



Document d'enregistrement universel 2019

incluant le rapport financier annuel

Sommaire

Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel	1	6	TOTAL et ses actionnaires	257
1				
Présentation du Groupe – Rapport intégré	3			
1.1 TOTAL en bref	4	6.1	Cotation boursière	258
1.2 Une ambition : devenir la major de l'énergie responsable	7	6.2	Dividende	261
1.3 Des atouts différenciants dans un monde de l'énergie en pleine mutation	8	6.3	Rachats d'actions	263
1.4 Des engagements forts au bénéfice d'une croissance durable	14	6.4	Actionnariat	267
1.5 Une gouvernance et une organisation au service de l'ambition du Groupe	18	6.5	Informations destinées aux actionnaires étrangers	270
1.6 Des résultats 2019 solides	22	6.6	Communication financière	271
2		7		
Présentation des activités pour l'exercice 2019	31	Renseignements généraux	273	
2.1 Secteur Integrated Gas, Renewables & Power	32	7.1	Capital social	274
2.2 Secteur Exploration-Production	40	7.2	Acte constitutif et statuts ; autres informations	276
2.3 Activités d'hydrocarbures Amont	47	7.3	Informations financières historiques et informations complémentaires	279
2.4 Secteur Raffinage-Chimie	60	8		
2.5 Secteur Marketing & Services	67	Comptes consolidés	281	
2.6 Investissements	74	8.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	282
2.7 Recherche & Développement	76	8.2	Compte de résultat consolidé	286
3		8.3	Résultat global consolidé	287
Risques et contrôle	81	8.4	Bilan consolidé	288
3.1 Facteurs de risque	82	8.5	Tableau de flux de trésorerie consolidé	289
3.2 Pays sous sanctions économiques	90	8.6	Variation des capitaux propres consolidés	290
3.3 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	93	8.7	Annexe aux comptes consolidés	291
3.4 Assurance et couverture des risques	100	9		
3.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage	101	Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)	401	
3.6 Plan de vigilance	102	9.1	Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation FASB Accounting Standards Codification 932	402
4		9.2	Autres informations complémentaires	419
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	129	9.3	Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 225-102-3 du Code de commerce)	421
4.1 Organes d'administration et de direction	130	10		
4.2 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	168	Comptes sociaux de TOTAL S.A.	439	
4.3 Rémunération des organes d'administration et de direction	169	10.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	440
4.4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise	195	10.2	Comptes sociaux société mère	444
4.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	200	10.3	Annexe aux comptes sociaux	448
5		10.4	Autres informations financières société mère	464
Performance extra-financière	203	Glossaire	467	
5.1 Une ambition pour l'entreprise : devenir la major de l'énergie responsable	204	Tables de concordance	475	
5.2 Modèle d'affaires	205			
5.3 Enjeux sociaux	206			
5.4 Enjeux liés à la santé et la sécurité des personnes	216			
5.5 Enjeux environnementaux	221			
5.6 Enjeux liés au changement climatique	227			
5.7 Actions en faveur des droits humains	235			
5.8 Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	238			
5.9 Création de valeur pour les territoires	241			
5.10 Sous-traitance et fournisseurs	245			
5.11 Périmètres et méthodologie de reporting	249			
5.12 Rapport de l'organisme tiers indépendant	252			



Document d'enregistrement universel 2019

incluant le Rapport financier annuel

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux et consolidés de TOTAL S.A. (la Société) sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du Conseil d'administration référencé dans la table de concordance du présent Document d'enregistrement universel figurant en page 478 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées."

Fait le 20 mars 2020

Patrick Pouyanné
Président-directeur général



Le présent Document d'enregistrement universel a été déposé le 20 mars 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le présent Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

1

Présentation du Groupe – Rapport intégré

1.1	TOTAL en bref	4	1.4	Des engagements forts au bénéfice d'une croissance durable	14
1.1.1	Un acteur majeur de l'énergie	4	1.4.1	Cinq valeurs fortes, au cœur de l'ADN du Groupe	14
1.1.2	Chiffres clés du Groupe 2019	4	1.4.2	Un Groupe engagé dans la R&D, l'innovation et la transformation digitale	14
1.2	Une ambition : devenir la major de l'énergie responsable	7	1.4.3	Une politique d'investissements ciblés	14
1.2.1	Une ambition collective face aux défis que doit relever le secteur de l'énergie	7	1.4.4	Une dynamique de progrès continue	15
1.2.2	Une stratégie affirmée	8	1.5	Une gouvernance et une organisation au service de l'ambition du Groupe	18
1.3	Des atouts différenciants dans un monde de l'énergie en pleine mutation	8	1.5.1	Un Conseil d'administration pleinement engagé dans les orientations stratégiques de l'entreprise	19
1.3.1	Un acteur historique de l'énergie	8	1.5.2	TOTAL S.A., société mère du Groupe et ses filiales	20
1.3.2	Un ancrage géographique différenciant	10	1.5.3	Une organisation opérationnelle	20
1.3.3	Des collaborateurs engagés pour une énergie meilleure	11	1.6	Des résultats 2019 solides	22
1.3.4	La force du modèle intégré du Groupe	12	1.6.1	Résultats 2019	22
			1.6.2	Trésorerie et capitaux	28
			1.6.3	Tendances et perspectives	29
			1.6.4	Changements significatifs	30

1.1 TOTAL en bref

1.1.1 Un acteur majeur de l'énergie

Producteur de pétrole et de gaz depuis près d'un siècle, présent sur les 5 continents dans plus de 130 pays, TOTAL est un acteur majeur de l'énergie⁽¹⁾ qui produit et commercialise des carburants, du gaz naturel et de l'électricité bas carbone.

Les activités du Groupe s'étendent de l'exploration et la production de pétrole, de gaz et d'électricité jusqu'à la distribution d'énergie au consommateur final, en passant par le raffinage, la liquéfaction, la pétrochimie, le négoce, le transport et le stockage d'énergie. Plus de 100 000 collaborateurs s'engagent pour contribuer à fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre.

Ressource essentielle, l'énergie accompagne les évolutions de la société. Face aux grands défis du monde actuel, les producteurs d'énergie ont un rôle clé à jouer.

1.1.2 Chiffres clés du Groupe 2019

Au 31 décembre 2019^(a)



(a) Pour les définitions des indicateurs alternatifs de performance, se reporter au point 1.6.1.2 de ce chapitre et à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

(b) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

(c) Hors impact des contrats de location ; 20,7% incluant l'impact des contrats de location.

Production et réserves prouvées d'hydrocarbures

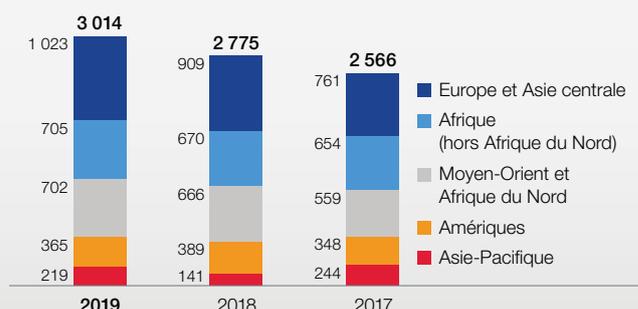


Production d'hydrocarbures

	2019	2018	2017
Production combinée (kbep/j)	3 014	2 775	2 566
Pétrole (y compris bitumes) (kb/j)	1 431	1 378	1 167
Gaz (y compris Condensats et LGN associés) (kbep/j)	1 583	1 397	1 399
	2019	2018	2017
Production combinée (kbep/j)	3 014	2 775	2 566
Liquides (kb/j)	1 672	1 566	1 346
Gaz (Mpc/j)	7 364	6 599	6 662

Production d'hydrocarbures par zone géographique

(en kbep/j)



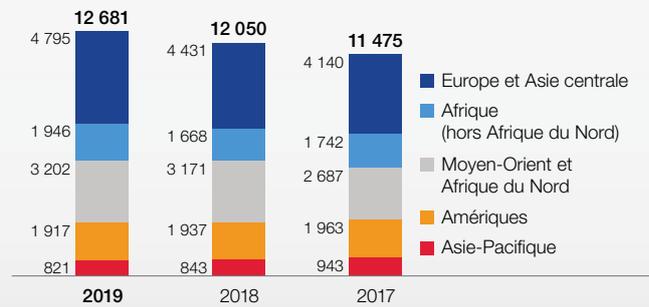
(1) TOTAL est le 4^e groupe intégré pétrolier et gazier coté dans le monde selon le critère de la capitalisation boursière (en dollars) au 31 décembre 2019.

(2) Sur la base d'un prix de Brent de 62,74\$/b (prix de référence en 2019), selon les règles établies par la Securities and Exchange Commission (se reporter au point 2.1.1 du chapitre 2).

Réserves prouvées d'hydrocarbures^(a)

Au 31 décembre	2019	2018	2017
Réserves d'hydrocarbures (Mbec)	12 681	12 050	11 475
Pétrole (y compris bitumes) (Mb)	5 167	5 203	4 615
Gaz (y compris Condensats et LGN associés) (Mbec)	7 514	6 847	6 860
Au 31 décembre	2019	2018	2017
Réserves d'hydrocarbures (Mbec)	12 681	12 050	11 475
Liquides (Mb)	6 006	6 049	5 450
Gaz (Gpc)	36 015	32 325	32 506

(a) Établies selon les règles de la SEC (Brent à 62,74\$/b en 2019, à 71,43\$/b en 2018 et à 54,36\$/b en 2017).

Réserves prouvées d'hydrocarbures^(a) par zone géographique (en Mbec)

(a) Établies selon les règles de la SEC (Brent à 62,74\$/b en 2019, à 71,43\$/b en 2018 et à 54,36\$/b en 2017).

Integrated Gas, Renewables & Power

34,3 Mt

volumes de GNL vendus en 2019

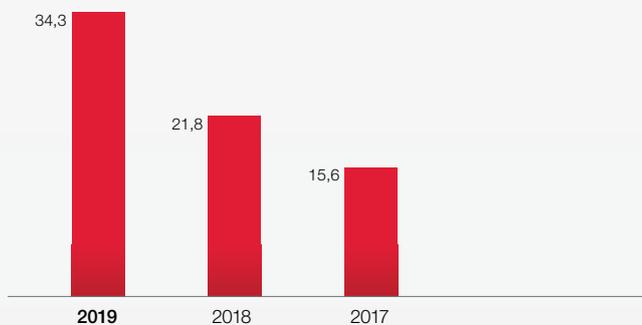
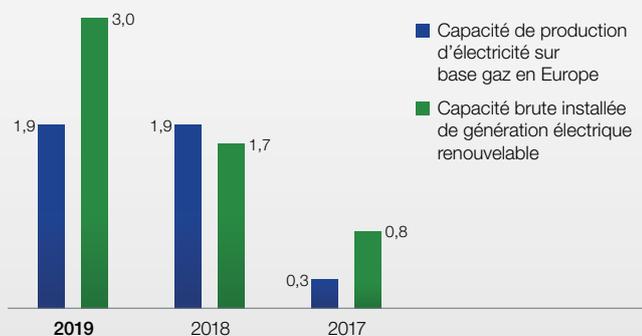
~2 GWcapacité de production d'électricité sur base gaz en Europe (CCGT)⁽¹⁾**3 GW**

capacité brute installée de génération électrique renouvelable

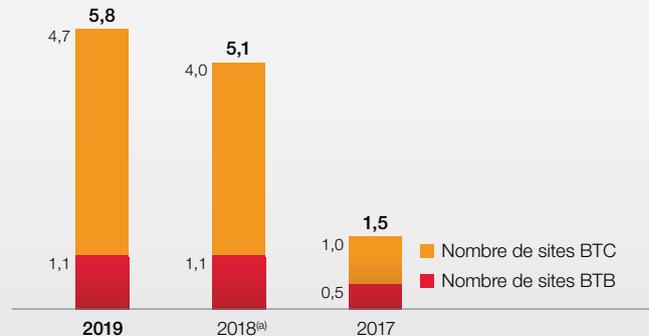
5,8 M

nombre de sites pour les ventes de gaz et d'électricité dont 80% en B2C

Volumens de GNL vendus (en Mt)

Capacités brutes installées de génération électrique bas carbone⁽²⁾ (en GW)

Ventes de gaz et d'électricité en Europe – nombre de sites BTB et BTC (en millions)

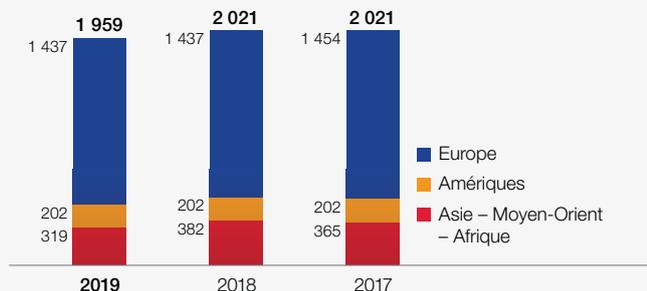


(a) Acquisition de Direct Énergie en 2018.

(1) Incluant la cogénération de la raffinerie de Normandie appartenant au secteur Raffinage-Chimie.

(2) Hors centrale à gaz à cycle combiné de Taweelah, Émirats arabes unis.

Raffinage-Chimie et Marketing & Services Capacité de raffinage de pétrole brut^(a) (en kb/j)



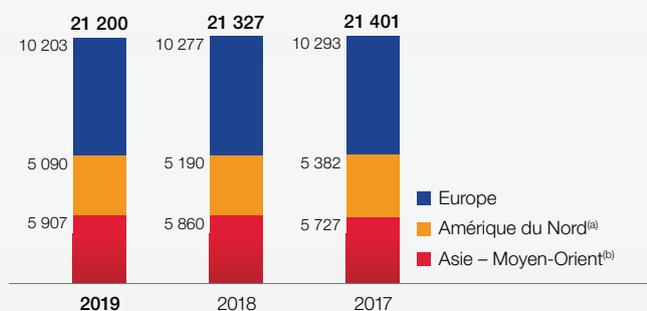
(a) Capacité calculée sur la base de la capacité journalière des unités de distillation atmosphérique dans des conditions de fonctionnement normal, déduction faite de l'impact moyen des arrêts pour l'entretien et la maintenance des installations.

Volumes raffinés^(a) (en kb/j)



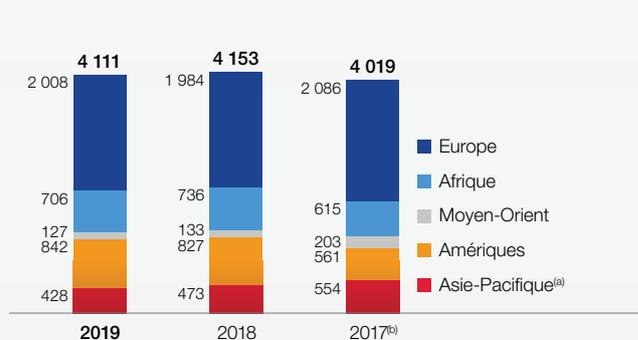
(a) Y compris les raffineries africaines reportées dans le secteur Marketing & Services.

Capacité de production pétrochimique par zone géographique (en kt)



(a) Dont 50% des capacités du joint venture entre TOTAL et Novocalis.
(b) Dont participations au Qatar, 50% des capacités de Hanwha Total Petrochemicals Co., Limited et 37,5% des capacités de la plateforme SATORP en Arabie Saoudite.

Ventes de produits pétroliers (en kb/j)

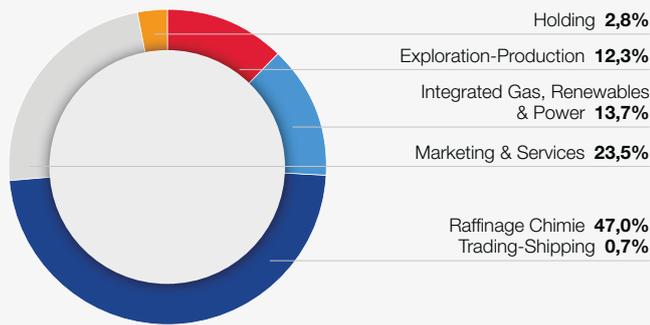


(a) Dont les îles de l'océan Indien.
(b) Données 2017 retraitées. Les ventes en Turquie, au Liban, en Jordanie et Israël ont été reclassées d'Europe au Moyen-Orient. Les ventes au Maroc, en Algérie et en Tunisie ont été reclassées d'Europe en Afrique.

Ventes de produits pétroliers du Marketing & Services^(a) par zone géographique (en kb/j)

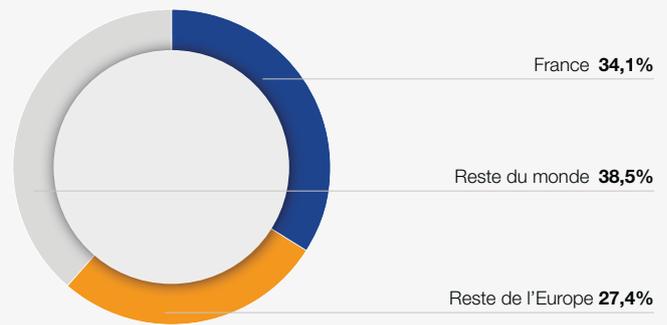


(a) Hors négoce international (trading) et ventes massives Raffinage.
(b) Dont la Turquie.
(c) Dont les îles de l'océan Indien.

Répartition des effectifs par secteur^(a)

Effectifs au 31 décembre 2019 : 107 776.

(a) Se reporter au point 5.3 du chapitre 5.

Répartition des effectifs par zone géographique^(a)

Effectifs au 31 décembre 2019 : 107 776.

(a) Se reporter au point 5.3 du chapitre 5.

Répartition de l'actionnariat par principale catégorie

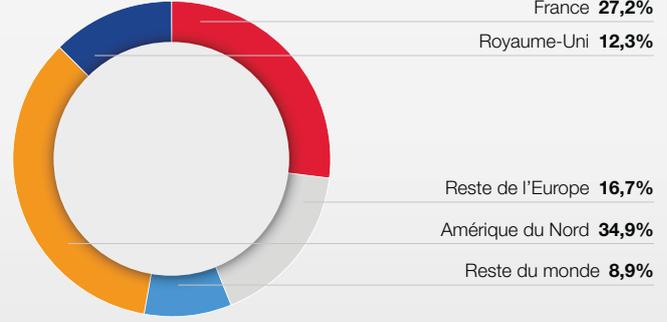
Estimation au 31 décembre 2019, hors autodétention, sur la base du TPI (titres au porteur identifiable) réalisé à cette date.



(a) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, hors autodétention (5,3% de la totalité du capital social, se reporter au point 6.3.2.6 du chapitre 6).

Répartition de l'actionnariat par zone géographique

Estimation au 31 décembre 2019, hors autodétention, sur la base du TPI (titres au porteur identifiable) réalisé à cette date.



Le nombre d'actionnaires individuels et institutionnels de TOTAL S.A. est estimé à environ 450 000.

1.2 Une ambition : devenir la major de l'énergie responsable

1.2.1 Une ambition collective face aux défis que doit relever le secteur de l'énergie

TOTAL est un groupe intégré de l'énergie, l'un des tout premiers à l'échelle mondiale. À travers sa présence internationale et ses activités, il souhaite faire de son développement un vecteur de progrès au bénéfice du plus grand nombre et être un facteur de changement positif pour les sociétés et territoires dans lesquels il est présent.

Les Nations unies, dont les États membres ont adopté en 2015 les 17 objectifs de développement durable (ODD), ont appelé la contribution des entreprises pour résoudre collectivement les enjeux du développement durable. TOTAL s'est engagé dès 2016 à participer à la réalisation des ODD et a structuré sa démarche de développement responsable afin d'apporter une contribution plus significative aux ODD, notamment en matière d'accès à l'énergie, de travail décent, de droits humains et de changement climatique.

L'accès à l'énergie est source de progrès. Il est la condition du développement économique et social et de l'amélioration du niveau de vie des populations. Dans la plupart des pays, et en particulier dans les pays émergents, l'accès à une énergie bon marché est une priorité.

Le Groupe a pour mission de produire l'énergie dont le monde a besoin et de la rendre accessible au plus grand nombre. L'enjeu est de taille : malgré les progrès réalisés depuis 2010, 840 millions d'individus⁽¹⁾ n'ont toujours pas accès à l'électricité. Cette mission est à mener avec responsabilité, notamment en œuvrant à apporter une réponse efficace au défi du changement climatique.

Satisfaire les besoins en énergie d'une population mondiale toujours plus nombreuse, apporter des solutions concrètes pour contribuer à limiter le réchauffement climatique, s'adapter aux nouveaux modes de production et de consommation d'énergie et à l'évolution des attentes des clients et des parties prenantes sont les défis qu'un acteur majeur de l'énergie comme TOTAL peut contribuer à relever.

L'ambition de TOTAL dans 20 ans est d'être un acteur majeur du monde de l'énergie, un acteur qui contribue au développement des populations croissantes en leur fournissant une énergie abordable, un acteur qui contribue à apporter des réponses au défi climatique, un acteur qui sait évoluer avec ses clients.

(1) Source : 2019 Tracking SDG7 : the Energy Progress Report.

1 Présentation du Groupe – Rapport intégré

Une ambition : devenir la major de l'énergie responsable

L'engagement de TOTAL est d'apporter aux Hommes l'énergie dont ils ont besoin :

- en produisant, transformant, distribuant l'énergie à un coût abordable dans le respect des meilleurs standards en matière de sécurité et d'environnement ;
- en fournissant un mix énergétique responsable, prenant en compte le scénario SDS de l'AIE et dont l'intensité carbone baisse régulièrement ;

- en apportant à ses clients des solutions pour leur permettre un usage responsable de l'énergie ;
- en étant reconnu pour la qualité de son service de proximité.

TOTAL s'est fixé pour ambition de devenir la major de l'énergie responsable. Sa raison d'être est de fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre.

1.2.2 Une stratégie affirmée

La stratégie du Groupe prend en compte l'évolution des marchés de l'énergie pour répondre aux enjeux du changement climatique, en s'appuyant notamment sur les scénarios de l'Agence Internationale de l'Énergie.

Le *World Energy Outlook 2019* de l'AIE prévoit trois scénarios directeurs (*Stated Policies Scenario* ou *SPS*, *Current Policies Scenario* ou *CPS* et *Sustainable Development Scenario* ou *SDS*). Parmi ces scénarios, le SPS (scénario central de l'AIE) à court/moyen terme et le SDS à moyen/long terme sont des références importantes pour le Groupe. Le Groupe inscrit ainsi sa stratégie et sa trajectoire de prix à long terme dans le scénario SDS de l'AIE, compatible avec l'Accord de Paris, qui prévoit à horizon 2050 une convergence du prix du pétrole vers 50\$₂₀₁₈/b.

Le SPS tient compte des mesures déjà mises en oeuvre par les pays dans le domaine énergétique ainsi que des effets des politiques annoncées par les États (y compris les *Nationally Determined Contributions*, ou *NDCs*, de l'Accord de Paris). Le SDS tient compte des mesures nécessaires pour atteindre une élévation de température inférieure à 2°C par rapport au niveau pré-industriel ainsi que des objectifs énergétiques fixés dans le "2030 Agenda for Sustainable Development" adopté en 2015 par les membres de l'ONU.

En conséquence, la stratégie du Groupe s'appuie sur quatre axes :

- croître sur la chaîne de valeur du gaz naturel ;
- développer des activités rentables dans l'électricité bas carbone ;
- se concentrer sur des actifs pétroliers à point mort bas ;
- investir dans des technologies et des activités contribuant à la neutralité carbone.

Cette stratégie a pour ambition de réduire l'intensité carbone du mix énergétique que le Groupe propose à ses clients (-15% à horizon 2030 et -40% à horizon 2040) et ainsi contribuer à l'évolution de la demande du marché et à la transition énergétique de la société.

TOTAL agit ainsi à plusieurs niveaux complémentaires :

- sur les produits, en développant des énergies à plus faible contenu carbone, comme le gaz (y compris biogaz et hydrogène), les renouvelables ou les biocarburants ;
- sur la demande, en développant par exemple la mobilité électrique ou le GNL comme carburant pour le transport ;
- sur les émissions, en réduisant tout d'abord les émissions de ses installations (CO₂ et méthane) mais aussi en accompagnant ses clients pour baisser leurs émissions (solutions de mobilités électriques, stockage d'électricité, conseil en efficacité énergétique) et en développant des puits de carbone (solutions basées sur la nature ou CCUS).

1.3 Des atouts différenciants dans un monde de l'énergie en pleine mutation

Pour devenir la major de l'énergie responsable et contribuer à apporter des réponses concrètes aux grands défis des prochaines décennies, TOTAL s'appuie sur plusieurs atouts dont il dispose : son ancrage

historique et géographique, le savoir-faire et l'engagement de ses collaborateurs ainsi que la force de son modèle intégré.

1.3.1 Un acteur historique de l'énergie

L'énergie, c'est l'histoire de TOTAL.

Producteur de pétrole et de gaz depuis près d'un siècle, c'est en 1924 que commence l'histoire du Groupe, avec la création de la Compagnie française des Pétroles (CFP), qui à l'époque démarre ses activités de production de pétrole au Moyen-Orient.

Au fil des années, le Groupe a diversifié ses activités et internationalisé ses implantations en se positionnant sur les secteurs du gaz, du raffinage et de la pétrochimie, de la distribution de produits pétroliers, du solaire, des biocarburants durables et de l'électricité.

Dates clés de l'histoire du Groupe

Création à Bruxelles, par un groupe de banquiers et d'investisseurs anversois de la Compagnie Financière belge des Pétroles, appelée PetroFina	1920	
	1924	Création de la Compagnie française des Pétroles (CFP)
Première découverte sur le gisement de Kirkouk en Irak, les réserves sont considérables	1927	
	1933	Mise en production de la raffinerie de Gonfreville en Normandie (France), avec une capacité de 900 000 tonnes de pétrole brut par an
Découverte en France du gisement de gaz de Saint Marcet par le Centre de recherches de pétrole du Midi. Création de la Régie Autonome des Pétroles (RAP), ancêtre du groupe Elf	1939	
	1941	Création de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA)
Création du Bureau de recherches de pétroles (BRP)	1945	
	1947	Création de la Compagnie Française de Distribution des Pétroles en Afrique
Découverte du gisement de gaz de Lacq (France) par la SNPA	1951	
	1954	Lancement de la marque TOTAL par la CFP
Découvertes des gisements d'Edjeleh, de Hassi R'Mel (gaz) et de Hassi Messaoud (pétrole) dans le Sahara algérien	1956	
	1960	Construction du vapocraqueur de Gonfreville (France) pour faire face à la demande croissante en matières plastiques
Découverte des premiers champs offshore au Gabon, le premier découvert est le champ d'Anguille	1961	
	1965	Acquisition par TOTAL de Desmarais Frères, un important acteur sur le marché de la distribution
Création de l'Entreprise de recherches et d'activités pétrolières (ERAP), née de la fusion entre le BRP et la RAP	1966	
	1967	Lancement de la marque Elf
Prise du contrôle d'Antar par Elf	1970	
	1971	Entrée en production du champ d'Ekofisk en mer du Nord. Création du GIE ATO, association de la SNPA et de TOTAL dans la chimie
Acquisition d'Hutchinson-Mapa par le Groupe	1974	
	1976	Création de la Société nationale Elf Aquitaine (SNEA), fusion de l'ERAP et de la SNPA
Création de Chloé Chimie, association d'Elf Aquitaine, CFP et Rhône Poulenc	1980	
	1982	Réalisation par la CFP du premier forage en eaux profondes en mer Méditerranée
Naissance de la société Atochem, filiale de la SNEA, par la fusion d'ATO Chimie, de Chloé Chimie et d'une partie de Péchiney Ugine Kuhlmann	1983	
	1985	Changement de dénomination de la CFP en Total-CFP, puis TOTAL en 1991
Cession par l'État français de sa participation majoritaire dans le capital d'Elf Aquitaine	1994	
	1996	Cession par l'État français de sa part résiduelle dans le capital d'Elf Aquitaine
Après l'incorporation de Fina en 1999, acquisition par TOTAL d'Elf Aquitaine. Le nouveau Groupe créé est TotalFinaElf, 4 ^e major pétrolière mondiale	2000	
	2001	Entrée en production du champ Girassol sur le bloc 17 en Angola
TotalFinaElf prend le nom de TOTAL	2003	
	2006	Scission d'Arkema
Investissement dans le secteur de l'énergie solaire avec l'acquisition de 60% de la société américaine SunPower	2011	
	2016	Acquisition de Saft Groupe, fabricant de batteries et de la société belge Lampiris, fournisseur d'électricité verte et de gaz naturel
Acquisition de Mærsk Oil & Gas A/S, dans le cadre d'une transaction en actions et en dette. Acquisition du <i>business</i> GNL d'Engie. Acquisition de Direct Énergie, producteur et distributeur d'électricité	2018	
	2019	Acquisition de 26,5% dans le projet Mozambique LNG. Signature de l'accord avec Occidental Petroleum Corporation en vue de l'acquisition des actifs d'Anadarko Petroleum Corporation en Afrique

1.3.2 Un ancrage géographique différenciant

C'est grâce à son esprit pionnier et de solidarité que TOTAL s'est hissé au rang de major pétrolière et gazière implantée partout dans le monde et a tissé des partenariats de confiance avec ses pays hôtes. Rester fidèle à cet état d'esprit, c'est être en permanence ouvert pour nouer de nouvelles alliances, clés du développement, et créer de nouvelles opportunités dans le secteur énergétique, malgré les incertitudes géopolitiques.

C'est grâce à un ancrage géographique fort et pérenne que le Groupe pourra atteindre son objectif d'agir et d'être reconnu comme un partenaire du développement économique et social durable des communautés et territoires où il est implanté, pour une création de valeur partagée.

1.3.2.1 D'une histoire à une ambition

Le Groupe est présent dans plus de 130 pays et sur les cinq continents. Trois zones géographiques sont plus particulièrement les piliers historiques de la stratégie de TOTAL et constituent aujourd'hui des facteurs de différenciation par la qualité des équipes sur place et des partenariats solides bâtis au fil du temps :

- Europe : au cœur des connaissances du Groupe, l'Europe héberge le centre de décision du Groupe, est le centre de gravité de ses efforts de recherche et d'innovation et constitue une base industrielle forte ;

- Moyen-Orient : le Groupe a commencé ses activités de production dans cette zone et y est reconnu comme un partenaire de choix des pays producteurs et de leurs sociétés pétrolières nationales. L'objectif du Groupe est d'y développer ses activités dans l'ensemble des métiers, y compris lorsque des tensions géopolitiques s'y font sentir ;
- Afrique : TOTAL est l'une des premières majors intégrées sur le continent africain, notamment grâce à l'importance de la production d'hydrocarbures et au nombre de stations-service aux marques du Groupe⁽¹⁾. TOTAL y produit de l'électricité d'origine renouvelable. Le Groupe entend continuer à être le partenaire de choix du continent et contribuer à son développement économique et social par la création de valeur partagée.

De nouvelles zones apparaissent aujourd'hui comme clés pour le Groupe, notamment les Amériques, qui constituent un relais de croissance fort pour l'ensemble des métiers du Groupe, l'Asie, afin de tirer parti de la forte croissance de ce marché, et la Russie où TOTAL développe des projets industriels majeurs et entretient des relations privilégiées et de long terme avec les acteurs industriels locaux.

« C'est en s'appuyant en priorité sur nos atouts et en cultivant nos différences que nous atteindrons notre ambition d'être un grand acteur de l'énergie de demain. »

Patrick Pouyanné, Président-directeur général

1.3.2.2 Faire face à l'incertitude géopolitique

Le monde fait face à des incertitudes politiques et géopolitiques, caractérisées par des tensions liées aux conflits et guerres, comme en Syrie, en Irak, au Yémen et en Libye. Celles-ci sont exacerbées par le terrorisme international.

Dans ce contexte, TOTAL entend exercer ses activités en mettant ses compétences au profit de chacun des pays dans lesquels il opère, en respectant les législations applicables et les sanctions économiques internationales lorsqu'elles s'imposent. Le Groupe veille également à ce que les capitaux investis dans les pays les plus sensibles restent à un niveau tel que son exposition dans chacun d'entre eux reste limitée.

C'est cette démarche que TOTAL entend poursuivre et qui s'est matérialisée par son choix de continuer à investir en Russie tout en respectant les sanctions économiques imposées par les États-Unis et l'Europe. Le Groupe, si nécessaire, arrête ses activités dans des pays au contexte trop risqué (comme au Yémen ou en Syrie).

La fidélité à ses partenaires, particulièrement dans ce type de situations, est également une caractéristique forte de l'action du Groupe.

Les activités de TOTAL s'effectuent où que ce soit, dans le respect le plus strict des législations applicables, du Code de conduite du Groupe et sont encadrées par des procédures de conformité et de gestion des risques.

En continuant d'investir et de fournir de l'énergie, le Groupe contribue à préserver les conditions du développement économique dans ces régions.

Pour une information plus détaillée sur les facteurs de risque, les procédures de contrôle interne et de gestion de risques et les mesures de vigilance raisonnables mises en œuvre par le Groupe, se reporter aux points 3.1, 3.3 et 3.6 du chapitre 3.

1.3.2.3 Être un partenaire du développement socio-économique local

Sécurité, intégrité, éthique des affaires, respect des droits de l'homme et responsabilité sociétale et environnementale sont des principes et valeurs intégrés dans les processus opérationnels du Groupe. Si TOTAL parvient à bâtir et à développer des partenariats à travers le monde, c'est aussi parce qu'il a intégré une démarche de création de valeur locale à son modèle de développement. Systématique et professionnelle, elle est un atout compétitif majeur.

Le Groupe poursuit une démarche globale intégrée de développement local (*in-country value*) qui s'inscrit dans un dialogue avec les populations locales et les acteurs publics et privés. Cette démarche met en synergie toutes les composantes créatrices de valeur pour les pays hôtes (emploi, sous-traitance, infrastructures, soutien aux industries locales, projets de développement socio-économique, éducation, accès à l'énergie, etc.) en valorisant le savoir-faire industriel du Groupe. Le Groupe entend ainsi travailler sur le long terme de manière à ce que sa présence dans les territoires et les grands projets qu'il développe soient créateurs de richesse partagée.

Face à la croissance des inégalités et à l'ampleur des défis environnementaux, le Groupe a souhaité renforcer son action au service de l'intérêt général et du développement de ses territoires d'ancrage. En 2017, il a structuré ses actions dans le cadre du programme *Total Foundation*, qui recouvre les actions de solidarité du Groupe et celles conduites par sa Fondation d'entreprise.

Avec ce programme, TOTAL et sa Fondation d'entreprise souhaitent contribuer au développement des territoires d'ancrage du Groupe en privilégiant les actions en faveur de la jeunesse. Il se concentre sur quatre axes d'intervention : l'Éducation et l'Insertion des jeunes, la Sécurité routière, Forêts et Climat, le Dialogue des cultures et le Patrimoine.

Depuis fin 2018, le Groupe a lancé le programme d'engagement solidaire *Action!*, afin de permettre à ses collaborateurs de consacrer jusqu'à trois jours par an de leur temps de travail à des actions d'intérêt général en faveur du développement de ses territoires d'ancrage.

(1) Données Société.

1.3.3 Des collaborateurs engagés pour une énergie meilleure

Au 31 décembre 2019



1.3.3.1 La diversité des collaborateurs, un gage de compétitivité

Le Groupe est à l'image des collaborateurs : pluriel. La diversité des talents au sein de TOTAL est un facteur déterminant pour sa compétitivité, sa capacité d'innovation et son attractivité. La diversité, dans toutes ses formes, est promue au plus haut niveau et notamment par le Conseil de la diversité du Groupe qui est présidé par un membre du Comité exécutif.

Avec plus de 160 nationalités représentées, une implantation dans plus de 130 pays et plus de 720 compétences métiers, le Groupe est présent mondialement. Les femmes représentent 35,8% des effectifs et 28,5% des cadres. La variété de points de vue et des parcours permet de faire émerger à la fois des solutions innovantes et des opportunités nouvelles.

Cette diversité est un actif essentiel du Groupe. La capacité des collaborateurs du Groupe à se mobiliser et à entreprendre est essentielle. Elle permet l'accomplissement de projets ambitieux et offre à chacun l'opportunité de donner un sens à son action et de s'accomplir professionnellement. En 2019, plus de 3 300 collaborateurs se sont engagés dans des projets de solidarité dans le cadre du programme *Action!*

La diversité se matérialise notamment par la présence de 23,9% de femmes dans les Comités de direction (siège et filiales), 25,5% de femmes dans les Comités de direction de branches et dans les grandes directions fonctionnelles, 54,8% d'internationaux dans les Comités de direction des filiales.

Le Groupe s'est engagé de longue date dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité car elles constituent un vivier de développement pour tous, avec les compétences et le talent comme seuls référents. En 2018, le Groupe a notamment décidé d'adhérer à la charte du Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap de l'Organisation internationale du travail (OIT) et met en œuvre progressivement ces principes au sein des filiales du Groupe.

1.3.3.2 L'engagement des collaborateurs, essentiel pour mener à bien le projet d'entreprise

Le Groupe relève ses défis grâce à l'engagement de ses collaborateurs. C'est pourquoi le Groupe veille à ce que les pratiques les plus exigeantes en matière de sécurité, d'éthique et d'intégrité, de management et de performance sociale soient déployées partout où il opère. La finalité de cette démarche est de créer les conditions pour permettre à chacun d'exprimer son potentiel et à TOTAL de poursuivre son développement.

Afin d'associer les collaborateurs aux grands enjeux du Groupe, leurs attentes font l'objet d'une écoute et d'un dialogue régulier. À titre d'exemple, l'enquête Total Survey recueille tous les deux ans les diagnostics et suggestions d'amélioration de plusieurs dizaines de milliers de collaborateurs. Des démarches participatives associant les salariés à la construction du projet d'entreprise *One Total* sont engagées depuis 2016.

En 2019, une nouvelle étape a été franchie avec le lancement du volet humain du projet d'entreprise *One Total, Better Together*, qui vise à répondre aux attentes des collaborateurs pour que l'ambition humaine du Groupe soit à la hauteur de son ambition *business*. Il s'articule autour de trois ambitions : développer les talents de chacun, promouvoir la dimension *coach* des managers et construire une entreprise où il fait bon vivre. Plusieurs chantiers de déploiement ont ainsi impliqué l'ensemble des filiales du Groupe⁽¹⁾.

Pour accompagner chaque collaborateur dans son développement professionnel et lui apporter un support dédié, plus de 400 développeurs de talent ont été mis en place et formés dans le Groupe en 2019. Les offres de postes sont publiées au sein du Groupe de façon transparente permettant à chaque salarié d'être un acteur de sa mobilité. TOTAL favorise la mobilité fonctionnelle, géographique et la formation tout au long de la vie professionnelle afin de développer les compétences et l'employabilité de chacun et de répondre aux enjeux *business*.

« Les femmes et les hommes sont au cœur de notre projet collectif. Nos collaborateurs, par l'addition de leurs engagements individuels, aux quatre coins de la planète, sont l'énergie qui fait avancer notre Groupe. Cette diversité est une richesse inestimable, elle rend possible l'accomplissement de projets ambitieux. »

Namita Shah, Directrice générale People & Social Responsibility

(1) Hors Hutchinson et SunPower.

1 Présentation du Groupe – Rapport intégré

Des atouts différenciants dans un monde de l'énergie en pleine mutation

Pour favoriser l'approfondissement des expertises, chaque collaborateur est encouragé à élargir ses compétences techniques au travers de multiples formations (77% des salariés au périmètre PSM⁽¹⁾) ont suivi au moins une formation en présentiel en 2019). En effet, les savoir-faire techniques et commerciaux des collaborateurs et leur capacité à gérer de grands projets sont les moteurs de l'excellence opérationnelle et des actifs essentiels pour le développement du Groupe. C'est grâce à l'expertise reconnue de ses collaborateurs que TOTAL peut nouer des partenariats de confiance avec les principaux pays producteurs et consommateurs dans le monde, dans les domaines les plus exigeants tels que l'offshore profond, le gaz naturel liquéfié (GNL), les énergies bas carbone, le raffinage et la pétrochimie où le Groupe a développé des plateformes parmi les plus performantes.

Afin d'accompagner le développement de la culture managériale, les parcours de formation des managers ont été adaptés pour favoriser l'engagement, la responsabilisation et le feedback constructif.

Le Groupe est également engagé dans le dialogue social qui constitue un des vecteurs de la modernisation des entreprises. Parmi les nombreuses parties prenantes avec lesquelles TOTAL entretient un dialogue régulier, les salariés et leurs représentants ont une place et un rôle privilégiés. Les entités du Groupe mettent en place des dispositifs destinés à répondre aux besoins spécifiques de l'organisation du travail et veillent, dans la mesure du possible, à favoriser un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le Groupe encourage partout dans le monde le recours aux horaires flexibles et le télétravail choisi.

1.3.4 La force du modèle intégré du Groupe

Les marchés de l'énergie sur lesquels le Groupe est actif, pétrole, gaz et électricité sont caractérisés par leur volatilité. Pour gérer au mieux cette contrainte, TOTAL a fait le choix d'un modèle intégré tout au long de la chaîne de valeur. Les activités du Groupe s'étendent de l'exploration et la production de pétrole, de gaz et d'électricité, jusqu'à la distribution d'énergie au consommateur final, en passant par le raffinage, la liquéfaction, la pétrochimie, le négoce, le transport et le stockage d'énergies.

Ce *business model* permet de tirer parti des synergies qui existent entre les différentes activités et de la volatilité des prix. Cette intégration permet de mieux résister en bas de cycle tout en capturant les marges lorsque le marché est plus favorable. Il permet d'exprimer la complémentarité des activités Amont du Groupe, plus dépendantes des cours du pétrole, avec celles des activités Aval qui, lorsque les cycles sont bas, permettent de bénéficier de la valeur ajoutée dont l'Amont n'a pas tiré profit.

Plusieurs engagements du Groupe illustrent cette démarche, comme son adhésion le 21 décembre 2017, à l'initiative Global Deal, aux côtés d'une soixantaine de partenaires, États, organisations syndicales, entreprises et organisations internationales. Cette initiative internationale multipartite vise à lutter contre les inégalités, encourager le dialogue social et promouvoir une mondialisation plus équitable. Elle affirme le dialogue social, la négociation collective et la liberté syndicale comme outils essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD 8, 10, 17) des Nations unies. Le dialogue social est également matérialisé par la signature d'accords internationaux, emblématique de la conviction qui anime le Groupe au plus haut niveau de décision. Ainsi, le Groupe a signé en 2015 un accord mondial avec la fédération syndicale mondiale IndustriALL Global Union, relatif à la promotion des droits humains au travail, la diversité, la participation des salariés et de leurs représentants au dialogue social et la reconnaissance de la santé et de la sécurité au travail, pour une durée de quatre ans. Des discussions sont en cours en vue de reconduire cet accord en 2020. Le Groupe dispose de 312 accords actifs (dont 201 en France) signés avec les partenaires sociaux à fin 2019.

TOTAL adopte une démarche volontariste en souscrivant aux principes de nombreux accords nationaux et internationaux pour lutter contre toutes formes de discrimination et en veillant à la sécurité et à la sûreté de ses collaborateurs ainsi qu'au respect de leurs droits fondamentaux. Cette démarche témoigne de la volonté de TOTAL de s'inscrire dans une dynamique de progrès continu et pour tous. Pour une information plus détaillée, se reporter au point 5.3 du chapitre 5.

Par ailleurs, la croissance de la demande en électricité devrait être plus forte que celle de la demande globale en énergie dans les prochaines années. Digitalisation de l'économie, révolution de la mobilité, production décentralisée, de nombreux produits et services vont « s'électrifier », alors qu'en parallèle une part croissante de la population bénéficiera d'un accès à l'électricité.

Trois axes sont principalement privilégiés :

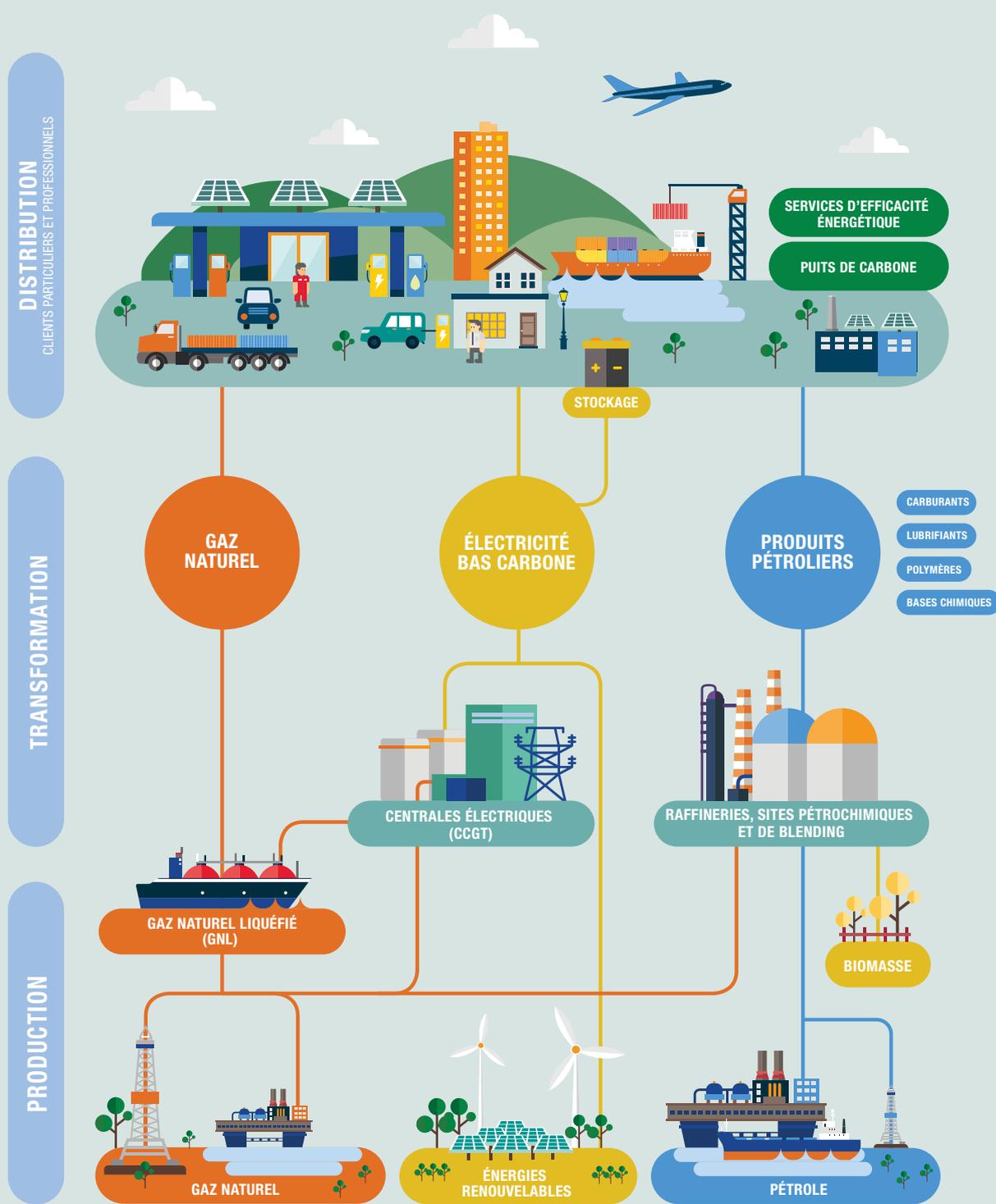
- l'intégration sur la chaîne gazière de la production jusqu'à la liquéfaction ;
- la production d'électricité à partir de gaz ou d'énergies renouvelables et son stockage ;
- le négoce et la vente de gaz ou d'électricité, en étant ou non le producteur.

(1) Le Panorama Social Mondial (PSM) est une étude annuelle qui comporte 211 indicateurs. Se reporter au point 5.11.2 du chapitre 5.



NOS ACTIVITÉS

Notre ambition : devenir la major de l'énergie responsable – avec pour mission de fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre.



1.4 Des engagements forts au bénéfice d'une croissance durable

1.4.1 Cinq valeurs fortes, au cœur de l'ADN du Groupe



Sécurité



Respect de l'Autre



Esprit Pionnier



Force de la Solidarité



Goût de la Performance

La Sécurité, le Respect de l'Autre, l'Esprit Pionnier, la Force de la Solidarité et le Goût de la Performance symbolisent, au même titre que son histoire, la part de l'identité de TOTAL partagée par tous les collaborateurs. Au quotidien, ces valeurs guident les actions et les relations du Groupe avec ses parties prenantes.

Ces cinq valeurs fortes imposent également à l'ensemble des collaborateurs de TOTAL une conduite exemplaire, en priorité dans

les domaines suivants : la sécurité, la sûreté, la santé, l'environnement, l'intégrité sous toutes ses formes (notamment la lutte contre la corruption, la fraude et les pratiques anticoncurrentielles) et les droits de l'Homme.

C'est par une adhésion stricte à ces valeurs et à cette ligne de conduite que le Groupe entend construire une croissance forte et durable pour lui-même et pour l'ensemble de ses parties prenantes, concrétisant ainsi son engagement en faveur d'une énergie meilleure.

1.4.2 Un Groupe engagé dans la R&D, l'innovation et la transformation digitale

Pour la conduite et le développement de ses activités, le Groupe s'appuie sur une R&D dynamique. Dans le cadre de l'ambition du Groupe de devenir la major de l'énergie responsable, TOTAL a finalisé en 2019 son plan stratégique en matière de R&D pour déterminer son positionnement pour les cinq prochaines années ainsi que son portefeuille de programmes de recherche. Le portefeuille de programmes se répartit en cinq thématiques prioritaires : la sécurité et l'environnement, le mix énergétique bas carbone, l'efficacité opérationnelle, les nouveaux produits et enfin le numérique.

Selon les cas, les programmes de recherche peuvent être menés par un secteur d'activité dans l'intérêt de ses métiers ou de ceux d'autres secteurs, ou coordonnés au niveau du Groupe lorsque les enjeux sont transverses afin de mettre en place des synergies, d'utiliser au mieux les expertises disponibles et de mutualiser les connaissances et les infrastructures. À titre d'exemple, le programme transverse CCUS (captage, stockage et utilisation du CO₂) a pour ambition de permettre au Groupe d'être un acteur majeur de cette technologie, tout au long de la chaîne de valeur, pour contribuer à la diminution des émissions mondiales de CO₂ et préparer de nouvelles opportunités commerciales. Pour une information plus détaillée, se reporter au point 2.7 du chapitre 2.

Le Groupe veille à optimiser les ressources de R&D en termes de talents humains, d'infrastructures et de centres géographiques d'excellence, ainsi qu'à s'associer avec des partenaires de choix pour mener les projets en s'appuyant sur des compétences spécifiques de haut niveau.

Par ailleurs, après plusieurs années de déploiements de projets digitaux dans l'ensemble des activités du Groupe et après avoir construit les socles technologiques nécessaires, TOTAL accélère sa transformation digitale en lançant la création d'une "usine digitale" dont le démarrage au cœur de Paris est prévu au second semestre 2020.

Le but est de rassembler en un seul lieu des équipes pluridisciplinaires composées d'experts métiers de TOTAL et d'environ 300 nouveaux talents issus des divers domaines du digital.

En exploitant l'ensemble des données dont le Groupe dispose et en s'appuyant sur les technologies telles que l'intelligence artificielle, l'Internet des Objets ou la 5G, ces équipes se mobiliseront pour construire, en cycles courts et mode agile, des solutions numériques pour accompagner le Groupe sur différentes thématiques : amélioration des opérations industrielles en termes de disponibilité et de coûts, lancement de nouveaux services pour les clients de TOTAL, visant par exemple à optimiser leur consommation énergétique, développement dans les nouvelles énergies décentralisées et réduction de l'impact environnemental.

Au-delà de l'accompagnement et du renforcement des efforts d'innovation dans le Groupe, l'ambition est de créer jusqu'à 1,5 milliard de dollars de valeur par an à l'horizon 2025 grâce au digital.

1.4.3 Une politique d'investissements ciblés

Les marchés pétroliers étant fondamentalement volatils, le Groupe maintient un niveau de sélectivité important dans ses investissements, en ligne avec sa stratégie. Ces derniers sont consacrés :

- au développement de nouvelles installations amont et aval afin de tirer parti du modèle intégré dans un environnement favorable en matière de coûts ;
- à l'ajout de ressources attractives au portefeuille via l'exploration et l'acquisition de ressources déjà découvertes, en se concentrant notamment sur les projets à point mort bas ;
- à la croissance dynamique de ses activités bas carbone dans le domaine du gaz et de l'électricité ;
- à la croissance de son activité Marketing & Services sur les marchés porteurs.

Le Groupe veille également à l'amélioration continue de son portefeuille en cédant ses actifs les moins stratégiques dans le cadre de son programme de cession de 5 milliards de dollars sur 2019-2020.

En 2019, les investissements nets se sont élevés à 17,4 milliards de dollars dont 13,4 milliards de dollars d'investissements organiques⁽¹⁾ et 4,1 milliards de dollars d'acquisitions nettes. Pour une information plus détaillée, se reporter au point 2.6 du chapitre 2.

(1) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

1.4.4 Une dynamique de progrès continue

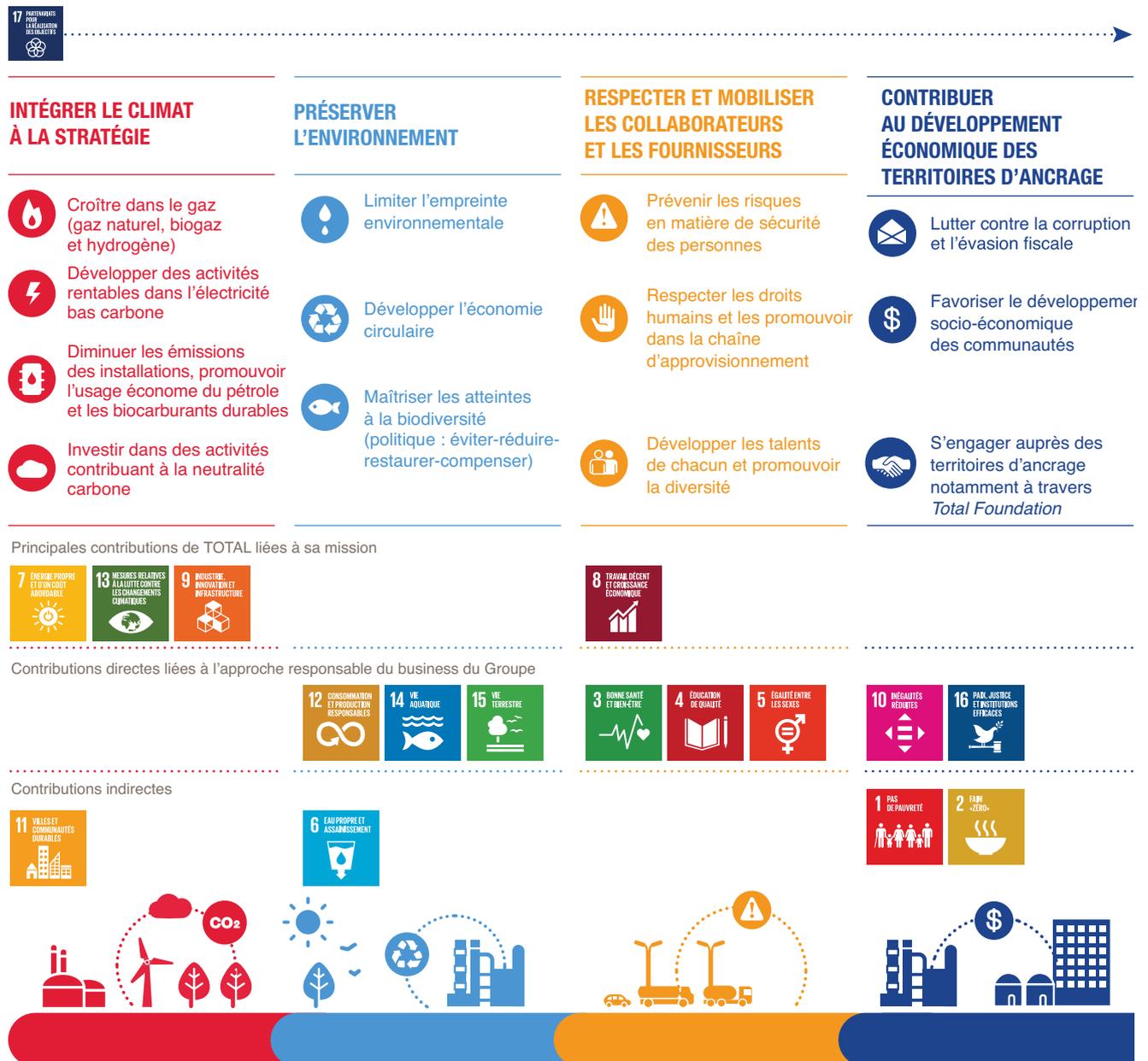
Les Nations unies, dont les États membres ont adopté en 2015 les 17 ODD, ont appelé la contribution des entreprises pour résoudre collectivement les enjeux du développement durable. TOTAL s'est engagé dès 2016 à participer à la réalisation des ODD et a structuré sa démarche de développement responsable afin d'apporter une contribution plus significative aux ODD.

Le Groupe a identifié les ODD les plus significatifs pour ses activités afin de concentrer ses efforts sur les segments où il peut avoir une contribution directe.

TOTAL saisit ainsi les ODD comme l'opportunité de mieux mesurer et valoriser l'ensemble de sa contribution à la société.

Le Groupe construit sa démarche RSE sur quatre piliers d'action pour une croissance durable : l'intégration du climat à la stratégie, la préservation de l'environnement, le respect et la mobilisation des collaborateurs et des fournisseurs, et la contribution au développement économique de ses territoires d'ancrage (se reporter également au chapitre 5).

La démarche RSE de TOTAL en lien avec les objectifs de développement durable



1.4.4.1 Engagements et indicateurs de progrès

Sécurité, santé, climat, environnement ou encore développement partagé, dans tous les pays où le Groupe est implanté, TOTAL pilote ses opérations avec l'objectif d'opérer de manière durable, active et positive. Le Groupe a ainsi été parmi les premiers du secteur à publier des objectifs de progrès mesurables dans ces domaines.

Sécurité/Santé

Pour TOTAL, être engagé pour une énergie meilleure, c'est d'abord garantir la sécurité de ses collaborateurs et parties prenantes et de ses installations. C'est aussi préserver la santé de toutes les personnes liées, directement ou indirectement, à ses activités.

Sécurité

Objectif

Être reconnu comme une référence sécurité de son industrie et atteindre zéro accident mortel

Dans les faits

Un **TRIR⁽¹⁾** de **0,81** en 2019, au niveau des majors
4 décès en 2019

Santé

Objectif

Préserver la santé des collaborateurs, des clients et des communautés riveraines des activités du Groupe

Dans les faits

98% des salariés exposés à un risque professionnel ont bénéficié d'un suivi médical régulier en 2019⁽²⁾

Environnement

Le Groupe place l'environnement au cœur de son ambition d'entreprise responsable avec pour objectif d'améliorer la performance environnementale des installations et des produits.

Air

Objectif

Diminuer de **50%** les rejets de SO₂⁽³⁾ dans l'air entre 2010 et 2020

Dans les faits

Plus de **50%** de réduction des émissions de SO₂ dans l'air atteint depuis 2017

Eau

Objectif

Limiter la teneur en hydrocarbures des rejets aqueux à moins de **30 mg/l** pour les sites offshore et **15 mg/l** pour les sites terrestres et côtiers

Dans les faits

100% des sites pétroliers du Groupe conformes à l'objectif de qualité de rejets *onshore* depuis 2016

100% des sites pétroliers du Groupe conformes à l'objectif de qualité de rejets offshore en 2019

Déchets

Objectif

Valoriser plus de **50%** des déchets des sites opérés par le Groupe

Dans les faits

Plus de **50%** des déchets des sites opérés par le Groupe valorisés en 2019

Engagement solidaire

En 2018, le Groupe a lancé le programme mondial d'engagement solidaire des collaborateurs *Action!* afin de donner à ses salariés le temps et les moyens d'agir davantage en faveur du développement de ses territoires d'ancrage. *Action!* permet aux salariés volontaires de consacrer jusqu'à trois jours par an de leur temps de travail à des projets de solidarité locaux relevant du périmètre du programme de *Total Foundation*.

(1) TRIR (*Total Recordable Injury Rate*) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

(2) Données issues du PSM.

(3) SO₂ : dioxyde de soufre.

Climat

Objectifs

Réduire les émissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations *oil & gas* opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de **40 Mt CO₂e** en 2025

Réduire de **80%** le brûlage de routine⁽¹⁾ des installations opérées entre 2010 et 2020 en vue de son élimination d'ici 2030

Améliorer de **1%** par an en moyenne l'efficacité énergétique des installations opérées entre 2010 et 2020

Réduire l'intensité des émissions de méthane des installations opérées par le Groupe dans le cadre de ses activités hydrocarbures Amont en dessous de **0,20%** du gaz commercial produit

Maintenir l'intensité des émissions de CO₂e des installations opérées par le Groupe dans le cadre de ses activités hydrocarbures Amont à moins de **20 kg CO₂e/bep**

Ambition

Réduire l'intensité carbone des produits énergétiques utilisés par ses clients de **15%** entre 2015, date de l'accord de Paris, et 2030 et de 40% à l'horizon 2040

Dans les faits

Une réduction des émissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations *oil & gas* opérées de 46 Mt CO₂e à **41,5 Mt CO₂e** entre 2015 et 2019

Plus de **80%** de réduction du brûlage de routine entre 2010 et 2019

Plus de **10%** d'amélioration de l'efficacité énergétique entre 2010 et 2019

Une intensité méthane de l'ordre de **0,20%** du gaz commercial produit en 2019

Une intensité de CO₂e inférieure à **20 kg CO₂e/bep** en 2019

Dans les faits

Une intensité carbone réduite de 75 g CO₂e/kBtu en 2015 à **70 g CO₂e/kBtu** en 2019, soit une baisse de 6%

Biodiversité

Engagements

Ne pas conduire d'activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans le périmètre des sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO⁽²⁾

Ne pas conduire d'activité d'exploration des champs pétroliers en zone de banquise arctique

Réaliser systématiquement des plans d'action biodiversité sur les sites de production situés en zone protégée⁽³⁾

Dans les faits

Aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans le périmètre des sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO⁽²⁾

Aucune activité d'exploration des champs pétroliers en zone de banquise arctique

6 plans d'action biodiversité déployés ou en cours de préparation en 2019

Diversité/Mixité

Objectifs

25% de femmes cadres dirigeants d'ici 2020

40% de cadres dirigeants d'une nationalité autre que française d'ici 2020

Plus de **20%** de femmes dans les Comités de direction (siège et filiales)

Plus de **20%** de femmes dans les Comités de direction de branches et dans les grandes directions fonctionnelles

Dans les faits en 2019

23,0% de femmes cadres dirigeants

34,1% de cadres dirigeants d'une nationalité autre que française

23,9% de femmes dans les Comités de direction (siège et filiales)

25,5% de femmes dans les Comités de direction de branches et dans les grandes directions fonctionnelles

(1) Brûlage de routine, tel que défini par le groupe de travail du programme *Global Gas Flaring Reduction* dans le cadre de l'initiative *Zero Routine Flaring* de la Banque mondiale.

(2) Sites naturels inscrits à la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO au 31 décembre 2018.

(3) Sites situés en zones protégées IUCN I à IV ou Ramsar.

1.4.4.2 Soutien aux initiatives mondiales

Au-delà de la conformité avec les réglementations applicables dans chacun des pays où le Groupe est implanté, TOTAL renouvelle chaque année, depuis 2002, son adhésion au Pacte mondial de l'Organisation des Nations unies (*Global Compact*), dont il est l'une des sociétés reconnues comme LEAD. Le Groupe suit également les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme depuis leur adoption en 2011.

La réponse aux défis du changement climatique réclame un effort collectif. Le Groupe s'est ainsi inscrit dans différentes initiatives internationales impliquant secteurs privé et public, notamment pour :

- l'établissement d'une tarification du carbone (*Carbon Pricing Leadership Coalition* de la Banque mondiale, *Caring for Climate* – Pacte mondial des Nations unies, appel *Paying for Carbon* : TOTAL et cinq autres leaders de l'industrie) ;
- l'arrêt du brûlage de routine des gaz associés (*Initiative Zero Routine Flaring by 2030* de la Banque mondiale) ;
- la maîtrise des émissions de méthane (*Oil & Gas Methane Partnership* de la Coalition pour le Climat et l'Air Pur, *Oil & Gas Climate Initiative* en collaboration avec UN Environment et EDF, etc.) ;
- une transparence renforcée : soutien aux recommandations du *Financial Stability Board* du G20 sur le climat, *Task force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD).

TOTAL soutient également activement les approches collaboratives et multi-parties prenantes dans des domaines où l'engagement coordonné des États, des entreprises et la société civile est particulièrement clé pour le progrès global, notamment :

- la transparence financière : le Groupe a adhéré dès son lancement en 2002 à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) ;

- la fiscalité responsable : le Groupe soutient publiquement les principes de la B-Team en faveur d'une fiscalité responsable ;
- la lutte contre la corruption : TOTAL a rejoint en 2016 la *Partnering Against Corruption Initiative* (PACI), que le Président-directeur général co-préside depuis fin 2019 ;
- les enjeux de sûreté et de respect des droits de l'homme en étant membre depuis 2012 des *Voluntary Principles on Security and Human Rights* (VPSHR) ;
- la diversité : TOTAL a signé dès 2010 les *Women's Empowerment Principles – Equality Means Business* du *Global Compact*, en 2016 *Closing the gender gap – a call to action* au World Economic Forum et, en 2018, le plaidoyer pour la diversité dans le cadre de l'*European Roundtable of Industrialists* ;
- le handicap : TOTAL a signé en octobre 2018 la charte du Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap de l'Organisation internationale du travail (OIT). En janvier 2020, TOTAL a rejoint The Valuable 500, une initiative mondiale visant à inscrire explicitement l'inclusion des personnes handicapées et la valorisation de leur potentiel dans la feuille de route des multinationales ;
- la biodiversité : TOTAL a rejoint en 2018 l'initiative Act4Nature et pris des engagements pour la préservation de la biodiversité ;
- l'économie circulaire : TOTAL est membre fondateur de L'*Alliance to End Plastic Waste* lancée en 2019 et qui réunit des entreprises de la chaîne de valeur des plastiques et des biens de consommation afin de proposer des solutions permettant d'éliminer les déchets plastiques dans l'environnement, en particulier dans les océans, et de promouvoir leur recyclage dans une logique d'économie circulaire ;
- un meilleur accès à l'énergie des populations des pays émergents à travers un partenariat avec SE4All ;
- la réduction des inégalités via le développement du dialogue social : TOTAL fait partie des premières entreprises françaises à avoir adhéré fin 2017 à l'initiative mondiale Global Deal.

1.5 Une gouvernance et une organisation au service de l'ambition du Groupe

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020, un projet de transformation de TOTAL S.A. en société européenne (Societas Europaea ou SE). Ce statut juridique de société européenne, commun à l'ensemble des pays de l'Union européenne et utilisé par un nombre croissant de sociétés tant en France qu'en Europe, permettra de refléter davantage la réalité économique et sociale du Groupe et de faire reconnaître ainsi pleinement sa dimension européenne. Le Groupe dispose en effet d'une forte implantation européenne, avec des activités déployées dans 25 pays d'Europe rassemblant plus de 60% de ses collaborateurs et un chiffre d'affaires qui représente plus de 70% de celui du Groupe.

La transformation de TOTAL S.A. en société européenne n'aura pas d'incidence sur la gouvernance, les activités, la fiscalité, l'organisation de la Société, ses lieux de cotation, ni sur la localisation de son siège social, qui restera en France. Les statuts de la Société modifiés en conséquence de ce projet de transformation et qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 mai 2020 intégreront également diverses adaptations notamment liées à la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte, en particulier en ce qui concerne la participation des salariés au Conseil d'administration de la Société.

1.5.1 Un Conseil d'administration pleinement engagé dans les orientations stratégiques de l'entreprise

Composition au 18 mars 2020



(a) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateur représentant les salariés, en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3). Pour plus d'information, se reporter au point 4.1.1.4 du chapitre 4.

(b) Hors administrateur représentant les salariés, en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, et administrateur représentant les salariés actionnaires en application de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

Composé au 18 mars 2020 de 12 administrateurs, dont 9 membres indépendants, le Conseil d'administration reflète une diversité et une complémentarité d'expériences, d'expertises, de nationalités et de cultures, nécessaires pour tenir compte des intérêts de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes du Groupe.

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de TOTAL et veille à leur mise en œuvre. Il approuve les opérations d'investissements et de désinvestissements lorsqu'elles portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres et se saisit de toute question relative au bon fonctionnement de l'entreprise. Il examine les opérations majeures qui reflètent l'intégration des enjeux climatiques dans la stratégie de TOTAL et s'assure de leur cohérence stratégique. Il contrôle la gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers et veille à la qualité des informations fournies aux actionnaires et aux marchés financiers.

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de quatre comités qu'il a constitués en son sein : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité des rémunérations et le Comité Stratégie & RSE.

Depuis décembre 2015, M. Patrick Pouyanné est le Président-directeur général de TOTAL S.A. Son mandat d'administrateur ayant été renouvelé lors de l'Assemblée générale des actionnaires le 1^{er} juin 2018 pour une durée de trois ans, le Conseil d'administration a reconduit M. Patrick Pouyanné dans ses fonctions de Président et de Directeur général pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur. La décision de maintenir unifiées les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général a été prise à la suite des réflexions menées avec le Comité de gouvernance et d'éthique, dans l'intérêt de la Société, et s'inscrit dans la tradition du Groupe. Le mode d'exercice unifié apparaît

au Conseil d'administration le mieux adapté à l'organisation, au mode de fonctionnement, à l'activité du Groupe, ainsi qu'aux spécificités du secteur pétrolier et gazier. Dans sa décision, le Conseil a notamment tenu compte de l'avantage que représente l'unité de direction de la Société dans le cadre des négociations stratégiques menées avec les États et les partenaires du Groupe. La pertinence du maintien de ce mode de gestion unifié est régulièrement examinée par le Conseil d'administration.

À l'écoute des préoccupations des investisseurs et des parties prenantes, le Conseil d'administration porte une attention particulière à l'équilibre des pouvoirs au sein du Groupe. C'est dans cette perspective que le Conseil d'administration a modifié en 2015 les dispositions de son règlement intérieur pour y prévoir la nomination d'un Administrateur Réfèrent en cas de non-dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Les missions de l'Administrateur Réfèrent, ses moyens et prérogatives sont décrites dans le règlement intérieur du Conseil d'administration. Le Président-directeur général et l'Administrateur Réfèrent sont les points de contact privilégiés pour les actionnaires sur les sujets de la responsabilité du Conseil d'administration. Depuis 2016, l'Administrateur Réfèrent organise des *executive sessions* réunissant les administrateurs indépendants, au cours desquelles les administrateurs peuvent échanger sur les enjeux stratégiques du Groupe et son fonctionnement. Les administrateurs ont également des contacts réguliers avec le management du Groupe, qu'il s'agisse de membres du Comité exécutif lors de réunions du Conseil ou de managers opérationnels lors de visites de sites du Groupe. Ces interactions entre administrateurs et managers permettent aux administrateurs d'appréhender de façon concrète les activités du Groupe.

L'équilibre des pouvoirs au sein des organes de la Société est ainsi assuré par une gouvernance stable et structurée.

Activités du Conseil d'administration et des Comités en 2019

Les missions et les travaux du Conseil d'administration et de ses Comités sont décrits au point 4.1.2 du chapitre 4.



1.5.2 TOTAL S.A., société mère du Groupe et ses filiales

TOTAL S.A. est la société mère du Groupe. Elle exerce une fonction de Holding et impulse la stratégie du Groupe.

Les opérations du Groupe sont conduites via des filiales directement ou indirectement détenues par TOTAL S.A. et via des participations détenues dans des joint ventures, dans lesquels TOTAL ne détient pas nécessairement le contrôle. TOTAL S.A. dispose en France de trois établissements secondaires situés à Lacq, Pau et Paris. Elle dispose également de succursales aux Émirats arabes unis et en Oman.

Dénomination sociale : TOTAL S.A.
Siège social : 2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France
Immatriculation RCS Nanterre 542 051 180
LEI (Identifiant d'entité juridique) : 529900S21EQ1BO4ESM68
Numéro d'identification intracommunautaire : FR 59 542 051 180
Date de constitution : 28 mars 1924
Durée de la Société : prorogée de 99 ans à compter du 22 mars 2000
Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
Code APE (NAF) : 7010Z
total.com⁽¹⁾

Le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A. compte au 31 décembre 2019, 1 134 sociétés, dont 994 sociétés consolidées par intégration globale ou dont les actifs sont sous contrôle conjoint et 140 sociétés par mise en équivalence. Les principes de consolidation sont décrits dans la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés et

la liste des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation peut être consultée à la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8).

La situation des filiales et participations directes de TOTAL S.A., notamment celles dont la valeur brute excède 1% du capital social de la Société est présentée dans le tableau des filiales et participations, reproduit au point 10.4.1 du chapitre 10.

TOTAL détient des participations dans un nombre limité de sociétés qui émettent ou dont les instruments financiers sont cotés en France ou à l'étranger. Ces sociétés sont principalement des véhicules de financement du Groupe (Total Capital, Total Capital International, Total Capital Canada Ltd) ou des filiales opérationnelles des secteurs d'activité, notamment en Afrique, comme Total Gabon⁽²⁾.

TOTAL détient également une participation dans la société SunPower (46,74% au 31 décembre 2019), société de droit américain cotée au NASDAQ, et des participations minoritaires dans diverses sociétés dont PAO Novatek (19,4% au 31 décembre 2019), société de droit russe cotée au Moscow Interbank Currency Exchange et au London Stock Exchange.

Les évolutions de la composition du Groupe au cours de l'exercice 2019 sont décrites à la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8). Au cours de l'exercice 2019, TOTAL S.A., la société mère du Groupe, a acquis 5,8% des actions de la société Total Eren portant sa participation à 29,6%. TOTAL S.A. n'a pris aucune autre participation dans des sociétés ayant leur siège social en France représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de ces sociétés ou ne s'est assuré le contrôle de telles sociétés.

1.5.3 Une organisation opérationnelle

Au 31 décembre 2019, l'organisation du Groupe s'articule autour de quatre secteurs d'activité :

- un secteur Exploration-Production englobe les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel, menées dans plus de 50 pays. Les activités GNL amont et *midstream* auparavant reportées dans le secteur Exploration-Production font partie du secteur Integrated Gas, Renewables & Power ;
- un secteur Integrated Gas, Renewables & Power qui comprend la chaîne intégrée du gaz (y compris le GNL) et de l'électricité bas carbone. Il inclut l'ensemble des activités de GNL amont et *midstream* auparavant reportées dans l'Exploration-Production ;
- un secteur Raffinage-Chimie qui constitue un grand pôle industriel contenant les activités de raffinage, de pétrochimie et de chimie de spécialités. Ce secteur couvre également les activités d'approvisionnement et de négoce pétrolier et les Transports maritimes ;
- un secteur Marketing & Services comprenant les activités de commercialisation dans le domaine des produits pétroliers ainsi que les activités d'approvisionnement et de logistique correspondantes.

Afin d'améliorer l'efficacité, de réduire les coûts et de créer de la valeur pour le Groupe, une branche d'activité spécifique, Total Global Services

(TGS), mutualise les fonctions support des divers secteurs (Comptabilité, Achats, Informatique, Formation, Administration des Ressources humaines, Services immobiliers et généraux). Les entités composant TGS fonctionnent comme des sociétés de services pour les clients des secteurs et de la Holding.

Enfin, les diverses entités *corporate* sont principalement regroupées autour de deux pôles :

- le pôle People & Social Responsibility comprend la direction Ressources humaines, la direction Hygiène Sécurité Environnement qui regroupe l'ensemble des services centraux HSE des secteurs avec pour mission de mettre en place un modèle unifié et fort en matière de sécurité et d'environnement, la direction Sûreté et la direction Engagement Société Civile ;
- le pôle Strategy-Innovation englobe la direction Stratégie & Climat (qui a notamment en charge la prise en compte du climat dans la stratégie), la direction Affaires publiques, la direction Audit & Contrôle interne, la direction Recherche & Développement (qui coordonne l'ensemble des activités R&D dans le Groupe et notamment des programmes transverses), la direction Technologues Groupe et la direction Digital.

(1) Les informations figurant sur total.com ne font pas partie du Document d'enregistrement universel, sauf si ces informations y sont incorporées par référence.

(2) Total Gabon est une société de droit gabonais, cotée à Euronext Paris. TOTAL détient 58,28%, la République du Gabon détient 25% et le flottant est de 16,72%.

Schéma d'organisation au 31 décembre 2019



1.6 Des résultats 2019 solides

1.6.1 Résultats 2019

1.6.1.1 Panorama de l'exercice 2019

Sur l'année 2019, le Groupe a généré un *cash flow* (DACF)⁽¹⁾ de 28,5 milliards de dollars en forte croissance de 2,4 milliards de dollars par rapport à 2018 grâce à une contribution positive de tous les secteurs. Cette performance a été réalisée malgré la baisse des cours du pétrole de 10% et du gaz européen de 38%, soit un environnement de prix en baisse en moyenne de l'ordre de 20%. Le Groupe enregistre un résultat annuel ajusté solide de 11,8 milliards de dollars en baisse de 13% et une rentabilité des capitaux propres supérieure à 10%. Le point mort *cash* organique avant dividende est en baisse sous les 25\$/b.

Dans l'Amont, les démarrages et la montée en puissance de projets tels que Yamal LNG en Russie et Ichthys en Australie, Egina au Nigéria et Kaombo en Angola, ont été fortement générateurs de *cash* et ont permis d'atteindre une croissance de production de 9% sur l'année, le GNL présentant à lui seul une croissance de près de 50%.

L'Exploration-Production voit ainsi son *cash flow* s'établir en hausse à 18,0 milliards de dollars malgré la détérioration de l'environnement et le secteur iGRP, avec une augmentation des ventes de GNL de près de 60%, enregistre un *cash flow* de 3,7 milliards de dollars en hausse de 81%.

L'Aval quant à lui affiche un *cash flow* stable à 6,6 milliards de dollars grâce notamment à ses activités non-cycliques et malgré une baisse des marges de raffinage et de pétrochimie de l'ordre de 10%.

Les investissements nets s'élèvent à 17,4 milliards de dollars et reflètent en particulier la stratégie de renforcement dans le GNL et l'offshore profond, comme en témoignent l'acquisition de Mozambique LNG et le lancement des projets Arctic LNG 2 en Russie et Mero 2 au Brésil. Plus d'un tiers des investissements nets ont été réalisés dans le secteur iGRP qui porte l'ambition bas carbone du Groupe. TOTAL entre sur le marché du gaz et des renouvelables en Inde en partenariat avec Adani et va construire une centrale solaire géante de 800 MW au Qatar.

TOTAL affiche une bonne solidité financière avec un taux d'endettement de 16,7% hors *leases* (20,7% y compris). Conformément à la décision du Conseil d'administration annoncée le 24 septembre 2019, le Groupe augmente le solde du dividende au titre de l'exercice 2019 de 6% à 0,68 euro par action. Compte tenu des premiers acomptes, le dividende au titre de 2019 ressort en augmentation de 5% à 2,68 euros par action. Enfin, le Groupe a procédé à des rachats d'actions pour un montant de 1,75 milliard de dollars en 2019 et projette pour 2020 de racheter pour 2 milliards de dollars d'actions dans un environnement à 60\$/b.

« Le Groupe a enregistré en 2019 une forte croissance du *cash flow* dans un environnement moins favorable et le dividende est en hausse de 5% sur l'année. »

Jean-Pierre Sbraire, Directeur Financier

(1) DACF = *Debt adjusted cash flow*, se définit comme la marge brute d'autofinancement hors frais financiers.

1.6.1.2 Résultats 2019 du Groupe

Données consolidées en millions de dollars, à l'exception du résultat par action, du dividende, du nombre d'actions et des pourcentages.

(en millions de dollars)

	2019	2018	2017
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité ^(a)	14 554	15 997	11 936
Résultat net (part du Groupe)	11 267	11 446	8 631
Résultat net ajusté (part du Groupe) ^(a)	11 828	13 559	10 578
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions)	2 618	2 624	2 495
Résultat net ajusté dilué par action (en \$) ^{(a)(b)}	4,38	5,05	4,12
Dividende par action (en €) ^(c)	2,68	2,56	2,48
Ratio d'endettement ^(d) (au 31 décembre) hors impact des contrats de location	20,7% 16,7%	15,5% 14,3%	11,9% 11,1%
Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE) ^(e)	9,8%	11,8%	9,4%
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	10,4%	12,2%	10,1%
Investissements nets ^(f)	17 449	15 568	11 636
Investissements organiques ^(g)	13 397	12 427	14 395
Acquisitions nettes ^(h)	4 052	3 141	(2 759)
Marge brute d'autofinancement ⁽ⁱ⁾	26 432	24 529	21 135
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(j)	28 501	26 067	22 183
Flux de trésorerie d'exploitation	24 685	24 703	22 319

- (a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).
- (b) Calculé sur le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice. Conformément aux normes IFRS, le résultat net ajusté dilué par action est calculé à partir du résultat net ajusté diminué du coupon des titres subordonnés à durée indéterminée.
- (c) Dividende 2019 : sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020.
- (d) Dette nette/(dette nette + capitaux propres part du Groupe + intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle). Inclut l'impact des contrats de location.
- (e) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).
- (f) Investissements nets = Investissements organiques + acquisitions nettes.
- (g) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.
- (h) Acquisitions nettes = acquisitions - cessions - autres opérations avec intérêts ne conférant pas le contrôle.
- (i) La marge brute d'autofinancement se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement. La méthode du coût de remplacement est expliquée dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8).
- (j) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement, hors frais financiers.

Paramètres d'environnement

	2019	2018	2017
Parité €-\$	1,12	1,18	1,13
Brent (\$/b)	64,2	71,3	54,2
Henry Hub (\$/Mbtu)	2,5	3,1	3,0
NBP (\$/Mbtu)*	4,9	7,9	5,9
JKM (\$/Mbtu)**	5,5	9,7	7,1
Prix moyen de vente liquides (\$/b)***	59,8	64,3	49,9
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)***	3,88	4,87	4,09
Marge sur coûts variables – Raffinage Europe, MCV (\$/t)	34,9	38,2	45,6

* NBP (National Balancing Point) est un point d'échange virtuel de gaz naturel au Royaume-Uni utilisé pour transférer des droits sur le gaz physique et qui est largement utilisé comme une référence de prix pour les marchés du gaz naturel en Europe. NBP est exploité par National Grid Gas plc, le gestionnaire du réseau de transport britannique.

** JKM (Japan-Korea Marker) mesure les prix des échanges spot de LGN en Asie. Il est basé sur les prix des transactions sur le marché spot et/ou les offres d'achat et de vente de LGN enregistrées après la clôture du marché boursier en Asie, à 16h30 heure de Singapour.

*** Filiales consolidées.

Production d'hydrocarbures

	2019	2018	2017
Production combinée (kbp/j)	3 014	2 775	2 566
Pétrole (y compris bitumes) (kb/j)	1 431	1 378	1 167
Gaz (y compris Condensats et LGN associés) (kbp/j)	1 583	1 397	1 399

Production d'hydrocarbures

	2019	2018	2017
Production combinée (kbp/j)	3 014	2 775	2 566
Liquides (kb/j)	1 672	1 566	1 346
Gaz (Mpc/j)	7 364	6 599	6 662

1 Présentation du Groupe – Rapport intégré

Des résultats 2019 solides

La production d'hydrocarbures a été de 3 014 milliers de barils équivalent pétrole par jour (kbpj) sur l'année 2019, en hausse de 9% sur un an, en raison des éléments suivants :

- +13% lié au démarrage et à la montée en puissance de nouveaux projets, notamment Yamal LNG en Russie, Egina au Nigéria, Ichthys

en Australie, Kaombo en Angola, Culzean au Royaume-Uni et Johan Sverdrup en Norvège ;

- -3% lié au déclin naturel des champs ;
- -1% lié à des maintenances, notamment au Nigéria, en Norvège et au projet de redéveloppement Tyra au Danemark.

Éléments d'ajustement du résultat net ^(a) (part du Groupe) (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Éléments non récurrents du résultat net (part du Groupe)	(892)	(1 731)	(2 213)
Plus ou moins value de cession	-	(16)	2 452
Charges de restructuration	(58)	(138)	(66)
Dépréciations exceptionnelles	(465)	(1 595)	(3 884)
Autres éléments	(369)	18	(715)
Effet des variations de juste valeur	(15)	38	(16)
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement, net d'impôt)	346	(420)	282
TOTAL DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	(561)	(2 113)	(1 947)

(a) Pour le détail des éléments d'ajustement du résultat opérationnel, se reporter à la note 3C de l'annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

Le total des éléments d'ajustement du résultat net représente un montant de -561 millions de dollars sur l'année 2019, dont -465 millions de dollars au titre des dépréciations exceptionnelles d'actifs.

Ce niveau limité de dépréciations exceptionnelles en 2019 témoigne de la résilience du portefeuille dans une trajectoire de prix à long terme inscrite dans le scénario SDS⁽¹⁾ de l'Agence internationale de l'énergie et qui prévoit à horizon 2050 une convergence du prix du pétrole vers 50\$_{2018/b}.

Résultat opérationnel net ajusté des secteurs

Le résultat opérationnel net ajusté des secteurs a atteint 14 554 millions de dollars sur l'année 2019, en baisse de 9% par rapport à 2018, à la suite de la baisse du Brent, des prix du gaz et des marges de raffinage et de pétrochimie.

Résultat net ajusté part du Groupe

Le résultat net ajusté part du Groupe s'est établi à 11 828 millions de dollars sur l'année 2019 en baisse de 13% par rapport à 2018 à la suite de la baisse du résultat opérationnel net ajusté des secteurs. Le résultat net ajusté exclut l'effet de stock après impôt, les éléments non-récurrents et les effets des variations de juste valeur.

Rentabilité

La rentabilité des capitaux propres s'est établie à 10,4% sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

(en millions de dollars)	Période du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018
Résultat net ajusté	12 090	13 964
Capitaux propres retraités moyens	116 766	114 183
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	10,4%	12,2%

La rentabilité des capitaux employés moyens s'est établie à 9,8% sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

(en millions de dollars)	Période du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018
Résultat opérationnel net ajusté	14 073	15 691
Capitaux mis en œuvre moyens au coût de remplacement	143 674	133 123
Rentabilité des capitaux employés moyens^(a) (ROACE)	9,8%	11,8%

(a) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(1) Sustainable Development Scenario.

1.6.1.3 Résultats du secteur Exploration-Production

Production d'hydrocarbures	2019	2018	2017
EP (kbep/j)	2 454	2 394	2 165
Liquides (kb/j)	1 601	1 527	1 298
Gaz (Mpc/j)	4 653	4 724	4 728
Résultats (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	7 509	8 547	4 541
Investissements organiques ^(b)	8 635	7 953	9 110
Acquisitions nettes	14	2 162	(896)
Investissements nets	8 649	10 115	8 214
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(c)	18 030	17 832	12 758
Flux de trésorerie d'exploitation ^(d)	16 917	18 537	10 719

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(b) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

(c) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

(d) Hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

La marge brute d'autofinancement est en hausse par rapport à 2018 de 1% à 18,0 milliards de dollars sur l'année 2019. La mise en production de projets fortement générateurs de *cash* a compensé l'effet de la baisse du Brent et des prix du gaz.

Le résultat opérationnel net ajusté de l'Exploration-Production s'est établi à 7 509 millions de dollars sur l'année 2019 en baisse de 12% liée à la baisse des prix du Brent et du gaz.

1.6.1.4 Résultats du secteur Integrated Gas, Renewables & Power

Production d'hydrocarbures et ventes de GNL

Production d'hydrocarbures	2019	2018	2017
IGRP (kbep/j)	560	381	401
Liquides (kb/j)	71	39	48
Gaz (Mpc/j)	2 711	1 875	1 934
	2019	2018	2017
Ventes totales de GNL (Mt)	34,3	21,8	15,6
Y compris Ventes issues des quotes-parts de production*	16,3	11,1	11,2
Y compris Ventes par TOTAL issues des quotes-parts de production et d'achats auprès de tiers	27,9	17,1	7,6

* Les quotes-parts de production du Groupe peuvent être vendues par TOTAL ou par les joint ventures.

1 Présentation du Groupe – Rapport intégré

Des résultats 2019 solides

La croissance des productions sur un an est essentiellement liée au démarrage de la production du projet Ichthys en Australie au troisième trimestre 2018 et aux démarrages successifs des trains de Yamal LNG en Russie.

Les ventes totales de GNL ont augmenté de 57% sur l'année 2019 grâce à la montée en puissance de Yamal LNG et d'Ichthys, au démarrage du premier train de Cameron LNG aux États-Unis et du fait de l'acquisition du portefeuille de contrats GNL d'Engie au troisième trimestre 2018.

Résultats (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	2 389	2 419	1 929
Investissements organiques ^(b)	2 259	1 745	2 553
Acquisitions nettes	3 921	1 701	845
Investissements nets	6 180	3 445	3 398
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(c)	3 730	2 055	2 289
Flux de trésorerie d'exploitation ^(d)	3 461	596	3 157

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(b) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

(c) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.

(d) Hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.

Portée par la forte croissance des ventes de GNL, la marge brute d'autofinancement du secteur iGRP est en hausse de 81% sur l'année 2019.

Le résultat opérationnel net ajusté s'est établi à 2 389 millions de dollars sur l'année 2019 en baisse de 1% par rapport à 2018, impacté par la baisse des prix du gaz en Europe et en Asie ainsi que par l'amortissement des nouveaux projets.

1.6.1.5 Résultats du secteur Raffinage-Chimie

Données opérationnelles ^(a)	2019	2018	2017
Volumes raffinés (kb/j)	1 671	1 852	1 827

(a) Y compris les raffineries africaines reportées dans le secteur Marketing & Services.

Les volumes raffinés sont en baisse de 10% sur l'année 2019 compte tenu notamment de l'arrêt de Grandpuits en France pendant près de 6 mois.

Résultats (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	3 003	3 379	3 790
Investissements organiques ^(b)	1 426	1 604	1 625
Acquisitions nettes	(44)	(742)	(2 711)
Investissements nets	1 382	862	(1 086)
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(c)	4 072	4 388	4 728
Flux de trésorerie d'exploitation ^(d)	3 837	4 308	7 411

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(b) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

(c) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.

(d) Hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie est en baisse de 11% sur l'année 2019 à 3 003 millions de dollars notamment lié à la baisse des marges de raffinage et de pétrochimie d'environ 10% ainsi que des volumes raffinés.

La marge brute d'autofinancement s'élève à 4 072 millions de dollars sur l'année 2019, en baisse de 7% par rapport à 2018 pour les mêmes raisons.

1.6.1.6 Résultats du secteur Marketing & Services

Données opérationnelles ^(a)	2019	2018	2017
Ventes de produits pétroliers (kb/j)	1 845	1 801	1 779

(a) Hors négoce international (trading) et ventes massives Raffinage.

Les ventes de produits pétroliers affichent une croissance de 2% sur l'année 2019, grâce notamment au développement des activités dans les zones Afrique et Amérique, notamment au Mexique et au Brésil.

Résultats (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	1 653	1 652	1 676
Investissements organiques ^(b)	969	1 010	1 019
Acquisitions nettes	162	20	25
Investissements nets	1 131	1 030	1 044
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(c)	2 546	2 156	2 242
Flux de trésorerie d'exploitation ^(d)	2 604	2 759	2 221

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(b) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

(c) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

(d) Hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté s'élève à 1 653 millions de dollars sur l'année 2019.

La marge brute d'autofinancement s'élève à 2 546 millions de dollars sur l'année 2019, en hausse de 18% par rapport à 2018.

1.6.1.7 Résultats 2019 de TOTAL S.A.

Le résultat de TOTAL S.A., société mère, s'établit à 7 039 millions d'euros en 2019, contre 5 485 millions d'euros en 2018.

1.6.1.8 Proposition de dividende

Le Conseil d'administration, réuni le 5 février 2020, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 29 mai 2020, la distribution d'un solde de dividende de 0,68 euro par action au titre de l'exercice 2019 en hausse de 6% par rapport au solde de 2018. Cette décision reflète la mise en œuvre de la politique annoncée le 24 septembre 2019 d'accélérer la croissance du dividende pour les années à venir avec comme orientation une augmentation du dividende de 5 à 6% par an de façon à refléter la croissance anticipée des *cash flows* dans un environnement à 60\$/b.

Compte tenu des premier et deuxième acomptes sur dividende de 0,66 euro par action ainsi que du troisième acompte sur dividende de 0,68 euro par action décidés par le Conseil d'administration, le dividende au titre de l'exercice 2019 s'élèvera à 2,68 euros par action, contre 2,56 euros par action au titre de l'exercice 2018, soit une augmentation de près de 5%.

1.6.1.9 Politique de retour à l'actionnaire

Lors de sa réunion du 23 septembre 2019, le Conseil d'administration a pris connaissance des perspectives de développement du Groupe à horizon 2025 et a constaté que TOTAL démontre sa capacité à maintenir durablement un point mort *cash* organique avant dividende inférieur à 30\$/b et une structure financière solide avec un objectif de taux d'endettement inférieur à 20%.

En conséquence, le Conseil d'administration a décidé d'accélérer la croissance du dividende pour les années à venir et s'est donné comme orientation une augmentation du dividende de 5 à 6% par an de façon à refléter la croissance anticipée des *cash flows* dans un environnement à 60\$/b.

Le Conseil d'administration a relevé que la mise en œuvre de sa stratégie de croissance durable et rentable dans le pétrole et le gaz ainsi que sa capacité à lancer des projets d'investissements profitables dans les marchés en croissance, notamment le GNL et l'électricité bas carbone, donnent une visibilité accrue sur le futur du Groupe. Celle-ci se traduit notamment par des prévisions d'augmentation du *cash flow* de plus de 5 milliards de dollars à horizon 2025 dans un environnement à 60\$/b, soit une augmentation moyenne annuelle d'environ 1 milliard de dollars.

Le Groupe continuera en 2020 de racheter ses actions avec un montant prévu en 2020 de 2 milliards de dollars dans un environnement à 60\$/b. Au 18 mars 2020, le Groupe a procédé au rachat d'actions pour un montant d'environ 550 millions de dollars. Les rachats ont été interrompus après la chute brutale du prix du baril à un niveau éloigné de l'environnement à 60\$/b.

1.6.2 Trésorerie et capitaux

1.6.2.1 Capitaux à long terme et à court terme

Capitaux à long terme au 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Capitaux propres	119 305	118 114	114 037
Dettes financières non courantes	47 773	40 129	41 340
Actifs financiers non courants	(912)	(680)	(679)
TOTAL NET DES CAPITAUX NON COURANTS	166 166	157 563	154 698
Capitaux à court terme au 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Dettes financières courantes	14 819	13 306	11 096
Actifs financiers courants nets	(3 505)	(3 176)	(3 148)
DETTES FINANCIÈRES COURANTES NETTES	11 314	10 130	7 948
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(27 352)	(27 907)	(33 185)

1.6.2.2 Source et montant des flux de trésorerie

(en millions de dollars)	2019	2018	2017
Flux de trésorerie d'exploitation	24 685	24 703	22 319
Investissements bruts	(19 237)	(22 185)	(16 896)
Désinvestissements	2 060	7 239	5 264
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	10	(622)	(4)
FLUX DE TRÉSORERIE NET APRÈS VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT^(a)	7 518	9 135	10 683
Dividendes versés	(6 756)	(5 010)	(2 784)
Rachats d'actions	(2 810)	(4 328)	0
Ratio d'endettement au 31 décembre ^(b)	20,7%	15,5%	11,9%

(a) Flux de trésorerie net après variation du besoin en fonds de roulement = flux de trésorerie d'exploitation après variation du besoin en fonds de roulement – investissements nets (y compris les autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle).

(b) Dette nette/(dette nette + capitaux propres part du Groupe + intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle).

Le flux de trésorerie net après variation du besoin en fonds de roulement du Groupe ressort à 7 518 millions de dollars en 2019 contre 9 135 millions de dollars en 2018. Cette variation s'explique principalement par la croissance des investissements nets en 2019 par rapport à 2018,

incluant notamment l'acquisition en 2019 de la participation d'Anadarko dans Mozambique LNG. Le Groupe confirme sa solidité financière avec un ratio d'endettement de 20,7% au 31 décembre 2019.

1.6.2.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

La politique du Groupe vise, en fonction des besoins généraux du Groupe, à s'endetter à long terme, à taux variable ou à taux fixe, en fonction du niveau des taux d'intérêt lors de l'émission, principalement en dollars ou en euros. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés lors de l'émission aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure de façon *ad hoc* des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Les dettes financières long terme sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission.

Au 31 décembre 2019, les dettes financières non courantes du Groupe après prise en compte de l'effet des *swaps* de change et de taux sont composées à 92% de dettes en dollars et à 42% de dettes à taux variable ; au 31 décembre 2018, ces ratios étaient respectivement de 97% et 54%.

En complément de ses émissions obligataires habituelles, TOTAL S.A. a émis en 2015 et 2016 des titres subordonnés à durée indéterminée en plusieurs tranches : le 19 février 2015, 5 milliards d'euros en deux tranches ; le 11 mai 2016, 1,75 milliard d'euros en une tranche ; le 29 septembre 2016, 2,5 milliards d'euros en deux tranches. En avril 2019, TOTAL S.A. a réalisé un refinancement partiel anticipé de certains de ses titres subordonnés à durée indéterminée, à l'issue duquel l'encours

global de ces titres est resté inchangé. L'opération de refinancement a consisté en une nouvelle émission de titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 1,5 milliard d'euros, couplée au rachat pour le même montant d'une partie des titres subordonnés à durée indéterminée émis en 2015.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32 « Instruments Financiers – Présentation », du fait de leurs caractéristiques, les émissions de titres subordonnés à durée indéterminée de TOTAL S.A. sont comptabilisées en capitaux propres.

Par ailleurs, le 25 novembre 2015, TOTAL S.A. a émis un emprunt de 1,2 milliard de dollars combinant des obligations indexées sur la performance de l'action Total (*cash-settled convertible bonds*) et l'achat d'options destinées à couvrir le risque économique lié à cette indexation. Cette combinaison crée un instrument synthétique non dilutif équivalent à une obligation standard. À maturité, l'ensemble des flux sera effectué en numéraire et le règlement limité au montant nominal.

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude du taux de *credit default swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière générale).

Des plafonds d'encours global sont déterminés pour chaque contrepartie financière autorisée et répartis entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins des activités financières.

En outre, afin de réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, la Direction Financement-Trésorerie a conclu des contrats

d'appels de marge conformes à la réglementation applicable avec ses contreparties. Enfin, depuis le 21 décembre 2018, conformément au règlement (UE) n°648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (EMIR), tout nouveau *swap* de taux (hors *cross currency swaps*) conclu par une entité du Groupe fait désormais l'objet d'une compensation centralisée.

1.6.2.4 Conditions d'utilisation des financements externes

Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) s'élève à 12 961 millions de dollars au 31 décembre 2019 (contre 13 191 millions de dollars au 31 décembre 2018), dont 12 406 millions de dollars ne sont pas utilisés (12 599 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2018).

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative. Le montant de ces lignes de crédit s'élève à 11 585 millions de dollars au 31 décembre 2019 (contre 11 515 millions de dollars au 31 décembre 2018), dont 11 585 millions de dollars ne sont pas utilisés (11 515 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2018).

Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne

contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe ; elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2019, de restriction à l'utilisation des capitaux dont bénéficient les sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les activités du Groupe.

1.6.2.5 Sources de financement attendues

Le financement des investissements, du besoin en fonds de roulement, du paiement du dividende et des rachats par la Société de ses propres actions, est assuré par la génération de *cash flow* des opérations, par des désinvestissements d'actifs et, le cas échéant, par l'émission nette d'emprunts.

Pour les années ultérieures et sur la base des conditions actuelles de financement offertes par les marchés financiers, la Société entend maintenir cette politique de financement des investissements et des activités du Groupe.

1.6.3 Tendances et perspectives

1.6.3.1 Perspectives

L'environnement pétrolier reste volatil compte tenu d'une incertitude sur la demande d'hydrocarbures liée aux perspectives sur la croissance économique mondiale et d'un contexte géopolitique instable.

L'épidémie du Covid-19 qui a démarré en décembre 2019 en Chine, impacte la demande depuis le début du 1er trimestre 2020 et a eu pour effet de faire chuter significativement les cours du pétrole.

Dans ce contexte d'offre excédentaire, la décision le 6 mars 2020, de l'OPEP et de la Russie de cesser leur coopération sur les marchés a fait chuter brutalement les cours du pétrole brut, de l'ordre de 30%.

Une baisse du prix moyen de ventes de liquides de 10 dollars par baril entraîne sur un trimestre une baisse du résultat opérationnel net ajusté d'environ 725 millions de dollars et une baisse du flux de trésorerie d'exploitation d'environ 825 millions de dollars.

Malgré les incertitudes liées au Covid-19 et aux politiques d'offre de pétrole, les fondamentaux du Groupe restent solides. Le Groupe dispose d'un point-mort *cash* organique inférieur à 25\$/b et d'un niveau d'endettement maîtrisé (gearing hors leases de 17% au 31.12.2019). Depuis 2015, il a mis en œuvre une politique de discipline sur ses dépenses et a annoncé en septembre 2019 l'extension de ses programmes d'économies au-delà de 2020. De plus, il dispose de flexibilités sur ses programmes d'investissement puisque près de 20% des CAPEX de l'*upstream* sont des « *short cycle capex* », c'est à dire arbitrables à court terme.

Le Groupe poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de croissance rentable sur les chaînes intégrées du gaz et de l'électricité bas carbone.

Les ventes de GNL bénéficieront notamment en 2020 des démarrages du train 4 de Yamal LNG et du train 3 de Cameron LNG et s'établiront à plus de 30 millions de tonnes.

Ainsi, dans un environnement à 60\$/b, le *cash flow* du Groupe serait en augmentation d'environ 1 milliard de dollars par an à partir de 2019.

Le Groupe maintient la discipline sur les dépenses et poursuit son programme de réduction de coûts avec un objectif de plus de 5 milliards de dollars d'économies cumulées en 2020. Dans un environnement à 60\$/b, les investissements nets devraient être de l'ordre de 18 milliards de dollars en 2020, le Groupe prévoyant alors de finaliser son programme de cession de 5 milliards de dollars d'actifs sur les années 2019-2020 (~3 milliards de dollars ont déjà été annoncés).

La croissance organique de la production devrait se poursuivre à plus de 2% en 2020 grâce à la montée en puissance de projets mis en production en 2019 et les démarrages prévus en 2020 notamment lara 2 au Brésil. Cependant, les exportations en Libye sont à l'arrêt depuis la mi-février ; si cette situation se poursuivait sur l'année complète, elle impacterait d'environ 2% la croissance des productions annuelles.

Depuis le début du quatrième trimestre 2019 jusqu'à la décision de l'OPEP du 6 mars 2020, les marges de raffinage mondiales ont été faibles compte tenu des stocks de produits élevés et des prix du brut soutenus par l'Opep. Ces marges se sont cependant relevées suite à la baisse brutale du prix du pétrole. L'Aval continuera à s'appuyer sur son portefeuille diversifié, notamment ses plateformes intégrées du Raffinage-Chimie ainsi que sur ses activités non cycliques.

1.6.3.2 Risques et incertitudes

Les activités du Groupe demeurent soumises aux risques des marchés (sensibilité aux paramètres d'environnement des marchés des hydrocarbures et des marchés financiers), aux risques industriels, environnementaux et liés aux enjeux climatiques en lien avec la nature même de ses activités, ainsi que notamment aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités.

Une description détaillée des risques est donnée dans la partie Facteurs de risque de ce Document d'enregistrement universel (se reporter au point 3.1 du chapitre 3). Pour une information complémentaire sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, se reporter au point 3.3 du chapitre 3.

1.6.4 Changements significatifs

Les changements significatifs concernant la situation financière et commerciale du Groupe survenus depuis le 31 décembre 2019, date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers certifiés ont été publiés par la Société, sont ceux mentionnés ci-dessus au point

1.6.3.1, dans la description des activités du Groupe (chapitre 2) et dans la présentation des procédures judiciaires et d'arbitrage (point 3.5 du chapitre 3).

2

Présentation des activités pour l'exercice 2019

2.1 Secteur Integrated Gas, Renewables & Power	32	2.4 Secteur Raffinage-Chimie	60
2.1.1 Présentation du secteur	33	2.4.1 Raffinage-Chimie	61
2.1.2 GNL	33	2.4.2 Trading-Shipping	65
2.1.3 Production et stockage d'électricité bas carbone	36		
2.1.4 Marketing et négoce de gaz naturel et d'électricité	38	2.5 Secteur Marketing & Services	67
2.1.5 Négoce (hors GNL, gaz et électricité) et transport	39	2.5.1 Présentation du secteur	68
2.1.6 Carbon Neutrality Businesses	39	2.5.2 Ventes de produits pétroliers	69
		2.5.3 Répartition du réseau de stations-service	69
		2.5.4 Activités par zone géographique	69
		2.5.5 Développement de produits et services	72
2.2 Secteur Exploration-Production	40		
2.2.1 Présentation du secteur	41	2.6 Investissements	74
2.2.2 Activités par zone géographique	41	2.6.1 Principaux investissements réalisés au cours de la période 2017-2019	74
		2.6.2 Principaux investissements prévus	75
		2.6.3 Modes de financement	75
2.3 Activités d'hydrocarbures Amont	47		
2.3.1 Réserves d'hydrocarbures	49	2.7 Recherche & Développement	76
2.3.2 Exploration	50	2.7.1 Sécurité et Environnement	76
2.3.3 Production d'hydrocarbures	50	2.7.2 Mix énergétique bas carbone	77
2.3.4 Engagements de livraison	55	2.7.3 Efficacité opérationnelle	78
2.3.5 Cadre contractuel des activités de production d'hydrocarbures Amont	56	2.7.4 Nouveaux produits	78
2.3.6 Superficie du domaine minier	56	2.7.5 Numérique	79
2.3.7 Puits producteurs	57	2.7.6 Matériaux et solutions intégrées pour la mobilité : Hutchinson	79
2.3.8 Puits producteurs et secs forés	57		
2.3.9 Puits en cours de forage (y compris les puits temporairement suspendus)	58		
2.3.10 Participation dans les oléoducs et les gazoducs	59		

2.1 Secteur Integrated Gas, Renewables & Power



TOTAL investit dans les nouveaux marchés énergétiques en croissance pour un futur durable. Créé le 1^{er} janvier 2019, le secteur Integrated Gas, Renewables & Power porte l'ambition du Groupe dans les activités en croissance des chaînes intégrées du gaz et de l'électricité bas carbone, ainsi que dans les activités contribuant à la neutralité carbone. La mise en œuvre d'une stratégie de croissance rentable dans ces métiers d'avenir contribue à l'ambition du Groupe de réduire de 15% l'intensité carbone des produits énergétiques utilisés par ses clients entre 2015 et 2030.



Production d'hydrocarbures et ventes de GNL

Production d'hydrocarbures	2019	2018	2017
IGRP (kbp/j)	560	381	401
Liquides (kb/j)	71	39	48
Gaz (Mpc/j)	2 711	1 875	1 934

GNL (Mt)	2019	2018	2017
Ventes totales de GNL	34,3	21,8	15,6
<i>Y compris ventes issues des quotes-parts de production^(a)</i>	16,3	11,1	11,2
<i>Y compris ventes par TOTAL issues des quotes-parts de production et d'achats auprès de tiers</i>	27,9	17,1	7,6

(a) Les quotes-parts de production du Groupe peuvent être vendues par TOTAL ou par les joint-ventures.

La croissance des productions sur un an est essentiellement liée au démarrage de la production du projet Ichthys en Australie au troisième trimestre 2018 et aux démarrages successifs des trains de Yamal LNG en Russie.

Les ventes totales de GNL ont augmenté de 57% sur l'année 2019 grâce à la montée en puissance de Yamal LNG et d'Ichthys et au démarrage du premier train de Cameron LNG aux États-Unis et du fait de l'acquisition du portefeuille de contrats GNL d'Engie au troisième trimestre 2018.

Capacités brutes installées de génération électrique

(GW)	2019	2018	2017
Solaire	1,6	1,0	0,6
Eolien	1,3	0,7	0,2
Biogaz et hydroélectricité	0,1	0,0	0,0
Total	3,0	1,7	0,8
Centrales à gaz à cycle combiné – Europe ^(a)	1,9	1,9	0,3
Centrale à gaz à cycle combiné – Reste du monde (Taweelah, EAU)	1,6	1,6	1,6

(a) Incluant la cogénération de la raffinerie de Normandie appartenant au secteur Raffinage-Chimie.

(1) DACF = debt adjusted cash flow. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

(2) Incluant la cogénération de la Raffinerie de Normandie appartenant au Raffinage-Chimie.

Données financières du secteur Integrated Gas, Renewables & Power⁽¹⁾

(en M\$)	2019	2018	2017
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	2 389	2 419	1 929
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(b)	3 730	2 055	2 289
Flux de trésorerie d'exploitation ^(c)	3 461	596	3 157

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, et hors effet des variations de juste valeur.

(b) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

(c) Hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

Portée par la forte croissance des ventes de GNL, la marge brute d'autofinancement du secteur iGRP est en hausse de 81% sur l'année 2019.

Le résultat opérationnel net ajusté s'est établi à 2 389 millions de dollars sur l'année 2019 en baisse de 1% sur un an, impacté par la baisse des prix du gaz en Europe et en Asie ainsi que par l'amortissement des nouveaux projets.

2.1.1 Présentation du secteur

TOTAL intègre dans sa stratégie les enjeux du changement climatique et anticipe les tendances nouvelles du marché de l'énergie. Le Groupe renforce ainsi son développement sur les chaînes de valeur intégrées du gaz naturel et de l'électricité bas carbone, de la production jusqu'à la commercialisation, et met en œuvre une stratégie de croissance rentable dans les métiers d'avenir du bas carbone.

Dans les activités du GNL, la stratégie vise à conforter la position de n°2 mondial acquise à la suite du rachat des actifs GNL d'Engie en 2018. Cette acquisition a renforcé les positions de TOTAL dans la production de GNL, accru son volume de contrats d'achats et ventes long terme, ses capacités de regazéification, notamment en Europe, et enfin apporté une flotte de méthaniers, offrant ainsi une plus grande flexibilité à son portefeuille. TOTAL bénéficiera également d'une augmentation des achats auprès des projets dont le Groupe est actionnaire, notamment aux États-Unis (Cameron), et à plus long terme en Russie (Arctic 2 LNG) et au Mozambique. Pour accompagner son ambition, TOTAL a renforcé en 2019 son activité GNL aux États-Unis avec la reprise du portefeuille de 2 Mt/an de GNL de Toshiba et annoncé l'acquisition de 37,4% d'Adani Gas Limited, un des grands distributeurs régionaux de gaz naturel en Inde.

Dans l'électricité bas carbone, TOTAL met en œuvre une stratégie géographique différenciée et se développe sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité. En Europe, la stratégie repose sur la construction d'une position intégrée dans l'électricité bas carbone (sur base gaz et renouvelables), en étant présent depuis la production d'électricité jusqu'aux activités de commercialisation. Dans ce cadre, TOTAL a acquis en 2018 auprès de KKR-Energas deux centrales à cycle combiné au gaz naturel en France situées à Pont sur Sambre

et Toul. En décembre 2018, TOTAL et EPH ont également signé un accord permettant à TOTAL, sous réserve de l'autorisation des autorités compétentes, d'acquérir en 2020 deux centrales à gaz supplémentaires en France. En Europe, le Groupe s'appuie sur ses filiales Total Quadran, Total Solar International et Total Solar Distributed Generation, ainsi que sur sa participation dans Total Eren pour accroître les capacités de génération électrique renouvelable (solaire et éolien terrestre).

Hors Europe, TOTAL poursuit le développement de ses capacités de production renouvelable par le biais de ses filiales (Total Solar International, Total Solar Distributed Generation) ou de ses participations dans les sociétés Total Eren et SunPower (États-Unis).

TOTAL s'est également engagé, via sa filiale Saft Groupe, à développer le stockage d'électricité stationnaire pour accompagner la croissance des énergies renouvelables par nature intermittentes (solaire et éolien).

TOTAL est aussi présent dans le marketing d'électricité et de gaz naturel en Europe, le négoce d'électricité et de gaz naturel ainsi que celui de gaz de pétrole liquéfié (GPL), de *petcoke* et de soufre.

Enfin, TOTAL développe des solutions technologiques et des offres commerciales contribuant à la neutralité carbone. D'une part, le Groupe, via sa filiale GreenFlex, propose à ses clients des services permettant de diminuer leur empreinte environnementale par l'optimisation et la réduction de leur consommation énergétique. D'autre part, il investit dans des projets de captage, stockage ou utilisation du CO₂ ainsi que dans des solutions naturelles pour sa séquestration.

2.1.2 GNL

Pionnier de l'industrie du GNL, TOTAL, grâce à des positions solides et diversifiées, est un des acteurs majeurs⁽²⁾ du secteur dans le monde. Le développement d'une chaîne de valeur intégrée est un élément clé de la stratégie du Groupe : TOTAL renforce sa présence depuis l'amont, grâce notamment à des participations dans des usines de liquéfaction situées dans les grandes zones de production, jusqu'à l'accès au client final, en passant par les activités intermédiaires (midstream) telles que le transport, la regazéification et le négoce.

Par ailleurs, le Groupe se positionne sur de nouveaux marchés GNL en développant des projets d'unités flottantes de stockage et de regazéification (FSRU, *Floating Storage and Regasification Unit*) dans les pays émergents, comme au Bénin avec l'accord signé en juillet 2019.

2.1.2.1 Production et liquéfaction de GNL par le Groupe

Le GNL commercialisé par le Groupe sur les marchés mondiaux provient en partie des quotes-parts de production détenues, soit dans

les gisements naturels de gaz et condensats, soit dans les usines de liquéfaction dont le Groupe est actionnaire. Le Groupe commercialise également du GNL au travers de contrats sans prises de participation (se reporter au point 2.1.2.2 de ce chapitre). En 2019, la montée en puissance des usines d'Ichthys en Australie et de Yamal LNG en Russie, ainsi que le démarrage de l'usine Cameron LNG aux États-Unis, ont permis une croissance continue de la production de GNL du Groupe. La quote-part de production de GNL s'est ainsi établie à 16,3 Mt en 2019, contre 11,1 Mt en 2018 et 11,2 Mt en 2017. Cette croissance devrait se poursuivre au cours des prochaines années grâce aux projets de liquéfaction du Groupe en cours de construction (États-Unis, Russie, Nigéria et Mozambique) ou en cours d'étude (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Russie, Oman, Mexique et États-Unis).

Les informations ci-après décrivent les principales activités d'exploration, de production et de liquéfaction du secteur iGRP, présentées par zone géographique. Les capacités mentionnées sont exprimées sur une base 100%, quelle que soit la participation détenue par le Groupe dans l'actif.

(1) Les données relatives aux exercices 2017 et 2018 ont été retraitées pour tenir compte de la nouvelle structure de reporting effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

(2) Données publiques sur la base du portefeuille GNL amont et aval en 2019.

Europe et Asie Centrale

En **Russie** la production de GNL du Groupe provient du projet Yamal LNG depuis fin 2017.

En 2013, la société OAO Yamal LNG a lancé ce projet qui vise à développer le gisement *onshore* South Tambey (gaz et condensats), situé dans la péninsule de Yamal, et à construire une usine de liquéfaction de gaz de trois trains, d'une capacité totale de 16,5 Mt/an de GNL. Le financement du projet Yamal LNG a été finalisé en 2016, dans le respect des réglementations applicables. Fin 2017, l'usine de GNL de Yamal a démarré avec une première cargaison à bord du méthanier *Christophe de Margerie*. Le deuxième train de liquéfaction de l'usine, d'une capacité de 5,5 Mt/an, a produit sa première cargaison de GNL en août 2018. Le troisième train de liquéfaction a commencé à produire en novembre 2018, avec plus d'un an d'avance sur le planning envisagé au lancement du projet. Un quatrième train de liquéfaction, d'une capacité de 0,9 Mt/an, utilisant une technologie de la société PAO Novatek, est en cours de construction et devrait démarrer au deuxième trimestre 2020.

TOTAL détient une participation globale de 29,73% dans le projet Yamal LNG (20,02% directement et 9,71% indirectement via PAO Novatek).

En mars 2019, TOTAL a acquis une participation directe de 10% dans le projet Arctic LNG 2. En septembre 2019, TOTAL et les partenaires du projet ont approuvé la décision finale d'investissement du projet Arctic LNG 2. Situé sur la péninsule de Gydan face à celle de Yamal, le projet Arctic LNG 2 devrait disposer d'une capacité de production de 19,8 Mt/an et permettre de valoriser les ressources de gaz et de condensats du gisement *onshore* Utrenneye. Le projet prévoit l'installation de trois plateformes gravitaires (*gravity based structures*) dans la baie de l'Ob pour accueillir les trois trains de liquéfaction de 6,6 Mt/an chacun. Le premier cargo de GNL est prévu pour 2023. Le projet devrait bénéficier de synergies avec le projet Yamal LNG. TOTAL détient une participation globale de 21,6% dans le projet Arctic LNG 2 (10% directement et 11,6% indirectement via PAO Novatek). L'accord conclu en mai 2018 entre TOTAL et PAO Novatek, permet également à TOTAL d'acquiescer une participation directe entre 10% et 15% dans tous les futurs projets GNL de PAO Novatek situés sur les péninsules de Yamal et de Gydan.

En **Norvège**, le Groupe détient une participation de 18,40% dans l'usine de liquéfaction de gaz de Snhvit (capacité de 4,2 Mt/an). L'usine, située en mer de Barents, est alimentée par la production des champs de gaz Snhvit et Albatross.

Afrique (hors Afrique du Nord)

Au **Nigeria**, TOTAL détient une participation de 15% dans Nigeria LNG (NLNG), dont le principal actif est une usine de liquéfaction d'une capacité totale de 22 Mt/an. Les actionnaires de NLNG ont approuvé fin 2019 le lancement du projet d'installation d'une capacité supplémentaire d'environ 7 Mt/an, dont la construction devrait démarrer en 2020, sous réserve des discussions en cours avec la Nigerian National Petroleum (NNPC) sur la stabilisation du cadre fiscal et après clôture du projet de financement. TOTAL est également présent dans le champ *onshore* OML 58 (40%, opérateur), dans le cadre de son joint venture avec la Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC). Il livre du gaz à NLNG et sur le marché domestique nigérian depuis 2016.

En **Angola**, TOTAL détient une participation de 13,6% dans le projet Angola LNG, qui comprend une usine de liquéfaction de gaz d'une capacité totale de 5,2 Mt/an, située à proximité de Soyo et alimentée par le gaz associé aux productions des blocs 0, 14, 15, 17, 18 et 32.

Au **Mozambique**, TOTAL a acquis en septembre 2019 auprès d'Occidental Petroleum Corporation la société portant une participation de 26,5% dans le projet Mozambique LNG pour lequel la décision d'investissement a été prise en juin 2019. Le projet prévoit que le gaz produit par les champs Goffinho et Atum, situés dans l'Offshore Area 1, sera liquéfié grâce à la construction à terre de deux trains de liquéfaction, d'une capacité totale de 12,9 Mt/an.

La commercialisation de près de 90% de la production de Mozambique LNG est sécurisée dans le cadre de contrats à long terme à destination

de clients en Asie et en Europe. Une partie du gaz devrait être destinée au marché intérieur afin de contribuer au développement économique du pays.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Au **Qatar**, le Groupe participe à la production, au traitement et à l'export de gaz du champ North Field à travers ses participations dans les usines de GNL Qatargas 1 et Qatargas 2 :

- Qatargas 1 : TOTAL détient une participation de 20% dans le bloc North Field-Qatargas 1 Upstream et de 10% dans l'usine de GNL (trois trains d'une capacité totale de 10 Mt/an) ;
- Qatargas 2 : le Groupe détient une participation de 16,7% dans le train 5, dont la capacité de production de GNL s'élève à 8 Mt/an.

TOTAL enlève une partie du GNL produit, conformément aux termes des contrats signés en 2006, qui prévoient l'achat par le Groupe de 5,2 Mt/an de GNL.

En **Oman**, TOTAL a signé en 2018 un protocole d'accord avec le gouvernement d'Oman couvrant d'une part des ressources de gaz naturel sur les blocs *onshore* 10 & 11 situés dans la zone Greater Barik (25%), et d'autre part celui d'une usine de GNL dans le port de Sohar, d'une capacité initiale de production de 1 Mt/an (80%, opérateur). Cette usine sera destinée à alimenter en GNL les soutes des bateaux.

Le Groupe produit également du GNL à travers ses participations dans le complexe de liquéfaction d'Oman LNG (5,54%/Qalhat LNG (2,04%) via Oman LNG, d'une capacité globale de 10,5 Mt/an.

Aux **Émirats arabes unis**, le Groupe détient 5% (capacité de 5,8 Mt/an) d'ADNOC LNG, société qui traite du gaz associé d'ADNOC Offshore pour produire du GNL, des LGN et des condensats, ainsi que 5% de National Gas Shipping Company (NGSCO), une société qui possède huit méthaniers et exporte le GNL d'ADNOC LNG.

En **Égypte**, TOTAL détient une participation de 5% dans le premier train (capacité de 3,6 Mt/an) de l'usine de liquéfaction Egyptian LNG (Idku).

Au **Yémen**, la dégradation des conditions de sécurité dans les environs du site de Balhaf a conduit la société Yemen LNG, dans laquelle le Groupe détient une participation de 39,62%, à cesser ses activités de production commerciale et d'export de GNL et à déclarer la force majeure auprès de ses différentes parties prenantes en 2015. L'usine a été placée en mode préservation. Pour une information complémentaire, se reporter au point 3.2 du chapitre 3.

Amériques

Aux **États-Unis**, la production de GNL du train 1 (4,5 Mt/an) de l'usine Cameron LNG en Louisiane, dont le Groupe détient 16,60%, a démarré en mai 2019. La première phase de Cameron LNG, d'une capacité de 13,5 Mt/an, comprend trois trains de liquéfaction d'une capacité de 4,5 Mt/an chacun. Les trains 2 et 3, en cours de construction, devraient démarrer en 2020. TOTAL évalue l'expansion de l'usine au-delà de la capacité initiale de 13,5 Mt/an.

En juillet 2019, TOTAL a signé plusieurs accords pour le développement du projet Driftwood LNG en Louisiane, conditionnés par la décision finale d'investissement du projet. En cas de décision finale d'investissement, TOTAL devrait investir 500 millions de dollars dans le projet Driftwood LNG (16,6 Mt/an de capacité), acheter 1 Mt/an de GNL à Driftwood LNG et 1,5 Mt/an de GNL à Tellurian Inc., et souscrire 200 millions de dollars d'actions supplémentaires de Tellurian Inc. TOTAL augmenterait ainsi sa participation au capital de cette société, qui s'élevait à 18,22% au 31 décembre 2019.

Dans les gaz de schiste, TOTAL obtient grâce à sa maîtrise des coûts des résultats satisfaisants sur ses actifs opérés du Barnett (90,92%), malgré un environnement de prix du gaz défavorable.

Au **Mexique**, TOTAL poursuit ses discussions avec Sempra Energy en vue d'une prise de participation au projet de liquéfaction Energie Costa Azul et d'un enlèvement de 0,8 Mt/an de GNL.

Asie-Pacifique

En **Australie**, la production de GNL provient des projets Gladstone LNG (GLNG) (27,5%) et Ichthys LNG (26%).

Le projet Ichthys LNG consiste à développer un champ de gaz à condensats situé dans le bassin de Browse. Ce développement inclut des puits sous-marins reliés à une plateforme pour la production, le traitement et l'export du gaz, un FPSO pour le traitement et l'export des condensats, un gazoduc de 889 km et une usine de liquéfaction implantée à terre, à Darwin. À pleine capacité, les deux trains de l'usine de liquéfaction de gaz fournissent 8,9 Mt/an de GNL. La production de condensats offshore, *onshore* et de GPL est de l'ordre de 100 000 bep/j. La production offshore d'Ichthys LNG a débuté en juillet 2018 et l'exportation du premier cargo de GNL a eu lieu en octobre 2018. La production d'Ichthys LNG a désormais atteint son plateau. Le GNL est vendu sous contrat long terme, principalement au marché asiatique.

GLNG est un projet intégré de production (à partir des champs Fairview, Roma, Scotia et Arcadia), de transport et de liquéfaction de gaz, d'une capacité mesurée de 8,8 Mt/an, implanté sur l'île de Curtis dans le Queensland. Les deux trains de l'usine sont en production respectivement depuis 2015 et 2016.

En **Indonésie**, à la suite de l'expiration du permis de la Mahakam et du transfert des activités associées à Pertamina (opérateur) depuis le 1^{er} janvier 2018, la production provient du champ de gaz Ruby sur le permis de Sebuku (15%) et est acheminée par gazoduc au terminal de Senipah pour traitement et séparation.

En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, le Groupe détient une participation dans le bloc PRL-15 (40,1%, opérateur depuis 2015). L'État de Papouasie-Nouvelle-Guinée garde le droit de prendre une participation dans la licence (à la décision finale d'investissement) à hauteur de 22,5%. Dans ce cas, la participation de TOTAL serait ramenée à 31,1%.

Le bloc PRL-15 inclut les 2 découvertes de Elk et d'Antelope. Le programme d'appréciation de ces découvertes s'est achevé en 2017 et les résultats des puits forés ont confirmé le niveau de ressources des champs.

En 2019, les études conceptuelles de développement et les activités préparatoires sur les champs Elk et Antelope situées sur le bloc PRL-15 se sont poursuivies. Le gaz produit à partir de ces champs sera transporté à travers un pipeline *onshore/offshore* de 320 km jusqu'au site de PNG LNG où il sera liquéfié dans 2 trains à construire, d'une capacité totale de 5,4 Mt/an, intégrés dans les installations de production existantes opérées par un partenaire du projet.

TOTAL et ses partenaires ont signé un accord avec l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée définissant le cadre fiscal pour le développement du projet Papua LNG en avril 2019.

2.1.2.2 Activités intermédiaires : achats, ventes, négoce et transport de GNL

Achats, ventes et négoce de GNL

Les activités du Groupe se développent dans le négoce du GNL avec la gestion et l'optimisation d'un portefeuille de contrats long terme et d'une activité *spot*.

TOTAL se porte acquéreur de volumes long terme de GNL qui proviennent souvent des projets de liquéfaction dans lesquels le Groupe possède une participation (se reporter au point 2.1.2.1 de ce chapitre). De nouvelles sources de GNL provenant notamment de l'acquisition des actifs GNL d'Engie aux États-Unis et de nouveaux projets sanctionnés (Arctic LNG 2, Nigeria LNG Train 7 et Mozambique LNG) devraient assurer la croissance du portefeuille GNL du Groupe dans les prochaines années.

Par ailleurs, TOTAL se porte aussi acquéreur à long terme de volumes de GNL en provenance de projets américains dont il n'est pas actionnaire (Sabine Pass, Corpus Christi, Cove Point, et Freeport). Ces volumes viennent alimenter et diversifier son portefeuille mondial de ressources

GNL. TOTAL a ainsi renforcé son activité de GNL aux États-Unis avec la reprise du portefeuille de GNL de Toshiba en 2019. TOTAL devrait ainsi devenir le principal exportateur de GNL américain d'ici 2021.

En 2019, TOTAL a acheté 297 cargaisons sous contrat à terme en provenance d'Algérie, d'Australie, d'Égypte, des États-Unis, du Nigéria, de Norvège, du Qatar et de Russie et 186 cargaisons *spot* ou moyen terme, contre respectivement 173 et 97 en 2018, et 59 et 49 en 2017. Les livraisons en provenance de Yemen LNG sont interrompues depuis 2015.

TOTAL détient plusieurs contrats significatifs de vente long terme de GNL notamment au Chili, en Chine, en Corée du Sud, en Indonésie, au Japon, au Panama, en République dominicaine, à Singapour et à Taïwan. De plus, le Groupe développe les ventes de GNL de détail (par barges, camions-citernes) pour des usages industriels ou de mobilité (GNL marin, fluvial ou routier) en Europe, dans les Caraïbes en partenariat avec AES et à Oman via le projet Sohar (se reporter au point 2.1.2.1 de ce chapitre).

Les activités de négoce GNL du Groupe se développent particulièrement sur les marchés *spot* d'achat et de vente. En 2019, ces activités de négoce de GNL ont représenté un volume de 28,7 Mt contre 17,1 Mt en 2018 et 7,6 Mt en 2017. Cette augmentation découle principalement de l'acquisition du portefeuille d'activités GNL d'Engie finalisée en 2018.

Le portefeuille est orienté notamment vers les débouchés asiatiques (notamment Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon et Taïwan) et se compose de contrats *spot* et à terme permettant à TOTAL d'assurer l'approvisionnement en gaz de ses principaux clients à travers le monde tout en conservant un degré de flexibilité satisfaisant pour capter les opportunités de marché.

Depuis septembre 2019, les équipes de négoce sont implantées à Genève, Houston et Singapour.

Transport de GNL

Dans le cadre de ses activités de transport de GNL, TOTAL utilise une flotte de 15 méthaniers. Afin d'accompagner la forte croissance du portefeuille GNL du Groupe, sept méthaniers neufs supplémentaires devraient renforcer la flotte affrétée d'ici à 2021. En complément de la flotte long terme, TOTAL est amené à affréter chaque année des navires en *spot* et court terme pour servir les besoins du négoce et adapter la capacité de transport aux besoins saisonniers.

TOTAL est également présent dans le shipping de GNL à travers sa filiale Total E&P Norge qui affrète deux méthaniers et au travers des participations du Groupe dans les projets de production et d'exportation de GNL contrôlant leur propre flotte de méthaniers tels que Nigéria LNG, Angola LNG, Qatargas, Yamal LNG.

2.1.2.3 Regazéification de GNL

TOTAL détient des participations dans des actifs de regazéification, ou a conclu des accords qui lui procurent à long terme un accès à des capacités de regazéification de GNL dans le monde au travers des actifs existants ou dans des projets en cours de développement en Europe (France, Royaume-Uni, Belgique et Pays-Bas), aux Amériques (États-Unis, Panama), en Asie (Inde) et en Afrique (Bénin, Côte d'Ivoire). De plus, TOTAL affrète deux FSRU. Depuis 2019, TOTAL dispose ainsi d'une capacité de regazéification de GNL de 28 Gm³/an, dont 20 Gm³/an proviennent de l'acquisition du business GNL d'Engie en 2018.

En **France**, TOTAL a cédé sa participation de 27,5% dans la société Fosmax LNG en février 2020. Cette cession n'affecte pas le contrat de réservation de capacité de regazéification de TOTAL de 7,4 Gm³/an dans Fosmax LNG. Le terminal a reçu 70 navires en 2019, contre 65 en 2018 et 55 en 2017. En 2018, TOTAL a vendu sa participation de 9,99% dans le terminal méthanier Dunkerque LNG mais a conservé un accès à une capacité de regazéification de 2 Gm³/an en 2019 dans ce terminal. TOTAL détient également une capacité de regazéification à hauteur de 3,8 Gm³/an à Montoir de Bretagne et 3 Gm³/an à Fos Tonkin.

Au **Royaume-Uni**, dans le cadre de sa participation dans le projet Qatargas 2, TOTAL détient un intérêt de 8,35% dans le terminal de regazéification de South Hook LNG, d'une capacité totale de 21 Gm³/an. Le Groupe détient également une capacité de regazéification de 3,2 Gm³/an dans le terminal d'Isle of Grain.

En **Belgique**, TOTAL détient une capacité de regazéification de 1,9 Gm³/an dans le terminal de Zeebrugge.

Aux **Pays-Bas**, TOTAL dispose d'une capacité de regazéification de 1,1 Gm³/an réservée jusqu'en 2024 dans le terminal de Gate.

Aux **États-Unis**, TOTAL détient une capacité de regazéification d'environ 10 Gm³/an dans le terminal de Sabine Pass (Louisiane) jusqu'en 2029. En 2012, TOTAL et Sabine Pass Liquefaction (SPL) ont signé des accords permettant de transférer progressivement la capacité de regazéification réservée par TOTAL à SPL en contrepartie d'un paiement.

En **Inde**, TOTAL a cédé sa participation de 26% dans le terminal d'Hazira en janvier 2019. Par ailleurs, en 2018, TOTAL et Adani Group ont signé un accord portant sur le développement de deux terminaux d'importation et de regazéification de GNL, dont Dhamra LNG situé à l'est de l'Inde, et potentiellement le terminal de Mundra à l'ouest de l'Inde. TOTAL s'appuie ainsi sur un partenaire local reconnu pour intégrer le marché indien du gaz naturel qui présente un potentiel de croissance significatif.

Au **Bénin**, TOTAL, la République du Bénin et la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) ont signé des accords en vue de développer un terminal flottant d'importation de GNL et de fournir plus de 0,5 Mt/an de GNL regazéifié au Bénin pour une durée de 15 ans à compter de 2021. Ce FSRU sera situé au large du Bénin, et relié par un gazoduc offshore aux centrales électriques existantes et en projet, de Maria Gléta.

En **Côte d'Ivoire**, un consortium mené par TOTAL (34%, opérateur) s'est vu confier la responsabilité de développer et d'opérer un terminal de regazéification de GNL à Abidjan de type FSRU. À la suite des révisions à la baisse des prévisions de consommation, le démarrage est désormais prévu en 2023.

2.1.3 Production et stockage d'électricité bas carbone

TOTAL a accéléré sa stratégie d'intégration de la chaîne gaz-électricité en Europe et le développement de l'électricité bas carbone, en procédant en 2018 à l'acquisition de Direct Énergie et de deux centrales à cycle combiné au gaz naturel en France, auprès de KKR-Energas. TOTAL dispose ainsi en 2019 d'une capacité de production d'électricité bas carbone à partir du gaz de 1,9 GW (en incluant la cogénération de la Raffinerie de Normandie appartenant au Raffinage-Chimie).

À côté de ses investissements dans la génération électrique produite à partir de gaz naturel, TOTAL s'appuie sur ses filiales pour augmenter son engagement dans les énergies renouvelables. De l'amont à l'aval, sur le solaire, l'éolien et l'hydraulique, TOTAL continue de saisir des opportunités d'investissements et dispose d'une capacité brute installée de production d'électricité de 3 GW fin 2019. Le Groupe a déjà annoncé au premier trimestre 2020 des accords en vue du développement et de l'acquisition de près de 5 GW au Qatar, en Espagne et en Inde.

2.1.3.1 Production d'électricité à partir de gaz naturel

La constitution d'un portefeuille de centrales à cycle combiné gaz en Europe s'inscrit dans la stratégie d'intégration sur la chaîne de valeur du gaz et de l'électricité, de la production à la commercialisation, et constitue un complément idéal aux sources de production d'électricité renouvelable intermittente. De surcroît, la production flexible de ces centrales permet au Groupe d'optimiser le coût d'approvisionnement en électricité de ses clients.

En **France** et **Belgique**, TOTAL détient quatre centrales à cycle combiné au gaz naturel (CCGT) à 100%. La capacité installée globale s'élève à 1,6 GW. Une cinquième CCGT de 0,4 GW est actuellement en construction à Landivisiau (France). Par ailleurs, TOTAL a signé en décembre 2018 un accord avec EPH, qui sous réserve de l'autorisation des autorités compétentes, devrait apporter au portefeuille de TOTAL deux CCGT supplémentaires (0,8 GW) en 2020.

En **Abou Dabi**, la centrale à gaz de Taweelah A1, détenue par la société Gulf Total Tractebel Power Company (TOTAL, 20%), associe génération d'électricité et dessalement d'eau de mer. La centrale a une capacité brute de génération d'électricité de 1,6 GW et une capacité de dessalement d'eau de mer de 385 000 m³ par jour. La production est vendue à l'Abu Dhabi Water and Electricity Company (ADWEC) dans le cadre d'un contrat à long terme.

2.1.3.2 Production d'électricité à partir de sources renouvelables

En Europe, TOTAL construit une approche intégrée sur la génération électrique bas carbone en développant et exploitant des projets éoliens terrestres, solaires, hydroélectriques et biogaz.

Dans le reste du monde, TOTAL développe la génération d'électricité à partir d'énergies renouvelables soit en proposant des systèmes photovoltaïques décentralisés pour des clients résidentiels, industriels et commerciaux, soit en développant et exploitant des centrales solaires au sol ou des centrales d'éoliennes terrestres. TOTAL a également annoncé vouloir participer à de futurs projets d'éoliennes en mer, en s'appuyant notamment sur son savoir-faire reconnu dans l'offshore pétrolier et gazier.

En février 2020, TOTAL a étendu son partenariat avec le groupe indien Adani en créant un joint venture à parts égales avec Adani Green Energy Limited (AGEL). AGEL apportera ses centrales solaires en opération pour une capacité cumulée de plus de 2 GW. Cette transaction est soumise à l'approbation des autorités compétentes.

Total Quadran

TOTAL a poursuivi sa politique d'investissement dans les métiers bas carbone avec l'acquisition, en 2018, de Direct Énergie qui détenait Quadran, renommée depuis Total Quadran. Cette société permet au Groupe d'accélérer son développement dans le solaire et l'éolien en France.

Total Quadran exploite un portefeuille à fin 2019 de 213 actifs éoliens terrestres, solaires, hydroélectriques et biogaz en France et continue de développer un ensemble de projets d'électricité renouvelable à différents stades de maturité. La capacité installée brute était de 0,7 GW à fin 2018 et s'élève à 0,8 GW à fin 2019 à la suite de l'acquisition en août 2019 de la société française Vents d'Oc, qui développe plus de 200 MW de projets d'énergies renouvelables, principalement éoliens.

En janvier 2020, la Banque des Territoires a signé un accord pour prendre une participation de 50% dans un portefeuille d'actifs solaires et éoliens d'une capacité totale de 143 MW, détenus par Total Quadran en France. Ce partenariat traduit la mise en œuvre du modèle économique défini par TOTAL pour le développement des projets de renouvelables. Il permettra la poursuite du développement de nouveaux projets en France métropolitaine et dans les DOM TOM.

Total Eren

TOTAL a pris en 2017 une participation de 23% dans EREN Renewable Energy, renommée depuis Total Eren, qui a été portée à 29,6% à fin 2019. TOTAL dispose d'une option pour acquérir 100% de Total Eren en 2023. À travers des partenariats avec des développeurs locaux, Total Eren développe aujourd'hui de nombreux projets énergétiques dans des pays et régions où les énergies renouvelables constituent une réponse économiquement viable à une demande énergétique croissante, comme en Asie-Pacifique, Afrique et Amérique latine. Total Eren a acquis le groupe Novenergia en avril 2019 et étendu sa présence en Europe du Sud en particulier.

À fin 2019, Total Eren comprend un ensemble d'actifs diversifié dans les énergies renouvelables (éolien, solaire et hydraulique) représentant une capacité installée brute d'environ 1,7 GW en exploitation ou en construction dans le monde contre 1,3 GW en 2018.

Total Solar International

Total Solar International, détenue à 100% par le Groupe, contribue au développement des activités dans le solaire en se concentrant sur les grandes centrales de génération d'électricité solaire éventuellement combinées avec des batteries ou d'autres moyens de génération et des sites de stockage d'électricité dans des zones géographiques ciblées : l'Europe, le Moyen-Orient, le Japon et l'Afrique du Sud.

Total Solar International détient notamment des participations dans les centrales solaires Shams 1 à Abou Dabi, PV Salvador au Chili, Prieska en Afrique du Sud et Nanao au Japon. Au Japon, Total Solar International a mis en service la centrale solaire de Miyako d'une capacité de 25 MW en juin 2019, et a lancé en octobre 2019 les travaux de construction d'une centrale solaire d'une capacité d'environ 52 MW située à Osato.

En janvier 2020, TOTAL et ses partenaires ont lancé le développement du projet de construction de la première centrale solaire de très grande envergure (800 MW), Al Kharsaah Solar Park, au Qatar. Le projet a été attribué au consortium entre Total Solar International (49%) et Marubeni (51%) à l'issue du premier appel d'offres solaire international du pays.

En février 2020, TOTAL a conclu deux accords avec Powertis et Solarbay Renewable Energy en vue de développer près de 2 GW de projets solaires sur le marché espagnol.

Total Solar Distributed Generation

Total Solar Distributed Generation, détenue à 100% par le Groupe, contribue au développement des activités dans le solaire. Elle se concentre sur les systèmes photovoltaïques décentralisés éventuellement combinés avec des batteries ou d'autres moyens de génération installés sur les sites des clients industriels ou commerciaux (B2B). Total Solar Distributed Generation s'engage dans des contrats d'achat d'électricité de type PPA (*power purchase agreement*) privés et participe également au déploiement du programme de solarisation des sites de TOTAL. TOTAL a inauguré en août 2019 sa 1 000^{ème} station-service équipée de panneaux solaires dans le monde.

En septembre 2019, Total Solar Distributed Generation et Envision Group, leader mondial des systèmes énergétiques intelligents, ont formé un joint venture à parts égales pour développer une activité commerciale de développement de projets de génération distribuée d'énergie solaire en autoconsommation à destination des clients B2B en Chine.

Depuis octobre 2019, Total Solar Distributed Generation a ajouté six projets solaires d'une capacité cumulée d'environ 10 MW à son portefeuille d'actifs d'énergies renouvelables en Asie du Sud-Est. Ces projets de production décentralisée sont localisés en Thaïlande, aux Philippines, en Indonésie et à Singapour.

SunPower

TOTAL est, depuis 2011, le premier actionnaire de la société américaine SunPower Corporation, cotée au NASDAQ et basée en Californie.

SunPower est un leader sur le marché de la génération distribuée aux États Unis et ses ventes de panneaux dans le monde représentent plus de 2,4 GW en 2019 contre 1,5 GW en 2018 et 1,4 GW en 2017. En novembre 2019, SunPower a annoncé la décision de scinder ses activités en deux sociétés cotées au NASDAQ : Maxeon Solar Technologies et SunPower. Maxeon Solar Technologies, basée à Singapour, regroupera les activités allant de la conception à la fabrication et la vente à l'international de cellules et panneaux solaires à très haut rendement. La société Tianjin Zhonghuan Semiconductor Co., Ltd. (TZS), un des acteurs mondiaux de wafers, devrait entrer au capital à hauteur de 28,8% du capital concomitamment à la scission. SunPower continuera de développer et de commercialiser sur le marché américain des services énergétiques (combinaison de systèmes photovoltaïques, de stockage et d'autres services) à destination des segments résidentiel, industriel et commercial.

La scission devrait être effective en 2020 sous réserve que les conditions suspensives soient levées.

2.1.3.3 Stockage de l'énergie électrique

Le stockage de l'énergie électrique est un enjeu majeur pour le futur des réseaux électriques et un complément indispensable des énergies renouvelables, par nature intermittentes. Le stockage électrique à grande échelle est essentiel pour favoriser la croissance des renouvelables et leur permettre de représenter une part significative du mix électrique.

L'acquisition de Saft Groupe S.A. (Saft) réalisée en 2016 s'inscrit ainsi pleinement dans l'ambition de TOTAL de se développer dans les métiers bas carbone. Saft est une entreprise française centenaire, spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de piles et de batteries de haute technologie pour l'industrie.

Saft développe des batteries à base de technologies nickel, lithium-ion et lithium primaire. L'entreprise est présente dans les domaines des transports (aéronautique, ferroviaire et de la mobilité électrique hors route), des infrastructures industrielles, de l'électronique civile et militaire, de l'espace et la défense et du stockage d'énergie. Forte de son savoir-faire technologique et au travers du stockage d'énergie, Saft est bien positionnée pour tirer parti de la croissance des énergies renouvelables au-delà de ses activités actuelles, en offrant des capacités de stockage massif couplées à de la génération d'électricité d'origine renouvelable. Saft en fait un axe majeur de sa croissance.

En 2019, la société a renforcé son activité dans le stockage d'énergie et la mobilité électrique avec la création d'un joint-venture avec Tianneng Energy Technology (TET), filiale du groupe privé chinois Tianneng, visant à développer leur activité lithium-ion ainsi qu'avec l'acquisition de Go Electric Inc. spécialiste américain de solutions de résilience énergétique pour microréseaux. Par ailleurs, Saft a signé un contrat avec l'opérateur finlandais TuuliWatti pour construire le plus grand système de stockage d'énergie des pays nordiques. Saft travaille également activement au sein de l'alliance européenne sur une nouvelle génération de batterie à « électrolyte solide ».

Les groupes TOTAL et PSA ont annoncé en janvier 2020 leur volonté d'unir leur savoir-faire pour développer en Europe une activité de production de batteries pour véhicules électriques et leur intention de créer à cette fin une société conjointe dénommée ACC (Automotive Cell Company). Ce projet s'appuiera sur une R&D de pointe apportée notamment par Saft. La première étape de ce projet prévoit la construction d'une usine pilote sur le terrain de l'usine de Saft à Nersac (France), avec un démarrage prévu mi-2021, et permettra ensuite de décider de l'investissement dans deux usines de fabrication à grande échelle, pour atteindre à horizon 2030 la production d'un million de batteries par an.

Fin 2019, Saft est présent dans 19 pays (historiquement en Europe et aux États-Unis) avec un effectif de plus de 4 500 collaborateurs. Saft se développe, notamment en Asie, Amérique du Sud et Russie, et dispose de 14 sites de production et d'une trentaine de bureaux commerciaux. En 2019, le chiffre d'affaires de Saft est de 891 millions de dollars.

2.1.3.4 Accès à l'énergie

Lancée en 2011 dans 4 pays pilotes, l'offre de solutions solaires pour l'accès à l'énergie de TOTAL est distribuée dans 38 pays en 2019. En 2019, 3,3 millions de lampes et kits solaires – incluant la nouvelle gamme SUNSHINE de TOTAL lancée en 2018 – ont été vendus en cumulé, participant à l'amélioration du quotidien de 14,5 millions de personnes. Les canaux de distribution utilisés sont à la fois les réseaux traditionnels de TOTAL (stations-service) et les réseaux dits *last mile*, construits avec des partenaires locaux afin d'apporter ces solutions dans les zones reculées.

Par ailleurs, en 2019, une quinzaine de projets d'incubation sont développés avec des *start-up* dans les secteurs du nano *grid* et mini *grid*, du recyclage, des hydroliennes. Plus d'une vingtaine de partenariats commerciaux sont déployés sur le terrain, avec des structures aussi variées que des organisations non gouvernementales, des agences de développement, des clients professionnels (distributeurs, clients grands comptes de TOTAL, etc.), ou des organisations internationales.

L'objectif du programme est d'impacter 25 millions de personnes d'ici 2025.

2.1.4 Marketing et négoce de gaz naturel et d'électricité

2.1.4.1 Marketing de gaz naturel et d'électricité

Europe

Avec un portefeuille de près de 6 millions de sites (clients B2B et B2C) et 141 TWh d'énergie livrée en 2019, TOTAL est devenu un acteur de premier plan dans la commercialisation de gaz naturel et d'électricité sur le marché résidentiel et professionnel (segment commercial et industriel).

TOTAL vise désormais près de 10 millions de sites (clients B2B et B2C) en Europe sur l'ensemble des segments et particulièrement 15% de parts de marché en France et en Belgique sur le segment résidentiel à horizon 2025.

Répartition des ventes de gaz et d'électricité en Europe

(en million de sites B2B et B2C)

	2019	2018 ^(a)	2017
Europe	5,8	5,1	1,5
France	4,4	3,8	0,5
Belgique	1,0	1,0	0,8
Royaume-Uni	0,2	0,2	0,2
Allemagne	0,0	0,0	0,0
Pays-Bas	0,1	0,1	0,0
Espagne	0,0	0,0	0,0

(a) Acquisition de Direct Energie en 2018.

(en TWh livrés d'électricité)

	2019	2018 ^(a)	2017
Europe	46	31	15
France	26	17	1
Belgique	4	4	4
Royaume-Uni	11	10	9
Allemagne	2	1	0
Pays-Bas	0	0	0
Espagne	2	0	0

(a) Acquisition de Direct Energie en 2018.

(en Gm³ livrés de gaz)

	2019	2018 ^(a)	2017
Europe	9,1	8,5	8,4
France	2,4	1,8	1,9
Belgique	0,9	0,8	0,7
Royaume-Uni	4,1	4,2	4,3
Allemagne	1,3	1,3	1,2
Pays-Bas	0,4	0,4	0,3
Espagne	0,0	0,0	0,0

(a) Acquisition de Direct Energie en 2018.

Reste du monde

En **Argentine**, TOTAL commercialise le gaz naturel qu'il produit. En 2019, les volumes de gaz vendus sont stables à 4,3 Gm³ contre 4,3 Gm³ en 2018 et 4,2 Gm³ en 2017.

En **Inde**, en octobre 2019, le partenariat avec Adani s'est renforcé avec l'annonce de l'acquisition par TOTAL de 37,4% d'Adani Gas Limited, un des grands distributeurs de gaz naturel locaux en possession de 38 concessions urbaines.

Au **Mexique**, le Groupe détient des participations dans les sociétés de commercialisation associées aux terminaux de regazéification de GNL d'Altamira.

(1) Les données 2017 ont été retraitées et incluent l'approvisionnement des filiales marketing.

Le Groupe commercialise du gaz naturel et de l'électricité, sur les segments résidentiels et professionnels, en **France**, au travers de sa filiale Total Direct Énergie (fusion des entités Total Énergie Gaz, Total Spring France et Direct Énergie) ainsi qu'en **Belgique**, au travers de ses filiales Lampiris (résidentiel) et Total Gas & Power Belgium (professionnel) et aux **Pays-Bas**.

TOTAL commercialise également du gaz naturel et de l'électricité sur le segment professionnel au **Royaume-Uni** et développe son activité en **Allemagne**, et en **Espagne**.

2.1.4.2 Négoce de gaz naturel et d'électricité

TOTAL intervient dans le négoce de gaz naturel et d'électricité en Europe et en Amérique du Nord. Le Groupe commercialise ses productions à des tiers et approvisionne ses filiales.

En **Europe**, TOTAL a commercialisé 70,3 Gm³ de gaz naturel en 2019, contre 46,4 Gm³ en 2018 et 33,3 Gm³ en 2017⁽¹⁾. Le Groupe a par ailleurs livré 66 TWh d'électricité en 2019 contre 65,4 TWh en 2018 et 70,2 TWh en 2017, essentiellement issus de ressources externes.

En **Amérique du Nord**, TOTAL a commercialisé 17,4 Gm³ de gaz naturel en 2019, contre 13,7 Gm³ en 2018 et 12,1 Gm³ en 2017, qu'il s'agisse de production du Groupe ou de ressources externes.

2.1.5 Négoce (hors GNL, gaz et électricité) et transport

2.1.5.1 Négoce (hors GNL, gaz et électricité)

Le Groupe est aussi actif sur des marchés autres que ceux du gaz naturel, de l'électricité ou du GNL comme le GPL, le *petcoke* et soufre.

En 2019, TOTAL a négocié et commercialisé près de 6,4 Mt de GPL (propane et butane) dans le monde, contre 5,2 Mt en 2018 et 4,9 Mt en 2017. Un peu plus de 25% de ces quantités proviennent de champs ou de raffineries exploités par le Groupe. Cette activité de négoce a été exercée au moyen de neuf bateaux affrétés à terme. En 2019, 290 voyages ont été nécessaires pour transporter les quantités négociées, dont 176 voyages réalisés par les navires affrétés à terme par TOTAL et 114 voyages par des navires affrétés en *spot*.

TOTAL commercialise du *petcoke* produit par la raffinerie de Port Arthur aux États-Unis et par la raffinerie de Jubail en Arabie Saoudite. Le *petcoke* est vendu à destination de cimentiers et de producteurs

d'électricité, principalement en Inde, ainsi qu'au Mexique, au Brésil, dans d'autres pays d'Amérique latine et en Turquie. 2,5 Mt de *petcoke* ont été vendues sur le marché international en 2019 contre 2,2 Mt en 2018 et 2,1 Mt en 2017.

TOTAL commercialise également du soufre principalement issu des productions de ses raffineries. En 2019, 1,6 Mt de soufre a été vendue contre 1,4 Mt en 2018 et 0,9 Mt en 2017.

En 2015, le Groupe a cessé ses activités de production de charbon et, en 2016, a arrêté ses activités de commercialisation et négoce de charbon.

2.1.5.2 Transport de gaz naturel

Le Groupe détient des participations dans des gazoducs (se reporter au point 2.3.10 de ce chapitre) situés au Brésil et en Argentine.

2.1.6 Carbon Neutrality Businesses

Le Groupe s'est donné pour mission de proposer et de mettre en œuvre une stratégie dans les domaines de l'efficacité énergétique, des chaînes *business* autour du CO₂ (CCUS, *Nature Based solutions*, compensation, etc.) et plus globalement dans les nouveaux métiers bas carbone, les services autour de l'énergie et la construction d'offres de décarbonation.

2.1.6.1 Services dans le domaine de l'efficacité énergétique

Le marché des services dans le domaine de l'efficacité énergétique connaît une forte croissance appelée à s'accélérer dans les prochaines années. Dans ce contexte, le Groupe investit sur ce marché, avec pour objectif d'accompagner les clients du Groupe dans la baisse de leur consommation d'énergie et de leurs émissions, notamment en arbitrant entre les meilleures sources d'énergie.

GreenFlex, filiale à 100% de TOTAL, propose des services qui visent à améliorer la performance énergétique et environnementale de ses clients. GreenFlex compte plus de 700 clients, emploie environ 500 personnes et a enregistré un chiffre d'affaires à fin 2019 d'environ 327 millions d'euros.

2.1.6.2 Total Carbon Neutrality Ventures

Anciennement dénommé Total Energy Ventures, le fonds de capital-risque de TOTAL a été rebaptisé Total Carbon Neutrality Ventures (TCNV). Ses investissements sont désormais entièrement consacrés aux *business* de la neutralité carbone et devraient atteindre un montant cumulé de 400 millions de dollars d'ici 2023. TCNV investit au stade amont du développement de sociétés proposant des technologies ou modèles économiques permettant aux entreprises de réduire leur consommation d'énergie ou l'intensité carbone de leurs activités. S'appuyant sur des équipes en Europe et aux États-Unis, le fonds réalise ses investissements au niveau mondial, dans l'énergie intelligente, le stockage d'énergie, la mobilité intelligente, les bioplastiques et le recyclage. Alors qu'historiquement TCNV a réalisé des investissements de manière prépondérante en Europe et aux États-Unis, TCNV a commencé à investir en 2018 en Chine. TCNV a notamment signé un accord avec NIO Capital afin de coopérer et investir dans le secteur de la mobilité.

TCNV poursuit le développement de sa plateforme d'investissements dédiés aux marchés émergents et notamment aux sociétés développant des modèles d'affaires autour de l'accès à l'énergie des personnes hors réseau. La plateforme était initialement centrée sur l'Afrique.

2.1.6.3 Captage, stockage et valorisation du CO₂

Le Groupe souhaite développer de nouveaux métiers pour permettre à ses clients, industriels, résidentiels, ou producteurs d'électricité, de capter, stocker ou valoriser leurs émissions de CO₂ via l'étude de nouvelles solutions industrielles.

TOTAL estime que le *Carbon Capture, Utilization and Storage* (CCUS) est un des éléments essentiels de la lutte contre le changement climatique et s'intéresse notamment au développement de nouveaux modèles commerciaux et industriels associés à cette chaîne de valeur. Le Groupe y consacre 10% de son budget de R&D, soit 100 millions de dollars par an.

Dans ce domaine, le Groupe entend participer directement ou indirectement (via le fonds OGCI notamment) à la réalisation de projets pilotes à grande échelle. Ainsi, TOTAL a lancé en 2017 des études avec Equinor et Royal Dutch Shell pour le développement de la partie transport et stockage du premier projet industriel commercial mondial de captage, transport et stockage de CO₂, à hauteur de 1,5 Mt de CO₂/an de capacité. Il aura vocation à stocker les émissions de deux sites industriels de la région d'Oslo (Norvège) et pourra accueillir celles d'autres émetteurs. TOTAL s'engage aussi dans l'étude d'autres projets, en collaboration avec d'autres industriels et partenaires comme à Anvers (Belgique), Dunkerque (France), Teesside ou St Fergus (Royaume-Uni).

Svante Inc., LafargeHolcim, Oxy Low Carbon Ventures LLC (OLCV), une filiale détenue à 100% par Occidental, et TOTAL ont annoncé leur intention de mener une étude conjointe pour évaluer la viabilité et la conception d'une installation de captage du CO₂ d'échelle industrielle, à la cimenterie Holcim Portland à Florence, dans le Colorado, aux États-Unis. Cette initiative conjointe fait suite au projet CO₂MENT lancé récemment par Svante, LafargeHolcim et TOTAL à la cimenterie Lafarge Richmond au Canada, et qui a déjà permis des progrès en matière de réinjection de CO₂ capté dans le ciment.

2.1.6.4 Puits naturels de carbone

Les puits de carbone fondés sur des solutions naturelles sont des moyens efficaces pour capter le CO₂. Le Groupe a créé en juin 2019 une nouvelle entité, *Total Nature Based Solutions* (NBS), dédiée aux investissements dans ces solutions. Cette entité d'une part, financera, développera et gèrera des exploitations qui séquestreront naturellement du carbone (reboisement, agriculture régénérative, etc.) et d'autre part, assurera la protection de milieux stockant déjà des quantités importantes de carbone.

Les exploitations respectueuses des cycles de régénération des ressources produiront simultanément des co-bénéfices sociaux, économiques et environnementaux pour les communautés locales. TOTAL souhaite y investir 100 millions de dollars par an à partir de 2020. Cet investissement significatif devrait permettre d'exploiter durablement les chaînes de valeurs précitées. Le Groupe a pour objectif d'atteindre une capacité de stockage durable de 5 Mt CO₂/an d'ici 2030.

2.2 Secteur Exploration-Production



Le secteur Exploration-Production (EP) englobe les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel, menées dans plus de 50 pays. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les activités GNL Amont et *midstream* auparavant reportées dans le secteur Exploration-Production font partie du secteur Integrated Gas, Renewables & Power. Cette section présente les activités du secteur Exploration-Production ajustées en conséquence.

2,5 Mbep/j

d'hydrocarbures
produits en 2019

18,0 G\$

DACF⁽¹⁾
au 31 décembre
2019

8,6 G\$

d'investissements
organiques⁽²⁾
en 2019

Production

Production d'hydrocarbures	2019	2018	2017
EP (kbep/j)	2 454	2 394	2 165
Liquides (kb/j)	1 601	1 527	1 298
Gaz (Mpc/j)	4 653	4 724	4 728

Données financières du secteur Exploration-Production⁽³⁾

(en M\$)	2019	2018	2017
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	7 509	8 547	4 541
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(b)	18 030	17 832	12 758
Flux de trésorerie d'exploitation ^(c)	16 917	18 357	10 719

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

(b) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement, hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

(c) Hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté de l'Exploration-Production s'est établi à 7 509 millions de dollars sur l'année 2019, soit une baisse de 12% liée à la baisse des prix du Brent et du gaz.

La marge brute d'autofinancement est en hausse de 1% à 18,0 milliards de dollars sur l'année 2019. La mise en production de projets fortement générateurs de *cash* a compensé l'effet de la baisse du Brent et des prix du gaz.

(1) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement, hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

(2) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle (se reporter au point 2.6.1 de ce chapitre).

(3) Les données relatives aux exercices 2017 et 2018 ont été retraitées pour tenir compte de la nouvelle structure de reporting effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

2.2.1 Présentation du secteur

L'Exploration-Production a pour mission de découvrir et de développer des gisements pétroliers et gaziers afin de satisfaire une demande énergétique croissante portée par les pays non-OCDE.

Dans un environnement marqué par la forte volatilité des prix des hydrocarbures, la stratégie de l'EP vise à développer un modèle de production d'hydrocarbures résilient (c'est-à-dire qui puisse résister durablement à des prix d'hydrocarbures bas), rentable et pérenne.

Pour cela, le déploiement de la stratégie s'articule autour de trois grands axes :

- responsabilité : la sécurité, valeur fondamentale pour le Groupe, est au cœur de l'ensemble des activités du secteur qui vise également à en minimiser l'impact environnemental, en particulier en contribuant significativement à la réduction des émissions sur le périmètre Oil & Gas opéré du Groupe ;
- rentabilité : il s'agit de tirer le maximum de valeur des actifs par l'excellence opérationnelle (poursuite des efforts pour réduire les coûts, améliorer le niveau de disponibilité des installations et démarrer les grands projets dans les temps et dans les budgets) et de veiller au maintien d'une

stricte discipline d'investissements en étant sélectif dans la sanction des nouveaux projets. Par ailleurs, l'EP continue à restructurer ou à céder les actifs les moins performants de son portefeuille ;

- pérennité : le renouvellement des réserves est assuré, d'une part par l'exploration et d'autre part, par l'accès à des ressources déjà découvertes, en s'appuyant sur les avantages compétitifs du Groupe en termes de positions géographiques et de compétences techniques.

Afin de s'assurer de la viabilité de ses projets et de sa stratégie long terme au regard des enjeux du changement climatique, l'EP s'attache à concentrer ses investissements pétroliers sur des projets à point mort bas et à développer sa production de gaz. L'EP a intégré, dans les évaluations économiques des investissements soumises au Comité exécutif, un prix du CO₂ de 30\$/t à 40\$/t (selon le prix du brut), ou le prix du CO₂ en vigueur dans un pays donné s'il est plus élevé. Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'EP prend en compte dans les évaluations économiques des investissements soumises au Comité exécutif, un prix du CO₂ de 40\$/t avec une sensibilité à 100\$/t à compter de 2030, indépendamment des scénarios de prix du Brent. L'EP développe également son savoir-faire dans les technologies de captage, utilisation et stockage du CO₂.

2.2.2 Activités par zone géographique

Les informations ci-après décrivent les principales activités d'exploration et de production du secteur Exploration-Production présentées par zone géographique, sans détailler l'intégralité des actifs détenus par TOTAL. Les capacités mentionnées sont exprimées sur une base 100% quelle que soit la participation détenue par le Groupe dans l'actif. Les productions annuelles et journalières moyennes de liquides et gaz par pays du Groupe pour les années 2019, 2018 et 2017 sont présentées dans les tableaux « Production par zone géographique » au point 2.3.3 de ce chapitre. Pour une information sur la participation détenue dans l'actif en production (part Groupe en %) et, le cas échéant, si le Groupe opère l'actif, par pays au 31 décembre 2019, se reporter au tableau « Actifs en production par zone géographique », au point 2.3.3 de ce chapitre.

2.2.2.1 Europe et Asie Centrale

En **Russie**, la production de pétrole et de gaz naturel provient principalement de ses participations dans les champs Termokarstovoye (58,89%)⁽¹⁾ et Kharyaga (20%) ainsi que de sa participation dans la société PAO Novatek. Les activités GNL du Groupe en Russie sont présentées dans le secteur iGRP au point 2.1.2 de ce chapitre.

La Russie est un pays visé par des sanctions économiques internationales. Pour une information complémentaire sur les sanctions économiques internationales à l'encontre de la Russie, se reporter au point 3.2 du chapitre 3.

En **Norvège**, la production de TOTAL provient de multiples champs et notamment Ekofisk (39,9%) et Troll (3,69%). Le champ géant Johan Sverdrup (8,44%) a démarré sa production en octobre 2019. TOTAL détient des intérêts dans 63 permis de production sur le plateau continental maritime norvégien, dont 12 opérés. Les activités GNL du Groupe en Norvège sont présentées dans le secteur iGRP au point 2.1.2 de ce chapitre.

Dans le cadre de l'amélioration continue de son portefeuille en mer du Nord, le Groupe a cédé ses participations de 57% dans la découverte Victoria en janvier 2019, de 7,65% dans le champ Mikkel dans la zone Haltenbanken en janvier 2019, ainsi que de 22,2% dans la découverte King Lear en octobre 2019.

Au **Royaume-Uni**, la production provient des champs situés dans différentes zones :

- dans la zone d'Alwyn (100%), la production des champs Alwyn et Dunbar représente 55% de la production de cette zone. Le reste de la production provient de satellites qui sont reliés à ces champs ;
- dans la zone du Central Graben, TOTAL opère le complexe d'Elgin/Franklin (46,17%) qui intègre les champs West Franklin (46,17%), et Glenelg (58,73%, opérateur). Le projet de redéveloppement d'Elgin démarré en 2016 qui comprend le forage de cinq puits s'est terminé en 2019. Un nouveau puits *infill* a été foré sur le champ Franklin. TOTAL opère aussi le champ de gaz et condensats Culzean (49,99%), situé dans la zone du Quad 22, qui est entré en production en juin 2019. Ce démarrage explique principalement l'augmentation de la production au Royaume-Uni en 2019. Dans la zone du Quad 30, le Groupe détient une participation dans le champ Flyndre (65,94%). TOTAL a annoncé en janvier 2019 une découverte de gaz sur le prospect Glengorm (25%) à proximité d'infrastructure existante opérée par TOTAL ;
- dans la zone à l'ouest des îles Shetland, TOTAL détient des participations (60%) et opère les champs en production Laggan, Tormore, Edradour et Glenlivet. Un puits d'appréciation a été foré en 2019 à la suite de la découverte de gaz sur le prospect Glendronach en 2018 ;
- dans la zone du Quad 9 à l'est de la mer du Nord, TOTAL opère les champs Gryphon (86,5%), Maclure (38,19%), South Gryphon (89,88%) et Tullich (100%). Dans la zone du Quad 15, TOTAL détient à 100% les champs Dumbarton, Balloch, et Lochranza dont les productions sont traitées par le FPSO Global Producer III aussi opéré par TOTAL.

En 2019, TOTAL conserve des intérêts dans les permis d'exploration et de production de gaz de schiste PEDL 273, 305 et 316 (20%) après des cessions de participations dans divers permis et licences en 2017.

En juillet 2019, TOTAL a signé un accord en vue de vendre plusieurs actifs non stratégiques situés dans l'est de la mer du Nord. Ils comprennent les champs Dumbarton, Balloch, Lochranza et Drumtochty (100%), Flyndre (65,94%), Affleck (66,67%), Cawdor (60,6%), Golden Eagle (31,56%), Scott (5,16%) et Telford (2,36%). La finalisation de l'opération qui reste soumise à l'approbation des autorités devrait être finalisée début 2020.

(1) Participation globale de TOTAL au travers d'une participation directe de 49% dans ZAO Teneftegas et indirecte de 9,89% via la participation dans PAO Novatek (19,40%).

Au **Kazakhstan**, la production de pétrole et de gaz provient essentiellement du champ Kashagan opéré par North Caspian Operating Company (NCOC) dans le permis Nord Caspienne (16,81%). La production de la première phase du champ Kashagan et de l'usine de traitement associée, démarrée en 2016, a atteint la capacité de 400 kb/j. Sur le champ Dunga (60%, opérateur), l'extension du contrat jusqu'en 2039 a été signée en juillet 2019, ce qui a permis le lancement du projet de développement de la phase 3.

Au **Danemark**, TOTAL est opérateur du Danish Underground Consortium (DUC) (43,2%) résultant de l'acquisition de Mærsk Oil en mars 2018 et de la société Chevron Denmark Inc. en avril 2019. La production opérée à 100% provient des deux actifs principaux du DUC, les champs Dan/Halfdan et Gorm/Tyra. Les installations du champ Tyra représentent le principal hub de traitement de gaz offshore au Danemark. La production du champ Tyra a été arrêtée en septembre 2019 dans le cadre du redéveloppement du champ dont l'objectif est de prolonger la durée de vie du champ Tyra. Le redémarrage est prévu en 2022. Pendant l'arrêt des installations du champ, le gaz est exporté à partir des installations des champs Dan/Halfdan.

Aux **Pays-Bas**, la production est issue des intérêts détenus dans les 22 permis de production offshore dont 18 opérés. Les efforts de réduction de coûts ont permis de redémarrer fin 2019 les opérations de la plateforme F15 dont la production avait été arrêtée en 2017 en vue d'un démantèlement.

En **Italie**, TOTAL détient des intérêts (50%) et est opérateur du champ Tempa Rossa situé sur la concession de Gorgoglione (région Basilicate) et dans trois licences d'exploration. La production de Tempa Rossa a démarré en décembre 2019 et devrait atteindre la capacité prévue de 50 kbep/j en 2020.

En **Azerbaïdjan**, le développement du champ de gaz à condensats Absheron (50%), situé en mer Caspienne, opéré par JOCAP (Joint Operating Company of Absheron Petroleum, société commune entre TOTAL et SOCAR), est en cours, destiné à alimenter le marché domestique. La capacité de production de cette première phase de développement devrait être de 35 kbep/j. Les opérations de forage qui se sont terminées en novembre 2019 ont permis de confirmer le potentiel significatif du gisement au-delà de la première phase de développement.

En **Bulgarie**, TOTAL détient 40% et est opérateur du bloc d'exploration en offshore profond Han Asparuh. Une campagne sismique 3D est prévue en 2020.

En **Grèce**, TOTAL détient 50% et est opérateur depuis mars 2018 du permis d'exploration sur le bloc 2 en mer ionienne. En octobre 2019, TOTAL a obtenu un intérêt de 40% et le rôle d'opérateur dans deux licences pour explorer deux blocs offshore à l'ouest et au sud-ouest de la Crète.

Reste de l'Europe et de l'Asie centrale

TOTAL détient également des intérêts (33,35%) dans un permis d'exploration sans activité au Tadjikistan.

2.2.2.2 Afrique (hors Afrique du Nord)

Au **Nigéria**, la production du Groupe est essentiellement offshore. TOTAL opère cinq permis de production (OML) sur les 33 permis dans lesquels le Groupe détient des intérêts.

TOTAL est présent offshore notamment sur les permis opérés ci-dessous :

- sur OML 130 (24%, opérateur), la production du champ Egina a démarré en décembre 2018. Le champ Egina a atteint son plateau de production à plus de 200 kbep/j en mai 2019. Le plan de développement du champ Preowei a été approuvé par les autorités en 2019 ;
- sur OML 99 (40%, opérateur), la décision de développement du champ Ikike a été prise en janvier 2019. Le projet est en cours de réalisation ;

- sur OML 139 (18%), le plan de développement de la découverte d'Owowo, faite par TOTAL en 2012, est à l'étude. Cette découverte se situe à proximité du permis OML 138 (20%) où le champ Usan est en production.

Sur le permis OML 118 (12,5%), la phase d'appel d'offres du projet Bonga South West Aparo (10%, unitisé) a été lancée en février 2019.

TOTAL est également présent *onshore* notamment via le joint venture SPDC (10%) qui détient 20 permis de production (dont 17 situés en *onshore*) et dont la production en 2019 s'est établie à 60 kbep/j. TOTAL a obtenu une extension pour une durée de 20 ans de 3 permis offshore en 2014 et de 16 permis *onshore* en 2018. La cession de la participation de TOTAL dans OML17 est en cours.

Les activités GNL du Groupe au Nigéria sont présentées dans le secteur iGRP au point 2.1.2 de ce chapitre.

En **Angola**, où TOTAL est le premier opérateur du pays⁽¹⁾, la production du Groupe provient essentiellement des blocs 17, 32, 0, 14 et 14K :

- le bloc 17 (40%, opérateur), principal actif du Groupe en Angola situé en offshore profond, est composé de quatre pôles majeurs en production : Girassol, Dalia, Pazflor et CLOV. Les trois projets brownfield, Zinia Phase 2, Clov Phase 2 et Dalia Phase 3 lancés en 2018 constituent des développements satellites des FPSO de Pazflor, CLOV et Dalia et devraient entrer en production en 2020 et 2021. À la suite de l'accord signé avec la société nationale Sonangol et l'Agence nationale du pétrole, du gaz et des biocarburants (ANPG) en décembre 2019, l'ensemble des licences de production sur le bloc 17 a été prolongé jusqu'en 2045 à la date de la prise d'effet de l'accord. Sonangol obtiendra simultanément une participation de 5% dans le bloc et une participation supplémentaire de 5% en 2036. Après l'arrivée de Sonangol dans le bloc 17, la participation du Groupe sera de 38%, opérateur. D'autres projets satellites sont à l'étude pour augmenter la production de Pazflor, Rosa, Girassol et Dalia. L'exploration devrait permettre d'ajouter de nouvelles ressources, et le forage de deux puits d'exploration est prévu pour 2020 ;
- sur le bloc 32 (30%, opérateur), situé en offshore profond, la production du projet Kaombo a démarré en juillet 2018 avec la mise en fonctionnement du FPSO Kaombo Norte. Le démarrage du second FPSO Kaombo Sul est intervenu en avril 2019. Les découvertes dans les zones centre et nord du bloc (en dehors de Kaombo) offrent un potentiel supplémentaire en cours d'évaluation ;
- sur le bloc 0 (10%), la production provient de différents champs dont notamment Mafumeira sur lequel une campagne de forage additionnelle est en cours ;
- sur le bloc 14 (20%⁽²⁾), la production provient des champs Tombua-Landana, Kuito et du projet BBLT comprenant les champs Benguela, Belize, Lobito et Tomboco ;
- le bloc 14K (36,75%) correspond à la zone d'unitisation offshore entre l'Angola (bloc 14) et la République du Congo (permis Haute Mer). TOTAL détient des intérêts à hauteur de 10% dans le champ Lianzi situé dans ce bloc 14K via Angola Block 14 BV.

TOTAL a signé en décembre 2019, un accord avec Sonangol pour acquérir des participations dans les blocs 20/11 (50%) et 21/09 (80%) situés dans le bassin du Kwanza, au large de Luanda en vue de développer un nouveau hub de production. En vertu de l'accord, TOTAL deviendra l'opérateur du développement des deux blocs où plusieurs découvertes ont été réalisées, avant de créer une société d'exploitation avec Sonangol, trois ans après le démarrage de la production. L'opération reste soumise à l'accord des autorités et des partenaires.

En exploration, TOTAL a obtenu, en 2018, une licence pour le bloc 48 (50%, opérateur) qui prévoit le forage d'un puits d'exploration au cours de la première période qui s'étend sur deux ans.

Les activités GNL du Groupe en Angola sont présentées dans le secteur iGRP au point 2.1.2 de ce chapitre.

(1) Données Société.

(2) Participation détenue par la société Angola Block 14 BV (TOTAL 50,01%).

En **République du Congo**, la production du Groupe provient de la filiale Total E&P Congo détenue par TOTAL (85%) et Qatar Petroleum (15%).

Deux actifs importants opérés par Total E&P Congo sont en production sur le permis de Moho Bilondo : le champ Moho Bilondo (53,5%, opérateur) et le champ Moho Nord. Depuis début 2018, le champ Moho Nord produit au-dessus de sa capacité de 100 kbep/j en raison des bonnes productivités observées sur les puits.

Le bloc 14K (36,75%) correspond à la zone d'unitisation offshore entre l'Angola (bloc 14) et la République du Congo (permis Haute Mer). TOTAL détient des intérêts à hauteur de 26,75% dans le champ Lianzi situé dans ce bloc 14K via Total E&P Congo.

Total E&P Congo est opérateur de Djéno (63%), unique terminal pétrolier du pays.

Trois nouvelles licences d'exploration ont été attribuées par la République du Congo à TOTAL en février 2020 : Marine XX dans l'offshore profond, ainsi que Nanga et Mokélémbembé situés sur l'onshore congolais.

En **République démocratique du Congo**, après la complétion des travaux d'acquisition sismique, TOTAL a signifié aux autorités son retrait du bloc III en janvier 2019.

Au **Gabon**, la production provient de la participation de TOTAL dans Total Gabon⁽¹⁾. Total Gabon est l'opérateur (100%) des champs offshore des secteurs d'Anguille et de Torpille, des champs *onshore* du secteur de l'île Mandji ainsi que du terminal pétrolier du Cap Lopez. En 2019, Total Gabon a finalisé une campagne de forage sur le secteur Torpille dans le cadre du redéveloppement du champ.

Total Gabon détient également des participations dans les permis du secteur Grondin (65,28%) et d'Hylia (37,50%), sur lesquels a été lancée en 2019 la première phase d'une campagne de conversion pour passer l'activation des puits de *gas-lift* en pompes de fonds immergées.

En **Ouganda**, TOTAL détient une participation de 33,33% dans les blocs EA1, EA2 et EA3 pour le développement du projet Lac Albert. TOTAL est l'opérateur du bloc EA1 où se situe la plus grande partie des réserves. Le projet est techniquement bien avancé, tant pour l'ingénierie des installations de surface et de l'oléoduc que pour le forage. La compagnie nationale dispose d'une option d'acquiescer une participation de 15% dans le projet, ce qui ramènerait la participation de TOTAL à 28,33% si elle était exercée.

En janvier 2017, TOTAL et Tullow avaient signé un accord d'achat permettant à TOTAL d'acquiescer 21,57% de la participation de Tullow (33,33%) dans les permis du Lac Albert. Depuis 2017, toutes les parties ont activement travaillé à la mise en œuvre de l'accord d'achat. Néanmoins, malgré des discussions approfondies avec les autorités, un accord sur le traitement fiscal de la transaction n'a pas pu être trouvé et l'accord de 2017 a expiré le 29 août 2019. TOTAL conserve néanmoins son droit de préemption en cas de cession par l'un des partenaires de tout ou partie de sa participation. Malgré l'expiration de cet accord, TOTAL poursuit, avec ses partenaires, ses efforts pour permettre le développement des ressources pétrolières du Lac Albert. Le travail en cours avec le gouvernement ougandais vise à établir un cadre juridique et fiscal stable et approprié préalable à toute prise de décision d'investissement.

En **Mauritanie**, TOTAL poursuit les activités d'exploration sur les 5 blocs offshore opérés : C9 (50%) depuis 2012, C7 (90%) et C18 (90%) depuis 2017 ainsi que C15 (90%) et C31 (90%) depuis 2019. Sur le bloc C18, TOTAL est entré dans la deuxième période d'exploration en juin 2019. Après le forage d'un puits en 2019, TOTAL a rendu le bloc C9 en janvier 2020.

Au **Sénégal**, TOTAL poursuit les activités d'exploration sur les blocs opérés : Rufisque Offshore Profond (ROP) (60%) signé en 2017 et Ultra Deep Offshore (UDO) (90%) depuis 2018. En 2019, TOTAL a foré un puits d'exploration sur ROP tandis que l'entrée dans la première période d'exploration sur le bloc UDO a été approuvée par décret.

Au **Kenya**, TOTAL détient des intérêts dans les permis d'exploration *onshore* (10BA, 10BB et 13T) et offshore (L11A, L11B et L12). En août 2019, TOTAL a annoncé la signature d'accords permettant à Qatar Petroleum d'acquiescer une partie de ses participations dans ces permis offshore. La finalisation de cette transaction reste soumise à l'approbation des autorités. Plusieurs découvertes d'huile ont été faites sur les blocs 10BB et 13T et un projet de *early production* préliminaire est en cours pour l'évaluation du potentiel de production.

En **Afrique du Sud**, TOTAL opère trois permis d'exploration en offshore profond : le bloc South Outeniqua, (100%), le bloc 11B/12B (45%) et depuis novembre 2019 le bloc DOWB (80%). TOTAL détient aussi un intérêt dans le permis East Algoa (30%). À la suite du forage du premier puits d'exploration Brulpadda-1Ax sur le bloc 11B/12B en janvier 2019, TOTAL a annoncé une découverte de gaz à condensats et effectué une acquisition sismique 3D. Les préparatifs sont bien avancés pour la poursuite de la campagne d'exploration avec des acquisitions additionnelles de sismiques 2D et 3D démarrées en décembre 2019 et des forages complémentaires prévus en 2020. TOTAL a par ailleurs annoncé en mai 2019 la signature d'un accord engageant avec Occidental Petroleum Corporation visant à acquiescer les actifs détenus par Anadarko Petroleum Corporation en Afrique du Sud (licences d'exploration 5/6/7 dans le bassin Orange). L'acquisition a été finalisée en janvier 2020.

En **Namibie**, TOTAL opère deux permis d'exploration en offshore profond sur les blocs 2912 (85%) et 2913B (70%). Un puits d'exploration est prévu en 2020 sur le prospect Venus (bloc 2913B). En août 2019, TOTAL a annoncé la signature d'accords permettant à Qatar Petroleum d'acquiescer une partie de ses participations sur ces blocs. La finalisation de cette transaction est prévue au premier semestre 2020.

Reste de la zone Afrique

TOTAL détient des intérêts dans trois permis d'exploration en Côte d'Ivoire dont les blocs CI-705 (90%, opérateur) et CI-706 (90%, opérateur) signés en juin 2019 en plus du bloc CI-605 (90%, opérateur). Par ailleurs, deux nouveaux permis ont été attribués à TOTAL en mars 2019, l'un pour le bloc ST-1 à São Tomé et Príncipe et l'autre pour les blocs JDZ-7,8,11 sur la zone conjointe de développement entre São Tomé et Príncipe et le Nigéria. Par ailleurs, TOTAL a annoncé en mai 2019 la signature d'un accord engageant avec Occidental Petroleum Corporation visant à acquiescer les actifs détenus par Anadarko Petroleum Corporation au Ghana (champ Jubilee, 24% et champ Ten, 17%). La finalisation de cette transaction reste soumise à l'approbation des autorités.

2.2.2.3 Moyen-Orient et Afrique du Nord

Aux **Émirats arabes unis**, la production du Groupe essentiellement pétrolière provient de différentes concessions.

Depuis mars 2018, le Groupe détient une participation de 20% dans la concession offshore d'Umm Shaif/Nasr et de 5% dans la concession offshore de Lower Zakum pour une durée de 40 ans opérée par ADNOC Offshore, qui fait suite à la précédente concession offshore d'Abu Dhabi Marine Areas Ltd (ADMA). TOTAL opère également le champ offshore Abu Al Bukoosh (100%) dont le contrat a été étendu en mars 2018 pour trois ans.

En 2015, le Groupe avait également renouvelé sa participation de 10% dans la concession d'ADNOC Onshore (anciennement Abu Dhabi Company for Onshore Petroleum Operations Ltd) pour une durée de 40 ans. Cette concession couvre les 15 principaux champs *onshore* d'Abou Dabi.

(1) Total Gabon est une société de droit gabonais dont les actions, cotées sur Euronext Paris, sont détenues par TOTAL (58,28%), la République gabonaise (25%) et le public (16,72%).

Par ailleurs, TOTAL détient une participation de 10% dans ADNOC Gas Processing (anciennement Abu Dhabi Gas Industries), une société qui produit des LGN et des condensats issus du gaz associé produit par ADNOC Onshore.

TOTAL détient également une participation de 24,5% dans la société Dolphin Energy Ltd qui commercialise aux Émirats arabes unis et en Oman du gaz en provenance du bloc Dolphin au Qatar. Les opérations de Dolphin Energy n'ont pas été affectées par l'évolution des relations diplomatiques entre les Émirats arabes unis et le Qatar.

En novembre 2018, TOTAL et la compagnie nationale Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC) ont signé un accord de concession pour lancer un programme d'exploration de gaz non conventionnel sur le bloc 1 à terre dans la zone de prospection du Diyab. Outre la finalisation de la fracturation et les tests sur les trois puits d'exploration existants, le programme comprend trois puits d'appréciation et deux puits d'exploration.

Les activités GNL du Groupe aux Émirats arabes unis sont présentées dans le secteur iGRP au point 2.1.2 de ce chapitre.

Au **Qatar**, la production provient essentiellement des participations du Groupe dans le champ offshore Al Khalij (40%, opérateur) et dans le champ Al Shaheen (30%). Le champ Al Shaheen, situé en mer à 80 km au nord de Ras Laffan, est opéré par la société North Oil Company, détenue par TOTAL (30%) et Qatar Petroleum (70%). TOTAL y détient une participation pour une durée de 25 ans depuis 2017. TOTAL détient également un intérêt de 24,5% dans le bloc offshore Dolphin, dont le gaz est commercialisé aux Émirats arabes unis et en Oman. Les opérations de Dolphin Energy n'ont pas été affectées par l'évolution des relations diplomatiques entre les Émirats arabes unis et le Qatar.

Les activités GNL du Groupe au Qatar sont présentées dans le secteur iGRP au point 2.1.2 de ce chapitre.

En **Libye**, la production provient en partie des champs Al Jurf situés sur les zones offshore 15, 16 et 32 (75%) et des champs El Sharara situés sur les zones *onshore* 129-130 (30%) et 130-131 (24%). Sur ces zones, la production a été interrompue en juillet 2018 et de décembre 2018 à février 2019 pour des raisons de sécurité, ainsi qu'une dizaine de jours en juillet-août 2019 en raison de l'indisponibilité du pipeline d'export. Les champs Mabruk (75%), situés sur les zones *onshore* 70 et 87 sont à l'arrêt depuis fin 2014.

Par ailleurs, TOTAL a acquis en mars 2018 la société Marathon Oil Libya Limited qui détient une participation de 16,33% dans les concessions *onshore* de Waha avec une production associée de 47 kbep/j pour 2019. Cette acquisition a été définitivement approuvée par les autorités compétentes en décembre 2019.

En **Algérie**, la production provient des participations dans les champs gaziers TFT II, Timimoun et dans les champs à huile du bassin de Berkine (blocs 404a et 208).

Dans le cadre d'un Accord global signé en 2017 avec les autorités, deux nouveaux contrats de concession et les accords de commercialisation du gaz correspondants sont entrés en vigueur pour TFT II (26,4%) en octobre 2018 et pour TFT SUD (49%) en février 2019. TOTAL a de plus conclu un accord pour racheter la part de 22,6% d'un partenaire dans TFT II. La finalisation de cette acquisition reste soumise à l'approbation des autorités compétentes. Un contrat de concession et un accord de commercialisation du gaz pour Timimoun (37,75%) sont également entrés en vigueur en juillet 2018, remplaçant les accords existants datant de juillet 2012. La production de ce champ a démarré en mars 2018.

TOTAL a par ailleurs annoncé en mai 2019 la signature d'un accord engageant avec Occidental Petroleum Corporation en vue de l'acquisition des actifs d'Anadarko Petroleum Corporation en Algérie. Cependant, les autorités algériennes ont indiqué ne pas approuver le changement de contrôle entre Occidental et Anadarko et examinent l'opportunité d'exercer leur droit de préemption.

Fin 2018, TOTAL s'est vu octroyer deux autorisations pour mener des travaux exploratoires sur deux zones d'intérêt offshore avec le rôle d'opérateur sur l'une d'entre elles.

En **Oman**, TOTAL est présent dans la production d'huile sur le bloc 6 (4%) essentiellement et sur le bloc 53 (2%) dont la cession reste soumise à l'approbation des autorités compétentes. Les activités GNL du Groupe en Oman sont présentées dans le secteur iGRP au point 2.1.2 de ce chapitre.

Par ailleurs, en février 2020, TOTAL a signé un accord de concession avec le gouvernement omanais pour explorer les ressources du bloc 12 onshore situé dans la zone du Greater Barik.

En **Irak**, la production du Groupe provient essentiellement de sa participation de 22,5% dans le contrat de service à risque du champ Halfaya, situé dans la province de Missan. La phase 3 du projet de développement du champ Halfaya est entrée en production en 2018 et a atteint le plateau de production de 400 kb/j en mars 2019. Un contrat pour le traitement du gaz associé et la récupération des GPL et des condensats a été attribué en juillet 2019.

À la suite de la finalisation de l'acquisition de Mærsk Oil en mars 2018, TOTAL détient également une participation dans le champ Sarsang au Kurdistan irakien, déjà en production.

Au **Yémen**, la dégradation des conditions de sécurité dans les environs du site de Balhaf a conduit la société Yemen LNG, dans laquelle le Groupe détient une participation de 39,62%, à cesser ses activités de production commerciale et d'export de GNL et à déclarer la force majeure auprès de ses différentes parties prenantes en 2015. L'usine a été placée en mode préservation (pour une information complémentaire, se reporter au point 3.2 du chapitre 3). TOTAL détient des participations diverses dans quatre permis d'exploration *onshore*, pour lesquels la situation de force majeure a été déclarée. Par ailleurs, TOTAL a signé un accord pour céder sa participation dans le bloc 5 (bassin de Marib, permis de Jannah, 15%) en 2018. Cet accord reste soumis à l'approbation des autorités.

En **Iran**, TOTAL a cessé toutes ses activités opérationnelles avant le 4 novembre 2018. À la suite du retrait des États-Unis du Plan global d'Action Conjoint en mai 2018, TOTAL s'est désengagé du projet SP11 du champ gazier géant South Pars et a finalisé son retrait le 29 octobre 2018, avant le rétablissement des sanctions secondaires américaines concernant l'industrie pétrolière à partir du 5 novembre 2018. TOTAL en était opérateur et détenait une participation de 50,1% aux côtés de la compagnie nationale chinoise CNPC (30%) et de Petropars (19,9%), filiale à 100% de la National Iranian Oil Company (NIOC). Pour une information complémentaire sur les sanctions économiques internationales à l'encontre de l'Iran, se reporter au point 3.2 du chapitre 3.

En **Syrie**, depuis décembre 2011, TOTAL a cessé ses activités qui contribuaient à la production pétrolière et gazière. Pour une information complémentaire sur les sanctions économiques internationales à l'encontre de la Syrie, se reporter au point 3.2 du chapitre 3.

À **Chypre**, TOTAL est présent dans les blocs offshore 6 (50%) et 11 (50%, opérateur) et est entré en octobre 2019 dans les blocs d'exploration 2 (20%), 3 (30%), 7 (50%, opérateur), 8 (40%) et 9 (20%).

Au **Liban**, TOTAL est opérateur depuis février 2018 dans deux blocs d'exploration offshore, les blocs 4 et 9 (40%, opérateur).

Reste de la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord

TOTAL détient également des intérêts dans un permis d'exploration offshore, le bloc 7 (25%) en Égypte.

2.2.2.4 Amériques

Aux **États-Unis**, dans le golfe du Mexique, la production d'hydrocarbures provient des participations dans les champs en offshore profond Tahiti (17%) et depuis mars 2018, Jack (25%). La participation de 33,33% dans le champ Chinook a été cédée en 2019.

TOTAL est opérateur de la découverte de North Platte (60%) et détient des intérêts dans les découvertes d'Anchor (37,14%). En décembre 2019, le Groupe a lancé les études de FEED (*Front End Engineering and Design*) pour le développement de North Platte et a pris la décision de lancer le développement d'Anchor. Le démarrage de la production d'Anchor est prévu en 2024 ; le champ devrait atteindre un plateau de 80 kbp/j.

Sur la découverte de Ballymore (40%) annoncée en janvier 2018, les études engagées à l'issue du programme d'appréciation achevé en 2019 visent à établir la rentabilité du projet en optimisant son plan de développement.

TOTAL détient également un intérêt de 25% dans un actif dans le bassin de l'Utica (sur un domaine minier principalement situé dans l'Ohio), sur lequel TOTAL n'a participé à aucun forage au cours des trois dernières années.

Les autres activités Amont du Groupe aux États-Unis sont présentées au point 2.1.2 de ce chapitre.

Au **Canada**, la production du Groupe est constituée de pétrole de sables bitumineux. TOTAL détient une participation de 50% dans Surmont, projet de production par injection de vapeur d'eau recyclée (SAGD⁽¹⁾) et une participation de 24,58% dans le projet d'extraction minière de Fort Hills, tous deux situés dans la province d'Alberta. L'application de quotas de production par le gouvernement d'Alberta à partir de janvier 2019 a affecté la production de Surmont et de Fort Hills, mais a permis un redressement sensible des *netbacks* (prix de vente rendus champ) de ces projets.

En **Argentine**, TOTAL a opéré environ 27%⁽²⁾ de la production de gaz du pays en 2019 :

- en Terre de Feu, sur la concession de CMA-1, TOTAL opère les champs à terre Ara et Cañadon Alfa Complex, ainsi que les champs offshore Hidra, Carina, Aries et Vega Pleyade (37,5%) ;
- dans le bassin *onshore* de Neuquén, le Groupe détient des participations dans 10 permis et en opère 6 dont Aguada Pichana Este et San Roque déjà en production. Trois développements pilotes de gaz et pétrole de schiste opérés par TOTAL ont été lancés : le premier est entré en production mi-2015 sur le bloc Aguada Pichana et vise la production de gaz, le deuxième est entré en production en 2016 sur le bloc Rincón la Ceniza situé sur la partie de gaz à condensats de la Vaca Muerta (45%, opérateur) et le troisième est entré en production en 2018 sur le bloc Aguada San Roque (24,71%, opérateur) et vise la production d'huile.

À la suite des bons résultats du pilote gaz d'Aguada Pichana et d'une réduction des coûts de forage, la première phase de développement de la formation géante non conventionnelle de Vaca Muerta a été lancée en 2017. Dans le cadre de ce projet, les partenaires d'Aguada Pichana ont signé un accord scindant le bloc en deux qui a permis à TOTAL de rester opérateur sur le bloc Aguada Pichana Este, avec 27,27% de la partie conventionnelle (Mulichinco), et avec 41% dans la partie non conventionnelle (Vaca Muerta), et de ramener sa participation à 25% dans le bloc Aguada Pichana Oeste, désormais non opéré par TOTAL, où un pilote est entré en production en 2017.

Une deuxième phase de développement a été lancée en 2018 sur le bloc Aguada Pichana Este – Vaca Muerta. Elle devrait permettre de porter le plateau de production à 500 Mpc/j correspondant à la capacité de l'usine existante.

Les puits du premier pilote sur San Roque sont en production depuis 2018 et une deuxième série de puits a démarré en mai 2019 confirmant le potentiel à huile de la formation.

Le développement pilote sur le bloc Rincón la Ceniza s'est achevé en 2019 avec la mise en production de trois nouveaux puits dans la partie de gaz à condensats. Le puits d'appréciation foré en 2016 sur le bloc voisin La Escalonada, pour tester la partie huile de la formation a également montré une bonne productivité. En 2019, ce puits a été connecté à l'usine de Rincón la Ceniza. Le forage de deux puits supplémentaires sur le bloc Rincón la Ceniza devrait permettre de confirmer le potentiel à huile des deux blocs.

En décembre 2019, TOTAL a cédé sa participation de 2,51% dans le bloc Sierra Chiata dans le bassin de Neuquén *onshore*.

En exploration, TOTAL est opérateur de 3 nouvelles licences en offshore conventionnel, CAN 111 et CAN 113 (50%) depuis octobre 2019 et MLO 123 (37,5%) depuis novembre 2019.

En **Bolivie**, TOTAL est présent sur six permis dont cinq sont en production : San Alberto (15%), San Antonio (15%), le bloc XX Tarija Oeste (Itau) (41%), Aquio et Ipati (50%, opérateur).

Sur le champ Incahuasi, situé sur les blocs d'Aquio et Ipati, la production a démarré en 2016. La connexion du puits ICS-3 en 2018, le forage du puits ICS-5 en mai 2019, ainsi que l'augmentation de capacité de l'usine de traitement à 390 Mpc/j, devraient permettre de soutenir de manière durable la production du champ.

Sur le permis d'exploration Azero (50%, opérateur), le forage du puits d'exploration NCZ-X1 s'est poursuivi en 2019.

Au **B Brésil**, la production provient des champs Mero situés dans le bloc de Libra (20%), Lapa (35%, opérateur) et lara (22,5%). L'acquisition par le Groupe d'une participation supplémentaire de 10% dans Lapa en vertu de l'accord signé en décembre 2018, permettant de porter de 35% à 45% la participation de TOTAL dans l'actif, est en cours. La finalisation de cette transaction reste soumise à l'approbation des autorités brésiliennes en 2020.

Le champ Mero est situé dans le bassin de Santos à environ 170 km des côtes de Rio de Janeiro. A fin 2019, 18 puits ont été forés et la production a démarré en 2017 avec le FPSO Pioneiro de Libra (capacité de 50 kb/j) conçu pour réaliser les tests de production de longue durée nécessaires à l'optimisation des futures phases de développement. Le premier FPSO du projet de développement de Mero, Mero 1, avec une capacité de traitement de liquides de 180 kb/d a été lancé en 2017 et est en cours de construction avec un démarrage prévu en 2021. Le second FPSO de développement, Mero 2 (avec 16 puits raccordés au FPSO pour une capacité de traitement de liquides de 180 kb/d), a été lancée en 2019 avec un démarrage prévu en 2023.

Sur lara, la production a démarré en novembre 2019 avec le FPSO P-68 (capacité de 150 kb/j) conçu pour le développement des champs de Berbigao et de Sururu-Ouest. Le champ Atapu est en cours de développement et le FPSO P-70 (capacité 150 kb/j) devrait démarrer au cours du premier semestre 2020.

Sur Lapa, une campagne de forage a débuté mi 2019 sur le panneau nord-est du champ afin d'augmenter la production du FPSO (capacité de 100 kb/j) en ajoutant 2 puits injecteurs et en remplaçant 2 puits producteurs (pour lesquels des problèmes d'intégrité avaient été identifiés). Le lancement du développement du panneau sud-ouest de Lapa avec 2 puits producteurs et un puits injecteur est prévu au premier semestre 2020.

(1) Steam Assisted Gravity Drainage.

(2) Source : ministère argentin de la Planification fédérale, Investissement public et services, secrétariat à l'Énergie.

En exploration, TOTAL et ses partenaires Qatar Petroleum et Petronas ont remporté lors des 16^{èmes} enchères pétrolières de l'ANP en octobre 2019, le bloc C-M-541 situé dans l'offshore profond du bassin présalifère de Campos, en eaux très profondes. La participation de TOTAL dans ce bloc (40%) devrait être réduite à 30% sous réserve de la finalisation de la cession d'un intérêt de 10% en cours. Par ailleurs, le Groupe détient des participations dans 18 permis d'exploration situés dans les bassins de Barreirinhas, Ceará, Espirito Santo, Foz do Amazonas et Pelotas.

Dans le cadre de leur alliance stratégique, TOTAL et Petrobras ont signé un accord pour promouvoir un renforcement de la coopération technique entre les deux sociétés, en particulier par l'évaluation conjointe du potentiel d'exploration sur les zones prometteuses au Brésil et par le développement de nouvelles technologies, en particulier dans l'offshore profond.

TOTAL détient une participation dans le champ Gato de Mato découvert en 2012. Le puits GDM#3, foré en 2019, a confirmé l'extension du champ dans le bloc Gato de Mato Sul et permet le lancement des études de développement.

TOTAL détient aussi des intérêts dans les champs en cours d'évaluation Wahoo (28,6%) et Itaipu (40%) sur les blocs BMC-30 et BMC-32 respectivement dans le bassin de Campos issu de l'acquisition de Mærsk Oil en 2018. En décembre 2019, TOTAL (70%, opérateur) et son partenaire ont informé l'organisme de régulation ANP de leur intention de rendre la licence contenant le champ Xerelete.

Au **Venezuela**, la production est issue des participations détenues par le Groupe dans PetroCedeño S.A. (30,32%) et dans Yucal Placer (69,5%). À la suite des nouvelles sanctions économiques internationales imposées à partir de début 2019, le développement du champ d'huile extralourde PetroCedeño et le projet de dégoullottage des installations de séparation et de traitement d'eau ont été suspendus en 2019 (3 puits ont été forés en 2019 contre 26 en 2018 et 49 en 2017). La production du champ de PetroCedeño arrêtée depuis fin juin 2019 a redémarré fin novembre à des niveaux très bas. Pour une information complémentaire sur les sanctions économiques internationales à l'encontre du Venezuela, se reporter au point 3.2 du chapitre 3.

Au **Suriname**, TOTAL a acquis en décembre 2019 un intérêt de 50% et le statut d'opérateur dans le très prometteur bloc 58. Sur ce bloc offshore, la découverte réalisée début 2020 par le puits Maka Central -1 est en cours d'évaluation et des travaux de forages et de tests complémentaires seront menés pour apprécier le volume de ressources et la productivité du réservoir. Un second puits d'exploration, Sapaka West-1 est en cours de forage.

Au **Mexique**, TOTAL détient des licences dans sept blocs d'exploration offshore dans le golfe du Mexique : le bloc 2 (50%, opérateur) situé sur le bassin de Perdido, les blocs 1 (33,33%) et 3 (33,33%) situés sur le bassin de Salina, le bloc 15 (60%, opérateur), ainsi que le bloc 32 (50%), le bloc 33 (50%, opérateur) et le bloc 34 (42,5%) situés dans les eaux peu profondes du bassin de Campeche. TOTAL a informé les autorités mexicaines de son intention de rendre le Bloc 2.

Au **Guyana**, TOTAL détient des intérêts dans le bloc Canje (35%), dans le bloc Kanuku (25%) et dans le bloc Orinduik (25%) pour l'exploration du bassin prolifique du Guyana, au large des côtes. En août 2019, TOTAL a annoncé la signature d'accords permettant à Qatar Petroleum d'acquérir 40% de la société détenant les participations dans Orinduik et Kanuku. La finalisation de cette transaction reste soumise à l'approbation des autorités. Deux découvertes actuellement en cours d'évaluation ont été réalisées en 2019 sur Orinduik.

Reste de la zone Amériques

TOTAL a rendu fin 2018, ses intérêts dans le permis d'exploration à Aruba. En Guyane française, le permis Guyane Maritime détenu à 100% a expiré en juin 2019. En Colombie, à la suite de l'arrêt de la production sur le champ Nicosta, dans lequel TOTAL détient 71,4%, le Groupe a décidé de se retirer du contrat de partage de production.

2.2.2.5 Asie-Pacifique

En **Thaïlande**, la production de condensats et de gaz naturel provient du champ offshore de gaz à condensats Bongkot (33,33%) et est achetée en totalité par la compagnie nationale thaïlandaise PTT. Plusieurs nouveaux puits ont été forés en 2019 pour maintenir le plateau de production.

Au **Brunei**, la production provient du champ offshore de gaz à condensats Maharaja Lela Jamalulalam sur le bloc B (37,5%, opérateur), dont le gaz est livré à l'usine de liquéfaction de Brunei LNG, et du champ unitisé Gumusut-Kakap dont la partie brunéenne est située sur le bloc CA1 (86,95%, opérateur).

TOTAL a signé en octobre 2019 un accord en vue de céder sa filiale à 100% Total E&P Deep Offshore Borneo BV qui détient 86,95% du bloc CA1 situé à 100 km au large des côtes du Brunei. La finalisation de l'opération reste soumise à l'approbation des autorités compétentes.

En **Chine**, la production provient du bloc Sulige Sud (49%) dans le bassin de l'Ordos en Mongolie intérieure, où le forage des puits de développement de *tight gas* se poursuit.

TOTAL détient un intérêt de 49% et est opérateur du bloc d'exploration Taiyang situé en mer de Chine à la fois dans les eaux chinoises et taïwanaises. Deux campagnes d'acquisition sismique 2D ont été réalisées en 2018 et 2019.

Au **Myanmar**, les champs Yadana et Sein (31,24%, opérateur), situés sur les blocs offshore M5 et M6, produisent du gaz livré majoritairement à PTT et destiné aux centrales électriques thaïlandaises. Ces champs alimentent également le marché local via un gazoduc offshore construit et opéré par la compagnie nationale du Myanmar, MOGE. En 2017, TOTAL a démarré la production du champ Badamayar, satellite du champ Yadana, ce qui devrait permettre de prolonger le plateau de production au-delà de 2020. La sismique 3D (5 700 km²) acquise sur le bloc M5 au premier trimestre 2019 est en cours de traitement.

Sur le permis d'exploration A6 (40%) situé en offshore profond à l'ouest du Myanmar sur lequel une découverte de gaz a été réalisée, les études conceptuelles achevées au deuxième trimestre 2019 ont confirmé la viabilité technique et économique du projet. Sur le bloc offshore profond YWB (100%, opérateur), TOTAL détient une licence d'exploration qui a été renouvelée jusqu'en août 2020. Les études basées sur la campagne d'acquisition sismique 3D réalisée en 2018 sont en cours.

En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, TOTAL détient des intérêts dans les licences d'exploration PPL339 (35%), PPL589 (100%) et PPL576 (100%). L'interprétation de la campagne sismique multiclients réalisée fin 2016 sur PPL576 a permis d'identifier des prospects prometteurs. Les activités GNL du Groupe en Papouasie-Nouvelle-Guinée sont présentées au point 2.1.2 de ce chapitre.

Reste de la zone Asie-Pacifique

TOTAL détient également des intérêts dans des permis d'exploration en Malaisie et aux Philippines. Au Cambodge, TOTAL travaille à la mise en œuvre de l'accord conclu en 2009 avec le gouvernement pour l'exploration du bloc 3 situé dans une zone du golfe de Thaïlande revendiquée à la fois par les gouvernements cambodgiens et thaïlandais. Cet accord reste conditionné à l'établissement par les deux pays d'un cadre contractuel approprié. Au Sri Lanka, TOTAL a signé en 2016 un accord pour la réalisation d'études sur deux blocs JS-5 et JS-6 situés offshore sur la côte est. Les études sont en cours. Un nouveau partenaire a rejoint l'accord à hauteur de 30%, réduisant la participation de TOTAL à 70%, en août 2019.

2.3 Activités d'hydrocarbures Amont



Les activités d'hydrocarbures Amont du Groupe englobent les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz des secteurs Exploration-Production (EP) et Integrated Gas, Renewables & Power (iGRP). Elles sont menées dans plus de 50 pays.

3,0 Mbep/j

d'hydrocarbures produits en 2019

12,7 Gbep

de réserves prouvées d'hydrocarbures au 31 décembre 2019⁽¹⁾

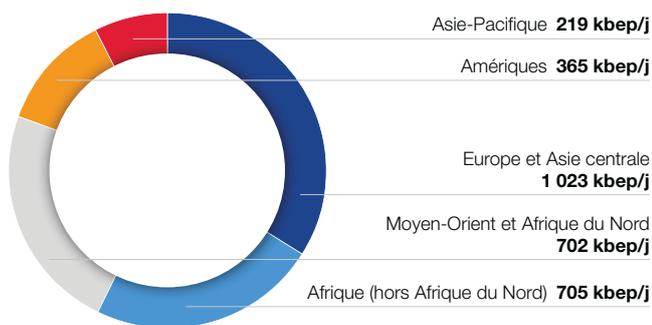
5,4 \$/bep

Coûts de production (ASC932) en 2019

Production⁽²⁾

Production d'hydrocarbures	2019	2018	2017
Production combinée (kbep/j)	3 014	2 775	2 566
Pétrole (y compris bitumes) (kb/j)	1 431	1 378	1 167
Gaz (y compris Condensats et LGN associés) (kbep/j)	1 583	1 397	1 399

Production d'hydrocarbures	2019	2018	2017
Production combinée (kbep/j)	3 014	2 775	2 566
Liquides (kb/j)	1 672	1 566	1 346
Gaz (Mpc/j)	7 364	6 599	6 662



La production d'hydrocarbures a été de 3 014 milliers de barils équivalent pétrole par jour (kbep/j) sur l'année 2019, en hausse de 9% sur un an, en raison des éléments suivants :

- +13% lié au démarrage et à la montée en puissance de nouveaux projets, notamment Yamal LNG en Russie, Egina au Nigéria, Ichthys en Australie, Kaombo en Angola, Culzean au Royaume-Uni et Johan Sverdrup en Norvège ;
- -3% lié au déclin naturel des champs ;
- -1% lié à des maintenances, notamment au Nigéria, en Norvège et au projet de redéveloppement Tyra au Danemark.

Grâce à la baisse de son rythme d'investissement, dont le pic avait été atteint en 2013, le Groupe a pu dégager des marges de manœuvre qui lui ont permis de saisir des opportunités, avec notamment l'acquisition d'actifs au Mozambique, en Russie et en mer du Nord, et de lancer de nouveaux projets en bénéficiant du niveau bas actuel des coûts. Afin d'améliorer la qualité de son portefeuille, le Groupe a aussi réalisé des cessions d'actifs dans différentes zones géographiques notamment en mer du Nord et en Afrique.

Depuis 2018, le Groupe a déjà lancé ou prévoit de lancer de nombreux projets dont le potentiel de production cumulé devrait excéder 800 kbep/j.

L'ensemble de ces actions devrait permettre d'augmenter la production de plus de 5% par an en moyenne sur la période 2018-2021 dont 2% à 4% sur 2020 par rapport à 2019 et de plus de 3% par an en moyenne sur la période 2023-2025.

(1) Sur la base d'un prix de Brent de 62,74\$/b (prix de référence en 2019), selon les règles établies par la Securities and Exchange Commission (se reporter au point 2.3.1 de ce chapitre).

(2) Production du Groupe = Production de l'EP + Production d'iGRP.

Coûts techniques

	2019	2018	2017
Coûts de production (\$/b)	5,4	5,7	5,4
Charges d'exploration (\$/b)	1,0	1,0	1,2
Amortissements (\$/b)	12,9	12,2	12,8
Coûts techniques (\$/b) ^(a)	19,3	18,9	19,4

(a) Coûts techniques des filiales consolidées, calculées conformément à l'ASC 932⁽¹⁾, hors éléments non-récurrents (chapitre 9.1.5).

Les coûts de production des filiales consolidées, calculés conformément à l'ASC 932⁽¹⁾, continuent de diminuer et s'élèvent à 5,4\$/bep en 2019 contre 5,7\$/bep en 2018.

Prix de vente liquides et gaz

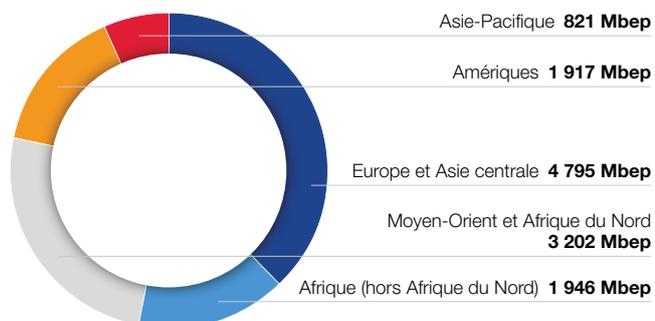
	2019	2018	2017
Prix de vente liquides et gaz ^(a)			
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	59,8	64,3	50,2
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	3,88	4,87	4,08

(a) Filiales consolidées.

Réserves prouvées

Au 31 décembre	2019	2018	2017
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	12 681	12 050	11 475
Pétrole (y compris bitumes) (Mb)	5 167	5 203	4 615
Gaz (y compris Condensats et LGN associés) (Mbep)	7 514	6 847	6 860

Au 31 décembre	2019	2018	2017
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	12 681	12 050	11 475
Liquides (Mb)	6 006	6 049	5 450
Gaz (Gpc)	36 015	32 325	32 506



Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la SEC (Brent à 62,74\$/b en 2019) s'élèvent à 12 681 Mbep au 31 décembre 2019. Le taux de renouvellement des réserves prouvées⁽²⁾, établi selon les règles de la SEC (Brent à 62,74\$/b en 2019), ressort à 157% en 2019 et à 138% sur trois ans.

(1) FASB Accounting Standards Codification 932, Extractive industries – Oil and Gas.

(2) Variation des réserves hors productions : (révisions + découvertes, extensions + acquisitions – cessions)/productions de la période.

2.3.1 Réserves d'hydrocarbures

Les définitions des réserves prouvées, prouvées développées et prouvées non développées de pétrole brut et de gaz naturel sont conformes à la norme 4-10 de la réglementation S-X de la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC) telle que modifiée par le communiqué de la SEC *Modernization of Oil and Gas Reporting* du 31 décembre 2008. Les réserves prouvées sont estimées au moyen de données géologiques et d'ingénierie qui permettent de déterminer avec une certitude raisonnable la quantité de pétrole brut ou de gaz naturel située dans des réservoirs connus qui pourra être produite dans les conditions contractuelles, économiques et opérationnelles existantes.

Les réserves de pétrole et de gaz naturel de TOTAL sont consolidées au niveau du Groupe une fois par an en tenant compte, entre autres paramètres, des niveaux de production, de la réévaluation des champs, des réserves supplémentaires issues des découvertes et extensions, des cessions et acquisitions, et autres facteurs économiques.

Sauf indications contraires, toute référence aux réserves prouvées, aux réserves prouvées développées, aux réserves prouvées non développées et à la production de TOTAL correspond à la part du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses sociétés consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence. L'estimation des réserves implique des jugements subjectifs. Par nature, c'est un exercice sujet à des révisions qui sont réalisées en respectant des procédures de contrôle bien établies.

Le processus de comptabilisation des réserves impose entre autres :

- une revue interne des évaluations techniques, permettant par ailleurs de s'assurer que les définitions et préconisations de la SEC sont respectées ;
- l'obtention, en préalable à la reconnaissance de réserves prouvées, d'un engagement du management sur le financement nécessaire à leur développement.

Pour une information complémentaire concernant les réserves et leur processus d'évaluation, se reporter aux points 9.1 et 9.2 du chapitre 9.

Réserves prouvées pour les années 2019, 2018 et 2017

La norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC telle que révisée requiert de calculer les réserves prouvées au 31 décembre sur la base d'un prix moyen annuel de référence calculé à partir de la moyenne arithmétique du prix du premier jour de chaque mois de l'année, à l'exception des cas où les prix sont définis contractuellement, sans actualisation. Les prix moyens du Brent retenus comme référence pour les années 2019, 2018 et 2017 sont respectivement 62,74\$/b, 71,43\$/b et 54,36\$/b.

Au 31 décembre 2019, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TOTAL atteignent 12 681 Mbep (dont 67% de réserves prouvées développées). Les liquides (pétrole brut, condensats, liquides de gaz naturel et bitume) représentent environ 47% de ces réserves et le gaz naturel 53%. Ces réserves sont situées en Europe et Asie centrale (principalement au Kazakhstan, en Norvège, au Royaume-Uni et en Russie), en Afrique (principalement en Angola, au Mozambique, au

Nigeria et en République du Congo), en Amérique (principalement en Argentine, au Brésil, au Canada, aux États-Unis et au Venezuela), au Moyen-Orient et Afrique du Nord (principalement aux Émirats arabes unis, au Qatar et au Yémen) et en Asie-Pacifique (principalement en Australie).

Le gaz naturel et les produits associés (condensats et liquides de gaz naturel) représentent approximativement 59% de ces réserves, et le pétrole brut et le bitume 41%.

Les découvertes de nouveaux champs et les extensions de champs existants ont apporté 1 654 Mbep de réserves prouvées supplémentaires de TOTAL pour les trois années 2017, 2018 et 2019 (sans déduction de la production et des ventes de réserves et sans prise en compte des réserves acquises durant cette période). Le volume net des révisions de réserves durant cette période de trois ans est de 1 794 Mbep, dû principalement aux révisions positives sur une majorité de champs et à l'impact net de l'évolution des prix des hydrocarbures en 2017 (en hausse), en 2018 (en hausse) et en 2019 (en baisse) qui a conduit soit à une baisse ou une hausse des réserves due à des durées de production plus courtes ou plus longues sur certains champs et à un *debooking* ou *rebooking* partiel de réserves prouvées non développées pour des raisons économiques, partiellement compensées par une hausse ou une baisse des réserves des champs associés aux contrats de partage de production ou de service à risque.

Au 31 décembre 2019, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TOTAL atteignent 12 681 Mbep (dont 8 532 Mbep de réserves prouvées développées), contre 12 050 Mbep (dont 8 400 Mbep de réserves prouvées développées) au 31 décembre 2018.

Sensibilité des réserves au prix des hydrocarbures

Une variation du prix de référence entraîne une variation inverse non proportionnelle des réserves associées aux contrats de partage de production et aux contrats de service à risque (représentant ensemble près de 20% des réserves de TOTAL au 31 décembre 2019). TOTAL dispose, en vertu de ces contrats, d'une partie de la production dont la vente doit permettre le remboursement de ses dépenses. Plus les prix sont bas, plus le nombre de barils nécessaire au remboursement d'un même coût est élevé. Par ailleurs, la quantité de barils économiquement productible au titre de ces contrats peut aussi varier en fonction de critères tels que la production cumulée, le taux de retour sur investissements ou le ratio revenus sur dépenses cumulées. Cette hausse des réserves est en partie compensée par une réduction de la durée d'exploitation économique des champs. Toutefois, l'effet de la réduction de la durée d'exploitation est généralement moindre que l'impact de la baisse des prix dans les contrats de partage de production ou les contrats de service à risque. Pour cette raison, une baisse des prix se traduit généralement par une hausse des réserves de TOTAL et inversement. Au Canada, une baisse du prix du baril de référence conduit à réduire le niveau des *royalties* ce qui entraîne une hausse des réserves.

Enfin, pour tous les types de contrats, une baisse significative du prix de référence des produits pétroliers dégradant l'économie des projets peut impliquer une réduction des réserves prouvées, et inversement.

2.3.2 Exploration

TOTAL évalue ses opportunités d'exploration en fonction de différents facteurs géologiques, techniques, politiques, économiques (y compris les questions d'ordre fiscal et contractuel), environnementaux et sociétaux.

La stratégie d'exploration déployée depuis 2015 vise à donner la priorité aux forages les plus prometteurs, créateurs de valeur. Le Groupe prévoit une répartition des investissements d'exploration équilibrée :

- 50% consacrés aux prospectifs situés dans les bassins émergents, où la présence d'hydrocarbures est avérée ;

- 35% utilisés pour l'exploration dans des zones d'hydrocarbures matures ;
- 15% dédiés aux prospectifs localisés dans les bassins frontières à haut potentiel.

En 2019, l'effort d'exploration du Groupe s'élève à 1,55 milliard de dollars et est réalisé principalement au Brésil, au Suriname, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Afrique du Sud, en Guyane française, au Guyana, au Mexique, à Chypre et au Sénégal, contre 1,2 milliard de dollars en 2018 et en 2017.

2.3.3 Production d'hydrocarbures

La production moyenne par jour de liquides et de gaz naturel est de 3 014 kbep/j en 2019 contre 2 775 kbep/j en 2018 et 2 566 kbep/j en 2017.

Le gaz et les produits associés (condensats et liquides de gaz naturel) représentent approximativement 53% de la production globale de TOTAL en 2019 contre 50% en 2018, et le pétrole brut et le bitume 47% en 2019 contre 50% en 2018.

Les tableaux des pages suivantes présentent la production annuelle et journalière moyenne de liquides et de gaz naturel revenant à TOTAL par zone géographique et pour chacun des trois derniers exercices.

À l'instar de ses homologues du secteur, TOTAL ne détient souvent qu'une participation dans les champs, le solde étant détenu par d'autres partenaires (parmi lesquels peuvent figurer d'autres compagnies pétrolières internationales, des compagnies pétrolières d'État ou des organismes publics). Les entités du Groupe peuvent intervenir fréquemment en qualité d'opérateur, c'est-à-dire en tant que responsable technique de la production sur les champs dans lesquels il détient une participation. Pour une information complémentaire, se reporter au tableau des actifs en production par zone géographique ci-après.

L'activité Trading-Shipping du secteur Raffinage-Chimie a commercialisé en 2019 comme en 2018 et en 2017, l'essentiel de la production de liquides du Groupe (se reporter au tableau des ressources et débouchés de pétrole brut et ventes de produits pétroliers par le trading du point 2.4.2.1 de ce chapitre).

Production par zone géographique

Le tableau ci-dessous présente la production annuelle de liquides et gaz naturel du Groupe, par zone géographique en 2019.

	2019			2018			2017		
	Liquides Mb ^(a)	Gaz naturel Gpc ^{(b)(c)}	Total Mbep	Liquides Mb ^(a)	Gaz naturel Gpc ^{(b)(c)}	Total Mbep	Liquides Mb ^(a)	Gaz naturel Gpc ^{(b)(c)}	Total Mbep
Europe et Asie centrale	130	1 313	374	122	1 131	332	98	976	278
Danemark	12	42	20	9	36	15	–	–	–
Italie	<1	–	<1	<1	–	<1	–	–	–
Kazakhstan	22	25	27	20	26	26	11	19	15
Norvège	38	197	75	38	211	77	46	234	88
Pays-Bas	0	33	6	–	36	7	–	41	7
Royaume-Uni	29	218	69	28	206	65	15	201	52
Russie	29	798	177	27	616	142	26	481	116
Afrique (hors Afrique du Nord)	204	289	257	187	287	245	183	277	239
Angola	75	71	85	68	48	77	73	47	83
République du Congo	47	12	49	47	12	50	36	12	38
Gabon	11	2	12	13	4	14	19	5	20
Nigéria	71	204	111	59	223	104	55	213	98
Moyen-Orient et Afrique du Nord	200	313	257	190	294	243	153	282	204
Algérie	13	48	22	11	34	17	1	21	5
Émirats arabes unis	104	19	108	102	21	105	102	24	107
Irak	7	1	7	7	1	7	6	–	6
Libye	28	5	29	22	3	23	11	–	11
Oman	10	24	14	9	25	14	9	23	13
Qatar	38	216	77	39	210	77	24	214	62
Amériques	61	405	133	67	423	142	48	442	127
Argentine	3	160	32	3	147	29	2	141	27
Bolivie	2	70	15	2	74	15	2	79	17
Bésil	6	1	6	7	–	7	<1	–	<1
Canada	35	–	35	35	–	35	22	–	22
Colombie	<1	–	<1	<1	–	<1	<1	–	<1
États-Unis	13	154	40	12	176	44	11	192	45
Venezuela	2	20	5	8	26	12	11	30	16
Asie-Pacifique	16	368	79	6	273	51	10	455	89
Australie	10	151	38	1	66	12	–	41	7
Brunei	3	26	8	2	26	7	1	32	8
Chine	<1	39	6	–	32	6	<1	29	5
Indonésie	<1	4	1	–	5	1	6	190	41
Myanmar	–	46	6	–	49	6	–	55	7
Thaïlande	3	102	20	3	95	19	3	108	21
PRODUCTION TOTALE	611	2 688	1 100	572	2 408	1 013	492	2 432	937
DONT PART DE PRODUCTION DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	79	1 035	267	90	832	245	103	700	232
Angola	2	53	8	2	30	7	2	29	7
Émirats arabes unis	9	14	12	15	16	18	42	19	46
Oman	9	24	13	9	25	13	8	23	13
Qatar	30	146	57	30	143	58	16	144	42
Russie	27	798	175	26	616	141	24	483	112
Venezuela	2	<1	2	8	2	8	11	2	12

(a) Les liquides incluent le pétrole brut, le bitume, les condensats et les liquides de gaz naturel (LGN).

(b) Y compris le fuel gaz (194 Gpc en 2019, 166 Gpc en 2018 et 173 Gpc en 2017).

(c) Taux de conversion du gaz : 1 bep = 1 b de pétrole brut = 5 487 pc de gaz en 2019 (5 460 pc en 2018 et 5 461 pc en 2017).

Le tableau ci-dessous présente la production journalière moyenne de liquides et gaz naturel du Groupe, par zone géographique en 2019.

	2019			2018			2017		
	Liquides kb/j ^(a)	Gaz naturel Mpc/j ^{(b)(c)}	Total kbep/j	Liquides kb/j ^(a)	Gaz naturel Mpc/j ^{(b)(c)}	Total kbep/j	Liquides kb/j ^(a)	Gaz naturel Mpc/j ^{(b)(c)}	Total kbep/j
Europe et Asie centrale	354	3 596	1 023	334	3 099	909	265	2 674	761
Danemark	34	114	56	25	99	42	–	–	–
Italie	<1	–	<1	< 1	–	< 1	–	–	–
Kazakhstan	59	68	74	56	70	70	31	53	42
Norvège	104	539	204	104	577	211	121	640	239
Pays-Bas	<1	90	16	–	98	18	–	112	20
Royaume-Uni	79	598	189	75	566	179	42	551	142
Russie	78	2 187	484	74	1 689	389	71	1 318	318
Afrique (hors Afrique du Nord)	558	791	705	513	786	670	502	759	654
Angola	205	194	232	186	132	211	204	130	229
République du Congo	128	32	134	130	32	136	98	32	104
Gabon	31	7	33	36	12	39	51	14	54
Nigéria	194	558	306	161	610	284	149	583	267
Moyen-Orient et Afrique du Nord	548	857	702	520	805	666	419	771	559
Algérie	35	132	59	30	94	47	4	58	15
Émirats arabes unis	286	51	295	276	57	288	278	63	290
Irak	19	3	20	18	1	19	15	1	16
Libye	78	15	80	62	9	63	31	–	31
Oman	26	65	38	26	67	38	25	64	37
Qatar	104	591	210	108	577	211	66	585	170
Amériques	168	1 111	365	183	1 161	389	132	1 212	348
Argentine	7	438	86	7	402	79	6	388	76
Bolivie	5	193	39	5	204	42	5	216	46
Bésil	16	2	16	18	1	19	< 1	–	< 1
Canada	98	–	98	95	–	95	59	–	59
Colombie	<1	–	<1	1	–	1	< 1	–	< 1
États-Unis	36	423	111	35	483	119	31	527	123
Venezuela	6	55	15	22	71	34	31	81	44
Asie-Pacifique	44	1 009	219	16	748	141	28	1 247	244
Australie	29	415	106	3	181	34	–	114	19
Brunei	7	72	21	5	72	19	3	87	21
Chine	<1	106	19	–	88	16	< 1	80	15
Indonésie	<1	10	2	–	14	3	16	519	112
Myanmar	–	126	16	–	133	17	–	151	19
Thaïlande	8	280	55	8	260	52	9	296	58
PRODUCTION TOTALE	1 672	7 364	3 014	1 566	6 599	2 775	1 346	6 663	2 566
DONT PART DE PRODUCTION DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	216	2 835	731	247	2 281	671	284	1 914	639
Angola	5	144	22	4	81	20	5	80	20
Émirats arabes unis	24	39	32	41	45	49	115	53	125
Oman	25	66	37	24	67	37	23	64	35
Qatar	83	400	155	85	395	157	43	395	114
Russie	73	2 185	479	71	1 689	385	67	1 317	313
Venezuela	6	1	6	22	4	23	31	5	32

(a) Les liquides incluent le pétrole brut, le bitume, les condensats et les liquides de gaz naturel (LGN).

(b) Y compris le fuel gaz (531 Mpc/j en 2019, 454 Mpc/j en 2018 et 473 Mpc/j en 2017).

(c) Taux de conversion du gaz : 1 bep = 1 b de pétrole brut = 5 487 pc de gaz en 2019 (5 460 pc en 2018 et 5 461 pc en 2017).

Actifs en production par zone géographique

Le tableau ci-dessous présente les actifs en production des entités du Groupe par zone géographique au 31 décembre 2019^(a), en précisant l'année de début d'activité dans le pays, la participation détenue dans l'actif (part Groupe en %) et, le cas échéant, si le Groupe opère l'actif.

Europe et Asie centrale	Secteur Exploration-Production	Secteur iGRP
Danemark (2018)	Opérés : zone Danish Underground Consortium (DUC) (43,20%) composée des champs Dan/Halvdan, Gorm et Tyra, et tous leurs satellites	
Italie (1960)	Opéré : Tempa Rossa (50,00%)	
Kazakhstan (1992)	Opéré : Dunga (60,00%)	
	Non opéré : Kashagan (16,81%)	
Norvège (1965)	Opérés : Atla (40,00%), Skirne (40,00%) Non opérés : Johan Sverdrup (8,44%), Åsgard (7,68%), Ekofisk (39,90%), Eldfisk (39,90%), Embla (39,90%), Flyndre (6,26%), Gimle (4,90%), Sindre (4,95%), Heimdal (16,76%), Islay (5,51%) ^(b) , Kristin (6,00%), Kvitebjørn (5,00%), Oseberg (14,70%), Oseberg East (14,70%), Oseberg South (14,70%), Troll (3,69%), Tune (10,00%), Tyrhans (23,15%)	Non opéré : Snøhvit (18,40%)
Pays-Bas (1964)	Opérés : F6a huile (65,68%), J3a (30,00%), K1a (40,10%), K3b (56,16%), K4a (50,00%), K4b/K5a (36,31%), K5b (50,00%), K6 (56,16%), L1a (60,00%), L1d (60,00%), L1e (55,66%), L1f (55,66%), L4a (55,66%) Non opérés : E16a (16,92%), E17a/E17b (14,10%), J3b/J6 (25,00%), K9ab-A (22,46%), Q16a (6,49%)	
Royaume-Uni (1962)	Opérés : Alwyn North (100,00%), Dunbar (100,00%), Ellon (100,00%), Forvie North (100,00%), Grant (100,00%), Jura (100,00%), Nuggets (100,00%), Islay (94,49%) ^(b) , Elgin-Franklin (46,17%), West Franklin (46,17%), Glenelg (58,73%), Culzean (49,99%), Laggan, Tormore, Edradour et Glenlivet (60,00% chacun), Dumbarton, Balloch et Lochranza (100,00%), Gryphon (86,50%), Maclure (38,19%), South Gryphon (89,88%), Tullich (100,00%), Ballindalloch (91,8%), Flyndre (65,94%) Non opérés : Bruce (1,00%), Champ unitisé Markham (7,35%), Golden Eagle, Peregrine et Solitaire (31,56%), Scott (5,16%), Telford (2,36%), Harding (30,00%)	
Russie (1991)	Non opérés : Kharyaga (20,00%), Termokarstovoye (58,89%) ^(c) , plusieurs champs au travers de la participation dans PAO Novatek (19,40%)	Non opérés : Yamal LNG (29,73%) ^(d)

(a) La participation du Groupe dans l'entité locale est d'environ 100% dans tous les cas, sauf concernant Total Gabon (58,28%), Total E&P Congo (85,00%) et certaines entités à Abou Dabi et en Oman (voir notes b à l ci-après).

(b) Le champ Islay s'étend partiellement en Norvège. Total E&P UK détient une participation de 94,49% et Total E&P Norge 5,51%.

(c) Participation globale de TOTAL au travers d'une participation directe de 49% dans ZAO Teneftgas et indirecte de 9,89% via la participation dans PAO Novatek (19,40%).

(d) Participation globale de TOTAL au travers d'une participation directe de 20,02% dans OAO Yamal LNG et indirecte de 9,71% via la participation dans PAO Novatek (19,40%).

Afrique (hors Afrique du Nord)		Secteur Exploration-Production	Secteur iGRP
Angola (1953)	Opérés : Girassol, Dalia, Pazflor, CLOV (bloc 17) (40,00%), Kaombo (bloc 32) (30,00%)		
	Non opérés : Cabinda bloc 0 (10,00%), Kuito, BBLT, Tombua-Landana (bloc 14) (20,00%) ^(e) , Lianzi (bloc 14K) (10,00%) ^(e)		Non opéré : Angola LNG (13,60%)
Gabon (1928)	Opérés : Anguille Marine (100,00%), Anguille Nord Est (100,00%), Baliste (100,00%), Baudroie Marine (100,00%), Baudroie Nord Marine (100,00%), Grand Anguille Marine (100,00%), Lopez Nord (100,00%), Mérrou Sardine Sud (100,00%), N'Tchengue (100,00%), Port Gentil Océan (100,00%), Torpille (100,00%), Torpille Nord Est (100,00%)		
	Non opérés : Barbier (65,28%), Girelle (65,28%), Gonelle (65,28%), Grondin (65,28%), Hylia Marine (37,50%), Mandaros (65,28%), Pageau (65,28%)		
Nigéria (1962)	Opérés : OML 99 Amenam- Kpono (30,40%), OML 100 (40,00%), OML 102 (40,00%), OML 130 (24,00%)		Opéré : OML 58 (40,00%)
	Non opérés : Shell Petroleum Development Company (SPDC 10,00%), OML 118 – Bonga (12,50%), OML 138 (20,00%)		Non opéré : Nigeria LNG (15,00%)
République du Congo (1968)	Opérés : Kombi-Likalala-Libondo (65,00%), Moho Bilondo (53,50%), Moho Nord (53,50%), Nkossa (53,50%), Nsoko (53,50%), Sendji (55,25%), Yanga (55,25%)		
	Non opérés : Lianzi (26,75%), Loango (42,50%), Zatchi (29,75%)		

(e) Participation détenue par la société Angola Block 14 BV (TOTAL 50,01%).

Moyen-Orient et Afrique du Nord		Secteur Exploration-Production	Secteur iGRP
Algérie (1952)	Non opérés : TFT II (26,40%), Timimoun (37,75%), 404a & 208 (12,25%)		
Émirats arabes unis (1939)	Opéré : Abu Al Bukhoosh (100,00%)		
	Non opérés : ADNOC Onshore (10,00%), ADNOC Offshore : Umm Shaif/Nasr (20,00%), Lower Zakum (5,00%), ADNOC Gas Processing (15,00%)		Non opéré : ADNOC LNG (5,00%)
Irak (1920)	Non opérés : Halfaya (22,5%) ^(f) , Sarsang (18,00%)		
Libye (1959)	Non opérés : zones 15, 16 & 32 (75,00%) ^(g) , zones 129 & 130 (30,00%) ^(g) , zones 130 & 131 (24,00%) ^(g) , zones 70 & 87 (75,00%) ^(g) , Waha (16,33%)		
Oman (1937)	Non opérés : divers champs <i>onshore</i> (bloc 6) (4,00%) ^(h) , champ de Mukhaizna (bloc 53) (2,00%) ⁽ⁱ⁾		Non opérés : Oman LNG (5,54%), Qalhat LNG (2,04% via Oman LNG)
Qatar (1936)	Opéré : Al Khalij (40,00%)		
	Non opérés : North Field-Bloc NF Dolphin (24,50%), Al Shaheen (30,00%)		Non opérés : North Field-Qatargas 1 Upstream (20,00%), North Field-Qatargas 1 Downstream (10,00%), North Field-Qatargas 2 Train 5 (16,70%)

(f) Participation de TOTAL dans le joint venture.

(g) Participation de TOTAL dans le consortium étranger.

(h) Participation indirecte de TOTAL (4,00%) dans la concession via sa participation de 10,00% dans Private Oil Holdings Oman Ltd.

(i) Participation directe de TOTAL dans le bloc 53.

Amériques	Secteur Exploration-Production	Secteur iGRP
Argentine (1978)	Opérés : Aguada Pichana Este – Mulichinco (27,27%), Aguada Pichana Este – Vaca Muerta (41,00%), Aguada San Roque (24,71%), Rincon La Ceniza (45,00%), Aries (37,50%), Cañadon Alfa Complex (37,50%), Carina (37,50%), Hidra (37,50%), Kaus (37,50%), Vega Pleyade (37,50%) Non opérés : Aguada Pichana Oeste (25%), Aguada de Castro (25%)	
Bolivie (1995)	Opéré : Incahuasi (50,00%) Non opérés : San Alberto (15,00%), San Antonio (15,00%), Itaú (41,00%)	
Brésil (1999)	Opéré : Lapa (35,00%) ^(j) Non opérés : Libra (20,00%), Iara (22,50%)	
Canada (1999)	Non opérés : Surmont (50,00%), Fort Hills (24,58%)	
États-Unis (1957)	Non opérés : plusieurs actifs dans la zone de l'Utica Shale (25,00%) ^(k) , Tahiti (17,00%), Jack (25,00%)	Opérés : plusieurs actifs dans la zone de Barnett Shale (90,92% en moyenne)
Venezuela (1980)	Non opérés : PetroCedeño (30,32%), Yucal Placer (69,50%)	

(j) TOTAL a signé en décembre 2018 un accord sur la prise d'une participation supplémentaire de 10% dans le projet Lapa au Brésil. La transaction qui reste soumise à l'approbation des autorités brésiliennes portera de 35% à 45% la participation de TOTAL dans cet actif.

(k) Participation de TOTAL dans le joint venture avec Encino et Chesapeake.

Asie-Pacifique	Secteur Exploration-Production	Secteur iGRP
Australie (2006)		Non opérés : plusieurs actifs dans l'UJV GLNG (27,50%) ^(l) , Ichthys (26,00%)
Brunei (1986)	Opéré : Maharaja Lela Jamalulalam (37,50%) Non opérés : Bloc CA 1 – Unit (4,64%)	
Chine (2006)	Non opérés : South Sulige (49,00%)	
Indonésie (1968)		Non opérés : Bloc Sebuk (15,00%)
Myanmar (1992)	Opérés : Blocs M5/M6 (Yadana, Sein, Badamayar) (31,24%)	
Thaïlande (1990)	Non opérés : Bongkot (33,33%)	

(l) Participation de TOTAL dans l'unincorporated joint venture.

2.3.4 Engagements de livraison

La production de gaz naturel de TOTAL est majoritairement vendue dans le cadre de contrats à long terme. Toutefois, sa production nord-américaine et britannique est pour l'essentiel vendue sur des marchés *spot* ainsi qu'une partie de sa production argentine, danoise, néerlandaise, norvégienne et russe.

Les contrats à long terme dans le cadre desquels TOTAL vend sa production de gaz naturel prévoient généralement un prix lié, entre autres facteurs, aux prix moyens du pétrole brut et d'autres produits pétroliers ainsi que, dans certains cas, à l'indice du coût de la vie. Bien que le prix du gaz naturel ait tendance à fluctuer dans le sillage de celui du pétrole brut, il s'écoule un certain laps de temps avant que les variations des prix du pétrole brut n'aient un impact sur les prix du gaz naturel.

Certains de ces contrats long terme, comme en Bolivie, au Nigéria, en Norvège, en Thaïlande et au Qatar prévoient la livraison de quantités de gaz naturel, qui peuvent être ou ne pas être fixes et déterminables. Les contrats portant sur de tels engagements de livraison diffèrent de façon significative aussi bien sur leur durée que sur leur champ d'application. Par exemple, dans certains cas, les contrats exigent la livraison de gaz naturel en tant que besoin ponctuel et dans d'autres cas, la livraison de volumes de gaz naturel varie sur différentes périodes. Néanmoins, TOTAL évalue le montant des quantités fixes et déterminables de gaz devant être livré sur la période 2020-2022 à 5 525 Gpc. Le Groupe prévoit de satisfaire l'essentiel de ces engagements grâce à la production de ses réserves prouvées de gaz naturel et, si nécessaire, pourrait recourir au marché *spot* (se reporter aux points 9.1 et 9.2 du chapitre 9).

2.3.5 Cadre contractuel des activités de production d'hydrocarbures Amont

Les licences, permis et contrats en vertu desquels les sociétés du Groupe détiennent des intérêts pétroliers et gaziers, dont les termes varient d'un pays à l'autre, sont en règle générale attribués par ou conclus avec un État ou une compagnie nationale ou, parfois, avec des propriétaires privés. Ces accords et permis ont des caractéristiques qui les apparentent généralement, soit au modèle de la concession, soit à celui du contrat de partage de production.

Dans le cadre des contrats de concession, la société pétrolière (ou le consortium) est propriétaire des actifs et des installations et reçoit la totalité de la production. En contrepartie, les risques d'exploitation, les frais et les investissements sont à sa charge et la société pétrolière ou le consortium s'engage à verser à l'État, généralement propriétaire des richesses du sous-sol, une redevance calculée sur la production, un impôt sur les bénéfices, voire d'autres impôts prévus par la législation fiscale locale.

Le contrat de partage de production (*production sharing contract* – PSC) pose un cadre juridique plus complexe que le contrat de concession : il définit les modalités du partage de la production et établit les règles de coopération entre la société (l'entrepreneur) ou le consortium (le groupe entrepreneur) bénéficiaire du permis et l'État hôte, généralement représenté par une compagnie nationale. Cette dernière peut ainsi participer à la prise de décisions opérationnelles, à la comptabilisation des coûts et au calcul du partage de la production. L'entrepreneur (ou groupe entrepreneur) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations d'exploration, de développement et d'exploitation. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil* dont la vente doit permettre le remboursement de toutes ses dépenses (investissements et coûts opérationnels). Le solde de la production, ou *profit oil*, est ensuite partagé, dans des proportions variables entre, d'une part, l'entrepreneur (ou le groupe entrepreneur) et, d'autre part, l'État ou la compagnie nationale.

Aujourd'hui, contrats de concession et PSC coexistent, parfois dans un même pays. Bien qu'il existe d'autres formes contractuelles, les contrats de concession restent majoritaires sur l'ensemble des permis détenus en portefeuille par TOTAL.

Pour la plupart des licences, les partenaires et les autorités des pays hôtes, souvent assistés par des cabinets d'audit internationaux, réalisent des audits des coûts engagés dans le cadre des joint ventures ou des contrats PSC et s'assurent du respect des engagements contractuels.

TOTAL a également conclu dans certains pays des contrats dits « contrats de service à risque » qui s'apparentent aux contrats de partage de production. Cependant, le *profit oil* est remplacé par une rémunération monétaire déterminée ou déterminable, fixée par contrat, qui dépend notamment de paramètres liés à la performance du champ, tels que le nombre de barils produits.

Les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures font l'objet d'autorisations de l'autorité publique (permis) distinguant des périodes de temps spécifiques et limitées pour chacune de ces activités ; ces permis comportent une obligation de rendre, à l'issue de la période d'exploration, une grande partie, voire la totalité en cas d'insuccès, de la superficie du permis.

TOTAL paie les impôts sur les revenus générés par ses activités de production et de vente d'hydrocarbures dans le cadre des contrats de concession, des contrats de partage de production et des contrats de service à risque tels qu'ils sont prévus par les réglementations locales. En outre, suivant les pays, la production et les ventes d'hydrocarbures de TOTAL peuvent être assujetties à un ensemble d'autres impôts, taxes et prélèvements, notamment des impôts et taxes pétroliers spécifiques. La fiscalité applicable aux activités pétrolières et gazières est généralement beaucoup plus lourde que celle qui s'applique aux autres activités industrielles et commerciales.

2.3.6 Superficie du domaine minier

		2019	
		Superficie non développée ^(a)	Superficie développée
Au 31 décembre (en millier d'acres)			
Europe et Asie centrale (hors Russie)	Brute	29 124	917
	Nette	11 625	231
Russie ^(b)	Brute	23 697	709
	Nette	4 280	146
Afrique (hors Afrique du Nord)	Brute	75 322	803
	Nette	48 101	218
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Brute	50 515	3 389
	Nette	9 660	496
Amériques	Brute	21 052	1 040
	Nette	8 505	477
Asie-Pacifique	Brute	39 741	713
	Nette	22 323	229
TOTAL	BRUTE	239 451	7 571
	NETTE^(c)	104 494	1 797

(a) La superficie non développée inclut les permis et les concessions.

(b) La superficie non développée en Russie inclut tous les permis de PAO Novatek dans lesquels le Groupe a une participation indirecte. Au 31 décembre 2018, en tenant compte de ces permis, la superficie non développée brute était de 20 308 milliers d'acres et nette de 3 623 milliers d'acres.

(c) La superficie nette correspond à la quote-part des intérêts du Groupe dans la superficie brute.

2.3.7 Puits producteurs

		2019	
		Puits producteurs bruts	Puits producteurs nets ^(a)
Au 31 décembre (nombre de puits)			
Europe et Asie centrale (hors Russie)	Liquides	778	279
	Gaz	281	96
Russie	Liquides	418	71
	Gaz	766	141
Afrique (hors Afrique du Nord)	Liquides	1 531	429
	Gaz	83	19
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Liquides	12 391	829
	Gaz	197	48
Amériques	Liquides	1 085	357
	Gaz	3 500	2 246
Asie-Pacifique	Liquides	10	9
	Gaz	2 917	920
TOTAL	LIQUIDES	16 213	1 974
	GAZ	7 744	3 470

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits bruts.

2.3.8 Puits producteurs et secs forés

Au 31 décembre (nombre de puits)	2019			2018			2017		
	Puits producteurs forés nets (a)(b)(d)	Puits secs forés nets (a)(c)(d)	Total des puits nets forés (a)(c)(d)	Puits producteurs forés nets (a)(b)	Puits secs forés nets (a)(c)	Total des puits nets forés (a)(c)	Puits producteurs forés nets (a)(b)	Puits secs forés nets (a)(c)	Total des puits nets forés (a)(c)
Exploration									
Europe et Asie centrale (hors Russie)	1,3	0,6	1,9	0,9	0,8	1,7	0,1	1,8	1,9
Russie	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Afrique (hors Afrique du Nord)	1,1	0,6	1,7	0,1	1,0	1,1	0,2	0,5	0,8
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1	1,4	2,4	0,5	–	0,5	0,6	0,5	1,1
Amériques	1,4	2,2	3,6	0,5	1,6	2,1	1,3	0,5	1,7
Asie-Pacifique	–	–	–	0,8	–	0,8	1,2	0,7	1,9
TOTAL	4,8	4,8	9,6	2,8	3,4	6,2	3,4	4,0	7,4
Développement									
Europe et Asie centrale (hors Russie)	9,1	–	9,1	10,1	–	10,1	8,8	–	8,8
Russie	26,2	–	26,2	13,4	–	13,4	21,5	–	21,5
Afrique (hors Afrique du Nord)	17,4	–	17,4	13,0	0,1	13,1	14,4	–	14,4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	69,6	–	69,6	68,8	–	68,8	82,0	–	82,0
Amériques	64,3	–	64,3	38,8	0,3	39,1	29,2	0,5	29,7
Asie-Pacifique	170,1	–	170,1	116,3	–	116,3	132,4	–	132,4
TOTAL	356,7	–	356,7	260,4	0,4	260,8	288,3	0,5	288,8
TOTAL	361,5	4,8	366,3	263,2	3,8	267,0	291,7	4,5	296,2

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits bruts.

(b) Inclut certains puits d'exploration abandonnés mais qui étaient susceptibles de produire des hydrocarbures en quantité suffisante pour justifier leur achèvement (*completion*).

(c) Pour information : les puits de services et les puits stratigraphiques ne sont pas reportés dans ce tableau.

(d) Inclut 1,7 puits d'extensions en 2019.

2.3.9 Puits en cours de forage (y compris les puits temporairement suspendus)

Au 31 décembre (nombre de puits)	2019	
	Bruts	Nets ^(a)
Exploration		
Europe et Asie centrale (hors Russie)	1	0,3
Russie	–	–
Afrique (hors Afrique du Nord)	–	–
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2	0,7
Amériques	2	0,8
Asie-Pacifique	–	–
TOTAL	5	1,8
Autres puits^(b)		
Europe et Asie centrale (hors Russie)	122	67,3
Russie	25	6,3
Afrique (hors Afrique du Nord)	61	10,7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	250	29,8
Amériques	27	6,9
Asie-Pacifique	537	136,0
TOTAL	1 022	257,0
TOTAL	1 027	258,8

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits bruts. Inclut les puits forés pour lesquels les installations de surface permettant la production n'ont pas encore été construites. De tels puits sont aussi comptabilisés dans le tableau « Nombre de puits producteurs et secs forés », ci-dessus, pour l'année où ils ont été forés.

(b) Les autres puits sont les puits de développement, les puits de service et les puits stratigraphiques.

2.3.10 Participation dans les oléoducs et les gazoducs

Le tableau suivant présente les principales participations détenues par les entités du Groupe⁽¹⁾ dans des oléoducs et gazoducs au 31 décembre 2019.

Pipeline(s)	Origine	Destination	Intérêt (%)	Opérateur	Liquides	Gaz
Europe et Asie Centrale						
Azerbaïdjan						
BTC	Bakou (Azerbaïdjan)	Ceyhan (Turquie, Méditerranée)	5,00		X	
Norvège						
Frostpipe (inhibited)	Lille-Frigg, Froy	Oseberg	36,25		X	
Heimdal to Brae Condensate Line	Heimdal	Brae	16,76		X	
Kvitebjorn Pipeline	Kvitebjorn	Mongstad	5,00		X	
Norpipe Oil	Ekofisk Treatment center	Teesside (Royaume-Uni)	45,22		X	
Oseberg Transport System	Oseberg, Brage et Veslefrikk	Sture	12,98		X	
Troll Oil Pipeline I et II	Troll B et C	Vestprosess (raffinerie de Mongstad)	3,71		X	
Vestprosess	Kollsnes (Area E)	Vestprosess (raffinerie de Mongstad)	5,00		X	
Pays-Bas						
WGT K13-Den Helder	K13A	Den Helder	4,66			X
WGT K13-Extension	Markham	K13 (via K4/K5)	23,00			X
Royaume-Uni						
Alwyn Liquid Export Line	Alwyn North	Cormorant	100,00	X	X	
Bruce Liquid Export Line	Bruce	Forties (Unity)	1,00		X	
Graben Area Export Line (GAEL) Northern Spur	ETAP	Forties (Unity)	9,58		X	
Graben Area Export Line (GAEL) Southern Spur	Elgin-Franklin	ETAP	32,09		X	
Ninian Pipeline System	Ninian	Sullom Voe	16,36		X	
Shearwater Elgin Area Line (SEAL)	Elgin-Franklin, Shearwater	Bacton	25,73			X
SEAL to Interconnector Link (SILK)	Bacton	Interconnector	54,66	X		X
Afrique (hors Afrique du Nord)						
Gabon						
Mandji Pipes	Champs bruts Mandji	Cap Lopez Terminal	100,00 ^(a)	X	X	
Nigéria						
O.U.R	Obite	Rumuji	40,00	X		X
NOPL	Rumuji	Owaza	40,00	X		X
Moyen-Orient et Afrique du Nord						
Emirats arabes unis						
Dolphin	North Field (Qatar)	Taweelah-Fujairah- Al Ain (Émirats arabes unis)	24,50			X
Amériques						
Argentine						
TGM	Aldea Brasileira (Entre Rios)	Paso de Los Libres (Frontière Brésil)	32,68			X
Brésil						
TBG	Frontière Bolivie-Brésil	Porto Alegre via São Paulo	9,67			X
TSB	Frontière Argentine-Brésil (TGM)	Uruguayana (Brésil)	25,00			X
	Porto Alegre	Canoas	25,00			X
Asie-Pacifique						
Australie						
GLNG	Fairview, Roma, Scotia, Arcadia	GLNG (Curtis Island)	27,50			X
Myanmar						
Yadana	Champ de Yadana	Ban-I Tong (frontière thaïlandaise)	31,24	X		X

(a) Intérêt de 100% détenu par Total Gabon. La participation du Groupe dans Total Gabon est de 58,28%.

Toutes les participations dans des oléoducs et gazoducs indiquées dans le tableau ci-dessus sont incluses dans le secteur Exploration-Production hors celle en Australie qui relève du secteur iGRP.

(1) Hors sociétés mises en équivalence, sauf pour les pipelines de Yadana et de Dolphin.

2.4 Secteur Raffinage-Chimie



Le Raffinage-Chimie constitue un grand secteur industriel regroupant le raffinage, la pétrochimie de base (oléfines et aromatiques), les dérivés polymères (polyéthylène, polypropylène, polystyrène, résines d'hydrocarbures), la transformation de la biomasse et la transformation des élastomères (Hutchinson). Ce secteur intègre également les activités Trading-Shipping.

Parmi les 10 plus grands producteurs intégrés au monde⁽¹⁾

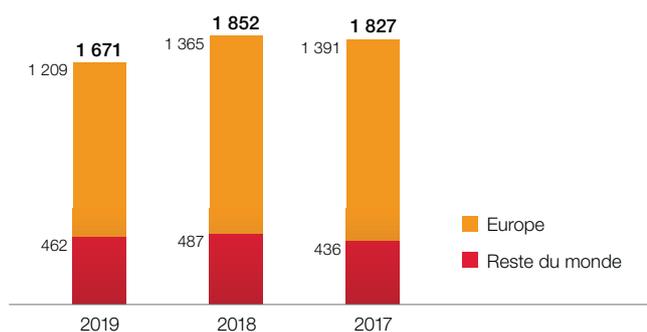
2 Mb/j
de capacité de raffinage au 31 décembre 2019

Parmi les premiers opérateurs mondiaux dans le trading de pétrole et de produits pétroliers

1,4 G\$
d'investissements organiques⁽²⁾ en 2019

50 314
collaborateurs présents

Volumes raffinés^(a) (en kb/j)



Les volumes raffinés sont en baisse de 10% sur l'année 2019 compte tenu notamment de l'arrêt de la raffinerie de Grandpuits en France pendant près de 6 mois ainsi que du grand arrêt de la plateforme de Normandie.

(a) Y compris les raffineries africaines reportées dans le secteur Marketing & Services.

Données financières du secteur Raffinage-Chimie

(en M\$ sauf MCV)

	2019	2018	2017
Marge sur coûts variables – Raffinage Europe (MCV) (\$/t)	34,9	38,2	45,6
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	3 003	3 379	3 790
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(b)	4 072	4 388	4 728
Flux de trésorerie d'exploitation ^(c)	3 837	4 308	7 411

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, hors effet des variations de juste valeur.

(b) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement, hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.

(c) Hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie est en baisse de 11% sur l'année 2019 à 3 003 millions de dollars notamment

lié à la baisse des marges de raffinage et de pétrochimie d'environ 10% ainsi que des volumes raffinés.

(1) Données publiques, sur la base des capacités de raffinage et pétrochimie à fin 2018.

(2) Investissements organiques = investissements nets, acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle (se reporter au point 2.6.1 de ce chapitre).

2.4.1 Raffinage-Chimie

Les activités Raffinage-Chimie regroupent le raffinage (y compris la production de biocarburants), la pétrochimie de base (oléfines et aromatiques), les dérivés polymères (polyéthylène, polypropylène, polystyrène, résines d'hydrocarbures), la transformation de la biomasse et la transformation des élastomères (Hutchinson)⁽¹⁾. La dimension des activités du Raffinage-Chimie fait de TOTAL l'un des 10 plus grands producteurs intégrés au monde⁽²⁾.

La stratégie du Raffinage-Chimie intègre l'exigence permanente en matière de sécurité, valeur fondamentale du Groupe, et la priorité donnée à la maîtrise de l'empreinte environnementale de ses activités. Dans un contexte de croissance de la demande pétrolière et pétrochimique mondiale portée par les pays non-OCDE et de l'arrivée de nouvelles capacités sur le marché, cette stratégie repose sur :

- l'amélioration de la compétitivité des activités de raffinage et pétrochimie en tirant le meilleur parti de l'outil industriel et en concentrant les investissements sur les grandes plateformes intégrées ;
- le développement de la pétrochimie, principalement aux États-Unis et au Moyen-Orient en tirant parti de la proximité des ressources pétrolières et gazières à coût avantageux pour approvisionner les marchés en croissance, notamment l'Asie ;
- l'innovation dans des activités bas carbone en développant, d'une part, des biocarburants, des biopolymères et des solutions de recyclage des plastiques, et d'autre part, des matériaux contribuant à l'efficacité énergétique des clients du Groupe, notamment dans l'automobile.

2.4.1.1 Raffinage et pétrochimie

TOTAL détient des participations dans 17 raffineries (dont neuf opérées par des sociétés du Groupe) situées en Europe, au Moyen-Orient, aux États-Unis, en Asie et en Afrique. Au 31 décembre 2019, la capacité de raffinage de TOTAL s'est établie à 1 959 kb/j contre 2 021 kb/j à fin 2018 comme à fin 2017. Le secteur Raffinage-Chimie gère une capacité de raffinage de 1 942 kb/j à fin 2019, soit 99% de la capacité totale du Groupe⁽³⁾.

Les activités de pétrochimie sont situées en Europe, aux États-Unis, au Qatar, en Corée du Sud et en Arabie Saoudite. Reliées par des *pipelines* aux raffineries du Groupe ou situées sur des sites voisins, les activités pétrochimiques bénéficient, dans la grande majorité, d'une intégration avec les activités de raffinage permettant de maximiser les synergies.

Entre 2011 et 2016, le Groupe a réduit ses capacités de production en Europe de 20% et a ainsi intégralement rempli l'objectif qu'il s'était fixé. Depuis, est intervenue en 2017 la finalisation du projet majeur d'investissement lancé en 2013 sur la plateforme d'Anvers en Belgique visant à améliorer le taux de conversion du site et à renforcer la flexibilité des vapocraqueurs.

Mi-2019, le démarrage de la bioraffinerie de La Mède marque l'aboutissement de la reconversion de l'ancienne raffinerie d'hydrocarbures en une plateforme orientée vers les nouvelles énergies.

Activités par zone géographique

Europe

TOTAL est le deuxième raffineur et deuxième pétrochimiste en Europe de l'Ouest⁽⁴⁾.

L'Europe de l'Ouest représente 73% de la capacité de raffinage du Groupe, soit 1 437 kb/j fin 2019 comme fin 2018 contre 1 454 kb/j fin 2017.

En Europe de l'Ouest, le Groupe opère sept raffineries (une en Belgique à Anvers, quatre en France à Donges, Feyzin, Gonfreville et Grandpuits, une au Royaume-Uni à Immingham et une en Allemagne à Leuna) et une bioraffinerie en France à La Mède et détient une participation de 55% dans la raffinerie de Zeeland aux Pays-Bas à Flessingue. En 2018, le Groupe avait cédé sa participation dans TotalErg qui détenait une participation dans la raffinerie de Trecate en Italie.

Les principaux sites pétrochimiques du Groupe en Europe sont situés en Belgique, à Anvers (vapocraqueurs, aromatiques, polyéthylène) et Feluy (polyoléfines, polystyrène), et en France, à Carling (polyéthylène, polystyrène, polypropylène *compounds*), Feyzin (vapocraqueur, aromatiques), Gonfreville (vapocraqueurs, aromatiques, styrène, polyoléfines, polystyrène) et Lavéra (vapocraqueur, aromatiques, polypropylène). L'Europe représente 48% de la capacité pétrochimique du Groupe, soit 10 203 kt fin 2019 contre 10 277 kt fin 2018 et 10 293 kt fin 2017 :

- En **France**, le Groupe poursuit l'amélioration de son efficacité opérationnelle dans un contexte de stagnation de la demande de produits pétroliers en Europe.

TOTAL a poursuivi en 2019 le plan de modernisation de son activité de raffinage en France, notamment à La Mède avec une décision d'investissement en 2015 d'environ 275 millions d'euros pour transformer le site et créer la première bioraffinerie en France. Le démarrage mi-2019 de la bioraffinerie d'une capacité de production de 500 kt/an marque l'achèvement du projet de transformation industrielle de La Mède, contribuant à répondre à la demande croissante en biocarburants en Europe. La reconversion du site, qui contribue au maintien d'activités industrielles locales, intègre également une plateforme de logistique et de stockage, une ferme photovoltaïque et un centre de formation développés sur le site depuis 2017, ainsi qu'une unité de production d'AdBlue⁽⁵⁾ démarrée en août 2018.

En 2019, TOTAL et Ecoslops SA ont créé Ecoslops Provence, un joint venture dont TOTAL détient 25% et qui construit actuellement sur la plateforme de La Mède une unité de régénération de résidus d'hydrocarbures issus du transport maritime. Ce joint venture s'inscrit dans le contexte du développement de l'économie circulaire et permet, grâce à une technologie innovante, de produire du carburant et du bitume léger à partir de résidus pétroliers.

À Donges, en mai 2019, la convention de financement pour les travaux de détournement de la voie ferrée qui traverse le site a été signée par les différentes parties prenantes (TOTAL, État et collectivités locales). L'étude du projet d'investissement pour la construction d'unités de désulfuration des charges intermédiaires et de production d'hydrogène se poursuit. Ce projet d'investissement représente un montant total de 400 millions d'euros.

Dans la pétrochimie, le Groupe a reconfiguré la plateforme de Carling en Lorraine. Depuis l'arrêt de l'activité de vapocraquage en 2015, de nouvelles unités de production de résines d'hydrocarbures et de polypropylène *compound* sont en activité.

(1) Les activités de chimie de métallisation (Atotech) et d'adhésifs (Bostik) ont été cédées respectivement en 2017 et en 2015.

(2) Données publiques, sur la base des capacités de production de raffinage et pétrochimie à fin 2018.

(3) Le solde de la capacité de raffinage est reporté dans le secteur Marketing & Services.

(4) Données publiques, sur la base des capacités de production de raffinage et pétrochimie à fin 2018.

(5) Additif carburant destiné au transport routier et permettant d'abaisser les émissions de composés d'oxydes d'azote (NOx).

- En **Belgique**, le Groupe a achevé en 2017 un projet majeur de modernisation de sa plateforme d'Anvers avec de nouvelles unités de conversion pour répondre à l'évolution de la demande vers des produits pétroliers plus légers et à très basse teneur en soufre, ainsi qu'une nouvelle unité convertissant une partie des gaz combustibles récupérés lors du processus de raffinage en matière première pour les unités pétrochimiques. Par ailleurs, le Groupe a développé un projet visant à bénéficier d'une plus grande flexibilité sur l'une des unités de vapocraquage et traite ainsi de l'éthane depuis 2017.
- En **Allemagne**, TOTAL opère la raffinerie de Leuna (100%) au sein de laquelle une nouvelle unité d'extraction de benzène (environ 60 kt/an) est en service depuis fin 2017.
- Au **Royaume-Uni**, TOTAL opère la raffinerie de Lindsey d'une capacité de 5,5 Mt/an.

Amérique du Nord

Les principaux sites du Groupe en Amérique du Nord sont situés aux Texas à Port Arthur (raffinerie, vapocraqueur), à Bayport (polyéthylène), à La Porte (polypropylène) et en Louisiane à Carville (styrène, polystyrène).

À Port Arthur, TOTAL détient sur le même site 100% d'une raffinerie d'une capacité de 178 kb/j, ainsi que 40% de la société BASF Total Petrochemicals (BTP), dont les principaux actifs sont un *splitter* de condensats et un vapocraqueur. Le Groupe s'emploie à renforcer les synergies entre ces usines. Le craqueur de BTP a une capacité de production de plus de 1 Mt/an d'éthylène, dont plus de 85% sur éthane, propane et butane produits en abondance localement.

À La Porte, TOTAL opère une importante usine de polypropylène d'une capacité de 1,2 Mt/an, détenue à 100%.

À Carville, TOTAL opère une usine de styrène d'une capacité de 1,2 Mt/an en joint venture avec SABIC (50%) et une unité de polystyrène d'une capacité de 600 kt/an, détenue à 100%.

Enfin, le joint venture entre TOTAL (50%) et Novealis, co-entreprise détenue à 50/50 par Borealis et Nova Chemicals, poursuit la construction sur le site de Port Arthur d'un nouveau craqueur d'éthane d'une capacité de production d'éthylène de 1 Mt/an, représentant un investissement de 1,7 milliard de dollars. La mise en service de ce nouveau craqueur devrait intervenir en 2021. Le joint venture a également lancé la construction d'une nouvelle unité de polyéthylène en aval du craqueur. Ce développement intégré permettra de plus que doubler la capacité de production de polyéthylène du site pour atteindre environ 1 Mt/an et ainsi maximiser les synergies avec les actifs existants de Port Arthur et Bayport.

Asie, Moyen-Orient et Afrique

Le Groupe détient des participations dans des plateformes de premier plan idéalement positionnées bénéficiant d'un accès plus favorable aux matières premières, à des conditions compétitives, lui permettant de poursuivre son développement pour servir les zones de croissance.

En **Arabie Saoudite**, TOTAL possède une participation de 37,5% dans la société SATORP (Saudi Aramco Total Refining and Petrochemical Company) qui opère la raffinerie de Jubail. Cette raffinerie, située à proximité des champs de brut lourd d'Arabie Saoudite, a augmenté début 2018 sa capacité de 10% pour atteindre 440 kb/j. Son schéma lui permet de traiter des charges lourdes et de produire des carburants et autres produits légers répondant aux spécifications les plus strictes

et en grande partie destinés à l'exportation. La raffinerie est en outre intégrée avec des unités pétrochimiques : unité de paraxylène d'une capacité de 800 kt/an, unité de propylène de 200 kt/an et unité de benzène de 140 kt/an. Par ailleurs, TOTAL et Saudi Aramco ont signé en 2018 un accord de développement conjoint des études d'ingénierie pour la construction d'un complexe pétrochimique de taille mondiale, adossé à la raffinerie. Ce projet comprendra un vapocraqueur sur charges mixtes (50% éthane et gaz de raffinerie) d'une capacité de 1,5 Mt/an et des unités de polyéthylène d'une capacité de 1 Mt/an pour un investissement total de l'ordre de 5,5 milliards de dollars.

En **Corée du Sud**, TOTAL possède une participation de 50% dans la société Hanwha Total Petrochemical Co. (HTC) qui opère un site pétrochimique à Daesan (*splitter* de condensat, vapocraqueur, styrène, paraxylène, polyoléfinés). Un investissement de 750 millions de dollars décidé en 2017 a permis d'augmenter la capacité de production d'éthylène de 30% en 2019 et celle de polyéthylène de plus de 50% en 2020. Un projet d'investissement supplémentaire de 500 millions de dollars décidé fin 2018 permettra d'ici 2021 d'augmenter la capacité de production de polypropylène de près de 60% jusqu'à 1,1 Mt/an et d'augmenter celle d'éthylène de 10% pour atteindre 1,5 Mt/an.

Au **Qatar**, le Groupe détient des participations⁽¹⁾ dans deux vapocraqueurs sur base éthane (Qapco, Ras Laffan Olefin Cracker-RLOC) et quatre lignes de polyéthylène opérées par Qapco à Messaiied, dont l'unité de polyéthylène linéaire basse densité d'une capacité de 550 kt/an de Qatofin et une ligne de polyéthylène basse densité d'une capacité de 300 kt/an de Qapco. TOTAL détient également une participation de 10% dans la raffinerie de condensats de Ras Laffan, d'une capacité totale de 300 kb/j.

En **Chine**, au deuxième trimestre 2019, TOTAL a finalisé la cession à Petrochina de sa participation de 22,4% dans la société WEPEC qui opère une raffinerie située à Dalian. Dans le cadre de la gestion dynamique de son portefeuille d'actifs, le Groupe a également cédé au premier trimestre 2019 son activité de polystyrène en Chine, comprenant deux usines situées à Foshan et à Ningbo dans la région de Shanghai, chacune d'une capacité de 200 kt/an.

Aux **Émirats arabes unis**, TOTAL a cédé en 2018 la participation de 33,3% qu'il détenait dans la société ADNOC Fertilizers qui opère une usine de production de 2 Mt/an d'urée à Ruwais.

En **Algérie**, en octobre 2018, le Groupe a signé avec Sonatrach un pacte d'actionnaires permettant de créer le joint venture STEP (Sonatrach Total Entreprise de Polymères, détenue par Sonatrach 51% et TOTAL 49%) devant mener à bien un projet pétrochimique à Arzew, dans l'ouest de l'Algérie. Ce projet comprend la construction d'une usine de déshydrogénation de propane et d'une unité de production de polypropylène d'une capacité de 550 kt/an par an. Le joint venture a été créé en janvier 2019.

Dans le reste de l'Afrique, le Groupe détient également des participations dans quatre raffineries (Afrique du Sud, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal). Le Raffinage-Chimie fournit une assistance technique pour deux de ces raffineries : la raffinerie Natref d'une capacité de 109 kb/j en Afrique du Sud et la raffinerie SIR d'une capacité de 80 kb/j en Côte d'Ivoire.

(1) Participations TOTAL : Qapco (20%) ; Qatofin (49%) ; RLOC (22,5%).

Capacité de raffinage de pétrole brut

Le tableau suivant présente la capacité de raffinage de pétrole brut de TOTAL^(a) :

Au 31 décembre (en kb/j)	2019	2018	2017
Neuf raffineries opérées par des sociétés du Groupe			
Normandie-Gonfreville (100%)	253	253	253
Provence-La Mède (100%)	— ^(b)	— ^(b)	— ^(b)
Donges (100%)	219	219	219
Feyzin (100%)	109	109	109
Grandpuits (100%)	101	101	101
Anvers (100%)	338	338	338
Leuna (100%)	227	227	227
Lindsey-Immingham (100%)	109	109	109
Port Arthur (100%) et BTP (40%)	202	202	202
SOUS-TOTAL	1 558	1 558	1 558
Autres raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations ^(c)	401	463	463
TOTAL	1 959	2 021	2 021

(a) Capacité calculée sur la base de la capacité journalière des unités de distillation atmosphérique dans des conditions de fonctionnement normal, déduction faite de l'impact moyen des arrêts pour l'entretien et la maintenance des installations.

(b) Traitement de brut arrêté définitivement fin 2016.

(c) Quote-part détenue au 31 décembre 2019 par TOTAL dans huit raffineries avec des intérêts compris entre 7% et 55% (une aux Pays-Bas, en Corée du Sud, au Qatar, en Arabie Saoudite, et quatre en Afrique). En 2019, TOTAL a cédé sa participation dans la raffinerie Wepec en Chine. En 2018, le Groupe avait cédé sa participation dans TotalErg qui détenait une participation dans la raffinerie de Trecate en Italie. En 2017, TOTAL avait cédé une partie de sa participation dans les raffineries SIR en Côte d'Ivoire et SAR au Sénégal.

Production des raffineries

Le tableau suivant présente, par catégorie de produits, la part nette^(a) des quantités produites dans les raffineries du Groupe :

(en kb/j)	2019	2018	2017
Essences	288	291	283
Carburants pour l'aviation ^(b)	187	210	196
Gazole et combustibles	672	732	726
Fiouls lourds	82	99	115
Autres produits	377	461	438
TOTAL	1 606	1 793	1 758

(a) Dans les cas où TOTAL ne détient pas 100% de participation dans une raffinerie, la production indiquée représente la quote-part détenue par TOTAL dans la production globale du site.

(b) Avgas, jet fuel et kérosène.

Taux d'utilisation des raffineries

Le tableau suivant présente les taux d'utilisation moyens des raffineries du Groupe :

	2019	2018	2017
Sur bruts traités et autres charges ^{(a)(b)}	83%	92%	91%
Sur bruts traités ^{(a)(c)}	80%	88%	88%

(a) Y compris quote-part dans les raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations.

(b) Brut + charges à craquer/capacité de distillation en début d'année.

(c) Brut/capacité de distillation en début d'année.

Pétrochimie : répartition des principales capacités de production de TOTAL

Au 31 décembre (en kt)	2019			2018	2017
	Europe	Amérique du Nord ^(a)	Asie et Moyen-Orient ^(b)	Total monde	Total monde
Oléfines ^(c)	4 371	1 555	1 938	7 863	7 378
Aromatiques ^(d)	2 929	1 512	2 554	6 995	6 909
Polyéthylène	1 120	223	880	2 223	2 357
Polypropylène	1 370	1 200	420	2 990	2 950
Polystyrène	413	600	–	1 013	1 745
Autres ^(e)	–	–	116	116	100
TOTAL	10 203	5 090	5 907	21 200	21 327

(a) Dont 50% des capacités du joint venture entre TOTAL et Novealis.

(b) Dont participations au Qatar, 50% des capacités de Hanwha Total Petrochemical Co., Ltd en Corée du Sud et 37,5% des capacités de la plateforme SATORP en Arabie Saoudite.

(c) Éthylène + propylène + butadiène.

(d) Incluant styrène monomère.

(e) Principalement monoéthylène glycol (MEG), acide polylactique (PLA) et cyclohexane.

Développement de nouvelles voies de production de carburants et de polymères

TOTAL explore de nouvelles voies de valorisation des ressources carbonées, conventionnelles ou non conventionnelles (gaz naturel, biomasse, déchets). Ces projets s'inscrivent dans l'engagement du Groupe pour le développement d'un mix énergétique diversifié et moins émetteur de CO₂.

Concernant la valorisation de la biomasse, TOTAL poursuit plusieurs projets industriels ou exploratoires. Le périmètre de ces développements est large car ils consistent à définir l'accès à la ressource (nature, caractère durable, localisation, mode d'approvisionnement, transport), la nature des molécules et des marchés visés (carburants, pétrochimie, chimie de spécialités), ainsi que le ou les procédés de transformation les mieux adaptés, les plus efficaces et respectueux de l'environnement.

Biomasse vers carburants

En Europe, TOTAL est producteur de biocarburants, notamment d'huile végétale hydrotraitée (HVO) pour incorporation dans le diesel et d'éther produit à partir d'éthanol et d'isobutène (ETBE) pour incorporation dans les essences.

Dans le cadre de la transformation de la raffinerie de La Mède, le Groupe a démarré mi-2019 la première bioraffinerie en France d'une capacité de production de 500 kt/an de biocarburants, essentiellement du biodiesel de grande qualité de type HVO, mais aussi du biojet et des biocharges pétrochimiques.

TOTAL a poursuivi en 2019 une large activité de recherche visant à l'émergence de nouvelles solutions dans le domaine des biocarburants. La construction au sein du consortium BioTFuel d'une unité de démonstration pilote située sur le site de Dunkerque en France avait permis le démarrage en 2017 du programme de tests de gazéification de synthèse de biomasse en carburants fongibles et non souffrés.

Biomasse vers polymères

TOTAL est actif dans le développement d'activités consacrées ou participant à la conversion de biomasse en polymères. Il s'agit principalement du développement de solutions pour des substitutions directes, via l'incorporation de biomasse dans les unités existantes du Groupe, par exemple HVO ou autres co-produits d'hydrogénation d'huiles végétales dans un naphtraqueur, ainsi que du développement de la production de nouvelles molécules comme l'acide polylactique (PLA) à partir de sucre. Ainsi, le Groupe a créé en 2017 avec Corbion un joint venture de production et de commercialisation de PLA, à partir

d'un site en Thaïlande regroupant des unités de lactide existantes et de PLA d'une capacité de production de 75 kt/an, qui a démarré en décembre 2018.

Biotechnologies et transformation de la biomasse

TOTAL explore plusieurs voies de valorisation des ressources de la biomasse et a lancé de nombreux projets de collaborations R&D visant la production de molécules biosourcées par voies biotechnologiques, avec différents partenaires académiques (Joint Bioenergy Institute, États-Unis, université de Wageningen, Pays-Bas, consortium Toulouse White Biotechnology, France) ou au travers de sa filiale Novogy (Massachusetts, États-Unis). Par ailleurs, TOTAL détient une participation dans Amyris Inc.⁽¹⁾, société américaine cotée au NASDAQ.

Sur sa plateforme de R&D à Solaize (France), TOTAL développe de nouveaux biocomposants issus de la transformation de la biomasse en mettant en œuvre une méthodologie prédictive de modélisation et de transformation chimique vers des biomolécules à haute valeur ajoutée.

À plus long terme, le Groupe étudie également le potentiel de développement d'un procédé économique de production de *biofuels* par la voie des phototrophes, via la bio-ingénierie des microalgues et leurs méthodes de culture. Il est associé dans ce domaine à plusieurs partenaires européens (CEA, Wageningen).

Recyclage des plastiques et économie circulaire

TOTAL est résolument engagé dans les activités de recyclage afin de répondre à la problématique de fin de vie des plastiques et a l'ambition de produire 30% de ses polymères à partir de matières recyclées d'ici 2030.

TOTAL est membre fondateur de l'Alliance to End Plastic Waste, qui réunit une quarantaine d'entreprises de la chaîne de valeur des plastiques et des biens de consommation. Celles-ci se sont engagées à verser plus de 1 milliard de dollars, avec pour objectif d'atteindre 1,5 milliard de dollars d'ici cinq ans, pour mettre en place des solutions permettant d'éliminer les déchets plastiques dans l'environnement, en particulier dans les océans, et de promouvoir leur recyclage dans une logique d'économie circulaire.

En France, TOTAL, Saint-Gobain, l'éco-organisme Citeo et le syndicat français des fabricants de produits laitiers frais Syndifrais se sont associés pour conduire une étude de faisabilité avec l'objectif d'incorporer dans les unités de production de plastique du Groupe, à Carling et à Feluy, du polystyrène collecté.

(1) 7,26% au 31 décembre 2019.

Dans le domaine du recyclage mécanique, TOTAL a acquis en février 2019 la société française Synova, leader de la production de polypropylène recyclé répondant aux hauts standards de qualité des équipementiers et constructeurs automobiles. La capacité de production actuelle de 20 kt/an de polypropylène à partir de matières plastiques recyclées provenant de la collecte sélective des déchets industriels et post-consommateurs sera doublée en 2021, en réponse à la demande croissante du marché pour des matières recyclées de haute performance.

TOTAL évalue également le développement de filières industrielles pour faire émerger un modèle économique du recyclage chimique, en synergie avec ses activités de raffinage et de pétrochimie. Le recyclage chimique permet de répondre aux enjeux de l'économie circulaire, en particulier pour les usages alimentaires des plastiques. TOTAL a notamment annoncé la création d'un consortium avec de grands acteurs de la chaîne de valeur de l'emballage (Citeo, Recycling Technologies le fournisseur de technologies de recyclage du plastique et les groupes agroalimentaires Mars et Nestlé) pour étudier la faisabilité technique et économique du recyclage des déchets complexes comme les emballages souples de petite taille composés de multiples couches, utilisés dans le secteur alimentaire.

2.4.2 Trading-Shipping

Les activités de Trading-Shipping ont pour mission première de répondre aux besoins du Groupe et comprennent essentiellement :

- la vente de la production de pétrole brut ;
- l'approvisionnement des raffineries du Groupe en pétrole brut ;
- les importations et exportations de produits pétroliers nécessaires à l'ajustement des productions des raffineries du Groupe à leurs demandes locales ;
- l'affrètement des navires requis pour ces activités ;
- les interventions sur les différents marchés dérivés.

En outre, l'expertise acquise dans la conduite de ces activités permet au Trading-Shipping d'étendre son domaine d'intervention au-delà de sa mission première.

Le Trading-Shipping exerce ses activités mondialement à travers plusieurs filiales détenues à 100% par le Groupe, implantées dans les lieux stratégiques du marché pétrolier en Europe, Asie et Amérique du Nord.

2.4.1.2 Transformation des élastomères (Hutchinson)

Hutchinson, spécialisé dans la transformation des élastomères, est l'un des leaders mondiaux des systèmes antivibratoires, du management des fluides, de l'étanchéité de précision et de l'étanchéité de carrosserie. Ces solutions sont utilisées dans le monde entier notamment dans les domaines de l'automobile, l'aéronautique et l'industrie (défense, ferroviaire, énergie).

Hutchinson s'appuie sur un large champ d'expertise et déploie ses savoir-faire depuis la conception de matériaux sur mesure jusqu'à l'intégration de solutions connectées : étanchéité de structure, étanchéité de précision, gestion des fluides, matériaux et structures, systèmes antivibratoires et systèmes de transmission.

Hutchinson dispose au 31 décembre 2019 de 89 sites de production dans le monde (dont 55 en Europe et 18 en Amérique du Nord), avec un effectif de l'ordre de 40 000 personnes.

En décembre 2019, Hutchinson a finalisé l'acquisition de la société PFW Aerospace, basée en Allemagne et spécialisée dans la fabrication de composants pour l'aéronautique, qui possède deux sites de production, en Turquie et en Allemagne.

2.4.2.1 Trading

Les prix du pétrole ont été très volatils durant une année 2019 marquée par différents événements de nature géopolitique (tensions dans le golfe Persique, durcissement des sanctions) et réglementaire (perspective du démarrage début 2020 de la réglementation maritime IMO 2020 relative à la teneur en soufre des soutes notamment). Après s'être nettement raffermissés jusqu'en mai 2019, les prix ont chuté durant l'été avant de reprendre une tendance haussière jusqu'à la fin de l'année. En termes de volumes commercialisés, TOTAL se situe parmi les principaux opérateurs mondiaux⁽¹⁾ dans le trading de pétrole brut et de produits pétroliers. Le tableau ci-dessous présente les ressources et les débouchés mondiaux de pétrole brut et les ventes de produits pétroliers par le trading au titre des trois derniers exercices. Les volumes physiques négociés de pétrole brut et de produits pétroliers se sont établis à 6,9 Mb/j en 2019, contre 6,6 Mb/j en 2018 et 6,1 Mb/j en 2017.

Ressources et débouchés de pétrole brut et ventes de produits pétroliers par le trading^(a)

(en kb/j)	2019	2018	2017
Production mondiale de liquides du Groupe	1 672	1 566	1 346
Achats à l'Exploration-Production	1 357	1 167	1 120
Achats à des tiers	3 156	3 193 ^(b)	2 870
TOTAL DES RESSOURCES DE BRUT DU TRADING	4 513	4 360	3 990
Ventes aux secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services	1 356	1 480	1 527
Ventes à des tiers	3 157 ^(b)	2 880	2 463
TOTAL DES DEBOUCHES DE BRUT DU TRADING	4 513	4 360	3 990
VENTES DE PRODUITS PÉTROLIERS PAR LE TRADING	2 393	2 286	2 154

(a) Y compris condensats.

(b) Y compris variations de stock.

(1) Données Société.

Le Trading intervient largement sur les marchés physiques et les marchés des dérivés, tant organisés que de gré à gré. Dans le cadre de son activité de Trading, TOTAL utilise, comme la plupart des autres compagnies pétrolières, des produits dérivés d'énergie (*futures, forwards, swaps, options*) afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut et des produits pétroliers. Ces opérations sont conduites avec une grande variété de contreparties.

Les informations relatives aux positions des instruments dérivés de Trading-Shipping sont présentées dans la note 16 (Instruments dérivés d'énergie et assimilés) de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8).

Toutes les activités de trading du Groupe sont exercées dans le cadre d'une politique rigoureuse de contrôle interne et de fixation de limites d'intervention.

2.4.2.2 Shipping

Le Shipping assure le transport maritime du pétrole brut et des produits pétroliers nécessaires au développement des activités du Groupe. Ces besoins sont satisfaits par un recours équilibré au marché *spot* et à l'affrètement à temps. La capacité supplémentaire de transport peut également être utilisée pour transporter des cargaisons de tiers. Le Shipping maintient une politique rigoureuse de sécurité grâce en particulier à une sélection stricte des navires qu'il affrète.

Le Shipping a réalisé environ 3 000 affrètements au cours de l'exercice 2019 (en légère baisse par rapport à 2018 et en légère augmentation par rapport à 2017), pour un volume transporté de 140 Mt de pétrole brut et produits pétroliers, contre 143 Mt en 2018 et 133 Mt en 2017. Au 31 décembre 2019, la flotte affrétée à temps, en moyen ou long terme, est composée de 57 navires (en incluant 9 navires GPL), contre 56 en 2018 et 59 en 2017. Le Shipping n'affrète que des navires aux meilleurs standards internationaux et la moyenne d'âge de cette flotte est d'environ six ans.

Dans le cadre de son activité de Shipping, le Groupe utilise comme un certain nombre de compagnies pétrolières et d'armateurs, des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations du marché.

2.5 Secteur Marketing & Services



Le Marketing & Services comprend les activités mondiales d'approvisionnement et de commercialisation de produits et services pétroliers. Il se développe également dans les carburants bas carbone.

2^{ème}

plus grand réseau de distribution des majors hors Amérique du Nord⁽¹⁾

4^{ème}

distributeur mondial de lubrifiants terrestres⁽²⁾

15 615

stations-service aux marques du Groupe⁽³⁾ au 31 décembre 2019

1,0 G\$

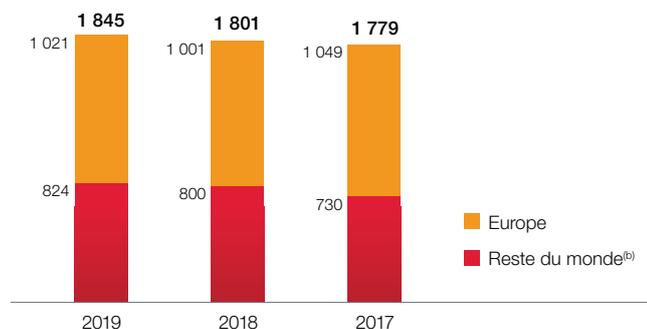
d'investissements organiques⁽⁴⁾ en 2019

24 858

collaborateurs présents

2

Ventes de produits pétroliers^(a) (en kb/j)



(a) Hors négoce international (trading) et ventes massives Raffinage.
(b) Dont la Turquie.

Les ventes de produits pétroliers affichent une croissance de 2% sur l'année 2019, grâce notamment au développement des activités dans les zones Afrique et Amériques, notamment au Mexique et au Brésil.

Données financières du secteur Marketing & Services

(en M\$)

	2019	2018	2017
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	1 653	1 652	1 676
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(b)	2 546	2 156	2 242
Flux de trésorerie d'exploitation ^(c)	2 604	2 759	2 221

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, hors effet des variations de juste valeur.
(b) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement, hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.
(c) Hors frais financier sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté s'élève à 1 653 millions de dollars en 2019 stable par rapport à 1 652 millions de dollars en 2018.

(1) Source IHS 2018, nombre de stations-service pour TOTAL, BP, Chevron, Exxon et Shell.

(2) Source IHS 2018.

(3) TOTAL, Total Access, Elf, Elan et AS24. Y compris les stations-service détenues par des tiers.

(4) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle (se reporter au point 2.6.1 de ce chapitre).

2.5.1 Présentation du secteur

Le Marketing & Services (M&S) est le secteur du Groupe dédié au développement des activités de distribution de produits pétroliers et de services associés de TOTAL dans le monde.

Présent dans plus de 130 pays, TOTAL a l'ambition d'être une marque de référence reconnue pour sa proximité avec ses clients et la valeur qu'elle apporte à chacun d'entre eux pour ses activités M&S. Le Groupe met en œuvre cette ambition en tant que créateur de solutions axées sur la performance, l'efficacité énergétique, les nouvelles énergies de la mobilité⁽¹⁾ et la transformation numérique. Le M&S promeut la notoriété de la marque avec un effort publicitaire important ainsi qu'une présence forte sur le terrain avec plus de 15 000 stations-service à travers le monde. Afin de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de ses clients, le M&S poursuit aussi ses efforts en R&D pour concevoir et développer de nouveaux produits, notamment pour les motorisations à énergies bas carbone de demain.

Le M&S poursuit une stratégie de développement volontariste, essentiellement organique et orientée sur les grands marchés en forte croissance. Les investissements organiques, de l'ordre d'un milliard de dollars, stables par rapport à 2018 ont été principalement concentrés en 2019 dans l'activité réseau. Le M&S s'établit parmi les principaux distributeurs de produits pétroliers sur les marchés clés d'Europe de l'Ouest⁽²⁾. Le M&S continue à développer ses activités en Afrique, où il est leader du marché⁽³⁾.

Le M&S met en œuvre une stratégie de gestion dynamique de son portefeuille. En 2019, le Groupe a poursuivi des acquisitions et des partenariats ciblés pour soutenir le développement de ses activités sur des marchés d'avenir en croissance. Le M&S continue de se développer sur les grands marchés en Asie, avec la signature en 2018 d'un partenariat majeur avec le conglomérat indien Adani dont l'objectif est de déployer à terme un réseau de 1 500 stations-service en Inde. Ce partenariat a été étendu avec l'annonce en octobre 2019 d'une prise de participation de 37,4% dans la société Adani Gas Limited qui a l'ambition de développer un réseau de 1 500 stations de gaz naturel pour véhicules dont 500 en synergie avec les stations-service. En février 2019, TOTAL et Saudi Aramco ont signé un accord de joint venture pour développer la distribution et la vente de produits pétroliers et de services associés en Arabie Saoudite. Le M&S poursuit son développement dans la zone Amériques, au Brésil et au Mexique, respectivement premier et deuxième plus grands marchés d'Amérique latine en matière de distribution de produits pétroliers⁽⁴⁾, ainsi qu'aux États-Unis sur le marché du gaz naturel véhicules.

En août 2019, TOTAL a signé un accord en vue de céder une participation de 30% dans la société française TRAPIL (Société des Transports Pétroliers par Pipeline).

Les trois principaux métiers du M&S sont :

- le réseau avec plus de 15 000 stations-service aux marques du Groupe⁽⁵⁾. Ce dernier est présent sur les marchés clés en Europe de l'Ouest et poursuit son développement en Afrique où il est présent dans près de 40 pays, ainsi que dans les grands marchés en croissance en Asie (Chine, Inde) et aux Amériques (Brésil, Mexique).

TOTAL commercialise des carburants et des produits pétroliers de haute performance, ainsi que de nouvelles énergies de la mobilité (GNV, hydrogène, recharge électrique pour véhicules). Le réseau développe des partenariats avec des enseignes leaders dans la restauration et les boutiques, ainsi que de nouveaux services bénéficiant d'innovations digitales pour capter et fidéliser de nouveaux clients. Le Groupe poursuit également son développement dans le lavage à travers sa marque TOTAL WASH. Ces offres accompagnent les clients dans leur mobilité en fournissant dans des stations-service « One Stop Shop » l'ensemble des produits et services dont ils ont besoin. Le M&S s'adresse au secteur du transport routier de marchandises à travers le réseau de près de 1 000 stations spécialisées AS24 en Europe. Il continue son programme de solarisation et a inauguré sa 1000e station solarisée en août 2019 au Maroc.

- la production et la commercialisation de lubrifiants, métier qui représente une part significative du résultat opérationnel net ajusté du M&S. TOTAL entend maintenir la dynamique de croissance de ses positions en renforçant particulièrement la croissance de ses ventes de produits premium à marges unitaires plus élevées, avec un packaging revisité début 2020. Pour développer ses positions sur le marché du travail de métaux, TOTAL a lancé en 2018 Folia, un fluide biosourcé innovant, et a procédé en 2019 au rachat des activités de lubrification dédiées au laminage de Houghton dans 20 pays d'Europe, aux États-Unis, au Canada et au Mexique. Le M&S poursuit ses partenariats commerciaux et technologiques avec des constructeurs automobiles. Les investissements dans la R&D permettent au Groupe de fournir des lubrifiants premium de haute qualité à ses clients à travers le monde. TOTAL s'appuie sur 35 sites de production opérés (*blending plants*) ;
- la distribution de produits et de services destinés aux marchés professionnels. S'appuyant sur la diversité de son offre et sur son réseau logistique mondial implanté au plus près de plus d'un million de clients, TOTAL est un fournisseur de référence et de proximité de produits et offre multiénergie (principalement carburants en vrac, fluides spéciaux, gaz de pétrole liquéfié, gaz naturel comprimé, gaz naturel liquéfié, bitumes et carburants pour la marine et l'aviation), notamment pour d'importants groupes industriels multinationaux. Le M&S dispose d'une offre de cartes pétrolières qui fournit aux entreprises de toute taille des solutions de paiement de carburant et des services associés de gestion de leur flotte automobile. Dans le domaine des nouvelles énergies de la mobilité, TOTAL capitalise sur sa forte empreinte géographique dans les marchés clés en Europe pour se développer sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la recharge de véhicules électriques. Par ailleurs, en octobre 2019, TOTAL et Deutsche Post DHL Group ont conclu un accord de coopération stratégique visant à renforcer la collaboration notamment dans le domaine de la mobilité durable et des énergies bas carbone. Le Groupe propose aussi à ses clients des solutions d'accompagnement, avec de nouvelles plateformes digitales, pour la gestion de l'ensemble de leurs besoins énergétiques, telles que la gestion des installations sur site et la réduction de leur empreinte environnementale.

Dans le cadre de ses activités, le M&S détient des participations à travers ses filiales dans quatre raffineries en Afrique.

(1) Électro-mobilité, gaz naturel véhicules (GNV), hydrogène, GNL marin.

(2) France, Allemagne, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas.

(3) Données publiques, sur la base du nombre de stations-service aux marques du Groupe en Afrique en 2018.

(4) Source IHS 2019.

(5) Ce nombre inclut plus de 500 stations sous licence de marque TOTAL en Turquie et tient compte de la cession de plus de 2 500 stations-service TOTAL en Italie début 2018.

2.5.2 Ventes de produits pétroliers

Le tableau suivant présente les ventes de produits pétroliers du M&S^(a) par zone géographique :

(en kb/j)	2019	2018	2017
Europe	1 021	1 001	1 049
France	512	517	519
Europe hors France	509	484	530
Afrique	444	443	431
Moyen-Orient ^(b)	34	41	45
Asie-Pacifique ^(c)	198	199	173
Amériques	148	117	81

(a) Outre les ventes de produits pétroliers du M&S, les ventes du Groupe intègrent le négoce international (1 730 kb/j en 2019, 1 777 kb/j en 2018 et 1 659 kb/j en 2017) et les ventes massives Raffinage (536 kb/j en 2019, 575 kb/j en 2018 et 581 kb/j en 2017).

(b) Dont la Turquie

(c) Dont les îles de l'océan Indien.

2.5.3 Répartition du réseau de stations-service

Le tableau suivant présente la répartition géographique des stations-service aux marques^(a) du Groupe :

Au 31 décembre	2019	2018	2017
Europe ^(b)	5 632	5 625	8 194 ^(c)
dont France	3 480	3 490	3 548
Afrique	4 568	4 449	4 377
Moyen-Orient	889	877	821
Asie-Pacifique ^(d)	2 042	1 951	1 864
Amériques	1 498	561	555
Réseau AS24 (réseau dédié aux poids lourds)	986	848	819
TOTAL	15 615	14 311	16 630

(a) TOTAL, TOTAL ACCESS, Elf, Elan et AS24, y compris les stations-service détenues par des tiers et les stations-service en cours de conversion. La Turquie est ici attachée au Moyen Orient.

(b) Hors réseau AS24.

(c) La baisse du nombre de stations-service entre 2017 et 2018 s'explique par la cession de la participation du Groupe dans le joint venture TotalErg début 2018.

(d) Dont les îles de l'océan Indien.

2.5.4 Activités par zone géographique

Les informations ci-après décrivent les principales activités du M&S présentées par zone géographique et selon les principaux métiers.

2.5.4.1 Europe

Réseau

Le M&S répond à l'évolution des marchés en Europe de l'Ouest par le développement d'une offre de produits et de services innovants et diversifiés. Le réseau se compose de plus de 6 500 stations-service⁽¹⁾ aux marques du Groupe, principalement réparties dans ses marchés clés, que sont la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg où le M&S atteint une part de marché moyenne de 16%⁽²⁾ en 2019.

- En **France**, le réseau de stations-service bénéficie d'un maillage dense de près de 3 500 stations, avec plus de 1 800 stations à la marque TOTAL, près de 700 à la marque TOTAL ACCESS (stations-service alliant des prix bas à la qualité des carburants) et près de 850 à la marque Elan (localisées en zone rurale) dont 140 d'entre elles devraient être converties à la marque TOTAL à fin 2020.

Bénéficiant d'une forte proximité avec ses clients, les stations-service aux marques du Groupe répondent à leurs besoins du quotidien avec une offre multiservice et multiproduit développée à travers des services dans la restauration, les boutiques et le lavage qui sont portés par des marques de référence comme Bonjour et

TOTAL WASH (premier réseau à marque en France⁽²⁾), ainsi que des partenariats répondant aux besoins locaux.

TOTAL détient des participations dans 27 dépôts en France, dont 7 opérés par les sociétés du Groupe et, depuis 2017, dans le Dépôt Rouen Petit-Couronne (DRPC).

- En **Allemagne**, TOTAL est le troisième acteur du pays⁽³⁾ avec près de 1 200 stations-service aux marques du Groupe fin 2019.
- En **Belgique**, il est le premier acteur du pays⁽³⁾ avec près de 530 stations-service aux marques du Groupe.
- Aux **Pays-Bas**, TOTAL est également dans une dynamique de croissance avec près de 350 stations-service aux marques du Groupe à fin 2019.
- En **Turquie**, environ 500 stations-service utilisent la marque TOTAL dans le cadre d'un accord de licence de marque.
- Au **Royaume-Uni**, en novembre 2019, le M&S a conclu un accord dans le secteur de la distribution de carburant avec un groupe de négoce, stockage, distribution et vente au détail de produits pétroliers et de biocarburants, qui lui permettra de développer son réseau de stations-service et de sécuriser son approvisionnement en carburants.

(1) Comprenant le réseau AS24 et après cession du réseau de stations-service de TotalErg en Italie.

(2) Données Société.

(3) Source IHS 2018, sur la base du nombre de stations sur le plan national.

Dans le transport, TOTAL déploie une offre dédiée sur ce segment en croissance avec sa marque AS24 et dispose d'un réseau de plus de 900 stations-service à destination d'une clientèle de transporteurs routiers dans 28 pays européens. AS24 poursuit par ailleurs sa croissance, principalement autour du bassin méditerranéen et en Europe de l'Est, ainsi qu'au travers de son offre péage couvrant près de 20 pays. AS24 se positionne aussi sur les besoins de demain des transporteurs en diversifiant son offre avec l'introduction progressive du GNV dans son réseau en France et dans certains pays d'Europe et de nouveaux services digitaux.

Le Groupe diversifie son offre en nouvelles énergies de la mobilité en élargissant le déploiement de bornes de recharge électrique et de stations GNV suite au rachat de la société Pitpoint en 2017, renommée Total Gas Mobility en janvier 2020 et de la société G2Mobility renommée Total EV Charge au second semestre 2019, l'un des leaders français des solutions de recharge pour véhicules électriques pour les collectivités publiques et les clients professionnels⁽¹⁾. TOTAL a lancé le déploiement de son offre GNV en 2017 et opère près de 180 stations dont environ 50 stations publiques aux marques TOTAL ou AS24 à fin 2019. TOTAL a remporté en janvier 2020 le plus grand marché public de recharge pour véhicules électriques en Europe auprès la Région Métropolitaine d'Amsterdam (Metropoolregio Amsterdam Elektrisch – MRA-E). Dans le cadre de ce contrat, TOTAL installera et exploitera jusqu'à 20 000 nouveaux points de charge publics aux Pays-Bas⁽²⁾.

Lubrifiants

TOTAL poursuit son développement en Europe où il s'appuie principalement sur ses sites de production de lubrifiants à Rouen en France et à Ertvelde en Belgique. Courant 2018, une nouvelle usine de production de lubrifiants en Russie a complété le dispositif européen de production.

Par ailleurs, TOTAL a repris en 2017 la distribution de ses lubrifiants au Portugal. En Italie, le Groupe conforte ses positions à la suite du rachat des parts d'Erg dans les activités lubrifiants précédemment portées par TotalErg.

En novembre 2019, le Groupe a annoncé le lancement de ECO2, une gamme de fluides hydrauliques issue de l'économie circulaire (re-raffinage et traitement spécifique breveté des huiles usées) permettant aux entreprises de réduire leur empreinte environnementale.

Marchés professionnels, mobilité et autres spécialités

En Europe, TOTAL produit et commercialise des carburants et combustibles en vrac, des produits de spécialités et s'appuie sur ses unités industrielles pour la fabrication de fluides spéciaux (Oudalle en France) et de bitumes (Brunsbüttel en Allemagne).

TOTAL commercialise en France une offre cartes élargie de carburants et de services auprès de 145 000 entreprises clientes. TOTAL est en effet un acteur majeur des cartes pétrolières en Europe avec près de

3,5 millions de cartes permettant aux entreprises de toutes tailles de mieux gérer les dépenses de carburants et d'avoir accès à des services toujours plus nombreux.

Avec l'offre TOTAL FLEET, le Groupe propose aux entreprises d'optimiser les dépenses liées à leur flotte de véhicules d'entreprise, quelle que soit leur motorisation (carburants classiques, électricité, gaz, etc.) et plus globalement les dépenses liées à la mobilité de leurs collaborateurs. La carte liée à cette offre permet notamment la recharge électrique sur plus de 125 000 points de charge en Europe. L'acquisition de la *start-up* française WayKonec permet au Groupe de renforcer ses services de gestion de flottes pour véhicules d'entreprise avec l'intégration d'un ensemble d'outils alliant solutions digitales de traitement des données, application destinée aux conducteurs et boîtier physique embarqué.

Les ventes de combustibles (fiouls lourds, fiouls domestiques, etc.) touchent près d'un million de clients.

2.5.4.2 Afrique

Réseau

TOTAL est leader dans la distribution de produits pétroliers sur le continent africain avec une part de marché de 17%⁽³⁾ dans le réseau en 2019 et y poursuit une stratégie visant à une croissance rentable supérieure aux marchés.

Sur la zone Afrique, le réseau comprend en 2019 plus de 4 500 stations-service aux marques du Groupe réparties dans près de 40 pays. Le Groupe dispose de réseaux importants en particulier en Afrique du Sud, au Nigéria, en Égypte et au Maroc. En 2018, TOTAL a aussi lancé en Angola un réseau de stations-service avec la compagnie nationale Sonangol.

Afin d'atteindre son objectif de gain de parts de marché sur l'ensemble des pays où le M&S est présent en Afrique et en complément de sa stratégie de croissance organique, TOTAL acquiert des réseaux de pétroliers indépendants dans certains pays. Le Groupe a finalisé en 2017 l'acquisition d'actifs au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie qui lui permet de renforcer son dispositif d'approvisionnement et de logistique en Afrique de l'Est et d'accélérer le développement du réseau de stations-service avec près de 100 stations-service supplémentaires, notamment en Tanzanie.

Le M&S diversifie son offre en stations-service et déploie une palette de produits et de nouveaux services dans la restauration, les boutiques et le lavage. Pour cela, le Groupe développe ses partenariats, notamment avec des *start-up* africaines, afin de fournir progressivement à travers le continent de nouvelles solutions digitales de paiement capables d'améliorer l'expérience client sur le point de vente. En 2019, le M&S a fait l'acquisition d'un éditeur de solutions logicielles et organisationnelles de cartes de paiement à l'Ile Maurice qui opère depuis une quinzaine d'années sur les zones Afrique, Caraïbes et Moyen-Orient.

(1) Données Société, sur la base du nombre de bornes installées en France auprès des collectivités publiques et des clients professionnels.

(2) Dans les provinces de Hollande-Septentrionale, de Flevoland et d'Utrecht et à l'exception des municipalités d'Amsterdam et d'Utrecht.

(3) Données Société.

Lubrifiants

TOTAL est le premier distributeur⁽¹⁾ de lubrifiants sur le continent africain et poursuit sa stratégie de croissance. Le M&S s'appuie notamment sur les usines de production de lubrifiants du Nigéria, d'Égypte, du Kenya et d'Afrique du Sud. Un nouveau site de production est en cours de construction en Algérie. En 2018, TOTAL a acquis une usine de production de lubrifiants en Tanzanie et les activités commerciales associées qui lui permettent de s'y développer ainsi que dans les pays limitrophes. TOTAL a par ailleurs signé fin 2018 un partenariat avec le groupe CFAO visant notamment à renforcer sa présence dans le réseau de centres de services d'entretien automobile.

Marchés professionnels, mobilité et autres spécialités

TOTAL est un partenaire de référence, en particulier pour les clients miniers en Afrique, en fournissant des solutions énergétiques innovantes, bas carbone et complètes d'approvisionnement et de gestion de carburants, au sein d'offres hybrides intégrant l'énergie solaire à son portefeuille de produits et de services existant.

Ainsi, le M&S propose une palette diversifiée de produits et de services à destination des professionnels en Afrique. Les clients industriels bénéficient de l'accompagnement de TOTAL dans la maintenance de leurs installations sur site avec une solution d'analyse d'huiles en service, par exemple. Dans les secteurs des mines, de la construction et de l'agriculture, le Groupe leur propose notamment sa plateforme digitale Optimizer qui leur permet de réduire leurs coûts par une meilleure maîtrise de leur consommation d'énergie grâce aux données remontées par des capteurs installés sur leurs installations.

2.5.4.3 Asie-Pacifique – Moyen-Orient

Le M&S propose ses produits et ses services dans plus de 20 pays dans cette zone.

Réseau

TOTAL dispose de plus de 2 000 stations-service aux marques du Groupe sur l'intégralité de la zone Asie-Pacifique – Moyen-Orient fin 2019 avec des réseaux de stations-service au Cambodge, en Chine, en Indonésie, en Jordanie, au Liban, au Pakistan et aux Philippines. Le Groupe est aussi un acteur important dans les îles du Pacifique.

Tout en poursuivant sa croissance au Pakistan, aux Philippines et en Chine, TOTAL continue de croître sur les grands marchés notamment en Inde avec comme objectif de déployer 1 500 stations-service sur 10 ans en partenariat avec le conglomérat indien Adani. Ce partenariat a été étendu en octobre 2019 avec l'annonce d'une prise de participation de 37,4% dans la société Adani Gas Limited qui a l'ambition de développer un réseau de 1 500 stations de gaz naturel pour véhicules dont 500 en synergie avec les stations-service.

En février 2019, TOTAL et Saudi Aramco ont signé un accord de joint venture pour développer la distribution et la vente de produits pétroliers et de services associés en Arabie Saoudite. Les deux partenaires ont également acquis un réseau de 270 stations-service qu'ils prévoient de moderniser.

TOTAL poursuit aussi son développement dans la zone en proposant ses carburants *premium* de la marque TOTAL EXCELLIUM qui sont dorénavant disponibles en Chine, aux Fidji, en Nouvelle-Calédonie, au Pakistan, aux Philippines, au Cambodge et au Liban.

Lubrifiants

Les activités lubrifiants participent à la croissance du M&S en Asie. Les capacités de *blending* de lubrifiants dans cette zone sont réparties sur 11 sites de production et s'appuient notamment sur les usines de

Singapour, de Tianjin et de Dubaï. Le M&S propose une offre de produits et services *premium* relayée par son réseau de plus de 800 centres de services. Le Groupe développe aussi des partenariats avec les grands constructeurs automobiles asiatiques, d'autres industries et des acteurs majeurs du commerce en ligne afin de développer ses ventes et de nouveaux services.

Marchés professionnels, mobilité et autres spécialités

TOTAL a signé plusieurs partenariats avec des clients industriels lui permettant d'étendre sa présence sur plusieurs marchés comme l'exploitation minière et la construction dans plusieurs pays de la zone.

En Asie, le Groupe fournit des lubrifiants et des services à plus de 50 sites miniers parmi lesquels des acteurs majeurs opérant en Australie, en Indonésie, en Mongolie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Chine, aux Philippines et en Nouvelle-Calédonie.

Consécutivement à un accord signé en 2018 avec China Communications Construction Company Ltd. (CCCC), acteur majeur chinois dans le secteur du BTP, TOTAL a signé en 2019 un second accord de fournisseur privilégié avec un autre partenaire chinois de premier plan dans le secteur de l'énergie et du BTP afin d'étendre leur partenariat actuellement concentré sur l'Afrique à un périmètre mondial.

Dans les produits de spécialités, TOTAL confirme notamment sa position de numéro 3⁽²⁾ sur le marché du GPL au Vietnam. En Inde, où TOTAL est un leader parmi les opérateurs privés, le M&S mène aussi des activités GPL, notamment avec un réseau de près de 80 stations-services fournissant uniquement du GPL carburant.

2.5.4.4 Amériques

Dans le réseau, le Groupe est présent dans plusieurs îles des Caraïbes et dispose fin 2019 de près de 1 500 stations-service aux marques du Groupe.

Fin 2018, TOTAL est entré dans le secteur de la distribution de carburants au Brésil, premier marché d'Amérique latine en matière de distribution de produits pétroliers⁽³⁾, en rachetant auprès d'une société brésilienne un réseau de 280 stations-service, ainsi que de ses activités de distribution, de revente et d'importation de produits pétroliers. Le M&S est déjà présent au Brésil dans les lubrifiants.

Profitant des réformes et de l'ouverture du marché mexicain de l'énergie, TOTAL s'est associé en 2017 avec des groupements locaux de stations-service pour passer progressivement à la marque TOTAL un réseau de près de 250 stations-service au Mexique.

En 2018, TOTAL s'est aussi développé dans les nouvelles énergies de la mobilité en devenant un actionnaire de référence (25%) dans la société américaine Clean Energy Fuels Corp. cotée au NASDAQ, leader⁽⁴⁾ de la fourniture de gaz naturel carburant en Amérique du Nord.

Depuis 2016, le Groupe détient une participation de 70% dans le leader de la distribution de carburants en République dominicaine, qui dispose d'un réseau de plus de 120 stations-service, d'activités de commerce général et de lubrifiants. Par ailleurs, TOTAL a cédé son réseau de 92 stations et ses activités de commerce général à Haïti en 2018, ainsi que son réseau de près de 20 stations-service au Costa Rica en 2017.

Dans les lubrifiants et autres produits de spécialités, TOTAL poursuit sa stratégie de croissance dans toute la zone, principalement dans les lubrifiants, les carburants pour l'aviation et les fluides spéciaux. Le Groupe dispose d'une usine de production à Bayport (Texas) opérationnelle depuis début 2016 dont la production annuelle a atteint 200 000 tonnes en janvier 2020.

(1) Données Société.

(2) Données Société.

(3) Source IHS 2019.

(4) Données Société.

2.5.5 Développement de produits et services

Le Groupe développe des produits à fort contenu technologique, dont certains sont d'abord formulés pour la compétition avant d'être largement commercialisés, en poursuivant ses partenariats techniques. Le Groupe est notamment associé au groupe PSA avec lequel il a renouvelé fin 2016 une coopération dans les domaines de la R&D, de la relation commerciale avec les marques de PSA (Peugeot, Citroën, DS) et de la compétition automobile. En 2019, TOTAL a continué à fournir à DS Performance des lubrifiants spécifiquement développés pour le championnat de Formula E⁽¹⁾. Par ailleurs, TOTAL est devenu depuis 2018 le fournisseur officiel de carburants de différents championnats automobiles d'endurance⁽²⁾, dont les 24 Heures du Mans, pour cinq ans, partenariat élargi en 2019 à la fourniture d'hydrogène, afin d'accompagner le développement d'une voiture d'endurance hydrogène en vue d'une catégorie dédiée aux 24 Heures du Mans en 2024. Ces partenariats illustrent le savoir-faire technique de TOTAL dans la formulation de carburants et lubrifiants en conditions extrêmes, sous contrainte de réduction des consommations, pour les motorisations de demain.

TOTAL accélère sa stratégie d'innovation digitale pour développer de nouvelles offres pour ses clients et améliorer son efficacité opérationnelle. En Europe, le M&S développe une solution digitale permettant au conducteur de payer son carburant directement à partir d'une voiture connectée et une solution de paiement mobile, TOTAL eWallet, en Allemagne pour ses clients professionnels, ainsi qu'en Belgique. En Afrique, TOTAL poursuit le développement de nouvelles solutions de paiement digital permettant d'élargir ses services de transfert d'argent et de paiement par téléphone portable. Par ailleurs, le déploiement en cours d'un *Customer Relationship Management* permet la valorisation des mégadonnées afin de développer plus efficacement la relation client. Ainsi, plus de 8 millions de clients dans 13 pays peuvent bénéficier d'offres personnalisées de la part du Groupe.

Le Groupe poursuit aussi la recherche et le déploiement d'applications de l'IIoT⁽³⁾ dans les domaines de la logistique, de la maintenance et de la sécurité. Un nouveau service permet ainsi à ses clients transporteurs de géolocaliser leurs remorques.

TOTAL propose en France la commande de fioul domestique pour les particuliers à travers le site internet fioulmarket.fr, ainsi que la plateforme Bitume Online d'achat en ligne de bitume à prix fixe pour ses clients professionnels.

Afin de répondre aux évolutions des marchés mondiaux et préparer les relais de croissance de demain, TOTAL développe en liaison avec ses clients des produits et des services permettant d'optimiser leur consommation énergétique, comme les produits labellisés Total Ecosolutions, tels que les carburants Total Excellium ou les lubrifiants *Fuel Economy*. Ces produits et services intègrent une offre énergétique diversifiée (carburants, gaz, solaire, *pellets* de bois) ainsi que les services liés à l'audit, au suivi et au pilotage des consommations, notamment à travers des plateformes digitales innovantes pour ses clients industriels comme la solution Optimizeur développée pour ses clients miniers, du BTP et de l'agriculture.

Pour le plus long terme, TOTAL souhaite se développer dans les alternatives aux carburants traditionnels et propose d'ores et déjà des offres commerciales complètes :

- **le gaz naturel dans les transports terrestres** : À fin 2019, TOTAL dispose de plus de 190 stations⁽⁴⁾ délivrant du GNV en Asie, en Afrique, aux Etats-Unis et en Europe pour les particuliers et les professionnels. TOTAL déploie de nouvelles stations GNV

en Europe dans son réseau aux marques TOTAL et AS24 avec un objectif de 500 à l'horizon 2025. Le Groupe souhaite accélérer le développement de ce réseau pour atteindre rapidement un maillage répondant aux attentes de ses clients en ciblant en premier lieu le secteur du transport de fret dans ses marchés clés en Europe (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas). TOTAL dispose d'un réseau de plus de 180 stations aux marques du Groupe réparties entre les Pays-Bas, l'Allemagne, la Belgique et la France. Par ailleurs, Clean Energy Fuels Corp., leader de la fourniture de gaz naturel carburant pour le secteur du transport en Amérique du Nord, a développé un programme innovant de leasing. Ce dernier offre la possibilité aux entreprises de transport d'acquérir des véhicules poids lourds roulant au gaz naturel, sans surcoût par rapport au diesel. Dans le cadre de ce programme, les transporteurs bénéficient d'un prix du gaz naturel carburant inférieur à celui du diesel. TOTAL accompagne la transition énergétique et la diminution de l'empreinte carbone de ses clients en proposant une offre bio-GNV, avec un taux d'incorporation adapté au besoin du consommateur.

- **l'électro-mobilité** : l'acquisition de G2Mobility, renommé Total EV Charge, permet désormais au Groupe d'offrir des solutions optimisées de recharge électrique à ses clients. A fin 2019, TOTAL opère déjà près de 16 000 points de charge en Europe pour des collectivités publiques et clients professionnels, afin d'assurer un service de charge à tous types de clients. Le Groupe prévoit d'opérer plus de 150 000 points de charge en Europe à horizon 2025. TOTAL a également lancé en 2019 l'équipement de ses stations en bornes de recharge ultra rapides sur les grands axes routiers, ce déploiement se poursuivra dans les années à venir, avec l'ambition d'assurer un maillage en Europe de l'Ouest avec un réseau de bornes opérées tous les 150 km. TOTAL dispose de plus de 100 stations-service équipées de points de charge en Allemagne, au Benelux et en France à la fin 2019 (parmi lesquelles 11 opérées).
- **l'hydrogène** : TOTAL poursuit le déploiement de stations hydrogène dans le cadre du joint venture H2 Mobility Germany. Ce partenariat a été créé en 2015 avec Air Liquide, Daimler, Linde, OMV et Shell pour la construction sur le territoire allemand d'un réseau. Le joint venture dispose de près de 80 de stations en 2019, dont un quart environ basées sur le réseau de stations-service aux marques du Groupe. TOTAL suit également avec attention les projets ferroviaires : l'hydrogène est en effet une alternative zéro émission pertinente et TOTAL souhaite accompagner la SNCF dans ses réflexions visant au renouvellement de son parc et l'utilisation progressive de l'hydrogène.
- **le gaz naturel dans les transports maritimes** : afin de répondre aux nouvelles normes d'émission pour les carburants marins qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2020, TOTAL accompagne ses clients dans cette transition avec sa filiale Total Marine Fuels Global Solutions (TMFGS) qui propose une offre diversifiée de carburants marins et de services associés. Le Groupe réoriente ainsi son portefeuille produit avec des carburants ayant une teneur en soufre inférieure à 0,5% et du GNL.

En ce qui concerne le développement de carburants bas soufre, TMFGS a étroitement travaillé avec le Raffinage-Chimie et le Trading-Shipping du Groupe afin de développer des produits conformes à la nouvelle réglementation et ainsi être en mesure de répondre aux besoins de ses clients dans les principaux hubs où cette entité opère déjà. Enfin, TOTAL a signé un accord avec la société publique chinoise Zhejiang Energy Group (ZEG), afin d'établir dans la région de Zhoushan (Chine) un joint venture dédié à l'approvisionnement et à la fourniture de carburants marins bas soufre.

(1) Formula E : championnat de course automobile utilisant des monoplaces électriques.

(2) Le Championnat du Monde d'Endurance de la FIA, les 24 Heures du Mans, l'European Le Mans Séries et l'Asian Le Mans Séries.

(3) Internet des objets : objets connectés.

(4) Stations opérées en propre.

Pour favoriser le GNL comme carburant marin et répondre aux besoins de ses clients dans les grands carrefours d'avitaillement, le Groupe renforce ses moyens logistiques dans les zones d'Amsterdam-Rotterdam-Anvers, de Singapour, d'Oman et en Méditerranée. En octobre 2019, le Groupe a ainsi mis à l'eau le premier navire avitailleur GNL dont le contrat d'affrètement a été signé avec Mutsui O.S.K Lines, Ltd (MOL) en février 2018. Le navire, qui devrait être livré au deuxième trimestre 2020, sera positionné à Rotterdam et approvisionnera, entre autres, les 9 mégas porte-conteneurs propulsés au GNL de CMA CGM par l'intermédiaire d'un contrat de 0.3 Mt/an. TOTAL avait signé dès 2017 ses premiers contrats de vente de GNL soude avec plusieurs sociétés de transport

maritime. TOTAL et Pavilion Energy Singapore ont signé des accords fermes et définitifs d'une durée de 10 ans en décembre 2019, en vue de développer conjointement une chaîne logistique d'avitaillement en GNL dans le port de Singapour, faisant suite à un accord de principe signé en 2018. Enfin, le Groupe a annoncé fin 2019 la signature d'un contrat d'affrètement long-terme avec MOL pour un deuxième navire avitailleur en GNL, qui sera livré en 2021 et sera positionné dans la région de Marseille-Fos en France, ainsi que la signature d'un accord pour la fourniture en GNL de 0.3 Mt/an des futurs porte-conteneurs de CMA CGM situés dans la même région.

2.6 Investissements

2.6.1 Principaux investissements réalisés au cours de la période 2017-2019

Les données 2018 et 2017 ont été retraitées afin de tenir compte de la modification de l'organisation du Groupe pleinement effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

Investissements bruts ⁽¹⁾ (en M\$)	2019	2018	2017
Exploration-Production	8 992	13 789	10 005
Integrated Gas, Renewables & Power	7 053	5 032	3 594
Raffinage-Chimie	1 698	1 781	1 734
Marketing & Services	1 374	1 458	1 457
Holding	120	125	106
TOTAL	19 237	22 185	16 896

Investissements nets ⁽²⁾ (en M\$)	2019	2018	2017
Exploration-Production	8 649	10 115	8 214
Integrated Gas, Renewables & Power	6 180	3 445	3 398
Raffinage-Chimie	1 382	862	(1 086)
Marketing & Services	1 131	1 030	1 044
Holding	107	116	66
TOTAL	17 449	15 568	11 636

Acquisitions nettes ⁽³⁾ (en M\$)	2019	2018	2017
Acquisitions	5 980	7 692	1 476
Cessions	(1 939)	(5 172)	(4 239)
Autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle	11	622	4
TOTAL	4 052	3141	(2759)

Investissements organiques ⁽⁴⁾ (en M\$)	2019	2018	2017
Exploration-Production	8 635	7953	9110
Integrated Gas, Renewables & Power	2 259	1745	2553
Raffinage-Chimie	1 426	1 604	1 625
Marketing & Services	969	1 010	1 019
Holding	108	115	88
TOTAL	13 397	12 427	14 395

Dans le secteur Exploration-Production, les investissements organiques ont été principalement consacrés au développement de nouvelles installations de production d'hydrocarbures, à la maintenance des installations existantes, ainsi qu'aux activités d'exploration. Les investissements de développement ont concerné en particulier les cinq projets majeurs démarrés en 2019 (Kaombo Sul en Angola, Culzean au Royaume-Uni, Johan Sverdrup 1 en Norvège, Iara 1 au Brésil et Tempa Rossa en Italie), et les projets majeurs en cours de construction dont le démarrage est prévu dans les années à venir (Iara 2 et Libra 1 & 2 au Brésil, Johan Sverdrup 2 en Norvège, Absheron en Azerbaïdjan, Zinia 2 en Angola et Ikike au Nigéria).

Dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power, les investissements organiques dans le GNL ont concerné principalement le développement des trains 1 et 2 de Cameron LNG aux Etats-Unis démarrés en 2019 et des autres trains d'usines GNL en construction dont le démarrage est prévu dans les années à venir (Cameron LNG train 3 aux Etats-Unis, Yamal LNG train 4 et Arctic LNG 2 en Russie, Mozambique LNG au Mozambique). Les investissements organiques dans l'électricité bas carbone ont concerné principalement les projets de construction de centrales solaires et éoliennes portés par Total Solar, Total Quadran et Total Eren ainsi que les activités industrielles de Saft Groupe et SunPower.

(1) Y compris acquisitions et augmentations des prêts non courants. Le détail des principales acquisitions des exercices 2017-2019 figure à la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

(2) Investissements nets = Investissements organiques + acquisitions nettes.

(3) Acquisitions nettes = acquisitions – cessions – autres opérations avec intérêts ne conférant pas le contrôle.

(4) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

Dans le secteur Raffinage-Chimie, les investissements organiques ont été consacrés, d'une part, à la sécurité et à la maintenance des installations et, d'autre part, à des projets destinés à améliorer la compétitivité des usines. En 2019, le Groupe a terminé la transformation de la raffinerie française de La Mède en bioraffinerie qui a démarré en juillet 2019. Par ailleurs, des investissements importants se sont poursuivis dans le développement des activités pétrochimiques au Texas aux États-Unis dans le cadre d'un joint venture avec Borealis et Nova, et pour augmenter la capacité de la plateforme intégrée de Daesan en Corée du Sud.

Dans le secteur Marketing & Services, en 2019, les investissements organiques ont concerné essentiellement les réseaux dans les zones de croissance en Afrique, Asie et Amériques, la logistique et les installations de production et de stockage de produits de spécialités.

Les acquisitions finalisées du Groupe se sont élevées en 2019 à environ 6,0 milliards de dollars contre 8,3 milliards de dollars en 2018 et 1,5 milliard de dollars en 2017.

2.6.2 Principaux investissements prévus

Le Groupe prévoit que le montant des investissements nets s'établisse entre 16 et 18 milliards de dollars par an entre 2019 et 2023, niveau permettant d'assurer la croissance rentable future du Groupe. En février 2020, le Groupe a annoncé que le montant d'investissement en 2020 devrait être de l'ordre de 18 milliards de dollars, le Groupe finalisant son programme de cession de 5 milliards de dollars d'actifs sur les années 2019-2020 (environ 3 milliards de dollars de cessions ont déjà été annoncés). Le Groupe dispose de flexibilités sur ses programmes d'investissement 2020 puisque près de 20% des CAPEX de l'*upstream* sont des « *short cycle capex* », c'est-à-dire arbitrables à court terme.

Les investissements dans le secteur Exploration-Production devraient être essentiellement consacrés aux projets majeurs de développement en cours pour lesquels la décision finale d'investissement a déjà été prise (Iara 2 et Libra 1 & 2 au Brésil, Johan Sverdrup 2 en Norvège, Absheron en Azerbaïdjan, Zinia 2 en Angola et Ikike au Nigéria). Le Groupe devrait lancer dans les années à venir plus de 10 projets majeurs. Une partie des investissements devrait par ailleurs être consacrée aux actifs déjà en production, notamment pour des investissements de maintenance et des puits *infill*.

Les investissements dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power devraient être notamment consacrés aux trains d'usines GNL majeurs en construction pour lesquels la décision finale d'investissement a déjà été prise (Cameron LNG train 3 aux États-Unis, Yamal LNG train 4 et Arctic LNG 2 en Russie, Mozambique LNG au Mozambique). Le Groupe devrait lancer dans les années à venir près de 5 projets GNL majeurs. Le Groupe entre sur le marché du gaz et des renouvelables en Inde en partenariat avec Adani et continue d'investir dans l'électricité bas

2.6.3 Modes de financement

TOTAL autofinance la plupart de ses investissements à partir des flux de trésorerie provenant de ses activités et peut recourir au marché obligataire lorsque les conditions de marché sont favorables. Certaines filiales ou certains projets spécifiques peuvent faire l'objet de financements externes, notamment dans le cadre de joint ventures. C'est le cas par exemple d'Ichthys LNG en Australie, de Satorp en Arabie Saoudite, de Yamal LNG en Russie, de Cameron LNG aux États-Unis ou d'Hanwha Total Petrochemical Co. en Corée du Sud.

En 2019, le Groupe a notamment signé un accord avec Occidental Petroleum Corporation en vue de l'acquisition des actifs d'Anadarko en Afrique. Il prépare ainsi son avenir et capitalise sur ses forces. L'acquisition de la participation d'Anadarko dans Mozambique LNG finalisée en septembre 2019 ainsi que la prise de participation de 10% dans le projet Arctic LNG 2 en Russie au premier trimestre 2019 ont renforcé le Groupe dans le domaine du GNL. Par ailleurs, le Groupe continue de se développer en mer du Nord avec la reprise en 2019 de la participation de Chevron dans le Danish Underground Consortium au Danemark où il est déjà opérateur.

TOTAL a poursuivi la gestion dynamique de son portefeuille et a finalisé des cessions pour un montant de 1,9 milliard de dollars. Ce montant de cessions finalisées est lié notamment au paiement reçu à l'occasion de la reprise du portefeuille GNL de Toshiba aux États-Unis, à la cession de la participation dans la raffinerie Wepec en Chine, dans le terminal Hazira en Inde et dans l'activité de polystyrène en Chine.

Les investissements nets ressortent ainsi à 17,4 milliards de dollars en 2019 contre 15,6 milliards de dollars en 2018 et 11,6 milliards de dollars en 2017.

carbone : il a notamment signé un accord avec EPH en vue d'acquérir en 2020 les deux centrales à gaz du portefeuille d'Uniper France, et poursuivra son développement dans la génération d'électricité à base d'énergies renouvelables avec notamment la construction d'une centrale solaire géante de 800 MW au Qatar. Enfin, le Groupe a créé en juin 2019 une nouvelle entité, Total Nature Based Solutions (NBS), dédiée aux investissements dans les puits de carbone fondés sur des solutions naturelles. TOTAL souhaite y investir 100 millions de dollars par an à partir de 2020.

Dans le secteur Raffinage-Chimie, en ligne avec sa stratégie de croissance dans la pétrochimie, le Groupe devrait poursuivre ses investissements pour développer ses activités pétrochimiques au Texas aux États-Unis dans le cadre d'un joint venture avec Borealis et Nova et augmenter ses capacités de pétrochimie sur la plateforme intégrée de Daesan en Corée du Sud. Par ailleurs, le Groupe a lancé un projet majeur de coopération avec Saudi Aramco en Arabie Saoudite et annoncé la signature avec Sonatrach d'un pacte d'actionnaires en vue de la réalisation d'un complexe pétrochimique à Arzew en Algérie. Une partie significative du budget d'investissements du secteur sera par ailleurs consacrée à la sécurité et à la maintenance des installations du Groupe.

Dans le secteur Marketing & Services, les investissements devraient être affectés en particulier au réseau de stations-service, à la logistique, aux installations de production et de stockage de produits de spécialités, notamment de lubrifiants. La majeure partie du budget d'investissements du secteur sera allouée aux zones de croissance, notamment en Afrique, Moyen-Orient, Asie et Amériques.

Dans le cadre de certains accords de financement de projet, TOTAL S.A. a octroyé des garanties. Ces garanties ("Garanties données sur emprunts") et les autres informations sur les engagements hors bilan et obligations contractuelles du Groupe figurent à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8). Le Groupe considère que ni ces garanties, ni les autres engagements hors bilan de TOTAL S.A. ou de toute autre société du Groupe, ont, ou pourraient raisonnablement avoir dans le futur, un impact significatif sur la situation financière, les produits et charges, la liquidité, les investissements ou les ressources financières du Groupe.

2.7 Recherche & Développement

En 2019, le Groupe a investi 968 millions de dollars dans la Recherche & Développement (R&D) contre 986 millions de dollars en 2018 et 912 millions de dollars en 2017. Les effectifs consacrés aux activités de R&D se sont élevés à 4 339 personnes en 2019 contre 4 288 personnes en 2018 et 4 132 personnes en 2017.

TOTAL a investi de l'ordre d'1,1 milliard de dollars pour préparer l'avenir, incluant la totalité de l'effort dans la Recherche & Développement (R&D) ainsi que les développements dans le domaine du digital, de la technologie et les investissements portés par Total Carbon Neutrality Ventures (le fonds de capital-risque de TOTAL entièrement consacré aux activités de la neutralité carbone devrait atteindre un montant cumulé d'investissements de 400 millions de dollars d'ici 2023).

Dans le cadre de l'ambition du Groupe de devenir la major de l'énergie responsable, la R&D de TOTAL a finalisé en 2019 son plan stratégique pour déterminer son positionnement pour les cinq prochaines années ainsi que son portefeuille de programmes de recherche. La R&D du Groupe est axée autour de cinq thématiques prioritaires visant à répondre tant aux enjeux spécifiques des secteurs qu'aux enjeux transverses du Groupe :

- la sécurité et l'environnement ;
- le mix énergétique bas carbone ;
- l'efficacité opérationnelle ;
- les nouveaux produits ;
- le numérique.

Les programmes de recherche sont en place de façon effective depuis début 2020. Selon les cas, ils peuvent être menés par un secteur d'activité dans l'intérêt de ses métiers ou de ceux d'autres secteurs, ou coordonnés au niveau du Groupe lorsque les enjeux sont transverses afin de mettre en place des synergies, d'utiliser au mieux les expertises disponibles et de mutualiser les connaissances et les infrastructures.

En parallèle, un programme d'anticipation est décliné dans des projets prospectifs qui ont pour objectif d'évaluer le potentiel des technologies

nouvelles pour les métiers du Groupe comme les nanotechnologies, la robotique, l'hydrogène ou la mobilité du futur.

Le Groupe investit dans la préparation de son futur en *open-innovation* en s'appuyant sur ses talents, ses infrastructures de recherche, ses sites pilotes et ses centres de recherche à l'international ainsi que sur des start-up et des partenaires académiques de haut niveau. Le Groupe dispose ainsi de 18 centres de R&D dans le monde et mobilise ses partenaires à travers environ 1 000 accords.

En 2019, trois accords-cadres importants permettant de développer des projets de R&D de partenariats ont été signés avec :

- l'IFP Energies nouvelles (IFPEN) pour une durée de cinq ans sur le captage, le stockage et l'utilisation du CO₂ afin de réduire le coût des infrastructures, améliorer l'efficacité énergétique de la chaîne et assurer son déploiement à grande échelle. Une chaire avec IFP School est également mise en place pour former une nouvelle génération de chercheurs et d'experts internationaux qui développeront des technologies pour réduire le CO₂ dans l'atmosphère ;
- le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) pour une durée de cinq ans afin de pouvoir développer des programmes de R&D communs dans les domaines de l'énergie notamment bas carbone. Un premier projet est en cours dans le domaine des microalgues pour permettre de convertir le CO₂ en produits d'intérêt, comme les biocarburants ;
- le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour renouveler la collaboration scientifique pour une période de quatre ans afin de poursuivre les nombreuses coopérations notamment sur la chimie organique et dans le domaine du photovoltaïque sur les couches minces.

Par ailleurs, le Groupe mène une politique active de propriété industrielle afin de protéger ses innovations, de maximiser leur exploitation et la différenciation technologique. En 2019, plus de 200 demandes de brevets ont été déposées par le Groupe.

2.7.1 Sécurité et Environnement

Les programmes de R&D développés autour de la sécurité et de l'environnement ont pour objectif de réduire les risques et les accidents, atténuer l'impact du cycle de vie des activités et produits du Groupe, développer une économie circulaire, le recyclage et un usage frugal des ressources :

- le programme Développement Durable se veut le trait d'union des enjeux de sécurité, climat, biodiversité et société, totalement interdépendants et dont l'environnement est le dénominateur commun. L'accent est mis sur la mesure des fuites de méthane, avec en 2019 des pilotes industriels permettant de tester en situation réelle les technologies sélectionnées lors des campagnes de tests sur la plateforme de Lacq dans le cadre de TADI (Total Anomalies Detection Initiatives). Les efforts d'innovation portent sur les techniques de monitoring avec, en particulier, des approches de rupture pour la connaissance de la biodiversité dans les zones d'opérations du Groupe ;
- le programme *Ecoconception et Recyclage des Plastiques* s'inscrit dans le cadre de la volonté du Groupe, acteur majeur de la chaîne des plastiques, de contribuer au développement de l'économie circulaire et au développement d'une chaîne de recyclage des plastiques compétitive et durable. Les efforts de R&D sont déployés tant en amont, par l'écodesign des polymères pour faciliter le recyclage, qu'en aval en développant des procédés de recyclage dans les trois voies que sont le recyclage mécanique, le recyclage chimique et le recyclage organique. Les travaux réalisés en 2019 ont permis de poursuivre les développements dans la démonstration de

la recyclabilité du polystyrène. Des essais pilotes et industriels ont été menés avec succès quant à la possibilité de purifier les recyclats. De nouvelles voies de développement ont été ouvertes pour contribuer à améliorer le taux d'incorporation des polymères recyclés et les applications accessibles. Enfin, le Groupe a entrepris de nombreux travaux préliminaires avec les acteurs de la chaîne du recyclage des plastiques pour lancer sans délai des collaborations dans le domaine du recyclage chimique. Dans ce domaine, la filière de recyclage de déchets plastiques par conversion pyrolytique est la première priorité. TOTAL s'est fixé comme ambition de commercialiser 30% de ses polymères à partir de matières recyclées d'ici 2030 ;

- le programme *Ecoconception et Recyclage des Produits* consiste à intégrer une démarche durable dès le début du développement des nouveaux produits afin de diminuer leur empreinte environnementale. Ce programme vise notamment à évaluer les opportunités d'intégrer dans les formulations du Groupe, des composants à faible empreinte carbone tout en améliorant la recyclabilité des produits usés.
- le programme *Gestion de la fin de vie des installations* vise une gestion optimale ainsi que la minimisation de l'impact environnemental et des coûts des champs pétroliers et gaziers en fin de vie. Le programme évalue de nouvelles solutions comme la conversion de plateformes pétrolières offshore en récifs artificiels, en sites de réinjection du CO₂ ou en sites de production d'énergies renouvelables.

2.7.2 Mix énergétique bas carbone

Les programmes de R&D développés autour du mix énergétique bas carbone visent à diminuer l'intensité carbone de l'énergie en développant l'ensemble de la chaîne du gaz et du GNL, les énergies renouvelables et alternatives, le stockage, les systèmes de gestion de l'énergie, la capture, la conversion, le stockage et les usages du CO₂, l'efficacité énergétique, les biocarburants et les fluides pour un transport plus neutre en carbone :

- le programme *Captage, stockage et utilisation du CO₂ (CCUS)* couvre le projet Northern Lights de transport et stockage de CO₂ pour une capacité d'environ 1,5Mt/an, qui se poursuit en Norvège aux côtés de Shell et d'Equinor, ainsi que la participation à l'étude de nouveaux projets, dont deux au Royaume-Uni et un aux Pays-Bas. TOTAL participe également aux Etats-Unis aux projets développés par le National Carbon Capture Center (NCCC) sur les technologies de captage de CO₂.

Par ailleurs, le Groupe participe au projet 3D (DMXTM Demonstration in Dunkirk) à Dunkerque, en France, aux côtés d'Arcelor Mittal, de l'IFPEN, d'Axens et de sept autres partenaires européens. Ces travaux sont axés sur un procédé innovant de captage du CO₂ sur un pilote industriel (0,5 tCO₂/h) qui sera construit sur le site sidérurgique ArcelorMittal, sur la préparation d'un démonstrateur de captage/stockage du CO₂ à horizon 2025 qui serait capable de capter plus de 1Mt/an, sur les infrastructures de conditionnement et de transport pour le stockage en mer du Nord, ainsi que la conception du futur pôle CO₂ Dunkerque-Mer du Nord (d'une capacité de 10 MtCO₂/an) qui pourrait voir le jour en 2035.

TOTAL a aussi initié en Allemagne un projet pilote pour convertir du CO₂ de la raffinerie de Leuna et de l'hydrogène en méthanol. L'hydrogène sera produit par un électrolyseur haute température, le plus puissant au monde développé par la start-up Sunfire. Le fonds de capital-développement du Groupe, Total Carbon Neutrality Ventures, est actionnaire de Sunfire depuis 2014.

Au global, le Groupe participe à plus de 80 projets de recherche dans ce domaine avec des laboratoires de renommée mondiale.

- le programme *Chaîne de valeur du gaz* où, outre la démarche visant à réduire les coûts de production et de traitement du gaz, un accent tout particulier est mis sur la réduction de l'empreinte carbone. Ce programme s'appuie non seulement sur une amélioration de l'efficacité énergétique de toute la chaîne, l'élaboration de nouveaux schémas de valorisation à faible empreinte mais aussi sur l'utilisation d'énergie renouvelable et l'intégration de flux bas carbone comme le biométhane. Les travaux conduits avec les partenaires GTC/SULZER et UOP dans le contexte de la conversion du méthane en oléfines se fondent sur les mêmes critères ;
- le programme *Mobilité gaz et électrique* a pour objectif de développer des produits adaptés à ces nouveaux groupes motopropulseurs. Pour les véhicules avec une motorisation gaz ou hybride électrique, les conditions de fonctionnement de ces moteurs à combustion sont différentes de celles des moteurs de véhicules 100% combustion interne, essence ou diesel ; ce qui justifie de développer des nouveaux fluides (carburants, lubrifiants) adaptés à ces nouvelles plages de fonctionnement moteur ;
- le programme *Biocarburants et Bioproduits* vise à poursuivre les efforts de recherche du Raffinage-Chimie dans le domaine des produits biosourcés afin de réduire l'empreinte carbone des produits et installations du Groupe. Les travaux portent sur le développement de biocarburants toujours plus durables en se focalisant sur la valorisation de matières premières considérées comme des déchets et sur le développement des savoir-faire sur les déchets oléagineux et les procédés permettant leur conversion en biodiesel. Le Groupe prépare des travaux de nouvelle génération

en développant ses propres souches et procédés de culture d'algues dans le but de produire des carburants à partir de CO₂ et indépendamment des terres arables. En parallèle, la recherche se poursuit pour faire face aux challenges techniques de valorisation des charges lignocellulosiques très récalcitrantes par nature, à travers entre autres le pilote de gazéification BioTfuels que le Groupe a commencé à opérer en 2019. Les efforts R&D portent également sur la production de polymères biosourcés durables c'est-à-dire pouvant être recyclés ou totalement biodégradables y compris en condition marine, la plus exigeante ;

- le programme *Installations à zéro émission de carbone* vise à minimiser puis supprimer les émissions de gaz à effet de serre (CO₂ et méthane) des centres industriels des entités du Groupe. Toutes les actions R&D relatives à l'efficacité énergétique sont intégrées dans ce programme qui bénéficiera par ailleurs de toutes les innovations récentes dans les énergies bas carbone. Les défis technologiques restent nombreux : systèmes fiables et continus de production d'énergies renouvelables, systèmes efficaces de stockage d'énergie à l'échelle industrielle, procédés d'électrification ;
- le programme *Electricité bas carbone : production & stockage* vise à développer et tester, notamment via des pilotes, des technologies de génération électrique bas carbone et de stockage pour répondre à la demande de marchés électriques du futur. Il est également centré sur la compréhension et le développement des technologies incluses dans ces systèmes. Initialement lancé autour des systèmes et composants photovoltaïques, il intègre maintenant de nouvelles technologies qui se développent dans l'éolien, le *power to X* et autres énergies renouvelables ;
- le programme *Gestion de l'énergie, distribution et services* vise à développer des produits et services améliorant l'efficacité énergétique, l'accès à une énergie bas carbone abordable tout en offrant de la flexibilité opérationnelle. Ce programme se concentre sur les technologies des systèmes électriques en lien avec la gestion, la distribution et les services énergétiques. Cela inclut des services d'agrégation et de *back-up* des réseaux, la gestion de sa consommation par le client final, les bâtiments autonomes et intelligents, des solutions technologiques pour le client et la distribution d'électricité *off-grid* pour les sites industriels isolés et les pays en développement ;
- le programme *Systèmes électriques hybrides* vise à intégrer de façon optimisée dès la conception, la génération électrique, le stockage et la gestion énergétique afin d'optimiser simultanément les émissions de CO₂ et les coûts. Ces systèmes représentent des défis importants pour gérer les flux électriques, les fluides, la chaleur et l'eau dans un système unique, tout en maintenant la flexibilité pour répondre aux attentes du client. Ce programme se concentre sur le *design*, l'optimisation, la simulation et le contrôle des systèmes qui incluent plus de deux technologies de génération ou de stockage (par exemple les panneaux photovoltaïques associés à une batterie) afin qu'ils fonctionnent comme un système unique. Les systèmes hybrides peuvent exister au niveau de la génération électrique ou au niveau de la distribution chez les clients.

Dans le domaine du stockage d'électricité, Saft Groupe travaille activement avec d'autres partenaires européens sur un programme de recherche, de développement et d'industrialisation de nouvelles générations de batteries lithium-ion (Li-ion) à électrolyte solide, plus performantes, moins onéreuses et plus sûres. Les investissements de la R&D portent sur les électrochimies, les nouveaux matériaux, l'amélioration des processus de production et des systèmes et logiciels de gestion des batteries. Ce programme vise tous les segments de marché : électro-mobilité (voitures électriques, bus électriques, secteur ferroviaire, secteur maritime, aéronautique), stockage d'énergie et industries spécialisées.

2.7.3 Efficacité opérationnelle

Les programmes dans le domaine de l'efficacité opérationnelle visant à accroître la durabilité et la croissance des activités du Groupe en trouvant de nouveaux gisements, en réduisant le coût de la conception et des opérations, en améliorant la performance et l'intensité carbone par l'électrification, l'automatisation, le numérique, la modélisation de la subsurface et des procédés :

- le programme *Optimisation computationnelle des sites et des processus* vise à délivrer des modèles puissants d'aide à la décision dans l'ensemble des secteurs industriels du Raffinage-Chimie ou de l'Exploration-Production afin de rendre les installations du Groupe plus sûres et plus résilientes et d'élaborer des produits finis (carburant, fuels marins ou bitumes) de la façon la plus économique possible, dans un contexte réglementaire toujours plus exigeant ;
- le programme *Nouveaux concepts d'exploration* a pour objectif d'identifier les concepts géologiques permettant de revisiter le potentiel des bassins prouvés et d'imaginer les nouveaux bassins potentiels de l'exploration pétrolière et gazière. L'expertise des chercheurs permet de mieux comprendre la mise en place, la transformation et le remplissage des réservoirs carbonatés profonds de l'offshore, par exemple au Brésil ;
- le programme *Imagerie* vise à développer la télédétection, les systèmes d'acquisition multiphysiques aéroportés pour l'imagerie en temps réel des marges abruptes ainsi que les algorithmes de nouvelle

génération. De l'acquisition des données jusqu'à leur traitement, ce programme innove sur toute la chaîne géophysique de l'exploration et pour fournir, plus vite et à moindre coût, des échographies 3D du sous-sol à haute valeur ajoutée ;

- le programme *Réservoirs* concentre ses actions sur la compréhension des phénomènes physico-chimiques au sein des réservoirs, de l'échelle des pores à celle des champs et sur l'intégration de l'ensemble des données disponibles. Le développement d'une nouvelle génération d'outils de modélisation des réservoirs, l'amélioration continue des outils de simulation réservoir et la mise au point de techniques à bas coût de récupération améliorée sont les axes majeurs de ce programme ;
- le programme *Puits* vise à satisfaire le double objectif de maximiser la sécurité et l'efficacité opérationnelle des puits et d'accroître ainsi leur rentabilité. Ce programme permet en particulier l'accès en temps réel à des données fond de puits en cours de forage ;
- le programme *Offshore profond* a pour objectif de poursuivre la baisse des coûts techniques via des solutions de développements totalement sous-marins, de faire émerger les technologies de rupture pour explorer et développer économiquement des actifs sous plus de 3 000 mètres d'eau et de concevoir les modes d'exploitation disruptifs à plus haute rentabilité sans aucun compromis sur leur sécurité.

2.7.4 Nouveaux produits

Les programmes de R&D en matière de nouveaux produits différenciés visent à soutenir de nouvelles opportunités de marché, notamment celles relatives aux polymères, aux lubrifiants, fluides et carburants :

- le programme *Différentiation des Polymères* utilise les connaissances poussées des catalyseurs et des procédés de polymérisation pour permettre au Groupe d'étendre sa gamme de polyoléfines et polystyrène, en leur conférant des propriétés allant bien au-delà des produits traditionnels et répondant aux futurs challenges des clients. Pour ce faire, les travaux portent sur le développement de supports catalytiques nouveaux conduisant à des polymères démontrant par exemple des propriétés mécaniques renforcées ou de meilleures propriétés optiques. Ils portent également sur la création de polymères qui seront plus faciles à traiter dans les installations de transformation des clients tout en préservant leurs qualités finales. L'accent est également mis sur la réduction de l'impact environnemental des plastiques en proposant des produits plus légers mais tout aussi résistants. La recherche travaille au développement d'une approche par le calcul scientifique pour mettre en exergue les relations entre les structures des catalyseurs et les propriétés des polymères qui a donné lieu à la mise en place d'une équipe dédiée en 2019 ;

- le programme *Routes du futur* vise à améliorer la mise en œuvre des bitumes, augmenter leur durée de vie et apporter de nouvelles fonctionnalités comme par exemple le changement de couleur en fonction de la température extérieure pour prévenir d'un risque de verglas ou la capacité à absorber la chaleur pour limiter les fortes températures en milieu urbain ;
- le programme *Produits pour les motorisations non-électriques* vise à consolider le développement de carburants, lubrifiants et autres fluides pour accompagner l'évolution des nouvelles motorisations thermiques vers une réduction des émissions, notamment de CO₂ et des polluants atmosphériques. L'objectif est ainsi de développer des solutions innovantes grâce à l'acquisition de compétences autour de l'intelligence artificielle, de renforcer la compétitivité et réduire les temps de développement ;
- le programme *Produits différenciés pour l'industrie* couvre les développements de nouveaux produits dans le domaine des lubrifiants industriels, des fluides spéciaux et des bitumes pour l'industrie. Ce programme privilégie les aspects HSE et la compétitivité en plus d'un haut niveau de performance des produits. Les projets en cours concernent notamment l'hydrolubrification, le développement de fluides spéciaux formulés à partir de composants biosourcés et des graisses utilisant des savons au lieu de lithium.

2.7.5 Numérique

Les programmes de recherche en lien avec le numérique visent à tirer parti des sciences et de l'ingénierie du calcul numérique, de l'intelligence artificielle et des moyens analytiques avancés pour accélérer et améliorer la résolution de problème. Ils contribuent également à développer des matériaux par une approche basée sur les données ainsi que l'utilisation des nanotechnologies, la robotique et le *edge computing* :

- le programme *Numérique* explore les futures technologies de calcul pour des simulations numériques et les applications d'intelligence artificielle efficaces, avec le développement d'algorithmes innovants, avancés et économes en énergie pour un calcul plus performant, plus rapide, moins coûteux et plus fidèle pour répondre aux enjeux HSE, au bénéfice des activités actuelles et futures de TOTAL et pour les énergies de demain.

En 2019, TOTAL a mis en production son nouveau supercalculateur, *Pangea III*, qui multiplie par cinq la puissance de calcul du Groupe. La capacité de *Pangea III* s'ajoute à celle

de *Pangea I* et *II* qui l'ont précédé et lui permet de se classer à la première place des supercalculateurs industriels et à la 11ème place parmi les ordinateurs les plus puissants au monde, publics ou privés⁽¹⁾:

- le programme *Analyse et mesures* permet par exemple d'axer la recherche sur les nouvelles matrices complexes issues de la biomasse et des filières de recyclage des matières plastiques réalisée par le laboratoire commun entre l'université de Pau (UPPA), l'université de Normandie, TOTAL, le CNRS et l'université de Floride. Les premières cartographies moléculaires de charges issues de procédés de conversion hydrothermique d'algues reflètent une complexité importante au niveau de la diversité des familles chimiques qui coexistent dans une même charge. L'accès rapide à ces cartographies ainsi que leur interprétation est déterminant pour orienter les recherches sur les procédés de valorisation de ces nouvelles charges.

2.7.6 Matériaux et solutions intégrées pour la mobilité : Hutchinson

Au delà des cinq thématiques prioritaires de la R&D du Groupe, la filiale Hutchinson mène une R&D centrée sur ses activités. Celle-ci est un facteur important d'innovation et de différenciation pour Hutchinson, présent depuis la conception de matériaux sur mesure (caoutchouc, thermoplastiques, composites, etc.) jusqu'à l'intégration de solutions et objets connectés (systèmes complexes, mécatronique, hardware, software, systèmes, internet des objets, mégadonnées, etc.). Hutchinson a l'ambition de relever les défis de la mobilité du futur en développant des technologies permettant des modes de déplacements plus sûrs, plus confortables et plus responsables.

En 2019, une nouvelle équipe d'ingénierie avancée a été mise en place à Singapour pour compléter son réseau de centres de recherche. L'ambition de cette équipe est de tirer parti de l'écosystème d'innovation de Singapour dans le domaine de la gestion intelligente des réseaux, des objets connectés, de la robotique avancée et de la maintenance aéronautique, pôle d'excellence de niveau mondial. L'installation en Asie permet en outre de mieux se connecter à la première zone économique du monde et au pôle principal de production automobile (40% de la production mondiale de véhicules).

Hutchinson a également finalisé en 2019 l'acquisition de Midé Technology. Cette société de haute technologie issue du MIT (Massachusetts Institute of Technology) s'est spécialisée dans la résolution de problèmes techniques et scientifiques pointus en utilisant ses expertises dans les domaines de la mécatronique avancée, des systèmes piézoélectriques et des *smart materials*. Ces expertises de Midé renforcent la R&D d'Hutchinson tout en positionnant le Groupe sur la côte est des Etats-Unis au sein d'un des écosystèmes d'innovation les plus dynamiques de la planète.

Cet effort important du Groupe permet de répondre aux préoccupations communes à tous les marchés d'Hutchinson (automobile, aéronautique, défense, ferroviaire, etc.) comme la diminution du poids, le gain en efficacité énergétique, l'amélioration des fonctions de diagnostic et de contrôle passifs et actifs, l'amélioration du confort acoustique, thermique et vibratoire ou la sécurité dans une logique de fertilisation croisée.

(1) Source : TOP500.

2 Présentation des activités pour l'exercice 2019

3

Risques et contrôle

3

3.1 Facteurs de risque	82	3.4 Assurance et couverture des risques	100
3.1.1 Paramètres d'environnement	83	3.4.1 Organisation	100
3.1.2 Enjeux climatiques	84	3.4.2 Politique de gestion des risques et assurances	100
3.1.3 Risques liés aux menaces externes	86	3.4.3 Politique d'assurance	100
3.1.4 Géopolitique et évolution du monde	86		
3.1.5 Risques liés aux opérations	88	3.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage	101
3.1.6 Innovation	89		
		3.6 Plan de vigilance	102
3.2 Pays sous sanctions économiques	90	3.6.1 Introduction	102
3.2.1 Restrictions juridiques américaines et européennes	90	3.6.2 Cartographie des risques d'atteintes graves	104
3.2.2 Informations relatives à certaines activités limitées liées à l'Iran et à la Syrie	92	3.6.3 Principes d'action et organisation	105
		3.6.4 Procédures d'évaluation	107
3.3 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	93	3.6.5 Actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves	109
3.3.1 Éléments fondamentaux des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques	93	3.6.6 Mécanismes d'alerte	110
3.3.2 Environnement de contrôle	94	3.6.7 Dispositifs de suivi	111
3.3.3 Évaluation et maîtrise des risques	95	3.6.8 Compte rendu de mise en œuvre	111
3.3.4 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	98		

3.1 Facteurs de risque

Le Groupe conduit ses activités dans un environnement en constante évolution. Il est exposé à des risques qui, s'ils se matérialisaient, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, sa réputation, ses perspectives ou la valeur de l'action Total.

Cette section présente les facteurs de risque significatifs, spécifiques au Groupe, auxquels il estime être exposé à la date de dépôt du Document d'enregistrement universel. Toutefois, le Groupe peut être exposé à d'autres risques non spécifiques, ou dont il n'a pas connaissance, ou dont les conséquences potentielles pourraient être sous-estimées, ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette date, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, sa réputation ou ses perspectives.

Les facteurs de risque identifiés dans cette section résultent d'un processus continu d'identification et d'analyse des risques sur lequel le Groupe s'appuie pour déterminer ceux qui sont susceptibles de nuire à l'atteinte de ses objectifs et dont l'un des éléments principaux est la cartographie des risques du Groupe. Une nouvelle cartographie des risques du Groupe a été établie en novembre 2019.

Les facteurs de risque sont regroupés par catégories en fonction de leur nature. L'évaluation de leur importance (gravité) a été effectuée en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur niveau d'impact. L'évaluation du niveau d'impact a été réalisée selon différents critères d'ordre financier, stratégique, environnemental, d'image/réputation, juridique, humain et RH.

Dans chaque catégorie, sont présentés les risques qui ont été considérés comme les plus importants d'après l'évaluation qui en a été faite sur la base des critères précités. L'appréciation par TOTAL de ce niveau d'importance peut être modifiée à tout moment, notamment en raison de la survenance de faits nouveaux, externes ou propres au Groupe.

	Évaluation de l'importance
Paramètres d'environnement	
Sensibilité des résultats aux prix du pétrole et du gaz, marges de raffinage, taux de change et taux d'intérêt	4
Enjeux climatiques	
Déploiement de la transition énergétique	3
Développement des réserves de pétrole et de gaz	3
Risques opérationnels et financiers liés aux effets du changement climatique	2
Risque de réputation et gestion des talents	2
Risques liés aux menaces externes	
Risques cybersécurité	4
Risques sûreté	3
Géopolitique et évolution du monde	
Mesures protectionnistes affectant le libre-échange	3
Dégradation des conditions d'opération	3
Évolution de la réglementation	2
Risques liés aux opérations	
HSE : risque d'accident majeur ou d'atteinte aux tiers et à l'environnement	3
Développement des projets majeurs	3
Éthique des affaires	3
Intégration des acquisitions stratégiques	3
Gestion des partenariats	3
Innovation	
Transformation digitale	3
Évolution technologique ou de marché	2

Échelle d'évaluation de l'importance (niveau d'impact et probabilité d'occurrence) : **1** = moins important, **4** = plus important

Les principales procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe sont décrites au point 3.3 de ce chapitre.

3.1.1 Paramètres d'environnement

Sensibilité des résultats aux prix du pétrole et du gaz, marges de raffinage, taux de change et taux d'intérêt

Les résultats de TOTAL sont sensibles à différents paramètres d'environnement dont les plus significatifs sont les prix du pétrole et du gaz, les marges de raffinage, les taux de change et les taux d'intérêt.

Les prix du pétrole et du gaz naturel peuvent connaître d'importantes fluctuations en raison de facteurs sur lesquels TOTAL n'a pas de contrôle, tels que :

- les évolutions économiques et politiques sur le plan international et régional dans les régions productrices de ressources naturelles, notamment au Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique du Sud et en Russie, ainsi que la situation sécuritaire dans certaines régions, l'ampleur de la menace terroriste internationale, les guerres et autres conflits ;
- la capacité des pays de l'Opep et des autres pays producteurs à exercer une influence sur les niveaux et les prix de la production mondiale de pétrole et de gaz ;
- les prix des énergies non conventionnelles, ainsi que les évolutions des dispositifs de valorisation des sables bitumineux et des huiles de schiste qui peuvent affecter les prix de vente du Groupe notamment dans le cadre de ses contrats à long terme de vente de gaz, et les évaluations de ses actifs en particulier en Amérique du Nord ;
- la conjoncture économique mondiale et les conditions des marchés financiers ;
- les réglementations et les actions gouvernementales ;
- la modification de l'offre et la demande en énergie, mondiale et régionale ; et les modifications des préférences des consommateurs y compris en raison d'épidémies comme le Covid-19.

D'une manière générale, une baisse des prix du pétrole et du gaz a un effet négatif sur les résultats du Groupe du fait de la baisse du chiffre d'affaires généré par la production pétrolière et gazière. Inversement, une hausse des prix du pétrole et du gaz se traduit par un effet positif sur les résultats du Groupe.

Outre l'effet négatif sur le chiffre d'affaires, les marges et la rentabilité du Groupe, une période prolongée avec des prix du pétrole ou du gaz naturel faibles peut conduire le Groupe à revoir ses projets de développement, à effectuer des ajustements à la baisse des réserves publiées par le Groupe, ainsi qu'à réviser les hypothèses de prix sur la base desquelles sont réalisés les tests de dépréciations d'actifs susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe de la période au cours de laquelle elles sont constatées. Pour plus d'informations sur les dépréciations comptabilisées sur les actifs du Groupe, se reporter à la note 3 de l'Annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

Des périodes prolongées avec des cours de pétrole et de gaz naturel faibles peuvent réduire la rentabilité économique de projets en production ou en développement et réduire la trésorerie du Groupe, restreignant ainsi sa capacité à financer des investissements et/ou pouvant le conduire à annuler ou reporter des projets d'investissements.

Inversement, dans un environnement où les prix du pétrole et du gaz sont élevés, le Groupe peut être confronté à des augmentations significatives des coûts et des prélèvements des États et, dans le cadre de certains contrats de partage de production, voir ses droits à production réduits. Une hausse des cours peut également se traduire par une réduction de la demande en produits du Groupe.

Les résultats du Groupe dans les secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services dépendent principalement de l'offre et de la demande en produits pétroliers et des marges associées sur la vente de ces produits. L'évolution des cours du pétrole et du gaz se répercute sur les résultats dans ces secteurs en fonction de la vitesse d'ajustement des prix des produits pétroliers aux variations des cours du pétrole et du gaz. Les marges de raffinage du Groupe, en baisse en 2019, restent caractérisées par une volatilité élevée.

Les activités de trading-shipping (négoce de pétrole, de gaz et d'électricité et activités de transport maritime) sont particulièrement sensibles aux risques de marché et plus spécifiquement au risque de prix qui résulte de la volatilité des prix du pétrole et du gaz, au risque de liquidité (incapacité à acheter ou vendre des cargaisons aux prix de marché) et aux risques de contrepartie (lorsqu'une contrepartie ne remplit pas ses obligations contractuelles).

En 2019, les prix du pétrole se sont progressivement raffermis jusqu'en mai où ils ont atteint environ 70\$/b (Brent), soutenus par une demande toujours présente, les quotas de l'Opep+ et le contexte géopolitique au Moyen-Orient. Depuis le mois de juin, ils se sont établis autour de 60\$/b du fait de la production aux États-Unis toujours en augmentation et d'un ralentissement de la croissance de la demande.

Les prix du gaz, dont l'évolution a été décorrélée de celle du pétrole au cours de l'année 2019, se sont fortement dépréciés notamment en Europe et en Asie, passant en moyenne de plus de 7,5\$/Mbtu en janvier 2019 à moins de 4,5\$/Mbtu au cours de l'été en raison d'un marché bien approvisionné du fait d'une offre toujours abondante et une demande asiatique sensiblement moins dynamique (Chine notamment) quoique toujours moteur de la demande mondiale. Les prix se sont raffermis à l'automne, passant au-dessus des 5\$/Mbtu en moyenne sur le dernier trimestre 2019.

Les marchés du pétrole et du gaz restent caractérisés par une volatilité élevée.

Pour l'exercice 2020, dans les scénarii retenus ci-dessous, le Groupe estime qu'une hausse du prix moyen de ventes de liquides de 10 dollars par baril entraînerait une hausse du résultat opérationnel net ajusté⁽¹⁾ de l'année d'environ 2,9 milliards de dollars et une hausse du flux de trésorerie d'exploitation de l'année d'environ 3,3 milliards de dollars. Inversement, une baisse du prix moyen de ventes de liquides de 10 dollars par baril entraînerait une baisse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 2,9 milliards de dollars et une baisse du flux de trésorerie d'exploitation de l'année d'environ 3,3 milliards de dollars. Par ailleurs, le Groupe estime qu'une hausse du prix moyen de ventes de gaz NBP de 1 dollar par Mbtu entraînerait une hausse du résultat opérationnel net ajusté⁽¹⁾ en exposant de l'année d'environ 0,35 milliard de dollars et une hausse du flux de trésorerie du même montant. Inversement, une baisse du prix moyen de ventes de gaz NBP de 1 dollar par Mbtu entraînerait une baisse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,35 milliard de dollars et une baisse du flux de trésorerie du même montant.

L'impact d'une variation des prix du pétrole et du gaz sur les activités aval dépend de la rapidité avec laquelle s'ajustent les prix des produits finis. Le Groupe estime qu'une baisse de l'indicateur de la marge sur coûts variables – Raffinage Europe, MCV de 10 dollars par tonne entraînerait une baisse du résultat opérationnel net ajusté de l'année de 0,5 milliard de dollars et une baisse du flux de trésorerie d'exploitation de l'année d'environ 0,6 milliard de dollars. Inversement, une hausse de la marge MCV de 10 dollars par tonne entraînerait une hausse du résultat opérationnel net ajusté de l'année de 0,5 milliard de dollars et une hausse du flux de trésorerie d'exploitation de l'année d'environ 0,6 milliard de dollars.

Toutes les activités du Groupe sont sensibles à divers titres et dans des proportions variables aux évolutions du cours du dollar. Le Groupe estime qu'une baisse de 0,10 dollar par euro (hausse du dollar contre l'euro) engendrerait une hausse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,1 milliard de dollars et aurait un impact limité sur les flux de trésorerie d'exploitation de l'année. Inversement, une hausse de 0,10 dollar par euro (baisse du dollar contre l'euro) engendrerait une baisse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,1 milliard de dollars et aurait un impact limité sur les flux de trésorerie d'exploitation de l'année.

(1) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

Sensibilités 2020 ^(a)	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté ⁽¹⁾	Impact estimé sur les flux de trésorerie d'exploitation
Dollar	+/-0,1\$ par €	-/+0,1 G\$	~ 0 G\$
Prix moyen de ventes liquides ^{(b)(c)}	+/-10\$/b	+/-2,9G\$	+/-3,3 G\$
Prix du gaz européen NBP ^(d)	+/-1\$/Mbtu	+/-0,35 G\$	+/-0,35 G\$
marge sur coûts variables – Raffinage Europe, MCV	+/-10\$/t	+/-0,5 G\$	+/-0,6 G\$

(a) Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du 4^e exposant trimestre de l'année précédente. Les sensibilités indiquées sont des estimations préparées sur la base de la vision actuelle de TOTAL de son portefeuille 2020. Les résultats réels peuvent varier significativement des estimations qui résulteraient de l'application de ces sensibilités. L'impact de la sensibilité \$/€ sur le résultat opérationnel net ajusté est attribuable pour l'essentiel au Raffinage-Chimie.

(b) Ventes en \$/ventes en volume pour les filiales consolidées (exclut la variation de valeur des stocks).

(c) Environnement Brent à 60\$/b.

(d) NBP (*National Balancing Point*) est un point d'échange virtuel de gaz naturel au Royaume-Uni utilisé pour transférer des droits sur le gaz physique et qui est largement utilisé comme une référence de prix pour les marchés du gaz naturel en Europe. NBP est exploité par National Grid Gas plc, le gestionnaire du réseau de transport britannique.

Par ailleurs, dans le cadre de son financement, le Groupe est exposé aux variations des taux. Sur son portefeuille de dette obligataire et de titres de créances court-terme (*commercial papers*), l'exposition du Groupe à taux variable (après prise en compte des instruments de couverture) s'est élevée à environ 28 milliards de dollars en moyenne au cours de

l'année 2019. Sur ce périmètre, une fluctuation du taux LIBOR USD 3 mois de +/- 1% sur la base d'un taux de 1,50% aurait engendré une variation du coût de l'endettement financier dont l'impact sur le résultat net ajusté et sur les flux de trésorerie est estimé à environ +/- 0,24 milliard de dollars.

3.1.2 Enjeux climatiques

Déploiement de la transition énergétique

TOTAL est exposé à la mise en œuvre de la transition énergétique notamment par les États.

La société civile, de nombreuses parties prenantes et les États encouragent la diminution de la consommation de produits énergétiques carbonés et la mise en place d'un mix énergétique davantage tourné vers les énergies bas carbone afin de répondre aux exigences de lutte contre le dérèglement climatique, notamment à raison des objectifs fixés par chaque État dans le cadre de l'Accord de Paris, voire même au-delà.

L'évolution du mix énergétique des pays devra cependant se faire à un rythme qui tienne compte des besoins et capacités d'adaptation des divers consommateurs d'énergie qui attendent des acteurs de l'énergie qu'ils leur fournissent une énergie à la fois abordable en termes de coût et respectueuse de l'environnement. Dans les pays en voie de développement, la priorité est l'accès à l'énergie, source du développement économique et social.

Dans ce contexte, les entreprises pétrolières et gazières seront conduites à améliorer la maîtrise de leurs émissions de gaz à effet de serre. Elles pourront également contribuer à faire émerger des solutions favorisant la baisse des émissions de CO₂ par les utilisateurs de leurs produits, ainsi que des technologies et procédés de capture, stockage et utilisation du CO₂. En conséquence, elles pourront être conduites à faire évoluer le mix de l'énergie qu'elles proposent. C'est déjà le cas pour TOTAL qui a commencé à faire évoluer son portefeuille d'activités vers le bas carbone.

L'accélération du rythme de déploiement de la transition énergétique vers le bas carbone ou zéro carbone dans les divers pays où TOTAL fournit de l'énergie à ses clients, pourrait affecter les perspectives du Groupe comme sa situation financière (dégradation de la rentabilité du Groupe, perte de droit à opérer, perte de chiffre d'affaires, difficultés accrues de financement), sa réputation ou sa valeur actionnariale.

Développement des réserves de pétrole et de gaz

La rentabilité du Groupe dépend de sa capacité à réaliser des découvertes, à acquérir et à développer de nouvelles réserves de manière rentable et en quantités suffisantes.

Une part importante du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du Groupe provient de la vente de pétrole et de gaz extraits de réserves développées dans le cadre de ses activités d'exploration-production. Les activités de développement des champs pétroliers et gaziers, de construction des installations et de forage des puits de production ou d'injection requièrent d'importants investissements et nécessitent l'utilisation de technologies de pointe.

Afin de préserver la rentabilité des activités d'exploration-production, le Groupe doit renouveler ses réserves par de nouvelles réserves prouvées susceptibles d'être développées et produites de manière économiquement viable. Différents facteurs peuvent entraver la capacité de TOTAL à découvrir, acquérir et développer de nouvelles réserves, par nature incertaines, dont :

- la nature géologique des champs pétroliers et gaziers, et tout particulièrement les conditions de forage imprévues, comme la pression ou l'irrégularité des formations géologiques ; le risque de forage de puits sans découverte d'hydrocarbures ou en quantité insuffisante pour une exploitation commerciale ;
- l'absence d'anticipation des évolutions du marché ;
- les exigences gouvernementales ou réglementaires applicables, anticipées ou non, pouvant empêcher le développement de réserves ou donner un avantage compétitif aux entreprises non soumises à ces réglementations ;
- la concurrence de compagnies pétrolières et gazières en matière d'acquisition et de développement d'actifs et de licences ;
- les contestations liées aux titres de propriété, ainsi que la hausse des impôts et *royalties*, y compris celle liée à des réclamations rétroactives, des changements de réglementations et des redressements fiscaux ;
- les risques associés à des facteurs économiques ou politiques y compris les menaces propres à un pays ou une région.

(1) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

Ces facteurs peuvent limiter la capacité du Groupe à mener à bien ses projets de développement et à assurer la rentabilité économique de sa production. Ils peuvent également affecter les projets et installations du Groupe en aval de la chaîne pétrolière et gazière. Si TOTAL ne parvenait pas à développer de nouvelles réserves de manière rentable et en quantités suffisantes, la situation financière du Groupe, y compris ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie, pourrait être significativement affectée.

Par ailleurs, les données relatives aux réserves prouvées du Groupe sont des estimations réalisées conformément aux règles SEC. Les réserves prouvées sont celles qui, par l'analyse de données de géosciences et d'ingénierie, peuvent être, avec une certitude raisonnable, estimées (à compter d'une certaine date, à partir de gisements connus et selon les conditions économiques, méthodes d'exploitation et réglementations gouvernementales existantes) récupérables avant la date d'expiration des contrats accordant le droit d'exploitation, à moins que des éléments n'attestent que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain, et ce, quelle que soit la méthode, déterministe ou probabiliste, utilisée pour cette estimation. Elles impliquent des jugements subjectifs (notamment en ce qui concerne l'estimation de la quantité d'hydrocarbures présents à l'origine, les niveaux de production initiaux et le taux de récupération) fondés sur les données géologiques, techniques et économiques disponibles.

Les estimations des réserves du Groupe peuvent donc faire l'objet d'importantes révisions à la baisse s'il apparaît que les jugements subjectifs du Groupe fondés sur les données de géosciences et d'ingénierie disponibles n'ont pas été suffisamment prudents ou si les hypothèses du Groupe concernant les facteurs ou variables hors de son contrôle se révèlent erronées au fil du temps. Les révisions à la baisse des estimations de réserves peuvent impliquer des volumes de production futurs plus faibles et de ce fait avoir des conséquences négatives sur la situation financière du Groupe, y compris ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie.

TOTAL est exposé à un risque d'accès plus difficile aux ressources financières dont il a besoin en particulier pour développer ses activités Oil & Gas.

La croissance et la rentabilité du Groupe reposent sur sa capacité à mener à bien des projets de développement qui requièrent d'importants investissements.

Certaines organisations non-gouvernementales tendent à multiplier les campagnes auprès d'investisseurs et d'institutions financières pour les inciter à moins investir dans les projets ou les entreprises liés aux énergies fossiles. Certains de ces établissements ont adopté des politiques visant à limiter les financements des activités liées à l'exploration, la production et la commercialisation de certaines catégories d'hydrocarbures tels les schistes ou sables bitumineux.

Les investisseurs institutionnels adoptent également des politiques d'investissement prenant en compte les empreintes carbone des actifs sous gestion ou plus généralement de critères dits ESG.

La préoccupation croissante de la société civile et des parties prenantes en matière de changement climatique pourrait donc rendre l'accès des financements externes plus difficiles pour certains projets du Groupe ou influencer les investisseurs dans leur choix d'investissements.

Si le Groupe se trouvait dans l'incapacité de trouver auprès des investisseurs des financements adéquats pour ses activités, notamment Oil & Gas, l'augmentation significative du coût de financement qui pourrait en résulter pourrait entraver sa capacité à réaliser ses projets et dégrader sa situation financière ou sa valeur actionnariale.

Risques opérationnels et financiers liés aux effets du changement climatique

Les effets du changement climatique peuvent exposer TOTAL à une augmentation des coûts opérationnels ou financiers associés.

TOTAL exerce ses activités dans diverses régions où les effets physiques potentiels du changement climatique, y compris les changements des modèles de prévision du climat, sont largement incertains. Le changement climatique a potentiellement de multiples effets qui peuvent nuire aux opérations du Groupe. La raréfaction des ressources en eau pourrait être préjudiciable aux opérations du Groupe dans certaines régions du monde, l'élévation du niveau de la mer pourrait nuire à certaines activités côtières, la multiplication des phénomènes climatiques intenses pourrait endommager des installations à terre ou en mer. L'ensemble de ces facteurs pourrait augmenter les coûts opératoires des installations et avoir un impact défavorable sur les résultats opérationnels du Groupe.

Par ailleurs, en Europe, les installations industrielles du Groupe participent au marché des quotas d'émission de CO₂ (EU-ETS) et le risque financier lié à l'achat de ces quotas sur le marché pourrait augmenter en raison de la réforme du système approuvée en 2018. Ce marché de quotas d'émission est dans sa troisième phase. Le Groupe évalue à environ 25% la part des émissions soumises à EU-ETS non couvertes par des quotas gratuits sur la période 2013-2020 (phase 3) et à au moins 30% sur la période 2021-2030 (phase 4). Fin 2019, le cours de ces quotas se situe autour de 25 €/t et le Groupe estime que ce prix pourrait se situer au-delà de 30 €/t au cours de la phase 4. Des études internes menées par TOTAL montrent qu'un prix long terme du CO₂ de 40\$/t⁽¹⁾ appliqué partout dans le monde aurait un impact négatif de l'ordre de 5% sur la valeur actualisée de l'ensemble des actifs (amont et aval) du Groupe.

Dans le contexte d'une exposition accrue à des actions judiciaires, TOTAL peut faire l'objet de demandes de la part de collectivités publiques de différents pays en vue de financer les mesures de protection à prendre pour limiter les effets du changement climatique, ce qui pourrait avoir pour effet de dégrader la situation financière du Groupe ou la valeur de l'action Total.

Risque de réputation et gestion des talents

TOTAL est exposé à un risque d'image et pourrait faire face à des difficultés pour recruter et fidéliser les talents et compétences clés nécessaires à son développement.

L'attention de nombreuses parties prenantes vis-à-vis des grands groupes industriels s'accroît notamment eu égard aux enjeux du changement climatique. En tant qu'acteur majeur du secteur pétrolier et gazier, TOTAL est confronté à une forte exposition médiatique nationale et internationale. Le phénomène est amplifié par l'usage des réseaux sociaux.

Par ailleurs, les attentes des nouvelles générations et des collaborateurs en termes d'engagement de l'entreprise face aux enjeux environnementaux, notamment climatiques, mais aussi la compétition accrue avec des secteurs de haute technologie à forte croissance comme celui des technologies de l'information se développent et peuvent se matérialiser tant dans les processus de recrutement qu'au cours des carrières. TOTAL peut être ainsi confronté à des difficultés pour attirer et fidéliser les talents et compétences clés dont le Groupe a besoin pour son développement.

Si le Groupe n'était pas en mesure de répondre de façon adéquate aux parties prenantes, l'image du Groupe dans l'opinion publique et sa réputation pourraient être affectées. Le Groupe pourrait de ce fait faire face à des difficultés pour recruter et fidéliser les talents et compétences clés nécessaires à son développement, ce qui pourrait avoir pour effet d'entraver sa capacité à se développer, à innover et engendrer ainsi une perte de productivité et un ralentissement de sa croissance.

(1) À compter de 2021, ou le prix en vigueur dans un pays donné.

3.1.3 Risques liés aux menaces externes

Risques cybersécurité

Le Groupe est exposé à des actions malveillantes pouvant paralyser de façon durable ses systèmes d'information ou provoquer des pertes de données sensibles.

La cybermenace mondiale évolue constamment et s'accroît. TOTAL y est exposé. D'une part, les cyberattaques, dont les techniques sont renouvelées régulièrement, sont de plus en plus sophistiquées. D'autre part, de nombreux facteurs intensifient l'exposition et la vulnérabilité des systèmes d'information du Groupe : la transformation digitale, l'adoption de nouvelles technologies comme l'internet des objets, la migration des données vers le cloud ou encore l'évolution des architectures des systèmes d'informations permettant l'interconnectivité des systèmes.

Les activités du Groupe dépendent de la fiabilité et de la sécurité de ses systèmes d'information. TOTAL est exposé à un risque d'actions malveillantes, d'origine interne ou externe, commises individuellement ou en groupe plus ou moins organisés ou structurés, contre ses infrastructures, ses systèmes d'information et ses données. Les systèmes d'information du Groupe, dont certains sont gérés par des tiers, sont susceptibles d'être compromis, endommagés, perturbés ou mis à l'arrêt en raison de cyberattaques (virus, intrusions informatiques, etc.).

Si le Groupe et ses fournisseurs de services n'étaient pas en mesure de préserver l'intégrité de ses systèmes d'information critiques et de ses données sensibles, les activités et les actifs du Groupe pourraient être affectés, des services proposés par le Groupe pourraient être

interrompus, des droits de propriété intellectuelle protégés pourraient être usurpés ou volés et, dans certains cas, des dommages corporels, matériels ou des dommages à l'environnement, ainsi que des violations réglementaires, pourraient se produire, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la situation financière du Groupe et sa réputation et pourrait exposer le Groupe à des poursuites judiciaires.

Risques sûreté

Le Groupe est exposé à des risques de mise en cause de la sûreté de ses personnels, opérations et installations, pouvant notamment se matérialiser par des actes de terrorisme ou de malveillance.

TOTAL exerce ses activités dans des pays où l'instabilité politique, économique et sociale peut favoriser l'émergence d'actes de terrorisme ou de malveillance, du fait d'individus isolés ou de groupes plus ou moins organisés ou structurés. TOTAL et ses partenaires sont donc exposés à des risques de mise en cause de la sûreté de leurs personnels, opérations et installations (usines, sites industriels ou opérationnels, pipelines, systèmes de transport) pouvant conduire à des accidents industriels majeurs.

En fonction de l'ampleur de ces actes de terrorisme ou de malveillance, les dommages qui pourraient en résulter et être causés aux personnes, aux biens et/ou à l'environnement, pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe, sur sa réputation.

3.1.4 Géopolitique et évolution du monde

Mesures protectionnistes affectant le libre-échange

Le développement des mesures protectionnistes affectant le libre-échange entre les nations peut avoir un impact sur les activités du Groupe, sa stratégie ou sa situation financière.

Dans un contexte de risques de démondialisation et de fracturations entre les nations matérialisés par le développement des mesures protectionnistes affectant le libre-échange, les tensions commerciales entre certains pays contribuent à la limitation du libre-échange des biens et des services, des flux financiers, ainsi que des transferts internationaux de main d'œuvre ou de connaissances.

Les tensions entre les pays, en particulier commerciales et notamment lorsqu'elles imposent de modifier le cadre contractuel des partenariats ou les conditions d'opérations des projets, sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les activités du Groupe et ses résultats opérationnels. Si TOTAL ne parvenait pas à gérer les impacts de ces tensions commerciales de manière adaptée, le Groupe pourrait supporter des hausses de coûts significatifs pour le développement de ses projets, perdre des marchés, voir sa production ou la valeur de ses actifs baisser, ce qui pourrait dégrader sa situation financière.

Dégradation des conditions d'opération

TOTAL est exposé à des risques liés aux évolutions défavorables des conditions d'opération dans certaines zones géographiques ou pays stratégiques.

Une part importante des activités du Groupe est située dans des zones géographiques ou pays stratégiques susceptibles d'être confrontés à une instabilité politique, géopolitique, sociale et/ou économique. Certains de ces pays ou zones ont connu, au cours des dernières années, à des degrés divers, une ou plusieurs des situations suivantes : instabilité économique et politique ou géopolitique, guerre civile, conflit violent et troubles sociaux. Toutes ces situations, qu'elles apparaissent de manière isolée ou de façon combinée, sont susceptibles de perturber les activités économiques et commerciales du Groupe dans ces pays ou zones géographiques.

En Afrique (hors Afrique du Nord), d'où provient 23% de la production combinée de liquides et de gaz du Groupe en 2019, certaines de ces situations d'instabilité politique, sociale et/ou économique sont survenues dans des pays dans lesquels le Groupe exerce une activité de production, notamment au Nigéria, qui est l'un des principaux pays contributeurs aux productions du Groupe (se reporter au point 2.1.3 du chapitre 2).

Au Moyen-Orient et Afrique du Nord, d'où provient 23% de la production combinée de liquides et de gaz du Groupe en 2019, certains pays ont été le cadre d'une instabilité politique accrue, associée à des conflits violents et des troubles sociaux, particulièrement en Libye ou en Irak. Au Yémen, la dégradation des conditions de sécurité dans les environs du site de Bahaf a conduit la société Yemen LNG, dans laquelle le Groupe détient une participation de 39,62%, à cesser ses activités de production commerciale et d'export de GNL et à déclarer la force majeure auprès de ses différentes parties prenantes en 2015. L'usine a été placée en mode préservation.

En Amérique du Sud, d'où provient 5% de la production combinée de liquides et de gaz du Groupe en 2019, plusieurs pays dans lesquels TOTAL exerce une activité de production ont récemment connu une instabilité politique ou économique, notamment l'Argentine et le Venezuela.

La survenance et l'ampleur d'incidents liés à l'instabilité politique, géopolitique, économique ou sociale dans certaines zones géographiques ou pays stratégiques sont imprévisibles. De tels incidents sont susceptibles de modifier défavorablement les conditions d'opération pouvant ainsi entraîner des baisses importantes de production, des arrêts de certains projets, des pertes de parts de marché. De tels incidents peuvent également exposer les collaborateurs et porter atteinte à leur sûreté ainsi qu'à la sécurité des installations du Groupe. Ces risques sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe.

Le Groupe est également confronté à un risque accru d'imposition de sanctions économiques internationales, de plus en plus fréquentes et de moins en moins coordonnées au niveau international, ainsi qu'un durcissement de la réglementation relative au contrôle des exportations.

Les régimes de sanctions économiques, associées au contrôle des exportations, peuvent cibler les pays dans lesquels TOTAL exerce ses activités et ainsi restreindre certains types de financement ou l'accès à des technologies critiques, imposer des restrictions à l'exportation ou la réexportation de certains biens et services et entraver la capacité du Groupe à poursuivre ses opérations, comme cela a été le cas en 2018 pour le projet South Pars 11 en Iran.

Outre des sanctions financières particulièrement lourdes, la violation des régimes de sanctions économiques adoptés par les États-Unis peut conduire les autorités à prononcer des mesures d'exclusion du marché américain, comme par exemple une interdiction de recours au dollar U.S. pour les financements, alors que ceux du Groupe sont réalisés en grande majorité dans cette devise.

À titre d'illustration, TOTAL détient 24% de ses réserves prouvées et réalise 16% de la production de pétrole et de gaz du Groupe en 2019 en Russie, laquelle fait l'objet de sanctions économiques internationales adoptées à l'encontre de certaines personnes et entités russes, dont différentes entités du secteur financier, de l'énergie et de la défense depuis juillet 2014. TOTAL participe dans ce pays à d'importants projets GNL (Yamal LNG et Arctic LNG 2) directement et via sa participation dans la société PAO Novatek⁽¹⁾. Les régimes de sanctions économiques internationales applicables notamment à Cuba, en Iran, en Russie, en Syrie et au Vénézuéla, sont décrits au point 3.2 de ce chapitre.

Évolution de la réglementation

La multiplication des réglementations et les évolutions constantes, anticipées ou non, des cadres juridiques et fiscaux dans les pays où le Groupe exerce ses activités, peuvent avoir des impacts opérationnels et financiers significatifs, remettre en cause le modèle d'affaires du Groupe et affecter la conduite de ses activités et sa situation financière, et ce d'autant plus en raison de la taille de TOTAL et sa dimension internationale.

Exerçant ses activités dans plus de 130 pays à travers le monde, TOTAL est soumis à des lois et réglementations de plus en plus nombreuses, complexes et contraignantes, notamment en matière de santé, d'environnement et de sécurité, ou encore en matière d'éthique des affaires, qui génèrent des coûts importants de mise en conformité. En Europe et aux États-Unis, les sites et les produits du Groupe sont soumis à des règles de plus en plus exigeantes en matière de protection de l'environnement (eau, air, sol, bruit, protection de la nature, gestion des déchets, études d'impact, etc.), de santé (poste de travail, risques chimiques des produits, etc.), de sécurité des personnels et des riverains, de qualité des produits et de protection des consommateurs.

Dans certaines juridictions, le cadre juridique et fiscal des opérations peut être modifié de manière imprévue, l'application des droits y compris contractuels peut être incertaine et l'économie des projets remise en cause. Le cadre juridique et fiscal des activités du Groupe, notamment d'exploration et de production, établi à travers des concessions, licences, permis et contrats attribués par ou conclus avec un État, une société nationale ou des propriétaires privés, reste soumis notamment à des risques de renégociation qui, dans certains cas, peuvent diminuer ou remettre en cause les protections offertes par le cadre initial et/ou l'intérêt économique de TOTAL.

Au cours des dernières années, dans différentes régions du monde, TOTAL a constaté que certains gouvernements et entreprises nationales imposaient des conditions plus strictes aux entreprises menant des activités d'exploration et de production, augmentant ainsi les coûts et les incertitudes sur ces activités. Cette tendance devrait se poursuivre.

L'intervention des gouvernements dans ces pays, susceptible de se renforcer, peut concerner différents domaines, tels que :

- l'attribution ou le refus d'attribution des titres miniers en matière d'exploration et de production ;
- l'imposition d'obligations spécifiques en matière de forage ;
- le contrôle des prix et/ou des quotas de production ainsi que les quotas d'exportation ;
- la nationalisation ou l'expropriation d'actifs ;
- l'annulation ou la modification unilatérale des droits à licence ou contractuels ;
- la hausse des impôts et redevances, y compris celle liée à des réclamations rétroactives, des changements de réglementations et des redressements fiscaux ;
- la renégociation des contrats ;
- l'imposition d'exigences accrues en matière de contenu local (*local content*) ;
- les retards de paiement ; et
- les restrictions de change ou une dévaluation des devises.

Le développement des activités bas carbone du Groupe notamment dans le domaine de l'électricité l'expose aussi à de nouvelles réglementations essentiellement locales et qui peuvent évoluer à un rythme non anticipé.

La multiplication des réglementations juridiques et fiscales, parfois peu cohérentes entre elles, ainsi que l'évolution constante, anticipée ou non, des cadres juridiques et fiscaux dans les pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités créent une instabilité juridique qui augmente le risque de judiciarisation et favorise la multiplication des contentieux nationaux ou transnationaux. Elles peuvent avoir pour effet d'entraîner une augmentation significative des prélèvements fiscaux et des droits de douane, ainsi que des coûts liés aux opérations, et affecter ainsi la rentabilité des projets ou la valeur économique de certains actifs du Groupe, ou encore de contraindre le Groupe à écourter, modifier et/ou cesser certaines activités ou à mettre en œuvre des fermetures temporaires ou permanentes de sites.

Si TOTAL n'était pas en mesure d'anticiper l'évolution des réglementations ou de se conformer à temps aux nouvelles réglementations en vigueur dans un ou plusieurs pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, TOTAL pourrait devoir faire face à une multiplication des contentieux, être contraint de modifier et/ou cesser certaines de ses activités, ce qui pourrait conduire à dégrader la rentabilité de certains projets et avoir un impact défavorable sur sa situation financière et sa réputation.

(1) Société de droit russe cotée à Moscou et à Londres dans laquelle le Groupe détient 19,4% au 31 décembre 2019, seuil maximal prévu dans l'accord initial de 2011 entre TOTAL et PAO Novatek.

3.1.5 Risques liés aux opérations

HSE : risque d'accident majeur ou d'atteinte aux tiers et à l'environnement

Les activités du Groupe comportent des risques opérationnels multiples tels que le risque d'accident industriel majeur, ou d'atteinte aux tiers ou à l'environnement.

Le Groupe doit faire face au risque d'accident industriel majeur tant sur ses sites que lors du transport (maritime ou terrestre) ou lors d'activités liées à ses opérations.

Les activités Amont du Groupe sont exposées, pendant les opérations de forage et de production, à des risques liés aux propriétés du gisement de pétrole ou de gaz qui peuvent provoquer des éruptions (*blow outs*), des explosions, des incendies ou d'autres dommages, notamment environnementaux, perturber ou interrompre la conduite des opérations du Groupe et limiter sa production. Les activités des secteurs Integrated Gas, Renewables & Power, Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont également soumises au risque d'accident industriel majeur tel que feux, explosions, dommages importants à l'environnement mais aussi à des risques liés au cycle de vie des produits fabriqués, ainsi qu'aux substances utilisées. Outre les activités de forage et de transport par *pipeline*, le Groupe dénombre, à fin 2019, 180 sites et zones d'exploitation exposés à des risques d'accidents industriels majeurs pouvant causer des dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

La conduite des activités du Groupe, comme la nature de certains produits commercialisés, peuvent également induire des risques d'expositions directes et répétées produisant des effets à plus long terme sur la santé et sur l'environnement (sols, air, eau).

Les entités du Groupe et leurs dirigeants peuvent être exposés à des poursuites judiciaires notamment en cas d'atteinte à la vie humaine, de dommages corporels et matériels, d'atteinte chronique à la santé et de dommages environnementaux. Ces actions sont également susceptibles de porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les plans de gestion de crise mis en place au niveau du Groupe et de ses filiales pour faire face aux situations d'urgence peuvent ne pas permettre de minimiser les impacts sur les tiers ou sur l'environnement, ni exclure le risque que les activités et les opérations du Groupe puissent être fortement perturbées en situation de crise. Une incapacité pour le Groupe à reprendre ses activités en temps utile pourrait prolonger l'impact des arrêts de production et ainsi avoir des conséquences défavorables sur la situation financière du Groupe.

Le Groupe n'est pas assuré contre tous les risques potentiels et dans l'hypothèse d'un accident industriel majeur, la responsabilité de TOTAL pourrait excéder la couverture maximale proposée par son assurance au titre de la responsabilité civile. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée et il n'existe aucune garantie qu'un tel sinistre ne puisse pas avoir un impact défavorable sur la situation financière du Groupe et sa réputation.

Développement des projets majeurs

La croissance de la production du Groupe et sa rentabilité dépendent de sa capacité à mener à bien ses projets de développement majeurs.

La croissance de la production et la rentabilité du Groupe reposent fortement sur la réussite de ses projets de développement majeurs, qui sont de plus en plus complexes et qui requièrent d'importants investissements. Ces projets majeurs peuvent être affectés par la survenance d'un certain nombre de difficultés, incluant notamment celles liées :

- aux risques associés à des facteurs économiques ou politiques, y compris les menaces propres à un pays ou une région telles que les menaces terroristes, les troubles sociaux ou autres conflits ;

- aux négociations avec les partenaires, gouvernements, communautés locales, fournisseurs, clients et autres tiers ;
- à l'obtention du financement des projets ;
- à la maîtrise des investissements et des coûts opératoires ;
- à l'obtention d'un retour sur investissement adéquat dans un environnement de prix dégradé (cours de pétrole, prix du gaz, prix de l'électricité, etc.) ;
- au respect des plannings d'exécution ;
- à l'obtention ou au renouvellement dans les délais des permis et licences par les organismes publics.

À défaut de mener à bien les projets majeurs soutenant la production du Groupe ou la croissance de sa production, la situation financière du Groupe, y compris ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie, pourrait être significativement affectée.

Éthique des affaires

Les conduites du Groupe, de ses collaborateurs ou de tiers agissant en son nom et/ou pour son compte contraires à l'éthique ou non conformes aux lois et règlements applicables notamment en matière de corruption ou fraude sont susceptibles d'exposer TOTAL à des poursuites pénales et civiles et porter atteinte à sa réputation et à sa valeur actionnariale.

Dans le secteur de l'énergie où les montants investis peuvent être très importants, les administrations et autorités publiques sont des interlocuteurs de premier rang dans ce secteur généralement considéré comme stratégique. Le Groupe est présent dans plus de 130 pays dont certains ont un niveau de corruption perçu comme élevé selon l'indice établi par Transparency International. Le Groupe prône une tolérance zéro pour ce qui concerne la fraude sous toutes ses formes, et tout particulièrement la corruption et le trafic d'influence.

Le non-respect des lois et règlements, ainsi que les conduites contraires à l'éthique ou aux droits de l'homme de la part de TOTAL, ses collaborateurs ou de tiers agissant en son nom et/ou pour son compte, sont susceptibles d'exposer TOTAL et/ou ses collaborateurs à des enquêtes, des procédures administratives ou judiciaires, des sanctions pénales ou civiles et des peines complémentaires (comme l'exclusion des marchés publics). D'autres mesures peuvent, selon les législations (notamment le U.S. Foreign Corrupt Practices Act, le UK Bribery Act, la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ou le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles), être imposées par les autorités compétentes, telles que la revue et le renforcement du programme de conformité sous le contrôle d'un tiers indépendant. Chacun de ces éléments pourrait porter atteinte à la situation financière, la valeur actionnariale ou la réputation du Groupe.

Intégration des acquisitions stratégiques

L'intégration d'un actif ou d'une société représentant un intérêt stratégique pour le Groupe pourrait ne pas produire les effets initialement escomptés.

Le Groupe a réalisé et pourrait être amené à réaliser des opérations d'acquisitions sur de nombreux marchés géographiques, dans des activités diverses et avec des entreprises de tailles variées. En 2019, les acquisitions réalisées par le Groupe ont représenté un montant cumulé de 5,9 milliards de dollars. Les enjeux des acquisitions sont multiples (synergies, gouvernance, modèle de fonctionnement, collaborateurs clés, disponibilité suffisante des équipes de TOTAL) et nécessitent une adaptation spécifique au cas par cas.

Si le Groupe ne parvenait pas à intégrer les actifs acquis dans les conditions prévues, à réaliser les synergies escomptées, à conserver les collaborateurs clés de l'entreprise nouvellement acquise, ou si le Groupe devait supporter des passifs qui n'auraient pas été identifiés ou évalués de manière appropriée au moment de la réalisation de l'opération, la situation financière du Groupe et sa réputation pourraient en être défavorablement affectées.

Gestion des partenariats

Le Groupe est confronté au risque de gestion des partenariats.

La quasi-totalité des projets d'exploration-production et plus récemment certains projets portés par les autres secteurs d'activité du Groupe sont réalisés par l'intermédiaire de partenariats (dont des joint ventures) pour répartir les coûts d'investissement et les risques associés entre les différents acteurs. Dans certains pays, notamment en Afrique, la législation et/ou les autorités conditionnent la présence de TOTAL à la mise en place d'un joint venture avec une entreprise locale. Certains partenariats intègrent des sociétés exposées à des risques spécifiques liés aux marchés financiers, comme PAO Novatek⁽¹⁾.

Le succès d'un partenariat dépend de nombreux paramètres dont principalement la qualité du partenaire (compétences techniques et capacité financière notamment), la qualité des accords négociés, ainsi que de l'efficacité du cadre de gouvernance mis en place. Des

accords contractuels inadaptés ou incomplets, ou le non-respect par le partenaire de ses obligations, notamment financières, légales ou éthiques, sont susceptibles de nuire ou faire échec au développement des projets, donner lieu à des contentieux et porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les projets développés en partenariat peuvent être opérés par le Groupe, par les partenaires, ou encore par des joint ventures constitués à cet effet sous forme de société ou par accords contractuels. Dans les cas où les sociétés du Groupe ne sont pas opérateurs, leur influence et leur contrôle sur l'orientation, les performances et les coûts du partenariat peuvent être limités, tout comme leur capacité à maîtriser les risques. Même si elles ne sont pas opérateurs, les sociétés du Groupe peuvent être poursuivies par les autorités ou des plaignants.

Les enjeux et risques liés aux partenariats peuvent concerner également les relations des entités du Groupe avec leurs fournisseurs.

Si TOTAL ne parvenait pas à choisir des partenaires de qualité, à piloter ses partenariats de façon optimisée ou à instaurer un cadre de gouvernance approprié, le Groupe pourrait subir des pertes de rentabilité au niveau des projets, devoir engager des frais dans le cadre d'éventuels contentieux et être confronté à un risque d'atteinte à sa réputation en cas de non-respect par le partenaire des règles applicables au partenariat, notamment en matière d'éthique ou de conformité.

3.1.6 Innovation

Transformation digitale

Le Groupe pourrait ne pas piloter sa transformation digitale à un rythme adéquat et avec la bonne ampleur ce qui est susceptible d'avoir un impact sur son modèle d'affaires, son organisation ou sa compétitivité.

La transformation digitale agit sur l'interaction entre le Groupe et ses marchés, sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Le Groupe cherche à tirer parti du digital pour améliorer ses opérations industrielles tant en termes de disponibilité que de coûts ou de performance, proposer de nouveaux services à ses clients notamment en termes de maîtrise et d'optimisation de leur consommation énergétique, se développer dans les nouvelles énergies décentralisées et réduire son impact environnemental. Le Groupe cherche également à intégrer le digital dans son fonctionnement pour en améliorer l'efficacité et permettre le pilotage des activités et investissements avec plus de rapidité d'exécution et d'agilité.

Un rythme ou une capacité d'adaptation insuffisants de l'organisation et des compétences du Groupe à la transformation digitale pourrait avoir des conséquences négatives sur la situation financière du Groupe, sur sa réputation, sur sa capacité à attirer et former les ressources humaines nécessaires.

Évolution technologique ou de marché

Le Groupe pourrait ne pas anticiper de manière adéquate les changements technologiques liés à ses principaux marchés, les attentes de ses clients et les évolutions de son environnement concurrentiel ou de certains modèles d'affaires, ou ne pas y répondre de manière appropriée et à un rythme adapté.

Les activités du Groupe sont exercées dans un environnement en constante évolution avec l'apparition de nouveaux produits, de nouveaux acteurs, de nouveaux modèles d'affaires et de nouvelles technologies. Le Groupe doit anticiper ces changements, comprendre les enjeux du marché, identifier et intégrer les évolutions technologiques nécessaires pour conserver sa compétitivité, maintenir un niveau élevé de performance et d'excellence opérationnelle, et répondre au mieux aux besoins et à la demande de ses clients. La politique d'innovation du Groupe requiert des investissements importants, notamment en recherche et développement dont les retombées attendues ne peuvent être garanties. L'organisation de TOTAL cherche également à être propice à la sélection des projets pertinents et à la mise en œuvre voire à l'industrialisation des idées innovantes, ce qui nécessite de correctement utiliser, attirer et conserver les compétences nécessaires.

Un rythme d'innovation inadapté ou une évolution technologique ou de marché non anticipée ou non maîtrisée pourrait avoir des conséquences négatives sur les parts de marché du Groupe, sur sa rentabilité, sur sa réputation, sur sa capacité à attirer les ressources humaines nécessaires.

(1) Société de droit russe cotée à Moscou et à Londres dans laquelle le Groupe détient 19,4% au 31 décembre 2019 (seuil maximal prévu dans l'accord initial de 2011 entre TOTAL et PAO Novatek).

3.2 Pays sous sanctions économiques

Des sanctions économiques ou d'autres mesures restrictives peuvent cibler des pays comme Cuba, l'Iran et la Syrie, et/ou viser des acteurs ou des secteurs économiques, comme en Russie ou au Vénézuéla.

Les restrictions américaines et européennes qui s'appliquent au Groupe, ainsi que les informations sur la présence ou les activités limitées du Groupe dans certains pays visés, sont présentées ci-dessous, respectivement aux points 3.2.1 et 3.2.2.

3.2.1 Restrictions juridiques américaines et européennes

TOTAL suit étroitement les différents régimes de sanctions économiques applicables, dont ceux adoptés par les États-Unis et l'Union Européenne (« UE ») (collectivement les « Régimes de Sanctions »), leurs évolutions et leurs impacts potentiels sur les activités du Groupe. TOTAL prend les mesures nécessaires pour veiller au respect des Régimes de Sanctions applicables et considère que ses activités actuelles dans les pays visés n'enfreignent pas ces derniers. Toutefois, le Groupe ne peut garantir que les réglementations actuelles ou futures en matière de Régimes de Sanctions n'auront pas d'impact défavorable sur ses activités, sa situation financière ou sa réputation. Une violation par le Groupe des Régimes de Sanctions applicables pourrait entraîner des sanctions pénales, civiles et/ou financières significatives.

A) Restrictions à l'encontre de Cuba

Les sanctions américaines à l'encontre de Cuba interdisent à toute personne relevant de la juridiction américaine⁽¹⁾ de prendre part, directement ou indirectement, à des activités ou transactions liées à Cuba sans l'autorisation du gouvernement. Par conséquent, les transactions en dollar américain impliquant des banques américaines sont interdites pour toute opération en lien avec Cuba. Par ailleurs, il est interdit d'exporter ou de réexporter tout bien relevant de la réglementation américaine sur le contrôle des exportations⁽²⁾ vers Cuba sauf autorisation ou exception (par exemple, pour certains équipements médicaux), ainsi que d'importer tout bien d'origine cubaine vers les États-Unis. Cuba ne fait pas l'objet de sanctions économiques européennes.

TOTAL détient une participation dans un centre emplisseur de gaz de pétrole liquéfié (GPL) situé à Cuba depuis 1997 dans le respect du régime de sanctions économiques applicable adopté par les États-Unis.

B) Restrictions à l'encontre de l'Iran

Plusieurs pays et organisations internationales, dont les États-Unis et l'UE, appliquent des Régimes de Sanctions à différents niveaux à l'encontre de l'Iran.

Le 14 juillet 2015, l'UE, la Chine, la France, la Russie, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne ont signé un accord avec l'Iran connu sous le nom de Plan global d'action conjoint (« PGAC »), portant sur la limitation des activités nucléaires iraniennes et la suspension de certaines sanctions économiques adoptées par les États-Unis, l'UE et l'ONU à l'encontre de l'Iran. L'Agence internationale de l'énergie atomique (« AIEA ») a confirmé le 16 janvier 2016 que l'Iran avait respecté ses engagements initiaux en matière nucléaire définis par le PGAC. En conséquence, à compter de cette date, les sanctions économiques imposées par l'ONU, la plupart des sanctions économiques dites *secondary sanctions* imposées par les États-Unis (celles applicables aux sociétés et ressortissants qui ne sont pas des « U.S. persons »⁽³⁾ et pour les activités en dehors de la juridiction américaine) ainsi que la plupart des sanctions économiques imposées par l'UE ont été suspendues⁽⁴⁾.

À la suite du retrait des États-Unis du PGAC en mai 2018, les sanctions secondaires américaines concernant l'industrie pétrolière ont été rétablies à partir du 5 novembre 2018.

TOTAL avait signé en juillet 2017 avec National Iranian Oil Company (« NIOC ») un contrat d'une durée de 20 ans portant sur le développement et la production de la phase 11 (SP11)⁽⁵⁾ du champ gazier géant South Pars. TOTAL s'est désengagé de ce projet et a achevé son retrait le 29 octobre 2018. TOTAL a cessé toutes ses activités opérationnelles en Iran avant le 4 novembre 2018. TOTAL n'a repris aucune activité opérationnelle en Iran depuis le rétablissement des sanctions secondaires américaines concernant l'industrie pétrolière à compter du 5 novembre 2018.

Par ailleurs, certains États fédérés américains ont adopté des réglementations vis-à-vis de l'Iran imposant, dans certaines conditions, aux fonds de pension et autres investisseurs institutionnels publics américains de céder les titres qu'ils détiennent dans des sociétés exerçant ou ayant exercé certaines activités en Iran et de les exclure des marchés publics. Les autorités de certains États fédérés américains ont adopté des dispositions similaires pour les investissements effectués par des compagnies d'assurance. TOTAL considère que l'impact de ces réglementations devrait être limité compte tenu du fait que le Groupe a cessé toutes ses activités opérationnelles en Iran avant le 4 novembre 2018. TOTAL continue néanmoins de suivre attentivement ces réglementations qui sont toujours en vigueur à la suite du retrait des États-Unis du PGAC.

En ce qui concerne les activités menées par le Groupe sous le régime de sanctions qui était en vigueur avant l'entrée en vigueur du PGAC, le Département d'État américain avait décidé, le 30 septembre 2010, que TOTAL ne ferait pas l'objet d'enquêtes ni de sanctions pour ses activités passées en Iran tant que le Groupe respecterait ses engagements pris dans le cadre de cette décision. Les activités passées de TOTAL en Iran ont été menées en conformité avec ces Régimes de Sanctions. Depuis 2011, la production de TOTAL en Iran est nulle.

Se reporter au point 3.2.2 ci-dessous pour les informations relevant de la Section 13(r) du Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié, se rapportant aux activités du Groupe liées à l'Iran.

C) Restrictions à l'encontre de la Russie

Depuis juillet 2014, différents Régimes de Sanctions ont été adoptés à l'encontre de la Russie, comprenant des interdictions de travailler avec certaines personnes et entités russes ou des restrictions sur le financement, ainsi que des restrictions en matière d'investissements et d'exportations vers la Russie.

(1) Cuban Assets Control Regulations (CACR), 31 CFR Part. 515.

(2) Export Administration Regulations (EAR) § 734.3.

(3) L'expression « U.S. person » désigne un citoyen ou un résident permanent américain où qu'il soit dans le monde, une société immatriculée selon les lois américaines et toute personne ou entité se trouvant aux États-Unis.

(4) Certaines sanctions américaines et européennes relatives aux droits de l'homme et au terrorisme restent en vigueur.

(5) TOTAL en était opérateur et détenait une participation de 50,1% aux côtés de la compagnie nationale chinoise China National Petroleum Corporation (CNPC) (30%) et de Petropars (19,9%), filiale à 100% de NIOC.

Les sanctions économiques adoptées par l'UE depuis 2014 n'affectent pas de façon significative les activités de TOTAL en Russie. TOTAL a été formellement autorisé par les autorités françaises ayant compétence pour accorder les autorisations nécessaires à la poursuite des opérations sous le régime de sanctions de l'UE, à continuer ses activités en Russie sur les champs de Kharyaga, de Termokarstovoye et de Chernichnoye et sur les projets de Yamal LNG et Arctic 2 LNG.

Les États-Unis ont adopté diverses sanctions économiques, dont certaines visent PAO Novatek⁽¹⁾ (« Novatek ») et les entités dans lesquelles Novatek détient (individuellement ou avec d'autres personnes ou entités visées) une participation d'au moins 50% du capital, dont OAO Yamal LNG (« Yamal LNG »)⁽²⁾, Terneftegas⁽³⁾ et OOO Arctic 2 LNG⁽⁴⁾. Ces sanctions interdisent actuellement aux *U.S. persons* d'effectuer des transactions et de participer au financement ou à la négociation de dette émise par ces entités d'une durée supérieure à 60 jours. Afin de se conformer au régime de sanctions économiques adopté par les États-Unis, les transactions conclues avec ces parties et impliquant des banques américaines doivent respecter les restrictions réglementaires imposées. Le plan de financement du projet Yamal LNG a été finalisé en plusieurs étapes en 2016 dans le respect des réglementations applicables. Le plan de financement du projet Arctic LNG 2 est en cours de discussion.

Par ailleurs, le Département du Commerce américain a imposé des restrictions sur l'exportation et la réexportation de certains biens relevant de la réglementation relative au contrôle des exportations américaines vers la Russie dans le cadre de certains projets de pétrole, qui n'affectent pas de manière significative les activités actuelles de TOTAL en Russie.

En août 2017, les États-Unis ont adopté le *Countering America's Adversaries Through Sanctions Act* (« CAATSA »). Cette loi prévoit notamment la possibilité d'imposer des sanctions secondaires à l'encontre d'une *non-U.S. person* qui (i) investit dans certains types de projets de pétrole brut ; (ii) réalise une transaction significative avec un individu ou une entité russe visée par un Régime de Sanctions ; (iii) réalise une transaction significative avec un individu ou une entité faisant partie ou agissant pour le compte des secteurs de l'intelligence économique ou de la défense russe ; (iv) réalise un investissement (au-delà de certains montants) direct et significatif qui contribue au développement des *pipelines* d'exportation russes ou (v) vend, prête ou fournit des biens, services, technologies ou informations qui pourraient directement et de façon significative faciliter la maintenance ou le développement de la construction, la modernisation ou la rénovation des *pipelines* d'exportation d'énergie par la Russie. Cette loi a, d'une part, réduit les délais de maturité des dettes restreignant ainsi la capacité de financement de certaines entités et, d'autre part, a étendu, à compter du 29 janvier 2018, l'interdiction applicable à certaines entités d'exporter des biens et services en dehors de la Russie dans le cadre de projets d'exploration ou de production de pétrole en eaux profondes, au-delà du cercle Arctique, ou portant sur des formations de schiste (huiles de schiste).

Le 6 avril 2018, le Département du Trésor américain (OFAC) a pour la première fois désigné et inscrit certains oligarques et personnalités politiques russes, ainsi que plusieurs entités détenues par ces derniers, sur la liste des *Specially Designated Nationals and Blocked Persons List* (liste des gels d'avoirs). Les *non-U.S. persons* peuvent désormais être sanctionnées au titre des sanctions secondaires pour avoir réalisé des transactions significatives avec les personnes désignées.

TOTAL poursuit ses activités en Russie en conformité avec les régimes de sanctions applicables.

Au 31 décembre 2019, TOTAL détient 24% de ses réserves prouvées en Russie, d'où provient également 16% de la production combinée de liquides et de gaz du Groupe en 2019.

D) Restrictions à l'encontre de la Syrie

En 2011, l'UE a adopté des mesures relatives aux activités commerciales et aux investissements en Syrie qui s'appliquent aux ressortissants européens et aux entités constituées selon le droit d'un État membre de l'UE, incluant notamment une interdiction d'acheter, d'importer ou de transporter du pétrole brut et des produits pétroliers en provenance de Syrie. Les États-Unis ont également adopté des mesures interdisant le commerce et les investissements en et avec la Syrie de manière générale. Depuis 2011, le Groupe a cessé ses activités qui contribuaient à la production pétrolière et gazière en Syrie et a cessé ses achats d'hydrocarbures syriens (se reporter au point 3.2.2).

E) Restrictions à l'encontre du Vénézuéla

Depuis 2014, différents Régimes de Sanctions ont été adoptés à l'encontre du Vénézuéla, comprenant des interdictions de travailler avec certaines personnes et entités vénézuéliennes, ainsi que des restrictions sur le financement.

En août 2017, les États-Unis ont adopté des sanctions économiques à l'encontre du gouvernement du Vénézuéla ainsi que des entités détenues ou contrôlées par ce dernier (collectivement le « Gouvernement du Vénézuéla »), dont Petróleos de Venezuela S.A. (« PdVSA »), ainsi que les entités dans lesquelles PdVSA (individuellement ou collectivement avec d'autres entités ou personnes soumises à sanctions) détient une participation d'au moins 50% du capital (dont PetroCedeño S.A., une société dans laquelle le Groupe détient une participation de 30,32% au 31 décembre 2019). Ces sanctions interdisent notamment aux *U.S. persons*⁽⁵⁾ d'effectuer des transactions et de participer au financement ou à la négociation de dette émise par PdVSA à compter du 25 août 2017 d'une durée supérieure à 90 jours. L'utilisation du dollar américain est par conséquent interdite pour ces types de financement, y compris pour PetroCedeño S.A.

Le 28 janvier 2019, en vertu de l'*Executive Order* n°13850, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (« OFAC », *Office of Foreign Assets Control*) du Département du Trésor des États-Unis a désigné et inscrit PdVSA ainsi que les entités dans lesquelles PdVSA détient une participation d'au moins 50% en capital, dont PetroCedeño S.A., sur la liste des *Specially Designated Nationals and Blocked Persons List* (liste des gels d'avoirs).

En août 2019, les États-Unis ont ordonné le gel de tous les biens et intérêts dans les biens du Gouvernement du Vénézuéla qui entreraient en la possession ou sous le contrôle de *U.S. persons*, et interdisent à ces dernières d'en faire le commerce. Ces mesures interdisent aux *U.S. persons* d'effectuer, directement ou indirectement, des transactions avec le Gouvernement du Vénézuéla. Ces mesures n'ont pas donné lieu à l'établissement d'un embargo total contre le Vénézuéla et n'ont pas eu d'impact significatif sur les activités du Groupe.

Depuis le 13 novembre 2017, le Vénézuéla fait également l'objet de sanctions européennes qui prévoient principalement le gel des avoirs de certaines personnes et entités, un embargo militaire ainsi que des restrictions à l'exportation de certains biens.

À ce jour, TOTAL a organisé la gestion de sa participation en vue d'assurer sa conformité avec les sanctions applicables.

Au 31 décembre 2019, moins de 0,5% de la production combinée de liquides et de gaz du Groupe en 2019 provient du Vénézuéla.

(1) Société de droit russe cotée à Moscou et à Londres, dans laquelle le Groupe détient 19,4% au 31 décembre 2019.

(2) Société détenue conjointement par PAO Novatek, Total E&P Yamal (20,02%), YAYM Limited et China National Oil & Gas Exploration and Development Corporation (CNODC), une filiale de CNPC.

(3) Société détenue conjointement par PAO Novatek et Total Termokarstovoye SAS (49%).

(4) Société détenue conjointement par PAO Novatek, Total E&P Salmanov (10%), CNODC Dawn Light Limited, CEPR Limited et Japan Arctic LNG.

(5) L'expression « *U.S. person* » désigne un citoyen ou un résident permanent américain où qu'il soit dans le monde, une société immatriculée selon les lois américaines et toute personne ou entité se trouvant aux États-Unis.

3.2.2 Informations relatives à certaines activités limitées liées à l'Iran et à la Syrie

Toutes les informations relatives aux activités de TOTAL liées à l'Iran exercées en 2019 décrites ci-dessous sont rendues publiques sous les conditions de la Section 13(f) du Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié (« U.S. Exchange Act »).

Les informations relatives aux paiements effectués par des sociétés du Groupe ou aux autres flux financiers générés en 2019 par les opérations des sociétés du Groupe en faveur des gouvernements de tout pays identifié par les États-Unis comme un État soutenant le terrorisme (actuellement la Corée du Nord, l'Iran, la Syrie et le Soudan)⁽¹⁾ ou de toute entité contrôlée par ces gouvernements, sont également fournies.

TOTAL estime que ces activités ne sont pas susceptibles de faire l'objet de sanctions. Pour plus d'informations sur certaines restrictions américaines et européennes s'appliquant aux activités de TOTAL dans ces pays, se reporter au point 3.2.1 de ce chapitre.

A) Iran

Les activités opérationnelles du Groupe liées à l'Iran ont été arrêtées en 2018 à la suite du retrait du Plan Global d'Action Conjoint (« PGAC ») décidé par les États-Unis en mai 2018 et avant le rétablissement des sanctions économiques secondaires américaines concernant l'industrie pétrolière à compter du 5 novembre 2018.

Les déclarations figurant dans cette section relatives aux sociétés contrôlées par TOTAL S.A. ayant l'intention ou prévoyant de poursuivre les activités décrites ci-après sont faites sous réserve que la poursuite de ces activités continue d'être permise dans le cadre des régimes de sanctions économiques internationales applicables.

a) Exploration-Production

La succursale de Total E&P South Pars S.A.S. (filiale détenue à 100%), ouverte à Téhéran en 2017, aux fins du projet de développement et de production de la phase 11 du champ gazier de South Pars, a cessé toute activité opérationnelle avant le 1^{er} novembre 2018. Par ailleurs, depuis novembre 2018, Total Iran BV maintient un bureau de représentation à Téhéran qui compte quelques salariés, aux seules fins de l'exécution de fonctions non opérationnelles. Concernant les paiements en faveur d'entités iraniennes réalisés en 2019, Total Iran BV et Elf Petroleum Iran ont conjointement versé environ 1,87 milliard de rials iraniens (environ 39 500 euros)⁽²⁾ à l'administration iranienne au titre des impôts et cotisations sociales relatifs au personnel du bureau de représentation mentionné ci-dessus. Aucun de ces versements n'est libellé en dollar américain.

Depuis le 30 novembre 2018, la société Total E&P UK Limited (« TEP UK »), filiale détenue à 100%, détient une participation de 1% dans un joint venture opérant sur le champ de Bruce au Royaume-Uni (le « Joint venture du champ de Bruce »), aux côtés de Serica Energy (UK) Limited (« Serica ») (98%, opérateur) et BP Exploration Operating Company Limited (« BPEOC ») (1%), à la suite de la finalisation de la cession de 42,25% des parts de TEP UK dans le Joint venture du champ de Bruce le 30 novembre 2018 aux termes d'un contrat d'achat et de vente conclu entre TEP UK et Serica le 2 août 2018. Au moment de la réalisation de l'opération le 30 novembre 2018, tous les autres partenaires du joint venture ont également cédé leur participation dans le Joint venture du champ de Bruce à Serica (BPEOC a cédé 36% conservant une participation de 1%, BHP Billiton Petroleum Great Britain Limited (« BHP ») a cédé la totalité de sa participation, soit 16%, et Marubeni Oil & Gas (U.K.) Limited (« Marubeni ») a cédé la totalité de sa participation, soit 3,75%).

Le Joint venture du champ de Bruce est partie à un contrat régissant certains services de transport, de traitement et d'exploitation fournis à un autre joint venture sur le champ de Rhum au Royaume-Uni (le « Bruce Rhum Agreement »). Les concessionnaires du champ de Rhum sont Serica (50%, opérateur) et l'Iranian Oil Company UK Ltd (« IOC UK »), une filiale de la NIOC (50%), entreprise nationale iranienne. Aux termes du Bruce Rhum Agreement, les propriétaires du champ de Rhum paient une partie des charges opérationnelles liées aux installations du champ de Bruce, calculés sur la base des volumes de gaz.

En novembre 2018, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (« OFAC », *Office of Foreign Assets Control*) du Département du Trésor des États-Unis a octroyé une licence assortie de conditions à BPEOC et Serica les autorisant à fournir des services au champ de Rhum postérieurement au rétablissement des sanctions économiques secondaires américaines. La principale condition consiste à transférer la participation de Naffiran Intertrade Company Limited (la succursale de *trading* de la NIOC) dans IOC UK vers une société fiduciaire basée à Jersey, qui la conservera, afin que le gouvernement iranien ne puisse pas tirer d'avantages économiques du champ de Rhum tant que les sanctions américaines à l'encontre de ces entités seront en vigueur. La participation de IOC UK est gérée par une société de gestion indépendante établie par la société fiduciaire dénommée la Rhum Management Company (« RMC »). Si nécessaire, TEP UK prend contact avec RMC dans le cadre du Bruce Rhum Agreement et TEP UK prévoit de continuer à prendre contact avec RMC selon les mêmes modalités en 2020.

En octobre 2019, l'OFAC a renouvelé et prolongé la licence assortie de conditions pour Serica l'autorisant à fournir des services au champ de Rhum jusqu'en février 2021. De plus, l'OFAC a déclaré que les activités et transactions relatives au champ de Rhum ou au champ de Bruce des ressortissants qui ne sont pas des *U.S. persons*, y compris dans le cadre des opérations de la société fiduciaire, de IOC UK et de RMC, ne seront pas exposées aux sanctions secondaires américaines concernant l'Iran, pour autant que la licence reste en vigueur et que Serica garantisse que les conditions énoncées dans la licence sont remplies.

La part de IOC dans les charges opérationnelles aux termes du Bruce Rhum Agreement a été payée à TEP UK en 2019 par RMC. En 2019, sur la base de la participation de 1% de TEP UK dans le Joint venture du champ de Bruce et des revenus tirés de l'accord sur le partage des flux de trésorerie nets avec Serica, le chiffre d'affaires brut de TEP UK provenant de la part de IOC UK dans le champ de Rhum au titre du Bruce Rhum Agreement s'est établi à environ 8 millions de livres sterling. Cette somme a servi à compenser les charges opérationnelles sur le champ de Bruce, ne générant ainsi aucun bénéfice net pour TEP UK. Cet accord devrait se poursuivre en 2020.

Début 2019, TEP UK a poursuivi son intervention en qualité d'agent pour le compte de BHP et Marubeni au titre de l'accord d'agence conclu en juin 2018 entre BHP, Marubeni et TEP UK aux termes duquel TEP UK a perçu des paiements de RMC concernant la part des revenus dus à BHP et Marubeni aux termes du Bruce Rhum Agreement (le « Contrat d'agence »). Ces paiements concernaient la période préalable au 30 novembre 2018, avant que BHP et Marubeni ne cèdent leur participation respective dans le Joint venture du champ de Bruce à Serica. En 2019, le montant total perçu par TEP UK pour le compte de BHP et de Marubeni aux termes de cet accord s'est établi à environ 1,1 million de livres sterling. TEP UK a transféré l'ensemble des revenus perçus aux termes du Contrat d'agence à BHP et à Marubeni, un service rendu sans perte ni profit. Le Contrat d'agence a été résilié le 27 juin 2019 à la suite de la réception de tous les paiements dus au titre de la période courant jusqu'au 30 novembre 2018.

(1) TOTAL n'est pas présent en Corée du Nord. À l'exception de frais liés au renouvellement de l'enregistrement d'une marque internationale auprès de l'organisme mondial de la propriété intellectuelle (incluant la Corée du Nord) payés en 2019, le Groupe n'a pas connaissance d'activités en 2019 qui auraient généré des paiements ou des flux de trésorerie supplémentaires au gouvernement de ce pays.

(2) Convertis sur la base du taux de change moyen pour l'année 2019, tel que publié par la banque centrale iranienne.

TEP UK est également partie à un contrat avec Serica aux termes duquel TEP UK doit mettre en œuvre des efforts raisonnables pour évacuer le LGN issu du champ de Rhum du Terminal de St Fergus (l'« Accord Rhum LGN »). TEP UK fournit ce service sous réserve que Serica soit propriétaire de l'intégralité du LGN issu du champ de Rhum à évacuer et détienne une licence valable octroyée par l'OFAC au titre de cette activité. Ce service est fourni à prix coûtant et TEP UK facture une commission mensuelle générant un revenu de l'ordre de 35 000 livres sterling par an au titre de la participation de 50% de IOC UK dans le champ de Rhum. Une fois les charges payées, TEP UK comptabilise peu de bénéfices aux termes de cet accord. TEP UK envisage de poursuivre cette activité en 2020.

TOTAL S.A. a versé environ 2 000 euros aux autorités iraniennes au titre de divers brevets⁽¹⁾ en 2019. Des paiements similaires sont prévus en 2020.

b) Autres secteurs d'activité

TOTAL S.A. a payé en 2019 un montant d'environ 1 500 euros aux autorités iraniennes relatif à la gestion et la protection des marques et modèles en Iran. Des paiements similaires sont prévus en 2020.

Raffinage-Chimie

En 2019, Hanwha Total Petrochemicals (HTC), joint venture coréen détenu à 50% par Total Holdings UK Limited (filiale détenue à 100%) et à 50% par son associé Hanwha General Chemicals, a déclaré avoir réalisé des activités en Iran. En novembre 2018, la Corée du Sud s'est vue concéder une dérogation de type *Significant Reduction Exemption Waiver* lui permettant d'importer des condensats iraniens de la NIOC pendant une durée de six mois. À ce titre, HTC a fait l'acquisition d'environ 13,5 Mb de condensats auprès de la NIOC pour environ 1 000 milliards de wons sud-coréens (environ 760 millions d'euros)⁽²⁾ entre janvier 2019 et avril 2019. HTC a ensuite cessé les achats auprès de la NIOC. Ces condensats sont utilisés en tant que matières premières pour certains vapocraqueurs de HTC.

En 2019, Total Research & Technology Feluy (« TRTF », filiale détenue à 100%) et Total Raffinage Chimie (« TRC », filiale détenue à 100%) ont versé aux autorités iraniennes un montant d'environ 1 400 euros relatif à trois brevets.

Marketing & Services

En 2019, Total Marketing France (« TMF », filiale détenue à 100%) a fourni des cartes pétrolières utilisables dans les stations-service du Groupe à l'ambassade iranienne située à Neuilly-sur-Seine (France) et à la délégation iranienne de l'UNESCO à Paris (France). En 2019, cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 30 300 euros et un bénéfice net d'environ 2 200 euros. Le Groupe envisage de poursuivre cette activité en 2020.

En 2019, dans le cadre de ses activités de ravitaillement en France, Caldeo, société détenue à 100% par TMF, a livré du fioul à l'ambassade iranienne à Neuilly-sur-Seine (France). Cette activité a généré en 2019 un chiffre d'affaires brut d'environ 1 500 euros et un bénéfice net d'environ 14 euros. Le Groupe envisage de poursuivre cette activité en 2020.

Total Belgium (filiale détenue à 100%) a fourni en 2019 des cartes pétrolières utilisables dans les stations-service du Groupe à l'ambassade iranienne à Bruxelles (Belgique). En 2019, cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 11 000 euros et un bénéfice net d'environ 4 000 euros. Le Groupe envisage de poursuivre cette activité en 2020.

B) Syrie

Depuis début décembre 2011, TOTAL a cessé ses activités qui contribuaient à la production pétrolière et gazière en Syrie et maintient un bureau local uniquement pour des besoins non opérationnels. Fin 2014, le Groupe a entrepris de réduire les effectifs de ses bureaux de Damas, se limitant à quelques employés. À la suite de la résiliation de leur contrat de travail en mai 2019, les bureaux de Damas ont fermé. En 2019, TOTAL a payé environ 6 500 euros au gouvernement de Syrie en contributions au titre de la sécurité sociale afférents aux employés des bureaux de Damas avant leur fermeture.

3.3 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les éléments présentés ci-après ont été préparés avec l'appui de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment les directions Audit & Contrôle interne, Juridique et Financière. Ils ont

été examinés par le Comité d'audit, puis approuvés par le Conseil d'administration.

3.3.1 Éléments fondamentaux des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques

Le Groupe est organisé autour de ses différents secteurs d'activité auxquels sont rattachées les entités opérationnelles. Le management des secteurs est en charge, sur son périmètre de responsabilité, de la conduite des opérations dans le cadre des objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'administration et la Direction générale. Les directions fonctionnelles de la Holding assistent la Direction générale dans la définition des normes et des standards, le contrôle de leur application, ainsi que dans le pilotage des activités. Elles apportent également leur expertise aux directions opérationnelles.

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe sont structurés autour de cette organisation à trois niveaux – Holding, secteurs d'activité, entités opérationnelles – où chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé en cohérence avec le niveau de délégation décidé par la Direction générale.

La Direction générale veille de manière constante à maintenir un dispositif de contrôle interne efficace fondé sur le référentiel du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Dans ce référentiel, le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable d'atteindre les objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité aux lois et réglementations en vigueur. Comme tout dispositif de contrôle interne, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que tout risque est totalement maîtrisé ou éliminé.

Le référentiel du COSO est considéré comme un référentiel équivalent au cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il est également celui sur lequel le Groupe a choisi de se fonder dans le cadre des obligations issues de la loi Sarbanes-Oxley. C'est donc autour des cinq composantes de ce référentiel que s'articulent les dispositifs de contrôle interne et de gestion de risques du Groupe : environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, activités de pilotage, et information et communication.

(1) La section 560.509 de la réglementation américaine Iranian Transactions and Sanctions Regulations prévoit une autorisation pour certaines transactions relatives à des brevets, marques, droits d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle aux États-Unis ou en Iran, y compris les paiements de ces services et les paiements faits aux personnes en Iran directement liées à la protection de la propriété intellectuelle, et TOTAL considère que les activités relatives aux droits de propriété industriels décrits dans ce point 3.2.2 sont conformes à cette autorisation.

(2) Convertis sur la base du taux de change moyen pour l'année 2019, tel que publié par Bloomberg.

Le système de management des risques du Groupe s'inspire des principaux standards internationaux (Cadre de référence du management des risques du COSO, ISO 31000:2018 – Management du risque) et français (Cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers). La charte interne du Management des risques, du Contrôle interne et de l'Audit constitue le socle commun sur lequel le Groupe s'appuie pour assurer la maîtrise de ses activités.

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe couvrent les processus des entités consolidées globalement. Dans le cadre des acquisitions réalisées, l'environnement de contrôle du Groupe est déployé au sein des entités acquises après analyse critique de leurs propres dispositifs.

3.3.2 Environnement de contrôle

Intégrité et éthique

L'environnement de contrôle de TOTAL s'appuie en premier lieu sur le Code de conduite qui précise les cinq valeurs du Groupe, dont le Respect de l'Autre qui se décline dans les domaines de l'intégrité (fraude et corruption), du respect des droits humains, ainsi que de l'environnement et de la santé. Les principes du Code de conduite sont déclinés dans un ensemble de guides, comme le *Guide pratique de l'intégrité* ou le *Guide pratique des droits de l'homme*. Ces documents sont diffusés aux collaborateurs et sont disponibles sur l'intranet. Ils mentionnent les principes de comportement individuel que tous les collaborateurs doivent respecter dans les pays où le Groupe est présent. De même, un Code d'éthique financière rappelle les obligations applicables au Président-directeur général, au directeur Financier, au directeur des Comptabilités, aux responsables financiers et comptables des principales activités du Groupe.

Dans le cadre des priorités d'actions définies par la Direction générale, des programmes de conformité sont déployés au niveau du Groupe, notamment pour la prévention de la corruption, de la fraude et des infractions au droit de la concurrence, ainsi que pour la protection des données personnelles. Les programmes anticorruption et antifraude incluent des actions de *reporting* et de contrôle (missions et audits). Des évaluations éthiques sont également menées (se reporter au point 5.7 du chapitre 5). Le Groupe s'appuie dans ces domaines sur le réseau Conformité, celui des *Ethics Officers* et sur le Comité d'éthique qui joue un rôle clé d'écoute et d'assistance.

Gouvernance, pouvoirs et responsabilités

Le Conseil d'administration s'assure du fonctionnement des organes internes de contrôle avec l'appui de ses Comités. Le Comité d'audit s'assure de la mise en place par la Direction générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, en fonction des risques identifiés et en vue de la réalisation des objectifs du Groupe.

La Direction générale veille à ce que la structure organisationnelle et les lignes hiérarchiques planifient, exécutent, contrôlent et évaluent périodiquement les activités du Groupe. Elle revoit régulièrement la pertinence des structures organisationnelles de manière à pouvoir les adapter rapidement aux évolutions des activités et de l'environnement dans lequel elles s'inscrivent.

Les principes de contrôle s'inscrivent dans le cadre des règles de gouvernement d'entreprise. Celles-ci donnent, en particulier, au Comité d'audit du Conseil d'administration la mission d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne chargé d'évaluer les systèmes de gestion des risques à tous les niveaux de l'organisation et de faire des préconisations pour les améliorer. Le Comité d'audit assure également le suivi du processus d'élaboration de l'information comptable et financière, pour en garantir l'intégrité.

Au sein du Groupe, le suivi des dispositifs de contrôle interne mobilise environ 400 collaborateurs. L'évaluation du dispositif global de contrôle interne et de gestion des risques est principalement pilotée par la direction Audit & Contrôle interne.

Les directions générales des secteurs d'activité et des entités opérationnelles sont responsables du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques aux bornes de leur périmètre de compétence.

Le Groupe a par ailleurs défini des responsabilités centrales qui couvrent les trois lignes de maîtrise du contrôle interne : (1) le management opérationnel, responsable de la mise en œuvre du contrôle interne, (2) les fonctions de support (telles que la Finance, le Juridique, les Ressources humaines, etc.) qui prescrivent les dispositifs de contrôle interne, en vérifient la mise en œuvre et l'efficacité, assistent les opérationnels et (3) les auditeurs internes qui fournissent, au travers de leurs rapports sur le contrôle interne, des recommandations visant à améliorer l'efficacité du dispositif.

Un système de responsabilisation est défini et formalisé à tous les niveaux de l'organisation, par des notes d'organisation, des organigrammes, des notes de nomination, des descriptions de poste et des délégations de pouvoirs. Chaque secteur d'activité a établi, en déclinaison directe des instructions du Groupe, des règles claires, applicables à son propre périmètre.

TOTAL dispose d'un référentiel Groupe, complété d'un ensemble de recommandations pratiques et de retours d'expériences. Ce référentiel est structuré comme l'organisation du Groupe, sur trois niveaux : un niveau Groupe, des référentiels par secteur d'activité, et un référentiel propre à chaque entité opérationnelle significative.

La direction Audit & Contrôle interne du Groupe poursuit une démarche continue visant à renforcer l'évaluation du rôle et de l'implication de l'ensemble des collaborateurs en matière de contrôle interne. Des actions de formation adaptées aux différents intervenants impliqués dans le processus de contrôle interne sont régulièrement déployées au sein du Groupe.

Activités de contrôle et évaluation

Toute activité, processus ou système de management est susceptible de faire l'objet d'une mission d'audit interne réalisée par l'Audit Groupe, dans le respect du référentiel international de l'audit interne et de son code de déontologie. La direction Audit & Contrôle interne du Groupe réalise également des missions d'audit conjointes avec des tiers, ainsi que des missions d'assistance (conseil, analyse, apport méthodologique). Le plan d'audit, fondé sur une analyse des risques et des dispositifs de maîtrise des risques, est soumis annuellement au Comité exécutif et au Comité d'audit. La direction Audit & Contrôle interne se compose de 75 collaborateurs et a réalisé environ 150 missions d'audit interne en 2019.

L'architecture et l'efficacité des contrôles opérationnels, financiers et informatiques considérés comme clés pour l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière publiée sont régulièrement revues et évaluées, en conformité avec la loi Sarbanes-Oxley.

En 2019, cette évaluation a été effectuée en impliquant les principales entités du Groupe et la direction Audit & Contrôle interne du Groupe. Le dispositif mis en place couvre :

- les entités les plus significatives qui évaluent les contrôles clés opérationnels sur leurs principaux processus et répondent à un questionnaire Groupe d'évaluation du cadre de contrôle interne ;
- d'autres entités de moindre importance qui ne répondent qu'au questionnaire Groupe d'évaluation du cadre de contrôle interne.

Ces deux catégories d'entités, qui incluent des fonctions centrales des secteurs d'activité et de la Holding, représentent respectivement environ 80% et 10% des agrégats financiers dans les comptes consolidés du Groupe.

Les commissaires aux comptes procèdent également aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes. Dans le cadre de la réglementation américaine, ils ont revu, au cours de l'exercice 2019, le niveau d'application du cadre de contrôle interne du Groupe ainsi que

l'architecture et l'efficacité des contrôles sélectionnés comme clés par le Groupe dans ses principales entités pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière. Sur la base des travaux qu'ils ont menés, ils n'ont pas formulé d'observation sur les informations données sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Les restitutions des travaux réalisés par l'Audit Groupe et les commissaires aux comptes font l'objet de synthèses régulières dont il est rendu compte au Comité d'audit et, par son intermédiaire, au Conseil d'administration. La directrice Audit & Contrôle interne a participé à toutes les réunions du Comité d'audit qui se sont tenues en 2019. Le Comité d'audit procède également au moins une fois par an à l'audition des commissaires aux comptes en dehors de tout représentant de la Société.

En cas d'identification d'axes de progrès, ces travaux, qu'il s'agisse des audits ou des contrôles opérationnels, font l'objet de plans d'action partagés avec les opérationnels, dont la mise en œuvre est étroitement suivie par eux-mêmes et par la direction Audit & Contrôle interne.

Sur la base des revues internes, la Direction générale a une assurance raisonnable sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.

3.3.3 Évaluation et maîtrise des risques

3.3.3.1 Principes généraux

Pour la mise en œuvre de sa stratégie, la Direction générale veille à ce que des objectifs clairs et précis soient définis aux différents niveaux de l'organisation en matière de réalisation des opérations, de *reporting* et de conformité.

Les objectifs opérationnels mettent l'accent sur la définition et l'utilisation efficace des ressources humaines, financières et techniques. Ils sont notamment formalisés à l'occasion des exercices budgétaires et du plan à long terme et ils font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du processus d'autoévaluation.

Le suivi des objectifs opérationnels (financiers et non financiers) permet la prise de décision et le suivi de la performance des activités à chaque niveau de l'organisation.

Le Groupe met en œuvre un dispositif global de gestion des risques qui est une composante essentielle du déploiement de sa stratégie. Ce dispositif repose sur un processus continu d'identification et d'analyse des risques pour déterminer ceux susceptibles de nuire à l'atteinte des objectifs, une organisation au niveau Groupe et dans les secteurs d'activité et des dispositifs de maîtrise.

L'identification et l'analyse des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe sont de la responsabilité du Comité exécutif, assisté à cet effet du *Group Risk Management Committee* (GRMC). Les missions principales du GRMC consistent à s'assurer que le Groupe dispose d'une cartographie des risques auxquels il est exposé et que les dispositifs de gestion des risques en place sont adaptés. Les travaux du GRMC visent une amélioration continue de la connaissance des risques et des dispositifs de maîtrise des risques.

La démarche de cartographie des risques, engagée depuis les années 2000, est un processus dynamique qui s'est structuré au fil des années. La cartographie des risques Groupe alimente le plan d'audit, fondé sur une analyse des risques et des dispositifs de maîtrise des risques, ainsi que les travaux du GRMC.

Le GRMC s'appuie sur les travaux des secteurs d'activité et des directions fonctionnelles qui poursuivent en parallèle leurs travaux de cartographie des risques. Les secteurs d'activité sont responsables de la définition et de la mise en œuvre d'une politique de gestion des

risques appropriée à leurs activités spécifiques. Toutefois, le traitement de certains risques transversaux est plus étroitement coordonné par les directions fonctionnelles concernées.

En matière d'engagements, le contrôle de la Direction générale s'exerce sur le plan opérationnel par la validation par le Comité exécutif des projets d'engagement d'investissements et de dépenses dépassant des seuils définis. Le Comité risques (CORISK) a pour mission de revoir ces projets au préalable, notamment de vérifier l'analyse des différents risques associés.

3.3.3.2 Mise en œuvre du cadre organisationnel

Le Group Risk Management Committee (GRMC)

Le GRMC est présidé par le directeur Financier du Groupe, membre du COMEX, et comprend les directeurs des fonctions *corporate* ainsi que les secrétaires généraux ou directeurs financiers des secteurs. Le directeur Financier du Groupe assiste à toutes les réunions du Comité d'audit du Conseil d'administration, le lien entre le GRMC et le Comité d'audit s'en trouve renforcé.

Le GRMC se réunit au moins cinq fois par an. Chaque réunion donne lieu à un partage des risques potentiels identifiés par les participants et à la présentation d'un ou plusieurs thèmes de risque au cours de laquelle les membres du GRMC sont invités à exercer un regard critique sur le sujet présenté, à questionner les travaux réalisés, dont les plans d'action et les audits s'y rapportant, et éventuellement à apporter des éléments ou éclairages complémentaires en vue d'enrichir la compréhension du risque et d'en améliorer les dispositifs de maîtrise. Le GRMC peut demander que des actions soient mises en œuvre.

Les travaux du GRMC sont animés par la direction Audit & Contrôle interne qui assiste les intervenants pour la préparation des sujets présentés et assure le secrétariat du Comité. À ce titre, la direction Audit & Contrôle interne présente annuellement au Comité exécutif les travaux réalisés par le GRMC, ainsi qu'au Comité d'audit en présence du directeur Financier du Groupe présidant le GRMC.

Le Comité risques (CORISK)

Le CORISK est présidé par un membre du COMEX, la directrice générale Strategy-Innovation ou, en son absence, le directeur Financier. Il est composé de représentants des directions *corporate* Stratégie & Climat, Financière, Juridique, Assurances, HSE et Engagement Société Civile.

Le CORISK se réunit au rythme du Comité exécutif. Tout dossier soumis au Comité exécutif (donc donnant lieu à engagement financier au-delà de certains seuils) est préalablement examiné par le CORISK.

À l'issue de la revue par le CORISK des risques associés au projet présenté, une note d'avis de la direction Stratégie & Climat prenant en compte les commentaires du CORISK est transmise au COMEX.

La direction Audit & Contrôle interne

L'équipe Risques de la direction Audit & Contrôle interne est en charge d'élaborer et d'actualiser en continu la cartographie des risques Groupe. Pour ce faire, elle s'appuie sur l'ensemble des travaux de cartographie des risques réalisés au sein du Groupe, dans les secteurs d'activité et au sein des directions fonctionnelles ; sur le résultat des travaux d'audit et des activités de contrôle interne de toute nature ; sur les plans d'action consécutifs à l'ensemble de ces travaux et le suivi de leur mise en œuvre ; sur des formalisations de retours d'expériences ; sur des benchmarks et d'autres sources d'information externes ; sur des interviews réguliers des principaux dirigeants du Groupe ; ainsi que sur tous les éléments recueillis au cours des réunions du GRMC et lors de la préparation de ces réunions.

3.3.3.3 Dispositifs en place

Des dispositifs de gestion des risques sont déployés dans les domaines opérationnels et financiers. Les principaux dispositifs de gestion de risques relatifs aux enjeux sociaux, à la santé, la sûreté, la sécurité industrielle, l'environnement, les enjeux liés au changement climatique ainsi qu'à la prévention de la corruption sont présentés dans la Déclaration de Performance Extra Financière (chapitre 5).

En matière de risques financiers

La gestion et les modalités d'utilisation des instruments financiers sont régies par des règles strictes, définies par la Direction générale du Groupe, qui prévoient la centralisation par la direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions de taux et de change, de la gestion des instruments financiers et du recours aux marchés de capitaux. La politique de financement du Groupe vise à privilégier, en fonction des besoins généraux du Groupe, un endettement long terme, à taux variable ou à taux fixe, en fonction du niveau des taux d'intérêts, principalement en dollar ou en euro.

La trésorerie du Groupe, principalement constituée de dollars et d'euros, est placée de manière à en assurer la liquidité, en se référant aux taux au jour le jour dans la devise considérée. Des plafonds sont fixés pour les opérations à plus d'un mois, l'horizon de placement ne devant pas dépasser 12 mois. TOTAL S.A. bénéficie en outre de lignes de crédit confirmées accordées par des banques internationales. Ces lignes de crédit ainsi que la trésorerie nette conservée par le Groupe lui permettent de disposer à tout moment d'un niveau élevé de liquidités conforme aux objectifs fixés par la Direction générale.

En matière de risque de contrepartie des opérations financières, le Groupe applique une politique prudente, ne prenant d'engagements qu'avec des institutions présentant un haut degré de solidité financière, évalué sur la base d'une analyse multicritères. Des plafonds d'encours global sont déterminés pour chaque contrepartie financière autorisée et sont répartis entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins des activités financières. En outre, afin de réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, la direction Financement-Trésorerie a conclu des contrats d'appels de marge conformes à la réglementation applicable avec ses contreparties. Enfin, depuis le 21 décembre 2018, conformément au règlement (UE) n° 648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (EMIR), tout nouveau *swap* de taux (hors *cross currency swaps*) conclu par une entité du Groupe fait l'objet d'une compensation centralisée.

Le Groupe s'efforce de minimiser son exposition aux risques de change, d'une part, en finançant ses actifs à long terme dans la devise fonctionnelle de l'entité à laquelle ils appartiennent et, d'autre part, en pratiquant une couverture systématique des risques de change générés

par l'activité commerciale. La gestion de ces risques est centralisée par la direction Financement-Trésorerie, qui agit dans le cadre d'un dispositif de limites définies par la Direction générale.

La politique de gestion des risques relatifs aux activités de financement et de trésorerie ainsi que des risques de change et de taux du Groupe est décrite en détail dans la note 15 de l'Annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

Le Groupe finance ses activités, soit en utilisant ses fonds propres, soit en procédant à l'émission d'emprunts obligataires sur les marchés financiers internationaux, soit en faisant appel à des financements spécifiques pour certains projets auprès d'institutions financières ou bancaires.

Le financement du Groupe repose en premier lieu sur le maintien d'une capacité de trésorerie importante permettant de faire face à des besoins à court terme. Par ailleurs, le Groupe a défini une politique d'endettement à moyen-long terme qui permet de garantir la disponibilité de liquidités pour faire face à toute éventuelle acquisition significative ou à tout nouveau projet important.

Un renforcement des critères de sélection fixés par certaines institutions financières ou bancaires pour le financement de projets liés à l'exploration, la production et la commercialisation de pétrole et de gaz pourrait conduire le Groupe à accentuer la diversification des sources de financement. Le Groupe continuera néanmoins à s'appuyer sur les relations de long terme déjà mises en place avec de nombreuses entités financières.

En matière de risques liés à la sûreté

Dans le domaine de la **sûreté**, le Groupe a mis en place une capacité d'analyse de la menace et d'évaluation des risques pour limiter, par des mesures préventives, son exposition aux risques sécuritaires dans les pays où il opère. Face aux menaces de toute nature, le Groupe veille à ce que la protection des personnes et des biens soit assurée de façon efficace et responsable en conduisant, à cet effet, des activités d'expertise, de conseil et de contrôle. Il définit notamment des recommandations « sûreté » vers les directions opérationnelles et les différentes entités, contrôle la mise en œuvre des mesures définies et fournit une expertise en situation de crise. Il s'appuie sur le réseau des Country Chairs et des Country Security Officers et sur un référentiel « sûreté » continuellement actualisé. L'élaboration, le maintien à jour et la diffusion de ce référentiel participent aux dispositifs de maîtrise.

Le Groupe déploie également des politiques de conservation des documents, de protection des données personnelles et de sûreté du patrimoine informationnel pour faire face à des risques de plus en plus importants dans les domaines juridiques et de sûreté.

En matière de risques liés à la sécurité des systèmes d'information

Afin de maintenir des systèmes d'information adaptés aux objectifs de l'organisation et de limiter les risques liés à la **sécurité des systèmes d'information** et de leurs données, la direction des Systèmes d'information de TOTAL a élaboré et diffusé des règles de gouvernance et de sécurité décrivant les infrastructures, organisations et modes opératoires recommandés. Ces règles sont déployées et reprises dans l'ensemble des entités de TOTAL sous la responsabilité des différents secteurs d'activité. Le Groupe est doté d'un Centre Opérationnel de Sécurité pour la détection et l'analyse des événements de sécurité sur les systèmes d'information.

Pour répondre à la cybermenace, le Groupe conduit des analyses de risques spécifiques permettant de définir et de mettre en œuvre des contrôles de sécurité appropriés sur les systèmes d'information. En cas d'attaque cyber sur les systèmes d'information, un processus de gestion de crise cyber est structuré au sein du Groupe. De plus, des exercices de gestion de crise cyber basés sur des scénarios de risques spécifiques sont organisés chaque année, permettant d'entraîner les différentes entités du Groupe. Dans un objectif de prévention des risques cyber, des actions de sensibilisation et de formation sont aussi régulièrement menées auprès des collaborateurs du Groupe.

En matière de prévention des risques liés à l'environnement réglementaire et à l'éthique des affaires

Rattachée à la Direction générale, avec un point de contact au niveau du COMEX en la personne du directeur Financier du Groupe, la direction Juridique est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique juridique du Groupe. Elle anime le métier juridique en étroite coopération avec les directions juridiques des branches et accompagne les différentes entités du Groupe afin de répondre à leurs besoins juridiques. Les juristes du Groupe assurent la veille sur leurs domaines propres de compétences. Une équipe Conformité et Gestion des Risques juridiques est responsable, au périmètre Groupe, de proposer les politiques de lutte contre la corruption et la fraude, de conseiller et prévenir les risques liés aux sanctions économiques internationales, de définir les programmes de formation correspondants, d'en contrôler le déploiement, de coordonner le réseau des responsables conformité anticorruption et antifraude.

Le Groupe déploie depuis 2015 un programme de prévention et de **lutte contre la fraude** et a mis en place un ensemble d'actions et de moyens de contrôle contribuant à prévenir et détecter les différents types de fraudes. Il s'appuie pour ce faire sur les valeurs et principes de comportement décrits dans son Code de conduite, ainsi que dans les autres documents normatifs appliqués par les secteurs d'activité du Groupe.

Le Groupe a formalisé et largement diffusé auprès des collaborateurs une directive sur les lignes de conduite en cas d'incidents de fraude, mettant notamment en place un dispositif d'alerte permettant à tout collaborateur de signaler, entre autres, des faits pouvant constituer des fraudes.

Le programme de conformité antifraude du Groupe comprend notamment : un module d'*e-learning* à l'attention de tous les collaborateurs du Groupe, un guide *Prévention et lutte contre la fraude*, une cartographie des risques de fraude dans le Groupe mise à jour en 2019, un *guide typologique des risques de fraude* avec des fiches descriptives pour les principaux risques diffusé en 2016, et des campagnes vidéo de sensibilisation sur des risques majeurs de fraude lancées dès fin 2016 puis à nouveau fin 2018. Le déploiement de ce programme s'appuie sur le réseau de coordinateurs risques de fraude dans les secteurs et entités opérationnelles, ce rôle de coordinateur étant généralement assuré par le *Compliance Officer*. Des analyses des risques de fraude sont également menées dans les filiales.

Pour la prévention de la corruption, se reporter au point 5.8.1 du chapitre 5.

En matière de **sanctions économiques internationales** et de **contrôle des exportations**, le Groupe se conforme aux réglementations qui lui sont applicables, notamment aux réglementations européenne (UE) et américaine (US). Des processus internes (*due diligence*, missions d'audit ou d'assistance métiers, programmes de formation) permettent d'assurer la conformité des opérations du Groupe dans ce domaine. La division Sanctions Économiques et Contrôle des Exportations est un centre de compétences au service des entités opérationnelles du Groupe. Elle assure notamment une veille législative et réglementaire, analyse l'ensemble des transactions et projets stratégiques du Groupe en lien avec un pays sous sanctions et s'assure de leur conformité au regard des réglementations UE et US en matière de sanctions internationales et de contrôle des exportations.

Une politique de conformité Groupe au **droit de la concurrence** et de prévention des infractions en la matière est en place depuis 2014 et s'inscrit dans le cadre des différentes démarches mises en œuvre préalablement par les secteurs d'activité. Son déploiement s'appuie notamment sur l'implication des hiérarchies et du personnel, sur des formations dont un module d'*e-learning*, et sur une organisation adaptée.

En matière de prévention des **conflits d'intérêts**, chaque cadre dirigeant du Groupe remplit annuellement une déclaration d'absence de conflits d'intérêts (ou, le cas échéant, déclare le conflit auquel il pourrait être confronté). En complétant cette déclaration, chaque cadre dirigeant s'engage également à déclarer à sa hiérarchie toute situation de conflit

d'intérêts dont il a eu ou dont il aurait connaissance dans le cadre de ses fonctions. La règle interne « Conflits d'intérêts » rappelle en outre à l'ensemble des collaborateurs leur obligation de déclarer à leur hiérarchie toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts.

Afin de prévenir le risque d'**abus de marché** lié à des transactions sur les marchés financiers, le Groupe applique une politique fondée en particulier sur des règles déontologiques internes régulièrement actualisées et diffusées. Par ailleurs, il est demandé aux cadres dirigeants ainsi qu'à certaines catégories de collaborateurs du Groupe compte tenu des fonctions qu'ils exercent, de s'abstenir de réaliser toute transaction y compris en couverture, sur les actions ou ADR Total et sur les parts de FCPE principalement investi en actions Total (ainsi que sur tout instrument dérivé lié à ces titres) durant les 30 jours calendaires précédant l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels ou trimestriels) ainsi que le jour de cette annonce. Une campagne annuelle précise les périodes d'abstention et les règles applicables aux personnes concernées.

Pour limiter le risque d'atteinte à ses **droits de propriété intellectuelle** par des tiers et de fuite de savoir-faire, TOTAL protège contractuellement ses droits dans des contrats et accords de partenariats dont les termes, négociés par des spécialistes de la propriété intellectuelle au sein du Groupe, sont en ligne avec sa stratégie industrielle et commerciale. Le Groupe mène une politique de dépôt et de maintien de brevets, procède à des veilles technologiques en matière de liberté d'exploitation et prend, le cas échéant, les dispositions nécessaires pour faire respecter ses droits.

Par ailleurs, dans la mesure où certains collaborateurs ont accès à des documents confidentiels dans le cadre de leurs fonctions, TOTAL a mis en place des procédures internes sur la gestion de la confidentialité. Les spécialistes de la propriété intellectuelle mènent également des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs du Groupe afin que ces derniers soient informés au mieux des éventuelles restrictions applicables à l'utilisation des informations et données.

En matière de risque lié à la gestion des partenariats

Les modalités de choix des partenaires du Groupe (joint ventures, fournisseurs) et de gestion des différentes étapes de la vie du partenariat sont régies par des référentiels internes structurés, déclinés dans l'ensemble des entités de TOTAL.

Pour sécuriser le choix de ses futurs partenaires en vue de la création d'une société commune et/ou la réalisation d'un projet commun, le référentiel du Groupe inclut la réalisation de *due diligences* portant sur l'activité et le mode de fonctionnement du partenaire dans les domaines HSE, technique, juridique et financier. Une analyse portant sur le risque de corruption est également menée.

Les accords signés avec ces tiers sont principalement élaborés par des équipes pluridisciplinaires de négociations. Des programmes de formation, au niveau du Groupe et des secteurs d'activité, permettent d'assurer la transmission des connaissances et compétences nécessaires pour assurer la mise en place contractuelle, le suivi de ces activités ou la représentation du Groupe dans le partenariat.

L'entité opérationnelle concernée met en place l'organisation nécessaire pour assurer le suivi et la gestion du partenariat.

Les partenariats signés avec des tiers fournisseurs sont gérés dans le cadre du dispositif dédié aux achats du Groupe (organisation, règles et outils). Ce dispositif inclut un processus d'évaluation et de qualification des fournisseurs, de suivi des contrats et de pilotage de leur performance (se reporter au point 5.10 du chapitre 5).

Enfin, des audits réguliers prévus dans les accords de partenariat (joint venture et fournisseurs) complètent le dispositif.

3.3.4 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne comptable et financier couvre les processus qui alimentent les données comptables et financières et principalement les processus d'arrêté des comptes, de production et de publication de l'information comptable et financière. Le dispositif de contrôle interne associé vise à assurer :

- la préservation des actifs du Groupe ;
- le respect de la réglementation comptable, ainsi que la bonne application des normes et des méthodes pour l'élaboration de l'information financière ;
- la fiabilité des informations comptables et financières par le contrôle de la production des informations comptables et financières et par leur cohérence avec les informations utilisées pour l'élaboration des tableaux de bord, à chaque niveau pertinent de l'organisation.

Au niveau du Groupe, l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière sont sous la responsabilité de la direction Financière qui regroupe notamment la direction des Comptabilités, la direction Budget-contrôle de gestion et la direction Fiscale. Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière comprend la société mère (TOTAL S.A.) et toutes les entités consolidées par intégration globale ou dont les actifs sont sous contrôle conjoint.

Pour une description du rôle et des missions du Comité d'audit, se reporter au point 4.1.2.3 du chapitre 4. Ces missions sont définies notamment par la directive 2014/56/UE et le règlement (UE) n° 537/2014 relatifs au contrôle légal des comptes.

3.3.4.1 Élaboration de l'information comptable et financière

Organisation de la fonction Financière

Des équipes dédiées mettent en œuvre les processus comptables et financiers dans les domaines suivants : consolidation, fiscalité, budget et contrôle de gestion, financements et trésorerie et systèmes d'information. Les activités comptables sont sous la responsabilité respective des entités, des secteurs et de la Direction générale.

Au sein de la direction Financière, la direction des Comptabilités est responsable de l'établissement des états financiers consolidés et anime le réseau des équipes comptables du Groupe.

La fonction fiscale, constituée d'un réseau de fiscalistes à la Holding, dans les secteurs et les entités, suit l'évolution des règles locales et internationales. Elle veille à la mise en œuvre de la politique fiscale du Groupe.

À chacun des niveaux de l'organisation, le contrôle de gestion contribue au renforcement du dispositif de contrôle interne. Le réseau des contrôleurs de gestion des entités et des secteurs est animé par la direction Budget-contrôle de gestion. En outre, cette direction établit pour le Groupe le tableau de bord mensuel, le budget et le plan long terme.

La politique financière et notamment le traitement et la centralisation des flux de trésorerie, la politique d'endettement et de placement des liquidités ainsi que la couverture des risques de change et de taux est mise en œuvre par la direction Financement-Trésorerie.

Les décisions concernant les choix de logiciels adaptés aux exigences comptables et financières du Groupe sont du ressort de la direction des Systèmes d'information. Ces systèmes d'information font l'objet de travaux pour renforcer les dispositifs de séparation des tâches et améliorer le contrôle des droits d'accès. Des outils sont disponibles pour assurer la conformité des droits d'accès aux règles du Groupe en la matière.

Processus d'arrêté des comptes consolidés

La direction des Comptabilités, rattachée à la direction Financière, établit chaque trimestre les comptes consolidés du Groupe selon les normes IFRS, à partir des liasses de consolidation préparées par les entités concernées. Les comptes consolidés sont examinés par le Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration.

Les principaux facteurs d'élaboration des comptes consolidés sont les suivants :

- des processus alimentant les comptes individuels utilisés pour l'établissement des liasses de consolidation sont soumis à des règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation ;
- la validation de la cohérence et de la fiabilité des données comptables et de gestion est effectuée pour chaque entité consolidée et à chaque niveau pertinent de l'organisation ;
- un outil de consolidation, supervisé par la direction des Comptabilités, est utilisé par chaque entité consolidée et le Groupe. Il assure la cohérence et la fiabilité des données à chaque niveau pertinent de l'organisation ;
- une liasse de consolidation émanant de chaque entité concernée est adressée directement à la direction des Comptabilités. Elle permet d'optimiser la transmission et l'exhaustivité de l'information ;
- un corps de règles et méthodes comptables est formalisé. Son application est obligatoire pour toutes les entités consolidées afin de fournir une information financière homogène et fiable. Ce référentiel est construit selon les normes comptables IFRS. La direction des Comptabilités assure, de manière centralisée, la diffusion de ce référentiel par une communication régulière et formalisée avec les responsables des secteurs d'activité, des procédures formelles et un *Manuel de Reporting Financier*, régulièrement mis à jour. Il précise notamment les modalités de comptabilisation, de recensement et de valorisation des engagements hors bilan ;
- le suivi des nouvelles normes comptables en préparation ainsi que des modifications du référentiel existant est assuré afin d'évaluer et d'anticiper leurs incidences sur les comptes consolidés ;
- un plan de comptes utilisé par toutes les entités consolidées est formalisé dans le *Manuel de Reporting Financier* qui précise le contenu de chacun des comptes et les modalités d'élaboration des liasses de consolidation ;
- le processus de clôture des comptes est encadré et s'appuie principalement sur la formalisation des hypothèses économiques, jugements, estimations, traitement des opérations comptables complexes, ainsi que sur le respect des calendriers formalisés par des notes d'instructions Groupe déclinées au niveau des entités ;
- en particulier, les procédures d'élaboration des comptes des entités acquises sont analysées et, le cas échéant adaptées, pour assurer leur intégration dans le processus d'arrêté des comptes consolidés ; en outre, l'allocation comptable du prix d'acquisition de chacune de ces entités est établie à partir d'hypothèses, estimations et jugements en ligne avec le modèle d'affaire du Groupe ;
- les engagements hors bilan évalués conformément au *Manuel de Reporting Financier* font l'objet d'un reporting trimestriel Groupe communiqué au Comité d'audit.

Traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable s'organise essentiellement autour des axes suivants :

- un *reporting* financier mensuel est formalisé par des tableaux de bord Groupe et sectoriels. Ce *reporting* et les comptes consolidés utilisent un référentiel et des normes identiques. En outre, le calendrier de clôture trimestriel est commun à l'établissement des comptes consolidés et du *reporting* financier ;
- une analyse détaillée des écarts dans le cadre du rapprochement trimestriel entre les comptes consolidés et le *reporting* financier est supervisée, au sein de la direction Financière, par la direction des Comptabilités et la direction Budget-contrôle de gestion ;
- une analyse détaillée des écarts entre les réalisations mensuelles et le budget annuel mensualisé est effectuée à chaque niveau de l'organisation. Les différents indicateurs établis mensuellement permettent de suivre de façon continue et homogène l'évolution des performances de chacune des entités, des secteurs et du Groupe et de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs fixés ;
- un rapprochement annuel entre les comptes sociaux et les comptes aux normes IFRS est effectué par entité ;
- des contrôles réguliers visent à assurer la fiabilité de l'information comptable et portent notamment sur les processus d'élaboration des agrégats financiers ;
- un processus régulier de signature de lettres d'affirmation est déployé à chaque niveau de l'organisation ;
- un dispositif de contrôle annuel des comptes des sociétés mises en équivalence fondé sur un questionnaire rempli par chaque entité concernée. Ce dispositif est intégré au cadre du contrôle interne du Groupe ;
- le Comité de contrôle des informations à publier veille au respect des procédures en place.

Les autres informations financières significatives sont élaborées dans le cadre de procédures de contrôle interne strictes.

Les réserves pétrolières et gazières prouvées sont évaluées annuellement par les entités concernées. Elles font successivement l'objet d'une revue par les Comités réserves, d'une approbation par la Direction générale Exploration-Production puis d'une validation par la Direction générale du Groupe. Elles sont en outre présentées chaque année au Comité d'audit.

Le processus de contrôle interne relatif à l'estimation des réserves est formalisé dans une procédure dédiée plus amplement décrite au point 2.1.1 du chapitre 2. L'évaluation des réserves et les procédures de contrôle interne y afférentes, font l'objet d'un audit interne périodique.

Les perspectives stratégiques publiées par le Groupe sont préparées notamment à partir des plans long terme établis au niveau des secteurs d'activité et au niveau du Groupe, ainsi que des travaux réalisés à chaque niveau pertinent de l'organisation. Les perspectives stratégiques sont examinées chaque année par le Conseil d'administration.

3.3.4.2 Publication de l'information comptable et financière

La communication externe d'informations significatives concernant le Groupe est élaborée dans le cadre des procédures internes formalisées. Celles-ci visent à s'assurer de la qualité et de la sincérité des informations destinées aux marchés financiers, et de leurs publications en temps utiles.

Le Comité de contrôle des informations à publier, présidé par le directeur Financier, veille notamment au respect de ces procédures. Il se réunit ainsi avant que les communiqués de presse sur les résultats, les présentations stratégiques et les rapports annuels de TOTAL ne soient présentés au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Un calendrier de publication de l'information financière est publié et mis à disposition des investisseurs sur le site internet du Groupe. La direction de la Communication financière veille, avec le concours de la direction Juridique, à ce que toute communication soit effectuée dans les délais requis et dans le respect du principe d'égalité d'accès à l'information entre les actionnaires.

Évaluation du dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

La Direction générale du Groupe est responsable de la mise en place du dispositif de contrôle interne sur l'information comptable et financière publiée et de son évaluation. Dans ce contexte, le niveau d'application du cadre de contrôle interne du Groupe, fondé sur les différentes composantes du COSO, fait l'objet d'une évaluation interne régulière dans les principales entités du Groupe.

Conformément aux dispositions introduites par la section 302 de la loi Sarbanes-Oxley, le Président-directeur général et le directeur Financier de la Société, avec le concours des membres de certaines directions du Groupe (notamment Juridique, Audit & Contrôle interne et Communication) ont procédé à une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (*disclosure controls and procedures*) pour la période couverte par le document *Form 20-F*. Pour l'exercice 2019, le Président-directeur général et le directeur Financier ont conclu à l'efficacité de ces contrôles et procédures internes.

Par ailleurs, un processus d'alerte spécifique concernant toute information relative au traitement comptable, au contrôle interne ou à l'audit du Groupe est en place. Tout actionnaire, salarié ou tiers à l'entreprise peut y recourir.

Enfin, les comptes consolidés font l'objet d'un examen limité lors des clôtures trimestrielles, et d'un audit lors des clôtures annuelles. Les missions d'audit dans les pays sont confiées quasi intégralement aux membres des réseaux des deux commissaires aux comptes statutaires qui, après avoir procédé conjointement à l'examen de l'ensemble des comptes et des modalités de leur établissement, assurent la certification annuelle des comptes consolidés du Groupe. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers du Groupe et au Comité d'audit à l'occasion des situations trimestrielles et de la clôture annuelle. Les commissaires aux comptes procèdent par ailleurs aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes.

3.4 Assurance et couverture des risques

3.4.1 Organisation

TOTAL dispose de sa propre société de réassurance, Omnium Reinsurance Company (ORC), qui est intégrée à la politique d'assurance du Groupe et qui constitue l'outil opérationnel d'harmonisation et de centralisation de couverture des risques assurables des sociétés du Groupe. Elle permet la mise en œuvre du programme mondial d'assurance du Groupe dans le respect des spécificités des réglementations locales applicables dans les nombreux pays où le Groupe est présent.

Certains pays peuvent imposer l'achat d'assurances auprès d'une compagnie d'assurance locale. Si l'assureur local accepte de couvrir la société du Groupe conformément à son programme mondial d'assurance, ORC négocie une récession des risques auprès de l'assureur local. Ainsi, ORC conclut des contrats de réassurance avec les assureurs locaux des filiales qui lui rétrocèdent la quasi-totalité des risques.

Parallèlement, ORC négocie au niveau du Groupe des programmes de réassurance auprès de mutuelles de l'industrie pétrolière et des marchés commerciaux de la réassurance. ORC permet au Groupe de mieux maîtriser les variations tarifaires sur le marché de l'assurance en conservant à sa charge un niveau plus ou moins élevé de risque en fonction des variations de prix observées.

En 2019, la rétention nette d'ORC, c'est-à-dire la part de sinistre conservée par le Groupe après réassurance, était ainsi, au maximum, d'une part, de 100 millions de dollars par sinistre *onshore* ou *offshore* « responsabilité civile » et, d'autre part, de 125 millions de dollars par sinistre « dommage matériel/pertes d'exploitation ». En conséquence, dans l'éventualité d'un sinistre ouvrant droit à une demande de dédommagement cumulé, la part de sinistre conservée par le Groupe serait limitée à 225 millions de dollars par événement.

3.4.2 Politique de gestion des risques et assurances

Dans le contexte défini précédemment, la politique de gestion des risques et assurances consiste, en étroite collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à :

- définir des scénarios de risques catastrophiques majeurs (sinistre maximum possible) ;
- évaluer les conséquences financières pour le Groupe en cas de réalisation de sinistres ;

- participer à la mise en œuvre des mesures destinées à limiter la probabilité d'apparition de sinistres et l'ampleur des dommages en cas de réalisation ;
- arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de ces sinistres ou leur transfert au marché de l'assurance.

3.4.3 Politique d'assurance

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales, en dommages matériels et en responsabilité civile. Ces programmes sont contractés auprès d'assureurs (ou réassureurs et mutuelles de l'industrie pétrolière et gazière par l'intermédiaire d'ORC) de premier plan.

Les montants assurés sont fonction des risques financiers définis par les scénarios de sinistres et des conditions de couverture offertes par le marché (capacités disponibles et conditions tarifaires).

Plus spécifiquement pour :

- la responsabilité civile : le risque financier maximal ne pouvant être évalué par une approche systématique, les montants assurés sont fonction de l'offre du marché en ligne avec les pratiques de l'industrie pétrolière et gazière. Le plafond assuré en 2019 était ainsi de 900 millions de dollars (*onshore*) et de 850 millions de dollars (*offshore*) pour tout sinistre « responsabilité civile » (y compris la responsabilité en cas d'accident ayant un impact sur l'environnement). En outre, le Groupe se dote en tant que de besoin des moyens nécessaires pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité ;
- les dommages matériels et les pertes d'exploitation : les montants assurés varient selon le secteur et le site et sont basés sur des estimations des coûts et des scénarios de reconstruction des unités qui résulteraient de la survenance du sinistre maximum possible et de l'offre du marché de l'assurance. Des assurances couvrant la perte d'exploitation ont été souscrites en 2019 pour les principaux sites du raffinage et de la pétrochimie.

À titre d'illustration, pour les sinistres maximums possibles les plus élevés du Groupe (plateformes en mer du Nord et principales raffineries ou usines pétrochimiques), le plafond assuré pour les participations du Groupe dans les installations était en 2019 d'environ 2,2 milliards de dollars pour le secteur Raffinage-Chimie et d'environ 2,15 milliards de dollars pour le secteur Exploration-Production.

Les franchises en dommages matériels et responsabilité civile sont comprises, selon la taille du risque considéré et du degré de responsabilité, entre 0,1 et 10 millions d'euros (à la charge des filiales concernées). Pour ce qui concerne les pertes d'exploitation, la couverture commence 60 jours après la survenance de l'événement ayant donné lieu à interruption. Les principales raffineries ou usines pétrochimiques supportent en outre une rétention combinée pour les dommages matériels et pertes d'exploitation de 75 millions de dollars par sinistre.

D'autres contrats d'assurance sont conclus par le Groupe en dehors des contrats couvrant les risques industriels en dommages matériels et responsabilité civile, notamment concernant la flotte automobile, les assurances crédit et les assurances de personnes. Ces risques sont pour l'essentiel pris en charge par des compagnies d'assurance extérieures au Groupe.

La politique décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation prévalant à une date donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction générale des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture.

TOTAL considère que sa couverture d'assurance est en adéquation avec les pratiques de l'industrie et suffisamment large pour couvrir les risques normaux inhérents à ses activités. Le Groupe n'est cependant pas assuré contre tous les risques potentiels. À titre d'exemple, dans l'hypothèse d'un désastre environnemental majeur, la responsabilité de TOTAL pourrait excéder la couverture maximale proposée par son assurance au titre de la responsabilité civile. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée et il n'existe aucune garantie, en particulier dans le cas de désastre environnemental ou d'accident industriel majeur, qu'un tel sinistre ne puisse avoir un impact défavorable sur le Groupe.

3.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Les principales procédures administratives, judiciaires et arbitrales dont la Société et les autres entités du Groupe font l'objet, sont décrites ci-après.

Alitalia

Dans le secteur Marketing & Services, une procédure civile a été engagée en Italie, en 2013, à l'encontre de TOTAL S.A. et de sa filiale Total Aviazione Italia Srl devant les juridictions civiles compétentes. Le demandeur alléguait à l'encontre de TOTAL S.A. et de sa filiale, ainsi qu'à l'encontre de différentes sociétés tierces, un préjudice qu'il estimait à près de 908 millions d'euros. Cette procédure faisait suite à des pratiques qui ont été sanctionnées par l'autorité de concurrence italienne en 2006. Un accord transactionnel signé par toutes les parties le 17 juin 2019 a mis définitivement fin à cette procédure.

FERC

L'Office of Enforcement of the U.S. Federal Energy Regulatory Commission (FERC) a lancé en 2015 une enquête en relation avec les activités de trading de gaz naturel aux États-Unis de Total Gas & Power North America, Inc. (TGPNA), filiale américaine du Groupe. Cette enquête portait sur des transactions réalisées par TGPNA sur le marché du gaz naturel entre juin 2009 et juin 2012. TGPNA a reçu une notification d'infraction présumée (*notice of alleged violations*) de la FERC le 21 septembre 2015. Le 28 avril 2016, la FERC a notifié à TGPNA et à deux de ses anciens employés, de même qu'à TOTAL S.A. et à Total Gas & Power Ltd, une mise en cause (*order to show cause*) au titre des mêmes faits. TGPNA conteste les faits qui lui sont reprochés.

Une action collective, lancée contre ces trois sociétés pour demander réparation du préjudice subi, a été rejetée par un jugement rendu le 15 mars 2017 par l'U.S. District Court de New York. Ce jugement a été confirmé en appel par un arrêt rendu le 4 mai 2018. En septembre 2019, une ville californienne a lancé une nouvelle action collective contre les mêmes parties sur le même fondement.

Grande Paroisse

Une explosion est survenue le 21 septembre 2001 dans une usine de la société Grande Paroisse (ex-filiale d'Atofina devenue filiale d'Elf Aquitaine Fertilisants au 31 décembre 2004). Cette explosion a provoqué la mort de 31 personnes, dont 21 travaillant sur le site, blessé de nombreuses personnes et causé des dommages matériels importants sur le site et dans la ville de Toulouse.

Après plusieurs années d'instruction, Grande Paroisse et l'ancien directeur de l'usine ont été renvoyés devant le Tribunal correctionnel de Toulouse. Le 19 novembre 2009, celui-ci a prononcé la relaxe de Grande Paroisse et de l'ancien directeur de l'usine en raison de l'absence de preuve certaine des causes de l'explosion. Le tribunal a déclaré Grande Paroisse civilement responsable des dommages causés aux victimes par l'explosion en sa qualité de gardienne et exploitante de l'usine.

Le 24 septembre 2012, la Cour d'appel de Toulouse a condamné Grande Paroisse et l'ancien directeur de l'usine à des sanctions pénales.

Le 13 janvier 2015, la Cour de cassation a cassé l'arrêt du 24 septembre 2012. L'affaire a été renvoyée devant la cour d'appel de Paris qui par un arrêt rendu le 31 octobre 2017, a condamné Grande Paroisse et l'ancien directeur de l'usine à des sanctions pénales. Ceux-ci ont formé un pourvoi en cassation qui a été rejeté par la Cour de cassation par un arrêt rendu le 17 décembre 2019.

Une procédure d'indemnisation des victimes avait été mise en œuvre immédiatement après l'explosion. Un montant de 2,3 milliards d'euros a été réglé au titre des demandes d'indemnisation et des frais associés. Une provision d'un montant de 10 millions d'euros reste constituée dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019.

Italie

Dans le cadre d'une enquête lancée par le Procureur de la République du Tribunal de Potenza en 2007, Total Italia et certains collaborateurs du Groupe ont fait l'objet d'investigations pour des irrégularités alléguées en lien avec l'acquisition de terrains et l'adjudication d'appels d'offres en vue de la préparation de la mise en exploitation d'un champ pétrolier dans le sud de l'Italie.

Par jugement rendu le 4 avril 2016, le Tribunal correctionnel de Potenza a condamné quatre collaborateurs du Groupe pour corruption et, également, deux de ceux-ci, pour concussion en relation avec l'acquisition d'un terrain. Il a ordonné le renvoi au Procureur de la procédure relative à Total Italia compte tenu de l'imprécision des faits reprochés. Les quatre collaborateurs ont interjeté appel du jugement. Par un arrêt rendu le 20 février 2018 devenu définitif, la Cour d'appel de Potenza a constaté l'extinction des poursuites dirigées contre les quatre collaborateurs du Groupe poursuivis pour corruption du fait de l'acquisition de la prescription.

Par un arrêt rendu le 17 juillet 2018, la Cour d'appel de Potenza a relaxé les deux collaborateurs du Groupe poursuivis pour concussion. Cet arrêt a été cassé le 28 mai 2019 par la Cour de cassation qui a renvoyé l'affaire devant la cour d'appel de Salerne.

Contentieux climatiques

En France, TOTAL S.A. a été assignée en janvier 2020 devant le tribunal judiciaire de Nanterre par certaines associations et collectivités locales afin que soit complété son plan de vigilance par une identification détaillée des risques liés à un réchauffement planétaire au-delà de 1,5 °C et par l'indication du montant attendu des futures émissions de gaz à effet de serre liées aux activités du Groupe ainsi qu'à l'utilisation de ses produits par des tiers. TOTAL considère qu'il a rempli ses obligations au regard du devoir de vigilance.

Aux États-Unis, deux filiales du Groupe ont été assignées par certaines collectivités et associations au titre de leur responsabilité dans le changement climatique devant un tribunal californien. Ces deux filiales, comme les 34 autres sociétés et associations professionnelles poursuivies, contestent la compétence des tribunaux étatiques pour statuer sur cette demande.

3.6 Plan de vigilance

3.6.1 Introduction

3.6.1.1 Cadre réglementaire

Conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, le plan de vigilance (ci-après le « Plan de vigilance ») vise à présenter les mesures de vigilance raisonnables mises en place au sein du Groupe en vue d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement résultant des activités de la Société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L. 233-16 du Code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Le Plan de vigilance couvre les activités (ci-après les « Activités ») de TOTAL S.A. et de ses filiales consolidées au sens du II de l'article L. 233-16 du Code de commerce (ci-après les « Filiales »)⁽¹⁾. Il couvre également les activités des fournisseurs de biens et services avec lesquels TOTAL S.A. et ses Filiales entretiennent une relation commerciale établie lorsque ces activités sont rattachées à cette relation (ci-après les « Fournisseurs »)⁽²⁾.

TOTAL exerce ses activités dans plus de 130 pays dans des contextes économiques et socioculturels variés et complexes et sur des métiers qui sont susceptibles de présenter des risques entrant dans le périmètre d'application du Plan de vigilance.

Ce Plan de vigilance présente les mesures de vigilance raisonnable qui sont mises en œuvre en tenant compte de la diversité et de l'étendue géographique des Activités du Groupe. Dans le cadre du compte-rendu de la mise en œuvre effective du Plan de vigilance, TOTAL illustre notamment sa démarche au travers de situations sur lesquelles le Groupe a été tout particulièrement interpellé en 2019.

3.6.1.2 Méthodologie et élaboration du Plan de vigilance

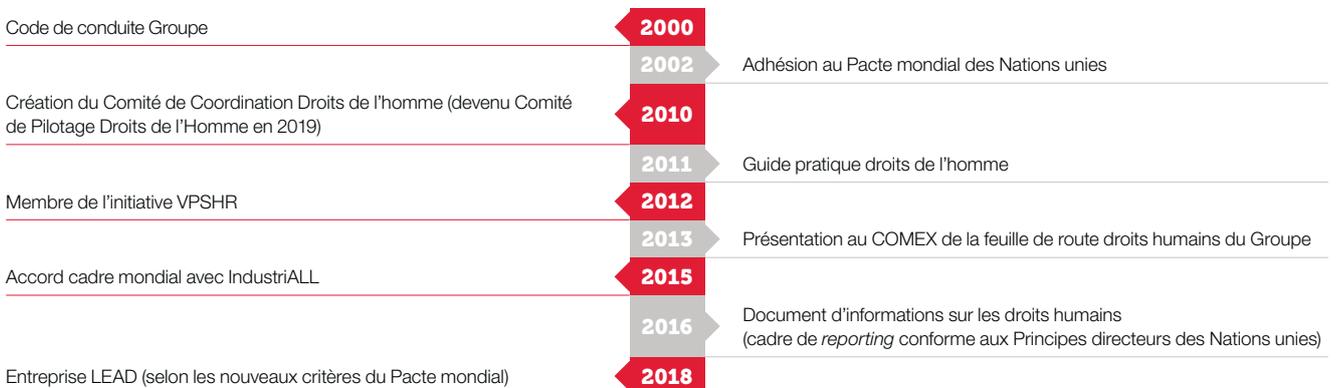
TOTAL a intégré depuis de nombreuses années dans sa culture d'entreprise la considération de l'impact de ses Activités sur la santé et la sécurité des personnes, l'environnement, et le respect des droits humains.

Ainsi, pour l'élaboration de son Plan de vigilance, TOTAL a pu s'appuyer sur un socle solide de procédures, de dispositifs de gestion et d'outils de reporting, notamment en matière HSE et droits humains. Les expériences acquises nourrissent l'enrichissement continu du Plan de vigilance.

L'hygiène, la sécurité et l'environnement (HSE) font de longue date l'objet d'une attention particulière au niveau du Groupe. Compte tenu de leurs spécificités, les Activités induisent des risques en matière de santé et de sécurité pour les collaborateurs du Groupe, le personnel des entreprises extérieures et les riverains de ses sites industriels.

Depuis 2016, le Groupe s'est notamment doté d'un Comité HSE Groupe incluant les membres du Comité exécutif et présidé par le Président-directeur général. Ce Comité a pour mission de donner l'impulsion du plus haut niveau afin de faire de la sécurité une valeur partagée par tous. En 2016, TOTAL a également fait évoluer son organisation interne pour rassembler, au sein d'une seule direction HSE, l'ensemble des fonctions HSE du siège et des secteurs d'activité du Groupe. L'objectif de cette organisation unifiée est de joindre les forces et compétences acquises et d'harmoniser les bonnes pratiques existantes. TOTAL a défini en 2018 un cadre de référence « One MAESTRO »⁽³⁾ commun à l'ensemble des secteurs d'activité. En pratique, l'HSE au sein de TOTAL fait l'objet d'une démarche d'amélioration continue, impliquant tous les niveaux du Groupe. Chaque année, les objectifs HSE sont présentés au COMEX. Les exigences One MAESTRO définies au niveau Groupe sont appliquées au sein des Filiales au travers de leurs propres systèmes de management HSE.

Les droits humains et libertés fondamentales sont au cœur de la conduite des opérations du Groupe depuis de nombreuses années. Dès 2000, TOTAL a adopté un code de conduite pour le Groupe. En 2002, TOTAL a rejoint le Pacte Mondial des Nations Unies. En 2010, le Groupe a créé un Comité de Coordination des Droits de l'Homme. Dans cette continuité, en 2011, TOTAL a notamment publié un guide pratique relatif aux droits humains. En 2013, le COMEX a examiné et arrêté la feuille de route du Groupe relative aux droits humains, et en 2016, son premier Document d'information sur les droits humains.



(1) Certaines sociétés comme Hutchinson, Saft Groupe et SunPower ont mis en place des dispositifs de gestion des risques et de prévention d'atteintes graves propres à leurs organisations. En outre, pour les sociétés nouvellement acquises, des mesures de vigilance raisonnables ont vocation à être mises en œuvre de manière progressive au cours de la phase d'intégration de ces sociétés dans les dispositifs du Groupe. Elles ne font ainsi pas partie du périmètre du Plan de vigilance pour 2019.
 (2) En application des dispositions réglementaires, les fournisseurs avec lesquels le Groupe n'entretient pas une relation commerciale établie ne font pas partie du périmètre de ce Plan. Ce Plan reprend les principes d'achats responsables applicables à la relation avec les Fournisseurs mais ne vise pas à se substituer aux dispositifs en place chez ces derniers.
 (3) MAESTRO pour *Management and Expectations Standards Toward Robust Operations*.

Le processus d'élaboration du Plan de vigilance s'inscrit dans le cadre des différents travaux d'identification et d'analyse des risques menés au sein du Groupe, notamment la nouvelle cartographie des risques Groupe établie en novembre 2019. Ce processus repose sur une approche intégrée qui fait appel aux compétences des différents métiers concernés (HSE, droits humains, achats, ressources humaines, sociétal, sûreté, juridique).

En 2018, lors des réunions du **Comité opérationnel européen**, instance opérationnelle du Comité d'entreprise européen, les membres de ce Comité ont été informés sur la loi sur le devoir de vigilance et sur la méthode d'élaboration du Plan de vigilance, et ont eu l'opportunité de faire part de leurs commentaires.

Le Plan de vigilance et son compte-rendu annuel sont examinés par le Conseil d'administration.

3.6.1.3 Dialogue avec les parties prenantes

TOTAL met en place des démarches de dialogue avec ses parties prenantes à tous les niveaux de son organisation. Conformément au référentiel du Groupe en matière sociétale, les parties prenantes sont identifiées, cartographiées et hiérarchisées selon leurs niveaux d'attentes et d'implication, en utilisant l'outil interne **Stakeholder Relationship Management (SRM+)**. Cette démarche vise à lister au niveau des Filiales et des sites (dépôts, raffineries, etc.) les principales parties prenantes, à les catégoriser, et à programmer des réunions de consultation pour mieux comprendre leurs attentes, préoccupations et opinions. Cela permet ensuite de définir des plans d'action pour gérer les impacts des activités et prendre en compte les besoins de développement locaux afin de construire une relation de confiance dans la durée. Ce dispositif permet d'expliquer les activités du Groupe aux communautés et autres parties prenantes, et de porter une attention particulière aux populations locales potentiellement vulnérables. Il a été intégré dans presque toutes les Filiales.

Un réseau de médiateurs auprès des **communautés locales** déployé au sein du secteur Exploration-Production complète ce dispositif dans certaines Filiales, pour maintenir un dialogue constructif avec les communautés riveraines. Ce sont des agents de liaison avec les communautés locales (**Community Liaison Officers : CLO**) en charge de la mise en œuvre sur le terrain d'un dialogue continu avec les parties prenantes (*Stakeholder Engagement*) et spécialement les autorités et communautés locales, puis plus largement d'autres acteurs locaux de la société civile. Employés par TOTAL, parfois issus des communautés locales, ils parlent les langues locales et comprennent les usages locaux. Leur rôle est déterminant pour établir une bonne relation entre TOTAL et ses parties prenantes avec une attention particulière portée aux populations les plus vulnérables.

Un processus de dialogue structuré est engagé et maintenu avec les parties prenantes, en premier lieu au niveau local. Les Filiales gèrent les relations avec la société civile et sont encouragées à dialoguer avec les ONG. Le Groupe coopère également avec des experts externes, spécialisés dans la prévention et la gestion des conflits entre les entreprises et les communautés locales. Par ailleurs, en central, les directions concernées de la Holding veillent au maintien du dialogue avec les parties prenantes du Groupe. La direction Engagement Société Civile assure le lien entre le Groupe et la société civile, représentée

notamment par les organisations non gouvernementale (ONG) et les grandes institutions et agences multilatérales (Global Compact par exemple). TOTAL entretient un dialogue régulier avec les salariés du Groupe et leurs représentants, qui ont une place et un rôle privilégiés, notamment dans les échanges avec les équipes de direction. Le dialogue social fait partie des piliers du projet d'entreprise. Il comprend tous types de négociation, de concertation, de consultation ou d'échanges d'informations entre les entités du Groupe, les salariés et leurs représentants, sur les enjeux économiques et sociaux et relatifs à la vie de l'entreprise. Les thèmes couverts par le dialogue social varient selon les sociétés mais certains se retrouvent tels que l'hygiène et la sécurité, la durée du travail, les rémunérations, la formation ou l'égalité des chances. Le Groupe veille à entretenir ce dialogue tant au niveau local qu'au niveau des sièges ou en central, ainsi qu'à travers sa participation à des instances ou la signature d'accords.

Dans les pays où la législation ne rend pas obligatoire une représentation des salariés (par exemple au Myanmar et au Brunei), les Filiales s'attachent à mettre en place une telle représentation. Ainsi, dans la plupart des Filiales, existent des représentants des salariés majoritairement élus.

Au niveau européen, le Comité d'entreprise européen permet d'assurer une information et un échange de vues sur la stratégie du Groupe, sa situation sociale, économique et financière, ainsi que sur les questions relatives au développement durable, à la responsabilité environnementale et sociétale et à la sécurité. Il est saisi de tout projet d'évolution d'organisation d'importance concernant au moins deux sociétés dans deux pays européens pour exprimer un avis, en complément des procédures initiées devant les instances représentatives nationales. Un accord a été conclu en juillet 2017. Il contient des dispositifs innovants permettant un meilleur dialogue avec les membres du Comité d'entreprise européen (visites sécurité terrain, *learning expeditions* pour échanger sur la stratégie du Groupe directement sur site).

Le dialogue social est également matérialisé par la signature d'accords internationaux, emblématiques de la conviction qui anime le Groupe au plus haut niveau de décision. Ainsi, le Groupe a signé en 2015 un accord mondial avec **IndustriALL Global Union**⁽¹⁾, relatif à la promotion des droits humains au travail, la diversité, la participation des salariés et de leurs représentants au dialogue social et la reconnaissance de la santé et de la sécurité au travail, pour une durée de quatre ans. Des discussions sont en cours en vue de reconduire cet accord en 2020.

TOTAL a également adhéré en décembre 2017 à l'initiative mondiale *Global Deal*, partenariat multipartite qui vise à inciter les gouvernements, les entreprises, les syndicats et autres organisations à prendre des engagements concrets afin de favoriser le dialogue social. Le *Global Deal* promeut l'idée qu'un dialogue social efficace peut contribuer au travail décent et à des emplois de qualité et, ce faisant, à plus d'égalité et à une croissance inclusive au bénéfice des travailleurs, des entreprises tout comme de la société civile. En 2019, les membres du *Global Deal* ont été invités à l'initiative de la ministre du Travail de la République française, en parallèle notamment du G7 social, à participer à deux groupes de travail, l'un portant sur le soutien à l'accès universel à une protection sociale adaptée aux nouveaux besoins et risques, et l'autre sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En partageant ses pratiques avec les entreprises du *Global Deal*, TOTAL a pu contribuer à l'élaboration d'une plaquette intitulée *Les membres du Global Deal s'engagent pour le G7 social*.

(1) Fédération syndicale internationale représentant plus de 50 millions de salariés des secteurs énergétique, minier, manufacturier et industriel dans 140 pays.

3.6.2 Cartographie des risques d'atteintes graves

Les travaux de cartographie présentés ci-après, qui couvrent les risques pour les tiers et l'environnement, ont été établis à partir des outils de gestion des risques du Groupe.

3.6.2.1 Sécurité, santé et environnement

Le risque d'atteinte grave à la sécurité, la santé ou à l'environnement est défini par le Groupe comme la probabilité que les Activités de TOTAL aient un impact direct et significatif sur la sécurité ou la santé des **employés des sociétés du Groupe, du personnel d'entreprises extérieures⁽¹⁾ et des tiers, ou sur l'environnement** à la suite d'une pollution de grande ampleur ou impactant un milieu naturel sensible⁽²⁾.

TOTAL s'est doté de procédures et d'outils d'évaluation régulière des risques en matière de sécurité, santé et environnement applicables pour opérer ses Activités à différents niveaux (Groupe, activités et/ou sites industriels) :

- préalablement aux décisions d'investissement dans des projets industriels du Groupe, d'acquisition et de cession ;
- pendant les opérations ;
- préalablement à la mise sur le marché de nouvelles substances.

Concernant les accidents industriels majeurs, les analyses sont basées notamment sur des scénarios d'accidents au niveau des sites pour lesquels la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de hiérarchisation permet de déterminer si des actions complémentaires sont à mener. Ces actions portent prioritairement sur des mesures de prévention mais également sur des mesures d'atténuation, qui peuvent être techniques ou organisationnelles. Un inventaire des risques d'accidents industriels majeurs est réalisé par secteur d'activité, et présenté annuellement aux directions/comités de ces secteurs ainsi qu'à un Comité HSE Groupe offrant une vision globale des risques identifiés et de la progression des plans d'actions mis en place par les Filiales opérant les sites.

L'ensemble de ces travaux a permis d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser les risques d'atteintes graves. De cette analyse, il ressort que les risques d'atteinte grave sont :

- les risques pour la sécurité et la santé des personnes et pour l'environnement, résultant d'un accident industriel majeur sur un site offshore ou onshore. Cet événement pourrait être une explosion, un incendie, une fuite, occasionnant des décès ou des dommages corporels et/ou une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un milieu naturel sensible, par exemple, il pourrait s'agir d'une éruption de puits (*blow out*) ;
- les risques pour la santé des personnes et pour l'environnement, liés au cycle de vie des produits fabriqués, aux substances et matières premières utilisées ;
- les risques liés au transport pour lesquels la probabilité d'occurrence d'un accident opérationnel dépend non seulement de la dangerosité des produits manipulés, mais aussi des quantités, de la longueur des trajets et de la sensibilité des zones traversées (qualité des infrastructures, densité de population, environnement).

Le changement climatique est un risque global pour la planète qui est le résultat d'actions humaines diverses dont la consommation d'énergie. En tant que producteur d'énergie, TOTAL veille à réduire ses émissions directes de gaz à effet de serre résultant de ses Activités opérées. Au niveau mondial, les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux installations *oil & gas* opérées par TOTAL se sont élevées en 2019 à 41,5 millions de tonnes de CO₂e, soit moins de 0,1% des émissions mondiales, qui sont de plus de 55 milliards de tonnes par an⁽³⁾. Par ailleurs, TOTAL met en œuvre une stratégie visant à répondre aux enjeux que le changement climatique soulève et en rend compte de

manière détaillée notamment dans sa déclaration de performance extra-financière (se reporter au point 5.6 du chapitre 5), conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

3.6.2.2 Droits humains et libertés fondamentales

Les risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, **pour le personnel de TOTAL et les tiers**, ont été identifiés conformément aux critères définis par un référentiel reconnu en la matière, le *Guide de Reporting des Principes directeurs des Nations unies* :

- l'ampleur : la gravité de l'incidence sur les droits humains ; et/ou
- l'échelle (la portée) : le nombre de personnes touchées ou pouvant être touchées ; et/ou
- le caractère remédiable de l'incidence : la facilité avec laquelle les personnes touchées peuvent retrouver la jouissance du ou des droits concernés.

TOTAL a appliqué la méthodologie du *Guide de Reporting des Principes directeurs des Nations unies* qui définit le processus suivant :

- identifier tous les droits humains qui présentent un risque de subir une incidence négative liée à ses activités ou à ses relations commerciales en tenant compte de toutes les fonctions et les entités concernées au sein de l'entreprise et des points de vue des personnes susceptibles de subir une incidence négative ;
- prioriser la liste des incidences négatives potentielles nécessitant une attention particulière, sur la base de leur gravité potentielle (ampleur et portée potentielle de l'incidence et efforts de remédiation à déployer) et de leur probabilité (en accordant une attention particulière aux incidences très graves mais peu probables) ;
- communiquer avec les parties prenantes internes et externes pour expliquer ses conclusions et vérifier si certains éléments auraient pu être oubliés.

Ce travail d'identification a été réalisé en 2016 par TOTAL en concertation avec des parties prenantes internes et externes. Ce processus a notamment inclus des ateliers avec des représentants de fonctions clés au sein du Groupe (ressources humaines, achats, sûreté, HSE, membres du Comité d'éthique, membres du Comité de pilotage des droits humains) et de Filiales opérant dans des contextes sensibles ou particulièrement exposés aux risques d'atteinte aux droits humains et libertés fondamentales. Une série d'entretiens avec des tiers indépendants a été menée (GoodCorporation, International Alert, Collaborative Learning Project). Les participants ont pu partager notamment leurs retours d'expérience terrain (dilemmes et controverses auxquelles ils avaient pu être confrontés, propositions d'amélioration sur les sujets droits humains et HSE résultant des évaluations de Filiales). Les questions remontées lors du *Business Ethics Day* ont également été prises en compte. Les résultats de l'enquête d'opinion interne (Total Survey) conduite auprès des collaborateurs concernant leur situation professionnelle et la perception qu'ils ont de l'entreprise, au niveau local ou à l'échelle du Groupe, ont également nourri ces travaux. Conformément au *Guide de Reporting des Principes directeurs des Nations unies*, cette cartographie est mise à jour périodiquement.

Ce travail a permis à TOTAL d'identifier et d'analyser les sujets relatifs aux droits humains qui concernent ses Activités et de les hiérarchiser selon leur saillance, c'est-à-dire ceux qui présentent le plus grand risque de subir une incidence négative liée aux Activités.

L'identification des risques saillants est ainsi basée sur le croisement d'indicateurs et d'informations issus de parties prenantes externes, ainsi que sur les retours d'expériences internes

(1) Personnel des entreprises intervenant sur un site opéré par une Filiale.

(2) Les milieux naturels sensibles intègrent notamment les espaces naturels remarquables ou très vulnérables, comme l'Arctique, ainsi que les zones soumises à protections réglementaires significatives telles que les espaces naturels classés I à IV à l'Union internationale pour la conservation de la nature IUCN ou les sites naturels inscrits à la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO au 31 décembre 2018.

(3) UN Environment, « Emissions Gap Report 2019 ».

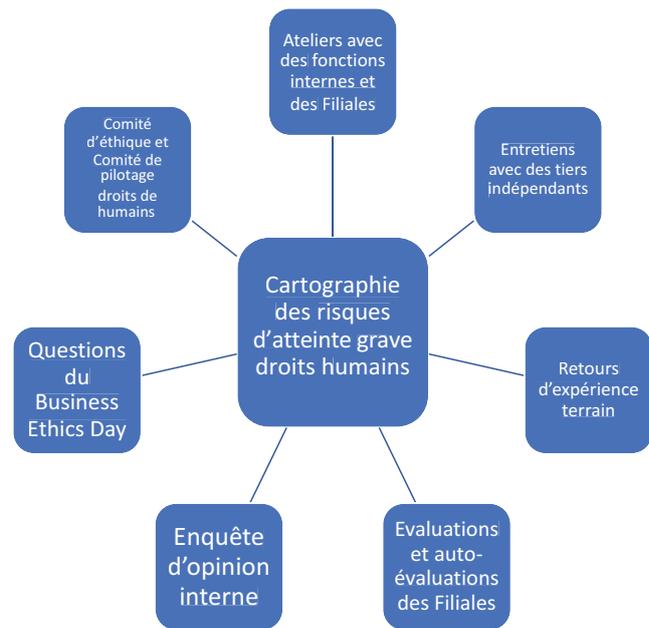
En outre, cette cartographie est complétée par des cartographies opérationnelles, telle que la cartographie des risques RSE liés aux **achats** du Groupe par catégories de biens et services. Les enjeux relatifs aux droits humains et aux VPSHR sont pris en compte dans les mécanismes d'identification des risques de la direction de la **sûreté**.

L'ensemble de ces travaux a permis d'identifier les risques suivants d'atteintes graves envers les droits humains et libertés fondamentale :

- risque de travail forcé, correspondant à tout travail ou service exigé d'une personne sous la menace d'une peine ou d'une punition et auquel cette personne n'a pas participé de son plein gré ; ainsi que le travail des enfants, interdit pour toute personne âgée de moins de 15 ans, ou 18 ans pour tout type de travail dit dangereux conformément aux standards de l'Organisation internationale du travail ;
- risque de discrimination, caractérisée par le traitement non équitable et défavorable à l'encontre de personnes, notamment du fait de leur origine, sexe, âge, handicap, orientation sexuelle et de genre, ou appartenance à un groupe politique, religieux, syndical ou à une minorité ;
- risque de non-respect de conditions de travail équitables et sûres, comme par exemple l'absence de contrat de travail, un nombre excessif d'heures de travail ou une rémunération non décente ;
- risques liés à la relocalisation des communautés locales riveraines, le Groupe pouvant nécessiter, pour certains de ses projets, un accès temporaire ou permanent à la terre, susceptible d'impliquer le déplacement physique et la réinstallation de ces populations et/ou une limitation d'accès à leurs moyens de subsistance ;
- risque d'atteintes au droit à la santé des communautés locales, telles que les émissions dans l'air ou dans l'eau et autres impacts générés par les Activités qui pourraient avoir des conséquences sur la santé des communautés locales, sur leurs moyens de subsistance et leur accès à des services essentiels tels que l'eau douce ;
- risque d'utilisation disproportionnée de la force, lorsque l'intervention des forces de sécurité gouvernementales ou de sociétés de sécurité privées peut s'avérer nécessaire pour protéger le personnel et les installations du Groupe.

Le dialogue avec les **parties prenantes locales** et les remontées terrains, décrits précédemment (se reporter au 3.6.1.3 de ce chapitre) contribuent également à l'identification des risques d'atteintes graves aux droits humains.

En 2019, TOTAL a mis à jour ses processus d'analyse de risques d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales (intégrant le pays, les types d'activités, le type de matières premières ou de produits et services achetés). Ces travaux ont été menés avec un prestataire spécialisé externe, au travers d'ateliers avec des parties prenantes internes et externes. Cette démarche prend en compte des indicateurs internationaux de risques par pays produit par un tiers spécialisé. Elle va être mise en œuvre dans le courant de l'année 2020. Elle vise à mettre à jour l'identification des risques potentiels d'atteintes graves aux droits humains, à améliorer de façon continue le cadre de gestion de ces risques potentiels et à déterminer les plans d'action prioritaires au niveau local. Elle permettra d'accompagner les Filiales situées dans les zones géographiques les plus à risque quant à des atteintes graves aux droits humains.



3.6.3 Principes d'action et organisation

Le Groupe s'est doté de référentiels qui précisent les Principes d'action à suivre pour respecter les valeurs du Groupe et prévenir les atteintes graves en matière de droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes et environnement (les « Principes d'action »). Lorsque les dispositions légales applicables aux Activités offrent une protection moins élevée que les Principes d'action du Groupe, TOTAL s'efforce en toutes circonstances de faire prévaloir ces derniers en veillant à ne pas enfreindre des dispositions légales d'ordre public applicables.

3.6.3.1 Organisation

L'organisation du Groupe se décline autour de trois principaux niveaux : *Corporate*, secteurs d'activité et entités opérationnelles. Chaque niveau est impliqué et responsabilisé dans l'identification et la mise en œuvre des mesures du Plan de vigilance considérées comme appropriées selon le périmètre de l'entité concernée.

Les Principes d'action sont impulsés par le Comité exécutif.

Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite. Sa présidente qui rend compte au Président-directeur général de TOTAL, présente chaque année, un bilan Éthique au Comité de gouvernance et d'éthique.

Les directions du pôle People & Social Responsibility coordonnent les actions relatives à la responsabilité sociale au niveau du Groupe et répondent aux préoccupations des parties prenantes tant internes qu'externes. Elles comprennent :

- **La direction HSE** réunit les fonctions hygiène industrielle, sécurité, environnement et sociétal opérationnel du Groupe. Au sein de cette direction, les divisions HSE des secteurs Exploration-Production, Integrated Gas, Renewables & Power, Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont notamment en charge du support au déploiement de la politique HSE du Groupe. Des pôles d'expertise spécifique couvrent les domaines suivants : risques majeurs, facteurs humains et organisationnels, expertise environnement et sociétal, transport et stockage, gestion de crise et antipollution, référentiel et réglementation, audits et retours d'expériences. Le Groupe s'est doté d'un Comité HSE présidé par le Président-directeur général et composé, notamment, des membres du Comité exécutif et des directeurs HSE. Il a pour mission de donner l'impulsion pour faire de la sécurité une valeur partagée.
- **La direction Engagement Société Civile** a pour mission de développer les relations avec la société civile et d'impulser des initiatives de progrès sociétaux du Groupe. Au sein de cette direction, le département Droits humains apporte son expertise aux opérationnels du Groupe dans la mise œuvre des Principes d'action relatifs aux droits humains et aux libertés fondamentales.

Cette direction assure également le lien entre le Groupe et la société civile, et est en charge des relations avec les organisations non gouvernementales (ONG), les grandes institutions ou les agences multilatérales au niveau du Groupe.

- **La direction des Ressources humaines Groupe** a notamment pour mission de définir la stratégie et les politiques ressources humaines du Groupe en cohérence avec les enjeux *business* et le projet d'entreprise *One Total*. En adéquation avec les multiples réalités rencontrées sur le terrain, elle coordonne la promotion et le déploiement des nouvelles politiques en accompagnement des directions ressources humaines des secteurs d'activité du Groupe. Elle a également pour mission de coordonner la politique des relations sociales du Groupe, d'animer le Comité d'entreprise européen et monde, et de mener des négociations sur ce périmètre.
- **La direction de la Sûreté** est en charge de la protection des personnes, des installations et de l'information et veille notamment à ce que la protection des personnes et des biens soit assurée, en conduisant des activités d'expertise et de conseil.
- Une filiale transverse dédiée, **Total Global Procurement**, coordonne la gestion de la relation fournisseurs et fournit notamment des prestations d'achats de biens et services du Groupe, que ce soit sur des catégories de produits ou services spécifiques à une activité, ou sur des catégories mutualisées entre plusieurs activités⁽¹⁾.

La direction Stratégie & climat est en support des organes de gouvernance du Groupe et a notamment en charge la prise en compte du climat dans la stratégie du Groupe. Elle structure la démarche en matière de climat en accompagnement des directions stratégiques et opérationnelles des secteurs d'activité du Groupe.

Cette organisation *Corporate* a vocation à accompagner les secteurs d'activité et les Filiales dans la mise en œuvre opérationnelle des Principes d'action.

Au sein des secteurs d'activité, cette organisation est déclinée dans une logique de service et de conseil visant à aider les Filiales au plan opérationnel pour qu'elles satisfassent aux exigences définies au niveau du Groupe.

Les Filiales, selon leur taille, leur type d'activité et les risques auxquels elles pourraient être exposées, peuvent disposer aussi de personnels en charge des sujets HSE, sociétaux, des ressources humaines, de l'éthique, de la sûreté et des achats.

3.6.3.2 Code de conduite – droits humains

Le Plan de vigilance de TOTAL s'appuie en premier lieu sur le Code de conduite du Groupe⁽²⁾ qui précise les valeurs du Groupe, dont la sécurité et le respect de l'autre, se déclinant notamment dans les domaines du respect des droits humains, ainsi que de l'environnement et de la santé et la sécurité des personnes.

Il fait l'objet de mises à jour régulières dont la dernière date de 2018.

Ce Code énonce notamment le respect par le Groupe des standards internationaux suivants :

- les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme ;
- les principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail ;
- les principes du Pacte mondial des Nations unies ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- les Principes volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'homme (*Voluntary Principles on Security and Human Rights* ou *VPSHR*).

Consultable sur le site internet du Groupe, le Code de conduite est destiné à l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'aux parties prenantes externes (pays hôtes, communautés locales, clients, fournisseurs, partenaires industriels et commerciaux et actionnaires).

Les dispositions du Code de conduite relatives aux **droits humains** sont précisées dans les procédures des métiers concernés. Les exigences relatives à la mise en œuvre des VPSHR dans la conduite des opérations de **sûreté** sont ainsi précisées quant à l'évaluation des risques, aux vérifications préalables, à la formalisation de la relation avec les prestataires de sûreté, à la formation et à la gestion d'éventuels incidents. De même, pour les **achats**, le processus de qualification et d'évaluation des Fournisseurs est expliqué quant à l'analyse de risques, aux critères d'évaluation, aux audits et au suivi de la relation avec les Fournisseurs. Les exigences **sociétales** à respecter par les Filiales sont également décrites, quant à l'évaluation du contexte sociétal, au dialogue régulier avec les parties prenantes, à la gestion des impacts éventuels, et à la gestion des plaintes.

3.6.3.3 Sécurité Santé Environnement

TOTAL s'appuie sur sa **charte Sécurité Santé Environnement Qualité** pour la conduite de ses opérations (disponible sur total.com). Elle constitue le socle commun des référentiels de management du Groupe et précise les principes fondamentaux applicables en matière de sécurité, de sûreté, de santé, d'environnement, de qualité et d'engagement sociétal. Cette charte est déclinée à plusieurs niveaux (siège et filiales). Les directives et règles du Groupe définissent les exigences minimales attendues. Des spécifications générales, guides et manuels servent à la mise en pratique de ces directives et règles. Les Filiales mettent en œuvre ces exigences au travers de leurs propres systèmes de management, lesquels prennent en compte les particularités et exigences réglementaires locales. Le référentiel du Groupe est accessible à l'ensemble des collaborateurs.

Depuis 2018, un cadre de référence HSE commun à l'ensemble des secteurs d'activité est progressivement déployé afin de donner une plus grande cohérence d'ensemble à l'action du Groupe, tout en respectant les spécificités des secteurs d'activité. Ce **cadre de référence**, dénommé **One MAESTRO (Management and Expectations Standards Toward Robust Operations)** s'applique aux sites opérés du Groupe tels que définis au point 5.11 du chapitre 5 (périmètre One MAESTRO).

One MAESTRO est structuré d'abord autour de 10 principes essentiels concernant : (1) Leadership et engagement du management, (2) Respect des lois, règlements et exigences du Groupe, (3) Management des risques, (4) Responsabilité opérationnelle, (5) Entreprises extérieures et fournisseurs, (6) Compétences et formation, (7) Préparation aux situations d'urgence, (8) Retour d'expérience, (9) Surveillance, audit et inspection, (10) Amélioration des performances.

En complément, en matière de sécurité au poste de travail, le Groupe a également mis en place depuis 2010 les **Règles d'or de TOTAL**. Largement diffusées au sein du Groupe, elles regroupent les règles de base à respecter scrupuleusement par tous les personnels, salariés et collaborateurs d'entreprises extérieures, dans tous les pays et les métiers du Groupe. L'objectif des Règles d'or est de mettre en avant des règles simples, mémorisables par tous, et qui reposent sur des situations représentatives d'un nombre important d'accidents au poste de travail. Ces règles portent sur les sujets suivants :

(1) Présent dans plus de 130 pays, le Groupe travaille aujourd'hui avec un réseau de plus de 100 000 fournisseurs.
(2) SunPower dispose d'un code de conduite et d'éthique propre.

Les Règles d'or de TOTAL

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 1 Situations à risques | 7 Systèmes alimentés en énergie |
| 2 Circulation | 8 Espaces confinés |
| 3 Gestes, postures outillages | 9 Travaux de fouille |
| 4 Équipements de protection | 10 Travaux en hauteur |
| 5 Permis de travail | 11 Gestion du changement |
| 6 Opérations de levage | 12 Opérations simultanées ou coactivités |

De plus, chacun, quel que soit son niveau hiérarchique, a également autorité pour intervenir en utilisant sa **Stop Card** pour arrêter un travail en cours en cas de perception d'une situation à risque.

3.6.3.4 Principes fondamentaux dans les achats

La relation entre le Groupe et ses Fournisseurs repose sur l'adhésion aux Principes fondamentaux dans les achats⁽¹⁾ qui déclinent pour les fournisseurs les principes énoncés dans le Code de conduite.

Les Principes fondamentaux dans les achats précisent les engagements que TOTAL attend de ses Fournisseurs dans les domaines suivants : respect des droits humains au travail, protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité, préservation de l'environnement, prévention de la corruption et des conflits d'intérêt et lutte contre la fraude, respect du droit de la concurrence, ainsi que promotion du développement économique et social.

Les exigences précisées par ce document doivent être communiquées aux fournisseurs et être intégrées ou transposées dans les contrats. Ces principes sont accessibles à tout fournisseur en français et en anglais sur le site internet de TOTAL.

3.6.4 Procédures d'évaluation

Le Groupe a mis en place des dispositifs d'évaluation de ses Filiales et de ses Fournisseurs, notamment en collaboration avec des organismes indépendants, qui participent à l'identification et à la prévention des risques d'atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement. Des **formations du personnel, et notamment des dirigeants**, sont le complément **nécessaire** pour accompagner les Filiales dans la mise en œuvre des Principes d'action de TOTAL (se reporter au point 3.6.5 de ce chapitre).

3.6.4.1 Dispositifs d'évaluation des filiales

Évaluations HSE

Le processus de vérification du respect des exigences du référentiel HSE est organisé autour de mécanismes d'autoévaluation par la Filiale, et d'audit HSE par des experts de la direction HSE du Groupe.

L'autoévaluation est à réaliser par les filiales *a minima* tous les deux ans.

Un audit HSE, est réalisé *a minima* tous les cinq ans, par le pôle Audit et retour d'expérience de la direction HSE, sur la base d'un protocole d'audit. Ces audits portent sur un ensemble d'activités

Exemple : Mise en œuvre de la STOP CARD

La *Stop Card* est matérialisée par une carte plastifiée, signée par le directeur de l'entité ou du site. Elle donne autorité pour intervenir et arrêter un travail en cours en cas de perception d'actions ou de situations à risques, voire susceptibles d'évoluer vers un accident, avec une garantie d'absence de sanction, même en cas d'intervention à mauvais escient.

Si une action ou une situation paraît dangereuse pour une ou plusieurs personnes, pour une installation ou pour l'environnement, la *Stop Card* permet d'intervenir. Cela peut aller d'une simple question pour s'assurer de l'absence de risque jusqu'à l'arrêt du travail en cours.

Cette interruption permet d'engager une discussion avec les collègues concernés (les intervenants et leur superviseur) pour résoudre le problème observé. Si nécessaire, des modifications sur la façon de travailler sont apportées avant de reprendre le travail en cours.

Si le problème ne peut pas être résolu immédiatement, le travail est suspendu en attendant la mise en œuvre des mesures adaptées.

3.6.3.5 Référentiel de contrôle interne

Le Groupe veille de manière constante à maintenir un cadre de contrôle interne efficace fondé sur le référentiel du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)*.

TOTAL dispose d'un référentiel Groupe, complété d'un ensemble de recommandations pratiques et de retours d'expériences. Ce référentiel est structuré comme l'organisation du Groupe, sur trois niveaux : un niveau Groupe, avec le référentiel Groupe REFLEX (dont One MAESTRO) et le référentiel technique produit par le Comité technologie Groupe, des référentiels par secteur d'activité, et un référentiel propre à chaque entité opérationnelle significative.

et installations géré par un même système de management HSE. Ils abordent notamment l'engagement de l'encadrement, le respect des règles applicables, la gestion des risques, l'implication de chacun à son niveau, la relation avec les Fournisseurs présents sur le site de la Filiale, les compétences, la préparation aux situations d'urgence, les retours d'expérience, l'autoévaluation par la Filiale, et la démarche d'amélioration continue. Le protocole d'audit HSE du Groupe est basé sur le référentiel One MAESTRO et intègre les exigences des normes internationales ISO 14001:2015 (systèmes de management environnemental) et ISO 45001:2018 (systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail). Le protocole d'audit est déployé en intégralité au cours des autoévaluations et selon une approche par les risques lors des audits. L'objectif est d'identifier les potentiels écarts des Filiales dans leur application des règles et de leur permettre de définir et mettre en œuvre des actions d'amélioration. La progression des actions d'amélioration est communiquée à la ligne hiérarchique, au niveau approprié. Le statut des actions liées à des constats d'audit d'une certaine gravité est communiqué aux directions de secteurs d'activité et HSE, semestriellement.

La direction HSE définit les règles et guide de reporting et veille à la bonne application du référentiel pour la consolidation des données relatives aux émissions des gaz à effet de serre (GES) du Groupe fournies par les Filiales.

(1) Saft Groupe et SunPower ont défini des Principes fondamentaux dans les achats propres à leur activité (exemple : SunPower Supplier Sustainability Guidelines).

Évaluations en matière de droits humains et libertés fondamentales

Pour vérifier la bonne application des principes contenus dans le Code de conduite **au niveau des Filiales**, le Groupe mandate un prestataire spécialisé dans les **évaluations éthiques et droits humains**. Ces évaluations incluent des critères relatifs aux droits humains et libertés fondamentales. Dans ce cadre, un panel de collaborateurs et parties prenantes externes des Filiales sont interrogés pour comprendre comment leurs Activités sont perçues localement. Le contenu de l'évaluation est adapté à chaque Filiale et peut couvrir des sujets tels que l'engagement de la direction de la Filiale et la sensibilisation des collaborateurs au Code de conduite, les conditions d'emploi des collaborateurs, les procédures de sélection des Fournisseurs, les mesures de sûreté mises en place ou la collaboration proactive avec les parties prenantes locales. À la suite de ces évaluations, des plans d'action assortis d'une procédure de suivi sont définis et mis en œuvre par les Filiales concernées.

Au niveau des projets, des **études d'impact sur les droits humains** et libertés fondamentales des Activités du Groupe dans des contextes sensibles (notamment sur la base de critères liés aux risques relatifs aux droits humains par pays) sont menées par TOTAL avec des organismes indépendants spécialisés en matière de droits humains et libertés fondamentales, ou dans la prévention et la gestion des conflits entre les entreprises et les communautés locales. Ces évaluations prennent en compte les sujets saillants identifiés par le Groupe (se reporter au point 3.6.2.1 de ce chapitre).

Identifiée comme pouvant présenter un risque saillant dans la cartographie des risques d'atteinte graves aux droits humains, la **sûreté** fait l'objet de **processus d'évaluation des risques** au niveau des entités et des projets. La direction Sûreté a notamment en charge la mise en œuvre des engagements pris par TOTAL au titre du respect des Principes volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'homme (VPSHR, initiative multi parties prenantes dont TOTAL est membre depuis 2012, impliquant des gouvernements, des sociétés et des associations, qui concerne les relations avec les forces de sûreté gouvernementales ou privées). Dans ce cadre, une évaluation de risques en matière de sûreté et de droits humains est réalisée par la Filiale. En outre, un outil VPSHR d'autodiagnostic a également été développé pour permettre aux Filiales d'évaluer leur propre respect des VPSHR et d'identifier les domaines à améliorer. L'outil permet d'évaluer l'engagement VPSHR de la Filiale, les formations du personnel, ainsi que les relations avec les forces de sûreté gouvernementales et les sociétés de sûreté privées.

Enfin, un **questionnaire annuel d'autoévaluation** permet aux Filiales du périmètre One MAESTRO d'évaluer le niveau de déploiement de la **démarche sociétale** sur le terrain. Les actions de dialogue, de gestion d'impacts et de contribution au développement socio-économique et culturel sont recensées et analysées.

3.6.4.2 Dispositifs d'évaluation des Fournisseurs

Au niveau des Fournisseurs, une **cartographie des risques liés aux achats**, par catégorie de biens et services, a été établie dès 2012 à partir de questionnaires complétés par les responsables de chaque catégorie d'achats. Cette cartographie des risques est régulièrement actualisée.

Le **processus de qualification des Fournisseurs** de biens et services a été harmonisé au niveau du Groupe. Un nouveau référentiel interne a été publié en 2018. Il intègre les droits humains au travail, l'environnement, la santé et la sécurité. Selon les résultats d'une analyse de risques effectuée par Fournisseur, une évaluation détaillée est effectuée. Elle intègre des questionnaires ciblant les enjeux précités et le cas échéant, débouche sur un plan d'actions, une visite technique du site par des collaborateurs ou un audit des conditions de travail réalisé par un prestataire spécialisé. Un nouvel outil informatique de qualification est mis en place depuis 2019 pour être progressivement déployé dans plus d'une centaine de pays.

En parallèle, le Groupe a mis en place un dispositif **d'évaluation des Fournisseurs** pour identifier et prévenir les risques d'atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes. Ainsi, le Groupe réalise des campagnes d'audits des conditions de travail chez les Fournisseurs, en cours de contrat. Un plan d'audit annuel ciblé est établi chaque année et inclut les Fournisseurs proposés par les Filiales des pays identifiés à risque en matière de droits humains.

Les achats de brut et de produits pétroliers assurés par le Trading-Shipping, de gaz et d'électricité assurés par la Filiale Total Gas & Power Ltd, et les achats réalisés par les Filiales Hutchinson, Saft Groupe et SunPower font l'objet de processus de qualification des Fournisseurs propres à leurs organisations.

Ce processus de qualification peut être complété de **vérifications spécifiques au respect des VPSHR** au niveau de la Filiale. Lorsque des sociétés de sûreté privées sont déployées pour assurer la protection d'une Filiale, des vérifications préalables sont menées. Elles sont relatives au processus de recrutement, à la formation technique et professionnelle (notamment en ce qui concerne le contexte local, l'utilisation de la force et le respect des droits des individus), aux conditions de travail, à la réputation de la société et vérifient notamment que ces fournisseurs n'emploient pas de personne condamnée ou mise en cause pour violation des droits humains.

Des équipes dédiées peuvent être mobilisées dans le processus de qualification dans des cas particuliers, comme l'huile de palme ou le vetting.

La cellule mise en place au sein du Groupe pour la sélection des **fournisseurs d'huile de palme** vise à s'assurer que les achats d'huile de palme sont certifiés durables selon les critères exigés par l'Union européenne (type certification ISCC EU). Ce type de certifications intègre les critères bilan carbone, non-déforestation, bonne utilisation des terres et respect des droits humains. Au-delà de cette certification obligatoire, les fournisseurs doivent avoir signé les Principes fondamentaux des achats et être adhérents de la *Roundtable on Sustainable Palm Oil* (RSPO).

Par ailleurs, le département **Vetting des activités trading-shipping** veille à l'élaboration et à l'application de critères de sélection des navires et des barges utilisés pour le transport des produits liquides pétroliers ou chimiques et des produits gaziers du Groupe, afin de s'assurer de leurs qualités techniques au regard des meilleurs standards internationaux, de l'expérience des équipages et de la qualité du management technique des armateurs. L'approbation de ce département, fournie sur la base des seules données techniques et indépendamment de toute considération commerciale, est nécessaire pour tout affrètement de navires et de barges par une Filiale, pour tous les navires ou barges qui sont affrétés par des tiers et qui transportent des cargaisons appartenant au Groupe ou qui font escale dans un terminal opéré par une Filiale. Des audits réalisés chez les armateurs permettent également de juger de la qualité des systèmes de management technique mis en place par les opérateurs, de la sélection et de la formation des équipages ainsi que du soutien fourni aux navires.

TOTAL participe activement à la mutualisation des rapports d'inspection avec les autres compagnies pétrolières et gazières internationales au travers de la base de données *Ship Inspection Report Program* (SIRE) mise en place par l'Oil Companies International Marine Forum (OCIMF), contribuant ainsi à l'amélioration continue de la sécurité du transport maritime pétrolier.

3.6.5 Actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Les actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves reposent en premier lieu sur les principes d'action et des évaluations décrits ci-dessus.

Elles s'appuient en outre sur les retours d'expérience après des événements HSE, des formations destinées aux collaborateurs du Groupe et des sensibilisations des Fournisseurs, l'information sur les risques liés aux produits et des mécanismes de gestion des situations d'urgence et de crise.

S'agissant du Climat qui est un risque global pour la planète résultant de l'ensemble des activités humaines, le Groupe a structuré sa démarche afin d'intégrer les enjeux climatiques à sa stratégie et a défini des objectifs précis à différents horizons de temps, afin de maîtriser et réduire les émissions de GES résultant de ses Activités (Scope 1 et 2). Il en est rendu compte à la section 3.6.8.4. de ce chapitre.

3.6.5.1 Retour d'expérience

Le Groupe met en œuvre un processus d'analyse des événements accidentels, quelle qu'en soit la nature, dont la méthode et la profondeur d'investigation dépendent du niveau de gravité réelle ou potentielle.

Ce processus peut inclure l'évaluation de la gravité, l'analyse de l'événement, et une communication interne et auprès des parties prenantes concernées. Un retour d'expérience peut également être effectué selon les enseignements tirés de l'analyse de l'événement. Il a pour objectif d'assurer que toutes les Filiales soient informées et de partager les enseignements issus de l'analyse de cet événement.

À titre d'exemple, un presque accident à haut niveau potentiel de gravité fait l'objet d'une analyse similaire à celle d'un accident grave : son analyse est considérée comme un facteur de progrès essentiel. Selon l'intérêt qu'il présente pour les autres entités du Groupe, il donne lieu à une alerte de sécurité, et selon les circonstances, à la diffusion d'un retour d'expérience.

De façon générale, la culture d'entreprise encourage les retours d'expérience formels et informels dans les différents domaines du Plan de vigilance.

3.6.5.2 Sensibilisation et formation des collaborateurs du Groupe

Le Groupe a mis en place différents canaux de communication et d'information permettant à l'ensemble des collaborateurs de TOTAL S.A. et de ses Filiales d'avoir accès aux Principes d'action définis par le Groupe en matière de droits humains et libertés fondamentales, d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement.

Des **parcours de formation HSE**, intégrant des programmes pédagogiques en ligne ainsi que des formations techniques adaptées aux différentes Activités, sont proposés à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Des programmes dédiés à la santé, la sécurité et l'environnement sont déployés au sein du Groupe suivant différents prismes : général, par type d'activités ou par thématiques. À titre d'illustration, les formations générales suivantes existent en fonction du niveau de responsabilité et d'expérience dans le Groupe : la formation *HSE Leadership for Group Senior Executives*, la formation *HSE pour managers*, et des formations destinées aux nouveaux embauchés.

Ces parcours de formation intégreront en 2020 des actions de formation autour des enjeux liés au climat à destination de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Un module dédié sera également destiné aux cadres dirigeants et managers du Groupe.

En Filiale et au siège, les équipes amenées à intervenir en situation de crise **s'exercent régulièrement** sur la base de scénarios identifiés par les analyses de risques. Une formation dédiée (formation initiale et formation de recyclage) contribue également à cette préparation, tenant compte des différents rôles en situation de crise (par exemple, directeur de cellule de crise, liaison avec les opérations, experts, communicant, etc.).

Des **programmes de formation dédiés aux droits humains** et aux libertés fondamentales sont mis en place à l'attention des cadres dirigeants, directeurs de sites et des collaborateurs les plus exposés à ces problématiques. Des sessions de sensibilisation sur ces sujets sont organisées régulièrement auprès des salariés, comme c'est le cas lors d'évaluations éthiques de Filiales. Dans le domaine des achats, des modules de formation explicitant les engagements éthiques du Groupe et les Principes fondamentaux dans les achats ont également été développés à l'attention des acheteurs du Groupe.

La direction de la Sûreté organise chaque année une **session de formation sur les VPSHR** au profit des responsables sûreté des Filiales. Des missions sur le terrain sont également organisées de façon à délivrer des sessions directement au sein des Filiales.

Le **Code de conduite** est distribué à tous les collaborateurs afin de les sensibiliser aux valeurs du Groupe, dont la sécurité et le respect de l'autre, qui est le respect des droits humains. Il est également consultable sur le site internet du Groupe et peut être téléchargé en 15 langues. Tout nouveau collaborateur doit confirmer en avoir pris connaissance et la journée d'intégration de TOTAL inclut une initiation à l'éthique et aux droits humains.

Les canaux de communication internes, tels que des sites **intranet** accessibles par la plupart des collaborateurs sont également utilisés pour **sensibiliser les collaborateurs** sur les sujets relatifs aux droits humains. Les pages consacrées à l'éthique et au respect des droits humains présentent les sujets saillants identifiés par le Groupe. Ces pages ont plusieurs objectifs : expliquer les Principes d'action, présenter leur mise en œuvre par le Groupe et aider les collaborateurs à adopter la conduite éthique attendue dans leur travail au quotidien.

Des **événements** comme le **Business Ethics Day** annuel permettent de sensibiliser les collaborateurs de TOTAL S.A. et de ses filiales.

Un **Guide droits de l'homme** est également mis à la disposition des collaborateurs et des parties prenantes. Il permet de sensibiliser les collaborateurs du Groupe aux enjeux liés aux droits humains de son industrie (au travail, avec les communautés locales et dans le domaine de la sûreté) et précise les comportements à adopter dans ses activités et relations avec ses parties prenantes. Il inclut des études de cas concernant notamment le Myanmar, l'Ouganda et la République démocratique du Congo. Ce guide rappelle les engagements pris par le Groupe en matière de droits humains. Il suggère des réponses aux questions et préoccupations relatives aux droits humains, notamment concernant le travail des enfants, le travail forcé, les pratiques discriminatoires ou la négociation collective.

Le **Guide pratique sur la prise en compte du fait religieux**, publié en 2017, a pour vocation d'apporter des solutions pratiques aux questions soulevées par les collaborateurs et les managers du Groupe partout dans le monde. Il repose sur les expériences des secteurs d'activité dans différents pays et encourage le dialogue, le respect et l'écoute pour trouver des solutions adaptées au contexte local. De nombreux experts internes et externes ont contribué à sa rédaction, dont des représentants de diverses communautés religieuses. Ce guide a été traduit en 10 langues. Disponible sur le site Intranet dédié aux droits humains, il est également distribué lors de formations et du *Business Ethics Day*.

La direction HSE organise au sein du Groupe la **Journée mondiale de la sécurité et la Journée mondiale de l'environnement** afin de mobiliser les équipes et les sensibiliser à la mise en pratique des Principes d'action. Des communications HSE régulières sont effectuées tout au long de l'année. Une culture de la sécurité est mise en œuvre au quotidien par les salariés du Groupe qui organisent, au début des réunions ou avant l'exécution d'une opération à risque, un instant sécurité (*safety moment*), consistant en un échange de courte durée afin de rappeler les messages clés en matière de sécurité et aligner les participants sur des engagements communs.

3.6.5.3 Sensibilisation et formation des Fournisseurs

Les **Principes fondamentaux dans les achats** constituent un engagement contractuel des Fournisseurs, et sont également un vecteur de sensibilisation des Fournisseurs sur les sujets HSE et droits humains. Ils sont portés à la connaissance des Fournisseurs dès leur intégration dans la base de données Fournisseurs. Ces principes sont également détaillés dans une brochure explicative distribuée aux Fournisseurs lors de rendez-vous annuels ou d'événements comme le *Suppliers Day*, et disponible sur le site internet de TOTAL.

Des actions de formation sont également entreprises à l'égard des Fournisseurs, par exemple la **formation sur la sûreté responsable et les VPSHR** dispensée aux agents des prestataires de sûreté. Les contrats avec ces prestataires mentionnent le respect des VPSHR et la nécessité de former leur personnel aux VPSHR. De plus, la direction de la Sûreté peut être amenée à délivrer directement ces formations auprès des prestataires de sûreté.

Les Fournisseurs intervenant sur les sites des Filiales sont sensibilisés aux risques pour la santé, la sécurité et l'environnement des activités des sites concernés. Ils sont accompagnés afin de gérer les risques liés à leurs activités, celles des sites et leurs potentielles interférences notamment dans le cadre du processus de permis de travail ou de visites de sécurité sur site.

3.6.5.4 Information sur les risques liés aux produits

Le Groupe veille à respecter les exigences réglementaires afin de minimiser les risques tout au long du cycle de vie des produits chimiques ou pétroliers commercialisés par TOTAL.

Le Groupe a également défini les exigences minimales à respecter pour la mise sur le marché des produits chimiques ou pétroliers qu'il produit, partout dans le monde, afin de réduire les impacts potentiels sur la santé des consommateurs et l'environnement. L'identification et l'évaluation

3.6.6 Mécanismes d'alerte

Le Groupe dispose de plusieurs mécanismes d'alerte ouverts **aux collaborateurs, aux Fournisseurs et aux tiers**.

Pour accompagner les collaborateurs au quotidien, le Groupe encourage un climat de dialogue et de confiance permettant à chacun d'exprimer son point de vue et ses préoccupations. Les salariés peuvent ainsi s'adresser à leur responsable hiérarchique, un responsable RH, un autre manager, leur *Compliance Officer* ou leur *Ethics Officer*.

Les collaborateurs et Fournisseurs du Groupe, ainsi que toute autre partie prenante externe peuvent contacter le **Comité d'éthique** pour poser une question ou signaler des faits présentant un risque de non-conformité au Code de conduite via l'adresse e-mail générique (ethics@total.com). Ce dispositif a été mis en place en 2008 en associant les organisations syndicales du Groupe au niveau européen. Le **Comité d'éthique** est une structure centrale où est représenté l'ensemble des secteurs d'activité du Groupe. Tous ses membres sont des collaborateurs du Groupe possédant une bonne connaissance

des dangers inhérents à ces produits et à leurs utilisations figurent parmi ces exigences de même que l'information des consommateurs. Les fiches de données de sécurité accompagnant les produits chimiques ou pétroliers mis sur le marché par le Groupe, disponibles dans au moins une des langues d'usage du pays, ainsi que l'étiquetage du produit sont deux éléments clés d'information.

La mise en œuvre de ces exigences est suivie par des pôles de spécialistes au sein des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services du Groupe. La mission de ces pôles est d'assurer la préparation des dossiers de sécurité des produits commercialisés afin qu'ils correspondent aux applications auxquelles ils sont destinés et aux exigences réglementaires en vigueur. Ils procèdent ainsi à la rédaction des fiches de données de sécurité, des certificats de conformité (contact alimentaire, jouet, emballage pharmaceutique, etc.) et à l'enregistrement sous REACH si nécessaire. Ils assurent également la veille scientifique et réglementaire et suivent la mise en œuvre rapide des nouvelles fiches et des mises à jour au sein des entités du Groupe.

La gouvernance du processus est complétée au sein des Filiales des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services par la nomination d'un responsable produits qui assure la conformité de la mise sur le marché des produits chimiques ou pétroliers de son entité. Les réseaux de responsables produits sont coordonnés par les pôles de spécialistes du Groupe directement ou via un niveau intermédiaire régional pour le secteur Marketing & Services.

Les fiches de données de sécurité du pétrole et du gaz produits par les Filiales des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power sont réalisées par le Pôle d'expertise du Marketing & Services. La conformité de la mise sur le marché du produit est assurée par la Filiale.

Enfin, le Groupe a mis en place un groupe de travail intersecteurs qui travaille à l'harmonisation des pratiques et des classifications concernant les produits communs ainsi qu'au développement des bonnes pratiques.

3.6.5.5 Réponses à des situations d'urgence ou de crise

La gestion de crise est organisée de manière à anticiper et assurer une réponse efficace en cas de situations d'urgence ou de crise. Le Groupe a mis en place un dispositif global de gestion de crise reposant notamment sur un système d'astreinte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, un processus spécifique déployé dans les Filiales et sur un espace de gestion de crise dédié permettant de gérer au siège deux crises en simultané. Le référentiel prévoit que les Filiales se dotent de plans et de procédures d'intervention dans l'hypothèse de fuites, de feux ou d'explosions et les testent régulièrement.

de ses Activités et ayant démontré l'indépendance et la liberté d'esprit nécessaires à l'exercice de leur mission. Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite et veille à sa bonne mise en œuvre. Il est aidé dans sa démarche par les directions concernées, ainsi que par un réseau de correspondants éthiques locaux (*Ethics Officers*). Sa présidente rend compte au Président-directeur général de TOTAL. Elle soumet son rapport annuel au Comité exécutif et au Comité de gouvernance et d'éthique qui en fait rapport au Conseil d'administration. Les membres du Comité d'éthique sont soumis à une obligation de confidentialité. La confidentialité des saisines du Comité est assurée et ne peut être levée qu'avec l'accord de la personne concernée. Ce dispositif est complété par des mécanismes d'alerte spécifiques mis en œuvre au niveau de certaines Filiales (SunPower, Hutchinson).

Les Fournisseurs du Groupe peuvent également s'adresser au **médiateur interne Fournisseurs** via une adresse e-mail générique (mediation.fournisseurs@total.com). À la disposition des Fournisseurs et des acheteurs, il renoue le dialogue et permet de trouver des solutions.

Le référentiel One MAESTRO prévoit que les entités opérationnelles du Groupe déploient des **procédures de gestion des plaintes** des parties prenantes, liées aux activités de la Filiale (hors réclamations commerciales). Cela permet d'offrir aux riverains et aux communautés locales un canal privilégié d'expression de leurs préoccupations et réclamations. Le traitement local permet d'apporter des réponses aux personnes qui estiment avoir été affectées négativement par les Activités, et d'améliorer les processus internes pour réduire les impacts pouvant être occasionnés par les Activités. La gestion des plaintes consiste à :

- informer les parties prenantes de l'existence de ce processus ;
- recevoir et enregistrer les plaintes ;
- accuser réception des plaintes et informer les parties prenantes des suites données ;

3.6.7 Dispositifs de suivi

Des comités pluridisciplinaires assurent le suivi des mesures mises en œuvre aux bornes de leur périmètre. Des indicateurs permettent de suivre l'efficacité des mesures, les progrès réalisés et d'identifier les axes d'amélioration.

Comités

Le **Comité d'éthique** est particulièrement impliqué dans le suivi du respect du Code de conduite et peut être saisi pour obtenir un conseil sur sa mise en œuvre.

Le **Comité de pilotage droits humains** est composé de représentants de différentes directions (sûreté, achats, sociétal notamment) et des secteurs d'activité. Il est présidé par la directrice Engagement Société Civile du Groupe. Il se réunit quatre fois par an et coordonne les actions relatives aux droits humains et libertés fondamentales menées par les différents secteurs d'activité et les Filiales, dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route Droits humains présentée au Comité exécutif. L'ensemble des représentants pays (« **country chairs** ») contribue également à ce suivi, notamment en étant le contact local de la direction de la Sûreté concernant le respect des VPSHR.

Des représentants du Comité de direction de Total Global Procurement et des directions Engagement Société Civile, HSE et Juridique ainsi que du Comité d'éthique sont invités à se réunir au moins une fois par an au sein du **Comité achats responsables**, pour suivre la mise en œuvre effective de la feuille de route Achats Responsables

3.6.8 Compte rendu de mise en œuvre⁽¹⁾

3.6.8.1 Droits humains

Le compte-rendu présenté ci-après concerne principalement les Filiales, la mise en œuvre des mesures spécifiques aux Fournisseurs étant décrite au point 3.6.8.5 de ce chapitre.

Cartographie

Dans le cadre de l'évaluation du contexte sociétal local des Filiales, qui repose en grande partie sur le dialogue avec les parties prenantes (autorités, communautés riveraines, acteurs *business* locaux ou société civile), la méthodologie interne *Stakeholder Relationship Management* (SRM+) est déployée dans la plupart des Filiales et progressivement dans les Filiales récemment créées ou acquises.

Évaluation des Filiales

TOTAL conduit des évaluations de différentes natures :

- des évaluations droits humains et éthiques de Filiales, relatives notamment aux conditions de travail des collaborateurs de TOTAL ;

- après recherches internes si nécessaire, proposer un règlement des plaintes en collaboration avec les parties prenantes ;
- assurer le suivi du traitement et l'analyser afin d'identifier des améliorations à mettre en place.

Ces mécanismes peuvent être également utilisés dans le cadre de la mise en œuvre des **VPSHR**. De plus, **en cas d'incident, un processus de signalement** prévoit une information de la direction de la Sûreté, une analyse interne pour établir les faits, ainsi qu'un compte-rendu final. Ce mécanisme permet à la Filiale concernée de réévaluer son dispositif relatif aux VPSHR et de prendre des mesures pour réduire le risque d'incidents.

du Groupe. Cette dernière définit les orientations de TOTAL pour la période 2019-2023 en matière de respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement, d'environnement et de développement économique.

La **direction HSE** a constitué des comités transverses d'experts notamment dans le domaine de la sécurité, de l'environnement et de la gestion de crise et pilote l'animation continue des thématiques HSE (se reporter au point 3.6.8.2 de ce chapitre).

Reporting

Le système de *reporting* interne et d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions engagées au sein du Groupe dans ces domaines est basé :

- pour les indicateurs sociaux (intégrant notamment la santé), sur un guide pratique, le *Protocole et méthodologie de reporting social du Groupe* ;
- pour les indicateurs de sécurité, sur une règle Groupe d'élaboration du *reporting* HSE événementiel et statistique ; un processus d'analyse du retour d'expériences recense notamment les événements nécessitant d'établir un rapport d'analyse structuré pour en tirer des enseignements en matière de conception et d'opération ;
- pour les indicateurs environnementaux, sur une procédure de *reporting* Groupe, complétée par des instructions spécifiques aux activités.

Des objectifs consolidés sont définis pour chacun des indicateurs clés et revus annuellement. Les secteurs d'activité déclinent ces indicateurs au sein de leur périmètre, en analysent les résultats et définissent un plan.

- des études d'impact initial pour analyser les enjeux et le contexte sociétal lors de projets industriels ;
- des études d'impacts spécifiques sur les droits humains ;
- d'autoévaluations des Filiales.

En 2019, des **évaluations droits humains et éthique** ont concerné sept Filiales représentant 2 700 collaborateurs (Égypte, Brésil, Corée du Sud, Russie, Nigéria, Cameroun). Ces entités ont été identifiées notamment sur la base de critères liés aux risques relatifs aux droits humains par pays. Le choix des entités évaluées se base sur plusieurs critères, notamment des indicateurs de niveaux de risque de non respect des droits humains par pays, la date de la dernière évaluation de la Filiale et le nombre d'alertes reçues l'année précédente. Ces évaluations sont menées par GoodCorporation⁽²⁾. Elles permettent d'identifier les bonnes pratiques des Filiales, de les partager au sein du Groupe et de recommander des axes d'amélioration. Les recommandations ont concerné par exemple les relations avec les Fournisseurs et l'accompagnement des projets. Le Groupe profite de ces évaluations pour s'assurer de la bonne connaissance du Code de conduite, pour encourager les employés à remonter

(1) Conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, le compte-rendu de la mise en œuvre effective du Plan de vigilance est présenté ci-après. Dans la mesure où l'identification des risques et la prévention des atteintes graves aux droits de l'homme, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement se recoupent pour partie avec certains des risques couverts par la déclaration de performance extra-financière (se reporter au chapitre 5), TOTAL a choisi de rendre compte ci-dessous de la mise en œuvre de son Plan de vigilance, en incorporant certains des aspects de sa déclaration de performance extra-financière, bien que celle-ci appréhende des risques d'atteintes de degrés variables.

(2) Tierce partie indépendante – société anglaise proposant des services d'évaluation de conseil pour accompagner ses clients en matière d'éthique et de conformité.

leurs préoccupations éthiques en toute confidentialité et à signaler les comportements potentiellement contraires aux principes du Code de conduite. Ces évaluations confirment que le Code de conduite est connu des employés du Groupe. Elles font l'objet d'un suivi quant à la mise en œuvre des plans d'action des Filiales. Au Brésil, à la suite de l'évaluation menée en juin 2019 par GoodCorporation, une formation aux enjeux de non-discrimination a permis de sensibiliser plus de 200 collaborateurs du Groupe.

Le développement d'un nouveau **projet industriel** nécessite des **études d'état initial** pour identifier, en amont, les parties prenantes potentiellement affectées, décrire et évaluer les principaux enjeux socio-économiques et culturels de la zone concernée. Elles sont complétées par des **études d'impact sociétal** qui évaluent et analysent les impacts réels et potentiels, positifs et négatifs, directs et indirects, à court, moyen et long terme du projet. Huit études ont été réalisées en 2019 dont sept à l'Exploration-Production et une à Integrated Gas, Renewables and Power (Bénin).

En complément de ces études d'impact sociétal, des **études d'impacts spécifiques sur les droits humains** peuvent être également réalisées dans des contextes sensibles ou de conflits, avec l'aide d'experts indépendants dont le Danish Institute for Human Rights, une organisation publique danoise à but non lucratif. Ces études permettent d'identifier les parties prenantes, personnes et communautés, susceptibles d'être affectées par le projet, particulièrement celles vulnérables au regard des impacts en matière de droits humains, d'évaluer les impacts potentiels positifs et négatifs, de proposer des mesures de mitigation des impacts négatifs et des mesures de maximisation des impacts positifs. Ces éléments peuvent ensuite être pris en compte dans la définition du projet ou la mise en œuvre des opérations.

À titre d'exemple, en 2019, le Groupe a été tout particulièrement interpellé sur deux situations : les projets Tilenga et EACOP en Ouganda et en Tanzanie, et l'acquisition d'actifs au Mozambique.

Exemple : Projets Tilenga et EACOP, Ouganda et Tanzanie

Le développement des projets Tilenga (projet de développement pétrolier en Ouganda : usine de traitement du brut, canalisations enterrées et infrastructures) et EACOP (projet d'oléoduc traversant l'Ouganda et la Tanzanie, qui acheminera le pétrole vers le port de Tanga) nécessitent l'acquisition de terrains sur lesquels seront construites les infrastructures. Ces projets ont été conçus de façon à limiter au maximum les relocalisations et en s'assurant que les personnes concernées soient informées et impliquées dans la mise en œuvre des projets et retrouvent *in fine* des conditions de vie et de travail satisfaisantes. Ces plans font l'objet d'un suivi régulier par les équipes en charge de ces projets au sein du Groupe.

Acquisition des terrains en Ouganda par le gouvernement ougandais

La procédure de cession amiable et de relocalisation suit les prescriptions de standards internationaux reconnus en la matière et notamment ceux édictés par la Banque mondiale. Les personnes affectées sont invitées à déclarer les biens (terres et cultures) afin de permettre au prestataire de la Filiale concernée de leur proposer un montant de compensation. Ce sont donc à la fois la valeur du terrain et les moyens de subsistance qui font l'objet d'une compensation. Le montant de la compensation doit être approuvé par l'État ougandais.

- L'évaluation de la valeur des terres repose sur des taux d'indemnisation établis par un tiers indépendant mandaté par les autorités ougandaises. Il s'appuie sur des études de marché réalisées par la Filiale concernée et par un comité indépendant.
- L'évaluation de la valeur des récoltes repose sur les taux d'indemnisation proposés à un tiers indépendant mandaté par le gouvernement ougandais, par les comités de représentants des habitants du District, sur des études de marché réalisées par la Filiale et par un comité indépendant.

Les personnes concernées ont le choix entre une indemnisation financière ou en nature. Dans le cas de la compensation en nature, une attention particulière est alors apportée au choix du terrain de remplacement pour maintenir ou améliorer l'accès aux infrastructures (routes principales, écoles, réseaux d'eau, centres médicaux).

L'un des points d'attention a concerné la date limite d'éligibilité (« *cut off date* ») dans le cadre de l'acquisition de terres et sa bonne compréhension par les personnes concernées. En effet, comme recommandé par certains standards internationaux⁽¹⁾, une date limite d'éligibilité a été définie. Il s'agit de la date à partir de laquelle plus aucune modification des terres ne pourra être prise en compte dans le calcul de la compensation. Cependant, même après cette date, les personnes concernées sont encouragées à continuer de cultiver

leur terre jusqu'à la réception de l'avis de quitter les lieux. Différents moyens d'information ont été utilisés afin d'expliquer les effets de la date limite d'éligibilité (panneaux, annonces à la radio et dans les journaux locaux). Toutefois, à la suite de retours quant à une potentielle incompréhension du fonctionnement de la *cut off date*, la Filiale a pris des mesures dans le courant de l'été 2019 pour améliorer la communication sur la date limite d'éligibilité.

Plusieurs plans de relocalisation ont été prévus selon les étapes d'avancement du projet.

Dans le cadre du **premier plan de relocalisation** du projet Tilenga, 622 personnes sont concernées, qu'il s'agisse de propriétaires de terrains ou d'occupants. 31 ont opté pour l'indemnité en nature : 1 propriétaire de terrain sans maison et 30 propriétaires de résidence principale qui seront relogés dans des conditions au moins aussi favorables que celles dont ils bénéficiaient. 582 personnes ont opté pour l'indemnisation monétaire, dont la valeur a été déterminée sur la base d'expertises indépendantes et approuvée par les autorités compétentes.

D'autres mesures d'accompagnement ont été mises en œuvre au bénéfice des populations locales et continueront de l'être. Un programme d'accompagnement (« *livelihood restoration* ») a été mis en œuvre. Ce programme est en cours pour accompagner les personnes concernées. Il propose des formations et des activités liées à l'agriculture notamment en accompagnant les foyers dans la gestion de leur budget, en contribuant à améliorer leur qualité de vie par un accès facilité à l'éducation, la santé et l'eau, et en aidant à la diversification des revenus au sein des foyers par le développement des compétences pour profiter d'opportunités professionnelles dans les industries pétrolière ou touristique.

Etudes d'impact

Des études d'impact en matière environnementale et sociétale (ESIA) concernant les projets Tilenga et EACOP en **Ouganda-Tanzanie** menées avec des experts externes, ont été largement communiquées et partagées avec des parties prenantes. Ces études ont été conduites dans le respect des standards nationaux et internationaux, en particulier ceux de l'IFC (International Finance Corporation – Organisation de la Banque Mondiale). Elles ont conduit à la consultation de près de 70 000 personnes en Ouganda et en Tanzanie. Elles portent sur des aspects environnementaux comme la biodiversité, l'eau, les sols, les paysages, et des aspects sociétaux notamment les modes de vie locaux, les terres, la santé et la sécurité des travailleurs locaux. Les ESIA ont été approuvées par les autorités compétentes.

(1) Cinquième standard de l'IFC (International Finance Corporation - Organisation de la Banque Mondiale) organisation du groupe de la Banque mondiale en charge du secteur privé, concernant l'acquisition de terres et la réinstallation involontaire.

Dialogue avec les parties prenantes locales – Community Liaison Officers (CLO) – Mécanismes de gestion des plaintes

En Tanzanie sur le projet EACOP, une équipe de 30 CLO a mené en 2019 plus de 2 800 réunions permettant la consultation de plus de 50 000 personnes dans 226 villages et 533 hameaux. En parallèle, des réunions trimestrielles avec les régions concernées et une lettre d'information mensuelle ont eu pour vocation d'informer régulièrement les autorités sur le statut et les activités du projet.

En Ouganda, une équipe de 35 CLO est en contact permanent avec les communautés locales.

Un mécanisme de gestion des plaintes a également été mis en place au niveau local.

Impact sur le patrimoine

Une équipe d'archéologues de l'université de Dar es Salam a accompagné les équipes pendant toute la durée des acquisitions géophysiques et géotechniques, donnant lieu à des ajustements des zones d'acquisition et des découvertes de fragments de poteries et silex inattendues et prometteuses pour les progrès des connaissances dans ces zones.

Interpellations d'ONG

En septembre 2019, après avoir reçu des interpellations d'ONG sur les projets du Groupe en Ouganda, TOTAL a publié ses réponses sur son site internet, accompagnées de fiches explicatives sur l'intérêt socio-économique de ces projets pour l'Ouganda et la Tanzanie, l'information et l'implication des populations et des acteurs locaux, l'accompagnement et le soutien des populations locales, et la préservation de l'environnement tout au long des projets. En octobre 2019, TOTAL S.A. a reçu une assignation devant le tribunal judiciaire de Nanterre (France) de la part de deux associations françaises et de quatre associations ougandaises concernant le contenu et la mise en œuvre du Plan de vigilance. Le 30 janvier 2020, le tribunal judiciaire s'est déclaré incompétent au profit du tribunal de commerce de Nanterre, conformément à la demande de TOTAL S.A.

Amélioration constante des processus

Dans une approche d'amélioration constante des processus internes, des vérifications conduites par les équipes de TOTAL ainsi qu'une expertise indépendante conduite en novembre 2019 à la demande de TOTAL, ont permis de s'assurer du respect par la Filiale des procédures mises en place dans le Groupe, pour pallier les risques liés à l'accès aux terrains nécessaires à la construction des infrastructures du projet Tilenga.

Exemple : Projet Mozambique LNG

En septembre 2019, TOTAL a finalisé l'acquisition d'une participation de 26,5%⁽¹⁾ que détenait Anadarko dans le projet Mozambique LNG. Une Filiale du Groupe est le nouvel opérateur du projet Mozambique LNG.

Mozambique LNG est le premier développement à terre d'une usine de gaz naturel liquéfié (GNL) dans le pays.

La Filiale concernée travaille sur les bases établies par l'opérateur précédent et ses partenaires, afin de mettre en œuvre ce projet dans l'intérêt de tous les acteurs concernés, dont le gouvernement et la population du Mozambique.

Contexte

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de développement économique et de transformation de la région de Cabo Delgado et du Mozambique. Il requiert d'impliquer de nombreuses parties prenantes, notamment des agences intergouvernementales de développement.

Il a nécessité l'acquisition de terrains et la mise en œuvre de programmes de relocalisation et d'accompagnement (*livelihood restoration*) des populations dans la péninsule d'Afungi.

Études d'impact

L'étude d'impact sociétale et environnementale a débuté en 2011 et a été approuvée par le gouvernement du Mozambique en 2014, puis mise à jour régulièrement.

Une première étude d'impact droits humains avait été réalisée en 2015. Une nouvelle étude d'impact droits humains est en cours de réalisation.

Équipe sociétale et relations avec les communautés

L'équipe sociétale locale est composée de plus de 100 personnes, engagées auprès des différentes communautés autour du projet, dont un réseau de CLO ayant une très bonne relation de proximité avec les habitants. Un mécanisme de gestion des plaintes a été mis en place. Il est accessible et utilisé par les communautés locales.

La direction HSE assiste l'équipe sociétale locale. Une mission sur place a eu lieu en novembre 2019 et d'autres sont prévues en 2020.

Plan de relocalisation et programme d'accompagnement

Le plan de relocalisation a été approuvé par le gouvernement du Mozambique en 2014.

Ce projet fait l'objet d'un suivi par des tiers :

- Le gouvernement a mis en place un comité relatif à la relocalisation qui suit le projet de façon continue. La commission des droits humains du Mozambique est également impliquée dans le suivi du projet.
- Il y a également un forum représentant la société civile, sous la coordination de Mecanismo de Apio a Sociedade Civilis (MASC), une organisation mozambicaine. Ce forum effectuera un suivi indépendant, au travers de visites de la zone concernée et de rencontres avec les parties prenantes, qui fera l'objet de la publication d'un rapport. Les standards internationaux de l'IFC (International Finance Corporation – Organisation de la Banque Mondiale) ont été présentés à cette plateforme, afin d'accompagner la montée en compétences de ces organisations concernant les grands projets industriels.

Le plan de relocalisation est en cours de mise en œuvre en appliquant les standards internationaux de l'IFC quant à la gestion des risques sociaux et environnementaux.

La construction d'un village et des installations associées (eau, électricité, établissements d'enseignement et de santé) pour environ 600 foyers est en cours. Environ 160 foyers ont été réinstallés à ce jour, et ce processus se poursuivra durant l'année 2020.

Parallèlement, un programme de restauration des moyens d'existence est en cours pour accompagner les foyers concernés. Cet accompagnement se fait en collaboration avec des partenaires spécialisés (formation professionnelle pour l'agriculture et la pêche, autres compétences professionnelles, etc.).

L'accès à des terres agricoles est fourni aux foyers concernés.

Conditions de travail

La Filiale suit des sujets tels que le logement des travailleurs, les conditions de travail, les processus de recrutement et les salaires. En complément du personnel de la Filiale, environ 35 entreprises (nationales et internationales) travaillent sur le site de construction de l'usine de GNL ce qui représentait, fin 2019, environ 6 500 travailleurs, dont 90% sont mozambicains, et plus d'un millier venant des communautés autour du projet. Des postes de travail sont proposés en priorité aux communautés locales.

(1) TOTAL, opérateur, détient une participation de 26,5% dans le projet Mozambique LNG aux côtés de ENH Rovuma Área Um, S.A. (15%), Mitsui E&P Mozambique Area1 Ltd. (20%), ONGC Videsh Ltd. (10%), Beas Rovuma Energy Mozambique Limited (10%), BPRL Ventures Mozambique B.V. (10%), et PTTEP Mozambique Area 1 Limited (8,5%).

TOTAL a été interpellé à l'occasion de la publication d'un rapport d'ONG du 7 novembre 2019. L'interpellation concerne le site de Bahaf (Yémen) opéré par la société Yemen LNG. Cette société, dont TOTAL est actionnaire à hauteur de 39,62%, est mise en équivalence, et par conséquent se situe en dehors du périmètre du Plan de vigilance. Néanmoins, compte tenu de la reprise de cette interpellation par voie de presse, TOTAL a souhaité apporter les clarifications suivantes par un communiqué de presse en date du 7 novembre 2019.

En parallèle des évaluations de Filiales et de projets industriels, deux types **d'autoévaluation des Filiales** sont à noter.

Des outils VPSHR d'autoévaluation et d'analyse des risques sont déployés annuellement en particulier au sein des Filiales situées dans des pays identifiés comme à risque.

S'agissant de la **gouvernance sociétale**, un questionnaire d'autoévaluation est utilisé pour évaluer le déploiement de la gouvernance sociétale sur le terrain. Ces questionnaires sont analysés par la direction HSE pour adapter son accompagnement des Filiales (propositions de formations, assistance). En 2019, plus de 90% des Filiales du périmètre One MAESTRO ont répondu au questionnaire.

Actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

TOTAL a de nombreux outils pour **sensibiliser les collaborateurs** sur les sujets relatifs aux droits humains.

En 2019, le Groupe a organisé des **formations adaptées aux enjeux rencontrés sur le terrain** pour les collaborateurs particulièrement exposés à ces sujets :

- formation annuelle aux droits humains pour les experts sociétaux (dont des *Community liaison officers* - CLO) à l'occasion de leur séminaire annuel ;
- formation annuelle des membres du Comité de Pilotage Droits de l'Homme (CPDH) par le Danish Institute for Human Rights ;
- formation annuelle à l'éthique et aux droits humains pour les cadres dirigeants nouvellement nommés (32 participants en 2019) ;
- un module dédié est intégré depuis 2019 à la formation *e-learning* des représentants par pays (« *Country chairs* »). Il s'adresse aux 112 représentants du Groupe à travers le monde ;
- au Royaume-Uni, deux formations sur la loi anglaise relative à l'esclavage moderne de 2015 (*UK Modern Slavery Act*) notamment pour les juristes des Filiales de ce pays, en partenariat avec l'organisation SHIFT (36 participants).

Pour répondre aux principaux enjeux liés à l'activité du Groupe, des formations spécifiques aux droits humains sur le lieu de travail sont développées, comme le *e-learning* sur les Conventions fondamentales OIT lancé par un membre du COMEX lors du *Business Ethics Day*, en 2019 année du centenaire de l'OIT. Cette formation est obligatoire pour tous les collaborateurs cadres du Groupe.

Des formations spécifiques sont délivrées aux managers et opérationnels en charge du sociétal, telles que *Les bases de l'ingénierie sociétale* (2 sessions en 2019, avec 30 participants) ou des modules de formations approfondies et spécifiques aux opérations de l'Exploration-Production (2 sessions en 2019 au Nigéria, avec 20 participants).

Dans certaines situations, l'intervention des **forces de sûreté gouvernementales ou de sociétés de sûreté privées** peut s'avérer nécessaire pour protéger le personnel et les installations des Filiales du Groupe. Afin de prévenir le risque d'usage disproportionné de la force, les exigences du Groupe incluent la formation des collaborateurs et du personnel de sûreté.

Lorsque des forces de sûreté gouvernementales sont déployées pour assurer la protection du personnel et des installations du Groupe, un **dialogue** est maintenu en continu avec les représentants d'autorités nationales ou régionales afin de les sensibiliser au respect des VPSHR et de les encourager à signer avec le Groupe des protocoles d'accord conformes à ces principes. Le Groupe **promeut** les VPSHR aux

sociétés de sûreté privées contractées dans le cadre de ses Activités. Ces sociétés les intègrent par exemple au travers de la formation du personnel de sûreté.

TOTAL organise, à destination de ces collaborateurs et des parties prenantes, des **sessions de formation et des actions de sensibilisation consacrées aux VPSHR**, et plus particulièrement au risque d'usage disproportionné de la force. Dans le cadre du *Business Ethics Day*, en 2019, la direction de la Sûreté a organisé des interventions sur les VPSHR pour sensibiliser les collaborateurs de TOTAL.

En 2019, la direction de la Sûreté a mené un séminaire VPSHR au profit de 27 collaborateurs des métiers de la sûreté au niveau mondial.

Ce séminaire a été complété de formations en Filiales pour les sociétés de sûreté privées (PSC *private security companies*) et de sensibilisations pour les forces de sûreté gouvernementales (GSF *governmental security forces*). Ces activités, organisées par chaque Filiale, ont eu lieu par exemple en République du Congo (personnes formées : 563 PSC et 189 GSF), en Ouganda (personnes formées : 51 PSC), en Papouasie-Nouvelle-Guinée (personnes formées : 13 PSC et 27 GSF), au Gabon (personnes formées : 110 PSC), et en Angola (personnes formées : 458 PSC). La direction de la Sûreté a également apporté son soutien aux Filiales pour élaborer des formations qui soient adaptées au contexte local. En complément, les Filiales peuvent avoir des initiatives VPSHR locales. Par exemple, une Filiale au Nigéria a développé une vidéo de formation VPSHR qui est aujourd'hui largement diffusée à d'autres Filiales qui font face aux mêmes types de situations complexes.

Le **Business Ethics Day** annuel est un événement organisé à travers les Filiales du Groupe dans l'ensemble du monde. En 2019, le Business Ethics Day s'est tenu en décembre, lors de la journée internationale des Droits de l'homme. Le thème retenu était « *Speak Up* », ou « *Osez vous exprimer* » afin de lutter contre toute sorte de discriminations sur le lieu de travail. Un *chat* a notamment été organisé, auquel 2 000 personnes se sont connectées et plus d'une centaine de questions ont été posées.

Mécanismes d'alerte

TOTAL a mis en place plusieurs niveaux de mécanismes d'alerte, couvrant tout le Groupe ou propres à certains projets.

En 2019, le **Comité d'éthique** a traité près de 190 signalements (**internes, externes, anonymes**) relatifs au respect du Code de conduite. 50% de ces signalements concernaient des questions en lien avec les ressources humaines. Environ un tiers des cas conduisent à des mesures correctives. Que le signalement soit avéré ou pas, une action de médiation peut être nécessaire. Lorsque le Comité d'éthique constate un non-respect du Code de conduite, la hiérarchie en tire les conséquences et des sanctions peuvent être prises dans le respect de la loi applicable et des procédures négociées localement avec les représentants du personnel (exemples : rappel verbal, lettre écrite, mise à pied, licenciement). En parallèle, un nouvel outil de remontée d'informations statistiques par le réseau de responsables Éthique a été lancé en 2019. Il concerne les signalements traités au niveau local et est en cours de déploiement.

Des **mécanismes de gestion des plaintes des parties prenantes externes** sont également mis en place par les Filiales. Le déploiement est progressif au sein du Groupe.

- À l'Exploration-Production, par exemple, la Filiale bolivienne a fait évoluer sa procédure de gestion des plaintes en 2019. Des délais stricts pour réaliser l'analyse des dossiers de plaintes ont notamment été fixés sur la base des temps moyens de traitement : 30 jours pour les dossiers simples et 45 jours pour les dossiers complexes qui sont traités au niveau du comité de gestion des plaintes. 27 plaintes ont été enregistrées dans l'année dont 5 via ce comité. Toutes les plaintes enregistrées ont été traitées et résolues dans l'année. Un plan de communication de la procédure auprès des parties prenantes a aussi été mis en place, avec un nouveau prospectus dans un style graphique, qui rappelle les étapes à suivre pour accéder à ce mécanisme.

- Au Raffinage-Chimie, des systèmes de traitement des plaintes sont en place sur toutes les plateformes certifiées ISO 14001 et les riverains sont associés à la recherche de solutions pour maîtriser les impacts liés aux activités.
- Au Marketing & Services, un kit a été réalisé pour aider les Filiales à mettre en place un traitement des plaintes distinct des réclamations commerciales. Il contient notamment un rappel des documents internes utiles avec les liens intranet directs pour y accéder, une explication des étapes à suivre pour mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes au sein d'une Filiale, identifier les contributeurs internes, etc.

En cas **d'incidents relatifs à la mise en œuvre des VPSHR**, un *reporting* rapide est effectué auprès de la direction de la Sûreté, ainsi qu'un compte-rendu à la suite d'une analyse interne pour évaluer les faits et déterminer les mesures à prendre pour diminuer le risque de futurs incidents.

Dispositifs de suivi

À intervalle régulier, une **feuille de route droits humains** est présentée au Comité exécutif afin d'exposer les axes d'amélioration prioritaires. La feuille de route 2019-2020 a été présentée au Comité exécutif en avril 2019. Le **Comité de Pilotage Droits de l'Homme** est chargé du suivi de la mise en œuvre de cette feuille de route. Cette feuille de route aborde, pour chaque métier ou secteur d'activité, les sujets de gouvernance (par exemple une procédure interne à mettre à jour), de nouvelle formation à développer, de priorisation des sujets saillants dans le métier ou l'activité, de dialogue avec les parties prenantes (par exemple en nommant et formant des CLO), d'évaluation des risques (par exemple lors des études d'impact de nouveaux projets), d'actions de prévention et de remédiation, de suivi et de communication. Le département Droits de l'homme et la direction Éthique s'appuient sur un **réseau de responsables Éthique** (104 à travers le monde à fin 2019), chargés de promouvoir les valeurs du Code de conduite auprès des collaborateurs en Filiale et de veiller à la bonne mise en œuvre des engagements du Groupe localement.

Dans le cadre des **VPSHR**, TOTAL a participé à des réunions de **suivi** avec les autres membres de l'initiative dans une démarche d'amélioration continue. En février 2019, TOTAL a publié son rapport VPSHR 2018 qui partage des informations relatives à la mise en œuvre des VPSHR au sein des Filiales à travers le monde et permet de faire un état des lieux des progrès accomplis. Les données présentées dans ce rapport s'appuient sur un *reporting* organisé chaque année par la direction de la Sûreté et qui rassemble les résultats d'un questionnaire VPSHR, ainsi que des analyses de risque et des niveaux de conformité de chaque filiale opérant dans des contextes sensibles. Il comprend des exemples d'actions de sensibilisation et de traitement des incidents. La publication du rapport VPSHR 2019 est prévue en 2020. En avril 2019, lors du 13^{ème} forum sur les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais, organisé par l'OCDE à Paris, TOTAL a partagé son expérience de mise en œuvre des VPSHR.

3.6.8.2 Santé Sécurité des personnes

Le compte-rendu présenté ci-après concerne principalement les Filiales, la mise en œuvre des mesures spécifiques aux Fournisseurs étant décrite au point 3.6.8.5 de ce chapitre.

Évaluation des Filiales

Outre les autoévaluations HSE des Filiales au moins tous les deux ans, le Groupe réalise des audits des sites opérés par des Filiales *a minima* tous les cinq ans. Sur la base d'une analyse des constats récurrents, les auditeurs portent notamment une attention particulière à la gestion globale des risques, à leur prise en compte opérationnelle et à l'engagement du management.

Actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Prévention de la survenance d'un accident industriel majeur

Dans le cadre des Activités opérées par le Groupe, des dispositifs de maîtrise des risques accidentels sont présents dès la conception et la construction des installations ou de leurs éventuelles modifications et lors de la conduite des opérations. Ils couvrent également la maîtrise de l'intégrité de l'installation au cours du temps et la gestion efficace et adaptée d'un accident si toutefois il devait survenir.

Dans le cadre de la **prévention des risques d'accident industriel majeur, en matière de conception et de construction des installations**, le Groupe dispose de standards techniques qui intègrent les exigences des réglementations applicables et se réfèrent aux bonnes pratiques de l'industrie.

En complément de l'application de ces standards, le Groupe met en œuvre une politique de maîtrise des risques d'accident industriel majeur afin de minimiser les impacts potentiels liés à ses Activités. Cette politique prévoit une analyse des risques des activités industrielles du Groupe, au niveau de chaque site opéré, sur la base de scénarios d'accidents pour lesquels la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de hiérarchisation permet de déterminer si des actions complémentaires sont à mener. Ces actions portent prioritairement sur des mesures de prévention mais également sur des mesures d'atténuation, et peuvent être techniques ou organisationnelles.

La construction des installations du Groupe est confiée à des entreprises qualifiées qui suivent un processus de sélection interne exigeant et qui font l'objet d'un suivi. En cas de modification d'une installation, les règles du Groupe définissent le processus de maîtrise à suivre.

En matière de maîtrise des opérations et de l'intégrité de ses installations, le Groupe a défini des règles pour prévenir des risques opératoires spécifiques qui ont été identifiés soit par les analyses de risques soit par retour d'expérience du Groupe et de l'industrie. Dans le cas particulier des travaux, l'analyse préalable des risques peut conduire à la mise en place d'un permis de travail dont le processus allant de la préparation à la clôture est défini. Les règles du Groupe prévoient également un processus de maîtrise de l'intégrité des installations qui comprend notamment la maintenance préventive, l'inspection des installations, l'identification des équipements importants pour la sécurité qui bénéficieront d'un suivi particulier, la gestion des anomalies et des modes dégradés, ainsi que des audits réguliers. L'ensemble de ces règles fait partie du cadre de référence One MAESTRO du Groupe. Les équipes opérationnelles sont régulièrement formées en vue de maîtriser les opérations au travers du compagnonnage ou de formations en présentiel.

En complément du support de son pôle d'expertise Risques majeurs, le Groupe demande à ses Filiales opérant des sites qui présentent des risques d'accident industriel majeur qu'une fonction intégrité soit identifiée et pilote ce processus transverse.

Actions de formation HSE

Quelle que soit la nature des enjeux de sécurité, de santé ou d'environnement, les actions de prévention impliquent l'adhésion de chacun aux politiques de sécurité du Groupe. À cet effet, le Groupe déploie des **formations destinées aux différentes populations** (nouveaux arrivants, managers, cadres supérieurs et dirigeants) de manière à diffuser un socle cohérent de connaissances partagé par tous :

- **Safety Pass** : ces parcours d'accueil sécurité sont mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les nouveaux arrivants dans le Groupe. Différents parcours existent selon le type de poste et couvrent les risques HSE principaux de l'entreprise, les risques liés à l'activité du site ainsi que ceux liés au poste de travail. Le contenu théorique est complété de formations pratiques de type « gestes qui sauvent » ;

- *HSE for Managers* s'adresse aux managers opérationnels ou fonctionnels, en responsabilité actuelle ou future dans l'une des entités du Groupe. Des sessions sont proposées dans les différents continents où TOTAL est présent. En 2019, 7 sessions, dont 4 à l'international, ont rassemblé plus de 287 managers ;
- *Safety Leadership for Executives* est destinée aux cadres dirigeants du Groupe et centré sur le leadership Sécurité. L'objectif de cette formation est d'accompagner les cadres dirigeants pour leur permettre de transmettre et développer une culture sécurité au sein de leur organisation. La refonte de cette formation a été validée en 2019 lors de sessions pilotes. Cinq sessions ont rassemblé plus de 85 cadres dirigeants en 2019. L'objectif est que l'ensemble des cadres dirigeants ait suivi ce nouveau module d'ici trois ans.

Afin d'assurer et renforcer la connaissance des référentiels documentaires HSE, un outil de contrôle des connaissances HSE intégrant plus de 3 000 questions à choix multiple, a été développé en 2018 à destination des managers HSE du Groupe. Cet outil permet d'évaluer leurs connaissances et détermine, le cas échéant, un plan de formation adapté. En 2019, 125 managers ont participé à cette évaluation des connaissances, ce qui correspond à la moitié de la population visée environ. L'objectif est d'avoir évalué l'ensemble de la population sous trois ans.

Ces formations sont complétées par des actions locales au niveau des Filiales prenant en compte les spécificités des Activités.

En complément des actions de formation, la direction HSE du Groupe porte **l'animation continue des thématiques HSE**. Des experts et spécialistes centraux sont amenés à diffuser un ensemble de règles et de bonnes pratiques, internes comme externes. En 2019, 24 séminaires, webinars ou colloques impliquant les Filiales ont notamment été animés.

Le 26 avril 2019, partout dans le monde, les équipes de TOTAL se sont mobilisées pour la **journée mondiale de la sécurité** autour du thème « Objectif : zéro accident mortel ». Les Fournisseurs présents sur ses sites ont été associés à cet événement.

Par ailleurs, le Groupe a enrichi son offre de **formation sur les risques accidentels majeurs en 2019**. La formation été renforcée auprès des équipes opérationnelles. Aux formations présentielle, ont été ajoutées des formations sur site en Filiale. Par exemple, pour le secteur d'activités Marketing et Services, la formation *Connaissance des Risques Majeurs et de l'Intégrité* relative aux risques majeurs a impliqué plus de 500 participants sur 44 Filiales entre mi-2018 et fin 2019.

Une formation relative à la gestion de crise a permis de former 349 personnes en 2019. Elle a été entièrement refondue en 2019. Le nouvel ensemble complet comportera un module distanciel (*e-learning*) en amont, une formation en présentiel de deux jours, un module distanciel (*mobile learning*) en aval et un recyclage d'un jour à effectuer ultérieurement. En complément, une application « 60 minutes chrono » a été déployée progressivement en 2019. Elle est disponible sur mobile, même hors ligne, et permet à un collaborateur de suivre une formation « scénario » de crise et de réviser les fondamentaux appris lors de l'*e-learning* et de la formation initiale, dans un mode ludique et interactif. Le parcours permet d'obtenir un classement entre participants afin de les encourager à atteindre le meilleur score et donc assurer un bon ancrage des principes enseignés. Cette application a été primée aux Mobile Learning Awards 2019 récompensant les meilleurs contenus de formation mobile.

Par ailleurs, le Groupe a commencé en 2019 à déployer l'*Incident Management System* (IMS) dans les Filiales de l'Exploration-Production. L'IMS est un système harmonisé de gestion des situations d'urgence, décrit par un guide de bonnes pratiques de l'IIPECA et progressivement adopté par les majors. En 2019, sept Filiales de l'Exploration-Production ont été formées et ont réalisé un exercice d'application de grande ampleur, et un total de 314 collaborateurs ont été formés en Filiales et au siège.

Des retours d'expérience d'événements HSE sont régulièrement effectués. Un document de retour d'expérience décrit l'événement HSE ou l'accident auquel il se rapporte, son analyse et les recommandations applicables à des situations similaires. 111 documents (retours d'expérience, bonnes pratiques, alertes) ont été diffusés au sein du Groupe en 2019. Des partages de bonnes pratiques ont également eu lieu en externe afin de diffuser cette culture de la sécurité et de contribuer aux progrès du secteur d'activité de l'énergie, par exemple au sein du CEFIC (association professionnelle européenne de l'industrie chimique), de l'école nationale des mines d'Alès, de l'IOGP (association professionnelle internationale de l'industrie pétrolière et gazière), ou lors de la conférence Global HSE Barhain.

En 2019, TOTAL a contribué à la création et à l'enrichissement du contenu d'une **application « Toolbox »** disponible sur ordinateur, téléphone mobile et tablette, développée avec l'Energy Institute et d'autres industriels. Elle met à disposition des utilisateurs, des enseignements tirés de différentes situations et des informations relatives à la sécurité. Le contenu peut être visualisé par type d'activités ou situations à risque.

Dispositifs de suivi

Parmi les indicateurs de suivi en matière de santé et sécurité, le Groupe suit :

- les pertes de confinement ;
- des indicateurs sécurité, dont le TRIR (taux de fréquence des accidents déclarés) ;
- le nombre d'accidents graves de la route ;
- des indicateurs santé.

Le Groupe rapporte le nombre de **pertes de confinement** classées Tier 1 et Tier 2 selon les définitions de l'American Petroleum Institute (API) et de l'International Association of Oil and Gas Producers (IOGP)⁽¹⁾. Le Groupe s'est fixé comme objectif d'avoir un nombre d'événements Tier 1 et Tier 2 inférieur à 100 en 2019.

L'objectif est largement atteint en 2019. En plus des 73 événements Tier 1 et Tier 2 opérationnels indiqués dans le tableau ci-dessous, le Groupe a connu 2 événements Tier 2 dus à des actes de sabotages ou de vol en 2019.

Pertes de confinement ^(a)	2019	2018	2017 ^(b)
Pertes de confinement (Tier 1)	26	30	28
Pertes de confinement (Tier 2)	47	73	75
Pertes de confinement (Tier 1 et Tier 2)	73	103	103

(a) Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes (feux, explosions, blessures, etc.) telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont). Hors actes de sabotage et de vols.

(b) Hors TEP Barnett en 2017.

Le référentiel One MAESTRO du Groupe couvre trois axes principaux en matière de sécurité des personnes : **la prévention des accidents au poste de travail, la prévention des accidents de transport** et la prévention des accidents industriels majeurs décrite ci-dessus. Elle vise à la fois le personnel des Filiales, celui des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par l'une des Filiales, ainsi que celui des entreprises de transport dans le cadre de contrats long terme. Pour tous ces axes, les résultats sécurité sont suivis avec la même attention.

Des indicateurs mesurent les principaux résultats. Au-delà de sa volonté de ne pas avoir d'accident mortel dans la conduite de ses Activités, le Groupe s'est fixé pour objectif de réduire de façon continue le TRIR⁽²⁾ et pour 2019 de le maintenir à un niveau inférieur à 0,85 pour l'ensemble des personnels (Groupe et entreprises extérieures).

(1) Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont).
 (2) TRIR : taux de fréquence des accidents déclarés (*Total Recordable Injury Rate*).

Indicateurs sécurité	2019	2018	2017
TRIR ^(a) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées – Tous Personnels	0,81	0,91	0,88
Personnel des sociétés du Groupe	0,74	0,82	0,89
Personnel d'entreprises extérieures ^(b)	0,88	1,01	0,88
LTIR ^(c) : nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées – Tous personnels	0,48	0,59	0,58
SIR ^(d) : nombre moyen de jours d'arrêt par accident avec arrêt	34	26	28 ^(e)
Nombre de décès accidentels	4	4	1

(a) TRIR : taux de fréquence des accidents déclarés (*Total Recordable Injury Rate*).

(b) Tel que défini au point 5.11 du chapitre 5.

(c) LTIR : taux de fréquence des accidents avec arrêt (*Lost Time Injury Rate*).

(d) SIR : taux de sévérité des accidents avec arrêt (*Severity Injury Rate*).

(e) Hors Saft Groupe.

Les efforts du Groupe menés en termes de sécurité depuis plus de 10 ans ont permis de diviser le nombre d'accidents par un facteur 4 sur la période 2009 à 2019. Après la stabilisation des performances observée en 2016 et 2017, l'année 2019 a montré une diminution de 11% des accidents déclarés par rapport aux résultats de l'année précédente. Ces progrès sont dus aux efforts constants du Groupe en matière de sécurité et notamment :

- à la mise en place de référentiels HSE régulièrement mis à jour et audités ;
- à la prévention de risques spécifiques particulièrement accidentogènes tels que la manutention de charge (ergonomie), le transport routier, les déplacements à pied ;
- à la formation et la sensibilisation générale à la sécurité visant tous les niveaux de l'encadrement (journée mondiale de la sécurité, formations spécifiques pour managers) ;
- aux efforts de communication HSE visant tout le personnel du Groupe ;
- à l'introduction d'objectifs HSE dans la politique de rémunération des collaborateurs du Groupe (se reporter au point 5.3.1.2 du chapitre 5).

L'augmentation du SIR entre 2018 et 2019 s'explique par une augmentation des accidents avec un nombre de jours d'arrêt supérieur à 30 notamment pour le secteur M&S et une diminution du nombre d'accidents ayant un nombre de jours d'arrêt inférieur à 10 notamment pour le secteur Integrated Gas, Renewables & Power.

Malgré les mesures mises en œuvre, le Groupe a déploré en 2019 quatre décès parmi le personnel d'entreprises extérieures survenus lors de chantiers ou d'opérations de maintenance en Belgique, en France, aux États-Unis et en Corée du Sud. Tous étaient liés directement ou indirectement à des travaux en hauteur : chute d'une plateforme mobile en ajustant une tuyauterie (Belgique), chute d'un plancher de travail à la suite du déboîtement d'un garde-corps (France), chute d'un escabeau en démontant un équipement (États-Unis), chute d'un toit en cours de réparation (Corée du Sud).

Ces décès ont conduit le Groupe à mettre à jour la règle sur les travaux en hauteur du cadre de référence One MAESTRO, et à mener une réflexion spécifique afin de franchir un nouveau cap dans la prévention des accidents mortels et atteindre l'objectif « Zéro accident mortel » du Groupe. Particulièrement concernés, des représentants d'entreprises extérieures ont été associés à cette réflexion, aux côtés d'opérationnels et de spécialistes de la sécurité du Groupe. Le Groupe renforcera ses efforts dans trois domaines prioritaires :

- la mise en place, dans le processus du permis de travail, d'un rituel préalable au travail dans les sites opérés du Groupe (*Feu vert sécurité*) ;
- la tenue de visites de sécurité sur site menées de manière conjointe avec les entreprises extérieures ;
- l'intensification des contrôles terrain afin de mesurer la conformité aux règles de sécurité.

La mise en œuvre progressive de ces actions sur les sites opérés par les Filiales, accompagnée de campagnes de sensibilisation aux dangers mortels les plus répandus, a débuté au quatrième trimestre 2019.

Par ailleurs, à la suite de l'accident mortel lié à l'explosion d'un réservoir survenu en Égypte en octobre 2018, le Groupe a rapidement décidé de déployer un programme de prévention d'envergure centré sur les causes supposées de l'accident, dans l'attente de disposer des conclusions d'investigation. Après des sessions de sensibilisation par webinaire, une formation spécifique aux risques liés aux travaux sur réservoirs a été déployée en impliquant environ 3 500 participants dans 90 pays. Ce programme s'est achevé mi-2019 par la diffusion d'un retour d'expérience d'application immédiate et obligatoire dans tout le Groupe.

Dans le domaine de la **sécurité au poste de travail**, le Groupe a également mis en place depuis 2010 les *Douze règles d'or de la sécurité au poste de travail*. Les statistiques internes au Groupe montrent que dans plus de 32% des accidents graves ou presque accidents à haut potentiel de gravité au poste de travail, au moins une des Règles d'or n'avait pas été respectée. La bonne application de ces règles, et plus généralement de toutes les procédures en matière de sécurité au poste de travail, est rappelée lors de formations, et vérifiée par des visites de terrain et des audits.

L'implication de chaque employé à identifier des anomalies ou des situations dangereuses est un indicateur de la vigilance du personnel dans la prévention des accidents et traduit le niveau de culture sécurité au sein du Groupe. La remontée des anomalies et des presque accidents est fortement encouragée et fait l'objet d'un suivi (environ 700 000 par an).

Depuis 2016, la direction HSE a, par ailleurs, intégré dans son organisation un service regroupant les référents travaux à risques (travaux en hauteur, levage, nettoyage à haute pression, fouille, etc.), qui ont pour fonction de consolider le savoir-faire interne et les relations avec les entreprises extérieures. L'organisation de la direction HSE du Groupe intègre également un service dont le but est d'accompagner les sites qui en font la demande dans leur démarche d'amélioration de la culture sécurité.

Dans le domaine du transport routier, le Groupe met en œuvre depuis de nombreuses années une politique visant à réduire les accidents en appliquant des standards pouvant être plus stricts que certaines réglementations locales. Cette politique s'applique à tout le personnel du Groupe et aux entreprises extérieures en contrat avec le Groupe. Elle comprend notamment l'interdiction de téléphoner en conduisant, y compris avec un kit main libre, l'interdiction d'utilisation des deux roues motorisées pour les déplacements professionnels, l'obligation de formation des conducteurs et la définition de spécifications techniques strictes pour les véhicules. Des exigences complémentaires sont déclinées en fonction du niveau des risques routiers du pays et de la nature de l'activité. Par exemple dans les pays à risques routiers élevés, les véhicules sont équipés de dispositifs d'enregistrement des paramètres de conduite et un suivi du comportement des conducteurs est mis en place. Depuis 2012, un vaste programme d'inspection des transporteurs est également déployé au Marketing & Services. Il fait intervenir des experts transport indépendants qui inspectent les transporteurs sur les pratiques et processus mis en place concernant le recrutement et la formation des chauffeurs, les contrôles et la maintenance des véhicules, la gestion des trajets et le système de management HSE. En fonction des résultats de l'inspection, le transporteur peut être inclus ou exclus de la liste des transporteurs agréés par le Groupe. Ce programme est progressivement étendu aux autres secteurs d'activité du Groupe en fonction des besoins. Par ailleurs, un centre de formation existe depuis 2015 à Radès en Tunisie. Il accueille les personnels des Filiales ainsi que les transporteurs qui souhaitent bénéficier des formations transport proposées par le Marketing & Services.

Afin de mesurer le résultat de sa politique, le Groupe suit depuis de nombreuses années le nombre d'accidents graves impliquant ses personnels et ceux des entreprises extérieures. La réduction de 27%

du nombre d'accidents graves entre 2016 et 2019 témoigne des efforts menés. En 2019, le nombre d'accidents graves de la route est en augmentation par rapport à 2018. Toutefois, aucun décès sur la route n'est à déplorer.

Les chantiers ouverts en 2018 sur l'utilisation des nouvelles technologies dans la prévention des accidents de la route ont été poursuivis en 2019. Au Marketing & Services, un nouveau plan d'action a été mis en place couvrant les domaines du comportement des conducteurs, des véhicules et de la préparation aux situations d'urgence. La décision a notamment été prise de déployer, sur plus de 2 500 véhicules de transport, des systèmes de détection de la fatigue après des tests concluants effectués sur plusieurs mois. Par ailleurs, le second volet

de la campagne vidéo interne SafeDriver a débuté en 2019. Les sujets retenus en 2019 ont été les angles morts, la fatigue au volant et la conduite en situation difficile.

Nombre d'accidents graves de la route^(a)

	2019	2018	2017
Véhicules légers et transport en commun ^(b)	9	7	11
Poids lourds de transport de marchandises ^(b)	24	23	26

(a) Renversement de véhicule ou autre accident ayant entraîné une blessure d'un membre d'équipage (accident déclaré).

(b) Véhicules en contrat long terme avec le Groupe (> 6 mois).

Exemple : Améliorer le transport routier, influence positive sur les Fournisseurs

Les accidents lors du transport par camion de produits TOTAL représentent un pourcentage non négligeable (14%) des accidents à haut potentiel de gravité recensés par le Groupe. Le nombre d'accidents de la route a significativement diminué ces dernières années suite aux efforts déployés par le Groupe pour améliorer la sécurité routière.

Bien que le Groupe ne transporte que rarement lui-même ses produits par route, il a décidé de s'impliquer fortement auprès de ses prestataires de transport pour envisager des mesures visant à réduire le nombre d'accidents.

Identifiée comme prioritaire, la zone Afrique & Moyen-Orient a donné lieu à un vaste programme dénommé « Inspection de Conformité des Transporteurs » (ICT) lancé en 2012 par le secteur Marketing & Services.

Le travail d'équipes d'inspection composées de spécialistes internes et d'experts transport indépendants issus de la profession a abouti à identifier et écarter les transporteurs les plus à risque, et à définir, pour les transporteurs pouvant être retenus, des plans d'action d'amélioration. Le programme a été établi pour ancrer les exigences

et les bonnes pratiques : réinspections régulières, suivi par les Filiales de l'avancement des plans d'actions, suivi des résultats consolidés. Le tout autour de quatre axes simples : gestion des chauffeurs, gestion des véhicules, gestion des trajets, gestion HSE.

Ce programme ICT a permis de diffuser une feuille de route claire pour les fournisseurs de services de transport et de mettre en place des outils d'accompagnement concrets pour améliorer la sécurité : ordinateurs de bord, caméras embarquées, *check-list* de contrôle véhicule, rajeunissement des flottes, partenariats pour la formation des chauffeurs, système de « permis à points » conditionnant l'aptitude à conduire pour le Groupe.

Le programme a été étendu à partir de 2017 à d'autres zones du Marketing & Services (Asie-Pacifique, Amérique latine), puis à partir de 2018 aux autres secteurs d'activité du Groupe.

Les résultats sont là : une nette amélioration de la qualité des transporteurs de la zone et une réduction significative du nombre des décès liés au transport poids lourds (division par 5 en 5 ans) et plus largement du nombre d'accidents graves de transport poids lourds (nombre divisé par 3, au sein du secteur Marketing & Services depuis la mise en place des ICT).

Dans le domaine du **transport aérien**, un processus de sélection des transporteurs est mis en place pour limiter les risques liés aux déplacements du personnel du Groupe et des entreprises extérieures, si leur voyage est organisé par le Groupe. Ce processus s'appuie sur les données issues des organismes internationaux reconnus : Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), IATA Operational Safety Audit (IOSA), IOGP, et des recommandations d'autorités d'aviations civiles. Les compagnies aériennes qui ne disposent pas d'une notation par un organisme international font l'objet d'une évaluation par un organisme indépendant missionné par le Groupe.

En matière de **prévention des risques pour la santé au travail**, le référentiel One MAESTRO du Groupe prévoit que les Filiales identifient et évaluent les risques au poste de travail à court, moyen et long termes. Il fournit pour ce faire des guides pour la mise en application. L'analyse de ces risques pour la santé porte sur les risques de nature chimique, physique, biologique, ergonomique et psychosociale. Elle conduit à l'établissement et au déploiement d'un plan d'action. Le référentiel demande, par ailleurs, que chaque entité du Groupe formalise sa procédure de suivi médical en tenant compte des exigences de la législation locale (fréquence, type d'examen, etc.) et du degré d'exposition de son personnel aux différents risques.

Pour compléter ce dispositif, le Groupe dispose d'un observatoire de la santé des salariés qui a pour vocation de faire le suivi de l'état de santé d'un échantillon de salariés permettant d'identifier l'émergence de pathologies et, le cas échéant, de proposer des actions de prévention.

Ces données, issues de remontées anonymes des visites médicales, couvrent environ 10% des salariés du Groupe au niveau mondial.

Le Groupe dispose également d'un comité médical conseil qui se réunit régulièrement pour évoquer les grands thèmes de santé qui sont en lien avec les activités du Groupe. Il décide au besoin d'activer des stratégies de prévention sanitaire complémentaires. Composé d'experts scientifiques externes, il associe également des cadres dirigeants et les acteurs du Groupe concernés par ces questions.

En vue de partager sur les avancées du Groupe en matière d'Hygiène industrielle, le Groupe a organisé en 2019, comme chaque année, une journée d'échange en liaison avec les secteurs d'activité concernés.

Afin de suivre les performances de son dispositif, le Groupe a mis en place les indicateurs suivants :

Indicateurs santé (périmètre PSM)	2019	2018	2017
Part des salariés exposés à un risque professionnel bénéficiant d'un suivi médical régulier	98%	98% ^(a)	98%
Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année (selon les critères de la réglementation locale)	128	154	143

(a) Par exception aux principes du reporting exposés au point 5.11 du chapitre 5, le taux 2018 n'intègre pas une société n'ayant pas remonté ses données dans les délais du PSM 2018.

3.6.8.3 Environnement

Le compte-rendu présenté ci-après concerne principalement les Filiales, la mise en œuvre des mesures spécifiques aux Fournisseurs étant décrite au point 3.6.8.5 de ce chapitre.

Évaluation des Filiales

Les audits HSE, qui comprennent un volet relatif à l'environnement, sont décrits au point 3.6.8.2 de ce chapitre.

Les exigences internes au Groupe requièrent que les systèmes de gestion de l'environnement des sites opérés du Groupe importants pour l'environnement⁽¹⁾ soient certifiés au standard ISO 14001 dans les deux ans qui suivent leur démarrage ou leur acquisition : 100% de ces 77 sites sont en conformité en 2019. Au-delà de ces exigences internes, à fin 2019, ce sont au total 281 sites opérés par le Groupe qui sont certifiés au standard ISO 14001. En 2019, 7 sites ont été nouvellement certifiés ISO 14001.

Actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves, et dispositifs de suivi

La direction HSE et les services HSE au sein des entités du Groupe veillent au respect tant des réglementations locales applicables que des exigences internes découlant de la charte Sécurité Santé Environnement et Qualité et des engagements complémentaires du Groupe. Des instances de pilotage Groupe animées par la direction HSE sont chargées de :

- suivre les performances environnementales de TOTAL, revues annuellement en Comité d'audit, qui font l'objet d'objectifs d'amélioration fixés sur des périodes pluriannuelles ;
- traiter, en collaboration avec les secteurs d'activité, les différentes thématiques concernant l'environnement dont ils ont la charge ;
- promouvoir les normes internes à faire appliquer par les entités opérationnelles du Groupe.

Les **actions de sensibilisation et formation** relatives à l'environnement sont incluses dans les actions HSE décrites au point 3.5.9.2 de ce chapitre. En 2019, la Journée Mondiale de l'Environnement a porté sur les bonnes pratiques de préservation de la biodiversité sur les sites du Groupe. À cette occasion, plusieurs supports didactiques ont été créés pour enrichir les connaissances des collaborateurs en matière de biodiversité.

Pour prévenir les risques accidentels de pollution et notamment les déversements pouvant atteindre l'environnement, TOTAL met en œuvre des politiques adaptées de maîtrise des risques. Des mesures de maîtrise couvrent tant la conception, la construction des installations ou leurs éventuelles modifications, que la conduite des opérations et la maîtrise de l'intégrité des installations au cours du temps.

Pour ses **transports maritimes et fluviaux d'hydrocarbures**, TOTAL n'affrète que des navires et des barges aux meilleurs standards internationaux. Une politique interne au Groupe fixe le processus et les critères de sélection des navires et des barges, appelés *vetting*. Ces critères s'appuient notamment sur les réglementations, sur les bonnes pratiques et les recommandations de l'OCIMF⁽²⁾, ainsi qu'en Europe sur le système *European Barge Inspection Scheme* – EBIS. Le *vetting* des navires-citernes et barges est mis en œuvre par une entité unique et centralisée du Groupe. L'âge moyen de la flotte affrétée à temps par la direction des Transports maritimes de TOTAL est d'environ six ans.

Pour les **terminaux maritimes opérés**, le Groupe poursuit une démarche de recensement de leurs caractéristiques physiques et de consolidation dans une base de données mondiale dans le cadre du *Marine Terminal Information System* (MTIS) de l'OCIMF. À fin 2019, 95% des terminaux maritimes côtiers et offshore avaient effectué la démarche, facilitant ainsi l'évaluation de la compatibilité des navires avec les postes d'escale. Par ailleurs, TOTAL encourage l'ensemble de ses terminaux maritimes à utiliser le *Marine Terminal Management Self Assessment* (MTMSA), référentiel préconisé par l'industrie pour l'autoévaluation des terminaux maritimes et l'amélioration continue de la sécurité des transferts de produits. Une formation pour le contrôle des

interfaces navire-terre (SSSCL – *Ship Shore Safety Check List*) et des opérations de transfert de cargaison, développée par le Groupe courant 2016, a été suivie par des opérateurs de 80% des terminaux opérés à fin 2019.

Pour se préparer à faire face à un déversement accidentel majeur, TOTAL a structuré un dispositif global de **gestion de crise** décrit au point 3.6.6.4 de ce chapitre.

Ce dispositif est complété, pour les sites opérés par le Groupe concernés par un risque de déversements accidentels atteignant les eaux de surface, par des exigences du **référentiel One MAESTRO**. Celles-ci demandent aux Filiales de revoir et de tester régulièrement leurs plans de lutte antipollution dans le cadre d'exercices. Ces plans sont propres à chaque site, adaptés à leur organisation, leurs activités et leur environnement tout en restant en phase avec les recommandations du Groupe.

Les Filiales peuvent s'appuyer sur des moyens humains et matériels internes (*Fast Oil Spill Team*, FOST) et bénéficier de conventions d'assistance avec les principaux organismes tiers spécialisés dans la gestion des déversements d'hydrocarbures.

Pour les **activités d'exploration-production d'hydrocarbures**, des équipements de fermeture de puits en fond de mer (*subsea capping*) mobilisables par voie aérienne et de captage de fuite (*subsea containment*) sont stratégiquement positionnés, depuis 2014, en différents points du monde (Afrique du Sud, Brésil, Norvège, Singapour). Ils permettent de disposer de solutions disponibles rapidement en cas d'éruption de pétrole ou de gaz lors de forages sous-marins. À partir de ces localisations, ces équipements peuvent ainsi bénéficier aux opérations de TOTAL partout dans le monde. Ces dispositifs sont issus des travaux d'un groupement de neuf compagnies pétrolières, dont TOTAL fait partie, et sont gérés par l'organisme coopératif de lutte contre la pollution marine aux hydrocarbures, *Oil Spill Response Ltd* (OSRL).

En complément, TOTAL a conçu et développé son propre système de *capping* (*Subsea Emergency Response System*) pour stopper le plus rapidement possible une éruption potentielle survenant en cours de forage ou en cours de production. Depuis 2015, des équipements ont été successivement positionnés en Angola puis en République du Congo, couvrant ainsi potentiellement toute la région du golfe de Guinée. En mars 2019, l'un de ces équipements a été déployé et testé par plus de 1 200 m de profondeur dans le cadre d'un exercice de grande ampleur au Nigéria.

Préparation à la lutte antipollution

	2019	2018	2017
Nombre de sites dont l'analyse de risques a identifié au moins un risque de pollution accidentelle importante d'une eau de surface ^(a)	128	126	126
Proportion de ces sites disposant d'un plan antipollution opérationnel	100%	99%	91%
Proportion de ces sites qui ont mis en œuvre au moins un exercice de lutte antipollution dans l'année	91%	86% ^(b)	95%

(a) La variation du nombre de sites est due aux effets de périmètre.

(b) La baisse par rapport à 2017 est principalement due à deux filiales dont le matériel était en cours de mise à niveau en 2018.

TOTAL suit, conformément aux usages de la profession, les déversements accidentels d'hydrocarbures liquides dont le volume unitaire est supérieur à un baril. Ceux qui dépassent un seuil de gravité prédéterminé font l'objet d'une revue mensuelle et une information statistique annuelle est transmise au Comité Performance Groupe. Tout déversement est suivi d'une action de réparation visant un retour aussi rapide que possible de l'environnement à un état acceptable.

(1) Sites émettant plus de 30 kt CO₂e par an.

(2) OCIMF (*Oil Companies International Marine Forum*) : association de l'industrie regroupant les principales compagnies pétrolières mondiales. Cet organisme gère notamment le *Ship Inspection Report* (SIRE) Programme qui abrite et donne accès aux rapports d'inspection des navires-citernes et des barges fluviales (*Barge Inspection Questionnaire* – BIQ).

Déversements accidentels d'hydrocarbures liquides ayant atteint l'environnement et dont le volume est supérieur à un baril, hors actes de sabotage

	2019	2018	2017
Nombre de déversements	57	74	62
Volume total des déversements (en milliers de m ³)	1,2	0,3	0,5

Limitation de l'empreinte environnementale

Eau, air

Les activités du Groupe génèrent des rejets tels que les rejets des fumées des installations de combustion, les émissions dans l'atmosphère des différents procédés de transformation, ou encore les rejets d'eaux résiduaires. Au-delà du respect des réglementations applicables, le Groupe a mis en place un guide sur lequel les Filiales peuvent s'appuyer pour limiter les quantités rejetées. Le Groupe s'est doté plus particulièrement d'objectifs de réduction des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) et de limitation de ses rejets hydrocarbures dans l'eau. Après analyse, les sites exposés peuvent s'équiper de systèmes de réduction qui incluent des mesures organisationnelles (utilisation de modèles prédictifs pour la maîtrise des pics d'émission de dioxyde de soufre (SO₂) en fonction des données météorologiques, amélioration de la conduite des procédés de combustion, etc.) et des mesures techniques (stations de traitement des eaux résiduaires, utilisation de brûleurs de bas-NO_x, dépoussiéreurs électrostatiques, etc.). À ce jour, toutes les raffineries détenues exclusivement par le Groupe sont pourvues de ce type de dispositif.

Pour les nouvelles installations développées par le Groupe, les règles internes prévoient que des études d'impact de ces rejets doivent être réalisées et si nécessaire des actions menées pour en limiter les effets.

En 2010, les émissions de SO₂ étaient de 99 kt. Le Groupe s'est doté d'un objectif pour 2020 de ne pas dépasser 49,5 kt, atteint depuis 2017.

Rejets chroniques atmosphériques^(a)

	2019	2018	2017
Émissions de SO ₂ (en kt)	39	48	47
Émissions de NO _x (en kt)	72	66	69

(a) Se reporter au point 5.11 du chapitre 5 pour le périmètre de reporting.

Les émissions de SO₂ susceptibles de causer des pluies acides sont contrôlées et réduites régulièrement. La baisse de ces émissions en 2019 s'explique essentiellement par une diminution d'activité sur les unités du raffinage et par la mise en place d'une politique plus exigeante concernant le brûlage de gaz acides du secteur Exploration-Production aux Émirats arabes unis.

Les émissions de NO_x concernent essentiellement les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures et sont majoritairement localisées offshore loin des côtes ; leur impact sur la qualité de l'air est donc considéré comme limité. La hausse enregistrée en 2019 s'explique essentiellement par une augmentation des activités de forage et de logistique en mer.

Qualité des eaux rejetées

	2019	2018	2017
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux offshore (en mg/l)	13,0	14,1	17,7
% de sites conformes à l'objectif de qualité des rejets offshore (30 mg/l)	100% ^(a)	96% ^(a)	100% ^(a)
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux onshore (en mg/l)	1,7	1,8	2,4
% de sites conformes à l'objectif de qualité des rejets onshore (15 mg/l)	100%	100%	100%

(a) Site d'Alwynn (Royaume-Uni) exclu, ses rejets ayant lieu uniquement lors de la maintenance de l'unité de réinjection et étant encadrés par une autorisation réglementaire spécifique.

Sols

Les risques de contamination des sols liés aux Activités de TOTAL proviennent essentiellement des déversements accidentels et des stockages de déchets.

En matière de prévention et de maîtrise de ces pollutions, le Groupe a mis en place un guide sur lequel les Filiales peuvent s'appuyer. L'approche recommandée repose sur quatre piliers :

- la prévention des fuites, grâce à la mise en œuvre, autant que possible, de standards au niveau des meilleures pratiques de l'industrie, tant en ingénierie qu'en opération et dans les transports ;
- des opérations d'entretien à une fréquence adaptée afin de minimiser les risques de fuite ;
- une surveillance globale du milieu pour identifier une pollution éventuelle des sols et des eaux souterraines ;
- la maîtrise des pollutions résultant d'activités passées via des opérations visant à les confiner et à les réduire ou les éliminer.

Par ailleurs, une règle Groupe fixe les exigences minimales suivantes :

- le recensement systématique pour chaque site des enjeux environnementaux et sanitaires liés à d'éventuelles contaminations des sols et des eaux souterraines ;
- l'évaluation des contaminations des sols et des eaux souterraines avec la prise en compte de différents facteurs (étendue de la pollution à l'intérieur ou hors des limites du site, nature et concentrations des polluants, présence d'un vecteur susceptible de permettre la migration de la pollution, usages du terrain et des eaux souterraines à l'intérieur et aux abords du site) ;
- la gestion des enjeux sanitaires ou environnementaux identifiés en fonction de l'usage du site.

Enfin, les installations opérées du Groupe et qui ne sont plus en service (usines chimiques, stations-service, bourbiers ou lagunes résultant des activités d'extraction d'hydrocarbures, friches d'unités arrêtées de raffineries, etc.) marquent le paysage et peuvent, malgré toutes les précautions mises en œuvre, avoir été sources de pollutions chroniques ou accidentelles. Au-delà de la gestion appropriée des déchets liés à la déconstruction et à la mise en sécurité des sites, TOTAL s'est doté d'une politique d'évaluation et de gestion des risques occasionnés par les pollutions des sols et des eaux souterraines. Pour les sites en fin d'activité, les modes de gestion des pollutions sont déterminés en tenant compte des obligations réglementaires avec pour objectif de conserver le contrôle de l'usage des sites en privilégiant les possibilités de redéveloppement d'activités du Groupe (solaire, reboisement, etc.). Les opérations de réhabilitation de sites sont mises en œuvre par des entités spécialisées créées par le Groupe. À fin 2019, 114 sites industriels ayant cessé leurs activités (hors stations-service) étaient en cours de réhabilitation.

Utilisation durable des ressources

Eau douce

En raison de leur nature, les activités du Groupe, principalement celles du Raffinage-Chimie et dans une moindre mesure celles des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power, sont susceptibles d'avoir des impacts sur la ressource en eau et d'en être dépendantes. Ceci particulièrement lorsque l'activité concernée est située dans un environnement hydriquement sensible.

Conscient de ces enjeux, TOTAL suit les principes suivants en matière de gestion des risques sur la ressource en eau :

1. une identification des sites sensibles prioritaires par un suivi des prélèvements en eau, puis une évaluation des risques ;
2. selon les besoins, une amélioration de la gestion de la ressource en eau via une adaptation du système de gestion environnementale des sites concernés.

Afin d'identifier ses implantations concernées par un risque de stress hydrique, TOTAL procède au recensement des prélèvements et des rejets d'eau sur tous ses sites opérés matériels pour cet indicateur et les évalue selon les indices de stress hydrique du WRI⁽¹⁾ Aqueduct actuel et futur. À ce jour, 9,3%⁽²⁾ des prélèvements d'eau douce se font en zone de stress hydrique global. Pour les sites situés dans ces zones et prélevant plus de 500 000 m³ d'eau par an, TOTAL met en œuvre une évaluation des risques pour la ressource en eau structurée notamment grâce au déploiement de l'outil *Local Water Tool (LWT) for Oil & Gas* de la *Global Environmental Management Initiative (GEMI)*. Cet outil permet également d'orienter les actions de réduction des risques et d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau des sites quand cela est nécessaire.

La mise en œuvre de cette évaluation des risques permet d'établir que les activités des sites opérés du Groupe exposent relativement peu les autres usagers de l'eau à un risque de stress hydrique. À la suite de cette évaluation, deux sites ont été identifiés comme étant à risque et déclarés en 2019 comme tels au CDP⁽³⁾ : les raffineries de Grandpuits et de Normandie. Le risque concerne l'approvisionnement en eau de ces sites qui pourrait être interrompu pour maintenir l'accès à l'eau des usagers prioritaires.

En 2019, le Groupe a répondu au questionnaire du CDP Water sur la période 2018 et a obtenu, pour la troisième année consécutive, une note A-. Le principal indicateur utilisé dans ce *reporting* est le prélèvement d'eau douce.

Indicateur relatif à l'eau(a)	2019	2018	2017
Prélèvements d'eau douce, hors eaux de refroidissement (en millions de m ³)	115	116	116

(a) Se reporter au point 5.11 du chapitre 5 pour le périmètre de *reporting*.

Sols

TOTAL utilise les surfaces de sols dont il a besoin pour mener en sécurité ses opérations industrielles et n'a pas, en 2019, d'utilisation extensive de surfaces terrestres qui puisse avoir un conflit d'usage substantiel avec les divers écosystèmes naturels ou avec l'agriculture.

Environnements naturels sensibles

En raison de leur nature, les activités de TOTAL peuvent être localisées dans des **environnements naturels sensibles**. Conscient de cet enjeu, le Groupe prend en compte la biodiversité et les écosystèmes dans ses référentiels, dont l'élément fondateur est sa charte Sécurité Santé Environnement et Qualité. Ainsi, pour les nouvelles installations développées par le Groupe, les règles internes prévoient que des études d'impact prenant en compte la biodiversité et les écosystèmes soient réalisées et que des actions soient menées si nécessaire. Pour les installations en activité, le Groupe recommande aux Filiales l'application de la démarche éviter – réduire – restaurer – compenser. Pour matérialiser cette politique, le Groupe a souscrit en juillet 2018, dans

le cadre du programme Act4Nature, 16 engagements biodiversité. Ces 16 engagements sont décrits dans la brochure biodiversité disponible sur le site sustainable-performance.total.com. Ils comprennent 10 engagements de principes généraux communs à l'ensemble des entreprises signataires et six engagements individuels spécifiques à TOTAL, dont certains étaient préexistants.

3.6.8.4 Climat

Gouvernance

Pour contribuer à apporter des réponses concrètes au défi du changement climatique, TOTAL s'appuie sur une organisation et une gouvernance structurée. Le Groupe a mis en place quatre axes stratégiques qui intègrent les enjeux liés au changement climatique.

En support des organes de gouvernance du Groupe, la direction Stratégie et Climat structure la démarche en matière de climat et accompagne des directions stratégiques et opérationnelles des secteurs d'activité du Groupe. Le suivi des indicateurs permet de mesurer les progrès accomplis et d'adapter l'action du Groupe.

Supervision par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de TOTAL veille à ce que les enjeux climatiques soient pris en compte dans la stratégie du Groupe et examine les risques et opportunités liés au changement climatique lors de la revue des perspectives stratégiques des secteurs d'activité du Groupe qui a lieu chaque année. Le Conseil d'administration examine les objectifs de réduction des émissions de GES du Groupe et en revoit les performances annuellement.

Dans le cadre de ses travaux, le Conseil d'administration s'appuie sur son Comité Stratégie & RSE dont le règlement intérieur a été modifié en septembre 2017 puis en juillet 2018 pour élargir ses missions au champ de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et à la prise en compte de l'enjeu Climat dans la stratégie du Groupe.

Conscient de l'importance des enjeux climatiques, le Conseil d'administration a décidé, en 2019, de faire évoluer les critères de détermination de la part variable de la rémunération du Président-directeur général au titre de l'exercice 2019 notamment en intégrant un critère quantifiable relatif à l'évolution des émissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations *oil & gas* opérées (se reporter au point 4.3.2 du chapitre 4). Ce critère complète ceux introduits dès 2016 pour mieux prendre en compte l'atteinte des objectifs de responsabilité sociétale d'entreprise (*corporate social responsibility* – CSR) et HSE du Groupe. La performance CSR est évaluée à travers la prise en compte du climat dans la stratégie du Groupe, la réputation du Groupe dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions.

Rôle du management

Le Président-directeur général de TOTAL, conformément aux orientations stratégiques long terme fixées par le Conseil d'administration, met en œuvre la stratégie du Groupe en veillant à ce que les enjeux du climat soient pris en compte. Il s'appuie notamment sur le Directeur général Strategy-Innovation du Groupe, membre du Comité exécutif, à qui rapportent le directeur Stratégie & Climat et son directeur Climat. Le directeur Climat anime le Comité de pilotage Climat-énergie qui comprend principalement des représentants des directions Stratégie et HSE au sein des différents secteurs d'activité. La mission de ce Comité est de structurer la démarche du Groupe en matière de climat et en particulier de :

- proposer des objectifs de réduction des émissions de GES sur les installations opérées *oil & gas* du Groupe ;
- proposer une stratégie qui permette de réduire l'intensité carbone des produits énergétiques utilisés par les clients du Groupe ;
- suivre les évolutions des marchés de CO₂ existants ou en cours d'élaboration ;

(1) World Resources Institute.

(2) Selon la définition du CDP Water 2018.

(3) Organisme à but non lucratif qui propose un *reporting* environnemental pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les États et les régions. Voir <https://www.cdp.net/fr>

- impulser des initiatives notamment avec des partenaires industriels sur de nouvelles technologies pour permettre la réduction des émissions de CO₂ (efficacité énergétique, captage et stockage du CO₂, par exemple).

Stratégie

L'enjeu du climat est au coeur de la vision stratégique de l'entreprise. TOTAL s'appuie sur quatre axes pour structurer sa démarche.

1) Croître dans les chaînes de valeur du gaz (gaz naturel, biogaz et hydrogène)

Pour répondre de manière responsable à la forte progression des besoins en électricité, TOTAL poursuit son développement dans le secteur du gaz, deux fois moins émissif en CO₂ dans la génération électrique que le charbon⁽¹⁾. Le gaz constitue également un complément indispensable pour faire face à l'intermittence des renouvelables mais aussi à la saisonnalité de la demande. Le développement du gaz naturel ira de pair avec une incorporation dans le réseau d'infrastructure existant, d'une part croissante de gaz vert, comme du biogaz ou de l'hydrogène, afin de diminuer les émissions.

Le Groupe a poursuivi ses efforts de développement sur l'ensemble de la chaîne gazière, de la production au client final. Dans l'Amont, TOTAL a finalisé différentes acquisitions comme celles des actifs GNL (gaz naturel liquéfié) d'Engie et d'Anadarko au Mozambique, et démarré d'importants projets GNL comme Ichthys en Australie et Cameron aux États-Unis. Le Groupe a par ailleurs, procédé ou bénéficié du lancement de développements majeurs comme le projet Arctic LNG 2 (se reporter au point 2.3 du chapitre 2). TOTAL est n°2⁽²⁾ mondial sur ce marché avec un volume vendu de plus de 34 Mt en 2019.

Dans la distribution, TOTAL s'est engagé dans le gaz carburant pour les transports en prenant en 2018 une participation de 25% dans Clean Energy Fuels Corp.⁽³⁾, l'un des leaders de la distribution de gaz carburant pour poids lourds aux États-Unis et en signant un contrat avec CMA-CGM, premier armateur à équiper ses porte-conteneurs transcontinentaux de moteurs fonctionnant au GNL. En 2018, le Groupe a également signé un partenariat avec le groupe Adani, le plus grand conglomérat privé indien dans le domaine de l'énergie et des infrastructures gaz, en vue de contribuer au développement du marché du gaz naturel. Ce partenariat, qui a été étendu en 2019, illustre la volonté du Groupe d'accompagner les pays qui produisent l'essentiel de leur énergie électrique à partir du charbon dans la diversification de leur mix énergétique.

La promotion du gaz dans le mix énergétique doit cependant s'accompagner d'une attention forte portée à la maîtrise des émissions de méthane. Afin de conserver l'avantage que le gaz procure en termes d'émission de GES par rapport au charbon pour la génération d'électricité, il est nécessaire de limiter strictement les émissions de méthane associées à la production et au transport du gaz. En 2019, les émissions de méthane des installations opérées par le Groupe dans le cadre de ses activités hydrocarbures Amont sont de l'ordre de 0,20% du gaz commercial produit⁽⁴⁾. L'objectif du Groupe est de réduire cette intensité en-dessous de 0,20%.

Le Groupe est membre depuis 2014 du *Oil & Gas Methane Partnership*, un partenariat entre gouvernements et industriels sur l'amélioration des moyens de mesures et de contrôle des émissions de méthane, mis en place par la Coalition pour le Climat et l'Air Pur et promu par l'ONU Environnement et l'organisation non gouvernementale Environmental Defense Fund. Le Groupe a également lancé plusieurs initiatives via l'*Oil & Gas Climate Initiative* et a signé les Principes directeurs sur la réduction des émissions de méthane sur la chaîne de valeur du gaz⁽⁵⁾.

2) Développer des activités rentables dans l'électricité bas carbone

TOTAL se développe sur la partie non régulée de la chaîne de valeur de l'électricité bas carbone (c'est-à-dire hors transport d'électricité), depuis la génération électrique – sur bases renouvelables ou gaz – jusqu'à la vente au client final en passant par le stockage d'électricité (batteries, hydrogène). La demande en électricité devrait croître fortement dans les décennies à venir, TOTAL prévoit d'investir 1,5 à 2 milliards de dollars par an. Le Groupe a effectué en 2018 des acquisitions stratégiques comme celle de Direct Énergie et de sa filiale Quadran renommées respectivement Total Direct Énergie et Total Quadran, et renforce ainsi sa présence dans les énergies renouvelables (l'éolien, le solaire, l'hydroélectricité et le biogaz).

TOTAL a acquis en 2018 quatre centrales à cycle combiné au gaz naturel en France, d'une capacité globale de 1,6 GW (se reporter au point 2.3 du chapitre 2 pour plus de détails sur ces acquisitions).

Le Groupe a pour ambition de détenir une capacité brute de production d'électricité renouvelable supérieure à 25 GW d'ici 2025, dont 10 GW en Europe. En 2019, cette capacité s'élève à environ 3 GW bruts.

Dans la distribution, après l'acquisition en 2018 du spécialiste français de solutions de recharge intelligente, G2Mobility, renommée Total EV Charge, le Groupe a diversifié son offre dédiée à la mobilité électrique. L'ambition de TOTAL est d'opérer, à horizon 2025, 150 000 points de charge sur des parkings privés ou publics en Europe.

Exemple : Véhicules électriques, Pays-Bas

TOTAL a remporté le plus grand marché public de recharge pour véhicules électriques en Europe auprès de la Région Métropolitaine d'Amsterdam (Metropoolregio Amsterdam Elektrisch – MRA-E). Dans le cadre de ce contrat, TOTAL installera et exploitera jusqu'à 20 000 nouveaux points de charge publics aux Pays-Bas, dans les provinces de Hollande-Septentrionale, de Flevoland et d'Utrecht⁽⁶⁾. Ce nouveau contrat vise à répondre à la forte croissance de la demande en points de charge publics pour véhicules électriques (VE) aux Pays-Bas. Ce réseau de recharge couvre une population de 3,2 millions d'habitants et près de 15% de la demande actuelle en matière de charge pour VE aux Pays-Bas. Dans le cadre de ce contrat, l'électricité qui alimentera ce réseau de recharge sera à 100% d'origine renouvelable (solaire, éolien, ...) fournie par TOTAL et produite aux Pays-Bas.

TOTAL a également lancé une gamme de fluides pour les véhicules électriques et hybrides.

En tant que fournisseur d'électricité, le Groupe a pour ambition de servir près de 8 millions de clients d'ici 2025.

3) Renoncer au pétrole cher, réduire les émissions des installations, promouvoir les biocarburants durables

Le Groupe anticipe à long terme une stagnation voire une baisse de la demande de pétrole et se concentre donc sur les actifs pétroliers à point mort bas.

Par ailleurs, TOTAL se mobilise pour réduire les émissions de CO₂ de ses installations opérées. Une *task-force* dédiée regroupant les diverses compétences du Groupe a ainsi été mise en place en 2019. Le Groupe s'est fixé un objectif de réduction des émissions de GES des installations *oil & gas* opérées de 46 Mt CO₂ à moins de 40 Mt CO₂ entre 2015 et 2025.

(1) Source : Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services ; *Life cycle assessment of greenhouse gaz emissions associated with natural gas and coal in different geographical contexts*, octobre 2016, et « *Review of Life Cycle Analysis of gas and coal supply and power generation from GHG and Air Quality Perspective* » Imperial College London, 2017.

(2) Données Société.

(3) Société cotée au NASDAQ, participation de 24,84% au 31 décembre 2019.

(4) Voir méthodologie de calcul de l'intensité méthane de l'OGCI.

(5) « *Guiding Principles on Reducing Methane Emissions across the Natural Gas Value Chain* ».

(6) À l'exception des municipalités d'Amsterdam et d'Utrecht.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des installations est un élément essentiel de cette démarche. Le Groupe s'est fixé comme objectif d'améliorer son efficacité énergétique de 1% par an en moyenne sur la période 2010-2020, dans un contexte d'exploitation toujours plus complexe. Cet indicateur est détaillé au point 3.6.8.4 de ce chapitre. TOTAL a également recours à des architectures et équipements adaptés et introduit des innovations technologiques. Par exemple, sur les barges de production en mer, les plateformes offshore et les installations à terre, des systèmes de récupération de chaleur en sortie des turbines à gaz ont été mis en place, évitant ainsi le recours à des fours ou chaudières.

Enfin, l'incorporation des biocarburants peut contribuer à la réduction des émissions de CO₂ liées aux transports routiers et aériens. Selon les normes européennes et sur l'ensemble de leur cycle de vie, ils réduisent d'au moins de 50% les émissions de CO₂ équivalent par rapport à leurs équivalents fossiles⁽¹⁾. TOTAL, pionnier dans les biocarburants depuis plus de 20 ans, est aujourd'hui l'un des acteurs majeurs en Europe avec 2,5 Mt de biocarburants durables⁽²⁾ incorporés en 2019. Au niveau mondial, le Groupe a contribué à l'incorporation de 3,6 Mt de biocarburants durables. Par ailleurs, TOTAL a produit 0,24 Mt de biocarburants durables dans ses raffineries en 2019. Avec le démarrage en 2019 de l'usine de La Mède, dont la capacité annuelle est de 0,5 Mt d'huile végétale hydrotraitée (HVO), le Groupe prend une part de marché de plus de 10% en Europe dans la production d'HVO.

Depuis plus de 10 ans, les équipes R&D de TOTAL développent des technologies permettant d'élargir la palette des ressources utilisables tout en veillant à préserver leur durabilité. Le consortium BioTFuel travaille par exemple à la valorisation de la lignocellulose (déchets végétaux).

4) Développer des activités contribuant à la neutralité carbone

La préservation et la restauration des puits naturels de carbone (forêts, zones humides, etc) ainsi que la séquestration du carbone (CCUS) sont des éléments clés pour atteindre la neutralité carbone dans la deuxième partie du 21^e siècle.

TOTAL développe une nouvelle activité fondée sur la préservation et la restauration de la capacité des écosystèmes dans leur rôle de puits de carbone. Cette activité est portée par une *business unit* créée en 2019 dédiée à des investissements dans les puits de carbone naturels, composée d'experts en environnement et en agronomie, avec un budget d'investissement de 100 millions de dollars par an à partir de 2020 et un objectif de capacité de stockage durable de 5 MtCO₂ par an en 2030. Par ailleurs, des actions de préservation et de restauration de la forêt sont actuellement menées par la Fondation d'entreprise Total dans le cadre du programme *Total Foundation* (se reporter au point 5.10 du chapitre 5).

Par ailleurs, le CCUS sera essentiel pour de nombreuses industries, en particulier pour celles qui génèrent des émissions massives de CO₂ de par la nature même de leurs activités (ciment, acier, etc.). TOTAL mobilise d'importantes ressources dans ce domaine en y consacrant jusqu'à 10% de son budget R&D. Plusieurs projets ont représenté des avancées significatives, parmi lesquels le projet Northern Lights (Norvège) auquel le Groupe participe aux côtés d'Equinor et de Shell, mais aussi le projet Net Zero Teesside (Royaume-Uni), dont TOTAL est partenaire aux côtés du fonds d'investissement de l'OGCI et de plusieurs entreprises du secteur⁽³⁾.

TOTAL renforce également son programme R&D au travers de partenariats signés en 2019 avec le National Carbon Capture Center aux États-Unis et l'IFPEN en France. Le Groupe a également lancé une étude de développement pour un grand projet de pilote industriel à Dunkerque, un projet de production de méthanol à partir de CO₂ et d'hydrogène en Allemagne avec la *start-up* Sunfire, ainsi qu'une étude de faisabilité d'un dispositif industriel de captage et de valorisation du CO₂ issu de la cimenterie LafargeHolcim aux États-Unis⁽⁴⁾.

Les initiatives du secteur et le cadre international

TOTAL est engagé dans diverses initiatives internationales sur les principaux enjeux liés au climat. En effet, la lutte contre le changement climatique demande une coopération entre tous les acteurs, publics ou privés.

Ainsi, TOTAL a rejoint, en 2014, l'appel du Pacte mondial des Nations unies qui invite les entreprises à considérer en interne un prix du CO₂ et à soutenir publiquement l'importance d'un tel prix via des mécanismes de régulation adaptés aux contextes locaux. TOTAL prône en particulier l'émergence d'un accord international qui soit équilibré, progressif et n'induisse pas de distorsion de concurrence entre industries ou régions du monde. Donner de la visibilité quant à la contrainte future sur les émissions de GES est important pour l'évolution du mix énergétique. De la sorte, TOTAL encourage la fixation de prix au niveau mondial pour chaque tonne de carbone émise, tout en veillant au traitement équitable des « secteurs exposés aux fuites de carbone » (tels que définis par l'Union européenne). TOTAL travaille par ailleurs conjointement avec la Banque mondiale au sein de la *Carbon Pricing Leadership Coalition* (CPLC). En juin 2017, TOTAL a rejoint, comme membre fondateur, le *Climate Leadership Council*, une initiative qui prône l'instauration d'un « Dividende Carbone », avec un mécanisme pour redistribuer un dividende à l'ensemble de la population.

TOTAL a activement contribué en 2014 à lancer et développer l'*Oil & Gas Climate Initiative* (OGCI), un partenariat global au sein du secteur. Cette initiative regroupe, fin 2019, 13 grands acteurs nationaux et internationaux de l'énergie. Elle a pour but de développer des solutions pour un avenir bas carbone durable. Le fonds OGCI Climate Investments, lancé en 2017 et doté de plus d'un milliard de dollars sur 10 ans, finance des technologies limitant significativement les émissions. Quelques exemples d'investissements : un projet de captage et de séquestration de CO₂ industriel à grande échelle (Net Zero Teesside Project) ; des services de surveillance des émissions de méthane par satellite (GHGSat), par avion (Kairos Aerospace) ou par drone (SeekOps Inc.) ; et une technologie incorporant le CO₂ comme matière première dans la fabrication des polyols, utilisés dans les polyuréthanes qui sont des matières plastiques aux multiples applications (Econic Technologies).

Le Groupe est également engagé dans d'autres initiatives internationales impliquant secteurs privés et publics (liste non exhaustive) :

- pour l'établissement d'une tarification du carbone au sein de *Caring for Climate* du Pacte mondial des Nations unies ou de l'appel *Paying for Carbon* ;
- pour l'arrêt du brûlage de routine des gaz associés à la production d'huile au sein de l'*Initiative Zero Routine Flaring by 2030* de la Banque mondiale ;
- pour une transparence renforcée, en prenant en compte les recommandations du Conseil de stabilité financière du G20 sur le climat, et de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) ;
- pour le développement de nouvelles entreprises de pointe en matière d'énergie, depuis 2017 au sein de la *Breakthrough Energy Coalition* (BEC), un groupement d'investisseurs créé par Bill Gates en 2015, et depuis 2016 au sein du fonds *Breakthrough Energy Ventures*, créé en 2016 par la BEC et doté d'un milliard de dollars.

La liste des associations professionnelles dont TOTAL est membre et la charte éthique de lobbying qui encadre cette participation sont publiées sur le site total.com. Le Groupe coopère avec ces associations sur des sujets le plus souvent techniques ou scientifiques, mais certaines sont parfois amenées à prendre des positions publiques sur le changement climatique. En 2019, TOTAL a évalué les 30 principales associations professionnelles dont il est membre, afin de s'assurer de leur alignement avec les positions du Groupe sur le climat. Cet alignement a été revu selon six points clés : la position scientifique, l'Accord de Paris, la tarification du carbone, le rôle du gaz naturel, le développement des

(1) Article 17, paragraphe 2 de la directive européenne RED1.

(2) Volume physique de biocarburants ramenés en équivalent éthanol et esters selon les règles définies dans la directive européenne RED, excluant les volumes vendus par le Trading à des tiers.

(3) BP, ENI, Equinor, Occidental Petroleum et Shell.

(4) Svante Inc., LafargeHolcim, Oxy Low Carbon Ventures LLC et TOTAL.

énergies renouvelables et le développement du CCUS. À l'issue de cette revue, TOTAL a décidé de ne pas renouveler son adhésion à l'*American Fuel & Petrochemical Manufacturers*. Pour trois autres associations (l'*American Chemistry Council*, l'*American Petroleum Institute* et la *Canadian Association of Petroleum Producers*), identifiées comme partiellement alignées, TOTAL maintient son adhésion en vue de faire évoluer leurs positions de l'intérieur, mais se tient prêt à reconsidérer sa participation en cas de désaccord persistant.

Par ailleurs, en novembre 2019, TOTAL a écrit à l'administration des États-Unis en charge de l'environnement (US-EPA), dans le cadre d'une consultation publique, pour s'opposer à un projet réglementaire revoyant à la baisse les exigences de contrôle des émissions de méthane dans l'industrie pétrolière et gazière. Le Groupe soutient les politiques visant à réduire les émissions de méthane, de la production à la consommation de gaz naturel.

Enfin, TOTAL est un acteur actif dans le débat sur les enjeux du climat, notamment grâce à des partenariats de long terme noués avec des chaires universitaires telles que la chaire Économie du climat de Paris-Dauphine, le programme de recherche sur le changement climatique du Massachusetts Institute of Technology (MIT)⁽¹⁾ ou la Toulouse School of Economics. TOTAL réalise également des formations ou des interventions au sein de plusieurs universités, participant ainsi au débat.

Objectifs et indicateurs pour mesurer les risques et opportunités liés au changement climatique

TOTAL s'est fixé des objectifs et a mis en place un ensemble d'indicateurs pour piloter sa performance.

Objectifs climat du Groupe :

- réduire les émissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations *oil & gas* opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e en 2025 ;
- réduire de 80% le brûlage de routine⁽²⁾ des installations opérées entre 2010 et 2020 en vue de son élimination d'ici 2030 ;
- améliorer de 1% par an en moyenne l'efficacité énergétique des installations opérées entre 2010 et 2020 ;
- réduire l'intensité des émissions de méthane des installations opérées par le Groupe dans le cadre de ses activités hydrocarbures Amont en-dessous de 0,20% du gaz commercial produit ;
- maintenir l'intensité des émissions de CO₂e des installations opérées par le Groupe dans le cadre de ses activités hydrocarbures Amont à moins de 20 kg CO₂e/bep.

Dans les faits :

- une réduction des émissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations *oil & gas* opérées de 46 Mt CO₂e à 41,5 Mt CO₂e entre 2015 et 2019 ;
- plus de 80% de réduction du brûlage de routine entre 2010 et 2019 ;
- plus de 10% d'amélioration de l'efficacité énergétique entre 2010 et 2019 ;
- une intensité méthane de l'ordre de 0,20% du gaz commercial produit en 2019 ;
- une intensité CO₂e inférieure à 20 kg CO₂e/bep en 2019.

Indicateurs liés au changement climatique^(a)

		2019	2018	2017	2016	2015
SCOPE 1 Émissions directes de gaz à effet de serre (périmètre opéré)	Mt CO _{2e}	41	40	38	41	42
Décomposition						
Activités hydrocarbures Amont	Mt CO _{2e}	18	18	17	19	19
Raffinage-Chimie	Mt CO _{2e}	20	21	21	22	22
Marketing & Services	Mt CO _{2e}	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1
Integrated Gas, Renewables & Power (excluant les activités gaz de l'amont)	Mt CO _{2e}	3	2	0	0	
SCOPE 1 Émissions directes de gaz à effet de serre en part patrimoniale	Mt CO _{2e}	55	54	50	51	50
Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie des sites opérés	Mt CO _{2e}	4	4	4	4	4
Émissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations oil & gas opérées						
Consommation nette d'énergie primaire (périmètre opéré)	TWh	160	143 ^(b)	142	150	153
Indicateur Groupe d'efficacité énergétique	Base 100 en 2010	88,0	88,4	85,7	91,0	90,8
Volume quotidien de l'ensemble du gaz brûlé à la torche (activités hydrocarbures Amont, périmètre opéré) (inclus brûlage de sécurité, de routine et de non-routine)	Mm ³ /j	5,7	6,5	5,4	7,1	7,2
Dont brûlage de routine	Mm ³ /j	0,9	1,1	1,0	1,7 ^(c)	2,3 ^(d)

(a) Se reporter au point 5.11 du chapitre 5 pour le périmètre de reporting.

(b) Hors consommation d'énergie primaire des centrales thermiques à gaz de Direct Énergie.

(c) Volume estimé à fin 2016 sur la base de la nouvelle définition du brûlage de routine publié en juin 2016 par le groupe de travail du programme *Global Gas Flaring Reduction*.

(d) Volumes estimés selon les données historiques.

(1) *The Joint Program on the Science and Policy of Global Change*.

(2) Brûlage de routine, tel que défini par le groupe de travail du programme *Global Gas Flaring Reduction* dans le cadre de l'initiative *Zero Routine Flaring* de la Banque mondiale.

Ces données, ainsi que les risques associés, sont également rapportés annuellement au CDP⁽¹⁾ et la réponse de TOTAL au questionnaire du CDP Climate Change est publiée sur le site internet du Groupe (sustainable-performance.total.com). Pour son *reporting* 2019 portant sur la période 2018, le Groupe a obtenu la note A-.

Brûlage

Le Groupe s'est inscrit de longue date dans la réduction du brûlage de routine et conçoit ses nouveaux projets sans y recourir. TOTAL s'est par ailleurs engagé à éliminer totalement le brûlage de routine de ses installations opérées d'ici à 2030. Un objectif de réduction de 80% par rapport à 2010 a été défini pour 2020, c'est-à-dire une moyenne de 1,5 Mm³/j. Cet objectif est atteint depuis 2017.

En outre, TOTAL, via le programme *Global Gas Flaring Reduction*, travaille depuis plus de 10 ans aux côtés de la Banque mondiale afin d'aider les pays producteurs et les industriels dans la maîtrise du brûlage des gaz associés à la production d'huile.

Une meilleure fiabilité des compresseurs et la réduction des périodes de démarrage, en Afrique, ont conduit à une réduction du brûlage de gaz en 2019.

Efficacité énergétique

L'un des objectifs de performance du Groupe est de mieux maîtriser ses consommations d'énergie. Depuis début 2013, une directive Groupe formalise les exigences à mettre en œuvre dans les sites opérés consommant plus de 50 000 tep/an d'énergie primaire (environ 40 sites). Fin 2019, tous les sites concernés sont conformes ou ont engagé les actions nécessaires à la mise en conformité avec cette directive. L'objectif est que 100% des sites opérés consommant plus de 50 000 tep/an aient, d'ici fin 2020, un système de management de l'énergie auditable, en suivant par exemple la norme ISO 50001 sur le management de l'énergie⁽²⁾. Un certain nombre de sites consommant moins de 50 000 tep/an ont également, de manière volontaire, fait les démarches pour recevoir la certification ISO 50001.

L'efficacité énergétique est un facteur clé d'amélioration des performances économiques, environnementales et industrielles. Début 2013, le Groupe s'est doté d'un indice d'efficacité énergétique GEEI (Group Energy Efficiency Index) afin d'évaluer la performance du Groupe dans ce domaine. Il consiste en une combinaison de ratios d'intensités énergétiques (consommation nette d'énergie primaire rapportée au niveau d'activité) par activité.

L'objectif du Groupe sur la période 2010-2020 est d'améliorer l'efficacité énergétique des installations opérées de 1% par an en moyenne. Par construction, la valeur du GEEI est de 100 en 2010 et l'objectif est d'arriver à 90,4 en 2020. L'objectif est atteint depuis 2017.

Émissions de GES

Le Groupe a réduit de 50% les émissions de GES (Scopes 1 & 2) générées par ses activités opérées depuis 2005. Cette réduction a été atteinte grâce notamment à la réduction du brûlage et à l'amélioration de l'efficacité énergétique sur la période.

En 2019, TOTAL s'est fixé un objectif de réduction des émissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations *oil & gas* opérées à un niveau inférieur à 40 Mt CO₂e en 2025.

3.6.8.5 Fournisseurs

Cartographie

Les travaux de cartographie des risques d'atteintes graves des Activités envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement, ont été complétés par une cartographie des risques liés aux achats du Groupe, par catégorie de biens et services, avec la participation de plus de 80 personnes (experts RSE et acheteurs) et l'accompagnement de l'Afnor. Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, Total Global Procurement a mené des travaux méthodologiques en 2019 pour mettre à jour, en 2020, la cartographie établie précédemment à partir de questionnaires renseignés par les responsables de chaque catégorie d'achats.

Évaluation des Fournisseurs

Dispositif de qualification des Fournisseurs

Le processus de qualification Fournisseur a été harmonisé au niveau Groupe en 2017 et un nouveau référentiel interne a été publié en 2018. Un nouvel outil informatique de qualification est mis en place depuis 2019 pour être progressivement déployé dans plus d'une centaine de pays. En 2019, plus de 4000 fournisseurs gérés par Total Global Procurement en France ont été intégrés dans cet outil. Il permet d'automatiser et de documenter le processus de qualification des Fournisseurs.

Dispositif d'évaluation des Fournisseurs

En parallèle, le Groupe a mis en place un dispositif d'évaluation de ses Fournisseurs pour identifier et prévenir les risques d'atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes. Ainsi, depuis 2016, le Groupe réalise des campagnes d'audits des conditions de travail chez ses Fournisseurs. Un plan d'audit annuel ciblé est établi chaque année et inclut les Fournisseurs proposés par les Filiales des pays identifiés à risque en matière de droits humains. Le nombre d'audits réalisés en 2019 a été multiplié par 4 par rapport à 2018. Depuis 2016, ces audits ont couvert une population de près de 80 000 personnes travaillant sur les sites concernés partout dans le monde.

En outre, TOTAL, BP, Equinor et Shell poursuivent leurs travaux pour mettre en place une plateforme collaborative commune permettant l'évaluation de leurs fournisseurs en ce qui concerne leur respect des droits humains. Ensemble, elles poursuivent l'objectif de favoriser l'amélioration des conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement des entreprises impliquées. Cette initiative répond aux cibles de l'ODD n° 8 des Nations unies qui consiste à "Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous".

(1) Le CDP est un organisme à but non lucratif qui propose un reporting environnemental pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les États et les régions.

(2) La norme ISO 50001 accompagne la mise en œuvre dans les entreprises d'un système de management de l'énergie qui permette un meilleur usage de l'énergie.

Exemple : Achat de matières premières agricoles

TOTAL commercialise et produit des biocarburants pour partie issus de matières premières agricoles.

Tous les biocarburants incorporés par le Groupe en Europe sont certifiés durables selon les critères exigés par l'Union européenne (certification type ISCC EU). Cette certification impose des critères de durabilité et de traçabilité des huiles (bilan carbone, non-déforestation, bonne utilisation des terres, respect des droits humains). Ces critères s'appliquent à toute la chaîne de production et de distribution des biocarburants durables et ont été renforcés en 2019 dans le cadre de la révision de la Directive sur les énergies renouvelables dans les transports (RED2). L'Union européenne plafonne notamment l'utilisation des matières premières agricoles dans les biocarburants pour limiter les changements d'affectation des sols.

En juillet 2019, TOTAL a démarré dans le sud de la France la bioraffinerie de La Mède, qui a vocation à produire des biocarburants à partir d'huiles végétales (colza, palme...) et de déchets et résidus. La conformité aux critères de durabilité des huiles traitées par la bioraffinerie de La Mède est établie par un certificat de durabilité de type ISCC (*International Sustainability & Carbon Certification*) selon un système de bilan massique exigé par l'Union européenne. Pour son approvisionnement en huile de palme, TOTAL sélectionne un nombre limité de Fournisseurs et complète la certification avec un dispositif spécifique de contrôle renforcé de la durabilité et du respect des droits humains. En 2019, le Groupe a réalisé cinq audits en matière de droits humains de ses fournisseurs potentiels d'huile de palme pour la bioraffinerie de La Mède (France). Ceux-ci ont été menés par des tiers indépendants selon un référentiel qui évalue le système et la gouvernance du respect des droits humains mis en place, les conditions de travail ainsi que les droits des communautés.

TOTAL a souhaité la transparence à chaque livraison sur l'origine de ses achats en huile de palme pour la bioraffinerie de La Mède en publiant la liste des plantations et des moulins attachés aux certificats de durabilité.

Dans le monde entier, des exigences de durabilité sont respectées par les biocarburants incorporés par le Groupe en application des réglementations en vigueur.

Enfin, en application de la règle 13p-1 du Securities Exchange Act of 1934 tel que modifié, qui met en œuvre certaines dispositions du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act de 2010, TOTAL soumet depuis 2014 à la Securities and Exchange Commission un document annuel concernant les "minerais issus de zones de conflit"⁽¹⁾ provenant de la République démocratique du Congo ou de ses pays avoisinants. Ce document indique, au cours de l'année civile précédente, si de tels minerais ont été nécessaires au fonctionnement ou à la production d'un produit fabriqué (ou qui fait l'objet d'un contrat pour sa fabrication) par TOTAL S.A. ou l'une de ses sociétés affiliées. L'objectif principal de l'obligation de publication fixée par cette règle est la prévention du financement direct ou indirect de groupes armés en Afrique centrale. Pour plus d'informations, se reporter à la publication la plus récente de TOTAL, disponible sur : sustainable-performance.total.com ou www.sec.gov.

Actions d'atténuation et de prévention

Formations des acheteurs

TOTAL a mis en place différents canaux de communication pour **sensibiliser ses collaborateurs** aux risques et enjeux liés à sa chaîne d'approvisionnement. Des modules de formation explicitant les engagements éthiques du Groupe et les Principes fondamentaux dans les achats ont été développés et mis à la disposition des acheteurs du Groupe. En 2019, plus de 300 acheteurs ont ainsi été sensibilisés et/ou formés au respect des droits humains et des conditions de travail chez les fournisseurs.

Le Groupe met à disposition de ses **acheteurs** des supports, tels que les *Sustainable Purchasing Awareness Cards*, des fiches pratiques traitant différents sujets relatifs aux droits humains au travail, (tels que le travail forcé, le travail des enfants, etc.). Un ensemble d'outils de communication ayant pour objectif d'aider les acheteurs à engager la discussion sur les Principes fondamentaux dans les achats a également été diffusé au sein de Total Global Procurement. Le support de la revue de performance annuelle a été revu afin d'inclure une section des droits humains.

En juin 2019, le séminaire Total Global Procurement a réuni 239 participants (acheteurs et métiers support achats) avec une partie dédiée aux achats responsables. Dans le cadre de la mise à jour de la cartographie des risques RSE dans les achats, des ateliers ont été organisés afin de sensibiliser les acheteurs aux achats responsables.

La Journée Mondiale de la Qualité 2019 a réuni simultanément à Paris, Pau et Copenhague des acteurs de l'amélioration de la performance, autour du thème « *Performance, let's embark all actors* ». Différents chefs de projets ont participé pour partager leurs expériences après avoir utilisé les outils du *lean management*, mais aussi un intervenant extérieur qui a illustré l'utilisation du *lean* en phase amont de projet. Les participants ont aussi été sensibilisés lors de cet événement aux enjeux liés aux achats responsables.

Sensibilisation et formation des fournisseurs

Des **actions de sensibilisation** sont conduites lors des réunions avec les fournisseurs, en particulier lors du *Suppliers Day* réunissant tous les deux ans les fournisseurs stratégiques du Groupe. En 2019, au cours de cet événement, les Principes fondamentaux dans les achats ainsi que le nouveau Code de conduite du Groupe ont été diffusés à l'ensemble des participants. L'accent a été mis notamment sur les achats responsables.

Chaque année, l'International Procurement Office (IPO de TOTAL à Shanghai en Chine) organise une **journée conformité**. En 2019, une attention plus particulière a été portée sur le sujet du respect des droits humains.

Progression avec d'autres entreprises

Depuis 2018, TOTAL est membre de la plateforme d'action du Global Compact des Nations unies sur le Travail décent dans les chaînes d'approvisionnement et participe à ce titre à différents ateliers ayant pour objectif de **faire progresser les entreprises membres du Global Compact** dans ce domaine. En décembre 2018, le Groupe s'est engagé à poursuivre ses efforts en matière de travail décent et respect des droits humains dans sa chaîne d'approvisionnement en signant les "6 Engagements" du Pacte mondial des Nations unies. En octobre 2019, TOTAL a accueilli dans ses locaux les participants à la quatrième et dernière table ronde de cette plateforme d'action. Les acheteurs du Groupe participent également à des **groupes de travail internationaux relatifs aux achats responsables**. TOTAL est présent au sein de la *Supply Chain Working Group* de l'IPIECA. Dans le prolongement des ateliers organisés depuis 2015, TOTAL a continué à prendre part aux travaux *Operationalization of the UN Guiding Principles* organisés par l'IPIECA, s'adressant tant aux compagnies pétrolières et gazières qu'aux contractants EPC (*Engineering, Procurement, Construction*).

(1) Les minerais de conflit sont définis dans la règle 13p-1 comme étant les minerais suivants (indépendamment de leur origine géographique) : colombite-tantalite (coltan), cassitérite, or et wolfram ainsi que leurs minerais dérivés qui sont limités au tantale, à l'étain et au tungstène.

Mécanisme d'alerte

Dans le cadre du développement de bonnes pratiques dans les relations d'affaires, TOTAL sensibilise régulièrement depuis 2013 ses collaborateurs à la médiation comme mode alternatif de résolution des conflits. En 2019, une journée ouverte aux collaborateurs du Groupe, juristes et opérationnels, a permis aux participants d'appréhender les avantages de la médiation. Une plaquette de sensibilisation à la médiation est à la disposition de tous les collaborateurs du Groupe. Parallèlement, une adresse de courrier électronique (mediation.fournisseurs@total.com) disponible sur le site internet de TOTAL permet aux fournisseurs du Groupe de s'adresser au médiateur interne dédié. Celui-ci a pour mission de faciliter les relations entre le Groupe et ses fournisseurs français et internationaux. La possibilité de recourir à la médiation est également mentionnée dans les conditions générales d'achats.

Dispositifs de suivi

Une **feuille de route Achats Responsables**, mise à jour en 2019, définit les orientations de TOTAL pour la période 2019-2023 en matière de respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement, d'environnement et de développement économique. Des représentants du Comité de direction de Total Global Procurement, des directions Engagement Société Civile, HSE, et Juridique ainsi que du Comité d'éthique ont été invités à se réunir en 2019 au sein du Comité Achats Responsables, qui a pour mission de suivre la mise en œuvre de la feuille de route Achats Responsables du Groupe.

4

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

4

4.1	Organes d'administration et de direction	130	4.4	Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise	195
4.1.1	Composition du Conseil d'administration	130	4.4.1	Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées	195
4.1.2	Fonctionnement du Conseil d'administration	146	4.4.2	Délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et autorisation d'annuler les actions de la Société	196
4.1.3	Compte-rendu par l'Administrateur Référent de l'exercice de sa mission	157	4.4.3	Dispositions statutaires concernant la participation des actionnaires aux Assemblées générales	197
4.1.4	Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration	158	4.4.4	Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	198
4.1.5	Exercice de la Direction générale	159	4.4.5	Contrôleurs légaux des comptes	198
4.1.6	Participation au capital des organes d'administration et de direction	166			
4.2	Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	168	4.5	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	200
4.3	Rémunération des organes d'administration et de direction	169			
4.3.1	Rémunération des administrateurs	169			
4.3.2	Rémunération du dirigeant mandataire social	171			
4.3.3	Rémunération des principaux dirigeants	189			
4.3.4	Attribution des options sur actions et attributions gratuites d'actions	189			

4 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Organes d'administration et de direction

Les informations présentées dans ce chapitre forment le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce rapport a été préparé sur la base des délibérations du Conseil d'administration, avec l'appui de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment

les directions Juridique, Financière et People & Social Responsibility. Il a été examiné par le Comité de gouvernance et d'éthique et le Comité des rémunérations pour les sections relevant de leurs compétences respectives, puis approuvé par le Conseil d'administration.

4.1 Organes d'administration et de direction

4.1.1 Composition du Conseil d'administration

Au 18 mars 2020



(a) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateur représentant les salariés, en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3). Pour plus d'information, se reporter au point 4.1.1.4 de ce chapitre.

(b) Hors administrateur représentant les salariés en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce et administrateur représentant les salariés actionnaires en application de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

La Société est administrée par un Conseil d'administration comprenant, parmi ses 12 membres, un administrateur représentant les salariés actionnaires élu sur proposition des actionnaires visés à l'article L. 225-102 du Code de commerce, en application des dispositions de l'article L. 225-23 du Code de commerce (ci-après « administrateur représentant les salariés actionnaires »), ainsi qu'un administrateur représentant les salariés désigné par le Comité central d'entreprise (remplacé depuis décembre 2018 par le Comité Social et Économique Central) de l'UES Amont – Global Services – Holding, en application des dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce et des statuts de la Société.

M. Patrick Pouyanné est le Président-directeur général de TOTAL S.A. Il préside le Conseil d'administration depuis le 19 décembre 2015, date à laquelle les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de TOTAL S.A. ont été réunies (se reporter au point 4.1.5.1 de ce chapitre).

Un Administrateur Réfèrent est en fonction depuis le 19 décembre 2015. Ses missions sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil (se reporter au point 4.1.2.1 de ce chapitre).

Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois ans (article 11 des statuts de la Société). Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements et la continuité des travaux du Conseil d'administration et de ses Comités, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère. Les profils, expériences et expertises des administrateurs sont détaillés dans les biographies ci-après.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020 un projet de transformation de TOTAL S.A. en société européenne (*Societas Europaea* ou SE). Ce statut juridique de société européenne, commun à l'ensemble des pays de l'Union européenne et utilisé par un nombre croissant de sociétés tant en France qu'en Europe, permettra de refléter davantage la réalité économique et sociale du Groupe et de faire reconnaître ainsi pleinement sa dimension européenne. Le Groupe dispose en effet d'une forte implantation européenne, avec des activités déployées dans 25 pays d'Europe rassemblant plus de 60% de ses collaborateurs et un chiffre d'affaires qui représente plus de 70% de celui du Groupe.

La transformation de TOTAL S.A. en société européenne n'aura pas d'incidence sur la gouvernance, les activités, la fiscalité, l'organisation de la Société, ses lieux de cotation, ni sur la localisation de son siège social, qui restera en France. Les statuts de la Société modifiés en conséquence de ce projet de transformation et qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 mai 2020 intégreront également diverses adaptations notamment liées à la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE, en particulier en ce qui concerne la participation des salariés au Conseil d'administration de la Société.

Présentation synthétique du Conseil d'administration au 18 mars 2020

Annexe 3 du Code AFEP-MEDEF

Au 18 mars 2020	Informations personnelles			Nombre d'actions	Expérience Nombre de mandats ^(a)	Position au sein du Conseil				Participation à des comités de Conseil
	Âge	Sexe	Nationalité			Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au Conseil	
Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i>	56	M		172 113	1		2015	2021	5	✓
Patrick Artus	68	M		1 000	2	✓	2009	2021	11	✓
Patricia Barbizet <i>Administrateur Référent</i>	64	F		11 050	3	✓	2008	2020	12	✓
Marie-Christine Coisne-Roquette	63	F		4 559	1	✓	2011	2020	9	✓
Lise Croteau	59	F		1 000	3	✓	2019	2022	1	✓
Mark Cutifani	61	M		2 000	1	✓	2017	2020	3	✓
Valérie Della Puppa Tibi <i>Administrateur représentant les salariés actionnaires</i>	51	F		30	0	n/a	2019	2022	1	
Maria van der Hoeven	70	F		1 000	1	✓	2016	2022	4	✓
Anne-Marie Idrac	68	F		1 385	4	✓	2012	2021	8	✓
Jean Lemierre	69	M		1 042	1	✓	2016	2022	4	✓
Christine Renaud <i>Administrateur représentant les salariés</i>	51	F		320	0	n/a	2017	2020	3	✓
Carlos Tavares	61	M		1 000	2	✓	2017	2020	3	✓

(a) Nombre de mandats exercés par l'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son groupe, y compris étrangères, apprécié conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, point 19 (se reporter au point 4.1.1.3 de ce chapitre).

Au 18 mars 2020

Comité d'audit	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des rémunérations	Comité Stratégie & RSE
<p>4 membres 100% d'indépendants</p> <p>Marie-Christine Coisne-Roquette* Patrick Artus Lise Croteau Maria van der Hoeven</p>	<p>4 membres 100% d'indépendants</p> <p>Patricia Barbizet* Marie-Christine Coisne-Roquette Anne-Marie Idrac Jean Lemierre</p>	<p>4 membres 100% d'indépendants^(a)</p> <p>Patricia Barbizet* Mark Cutifani Christine Renaud^(b) Carlos Tavares</p>	<p>6 membres 80% d'indépendants^(a)</p> <p>Patrick Pouyanné* Patrick Artus Patricia Barbizet Anne-Marie Idrac Jean Lemierre Christine Renaud^(b)</p>

(a) Hors administrateur représentant les salariés en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3).

(b) Administrateur représentant les salariés.

* Président(e) du Comité.

Changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et des Comités au cours de l'exercice

Annexe 3 du Code AFEP-MEDEF – Situation arrêtée le 18 mars 2020

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'administration			
29/05/2019	Gérard Lamarche	Lise Croteau	Maria van der Hoeven
	Renata Perycz ^(a)	Valérie Della Puppa Tibi ^(a)	Jean Lemierre
Comité d'audit			
29/05/2019	Gérard Lamarche	Lise Croteau	
Comité de gouvernance et d'éthique			
29/05/2019	Mark Cutifani	Marie-Christine Coisne-Roquette	
Comité des rémunérations			
29/05/2019	Gérard Lamarche	Mark Cutifani	
	Renata Perycz ^(a)	Christine Renaud ^(b)	

(a) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

(b) Administrateur représentant les salariés.

Désignation du nouvel Administrateur Référent

Mme Patricia Barbizet assure les fonctions d'Administrateur Référent depuis le 19 décembre 2015. Ayant été nommée administrateur le 16 mai 2008, Mme Barbizet atteindra l'ancienneté de 12 ans au sein du Conseil le 16 mai 2020 et ne sera plus considérée comme administrateur indépendant à compter de cette date. Sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2020, le Conseil d'administration envisage de nommer Mme Marie-Christine Coisne-Roquette dans les fonctions d'Administrateur Référent à l'issue de l'Assemblée générale.

Renouvellement de mandats d'administrateur et nomination proposés à l'Assemblée générale du 29 mai 2020

Les mandats d'administrateurs de Mmes Patricia Barbizet et Marie-Christine Coisne-Roquette et de MM. Mark Cutifani et Carlos Tavares arrivent à échéance à l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 29 mai 2020, tout comme le mandat de l'administrateur représentant les salariés.

- Renouvellement de mandats d'administrateurs

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 mars 2020, a décidé, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, de soumettre à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 29 mai 2020, le renouvellement du mandat d'administrateur de Mmes Patricia Barbizet et Marie-Christine Coisne-Roquette et de M. Mark Cutifani pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

Compte tenu de ses responsabilités à la tête du Groupe PSA engagé dans une opération de fusion majeure, M. Carlos Tavares n'a pas demandé le renouvellement de son mandat d'administrateur. Le Conseil remercie M. Carlos Tavares pour la qualité de sa participation aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités depuis le 26 mai 2017.

Mme Patricia Barbizet continuera de faire bénéficier le Conseil de ses compétences financières, ainsi qu'en matière de gestion, et de contribuer activement à la qualité des débats au sein du Conseil. Mme Patricia Barbizet ayant une ancienneté de 12 ans au sein du Conseil à compter du 16 mai 2020, ne sera plus considérée comme administrateur indépendant à partir de cette date.

Mme Marie-Christine Coisne-Roquette continuera de faire bénéficier le Conseil de son expérience internationale d'avocat puis de dirigeant

d'entreprise, ainsi que de sa connaissance du secteur de la distribution du matériel électrique. Sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2020, le Conseil d'administration envisage de nommer Mme Marie-Christine Coisne-Roquette dans les fonctions d'Administrateur Référent à l'issue de l'Assemblée générale.

M. Mark Cutifani continuera d'apporter au Conseil son expertise dans l'industrie et l'économie cyclique des matières premières et sa compétence à l'international.

- Nomination d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 mars 2020, a décidé, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, de proposer à cette même Assemblée, la nomination de M. Jérôme Contamine en qualité d'administrateur pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

M. Jérôme Contamine, de nationalité française, apportera en particulier au Conseil sa connaissance du domaine de l'énergie, ainsi que du domaine financier. Après avoir occupé différentes positions au sein de la direction financière et de la direction exploration-production de la société Elf-Aquitaine de 1988 à 2000, M. Jérôme Contamine a été de 2000 à 2009 directeur financier de la société Véolia puis directeur financier de la société Sanofi de 2009 à 2018.

Après analyse au regard des critères d'indépendance mentionnés au point 9.5 du Code AFEP-MEDEF actualisé en janvier 2020, le Conseil a conclu que M. Jérôme Contamine pouvait être considéré comme indépendant.

À l'issue de l'Assemblée générale du 29 mai 2020, si les résolutions proposées sont approuvées, la proportion d'administrateurs de chaque sexe restera supérieure à 40% conformément aux dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce⁽¹⁾.

- Administrateurs représentant les salariés

Le mandat d'administrateur représentant les salariés arrive également à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 29 mai 2020. En application des dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce et des statuts de la Société, le Comité Social et Économique Central de l'UES Amont – Global Services – Holding est appelé à désigner le nouvel administrateur représentant les salariés, pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

(1) Hors administrateur représentant les salariés, en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, et administrateur représentant les salariés actionnaires, en application de l'article L. 225-23 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE, l'Assemblée générale de la Société sera appelée, lors de sa réunion du 29 mai 2020, à modifier l'article 11 (alinéa 17) des statuts de la Société pour abaisser de 12 à 8 administrateurs le seuil à partir duquel un deuxième administrateur représentant les salariés doit être désigné. Compte tenu de la composition du Conseil d'administration,

un deuxième administrateur représentant les salariés devra être désigné dans les six mois qui suivent la réunion de l'Assemblée générale du 29 mai 2020, dans les conditions prévues par les Statuts, c'est-à-dire par le Comité d'Entreprise Européen ou par le Comité de la Société Européenne, après la décision de transformation de la Société en Société Européenne, de la modification corrélative des Statuts et de l'immatriculation de la Société comme Société Européenne.

4.1.1.1 Profil, expérience et expertise des administrateurs (au 31 décembre 2019)⁽¹⁾



Patrick Pouyanné

Président-directeur général de TOTAL S.A.*
Président du Comité Stratégie & RSE

Né le 24 juin 1963 (nationalité française)

Administrateur de TOTAL S.A. depuis l'AGO du 29 mai 2015

Dernier renouvellement : AGO du 1^{er} juin 2018

Date d'échéance du mandat : AGO de 2021

Nombre d'actions Total détenues : 172 113

Nombre de parts du FCPE Total Actionariat France détenues :
9 477,6759 (au 31/12/2019)

Adresse professionnelle : TOTAL S.A. 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie France

Biographie – Expérience professionnelle

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur en chef au corps des Mines, M. Pouyanné occupe de 1989 à 1996 divers postes dans l'administration du ministère de l'Industrie et dans des cabinets ministériels (conseiller technique pour l'Environnement et l'Industrie auprès du Premier ministre – Édouard Balladur – de 1993 à 1995, directeur de cabinet du ministre des Technologies de l'Information et de l'Espace – François Fillon – de 1995 à 1996). En janvier 1997, il rejoint TOTAL au sein de l'Exploration-Production en tant que secrétaire général en Angola puis, en 1999, il devient représentant du Groupe au Qatar et directeur général de la filiale Exploration-Production au Qatar. En août 2002, il est nommé directeur Finances, Économie, Informatique de l'Exploration-Production. En janvier 2006, il devient directeur Stratégie, Croissance, Recherche de l'Exploration-Production et membre du Comité directeur du Groupe en mai 2006. En mars 2011, M. Pouyanné est nommé directeur général adjoint, Chimie et directeur général adjoint, Pétrochimie. En janvier 2012, il est nommé directeur général Raffinage-Chimie et membre du Comité exécutif du Groupe.

Le 22 octobre 2014, il est nommé Directeur Général de TOTAL S.A. et Président du Comité exécutif du Groupe. Le 29 mai 2015, il est nommé par l'Assemblée générale des actionnaires, administrateur de TOTAL S.A. pour une durée de trois ans. Le Conseil d'administration de TOTAL le nomme Président du Conseil d'administration à compter du 19 décembre 2015. M. Pouyanné devient ainsi le Président-directeur général de TOTAL S.A. Le mandat d'administrateur de M. Pouyanné ayant été renouvelé lors de l'Assemblée générale des actionnaires le 1^{er} juin 2018 pour une durée de trois ans, le Conseil d'administration a reconduit M. Pouyanné dans ses fonctions de Président et de Directeur Général pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur. M. Pouyanné est par ailleurs Président de l'Association United Way-L'Alliance depuis juin 2018, ayant accepté cette fonction en tant que Président-directeur général de TOTAL S.A. Il est également membre du Conseil d'administration de l'École Polytechnique (depuis septembre 2018), de l'Institut Polytechnique de Paris (depuis septembre 2019) et de l'Association Française des Entreprises Privées (depuis 2015).

Principale fonction : Président-directeur général de TOTAL S.A.*

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2019

Au sein du groupe TOTAL

- Président-directeur général de TOTAL S.A.* et Président du Comité Stratégie & RSE

En dehors du groupe TOTAL

- Administrateur de Capgemini S.E.* (depuis le 10 mai 2017) et membre du Comité Stratégie et Investissements (depuis le 1^{er} septembre 2017)

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

(1) Comprenant les informations visées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce et au point 12.1 de l'Annexe I du règlement délégué UE 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme, le contenu, l'examen et l'approbation du prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.
Pour les informations relatives aux mandats des administrateurs, les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.



Patrick Artus

Administrateur indépendant
Membre du Comité d'audit
Membre du Comité Stratégie & RSE

Né le 14 octobre 1951 (nationalité française)

Administrateur de TOTAL S.A. depuis l'AGO du 15 mai 2009

Dernier renouvellement : AGO du 1^{er} juin 2018

Date d'échéance du mandat : AGO de 2021

Nombre d'actions Total détenues : 1 000 (au 31/12/2019)

Adresse professionnelle : Natixis 47 quai d'Austerlitz 75013 Paris France

Biographie – Expérience professionnelle

Diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Artus débute sa carrière à l'INSEE où il participe en particulier aux travaux de prévision et de modélisation. Il travaille ensuite au Département d'Économie de l'OCDE (1980) puis devient directeur des études à l'ENSAE de 1982 à 1985. Il est ensuite conseiller scientifique à la Direction générale des études de la Banque de France, avant de rejoindre le groupe Natixis en tant que directeur de la recherche et des études et membre du Comité exécutif depuis mai 2013. Il est par ailleurs Professeur associé à l'École d'économie de Paris. Il est également membre du Cercle des Économistes.

Principale fonction : Directeur de la recherche et des études et membre du Comité exécutif de Natixis*

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2019

Au sein du groupe Natixis

- Directeur de la recherche et des études et membre du Comité exécutif de Natixis*

En dehors du groupe Natixis

- Administrateur de TOTAL S.A.* et membre du Comité d'audit et du Comité Stratégie & RSE
- Administrateur d'IPSOS*

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant



Patricia Barbizet

Administrateur indépendant – Administrateur Référent
Présidente du Comité de gouvernance et d'éthique
Présidente du Comité des rémunérations
Membre du Comité Stratégie & RSE

Née le 17 avril 1955 (nationalité française)

Administrateur de TOTAL S.A. depuis l'AGO du 16 mai 2008

Dernier renouvellement : AGO du 26 mai 2017

Date d'échéance du mandat : AGO du 29 mai 2020

Nombre d'actions Total détenues : 11 050 (au 31/12/2019)

Adresse professionnelle : Temaris et Associés SAS 40 rue François 1^{er} 75008 Paris France

Biographie – Expérience professionnelle

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP-Europe) en 1976, Patricia Barbizet commence sa carrière à la trésorerie du groupe Renault Véhicules Industriels avant de devenir Directrice financière de Renault Crédit international. Elle rejoint le groupe de François Pinault en 1989 en tant que Directrice financière et devient en 1992 Directrice générale d'Artémis, la société d'investissement de la famille Pinault, jusqu'en 2018. Elle a été en parallèle CEO et Chairwoman de Christie's de 2014 à 2016.

Patricia Barbizet a été vice-présidente du Conseil d'administration de Kering et Vice Chairwoman de Christie's Plc. Elle siège depuis 2008 au Conseil d'administration de TOTAL et a également été administratrice de Bouygues, Air France-KLM et PSA Peugeot-Citroën. Elle a présidé le comité d'investissement du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) de 2008 à 2013.

Principale fonction : Présidente de Temaris et Associés SAS

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2019

- Présidente de Temaris et Associés SAS depuis octobre 2018
- Administrateur de TOTAL S.A.*, Administrateur Référent, présidente du Comité de gouvernance et d'éthique, et depuis le 29 mai 2019, présidente du Comité des rémunérations et membre du Comité Stratégie & RSE
- Administrateur d'Axa* depuis avril 2018
- Administrateur de Pernod Ricard* depuis novembre 2018

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Groupe Fnac Darty* jusqu'en mai 2019
- Administrateur d'Artémis jusqu'en juillet 2018
- Directeur général d'Artémis jusqu'en janvier 2018
- Vice Chairwoman de Christie's International Plc jusqu'en janvier 2018
- Administrateur et vice-Président du Conseil d'administration de Kering S.A.* jusqu'en décembre 2018
- Directeur général (non mandataire) et membre du Conseil de surveillance de Financière Pinault jusqu'en janvier 2018
- Représentant permanent d'Artémis, administrateur au Conseil d'administration d'Agefi jusqu'en janvier 2018
- Représentant permanent d'Artémis, administrateur au Conseil d'administration de Sebdo le Point jusqu'en janvier 2018
- Membre du conseil de gérance de Société Civile du Vignoble de Château Latour jusqu'en janvier 2018
- Administrateur d'Yves Saint Laurent jusqu'en novembre 2018



Marie-Christine Coisne-Roquette

Administrateur indépendant

Présidente du Comité d'audit

Membre du Comité de gouvernance et d'éthique

Née le 4 novembre 1956 (nationalité française)

Administrateur de TOTAL S.A. depuis l'AGO du 13 mai 2011

Dernier renouvellement : AGO du 26 mai 2017

Date d'échéance du mandat : AGO du 29 mai 2020

Nombre d'actions Total détenues : 4 559 (au 31/12/2019)

Adresse professionnelle : Sonepar 25 rue d'Astorg 75008 Paris France

Biographie – Expérience professionnelle

Juriste de formation, Mme Coisne-Roquette est titulaire d'une licence d'anglais, d'une maîtrise en droit et d'un *Specialized Law Certificate* du barreau de New York. À partir de 1981, associée au Cabinet Sonier & Associés de Paris, elle exerce comme avocat aux barreaux de Paris et de New York. En 1984, elle entre au Conseil d'administration de Colam Entreprendre, holding familial qu'elle rejoindra à temps plein en 1988. En tant que président du Directoire de Colam Entreprendre et du Conseil de surveillance de Sonepar, elle va consolider le contrôle familial, réorganiser les structures du Groupe et renforcer son actionariat

pour soutenir sa stratégie de croissance. Président-directeur général à partir de 2002, Marie-Christine Coisne-Roquette est président de Sonepar S.A.S. depuis 2016. Elle reste en parallèle Président-directeur général de Colam Entreprendre. Ancien membre de la Young Presidents' Organization (YPO), elle a siégé pendant 13 ans au Conseil exécutif du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) dont elle a présidé la commission fiscalité de 2005 à 2013. Elle a été membre du Conseil Économique, Social et Environnemental de 2013 à 2015 et est administrateur de TOTAL S.A.

Principale fonction: Président de Sonepar S.A.S. et Président-directeur général de Colam Entreprendre

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2019

Au sein du groupe Sonepar

- Président de Sonepar S.A.S.
- Président du Conseil d'Orientation de Sonepar S.A.S.
- Président-directeur général de Colam Entreprendre (S.A.)
- Représentant légal de Sonepar S.A.S., président de Sonepar International
- Représentant légal de Sonepar S.A.S., administrateur de Sonepar France S.A.S.
- Représentant permanent de Colam Entreprendre, administrateur de SO.VE.MAR.CO Europe (S.A.)
- Directeur général de Sonepack S.A.S.

En dehors du groupe Sonepar

- Administrateur de TOTAL S.A.*, présidente du Comité d'audit et, depuis le 29 mai 2019, membre du Comité de gouvernance et d'éthique
- Cogérante de Développement Mobilier et Industriel (société civile)
- Associé-Gérante de Ker Coro (société civile immobilière)
- Membre du Conseil de Surveillance de Akuo Energy S.A.S.

-
- Amministratore & Amministratore Delagato de Palazzo Grassi jusqu'en janvier 2018
 - Membre du Conseil de surveillance de Ponant jusqu'en janvier 2018
 - Représentante d'Artémis au Conseil de surveillance de Collection Pinault Paris jusqu'en janvier 2018
 - Chairwoman et CEO de Christie's International Plc jusqu'en décembre 2016
 - Membre du conseil de surveillance de Peugeot S.A.* jusqu'en avril 2016
 - Administrateur de Société Nouvelle du Théâtre Marigny jusqu'en novembre 2015
-



Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Représentant légal de Sonepar S.A.S., cogérant de Sonedis (société civile) jusqu'au 29 octobre 2018
- Représentant permanent de Colam Entreprendre, cogérant de Sonedis (société civile) jusqu'au 29 octobre 2018
- Représentant permanent de Sonepar Belgium au conseil de Cebeo N.V. (Belgique) jusqu'en février 2018
- Président du Conseil d'administration de Sonepar S.A. jusqu'en 2016

Lise Croteau

Administrateur indépendant
Membre du Comité d'audit

Née le 5 mai 1960 (nationalité canadienne)

Administrateur de TOTAL S.A. depuis l'AGO du 29 mai 2019

Date d'échéance du mandat : AGO de 2022

Nombre d'ADS Total détenus : 1 000 (au 31/12/2019)

Adresse professionnelle : 919 rue des Camélias, Montréal, Québec, H3E1Y5, Canada

Biographie – Expérience professionnelle

Mme Croteau a commencé sa carrière en tant qu'auditeur et a rejoint Hydro-Québec en 1986 où elle a occupé des postes de contrôle et de direction financière de responsabilité croissante. De 2015 à 2018, elle a occupé le poste de vice-présidente exécutive et directrice financière d'Hydro-Québec, avant de prendre sa retraite. Comptable professionnelle agréée depuis 1984, Mme Croteau est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et a été en 2008 nommée Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en reconnaissance de sa contribution à la profession.

Mme Croteau est Administrateur indépendant de la société Boralex depuis 2018 et présidente du Comité d'Audit depuis 2019. La société Boralex est une société cotée à Toronto dont les activités sont relatives au traitement des résidus de bois, à la cogénération, à l'hydro-électricité, ainsi qu'aux énergies éolienne et solaire.

Depuis juin 2019, Mme Croteau est administratrice des Conseils d'administration de Québecor inc. et Québecor Média inc. et membre du Comité Ressources humaines et de Régie d'entreprise. Québecor est un chef de file canadien des télécommunications, du divertissement, des médias d'information et de la culture.

Principale fonction : Administrateur indépendant

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2019

- Administrateur de TOTAL S.A.* et membre du Comité d'audit depuis le 29 mai 2019
- Administrateur de Québecor inc.* et membre du Comité des ressources humaines depuis le 16 juin 2019
- Administrateur de Québecor Média inc. et membre du Comité des ressources humaines depuis le 16 juin 2019
- Administrateur de Boralex*

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur de TVA Group Inc.* jusqu'au 16 juin 2019



Mark Cutifani

Administrateur indépendant
Membre du Comité des rémunérations

Né le 2 mai 1958 (nationalité australienne)
Administrateur de TOTAL S.A. depuis l'AGO du 26 mai 2017
Date d'échéance du mandat : AGO du 29 mai 2020
Nombre d'actions Total détenues : 2 000 (au 31/12/2019)
Adresse professionnelle : Anglo American plc. Group 20 Carlton House Terrace, London, SWY5AN Royaume-Uni

Biographie – Expérience professionnelle

M. Cutifani a été nommé administrateur et *Chief Executive* de la société Anglo American plc. le 3 avril 2013. Il est membre du *Board's Sustainability Committee* et préside le *Group Management Committee*. M. Cutifani a 42 années d'expérience dans l'industrie minière dans diverses régions du monde et pour un large éventail de produits. Mark Cutifani est *non-executive director* d'Anglo American Platinum Limited, *Chairman* d'Anglo American South Africa et *Chairman* de De Beers plc. Il a précédemment occupé les fonctions de *Chief Executive Officer* d'AngloGold Ashanti Limited. Avant de rejoindre AngloGold Ashanti, M. Cutifani était COO pour les activités mondiales de production de nickel de la société Vale. Précédemment, il avait occupé différentes fonctions de management au sein de Normandy Group, Sons of Gwalia, Western Mining Corporation, Kalgoorlie Consolidated Gold Mines et CRA (Rio Tinto).

M. Cutifani a obtenu un diplôme d'ingénieur (avec mention) à l'université de Wollongong en Australie. Il est ingénieur diplômé de la Royal Academy of Engineering et est Fellow de l'Institut australasien des mines et de la métallurgie et de l'Institut des matériaux, des minéraux et des mines au Royaume-Uni.

En 2013, M. Cutifani a reçu un doctorat honorifique de l'université de Wollongong en Australie et il a reçu, en 2016, un doctorat honorifique de l'université Laurentian au Canada.

Principale fonction : *Chief Executive* d'Anglo American plc.*

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2019

Au sein du groupe Anglo American

- *Director* et *Chief Executive* d'Anglo American plc.*
- *Non-executive director* d'Anglo American Platinum Limited
- *Chairman* d'Anglo American South Africa
- *Chairman* de De Beers plc.

En dehors du groupe Anglo American

- Administrateur de TOTAL S.A.* et, depuis le 29 mai 2019, membre du Comité des rémunérations

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- *Chief Executive Officer* d'AngloGold Ashanti Limited



Valerie Della Puppa Tibi

Administrateur représentant les salariés actionnaires

Née le 22 août 1968 (nationalité française)
Administrateur de TOTAL S.A. depuis l'AGO du 29 mai 2019
Date d'échéance du mandat : AGO de 2022
Nombre d'actions Total détenues : 30
Nombre de parts du FCPE Total Actionnariat France détenues : 59,95 **et nombre de parts du FCPE Total France Capital+ :** 18,96 (au 31/12/2019)
Adresse professionnelle : TOTAL S.A. 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie France

Biographie – Expérience professionnelle

Diplômée de l'Institut Universitaire de Technologie de Sceaux (Paris XI) en Commerce International, Mme Della Puppa Tibi est entrée dans le Groupe en 1989. Elle a occupé plusieurs postes en logistique internationale au sein de l'entité Lub Marine de la filiale Lubrifiants. En parallèle, Mme Della Puppa Tibi suit des études au Conservatoire des Arts et Métiers (Cursus de Commerce International – UV de Marketing, Commerce International, Marchés des matières premières) ainsi qu'en langues (anglais, espagnol et italien). En 2002, elle rejoint le Réseau France en tant que pilote contrat pour la maintenance des stations-service. En 2011, Mme Della Puppa Tibi rejoint la direction des Achats du Raffinage Marketing en tant que responsable e-procurement puis Lead Buyer à la création de Total Global Procurement en 2017.

Mme Della Puppa Tibi est également membre du Comité européen (depuis 2017) et membre élu suppléant des Conseils de surveillance des FCPE Total Actionnariat France et Total France Capital + (depuis octobre 2018).

Principale fonction : Salariée de TOTAL S.A.*

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2019

- Administrateur représentant les salariés actionnaires de TOTAL S.A.* depuis le 29 mai 2019

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Néant



Maria van der Hoeven

Administrateur indépendant
Membre du Comité d'audit

Née le 13 septembre 1949 (nationalité néerlandaise)
Administrateur de TOTAL S.A. depuis l'AGO du 24 mai 2016
Dernier renouvellement : AGO du 29 mai 2019
Date d'échéance du mandat : AGO de 2022
Nombre d'actions Total détenues : 1 000 (au 31/12/2019)
Adresse professionnelle : Sadatdomein 31, 6229 HC Maastricht Pays-Bas

Biographie – Expérience professionnelle

Mme van der Hoeven, après une formation d'enseignante, devient professeur de sciences économiques et administratives, puis psychologue en orientation. Elle assure ensuite pendant sept ans, la Direction du Centre administratif pour la formation professionnelle des adultes de Maastricht, puis celle du Centre technologique du Limbourg. Parlementaire puis Ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Science de 2002 à 2007 puis ministre des Affaires Économiques des Pays-Bas de 2007 à 2010, Mme van der Hoeven a été Directrice exécutive de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) de septembre 2011 à août 2015, période durant laquelle elle a contribué à augmenter le nombre de pays membres de l'Agence et souligné les liens étroits entre climat et énergie. En septembre 2015, Mme van der Hoeven rejoint le Board de Trustees of Rocky Mountain Institute (États-Unis) et devient, au printemps 2016, membre du Conseil de surveillance d'Innogy SE (Allemagne). Depuis octobre 2016, Mme van der Hoeven est vice-présidente d'un groupe d'experts de haut niveau de l'European Decarbonisation Pathways Initiative au sein de la Commission européenne. Depuis janvier 2020, Mme van der Hoeven est membre du Conseil de surveillance de COVRA, société néerlandaise non cotée qui est le dépôt central des déchets radioactifs aux Pays-Bas.

Principale fonction : Administrateur indépendant

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2019

- Administrateur de TOTAL S.A.* et membre du Comité d'audit
- Membre du Conseil de surveillance de Covra depuis le 1^{er} janvier 2020 (Pays-Bas)
- *Member of the Board* de Trustees of Rocky Mountain Institute (États-Unis)

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de surveillance d'Innogy SE* jusqu'au 4 octobre 2019
- Membre du Conseil de surveillance de RWE AG (Allemagne)



Anne-Marie Idrac

Administratrice indépendante
Membre du Comité de gouvernance et d'éthique
Membre du Comité Stratégie & RSE

Née le 27 juillet 1951 (nationalité française)
Administratrice de TOTAL S.A. depuis l'AGO du 11 mai 2012
Dernier renouvellement : AGO du 1^{er} juin 2018
Date d'échéance du mandat : AGO de 2021
Nombre d'actions Total détenues : 1 385 (au 31/12/2019)
Adresse professionnelle : 9 place Vauban 75007 Paris France

Biographie – Expérience professionnelle

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, ancienne élève de l'École Nationale d'Administration (ENA-1974), Mme Idrac débute sa carrière comme administrateur civil dans divers postes au ministère de l'Équipement dans les domaines de l'environnement, du logement, de l'urbanisme et des transports. Elle a été notamment Directrice générale de l'Établissement public d'Aménagement de Cergy-Pontoise de 1990 à 1993, et Directrice des transports terrestres de 1993 à 1995. Mme Idrac a été secrétaire d'État aux Transports de mai 1995 à juin 1997, députée des Yvelines élue en 1997 et 2002, conseillère régionale d'Île-de-France de 1998 à 2002, secrétaire d'État au Commerce extérieur de mars 2008 à novembre 2010. Mme Idrac a également été présidente-directrice générale de la RATP de 2002 à 2006 puis présidente de la SNCF de 2006 à 2008.

Principale fonction : Administratrice indépendante

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2019

- Administratrice de TOTAL S.A.*, membre du Comité de gouvernance et d'éthique et membre du Comité Stratégie & RSE
- Administratrice d'Air France-KLM* et présidente du Comité développement durable et conformité
- Administratrice de Bouygues*, présidente du Comité RSE et membre du Comité d'audit
- Administratrice de Saint-Gobain* et présidente du comité nominations et rémunérations
- Administratrice de Sanef depuis octobre 2019

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Présidente du Conseil de surveillance de l'Aéroport de Toulouse-Montaudou jusqu'en mai 2018
- Membre du Conseil de surveillance de Vallourec jusqu'en 2015



Jean Lemierre

Administrateur indépendant
Membre du Comité de gouvernance et d'éthique
Membre du Comité Stratégie & RSE

Né le 6 juin 1950 (nationalité française)
Administrateur de TOTAL S.A. depuis l'AGO du 24 mai 2016
Date du dernier renouvellement : AGO du 29 mai 2019
Date d'échéance du mandat : AGO de 2022
Nombre d'actions Total détenues : 1 042 (au 31/12/2019)
Adresse professionnelle : BNP Paribas 3 rue d'Antin 75002 Paris France

Biographie – Expérience professionnelle

M. Lemierre est diplômé de l'institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration. Il est également licencié en droit. M. Lemierre a exercé diverses fonctions au sein de l'Administration fiscale française, notamment comme chef du Service de la Législation fiscale et directeur général des Impôts. Il a ensuite été nommé directeur de cabinet du ministre de l'Économie et des Finances français puis est devenu directeur du Trésor en octobre 1995. De 2000 à 2008, il est président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). En 2008, il devient conseiller du président de BNP Paribas et depuis le 1^{er} décembre 2014, il est président du Conseil d'administration de BNP Paribas. Au cours de sa carrière, M. Lemierre a également été membre du Comité monétaire européen (1995-1998), président du Comité économique et financier de l'Union européenne (1999-2000), et président du Club de Paris (1999-2000). Il est ensuite devenu membre de l'International Advisory Council de la China Investment Corporation (CIC) et de l'International Advisory Council de la China Development Bank (CDB). Il est actuellement président du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), et membre de l'Institute of International Finance (IIF).

Principale fonction : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas*

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2019

Au sein du groupe BNP Paribas

- Président du Conseil d'administration de BNP Paribas*
- Administrateur TEB Holding AS

En dehors du groupe BNP Paribas

- Administrateur de TOTAL S.A.*, membre du Comité de gouvernance et d'éthique et membre du Comité Stratégie & RSE
- Président du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)
- Membre de l'Institute of International Finance (IIF)
- Membre de l'International Advisory Board d'Orange*
- Membre de l'International Advisory Council de China Development Bank* (CDB)
- Membre de l'International Advisory Council de China Investment Corporation (CIC)
- Membre de l'International Advisory Panel (IAP) de la Monetary Authority of Singapore (MAS)

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Néant



Christine Renaud

Administrateur représentant les salariés
Membre du Comité des rémunérations
Membre du Comité Stratégie & RSE

Née le 7 mai 1968 (nationalité française)
Administrateur représentant les salariés de TOTAL S.A. depuis l'AGO du 26 mai 2017
Date d'échéance du mandat : AGO du 29 mai 2020
Nombre d'actions Total détenues : 320
Nombre de parts du FCPE Total Actionnariat France détenues : 1 497 **et nombre de parts du FCPE Total France Capital+ :** 42 (au 31/12/2019)
Adresse professionnelle : TOTAL S.A. 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie France

Biographie – Expérience professionnelle

Diplômée de l'Institut universitaire de Technologie en Chimie de l'Université de Poitiers, Mme Renaud débute sa carrière dans le Groupe en 1990 comme technicienne en développement analytique au sein de Sanofi (site d'Ambarès), puis du Groupement de Recherches de Lacq (GRL). En 2004, elle intègre le laboratoire d'analyses organiques au sein du Pôle d'Études et de Recherches de Lacq (PERL). Lors de ses fonctions au GRL, Mme Renaud est élue au Comité d'Établissement avant d'assurer un mandat de déléguée syndicale et de titulaire du comité européen du Groupe de 2004 à 2011. Fin 2011, Mme Renaud est élue secrétaire du comité européen du Groupe. Elle exerce ce mandat renouvelé en 2013 jusqu'au 5 avril 2017. Mme Renaud est désignée par le Comité central d'entreprise de l'UES Amont – Global Services – Holding lors de sa réunion du 30 mars 2017, administrateur représentant les salariés au Conseil d'administration de TOTAL S.A., à compter du 26 mai 2017 pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale de TOTAL S.A. appelée à se réunir en 2020.

Depuis le 1^{er} mars 2018, Mme Renaud est chargée de communication auprès du Centre Technique et Scientifique Jean Féger.

Depuis le 15 décembre 2019, Mme Renaud est Développeur de Talents au sein du service RH.

Principale fonction : Salariée de TOTAL S.A.*

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2019

- Administrateur représentant les salariés de TOTAL S.A.*, membre du Comité Stratégie & RSE et, depuis le 29 mai 2019, membre du Comité des rémunérations

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Néant



Carlos Tavares

Administrateur indépendant
Membre du Comité des rémunérations

Né le 14 août 1958 (nationalité portugaise)
Administrateur de TOTAL S.A. depuis l'AGO du 26 mai 2017
Date d'échéance du mandat : AGO du 29 mai 2020
Nombre d'actions Total détenues : 1 000 (au 31/12/2019)
Adresse professionnelle : Peugeot S.A. 7 rue Henri Ste Claire Deville, 92500 Rueil-Malmaison France

Biographie – Expérience professionnelle

Diplômé de l'École Centrale de Paris, M. Carlos Tavares a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe Renault entre 1981 et 2004 avant de rejoindre le groupe Nissan. Après avoir été responsable des opérations pour Nissan dans la région Amériques, il est nommé directeur général délégué aux Opérations au sein du groupe Renault de 2011 à 2013. Depuis le 1^{er} janvier 2014, il a rejoint le Directoire de Peugeot S.A., dont il a pris la Présidence le 31 mars 2014.

Principale fonction : Président du Directoire de Peugeot S.A.*

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2019

Au sein du groupe Peugeot

- Président du Directoire de Peugeot S.A.*
- Président du Conseil d'administration de PSA Automobiles S.A.*
- Président du Conseil de Surveillance d'Opel Automobiles GmbH

En dehors du groupe Peugeot

- Administrateur de TOTAL S.A.* et membre du Comité des rémunérations
- Administrateur d'AIRBUS Group*

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Banque PSA Finance
- Administrateur de PCMA Holding B.V.
- Administrateur de Faurecia* jusqu'en octobre 2018

Mandats d'administrateur de TOTAL S.A. ayant expiré en 2019

Gérard Lamarche

Administrateur indépendant, Président du Comité des rémunérations et membre du Comité d'audit jusqu'au 29 mai 2019

Né le 15 juillet 1961 (nationalité belge)
Administrateur de TOTAL S.A. du 12 janvier 2012 jusqu'à l'AGO du 29 mai 2019

Biographie – Expérience professionnelle

M. Lamarche est diplômé en Sciences Économiques de l'Université de Louvain-La-Neuve et de l'Institut du Management de l'INSEAD (*Advanced Management Program for Suez Group Executives*). Il a également suivi la formation du Wharton International Forum en 1998-1999 (*Global Leadership Series*). Il a débuté sa carrière professionnelle chez Deloitte Haskins & Sells en Belgique en 1983 et devient ensuite consultant en Fusions et Acquisitions aux Pays-Bas en 1987. En 1988, M. Lamarche intègre la Société Générale de Belgique en qualité de gestionnaire d'investissements. Il est promu contrôleur de gestion en 1989 avant de devenir conseiller pour les opérations stratégiques de 1992 à 1995. Il entre à la Compagnie Financière de Suez en qualité de Chargé de mission auprès du président et secrétaire du Comité de direction (1995-1997), avant de se voir confier le poste de directeur délégué en charge du Plan, du Contrôle et des Comptabilités. En 2000, il rejoint NALCO (filiale américaine du groupe Suez – leader mondial du traitement de l'eau industrielle) en qualité d'Administrateur directeur général. Il est nommé directeur Financier du groupe Suez en 2003. En avril 2011, M. Lamarche est nommé administrateur au sein du Conseil d'administration de Groupe Bruxelles Lambert (GBL). Il y occupe les fonctions d'Administrateur-Délégué depuis janvier 2012. M. Lamarche est aujourd'hui administrateur de LafargeHolcim Ltd (Suisse), TOTAL S.A., SGS S.A. (Suisse) et Umicore (Belgique).

Principale fonction : Administrateur-Délégué de Groupe Bruxelles Lambert*

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2019^(a)

Au sein de Groupe Bruxelles Lambert

- Administrateur-Délégué de Groupe Bruxelles Lambert*

Au sein de participations détenues par Groupe Bruxelles Lambert

- Administrateur de TOTAL S.A.*, Président du Comité des rémunérations et membre du Comité d'audit jusqu'au 29 mai 2019
- Administrateur et membre du Comité d'audit de LafargeHolcim Ltd*
- Administrateur de SGS S.A.*
- Administrateur d'Umicore*

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur de TOTAL S.A.*, Président du Comité des rémunérations et membre du Comité d'audit jusqu'au 29 mai 2019
- Administrateur de Lafarge* jusqu'en 2016
- Administrateur et président du Comité d'audit de Legrand* jusqu'en 2016

Renata Perycz

Administrateur représentant les salariés actionnaires et membre du Comité des rémunérations jusqu'au 29 mai 2019

Née le 5 novembre 1963 (nationalité polonaise)

Administrateur de TOTAL S.A. depuis l'AGO du 24 mai 2016 jusqu'à l'AGO du 29 mai 2019

Biographie – Expérience professionnelle

Mme Perycz est diplômée de l'université de Varsovie, de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et de SGH Warsaw School of Economics. Mme Perycz est entrée dans le Groupe en 1993 en tant que responsable logistique et ventes au sein de Total Polska. En 2000, elle est en charge des approvisionnements et de la logistique, puis en 2003, elle devient responsable des achats de la filiale.

En 2007, elle prend le poste de directeur des ressources humaines et des achats de Total Polska. Depuis 2013, Mme Perycz est directeur des ressources humaines et de la communication interne de la filiale.

Elle est également membre élu, représentant les porteurs de parts, du Conseil de surveillance du FCPE Total Actionariat International Capitalisation depuis 2012.

Principale fonction : Directeur des ressources humaines et de la communication interne de Total Polska

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2019^(a)

- Administrateur représentant les salariés actionnaires de TOTAL S.A.* et membre du Comité des rémunérations jusqu'au 29 mai 2019

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur représentant les salariés actionnaires de TOTAL S.A.* et membre du Comité des rémunérations jusqu'au 29 mai 2019
-

(a) Information au 29 mai 2019.

4.1.1.2 Absence de conflits d'intérêts ou de condamnation

Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise les règles spécifiques de prévention des conflits d'intérêts applicables aux administrateurs dans les termes suivants (se reporter au point 4.1.2.1 de ce chapitre pour la version intégrale du règlement intérieur) :

« 2.5. Devoir de loyauté

L'administrateur ne peut utiliser son titre ou ses fonctions d'administrateur pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

Il fait part au Président du Conseil d'administration et à l'Administrateur Référent, s'il a été nommé, de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société ou toute autre société du Groupe. Il s'abstient de participer au vote de la résolution correspondante, ainsi que d'assister aux débats précédant ce vote.

La participation de l'administrateur à une opération à laquelle la Société, ou toute autre société du Groupe, est directement intéressée est portée à la connaissance du Conseil d'administration préalablement à sa conclusion.

L'administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires qui sont en concurrence avec la Société, ou avec toute autre société du Groupe, sans en informer préalablement le Conseil d'administration.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de la Société, ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance. »

« 7.2. Missions de l'Administrateur Référent

5. Prévention des conflits d'intérêts

L'Administrateur Référent anime au sein du Comité de gouvernance et d'éthique la mise en œuvre des diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentiels au sein du Conseil d'administration. Il porte à l'attention du Président-directeur général les éventuelles situations de conflits d'intérêts ainsi identifiées. Il rend compte de ces travaux au Conseil d'administration.

Dans le cadre de l'obligation de déclaration des conflits d'intérêts prévue à l'article 2.5 du présent règlement, tout administrateur en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, en fait part au Président-directeur général et à l'Administrateur Référent. »

L'Administrateur Référent a mis en œuvre les diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentiels. Il a porté à l'attention du Président-directeur général les situations de conflits d'intérêts potentiels identifiées. L'Administrateur Référent a été ainsi consulté en octobre 2019 par un administrateur sur une situation de conflit d'intérêt potentiel pouvant survenir en raison de la participation éventuelle de ce dernier au Conseil d'administration d'une société non cotée dans le secteur des infrastructures des transports. En raison de l'absence de conflit d'intérêts, cet administrateur a accepté ce mandat d'administrateur qui lui était proposé dans cette société.

Sur la base des travaux réalisés, le Conseil d'administration a noté l'absence de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des administrateurs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration de TOTAL S.A. ; il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs en vertu duquel un administrateur a été sélectionné ; il n'existe pas de contrat de services liant un administrateur à TOTAL S.A. ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages spécifiques aux termes de ce contrat.

Les administrateurs de la Société actuellement en fonction ont indiqué à la Société ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour fraude, ne pas avoir été associés à une procédure de faillite, de mise sous séquestre, de placement sous administration judiciaire ou liquidation judiciaire, ne pas avoir fait l'objet d'incrimination, de condamnation, de sanction prononcées par une autorité administrative ou un organisme professionnel, de mesures d'interdiction de gérer une entreprise ou d'empêchement telles que visées au point 12.1 de l'Annexe I du règlement délégué UE 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019, au cours des cinq dernières années.

4.1.1.3 Situation de cumul de mandats des administrateurs

Le nombre de mandats exercés par les administrateurs dans des sociétés cotées extérieures à leur groupe, y compris étrangères, a été apprécié, au 31 décembre 2019, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 19) selon lesquelles « un dirigeant mandataire social exécutif ne doit pas exercer plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son groupe, y compris étrangères. [Cette] limite [...] n'est pas applicable aux mandats exercés par un dirigeant mandataire social exécutif dans les filiales et participations, détenues seul ou de concert, des sociétés dont l'activité principale est d'acquies et de gérer de telles participations. [...] Un administrateur ne doit pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au groupe, y compris étrangères. »

Synthèse en matière de cumul de mandats des membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2019	Nombre de mandats dans des sociétés cotées extérieures ^(a)	Conformité aux critères du Code AFEP-MEDEF
Patrick Pouyanné	1	✓
Patrick Artus	2	✓
Patricia Barbizet	3	✓
Marie-Christine Coisne-Roquette	1	✓
Lise Croteau	3	✓
Mark Cutifani	1	✓
Valérie Della Puppa Tibi ^(b)	0	✓
Maria van der Hoeven	1	✓
Anne-Marie Idrac	4	✓
Jean Lemierre	1	✓
Christine Renaud ^(c)	0	✓
Carlos Tavares	2	✓

(a) Selon les critères du Code AFEP-MEDEF.

(b) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

(c) Administrateur représentant les salariés.

4.1.1.4 Indépendance des administrateurs

Lors de sa séance du 5 février 2020, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, a examiné l'indépendance des administrateurs de la Société au 31 décembre 2019. Sur proposition de ce Comité, le Conseil a considéré, conformément au Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, qu'un administrateur est indépendant dès lors qu'« il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Cette appréciation s'est appuyée, pour chaque administrateur, sur les critères d'indépendance mentionnés aux points 9.5 à 9.7 du Code AFEP-MEDEF actualisé en janvier 2020 et rappelés ci-après :

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

« ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère. »

Critère 2 : Mandats croisés

« ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur. »

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

« ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son groupe ;
- ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. »

Critère 4 : Lien familial

« ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social. »

Critère 5 : Commissaire aux comptes

« ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes. »

Critère 6 : Durée de mandat supérieur à 12 ans

« ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans. »

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif

« Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe. »

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

« Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel. »

Il a été confirmé, concernant l'indépendance de Mmes Barbizet, Coisne-Roquette, Croteau, van der Hoeven, Idrac et de MM. Artus, Cutifani, Lemierre et Tavares, que les analyses d'indépendance effectuées précédemment restaient pertinentes.

En particulier, les éléments suivants ont été constatés à la date du 31 décembre 2019.

- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés du Groupe et celles de BNP Paribas, dont M. Lemierre est président du Conseil d'administration, ne représentait ni une part significative de l'activité globale de cet établissement financier (le niveau des relations d'affaires des sociétés du Groupe avec BNP Paribas étant inférieur à 0,1% du produit net bancaire⁽¹⁾ de cette banque), ni une part significative du montant total des financements externes des activités du Groupe (inférieur à 5%). Le Conseil a constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes. Il a ainsi conclu que M. Lemierre pouvait être considéré comme administrateur indépendant.

- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés du Groupe et celles du groupe Natixis, dont M. Artus est membre du Comité exécutif, ne représentait ni une part significative de l'activité globale de ce groupe (le niveau des relations d'affaires des sociétés du Groupe avec Natixis étant inférieur à 0,2% du produit net bancaire⁽¹⁾ de cette banque), ni une part significative du montant total des financements externes des activités du Groupe (inférieur à 5%). Le Conseil a constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes. Il a ainsi conclu que M. Artus pouvait être considéré comme administrateur indépendant.
- Concernant Peugeot S.A. dont M. Tavares est le Président du Directoire, d'une part, le montant des ventes du Groupe réalisées à Peugeot S.A. en 2019 (soit 94,9 millions d'euros) est égal à 0,05% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2019 (200,3 milliards de dollars, soit 178,8 milliards d'euros), et d'autre part, le montant des achats du Groupe effectués auprès de Peugeot S.A. en 2019 (soit 28,1 millions d'euros) est égal à 0,11% des achats réalisés par le Groupe en 2019 (soit 26,4 milliards d'euros). La part de l'activité réalisée par le Groupe avec Peugeot S.A. ne peut être considérée

(1) Produit net bancaire 2019.

comme significative. De plus, pour Peugeot S.A., d'une part, le montant des achats effectués en 2019 par Peugeot S.A. auprès du Groupe, (soit 94,9 millions d'euros) est égal à 0,24% du montant total des achats réalisés en 2019 par Peugeot S.A. (soit 38,8 milliards d'euros), et d'autre part, le montant des ventes réalisées en 2019 par Peugeot S.A. au Groupe (soit 28,1 millions d'euros) s'élève à 0,03% du chiffre d'affaires consolidé de Peugeot S.A. en 2019 (soit 74,7 milliards d'euros). La part de l'activité réalisée par Peugeot S.A. avec le Groupe ne peut être considérée comme significative. Le Conseil a constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes. Il a ainsi conclu que M. Tavares pouvait être considéré comme administrateur indépendant.

- Concernant Anglo American Plc. dont M. Cutifani est *Chief Executive*, d'une part, le montant des ventes du Groupe réalisées à Anglo American Plc. en 2019 (soit 376 millions de dollars) est égal à 0,19% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2019 (soit 200,3 milliards de dollars), et d'autre part, les achats du Groupe effectués auprès de Anglo American Plc. en 2019 sont d'un montant non significatif. La part de l'activité réalisée par le Groupe avec Anglo American Plc. ne peut être considérée comme significative pour le Groupe. De plus, pour Anglo American Plc., d'une part, le montant des achats effectués en 2019 par Anglo American Plc. auprès du Groupe (soit 376 millions de dollars) est égal à 2,8% du montant total des achats de Anglo American Plc. en 2019 (soit 13,3 milliards de dollars), et d'autre part, le montant des ventes réalisées en 2019 par Anglo American Plc. au Groupe est non significatif. La part de l'activité réalisée par Anglo American Plc. avec le Groupe ne peut être

considérée comme significative pour Anglo American Plc. Le Conseil a constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes. Il a ainsi conclu que M. Cutifani pouvait être considéré comme indépendant.

- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés du Groupe et celles du groupe Sonepar, dont Mme Coisne-Roquette est Présidente, ne représentait ni une part significative de l'activité globale du groupe Sonepar (les achats effectués par les sociétés du Groupe auprès du groupe Sonepar étant en 2019 de 1,9 million d'euros, soit 0,01% des achats du Groupe en 2019 (26,4 milliards d'euros). Le Conseil a constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes. Il a ainsi conclu que Mme Coisne-Roquette pouvait être considérée comme administrateur indépendant.

En conséquence, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration a considéré Mmes Barbizet, Coisne-Roquette, Croteau, van der Hoeven, Idrac, et MM. Artus, Cutifani, Lemierre et Tavares comme administrateurs indépendants.

Le pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Conseil dans sa composition au 31 décembre 2019 atteint 90%⁽¹⁾.

Le taux d'indépendance du Conseil d'administration est supérieur au taux d'indépendance recommandé par le Code AFEP-MEDEF selon lequel, dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle, la moitié au moins des membres du Conseil doit être indépendante.

(1) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateur représentant les salariés, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3).

Synthèse de l'indépendance des membres du Conseil d'administration

Annexe 3 du Code AFEP-MEDEF – Indépendance des administrateurs

Au 31 décembre 2019

Critères ^(a)	Patrick Pouyanné	Patrick Artus	Patricia Barbizet	Marie-Christine Coisne-Roquette	Lise Croteau	Mark Cutifani	Valérie Della Pippa Tibi ^(b)	Maria van der Hoeven	Anne-Marie Idrac	Jean Lemierre	Christine Renaud ^(c)	Carlos Tavares
Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	✗	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a	✓
Critère 2 : Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a	✓
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a	✓
Critère 4 : Lien familial	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a	✓
Critère 5 : Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a	✓
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a	✓
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a	✓
Conformité aux critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF	✗	✓	✓	✓	✓	✓	n/a ^(d)	✓	✓	✓	n/a ^(d)	✓

(a) Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et ✗ représente un critère d'indépendance non satisfait.

(b) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

(c) Administrateur représentant les salariés.

(d) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateur représentant les salariés, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3).

4.1.1.5 Politique de diversité menée au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration attache une importance particulière à sa composition et à celle de ses Comités. Il s'appuie notamment sur les travaux du Comité de gouvernance et d'éthique qui examine annuellement et propose, aussi souvent que les circonstances l'exigent, les évolutions souhaitables de la composition du Conseil d'administration et des Comités en fonction de la stratégie du Groupe.

Les travaux du Comité de gouvernance et d'éthique s'inscrivent dans le cadre d'une procédure formalisée en vue notamment d'assurer la complémentarité des compétences des administrateurs et la diversité de leurs profils, maintenir un taux d'indépendance global du Conseil pertinent au regard de la structure de gouvernance de la Société et de son actionnariat, rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil, ainsi que de promouvoir une représentation adaptée d'administrateurs de diverses nationalités. Ces principes guident les processus de sélection des administrateurs.

Dans sa composition au 18 mars 2020, le Conseil d'administration se compose d'administrateurs d'origine diverse : parmi ses 12 membres, sept administrateurs ont occupé des fonctions dirigeantes dans des groupes internationaux ; six ont une expérience du secteur public et trois sont collaborateurs du Groupe. En termes d'expertises, cinq

administrateurs ont une connaissance approfondie du secteur de l'énergie et deux administrateurs, du secteur des transports. Six administrateurs ont une compétence reconnue en économie et finances et trois ont une expertise en matière de gouvernance et de RSE.

Dans le cadre d'une démarche entreprise depuis plusieurs années, la composition du Conseil d'administration s'est sensiblement modifiée depuis 2010 pour atteindre une représentation mieux équilibrée des femmes et des hommes et une ouverture sur des profils plus internationaux.

Le Conseil d'administration, dans sa composition au 18 mars 2020, compte ainsi parmi ses 12 membres, 5 administrateurs masculins et 7 administrateurs féminins et 5 nationalités représentées.

En application des articles L. 225-27-1 et L. 225-23 du Code de commerce, l'administrateur représentant les salariés et l'administrateur représentant les salariés actionnaires ne sont pas pris en compte pour l'application des dispositions relatives à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil. En conséquence, la proportion d'administrateurs féminins au sein du Conseil d'administration est de 50% au 31 décembre 2019 (soit 5 femmes et 5 hommes sur 10 administrateurs). Le seuil de 40% d'administrateurs de chaque sexe requis par l'article L. 225-18-1 du Code de commerce est atteint au 31 décembre 2019.

4.1.1.6 Formation des administrateurs et connaissance de l'entreprise

Les administrateurs peuvent demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité et recevoir toute formation utile à l'exercice de leurs fonctions d'administrateur.

L'administrateur représentant les salariés bénéficie par ailleurs d'un temps de formation interne à la Société et/ou de formation économique dispensée par un organisme extérieur choisi par l'administrateur, après acceptation de l'organisme et du programme par le Secrétaire du Conseil. Ce temps de formation, initialement fixé à 20 heures par an, a été porté à 60 heures par an, par décision du Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juillet 2017.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-23 du Code de commerce introduites par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019, dite loi PACTE, l'administrateur représentant les salariés actionnaires peut bénéficier, à sa demande, d'un temps de formation fixé à 40 heures par an. La formation peut être effectuée au sein de la Société ou du Groupe et/ou dispensée par un organisme extérieur, choisie par l'administrateur, après acceptation de l'organisme et du programme par le Secrétaire du Conseil, dans le respect des conditions prévues par la réglementation.

Depuis 2013, le Conseil d'administration se réunit chaque année sur un site du Groupe. Après s'être rendu sur les trois dernières années respectivement sur le champ Bu Hasa en Abou Dabi aux Émirats arabes unis, sur le site du projet Laggan en mer du Nord au Royaume-Uni et sur

le site de Yamal LNG au nord de la Russie, le Conseil d'administration a pu notamment visiter la plateforme offshore de Halfdan à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration du 29 octobre 2019 qui s'est tenue à Copenhague au Danemark.

Certains administrateurs ont eu de plus l'occasion de visiter d'autres sites du Groupe. En 2019, quatre administrateurs ont visité le CSTJF (Centre scientifique et technique Jean Féger) à Pau (France). Deux administrateurs ont également visité le site de Saclay (France) où est installée la direction Recherche & Développement du Groupe. En septembre 2018, trois administrateurs avaient visité le champ offshore Umm Shaif (Abou Dabi). Deux autres administrateurs avaient pour leur part visité le centre opérationnel *deepwater* de Lagos, le FPSO du champ offshore d'AKPO et l'usine LNG de l'île de Bonny (Nigéria) en décembre 2018.

Ces visites de sites par le Conseil d'administration et ses administrateurs sont autant d'occasions de rencontres des collaborateurs du Groupe, de partenaires et de personnalités locales du secteur de l'énergie.

Les administrateurs ont également des contacts réguliers avec le management du Groupe, qu'il s'agisse de membres du Comité exécutif lors de réunions du Conseil ou de managers opérationnels lors de visites sur des sites du Groupe. Ces interactions entre administrateurs et managers permettent aux administrateurs de mieux appréhender de façon concrète les activités du Groupe.

4.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

10

réunions
du Conseil
d'administration en
2019

94,2%

taux de présence
moyen des
administrateurs
aux réunions du
Conseil

1

executive session
présidée par
l'Administrateur
Réfèrent en 2019

4.1.2.1 Règles de fonctionnement du Conseil d'administration

Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées dans son règlement intérieur qui précise la mission du Conseil d'administration et les règles d'organisation de ses travaux. Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise également les obligations de chaque administrateur, ainsi que le rôle et les pouvoirs du Président et du Directeur général.

M. Charles Paris de Bollardière est le Secrétaire du Conseil d'administration depuis le 15 septembre 2009, date à laquelle le Conseil d'administration a décidé de le nommer à ces fonctions.

Depuis le 4 novembre 2014, date de la première désignation de l'administrateur représentant les salariés au Conseil d'administration, un membre du Comité central d'entreprise (remplacé depuis décembre 2018 par un membre du Comité Social et Économique Central – CSEC) assiste avec voix consultative aux séances du Conseil, conformément à l'article L. 2312-75 du Code du travail.

La loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises a modifié l'article L. 225-27-1 du Code de commerce pour abaisser à 8 le nombre d'administrateurs au-delà duquel un deuxième administrateur représentant les salariés doit être désigné. En application de ces dispositions, un second administrateur représentant

les salariés devra être désigné dans les six mois suivant la décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 mai 2020 qui sera appelée à modifier les statuts de TOTAL S.A. en conséquence.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration fait l'objet de revues régulières en vue de son adaptation aux évolutions des règles et des pratiques de gouvernance. En 2014, des modifications ont été apportées afin d'intégrer notamment de nouvelles dispositions sur l'information du Conseil d'administration en cas de prise ou de modification dans les mandats notifiés par les administrateurs, ainsi qu'un rappel des obligations de confidentialité inhérentes aux travaux du Conseil. En décembre 2015, des modifications y ont été apportées pour prévoir la nomination d'un Administrateur Réfèrent en cas d'unification des fonctions de direction et définir ses missions. En juillet 2018, des modifications ont été apportées de façon à prendre en compte les nouvelles exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale issues de la révision en juin 2018 du Code AFEP-MEDEF.

Le texte intégral du règlement intérieur du Conseil d'administration figure ci-après, dans sa dernière version approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 juillet 2018. Il est également disponible sur le site internet de la Société à la rubrique « Notre Groupe/ Notre identité/Notre gouvernance ».

Le Conseil d'administration de TOTAL S.A.⁽¹⁾ a arrêté le présent règlement intérieur.

1. MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans le cadre de sa mission et sans que cette énumération soit exhaustive :

- il désigne les dirigeants mandataires sociaux⁽²⁾ et contrôle l'exécution de leurs missions respectives ;
- il s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités ;
- il détermine les orientations stratégiques de la Société et, plus généralement, du Groupe ;
- il examine régulièrement, en lien avec ces orientations stratégiques, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence ;
- il est informé de l'évolution des marchés de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux auxquels l'entreprise est confrontée, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale ;
- il approuve les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par le Groupe lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres, ainsi que toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise ;
- il est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société, en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres ;
- il veille à ce que sa composition ainsi que celle des Comités qu'il constitue en son sein soient équilibrées en termes de diversité (nationalité, âge, hommes/femmes, qualifications, et expériences professionnelles) ;
- il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il s'assure en particulier, avec le concours des Comités constitués en son sein :
 - de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société,
 - de ce qu'aucune personne ne dispose seule, pour le compte de la Société, du pouvoir d'engager une dépense et de procéder au paiement correspondant,
 - de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence,
 - de l'existence et de la mise en œuvre d'une politique de non-discrimination et de diversité au sein de la Société ainsi que de son Groupe,
 - du bon fonctionnement des organes internes de contrôle et du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les commissaires aux comptes,
 - du bon fonctionnement des Comités ;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers au travers des comptes qu'il arrête et des rapports qu'il publie, ainsi qu'à l'occasion des opérations majeures qui sont réalisées ;
- il convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires ou d'obligataires ;
- il arrête chaque année la liste des administrateurs considérés comme indépendants au regard des critères fixés par le Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère ;
- il nomme un Administrateur Référent dans les conditions prévues à l'article 7, dès lors que le Président du Conseil d'administration assume également les fonctions de Directeur général par décision du Conseil d'administration.

2. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS DE TOTAL S.A.

Avant d'accepter ses fonctions d'administrateur, tout candidat reçoit une copie des statuts de TOTAL S.A. et du présent Règlement intérieur. Il s'assure de façon générale qu'il a connaissance des obligations générales et particulières à sa charge et, en particulier, des textes légaux et réglementaires régissant les fonctions d'administrateur de société anonyme française dont les actions sont admises aux négociations sur un ou plusieurs marchés réglementés. Il s'assure également qu'il a connaissance des règles du Code de gouvernement d'entreprise auquel TOTAL S.A. se réfère.

L'acceptation de la fonction d'administrateur entraîne l'engagement de respecter les réglementations applicables ayant trait notamment au fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les règles déontologiques de l'administrateur telles que définies dans le Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère. Elle entraîne également l'engagement de respecter le présent règlement intérieur et l'adhésion aux valeurs du Groupe telles qu'elles sont décrites dans son Code de conduite.

Lorsqu'il participe aux délibérations du Conseil d'administration et exprime son vote, l'administrateur représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social de la Société.

2.1 Indépendance de jugement

L'administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner d'administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers.

2.2 Cumul de mandats

L'administrateur doit tenir le Conseil d'administration informé des mandats de direction, d'administration ou de surveillance qu'il exerce dans toute autre société, française ou étrangère, cotée ou non cotée. Il doit également tenir le Conseil d'administration informé des mandats de censeur qui lui serait confiés dans ces sociétés. À cet égard, l'administrateur s'engage expressément à notifier sans délai au Président du Conseil d'administration et à l'Administrateur Référent s'il a été nommé, tout changement dans sa situation concernant les mandats exercés, et ce quel qu'en soit le motif (nomination, démission, révocation, non-renouvellement).

2.3 Participation aux travaux du Conseil

L'administrateur consacre à la préparation des séances du Conseil d'administration et des Comités du Conseil d'administration auxquels il siège, le temps nécessaire à l'examen attentif des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander aux dirigeants mandataires sociaux tout complément d'informations qui lui est nécessaire ou utile pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur. S'il le juge nécessaire, un administrateur peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité, ses enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que de toute formation utile à l'exercice de ses fonctions d'administrateur.

Sauf impossibilité dont le Président du Conseil d'administration aura été préalablement averti, l'administrateur participe à toutes les séances du Conseil d'administration et à toutes celles des comités du Conseil d'administration dont il est membre, ainsi qu'aux assemblées générales d'actionnaires.

(1) TOTAL S.A. est désignée dans le présent règlement comme la « Société » et collectivement avec l'ensemble de ses filiales directes et indirectes comme le « Groupe ».

(2) Par « dirigeant mandataire social », on entend le Président-directeur général si le Président du Conseil d'administration assume la Direction générale de la Société, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général dans le cas contraire, ainsi que, le cas échéant, tout directeur général délégué, selon l'organisation adoptée par le Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration veille à ce que soient communiquées aux administrateurs les informations pertinentes, y compris critiques, concernant la Société, et en particulier les rapports d'analyse financière, les communiqués de presse, et les principaux articles de presse la concernant.

2.4 Confidentialité

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration et des Comités, sont tenus à une obligation de stricte confidentialité sur le déroulement et le contenu des délibérations.

Les dossiers de chaque séance du Conseil d'administration ainsi que les informations recueillies avant ou pendant les séances, sont strictement confidentiels.

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de leurs fonctions, les administrateurs sont astreints au secret professionnel, dépassant l'obligation de discrétion prévue par les textes en vigueur, tant à l'égard des personnes extérieures à la Société qu'à l'égard des collaborateurs du Groupe.

Les administrateurs ne peuvent utiliser les informations confidentielles recueillies avant ou pendant les séances à des fins personnelles. Ils ne peuvent en disposer au profit d'une personne tierce pour quelque raison que ce soit. Ils doivent prendre toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée. Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publication par la Société.

2.5 Devoir de loyauté

L'administrateur ne peut utiliser son titre ou ses fonctions d'administrateur pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

Il fait part au Président du Conseil d'administration et à l'Administrateur Référent, s'il a été nommé, de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société ou toute autre société du Groupe. Il s'abstient de participer au vote de la résolution correspondante, ainsi que d'assister aux débats précédant ce vote.

La participation de l'administrateur à une opération à laquelle la Société, ou toute autre société du Groupe, est directement intéressée est portée à la connaissance du Conseil d'administration préalablement à sa conclusion.

L'administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires qui sont en concurrence avec la Société, ou avec toute autre société du Groupe, sans en informer préalablement le Conseil d'administration.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de la Société, ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance.

2.6 Devoir d'expression

L'administrateur s'engage, s'il estime que la décision éventuelle du Conseil d'administration n'est pas conforme à l'intérêt social de la Société, à exprimer clairement son opposition et à s'efforcer de convaincre le Conseil d'administration de la pertinence de sa position.

2.7 Transactions sur les titres de la société et règles boursières

L'administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat, le nombre minimal d'actions de la Société fixé par les statuts.

D'une manière générale, l'administrateur est tenu d'agir avec la plus grande prudence et vigilance lors de toute transaction personnelle portant sur les instruments financiers de la Société, de ses filiales ou participations cotées ou émettant des instruments financiers cotés.

Pour ce faire, l'administrateur respecte les procédures suivantes :

1. L'ensemble des actions ou ADR de la Société et de ses filiales cotées doit être détenu sous forme nominative, soit au nominatif pur auprès de la Société ou de son mandataire, soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire français (ou nord-américain pour les ADR) dont l'administrateur communique les coordonnées au Secrétaire du Conseil d'administration.
2. L'administrateur s'abstient de réaliser directement ou indirectement (ou de recommander de réaliser) toute opération sur les instruments financiers (actions, ADR, ou tous autres instruments financiers liés à ces instruments financiers) de la Société, de ses filiales ou participations cotées ou des instruments financiers cotés, pour lesquelles l'administrateur dispose d'une information privilégiée.

Une information privilégiée est une information précise qui n'a pas encore été rendue publique, qui concerne, directement ou indirectement, un ou plusieurs émetteurs d'instruments financiers, ou un ou plusieurs instruments financiers, et qui si elle était rendue publique, serait susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers concernés, ou le cours d'instruments financiers qui leur sont liés.

3. Toute transaction sur les instruments financiers de la Société (actions, ADR, ou instruments financiers liés) est strictement interdite pendant les trente jours calendaires qui précèdent l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels ou trimestriels) ainsi que le jour de l'annonce.
4. En outre, le cas échéant, l'administrateur respecte les dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce aux termes duquel les actions attribuées gratuitement ne peuvent être cédées :
 - dans le délai de dix séances de bourse précédant et de trois séances de bourse suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ;
 - dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.
5. L'administrateur s'interdit d'effectuer toute opération sur les instruments financiers liés à l'action de la Société (MONEP, warrants, obligations échangeables...), ainsi que toute opération à découvert ou en report sur ces instruments financiers.
6. L'administrateur s'interdit également de recourir à tous produits de couverture sur les actions de la Société ainsi que sur tous les instruments financiers qui y sont liés, et en particulier sur :
 - toutes les actions de la Société qu'il détient et le cas échéant sur ;
 - les options d'achat ou de souscription d'actions de la Société ;
 - les droits sur les actions de la Société susceptibles d'être attribuées gratuitement ;
 - les actions de la Société issues de levées d'options ou attribuées gratuitement.
7. Chaque administrateur prend toutes dispositions utiles pour que, dans les conditions de forme et de délai prévues par la législation en vigueur, soient déclarées à l'Autorité des marchés financiers, et communiquées au Secrétaire du Conseil d'administration, les opérations sur les titres de la Société effectuées par lui-même, ou par toute personne qui lui est étroitement liée.

3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Les administrateurs reçoivent avant la réunion l'ordre du jour de la séance du Conseil et, chaque fois que les circonstances le permettent, les éléments nécessaires à leur réflexion.

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance du Conseil d'administration.

Dans tous les cas autorisés par la loi, sont réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.

3.2 Jetons de présence

Le Conseil d'administration procède à la répartition annuelle des jetons de présence, dans la limite du montant global maximum de jetons de présence autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs reçoivent un montant fixe ainsi qu'un montant variable permettant de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités, ainsi que, le cas échéant, les missions confiées à l'Administrateur Référent.

Le Directeur général ou en cas de réunification des fonctions, le Président-directeur général, ne perçoit pas de jetons de présence pour sa participation aux travaux du Conseil et des Comités.

3.3 Secrétariat du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, sur proposition de son Président, désigne un Secrétaire du Conseil, qui assiste le Président dans l'organisation des travaux du Conseil, notamment dans la définition du programme annuel de travail et du calendrier des réunions du Conseil.

Il établit les projets de procès-verbaux des réunions du Conseil, qui sont soumis à l'approbation de celui-ci. Il est habilité à délivrer et à certifier les copies ou extraits des procès-verbaux des réunions du Conseil.

Le Secrétaire est responsable de toutes les procédures relatives au fonctionnement du Conseil d'administration que ce dernier examine périodiquement.

Tous les membres du Conseil d'administration peuvent consulter le Secrétaire et bénéficier de ses services.

3.4 Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation formalisée de son propre fonctionnement. Cette évaluation est effectuée, sous la direction de l'Administrateur Référent, s'il a été nommé ou, à défaut sous la direction du Comité de gouvernance et d'éthique, avec l'aide d'un consultant extérieur. En outre, le Conseil d'administration procède annuellement à un débat sur son fonctionnement.

4. RÔLE ET POUVOIRS DU PRÉSIDENT

Le Président représente le Conseil d'administration et, sauf circonstance exceptionnelle, est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'administration.

Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et veille à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des principes de bonne gouvernance. Il coordonne les travaux du Conseil d'administration avec ceux des comités. Il établit l'ordre du jour des réunions du Conseil en y incluant les points proposés par le Directeur général.

Il veille à ce que les administrateurs disposent en temps utile et sous une forme claire et appropriée des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le Président assure la liaison entre le Conseil d'administration et les actionnaires de la Société en concertation avec la Direction générale. Il veille à la qualité de l'information financière diffusée par la Société.

En étroite coordination avec la Direction générale, il peut représenter la Société dans ses relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les grands partenaires du Groupe tant au plan national qu'international.

Il est tenu régulièrement informé par le Directeur général des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation, le *reporting* financier mensuel, les grands projets d'investissements et de désinvestissements et les grandes opérations financières. Il peut demander au Directeur général ou aux directeurs de la Société, en informant le Directeur général, toute information propre à éclairer le Conseil d'administration et ses comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil d'administration et du Comité d'audit.

Il rend compte chaque année, dans un rapport à l'Assemblée générale des actionnaires, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans la Société. Il reçoit à cette fin du Directeur général l'ensemble des informations nécessaires.

5. POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il préside le Comité exécutif. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale des actionnaires, ainsi que des règles de gouvernement d'entreprise propres à la Société et, en particulier, du présent règlement intérieur du Conseil d'administration.

Le Directeur général présente, à intervalles réguliers, les résultats et les perspectives du Groupe, aux actionnaires et à la communauté financière.

Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, le Directeur général rend compte des faits marquants de la vie du Groupe.

6. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a décidé la constitution :

- d'un Comité d'audit ;
- d'un Comité de gouvernance et d'éthique ;
- d'un Comité des rémunérations ;
- d'un Comité Stratégie & RSE.

Les missions et compositions de ces comités sont définies dans leurs règlements intérieurs respectifs arrêtés par le Conseil d'administration.

Ces comités exercent leurs activités sous la responsabilité et au bénéfice du Conseil d'administration.

Chaque Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

7. ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT

7.1 Nomination de l'Administrateur Référent

Lorsque les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général ne sont pas dissociées, un Administrateur Référent est désigné par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, parmi les administrateurs qualifiés d'indépendants par le Conseil d'administration.

L'Administrateur Référent, ainsi nommé, demeure en fonction pendant la durée de son mandat d'administrateur, sauf décision contraire du Conseil d'administration qui peut décider, à tout moment, de mettre fin à ces fonctions. La perte de la qualité d'administrateur indépendant (quelle qu'en soit la raison) met fin aux fonctions de l'Administrateur Référent.

L'Administrateur Référent, s'il est nommé, préside le Comité de gouvernance et d'éthique.

7.2 Missions de l'Administrateur Référent

L'Administrateur Référent exerce les missions suivantes :

1. Convocation du Conseil d'administration – Ordre du jour
L'Administrateur Référent peut demander au Président-directeur général, la convocation du Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Il peut demander au Président-directeur général l'inscription de points complémentaires à l'ordre du jour de toute séance du Conseil d'administration.
2. Participation aux travaux des Comités
S'il n'est pas membre du Comité des rémunérations, l'Administrateur Référent est invité et participe aux travaux du Comité des rémunérations concernant l'évaluation annuelle des performances des dirigeants mandataires sociaux et les recommandations relatives à leur rémunération.
3. Suppléance de la présidence des séances du Conseil d'administration
Lorsque le Président-directeur général ne participe pas à tout ou partie d'une séance du Conseil d'administration, l'Administrateur Référent assure la présidence de cette séance. Il assure en particulier cette présidence lors des débats et délibérations du Conseil relatifs à l'évaluation de la performance des dirigeants mandataires sociaux et à la détermination de leur rémunération, qui s'effectuent hors de leur présence.
4. Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration
L'Administrateur Référent assure la direction du processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et rend compte de cette évaluation au Conseil d'administration.
5. Prévention des conflits d'intérêts
L'Administrateur Référent anime au sein du Comité de gouvernance et d'éthique la mise en œuvre des diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentiels au sein du Conseil d'administration. Il porte à l'attention du Président-directeur général les éventuelles situations de conflits d'intérêts ainsi identifiées. Il rend compte de ces travaux au Conseil d'administration.

Dans le cadre de l'obligation de déclaration des conflits d'intérêts prévue à l'article 2.5 du présent Règlement, tout administrateur en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, en fait part au Président-directeur général et à l'Administrateur Référent.
6. Suivi des conditions nécessaires au bon fonctionnement du Conseil et du respect du Règlement Intérieur
L'Administrateur Référent veille au respect des règles du Code de gouvernement d'entreprise auquel TOTAL S.A. se réfère ainsi que du Règlement intérieur du Conseil d'administration. À ce titre, il peut formuler toute proposition ou recommandation qu'il juge utile.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure d'exercer leur mission dans les meilleures conditions possibles, et qu'ils bénéficient du niveau d'information adéquat à l'accomplissement de leurs fonctions.

L'Administrateur Référent peut réunir, après accord du Comité de gouvernance et d'éthique, les administrateurs n'occupant pas de fonctions exécutives ou salariées au sein du Conseil d'administration. Il rend compte au Conseil d'administration des conclusions de ces réunions.

7. Relations avec les actionnaires
Le Président-directeur général et l'Administrateur Référent sont les points de contact privilégiés pour les actionnaires sur les sujets de la responsabilité du Conseil.

Lorsque le Président-directeur général est sollicité par un actionnaire sur ces sujets, il peut solliciter l'avis de l'Administrateur Référent avant de donner une suite appropriée à la requête de l'actionnaire.

Lorsque l'Administrateur Référent est sollicité par un actionnaire sur ces sujets, il en informe le Président-directeur général en lui faisant part de son avis afin que le Président-directeur général puisse donner une suite appropriée à la requête. Le Président-directeur général informe l'Administrateur Référent des suites données.

L'Administrateur Référent peut, en accord avec le Président du Conseil d'administration, représenter le Conseil à des réunions avec les actionnaires de la Société sur les sujets de gouvernement d'entreprise.

7.3 Moyens – conditions d'exercice – bilan d'activité

Le Président-directeur général tient régulièrement informé l'Administrateur Référent de l'activité de la Société.

L'Administrateur Référent a accès à tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

L'Administrateur Référent peut consulter le Secrétaire du Conseil et bénéficier de ses services pour l'exécution de sa mission.

Au titre des missions qui lui sont confiées, l'Administrateur Référent peut percevoir un montant supplémentaire de jetons de présence, dans les conditions prévues par l'article 3.2. du présent Règlement et celles fixées par le Conseil d'administration.

L'Administrateur Référent rend compte annuellement au Conseil d'administration de l'exécution de ses missions. Au cours des Assemblées générales, il peut être invité par le Président-directeur général à rendre compte de son action.

4.1.2.2 Travaux du Conseil d'administration en 2019

Le Conseil d'administration est, en principe, convoqué par lettre envoyée dans la semaine qui précède la réunion. Dans la mesure du possible, la convocation comprend les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil.

En 2019, le Conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises. Le taux

de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 94,2%. Le Comité d'audit s'est réuni à 7 reprises, avec un taux de présence de 96,4% ; le Comité des rémunérations 3 fois, avec un taux de présence de 93,3% ; le Comité de gouvernance et d'éthique 4 fois, avec un taux de présence de 93,8% ; et le Comité Stratégie & RSE 3 fois, avec un taux de présence de 94,4%.

Le tableau des participations individuelles aux réunions du Conseil d'administration et des Comités figure ci-dessous.

Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2019

Administrateurs	Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité des rémunérations		Comité de gouvernance et d'éthique		Comité Stratégie & RSE	
	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances
Patrick Pouyanné, <i>Président-directeur général</i>	100%	10/10	–	–	–	–	–	–	100%	3/3
Patrick Artus	100%	10/10	100%	7/7	–	–	–	–	67%	2/3
Patricia Barbizet, <i>Administrateur Référent</i>	100%	10/10	–	–	100%	3/3	100%	4/4	100%	3/3
Marie-Christine Coisne-Roquette	100%	10/10	100%	7/7	100%	3/3	100%	2/2	–	3 ^(f)
Lise Croteau ^(a)	100%	5/5	100%	4/4	–	–	–	–	–	2 ^(f)
Mark Cutifani	80%	8/10	–	–	–	–	50%	1/2	–	2 ^(f)
Valérie Della Puppa Tibi ^{(a)(b)}	100%	5/5	–	–	–	–	–	–	–	2 ^(f)
Maria van der Hoeven	100%	10/10	100%	7/7	–	–	–	–	–	3 ^(f)
Anne-Marie Idrac	100%	10/10	–	–	–	–	100%	4/4	100%	3/3
Gérard Lamarche ^(c)	80%	4/5	67%	2/3	100%	3/3	–	–	–	1 ^(f)
Jean Lemierre	100%	10/10	–	–	–	–	100%	4/4	100%	3/3
Renata Perycz ^{(b)(c)}	100%	5/5	–	–	100%	3/3	–	–	–	1 ^(f)
Christine Renaud ^(d)	100%	10/10	–	–	–	–	–	–	100%	3/3
Carlos Tavares	60%	6/10	–	–	67%	2/3	–	–	–	1 ^(f)
Taux de présence	94,2%		96,4%		93,3%		93,8%		94,4% ^(g)	

(a) Administrateur depuis le 29 mai 2019.

(b) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

(c) Administrateur jusqu'au 29 mai 2019.

(d) Administrateur représentant les salariés.

(e) Membre du Comité depuis le 29 mai 2019 – pas de séance au-delà de cette date en 2019.

(f) Participation libre (administrateur non membre du Comité Stratégie & RSE).

(g) Hors participation libre.

Les réunions du Conseil d'administration ont comporté en particulier l'examen des points suivants :

6 février

- présentation au Conseil des travaux du Comité Stratégie & RSE réuni le 12 décembre 2018 ;
- arrêté des comptes de l'exercice 2018 (comptes consolidés, comptes de la société mère) après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes ;
- projet d'affectation du résultat de TOTAL S.A., fixation du dividende 2018, dates de détachement et de mise en paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2018, fin de l'option pour le paiement en actions du dividende ;
- principaux messages de communication financière ;
- présentation au Conseil des travaux du Comité de gouvernance et d'éthique réuni le 6 février 2019 ;
- compte-rendu par l'Administrateur Référent de l'exécution de sa mission ;
- appréciation de l'indépendance des administrateurs au 31 décembre 2018 ;
- allocation des jetons de présence au titre de l'exercice 2018 ;
- réglementation Abus de Marché – périodes d'abstention ;
- information sur les opérations sur titres de la Société réalisées par le dirigeant mandataire social ;
- présentation au Conseil des travaux du Comité des rémunérations réuni le 6 février 2019 ;

- rémunération du Président-directeur général (hors la présence de ce dernier) ;
- engagements pris par la Société au profit du Président-directeur général ;
- politique de rémunération du Président-directeur général au titre de l'exercice 2019 ;
- examen des conditions de mise en œuvre d'un plan d'attribution d'actions de performance et/ou d'option sur actions en 2019 ;
- approbation du versement d'un supplément exceptionnel d'intéressement ;
- examen de certains éléments du rapport de gestion (articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce) ;
- approbation du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur les opérations d'achats et de ventes d'actions de la Société en application de l'article L. 225-211 du Code de commerce ;
- information sur le montant du capital social de TOTAL S.A. ;
- information sur le résultat de l'option du paiement en actions du 2^e acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018 ;
- information sur les rachats d'actions de la Société ;
- renouvellement de l'autorisation d'émettre des emprunts obligataires ;
- renouvellement de l'autorisation d'émettre des cautions, avals et garanties ;
- autorisation d'une garantie ;
- déclarations de franchissements de seuils dans le capital ou les droits de vote de la Société.

13 mars

- information du Conseil d'administration relative à la prise de participation dans le projet Arctic LNG 2 ;
- présentation au Conseil des travaux du Comité de gouvernance et d'éthique réuni le 13 mars 2019 ;
- point sur l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ;
- point sur les mandats d'administrateurs : proposition de nomination et de renouvellement de mandats d'administrateurs ; avis sur les candidats au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires ;
- composition des Comités du Conseil ;
- approbation du maintien du plafond global des jetons de présence ;
- présentation au Conseil des travaux du Comité des rémunérations réuni le 13 mars 2019 ;
- rémunération du Président-directeur général (hors la présence de ce dernier) ;
- politique de rémunération du Président-directeur général au titre de l'exercice 2019 ;
- confirmation de l'attribution définitive des actions de performance dans le cadre du plan 2016 au regard du niveau d'atteinte des conditions de performance ;
- attribution gratuite d'actions de performance au Président-directeur général et aux autres bénéficiaires (Plan 2019) ;
- présentation au Conseil des travaux du Comité Stratégie & RSE réuni le 13 mars 2019 ;
- approbation de la politique financière du Groupe ;
- préparation de l'Assemblée générale annuelle ; fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ; approbation des différents chapitres du Document de référence constituant le rapport de gestion au sens du Code de commerce, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports spéciaux sur les options de souscription et d'achat d'actions de la Société et les attributions d'actions de performance ; approbation du rapport du Conseil d'administration et du texte des projets de résolutions soumises à l'Assemblée ; communiqués de presse ;
- fixation du calendrier relatif au dividende (acomptes et solde) au titre des exercices 2019 et 2020 ;
- mise en distribution du 3^e acompte sur dividende relatif à l'exercice 2018 et fixation du prix d'émission des actions nouvelles de cet acompte ;
- autorisation d'émission d'une garantie ;
- ratification par le Conseil de la convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce conclue entre la Société et l'Association United Way – L'Alliance et constitutive d'une opération de mécénat ;
- information sur les émissions d'emprunts obligataires.

25 avril

- compte-rendu de la réunion du Comité Stratégie & RSE du 13 mars 2019 ;
- information relative aux prises de participation dans le projet Arctic LNG 2 ;
- point sur la prévention du risque corruption au sein du Groupe ;
- comptes consolidés et sociaux, résultats du 1^{er} trimestre 2019, après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes ;
- présentation au Conseil d'administration des travaux du Comité d'audit réuni le 23 avril 2019 ;
- fixation d'un 1^{er} acompte sur dividende au titre de l'exercice 2019 ;
- communiqués de presse ;
- préparation de l'Assemblée générale annuelle : rapport définitif du Conseil d'administration sur les projets de résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires ; texte définitif des projets de résolutions ;
- information sur le résultat de l'option du paiement en actions du 3^e acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018 ;
- information sur les rachats d'actions de la Société ;
- information sur les émissions d'emprunts obligataires ;
- déclarations de franchissement de seuils dans le capital ou les droits de vote de la Société ;
- information du Conseil d'administration relative à la fixation de la période et du prix de souscription des actions de la Société dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés 2019.

3 mai

- approbation du projet d'acquisition des actifs africains d'Anadarko Petroleum Corporation auprès d'Occidental Petroleum Corporation.

29 mai – préassemblée

- information relative au projet Mero 2 au Brésil ;
- préparation et organisation de l'Assemblée générale annuelle : compte-rendu des *roadshows* gouvernance effectués dans le cadre de la préparation de l'Assemblée et réponses aux questions écrites posées par des actionnaires ;
- délégation de pouvoirs pour opérer sur les actions de la Société ;
- information sur les émissions d'emprunts obligataires ;
- autorisation d'émission d'une garantie ;
- information et décisions relatives à l'augmentation de capital réservée aux salariés 2019 ;
- modification de la composition des Comités du Conseil d'administration.

24 juillet

- décision finale d'investissement du projet Arctic LNG 2 en Russie ;
- présentation au Conseil des travaux du Comité de gouvernance et d'éthique du 23 juillet 2019 ;
- information sur le résultat des votes de l'Assemblée générale du 29 mai 2019 ;
- confidentialité des travaux du Conseil d'administration ;
- détermination des conditions d'exercice du mandat d'administrateur représentant les salariés actionnaires ;
- examen des conséquences de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019, dite loi PACTE ;
- accord de principe du Conseil pour poursuivre l'examen d'un projet de transformation de la Société en société européenne ;
- présentation des perspectives stratégiques du Raffinage-Chimie comprenant les aspects sécurité, efficacité énergétique, amélioration de la performance opérationnelle et maîtrise des investissements ;
- comptes consolidés et sociaux, résultats du 2^e trimestre 2019 et du 1^{er} semestre 2019 après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes ;
- présentation au Conseil des travaux du Comité d'audit des 18 juin et 22 juillet 2019 ;
- fixation d'un 2^e acompte sur dividende au titre de l'exercice 2019 ;
- arrêté du rapport complémentaire du Conseil d'administration relatif à l'augmentation de capital réservé aux salariés (Total Capital 2019) en vertu de l'article R. 225-116 du Code de commerce ;
- examen de la cession par Shell à Noreco de ses intérêts dans la concession DUC dans laquelle TOTAL S.A. détient une participation ;
- information sur les rachats d'actions de la Société ;
- information sur les émissions d'emprunts obligataires ;
- renouvellement de l'autorisation d'émettre des emprunts obligataires ;
- renouvellement de l'autorisation d'émettre des cautions, avals et garanties ;
- délégation de pouvoirs pour opérer sur les actions de la Société ;
- déclarations de franchissement de seuils dans le capital ou les droits de vote de la Société.

18 septembre

- point d'avancement du processus de *closing* de l'acquisition des actifs africains d'Anadarko Petroleum Corporation ;
- présentation au Conseil du rapport du Comité Stratégie & RSE du 18 septembre 2019 ;
- perspectives stratégiques des activités Exploration-Production avec une présentation des indicateurs relatifs à la sécurité et des objectifs d'ordre environnemental ;
- présentation du plan à cinq ans du Groupe ;
- communication à présenter aux investisseurs en septembre 2019 à New York sur la stratégie et les perspectives du Groupe ;
- orientations stratégiques de l'entreprise (articles L. 2312-17 et L. 2312-24 du Code du travail) ;
- augmentation de capital réservée aux salariés (Total Capital 2020) et attribution d'actions gratuites à titre d'abondement différé dans ce cadre ;
- information sur les émissions d'emprunts obligataires.

23 septembre

- approbation de la modification de la politique de retour à l'actionnaire portant accélération de la croissance du dividende et du communiqué de presse associé.

29 octobre (à Copenhague)

- présentation au Conseil des travaux du Comité Stratégie & RSE du 18 septembre 2019 incluant la présentation des orientations stratégiques Gas, Renewables & Power – perspectives à 5 ans – ambition à 20 ans ;
- présentation au Conseil des travaux du Comité de gouvernance et d'éthique du 10 octobre 2019 ;
- adoption du projet de transformation de la Société en société européenne ;
- perspectives stratégiques du secteur Marketing & Services ;
- présentation de la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale, de la renégociation de l'accord de 2010 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ayant abouti à la signature d'un accord en juin 2019 et point sur les objectifs du Groupe en matière d'internationalisation et de féminisation des recrutements et du management supérieur ;
- comptes consolidés, résultats du 3^e trimestre 2019, après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes ;
- présentation au Conseil des travaux du Comité d'audit des 8 et 25 octobre 2019 ;
- fixation d'un 3^e acompte à valoir sur le dividende de l'exercice 2019 ;
- information sur les rachats d'actions de la Société ;
- information sur les options de souscription d'actions de la Société et sur le capital social ;
- déclarations de franchissement de seuils dans le capital de la Société ;
- information sur la mise en demeure adressée à la Société par des organisations non gouvernementales sur les projets du Groupe en Ouganda.

11 décembre

- présentation du projet Anchor dans le golfe du Mexique ;
- présentation du rapport du Comité Stratégie & RSE du 11 décembre 2019 ;
- présentation du budget 2020 du Groupe ;
- examen des conventions réglementées (article L. 225-40-1 du Code de commerce) ;
- réduction du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions autodétenues ;
- information du Conseil sur le changement du mandataire de la Société pour la tenue du service de ses titres au nominatif.

4.1.2.3 Les Comités du Conseil d'administration**LE COMITÉ D'AUDIT****Composition**

Au 18 mars 2020, le Comité d'audit comporte quatre membres, avec un taux d'indépendance de 100%. Mme Marie-Christine Coisne-Roquette préside le Comité. M. Patrick Artus, Mmes Lise Croteau et Maria van der Hoeven en sont membres. Mme Coisne-Roquette a été désignée « expert financier » au sein de ce Comité par le Conseil d'administration du 16 décembre 2015. Les membres du Comité ont une compétence reconnue en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes confirmée par leur parcours professionnel (se reporter au point 4.1.1.1 de ce chapitre).

Missions

Le règlement intérieur du Comité d'audit fixe les missions du Comité ainsi que ses règles de fonctionnement. Après avoir été modifié le 8 février 2017 pour adapter les missions du Comité à la réforme européenne de l'audit, le règlement intérieur du Comité d'audit a été modifié pour la dernière fois le 25 juillet 2018 afin de prendre en compte les nouvelles exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale issues du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018. Le texte intégral du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du

25 juillet 2018 est disponible sur le site internet de TOTAL, rubrique « Notre Groupe/Notre identité/Notre Gouvernance ».

Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

Concernant les commissaires aux comptes :

- émettre une recommandation adressée au Conseil d'administration concernant les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée générale et suivre la procédure de leur sélection organisée par la Direction générale et le respect des réglementations applicables ;
- suivre la réalisation par les commissaires aux comptes de leurs missions et examiner notamment le rapport complémentaire établi par les commissaires aux comptes à destination du Comité, en tenant compte le cas échéant des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés auprès des cabinets concernés en application des dispositions légales ;
- s'assurer du respect par les commissaires aux comptes des conditions de leur indépendance définies par la réglementation et analyser notamment les risques pesant sur celle-ci, ainsi que les mesures de sauvegarde appliquées pour atténuer ces risques ; à cette fin, examiner l'ensemble des honoraires versés par le Groupe aux commissaires aux comptes, y compris au titre des services autres que la certification des comptes, ainsi que s'assurer du respect des règles relatives à la durée maximum des mandats des commissaires aux comptes et aux obligations de rotation les concernant ;
- approuver la fourniture par les commissaires aux comptes des services autres que ceux relatifs à la certification des comptes dans le respect des réglementations applicables.

Concernant l'information comptable et financière :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant, formuler toute recommandation pour en garantir l'intégrité ;
- s'assurer de la mise en place au sein de la Société d'un comité de contrôle des informations à publier, ainsi que de son bon fonctionnement, et prendre connaissance de ses conclusions ;
- examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives, étudier les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur examen par le Conseil d'administration, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements hors bilan ;
- s'assurer de la pertinence et de la permanence du choix des principes et méthodes comptables adoptés pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société ;
- examiner le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses ;
- examiner le processus de validation des réserves prouvées des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation ;
- examiner, à la demande du Conseil d'administration, les opérations majeures envisagées par la Société.

Concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques :

- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de l'audit interne, en particulier en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extrafinancière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance, et dans ce cadre :
 - veiller à l'existence de ces systèmes, à leur déploiement et à la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesses ou d'anomalies identifiées,
 - examiner, à partir notamment des cartographies des risques élaborées par la Société, l'exposition aux risques, tels que les risques financiers (dont les engagements hors bilan significatifs), juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence ;

- examiner annuellement les comptes-rendus des travaux du *Group Risk Management Committee* (anciennement dénommé Comité des Risques Groupe) et les principaux enjeux pour le Groupe,
- examiner le programme annuel de travaux des auditeurs internes et être régulièrement informé de leurs travaux,
- prendre connaissance au moins une fois par an des contentieux importants,
- veiller à la mise en œuvre du Code d'éthique financière,
- proposer au Conseil d'administration la mise en place d'un processus d'alerte ouvert aux salariés, actionnaires ou tiers en matière de traitement comptable, de contrôle interne et d'audit et veiller au suivi de la procédure,
- le cas échéant, examiner les opérations importantes à l'occasion desquelles un conflit d'intérêts aurait pu survenir.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes par les commissaires aux comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information comptable et financière ainsi que de son rôle dans ce processus. Il informe sans délai le Conseil d'administration de toute difficulté rencontrée.

Organisation des travaux

Le Comité se réunit au moins sept fois par an : lors de chaque trimestre afin d'examiner notamment les comptes sociaux de la Société, les comptes consolidés annuels et trimestriels et au minimum à trois autres occasions afin d'examiner les sujets ne se rapportant pas directement à l'examen des comptes trimestriels.

Lors de chaque réunion du Comité examinant les comptes trimestriels, le directeur Financier présente les comptes consolidés et sociaux de la Société, ainsi que la situation financière du Groupe et en particulier sa situation en termes de liquidité, de trésorerie et d'endettement. Une note décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs est communiquée au Comité. Cet examen des comptes s'accompagne d'une présentation des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels relevés.

Dans le cadre du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extrafinancière, le Comité est informé du programme de travail de la direction du Contrôle interne et de l'Audit Groupe et de son organisation sur lesquels il peut formuler tout avis. Le Comité est en outre destinataire d'une synthèse des rapports d'audit interne qui fait l'objet d'une présentation spécifique lors de chaque comité examinant les comptes trimestriels. Les dispositifs de gestion des risques déployés au sein du Groupe ainsi que leur mise à jour sont régulièrement présentés au Comité.

Le Comité peut entendre le Président-directeur général, et en cas de dissociation des fonctions, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général ainsi que, le cas échéant, tout directeur général délégué de la Société. Il peut procéder à des visites ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission. Le président du Comité en informe préalablement le Président-directeur général, et en cas de dissociation des fonctions, à la fois le Président du Conseil d'administration et le Directeur général. En particulier, le Comité a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur Financier et principaux responsables de la direction Financière, direction de l'Audit, direction Juridique) en demandant leur convocation au directeur Financier de la Société.

Le Comité procède à l'audition des commissaires aux comptes et au moins une fois par an en dehors de tout représentant de la Société. Dans le cas où il est informé d'une irrégularité substantielle, il recommande au Conseil d'administration toute action appropriée.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une

assistance ou d'études techniques externes sur les sujets relevant de sa compétence. En cas de recours par le Comité aux services de conseils externes, le Comité veille à l'objectivité du conseil concerné.

Travaux du Comité d'audit

En 2019, le Comité d'audit s'est réuni à 7 reprises, avec un taux de présence de ses membres de 96,4%. Le Président-directeur général n'a participé à aucune des réunions du Comité d'audit.

Les travaux du Comité d'audit ont principalement porté sur les thèmes suivants :

4 février

- examen des comptes consolidés et des comptes sociaux de TOTAL S.A. du 4^e trimestre 2018 et de l'exercice 2018. Présentation par les commissaires aux comptes de leurs travaux effectués en application des normes professionnelles d'audit françaises et américaines ;
- examen de la situation financière du Groupe ;
- point sur l'encours des garanties accordées par TOTAL S.A. au 31 décembre 2018 ;
- point sur le processus Sarbanes-Oxley : autoévaluation faite par le Groupe et audit du contrôle interne relatif à l'établissement de l'information financière par les commissaires aux comptes dans le cadre du processus SOX 404 ;
- présentation du chapitre « Risques et contrôle » du Document de référence : facteurs de risque, litiges, procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'information comptable et financière ;
- point sur l'audit interne 2018 et programme de travail 2019.

11 mars

- présentation de la déclaration de performance extrafinancière ;
- présentation de la mise à jour du Plan de vigilance et du compte-rendu de sa mise en œuvre ;
- processus d'évaluation des réserves d'hydrocarbures à la fin de l'exercice 2018 ;
- présentation du rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements ;
- présentation des lignes générales de la politique assurances du Groupe et des couvertures mises en place pour 2019 en matière de dommages matériels, pertes d'exploitation, responsabilité civile ; point sur l'assurance D&O (*Directors & Officers*) ;
- examen des rapports des commissaires aux comptes.

23 avril

- examen des comptes consolidés et des comptes sociaux de TOTAL S.A. du 1^{er} trimestre 2019, avec présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux d'examen limité ;
- présentation du Plan d'audit 2019 Hygiène Sécurité Environnement et bilan de l'exercice 2018 ;
- point sur l'audit interne ;
- point sur la prévention du risque de corruption.

18 juin

- présentation de la cartographie des risques des activités Gas, Renewables & Power ;
- présentation des travaux du *Group Risk Management Committee* ;
- point sur la gestion des engagements sociaux ;
- présentation des activités de la plateforme Satorp (Arabie Saoudite).

22 juillet

- examen des comptes consolidés et des comptes sociaux de TOTAL S.A. du 2^e trimestre 2019 ainsi que du 1^{er} semestre 2019. Présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux d'examen limité ;
- présentation de la situation financière du Groupe au 30 juin 2019 ;
- point sur les missions de l'audit interne ;
- présentation de l'impact de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 sur les contrats de locations et l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux », description du suivi du périmètre de consolidation ainsi que des tests de contrôle associés.

8 octobre

- point sur l'échéance des mandats des commissaires aux comptes et sur la procédure d'appel d'offres à mettre en œuvre ;
- audit des comptes au 31 décembre 2019 : analyse par les commissaires aux comptes des principaux risques transverses qui feront l'objet des points d'attention dans leur plan d'audit pour la clôture des comptes 2019 ; présentation par les commissaires aux comptes des nouvelles obligations américaines relatives au rapport d'audit : ce rapport inclura à partir de 2019 une section sur les points critiques de l'audit (les « *Critical Audit Matters* ») ;
- revue des grands contentieux et point sur l'état des principales procédures en cours concernant le Groupe ;
- présentation de la note d'organisation du Comité de contrôle des informations à publier (CCIP) et des travaux de ce dernier ;
- examen de la situation fiscale du Groupe ;
- présentation des honoraires des commissaires aux comptes et de la modification de la politique des services hors audit.

25 octobre

- entretien des membres du Comité d'audit avec les commissaires aux comptes hors la présence des collaborateurs du Groupe. Examen des comptes consolidés ainsi que des comptes sociaux de TOTAL S.A. du 3^e trimestre 2019 et des 9 premiers mois de l'année 2019. Présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux d'examen limité ;
- examen de la situation financière du Groupe à la fin du trimestre ;
- point sur les missions de l'audit interne réalisées au 3^e trimestre 2019 ;
- information du Comité sur le respect des dispositions du Code d'éthique financière par les personnes concernées ;
- point sur le calendrier et la procédure d'appel d'offres des commissaires aux comptes.

Le Comité a examiné, lors de chaque réunion portant sur les comptes trimestriels, la situation financière du Groupe notamment en termes de liquidité, trésorerie et endettement, ainsi que les risques et engagements hors bilan significatifs du Groupe. Le Comité d'audit a été régulièrement informé des dispositifs de gestion de risques déployés au sein du Groupe, ainsi que des travaux menés par la direction Audit et Contrôle interne qui ont fait l'objet d'une présentation spécifique lors de chaque comité examinant les comptes trimestriels.

Le Comité d'audit a procédé à l'examen des comptes au plus tard dans un délai de deux jours avant leur examen par le Conseil d'administration, soit dans des délais suffisants comme préconisé par le Code AFEP-MEDEF.

Les commissaires aux comptes ont assisté à l'ensemble des réunions du Comité d'audit tenues en 2019.

Le directeur Financier, le directeur des Comptabilités, le directeur Audit et Contrôle interne ont assisté à toutes les réunions du Comité d'audit concernant leur domaine. Le Trésorier a été absent et excusé à l'une des réunions.

Le président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux du Comité.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Composition

Au 18 mars 2020, le Comité de gouvernance et d'éthique comporte quatre membres, avec un taux d'indépendance de 100%. Mme Patricia Barbizet préside le Comité. Mmes Marie-Christine Coisne-Roquette, Anne-Marie Idrac et M. Jean Lemierre en sont membres.

Missions

Le règlement intérieur du Comité de gouvernance et d'éthique fixe les missions du Comité ainsi que ses règles de fonctionnement. Il a été modifié afin d'étendre les missions du Comité aux sujets relatifs à la conformité ainsi qu'à la prévention et à la détection de la corruption et du trafic d'influence. Le texte intégral du règlement intérieur approuvé

par le Conseil d'administration du 25 juillet 2018 est disponible sur le site internet de TOTAL, rubrique « Notre Groupe/Notre identité/Notre Gouvernance ».

Le Comité de gouvernance et d'éthique a pour objectifs principaux :

- de recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateur afin d'assurer la complémentarité des compétences des administrateurs et la diversité de leurs profils ;
- de recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées dirigeant social ;
- de préparer les règles de gouvernement d'entreprise applicables à la Société et d'en suivre l'application ;
- de veiller au respect de l'éthique et débattre de toute question relative à l'éthique ou à d'éventuelles situations de conflits d'intérêts ;
- d'examiner les sujets relatifs à la conformité ainsi qu'à la prévention et à la détection de la corruption et du trafic d'influence.

Il exerce notamment les missions suivantes :

- présenter au Conseil d'administration des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi que sur la qualification en terme d'indépendance de chaque candidat à un poste d'administrateur proposé au Conseil d'administration ;
- proposer annuellement au Conseil d'administration la liste des administrateurs pouvant être qualifiés comme « indépendants » ;
- examiner, pour les parties relevant de sa compétence, les rapports devant être transmis par le Conseil d'administration ou son Président aux actionnaires ;
- assister le Conseil d'administration dans le choix du mode d'organisation de la gouvernance de la Société, ainsi que dans le choix et l'appréciation des dirigeants mandataires sociaux, et examiner la préparation de la relève des dirigeants sociaux notamment par l'établissement d'un plan de succession, y compris pour des situations imprévisibles de vacance ;
- recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateur ;
- recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées membre d'un comité du Conseil d'administration ;
- proposer les procédures permettant au Conseil d'administration d'apprécier son propre fonctionnement, et notamment préparer les modalités de l'autoévaluation périodique du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que l'éventuelle évaluation de celui-ci par un consultant extérieur ;
- proposer au Conseil d'administration des modalités de répartition des jetons de présence et les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les administrateurs ;
- développer et recommander au Conseil d'administration les principes de gouvernement d'entreprise applicables à la Société ;
- préparer toute recommandation qui lui serait demandée à tout moment par le Conseil d'administration ou la Direction générale de la Société en matière de nomination ou de gouvernance ;
- examiner la conformité des pratiques de gouvernance de la Société aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère ;
- superviser et contrôler la mise en œuvre de la démarche de la Société en matière d'éthique, de conformité, de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence, et à ce titre s'assurer de la mise en place des procédures nécessaires, y compris celles requises pour actualiser le Code de conduite du Groupe et s'assurer de sa diffusion et de son application ;
- débattre de toute question relative à l'éthique ou à d'éventuelles situations de conflit d'intérêts ;
- examiner l'évolution des missions du Conseil d'administration.

Travaux du Comité de gouvernance et d'éthique

En 2019, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni 4 fois, avec un taux de présence de ses membres de 93,8%. Les travaux ont porté principalement sur les thèmes suivants :

6 février

- compte-rendu par l'Administrateur Référent de l'exécution de sa mission ;
- point sur les mandats d'administrateurs et sur les membres des Comités ;
- propositions à présenter au Conseil d'administration concernant l'appréciation de l'indépendance des administrateurs, en s'appuyant sur les critères d'indépendance mentionnés dans le Code AFEP-MEDEF ;
- allocation des jetons de présence alloués aux administrateurs et aux membres des comités ;
- point sur la réglementation Abus de Marché (règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014) et les périodes d'abstention applicables ;
- point d'information sur les opérations sur titres de la Société réalisées par les dirigeants mandataires sociaux.

13 mars

- évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ;
- proposition à présenter au Conseil d'administration concernant la nomination d'un nouvel administrateur et le renouvellement des mandats de deux administrateurs soumis à l'Assemblée générale du 29 mai 2019 ;
- avis sur les candidats au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires dont les candidatures ont été soumises au vote de l'Assemblée générale du 29 mai 2019 ;
- proposition à présenter au Conseil d'administration concernant la composition des Comités ;
- allocation des jetons de présence alloués aux administrateurs et aux membres des Comités ;
- examen, pour les parties relevant de sa compétence, du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- arrêté du projet de rapport à l'Assemblée générale annuelle et du texte des projets de résolutions.

23 juillet

- présentation des conséquences de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 (dite Loi PACTE) ;
- détermination des conditions d'exercice du mandat d'administrateur représentant les salariés actionnaires ;
- examen de l'opportunité de lancer un projet de transformation de TOTAL S.A. en société européenne.

10 octobre

- présentation du projet de transformation de TOTAL S.A. en société européenne.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS**Composition**

Au 18 mars 2020, le Comité des rémunérations comporte 4 membres, avec un taux d'indépendance de 100%⁽¹⁾. Mme Patricia Barbizet préside le Comité. MM. Mark Cutifani, Carlos Tavares et Mme Christine Renaud (administrateur représentant les salariés) en sont membres.

Missions

Le règlement intérieur du Comité des rémunérations fixe les missions du Comité ainsi que ses règles de fonctionnement. Il a été modifié le 25 juillet 2018 afin de prendre en compte les nouvelles exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale issues du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018. Le texte intégral du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 25 juillet 2018 est disponible sur le site internet de TOTAL, rubrique « Notre Groupe/ Notre identité/Notre Gouvernance ».

Le Comité a pour objectifs principaux :

- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans le Groupe et la rémunération des membres du Comité exécutif ;

- d'évaluer la performance et de proposer la rémunération de chaque dirigeant social ;
- de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.

Le Comité exerce notamment les missions suivantes :

- examiner les principaux objectifs proposés par la Direction générale de la Société en matière de rémunération des dirigeants du Groupe, y compris les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites, ainsi que ceux fondés sur l'évolution de la valeur de l'action (« *equity-based plans* »), et apporter tout conseil ;
- formuler, auprès du Conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les autres droits pécuniaires (y compris en cas de cessation d'activité) des dirigeants mandataires sociaux de la Société ; en particulier, le Comité propose des structures de rémunération prenant en compte les orientations stratégiques, les objectifs et les résultats de la Société, la pratique du marché, ainsi qu'un ou plusieurs critères liés à la responsabilité sociale et environnementale,
 - les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions, en particulier les attributions nominatives aux dirigeants sociaux ;
- examiner la rémunération des membres du Comité exécutif, y compris les plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites, ainsi que ceux fondés sur l'évolution de la valeur de l'action (« *equity-based plans* »), les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
- préparer et présenter les rapports en application de son règlement intérieur ;
- examiner, pour les parties relevant de sa compétence, les rapports devant être transmis par le Conseil d'administration ou son Président aux actionnaires ;
- préparer toute recommandation qui lui serait demandée à tout moment par le Président du Conseil d'administration ou la Direction générale de la Société en matière de rémunération ;
- à la demande du Président du Conseil d'administration, examiner tout projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants ou concernant tout autre domaine relevant de sa compétence.

Travaux du Comité des rémunérations

En 2019, le Comité des rémunérations s'est réuni 3 fois, avec un taux de présence de ses membres de 93,3%. Le Président-directeur général n'assiste pas aux délibérations du Comité relatives à sa propre situation.

Les travaux ont porté principalement sur les thèmes suivants :

5 février

- rémunération due au Président-directeur général au titre de l'exercice 2018 ;
- engagements de la Société pris vis-à-vis du Président-directeur général ;
- politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2019 ;
- conditions de mise en œuvre d'un plan d'actions de performance et/ou d'options sur actions en 2019 ;
- possibilité de verser un supplément exceptionnel d'intéressement.

1^{er} mars

- rémunération due au Président-directeur général au titre de l'exercice 2018 ;
- politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2019 ;
- respect des modalités de conservation des actions détenues par le Président-directeur général ;
- conditions d'attribution d'actions de performance au Président-directeur général et aux autres bénéficiaires (Plan 2019).

(1) Hors administrateur représentant les salariés en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3).

13 mars

- rémunération due au Président-directeur général au titre de l'exercice 2018 ;
- politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2019 ;
- respect des modalités de conservation des actions détenues par le Président-directeur général ;
- confirmation du taux d'attribution d'actions de performance au titre du plan 2016 au regard du niveau d'atteinte des conditions de performance ;
- proposition d'attribution d'actions de performance au Président-directeur général et aux autres bénéficiaires (Plan 2019) ;
- examen, pour les parties relevant de sa compétence, du rapport sur le gouvernement d'entreprise devant être transmis aux actionnaires ;
- examen des projets de résolutions soumises à l'Assemblée générale du 29 mai 2019 et du projet de rapport du Conseil sur ces résolutions.

LE COMITÉ STRATÉGIE & RSE**Composition**

Au 18 mars 2020, le Comité Stratégie & RSE comporte six membres, dont quatre administrateurs indépendants et l'administrateur représentant les salariés. M. Patrick Pouyanné préside le Comité. Mmes Patricia Barbizet, Anne-Marie Idrac et Christine Renaud ainsi que MM. Patrick Artus et Jean Lemierre en sont membres.

Missions

Le règlement intérieur du Comité Stratégie & RSE fixe les missions du Comité ainsi que ses règles de fonctionnement. Il a été modifié pour la dernière fois le 25 juillet 2018 afin de prendre en compte les nouvelles exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale issues du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018. Le texte intégral du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 25 juillet 2018 est disponible sur le site internet de TOTAL, rubrique « Notre Groupe/Notre identité/Notre Gouvernance ».

Afin de permettre au Conseil d'administration de TOTAL S.A. de mener

à bien le développement du Groupe, le Comité Stratégie & RSE exerce notamment les missions suivantes :

- examen de la stratégie globale du Groupe proposée par le Directeur général de la Société ;
- examen des questions relatives à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Groupe et en particulier des questions relatives à la prise en compte de l'enjeu Climat dans la stratégie du Groupe ;
- examen des opérations présentant une importance stratégique exceptionnelle ;
- revue de l'environnement concurrentiel, des principaux enjeux auxquels le Groupe est confronté, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale, ainsi que des perspectives à moyen et long terme qui en découlent pour le Groupe.

Travaux du Comité Stratégie & RSE

En 2019, le Comité Stratégie & RSE s'est réuni 3 fois, avec un taux de présence de ses membres de 94,4%. Les travaux ont porté principalement sur les thèmes suivants :

13 mars

- présentation de la politique de diversité au sein du Groupe (pratique, résultats, plans d'action) ;
- présentation de Total Energy Outlook 2040 (vision synthétique des études prospectives réalisées par le Groupe dans le domaine de la demande d'énergie).

18 septembre

- orientations stratégiques des activités Gas, Renewables & Power ;
- proposition de modification de la politique de retour à l'actionnaire ;
- présentation de la Recherche & Développement du Groupe.

11 décembre

- présentation de la nouvelle cartographie des Risques Groupe ;
- présentation du projet d'entreprise One Total, en particulier son volet humain *Better Together*.

4.1.3 Compte-rendu par l'Administrateur Référent de l'exercice de sa mission

Lors du Conseil d'administration du 5 février 2020, Mme Barbizet a fait un compte-rendu de l'exercice de sa mission d'Administrateur Référent. L'Administrateur Référent a indiqué avoir exercé ses missions au cours de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- **Relation avec le Président-directeur général :**
L'Administrateur Référent a été un interlocuteur privilégié du Président-directeur général à la fois sur les sujets majeurs relatifs aux affaires du Groupe et sur la préparation des réunions du Conseil d'administration et du Comité de gouvernance et d'éthique. L'Administrateur Référent a rencontré ainsi le Président-directeur général, selon un rythme mensuel, de façon très régulière et avant chaque réunion du Conseil d'administration.
- **Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration :**
L'Administrateur Référent a assuré la direction du processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration, avec l'aide d'un consultant extérieur.
- **Prévention des conflits d'intérêts :**
L'Administrateur Référent a mis en œuvre les diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentiels. Il a porté à l'attention du Président-directeur général les situations de conflits d'intérêts potentiels identifiées. L'Administrateur Référent a été ainsi consulté en octobre 2019 par un administrateur sur une situation de conflit d'intérêts potentiel pouvant survenir en raison de la participation éventuelle de ce dernier au Conseil d'administration d'une société non cotée dans le secteur des infrastructures des transports. En raison de l'absence de conflit d'intérêts, cet administrateur a accepté ce mandat d'administrateur qui lui était proposé dans cette société.

Suivi du fonctionnement du Conseil :

L'Administrateur Référent a réuni le 11 décembre 2019 les administrateurs non exécutifs et non-salariés. Lors de cette réunion, les discussions ont notamment porté sur la mise en œuvre de la stratégie du Groupe en matière de transition énergétique dans le contexte du changement climatique et le souhait des administrateurs de pouvoir appréhender les diverses opportunités s'ouvrant au Groupe, par exemple en invitant des experts externes à l'entreprise à partager leurs points de vue.

Relations avec les actionnaires :

Le Président-directeur général et l'Administrateur Référent sont les points de contact privilégiés pour les actionnaires sur les sujets de la responsabilité du Conseil. En application des dispositions du règlement intérieur du Conseil, lorsque le Président-directeur général est sollicité par un actionnaire sur ces sujets, il sollicite l'avis de l'Administrateur Référent avant de donner une suite appropriée.

Lorsque l'Administrateur Référent est sollicité par un actionnaire sur ces sujets, il en a informé le Président-directeur général en lui faisant part de son avis afin que le Président-directeur général puisse donner une suite appropriée à la requête. Le Président-directeur général informe l'Administrateur Référent des suites données.

L'Administrateur Référent a présenté aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2019 un compte-rendu de l'exercice de ses missions.

Relation avec des clients :

L'Administrateur Référent, ainsi qu'un autre administrateur, ont été saisis en mai 2019 par un agent commercial d'une filiale du Groupe

d'un litige commercial le concernant avec ladite filiale. Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, l'Administrateur Référent a conclu que ce litige avait été correctement traité.

L'Administrateur Référent, ainsi qu'un autre administrateur, ont été de plus informés en octobre 2019 par un client du Groupe d'un litige commercial relatif à la qualité d'un produit qui lui avait été vendu par une société du Groupe. Les analyses ont conclu à la conformité du produit, aucune autre réclamation relative au lot de production n'ayant par ailleurs été reçue, l'enquête effectuée montrant de surcroît que les équipes du Groupe avaient géré la situation avec professionnalisme. Un accord est finalement intervenu entre les deux parties le 23 décembre 2019, mettant fin au litige commercial.

– **Relation avec les salariés ou anciens salariés :**

L'Administrateur Référent a été saisi le 12 juillet 2019 sur une situation potentielle de harcèlement remontant à l'année 2005 et relative à un ancien salarié du Groupe, qui avait été préalablement portée à la connaissance du Comité d'Éthique du Groupe. L'Administrateur Référent a constaté que le Comité d'Éthique du Groupe avait bien pris en compte la demande qui lui avait été transmise par le Président-directeur général en effectuant les diligences permettant d'une part

de remédier à une anomalie s'agissant de la situation de retraite de la personne concernée et d'autre part de tenter d'appréhender, après une période aussi longue, la situation personnelle de cette personne alors salariée de la Société. L'Administrateur Référent a ainsi indiqué dans sa réponse du 29 juillet 2019 que le Comité d'Éthique ne pouvait qu'inviter la personne concernée à saisir les autorités publiques éventuellement compétentes, la Société s'engageant à coopérer pleinement avec celles-ci. Après avoir été saisi sur le même cas le 13 août 2019 par un représentant d'une organisation syndicale, l'Administrateur Référent a confirmé le 9 octobre 2019 que le Comité d'Éthique du Groupe avait bien mis en œuvre les diligences raisonnablement envisageables et avait ainsi géré cette situation de manière adéquate.

– **Visites de sites du Groupe par les administrateurs :**

Mme Barbizet a participé, avec d'autres administrateurs, à la visite du champ de Halfdan en mer du Nord dans la zone offshore du Danemark. Cette visite de site a ainsi constitué une occasion pour les administrateurs de pouvoir rencontrer des dirigeants et des partenaires du Groupe, ainsi que des personnalités de l'Industrie de ce pays.

4.1.4 Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède annuellement à un débat sur son fonctionnement. Il procède également à une évaluation formalisée de son propre fonctionnement à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans. Cette évaluation est effectuée, sous la direction de l'Administrateur Référent, s'il a été nommé ou, à défaut sous la direction du Comité de gouvernance et d'éthique, avec l'aide d'un consultant extérieur. L'Administrateur Référent, lorsqu'il est nommé, assure la direction du processus de cette évaluation et en rend compte au Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 18 mars 2020, le Conseil d'administration a débattu de ses conditions de fonctionnement. Mme Barbizet, Administrateur Référent, a assuré la direction de ce processus d'évaluation en janvier 2020 sur la base d'une autoévaluation formalisée et réalisée sous la forme d'un questionnaire détaillé. Les réponses formulées par les administrateurs ont ensuite été présentées pour examen au Comité de gouvernance et d'éthique et synthétisées. Cette synthèse a été ensuite débattue en Conseil. Ces travaux ont notamment permis de confirmer la qualité de la contribution de chaque administrateur aux travaux du Conseil et des Comités.

Il est ressorti de cette évaluation formalisée une appréciation positive du fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités. Il a notamment été relevé que les souhaits d'amélioration exprimés par les administrateurs ces dernières années avaient été globalement pris en compte. Ainsi, lors des réunions du Conseil d'administration, qui pour certaines se sont tenues sur certains sites du Groupe, une attention particulière a été portée à la présentation de la stratégie et des grands projets d'investissements et désinvestissements.

De plus, les principales suggestions concernant l'amélioration du Conseil faites par les administrateurs lors de l'autoévaluation effectuée en janvier 2017, en janvier 2018 et en janvier 2019 ont été mises en œuvre :

- Suivi des risques au niveau du Conseil : une présentation annuelle de la cartographie des risques du Groupe est inscrite à l'ordre du jour du Conseil depuis 2016. En 2019, la nouvelle cartographie des risques établie fin 2019 a été présentée aux administrateurs lors de la réunion du Comité Stratégie & RSE du 11 décembre 2019.
- Évolution de la composition du Conseil : les propositions du Comité de gouvernance et d'éthique au Conseil d'administration ont répondu aux attentes des membres du Conseil, notamment avec l'apport de l'expérience de deux CEO de sociétés de premier plan qui ont rejoint le Conseil à l'issue de l'Assemblée générale du 26 mai 2017. Un nouvel administrateur ancien CFO d'une société d'hydroélectricité a été nommé par l'Assemblée générale du 29 mai 2019.
- Réunion des administrateurs indépendants : une telle réunion se tient désormais une fois par an à l'initiative de l'Administrateur Référent. Elle a eu lieu le 11 décembre 2019.

L'autoévaluation effectuée en janvier 2020 a ainsi souligné la satisfaction des administrateurs quant au fonctionnement du Conseil d'administration, tant sur la forme que sur le fond, et particulièrement concernant la liberté de parole, la qualité du dialogue, la collégialité des décisions ainsi que la pertinence des sujets abordés. Les administrateurs ont notamment apprécié le rythme et l'ordre du jour des réunions du Conseil, la qualité des échanges entre administrateurs lors des déjeuners précédant ces réunions du Conseil et lors des visites de sites du Groupe qui leur sont proposées, ainsi que la qualité des relations avec l'Administrateur Référent.

Le Conseil d'administration suggère les pistes suivantes susceptibles d'améliorer son fonctionnement :

- envisager des scénarios alternatifs disruptifs dans le cadre des réflexions stratégiques ;
- mettre en place des formations aux administrateurs qui le souhaitent ;
- proposer la présence d'intervenants extérieurs lors des réunions du Conseil ou des Comités sur des sujets de portée générale (climat).

4.1.5 Exercice de la Direction générale

4.1.5.1 Mode d'exercice de la Direction générale unifié

Unicité des fonctions de direction

Lors de sa réunion du 16 décembre 2015, le Conseil d'administration a décidé de procéder, à compter du 19 décembre 2015, à la réunification des fonctions de Président et de Directeur général de TOTAL S.A. Depuis cette date, M. Pouyanné assume ainsi les fonctions de Président-directeur général de TOTAL S.A.

À la suite du décès de l'ancien Président-directeur général, M. de Margerie, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 22 octobre 2014 avait décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur général, afin d'assurer au mieux la transition de la Direction générale. Le Conseil d'administration avait ainsi nommé M. Pouyanné, Directeur général, pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016⁽¹⁾, et M. Desmarest, Président du Conseil d'administration pour un mandat s'achevant le 18 décembre 2015 dans le respect de la limite d'âge prévue par les statuts. Il avait été annoncé que les fonctions de Président et de Directeur général de TOTAL S.A. seraient réunies à cette date.

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2018, le mandat d'administrateur de M. Pouyanné a été renouvelé pour une période de trois ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020. Sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 mars 2018, ce dernier s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale et a décidé à l'unanimité de reconduire M. Pouyanné dans ses fonctions de Président-directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur.

À l'occasion de la réunion du Conseil d'administration du 14 mars 2018, l'Administrateur Référent a notamment rappelé que la proposition de maintenir des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général unifiée avait été prise à la suite des réflexions menées avec le Comité de gouvernance et d'éthique, dans l'intérêt de la Société. À cet égard, il a été considéré que le mode d'exercice unifié est le mieux adapté à l'organisation, au mode de fonctionnement, à l'activité du Groupe, ainsi qu'aux spécificités des secteurs pétrolier et gazier, compte tenu, notamment, de l'avantage que représente l'unité de direction de la Société dans le cadre des négociations stratégiques menées avec les États et les partenaires du Groupe.

L'Administrateur Référent a également rappelé que la structure de gouvernance du Groupe assure un équilibre dans la répartition des pouvoirs. À cet effet, lors de sa réunion du 16 décembre 2015, le Conseil a modifié les dispositions de son règlement intérieur pour y prévoir la nomination d'un Administrateur Référent en cas de non-dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Les missions de l'Administrateur Référent, ses moyens et prérogatives sont décrites dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

L'équilibre des pouvoirs au sein des organes de la Société est également assuré par la composition du Conseil d'administration et celle de ses quatre comités, notamment au regard de la proportion élevée d'administrateurs indépendants qui y siègent. Il est également assuré par la pleine implication des administrateurs dans les travaux du Conseil et des comités, et par la diversité de leurs profils, compétences et expertises.

En outre, le règlement intérieur du Conseil prévoit que les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par le Groupe lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres ainsi que toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise doivent être approuvées par le Conseil, qui est également tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société, en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres.

Enfin, les statuts de la Société offrent les garanties nécessaires au respect des bonnes pratiques de gouvernance dans le cadre d'un mode de gestion unifié. Ils prévoient notamment que le Conseil peut être convoqué par tous moyens et même verbalement, voire à bref délai selon l'urgence, par le président ou par un tiers de ses membres, à tout moment et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Administrateur Référent

Mme Barbizet a été désignée, à compter du 19 décembre 2015, Administrateur Référent par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 décembre 2015. En application des dispositions du règlement intérieur du Conseil, elle préside de ce fait le Comité de gouvernance et d'éthique.

Mme Patricia Barbizet est administrateur de TOTAL S.A. depuis le 16 mai 2008. Mme Patricia Barbizet ayant une ancienneté de 12 ans au sein du Conseil à compter du 16 mai 2020, ne sera plus considérée comme administrateur indépendant à partir de cette date. Sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2020, le Conseil d'administration envisage de nommer Mme Marie-Christine Coisne-Roquette dans les fonctions d'Administrateur Référent à l'issue de l'Assemblée générale.

Les missions de l'Administrateur Référent sont précisément décrites dans le règlement intérieur du Conseil d'administration dont la version intégrale est reproduite au point 4.1.2.1 de ce chapitre.

4.1.5.2 Comité exécutif et Comité de Performance Groupe

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif (COMEX), sous la responsabilité du Président-directeur général, constitue l'instance de direction du Groupe.

Il met en œuvre les orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'administration et autorise les investissements correspondants, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration pour les investissements qui excèdent 3% des fonds propres ainsi que toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise, ou de l'information du Conseil pour les investissements excédant 1% des fonds propres.

En 2019, le COMEX s'est réuni au minimum deux fois par mois, sauf au mois d'août où il ne s'est réuni qu'une fois.

Au 31 décembre 2019, les membres du COMEX étaient les suivants :

- Patrick Pouyanné, Président-directeur général et Président du COMEX ;
- Arnaud Breuille, Directeur général Exploration-Production ;
- Helle Kristoffersen, Directrice générale Strategy-Innovation ;
- Momar Nguer, Directeur général Marketing & Services ;
- Bernard Pinatel, Directeur général Raffinage-Chimie ;
- Philippe Sauquet, Directeur général Gas, Renewables & Power ;
- Jean-Pierre Sbraire, Directeur Financier ;
- Namita Shah, Directrice générale People & Social Responsibility.

(1) Le Conseil d'administration du 16 décembre 2015 a décidé de proroger ce mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juin 2018, date d'échéance du précédent mandat d'administrateur de M. Pouyanné.

Le 1^{er} janvier 2020, Alexis Vovk a été nommé Directeur général Marketing & Services et membre du Comité exécutif de TOTAL et succède ainsi à Momar Nguer dans ces fonctions à compter de cette date.

Les membres du COMEX en fonction au 31 décembre 2019 ont indiqué à la Société ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour fraude, ne pas avoir été associés à une procédure de faillite, de mise sous séquestre, de placement sous administration judiciaire ou liquidation judiciaire, ne pas avoir fait l'objet d'incrimination, de condamnation, de sanction prononcées par une autorité administrative ou un organisme professionnel, de mesures d'interdiction de gérer une entreprise ou d'empêchement, au cours des cinq dernières années.

Le Comité Performance Groupe

Le Comité Performance Groupe (*Group Performance Management Committee*) a pour mission l'examen, l'analyse et le pilotage des résultats HSE, financiers et opérationnels du Groupe. Il est présidé par le Président-directeur général et se réunit mensuellement.

Outre les membres du COMEX, ce Comité est composé des responsables en charge des principales *business units* du Groupe ainsi que certain des directeurs fonctionnels du Groupe et des secteurs.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes et résultats de la mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité de TOTAL S.A. (article L. 225-37-4, 6° du Code de commerce)

TOTAL est attaché au respect du principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, promeut ce principe fondamental et veille à sa bonne application. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes se traduit dans le Groupe par le déploiement d'une politique globale de mixité, d'objectifs fixés par la Direction générale, de *process* Ressources humaines prenant en compte la dimension femmes/hommes, d'accords favorisant un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle (tel que celui sur le télétravail en France) et des actions de sensibilisation et de formation.

Au niveau de TOTAL S.A., l'engagement du Groupe en faveur de la mixité s'est matérialisé dès 2016 par l'entrée de la Directrice générale du pôle People & Social Responsibility au Comité exécutif et en 2019 par la Directrice générale Strategy-Innovation (8 personnes). La proportion de femmes au Comité exécutif s'établit en conséquence à 25%.

En matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité de la Société, il ressort que la proportion de femmes s'établit à 16%. Au niveau du Groupe, qui est le périmètre le plus pertinent compte tenu des activités de l'entreprise, cette proportion s'établit à 22%⁽¹⁾. Pour une information complémentaire, se reporter au point 5.3.3.1 du chapitre 5.

(1) Proportion calculée sur la base de 96 999 salariés.

Profil, expérience et expertise des membres du COMEX**Patrick Pouyanné**

Président-directeur général de TOTAL S.A.
Président du Comité Stratégie & RSE

Né le 24 juin 1963 (nationalité française)

Adresse professionnelle : TOTAL S.A. 2 place Jean Millier,
La Défense 6, 92400 Courbevoie France

Biographie – Expérience professionnelle

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur en chef au corps des Mines, M. Pouyanné occupe de 1989 à 1996 divers postes dans l'administration du ministère de l'Industrie et dans des cabinets ministériels (conseiller technique pour l'Environnement et l'Industrie auprès du Premier ministre – Édouard Balladur – de 1993 à 1995, directeur de cabinet du ministre des Technologies de l'Information et de l'Espace – François Fillon – de 1995 à 1996). En janvier 1997, il rejoint TOTAL au sein de l'Exploration-Production en tant que secrétaire général en Angola puis, en 1999, il devient représentant du Groupe au Qatar et directeur général de la filiale Exploration-Production au Qatar. En août 2002, il est nommé directeur Finances, Économie, Informatique de l'Exploration-Production. En janvier 2006, il devient directeur Stratégie, Croissance, Recherche de l'Exploration-Production et membre du Comité directeur du Groupe en mai 2006. En mars 2011, M. Pouyanné est nommé directeur général adjoint, Chimie et directeur général adjoint, Pétrochimie. En janvier 2012, il est nommé directeur général Raffinage-Chimie et membre du Comité exécutif du Groupe.

Le 22 octobre 2014, il est nommé Directeur Général de TOTAL S.A. et Président du Comité exécutif du Groupe. Le 29 mai 2015, il est nommé par l'Assemblée générale des actionnaires, administrateur de TOTAL S.A. pour une durée de trois ans. Le Conseil d'administration de TOTAL le nomme Président du Conseil d'administration à compter du 19 décembre 2015. M. Pouyanné devient ainsi le Président-directeur général de TOTAL S.A. Le mandat d'administrateur de M. Pouyanné ayant été renouvelé lors de l'Assemblée générale des actionnaires le 1^{er} juin 2018 pour une durée de trois ans, le Conseil d'administration a reconduit M. Pouyanné dans ses fonctions de Président et de Directeur général pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur. M. Pouyanné est par ailleurs Président de l'Association United Way – L'Alliance depuis juin 2018, ayant accepté cette fonction en tant que Président-directeur général de TOTAL S.A. Il est également membre du Conseil d'administration de l'École Polytechnique (depuis septembre 2018), de l'Institut Polytechnique de Paris (depuis septembre 2019) et de l'Association Française des Entreprises Privées (depuis 2015).

**Arnaud Breuillac**

Directeur général Exploration-Production
Membre du Comité exécutif de TOTAL

Né le 2 juillet 1958 (nationalité française)

Membre du COMEX depuis le 1^{er} octobre 2014

Adresse professionnelle : TOTAL S.A. 2 place Jean Millier,
La Défense 6, 92400 Courbevoie France

Biographie – Expérience professionnelle

Diplômé de l'École Centrale de Lyon, Arnaud Breuillac a rejoint TOTAL en 1982. Il a occupé différentes fonctions dans le domaine de l'Exploration-Production en France, en Abou Dabi, au Royaume-Uni, en Indonésie et en Angola, ainsi qu'à la direction Raffinage en France.

Entre 2004 et 2006, il est directeur Iran à la direction Moyen-Orient. En décembre 2006, il devient membre du Comité de direction de la branche Exploration & Production en tant que directeur de la zone Europe continentale et Asie Centrale. En juillet 2010, il devient directeur Moyen-Orient au sein de la branche Exploration-Production, et rejoint le Comité directeur en janvier 2011. Le 1^{er} janvier 2014, Arnaud Breuillac est nommé directeur général de la branche Exploration-Production de TOTAL, et depuis le 1^{er} octobre 2014, il est membre du Comité exécutif du Groupe.



Helle Kristoffersen

Directrice générale Strategy-Innovation
Membre du Comité exécutif de TOTAL

Née le 13 avril 1964 (nationalités française et danoise)

Membre du COMEX depuis le 19 août 2019

Adresse professionnelle : TOTAL S.A. 2 place Jean Millier,
La Défense 6, 92400 Courbevoie France

Biographie – Expérience professionnelle

Helle Kristoffersen débute sa carrière en 1989 à la banque Lazard Frères. En 1991, elle rejoint le groupe Bolloré. En 1994, elle rejoint Alcatel où elle restera jusqu'en 2010. Elle a été notamment directrice Stratégie d'Alcatel puis d'Alcatel-Lucent.

Helle Kristoffersen rejoint le groupe TOTAL en janvier 2011 en tant que directrice adjointe puis directrice Stratégie et Intelligence Economique. Le 1^{er} septembre 2016, elle devient directrice Stratégie et Secrétariat général de la branche Gas, Renewables & Power. En 2019, elle est nommée directrice générale Strategy-Innovation et membre du Comité exécutif de TOTAL.

Danoise et française, Helle Kristoffersen est diplômée de l'École Normale Supérieure (Ulm), de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE), et est également titulaire d'une maîtrise d'économétrie de l'Université Paris I. Elle est ancienne auditrice de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN) et Chevalier de la Légion d'Honneur.



Momar Nguer

Directeur général Marketing & Services et membre du Comité exécutif de TOTAL jusqu'au 31 décembre 2019

Né le 8 juillet 1956 (nationalités française et sénégalaise)

Membre du COMEX depuis le 15 avril 2016 jusqu'au
31 décembre 2019

Adresse professionnelle : TOTAL S.A. 2 place Jean Millier,
La Défense 6, 92400 Courbevoie France

Biographie – Expérience professionnelle

Momar Nguer, 62 ans, est diplômé de l'ESSEC. Il a débuté sa carrière en 1982 à la direction Financière de Hewlett Packard France avant de rejoindre TOTAL en 1984, où il intègre le secteur Aval du Groupe. Il devient directeur commercial de Total Sénégal en 1985. Il exerce ensuite en 1991 les fonctions de responsable Réseau et Consommateurs de TOTAL en Afrique. Par la suite, il se voit confier la direction générale de différentes filiales Marketing : d'abord Total Cameroun en 1995, puis Total Kenya en 1997. En 2000, il devient directeur Afrique de l'Est et océan Indien au sein de la branche Raffinage & Marketing de TOTAL. De 2007 à 2011, Momar Nguer occupe les fonctions de directeur général Aviation du Groupe. À partir de décembre 2011, il est directeur Afrique – Moyen-Orient de la branche Marketing & Services de TOTAL. Il a été nommé au Comité de Performance Groupe en janvier 2012 et président du Conseil de la Diversité le 1^{er} août 2015. Le 15 avril 2016, il est nommé directeur général de la branche Marketing & Services et membre du Comité exécutif du Groupe.



Bernard Pinatel

Directeur général Raffinage-Chimie
Membre du Comité exécutif de TOTAL

Né le 5 juin 1962 (nationalité française)

Membre du COMEX depuis le 1^{er} septembre 2016

Adresse professionnelle : TOTAL S.A. 2 place Jean Millier,
La Défense 6, 92400 Courbevoie France

Biographie – Expérience professionnelle

Bernard Pinatel est diplômé de l'École Polytechnique et de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris et est titulaire d'un MBA de l'Institut européen d'Administration des Affaires (INSEAD). Il est également statisticien-économiste (École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique – ENSAE). Il débute sa carrière chez Booz Allen & Hamilton, avant de rejoindre le groupe TOTAL en 1991, où il occupe divers postes opérationnels en usine et aux sièges de différentes filiales, dont Hutchinson et Coates Lorilleux. Il devient ensuite successivement directeur général France et directeur général Europe de Bostik entre 2000 et 2006 et Président-directeur général de Cray Valley entre 2006 et 2009. En 2010, il devient Président-directeur général de Bostik. Au sein de TOTAL, il devient membre du comité directeur du Groupe en 2011 et membre du Comité directeur Raffinage-Chimie de 2011 à 2014.

En février 2015, lors de l'acquisition de Bostik par Arkema, il est nommé membre du Comité exécutif d'Arkema, prenant la responsabilité du pôle Matériaux Haute Performance.

Le 1^{er} septembre 2016, il rejoint le groupe TOTAL et est nommé directeur général de la branche Raffinage-Chimie et membre du Comité exécutif Groupe.



Philippe Sauquet

Directeur général Gas, Renewables & Power
Membre du Comité exécutif de TOTAL

Né le 20 septembre 1957 (nationalité française)

Membre du COMEX depuis le 29 octobre 2014

Adresse professionnelle : TOTAL S.A. 2 place Jean Millier,
La Défense 6, 92400 Courbevoie France

Biographie – Expérience professionnelle

Philippe Sauquet est diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Nationale des Ponts et Chaussées et de l'Université de Californie Berkeley (USA). Il débute sa carrière en 1981 comme ingénieur des Ponts et Chaussées au sein du ministère de l'Équipement français, puis au sein du ministère de l'Économie et des Finances. Il rejoint le Groupe Orkem en 1988 où il occupe la direction commerciale de la division Matériaux Acryliques. Il entre chez TOTAL en 1990 comme directeur des Peintures Anticorrosion, avant d'être nommé directeur Stratégie Chimie.

En 1997, il rejoint la direction Gaz et Électricité où il occupe successivement les responsabilités de directeur Amériques, directeur International, directeur Stratégie et Énergies Renouvelables, directeur Trading et Marketing, Gas & Power, basé à Londres. Il est nommé directeur Gas & Power le 1^{er} juillet 2012 et devient à cette date membre du Comité directeur du Groupe.

Le 29 octobre 2014, il prend la tête de la branche Raffinage-Chimie et entre au Comité exécutif du Groupe. Le 15 avril 2016, la direction Énergies Nouvelles lui est également rattachée par intérim. Le 1^{er} septembre 2016, il est nommé directeur général de la branche Gas, Renewables & Power nouvellement créée.



Jean-Pierre Sbraire

Directeur Financier de TOTAL S.A.
Membre du Comité exécutif de TOTAL

Né le 28 octobre 1965 (nationalité française)

Membre du COMEX depuis le 1^{er} août 2019

Adresse professionnelle : TOTAL S.A. 2 place Jean Millier,
La Défense 6, 92400 Courbevoie France

Biographie – Expérience professionnelle

Jean-Pierre Sbraire a débuté sa carrière dans le groupe TOTAL en 1990 au sein de la direction Trading & Shipping. En 1995, il rejoint l'Exploration-Production, occupant différents postes à Paris et au Nigéria dans les domaines de la finance, de l'économie et de la négociation d'affaires nouvelles.

En 2005, il est nommé secrétaire général et directeur financier des filiales de TOTAL au Venezuela. En 2009, il devient, à la direction Financière du Groupe, le responsable des Opérations Financières pour les filiales de l'Exploration-Production.

En 2012, il est nommé directeur Acquisition Bruts Equités à la direction Trading & Shipping. De septembre 2016 à septembre 2017, il occupe les fonctions de Trésorier du Groupe. Il devient ensuite directeur Financier adjoint. En 2019, il est nommé directeur Financier Groupe et membre du Comité exécutif.

Jean-Pierre Sbraire est diplômé de l'ENSTA ParisTech et d'un master de l'IFP School.



Namita Shah

Directrice générale People & Social Responsibility
Membre du Comité exécutif de TOTAL

Née le 21 août 1968 (nationalité française)

Membre du COMEX depuis le 1^{er} septembre 2016

Adresse professionnelle : TOTAL S.A. 2 place Jean Millier,
La Défense 6, 92400 Courbevoie France

Biographie – Expérience professionnelle

Namita Shah est diplômée de la *Delhi University* et de la *New York University School of Law*. Elle a commencé sa carrière en tant qu'avocate au sein de Shearman & Sterling, un cabinet d'avocats basé à New York, pour lequel elle collaborera pendant huit ans. Elle y supervise notamment des transactions incluant le financement de *pipelines* et de centrales électriques.

En 2002, elle rejoint TOTAL en tant qu'avocat-conseil dans l'équipe en charge des opérations de fusions-acquisitions à l'EP. En 2008, elle rejoint le département Affaires Nouvelles où elle devient responsable du développement des affaires en Australie et en Malaisie jusqu'en 2011, année où elle est nommée Directeur Général de Total E&P Myanmar.

Le 1^{er} juillet 2014, elle est nommée Secrétaire général de la branche Exploration-Production.

Le 1^{er} septembre 2016, elle est nommée Directrice Générale People & Social Responsibility et membre du Comité exécutif.



Alexis Vovk

Directeur général Marketing & Services et membre du Comité exécutif de TOTAL depuis le 1^{er} janvier 2020

Né le 11 octobre 1964 (nationalité française)

Membre du COMEX depuis le 1^{er} janvier 2020

Adresse professionnelle : TOTAL S.A. 2 place Jean Millier,
La Défense 6, 92400 Courbevoie France

Biographie – Expérience professionnelle

Alexis Vovk a débuté sa carrière dans le Groupe TOTAL en 1991 au Royaume-Uni, au sein de la branche en charge des activités Raffinage et Marketing.

Après un premier passage par la France, il poursuit une carrière internationale occupant différents postes techniques et commerciaux en Turquie et en Tunisie.

À la suite d'un passage à la Stratégie de la branche, il est nommé en 2007 Directeur général de TOTAL en Zambie et exerce des fonctions similaires au Kenya à partir de 2010, puis au Nigéria de 2013 à 2016.

En 2016, il est nommé Directeur France et Président de Total Marketing France, en charge des activités opérationnelles du Groupe TOTAL en France et notamment de son réseau de stations-service. Il rejoint par ailleurs le comité directeur de la branche Marketing & Services en 2019.

Le 1^{er} janvier 2020, Alexis Vovk est nommé directeur de la branche Marketing & Services et membre du Comité exécutif.

Alexis Vovk est diplômé de l'ESSEC Business School (1988).

4.1.6 Participation au capital des organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2019, aux termes des déclarations des personnes concernées et du registre des actions détenues en nominatif, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des principaux dirigeants⁽¹⁾ du Groupe détenait moins de 0,5% du capital social de TOTAL S.A. :

- membres du Conseil d'administration⁽²⁾ : 196 499 actions Total et 11 095,78 parts de FCPE investis en actions Total ;
- Président-directeur général : 172 113 actions Total et 9 477,68 parts de FCPE investis en actions Total ;
- membres du COMEX⁽³⁾ : 325 292 actions Total et 103 617,39 parts de FCPE investis en actions Total ;
- principaux dirigeants : 634 740 actions Total et 133 319,88 parts de FCPE investis en actions Total.

Sur décision du Conseil d'administration :

- les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver l'équivalent de deux années de part fixe de leur rémunération investi en actions Total ; et

- les membres du Comité exécutif doivent conserver l'équivalent de deux années de part fixe de leur rémunération investi en actions Total, ces actions devant être acquises dans un délai maximum de trois ans à compter de la nomination au Comité exécutif.

Le nombre d'actions Total à considérer comprend les actions Total et les parts de FCPE investis en actions Total.

État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2019 sur les titres de la Société ou les instruments financiers qui leur sont liés, par les personnes mentionnées aux paragraphes a), b)⁽⁴⁾ et c) de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et dont la Société a eu connaissance, se répartissent de la façon suivante :

2019		Acquisition	Souscription	Cession	Échange	Exercice d'options
Patrick Pouyanné ^(a)	Actions Total	42 000	2 496	(10 000)	-	10 000
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	1 978,27 ^(c)	115,78	(1 547,75) ^(c)	-	-
Patrick Artus ^(a)	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Patricia Barbizet ^(a)	Actions Total	10 000	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Marie-Christine Coisne-Roquette ^(a)	Actions Total	87	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Lise Croteau ^(a) Administrateur depuis le 29 mai 2019	Actions Total	1 000	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Mark Cutifani ^(a)	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Valérie Della Puppa Tibi ^(a) Administrateur depuis le 29 mai 2019	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	130,26	(121,12)	-	-
Maria van der Hoeven ^(a)	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Anne-Marie Idrac ^(a)	Actions Total	135	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Gérard Lamarche ^(a) Administrateur jusqu'au 29 mai 2019	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Jean Lemierre ^(a)	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financier ^(b)	-	-	-	-	-

(1) Les principaux dirigeants du Groupe comprennent les membres du Comité exécutif (y compris le Président-directeur général), les quatre directeurs des fonctions centrales Groupe (HSE, Communication, Juridique, Communication financière) et le Trésorier.

(2) Y compris le Président-directeur général, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et l'administrateur représentant les salariés.

(3) Hors Président-directeur général.

(4) Les personnes mentionnées au paragraphe b) de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier regroupent les membres du Comité exécutif.

2019		Acquisition	Souscription	Cession	Échange	Exercice d'options
Renata Perycz ^(a) Administrateur jusqu'au 29 mai 2019	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Carlos Tavares ^(a)	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Christine Renaud ^(a)	Actions Total	220	-	(100)	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	1 436,58	-	(1 486,27)	-	-
Arnaud Breuillac ^(a)	Actions Total	19 250	1 312	-	-	1 000
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	277,81	15 973,58	(7 585,56)	-	-
Helle Kristoffersen ^(a) Membre du COMEX depuis le 19 août 2019	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	182,20	33,53	-	-	-
Patrick de La Chevardière ^(a) Membre du COMEX jusqu'au 31 juillet 2019	Actions Total	26 600	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	274,52	23 800,29	(11 375,80)	-	-
Momar Nguer ^(a)	Actions Total	17 500	-	(3 450)	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	1 423,93	15 406,91	(8 132,71)	-	-
Bernard Pinatel ^(a)	Actions Total	10 500	362	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	237,69	10 524,04	(5 071,36)	-	-
Philippe Sauquet ^(a)	Actions Total	19 250	632	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	895,24	10 448,31	(5 058,73)	-	-
Jean-Pierre Sbraire ^(a) Membre du COMEX depuis le 1 ^{er} août 2019	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	202,40	24,76	-	-	-
Namita Shah ^(a)	Actions Total	10 500	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	744,65	10 175,60	(5 071,36)	-	-

(a) Y compris les personnes liées au sens des dispositions de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier.

(b) FCPE essentiellement investi en actions Total.

(c) La cession de 1547,75 parts de FCPE correspond à une opération de recorrélation de la valeur liquidative du fonds avec le cours de l'action menée par le gestionnaire du fonds et à laquelle a correspondu une acquisition de 1 570,26 parts de fonds pour un solde net de 0,05 €.

4.2 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

TOTAL poursuit depuis de nombreuses années une démarche active de gouvernement d'entreprise et, lors de sa réunion du 4 novembre 2008, le Conseil d'administration a décidé de se référer au Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (disponible sur les sites internet de l'AFEP et du MEDEF).

Le tableau ci-après présente la recommandation du Code AFEP-MEDEF qui n'est pas suivie par la Société au 18 mars 2020, ainsi que les raisons de ce choix, conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

RECOMMANDATION ÉCARTÉE

Régime de retraite supplémentaire (point 25.6.2 du Code)

Les retraites supplémentaires à prestations définies sont soumises à la condition que le bénéficiaire soit mandataire social ou salarié de l'entreprise lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite en application des règles en vigueur.

EXPLICATIONS – PRATIQUE SUIVIE PAR TOTAL

Il est apparu justifié de ne pas faire perdre aux bénéficiaires concernés le bénéfice des engagements de retraite pris par la Société à leur égard, dans les cas particuliers d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative du Groupe. Il est rappelé, par ailleurs, que le régime supplémentaire de retraite mis en place par la Société a été déclaré à l'URSSAF en 2004, conformément aux articles L. 137-11 et R. 137-16 du Code de la sécurité sociale. En application de l'ordonnance 2019-697 publiée le 4 juillet 2019, ce régime est fermé à tout nouveau participant à compter du 4 juillet 2019.

Ces dernières années, la pratique suivie par la Société a évolué sur deux points au regard des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

D'une part, une réunion des administrateurs hors la présence des mandataires sociaux exécutifs se tient annuellement depuis 2017. La recommandation du Code AFEP-MEDEF (point 11.3) selon laquelle « il est recommandé d'organiser chaque année une réunion hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs » est ainsi suivie.

D'autre part, concernant la recommandation du Code AFEP-MEDEF relative à la composition du Comité des rémunérations selon laquelle il est recommandé qu'un « administrateur salarié en soit membre » (point 18.1 du Code), le Conseil d'administration du 8 février 2017 a approuvé la proposition du Comité de gouvernance et d'éthique de nommer Mme Renata Perycz membre du Comité des rémunérations à l'issue de l'Assemblée générale du 26 mai 2017. Le mandat de Mme Perycz étant arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2019, le Conseil d'administration a désigné Mme Christine Renaud, administrateur représentant les salariés, membre du Comité des rémunérations à l'issue de ladite Assemblée.

4.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

4.3.1 Rémunération des administrateurs

4.3.1.1 Politique de rémunération des administrateurs

Enveloppe globale de la rémunération des administrateurs à raison de leur mandat

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-45 du Code de commerce, les conditions de rémunération des administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, dans les conditions prévues à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce et dans la limite d'une somme fixe annuelle déterminée par l'Assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013 a fixé à 1,4 million d'euros le montant maximum de la somme fixe annuelle à allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité. Ce montant maximum est resté inchangé depuis cette Assemblée générale.

Compte tenu de l'augmentation prévue du nombre d'administrateurs, ainsi que du nombre de réunions annuelles du Conseil d'administration pour des opérations exceptionnelles et du Comité Stratégie & RSE dont les compétences ont été élargies aux enjeux sociaux et environnementaux de l'activité de la Société, dont ceux relatifs au climat, il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir le 29 mai 2020 de fixer, à compter de l'exercice 2020, la somme fixe annuelle à allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité à 1,75 million d'euros.

Le Conseil d'administration, lors de la réunion du 18 mars 2020, a décidé que les règles de répartition de la rémunération des administrateurs et les modalités de versement définies par le Conseil lors de sa réunion du 26 juillet 2017, resteront inchangées. L'enveloppe annuelle maximale de la rémunération de l'activité des administrateurs sera ainsi répartie entre les administrateurs dans le strict respect des principes fixés par le Règlement intérieur du Conseil et de la politique de rémunération des administrateurs présentés ci-après.

Règles de répartition de la rémunération des administrateurs à raison de leur mandat

Les rémunérations dues aux administrateurs à raison de leur mandat sont réparties selon une formule comprenant une rémunération fixe et une rémunération variable basée sur des montants forfaitaires par réunion permettant de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités, dans les conditions indiquées ci-après :

- une partie fixe annuelle de 20 000 euros par administrateur⁽¹⁾ ;
- une part fixe annuelle de 30 000 euros pour le président du Comité d'audit⁽²⁾ ;
- une part fixe annuelle⁽¹⁾ de 25 000 euros pour les membres du Comité d'audit⁽²⁾ ;
- une partie fixe annuelle⁽¹⁾ de 25 000 euros pour le président du Comité de gouvernance et d'éthique et pour le président du Comité des rémunérations⁽²⁾ ;
- une partie fixe annuelle supplémentaire⁽¹⁾ de 30 000 euros pour l'Administrateur Référent (au-delà des montants ci-dessus) ;
- un montant de 7 500 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Conseil d'administration ;
- un montant de 3 500 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Comité de gouvernance et d'éthique, du Comité des rémunérations ou du Comité Stratégie & RSE ;

- un montant de 7 000 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Comité d'audit ;
- une majoration de 4 000 euros au titre de la participation à un Conseil ou un Comité par déplacement venant d'un pays hors France.

Le Président-directeur général ne perçoit pas de rémunération pour sa participation aux travaux du Conseil et des Comités de TOTAL S.A.

Le montant total versé à chaque administrateur est fixé après prise en compte de la présence effective à chaque réunion de Conseil ou de Comité, et le cas échéant, depuis la décision du Conseil d'administration du 9 février 2012, après prorata du montant déterminé pour chaque administrateur de telle façon que le montant global versé reste dans l'enveloppe maximale fixée par l'Assemblée générale. Les rémunérations au titre d'un exercice sont versées sur décision du Conseil d'administration, après proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, au début de l'exercice suivant.

L'administrateur représentant les salariés actionnaires et l'administrateur représentant les salariés bénéficient des rémunérations à raison de leur mandat d'administrateur dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que tout autre administrateur.

En outre, il n'existe aucun contrat de service liant un administrateur à TOTAL S.A. ou à l'une de ses sociétés contrôlées qui prévoirait l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

4.3.1.2 Rémunérations versées aux administrateurs au cours de l'exercice 2019 ou attribuées au cours du même exercice

Lors de sa réunion du 5 février 2020, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, a fixé le montant global des rémunérations (anciennement jetons de présence) attribuées aux administrateurs à raison de leur mandat d'administrateur de TOTAL S.A., au titre de l'exercice 2019.

Ce montant a été déterminé en appliquant les principes présentés dans la politique de rémunération des administrateurs (point 4.3.1.1 de ce chapitre), et fixé pour chaque administrateur, après prise en compte de sa présence effective à chaque réunion de Conseil ou de Comité (se reporter au point 4.1.2.2 de ce chapitre – tableau de participation individuelle aux réunions du Conseil d'administration et des Comités).

Compte tenu du nombre de séances des Conseils et des Comités ayant eu lieu au cours de l'exercice 2019, le montant déterminé pour chaque administrateur a fait l'objet d'un prorata en application de la décision du Conseil d'administration du 9 février 2012 de telle façon que le montant global versé reste dans l'enveloppe maximale fixée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013 (soit 1,4 million d'euros).

Le montant global des rémunérations attribués aux membres du Conseil d'administration à raison de leur mandat au titre de l'exercice 2019 a ainsi été fixé à 1,4 million d'euros, après prorata. Le montant de la rémunération des administrateurs résultant des règles de répartition présentées ci-avant, avant prorata, s'établissait à 1 605 500 d'euros, soit un montant supérieur au plafond voté par l'Assemblée générale du 17 mai 2013.

(1) Calculée prorata temporis en cas de changement en cours d'année.

(2) Se substituant aux 20 000 euros de part fixe de base par administrateur. En cas de cumul des fonctions d'administrateur et/ou de membre du Comité d'audit et/ou de président d'un Comité (audit, gouvernance et éthique, rémunérations), la différence entre la part fixe annuelle par administrateur et les parts fixes annuelles des autres fonctions est ajoutée.

L'administrateur représentant les salariés actionnaires et l'administrateur représentant les salariés ont bénéficié de leur rémunération à raison de leur mandat d'administrateur dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les autres administrateurs. Mme Renaud et Mme Della Puppa Tibi ont choisi, pour toute la durée d'exercice de leur mandat d'administrateur, de reverser l'intégralité de leurs rémunérations à leur organisation syndicale d'appartenance.

Les administrateurs en exercice n'ont perçu, au cours des deux derniers exercices, aucune rémunération ou autre avantage de toute nature de la part de TOTAL S.A. ou de ses sociétés contrôlées, autres que celles mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée.

Mme Christine Renaud, administrateur représentant les salariés depuis le 26 mai 2017, ainsi que Mme Valérie Della Puppa Tibi, administrateur représentant les salariés actionnaires depuis le 29 mai 2019, bénéficient du régime interne de retraite à cotisations définies applicable à l'ensemble des salariés de TOTAL S.A., dénommé RECO SUP (régime collectif et obligatoire de retraite supplémentaire à cotisations définies), visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale. L'engagement de la Société est limité au versement de sa quote-part de cotisations auprès de la compagnie d'assurance qui gère le régime. Au titre de ce régime de retraite, la charge comptabilisée par TOTAL S.A. au titre de l'exercice 2019 au bénéfice de Mme Renaud s'est élevée à 682 euros, et celle au bénéfice de Mme Della Puppa Tibi à 735 euros.

Le tableau ci-après présente les rémunérations totales versées aux administrateurs au cours de l'exercice 2019 ou attribuées au titre du même exercice.

Rémunérations versées aux administrateurs au cours de l'exercice 2019 ou attribuées au titre du même exercice

Montant brut (en €)	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Patrick Pouyanné	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	néant	néant	néant
	Autres rémunérations	(a)	(a)	(a)
Patrick Artus	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	138 696	128 000	136 032
	Autres rémunérations	-	-	-
Patricia Barbizet	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	137 391	128 534	146 461
	Autres rémunérations	-	-	-
Marie-Christine Coisne-Roquette	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	149 130	154 000	158 705
	Autres rémunérations	-	-	-
Lise Croteau	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(b)	n/a	n/a	104 025
	Autres rémunérations	n/a	n/a	-
Mark Cutifani	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	106 522	53 500	96 356
	Autres rémunérations	-	-	-
Valérie Della Puppa Tibi	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(b)	n/a	n/a	49 125
	Autres rémunérations	n/a	n/a	70 032
Maria van der Hoeven	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	194 348	148 500	191 405
	Autres rémunérations	-	-	-
Anne-Marie Idrac	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	94 348	91 500	104 204
	Autres rémunérations	-	-	-
Gérard Lamarche	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(c)	201 304	181 000	82 183
	Autres rémunérations	-	-	-
Jean Lemierre	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	94 348	88 000	104 204
	Autres rémunérations	-	-	-
Renata Perycz	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(c)	129 130	120 000	69 468
	Autres rémunérations	60 681	60 681	62 890
Christine Renaud	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	91 739	53 000	91 996
	Autres rémunérations	63 471	63 471	67 204
Carlos Tavares	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	63 043	42 000	65 836
	Autres rémunérations	-	-	-
TOTAL		1 524 151	1 312 186	1 600 126
				1 600 125

(a) Se reporter aux tableaux récapitulatifs figurant au point 4.3.2 de ce chapitre.

(b) Administrateur depuis le 29 mai 2019.

(c) Administrateur jusqu'au 29 mai 2019.

4.3.2 Rémunération du dirigeant mandataire social

4.3.2.1 Rémunération de M. Patrick Pouyanné au titre de l'exercice 2019

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 mars 2020, a arrêté sur proposition du Comité des rémunérations, la rémunération du Président-directeur général au titre de l'exercice 2019, en appliquant les principes et critères fixés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2019 soumise par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019 et approuvée par celle-ci à 94,08% (11^{ème} résolution). Pour la détermination de cette politique de rémunération, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 mars 2019, avait décidé sur proposition du Comité des rémunérations, d'aligner les critères de rémunération du Président-directeur général sur les critères clés reflétant l'évolution de la stratégie du Groupe mise en avant vis-à-vis des investisseurs, notamment en février 2019, permettant ainsi une convergence avec les performances à long terme de la Société.

Les informations présentées ci-dessous rendent compte, conformément à l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés à M. Patrick Pouyanné à raison

de son mandat de Président-directeur général de TOTAL S.A. durant l'exercice 2019 ou attribués à raison de ce mandat au titre du même exercice⁽¹⁾, ainsi que de l'ensemble des autres informations visées par cet article L. 225-37-3.

Il est rappelé que le versement au Président-directeur général de la part variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2019 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2020 des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature versés au cours de l'exercice 2019 au Président-directeur général ou attribués à ce dernier au cours du même exercice, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce. L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 mai 2020 sera ainsi appelée à statuer sur la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre de ce même exercice au Président-directeur général en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social

Tableau n° 1 – Code AFEP-MEDEF

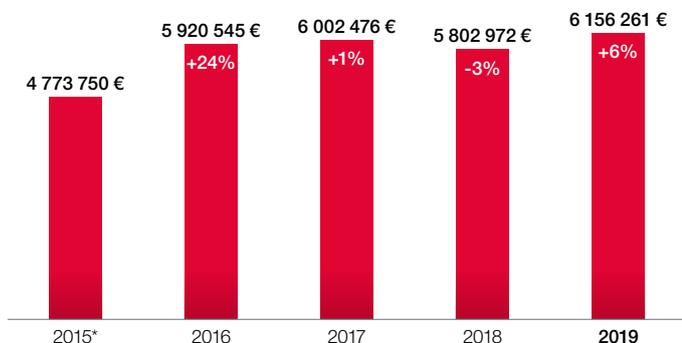
(en €, sauf le nombre d'actions)	Exercice 2019	Exercice 2018
Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2)	3 845 925	3 195 132
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 4)	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6)	2 310 336 ^(a)	2 607 840 ^(b)
<i>Nombre d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	72 000	72 000
Valorisation des autres plans de rémunération long terme	–	–
TOTAL	6 156 261	5 802 972
Variation Exercice 2019/Exercice 2018	+6%	

Note : Les valorisations des options et actions de performance correspondent à une évaluation réalisée en application de la norme IFRS 2 (voir note 9 de l'annexe aux comptes consolidés) et non à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice. Le bénéfice des actions de performance est subordonné à l'atteinte de conditions de performance appréciées sur une période de trois ans.

(a) Conformément à la comptabilisation des actions de performance pour l'année 2019 en application de la norme IFRS 2, qui prend en compte une hypothèse de taux d'attribution de 80% des actions à l'issue de la période d'acquisition, ce montant correspond aux 72 000 actions attribuées en 2019, valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 40,11 €.

(b) Ce montant correspond aux 72 000 actions attribuées en 2018, valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 36,22 €.

Évolution de la rémunération de M. Patrick Pouyanné, Président-directeur général (exercices 2015-2019)



* En 2015, M. Patrick Pouyanné était Directeur Général jusqu'au 18 décembre 2015, puis Président-directeur général à compter du 19 décembre 2015.

(1) Y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce.

Tableau récapitulatif des rémunérations du dirigeant mandataire social**Tableau n° 2 – Code AFEP-MEDEF**

(en €)	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Montants attribués au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice ^(a)	Montants attribués au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice ^(a)
Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i>				
Rémunération fixe	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Rémunération variable annuelle	2 378 300	1 725 900	1 725 900	2 400 300
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature ^(b)	67 625	67 625	69 232	69 232
TOTAL	3 845 925	3 193 525	3 195 132	3 869 532

(a) Part variable versée au titre de l'exercice antérieur.

(b) Véhicule de fonction et régimes de prévoyance et de remboursement des frais de santé à la charge de la Société.

Récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles du dirigeant mandataire social**Tableau n° 10 – Code AFEP-MEDEF**

Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i>	Néant
---	-------

Tableau n° 11 – Code AFEP-MEDEF

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i> Début de mandat : 19 décembre 2015 Fin du mandat en cours : Assemblée générale de 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020	NON	OUI Régime interne de retraite supplémentaire à prestations définies ^(a) et régime de retraite à cotisations définies dénommé RECOSUP	OUI ^(a) Indemnité de départ et indemnité de départ à la retraite	NON

(a) Versement soumis à condition de performance selon les termes arrêtés par le Conseil d'administration du 18 mars 2020. Le détail de ces engagements est précisé ci-dessous. L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ.

Récapitulatif des éléments de rémunération de M. Patrick Pouyanné, Président-directeur général de TOTAL S.A. versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2019 ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	1 400 000 €	1 400 000 € (montant versé en 2019)	<p>La rémunération fixe de M. Pouyanné attribuée au titre de l'exercice 2019 à raison de son mandat de Président-directeur général s'est élevée à 1 400 000 euros (montant inchangé par rapport à la part fixe due au titre de l'exercice 2018). Cette rémunération fixe a été versée à M. Pouyanné en 2019.</p> <p>Cette rémunération fixe représente 37% de la rémunération globale en numéraire attribuée au titre de l'exercice 2019 (i.e., hors actions de performance et avantages en nature).</p>
Rémunération variable annuelle	1 725 900 € (montant attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2019)	2 378 300 € (montant attribué au titre de l'exercice 2019 et à verser en 2020)	<p>La part variable de M. Pouyanné attribuée au titre de l'exercice 2019 à raison de son mandat de Président-directeur général a été fixée à 2 378 300 euros. Elle correspond à 169,88% (sur un maximum de 180%) de sa rémunération annuelle fixe, compte tenu des résultats des paramètres économiques et de l'évaluation de la contribution personnelle du Président-directeur général.</p> <p>Cette rémunération variable annuelle représente 63% de la rémunération globale en numéraire attribuée au titre de l'exercice 2019 (i.e., hors actions de performance et avantages en nature).</p> <p>Le versement au Président-directeur général de cette part variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2019 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2020 des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature versés au cours de l'exercice 2019 au Président-directeur général ou attribués à ce dernier au cours du même exercice, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce.</p> <p>La part variable de M. Pouyanné attribuée au titre de l'exercice 2018 à raison de son mandat de Président-directeur général et versée en 2019 (après approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019 des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature versés au titre de l'exercice 2018) avait été fixée à 1 725 900 euros, correspondant à 123,28% (sur un maximum de 180%) de sa rémunération annuelle fixe, compte tenu des résultats des paramètres économiques et de l'évaluation de sa contribution personnelle.</p> <p>Pour la détermination de la part variable de M. Pouyanné attribuée au titre de l'exercice 2019 à raison de son mandat de Président-directeur général, le Conseil d'administration a examiné, lors de sa réunion du 18 mars 2020, le niveau d'atteinte des paramètres économiques en fonction des objectifs quantifiables fixés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 mars 2019. Le Conseil d'administration a également apprécié la contribution personnelle du Président-directeur général au regard des critères ciblés fixés lors de sa réunion du 13 mars 2019 permettant une appréciation qualitative de son management.</p>

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2019 ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2019 (exprimée en % du traitement de base)			
			% maximum % attribué
Paramètres économiques (objectifs quantifiables)			140% 129,88%
- HSE			30% 27,68%
a) Sécurité			20% 17,68%
- TRIR			8% 8%
- FIR, par comparaison			4% 1,68%
- Évolution du nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2			8% 8%
b) Évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES)			10% 10%
- Rentabilité des capitaux propres (ROE)			30% 22,2%
- Ratio d'endettement			30% 30%
- Point mort cash organique avant dividende			30% 30%
- Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), par comparaison			20% 20%
Contribution personnelle (critères qualitatifs)			40% 40%
- pilotage de la stratégie et succès dans les négociations stratégiques avec les pays producteurs – atteinte des objectifs en matière de production et de réserves			15% 15%
- performance et perspectives ouvertes aux activités Aval (Raffinage-Chimie/Marketing & Services) – stratégie de croissance gaz-électricité-renouvelables du Groupe			10% 10%
- performance <i>Corporate Social Responsibility</i> (CSR)			15% 15%
TOTAL			180% 169,88%

Le Conseil d'administration a apprécié l'atteinte des objectifs fixés pour les **paramètres économiques** de la façon suivante :

- Le **critère de sécurité** a été apprécié pour un maximum de 20% du traitement de base, en fonction (i) de la réalisation de l'objectif annuel relatif au TRIR (*Total Recordable Injury Rate*) ; (ii) du nombre de décès accidentels constaté par million d'heures travaillées, FIR (*Fatality Incident Rate*) par comparaison avec ceux des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron), ainsi que (iii) de l'évolution de l'indicateur Tier 1 + Tier 2⁽¹⁾.

Ces trois sous-critères ont été appréciés en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2019, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2019, et prévoyant que :

- le poids maximum du critère TRIR est de 8% du traitement de base. Le poids maximum est atteint si le TRIR est inférieur à 0,85 ; le poids du critère est nul si le TRIR est supérieur ou égal à 1,4. Les interpolations sont linéaires entre ces points de calage ;
- le poids maximum du critère FIR est de 4% du traitement de base. Le poids maximum est atteint si le FIR est le meilleur du panel des majors ; il est nul si le FIR est le moins bon du panel. Les interpolations sont linéaires entre ces points de calage ;
- le poids maximum du critère de l'évolution du nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 est de 8% du traitement de base. Le poids maximum est atteint si le nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 est inférieur ou égal à 100, il est nul si le nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 est supérieur ou égal à 180. Les interpolations sont linéaires entre ces points de calage.

Concernant l'exercice 2019, il a été constaté les éléments suivants :

- le TRIR s'est établi à 0,81, soit un niveau inférieur à l'objectif de 0,85. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à 8% ;

(1) Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont). Hors actes de sabotage et vols.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2019 ou valorisation comptable	Présentation
			<ul style="list-style-type: none"> - le taux du FIR étant de 0,857, se situe entre le FIR maximum du panel des majors de 1,323 et le FIR minimum du panel des majors de 0,214. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à 42% du maximum de 4% soit 1,68% ; - le nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 s'est établi à 72, soit à un niveau inférieur à l'objectif de 100. Le résultat du critère a ainsi été fixé à 8%. <p>Le résultat du critère lié à la performance Sécurité a ainsi été fixé à 17,68%.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le critère lié à l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations oil & gas opérées a été apprécié pour un poids maximum de 10% du traitement de base, en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES (Scope 1 et Scope 2) de 46 Mt CO₂e en 2015 à 40 Mt CO₂e en 2025, ce qui correspond à une minoration de 600 kt CO₂e/an, soit pour 2019 un objectif de 43,6 Mt CO₂e. <p>Ce critère a été apprécié en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2019, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2019, et prévoyant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le poids maximum du critère GES, de 10% du traitement de base, est atteint si les émissions de GES Scope 1 et Scope 2 sur les installations <i>oil & gas</i> opérées sont inférieures à 43,6 Mt CO₂e en 2019 ; - le poids du critère est nul si les émissions sont stables ou supérieures à celles de 2015 (46 Mt CO₂e) ; - les interpolations seront linéaires entre ces points de calage. <p>Le Conseil a constaté que les émissions de GES Scope 1 et Scope 2 sur les installations <i>oil & gas</i> opérées se sont établies à 41,5 Mt CO₂e en 2019. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé au maximum de 10%.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le critère de rentabilité des capitaux propres (ROE) telle que publiée par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé a été apprécié pour un maximum de 30% du traitement de base, en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2019, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2019 et prévoyant que : <ul style="list-style-type: none"> - le poids maximum du critère est atteint si le ROE est supérieur ou égal à 13% ; - le poids du critère est nul si le ROE est inférieur ou égal à 6% ; - le poids du critère est de 50% du maximum, pour un ROE de 8% ; - les interpolations sont linéaires entre ces trois points de calage. <p>Le Conseil a constaté que le ROE de l'exercice 2019 s'est établi à 10,40%, soit un niveau inférieur à la borne de 13% correspondant au poids maximal. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à 74% du maximum, soit 22,2%.</p> - Le critère lié au ratio d'endettement a été apprécié pour un maximum de 30% du traitement de base, en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2019, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2019 et prévoyant que : <ul style="list-style-type: none"> - le poids maximum du critère est atteint pour un ratio d'endettement égal ou inférieur à 20% ; - le poids du critère est nul pour un ratio d'endettement égal ou supérieur à 30% ; - les interpolations sont linéaires entre ces deux points de calage. <p>Il est rappelé que le Conseil d'administration du 13 mars 2019 avait convenu qu'en cas de modification significative affectant le calcul des paramètres économiques pour le Groupe (changement de norme comptable, opération patrimoniale significative approuvée par le Conseil d'administration...), le Conseil pourrait calculer les paramètres <i>mutatis mutandis</i>, c'est-à-dire hors éléments exogènes extraordinaires.</p> <p>La nouvelle norme comptable IFRS 16, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, a conduit le Groupe à consolider à partir de cette date tous les contrats de location à l'actif du bilan avec, en contrepartie, la prise en compte au passif du bilan des dettes financières correspondantes (avant le 1^{er} janvier 2019, seuls les contrats de location-financement étaient consolidés). L'entrée en application de cette nouvelle norme comptable a eu pour effet d'augmenter le ratio d'endettement de 3,1% au 1^{er} janvier 2019.</p> <p>Le Conseil a ainsi constaté ainsi que le ratio d'endettement hors toutes dettes liées aux contrats de location à la fin de l'exercice 2019 s'est établi à 16,7%, soit à un niveau inférieur de 3,3% au seuil de 20%.</p>

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2019 ou valorisation comptable	Présentation
			<p>Le Conseil a décidé d'apprécier le critère du ratio d'endettement hors prise en compte de la dette financière correspondant aux contrats de location. Le Conseil d'administration a décidé en conséquence que le résultat obtenu pour ce critère devait ainsi être fixé au niveau maximum, soit 30%.</p> <p>– Le critère lié au point mort cash organique avant dividende a été apprécié pour un maximum de 30% du traitement de base en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2019, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2019 et prévoyant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le poids maximum du critère est atteint si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b ; – le poids du critère est nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b ; – les interpolations sont linéaires entre ces deux points de calage. <p>Le point mort cash organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement⁽¹⁾ (MBA) couvre les investissements organiques⁽²⁾. Il permet de mesurer la capacité du Groupe à résister à des variations de prix du baril de Brent.</p> <p>Concernant l'exercice 2019, le Conseil a constaté le point mort cash organique avant dividende s'est établi à 25,1\$/b, montant inférieur à 30\$/b. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé au maximum de 30%.</p> <p>– Le critère de la rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), par comparaison, a été apprécié pour un maximum de 20% du traitement de base. Le ROACE de TOTAL tel que publié à partir du bilan et du compte de résultat consolidé a été comparé à la moyenne des ROACE de chacun des quatre pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron). Le ROACE est égal au résultat opérationnel net ajusté⁽³⁾ divisé par la moyenne des capitaux employés (retraités de l'effet de stock, nets des impôts différés et provisions non courantes) de début et de fin d'exercice.</p> <p>Ce critère a été apprécié en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2019, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2019 et prévoyant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le poids maximum du critère est atteint, soit 20% du traitement de base, si le ROACE de TOTAL est supérieur de 2% ou plus à la moyenne des ROACE des 4 pairs ; – le poids du critère est nul si le ROACE de TOTAL est inférieur de 2% ou plus à la moyenne des ROACE des 4 pairs ; – les interpolations sont linéaires entre ces deux points de calage. <p>Concernant l'exercice 2019, le Conseil a constaté que le ROACE de TOTAL est supérieur de 3% à la moyenne des ROACE des quatre pairs. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à 100% du poids maximum de ce critère, soit 20%.</p> <p>Le contribution personnelle du Président-directeur général a été appréciée pour un maximum de 40% du traitement de base, en fonction des trois critères dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2019, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pilotage de la stratégie et succès dans les négociations stratégiques avec les pays producteurs et atteinte des objectifs en matière de production et de réserves, pour un maximum de 15%. <p>Le Conseil d'administration a fixé le résultat de ce critère à son maximum, soit 15%, en raison des éléments suivants observés au cours de l'exercice écoulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'entrée en production en Angola du FPSO Kaombo Sul, – la signature par TOTAL (opérateur du bloc 17) et ses partenaires, d'un accord avec la société nationale Sonangol et l'Agence nationale du pétrole, du gaz et des biocarburants pour prolonger les licences de production du consortium jusqu'en 2045, – l'acquisition des blocs 20 et 21 en Angola qui constitueront un nouveau pôle de production, – la signature de l'accord avec Occidental Petroleum pour acquisition des actifs d'Anadarko en Afrique,

(1) Marge brute d'autofinancement (MBA) : flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement.

(2) Investissements organiques : investissement nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

(3) Les éléments d'ajustement comprennent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2019 ou valorisation comptable	Présentation
			<ul style="list-style-type: none"> - le démarrage de la production du champ Culzean en mer du Nord, - l'entrée en production du champ Johan Sverdrup en Norvège, - le démarrage du projet Iara au Brésil. <p>Le Conseil d'administration a également relevé une augmentation de 8,6% de la production d'hydrocarbures constatée en 2019 par rapport à 2018, atteignant 3,0 Mbep/j et un taux de renouvellement des réserves enregistrées au 31/12/2019 qui s'établit à +157% (avec un prix moyen passant de 71,43\$/b en 2018 à 62,74\$/b en 2019).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Performance et perspectives ouvertes aux activités Aval (Raffinage-Chimie/ Marketing & Services) et stratégie de croissance gaz-électricité-renouvelables du Groupe, pour un maximum de 10%. <p>Le Conseil d'administration a fixé le résultat de ce critère à son maximum, soit 10%, en raison des éléments suivants observés au cours de l'exercice écoulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la conclusion d'un accord avec Saudi Aramco pour développer un réseau de stations-service, - l'acquisition de Synova, leader français de la production du polypropylène recyclé, - le démarrage de la bioraffinerie de La Mède, - la mise en service de bornes de recharge haute puissance pour voiture électrique à la station-service de Limours-Janvry, la première du Groupe à en être équipée, - l'inauguration de 1000^{ème} station-service solarisée du Groupe, - la création par Saft d'un partenariat avec Tianneng pour développer l'offre sur la mobilité électrique et le stockage de l'énergie, - le démarrage de la production du terminal Cameron LNG aux États-Unis, - le démarrage de Miyako centrale solaire au Japon, - la signature de la décision finale d'investissement d'Arctic LNG 2 en Russie, - l'accroissement par TOTAL de son partenariat avec Adani en Inde. <ul style="list-style-type: none"> - Performance CSR notamment la prise en compte du climat dans la Stratégie du Groupe, la réputation du Groupe dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions, pour un maximum de 15%. <p>Le Conseil d'administration a fixé le résultat de ce critère à son maximum, soit 15%, en raison des éléments suivants observés au cours de l'exercice écoulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant la réputation du Groupe dans le domaine de la politique sociétale : <ul style="list-style-type: none"> - l'adhésion aux principes de la B-Team pour une fiscalité responsable, - la désignation de M. Patrick Pouyanné comme co-président du PACI (partnering against corruption initiative) dédié à la lutte contre la corruption, - les actions menées dans le cadre du programme Total Foundation : <ul style="list-style-type: none"> - la croissance significative de l'engagement en faveur des actions citoyennes, - la poursuite du développement de l'Industreet avec pose de la première pierre, - le déploiement du Programme d'engagement des collaborateurs <i>Action!</i> lancé en 2018, dans 28 pays, - la reconduction de TOTAL en 2019 en tant qu'entreprise LEAD du Pacte mondial des Nations unies (reconnaissance du Groupe comme l'un des membres les plus engagés dans l'intégration des 10 principes), - la confirmation du statut Gold de TOTAL en 2019, dans sa notation par EcoVadis pour quatre entités commerciales du Groupe (Total Direct Energie, Total Marketing & Services, Total Raffinage Chimie, SAFT) et Silver pour son entité Total Gas Power Europe, - le classement de TOTAL dans le « Global 100 index » de Corporate Knights des entreprises les plus durables au monde, à la 57^{ème} position (TOTAL faisant ainsi partie des 2 seules entreprises pétro-gazières à s'être démarquées en 2019), - les actions en matière de sécurité routière qui ont été récompensées par l'attribution du « Prix Jean Todt pour la sécurité routière ». - Concernant les agences de notations extra-financières : <ul style="list-style-type: none"> - le maintien de TOTAL dans les Dow Jones Sustainability Indexes (bourse de New York) – indices DJSI World et Europe, - le maintien de TOTAL dans l'indice FTSE4Good (« footsie for good ») – bourse de Londres, - la conservation de la note A de TOTAL auprès de l'agence de notation extra-financière MSCI (sur une échelle qui va de AAA à C),

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2019 ou valorisation comptable	Présentation
			<ul style="list-style-type: none"> - l'augmentation d'un cran à B de la note de TOTAL auprès de l'agence de notation extra-financière ISS-oekom (nouvellement dénommée ISS ESG), sur une échelle qui va de A+ à D-, avec maintien de son statut « Prime » (valeur recommandée aux investisseurs socialement responsables), - le classement de TOTAL dans le Corporate Human Rights Benchmark, à la 11^{ème} place du secteur extractif et 5^{ème} place pour les sociétés Oil & Gas, avec une note de 53,5/100 (en amélioration par rapport à 2018). - Prise en compte du climat et de l'environnement dans la stratégie du Groupe : <ul style="list-style-type: none"> - la fixation d'un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre Scope 1 et Scope 2, - la création d'une task-force dédiée à la réduction des émissions de CO₂ des installations opérées (CO₂ Fighter Squad) et d'une entité dédiée aux investissements dans les puits naturels de carbone (NBS), - l'évaluation du CDP sur le changement climatique : Note A-, - En matière de lobbying responsable : <ul style="list-style-type: none"> - la prise de position publique sur la prise en compte du climat par les principales associations professionnelles dont TOTAL est membre (sortie de l'AFPM), - la prise de position officielle pour défendre la réglementation des émissions de méthane aux Etats-Unis (<i>recognition</i> de la Fondation Rothschild), - la participation à un consortium de CEO incitant les États-Unis à ne pas se retirer de l'Accord de Paris. - Environnement : <ul style="list-style-type: none"> - la création de l'Alliance to End Plastic Waste dont TOTAL est membre fondateur. - Politique de diversité <ul style="list-style-type: none"> - les résultats de la politique diversité et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la progression de la proportion de femmes (25,7%) et d'internationaux (20,3%) parmi les 74 N-1 et N-2 dirigeants du Président-directeur général (hors détachés), - l'entrée au Comité Exécutif en 2019 de la Directrice générale Strategy-Innovation, - la progression de la proportion de femmes au sein du G70 (22% en 2019 contre 18% en 2018) et du Comité Performance Groupe (+2 femmes en 2019), - l'atteinte en 2019 de l'objectif de 20% de femmes dans les Comités de direction de branches et dans les grandes directions opérationnelles, - la progression de la proportion de femmes cadres dirigeants (23%) et d'internationaux (34%) en 2019. - Insertion professionnelle des jeunes : <ul style="list-style-type: none"> - Stages de 3^{ème} : poursuite de l'engagement pris en 2018 en Ile de France (50% des stages de 3^{ème} dédiés aux jeunes issus des REP et REP+) et le déploiement en région, - Alternants : la confirmation par le Groupe de son engagement d'embaucher 5% de l'effectif France par an. - Les résultats de la politique Handicap : <ul style="list-style-type: none"> - La poursuite du déploiement de la démarche Handicap à l'international (41 filiales engagées) dans le cadre de la charte Réseau mondial "Entreprise et Handicap" de l'OIT, - La signature en février 2019 d'un accord aux bornes du Socle Social Commun pour l'emploi des personnes en situation de handicap, - la signature en octobre 2019 de la charte de l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées) ayant pour objectif d'accélérer la création d'emplois et promouvoir les entreprises adaptées, - la signature en novembre 2019 du « Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique ». <p>Tous les objectifs fixés ayant été considérés comme largement atteints, la contribution personnelle du Président-directeur général a été ainsi déterminée à son maximum, soit 40% de la rémunération fixe.</p>
Rémunération variable pluriannuelle	n/a	n/a	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération variable pluriannuelle ou différée.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2019 ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération exceptionnelle	n/a	n/a	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération exceptionnelle.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	n/a	n/a	M. Pouyanné ne reçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur de TOTAL S.A. M. Pouyanné ne reçoit pas de rémunération de sociétés autres que TOTAL S.A. contrôle.
Options d'actions (SO), actions de performance (AP), ou tout autre élément de rémunération long terme		SO : néant AP : 2 310 336 euros ⁽¹⁾ (valorisation comptable)	<p>Il a été attribué à M. Pouyanné, le 13 mars 2019, 72 000 actions existantes de la Société dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale mixte de la Société du 1^{er} juin 2018 (dix-neuvième résolution) et dans les conditions précisées ci-après. L'attribution s'inscrit dans le cadre plus large d'un plan d'attribution décidé par le Conseil d'administration du 13 mars 2019 portant sur 0,24% du capital au bénéfice de plus de 11 000 bénéficiaires.</p> <p>Le nombre définitif d'actions est subordonné à une condition de présence continue du bénéficiaire au sein du Groupe pendant la période d'acquisition et à des conditions de performance précisées ci-après. Le nombre définitif d'actions attribuées sera fonction du taux de rendement pour l'actionnaire (<i>Total Shareholder Return</i> ou TSR), de la variation annuelle du <i>cash flow</i> net par action exprimé en dollars, ainsi que du point mort <i>cash</i> organique avant dividende, relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021 et appliqués de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pour 1/3 des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes. – Pour 1/3 des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) en utilisant le critère de la variation annuelle du <i>cash flow</i> net exprimé en dollar. <p>En fonction du classement, un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année pour ces deux premiers critères : 1^{er} : 180% de l'attribution ; 2^e : 130% de l'attribution ; 3^e : 80% de l'attribution ; 4^e et 5^e : 0%.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pour 1/3 des actions, le critère du point mort <i>cash</i> organique avant dividende sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) comme suit. Le point mort <i>cash</i> organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement (MBA) couvre les investissements organiques. Il permet de mesurer la capacité du Groupe à résister à des variations de prix du baril de Brent. <ul style="list-style-type: none"> – le taux maximum d'attribution sera atteint, si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b, – le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b, – les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage. <p>Un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année.</p> <p>Pour chacun de ces trois critères, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (sur chacun des trois exercices sociaux sur lesquels sont appréciées les conditions de performance) sera arrondie au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%) et plafonnée à 100%.</p> <p>Chaque critère pèsera pour 1/3 dans le taux d'attribution définitif. Le taux d'attribution définitif sera arrondi au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%). Le nombre d'actions attribuées définitivement, après constatation des conditions de performance, sera arrondi au nombre entier supérieur d'actions en cas de rompu.</p> <p>En application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, M. Pouyanné sera tenu de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 50% des plus-values d'acquisition nettes des impôts et contributions afférentes aux actions attribuées en 2019. Lorsque M. Pouyanné détiendra⁽²⁾ une quantité d'actions représentant cinq fois la partie fixe de sa rémunération annuelle brute alors en vigueur, ce pourcentage sera égal à 10%. Si cette condition n'est plus remplie, l'obligation de détention de 50% précitée devra s'appliquer à nouveau.</p>

(1) Conformément à la comptabilisation des actions de performance pour l'année 2019 en application de la norme IFRS 2, qui prend en compte une hypothèse de taux d'attribution de 80% des actions à l'issue de la période d'acquisition, ce montant correspond aux 72 000 actions attribuées en 2019, valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 40,11 €.

(2) Sous forme d'actions ou de parts de fonds communs de placement investis en titres de la Société.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2019 ou valorisation comptable	Présentation
			<p>Par ailleurs, le Conseil d'administration a constaté qu'en application du règlement intérieur du Conseil applicable à chaque administrateur, le Président-directeur général ne peut pas recourir à des produits de couverture sur les actions de la Société ainsi que sur tous les instruments financiers qui y sont liés, et a pris acte de l'engagement de M. Pouyanné de ne pas recourir à de telles opérations de couverture des actions de performance attribuées.</p> <p>L'attribution des actions de performance à M. Pouyanné est soumise aux mêmes dispositions que celles applicables aux autres bénéficiaires du plan d'attribution gratuite d'actions de performance et approuvées par le Conseil lors de sa réunion du 13 mars 2019. Ces dispositions prévoient notamment que les actions définitivement attribuées à l'issue de la période d'acquisition de trois ans, seront, après constatation de la réalisation des conditions de présence et performance, automatiquement inscrites au nominatif pur au jour de l'ouverture de la période de conservation de deux ans, et seront incessibles et indisponibles jusqu'à l'issue de la période de conservation.</p>
Indemnité de prise de fonction	n/a	n/a	M. Pouyanné n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise de fonction.
Avantages de toute nature		67 625 euros (valorisation comptable)	<p>Le Président-directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction.</p> <p>Il bénéficie des régimes de prévoyance décrits ci-après souscrits auprès d'organismes de prévoyance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un régime de prévoyance "incapacité, invalidité, décès" applicable à l'ensemble des salariés, en partie à la charge de la Société, et qui prévoit, en cas de décès du salarié marié, deux options : soit le versement d'un capital égal à 5 fois la rémunération annuelle dans la limite de 16 fois le PASS, correspondant à un maximum de 3 290 880 euros en 2020, majoré en cas d'enfant à charge, soit le versement d'un capital égal à 3 fois la rémunération annuelle dans la limite de 16 fois le PASS, complété par des rentes de conjoint et d'éducation. - Un second régime de prévoyance "infirmité, décès" entièrement à la charge de la Société, applicable aux dirigeants mandataires sociaux et cadres dirigeants dont la rémunération brute annuelle est supérieure à 16 fois le PASS. Ce contrat, souscrit le 17 octobre 2002 avec avenants du 28 janvier et du 16 décembre 2015, garantit au bénéficiaire le versement d'un capital, en cas de décès, de deux ans de rémunération définie comme étant la rémunération annuelle brute de référence base France correspondant à 12 fois le traitement de base mensuel brut du dernier mois d'activité précédant le décès ou l'arrêt de travail, auquel s'ajoute le montant le plus élevé en valeur absolue de la part variable perçue au cours de l'une des cinq dernières années d'activité, capital porté à trois ans en cas de décès accidentel et, en cas d'infirmité permanente accidentelle, un capital proportionnel au taux d'infirmité. Le capital décès est majoré de 15% par enfant à charge. <p>Le capital éventuellement dû au titre de ce régime est versé sous déduction du capital éventuellement versé au titre du régime susmentionné applicable à l'ensemble des salariés.</p> <p>Le Président-directeur général bénéficie également du régime de remboursement des frais de santé applicable à l'ensemble des salariés.</p>
Indemnité de départ	Néant	Néant	<p>Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute, en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédant la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social.</p> <p>L'indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Elle ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Président-directeur général quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.</p> <p>Le bénéfice de l'indemnité de départ est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire qui seront considérées comme remplies si deux au moins des critères définis ci-dessous sont satisfaits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la moyenne des ROE (<i>Return On Equity</i>) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ; - la moyenne des ratios d'endettement des trois dernières années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30% ; et

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2019 ou valorisation comptable	Présentation
			<ul style="list-style-type: none"> le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz de TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance de quatre sociétés pétrolières (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP, Chevron) au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social.
Indemnité de départ à la retraite	Néant	Néant	<p>Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévu pour les salariés du Groupe concernés par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération annuelle fixe et variable perçue au cours des 12 mois précédant le départ en retraite.</p> <p>Le bénéfice de l'indemnité de départ à la retraite est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire qui seront considérées comme remplies si deux au moins des critères définis ci-dessous sont satisfaits :</p> <ul style="list-style-type: none"> la moyenne des ROE (<i>Return On Equity</i>) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ; la moyenne des ratios d'endettement des trois dernières années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30% ; et le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz de TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance de quatre sociétés pétrolières (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP, Chevron) au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social. <p>L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ décrite ci-dessus.</p>
Indemnité de non-concurrence		n/a	M. Pouyanné ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire		Néant	<p>Le Président-directeur général bénéficie, conformément à la législation applicable du régime d'assurance vieillesse de la sécurité sociale, des régimes complémentaires ARRCO (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) et AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres).</p> <p>Il bénéficie également du régime interne de retraite à cotisations définies applicable à l'ensemble des salariés de TOTAL S.A., dénommé RECO SUP (Régime collectif et obligatoire de retraite supplémentaire à cotisations définies), visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale. L'engagement de la Société est limité au versement de sa quote-part de cotisations auprès de la compagnie d'assurance qui gère le régime. Au titre de ce régime de retraite, la charge comptabilisée par TOTAL S.A. au titre de l'exercice 2019 au bénéfice du Président-directeur général s'est élevée à 2 431 euros.</p> <p>Le Président-directeur général bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies, visé à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale, mis en place et financé par la Société, approuvé par le Conseil d'administration du 13 mars 2001, et dont la gestion est externalisée auprès de deux compagnies d'assurance, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012. En application de l'ordonnance 2019-697 publiée le 4 juillet 2019, ce régime est fermé à tout nouveau participant à compter du 4 juillet 2019 et, pour les participants au 4 juillet 2019 partant à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2020, le montant de la retraite supplémentaire prévue par ce régime est calculé sur la base d'une ancienneté arrêtée au 31 décembre 2019 et limitée à 20 ans.</p> <p>Ce régime concerne l'ensemble des salariés de TOTAL S.A. dont la rémunération excède un montant égal à 8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) fixé à 40 524 euros pour 2019 (soit 324 192 euros), montant au-delà duquel il n'existe pas de système de retraite conventionnel.</p> <p>Pour bénéficier de ce régime supplémentaire de retraite, les bénéficiaires doivent avoir une ancienneté d'au moins cinq ans, avoir au moins 60 ans et avoir liquidé la retraite de la sécurité sociale. Le bénéfice de ce régime supplémentaire est subordonné à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment où il fait valoir ses droits. Cette condition de présence ne s'applique toutefois pas dans les cas d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative de la Société.</p> <p>L'ancienneté acquise par M. Pouyanné au titre de ses précédentes fonctions salariées exercées dans le Groupe depuis le 1^{er} janvier 1997 a été maintenue pour le bénéfice de ce régime.</p>

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2019 ou valorisation comptable	Présentation
			<p>La rémunération prise en compte pour le calcul de la retraite supplémentaire est la moyenne des rémunérations annuelles brutes (part fixe et part variable) des trois dernières années d'activité. Ce régime de retraite procure à ses bénéficiaires une pension dont le montant est égal à la somme de 1,8% de la partie de la rémunération comprise entre 8 et 40 fois le PASS et de 1% pour la partie de la rémunération comprise entre 40 et 60 fois le PASS, multipliée par le nombre d'années d'ancienneté arrêté au 31 décembre 2019, limité à 20 ans.</p> <p>Le cumul des montants annuels versés au titre de ce régime de retraite supplémentaire et des autres régimes de retraite (autres que celles constituées à titre individuel et facultatif) ne peut excéder 45% de la rémunération moyenne brute (part fixe et part variable) des trois dernières années. Si ce plafond était dépassé, le montant de la retraite supplémentaire serait diminué à due concurrence. Le montant de la retraite supplémentaire ainsi déterminée est indexé sur la valeur du point ARRCO.</p> <p>La retraite supplémentaire fait l'objet d'une clause de réversion aux ayants droit à hauteur de 60% de son montant en cas de décès après le départ en retraite.</p> <p>Le Conseil a observé que M. Pouyanné ne peut plus acquérir de droits supplémentaires à retraite dans le cadre de ce régime, compte tenu des modalités de détermination des droits à pension prévues par ce régime et de l'ancienneté de 20 ans acquise par M. Pouyanné au 31 décembre 2016.</p> <p>Les droits conditionnels octroyés à M. Patrick Pouyanné pour la période allant du 1^{er} janvier 1997 jusqu'au 31 décembre 2016 (inclus) sont désormais égaux à un taux de référence de 36% appliqué à la part de rémunération de référence comprise entre 8 et 40 PASS et de 20% appliqué à la part de la rémunération de référence comprise entre 40 et 60 PASS.</p> <p>Les engagements pris par TOTAL S.A. à l'égard de son Président-directeur général au titre des régimes supplémentaires de retraite à prestations définies et assimilés représenteraient ainsi, au 31 décembre 2019, une pension brute annuelle de retraite estimée à 628 932 euros basée sur l'ancienneté plafonnée de 20 ans acquise par M. Pouyanné au 31 décembre 2016. Elle correspond à 16,65% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné composée de la part fixe annuelle de 2019 (soit 1 400 000 euros) et de la part variable versée en 2020⁽¹⁾ au titre de l'exercice 2019 (soit 2 378 300 euros).</p> <p>Les engagements de TOTAL S.A. au titre de ces régimes supplémentaires de retraite et assimilés (en ce compris l'indemnité de départ à la retraite) sont externalisés pour l'ensemble des bénéficiaires auprès de compagnies d'assurance pour la quasi-totalité de leur montant, le solde non externalisé étant apprécié annuellement et faisant l'objet d'un ajustement par provision dans les comptes. Le montant de ces engagements s'élève, au 31 décembre 2019, à 21,8 millions d'euros pour le Président-directeur général (21,9 millions d'euros pour le Président-directeur général et les mandataires sociaux bénéficiant de ces régimes). Ces montants correspondent à la valeur brute des engagements de TOTAL S.A. vis-à-vis de ces bénéficiaires basée sur les pensions brutes annuelles de retraite estimées au 31 décembre 2019, ainsi que sur une espérance de vie statistique des bénéficiaires.</p> <p>Le cumul des montants de tous les régimes de retraite confondus dont bénéficie M. Pouyanné représenterait, au 31 décembre 2019, une pension brute annuelle estimée à 734 889 euros, correspondant à 19,45% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné définie ci-dessus (part fixe annuelle de 2019 et part variable versée en 2020 au titre de l'exercice 2019).</p> <p>En cohérence avec les principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux fixés par le Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, le Conseil d'administration a tenu compte de l'avantage que représente le bénéfice des régimes de retraite pour la détermination de la rémunération du Président-directeur général.</p>
Approbation par l'Assemblée générale des actionnaires		-	Les engagements pris au profit du Président-directeur général portant sur les régimes de retraite et de prévoyance, l'indemnité de départ à la retraite et l'indemnité de départ (en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie) ont été autorisés par le Conseil d'administration le 14 mars 2018 et ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 1 ^{er} juin 2018.

(1) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2020.

Ratios de rémunération – Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et des ratios

Conformément à l'article L. 225-37-3, 6° et 7° du Code de commerce, sont communiqués ci-après les ratios entre le niveau de rémunération du Président-directeur général et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de TOTAL S.A.⁽¹⁾, ainsi que l'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios, au cours des cinq derniers exercices.

Les ratios de rémunération ont été calculés sur la base des éléments suivants :

– La rémunération retenue **pour les dirigeants mandataires sociaux** correspond à la rémunération versée au cours de l'exercice N (hors avantages en nature). Elle est constituée de la part fixe, de la part variable versée au cours de l'exercice N au titre de l'exercice N-1, des actions de performance attribuées au cours de l'exercice N⁽²⁾.

– **Pour les salariés** la rémunération retenue correspond à la rémunération versée au cours de l'exercice N (hors avantages en nature). Elle est constituée de la part fixe en équivalent temps plein, de la part variable versée au cours de l'exercice N au titre de N-1, l'intéressement-participation versés au cours de l'exercice N au titre de l'exercice N-1, des actions de performance attribuées au cours de l'exercice N.

M. Patrick Pouyanné est le Président-directeur général de TOTAL S.A. depuis le 19 décembre 2015, date à laquelle les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de TOTAL S.A. ont été réunies (se reporter au point 4.1.5.1 de ce chapitre). Antérieurement, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général étaient dissociées.

Président-Directeur Général depuis le 19/12/2015	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio de rémunération comparé à la rémunération moyenne des salariés de TOTAL S.A.	n/a	42	47	51	46
Variation (N/N-1) en %			+12,1%	+8,7%	-10,6%
Ratio de rémunération comparé à la rémunération médiane des salariés de TOTAL S.A.	n/a	55	61	66	59
Variation (N/N-1) en %			+10%	+8,8%	-10,7%

	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18
Évolution de la rémunération du Président-directeur général	n/a	+11,3%	+12,5%	-7,7%
Évolution de la rémunération moyenne des salariés de TOTAL S.A.	+2,5%	-0,7% ⁽³⁾	+3,5%	+3,3%
Évolution du résultat net ajusté ⁽⁴⁾	-21%	+28%	+28%	-13%
Évolution de la marge brute d'autofinancement ⁽⁵⁾	-12%	+24%	+16%	+8%

A la suite du décès de l'ancien Président-directeur général, M. de Margerie, le Conseil d'administration du 22 octobre 2014 avait décidé, pour assurer au mieux la continuité du processus de transition de la direction générale, de dissocier les fonctions et de nommer M. Desmarest, Président du Conseil d'administration pour un mandat s'achevant le 18 décembre 2015 et M. Pouyanné, Directeur Général. Il avait été annoncé que les fonctions de Président-directeur général seraient réunies en décembre 2015.

Dans ce contexte, M. Desmarest n'avait pas souhaité être rémunéré pour les fonctions du Président du Conseil d'Administration et avait perçu en 2015 uniquement ses jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur d'un montant de 101 500 euros.

Au titre de son mandat de Directeur Général, M. Pouyanné a perçu en 2015, une rémunération fixe de 1 200 000 euros et une part variable annuelle versée en 2015 au titre de l'exercice 2014 de 295 469 euros (pour la période du 22 octobre 2014 au 18 décembre 2015). Au titre de l'exercice 2015, les actions de performance attribuées à M. Pouyanné

en sa qualité de Directeur Général ont été valorisées à 1 206 072 euros). Sur la base de ces éléments, les ratios entre la rémunération du Directeur Général et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de TOTAL S.A. s'élèvent pour 2015 respectivement à 25% et 33%.

Par ailleurs, sont communiqués ci-après, les ratios entre le niveau de rémunération du Président-directeur général et les rémunérations moyenne et médiane des salariés aux bornes du Socle Social Commun (SSC), ainsi que l'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios, au cours des cinq derniers exercices.

Le Socle Social Commun, qui regroupe les trois unités économiques et sociales (Amont – Global Services – Holding, Raffinage-Pétrochimie, Marketing-Services), est le périmètre qui couvre les négociations relatives aux mesures salariales annuelles conduites par la direction de TOTAL S.A. Le Socle Social Commun regroupe les effectifs de filiales en France (plus de 15 000 salariés en 2019).

Président-directeur général depuis le 19/12/2015	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio de rémunération comparé à la rémunération moyenne des salariés du SSC	n/a	54	60	66	58
Variation (N/N-1) en %			+12,1%	+8,7%	-10,6%
Ratio de rémunération comparé à la rémunération médiane des salariés du SSC	n/a	72	80	87	77
Variation (N/N-1) en %			+11,8%	+9,3%	-12,1%

(1) TOTAL S.A., société mère du Groupe, emploie plus de 5 000 salariés (salariés en équivalent temps plein et présents au 31 décembre pour chaque exercice de la période considérée).

(2) Actions de performance valorisées sur la base de leur juste valeur unitaire, conformément à leur comptabilisation pour l'année considérée en application de la norme IFRS 2, prenant en compte une hypothèse de taux d'attribution de 70% pour les années 2015 à 2017 et 80% pour les années 2018 et 2019 à l'issue de la période d'acquisition.

(3) L'évolution 2017 par rapport à 2016 s'explique principalement par la baisse de 16% de l'intéressement/participation versé en 2017 par rapport à celui versé en 2016 compte tenu de l'évolution des paramètres pris en compte ainsi que, pour TOTAL S.A., par la décision d'affecter les dirigeants de TOTAL S.A. dans les diverses sociétés du Socle Social Commun en fonction de leurs fonctions au sein du Groupe.

(4) Résultat net ajusté part du Groupe publié dans les comptes consolidés au titre de l'exercice considéré.

(5) Marge brute d'autofinancement telle que publiée dans les comptes consolidés au titre de l'exercice considéré.

	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18
Évolution de la rémunération du Président-directeur général	n/a	+11,3%	+12,5%	-7,7%
Évolution de la rémunération moyenne des salariés du SSC	+2,9%	+0,1%(1)	+3,2%	+4,5%
Évolution du résultat net ajusté(2)	-21%	+28%	+28%	-13%
Évolution de la marge brute d'autofinancement(3)	-12%	+24%	+16%	+8%

4.3.2.2 Politique de rémunération du Président-directeur général

La politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2020 a été arrêtée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 mars 2020, sur proposition du Comité des rémunérations, en application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce.

Pour sa détermination, le Conseil d'administration a souhaité maintenir les orientations prises en 2019 et poursuivre l'alignement des critères de rémunération du Président-directeur général sur les critères clés

reflétant l'évolution de la stratégie du Groupe, permettant de continuer à assurer la convergence de la rémunération avec les performances à long terme de la Société.

Le Conseil d'administration s'est également appuyé sur les principes généraux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux précisés ci-après et pris en considération les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société.

Principes généraux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les principes généraux de détermination de la rémunération et des autres avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux de TOTAL S.A. sont les suivants.

- La rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages dont ceux-ci bénéficient sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. La rémunération doit être mesurée et équitable. La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fonction du marché, du travail effectué, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée.
- La rémunération des dirigeants mandataires sociaux comporte une part fixe et une part variable. Seules des circonstances très particulières peuvent donner lieu à une rémunération exceptionnelle (par exemple, en raison de leur importance pour la société, de l'implication qu'elles exigent et des difficultés qu'elles présentent). Le versement de cette rémunération exceptionnelle doit être motivé et la réalisation de l'évènement ayant conduit à son versement doit être explicitée.
- La part fixe est revue avec une périodicité qui ne saurait être inférieure à deux ans.
- Le montant de la part variable est revu chaque année et ne peut excéder un maximum exprimé en pourcentage de la partie fixe. Le montant de la part variable est déterminé en fonction de critères quantifiables et qualitatifs préétablis faisant l'objet d'un réexamen périodique par le Conseil d'administration. Les critères quantifiables sont peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie de l'entreprise.
- La part variable rémunère la performance à court terme et les progrès accomplis pour préparer les développements à moyen terme. Elle est déterminée en cohérence avec l'évaluation faite annuellement des performances des dirigeants mandataires sociaux et la stratégie à moyen terme de l'entreprise.
- Le Conseil d'administration suit l'évolution des parts fixe et variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sur plusieurs années au regard des performances de l'entreprise.
- Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux dirigeants mandataires sociaux. Ceux-ci bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite et des régimes de retraite applicables à certaines catégories de salariés du Groupe dans les conditions fixées par le Conseil.
- En cohérence avec les principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux fixés par le Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, le Conseil d'administration tient compte de l'avantage que représente le bénéfice des régimes de retraite pour la détermination de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.
- Les options sur actions et les actions de performance ont pour objet de renforcer, sur la durée, la convergence d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux avec les actionnaires.

L'attribution d'options et d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux est examinée au regard de tous les éléments de rémunération du dirigeant mandataire social concerné. Aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options sur actions.

L'exercice des options et l'attribution définitive des actions de performance dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux sont soumis à des conditions de présence dans l'entreprise et de performance à satisfaire sur une période pluriannuelle. Le départ des dirigeants mandataires sociaux du Groupe entraîne la caducité des options sur actions et des droits d'attribution définitive des actions de performance. En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut décider de maintenir les options sur actions et des droits d'attribution définitive des actions de performance après le départ du dirigeant ; la décision du Conseil d'administration devant être spécialement motivée et prise dans l'intérêt social.

Le Conseil d'administration détermine les règles relatives à la conservation d'une fraction des actions détenues par levée d'options, ainsi que des actions de performance définitivement attribuées, applicables aux dirigeants mandataires sociaux jusqu'à la cessation du mandat social.

Les dirigeants mandataires sociaux ne peuvent se voir attribuer des options sur actions ou des actions de performance au moment de leur départ.

- Les dirigeants mandataires sociaux doivent détenir au bout de trois ans d'exercice de leur mandat une quantité d'actions de la Société fixée par le Conseil.
- Les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont rendus publics après la réunion du Conseil d'administration les ayant arrêtés.
- Les dirigeants mandataires sociaux ne participent ni aux débats, ni aux délibérations des organes sociaux concernant les points à l'ordre du jour du Conseil d'administration se rapportant à l'appréciation de leur performance ou à la détermination des éléments composant leur rémunération.
- En cas de nomination d'un nouveau dirigeant mandataire social, la rémunération ainsi que les avantages dont celui-ci bénéficie sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, en respectant les principes généraux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux précisés ci-avant. L'octroi d'une rémunération exceptionnelle ou d'avantages spécifiques à raison de la prise de fonction sont proscrits, sauf décision contraire du Conseil d'administration spécialement motivée, prise dans l'intérêt social et limitée à des circonstances exceptionnelles.

(1) L'évolution 2017 par rapport à 2016 s'explique principalement par la baisse de 16% de l'intéressement/participation versé en 2017 par rapport à celui versé en 2016 compte tenu de l'évolution des paramètres pris en compte.

(2) Résultat net ajusté part du Groupe publié dans les comptes consolidés au titre de l'exercice considéré.

(3) Marge brute d'autofinancement telle que publiée dans les comptes consolidés au titre de l'exercice considéré.

Politique de rémunération du Président-directeur général au titre de l'exercice 2020

Traitement de base du Président-directeur général (rémunération fixe)

Le Conseil d'administration a décidé de maintenir le traitement de base annuel (rémunération fixe) de M. Patrick Pouyanné au titre de ses fonctions de Président-directeur général pour l'exercice 2020, à 1 400 000 euros (montant inchangé par rapport à la part fixe due au titre de l'exercice 2019).

Le positionnement de la rémunération fixe du Président-directeur général a été fixé au regard des responsabilités assumées et en tenant compte de niveaux de rémunération pratiqués pour les dirigeants de sociétés comparables (notamment des sociétés du CAC 40).

Part variable annuelle du Président-directeur général

Le Conseil d'administration a également décidé de maintenir le montant maximum de la part variable susceptible d'être versée au Président-directeur général au titre de l'exercice 2020 à 180% du traitement de base (pourcentage inchangé par rapport à l'exercice 2019). Ce plafond a été fixé en tenant compte du niveau pratiqué par un échantillon de référence incluant des sociétés évoluant dans les secteurs de l'énergie.

La formule de calcul de la part variable du Président-directeur général pour l'exercice 2020 fait intervenir, comme en 2019, des paramètres économiques se référant à des objectifs quantifiables traduisant la performance du Groupe, ainsi que la contribution personnelle du

Président-directeur général permettant une appréciation qualitative de son management.

Le Conseil a souhaité maintenir l'alignement des critères de détermination de la part variable du Président-directeur général sur les critères clés de la stratégie du Groupe mise en avant vis-à-vis des actionnaires.

Ainsi, outre le ROE, le Conseil a maintenu le critère du point mort *cash* organique avant dividende, avec un objectif fixé depuis 2017 à un niveau inférieur à 30\$/b, qui est essentiel dans le pilotage de l'entreprise et qui synthétise à la fois toute la discipline du Groupe en lien avec le programme de réduction de ses coûts, le choix de ses investissements et la politique de pilotage du portefeuille du Groupe. Le Conseil a également maintenu le critère du ratio d'endettement qui figure parmi les objectifs clés annoncés aux actionnaires. De plus, le Conseil a considéré comme souhaitable de maintenir le critère du ROACE comparé des majors, le Groupe ayant annoncé avoir pour objectif d'être la plus rentable parmi les majors. Enfin, outre les critères de sécurité, compte tenu des enjeux liés au changement climatique, le Conseil a maintenu le critère quantitatif sur la baisse des émissions de gaz à effet de serre sur les installations *oil & gas* opérées du Groupe avec l'objectif de les réduire de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e en 2025.

Le poids des critères d'appréciation de la contribution personnelle du Président-directeur général a été ajusté de manière à renforcer celui du critère lié au développement des Business bas carbone (périmètre Integrated Gas, Renewables & Power), et ce en ligne avec la stratégie du Groupe.

Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2020 (exprimée en % du traitement de base)

	% maximum
Paramètres économiques (objectifs quantifiables)	140%
– HSE	30%
a) Sécurité	20%
– TRIR	8%
– FIR, par comparaison	4%
– Évolution du nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2	8%
b) Évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES)	10%
– Rentabilité des capitaux propres (ROE)	30%
– Ratio d'endettement	30%
– Point mort <i>cash</i> organique avant dividende	30%
– Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), par comparaison	20%
Contribution personnelle (critères qualitatifs)	40%
– pilotage de la stratégie hydrocarbures (succès dans les négociations stratégiques avec les pays producteurs et atteinte des objectifs en matière de production et de réserves) et performance et perspectives ouvertes aux activités Aval (Raffinage–Chimie/Marketing & Services)	15%
– développement des Business bas carbone (périmètre Integrated Gas, Renewables & Power)	10%
– performance <i>Corporate Social Responsibility</i> (CSR) notamment la prise en compte du climat dans la stratégie du Groupe, la réputation du Groupe dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions	15%
TOTAL	180%

Les paramètres retenus comprennent :

- l'évolution de la **sécurité** pour un maximum de 20%, appréciée en fonction de la réalisation d'un objectif annuel relatif au TRIR (*Total Recordable Injury Rate*), du nombre de décès accidentels constaté par million d'heures travaillées, FIR (*Fatality Incident Rate*) par comparaison avec ceux des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron), ainsi que de l'évolution de l'indicateur Tier 1 + Tier 2⁽¹⁾ :

- Le poids maximum du critère TRIR sera de 8% du traitement de base. Le poids maximum sera atteint si le TRIR est inférieur à 0,80 (contre 0,85 en 2019). Le poids du critère sera nul si le TRIR est supérieur ou égal à 1,3 (contre 1,4 en 2019). Les interpolations seront linéaires entre ces points de calage ;
- Le poids maximum du critère FIR par comparaison sera de 4% du traitement de base. Le poids maximum sera atteint si le FIR est le meilleur du panel des majors. Il sera nul si le FIR est le moins bon

(1) Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont). Hors actes de sabotage et vols.

du panel. Les interpolations seront linéaires entre les deux points et dépendront du classement ;

- le poids maximum du critère de l'évolution du nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 sera de 8% du traitement de base. Le poids maximum sera atteint si le nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 est égal ou inférieur à 70 (contre égal ou inférieur 100 en 2019). Le poids du paramètre sera nul si le nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 est égal ou supérieur à 125 (contre 180 en 2019). Les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.
- l'évolution des **émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations oil & gas opérées**, appréciée en fonction de la réalisation d'un objectif de réduction des émissions de GES (Scope 1 et Scope 2) de 46 Mt CO₂e en 2015 à 40 Mt CO₂e en 2025, ce qui correspond à une minoration de 600 kt CO₂e/an, soit pour 2020 un objectif de 43 Mt CO₂e. Le poids maximum du critère GES sera de 10% du traitement de base :
 - le poids maximum du critère sera atteint, soit 10% du traitement de base, si les émissions de GES Scope 1 et Scope 2 sur les installations *oil & gas* opérées atteignent l'objectif fixé de 43 Mt CO₂e en 2020 (contre 43,6 Mt CO₂e en 2019) ;
 - le poids du critère sera nul si les émissions sont supérieures de 1 Mt CO₂e à l'objectif fixé ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces points de calage.
- la **rentabilité des capitaux propres (ROE)** telle que publiée par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé, appréciée comme suit. Le poids maximum du critère ROE sera de 30% du traitement de base :
 - le poids maximum du critère sera atteint, soit 30% du traitement de base, si le ROE est supérieur ou égal à 13% ;
 - le poids du critère sera nul si le ROE est inférieur ou égal à 6% ;
 - le poids du critère sera de 50% du maximum, soit 15% du traitement de base, de 30% pour un ROE de 8% ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces trois points de calage.
- le **ratio d'endettement**. Le poids maximum du critère du ratio d'endettement sera de 30% du traitement de base :
 - le poids maximum du critère sera atteint, soit 30% du traitement de base, si le ratio d'endettement est égal ou inférieur à 20% ;
 - le poids du critère sera nul si le ratio d'endettement est égal ou supérieur à 30% ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

La nouvelle norme comptable IFRS 16, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, a conduit le Groupe à consolider à partir de cette date tous les contrats de location à l'actif du bilan avec, en contrepartie, la prise en compte au passif du bilan des dettes financières correspondantes (avant le 1^{er} janvier 2019, seuls les contrats de location-financement étaient consolidés). L'entrée en vigueur de cette nouvelle norme comptable a eu pour effet d'augmenter le ratio d'endettement de 3,1% au 1^{er} janvier 2019.

Le Groupe communiquant sur un ratio d'endettement avec et sans prise en compte de la dette financière correspondant aux contrats de location, le Conseil d'administration a décidé d'apprécier le critère du ratio d'endettement sans prise en compte de la dette financière correspondant aux contrats de location.

- le **point mort cash organique avant dividende**, apprécié comme suit. Le poids maximum de ce critère sera de 30% du traitement de base. Le point mort *cash* organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement⁽¹⁾ (MBA) couvre les investissements organiques⁽²⁾. Il permet de mesurer la capacité du Groupe à résister à des variations de prix du baril de Brent.
 - le poids maximum du critère sera atteint, soit 30% du traitement de base, si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b ;
 - le poids du critère sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

- la **rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE)**, par comparaison, appréciée comme suit. Le poids maximum du critère ROACE sera de 20% du traitement de base. Le ROACE de TOTAL tel que publié à partir du bilan et du compte de résultat consolidé sera comparé à la moyenne des ROACE de chacun des quatre pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron). Le ROACE est égal au résultat opérationnel net ajusté⁽³⁾ divisé par la moyenne des capitaux employés (retraités de l'effet de stock, nets des impôts différés et provisions non courantes) de début et de fin d'exercice.
 - le poids maximum du critère sera atteint, soit 20% du traitement de base, si le ROACE de TOTAL est supérieur de 2% ou plus à la moyenne des ROACE des 4 pairs ;
 - le poids du critère sera nul si le ROACE de TOTAL est inférieur de 2% ou plus à la moyenne des ROACE des 4 pairs ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

La **contribution personnelle** du Président-directeur général, pouvant représenter un maximum de 40% du traitement de base, sera évaluée à partir des critères suivants :

- Pilotage de la stratégie hydrocarbures (succès dans les négociations stratégiques avec les pays producteurs, atteinte des objectifs en matière de production et de réserves) et performance et perspectives ouvertes aux activités Aval (Raffinage-Chimie/Marketing & Services) pour un maximum de 15% ;
- Développement des Business bas carbone (périmètre Integrated Gas, Renewables & Power) pour un maximum de 10% ;
- Performance CSR notamment la prise en compte du climat dans la stratégie du Groupe, la réputation du Groupe dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions, pour un maximum de 15%.

Le Conseil a décidé d'adapter pour 2020 l'appréciation de la contribution personnelle du Président-directeur général en introduisant un critère spécifique à la stratégie bas carbone mise en œuvre par le Groupe, avec un poids maximum fixé à 10%. Ce critère est distinct du premier critère de performance, qui reste lié au pilotage de la stratégie hydrocarbures, mais qui intègre désormais la performance et les perspectives ouvertes aux activités Aval, et dont le poids maximum reste à 15%. Le troisième critère, lié à la performance CSR, reste évalué de manière identique, avec un poids maximum de 15%.

En cas de modification significative affectant le calcul des paramètres économiques pour le Groupe (changement de norme comptable, modification de la politique des agences de notation, opération patrimoniale significative approuvée par le Conseil d'administration...), le Conseil se réserve la possibilité de calculer les paramètres mutatis mutandis avec justification des changements opérés, c'est-à-dire hors éléments exogènes extraordinaires.

Par ailleurs, le Conseil d'administration pourra exercer son pouvoir discrétionnaire concernant la détermination de la rémunération du Président-directeur général, en application des articles L. 225-47 1^{er} alinéa et L. 225-53 3^{ème} alinéa du Code de commerce et dans le respect des articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce, en cas de survenance de circonstances particulières qui pourraient justifier que le Conseil d'administration ajuste, de façon exceptionnelle et tant à la hausse qu'à la baisse, l'un ou plusieurs des critères composant sa rémunération de façon à s'assurer que les résultats de l'application des critères décrits ci-dessus reflètent tant la performance du Président-directeur général que celle du Groupe soit dans l'absolu, soit en relatif par rapport aux quatre pairs du Groupe, pour les critères économiques mesurés en comparaison avec ses quatre pairs.

Cet ajustement serait effectué sur la rémunération variable du Président-directeur général par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, dans la limite du plafond relatif à la rémunération variable de 180% de la rémunération fixe, après que le Conseil d'administration s'est assuré de l'alignement d'intérêts de la Société et de ses actionnaires avec ceux du dirigeant mandataire social.

(1) Marge brute d'autofinancement (MBA) : flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement.

(2) Investissements organiques : investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

(3) Les éléments d'ajustement comprennent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

En vertu de l'article L. 225-100 du Code de commerce, cette part variable annuelle ne pourra être versée qu'après l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

Éléments de rémunération long-terme

Les attributions d'actions de performance au Président-directeur général constituent la composante long terme de sa rémunération totale. Elles sont structurées sur une période de cinq ans : une période d'acquisition de trois ans suivie par une période de conservation des actions de deux ans. L'attribution définitive des actions est soumise à une condition de présence et à des conditions de performance appréciées au terme de la période d'acquisition de trois ans.

Les attributions d'actions de performance au Président-directeur général s'effectuent chaque année dans le cadre de plans qui ne lui sont pas spécifiques et qui concernent plus de 10 000 salariés, en très large majorité des salariés non cadres dirigeants.

Il est rappelé que le Conseil d'administration a décidé le 14 mars 2018 que le nombre annuel d'actions de performance attribuées au Président-directeur général ne serait pas modifié pendant toute la durée du mandat de Président et de Directeur Général, renouvelé par l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2018, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

Il est également rappelé que le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 13 mars 2019 d'attribuer, dans le cadre du plan 2019, 72 000 actions de performance au Président-directeur général, soit un nombre d'actions stable par rapport à 2018. Le plan 2019 décidé par le Conseil d'administration en mars 2019 a attribué un volume global d'actions de performance en hausse de 6% par rapport au plan 2018. Ce plan a concerné plus de 10 000 salariés dont plus de 97% sont non dirigeants. Par cette politique volontariste, le Conseil d'administration souhaite renforcer le lien d'appartenance des bénéficiaires d'actions de performance au Groupe, les associer plus étroitement à ses performances et favoriser leur participation au capital de la Société.

La politique de rémunération proposée pour l'exercice 2020 intègre ainsi une attribution d'actions de performance.

Dans ce cadre, sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 18 mars 2020, d'attribuer 72 000 actions de performance au Président-directeur général (nombre d'actions stable par rapport à 2019) dans le cadre d'un plan 2020 qui ne lui est pas spécifique. L'attribution définitive des actions est soumise à une condition de présence et à des conditions de performance appréciées au terme de la période d'acquisition de trois ans.

Le nombre définitif d'actions attribuées sera fonction du taux de rendement pour l'actionnaire (*Total Shareholder Return* ou TSR), de la variation annuelle du *cash flow* net par action exprimé en dollars, du point mort *cash* organique avant dividende, ainsi que de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations *oil & gas* opérées relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022 et appliqués de la manière suivante :

- Pour 1/4 des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes.
- Pour 1/4 des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022) en utilisant le critère de la variation annuelle du *cash flow* net par action exprimé en dollars.

En fonction du classement, un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année, pour ces deux premiers critères : 1^{er} : 180% de l'attribution ; 2^e : 130% de l'attribution ; 3^e : 80% de l'attribution ; 4^e et 5^e : 0%.

- Pour 1/4 des actions, le critère du point mort *cash* organique avant dividende sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022) comme suit. Le point mort *cash* organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement⁽¹⁾ (MBA) couvre les investissements organiques⁽²⁾. Il permet de mesurer la capacité du Groupe à résister à des variations de prix du baril de Brent.
 - le taux maximum d'attribution sera atteint, si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/baril,
 - le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/baril,
 - les interpolations seront linéaires entre ces points de calage.
- Pour 1/4 des actions, le critère de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations *oil & gas* opérées sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et correspondant à 43 Mt CO₂e pour 2020, 42,4 Mt pour 2021 et 41,8 Mt pour 2022.
 - le taux maximum d'attribution sera atteint si les émissions de GES (Scope 1 et Scope 2) atteignent l'objectif fixé ;
 - le taux d'attribution sera nul si les émissions de GES de l'année considérée sont supérieures de 1 Mt CO₂e à l'objectif fixé ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Pour chacun de ces quatre critères, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (sur chacun des trois exercices sociaux sur lesquels sont appréciées les conditions de performance) sera arrondie au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%) et plafonnée à 100%. Chaque critère pèsera pour 1/4 dans le taux d'attribution définitif. Le taux d'attribution définitif sera arrondi au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%). Le nombre d'actions attribuées définitivement, après constatation des conditions de performance, sera arrondi au nombre entier supérieur d'actions en cas de rompu.

À l'issue de la période d'acquisition de trois années, les actions attribuées devront être conservées pendant une période de deux années suivant leur attribution définitive.

Engagements pris par la Société au profit du Président-directeur général

Les engagements pris par la Société au profit du Président-directeur général portent sur les régimes de retraite, l'indemnité de départ à la retraite et l'indemnité de départ à verser en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, ainsi que sur les régimes de prévoyance et de remboursement des frais de santé. Ils ont été approuvés par le Conseil d'administration du 14 mars 2018 et par l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juin 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, depuis abrogé.

Il est rappelé que M. Pouyanné bénéficiait déjà de l'ensemble de ces dispositions lorsqu'il était salarié de la Société, à l'exception de l'engagement de versement d'une indemnité de départ en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Il est également rappelé que M. Pouyanné, entré dans le Groupe le 1^{er} janvier 1997, a mis fin par démission à son contrat de travail qui le liait précédemment à TOTAL S.A. au moment de sa nomination en qualité de Directeur général le 22 octobre 2014.

Régimes de retraite

Le Président-directeur général bénéficie, conformément à la législation applicable du régime d'assurance vieillesse de la sécurité sociale, des régimes complémentaires ARRCO (Association pour le régime de

(1) Marge brute d'autofinancement (MBA) : flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement.

(2) Investissements organiques : investissement nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

retraite complémentaire des salariés) et AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres).

Il bénéficie également du régime interne de retraite à cotisations définies applicable à l'ensemble des salariés de TOTAL S.A., dénommé RECO SUP (Régime collectif et obligatoire de retraite supplémentaire à cotisations définies), visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale. L'engagement de la Société est limité au versement de sa quote-part de cotisation auprès de la compagnie d'assurance qui gère le régime. Au titre de ce régime de retraite, la charge comptabilisée par TOTAL S.A. au titre de l'exercice 2019 au bénéfice du Président-directeur général s'est élevée à 2 431 euros.

Le Président-directeur général bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies, visé à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale, mis en place et financé par la Société, approuvé par le Conseil d'administration du 13 mars 2001, et dont la gestion est externalisée auprès de deux compagnies d'assurance, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012. En application de l'ordonnance 2019-697 publiée le 4 juillet 2019, ce régime est fermé à tout nouveau participant à compter du 4 juillet 2019 et, pour les participants au 4 juillet 2019 partant à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2020, le montant de la retraite supplémentaire prévue par ce régime est calculé sur la base d'une ancienneté arrêtée au 31 décembre 2019 et limitée à 20 ans.

Ce régime concerne l'ensemble des salariés de TOTAL S.A. dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) fixé à 40 524 euros pour 2019 (soit 324 192 euros), montant au-delà duquel il n'existe pas de système de retraite conventionnel.

Pour bénéficier de ce régime supplémentaire de retraite, les bénéficiaires doivent avoir une ancienneté d'au moins cinq ans, avoir au moins 60 ans et avoir liquidé la retraite de la sécurité sociale. Le bénéfice de ce régime supplémentaire est subordonné à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment où il fait valoir ses droits. Cette condition de présence ne s'applique toutefois pas dans les cas d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative de la Société.

L'ancienneté acquise par M. Pouyanné au titre de ses précédentes fonctions salariées exercées dans le Groupe depuis le 1^{er} janvier 1997 a été maintenue pour le bénéfice de ce régime.

La rémunération prise en compte pour le calcul de la retraite supplémentaire est la moyenne des rémunérations annuelles brutes (part fixe et part variable) des trois dernières années d'activité. Le montant versé au titre de ce régime de retraite est égal à la somme de 1,8% de la partie de la rémunération comprise entre 8 et 40 fois le PASS et de 1% pour la partie de la rémunération comprise entre 40 et 60 fois le PASS, multipliée par le nombre d'années d'ancienneté arrêté au 31 décembre 2019 limité à 20 ans.

Le cumul des montants annuels versés au titre de ce régime de retraite supplémentaire et des autres régimes de retraite (autres que celles constituées à titre individuel et facultatif) ne peut excéder 45% de la rémunération moyenne brute (part fixe et part variable) des trois dernières années. Si ce plafond était dépassé, le montant de la retraite supplémentaire serait diminué à due concurrence. Le montant de la retraite supplémentaire ainsi déterminée est indexé sur la valeur du point ARRCO.

La retraite supplémentaire fait l'objet d'une clause de réversion aux ayants droit à hauteur de 60% de son montant en cas de décès après le départ en retraite.

Le Conseil a observé que M. Pouyanné ne peut plus acquérir de droits supplémentaires à retraite dans le cadre de ce régime, compte tenu des modalités de détermination des droits à pension prévues par ce régime et de l'ancienneté de 20 ans acquise par M. Pouyanné au 31 décembre 2016.

Les droits conditionnels octroyés à M. Patrick Pouyanné pour la période allant du 1^{er} janvier 1997 jusqu'au 31 décembre 2016 (inclus) sont désormais égaux à un taux de référence de 36% appliqué à la part de rémunération de référence comprise entre 8 et 40 PASS et de 20% appliqué à la part de la rémunération de référence comprise entre 40 et 60 PASS.

Les engagements pris par TOTAL S.A. à l'égard de son Président-directeur général au titre des régimes supplémentaires de retraite à prestations définies et assimilés représenteraient ainsi, au 31 décembre 2019, une pension brute annuelle de retraite estimée à 628 932 euros basée sur l'ancienneté plafonnée de 20 ans acquise par M. Pouyanné au 31 décembre 2016. Elle correspond à 16,65% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné composée de la part fixe annuelle de 2019 (soit 1 400 000 euros) et de la part variable versée en 2020⁽¹⁾ au titre de l'exercice 2019 (soit 2 378 300 euros).

Les engagements de TOTAL S.A. au titre de ces régimes supplémentaires de retraite et assimilés (en ce compris l'indemnité de départ à la retraite) sont externalisés pour l'ensemble des bénéficiaires auprès de compagnies d'assurance pour la quasi-totalité de leur montant, le solde non externalisé étant apprécié annuellement et faisant l'objet d'un ajustement par provision dans les comptes. Le montant de ces engagements s'élève, au 31 décembre 2019, à 21,8 millions d'euros pour le Président-directeur général (21,9 millions d'euros pour le Président-directeur général et les mandataires sociaux bénéficiant de ces régimes). Ces montants correspondent à la valeur brute des engagements de TOTAL S.A. vis-à-vis de ces bénéficiaires basée sur les pensions brutes annuelles de retraite estimées au 31 décembre 2019, ainsi que sur une espérance de vie statistique des bénéficiaires.

Le cumul des montants de tous les régimes de retraite confondus dont bénéficie M. Pouyanné représenterait, au 31 décembre 2019, une pension brute annuelle estimée à 734 889 euros, correspondant à 19,45% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné définie ci-dessus (part fixe annuelle de 2019 et part variable versée en 2020 au titre de l'exercice 2019).

Indemnité de départ à la retraite

Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévu pour les salariés du Groupe concernés par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération annuelle fixe et variable perçue au cours des 12 mois précédant le départ en retraite.

Le bénéfice de l'indemnité de départ à la retraite est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire. Le Conseil d'administration du 18 mars 2020 a décidé d'introduire un nouveau critère relatif au point mort *cash* organique avant dividende qui est suivi par les investisseurs, en remplacement du précédent critère relatif à la croissance des productions d'hydrocarbures qui n'est plus pertinent au regard de l'adaptation de la stratégie du Groupe aux enjeux du changement climatique.

Ainsi, les conditions liées à la performance du bénéficiaire seront considérées comme remplies si deux au moins des critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;
- la moyenne des ratios d'endettement des trois dernières années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30% ; et
- la moyenne du point mort *cash* organique avant dividende des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30\$/b (nouveau critère).

L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ décrite ci-après.

(1) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2020.

Indemnité de départ

Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédant la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social.

L'indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Elle ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Président-directeur général quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Le bénéfice de l'indemnité de départ est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire. Le Conseil d'administration du 18 mars 2020 a décidé d'introduire un nouveau critère relatif au point mort cash organique avant dividende qui est suivi par les investisseurs, en remplacement du précédent critère relatif à la croissance des productions d'hydrocarbures qui n'est plus pertinent au regard de l'adaptation de la stratégie du Groupe aux enjeux du changement climatique.

Ainsi, les conditions liées à la performance du bénéficiaire seront considérées comme remplies si deux au moins des critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;
- la moyenne des ratios d'endettement des trois dernières années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30% ; et
- la moyenne du point mort *cash* organique avant dividende des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30\$/b (nouveau critère).

4.3.3 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe comprennent les membres du Comité exécutif, les quatre directeurs des fonctions centrales Groupe membres du Comité Performance Groupe (HSE, Communication, Juridique, Communication financière) et le Trésorier.

Au 31 décembre 2019, la liste des principaux dirigeants du Groupe était la suivante (13 personnes, soit le même nombre qu'au 31 décembre 2018) :

- Patrick Pouyanné, Président-directeur général et Président du COMEX ;
- Arnaud Breuillac, Directeur général Exploration-Production, membre du COMEX ;
- Helle Kristoffersen, Directrice générale Strategy-Innovation Groupe, membre du COMEX ;
- Momar Nguer, Directeur général Marketing & Services, membre du COMEX ;
- Bernard Pinatel, Directeur général Raffinage-Chimie, membre du COMEX ;
- Philippe Sauquet, Directeur général Gas, Renewables & Power, membre du COMEX ;

4.3.4 Attribution des options sur actions et attributions gratuites d'actions

4.3.4.1 Politique générale

En complément de la politique de développement de l'actionnariat salarié, TOTAL S.A. mène une politique d'association des salariés et dirigeants à l'évolution future de ses résultats, qui consiste à mettre en place chaque année des attributions gratuites d'actions de performance. TOTAL S.A. a également procédé jusqu'en 2011 à des attributions d'options sur actions. Ces attributions sont effectuées dans le cadre de plans sélectifs sur la base des performances individuelles examinées à l'occasion de chaque attribution.

Régimes de prévoyance et de remboursement des frais de santé

Le Président-directeur général bénéficie des régimes de prévoyance décrits ci-après souscrits auprès d'organismes de prévoyance :

- un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès » applicable à l'ensemble des salariés, en partie à la charge de la Société, et qui prévoit, en cas de décès du salarié marié, deux options : soit le versement d'un capital égal à 5 fois la rémunération annuelle dans la limite de 16 fois le PASS, correspondant à un maximum de 3 290 880 euros en 2020, majoré en cas d'enfant à charge, soit le versement d'un capital égal à 3 fois la rémunération annuelle dans la limite de 16 fois le PASS, complété par des rentes de conjoint et d'éducation ;
- un second régime de prévoyance « infirmité, décès » entièrement à la charge de la Société, applicable aux dirigeants mandataires sociaux et cadres dirigeants dont la rémunération brute annuelle est supérieure à 16 fois le PASS. Ce contrat, souscrit le 17 octobre 2002 avec avenants du 28 janvier et du 16 décembre 2015, garantit au bénéficiaire le versement d'un capital, en cas de décès, de deux ans de rémunération définie comme étant la rémunération annuelle brute de référence base France correspondant à 12 fois le traitement de base mensuel brut du dernier mois d'activité précédant le décès ou l'arrêt de travail, auquel s'ajoute le montant le plus élevé en valeur absolue de la part variable perçue au cours de l'une des cinq dernières années d'activité, capital porté à trois ans en cas de décès accidentel et, en cas d'infirmité permanente accidentelle, un capital proportionnel au taux d'infirmité. Le capital décès est majoré de 15% par enfant à charge.

Le capital éventuellement dû au titre de ce régime est versé sous déduction du capital éventuellement versé au titre du régime susmentionné applicable à l'ensemble des salariés.

Le Président-directeur général bénéficie également d'une voiture de fonction et du régime de remboursement des frais de santé applicable à l'ensemble des salariés.

- Jean-Pierre Sbraire, Directeur Financier, membre du COMEX ;
- Namita Shah, Directrice générale People & Social Responsibility, membre du COMEX ;
- Xavier Bontemps, Directeur Hygiène Sécurité Environnement ;
- Ladislav Paszkiewicz, Directeur de la Communication financière ;
- Jacques-Emmanuel Saulnier, Directeur de la Communication ;
- Aurélien Hamelle, Directeur Juridique ;
- Antoine Larenaudie, Trésorier.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues en 2019 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe en fonction au 31 décembre 2019 (13 personnes soit le même nombre qu'au 31 décembre 2018) s'est élevé à 13,27 millions d'euros (contre 14,86 millions d'euros en 2018), dont 10,62 millions d'euros pour les membres du Comité exécutif (8 personnes). La partie variable (basée sur des critères économiques, de performance HSE et sur la contribution personnelle) a représenté 45,41% de ce montant global de 13,27 millions d'euros.

Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution gratuite d'actions mis en place par TOTAL S.A. portent exclusivement sur des actions Total, aucune option ou attribution gratuite n'étant consentie par TOTAL S.A. sur des actions de filiales cotées du Groupe.

Chaque attribution est décidée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Pour chaque plan, le Comité des rémunérations propose la liste des bénéficiaires, les conditions ainsi que le nombre d'options ou d'actions respectivement attribuées

à chacun d'eux. Cette liste et les modalités d'attribution sont ensuite définitivement arrêtées par le Conseil d'administration.

– Attribution gratuite d'actions de performance

Les attributions gratuites d'actions de performance consenties dans le cadre de plans sélectifs ne sont définitives qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans, sous réserve du respect des conditions de présence et de performance applicables. À l'issue de la période d'acquisition, et sous réserve que les conditions fixées soient satisfaites, les actions Total sont définitivement attribuées aux bénéficiaires qui sont ensuite tenus de les conserver pendant au moins deux ans (période de conservation). Toutes les actions attribuées sont soumises à la condition de présence.

Pour les bénéficiaires sous contrat d'une société non française à la date d'attribution, la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement est susceptible d'être portée à quatre ans ; dans cette hypothèse, aucune période de conservation des actions n'est applicable. Depuis 2011, l'intégralité des actions attribuées aux cadres dirigeants est soumise à des conditions de performance.

– Options de souscription ou d'achat d'actions

Des options de souscription d'actions ont été consenties jusqu'en 2011 pour une période de huit ans, leur prix d'exercice correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action Total sur Euronext Paris durant les 20 séances de bourse précédant la date d'attribution des options, sans décote. L'exercice des options attribuées entre 2007 et 2011 était soumis à une condition de présence dans le Groupe et à des conditions de performance, liées notamment au taux de rentabilité des capitaux propres (ROE) du Groupe, et variables selon les plans et les catégories de bénéficiaires.

Depuis le plan 2011, le Conseil d'administration n'a procédé à aucune nouvelle attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions Total et tous les plans d'options antérieurs au plan 2011 sont arrivés à échéance. Par ailleurs, l'autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2016 d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, pour une durée de 38 mois, est arrivée à échéance.

Il sera proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2020 d'autoriser le Conseil d'administration à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

4.3.4.2 Suivi des attributions aux dirigeants mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée depuis le 14 septembre 2011. Jusqu'à cette date, les dirigeants mandataires sociaux de la Société en exercice au moment de la décision ont bénéficié d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre plus large de plans d'attribution décidés par le Conseil d'administration au profit de certains salariés et dirigeants du Groupe. Les options consenties aux dirigeants mandataires sociaux ont été soumises aux mêmes dispositions que celles applicables aux autres bénéficiaires des plans d'attribution.

Pour les options attribuées entre 2007 et 2011, le Conseil d'administration a subordonné l'exercice des options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en fonction à une condition de présence et à des conditions de performance fondées sur les ROE et ROACE du Groupe. Le taux d'attribution des options attribuées lié aux conditions de performance, a été de 60% pour le plan 2008 et de 100% pour les plans 2009, 2010 et 2011.

Au 31 décembre 2019, M. Pouyanné ne détient aucune option de souscription d'actions Total, l'ensemble des options attribuées au titre du plan 2011 ayant été exercées.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2019 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (Position-recommandation AMF n° 2009-16 – tableau AMF n° 4)

Dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options (en €) ^(a)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Patrick Pouyanné Président-directeur général depuis le 19 décembre 2015	–	–	–	–	–	–

(a) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2019 par chaque dirigeant mandataire social (Position-recommandation AMF n° 2009-16 – tableau AMF n° 5)

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Patrick Pouyanné Président-directeur général depuis le 19 décembre 2015	Plan 2011 – 14/09/2011	10 000	33,00 €

Attribution gratuite d'actions de performance

M. Pouyanné bénéficie d'attributions d'actions de performance dans le cadre plus large des plans d'attribution décidés par le Conseil d'administration au profit de certains salariés du Groupe. Les actions

de performance qui lui sont attribuées sont soumises aux mêmes dispositions que celles applicables aux autres bénéficiaires des plans d'attribution.

Tableaux récapitulatifs

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social^(a) durant l'exercice 2019 par l'émetteur ou par toute société du Groupe (Position-recommandation AMF n° 2009-16 – tableau AMF n° 6)

Mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en €) ^(b)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Patrick Pouyanné Président-directeur général	Plan 2019 13/03/2019	72 000	2 310 336	14/03/2022	15/03/2024	Les conditions de performance sont basées pour : – 1/3 des actions, sur le classement de la Société par rapport à ses pairs ^(c) effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes ; – 1/3 des actions, sur le classement de la Société par rapport à ses pairs ^(c) effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition en utilisant le critère de la variation annuelle du <i>cash flow</i> net par action exprimé en dollar ; – 1/3 des actions, en fonction du niveau du point mort <i>cash</i> organique avant dividende pendant les trois années d'acquisition. Pour ce critère, le taux maximum d'attribution sera atteint si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b, le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b et les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.
Valérie Della Puppa Tibi Administrateur représentant les salariés actionnaires depuis le 29 mai 2019	Plan 2019 13/03/2019	n/a	n/a	n/a	n/a	
Renata Perycz Administrateur représentant les salariés actionnaires depuis le 24 mai 2016 jusqu'au 29 mai 2019	Plan 2019 13/03/2019	280	8 984,64	14/03/2022	15/03/2024	
Christine Renaud Administrateur représentant les salariés depuis le 26 mai 2017	Plan 2019 13/03/2019	–	–	14/03/2022	15/03/2024	
TOTAL		72 280	2 319 320,64			

(a) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2019.

(b) Conformément à la comptabilisation des actions de performance pour l'année 2019 en application de la norme IFRS 2, qui prend en compte une hypothèse de taux d'attribution de 80% des actions à l'issue de la période d'acquisition, ce montant correspond aux actions attribuées en 2019, valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 40,11 €.

(c) ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social^(a) (Position-recommandation AMF n° 2009-16 – tableau AMF n° 7)

Mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Patrick Pouyanné Président-directeur général	Plan 2016 27/07/2016	42 000	Les conditions de performance sont basées pour : – 50% des actions de performance attribuées, sur le classement de la Société par rapport à ses pairs ^(b) effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2016, 2017 et 2018) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes ; et
Valérie Della Puppa Tibi Administrateur représentant les salariés actionnaires depuis le 29 mai 2019	Plan 2016 27/07/2016	–	– 50% des actions de performance attribuées, sur le classement de la Société par rapport à ses pairs ^(b) pendant les trois années d'acquisition (2016, 2017 et 2018) effectué chaque année en utilisant le critère de la variation annuelle du <i>cash flow</i> net par action exprimé en dollar.
Renata Perycz Administrateur représentant les salariés actionnaires depuis le 24 mai 2016 jusqu'au 29 mai 2019	Plan 2016 27/07/2016	n/a	
Christine Renaud Administrateur représentant les salariés depuis le 26 mai 2017	Plan 2016 27/07/2016	220	

(a) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2019.

(b) ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron.

Pour le plan 2016, le taux d'acquisition des actions attribuées, soumises aux conditions de performance, liées au TSR et à la variation annuelle du *cash flow* net par action, était de 70%.

4.3.4.3 Suivi des plans d'options sur actions Total au 31 décembre 2019

Historique de la répartition des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions Total entre catégories de bénéficiaires

La répartition des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions Total entre catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) est la suivante pour l'unique plan en vigueur durant l'exercice 2019 :

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options notifiées	Répartition	Nombre moyen d'options par bénéficiaire
Plan 2011^(a) :	Principaux dirigeants ^(b)	29	846 600	55,7%	29 193
Options de souscription	Cadres dirigeants	177	672 240	44,3%	3 798
Décision du Conseil d'administration du 14 septembre 2011. Prix d'exercice : 33,00 euros ; Décote : 0,0%	Autres salariés	–	–	–	–
	TOTAL	206	1 518 840	100%	7 373

(a) Pour le plan 2011, l'attribution de toutes les options de souscription d'actions était soumise à une condition de performance. Le taux d'attribution des options, lié à la condition de performance, a été de 100% pour le plan 2011.

(b) Membres du Comité exécutif, du Comité directeur et le Trésorier, à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution des options de souscription d'actions Total.

Depuis le plan 2011, le Conseil d'administration n'a procédé à aucune nouvelle attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions Total et les plans d'options antérieurs au plan 2011 sont arrivés à échéance.

Historique général des plans d'options de souscription et d'achat d'actions Total

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions – Information sur les options de souscription ou d'achat (Position-recommandation AMF n° 2009-16 – tableau AMF n° 8)

	Plan 2011	Total
Type d'options	Options de souscription	
Date d'Assemblée générale	21/05/2010	
Date du Conseil/date d'attribution ^(a)	14/09/2011	
Nombre total d'options attribuées par le Conseil d'administration, dont :	1 518 840	1 518 840
Mandataires sociaux ^(b)	30 400	30 400
– P. Pouyanné	30 400	30 400
– V. Della Puppa Tibi	n/a	n/a
– R. Perycz	n/a	n/a
– C. Renaud	n/a	n/a
Exercice possible à compter du :	15/09/2013	
Date d'échéance	14/09/2019	
Prix d'exercice (en €) ^(c)	33,00	
Nombre cumulé d'options exercées au 31 décembre 2019	1 513 440	1 513 440
Nombre cumulé d'options annulées au 31 décembre 2019	5 400	5 400
Nombre d'options :		
– Existantes au 1 ^{er} janvier 2019	265 230	265 230
– Attribuées en 2019	–	–
– Annulées en 2019 ^(d)	1 000	1 000
– Exercées en 2019	264 230	264 230
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2019	–	–

(a) La date d'attribution correspond à la date à laquelle le Conseil d'administration a décidé l'attribution des options.

(b) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2019. Mme Della Puppa Tibi est salariée de TOTAL S.A. et administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires depuis le 29 mai 2019. Mme Perycz est salariée de Total Polska sp. Z.o.o. et était administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires jusqu'au 29 mai 2019. Mme Renaud est salariée de TOTAL S.A. et administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés depuis le 26 mai 2017.

(c) Le prix d'exercice correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action Total sur Euronext Paris durant les 20 séances de bourse précédant la date d'attribution des options, sans décote.

(d) Les 1 000 options de souscription d'actions annulées en 2019 correspondent à des options non exercées avant la date d'échéance du plan 2011 et devenues caduques le 14 septembre 2019.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé/Options de souscription ou d'achat d'actions levées par les 10 salariés non-mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes (Position-recommandation AMF n° 2009-16 – tableau AMF n° 9)

	Nombre total d'options consenties/levées	Prix moyen pondéré d'exercice (en €)	Plan 2011 14/09/2011
Options consenties, durant l'exercice 2019, par TOTAL S.A. et les sociétés qui lui sont liées ^(a) , aux 10 salariés de TOTAL S.A. et de toutes sociétés qui lui sont liées non mandataires sociaux, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	-	-	-
Options détenues sur TOTAL S.A. et les sociétés qui lui sont liées ^(a) , levées durant l'exercice 2019, par les 10 salariés de TOTAL S.A. et de toutes sociétés qui lui sont liées non mandataires sociaux à la date des levées, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	48 400	33,00	48 400

(a) Dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

4.3.4.4 Suivi des attributions gratuites d'actions Total au 31 décembre 2019

Historique de la répartition des attributions d'actions de performance Total entre catégories de bénéficiaires

La répartition des attributions d'actions de performance Total entre catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) est la suivante :

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions notifiées	Répartition	Nombre moyen d'actions par bénéficiaire
Plan 2015^(a)				
Décision du Conseil d'administration du 28 juillet 2015				
Principaux dirigeants ^(b)	13	264 600	5,6%	20 354
Cadres dirigeants	290	1 132 750	23,8%	3 906
Autres salariés	10 012	3 364 585	70,6%	336
TOTAL	10 315	4 761 935	100%	462
Plan 2016^(a)				
Décision du Conseil d'administration du 27 juillet 2016				
Principaux dirigeants ^(b)	12	269 900	4,8%	22 492
Cadres dirigeants	279	1 322 300	23,4%	4 739
Autres salariés ^(c)	10 028	4 047 200	71,8%	404
TOTAL	10 319	5 639 400	100%	547
Plan 2017				
Décision du Conseil d'administration du 26 juillet 2017				
Principaux dirigeants ^(b)	12	266 500	4,7%	22 208
Cadres dirigeants	277	1 321 200	23,3%	4 770
Autres salariés ^(c)	10 288	4 092 249	72,0%	398
TOTAL	10 577	5 679 949	100%	537
Plan 2018				
Décision du Conseil d'administration du 14 mars 2018				
Principaux dirigeants ^(b)	13	301 000	5,0%	23 154
Cadres dirigeants	288	1 443 900	23,7%	5 014
Autres salariés ^(c)	10 344	4 338 245	71,3%	419
TOTAL	10 645	6 083 145	100%	571
Plan 2019				
Décision du Conseil d'administration du 13 mars 2019				
Principaux dirigeants ^(b)	13	326 500	5,1%	25 115
Cadres dirigeants	290	1 514 000	23,5%	5 221
Autres salariés ^(c)	10 730	4 606 569	71,5%	429
TOTAL	11 033	6 447 069	100%	584

(a) Pour le plan 2015, le taux d'acquisition des actions attribuées, soumises aux conditions de performance liées au ROE et au RNA comparés, était de 81% pour le dirigeant mandataire social et de 82% pour les autres bénéficiaires. Pour le plan 2016, le taux d'acquisition des actions attribuées, soumises aux conditions de performance, liées au TSR et à la variation annuelle du cash flow net par action, était de 70%.

(b) Les principaux dirigeants à la date du Conseil ayant décidé l'attribution.

(c) Mme Della Puppa Tibi est salariée de TOTAL S.A. et administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires depuis le 29 mai 2019. Mme Perycz, salariée de Total Polska sp. Z.o.o. et administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires entre le 24 mai 2016 et le 29 mai 2019, a bénéficié de l'attribution de 160 actions au titre du plan 2016, de 260 actions au titre du plan 2017 et de 280 actions au titre des plans 2018 et 2019. Mme Renaud, salariée de TOTAL S.A. et administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés depuis le 26 mai 2017, n'a pas bénéficié de l'attribution d'actions au titre des plans 2017, 2018 et 2019.

Les actions de performance, préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution.

L'attribution définitive des actions de performance est assortie d'une condition de présence et de conditions de performance.

Pour le plan 2019, les conditions de performance applicables sont basées :

- pour 1/3 des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs⁽¹⁾ sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes ;
- pour 1/3 des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) en utilisant le critère de la variation annuelle du *cash flow* net exprimé en dollar.

En fonction du classement, un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année pour ces deux premiers critères : 1^{er} : 180% de l'attribution ; 2^e : 130% de l'attribution ; 3^e : 80% de l'attribution ; 4^e et 5^e : 0%.

- Pour 1/3 des actions, le critère du point mort *cash* organique avant dividende sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) comme suit :
 - le taux maximum d'attribution sera atteint si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b,
 - le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b,
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Le point mort *cash* organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement couvre les investissements organiques. Il permet de mesurer la capacité du Groupe à résister à des variations de prix du baril de Brent.

Par ailleurs, la cession des actions qui ont été définitivement attribuées ne peut intervenir qu'au terme d'une période de conservation obligatoire de deux ans.

Historique général des plans d'attribution gratuite d'actions de performance Total

Historique des attributions d'actions de performance Total – Information sur les actions de performance attribuées gratuitement (Position-recommandation AMF n° 2009-16 – tableau AMF n° 10)

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019
Date d'Assemblée générale	16/05/2014	24/05/2016	24/05/2016	24/05/2016	01/06/2018
Date du Conseil/date d'attribution	28/07/2015	27/07/2016	26/07/2017	14/03/2018	13/03/2019
Cours de clôture à la date d'attribution	43,215 €	42,685 €	43,220 €	47,030 €	51,210 €
Cours moyen unitaire d'achat des actions par la Société	45,15 €	46,01 €	48,20 €	n/a	n/a
Nombre total d'actions de performance attribuées gratuitement, dont :	4 761 935	5 639 400	5 679 949	6 083 145	6 447 069
Mandataires sociaux ^(a)	48 000	60 160	60 260	72 280	72 280
– P. Pouyanné	48 000	60 000	60 000	72 000	72 000
– V. Della Puppa Tibi	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
– R. Perycz	n/a	160	260	280	280
– C. Renaud	n/a	n/a	–	–	–
Début de la période d'acquisition	28/07/2015	27/07/2016	26/07/2017	14/03/2018	13/03/2019
Date d'attribution définitive, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition)	29/07/2018	28/07/2019	27/07/2020	15/03/2021	14/03/2022
Taux d'acquisition après constatation des conditions de performance :					
– Dirigeant mandataire social	81%	70%	n/a	n/a	n/a
– Salariés	82%	70%	n/a	n/a	n/a
Nombre total d'actions de performance définitivement attribuées ^(b) à l'issue de la période d'acquisition, dont :	4 078 287	4 279 388	n/a	n/a	n/a
– P. Pouyanné	38 880	42 000	n/a	n/a	n/a
Cession possible à compter du (fin de la période de conservation)	29/07/2020	29/07/2021	28/07/2022	16/03/2023	15/03/2024
Nombre d'actions gratuites attribuées :					
– Existantes au 1 ^{er} janvier 2019	–	5 543 220	5 650 919	6 070 795	–
– Notifiées en 2019	–	–	–	–	6 447 069
– Annulées en 2019	–	(1 267 392)	(41 220)	(41 260)	(39 246)
– Attribuées définitivement en 2019	–	(4 275 828)	(1 840)	(1 100)	(180)
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2019	–	–	5 607 859	6 028 435	6 407 643

(a) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2019. Mme Della Puppa Tibi est salariée de TOTAL S.A. et administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires depuis le 29 mai 2019. Mme Perycz est salariée de Total Polska sp. Z.o.o. et était administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires jusqu'au 29 mai 2019. Mme Renaud est salariée de TOTAL S.A. et administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés depuis le 26 mai 2017.

(b) Les attributions définitives incluent les attributions anticipées à la suite du décès des bénéficiaires des actions pour le plan considéré.

En cas d'attribution définitive de toutes les actions de performance existantes au 31 décembre 2019, les actions correspondantes représenteraient 0,69%⁽²⁾ du capital social de la Société à cette date.

(1) ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron.

(2) Sur la base d'un capital social divisé en 2 601 881 075 actions.

Actions de performance attribuées gratuitement aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement est le plus élevé

	Nombre d'actions de performance notifiées/attribuées définitivement	Date d'attribution	Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	Date de disponibilité (fin de la période de conservation)
Actions de performance attribuées gratuitement par décision du Conseil d'administration du 13 mars 2019 aux 10 salariés de TOTAL S.A. et de toutes sociétés qui lui sont liées non mandataires sociaux à la date de cette décision, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé ^(a)	254 000	13/03/2019	14/03/2022	15/03/2024
Actions de performance attribuées définitivement durant l'exercice 2019 aux 10 salariés de TOTAL S.A. et de toutes sociétés qui lui sont liées non mandataires sociaux à la date de cette décision, dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement est le plus élevé	141 050	27/07/2016	28/07/2019	29/07/2021

(a) Ces actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans, soit le 14 mars 2022, sous réserve que trois conditions de performance soient remplies. La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans, soit à compter du 15 mars 2024.

4.4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise

4.4.1 Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées

Procédure mise en place par la Société en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-39 du Code de commerce

Le Code de commerce a institué une procédure de contrôle des conventions réglementées dont l'objectif est de prévenir les éventuels conflits d'intérêts pouvant survenir entre les sociétés, leurs mandataires sociaux ou leurs actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10%. Le cadre légal est défini par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce pour les sociétés anonymes. La réglementation exclut de la procédure de contrôle de l'article L. 225-38 précité, d'une part, les conventions intragroupe conclues avec une filiale à 100% et, d'autre part, les conventions courantes et conclues à des conditions normales.

En application de l'article L. 225-39 du Code de commerce modifié par la Loi PACTE n°2019-486 du 22 mai 2019, le Conseil d'administration a, lors de sa séance du 5 février 2020 et après examen par le Comité de gouvernance et d'éthique, approuvé une procédure dont l'objet est de préciser la méthodologie et les critères à appliquer pour la qualification de ces conventions et de permettre d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales par la Société remplissent bien ces conditions.

La procédure d'évaluation repose en premier lieu sur un processus déclaratif. Chaque collaborateur disposant d'une délégation de pouvoir complète et signe annuellement une déclaration par laquelle le déclarant atteste et confirme que toutes les conventions qu'il a conclues ou renouvelées au nom et pour le compte de la Société au cours de l'exercice écoulé, avec l'une des personnes visées par la réglementation, ou une société, association, fondation et autre groupement dans lesquels l'une des personnes visées détient un mandat social, ou encore avec une société consolidée par intégration globale non détenue à 100% par la Société, portent sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales. L'ensemble des déclarations est collecté et contrôlé par la Direction Audit Contrôle Interne.

En parallèle de ce processus déclaratif, la Direction Audit Contrôle Interne procède annuellement à l'examen d'un échantillon de conventions sélectionnées à partir des écritures comptables enregistrées au cours de l'exercice écoulé et à partir des déclarations établies par les délégataires

de pouvoir, et s'assure que les conventions sélectionnées portent bien sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Cet examen est réalisé au regard, d'une part, des critères précisés dans la procédure permettant de qualifier une convention de convention courante conclue à des conditions normales et, d'autre part, des politiques et dispositifs, déployés au niveau du Groupe pour encadrer la conclusion des conventions. Ces dispositifs incluent notamment la politique d'achats (appel d'offres obligatoire dès que certains seuils sont dépassés), le dispositif anti-corruption, le dispositif déclaratif de prévention des conflits d'intérêts, la politique fiscale sur les prix de transfert, ainsi que les règles de facturation applicables aux opérations du Groupe.

La Direction Audit Contrôle Interne rend compte de ses travaux dans un rapport écrit.

Le Comité d'Audit examine annuellement les résultats des contrôles réalisés et s'assure de la pertinence des critères utilisés pour qualifier une convention de convention courante et conclue à des conditions normales, précisés dans la procédure. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Sur la base de ces restitutions, le Conseil d'administration s'assure chaque année que les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Les administrateurs directement ou indirectement intéressés à l'une ou plusieurs des conventions ne participent pas à l'évaluation de celle(s)-ci.

Conventions et engagements réglementés

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de TOTAL S.A. sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice 2019 figure au point 4.5 de ce chapitre.

Par ailleurs, à la connaissance de TOTAL, il n'existe aucune convention autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des administrateurs ou l'un

des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieurs à 10% de TOTAL S.A. et, d'autre part, une société contrôlée par TOTAL S.A. au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Opérations avec les parties liées

Le détail des opérations avec les parties liées telles que visées par

les normes adoptées conformément au règlement européen (CE) 1606/2002, conclues par les sociétés du Groupe au cours des exercices 2017, 2018 ou 2019, figure à la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8).

Ces opérations concernent principalement les sociétés mises en équivalence et les sociétés non consolidées.

4.4.2 Délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et autorisation d'annuler les actions de la Société

Tableau établi en application de l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce récapitulatif de l'utilisation des délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au 31 décembre 2019

Nature	Plafond nominal, ou en nombre d'actions, ou exprimé en %, du capital	Utilisation en 2019 en nominal ou en nombre d'actions	Solde disponible au 31/12/2019 en nominal ou en nombre d'actions	Date de la délégation ou de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale (AGE)	Date d'échéance et durée de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	
Plafond global d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital	Valeurs mobilières représentatives de droit de créance donnant accès à une quotité du capital	-	10 G€	1 ^{er} juin 2018 (13 ^e , 14 ^e , 15 ^e et 17 ^e résolutions)	1 ^{er} août 2020 26 mois	
	Capital social nominal	Un plafond global de 2,5 G€ (soit un maximum de 1 000 millions d'actions émises avec droit préférentiel de souscription) sur lequel s'imputent :	28 millions d'actions ^(a)	2,43 G€ (soit 972 millions d'actions)	1 ^{er} juin 2018 (13 ^e résolution)	1 ^{er} août 2020 26 mois
		1/ un plafond spécifique de 625 M€, soit un maximum de 250 millions d'actions, pour les émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription (avec possibilité d'utilisation d'une clause d'extension), y compris en rémunération de titres apportés dans le cadre d'une OPE sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce, sur lequel s'impute :	-	625 M€	1 ^{er} juin 2018 (14 ^e et 16 ^e résolutions)	1 ^{er} août 2020 26 mois
		1a/ un sous-plafond de 625 M€ en vue d'émettre, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier ^(b) , des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	-	625 M€	1 ^{er} juin 2018 (15 ^e et 16 ^e résolutions)	1 ^{er} août 2020 26 mois
		1b/ un sous-plafond de 625 M€ en rémunération d'apports en nature lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables	-	625 M€	1 ^{er} juin 2018 (17 ^e résolution)	1 ^{er} août 2020 26 mois
	2/ un plafond spécifique représentant au maximum 1,5% du capital le jour où le Conseil ^(c) décide l'émission pour les augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un Plan d'épargne entreprise	28 millions d'actions ^(d)	11,0 millions d'actions	1 ^{er} juin 2018 (18 ^e résolution)	1 ^{er} août 2020 26 mois	
Attribution d'options de souscription d'options ou d'achat d'actions aux collaborateurs du Groupe et des dirigeants mandataires sociaux	0,75% du capital social ^(c) le jour où le Conseil décide d'attribuer les options	-	19,5 millions d'actions	24 mai 2016 (25 ^e résolution)	24 juillet 2019 38 mois	
Attribution gratuite d'actions aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux	1% du capital social ^(c) le jour où le Conseil décide d'attribuer les actions	6,5 millions d'actions ^(e)	19,6 millions d'actions	1 ^{er} juin 2018 (19 ^e résolution)	1 ^{er} août 2021 38 mois	

(a) Le nombre d'actions dont la création est autorisée par la 13^e résolution de l'AGE du 1^{er} juin 2018 ne peut dépasser 1 000 millions d'actions. En vertu de la 18^e résolution de l'AGE du 1^{er} juin 2018, le Conseil d'administration du 19 septembre 2018 a décidé de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou groupe qui a été réalisée le 6 juin 2019 (voir note (d) ci-dessous). En vertu de la même résolution, le Conseil d'administration du 18 septembre 2019 a décidé de procéder en 2020 à une augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou groupe (voir note (d) ci-dessous). En conséquence, le solde disponible de cette autorisation s'élève à 971 952 663 actions au 31 décembre 2019.

(b) Devenu l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier.

(c) Sur la base du capital social au 31 décembre 2019 divisé en 2 601 881 075 actions.

- (d) Le nombre d'actions dont la création est autorisée par la 18^e résolution de l'AGE du 1^{er} juin 2018 ne peut dépasser 1,5% du capital au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant d'utiliser la délégation. À la suite des demandes de souscription formulées par les salariés, le Président-directeur général, agissant dans le cadre des pouvoirs délégués par le Conseil d'administration du 19 septembre 2018, a constaté le 6 juin 2019 la réalisation de l'augmentation de capital réservée aux salariés par émission de 10 047 337 actions. Le Conseil d'administration du 18 septembre 2019 a décidé de procéder à une augmentation de capital en 2020 avec un plafond de 18 000 000 actions (la souscription des actions dans le cadre de cette opération est prévue au deuxième trimestre 2020, sous réserve de la décision du Président-directeur général). En conséquence, le solde disponible de cette autorisation s'élève à 10 980 879 actions au 31 décembre 2019.
- (e) Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la 19^e résolution de l'AGE du 1^{er} juin 2018 ne peut dépasser 1% du capital au jour de la décision du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a décidé l'attribution gratuite, (i) le 13 mars 2019, de 6 447 069 actions et (ii) le 29 mai 2019, de 5 932 actions au titre de l'abondement différé dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée en 2019 (voir note de bas de page (d) ci-dessus). Ainsi, le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées au 31 décembre 2019 s'élève à 19 565 809 actions. En outre, les actions attribuées sous conditions de présence et de performance aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de la 19^e résolution de l'AGE du 1^{er} juin 2018 ne peuvent excéder 0,01% du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution. Compte tenu des 72 000 actions existantes attribuées sous conditions de présence et de performance au Président-directeur général par le Conseil d'administration du 13 mars 2019, le nombre restant d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux s'élève à 188 188 actions.

Autorisation d'annuler les actions de la Société

Aux termes de la 13^e résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2017, le Conseil d'administration est autorisé à annuler les actions de la Société dans la limite de 10% du capital de la Société existant à la date de l'opération par période de 24 mois. Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2019, faisant usage de cette autorisation, a annulé 65 109 435 actions, représentant 2,44% du capital social cette date. Cette annulation, conjuguée à l'annulation des

44 590 699 actions Total du 12 décembre 2018, porte à 109 700 134 le nombre d'actions Total annulées au cours des 24 derniers mois, soit 4,22% du capital social immédiatement à l'issue de la réduction de capital réalisée le 11 décembre 2019.

Sur la base du capital social de 2 601 881 075 actions au 31 décembre 2019, la Société serait susceptible, après prise en compte des actions annulées le 11 décembre 2019, de procéder à l'annulation de 150 487 973 actions supplémentaires avant d'atteindre le seuil d'annulation de 10% du capital annulé sur une période de 24 mois.

4.4.3 Dispositions statutaires concernant la participation des actionnaires aux Assemblées générales

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020 un projet de transformation de TOTAL S.A. en société européenne (*Societas Europaea* ou SE). Les statuts de la Société modifiés en conséquence de ce projet de transformation seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 mai 2020. Les dispositions statutaires de TOTAL S.A. présentées ci-dessous sont celles issues des statuts de TOTAL S.A.

4.4.3.1 Convocation des actionnaires aux Assemblées générales

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun *quorum* n'est requis. Depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019, l'Assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. Depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019, l'Assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Un ou plusieurs actionnaires détenant une certaine fraction du capital social de la Société (calculée selon un barème dégressif en fonction

du montant du capital social) peuvent demander l'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée, dans les formes, conditions et délais fixés par le Code de commerce. Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent notamment être adressées à la Société au plus tard 20 jours après la publication de l'avis de réunion que la Société est tenue de publier au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée, la demande d'inscription de projets de résolution être accompagnée du texte des projets de résolution assortis d'un bref exposé des motifs. Les demandes d'inscription émanant d'actionnaires doivent être accompagnées d'une attestation justifiant de leur qualité d'actionnaires, ainsi que de leur détention de la fraction de capital exigée par la réglementation. L'examen du point ou du projet de résolution déposé dans les conditions réglementaires est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes le deuxième jour ouvré qui précède le jour de tenue de l'Assemblée.

Le Comité Social et Économique Central (anciennement le Comité central d'entreprise) peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées dans les formes, conditions et délais fixés par le Code du travail. Les demandes d'inscription de projets de résolutions doivent notamment être adressées dans un délai de 10 jours à compter de la publication de l'avis de réunion.

4.4.3.2 Admission des actionnaires aux Assemblées générales

La participation aux Assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à une inscription des actions effectuée soit dans les comptes des titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire. Cette inscription est constatée par une attestation de participation délivrée à l'actionnaire. L'enregistrement ou l'inscription en compte doit être effectif au plus tard à 00 h 00 (heure de Paris) le deuxième jour ouvré qui précède le jour de tenue de l'Assemblée. En cas de cession des actions avant cette date, l'attestation de participation sera invalidée et les votes par correspondance ou les pouvoirs adressés à la Société seront en conséquence également invalidés. En cas de cession après cette date, l'attestation de participation demeurera valable et les votes émis ou les pouvoirs donnés seront pris en compte.

4.4.4 Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange

Conformément à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, sont précisées ci-après les informations se rapportant aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

– Structure du capital social

La structure du capital social de la Société, ainsi que les participations dont la Société a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, sont présentées ci-dessus aux points 6.4.1 à 6.4.3 du chapitre 6.

– Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions – Clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Les dispositions des statuts relatives aux droits de vote des actionnaires sont rappelées au point 7.2.4 du chapitre 7. Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clauses visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

– Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

L'article 18 des statuts prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans. Sous cette réserve, il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux visé au 4° de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce.

– Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionariat du personnel

Les règles relatives à l'exercice des droits de vote au sein des fonds communs de placement d'entreprise sont présentées au point 6.4.2 du chapitre 6.

– Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote

La Société n'a pas connaissance d'accord entre actionnaires visé au 6° de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

– Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration de la Société ainsi qu'à la modification des statuts

Aucune stipulation des statuts ou une convention conclue entre la Société et un tiers ne comporte de disposition particulière relative à la nomination et/ou au remplacement des administrateurs de la Société susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

– Pouvoirs du Conseil d'administration en cas d'offre publique en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions

Les délégations de compétence ou autorisations conférées par l'Assemblée générale en vigueur limitent les pouvoirs du Conseil d'administration en période d'offre publique sur les titres de la Société, celles-ci étant caduques en période d'offre.

– Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société – Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Bien qu'un certain nombre d'accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle, la Société estime qu'il n'existe pas d'accord visé au 9° de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce. La Société estime également qu'il n'existe pas d'accord visé au 10° de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce. Pour les engagements pris au profit du Président-directeur général, en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, se reporter au point 4.3.2 de ce chapitre.

4.4.5 Contrôleurs légaux des comptes

4.4.5.1 Mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG Audit

1/2, place des Saisons,
92400 Courbevoie – Paris-La Défense, Cedex 1

Date de nomination : 14 mai 2004
Renouvelé le 24 mai 2016 pour six exercices

Laurent Vitse, Céline Eydiou-Boutté

KPMG S.A.

Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055,
92066 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 13 mai 1998
Renouvelé le 24 mai 2016 pour six exercices

Jacques-François Lethu, Éric Jacquet

Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet Auditex

1/2, place des Saisons,
92400 Courbevoie – Paris-La Défense, Cedex 1

Date de nomination : 21 mai 2010
Renouvelé le 24 mai 2016 pour six exercices

KPMG Audit IS

Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055,
92066 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 21 mai 2010
Renouvelé le 24 mai 2016 pour six exercices

La durée des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants est fixée par la loi française à six exercices renouvelables. Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants expireront à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée en 2022 à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

4.4.5.2 Honoraires perçus par les commissaires aux comptes (y compris les membres de leurs réseaux)

	ERNST & YOUNG Audit				KPMG S.A.			
	Montant en M\$ (HT)		%		Montant en M\$ (HT)		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	28,9	26,3	74,4	77,3	22,1	20,8	81,6	76,7
TOTAL S.A.	3,5	3,5	9,0	10,3	3,9	3,5	14,5	12,9
Filiales intégrées globalement	25,4	22,8	65,4	67,0	18,2	17,3	67,1	63,8
Services autres que la certification des comptes – Travaux liés à l'audit	5,5	3,2	14,1	9,4	2,9	4,2	10,6	15,5
TOTAL S.A.	2,1	0,2	5,4	0,6	0,7	0,7	2,5	2,6
Filiales intégrées globalement	3,4	3,0	8,7	8,8	2,2	3,5	8,1	12,9
SOUS-TOTAL	34,4	29,5	88,5	86,7	25,0	25,0	92,2	92,2
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	4,0	3,9	10,3	11,5	1,9	1,9	7,0	7,0
Autres	0,5	0,6	1,2	1,8	0,2	0,2	0,8	0,8
SOUS-TOTAL	4,5	4,5	11,5	13,3	2,1	2,1	7,8	7,8
TOTAL	38,9	34,0	100	100	27,1	27,1	100	100

4.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

A l'Assemblée Générale de la société TOTAL S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Convention approuvée au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 29 mai 2019 (5^{ème} résolution), sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 13 mars 2019.

Avec l'association United Way-L'Alliance

Personne concernée

M. Patrick Pouyanné, Président-directeur général de TOTAL S.A et président de l'association United Way-L'Alliance, ayant accepté cette fonction en tant que Président-directeur général de TOTAL S.A.

Nature, objet et modalités

Dans le cadre de son soutien à l'association United Way-L'Alliance (UWA), TOTAL S.A., a mis à disposition de l'UWA, et à titre gratuit, depuis le 31 octobre 2018, des locaux situés Tour Michelet, dont Total S.A. est le propriétaire et occupant. Cette mise à disposition constitue une opération de mécénat en nature, éligible au régime juridique et fiscal de l'article 238bis du code général des impôts.

TOTAL S.A. et UWA ont souhaité signer une « Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit » (« Convention TSA/UWA ») et formaliser ainsi leur accord.

Aux termes de la Convention TSA/UWA, TOTAL S.A. consent à une mise à disposition, à titre gratuit et au profit de l'UWA, de locaux à usage de bureaux dans la Tour Michelet (179m²), ainsi que d'infrastructures et de services (service courrier, photocopieur et imprimante, accès au restaurant d'entreprise sans exonération des frais d'admission, nettoyage de locaux). La Convention TSA/UWA prévoit qu'elle prendra rétroactivement effet le 31 octobre 2018 pour se terminer le 31 décembre 2019 et, d'autre part, qu'à l'expiration de cette première période et à défaut de résiliation, la Convention se renouvellera tacitement par période d'un an. Les Parties auront la possibilité de résilier la Convention par courrier recommandé avec accusé de réception sous réserve d'en informer l'autre partie au moins trois mois avant la date souhaitée.

Le Conseil d'administration a motivé son autorisation par le fait que cette Convention s'inscrit pleinement dans la politique sociétale de TOTAL S.A. et dans le cadre des opérations de mécénat qu'elle conduit.

Paris La Défense, le 18 mars 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Jacques-François Lethu
Associé

Eric Jacquet
Associé

Laurent Vitse
Associé

Céline Eydiou-Boutté
Associée

5

Performance extra-financière

5.1	Une ambition pour l'entreprise : devenir la major de l'énergie responsable	204	5.7	Actions en faveur des droits humains	235
5.2	Modèle d'affaires	205	5.7.1	Droits humains sur le lieu de travail	236
5.3	Enjeux sociaux	206	5.7.2	Droits humains et les communautés locales	237
5.3.1	Attirer et fidéliser les talents	206	5.7.3	Respect des droits humains dans les activités de sûreté	237
5.3.2	Maintenir l'employabilité des collaborateurs sur le long terme	209	5.8	Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	238
5.3.3	Assurer un haut niveau d'engagement basé sur le respect de chacun et l'amélioration de la qualité de vie au travail	211	5.8.1	Lutte contre la corruption	238
5.4	Enjeux liés à la santé et la sécurité des personnes	216	5.8.2	Lutte contre l'évasion fiscale	240
5.4.1	Prévenir la survenance d'un accident industriel majeur	216	5.9	Création de valeur pour les territoires	241
5.4.2	Prévenir les accidents au poste de travail	218	5.9.1	Favoriser le développement économique des territoires	241
5.4.3	Prévenir les risques pour la santé au travail	220	5.9.2	Gérer les enjeux sociétaux en lien avec les activités du Groupe	242
5.4.4	Limiter les risques en matière de santé et de sécurité des consommateurs	220	5.9.3	S'engager en faveur d'initiatives citoyennes : le programme <i>Total Foundation</i>	244
5.5	Enjeux environnementaux	221	5.10	Sous-traitance et fournisseurs	245
5.5.1	Politique générale et objectifs environnementaux	221	5.10.1	Politique du Groupe en matière d'achats responsables	245
5.5.2	Prévenir les risques accidentels de pollution	222	5.10.2	Application de la politique du Groupe dans la chaîne d'approvisionnement	246
5.5.3	Limiter l'empreinte environnementale	223	5.10.3	Actions du Groupe en matière d'achats responsables	247
5.5.4	Maîtriser les atteintes à la biodiversité et aux écosystèmes dans les projets et les opérations	225	5.10.4	Délais de paiement	248
5.5.5	Promouvoir une meilleure utilisation des ressources naturelles en soutenant l'économie circulaire	226	5.11	Périmètres et méthodologie de reporting	249
5.6	Enjeux liés au changement climatique	227	5.11.1	Référentiels	249
5.6.1	Gouvernance	227	5.11.2	Périmètres	249
5.6.2	Stratégie	228	5.11.3	Principes adoptés	250
5.6.3	Gestion des risques	231	5.11.4	Précisions sur certains indicateurs	250
5.6.4	Objectifs et indicateurs pour mesurer les risques et opportunités liés au changement climatique	232	5.12	Rapport de l'organisme tiers indépendant	252
5.6.5	Table de correspondance TCFD	234			

Le chapitre 5 de ce Document d'enregistrement universel constitue la déclaration de performance extra-financière consolidée prévue à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et présente la manière dont la Société et les entreprises incluses dans son périmètre de consolidation, conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce, prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leurs activités, ainsi que les effets de ces activités quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

En application de l'article L. 225-102-1 précité, cette déclaration comprend également des informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la

performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes en situation de handicap⁽¹⁾.

Cette déclaration de performance extra-financière a été préparée avec l'appui de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment les directions Juridique, Financière, Audit & Contrôle interne et People & Social Responsibility. Elle a été examinée par le Comité d'audit, puis approuvée par le Conseil d'administration.

Les données présentées dans la déclaration de performance extra-financière sont fournies à périmètre courant. Les périmètres et la méthodologie de reporting concernant les informations figurant dans ce chapitre sont présentés au point 5.11 de ce chapitre.

5.1 Une ambition pour l'entreprise : devenir la major de l'énergie responsable

TOTAL est présent dans plus de 130 pays. La nature de ses activités et son empreinte géographique dans des environnements parfois complexes placent le Groupe au cœur d'enjeux de société pouvant avoir trait à l'humain, à l'environnement ou à l'éthique des affaires. Face à ces enjeux, TOTAL a pour ambition de devenir la major de l'énergie responsable.

Cette ambition est portée par le projet d'entreprise One Total qui fédère les différentes activités du Groupe, ses entités et l'ensemble des collaborateurs autour d'une démarche d'évolution de l'entreprise visant à fournir de l'énergie à une population toujours plus nombreuse en tenant compte des enjeux climatiques, des nouveaux modes de production et de consommation d'énergie. Cette ambition est construite autour des valeurs réaffirmées et partagées par tous (Sécurité, Respect de l'Autre, Esprit Pionnier, Force de la Solidarité et Goût de la Performance). Ces valeurs guident les actions du Groupe.

Le Code de conduite de TOTAL énonce les principes à mettre en œuvre pour la conduite des opérations au quotidien. Il présente les engagements et les attentes du Groupe envers chacune de ses parties prenantes et sert de référence pour ses collaborateurs et toute autre personne travaillant pour le compte du Groupe.

Le Groupe s'appuie sur un processus continu d'identification et de cartographie des risques pour développer des politiques sectorielles en fonction du degré de maîtrise souhaité. Le Groupe pilote ses activités en s'appuyant sur des systèmes de management internes, déployés aux différents niveaux de l'entreprise (siège, filiales et sites). Le Groupe évalue ainsi régulièrement et suivant diverses modalités les risques et les impacts de ses activités dans les domaines de la sécurité industrielle, de la sûreté, de l'environnement, du climat, de la protection des travailleurs et des populations riveraines et de l'éthique des affaires. Ces évaluations sont généralement conduites :

- préalablement aux décisions d'investissement dans des projets industriels du Groupe (études de sécurité et de sûreté, études d'impact notamment dans les domaines environnemental et sociétal), d'acquisition et de cession;
- pendant les opérations ;
- préalablement à la mise sur le marché de nouvelles substances (études toxicologiques et écotoxicologiques, analyses de cycle de vie).

Ces évaluations intègrent les obligations réglementaires des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités et les pratiques professionnelles généralement reconnues. En outre, des systèmes de contrôle interne sont structurés et régulièrement adaptés en fonction des spécificités

des domaines et des orientations stratégiques fixées par le Conseil d'administration et la Direction générale.

TOTAL entend conduire ses activités avec une démarche RSE (responsabilité sociétale d'entreprise) en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies auxquels le Groupe s'est engagé à contribuer dès 2016.

Dans le cadre de sa déclaration de performance extra-financière, TOTAL a identifié les principaux enjeux liés à ses activités. Ceux-ci sont présentés en introduction des sections dédiées aux informations sociales, à la santé, à la sécurité, à l'environnement, au climat, aux droits humains, à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, à sa démarche sociétale et à la relation avec ses sous-traitants et fournisseurs.

Pour son reporting, TOTAL se réfère à la GRI (*Global Reporting Initiative*) et aux recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) sur le climat. Il s'appuie également sur le guide de l'IIPECA pour les sujets environnementaux et sociétaux. Des informations détaillées sur ces référentiels de reporting sont disponibles sur le site internet du Groupe (sustainable-performance.total.com). Les contributions du Groupe aux ODD sont illustrées ci-après par des pictogrammes.

En 2019, TOTAL a été à nouveau reconnu "entreprise LEAD" au sein du Pacte mondial des Nations Unies pour son plein engagement en matière de RSE.

TOTAL suit également sa performance extra-financière au regard de la perception qu'en ont ses parties prenantes. Le Groupe entend structurer son action dans une démarche pérenne de dialogue et de transparence vis-à-vis de celles-ci. TOTAL est présent de façon continue depuis 2001 dans l'indice FTSE4Good (bourse de Londres) et, depuis 2004, dans le Dow Jones Sustainability World Index (DJSI – New York Stock Exchange). TOTAL figure dans le DJSI Europe chaque année depuis 2005 (hormis 2015). En 2019, TOTAL a obtenu pour l'ensemble de ses entités commerciales référencées sur la plateforme EcoVadis le statut Gold pour quatre d'entre elles (Total Direct Energie, Total Marketing & Services, Total Refining & Chemicals et Saft Group) et Silver pour Total Gas & Power Europe.

(1) Le Groupe n'a pas pris d'engagements sociétaux spécifiques en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ; ces thématiques ne constituant pas des enjeux significatifs compte tenu de la nature des activités du Groupe.

La démarche RSE de TOTAL en lien avec les objectifs de développement durable



INTÉGRER LE CLIMAT À LA STRATÉGIE

- Croître dans le gaz (gaz naturel, biogaz et hydrogène)
- Développer des activités rentables dans l'électricité bas carbone
- Diminuer les émissions des installations, promouvoir l'usage économe du pétrole et les biocarburants durables
- Investir dans des activités contribuant à la neutralité carbone

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

- Limiter l'empreinte environnementale
- Développer l'économie circulaire
- Maîtriser les atteintes à la biodiversité (politique : éviter-réduire-restaurer-compenser)

RESPECTER ET MOBILISER LES COLLABORATEURS ET LES FOURNISSEURS

- Prévenir les risques en matière de sécurité des personnes
- Respecter les droits humains et les promouvoir dans la chaîne d'approvisionnement
- Développer les talents de chacun et promouvoir la diversité

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES D'ANCRAGE

- Lutter contre la corruption et l'évasion fiscale
- Favoriser le développement socio-économique des communautés
- S'engager auprès des territoires d'ancrage notamment à travers *Total Foundation*

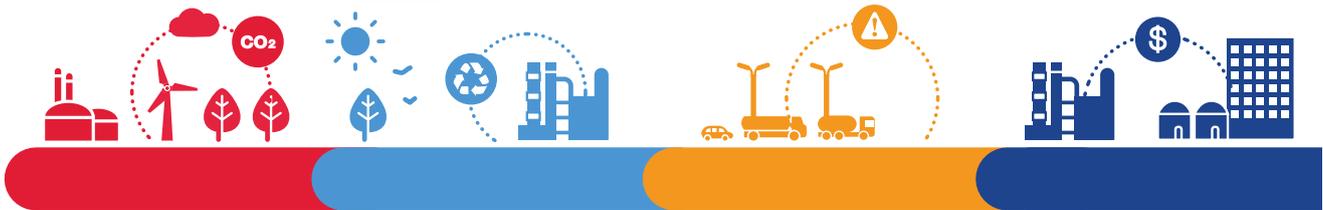
Principales contributions de TOTAL liées à sa mission



Contributions directes liées à l'approche responsable du business du Groupe



Contributions indirectes



5.2 Modèle d'affaires

Le modèle d'affaires de la Société et de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce, est présenté dans le rapport intégré

(se reporter au chapitre 1) et dans la présentation des activités (points 2.1 à 2.5 du chapitre 2).

5.3 Enjeux sociaux



Devenir la major de l'énergie responsable est l'ambition que le Groupe s'est donnée depuis 2016. Parce qu'une entreprise est une aventure humaine, cette ambition repose avant tout sur les femmes et les hommes de TOTAL, présents aujourd'hui ou qui rejoindront le Groupe demain. Devenir la major de l'énergie responsable, c'est donc être aussi une entreprise responsable pour ses équipes, notamment une entreprise qui offre à ses collaborateurs les opportunités pour se développer, se réaliser professionnellement.

Le Groupe a identifié ses principaux enjeux en matière de développement des Ressources humaines :

- attirer et fidéliser les talents, en fonction des compétences clés recherchées par le Groupe avec pour principe la non-discrimination et l'égalité des chances ;
- maintenir l'employabilité des collaborateurs sur le long terme en facilitant l'acquisition des compétences afin d'accompagner l'évolution des métiers et des technologies ;
- assurer un haut niveau d'engagement basé sur le respect de chacun et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

En 2019, le Comité exécutif du Groupe (Comex) a lancé un volet-clé du projet d'entreprise qui porte l'ambition humaine du Groupe : le projet One Total, Better Together a pour objectif de préciser les chantiers à lancer en priorité afin que le développement de chaque collaborateur du Groupe soit à la hauteur de l'ambition business et réponde à ses attentes.

One Total, Better Together s'organise autour de trois principales ambitions déclinées en plusieurs chantiers de déploiement qui impliquent l'ensemble des filiales du Groupe⁽¹⁾.

One Total, Better Together, vise à attirer et développer les talents partout dans le monde, promouvoir un esprit managérial propre à tirer le parti de nos savoir-faire et à transmettre nos valeurs et construire une entreprise où il fait bon vivre ensemble.

Patrick Pouyanné, Président-directeur général

Pour répondre à ses enjeux sociaux, TOTAL s'appuie sur sa direction des Ressources humaines Groupe intégrée dans le pôle People & Social Responsibility dont la directrice générale siège au Comex. La direction des Ressources humaines Groupe a notamment pour mission de définir la stratégie et les politiques Ressources humaines du Groupe en cohérence avec les enjeux business et le projet d'entreprise One Total. En adéquation avec les multiples réalités rencontrées sur le terrain, elle coordonne la promotion et le déploiement des nouvelles politiques en accompagnement des directions Ressources humaines des secteurs d'activité du Groupe.

5.3.1 Attirer et fidéliser les talents



Attirer et fidéliser les talents dont le Groupe a besoin est un des facteurs clés pour la conduite du projet d'entreprise. Pour maîtriser ces enjeux, le Groupe s'appuie notamment sur une gestion adaptée des recrutements et des sorties du Groupe, sur l'accompagnement individualisé de chaque collaborateur, sur une politique de rémunération des collaborateurs responsable et sur le développement de l'actionnariat salarié.

5.3.1.1 Une gestion adaptée des effectifs du Groupe

Effectifs du Groupe

Les effectifs du Groupe s'élèvent à 107 776 salariés appartenant à 321 sociétés porteuses de personnel, présentes dans 102 pays, au 31 décembre 2019. À fin 2019, les pays qui comptent les effectifs les plus importants sont, par ordre décroissant, la France, le Mexique, la Pologne, les États-Unis, la Belgique, la Chine et l'Allemagne.

Les tableaux ci-contre indiquent la répartition des salariés par secteur d'activité, par zone géographique et par tranche d'âge, ainsi que la répartition des effectifs cadres ou équivalents (≥ 300 points Hay⁽²⁾). La répartition par genre et par nationalité est disponible au point 5.3.3.1 de ce chapitre.

Effectifs inscrits du Groupe au 31 décembre	2019	2018	2017
Nombre total de salariés	107 776	104 460	98 277
Répartition par secteur d'activité			
Secteur Exploration-Production	12,3%	13,2%	14,3%
Secteur Integrated Gas, Renewables & Power	13,7%	11,6%	11,8%
Secteur Raffinage-Chimie	47,7%	48,7%	49,8%
Raffinage-Chimie	47,0%	48,1%	49,1%
Trading-Shipping	0,7%	0,6%	0,7%
Secteur Marketing & Services	23,5%	24,0%	21,6%
Holding	2,8%	2,5%	2,5%

(1) Hors Hutchinson et SunPower.

(2) La méthode Hay est un référentiel unique de classification et d'évaluation des postes.

Effectifs inscrits du Groupe au 31 décembre	2019	2018	2017
Répartition par zone géographique			
France métropolitaine	33,7%	34,5%	32,1%
DROM-COM	0,4%	0,4%	0,4%
Reste de l'Europe	27,4%	28,3%	26,1%
Afrique	9,4%	9,4%	10,1%
Amérique du Nord	6,9%	6,7%	7,1%
Amérique latine	12,4%	11,8%	12,5%
Asie	8,9%	7,9%	10,5%
Moyen-Orient	0,8%	0,9%	1,0%
Océanie	0,1%	0,1%	0,2%
Répartition par tranche d'âge			
< à 25 ans	7,3%	6,6%	6,9%
25 à 34 ans	25,6%	26,0%	26,4%
35 à 44 ans	29,0%	29,5%	29,9%
45 à 54 ans	24,3%	24,1%	23,5%
> à 55 ans	13,8%	13,8%	13,3%

La hausse des effectifs entre 2018 et 2019 s'élève à 3,2% (3 316 salariés). Elle s'explique principalement par l'entrée dans le périmètre consolidé de filiales SunPower, notamment en Malaisie (1 614 collaborateurs) et par le développement des activités de SunPower et d'Hutchinson au Mexique.

Effectifs cadres ou équivalents au 31 décembre	2019	2018	2017
Nombre total de cadres	30 669	30 340	28 369

Le tableau ci-dessous indique la répartition par secteur d'activité des effectifs présents du Groupe⁽¹⁾.

Effectifs présents du Groupe par secteur d'activité au 31 décembre	2019	2018	2017
Secteur Exploration-Production	12 295	12 801	13 023
Secteur Integrated Gas, Renewables & Power	14 696	12 011	11 492
Secteur Raffinage-Chimie	50 314	49 883	47 985
Raffinage-Chimie	49 596	49 231	47 350
Trading-Shipping	718	652	635
Secteur Marketing & Services	24 858	24 630	20 932
Holding	2 876	2 512	2 433

Mouvements des effectifs du Groupe

TOTAL mène une politique volontariste d'intégration des jeunes en début de carrière, quels que soient leurs métiers ou leurs origines. Le Groupe leur offre l'opportunité de construire des parcours de carrière variés en bénéficiant des programmes de formations continues et adaptées pour une meilleure employabilité sur le long terme. TOTAL peut ainsi mieux s'adapter à l'évolution des organisations et des métiers.

Par ailleurs, TOTAL recrute des profils plus expérimentés pour des postes nécessitant des compétences clés tout en leur proposant une perspective de carrière durable au sein du Groupe.

Dans un contexte économique exposé à la volatilité des cours du pétrole, les recrutements ont augmenté de 8,1% par rapport à 2018, ce qui correspond à un total de 14 606 salariés recrutés en contrats permanents sur le périmètre consolidé.

Les zones géographiques qui recrutent le plus sont l'Amérique latine (45%), principalement le Mexique et le Brésil (compte tenu d'un turnover important dans ces pays), l'Europe hors France (15,6%), la France (14,9%) et l'Asie (10,6%). Le secteur Raffinage-Chimie représente 50% des recrutements, principalement réalisés chez Hutchinson, devant le secteur Integrated Gas, Renewables & Power (29,7%).

Au 31 décembre	2019	2018	2017
Nombre total de recrutements CDI	14 606	13 506	12 141
Femmes	41,2%	39,5%	38,6%
Hommes	58,8%	60,5%	61,4%
Français	14,2%	15,1%	9,7%
Autres nationalités	85,8%	84,9%	90,3%

En 2019, les sociétés du Groupe ont par ailleurs embauché 12 768 collaborateurs en contrats temporaires contre 11 650 en 2018. Près de 53% des recrutements en contrat à durée déterminée sont réalisés chez Argedis dont l'activité présente une saisonnalité importante (stations-service) et qui fait appel à des recrutements en contrats temporaires.

Au 31 décembre	2019	2018	2017
Nombre total des sorties^(a)	13 050	12 458	13 111
Décès	89	110	90
Démissions	8 012	8 259	7 379
Départs négociés, licenciements	4 759	3 923	5 492
Ruptures conventionnelles (France)	190	166	150
Total des sorties/ total des effectifs	12,1%	11,9%	13,3%

(a) Hors retraites, mutations, cessations anticipées d'activité, départs volontaires, sorties CDD.

5.3.1.2 Une politique de rémunération responsable

La politique du Groupe en matière de rémunération s'applique à l'ensemble des sociétés dont TOTAL S.A. détient la majorité des droits de vote. Cette politique a pour objectifs d'assurer la compétitivité externe et l'équité interne, de renforcer le lien avec la performance, de développer l'actionariat salarié et de mettre en œuvre l'engagement du Groupe en matière de responsabilité sociale.

Une large majorité des salariés bénéficie d'une législation garantissant un salaire minimum et lorsque tel n'est pas le cas, la politique du Groupe assure un niveau de rémunération supérieur au minimum observé localement. Le niveau de rémunération est apprécié par rapport au marché externe en fonction de l'environnement concurrentiel de l'entité, avec la réalisation de *benchmarks réguliers*. Le positionnement de chaque entité par rapport à son marché de référence est validé par la direction des Ressources humaines de chaque secteur, qui contrôle l'évolution de la masse salariale, le *turnover* et la cohérence par rapport au marché.

Le traitement équitable en interne est assuré par la mise en place généralisée de la pesée des postes-cadres (NP ≥ 10)⁽²⁾ avec la méthode d'évaluation Hay qui permet d'associer à chaque niveau de poste une plage de rémunération. L'évaluation des performances des collaborateurs du Groupe (réalisations par rapport aux objectifs fixés, évaluation des compétences, évaluation globale de tenue du poste) est réalisée au cours de l'entretien individuel annuel et formalisée selon des principes et des bases communs à l'ensemble du Groupe.

(1) Effectifs présents tels que définis au point 5.11.4 de ce chapitre.

(2) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).

La structure de rémunération des collaborateurs du Groupe s'articule, selon les pays, autour des composantes suivantes :

- **un salaire de base**, qui fait l'objet chaque année, de campagnes d'augmentation individuelle et/ou générale. Les campagnes d'augmentation au mérite ont pour objet de rémunérer la performance individuelle des collaborateurs au regard des objectifs fixés lors de l'entretien individuel annuel comportant a minima un objectif HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) ;
- **une rémunération variable individualisée** à partir d'un certain niveau de responsabilité, qui a pour objectif de rémunérer la performance individuelle (atteinte quantitative et qualitative d'objectifs préalablement fixés), le cas échéant les pratiques managériales et la contribution aux performances collectives évaluées notamment selon des objectifs HSE fixés par secteur d'activité, représentant jusqu'à 10% de la part variable. En 2019, 86,6% des entités du Groupe (périmètre PSM) intègrent des critères HSE dans la rémunération variable.

Des dispositifs complémentaires de rémunération variable collectifs sont mis en œuvre dans certains pays, comme en France, via la participation et l'intéressement qui intègrent également des critères HSE. Dans ce pays, selon l'accord signé pour la période 2018-2020 aux bornes du pôle pétrole et pétrochimie⁽¹⁾ (périmètre d'environ 17 700 collaborateurs en 2019), l'enveloppe affectée à l'intéressement des salariés est déterminée en fonction :

- de paramètres économiques (niveau de rentabilité des capitaux propres du Groupe en valeur absolue et par comparaison avec quatre pairs⁽²⁾) ;
- de l'atteinte d'objectifs en matière de sécurité (taux de fréquence des accidents et nombre de décès accidentels en France aux bornes du pôle pétrole et pétrochimie) ;
- de critères appréciés au niveau de l'entité à laquelle les salariés appartiennent ayant trait à l'engagement des salariés en faveur des thématiques prioritaires fixées par le programme *Action!* porté principalement par la Fondation d'entreprise en France ;
- de critères ayant trait à la performance de l'entité concernée (production, volumes de ventes, marges brutes, frais de fonctionnement, etc.).

Le Groupe développe des **dispositifs de retraite et de protection sociale** (maladie, garantie décès) répondant aux besoins des filiales et aux standards du Groupe, et ayant pour ambition de permettre à chaque collaborateur :

- de bénéficier, en cas de maladie, de garanties situées au moins dans la médiane du marché industriel national ;
- d'épargner ou de se constituer des revenus de remplacement pour la retraite ;
- d'organiser la protection de la famille en cas de décès du collaborateur, via une assurance prévoyant le versement d'une indemnité dont le montant recommandé est l'équivalent de deux années de salaire brut.

Ces dispositifs régulièrement revus et, le cas échéant ajustés, sont déployés par les filiales et complètent ceux éventuellement prévus par les réglementations locales.

5.3.1.3 Une politique volontariste de développement de l'actionnariat salarié et de l'épargne salariale

L'actionnariat salarié, l'un des piliers de la politique de Ressources humaines du Groupe, est développé par trois principaux mécanismes : l'attribution d'actions de performance, les augmentations de capital réservées aux salariés et l'épargne salariale. TOTAL souhaite ainsi favoriser la participation des salariés à son capital, renforcer le lien d'appartenance au Groupe et associer les collaborateurs aux performances du Groupe en leur permettant de tirer profit de leur engagement.

Chaque année, depuis 2005, TOTAL attribue des actions de performance à un grand nombre de ses collaborateurs (environ 10 000 chaque année depuis 2009). L'attribution définitive de ces actions dépend de l'atteinte de conditions de performance appréciées à l'issue d'une période d'acquisition d'une durée portée à trois ans depuis 2013 (se reporter au point 4.3.4 du chapitre 4). Le plan 2019 décidé par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. en mars 2019 a attribué un volume global d'actions de performance en hausse de 6% par rapport au plan 2018. Plus de 40% des bénéficiaires de ce plan n'avaient pas reçu d'actions de performance l'année précédente. Ce plan a concerné plus de 10 000 salariés dont plus de 97% sont non dirigeants.

TOTAL propose également aux salariés des sociétés détenues à plus de 50% en droits de vote et adhérant au Plan d'Épargne de Groupe-Actionnariat (PEG-A) créé en 1999 à cet effet de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont réservées. Les opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés sont mises en œuvre sur un rythme annuel. Plus de 60% des salariés du Groupe sont actionnaires de TOTAL. Selon les formules choisies et la localisation des salariés, ces opérations sont réalisées soit à travers des fonds communs de placement d'entreprise⁽³⁾ (FCPE), soit par souscription d'actions Total ou d'*American depositary receipts* (ADR) aux États-Unis.

Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2018, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. a décidé, lors de sa réunion du 18 septembre 2019, de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés à réaliser en 2020 avec une décote de 20%. Cette opération concernerait environ 100 pays. Les salariés bénéficieraient d'un abondement de cinq actions gratuites pour les cinq premières actions souscrites. Les actions souscrites donneraient droit à un dividende à jouissance courante. La précédente opération a eu lieu en 2019. Plus de 45 000 salariés appartenant à 99 pays ont participé à cette augmentation de capital qui a donné lieu à la souscription de 9 845 111 actions au prix de 40,10 euros par action.

Le développement de l'épargne salariale s'effectue également via le Plan d'épargne Groupe TOTAL (PEGT) et le Plan d'épargne entreprise complémentaire (PEC), ouverts aux salariés des sociétés françaises du Groupe adhérentes dans le cadre des accords signés en 2002 et 2004 et de leurs avenants. Ces plans donnent accès à une gamme diversifiée de fonds communs de placement, dont le FCPE Total Actionnariat France investi en actions Total.

Un Plan d'épargne retraite collectif (PERCO) est ouvert aux salariés des sociétés françaises relevant de l'accord de Groupe de 2004 relatif aux dispositifs d'épargne à vocation retraite. D'autres plans d'épargne et PERCO sont ouverts dans certaines sociétés françaises du Groupe relevant d'accords propres à ces sociétés. Les salariés du Groupe peuvent effectuer des versements volontaires dans le cadre de ces différents plans, que leur société employeur peut compléter, dans certaines conditions, par un abondement. Le montant cumulé de l'abondement brut versé en 2019 par les sociétés du Groupe en France s'est élevé à 71,1 millions d'euros.

(1) Socle social commun tel que défini au point 5.11 de ce chapitre et Total E&P France.

(2) ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron.

(3) Total Actionnariat France, Total France Capital+, Total Actionnariat International Capitalisation, Total Intl Capital.

5.3.2 Maintenir l'employabilité des collaborateurs sur le long terme



La dimension internationale du Groupe apporte la richesse d'un environnement multiculturel et la diversité des métiers. Le maintien de l'employabilité des collaborateurs sur le long terme est un des autres facteurs clés de la réussite de la conduite du projet d'entreprise. Afin de maîtriser ce risque, le Groupe a décidé d'investir sur le développement des collaborateurs par un accompagnement individuel et par une politique de formation adaptée dont les enjeux sont doubles : faciliter l'acquisition des compétences afin d'accompagner l'évolution des métiers et des technologies et participer au maintien de l'employabilité des collaborateurs sur le long terme.

Conscient de ces enjeux, le Groupe a lancé le projet *One Total – Better Together* avec l'ambition de développer les talents de chacun par la mise en place de plus de 400 développeurs de talents dans le Groupe en 2019. Un développeur de talents a pour mission d'accompagner chaque collaborateur dans son développement professionnel et lui apporter un support individualisé. Le développement professionnel des collaborateurs est au cœur de la performance du Groupe. Il requiert l'élaboration d'un projet professionnel individualisé. Le Groupe permet à chaque collaborateur d'avoir l'opportunité de devenir acteur de son évolution professionnelle grâce à la mise en place d'un système transparent et global de publication d'offres d'emploi internes (couvrant 90% des postes).

Par ailleurs, les savoir-faire techniques et commerciaux des collaborateurs et leur capacité à gérer de grands projets sont les moteurs de l'excellence opérationnelle et des actifs essentiels pour le développement du Groupe. Ainsi, TOTAL propose des programmes de formations continues et adaptées visant à développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs. Ces formations s'inscrivent dans une logique de renforcement des compétences et d'accompagnement des parcours professionnels, y compris pour les collaborateurs en situation de mobilité fonctionnelle et/ou géographique.

La politique du Groupe en matière de formation s'articule autour de cinq grands axes :

- partager les fondamentaux de la culture du Groupe, plus particulièrement dans les domaines HSE, éthique, leadership, innovation et digital ;
- accompagner l'évolution des métiers existants et la création de nouveaux métiers au service de l'ambition du Groupe ;
- renforcer les compétences clés dans tous les métiers du Groupe pour maintenir un haut niveau de performance opérationnelle des équipes ;
- favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle des salariés au moyen de formations liées à la connaissance du Groupe, au management et au développement personnel ;
- accompagner la politique de mobilité et de diversité au sein de TOTAL par des formations linguistiques et interculturelles.

Le Groupe propose à chacun de ses collaborateurs, au moment de la prise d'un nouveau poste, un plan de formation individuel permettant de définir les besoins de formation pour un horizon de trois ans, afin de donner les moyens de réussir la prise de poste et d'assurer la montée en compétences tout au long de l'affectation. Un catalogue de plus de 1 900 formations est disponible.

Par ailleurs, le Groupe met en place un parcours de formation à destination des managers qui leur permet de développer leurs compétences managériales tout au long de leur carrière, dès la première prise de fonction en tant que manager. Ce parcours est constitué d'un socle de formation commun et est systématisé à chaque étape clé du parcours de management, ceci afin de renforcer les managers dans leur rôle de manager coach.

L'effort du Groupe en matière de formation est resté soutenu en 2019, avec 77% des salariés ayant suivi au moins une formation en présentiel dans l'année, contre 75% en 2018 et un budget total de l'ordre de 163 millions d'euros, contre 157 millions d'euros en 2018. En 2019, le nombre de jours de formation en présentiel est de 249 784, en augmentation de 6,7% par rapport à 2018, compte-tenu de l'évolution du périmètre.

Le nombre moyen de jours de formation par salarié diminue de 0,2 du fait de l'intégration dans le périmètre de 21 sociétés, comme ARGEDIS, Hutchinson SRO Rokycany, Saft America Inc et SunPower Philippines Ltd, ayant un plus fort nombre de salariés formés (79%), avec des durées de formation plus courtes, notamment en distanciel. Hors de ce périmètre de nouvelles sociétés, le nombre moyen de formation par salarié est stable.

Nombre moyen de jours/an de formation par salarié ^(a) (hors compagnonnage)	PSM 2019 ^(b)	PSM 2018	PSM 2017
Formation en présentiel	2,7	2,8	3
Formation en distanciel	0,4	0,5	0,5
Moyenne Groupe	3,1	3,3	3,5
Nombre moyen de jours/an de formation par salarié^(a) (formation en présentiel et distanciel, hors compagnonnage)			
Par secteur			
Secteur Exploration-Production	5,5	5,6	6,5
Secteur Integrated Gas, Renewables & Power	1,7	1,9	2,8
Secteur Raffinage-Chimie	2,8	2,6	2,7
Raffinage-Chimie	2,8	2,6	2,7
Trading-Shipping	1,8	1,7	2,3
Secteur Marketing & Services	3,2	3,4	3,3
Holding	3,7	5,8	3,4
Par zone géographique			
Afrique	5,1	4,8	5,3
Amérique du Nord	3,8	4,0	4,1
Amérique latine	3,8	3,5	2,8
Asie-Pacifique	3,1	4,2	4,4
Europe	2,6	2,7	3,1
Moyen-Orient	1,9	5,7	6,4
Océanie	3,9	3,6	0,5
DROM-COM	0,0	0,8	2,7
Répartition par type de formation dispensée (formation en présentiel, hors compagnonnage et distanciel)			
Technique	34%	35%	36%
Hygiène, Sécurité, Environnement, Qualité (HSEQ)	26%	29%	28%
Langues	6%	7%	7%
Autres (management, développement personnel, interculturel, etc.)	34%	29%	28%

(a) Ce nombre est obtenu à partir du nombre d'heures de formation, en considérant que 7,6 heures sont équivalentes à un jour.

(b) Par exception aux principes de reporting exposés au point 5.11 de ce chapitre, le périmètre de reporting 2019 prend en compte la filiale Gasket International et exclut les filiales DMS, GreenFlex, Hutchinson Antivibration Systems, Hutchinson Tunisie, Total Mayotte, Total E&P UK et Total Austral pour lesquelles les formations n'ont pas été reportées ou n'ont pas été considérées comme fiables. Le périmètre couvre les résultats de 121 sociétés représentant un effectif total de 91 998 salariés.

Le changement de système de e-learning du Groupe en 2019 a été l'occasion de procéder à une refonte complète du catalogue de formation avec une nouvelle répartition plus fine, impliquant que certaines formations techniques et HSEQ soient réparties dans les formations techniques métiers support. En 2019, la catégorie « Autres » se décompose en 17% de formations techniques métiers support, 5% au management, 5% au développement personnel, 3% au commerce et 4% de formations transverses.

TOTAL dispose d'un centre de formation aux métiers techniques, Oléum, qui combine expertise technologique et plateaux techniques pédagogiques à taille réelle. Le centre est présent sur deux sites en France, à Dunkerque et à La Mède, offrant aux stagiaires un environnement Seveso à taille réelle, et proposant, entre autres, des formations techniques aux métiers de l'exploitation, de la maintenance, de l'inspection et de la sécurité. Oléum accueille des stagiaires de tous les secteurs d'activité du Groupe, provenant du monde entier, ainsi que des partenaires et clients externes. En 2018, un plateau permettant la délivrance de la formation certifiante Basic Offshore Safety Induction and Emergency Training a été mis en service. L'obtention de la certification est obligatoire pour tout personnel intervenant sur plateforme offshore.

5.3.3 Assurer un haut niveau d'engagement basé sur le respect de chacun et l'amélioration de la qualité de vie au travail



Pour assurer un haut niveau d'engagement de ses collaborateurs, le Groupe promeut un développement des Ressources humaines basé sur le respect de chacun et l'amélioration de la qualité de vie au travail. À cet effet, TOTAL s'appuie sur différents leviers. Au-delà de l'organisation du travail et du dialogue social, TOTAL entend promouvoir l'égalité des chances et la diversité. Il entend exclure toute discrimination liée aux origines, au genre, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au handicap, à l'âge ou à l'appartenance à une organisation politique, syndicale, religieuse ou à une minorité.

5.3.3.1 Promouvoir l'égalité de traitement des collaborateurs et exclure les discriminations

La diversité, facteur clé de réussite, fait partie intégrante de l'ADN du Groupe, présent dans plus de 130 pays. Engagé de longue date dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité, le Groupe veille à promouvoir un environnement propice à l'expression et au développement du potentiel de tous.

La diversité des talents et du management est déterminante pour la compétitivité du Groupe, sa capacité d'innovation, son attractivité et son acceptabilité. TOTAL veille à développer les compétences et les carrières de ses collaborateurs en excluant toute discrimination liée notamment aux origines, au genre, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au handicap, à l'âge ou à l'appartenance à une organisation politique, syndicale, religieuse ou à une minorité.

Cette politique est portée au plus haut niveau et promue par le Conseil de la diversité présidé par un membre du Comité exécutif du Groupe. Les équipes de recrutement sont formées à la non-discrimination. Un guide interne intitulé *Recruter sans discriminer* a par ailleurs été mis en place et largement diffusé. Des actions de sensibilisation à la diversité sont régulièrement organisées auprès des collaborateurs et des managers.

Chaque entité a la responsabilité de créer un environnement de travail adapté afin d'offrir à tous les collaborateurs les mêmes opportunités de carrière et leur permettre de bénéficier de toutes les compétences et diversités d'approche.

La promotion de l'égalité des chances et de la diversité fait l'objet d'une politique et d'une pratique pilotées de longue date. TOTAL a été parmi les groupes précurseurs en matière de diversité. La priorité a été donnée à deux composantes clés de la diversité : la mixité et l'internationalisation, visant à offrir aux femmes et aux hommes, quelle que soit leur nationalité, les mêmes opportunités de carrière jusqu'aux plus hauts niveaux de management. TOTAL s'est fixé des objectifs chiffrés à fin 2020.

Au-delà des composantes de mixité et d'internationalisation, le handicap fait partie intégrante de la politique de diversité du Groupe. La politique handicap, initialement déployée et pilotée en France, a été étendue à l'international depuis octobre 2018 au travers de la signature de la charte du Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap de l'Organisation internationale du travail (OIT).

En septembre 2018, TOTAL a renouvelé son engagement pour la diversité, l'égalité des chances et la performance économique et sociale en signant la nouvelle Charte de la diversité mise en place par le réseau Les entreprises pour la cité en France. En signant cette nouvelle charte, TOTAL a réaffirmé

sa volonté d'être un employeur responsable. Le Groupe a été l'un des 33 signataires pionniers de la charte lors de son lancement en 2004. En novembre 2018, TOTAL s'est engagé dans le cadre de l'European Round Table of Industrialists (ERT) au travers de la signature d'un plaidoyer. Par cet engagement, les entreprises signataires souhaitent renforcer la dynamique européenne en faveur de la diversité et de l'inclusion.

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

TOTAL est attaché au respect du principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, qu'il promeut et veille à sa bonne application. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes se traduit dans le Groupe par le déploiement d'une politique globale de mixité, d'objectifs chiffrés fixés par la Direction générale, de process Ressources humaines prenant en compte la dimension femmes/hommes, d'accords favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et d'actions de sensibilisation et de formation.

L'engagement de TOTAL en matière d'égalité professionnelle s'inscrit dès l'étape du recrutement et tout au long de la carrière. Il garantit également l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans le processus d'identification des hauts potentiels et de la nomination des dirigeants.

Afin d'atteindre une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein de l'encadrement supérieur, le Groupe s'est fixé l'objectif d'avoir, en 2020 :

- 25% de femmes cadres dirigeants : elles représentent 23,0% en 2019 alors qu'elles représentaient environ 5% en 2004 ;
- 18% de femmes dans l'encadrement supérieur : elles représentent 17,4% en 2019 alors qu'elles représentaient environ 8% en 2004 ;
- plus de 20% de femmes dans les Comités de direction (siège et filiales) : elles représentent 23,9% en 2019 ;
- plus de 20% de femmes dans les Comités de direction de branches et dans les grandes directions fonctionnelles : elles représentent 25,5% en 2019.

Pour atteindre ces objectifs, le Groupe constitue des viviers de talents mixtes. À fin 2019, les femmes représentent 31,1% des hauts potentiels (elles étaient 15% en 2004) et 30,7% des hauts potentiels Groupe destinés à devenir cadres dirigeants (elles étaient 24% en 2014).

Au niveau de TOTAL S.A., l'engagement de TOTAL s'est matérialisé dès 2016 par l'entrée au Comité exécutif (8 personnes) de la directrice générale du pôle People & Social Responsibility, puis en 2019 avec celle de la directrice générale Strategy-Innovation. En matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité de la Société, il ressort que la proportion de femmes s'est établie à 16%. Au niveau du Groupe, qui est le périmètre le plus pertinent compte tenu des activités de l'entreprise, cette proportion s'est établie à 22%⁽¹⁾.

TOTAL entend recruter des femmes à minima dans des proportions qui reflètent les pourcentages de diplômés issus des écoles et des universités de ses secteurs d'activité. À qualification et expériences équivalentes, le Groupe veille à promouvoir une même proportion de femmes et d'hommes au sein de la population globale éligible à une promotion spécifique.

Pour inciter les jeunes femmes à choisir des filières techniques, TOTAL est partenaire en France, depuis 2011, de l'association *Elles bougent* et en a assuré la présidence d'honneur en 2015. Quelque 130 mairaines

(1) Proportion calculée sur la base de 96 999 salariés.

ingénieures sensibilisent régulièrement les lycéennes aux métiers scientifiques. Dans tout le Groupe, des ingénieures et techniciennes de toutes cultures sont encouragées à témoigner auprès des lycéennes et des étudiantes pour illustrer l'apport des femmes aux métiers scientifiques et techniques.

La promotion de la diversité passe également par l'évolution des mentalités : des actions de sensibilisation, de formation et de communication sont menées régulièrement auprès des managers et des collaborateurs. Des formations internes comme *Gérer sa carrière* ou *à la féminité* ou *Manager la diversité* sont ainsi proposées.

Par ses actions de *mentoring* et ses ateliers de développement, le réseau TWICE (Total Women's Initiative for Communication and Exchange) contribue également au développement de la politique de mixité. Son objectif est de promouvoir l'évolution des femmes dans le Groupe, particulièrement vers des postes à responsabilités, et d'aider les femmes dans leur développement de carrière. Créé en 2006, il est aujourd'hui présent en France et à l'international (41 réseaux locaux) et compte près de 4 000 membres. Dans ce cadre, un programme de *mentoring* est déployé en France et à l'international et accompagne les femmes à mieux appréhender les phases clés de leur vie professionnelle. Il a bénéficié à près de 1 600 femmes depuis 2010. Le réseau a lancé en 2018, l'initiative TWICE@Digital pour mettre en relation les femmes actives dans les métiers digitaux du Groupe et plus largement sensibiliser les femmes au digital afin que chacune puisse appréhender les transformations en cours et ses impacts sur son métier.

La signature d'accords, de chartes internationales et l'adhésion à des initiatives en matière de diversité est emblématique de la conviction qui anime le Groupe au plus haut niveau de décision.

Ainsi, TOTAL a signé dès 2010 les *Women's Empowerment Principles – Equality Means Business* établis par le Pacte mondial des Nations unies et matérialise régulièrement son engagement en faveur de l'égalité des chances et de l'égalité professionnelle femmes-hommes par la signature d'accords qui incluent notamment la thématique de la diversité.

En 2016, TOTAL, avec 20 autres compagnies pétrolières et gazières, s'est engagé au World Economic Forum en signant *Closing the gender gap – a call to action*. Cette déclaration commune repose sur sept Principes d'action (implication de la direction; définition des attentes et objectifs; programme dédié aux domaines de la Science, de la Technologie, de l'Ingénierie et des Mathématiques (STEM); responsabilités précises; politique de recrutement, de fidélisation et de promotion; culture d'entreprise fondée sur l'inclusion et environnement de travail et équilibre entre vie professionnelle et vie privée) et deux leviers déterminants : un recrutement plus diversifié et une plus grande ouverture des postes techniques et de direction aux femmes.

% de femmes	2019	2018	2017
Dans le recrutement en CDI	41,2%	39,5%	38,6%
Dans le recrutement cadres (NP ≥ 10) ^(a)	35,5%	31,9%	31,9%
Dans les effectifs	35,8%	35,1%	33,3%
Dans les effectifs cadres (NP ≥ 10) ^(a)	28,5%	27,7%	26,3%
Parmi les cadres dirigeants	23,0%	21,6%	21,1%

(a) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).

% d'hommes	2019	2018	2017
Dans les effectifs	64,2%	64,9%	66,7%
Dans le recrutement en CDI	58,8%	60,5%	61,4%

En matière de rémunération, des mesures spécifiques destinées à prévenir et à compenser les éventuels écarts de salaire injustifiés ont été mises en place depuis 2010. Une vérification régulière de l'équité de traitement est assurée lors des campagnes d'augmentation afin

d'assurer des rémunérations équivalentes entre femmes et hommes pour un même niveau de responsabilité.

En France, dans le cadre de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, un index, noté sur 100, comprenant cinq indicateurs (écart de rémunération, écart de taux d'augmentations individuelles hors promotion, écart de taux de promotions, pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité, nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations) relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour les supprimer, est publié depuis 2019 pour les trois UES (unités économiques et sociales).

Index ^(a)	2018/2019	2017/2018
UES Amont-Global Services-Holding	90/100	85/100
UES Refining-Petrochemicals	94/100	83/100
UES Marketing & Services	87/100	86/100

(a) Période de référence du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année considérée.

Ces résultats ont été publiés sur le site sustainable-performance.total.com.

En France, aux bornes du Socle social commun un accord sur l'égalité professionnelle a été négocié avec les institutions représentatives du personnel en juin 2019. Il prévoit notamment l'allongement du congé paternité à trois semaines calendaires consécutives, l'assouplissement des conditions d'exercice du télétravail (occasionnel ou non) et le droit à un *coaching* de reprise à la suite d'une absence maternité.

Internationalisation du management

Avec plus de 160 nationalités dans ses effectifs, TOTAL bénéficie d'une grande diversité culturelle et considère qu'il est important de la promouvoir à tous les niveaux de l'entreprise. En 2019, 85,8% des recrutements du Groupe et 55,0% des recrutements de cadres ont concerné des personnes d'une nationalité autre que française. L'augmentation de la part des salariés ayant une nationalité autre que la nationalité française dans les recrutements s'explique principalement par le développement des activités de SunPower et d'Hutchinson au Mexique, qui représente 38,9% des recrutements du Groupe et qui s'adresse principalement à des profils non-cadres.

Le Groupe s'est fixé l'objectif d'avoir, en 2020, entre 50 et 75% de managers locaux dans les Comités de direction des filiales (ils représentent 54,8% en 2019 contre 52% en 2018), 39% de cadres d'une nationalité autre que française dans l'encadrement supérieur et 40% de cadres dirigeants d'une nationalité autre que française (ils étaient environ 19% en 2004 et sont 34,1% en 2019).

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour développer l'internationalisation du management : mise en place de parcours pour internationaliser les carrières, affectation croissante de salariés de toutes nationalités sur des postes en expatriation (environ 4 000 salariés représentant plus de 100 nationalités sont affectés dans plus d'une centaine de pays) et formations d'intégration et de développement personnel organisées par grands hubs régionaux (par exemple Houston, Johannesburg, Singapour).

% de salariés ayant une nationalité autre que la nationalité française	2019	2018	2017
Dans le recrutement en CDI	85,8%	84,9%	90,3%
Dans le recrutement cadres (NP ≥ 10) ^(a)	55,0%	58,9%	68,0%
Dans les effectifs	67,2%	66,2%	68,2%
Dans les effectifs cadres (NP ≥ 10) ^(a)	56,1%	56,6%	58,1%
Parmi les cadres dirigeants	34,1%	32,1%	28,9%

% de salariés de nationalité française

	2019	2018	2017
Dans les effectifs	32,8%	33,8%	31,8%
Dans le recrutement en CDI	14,2%	15,1%	9,7%

(a) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).

Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

L'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap fait l'objet d'une démarche spécifique intégrée à la politique diversité du Groupe. La Mission Handicap de TOTAL, structure intégrée au pôle Diversité & Compétences de la direction des Ressources humaines du Groupe, est en charge de piloter la politique handicap en s'appuyant sur les coordinateurs handicap au niveau des secteurs et un réseau de référents dans les établissements.

En **France**, depuis plus de 20 ans, TOTAL concrétise sa politique en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap au travers de la signature d'accords avec les partenaires sociaux.

TOTAL favorise l'emploi direct par le recrutement de personnes en situation de handicap aussi bien que l'emploi indirect avec le recours au secteur protégé dans le cadre des achats responsables. Le Groupe mène en parallèle de nombreuses actions :

- en interne : insertion, formation professionnelle, accompagnement et maintien dans l'emploi, communication, actions et sessions de sensibilisation organisées pour les managers et l'ensemble des équipes, ainsi que la formation obligatoire des équipes Ressources humaines ; à noter également la sensibilisation obligatoire des Comités de direction ;
- en externe : actions d'information et de communication à destination des étudiants, collaboration avec des cabinets de recrutement, participation à des forums spécialisés, partenariats avec des Écoles et des Universités. À titre d'exemple en 2019, la Mission Handicap a signé une convention de partenariat avec l'association Compagniers pour financer des modules de formation pour les étudiants des grandes Écoles. Plusieurs dizaines d'étudiants de l'Université de Technologie de Compiègne, de Centrale Lyon et l'École Polytechnique, futurs managers, ont ainsi reçu le label « Handimanagement ». En complément, TOTAL a participé à la première Journée du Handicap organisée à l'École Polytechnique.

En 2019, un nouvel accord a été négocié avec les partenaires sociaux et signé à l'unanimité. Cet accord étendu pour la première fois au périmètre du Socle social commun remplace les trois accords d'UES existants porteurs de mesures différentes. Le nouvel accord unifie les mesures mises en place pour les salariés en situation de handicap sur l'ensemble du périmètre France concerné (près de 14 000 personnes) et a été agréé par la Direccte pour une durée de 4 ans (2019-2022). Le taux moyen Groupe d'emploi de personnes en situation de handicap en France (emplois directs et indirects) s'est établi à 5,1% en 2018 (contre 5,2% en 2017). Le nouvel accord s'est donné comme ambition l'atteinte du taux légal de 6% de salariés handicapés avant la fin des 4 ans. Il s'articule autour de trois grandes priorités :

- le recrutement, l'intégration et l'accompagnement professionnel tout au long de la carrière du salarié ;
- le maintien dans l'emploi, l'aménagement des postes et les mesures de compensation du handicap ;
- le développement des accords et partenariats avec le secteur adapté et protégé (ESAT et EA).

L'accord prévoit la création de cinq postes temps plein dédiés : quatre postes de coordinateurs handicaps intégrés dans les secteurs pour impulser et relayer la politique handicap du Groupe au sein des entités opérationnelles et un poste de recruteur dédié pour l'identification et la préqualification des candidats en situation de handicap pour tous les postes gérés par la direction recrutement France (tous types de contrats confondus).

Cet accord permet également aux salariés de présenter des dossiers de soutien à des associations œuvrant dans le champ du handicap

devant une commission dédiée composée de la Mission Handicap et des partenaires sociaux. Un budget spécifique annuel est alloué pour la durée de l'accord.

Par ailleurs, TOTAL soutient des associations telles que l'Association Total Solidarité Handicap (ATSH), créée en 1975 par des collaborateurs parents d'enfants handicapés. L'ATSH apporte un soutien moral et financier, une aide documentaire et pratique, en toute confidentialité, aux salariés et retraités du Groupe en France et à leurs ayants-droit, touchés par le handicap. Elle compte aujourd'hui plus de 350 adhérents dont un tiers a bénéficié d'une aide de l'association en 2018. En novembre 2019, TOTAL a signé le « Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique » initiée par le Secrétariat d'État aux Personnes Handicapées. Ce manifeste vise à concrétiser une ambition forte autour d'une démarche volontariste en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Cet engagement public complète le nouvel accord collectif et la Charte de l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées) signée en octobre 2019, favorisant la mise à l'emploi en France de personnes en situation de handicap au sein des entreprises adaptées.

À l'international, l'action du Groupe en faveur des salariés en situation de handicap a pris, depuis fin 2018, une nouvelle dimension avec l'ambition d'aller au-delà des obligations légales de chaque pays où le Groupe est implanté. Celle-ci s'est matérialisée par la signature de la charte du Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap de l'Organisation internationale du travail (OIT) en octobre 2018. À ce jour, 41 filiales volontaires ont adhéré à la démarche et se sont fixées des objectifs pour les deux prochaines années, sur la base des cinq principes définis par le Groupe comme prioritaires : respect et promotion des droits, politiques et pratiques de non-discrimination, accessibilité, maintien dans l'emploi et confidentialité. La signature de la Charte Entreprise et Handicap de l'OIT a impulsé une nouvelle dynamique qui se concrétise notamment par l'échange régulier de bonnes pratiques entre les filiales et la mise à disposition d'outils de sensibilisation.

En janvier 2020, TOTAL a rejoint The Valuable 500, une initiative mondiale visant à inscrire explicitement l'inclusion des personnes handicapées et la valorisation de leur potentiel dans la feuille de route des multinationales.

Engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

TOTAL a pris l'engagement de contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes et de renforcer ainsi leur employabilité. Considérant essentiel d'aborder cet enjeu au plus tôt dans le parcours éducatif afin d'en maximiser l'impact, des actions ciblées sont mises en place et s'adaptent à la spécificité des contextes pays où elles sont déployées.

En France, TOTAL souhaite ouvrir 50% des stages de classe de 3e à des jeunes issus de quartiers prioritaires. Mis en œuvre en 2018 sur l'Île-de-France, TOTAL a étendu dès 2019 ce dispositif en région. Sur l'année scolaire 2018/2019, TOTAL a accueilli 116 collégiens issus de quartiers prioritaires.

TOTAL a recruté en France près de 5 000 alternants répartis sur la période 2016-2018 ce qui correspond à 5% des effectifs en France. En 2019, TOTAL s'est engagé à pérenniser le dispositif. Pour un meilleur suivi de cette population, des indicateurs reflétant les engagements prioritaires du Groupe en matière de mixité, de handicap et d'insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers prioritaires ont été mis en place. Au 31 décembre 2019, le Groupe a embauché en France 1 554 alternants dont 30 personnes en situation de handicap. Concernant les jeunes issus des quartiers prioritaires, le récent partenariat du Groupe avec Mozaïk RH (acteur majeur de l'inclusion économique des talents issus de la diversité) via sa plateforme DiversifiezVosTalents, va permettre au Groupe de renforcer son engagement et ainsi d'améliorer le suivi de cet indicateur.

En Afrique, au sein du secteur Marketing & Services, le programme *Young Graduate* propose aux jeunes diplômés âgés de 26 ans ou moins un parcours professionnalisant de 18 mois. Ce programme s'articule en deux phases : une expérience professionnelle au sein de la filiale du pays d'origine du jeune, puis une ouverture internationale dans un autre pays. Depuis 2014, date de lancement du programme, plus de 400 jeunes

ont bénéficié de cette opportunité afin d'améliorer leur employabilité. Le programme *Young Graduate* a pour ambition de franchir le cap des 500 jeunes l'ayant intégré en 2020.

Le Volontariat International en Entreprise (VIE) est un dispositif qui permet d'offrir à de jeunes diplômés, âgés de 18 à 28 ans, français ou ressortissants de l'Espace Économique Européen, une expérience professionnelle en filiale et à l'international d'une durée maximale de 24 mois. Le dispositif est en vigueur dans le Groupe depuis 2002 et plus de 1 700 jeunes ont déjà pu en bénéficier à ce jour.

Un partenariat avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger et le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a été signé en juin 2019, au travers duquel TOTAL s'engage à financer cinq nouvelles bourses Excellence-Major et participe ainsi, avec le gouvernement français, à la promotion de l'enseignement supérieur français auprès d'excellents élèves à travers le monde.

Autres mesures de lutte contre les discriminations

Le Groupe est signataire de la charte d'engagement LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) depuis 2014. Élaborée par l'association L'Autre Cercle, elle fixe un cadre permettant de lutter contre les discriminations liées à l'orientation ou l'identité sexuelle dans le monde du travail en France.

Afin d'apporter des réponses concrètes aux questions des collaborateurs sur le fait religieux dans l'entreprise et promouvoir, dans le respect des différences, la tolérance à l'égard des croyances de chacun, TOTAL a conçu un guide pratique sur la prise en compte du fait religieux dans le Groupe. Disponible depuis mars 2017 sur le site intranet du Groupe, il propose des clés de compréhension sur les différentes croyances et permet à chacun de les appréhender au mieux dans son quotidien. Le Guide, initialement édité en français et en anglais, a depuis été traduit en huit autres langues. Il a continué à être systématiquement présenté lors des formations droits humains assurées par le Groupe. Il est également diffusé au Business Ethics Day (10 décembre de chaque année), célébré dans toutes les entités du Groupe.

5.3.3.2 Mettre en place des dispositifs destinés à répondre aux besoins spécifiques de l'organisation du travail

Les activités du Groupe sont variées et nécessitent, selon les secteurs, la mise en œuvre de régimes particuliers d'organisation du travail, comme le régime « posté⁽¹⁾ » et le régime « rotationnel⁽²⁾ ». La majorité des salariés postés se trouve dans les secteurs Raffinage-Chimie, Marketing & Services et Integrated Gas, Renewables & Power, tandis que le régime rotationnel concerne principalement le secteur Exploration-Production.

La durée de travail hebdomadaire moyenne est fixée en fonction des législations locales et des limites prévues par les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Hors régimes spécifiques, elle est inférieure à 40 heures dans la majorité des filiales implantées en Europe, en Israël, à Mayotte et au Qatar. Elle est de 40 heures dans la majorité des filiales situées en Afrique, en Amérique du Nord et en Asie. Elle est plus élevée, sans dépasser 48 heures, dans des filiales situées en Amérique latine (principalement Mexique, Brésil, République Dominicaine et Argentine), dans quelques pays d'Asie (Philippines, Inde, Vietnam, Chine) et d'Afrique (principalement Tunisie, Afrique du Sud, Maroc, Ile Maurice et Guinée Équatoriale).

Les enjeux de l'organisation du travail sont pluriels en fonction des régions du monde où le Groupe opère, et selon les législations locales en vigueur. Les entités du Groupe mettent en place des dispositifs destinés à répondre aux besoins spécifiques de l'organisation du travail et veillent, dans la mesure du possible, à favoriser un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Le télétravail régulier se déploie progressivement au sein du Groupe depuis quelques années.

	PSM 2019	PSM 2018	PSM 2017
% des sociétés ayant mis en place un dispositif de télétravail régulier	29,1%	25,8%	24,1%
% des salariés en situation de télétravail parmi ceux en ayant la possibilité	7,9%	5,0%	4,1%

Parmi les sociétés ayant mis en place le télétravail régulier, 27,0% autorisent un jour de télétravail par semaine et 51,4% autorisent deux jours. La France et la Belgique sont les pays qui comptent le plus grand nombre de télétravailleurs car ce dispositif y est mis en place depuis plusieurs années. Par ailleurs, au 31 décembre 2019, 51,2% de sociétés mettent en place le télétravail occasionnel.

Dans le cadre du déploiement de son projet *One Total, Better Together* et avec la volonté d'agir en faveur d'une meilleure qualité de vie au travail et de préserver l'équilibre vie privée-vie professionnelle, le Groupe a annoncé en 2019 généraliser et encourager partout dans le monde le recours aux horaires flexibles et le télétravail choisi.

Parmi les autres dispositifs favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les salariés privilégient également le temps partiel choisi.

	PSM 2019	PSM 2018	PSM 2017
% des sociétés ayant mis en place le temps partiel choisi	56,7%	50,0%	48,5%

La France et la Belgique sont les pays qui comptent le plus grand nombre de travailleurs à temps partiel choisi.

Par ailleurs, un accord portant sur l'égalité professionnelle a été signé en juin 2019 en France au sein du Socle social commun. Outre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, son contenu porte sur la parentalité et l'équilibre vie professionnelle-vie privée, et renforce la démarche Groupe d'amélioration de la qualité de vie au travail.

En outre, un accord portant sur le droit à la déconnexion a été signé en octobre 2019 en France au sein du même périmètre. L'accord prévoit que chaque salarié peut faire valoir un droit individuel à la déconnexion afin de concilier au mieux sa vie professionnelle et sa vie personnelle. Parallèlement, le responsable hiérarchique encouragera ses collaborateurs à ne pas utiliser leurs outils numériques à usage professionnel en dehors du temps de travail.

Par ailleurs, dans une démarche globale de prévention et de gestion de l'absentéisme des salariés, le taux d'absentéisme pour raisons médicales est un des indicateurs suivis dans le cadre du PSM :

	PSM 2019	PSM 2018	PSM 2017
Taux d'absentéisme pour raisons médicales	3,4%	3,0%	2,4%

L'évolution du taux d'absentéisme pour raisons médicales est globalement liée à un renforcement du processus de reporting, en particulier pour la filiale ARGEDIS, dont le taux d'absentéisme passe de 9,5% à 14,1% en 2019 et Hutchinson DOO, dont le taux d'absentéisme passe de 3,4% à 7,7% en 2019.

(1) Il s'agit de salariés exerçant une activité en continu avec passages de relais entre équipes pour assurer la production (2x8, 3x8), par exemple dans les usines ou les raffineries.

(2) Il s'agit de salariés exerçant leur activité dans un lieu éloigné (ville ou chantier) de leur lieu de résidence habituelle avec un rythme de travail alternant des périodes d'activité sur le lieu d'affectation et des périodes de repos.

5.3.3.3 Promouvoir le dialogue social

Le dialogue social fait partie des piliers du projet d'entreprise. Il comprend tous types de négociation, de concertation, de consultation ou d'échanges d'informations entre les entités du Groupe, les salariés et leurs représentants, sur les enjeux économiques et sociaux et relatifs à la vie de l'entreprise. Les thèmes couverts par le dialogue social varient selon les sociétés mais certains se retrouvent tels que l'hygiène et la sécurité, la durée du travail, les rémunérations, la formation ou encore l'égalité des chances.

Le Groupe veille à entretenir ce dialogue tant au niveau local qu'au niveau des sièges ou en central, ainsi qu'à travers sa participation à des instances ou la signature d'accords.

Parmi les nombreuses parties prenantes avec lesquelles TOTAL entretient un dialogue régulier, les salariés du Groupe et leurs représentants ont une place et un rôle privilégiés, notamment dans les échanges avec les équipes de direction. Dans les pays où la législation ne rend pas obligatoire une représentation des salariés (par exemple au Myanmar et au Brunei), les sociétés du Groupe s'attachent à mettre en place une telle représentation. Ainsi, dans la plupart des sociétés du Groupe, existent des représentants des salariés majoritairement élus.

	PSM 2019	PSM 2018	PSM 2017
Part des sociétés disposant d'une représentation syndicale et/ou des représentants du personnel	71,7%		
Part des sociétés disposant d'une représentation des salariés	80,3%	80,5%	78,9%
Part des effectifs couverts par une convention collective	71,2%	71,5%	73,1%
Nombre d'accords actifs signés avec les partenaires sociaux dans le monde	312	316	256
dont en France ^(a)	201	190	160

(a) Certains accords concernent plusieurs sociétés à la fois (par exemple, les accords dans les Unités Économiques et Sociales ou les accords de groupe de sociétés).

Le nombre de salariés couverts par une convention collective a augmenté en absolu, passant de 66 822 en 2018 à 68 048 en 2019 aux bornes du périmètre du PSM.

Au niveau européen, le Comité européen permet d'assurer une information et un échange de vues sur la stratégie du Groupe, sa situation sociale, économique et financière, ainsi que sur les questions relatives au développement durable, à la responsabilité environnementale et sociétale et à la sécurité. Il est saisi de tout projet d'évolution d'organisation d'importance concernant au moins deux sociétés dans deux pays européens pour exprimer un avis, en complément des procédures initiées devant les instances représentatives nationales. Un accord a été conclu en juillet 2017. Il contient des dispositifs innovants permettant un meilleur dialogue avec les membres du Comité européen (visites sécurité terrain, *learning expeditions* pour échanger sur la stratégie du Groupe directement sur site). En 2019, les membres du Comité européen se sont réunis à 25 reprises.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020, un projet de transformation de TOTAL S.A. en société européenne (Societas Europaea ou SE). Ce statut juridique de société européenne, commun à l'ensemble des pays de l'Union européenne et utilisé par un nombre croissant de sociétés tant en France qu'en Europe, permettra de refléter davantage la réalité économique et sociale du Groupe et de faire reconnaître ainsi

pleinement sa dimension européenne. Ce projet n'a pas d'incidence sur le dialogue social et ses modalités dans chaque pays de l'Union européenne. Le Comité européen sera remplacé par un Comité de la Société Européenne représentant les 25 pays de l'Espace économique européen au sein desquels TOTAL est présent. Pour ce faire, un Groupe Spécial de Négociation (GSN), dans lequel chaque pays européen est représenté, a été constitué. TOTAL négocie avec les membres du GSN l'accord sur le Comité de la société européenne, dispositif d'implication des salariés dans la future société européenne.

Le dialogue social est également matérialisé par la signature de différents accords au niveau européen : *Plateforme sociale Groupe TOTAL* en 2004, accord européen sur l'égalité des chances en 2005, et un accord portant sur les aides à la création, à la reprise ou au développement de Petites et Moyennes Entreprises en 2007 et en 2012.

Le dialogue social est également matérialisé par la signature d'accords internationaux, emblématique de la conviction qui anime le Groupe au plus haut niveau de décision. Ainsi, le Groupe a signé en 2015 un accord mondial avec la fédération syndicale mondiale IndustriALL Global Union, relatif à la promotion des droits humains au travail, la diversité, la participation des salariés et de leurs représentants au dialogue social et la reconnaissance de la santé et de la sécurité au travail, pour une durée de quatre ans. Des discussions sont en cours en vue de reconduire cet accord en 2020.

TOTAL a également adhéré en décembre 2017 à l'initiative mondiale *Global Deal*, partenariat multipartite qui vise à inciter les gouvernements, les entreprises, les syndicats et autres organisations à prendre des engagements concrets afin de favoriser le dialogue social. Le *Global Deal* promeut l'idée qu'un dialogue social efficace peut contribuer au travail décent et à des emplois de qualité et, ce faisant, à plus d'égalité et à une croissance inclusive au bénéfice des travailleurs, des entreprises tout comme de la société civile. En 2019, les membres du *Global Deal* ont été invités à l'initiative de la ministre du Travail de la République française, en parallèle notamment du G7 social, à participer à deux groupes de travail, l'un portant sur le soutien à l'accès universel à une protection sociale adaptée aux nouveaux besoins et risques, et l'autre sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En partageant ses pratiques avec les entreprises du *Global Deal*, TOTAL a pu contribuer à l'élaboration d'une plaquette intitulée *Les membres du Global Deal s'engagent pour le G7 social*.

En tant qu'entreprise à l'écoute de ses collaborateurs, TOTAL poursuit la construction de son projet d'entreprise *One Total* à travers une démarche participative associant les salariés. Cette démarche s'est illustrée en 2016 par l'association des collaborateurs à la réflexion sur l'ambition et les valeurs du Groupe, et en 2018 par la démarche collaborative *One Total, Be Simple* dédiée au quotidien des collaborateurs. À la suite d'un nouveau travail participatif sous forme d'ateliers, de forums et d'une plateforme collaborative en ligne autour d'un texte de travail intitulé *Pacte d'engagement* qui a suscité des milliers de contributions à travers le monde, le projet *One Total, Better Together* a été lancé avec pour objectif de préciser l'ambition humaine du Groupe.

En outre, tous les deux ans, TOTAL conduit une enquête d'opinion interne (Total Survey) auprès des collaborateurs afin de recueillir les avis et attentes de ses salariés concernant leur situation professionnelle et la perception qu'ils ont de l'entreprise, au niveau local ou à l'échelle du Groupe. Les résultats de la dernière enquête menée en 2017, auprès de 70 000 salariés répartis dans 124 pays, ont montré que les salariés ont un taux d'engagement de 78% avec une fierté de travailler pour TOTAL de 85%.

L'édition suivante a été lancée en 2019 avec retour des résultats au premier semestre 2020.

5.4 Enjeux liés à la santé et la sécurité des personnes



TOTAL place la sécurité au cœur de son ambition d'entreprise responsable. C'est autour de cette valeur fondamentale du Groupe et dans le respect des normes les plus strictes, également en matière de santé, que sont structurés les dispositifs opérationnels et les indicateurs de pilotage des activités.

Compte tenu de leur spécificité, les activités du Groupe induisent des risques en matière de santé et de sécurité pour les collaborateurs du Groupe, le personnel des entreprises extérieures et les riverains de ses sites industriels. Par ailleurs, certains produits commercialisés par TOTAL sont susceptibles de présenter des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs.

Dans ce contexte, le Groupe a identifié ses principaux enjeux en matière de santé et de sécurité :

- prévenir la survenance d'un accident industriel majeur ;
- prévenir les accidents au poste de travail ;
- prévenir les risques pour la santé au travail ;
- minimiser les risques en matière de santé et de sécurité des consommateurs.

Pour répondre à ses enjeux, TOTAL s'appuie sur sa direction HSE intégrée dans le pôle People & Social Responsibility dont la directrice générale siège au Comité exécutif.

En adéquation avec les différents métiers et environnements du Groupe, la direction HSE coordonne la promotion et le déploiement des politiques Groupe en accompagnement des directions HSE des filiales du Groupe afin de leur permettre de prévenir ou limiter les risques. Le suivi des indicateurs vise à adapter en permanence l'action du Groupe en matière de protection de la santé et de la sécurité des personnes.

TOTAL s'appuie sur sa charte Sécurité Santé Environnement Qualité pour la conduite de ses opérations (disponible sur total.com). Elle constitue le socle commun des référentiels de management du Groupe et précise les principes fondamentaux applicables en matière de sécurité, de sûreté, de santé, d'environnement, de qualité et d'engagement sociétal. Cette charte est déclinée à plusieurs niveaux (siège, et filiales). Les directives et règles du

Groupe définissent les exigences minimales attendues. Des spécifications générales, guides et manuels servent à la mise en pratique de ces directives et règles. Les filiales du Groupe mettent en oeuvre ces exigences au travers de leurs propres systèmes de management, lesquels prennent en compte les particularités et exigences réglementaires locales. Le référentiel du Groupe est accessible à l'ensemble des collaborateurs.

Depuis 2018, un cadre de référence HSE commun à l'ensemble des secteurs d'activité est progressivement déployé afin de donner une plus grande cohérence d'ensemble à l'action du Groupe, tout en respectant les spécificités des secteurs d'activités. Ce cadre de référence, dénommé One MAESTRO (*Management and Expectations Standards Toward Robust Operations*) s'applique aux sites opérés du Groupe tels que définis au point 5.11 de ce chapitre (périmètre One MAESTRO).

Afin d'évaluer la mise en œuvre de ce cadre, le Groupe réalise des audits sur les sites opérés à minima tous les cinq ans. Ces derniers réalisent une autoévaluation tous les deux ans. Le protocole d'audit HSE du Groupe est basé sur le référentiel One MAESTRO et intègre les exigences des normes internationales ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018. Le protocole d'audit est déployé en intégralité au cours des autoévaluations et selon une approche par les risques lors des audits.

Avant toute décision finale d'investissement, d'acquisition ou de cession, les projets présentés au Comité risques du Groupe sont évalués sous l'angle des risques pour la santé et la sécurité des personnes.

Enfin, le référentiel One MAESTRO prévoit que les sociétés détenant un intérêt dans des actifs ou activités qu'elles n'opèrent pas doivent promouvoir les exigences et les bonnes pratiques HSE du Groupe et de s'efforcer de faire adopter des exigences similaires par l'opérateur. Cette démarche peut s'exercer à l'occasion des conseils d'administration, des missions d'assistance technique ou au travers des audits ou revues HSE lorsque ceux-ci sont prévus par un pacte d'actionnaires. En 2019, le Groupe a défini une nouvelle règle intégrée au référentiel One MAESTRO qui a pour objectif de renforcer et d'harmoniser les évaluations et le suivi des risques HSE faits au niveau du Groupe concernant les actifs opérés par des tiers.

5.4.1 Prévenir la survenance d'un accident industriel majeur



Pour prévenir la survenance d'un accident industriel majeur, tel qu'une explosion, un incendie, une fuite de produits dangereux ou massive, occasionnant des décès, des dommages corporels, une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un site environnementalement sensible ou des dommages aux biens, TOTAL met en place des politiques et mesures adaptées de maîtrise des risques, qui s'appliquent à toutes les activités opérées du Groupe dès lors qu'elles sont exposées à ces risques.

Outre les activités de forage et de transport par *pipeline*, le Groupe dénombre, à fin 2019, 180 sites et zones d'exploitation exposés à ces risques qui correspondent à l'ensemble des activités d'exploitation,

offshore ou *onshore*, d'exploration et de production d'hydrocarbures ainsi qu'aux sites industriels classés Seveso (seuil haut et bas) et leurs équivalents en dehors de l'Union européenne. Ce nombre de sites est en diminution par rapport à fin 2018 où 195 sites étaient recensés. Le nombre de ces sites est stable pour les secteurs Exploration-Production et integrated Gas Renewables & Power mais en diminution pour le Raffinage-Chimie (fermeture d'un site en Espagne et cession de deux sites en Chine) ainsi que pour le Marketing & Services (acquisition d'un site au Brésil et cession de sites notamment en Argentine, Belgique, Allemagne et Tanzanie).

Le Groupe met en œuvre une politique de maîtrise des risques d'accident industriel majeur afin de minimiser les impacts potentiels liés à ses activités. Cette politique prévoit une analyse des risques des activités industrielles du Groupe, au niveau de chaque site opéré, sur la base de scénarios d'accidents pour lesquels la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de hiérarchisation permet de déterminer si des actions complémentaires sont à mener. Ces actions portent prioritairement sur des mesures de prévention mais également sur des mesures d'atténuation, elles peuvent être techniques ou organisationnelles. Ces analyses sont mises à jour périodiquement, a minima tous les cinq ans, ou lors de modification des installations. De nombreuses études sont réalisées ou révisées chaque année. A titre d'exemple, 29 études ont été réalisées entre 2018 et 2019 concernant des sites du secteur Marketing & Services qui compte, à fin 2019, 97 sites SEVESO ou équivalents.

Les dispositifs de maîtrise des risques accidentels sont présents dès la conception et la construction des installations ou de leurs éventuelles modifications et lors de la conduite des opérations. Ils couvrent également la maîtrise de l'intégrité de l'installation au cours du temps et la gestion efficace et adaptée d'un accident si toutefois il devait survenir.

En matière de conception et de construction des installations, le Groupe dispose de standards techniques qui intègrent les exigences des réglementations applicables et se réfèrent aux bonnes pratiques de l'industrie. La construction des installations du Groupe est confiée à des entreprises qualifiées qui suivent un processus de sélection interne exigeant et qui font l'objet d'un suivi. En cas de modification d'une installation, les règles du Groupe définissent le processus de maîtrise à suivre.

Par ailleurs, le Groupe a enrichi son offre de formation sur les risques accidentels majeurs en 2019, en proposant des formations aux équipes opérationnelles sur site en filiale en complément des formations siège. Par exemple, pour le secteur Marketing & Services, la formation *Connaissance des Risques Majeurs et de l'Intégrité* a impliqué plus de 500 participants sur 44 filiales entre mi-2018 et fin 2019.

En matière de maîtrise des opérations et de l'intégrité de ses installations, le Groupe a défini des règles pour prévenir des risques opératoires spécifiques qui ont été identifiés soit par les analyses de risques soit par retour d'expérience du Groupe et de l'industrie. Dans le cas particulier des travaux, l'analyse préalable des risques peut conduire à la mise en place d'un permis de travail dont le processus allant de la préparation à la clôture est défini. Les règles du Groupe prévoient également un processus de maîtrise de l'intégrité des installations qui comprend notamment la maintenance préventive, l'inspection des installations, l'identification des équipements importants pour la sécurité qui bénéficieront d'un suivi particulier, la gestion des anomalies et des modes dégradés, ainsi que des audits réguliers. L'ensemble de ces règles fait partie du cadre de référence One MAESTRO du Groupe. Les équipes opérationnelles sont régulièrement formées en vue de maîtriser les opérations au travers du compagnonnage ou de formations en présentiel.

En complément du support de son pôle d'expertise Risques majeurs, le Groupe demande à ses filiales opérant des sites qui présentent des risques d'accident industriel majeur qu'une fonction intégrité soit identifiée et pilote ce processus transverse.

Parmi les indicateurs de suivi, le Groupe rapporte le nombre de pertes de confinement classées Tier 1 et Tier 2 selon les définitions de l'American Petroleum Institute (API) et de l'International Association of Oil and Gas Producers (IOGP). Le Groupe s'est fixé comme objectif d'avoir un nombre d'événements Tier 1 et Tier 2 inférieur à 100 en 2019.

L'objectif est largement atteint en 2019. En plus des 73 événements Tier 1 et Tier 2 opérationnels indiqués dans le tableau ci-dessous, le Groupe a connu 2 événements Tier 2 dus à des actes de sabotage ou de vol en 2019.

Pertes de confinement ^(a)	2019	2018	2017 ^(b)
Pertes de confinement (Tier 1)	26	30	28
Pertes de confinement (Tier 2)	47	73	75
Pertes de confinement (Tier 1 et Tier 2)	73	103	103

(a) Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes (feux, explosions, blessures, etc.) telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont). Hors actes de sabotage et de vols.

(b) Hors TEP Barnett en 2017.

Malgré les dispositifs en place, le Groupe a déploré deux accidents industriels importants en 2019, ceux du Pipeline d'île-de-France (PLIF) et de la Raffinerie de Normandie. En février 2019, une fuite d'hydrocarbures de 900 m³ s'est produite sur le PLIF, à Autouillet dans les Yvelines (France). Ce déversement a occasionné une pollution des sols sur environ 4 hectares ainsi qu'une pollution des cours d'eau. Les opérations de dépollution mises en œuvre sont décrites au point 5.5.2 de ce chapitre. En décembre 2019, un incendie important s'est déclaré au niveau de l'unité de distillation de la raffinerie de Normandie (France). Le feu a pu être maîtrisé par les moyens internes à la raffinerie. Il a occasionné des dégâts matériels importants mais n'a fait aucun blessé. Ces deux événements ont fait l'objet d'une analyse en vue d'en tirer un retour d'expérience. Les autres événements Tier 1 et 2 ont eu des conséquences plus faibles (accident avec arrêt, feu ou pollution de faible étendue ou aucun impact).

Afin de faire face efficacement à l'éventualité d'un accident industriel majeur, le Groupe a mis en place un **dispositif global de gestion de crise** reposant notamment sur un système d'astreinte 24h sur 24, 7 jours sur 7, sur un processus spécifique déployé dans les filiales et sur un espace de gestion de crise dédié au siège permettant de gérer deux crises en simultané. Le référentiel prévoit que les filiales se dotent de plans et de procédures d'intervention dans l'hypothèse de fuites, de feux ou d'explosions et de les tester régulièrement. En filiales et au siège, les équipes amenées à intervenir s'exercent régulièrement à la gestion de crise sur la base de scénarios identifiés par les analyses de risques. Ces personnes peuvent suivre une formation dédiée, selon leurs fonctions respectives. En 2019, 349 personnes ont ainsi suivi la formation « Gestion de crise », en filiales et au siège.

Par ailleurs, le Groupe a commencé en 2019 à déployer l'*Incident Management System* (IMS) dans les filiales de l'Exploration-Production. L'IMS est un système harmonisé de gestion des situations d'urgence décrit par un guide de bonnes pratiques de l'PIECA et progressivement adopté par les majors. En 2019, sept filiales de l'Exploration-Production ont été formées et ont réalisé un exercice d'application de grande ampleur, et un total de 314 collaborateurs ont été formés en filiales et au siège.

5.4.2 Prévenir les accidents au poste de travail



Le référentiel One MAESTRO du Groupe couvre trois axes principaux en matière de sécurité des personnes : la prévention des accidents au poste de travail, la prévention des accidents de transport et la prévention des accidents industriels majeurs décrite au point 5.4.1 de ce chapitre. Elle vise à la fois le personnel des filiales du Groupe, celui des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par l'une de ces filiales, ainsi que celui des entreprises de transport dans le cadre de contrats long terme. Pour tous, les résultats sécurité sont suivis avec la même attention.

Des indicateurs mesurent les principaux résultats. Au-delà de sa volonté de ne pas avoir d'accident mortel dans la conduite de ses activités, le Groupe s'est fixé pour objectif de réduire de façon continue le TRIR et, pour 2019, de le maintenir à un niveau inférieur à 0,85 pour l'ensemble des personnels (Groupe et entreprises extérieures).

Indicateurs sécurité	2019	2018	2017
TRIR ^(a) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées – Tous Personnels	0,81	0,91	0,88
Personnel des sociétés du Groupe	0,74	0,82	0,89
Personnel d'entreprises extérieures ^(b)	0,87	1,01	0,88
LTIR ^(c) : nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées – Tous personnels	0,48	0,59	0,58
SIR ^(d) : nombre moyen de jours d'arrêt par accident avec arrêt	34	26	28 ^(e)
Nombre de décès accidentels	4	4	1

(a) TRIR : taux de fréquence des accidents déclarés (*Total Recordable Injury Rate*).

(b) Tel que défini au point 5.11.4 de ce chapitre.

(c) LTIR : taux de fréquence des accidents avec arrêt (*Lost Time Injury Rate*).

(d) SIR : taux de sévérité des accidents avec arrêt (*Severity Injury Rate*).

(e) Hors Saft Groupe.

Les efforts du Groupe menés en termes de sécurité depuis plus de 10 ans ont permis de diviser le nombre d'accidents du travail par 4 sur la période 2009 à 2019. Après la stabilisation des performances en 2016 et 2017, l'année 2019 a montré une diminution de 11% des accidents déclarés par rapport aux résultats de l'an dernier. Ces progrès sont dus aux **efforts constants** du Groupe en matière de sécurité et notamment :

- à la mise en place de référentiels HSE régulièrement mis à jour et audités ;
- à la prévention de risques spécifiques particulièrement accidentogènes tels que la manutention de charge (ergonomie), le transport routier, les déplacements à pied ;
- à la formation et la sensibilisation générale à la sécurité visant tous les niveaux de l'encadrement (journée mondiale de la sécurité, formations spécifiques pour managers) ;
- aux efforts de communication HSE visant tout le personnel du Groupe ;
- à l'introduction d'objectifs HSE dans la politique de rémunération des collaborateurs du Groupe (cf. point 5.3.1.2 de ce chapitre).

L'augmentation du SIR entre 2018 et 2019 s'explique par une augmentation des accidents avec un nombre de jours d'arrêt supérieur à 30 notamment pour le secteur M&S et une diminution du nombre d'accidents ayant un nombre de jours d'arrêt inférieur à 10 notamment pour le secteur iGRP.

Malgré les mesures mises en œuvre, le Groupe a déploré en 2019 quatre décès parmi le personnel d'entreprises extérieures survenus lors

de chantiers ou d'opérations de maintenance en Belgique, en France, aux États-Unis et en Corée du Sud. Tous étaient liés directement ou indirectement à des travaux en hauteur : chute d'une plateforme mobile en ajustant une tuyauterie (Belgique), chute d'un plancher de travail suite au déboîtement d'un garde-corps (France), chute d'un escabeau en démontant un équipement (Etats-Unis), chute d'un toit en cours de réparation (Corée du Sud).

Au-delà de la mise à jour de la règle sur les travaux en hauteur du cadre de référence One MAESTRO, ces décès ont conduit le Groupe à mener une réflexion spécifique visant à franchir un nouveau cap dans la prévention des accidents mortels et à atteindre l'objectif « Zéro accident mortel » du Groupe. Particulièrement concernés, des représentants d'entreprises extérieures ont été associés à cette réflexion, aux côtés d'opérationnels et de spécialistes de la sécurité du Groupe. Le Groupe renforcera ses efforts dans trois domaines prioritaires :

- la mise en place dans le processus permis de travail d'un rituel préalable au travail dans les sites opérés du Groupe (*Feu vert sécurité*) ;
- la tenue de visites de sécurité sur site menées de manière conjointe avec les entreprises extérieures ;
- l'intensification des contrôles terrain afin de mesurer la conformité aux règles de sécurité.

La mise en œuvre progressive de ces actions sur les sites opérés du Groupe, accompagnée de campagnes de sensibilisation aux dangers mortels les plus répandus, a débuté au quatrième trimestre 2019 et se poursuivra en 2020. En outre, le Groupe a retenu pour la Journée Mondiale de la Sécurité du 28 avril 2020 le thème « Nos vies avant tout : feu vert sécurité ».

Par ailleurs, à la suite de l'accident mortel lié à l'explosion d'un réservoir survenu en Égypte en octobre 2018, le Groupe a rapidement décidé de déployer un programme de prévention d'envergure centré sur les causes supposées de l'accident, dans l'attente de disposer des conclusions d'investigation. Après des sessions de sensibilisation par webinaire, une formation spécifique aux risques liés aux travaux sur réservoirs a été déployée en impliquant environ 3 500 participants issus de 90 pays. Ce programme s'est conclu mi-2019 par la diffusion d'un retour d'expérience d'application immédiate et obligatoire dans tout le Groupe.

De façon générale, depuis de nombreuses années, le Groupe met en œuvre un processus d'analyse des événements accidentels, quelle qu'en soit la nature, dont la méthode et la profondeur d'investigation dépendent du niveau de gravité réelle ou potentielle. À titre d'exemple, un presque accident à haut niveau potentiel de gravité est traité comme un accident grave : son analyse est considérée comme un facteur de progrès essentiel. Selon l'intérêt qu'il présente pour les autres entités du Groupe, il donne lieu à une alerte de sécurité et, selon les circonstances, à la diffusion d'un retour d'expérience.

Dans le domaine de la **sécurité au poste de travail**, le Groupe a également mis en place depuis 2010 les *Douze règles d'or de la sécurité au poste de travail*. Largement diffusées au sein du Groupe, elles regroupent les règles de base à respecter scrupuleusement par tous les personnels, salariés comme entreprises extérieures, dans tous les pays et les métiers du Groupe.

L'objectif des Règles d'or est de mettre en avant des règles simples, mémorisables par tous, et représentatives d'un nombre important d'accidents au poste de travail. D'autres règles sont par ailleurs définies notamment dans le référentiel One MAESTRO, les référentiels métiers et les référentiels des filiales.

Les statistiques internes au Groupe montrent que dans plus de 32% des accidents graves ou presque accidents à haut potentiel de gravité au poste de travail, au moins une des Règles d'or n'avait pas été respectée. La bonne application de ces règles, et plus généralement de toutes les procédures en matière de sécurité au poste de travail, est vérifiée par des visites de terrain et des audits. Le dispositif *Stop Card*, en place depuis 2015, permet également à tout intervenant du Groupe ou d'une entreprise extérieure d'intervenir en cas notamment de non-respect d'une Règle d'or.

La remontée des anomalies et des presque accidents (environ 700 000 par an) est fortement encouragée et fait l'objet d'un suivi. L'implication de chaque employé à identifier des anomalies ou des situations dangereuses est un indicateur de la vigilance du personnel dans la prévention des accidents, et traduit le niveau de culture sécurité au sein du Groupe.

Depuis 2016, la direction HSE a, par ailleurs, intégré dans son organisation un service regroupant les référents travaux à risques (travaux en hauteur, lavage, nettoyage à haute pression, fouille, etc.) qui ont pour fonction de consolider le savoir-faire interne et les relations avec les entreprises extérieures. L'organisation de la direction HSE du Groupe a également intégré la même année un service dont le but est d'accompagner les sites qui en font la demande dans leur démarche d'amélioration de la culture sécurité.

Dans le domaine du **transport routier**, le Groupe met en œuvre depuis de nombreuses années une politique visant à réduire les accidents en appliquant des standards pouvant être plus stricts que certaines réglementations locales. Cette politique s'applique à tout le personnel du Groupe et aux entreprises extérieures en contrat avec le Groupe. Elle comprend notamment l'interdiction de téléphoner en conduisant y compris avec un kit main libre, l'interdiction d'utilisation des deux roues motorisées pour les déplacements professionnels, l'obligation de formation des conducteurs et la définition de spécifications techniques strictes pour les véhicules. Des exigences complémentaires sont déclinées en fonction du niveau des risques routiers du pays et de la nature de l'activité. Par exemple, dans les pays à risques routiers élevés, les véhicules sont équipés de dispositifs d'enregistrement des paramètres de conduite et un suivi du comportement des conducteurs est mis en place. Depuis 2012, un vaste programme d'inspection des transporteurs est également déployé au Marketing & Services. Il fait intervenir des experts transport indépendants qui inspectent les transporteurs sur les pratiques et processus mis en place concernant le recrutement et la formation des chauffeurs, les contrôles et la maintenance des véhicules, la gestion des trajets et le système de management HSE. En fonction des résultats de l'inspection, le transporteur peut être inclus ou exclus de la liste des transporteurs agréés par le Groupe. Ce programme est progressivement étendu aux autres secteurs d'activité du Groupe en fonction des besoins. Par ailleurs, un centre de formation existe depuis 2015 à Radès en Tunisie. Il accueille les personnels des filiales ainsi que les transporteurs qui souhaitent bénéficier des formations transport proposées par le Marketing & Services.

Afin de mesurer le résultat de sa politique, le Groupe suit depuis de nombreuses années le nombre d'accidents graves de la route impliquant ses personnels et ceux des entreprises extérieures. La réduction de 27% du nombre d'accidents graves entre 2016 et 2019 témoigne des efforts menés. En 2019, le nombre d'accidents graves de la route est en augmentation par rapport à 2018. Toutefois, aucun décès sur la route n'est à déplorer.

Les chantiers ouverts en 2018 sur l'utilisation des nouvelles technologies dans la prévention des accidents de la route ont été poursuivis en 2019. Au Marketing & Services, un nouveau plan d'action a été mis en place couvrant les domaines du comportement des conducteurs, des véhicules et de la préparation aux situations d'urgence. La décision a notamment été prise de déployer, sur plus de 2 500 véhicules de transport, des systèmes de détection de la fatigue après des tests concluants effectués sur plusieurs mois. Par ailleurs, le second volet de la campagne vidéo *SafeDriver* a débuté en 2019 et se poursuivra jusqu'en 2021. Les sujets retenus en 2019 ont été les angles morts, la fatigue au volant et la conduite en situation difficile.

Nombre d'accidents graves de la route^(a)

	2019	2018	2017
Véhicules légers et transport en commun ^(b)	9	7	11
Poids lourds de transport de marchandises ^(b)	24	23	26

(a) Renversement de véhicule ou autre accident ayant entraîné une blessure d'un membre d'équipage (accident déclaré).

(b) Véhicules en contrat long terme avec le Groupe (> 6 mois).

Dans le domaine du **transport aérien**, un processus de sélection des transporteurs est mis en place pour limiter les risques liés aux déplacements du personnel du Groupe et des entreprises extérieures, si leur voyage est organisé par le Groupe. Ce processus s'appuie sur les données issues des organismes internationaux reconnus : Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), IATA Operational Safety Audit (IOSA), IOGP, et des recommandations d'autorités d'aviations civiles. Les compagnies aériennes qui ne disposent pas d'une notation par un organisme international font l'objet d'une évaluation par un organisme indépendant missionné par le Groupe.

Quelle que soit la nature des enjeux de sécurité, de santé ou d'environnement, les actions de prévention impliquent l'adhésion de chacun aux politiques de sécurité du Groupe. A cet effet, le Groupe déploie des **formations destinées aux différentes populations** (nouveaux arrivants, managers, cadres supérieurs et dirigeants) de manière à diffuser un socle cohérent de connaissances partagé par tous :

- **Safety Pass** : Ces parcours d'accueil sécurité sont mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les nouveaux arrivants dans le Groupe. Différents parcours existent selon le type de poste et couvrent les risques HSE principaux de l'entreprise, les risques liés à l'activité du site ainsi que ceux liés au poste de travail. Le contenu théorique est complété de formations pratiques de type « gestes qui sauvent » ;
- **HSE for Managers** s'adresse aux managers opérationnels ou fonctionnels, en responsabilité actuelle ou future dans l'une des entités du Groupe. Des sessions sont proposées dans les différents continents où TOTAL est présent. En 2019, 7 sessions, dont 4 à l'international, ont rassemblé plus de 287 managers ;
- **Safety Leadership for Executives** est destiné aux cadres dirigeants du Groupe et centré sur le leadership Sécurité. L'objectif de cette formation est d'accompagner les cadres dirigeants afin de leur permettre de transmettre et développer une culture sécurité au sein de leur organisation. La refonte de cette formation a été validée en 2019 lors de sessions pilotes. Cinq sessions ont rassemblé plus de 85 cadres dirigeants en 2019. L'objectif est que l'ensemble des cadres dirigeants ait suivi ce nouveau module d'ici trois ans.

Afin d'assurer et renforcer la connaissance des référentiels documentaires HSE, un outil de contrôle des connaissances HSE intégrant plus de 3 000 questions à choix multiple, a été développé en 2018 à destination des responsables HSE de filiales ou de sites opérés du Groupe. Cet outil permet d'évaluer leurs connaissances et détermine, le cas échéant, un plan de formation adapté. En 2019, 125 responsables HSE ont participé à cette évaluation des connaissances, ce qui correspond à la moitié de la population visée environ. L'objectif est d'avoir évalué l'ensemble de la population sous 3 ans.

En complément des actions de formation, la direction HSE porte **l'animation continue des thématiques HSE**. Des experts et spécialistes centraux sont amenés tous les mois à diffuser un ensemble de règles et de bonnes pratiques, internes comme externes. Par ailleurs, 24 séminaires, webinars ou colloques impliquant les filiales du Groupe ont été animés en 2019.

Enfin, en tant que valeur de TOTAL, la sécurité est prise en compte dans **la politique de rémunération du personnel du Groupe** depuis 2011 à tous les échelons du Groupe (se reporter au point 5.3.1.2 de ce chapitre).

Dans le domaine de la **sûreté**, le Groupe a mis en place une capacité d'analyse de la menace et d'évaluation des risques pour limiter, par des mesures préventives, son exposition aux risques sécuritaires dans les pays où il opère.

5.4.3 Prévenir les risques pour la santé au travail



En matière de prévention des risques pour la santé au travail, le référentiel One MAESTRO du Groupe prévoit que les filiales du Groupe identifient et évaluent les risques au poste de travail à court, moyen et long termes. Il fournit pour ce faire des guides pour la mise en application. L'analyse de ces risques pour la santé porte sur les risques de nature chimique, physique, biologique, ergonomique et psychosociaux. Elle conduit à l'établissement et au déploiement d'un plan d'actions. Le référentiel demande, par ailleurs, que chaque entité du Groupe formalise sa procédure de suivi médical en tenant compte des exigences de la législation locale (fréquence, type d'exams, etc.) et du degré d'exposition de son personnel aux différents risques.

Pour compléter ce dispositif, le Groupe dispose d'un observatoire de la santé des salariés qui a pour vocation de faire le suivi de l'état de santé d'un échantillon de salariés permettant d'identifier l'émergence de pathologies et, le cas échéant, de proposer des actions de prévention. Ces données, issues de remontées anonymes des visites médicales, couvrent environ 10% des salariés du Groupe au niveau mondial.

Le Groupe dispose également d'un comité médical conseil qui se réunit régulièrement pour évoquer les grands thèmes de santé qui sont en lien avec les activités du Groupe. Il décide au besoin d'activer des stratégies de prévention sanitaire complémentaires. Composé d'experts scientifiques externes, il associe également des cadres dirigeants et les acteurs du Groupe concernés par ces questions.

Le Groupe s'est fixé comme priorité la prévention des risques psychosociaux (RPS) ce qui l'a conduit à lancer un programme volontariste mondial de prévention des RPS visant à permettre la prise en charge de l'ensemble des collaborateurs exposés où qu'ils soient dans le monde.

Le programme mondial de prévention des RPS repose sur quatre axes :

- un niveau de sensibilisation et de formation minimum pour tous, qui se traduit par la diffusion d'un kit de prévention des risques psychosociaux traduit en 11 langues et validé par des experts internationaux, support premier de toutes formations ;
- un dispositif unique de mesures individuelles du stress et d'évaluation collective des facteurs de risques psychosociaux de l'environnement de travail permettant des plans d'action facilités ;
- un dispositif d'écoute et d'accompagnement pour tout collaborateur quelle que soit sa localisation géographique. Encadré par des experts internationaux et disponible en plus de 40 langues, il permet ainsi, autant que possible, une prise en charge du collaborateur dans sa langue maternelle et selon sa spécificité culturelle ;
- un suivi régulier des indicateurs pour un pilotage renforcé. Le dispositif mis en place garantit anonymat, confidentialité et sécurité des données personnelles tout au long de la prise en charge.

5.4.4 Limiter les risques en matière de santé et de sécurité des consommateurs



Sans prise en compte de précautions particulières, certains produits chimiques ou pétroliers commercialisés par TOTAL sont susceptibles de présenter des risques en matière de santé et sécurité des consommateurs. Le Groupe veille à respecter les exigences réglementaires afin de limiter les risques tout au long du cycle de vie de ces produits.

Chaque filiale du Groupe doit assurer la mise en œuvre du programme de prévention des RPS du Groupe ou d'un programme local équivalent.

Afin de piloter l'ensemble des actions mises en œuvre et d'en garantir ainsi l'efficacité, un groupe de travail Qualité de Vie au Travail et Santé a été créé en septembre 2018. Animé par la direction des Ressources humaines du Groupe, chaque secteur d'activité de TOTAL y est représenté et également le département médical international. Le groupe de travail a notamment pour mission d'identifier les référents RPS pour chaque filiale du Groupe. Au 31 décembre 2019, 153 référents RPS ont été identifiés et contribuent activement au sein de leur filiale à la mise en œuvre des quatre axes prioritaires.

Plus largement, TOTAL s'associe également à la promotion de la santé individuelle et collective dans ses pays d'implantation à travers notamment des campagnes de vaccination et de dépistage de certaines maladies (sida, cancer, paludisme, etc.) à destination des salariés, de leurs familles et des communautés locales. Des actions de sensibilisation aux risques liés aux styles de vie (campagnes antitabac et anti alcool, etc.) sont également mises en œuvre de manière régulière.

En vue de partager sur les avancées du Groupe en matière d'Hygiène Industrielle, le Groupe organise chaque année une journée technique d'échange sur un thème donné en liaison avec les secteurs d'activité concernés.

Afin de suivre les performances de son dispositif, le Groupe a mis en place les indicateurs suivants :

Indicateurs santé (périmètre PSM)	2019	2018	2017
Part des salariés exposés à un risque professionnel bénéficiant d'un suivi médical régulier	98%	98% ^(a)	98%
Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année (selon les critères de la réglementation locale)	128	154	143

(a) Par exception aux principes du reporting exposés au point 5.11 de ce chapitre, le taux 2018 n'intègre pas une société n'ayant pas remonté ses données dans les délais du PSM 2018.

Les troubles musculosquelettiques, première cause de maladies professionnelles du Groupe, représentent 67% des maladies déclarées en 2019, contre 69% en 2018. Le Groupe met en place des évaluations des risques ergonomiques tel que précisé précédemment et forme le personnel sur sites à la prévention des troubles musculosquelettiques.

ces exigences de même que l'information des consommateurs. Les fiches de données de sécurité accompagnant les produits chimiques ou pétroliers mis sur le marché par le Groupe, disponibles dans au moins une des langues d'usage du pays, ainsi que l'étiquetage du produit sont deux éléments clés d'information.

La mise en œuvre de ces exigences est suivie par des pôles de spécialistes au sein des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services du Groupe. La mission de ces pôles est d'assurer la préparation des dossiers de sécurité des produits chimiques ou pétroliers afin qu'ils correspondent aux applications auxquelles ils sont destinés et aux exigences réglementaires en vigueur. Ils procèdent ainsi à la rédaction des fiches de données de sécurité, des certificats de conformité (contact alimentaire, jouet, emballage pharmaceutique, etc.) et à l'enregistrement sous REACH si nécessaire. Ils assurent également la veille scientifique et réglementaire et suivent la mise en œuvre rapide des nouvelles fiches et des mises à jour au sein des entités du Groupe.

La gouvernance du processus est complétée au sein des *business units* ou des filiales des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services par la nomination d'un responsable produits qui assure la conformité de la mise sur le marché des produits chimiques ou pétroliers de son entité. Les réseaux de responsables produits sont coordonnés par les pôles de spécialistes du Groupe directement ou via un niveau intermédiaire régional pour le secteur Marketing & Services.

Les fiches de données de sécurité du pétrole et du gaz produits par les filiales des secteurs de l'Exploration-Production et de Integrated Gas, Renewables & Power sont réalisées par le Pôle d'expertise du Marketing & Services. La conformité de la mise sur le marché du produit est assurée par la filiale.

Enfin, le Groupe a mis en place un groupe de travail intersecteurs qui travaille à l'harmonisation des pratiques et des classifications concernant les produits chimiques ou pétroliers communs ainsi qu'au développement des bonnes pratiques.

5.5 Enjeux environnementaux



TOTAL place l'environnement au cœur de son ambition d'entreprise responsable. Compte tenu de leur spécificité, les activités du Groupe induisent des risques pour l'environnement pour lesquels TOTAL développe une politique de gestion structurée.

Dans ce contexte, le Groupe a identifié ses principaux enjeux environnementaux :

- prévenir les risques accidentels de pollution ;
- limiter son empreinte environnementale en maîtrisant ses consommations énergétiques, ses émissions dans les milieux naturels (eau, air, sol) et, son utilisation de ressources naturelles ;
- maîtriser les atteintes à la biodiversité et aux écosystèmes dans les projets et les opérations notamment localisés dans des environnements naturels sensibles ;
- limiter ses productions de déchets ultimes en soutenant l'économie circulaire.

Pour répondre à ses enjeux, TOTAL s'appuie sur sa direction HSE intégrée dans le pôle People & Social Responsibility dont la directrice générale siège au Comité exécutif. La direction HSE a notamment pour mission de définir la stratégie et les politiques HSE du Groupe en cohérence avec les enjeux *business* et le projet d'entreprise *One Total*.

La direction HSE traite de manière intégrée les enjeux environnementaux, de sécurité, de santé et les enjeux sociétaux liés aux opérations du Groupe. Elle coordonne le déploiement de la charte Sécurité Santé Environnement et Qualité du Groupe à travers la définition et le suivi de la mise en œuvre du cadre de référence One MAESTRO. Ce cadre de référence et les audits associés sont décrits de manière détaillée au point 5.4 de ce chapitre.

Des indicateurs environnementaux sont suivis depuis de nombreuses années afin d'adapter en permanence l'action du Groupe en matière de protection de l'environnement et sont présentés dans ce paragraphe.

5.5.1 Politique générale et objectifs environnementaux



Conformément à sa charte Sécurité Santé Environnement et Qualité, TOTAL considère le respect de l'environnement comme une de ses priorités. Chacun, à tout niveau, dans l'exercice de ses fonctions, doit faire preuve de la plus grande discipline dans la protection de l'environnement. TOTAL veille à maîtriser ses consommations énergétiques, ses émissions dans les milieux naturels (eau, air, sol), ses productions de déchets ultimes, son utilisation de ressources naturelles et ses impacts sur la biodiversité. TOTAL adopte, dans ce domaine, une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des parties prenantes et des tiers.

Dans cette optique, la direction HSE et les services HSE au sein des entités du Groupe veillent au respect tant des réglementations locales applicables que des exigences internes découlant de la charte Sécurité Santé Environnement et Qualité et des engagements complémentaires du Groupe. Des instances de pilotage Groupe animées par la direction HSE sont chargées de :

- suivre les performances environnementales de TOTAL, revues annuellement en Comité d'audit, qui font l'objet d'objectifs d'amélioration fixés sur des périodes pluriannuelles ;
- traiter, en collaboration avec les secteurs d'activité, les différentes thématiques concernant l'environnement dont ils ont la charge ;
- promouvoir les normes internes à faire appliquer par les entités opérationnelles du Groupe.

Objectifs de progrès environnementaux du Groupe^(a) :

- diminuer de 50% les rejets de dioxyde de soufre (SO₂) dans l'air entre 2010 et 2020 ;
- valoriser plus de 50% des déchets des sites opérés par le Groupe ;
- limiter la teneur en hydrocarbures des rejets aqueux à moins de 30 mg/l pour les sites offshore et 15 mg/l pour les sites terrestres et côtiers.

En outre, le Groupe s'est engagé à :

- réaliser systématiquement des plans d'action biodiversité sur les sites de production situés en zone protégée⁽¹⁾ ;
- ne pas conduire d'activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans le périmètre des sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO⁽²⁾ ;
- ne pas conduire d'activité d'exploration des champs pétroliers en zone de banquise arctique.

(a) Pour les objectifs en matière de climat, se reporter au point 5.6 de ce chapitre.

Dans les faits :

- plus de 50% de réduction des rejets de dioxyde de soufre (SO₂) dans l'air atteint depuis 2017 ;
- plus de 50% des déchets des sites opérés par le Groupe valorisés en 2019 ;
- 100% des sites pétroliers du Groupe conformes à l'objectif de qualité de rejets *onshore* depuis 2016 et 100% des sites pétroliers du Groupe conformes à l'objectif de qualité de rejets offshore en 2019 ;
- six plans d'action biodiversité déployés ou en cours de préparation en 2019 ;
- aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans le périmètre des sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO⁽²⁾ ; et
- aucune activité d'exploration des champs pétroliers en zone de banquise arctique.

Les exigences internes au Groupe requièrent que les systèmes de gestion de l'environnement des sites opérés du Groupe importants pour l'environnement⁽³⁾ soient certifiés au standard ISO 14001 dans les deux ans qui suivent leur démarrage ou leur acquisition : 100% de ces 77 sites sont en conformité en 2019. Au-delà de ces exigences internes, à fin 2019, ce sont au total 281 sites opérés par le Groupe qui sont certifiés au standard ISO 14001. En 2019, 7 sites ont été nouvellement certifiés ISO 14001.

Les règles internes prévoient que tout projet présenté au Comité risques du Groupe voit ses risques et impacts potentiels, notamment environnementaux, évalués et revus préalablement à la décision finale d'investissement.

TOTAL veille à faire partager à l'ensemble de son personnel ses exigences en matière de respect de l'environnement. Des formations sont réalisées afin que le personnel soit doté des compétences requises. TOTAL sensibilise également ses collaborateurs par le biais de campagnes de communication interne (revues internes, intranet, affichage, etc.). En 2019, la Journée Mondiale de l'Environnement a porté sur les bonnes pratiques de préservation de la biodiversité sur les sites du Groupe. À cette occasion, plusieurs supports didactiques ont été créés pour enrichir les connaissances des collaborateurs en matière de biodiversité.

5.5.2 Prévenir les risques accidentels de pollution



Pour prévenir les risques accidentels et notamment les déversements pouvant atteindre l'environnement, TOTAL met en oeuvre des politiques adaptées de maîtrise des risques. Le point 5.4.1 de ce chapitre décrit les mesures de maîtrise couvrant tant la conception, la construction des installations ou leurs éventuelles modifications, que la conduite des opérations et la maîtrise de l'intégrité des installations. Il décrit également les mesures de maîtrise de l'intégrité de l'installation au cours du temps.

Pour ses transports maritimes et fluviaux d'hydrocarbures, TOTAL n'affrète que des navires et des barges aux meilleurs standards internationaux. Une politique interne au Groupe fixe le processus et les critères de sélection des navires et des barges, appelés *vetting*. Ces critères s'appuient notamment sur les réglementations, sur les bonnes pratiques et les recommandations de l'OCIMF⁽⁴⁾, ainsi qu'en Europe sur le système *European Barge Inspection Scheme* – EBIS. Le *vetting* des navires-citernes et barges est mis en oeuvre par une entité unique et centralisée du Groupe. L'âge moyen de la flotte affrétée à temps par la direction des Transports maritimes de TOTAL est d'environ six ans.

Pour les terminaux maritimes opérés, le Groupe poursuit une démarche de recensement de leurs caractéristiques physiques et de consolidation dans une base de données mondiale dans le cadre du *Marine Terminal*

Information System (MTIS) de l'OCIMF. À fin 2019, 95% des terminaux maritimes côtiers et offshore avaient effectué la démarche, facilitant ainsi l'évaluation de la compatibilité des navires avec les postes d'escale. Par ailleurs, TOTAL encourage l'ensemble de ses terminaux maritimes à utiliser le *Marine Terminal Management Self Assessment* (MTMSA), référentiel préconisé par l'industrie pour l'autoévaluation des terminaux maritimes et l'amélioration continue de la sécurité des transferts de produits. Une formation pour le contrôle des interfaces navire-terre (SSSCL – *Ship Shore Safety Check List*) et des opérations de transfert de cargaison, développée par le Groupe courant 2016, a été suivie par des opérateurs de 80% des terminaux opérés à fin 2019.

Pour faire face à un déversement accidentel majeur, TOTAL a structuré un dispositif global de gestion de crise décrit au point 5.4.1.

Ce dispositif se complète, pour les sites opérés par le Groupe concernés par un risque de déversements accidentels atteignant les eaux de surface, par des exigences du référentiel One MAESTRO. Celles-ci imposent de revoir et de tester régulièrement leurs plans de lutte antipollution dans le cadre d'exercices. Ces plans sont propres à chaque site, adaptés à leur organisation, leurs activités et leur environnement tout en restant en phase avec les recommandations du Groupe.

(1) Sites situés en zone protégée IUCN I à IV ou Ramsar.

(2) Sites naturels inscrits à la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO au 31 décembre 2018.

(3) Sites émettant plus de 30 kt CO₂e par an.

(4) OCIMF (Oil Companies International Marine Forum) : Association de l'industrie regroupant les principales compagnies pétrolières mondiales. Cet organisme gère notamment le Ship Inspection Report (SIRE) Programme qui abrite et donne accès aux rapports d'inspection des navires-citernes et des barges fluviales (Barge Inspection Questionnaire – BIQ).

Les sociétés du Groupe peuvent s'appuyer sur des moyens humains et matériels internes (Fast Oil Spill Team, FOST) et bénéficier de conventions d'assistance avec les principaux organismes tiers spécialisés dans la gestion des déversements d'hydrocarbures.

Pour les activités d'exploration-production d'hydrocarbures, des équipements de fermeture de puits en fond de mer (*subsea capping*) mobilisables par voie aérienne et de captage de fuite (*subsea containment*) sont stratégiquement positionnés, depuis 2014, en différents points du monde (Afrique du Sud, Brésil, Norvège, Singapour). Ils permettent de disposer de solutions disponibles rapidement en cas d'éruption de pétrole ou de gaz lors de forages sous-marins. À partir de ces localisations, ces équipements peuvent ainsi bénéficier aux opérations de TOTAL partout dans le monde. Ces dispositifs sont issus des travaux d'un groupement de neuf compagnies pétrolières, dont TOTAL fait partie, et sont gérés par l'organisme coopératif de lutte contre la pollution marine aux hydrocarbures, Oil Spill Response Ltd (OSRL).

En complément, TOTAL a conçu et développé son propre système de *capping* (*Subsea Emergency Response System*) pour stopper le plus rapidement possible une éruption potentielle survenant en cours de forage ou en cours de production. Depuis 2015, des équipements sont positionnés en Angola puis en République du Congo, couvrant ainsi potentiellement toute la région du golfe de Guinée. En mars 2019, l'un de ces équipements a été déployé et testé par plus de 1 200 m de profondeur dans le cadre d'un exercice de grande ampleur au Nigeria.

Préparation à la lutte antipollution	2019	2018	2017
Nombre de sites dont l'analyse de risques a identifié au moins un risque de pollution accidentelle importante d'une eau de surface ^(a)	128	126	126
Proportion de ces sites disposant d'un plan antipollution opérationnel	100%	99%	91%
Proportion de ces sites qui ont mis en œuvre au moins un exercice de lutte antipollution dans l'année	91%	86% ^(b)	95%

(a) La variation du nombre de sites est due aux effets de périmètre.

(b) La baisse par rapport à 2017 est principalement due à deux filiales dont le matériel était en cours de mise à niveau en 2018.

TOTAL suit, conformément aux usages de la profession, les déversements accidentels d'hydrocarbures liquides dont le volume unitaire est supérieur à un baril. Ceux qui dépassent un seuil de gravité prédéterminé font l'objet d'une revue mensuelle et une information statistique annuelle est transmise au Comité Performance Groupe. Tout déversement est suivi d'une action de réparation visant un retour aussi rapide que possible de l'environnement à un état acceptable.

Déversements accidentels d'hydrocarbures liquides ayant atteint l'environnement et dont le volume est supérieur à un baril, hors actes de sabotage

	2019	2018	2017
Nombre de déversements	57	74	62
Volume total des déversements (en milliers de m ³)	1,2	0,3	0,5

En 2019, le déversement d'hydrocarbures le plus important ayant atteint l'environnement était une fuite d'hydrocarbures de 900 m³ sur le pipeline d'Île-de-France (PLIF), à Autouillet, en février. Ce déversement a occasionné une pollution des sols sur environ 4 hectares ainsi qu'une pollution des cours d'eau. Les opérations de dépollution menées ont permis de nettoyer la totalité des berges et des traces d'hydrocarbures sur les cours d'eau, d'éliminer 800 m³ d'un mélange d'eau et de pétrole, d'excaver 49 000 m³ de terres, et de vérifier l'absence d'impact sur les eaux souterraines. Le processus a été suivi par plus de 3 000 analyses en laboratoire tous milieux confondus (eau, air, sol). En 2020, 3 000 m³ de terres resteront à excaver et à évacuer, et le suivi des eaux souterraines et des eaux de surface sera maintenu.

5.5.3 Limiter l'empreinte environnementale



Partout où il exerce ses activités, TOTAL veille à respecter les lois et les réglementations qui lui sont applicables et les complète, au besoin, par des exigences et des engagements spécifiques. TOTAL mène une politique d'évitement, de réduction, de maîtrise et de mesure de l'empreinte de ses activités sur l'environnement. Dans ce cadre, les rejets de substances sont identifiés et quantifiés par milieu de rejet (eau, air, sols) de façon à mettre en œuvre des mesures adaptées pour mieux les maîtriser.

Eau, air

Les activités du Groupe génèrent des rejets tels que les rejets des fumées des installations de combustion, les émissions dans l'atmosphère des différents procédés de transformation, ou encore les rejets d'eaux résiduelles. Au-delà du respect des réglementations applicables, le Groupe a mis en place un guide sur lequel les filiales du Groupe peuvent s'appuyer pour limiter les quantités rejetées. Le Groupe s'est doté plus particulièrement d'objectifs de réduction des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) et s'est engagé à limiter ses rejets hydrocarbures dans l'eau. Après analyse, les sites exposés peuvent s'équiper de systèmes de réduction qui incluent des mesures organisationnelles (utilisation de

modèles prédictifs pour la maîtrise des pics d'émission de dioxyde de soufre (SO₂) en fonction des données météorologiques, amélioration de la conduite des procédés de combustion, etc.) et des mesures techniques (stations de traitement des eaux résiduelles, utilisation de brûleurs de bas-NO_x, dépoussiéreurs électrostatiques, etc.). À ce jour, toutes les raffineries détenues exclusivement par le Groupe sont pourvues de ce type de dispositif.

Pour les nouvelles installations développées par le Groupe, les règles internes prévoient que des études d'impact de ces rejets doivent être réalisées et si nécessaire des actions menées pour en limiter les effets.

En 2010, les émissions de SO₂ étaient de 99 kt. Le Groupe s'est doté d'un objectif pour 2020 de ne pas dépasser 49,5 kt, atteint depuis 2017.

Rejets chroniques atmosphériques ^(a)	2019	2018	2017
Émissions de SO ₂ (en kt)	39	48	47
Émissions de NO _x (en kt)	72	66	69

(a) Se reporter au point 5.11 de ce chapitre pour le périmètre de reporting.

Les émissions de SO₂ susceptibles de causer des pluies acides sont contrôlées et réduites régulièrement. La baisse de ces émissions en 2019 s'explique essentiellement par une diminution d'activité sur les unités du raffinage et par la mise en place d'une politique plus exigeante concernant le brûlage de gaz acides du secteur Exploration-Production aux Émirats Arabes Unis.

Les émissions de NO_x concernent essentiellement les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures et sont majoritairement localisées offshore loin des côtes et leur impact sur la qualité de l'air est donc considéré comme limité. La hausse enregistrée en 2019 s'explique essentiellement par une augmentation des activités de forage et de logistique en mer.

Qualité des eaux rejetées	2019	2018	2017
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux offshore (en mg/l)	13,0	14,1	17,7
% de sites conformes à l'objectif de qualité des rejets offshore (30 mg/l)	100% ^(a)	96% ^(a)	100% ^(a)
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux onshore (en mg/l)	1,7	1,8	2,4
% de sites conformes à l'objectif de qualité des rejets onshore (15 mg/l)	100%	100%	100%

(a) Site d'Alwynn (Royaume-Uni) exclu, ses rejets ayant lieu uniquement lors de la maintenance de l'unité de réinjection et étant encadrés par une autorisation réglementaire spécifique.

Sols

Les risques de contamination des sols liés aux activités de TOTAL proviennent essentiellement des déversements accidentels (se reporter au point 5.5.2 de ce chapitre) et des stockages de déchets (se reporter au point 5.5.5 de ce chapitre).

En matière de prévention et de maîtrise de ces pollutions, le Groupe a mis en place un guide sur lequel les filiales peuvent s'appuyer. Il y recommande une approche qui repose sur quatre piliers :

- la prévention des fuites, grâce à la mise en œuvre, autant que possible, de standards au niveau des meilleures pratiques de l'industrie, tant en ingénierie qu'en opération et dans les transports ;
- des opérations d'entretien à une fréquence adaptée afin de minimiser les risques de fuite ;
- une surveillance globale du milieu pour identifier une pollution éventuelle des sols et des eaux souterraines ;
- la maîtrise des pollutions résultant d'activités passées via des opérations visant à les confiner et à les réduire ou les éliminer.

Par ailleurs, une règle Groupe fixe les exigences minimales suivantes :

- le recensement systématique pour chaque site des enjeux environnementaux et sanitaires liés à d'éventuelles contaminations des sols et des eaux souterraines ;
- l'évaluation des contaminations des sols et des eaux souterraines avec la prise en compte de différents facteurs (étendue de la pollution à l'intérieur ou hors des limites du site, nature et concentrations des polluants, présence d'un vecteur susceptible de permettre la migration de la pollution, usages du terrain et des eaux souterraines à l'intérieur et aux abords du site) ;
- la gestion des enjeux sanitaires ou environnementaux identifiés en fonction de l'usage du site.

Enfin, les installations opérées du Groupe et qui ne sont plus en service (usines chimiques, stations-service, bourbiers ou lagunes résultant des activités d'extraction d'hydrocarbures, friches d'unités arrêtées de raffineries, etc.) marquent le paysage et peuvent, malgré toutes les précautions mises en œuvre, avoir été sources de pollutions chroniques ou accidentelles. Au-delà de la gestion appropriée des déchets liés à la déconstruction et à la mise en sécurité des sites, TOTAL s'est doté

d'une politique d'évaluation et de gestion des risques occasionnés par les pollutions des sols et des eaux souterraines. Pour les sites en fin d'activité, les modes de gestion des pollutions sont déterminés en tenant compte des obligations réglementaires avec pour objectif de conserver le contrôle de l'usage des sites en privilégiant les possibilités de redéveloppement d'activités du Groupe (solaire, reboisement, etc.). Les opérations de réhabilitation des sites sont mises en œuvre par des entités spécialisées créées par le Groupe. À fin 2019, 114 sites industriels ayant cessé leurs activités (hors stations-service) étaient en cours de réhabilitation.

Les provisions pour protection de l'environnement et restitution des sites passées par le Groupe sont détaillées dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8).

Utilisation durable des ressources

Eau douce

En raison de leur nature, les activités du Groupe, principalement celles du Raffinage-Chimie et dans une moindre mesure celles des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power, sont susceptibles d'avoir des impacts sur la ressource en eau et d'en être dépendantes. Ceci particulièrement lorsque l'activité concernée est située dans un environnement hydriquement sensible.

Conscient de ces enjeux, TOTAL suit les principes d'action suivants en matière de gestion des risques sur la ressource en eau :

- une identification des sites sensibles prioritaires par un suivi des prélèvements en eau, puis une évaluation des risques ;
- selon les besoins, une amélioration de la gestion de la ressource en eau via une adaptation du système de gestion environnementale des sites concernés.

Afin d'identifier ses implantations concernées par un risque de stress hydrique, TOTAL procède au recensement des prélèvements et des rejets d'eau sur tous ses sites opérés matériels pour cet indicateur et les évalue selon les indices de stress hydrique du WRI⁽¹⁾ Aqueduct actuel et futur. A ce jour, 9,3%⁽²⁾ des prélèvements d'eau douce se font en zone de stress hydrique global. Pour les sites situés dans ces zones et prélevant plus de 500 000 m³ d'eau par an, TOTAL met en œuvre une évaluation des risques pour la ressource en eau structurée notamment grâce au déploiement de l'outil *Local Water Tool (LWT) for Oil & Gas* de la *Global Environmental Management Initiative (GEM)*. Cet outil permet également d'orienter les actions de réduction des risques et d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau des sites quand c'est nécessaire.

La mise en œuvre de cette évaluation des risques permet d'établir que les activités des sites opérés du Groupe exposent relativement peu les autres usagers de l'eau à un risque de stress hydrique. À la suite de cette évaluation, deux sites ont été identifiés comme étant à risque et déclarés en 2019 comme tels au CDP⁽³⁾ : les raffineries de Grandpuits et de Normandie. Le risque concerne l'approvisionnement en eau de ces sites qui pourrait être interrompu pour maintenir l'accès à l'eau des usagers prioritaires. En 2020, la démarche d'analyse sera étendue à quatre autres sites.

En 2019, le Groupe a répondu au questionnaire du CDP Water sur la période 2018 et a obtenu, pour la troisième année consécutive, une note A-. Le principal indicateur utilisé dans ce reporting est le prélèvement d'eau douce.

Indicateur relatif à l'eau ^(a)	2019	2018	2017
Prélèvements d'eau douce, hors eaux de refroidissement (en millions de m ³)	115	116	116

(a) Se reporter au point 5.11 de ce chapitre pour le périmètre de reporting.

(1) World Resources Institute.

(2) Selon la définition du CDP Water 2018.

(3) Organisme à but non lucratif qui propose un reporting environnemental pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les États et les régions.

Sols

TOTAL utilise les surfaces de sols dont il a besoin pour mener en sécurité ses opérations industrielles et n'a pas, en 2019, d'utilisation extensive de surfaces terrestres qui puisse avoir un conflit d'usage substantiel avec les divers écosystèmes naturels ou avec l'agriculture.

Dans le monde entier, des exigences de durabilité sont respectées par les biocarburants incorporés par le Groupe en application des réglementations en vigueur. TOTAL commercialise et produit des biocarburants pour partie issus de matières premières agricoles. Tous les biocarburants incorporés par le Groupe en Europe sont certifiés durables type ISCC EU selon les critères exigés par l'Union européenne. Cette certification impose des critères de durabilité et de traçabilité des huiles (bilan carbone, non-déforestation, bonne utilisation des terres,

respect des droits humains). Ces critères s'appliquent à toute la chaîne de production et de distribution des biocarburants durables et durables et ont été renforcés en 2019 dans le cadre de la révision de la Directive sur les énergies renouvelables dans les transports. L'Union Européenne plafonne notamment l'utilisation des matières premières agricoles dans les biocarburants pour limiter les changements d'affectation des sols.

En juillet 2019, TOTAL a démarré la bioraffinerie de La Mède (France), qui a vocation à produire des biocarburants à partir de 60-70% d'huiles végétales (colza, palme, etc.) et de 30-40% déchets et résidus. Pour son approvisionnement en huile de palme, TOTAL sélectionne un nombre limité de fournisseurs et complète la certification avec un dispositif spécifique de contrôle renforcé de la durabilité et du respect des droits humains.

5.5.4 Maîtriser les atteintes à la biodiversité et aux écosystèmes dans les projets et les opérations



En raison de leur nature, les activités de TOTAL peuvent être localisées dans des environnements naturels sensibles.

Conscient de cet enjeu, le Groupe prend en compte la biodiversité et les écosystèmes dans ses référentiels, dont l'élément fondateur est sa charte Sécurité Santé Environnement et Qualité. Ainsi, pour les nouvelles installations développées par le Groupe, les règles internes prévoient que des études d'impact prenant en compte la biodiversité et les écosystèmes soient réalisées et que des actions soient menées si nécessaire. Pour les installations en activité, le Groupe recommande à ses filiales l'application de la démarche éviter – réduire – restaurer – compenser. Pour matérialiser cette politique, le Groupe a souscrit,

en juillet 2018 dans le cadre du programme Act4Nature, 16 engagements biodiversité. Ces 16 engagements sont décrits dans la brochure biodiversité disponible sur le site sustainable-performance.total.com. Ils comprennent 10 engagements de principes généraux communs à l'ensemble des entreprises signataires et 6 engagements individuels spécifiques à TOTAL, dont certains étaient préexistants. Ils constituent un élément de différenciation du Groupe vis-à-vis de ses concurrents.

Le déploiement de ces engagements est en cours. Un état des lieux des actions déjà réalisées sur les trois premiers engagements prioritaires est présenté ci-dessous.

Engagements de TOTAL

Engagement n° 1

Le Groupe a prolongé son engagement de ne pas mener d'activités d'exploration ni d'extraction de pétrole et de gaz dans le périmètre des sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en date du 31 décembre 2018.

Réalisations

Cet engagement est respecté.

Engagement n° 2

TOTAL exclut toute activité d'exploration des champs pétroliers en zone de banquise arctique.

Le Groupe publie sur son site internet sustainable-performance.total.com la liste de ses licences en zone arctique. En 2019, aucune activité d'exploration des champs pétroliers n'a été réalisée en zone de banquise arctique.

Engagement n° 3

TOTAL met en place des plans d'action biodiversité sur les sites de production opérés dans les zones protégées les plus sensibles.

Un plan d'action biodiversité est mis en place sur tous les sites de production opérés situés dans les zones protégées les plus sensibles correspondant aux catégories UICN I à IV et Ramsar. Ainsi le plan d'action biodiversité développé en 2015 en République du Congo (Djeno) poursuit son déploiement notamment sur les aspects des services écosystémiques de la Lagune de la Loubie. D'autres plans sont en cours de déploiement en Italie (projet Tempa Rossa) et au Mozambique (projet Mozambique LNG). Enfin des plans d'action biodiversité sont en préparation mais non encore déployés en Ouganda (projet Tilenga), en Tanzanie (projet EACOP) et en Papouasie-Nouvelle-Guinée (projet Papua LNG).

En vue de poursuivre le partage de ses données et outils biodiversité avec la communauté scientifique, le Groupe a rejoint la plateforme internationale *Global Biodiversity Information Facility* (GBIF) dont le point focal français est le Muséum National d'Histoire Naturelle. Les premières données chargées concernent les projets du Groupe en Angola⁽¹⁾. Le chargement des données se poursuivra en 2020 avec notamment la Guyane Française. TOTAL est la première major à rejoindre le GBIF.

Par ailleurs, le programme de collaboration avec l'Université d'Oxford au Royaume-Uni (Long Term Ecology Laboratory), en partenariat avec la compagnie pétrolière Equinor, initié en 2018 se poursuit. Il a pour objectif de développer un outil de cartographie à large maille des sensibilités de la biodiversité marine. Sa version simplifiée est en ligne⁽²⁾ et est accessible au public. Une version plus complète, initiée en 2019, est prévue pour fin 2020.

(1) 324 données sur l'état initial du fond marin et l'observation de mammifères marins.

(2) LEFT Marine (Local Ecological Footprint Tool).

Enfin, en 2019, une série d'actions de communication a été menée afin de sensibiliser les collaborateurs du Groupe à la biodiversité. La Journée Mondiale de l'Environnement des Nations unies a été axée sur le thème de la Biodiversité et à cette occasion ont été présentés les engagements Act4Nature et les actions Biodiversité du Groupe.

Une trentaine d'employés du siège ont aussi bénéficié d'une formation dispensée par le Muséum National d'Histoire Naturelle à la suite de cet événement. Par ailleurs, environ 350 collaborateurs ont été sensibilisés aux engagements du Groupe lors du séminaire One HSE du Groupe.

5.5.5 Promouvoir une meilleure utilisation des ressources naturelles en soutenant l'économie circulaire



TOTAL déploie un programme d'actions sur la période 2017-2020 qui comprend des objectifs de progrès couvrant divers domaines :

- valoriser plus de 50% des déchets des sites opérés par le Groupe ;
- améliorer de 1% par an en moyenne l'efficacité énergétique des installations industrielles opérées ;
- intégrer un critère consacré à l'économie circulaire dans les achats de l'entreprise.

Par ailleurs, TOTAL a pour ambition de :

- produire 30% de ses polymères à partir de matières recyclées d'ici 2030 (l'engagement publié en 2018 de développer des polymères comprenant plus de 50% de matière plastiques recyclées a été atteint en 2019) ;
- solariser 5 000 stations-service.

Dans les faits :

- plus de 50% des déchets des sites opérés par le Groupe ont été valorisés en 2019 ;
- concernant l'efficacité énergétique, l'objectif du Groupe est atteint depuis 2017 (se reporter au point 5.6.4 de ce chapitre) ;
- production de 20 000 tonnes de polypropylène recyclées par an et à la suite de tests probants lancés à l'échelle industrielle, création et commercialisation de 15 grades de compounds polyéthylène, polypropylène et polystyrène intégrant jusqu'à 50% de matières recyclées ;
- à fin 2019, 1 436 stations-service ont été solarisées.

Concernant le gaspillage alimentaire comme la précarité alimentaire, les activités du Groupe sont très peu orientées vers la distribution alimentaire et ainsi peu exposées à ces problématiques.

Prévention et gestion des déchets

Plus spécifiquement sur les déchets, une directive Groupe fixe les exigences minimales en matière de gestion des déchets ce qui permet de limiter les risques potentiels associés à une mauvaise maîtrise de leur devenir. Elle s'articule autour de quatre étapes fondamentales : l'identification des déchets (technique et réglementaire) ; leur stockage (protection des sols et gestion des rejets) ; leur traçabilité depuis la production jusqu'à l'élimination (bordereaux, registres, déclarations) ; et leur traitement, avec la connaissance technique et réglementaire des filières, sous la responsabilité du site.

Les sociétés du Groupe veillent en outre à maîtriser la production de déchets de tous les sites opérés, à tous les stades de leurs activités. Cette démarche s'articule autour de quatre principes, déclinés par priorité décroissante :

- réduire les déchets à la source, en concevant des produits et des procédés générant le moins de déchets possible, mais également en minimisant la quantité de déchets produits par les activités du Groupe ;

- réutiliser les produits pour un usage similaire afin d'éviter qu'ils deviennent des déchets ;
- recycler les déchets résiduels ;
- revaloriser énergétiquement, autant que possible, les produits non recyclés.

TOTAL met en place sur ses sites opérés des programmes permettant de valoriser la majorité des déchets du Groupe. En 2019, les sites en activité opérés par le Groupe ont généré 662 kt de déchets dont 288 kt de déchets dangereux. L'objectif du Groupe est de valoriser plus de 50% des déchets de ces sites. Cet objectif a été atteint en 2019 :

Filières de traitement des déchets ^(a)	2019 ^(c)	2018	2017
Valorisation (recyclage, valorisation matière et énergétique) ^(b)	65%	57%	59%
Enfouissement	15%	18%	13%
Autres (incinération sans valorisation, biotraitements sans valorisation, etc.)	20%	25%	28%

(a) Hors *cuttings* de forage, hors sites ayant cessé leur activité et en cours de remédiation.
 (b) Le taux de valorisation pour les années 2017 et 2018 exclut les terres excavées dans le cadre du projet de cracker d'éthane de Port Arthur. Il s'agit de déchets exceptionnels non dangereux, associés à la construction d'une installation nouvelle, qui ont été utilisés comme terre de couverture d'une installation de stockage de déchets. Se reporter au point 5.11 de ce chapitre pour le périmètre de reporting.
 (c) Les tonnages de déchets de 10 sites d'Hutchinson ont été estimés en 2019 sur la base de leur reporting 2018. Les déchets de ces 10 sites représentaient en 2018 environ 1% du tonnage total de déchets du Groupe.

L'augmentation du taux de valorisation en 2019 est principalement due à la valorisation en centre de traitement biologique de 83 kt de terres polluées issues des travaux de remédiation liés à l'incident sur le pipeline d'Île-de-France. Le taux de valorisation du Groupe aurait été de 60% sans ces terres.

Depuis 2015, le secteur Raffinage-Chimie s'est engagé dans le programme CleanSweep® sur l'ensemble de ses sites de production de plastiques dans le monde, visant à éliminer toute perte de granulés plastiques lors de leur manipulation (*zero pellet loss*). CleanSweep® est un programme international conçu pour éviter la perte de granulés plastiques lors de leur manipulation par les différents acteurs de la filière plastique et leur dissémination dans l'environnement aquatique. Depuis 2018, ce programme est déployé sur l'ensemble des sites polymères du Raffinage-Chimie.

Par ailleurs, TOTAL est membre fondateur de l'Alliance to End Plastic Waste, créée en 2019, qui regroupe 42 entreprises de la chaîne de valeur des plastiques et des biens de consommation. L'Alliance a pour objectif de financer, à hauteur de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, le développement de solutions de réduction et de traitement (réutilisation, recyclage et récupération) des plastiques usagés dans l'environnement, en particulier dans les océans.

Développer des polymères à base de matières plastiques recyclées

Le Groupe s'est fixé comme ambition de produire 30% de ses polymères à partir de matières recyclées d'ici 2030. Pour y accéder, le Groupe travaille sur tous les types de recyclage visant des polymères recyclés performants :

- dans le domaine du recyclage mécanique, le Groupe a acquis en 2019 la société Synova, leader français de la production de polypropylène recyclé de haute performance destiné au secteur automobile. TOTAL a en parallèle annoncé sa décision de doubler la capacité de production de Synova qui se situera autour de 40 000 tonnes de polypropylène recyclées par an en 2021 ;
- TOTAL s'est associé avec Recycling Technologies, fournisseur de technologie de recyclage de plastique, Nestlé et Mars, leaders mondiaux de l'agroalimentaire, pour développer une filière industrielle innovante de recyclage chimique en France. Ce consortium unique, qui regroupe des leaders mondiaux de la chaîne de valeur des emballages, étudie la faisabilité technique et économique de recycler

des déchets plastiques complexes, tels que les emballages de petite taille, souples ou composés de multiples couches et répondant aux contraintes de l'alimentaire. Ces produits sont aujourd'hui considérés comme non recyclables et finissent ainsi en incinération ou en décharge ;

- TOTAL fabrique des composés circulaires, contenant au moins 50% de matériaux recyclés et offrant les mêmes propriétés que les polymères vierges. D'ores et déjà, plus de 15 grades de compounds polyéthylène, polypropylène et polystyrène intégrant jusqu'à 50% de matières recyclées sont commercialisés.

Le Groupe travaille également sur la diversification de ses sources d'approvisionnement notamment biosourcées. TOTAL est l'un des leaders mondiaux des bioplastiques. L'entreprise Total Corbion PLA, détenue à 50% par TOTAL, possède en Thaïlande une usine d'une capacité de 75 000 tonnes par an de PLA, un bioplastique recyclé et biodégradable à 100%, dont le démarrage opérationnel a eu lieu en 2019.

5.6 Enjeux liés au changement climatique



L'ambition de TOTAL est de devenir la major de l'énergie responsable. Le Groupe est engagé à contribuer aux objectifs de développement durable définis par les Nations unies, plus particulièrement sur les thèmes liés au changement climatique et au développement d'une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre pour le plus grand nombre.

Dans ce contexte, en matière de changement climatique, le Groupe a identifié comme principaux enjeux :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses activités *oil & gas* opérées, y compris les émissions de méthane ;
- mettre en œuvre une stratégie qui permette de réduire l'intensité carbone des produits énergétiques utilisés par ses clients ;
- détecter et soutenir les technologies et initiatives permettant de répondre aux enjeux du changement climatique.

5.6.1 Gouvernance



Pour contribuer à apporter des réponses concrètes au défi du changement climatique, TOTAL s'appuie sur une organisation et une gouvernance structurée. Le Groupe a mis en place quatre axes stratégiques qui intègrent les enjeux liés au changement climatique.

En support des organes de gouvernance du Groupe, la direction Stratégie et Climat structure la démarche en matière de climat et accompagne des directions stratégiques et opérationnelles des secteurs d'activité du Groupe. Le suivi des indicateurs permet de mesurer les progrès accomplis et d'adapter l'action du Groupe.

Supervision par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de TOTAL veille à ce que les enjeux climatiques soient pris en compte dans la stratégie du Groupe et examine les risques et opportunités liés au changement climatique lors de la revue des perspectives stratégiques des secteurs d'activité du Groupe qui a lieu chaque année. Le Conseil d'administration examine les objectifs de réduction des émissions de GES du Groupe et revoit les performances annuellement.

Dans le cadre de ses travaux, le Conseil d'administration s'appuie sur son Comité Stratégie & RSE dont le règlement intérieur a été modifié en septembre 2017 puis en juillet 2018 pour élargir ses missions au champ de la RSE et à la prise en compte de l'enjeu Climat dans la stratégie du Groupe.

Conscient de l'importance des enjeux climatiques, le Conseil d'administration a décidé, en 2019, de faire évoluer les critères de détermination de la part variable de la rémunération du Président-directeur général au titre de l'exercice 2019 notamment en intégrant un critère quantifiable relatif à l'évolution des émissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations *oil & gas* opérées (se reporter au point 4.3.2 du chapitre 4). Ce critère complète ceux introduits dès 2016 pour mieux prendre en compte l'atteinte des objectifs de responsabilité sociétale d'entreprise (*corporate social responsibility* – CSR) et HSE du Groupe. La performance CSR est évaluée à travers la prise en compte du climat dans la stratégie du Groupe, la réputation du Groupe dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions.

Rôle du management

Le Président-directeur général de TOTAL, conformément aux orientations stratégiques long terme fixées par le Conseil d'administration, met en œuvre la stratégie du Groupe en veillant à ce que les enjeux du climat soient pris en compte. Il s'appuie notamment sur le directeur général Strategy-Innovation du Groupe, membre du Comité exécutif, à qui rapportent le directeur Stratégie & Climat et son directeur Climat. Le directeur Climat anime le Comité de pilotage Climat-énergie qui comprend principalement des représentants des directions Stratégie et HSE au sein des différents secteurs d'activité. La mission de ce Comité est de structurer la démarche du Groupe en matière de climat et en particulier de :

- proposer des objectifs de réduction des émissions de GES sur les installations opérées *oil & gas* du Groupe ;
- proposer une stratégie qui permette de réduire l'intensité carbone des produits énergétiques utilisés par les clients du Groupe ;
- suivre les évolutions des marchés de CO₂ existants ou en cours d'élaboration ;
- impulser des initiatives notamment avec des partenaires industriels sur de nouvelles technologies pour permettre la réduction des émissions de CO₂ (efficacité énergétique, captage et stockage du CO₂, par exemple).

5.6.2 Stratégie



Identification des risques et opportunités liés au changement climatique

Les risques et opportunités associés aux enjeux du changement climatique sont analysés suivant différents horizons de temps : court terme (à deux ans), moyen terme (jusqu'en 2030) et long terme (au-delà de 2030).

L'identification et l'impact des risques associés au changement climatique font partie intégrante des processus globaux de gestion des risques de TOTAL. Ils recouvrent notamment les risques de transition liés par exemple aux évolutions réglementaires comme la mise en place de taxes carbone, et les risques physiques liés aux effets du changement climatique. L'impact de ces risques est analysé pour les actifs du Groupe et pour les projets d'investissement (se reporter au point 3.1.2 du chapitre 3).

Le changement climatique peut également présenter des opportunités pour TOTAL. Dans les prochaines décennies, la demande en électricité est appelée à croître plus vite que la demande globale en énergie ; la contribution des renouvelables et du gaz pour la génération électrique est donc indispensable dans la lutte contre le changement climatique. L'électricité ne suffira pas à répondre à tous les besoins, notamment ceux liés au transport. Le gaz et les biocarburants durables seront des alternatives intéressantes et crédibles aux carburants classiques et le Groupe souhaite les développer.

Des opportunités existent également dans l'accompagnement des clients en matière d'efficacité énergétique, tendance accélérée avec le digital. TOTAL souhaite être innovant pour leur apporter de nouvelles offres de produits et de services qui permettront de les accompagner dans leurs choix énergétiques et dans leurs usages. Promouvoir des solutions hybrides combinant hydrocarbures et énergies renouvelables relève de cette logique, de même que proposer des services d'optimisation de l'énergie pour des sites industriels. Le Groupe a pour ambition de développer cette approche pour l'industrie mais aussi pour la mobilité.

Par ailleurs, les écosystèmes, en particulier les forêts, stockent naturellement le carbone. De fait, leur préservation et la restauration de leur rôle de puits de carbone sont un enjeu crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique. TOTAL souhaite ainsi développer ses activités dans les puits naturels de carbone.

Enfin, un certain nombre de secteurs, notamment l'industrie cimentière et le secteur de l'acier, pourraient avoir des difficultés à réduire leurs émissions de GES. Ils auront donc besoin des technologies de captage, stockage et valorisation de CO₂ (CCUS). Le Groupe entend ainsi accélérer le développement du CCUS.

Impact des risques et opportunités liés au changement climatique

L'enjeu du climat est au cœur de la vision stratégique de l'entreprise. TOTAL se positionne sur des marchés bas carbone en forte croissance et entend proposer à ses clients un mix énergétique dont l'intensité carbone a vocation à diminuer progressivement. Pour accompagner cette évolution, TOTAL a mis en place un indicateur de l'intensité carbone des produits énergétiques utilisés par ses clients. Cet indicateur est détaillé au point 5.6.4 de ce chapitre.

TOTAL s'appuie sur les quatre axes de sa stratégie pour structurer sa démarche.

1) Croître dans les chaînes de valeur du gaz (gaz naturel, biogaz et hydrogène)

Pour répondre de manière responsable à la forte progression des besoins en électricité, TOTAL poursuit son développement dans le secteur du gaz, deux fois moins émissif en CO₂ dans la génération électrique que le charbon⁽¹⁾. Le gaz constitue également un complément indispensable pour faire face à l'intermittence des renouvelables mais aussi à la saisonnalité de la demande. Le développement du gaz naturel ira de pair avec une incorporation dans le réseau d'infrastructures existant d'une part croissante de gaz vert, comme du biogaz ou de l'hydrogène, afin de diminuer les émissions.

Le Groupe a poursuivi ses efforts de développement sur l'ensemble de la chaîne gazière, de la production au client final. Dans l'Amont, TOTAL a finalisé différentes acquisitions comme celles des actifs GNL d'Engie et d'Anadarko au Mozambique, et a démarré d'importants projets GNL comme Ichthys en Australie et Cameron aux États-Unis. Le Groupe a par ailleurs, procédé ou bénéficié du lancement de développements majeurs comme le projet Arctic LNG 2 (se reporter au point 2.3 du chapitre 2). TOTAL est n°2 mondial⁽²⁾ sur ce marché avec un volume vendu de plus de 34 Mt en 2019.

Dans la distribution, TOTAL s'est engagé dans le gaz carburant pour les transports en prenant en 2018 une participation de 25% dans Clean Energy Fuels Corp.⁽³⁾, l'un des leaders de la distribution de gaz carburant pour poids lourds aux États-Unis ou en signant un contrat avec CMA-CGM, premier armateur à équiper ses porte-conteneurs transcontinentaux de moteurs fonctionnant au GNL. En 2018, le Groupe a également signé un partenariat avec le groupe Adani, le plus grand conglomérat privé indien dans le domaine de l'énergie et des infrastructures gaz, en vue de contribuer au développement du marché du gaz naturel. Ce partenariat, qui a été étendu en 2019, illustre la

(1) Sources : Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services ; Life cycle assessment of greenhouse gas emissions associated with natural gas and coal in different geographical contexts, octobre 2016, et «Review of Life Cycle Analysis of gas and coal supply and power generation from GHG and Air Quality Perspective» Imperial College London, 2017.
(2) Données Société.
(3) Société cotée au NASDAQ, participation de 24,84% au 31 décembre 2019.

volonté du Groupe d'accompagner les pays qui produisent l'essentiel de leur énergie électrique à partir du charbon dans la diversification de leur mix énergétique.

La promotion du gaz dans le mix énergétique doit cependant s'accompagner d'une attention forte portée à la maîtrise des émissions de méthane. Afin de conserver l'avantage que le gaz procure en termes d'émission de GES par rapport au charbon pour la génération d'électricité, il est nécessaire de limiter strictement les émissions de méthane associées à la production et au transport du gaz. En 2019, les émissions de méthane des installations opérées par le Groupe dans le cadre de ses activités hydrocarbures Amont sont de l'ordre de 0,20% du gaz commercial produit⁽¹⁾. L'objectif du Groupe est de réduire cette intensité en dessous de 0,20%.

Le Groupe est membre depuis 2014 du Oil & Gas Methane Partnership, un partenariat entre gouvernements et industriels sur l'amélioration des moyens de mesures et de contrôle des émissions de méthane mis en place par la Coalition pour le Climat et l'Air Pur et promu par l'ONU Environnement et l'organisation non gouvernementale Environmental Defense Fund. Le Groupe a également lancé plusieurs initiatives via l'Oil & Gas Climate Initiative et a signé les Principes directeurs sur la réduction des émissions de méthane sur la chaîne de valeur du gaz⁽²⁾.

2) Développer des activités rentables dans l'électricité bas carbone

TOTAL se développe sur la partie non régulée de la chaîne de valeur de l'électricité bas carbone (c'est-à-dire hors transport d'électricité), depuis la génération électrique – sur bases renouvelables ou gaz – jusqu'à la vente au client final en passant par le stockage d'électricité (batteries, hydrogène). La demande en électricité devrait croître fortement dans les décennies à venir, TOTAL prévoit d'y investir 1,5 à 2 milliards de dollars par an. Le Groupe a effectué en 2018 des acquisitions stratégiques comme celle de Direct Énergie et de sa filiale Quadran renommée respectivement Total Direct Énergie et Total Quadran, et renforce ainsi sa présence dans les énergies renouvelables (l'éolien, le solaire, l'hydroélectricité et le biogaz).

TOTAL a acquis en 2018 quatre centrales à cycle combiné au gaz naturel en France, d'une capacité globale de 1,6 GW. Se reporter au point 2.3 du chapitre 2 pour plus de détails sur ces acquisitions.

Le Groupe a pour ambition de détenir une capacité brute de production d'électricité renouvelable en opération supérieure à 25 GW d'ici 2025, dont 10 GW en Europe. En 2019, cette capacité s'élève à environ 3 GW bruts.

Dans la distribution, après l'acquisition en 2018 du spécialiste français de solutions de recharge intelligente, G2Mobility, renommée Total EV Charge, le Groupe a diversifié son offre dédiée à la mobilité électrique. L'ambition de TOTAL est d'opérer, à horizon 2025, 150 000 points de charge sur des parkings privés ou publics en Europe. TOTAL a également lancé une gamme de fluides pour les véhicules électriques et hybrides.

En tant que fournisseur d'électricité, le Groupe a pour ambition de servir de l'électricité à près de 8 millions de clients d'ici 2025.

3) Renoncer au pétrole cher, réduire les émissions des installations et promouvoir les biocarburants durables

Le Groupe anticipe à long terme une stagnation voire une baisse de la demande de pétrole et se concentre donc sur les actifs pétroliers à point mort bas.

Par ailleurs, TOTAL se mobilise pour réduire les émissions de CO₂ de ses installations opérées, une *task-force* dédiée regroupant les diverses compétences du Groupe a ainsi été mise en place en 2019. Le Groupe s'est fixé un objectif de réduction des émissions de GES des installations *oil & gas* opérées de 46 Mt CO₂ à moins de 40Mt CO₂ entre 2015 et 2025.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des installations est un élément essentiel de cette démarche. Le Groupe s'est fixé comme objectif d'améliorer son efficacité énergétique de 1% par an en moyenne sur la période 2010-2020, dans un contexte d'exploitation toujours plus complexe. Cet indicateur est détaillé au point 5.6.4 de ce chapitre. TOTAL a également recours à des architectures et équipements adaptés et introduit des innovations technologiques. Par exemple, sur les barges de production en mer, les plateformes offshore et les installations à terre, des systèmes de récupération de chaleur en sortie des turbines à gaz ont été mis en place, évitant ainsi le recours à des fours ou chaudières.

Enfin, l'incorporation des biocarburants peut contribuer à la réduction des émissions de CO₂ liées aux transports routiers et aériens. Selon les normes européennes et sur l'ensemble de leur cycle de vie, ils réduisent d'au moins 50% les émissions en CO₂ équivalent par rapport à leurs équivalents fossiles. TOTAL, pionnier dans les biocarburants depuis plus de 20 ans, est aujourd'hui l'un des acteurs majeurs en Europe avec 2,5 Mt de biocarburants durables⁽³⁾ incorporés en 2019. Au niveau mondial, le Groupe a contribué à l'incorporation de 3,6 Mt de biocarburants durables. Par ailleurs, TOTAL a produit 0,24 Mt de biocarburants durables dans ses raffineries en 2019. Avec le démarrage de l'usine de La Mède en 2019 dont la capacité annuelle de production d'huile végétale hydrotraitée (HVO) est de 0,5 Mt, le Groupe prend une part de marché de plus de 10% en Europe dans la production d'HVO. Les huiles traitées à la Mède sont certifiées durables⁽⁴⁾ selon les critères exigés par l'Union Européenne. TOTAL a également mis en place une organisation spécifique qui complète cette certification : sélection d'un nombre limité de partenaires responsables, obligation d'adhérer à RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil⁽⁵⁾), signature par ces fournisseurs des Principes fondamentaux dans les achats du Groupe (se reporter au point 5.10 de ce chapitre) et dispositif spécifique de contrôle renforcé de la durabilité et du respect des droits humains.

Depuis plus de 10 ans, les équipes R&D de TOTAL développent des technologies permettant d'élargir la palette des ressources utilisables tout en veillant à préserver leur durabilité. Le consortium BioTFuel travaille par exemple à la valorisation de la lignocellulose (déchets végétaux).

4) Développer des activités contribuant à la neutralité carbone

La préservation et la restauration des puits naturels de carbone (forêts, zones humides, etc.) ainsi que la séquestration du carbone (CCUS) sont des éléments clés pour atteindre la neutralité carbone dans la deuxième partie du 21^{ème} siècle.

TOTAL développe une nouvelle activité fondée sur la préservation et la restauration de la capacité des écosystèmes dans leur rôle de puits de carbone. Cette activité est portée par une *business unit* créée en 2019 dédiée à des investissements dans les puits de carbone naturels, composée d'experts en environnement et en agronomie, avec un budget d'investissement de 100 millions de dollars par an à partir de 2020 et un objectif de capacité de stockage durable de 5 MtCO₂ par an en 2030. Par ailleurs, des actions de préservation et de restauration de la forêt sont actuellement menées la Fondation d'entreprise Total dans le cadre du programme *Total Foundation* (se reporter au point 5.9 de ce chapitre).

(1) Voir méthodologie de calcul de l'intensité méthane de l'OGCI.

(2) « Guiding Principles on Reducing Methane Emissions across the Natural Gas Value Chain ».

(3) Volume physique de biocarburants ramenés en équivalent éthanol et esters selon les règles définies dans la directive européenne RED, excluant les volumes vendus par le Trading à des tiers.

(4) La durabilité des huiles traitées par la bioraffinerie de La Mède est garantie par un certificat de durabilité de type ISCC (International Sustainability & Carbon Certification) reconnu par l'Union Européenne.

(5) Initiative internationale.

Par ailleurs, le CCUS sera essentiel pour de nombreuses industries, en particulier pour celles qui génèrent des émissions massives de CO₂ de par la nature même de leurs activités (ciment, acier, etc.). TOTAL mobilise d'importantes ressources dans ce domaine en y consacrant jusqu'à 10 % de son budget R&D. Plusieurs projets ont représenté des avancées significatives parmi lesquels le projet Northern Lights (Norvège) auquel le Groupe participe aux côtés d'Equinor et de Shell mais aussi le projet Net Zero Teesside (Royaume-Uni), dont TOTAL est partenaire aux côtés du fonds d'investissement de l'OGCI et de plusieurs entreprises du secteur⁽¹⁾.

TOTAL renforce également son programme R&D au travers de partenariats signés en 2019 avec le National Carbon Capture Center aux États-Unis et l'IFPEN en France. Le Groupe a également lancé une étude de développement pour un grand projet de pilote industriel à Dunkerque, un projet de production de méthanol à partir de CO₂ et d'hydrogène en Allemagne avec la *start-up* Sunfire, ainsi qu'une étude de faisabilité d'un dispositif industriel de captage et de valorisation du CO₂ issu de la cimenterie LafargeHolcim aux États-Unis⁽²⁾.

TOTAL offre aussi à ses clients un service de conseil en efficacité énergétique afin qu'ils puissent optimiser leur propre consommation d'énergie et réduire leurs émissions de GES. L'acquisition de GreenFlex s'inscrit dans cette dynamique. Grâce à ses métiers de conseil (stratégique et opérationnel), d'intelligence des données (plateformes digitales) et de financement, GreenFlex aide les entreprises et les territoires à améliorer leur performance énergétique et environnementale. Les domaines d'expertises sont variés et portent par exemple sur l'amélioration et le pilotage de la performance énergétique de bâtiments, d'équipements, d'utilités ou de procédé, la mobilité durable, la flexibilité de consommation électrique, les énergies renouvelables ou les bâtiments à énergie positive. Plus de 700 entreprises ont déjà été accompagnées depuis 2009.

Les initiatives du secteur et le cadre international

TOTAL est engagé dans diverses initiatives internationales sur les principaux enjeux liés au climat. En effet, la lutte contre le changement climatique demande une coopération entre tous les acteurs, publics ou privés.

Ainsi, TOTAL a rejoint, en 2014, l'appel du Pacte mondial des Nations unies qui invite les entreprises à considérer en interne un prix du CO₂ et à soutenir publiquement l'importance d'un tel prix via des mécanismes de régulation adaptés aux contextes locaux. TOTAL prône en particulier l'émergence d'un accord international qui soit équilibré, progressif et n'induit pas de distorsion de concurrence entre industries ou régions du monde. Donner de la visibilité quant à la contrainte future sur les émissions de GES est important pour l'évolution du mix énergétique. De la sorte, TOTAL encourage la fixation de prix au niveau mondial pour chaque tonne de carbone émise, tout en veillant au traitement équitable des « secteurs exposés aux fuites de carbone » (tels que définis par l'UE). TOTAL travaille par ailleurs conjointement avec la Banque mondiale au sein de la *Carbon Pricing Leadership Coalition* (CPLC). En juin 2017, TOTAL a rejoint, comme membre fondateur, le Climate Leadership Council, une initiative qui prône l'instauration d'un « Dividende Carbone », avec un mécanisme pour redistribuer un dividende à l'ensemble de la population.

TOTAL a activement contribué en 2014 à lancer et développer l'Oil & Gas Climate Initiative (OGCI), un partenariat global au sein du secteur. Cette initiative regroupe, fin 2019, 13 grands acteurs nationaux et internationaux de l'énergie. Elle a pour but de développer des solutions pour un avenir bas carbone durable. Le fonds OGCI Climate Investments, lancé en 2017 et doté de plus d'un milliard de dollars sur 10 ans, finance des technologies limitant significativement les émissions. Quelques exemples d'investissements : un projet de captage et de séquestration de CO₂ industriel à grande échelle (Net Zero Teesside Project) ; des services de surveillance des émissions de méthane par satellite (GHGSat), par avion (Kairos Aerospace) ou par drone (SeekOps Inc.) ; et une technologie incorporant le CO₂ comme matière première dans la fabrication des polyols, utilisés dans les polyuréthanes qui sont des matières plastiques aux multiples applications (Econic Technologies).

Le Groupe est également engagé dans d'autres initiatives internationales impliquant secteurs privés et publics (liste non exhaustive) :

- pour l'établissement d'une tarification du carbone au sein de *Caring for Climate* du Pacte mondial des Nations unies ou de l'appel *Paying for Carbon* ;
- pour l'arrêt du brûlage de routine des gaz associés à la production d'huile au sein de *Initiative Zero Routine Flaring by 2030* de la Banque mondiale ;
- pour une transparence renforcée, en prenant en compte les recommandations du Conseil de stabilité financière du G20 sur le climat, et de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ;
- pour le développement de nouvelles entreprises de pointe en matière d'énergie, depuis 2017 au sein de la Breakthrough Energy Coalition (BEC), un groupement d'investisseurs créé par Bill Gates en 2015, et depuis 2016 au sein du fonds Breakthrough Energy Ventures, créé en 2016 par la BEC et doté d'un milliard de dollars.

La liste des associations professionnelles dont TOTAL est membre et la charte éthique de lobbying qui encadre cette participation sont publiées sur le site total.com. Le Groupe coopère avec ces associations sur des sujets le plus souvent techniques ou scientifiques, mais certaines sont parfois amenées à prendre des positions publiques sur le changement climatique. En 2019, TOTAL a évalué les 30 principales associations professionnelles dont il est membre, afin de s'assurer de leur alignement avec les positions du Groupe sur le climat. Cet alignement a été revu selon six points clés : la position scientifique, l'Accord de Paris, la tarification du carbone, le rôle du gaz naturel, le développement des énergies renouvelables et le développement du CCUS. À l'issue de cette revue, TOTAL a décidé de ne pas renouveler son adhésion à l'*American Fuel & Petrochemical Manufacturers*. Pour trois autres associations (l'*American Chemistry Council*, l'*American Petroleum Institute* et la *Canadian Association of Petroleum Producers*), identifiées comme partiellement alignées, TOTAL maintient son adhésion en vue de faire évoluer leurs positions de l'intérieur, mais se tient prêt à reconsidérer sa participation en cas de désaccord persistant.

Enfin, TOTAL est un acteur actif dans le débat sur les enjeux du climat, notamment grâce à des partenariats de long terme noués avec des chaires universitaires telles que la chaire Économie du climat de Paris-Dauphine, le programme de recherche sur le changement climatique du Massachusetts Institute of Technology (MIT)⁽³⁾ ou la Toulouse School of Economics. TOTAL réalise également des formations ou des interventions au sein de plusieurs universités, participant ainsi au débat.

(1) BP, ENI, Equinor, Occidental Petroleum et Shell.

(2) Svante Inc., LafargeHolcim, Oxy Low Carbon Ventures LLC et TOTAL.

(3) The Joint Program on the Science and Policy of Global Change.

Résilience de la stratégie de l'organisation

Afin de s'assurer de la viabilité de ses projets et de sa stratégie long terme au regard des enjeux du changement climatique, le Groupe a intégré, dans les évaluations économiques de ses investissements soumises au Comité exécutif, un prix du CO₂ de 30\$/t à 40\$/t (selon le prix du brut), ou le prix du CO₂ en vigueur dans un pays donné s'il est plus élevé. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Groupe prend en compte dans les évaluations économiques de ses investissements soumises au Comité exécutif, un prix du CO₂ de 40\$/t avec une sensibilité à 100\$/t à compter de 2030, indépendamment des scénarios de prix du Brent.

Les réglementations visant à limiter progressivement l'utilisation des énergies fossiles pourraient, selon les seuils d'émissions de GES et les horizons de temps fixés, affecter négativement et significativement le développement des projets, tout comme la valeur économique de certains actifs du Groupe.

Le Groupe réalise des tests de sensibilité pour évaluer la résistance de son portefeuille d'actifs à une augmentation du prix de la tonne de CO₂.

En 2019, ces tests montrent qu'un prix long terme du CO₂ de 40\$/t⁽¹⁾ appliqué partout dans le monde aurait un impact négatif de l'ordre de 5% sur la valeur actualisée de l'ensemble des actifs (amont et aval) du Groupe. Par ailleurs, la durée moyenne des réserves prouvées et probables du Groupe est d'environ 20 ans et la valeur actualisée des réserves prouvées et probables au-delà de ces 20 années est de l'ordre de 10% de la valeur actualisée des actifs amont du Groupe.

D'autre part, le niveau limité de dépréciations exceptionnelles d'actifs en 2019 témoigne de la résilience du portefeuille dans une trajectoire de prix à long terme inscrite dans le scénario SDS de l'Agence internationale de l'énergie.

Dans le cadre de la préparation annuelle de son plan long terme, TOTAL réalise des projections long-terme de demande énergétique (pétrole, gaz et électricité). Le Groupe a présenté en février 2019 ces projections (Total Energy Outlook), disponibles sur total.com.

5.6.3 Gestion des risques



Processus d'identification et d'évaluation des risques associés au changement climatique

Les risques associés aux enjeux climatiques font partie des risques analysés par le *Group Risk Management Committee*. Ce dernier s'appuie sur les travaux de cartographie des risques.

Par ailleurs, le Comité risques (CORISK) évalue préalablement à la présentation au COMEX des projets d'investissement, les risques et les enjeux climatiques associés (brûlage, émissions de GES, sensibilité au prix du CO₂).

Processus de gestion des risques associés au changement climatique

Dans son processus décisionnel, les risques et les enjeux climatiques associés sont évalués préalablement à la présentation des projets au Comité exécutif. Si le niveau de risque le requiert, ils font l'objet de mesures d'atténuation. TOTAL, conformément à la charte Santé Environnement Qualité, veille en particulier à maîtriser ses consommations énergétiques et développe des procédés visant à améliorer ses performances énergétiques et celles de ses clients.

Le Groupe évalue également la vulnérabilité de ses installations aux aléas climatiques, afin que leurs conséquences n'affectent ni l'intégrité des installations, ni la sécurité des personnes. De façon plus générale, les aléas naturels (aléas climatiques mais aussi sismiques, tsunami, tenue des sols, etc.) sont pris en compte dans la conception des installations industrielles qui sont dimensionnées pour résister à des conditions normales et extrêmes. Le Groupe procède à l'évaluation des conséquences éventuelles du changement climatique sur ses projets. Les analyses incluent une revue par type d'aléa (niveau de la mer, tempêtes, température, permafrost, etc.) et prennent en compte la durée de vie des projets et leur capacité à s'adapter progressivement. Les études internes conduites n'ont pas identifié d'installations qui ne résistent pas aux conséquences du changement climatique connues à ce jour.

Intégration des risques climatiques dans la gestion globale des risques

Les risques associés aux enjeux climatiques sont intégrés aux processus globaux de gestion des risques de TOTAL.

Le Comité d'audit participe à la revue annuelle des résultats du *reporting* climatique et environnemental. Ces résultats sont par ailleurs audités par un organisme tiers indépendant.

(1) 40\$/t à compter de 2021 sur l'ensemble des pays, ou le prix en vigueur dans un pays donné s'il est supérieur à 40\$/t.

5.6.4 Objectifs et indicateurs pour mesurer les risques et opportunités liés au changement climatique



TOTAL a fixé des objectifs et a mis en place un ensemble d'indicateurs pour piloter sa performance.

Objectifs climat du Groupe :	Dans les faits :
<ul style="list-style-type: none"> réduire les émissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations <i>oil & gas</i> opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e en 2025 ; réduire de 80% le brûlage de routine⁽¹⁾ des installations opérées entre 2010 et 2020 en vue de son élimination d'ici 2030 ; améliorer de 1% par an en moyenne l'efficacité énergétique des installations opérées entre 2010 et 2020 ; réduire l'intensité des émissions de méthane des installations opérées par le Groupe dans le cadre de ses activités hydrocarbures Amont en dessous de 0,20% du gaz commercial produit ; maintenir l'intensité des émissions de CO₂e des installations opérées par le Groupe dans le cadre de ses activités hydrocarbures Amont à moins de 20 kg CO₂e/bep. 	<ul style="list-style-type: none"> une réduction des émissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations <i>oil & gas</i> opérées de 46 Mt CO₂e à 41,5 Mt CO₂e entre 2015 et 2019 ; plus de 80% de réduction du brûlage de routine entre 2010 et 2019 ; plus de 10% d'amélioration de l'efficacité énergétique entre 2010 et 2019 ; une intensité méthane de l'ordre de 0,20% du gaz commercial produit en 2019 ; une intensité CO₂e inférieure à 20 kg CO₂e/bep en 2019.

Le Groupe se fixe d'autre part comme ambition de réduire l'intensité carbone des produits énergétiques utilisés par ses clients de 15 % entre 2015, date de l'accord de Paris, et 2030 et de 40% à l'horizon 2040. Cette intensité carbone a déjà été réduite de 75 g CO₂/kBtu en 2015 à 70 g CO₂/kBtu en 2019, soit une baisse de 6%. Cette réduction a été

atteinte grâce notamment à la multiplication par 3 des ventes de GNL (de 10 à 34 Mt) et par près de 8 des ventes d'électricité (de 6 à 46 TWh) ; sur la même période, des investissements de plus de 20 milliards de dollars ont accompagné ces efforts.

Indicateurs liés au changement climatique^(a)

		2019	2018	2017	2016	2015	
SCOPE 1	Émissions directes de gaz à effet de serre (périmètre opéré)	Mt CO ₂ e	41	40	38	41	42
Décomposition							
	Activités hydrocarbures Amont	Mt CO ₂ e	18	18	17	19	19
	Raffinage-Chimie	Mt CO ₂ e	20	21	21	22	22
	Marketing & Services	Mt CO ₂ e	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1
	Integrated Gas, Renewables & Power (excluant les activités gaz de l'amont)	Mt CO ₂ e	3	2	0	0	-
SCOPE 1	Émissions directes de gaz à effet de serre en part patrimoniale	Mt CO ₂ e	55	54	50	51	50
SCOPE 2	Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie des sites opérés	Mt CO ₂ e	4	4	4	4	4
Émissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations <i>oil & gas</i> opérées							
		Mt CO ₂ e	41,5	42	41	45	46
SCOPE 3^(b)	Autres émissions indirectes – Utilisation par les clients des produits vendus pour usage final	Mt CO ₂ e	410	400	400	420	410
	Consommation nette d'énergie primaire (périmètre opéré)	TWh	160	143 ^(c)	142	150	153
	Indicateur Groupe d'efficacité énergétique (GEEI)	Base 100 en 2010	88,0	88,4	85,7	91,0	90,8
	Volume quotidien de l'ensemble du gaz brûlé à la torche (activités hydrocarbures Amont, périmètre opéré) (inclus brûlage de sécurité, de routine et de non-routine)	Mm ³ /j	5,7	6,5	5,4	7,1	7,2
	Dont brûlage de routine	Mm ³ /j	0,9	1,1	1,0	1,7 ^(d)	2,3 ^(e)
Intensité carbone des produits énergétiques utilisés par les clients du Groupe							
		g CO ₂ e/ kBtu	70	71	73	74	75 ^(f)

(a) Se reporter au point 5.11 de ce chapitre pour le périmètre de reporting.

(b) Le Groupe suit généralement les méthodologies sectorielles pour l'industrie pétrolière publiées par l'IIPECA, et qui sont conformes aux méthodologies du GHG Protocol. Dans ce document, seul le poste 11 du scope 3 (utilisation des produits vendus), qui est le plus significatif, est rapporté. Les émissions de ce poste sont calculées à partir des ventes de produits finis dont l'étape suivante est l'usage final, c'est-à-dire leur combustion pour obtenir de l'énergie. À ces ventes est appliqué un facteur d'émissions stœchiométrique (oxydation des molécules en dioxyde de carbone) pour obtenir une quantité d'émission.

(c) Hors consommation d'énergie primaire des centrales thermiques à gaz de Direct Énergie.

(d) Volume estimé à fin 2016 sur la base de la nouvelle définition du brûlage de routine publié en juin 2016 par le groupe de travail du programme *Global Gas Flaring Reduction*.

(e) Volumes estimés selon les données historiques.

(f) Indicateur élaboré en 2018 qui prend pour année de référence 2015.

(1) Brûlage de routine, tel que défini par le groupe de travail du programme *Global Gas Flaring Reduction* dans le cadre de l'initiative *Zero Routine Flaring* de la Banque mondiale.

Ces données, ainsi que les risques associés, sont également rapportés annuellement au CDP⁽¹⁾ et la réponse de TOTAL au questionnaire du CDP Climate Change est publiée sur le site internet du Groupe (sustainable-performance.total.com). Pour son *reporting* 2019 portant sur la période 2018, le Groupe a obtenu la note A-.

Brûlage

Le Groupe s'est inscrit de longue date dans la réduction du brûlage de routine et conçoit ses nouveaux projets sans y recourir. TOTAL s'est par ailleurs engagé à éliminer totalement le brûlage de routine de ses installations opérées d'ici à 2030. Un objectif de réduction de 80% par rapport à 2010 a été défini pour 2020, c'est-à-dire une moyenne de 1,5 Mm³/j. Cet objectif est atteint depuis 2017.

En outre, TOTAL, via le programme *Global Gas Flaring Reduction*, travaille depuis plus de 10 ans aux côtés de la Banque mondiale afin d'aider les pays producteurs et les industriels dans la maîtrise du brûlage des gaz associés à la production d'huile.

Une meilleure fiabilité des compresseurs et la réduction des périodes de démarrage, en Afrique, ont conduit à une réduction du brûlage de gaz en 2019.

Efficacité énergétique

L'un des objectifs de performance du Groupe est de mieux maîtriser ses consommations d'énergie. Depuis début 2013, une directive Groupe formalise les exigences à mettre en œuvre dans les sites opérés consommant plus de 50 000 tep/an d'énergie primaire (environ 40 sites). Fin 2019, tous les sites concernés sont conformes ou ont engagé les actions nécessaires à la mise en conformité avec cette directive. L'objectif est que 100% des sites opérés consommant plus de 50 000 tep/an aient, d'ici fin 2020, un système de management de l'énergie auditable, en suivant par exemple la norme ISO 50001 sur le *management de l'énergie*⁽²⁾. Un certain nombre de sites consommant moins de 50 000 tep/an ont également, de manière volontaire, fait les démarches pour recevoir la certification ISO 50001.

L'efficacité énergétique est un facteur clé d'amélioration des performances économiques, environnementales et industrielles. Début 2013, le Groupe s'est doté d'un indice d'efficacité énergétique GEEI (Group Energy Efficiency Index) afin d'évaluer la performance du Groupe dans ce domaine. Il consiste en une combinaison de ratios d'intensités énergétiques (consommation nette d'énergie primaire rapportée au niveau d'activité) par activité.

L'objectif du Groupe sur la période 2010-2020 est d'améliorer l'efficacité énergétique des installations opérées de 1% par an en moyenne. Par construction, la valeur du GEEI est de 100 en 2010 et l'objectif est d'arriver à 90,4 en 2020. L'objectif est atteint depuis 2017.

À travers le programme *Total Écosolutions*, le Groupe développe des produits et services innovants dont le bilan global sur le plan environnemental est meilleur que le standard du marché. À fin 2019, 95 produits et services bénéficient du label Total Écosolutions. Les émissions de CO₂e évitées sur l'ensemble du cycle de vie par l'usage des produits et services Total Écosolutions, par rapport à l'utilisation de l'offre de référence sur le marché considéré et pour un service rendu équivalent, sont évaluées annuellement à partir des volumes de ventes. 2,2 Mt CO₂e ont ainsi été évitées en 2019.

Émissions de GES

Le Groupe a réduit de 50% les émissions de GES (Scopes 1 & 2) générées par ses activités opérées depuis 2005. Cette réduction a été atteinte grâce notamment à la réduction du brûlage et à l'amélioration de l'efficacité énergétique sur la période.

En 2019, TOTAL s'est fixé un objectif de réduction des émissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations *oil & gas* opérées à un niveau inférieur à 40 Mt CO₂e en 2025.

Indicateur d'intensité carbone des produits énergétiques utilisés par les clients

TOTAL souhaite appréhender dans sa globalité la question des émissions des produits énergétiques utilisés par les clients du Groupe et a ainsi décidé de rapporter l'ensemble des émissions associées à ces produits sous la forme d'une intensité carbone.

Cet indicateur mesure les émissions moyennes de GES de ces produits, sur l'ensemble de leur cycle de vie, depuis leur production jusqu'à leur utilisation finale par les clients du Groupe. Cet indicateur prend en compte :

- au numérateur :
 - les émissions liées à la production et à la transformation des produits énergétiques utilisés par les clients sur la base des taux moyens d'émissions du Groupe ;
 - les émissions liées à l'utilisation des produits énergétiques par les clients. Aux ventes sont appliqués des facteurs d'émission stœchiométriques⁽³⁾ par produit pour obtenir une quantité d'émission. Les produits à usage non combustibles (bitumes, lubrifiants, plastiques, etc.) ne sont pas pris en compte ;
 - les émissions négatives stockées grâce au CCUS et aux puits de carbone naturels.
- au dénominateur : la quantité d'énergie vendue, sachant que l'électricité est ramenée à un pied d'égalité sur une base fossile en prenant en compte des taux de charge et d'efficacité moyens.

Le Groupe se fixe comme ambition de réduire cette intensité carbone de 15% entre 2015, date de l'accord de Paris, et 2030 et de 40% à l'horizon 2040. Cette trajectoire représente une contribution responsable de TOTAL sur la voie des objectifs fixés par l'accord de Paris, tout en lui permettant de remplir sa mission consistant à fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre.

(1) Le CDP est un organisme à but non lucratif qui propose un *reporting* environnemental pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les États et les régions.

(2) La norme ISO 50001 accompagne la mise en œuvre dans les entreprises d'un système de management de l'énergie qui permette un meilleur usage de l'énergie.

(3) Les facteurs d'émission utilisés proviennent d'une note technique du CDP : *Guidance methodology for estimation of scope 3 category 11 emissions for oil and gas companies*.

5.6.5 Table de correspondance TCFD



En juin 2017, la TCFD⁽¹⁾ du Conseil de stabilité financière du G20 a publié ses recommandations finales en matière d'informations relatives au climat à communiquer par les entreprises. Ces recommandations comprennent des précisions additionnelles pour certains secteurs comme celui de l'énergie. TOTAL a publiquement apporté son soutien à la TCFD et à ses recommandations et les met en œuvre depuis son rapport annuel 2017.

En 2019, TOTAL a également participé à la première *Task Force* mise en place par le Reporting Lab de l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) sur les *Climate-related disclosures*, dont l'objectif est l'identification des meilleures pratiques en la matière. Cette Task Force a publié le résultat de ses travaux en février 2020.

TOTAL a poursuivi le dialogue en participant au TCFD Oil & Gas Preparer Forum, qui a publié, en juillet 2018, des bonnes pratiques en matière de divulgation des informations relatives au climat et de la mise en œuvre des recommandations de la TCFD par les quatre sociétés membres du forum⁽²⁾.

Thématiques	Recommandations de la TCFD	Source de l'information dans le reporting de TOTAL
Gouvernance		
Décrire la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités relatifs au climat.	a) Décrire la supervision des risques et opportunités relatifs au climat par le Conseil d'administration.	URD 2019 – 5.6.1 RC p. 10 CDP C1.1
	b) Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités relatifs au climat.	URD 2019 – 5.6.1 RC p. 5-9 CDP C1.2
Stratégie		
Décrire les impacts existants et potentiels des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière, dans la mesure où l'information est pertinente.	a) Décrire les risques et opportunités relatifs au climat que l'organisation a identifiés pour le court, moyen et long terme.	URD 2019 – 5.6.2 CDP C2
	b) Décrire les impacts des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière.	URD 2019 – 5.6.2 CDP C2.5, C2.6
	c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant en considération différents scénarios relatifs au climat, y compris un scénario à 2°C ou moins.	URD 2019 – 5.6.2 RC p. 38-39
Management des risques		
Décrire comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques relatifs au climat.	a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques relatifs au climat.	URD 2019 – 5.6.3 CDP C2.2
	b) Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques relatifs au climat.	URD 2019 – 5.6.3 CDP C2.2d
	c) Décrire comment les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques relatifs au climat sont intégrés dans le management des risques de l'organisation.	URD 2019 – 5.6.3 CDP C3.1
Indicateurs & objectifs		
Décrire les indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités relatifs au climat, dans la mesure où l'information est pertinente.	a) Décrire les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités relatifs au climat, en liaison avec sa stratégie et son processus de management des risques.	URD 2019 – 5.6.4 RC p. 56 CDP C6, C10
	b) Publier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1, Scope 2, et, si c'est pertinent, de Scope 3, et les risques correspondants.	URD 2019 – 5.6.4 RC p. 56 CDP C6, C10
	c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités relatifs au climat, et sa performance par rapport aux objectifs.	URD 2019 – 5.6.4 RC p. 30-32, 38-39, 47-48 CDP C4.1, C4.2

Légende : RC = Rapport Climat 2019 de TOTAL. CDP = Réponse 2019 de TOTAL au questionnaire CDP Climate Change (disponible sur total.com).

(1) Task force on Climate-related Financial Disclosures.

(2) Eni, Equinor, Shell et TOTAL, avec le soutien du WBCSD (World Business Council for Sustainable Development).

5.7 Actions en faveur des droits humains



Les principaux enjeux liés à l'activité du Groupe et au respect des droits humains sont identifiés selon la méthodologie du Guide de Reporting des Principes directeurs des Nations unies des « risques saillants », c'est-à-dire les droits humains qui risquent d'être le plus gravement affectés par l'impact négatif des activités de l'entreprise ou de celles de ses relations d'affaires.

Cette analyse, ainsi que les travaux internes de cartographie de risques, ont conduit le Groupe à identifier six risques, répartis au sein de trois thèmes clés pour le Groupe :

- les droits humains sur lieu de travail des collaborateurs de TOTAL et des employés de ses fournisseurs, et de ses autres partenaires commerciaux :
 - le travail forcé et le travail des enfants ;
 - la discrimination ;
 - les conditions de travail justes et équitables et la sécurité.
- les droits humains et les communautés locales :
 - l'accès à la terre ;
 - le droit à la santé et à un niveau de vie suffisant.
- le respect des droits humains dans les activités de sûreté :
 - le risque d'usage disproportionné de la force.

TOTAL a publié en 2016 un premier document d'information Droits de l'homme, conforme au Guide de Reporting des Principes directeurs des Nations unies, devenant la première société du secteur pétrolier et gazier à le faire. Une version mise à jour de ce document est parue en 2018 (disponible sur www.sustainable-performance.total.com).

La démarche de TOTAL en matière de respect des droits humains s'appuie sur des engagements écrits, une organisation dédiée, un programme de sensibilisation et de formation et des dispositifs d'évaluation et de suivi pour mesurer l'efficacité des actions du Groupe.

Des engagements écrits

TOTAL s'engage à respecter les droits humains internationalement reconnus partout où le Groupe exerce ses activités, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'homme (VPSHR).

Une organisation dédiée

À intervalle régulier, une feuille de route droits humains est présentée au COMEX afin de soutenir l'effort continu de mise en œuvre du Code de conduite. La feuille de route 2019-2020 a été présentée au COMEX en avril 2019. Le Comité de Pilotage Droits humains (ancien Comité de Coordination Droits de l'Homme) est chargé du suivi de la mise en œuvre de cette feuille de route. Il est présidé par la directrice Engagement Société Civile du Groupe et regroupe des représentants de chacun des secteurs d'activité, ainsi que des principales directions fonctionnelles ayant un rôle lié aux droits humains. Il se réunit quatre fois par an et coordonne les actions menées en interne et en externe par les différentes entités du Groupe.

Le département Droits humains du Groupe conseille les collaborateurs, aide les opérationnels et supervise les efforts en faveur du respect des droits humains en étroite collaboration avec la direction Éthique, dans le respect du Code de conduite du Groupe.

Le département Droits humains et la direction Éthique s'appuient sur un réseau de responsables Éthique (104 à travers le monde à fin 2019) chargés de promouvoir les valeurs du Code de conduite auprès des collaborateurs en filiale et de veiller à la bonne mise en œuvre des engagements du Groupe localement.

Le Comité d'éthique, structure centrale et indépendante où sont représentés l'ensemble des secteurs d'activité de TOTAL, joue un rôle clé d'écoute et d'assistance. Il peut être saisi par les salariés mais aussi par des personnes extérieures au Groupe, via l'adresse ethics@total.com. La confidentialité des saisines du Comité est assurée et ne peut être levée qu'avec l'accord de la personne concernée.

Sensibilisation et formation

Pour assurer la diffusion de ses engagements, TOTAL sensibilise les collaborateurs via les canaux de communication internes, tels que des sites intranet ou via des événements comme le *Business Ethics Day* annuel, marqué à travers toutes les filiales du Groupe dans l'ensemble du monde. En 2019, le *Business Ethics Day* s'est tenu en décembre lors de la journée internationale des Droits humains. Le thème retenu était le « Speak Up », ou « Osez vous exprimer ». Le département Droits humains a ciblé ses interventions sur la lutte contre toute sorte de discrimination sur le lieu de travail.

En complément du Code de conduite, le Groupe met à la disposition de ses collaborateurs et des parties prenantes un guide en matière de droits humains. Il permet de sensibiliser les collaborateurs du Groupe aux enjeux liés aux droits humains de son industrie et précise les comportements à adopter dans ses activités et relations avec ses parties prenantes.

Le Groupe organise des formations spécifiques adaptées aux enjeux rencontrés sur le terrain pour les collaborateurs particulièrement exposés à ces sujets :

- en 2019, formation aux droits humains pour les experts sociétaux du Groupe (dont des Community Liaison Officers – CLO), à l'occasion de leur séminaire annuel ;
- formation annuelle des membres du Comité de Pilotage Droits humains (CPDH) par le Danish Institute for Human Rights ;
- formation annuelle à l'éthique et aux droits humains pour les cadres dirigeants nouvellement nommés (32 participants en 2019) ;
- un module dédié est intégré depuis 2019 à la formation *e-learning* des représentants pays (« Country Chairs »). Il s'adresse aux 112 représentants du Groupe à travers le monde ;
- à l'occasion de chaque évaluation éthique et droits humains effectuée dans les entités du Groupe, des actions de sensibilisation aux droits humains sont menées auprès des collaborateurs des filiales concernées (50 à 100 participants par session) ; à titre d'exemple, au Brésil, à la suite de l'évaluation menée en juin 2019 par GoodCorporation, plus de 200 collaborateurs du Groupe ont été plus spécifiquement formés aux enjeux de non-discrimination sur le lieu de travail ;
- en 2019, au Royaume-Uni, deux formations sur la loi relative à l'esclavage moderne de 2015 (UK Modern Slavery Act) pour les juristes des filiales de ce pays, en partenariat avec SHIFT.

En 2019, année du centenaire de l'OIT, et pour répondre aux principaux enjeux liés à l'activité du Groupe, des formations spécifiques aux droits humains sur le lieu de travail sont développées. A ce titre, un *e-learning* sur les Conventions fondamentales de l'OIT a été lancé par un membre du COMEX lors du *Business Ethics Day*. Cette formation est obligatoire pour tous les collaborateurs cadres du Groupe.

Chaque année, les responsables sûreté par pays sont formés aux principes pour la sûreté et les droits de l'homme (VPSHR) à l'occasion de leur séminaire annuel. Ces formations sont complétées sur le terrain par des formations spécifiques aux VPSHR pour les prestataires de sécurité du Groupe.

Évaluations

Les pratiques des entités du Groupe et les risques auxquels elles peuvent être confrontées sont régulièrement évalués en matière de droits humains. Le Groupe fait appel à des tiers indépendants et des experts qualifiés pour conduire ces évaluations.

La société britannique GoodCorporation a ainsi évalué près de 140 entités depuis 2002 au regard des principes et valeurs contenus dans le Code de conduite du Groupe. Les conditions de travail dans les activités du Groupe et dans ses stations-service sont notamment évaluées. Sept entités ont été évaluées en 2019 (Égypte, Brésil, Corée du Sud, Russie, Nigéria, Cameroun). Le choix des entités évaluées se base sur plusieurs critères : le risque de non-respect des droits humains dans le pays, l'exposition de l'entité concernée, la date de la dernière évaluation et le nombre d'alertes reçues l'année précédente. Ces évaluations permettent d'identifier les bonnes pratiques des entités, de les partager au sein du Groupe et de recommander les axes d'amélioration. Le Groupe profite de ces évaluations pour s'assurer de la bonne connaissance du Code de conduite, pour encourager les employés à remonter leurs préoccupations éthiques en toute confidentialité et à signaler les comportements potentiellement contraires aux principes du Code de

conduite. Ces évaluations confirment que le Code de conduite est bien connu des employés du Groupe. TOTAL doit néanmoins continuer ses efforts de sensibilisation vis-à-vis de ses partenaires commerciaux et industriels.

Le processus de qualification et d'évaluation des fournisseurs déployé progressivement par Total Global Procurement (TGP), décrit au point 5.10 de ce chapitre, participe à la sensibilisation de ses fournisseurs. Les évaluations menées par TGP depuis trois ans ont couvert jusqu'à présent près de 80 000 personnes sur les sites concernés.

Des études d'impacts spécifiques sur les droits humains, en complément des études d'impacts environnementaux et sociétaux, peuvent être également réalisées dans des contextes sensibles ou de conflits, avec l'aide d'experts indépendants dont le Danish Institute for Human Rights, une organisation publique danoise à but non lucratif. En 2019, les études d'impact concernant les projets d'exploration-production en Papouasie-Nouvelle-Guinée et de l'oléoduc en Ouganda-Tanzanie menées par le Danish Institute ont été rendues publiques.

En 2019, le Groupe a réalisé cinq audits en matière de droits humains de ses fournisseurs potentiels d'huile de palme pour la bioraffinerie de La Mède (France). Ceux-ci ont été menés par des tiers indépendants selon un référentiel qui évalue le système et la gouvernance du respect des droits humains mis en place, les conditions de travail ainsi que les droits des communautés.

D'autres partenaires à but non lucratif, tels que CDA Corporate Engagement Project, interviennent pour évaluer l'impact sociétal de certaines des activités ou projets du Groupe sur les communautés locales riveraines, notamment en interrogeant les populations concernées. Les rapports de CDA sont mis en ligne sur leur site internet.

Les évaluations Droits humains et Éthique font l'objet d'un suivi dans les 18 mois pour assurer la mise en œuvre des plans d'action.

5.7.1 Droits humains sur le lieu de travail



L'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, la non-discrimination, les conditions de travail justes et équitables, ainsi que la sécurité font partie des principes du Code de conduite et sont expliqués dans le Guide des Droits de l'homme de TOTAL, ainsi que dans le Document d'Information sur les Droits de l'Homme (éditions de 2016 et 2018).

L'engagement de TOTAL en matière de respect des droits humains sur le lieu de travail s'illustre notamment par la signature de divers accords, comme celui conclu pour quatre ans en 2015 avec IndustriALL Global Union⁽¹⁾, couvrant notamment la promotion des droits humains au travail, la diversité et la parentalité, les conditions de travail, la santé, la participation des salariés et de leurs représentants au dialogue social et la reconnaissance de la santé et de la sécurité au travail comme priorités absolues dans les activités et la chaîne d'approvisionnement mondiale du Groupe.

Dans ses activités

TOTAL est attentif aux conditions de travail de ses collaborateurs qui sont encadrées par la politique des Ressources humaines du Groupe (se reporter au point 5.3 de ce chapitre).

La sécurité est une des valeurs du Groupe. Ces dernières années, le Groupe a continué à élaborer des normes de santé et de sécurité au travail axées sur le droit à la vie et à des conditions de travail équitables et satisfaisantes (se reporter au point 5.4 de ce chapitre).

TOTAL est fortement impliqué dans la promotion des diversités et s'attache à lutter contre toutes les formes de discrimination (origine, genre, orientation sexuelle, handicap, âge, appartenance à une organisation politique, syndicale ou religieuse, etc.) (se reporter au point 5.3 de ce chapitre). Le Groupe est signataire de la charte LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) depuis 2014. Élaborée par l'association L'Autre Cercle, elle fixe un cadre permettant de lutter contre les discriminations liées à l'orientation ou l'identité sexuelle dans le monde du travail en France.

TOTAL développe depuis plusieurs années une politique de non-discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap, centrée sur les problématiques d'insertion au travail. Cela se traduit par des politiques et pratiques de recrutement dédiées et une promotion de la diversité et des atouts qu'elle représente pour le Groupe. Ces sujets sont coordonnés pour l'ensemble du Groupe par une « Mission Handicap » au sein de la direction Ressources humaines du Groupe (se reporter au point 5.3.3.1 de ce chapitre).

TOTAL a également publié en 2017 un Guide pratique sur la prise en compte du fait religieux dans le Groupe qui a pour vocation d'apporter des solutions pratiques aux questions soulevées par les collaborateurs et les managers du Groupe partout dans le monde. Il repose sur les expériences des secteurs d'activité dans différents pays et encourage le dialogue, le respect et l'écoute pour trouver des solutions adaptées au

(1) Fédération syndicale internationale représentant plus de 50 millions de salariés des secteurs énergétiques, minier, manufacturier et industriel dans 140 pays.

contexte local. De nombreux experts internes et externes ont contribué à sa rédaction, dont des représentants de diverses communautés religieuses. Ce guide existe en 10 langues. Disponible sur le site Intranet dédié aux droits humains, il est également distribué à chaque formation et à chaque Business Ethics Day.

Au-delà du système de reporting et de contrôle interne du Groupe, les conditions de travail des collaborateurs de TOTAL sont évaluées par GoodCorporation, tiers indépendant.

Dans la chaîne de valeur du Groupe

Les Principes fondamentaux dans les achats (PFA) définissent les engagements attendus des fournisseurs dans plusieurs domaines, dont celui des droits humains au travail et de la sécurité. Une directive Groupe rappelle l'obligation d'annexer les PFA ou de les transposer dans les processus de sélection et dans les contrats conclus avec ses fournisseurs de biens et de service.

La prévention des risques de travail forcé et de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement est un point d'attention majeur. Ainsi, la méthodologie de sélection des fournisseurs a été renforcée en 2018

pour mieux prendre en compte les risques d'atteinte aux droits humains, en particulier le travail forcé et le travail des enfants. Par ailleurs, TOTAL poursuit le partenariat initié en 2016 avec un prestataire de service tiers afin d'évaluer les pratiques des fournisseurs en matière de droits fondamentaux sur le lieu de travail (se reporter au point 5.10 de ce chapitre).

Enfin, les conditions de travail des employés des gérants de stations-service aux marques du Groupe sont évaluées par GoodCorporation, tiers indépendant. Un premier état des lieux interne des pratiques a en outre été réalisé entre 2016 et 2017 sur une sélection de 22 filiales du secteur Marketing & Services réparties sur les différents continents. L'une des principales recommandations identifiées vise à améliorer la sensibilisation des gérants aux principes du Code de conduite du Groupe et aux Conventions fondamentales de l'OIT. Pour y répondre, le Marketing & Services développe des outils pédagogiques et renforce les clauses relatives aux droits humains dans les contrats avec les gérants de stations-service. En Afrique, par exemple, des clauses relatives au respect des droits humains sont progressivement intégrées dans les modèles de contrats relatifs à l'activité de réseau de stations-service. Ces clauses sont déployées par les filiales du continent africain à l'occasion des renouvellements et négociations de contrats.

5.7.2 Droits humains et les communautés locales



Les activités opérationnelles de TOTAL peuvent avoir des incidences sur les droits humains des communautés locales, en particulier lorsque TOTAL obtient un accès temporaire ou permanent à la terre pour les projets du Groupe, susceptible d'impliquer le déplacement physique et/ou économique et la réinstallation de ces populations. Par ailleurs, les émissions de bruit, poussières et autres impacts potentiels peuvent également avoir des conséquences sur les moyens de subsistance des communautés locales riveraines. Ainsi, la question de l'accès à la terre des communautés locales et leur droit à la santé et à un niveau de vie suffisant sont deux sujets saillants pour TOTAL.

Dans le respect des standards internationaux relatifs aux droits humains, TOTAL exige des entités du Groupe qu'elles dialoguent régulièrement avec leurs parties prenantes et qu'elles s'assurent que leurs activités, soit n'ont pas de conséquences négatives sur les communautés locales ou, le cas échéant, qu'elles les limitent, les maîtrisent et y remédient. Les réponses apportées aux attentes des communautés locales sont coordonnées par les équipes sociétales qui travaillent en étroite collaboration avec le département Droits humains, les équipes juridiques, de la sécurité et de l'environnement. Les démarches du Groupe sur cet aspect sont décrites au point 5.9 de ce chapitre.

5.7.3 Respect des droits humains dans les activités de sûreté



Dans certaines situations, l'intervention des forces de sûreté gouvernementales ou de sociétés de sûreté privées peut s'avérer nécessaire pour protéger le personnel et les installations des entités du Groupe. Afin de prévenir le risque d'usage disproportionné de la force, TOTAL s'engage à mettre en œuvre les Principes Volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'Homme (Voluntary Principles on Security and Human Rights – VPSHR) lancés par des États, ONG et entreprises du secteur extractif.

TOTAL est membre de cette initiative depuis 2012. Dans ce cadre, le Groupe publie un rapport annuel qui expose les défis, les enseignements et les bonnes pratiques en matière de sûreté et droits humains, et le cas échéant, fait état d'incidents liés aux activités du Groupe. Ce rapport est disponible sur sustainable-performance.total.com.

Une nouvelle règle Groupe est entrée en vigueur en 2019 pour encadrer les exigences du Groupe dans la mise en œuvre des VPSHR. Des outils d'autoévaluation et d'analyse des risques dans ce domaine ont été développés et sont déployés en particulier au sein des entités situées dans des pays identifiés comme à risque.

Lorsque des forces de sûreté gouvernementales sont déployées pour assurer la protection du personnel et des installations du Groupe, un dialogue est maintenu en continu avec les représentants d'autorités nationales ou régionales afin de les sensibiliser au respect des VPSHR et de les encourager à signer avec le Groupe des protocoles d'accord conformes à ces principes.

Le Groupe promeut ces principes et les exigences VPSHR aux sociétés de sûreté privées contractées dans le cadre de ses activités. Ces sociétés les intègrent par exemple au travers de la formation du personnel de sûreté aux principes des VPSHR.

TOTAL organise régulièrement des sessions de formation et des actions de sensibilisation consacrées au risque d'usage disproportionné de la force, et plus généralement aux VPSHR, à destination de ses collaborateurs. En 2019, la direction Sûreté du Groupe a mené un séminaire VPSHR au profit de 27 collaborateurs des métiers de la sûreté au niveau mondial. Ce séminaire a été complété par des formations en filiales pour les sociétés de sûreté privées (PSC – Private

Security Companies) et de sensibilisations pour les forces de sûreté gouvernementales (GSF – Governmental Security Forces). Ces activités, organisées par chaque filiale, ont eu lieu par exemple en République du Congo (563 PSC et 189 GSF), en Ouganda (51 PSC), en Papouasie-Nouvelle-Guinée (13 PSC et 27 GSF), au Gabon (110 PSC), et en Angola

(458 PSC). De plus, en décembre 2019, 16 personnels de sûreté déployés en République du Congo, un pays qui a fait l'objet d'un incident en 2018, ont été formés par la direction de la Sûreté du Groupe sur les VPSHR, les droits humains et les règles et conditions d'emploi de la force.

Exemple : Yemen LNG

Le site de Balhaf est opéré par la société Yemen LNG dont TOTAL est actionnaire à hauteur de 39,6% aux côtés de la société américaine Hunt (17,2%), des sociétés coréennes (21,4% répartis entre SK, Hyundai et Kogas) et de deux sociétés publiques yéménites (YGC et GASSP 21,7%). TOTAL ne détient donc pas le contrôle de la société Yemen LNG et n'agit pas directement sur le site de Balhaf géré par Yemen LNG, mais indirectement en tant qu'actionnaire ou au travers de personnel détaché dans la société.

TOTAL n'a plus de personnel expatrié au Yémen depuis 2015.

Les actions de TOTAL, menées depuis 2015 en tant qu'actionnaire de Yemen LNG, ont uniquement visé à (i) s'assurer de la sécurité du personnel local (ii) s'assurer de la préservation du site de Balhaf afin de pouvoir redémarrer la production de gaz naturel liquéfié (GNL) une fois la paix revenue au Yémen.

TOTAL a été informé en avril 2017 par la société Yemen LNG de la réquisition, par les autorités internationalement reconnues du Yémen,

d'une partie des installations du site de Balhaf, de fait non utilisées, au bénéfice des forces de la coalition soutenant ces autorités.

La société Yemen LNG s'est conformée à l'injonction des autorités du Yémen. Deux périmètres ont ainsi été établis avec des séparations physiques et des accès distincts. La responsabilité et la gestion de la partie réquisitionnée ont été intégralement transférées aux forces de la coalition. TOTAL ne dispose d'aucune information spécifique quant à l'usage fait par la coalition de la partie réquisitionnée.

Depuis 2015, ni la société Yemen LNG, ni TOTAL n'ont retiré de bénéfice, compensation ou avantage d'aucune nature liée à cette situation.

Au contraire, depuis 2015, TOTAL comme les autres actionnaires étrangers ont continué à financer Yemen LNG, à perte, afin d'assurer la préservation du site et de maintenir la fourniture d'électricité et de l'eau aux populations locales. L'usine de Balhaf a pu ainsi demeurer en bon état.

5.8 Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale

5.8.1 Lutte contre la corruption



TOTAL est un acteur majeur du secteur de l'énergie où administrations et autorités publiques interviennent régulièrement et où les montants investis peuvent être très importants. En outre, le Groupe est présent dans plus de 130 pays, dont certains ont un niveau de corruption perçu comme élevé selon l'indice établi par Transparency International. Conscient que, de ce fait, il se trouve exposé de manière élevée au risque de corruption, TOTAL applique en ce domaine un principe de tolérance zéro.

Pour prévenir les risques de corruption, TOTAL met en œuvre et déploie au sein du Groupe un programme de conformité anticorruption robuste et régulièrement mis à jour. Ce programme vise à promouvoir la culture de la conformité et de la transparence, essentielle à la pérennité des opérations et activités du Groupe, mais aussi à se conformer aux exigences légales, résultant notamment du U.S. Foreign Corrupt Practices Act, du UK Bribery Act et de la loi française relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Le non-respect de ces législations est susceptible d'entraîner un risque pénal, financier et réputationnel élevé, ainsi que l'imposition de mesures telles que la revue et le renforcement du programme de conformité sous le contrôle d'un tiers indépendant.

La mobilisation de l'ensemble du Groupe et les efforts en la matière sont constants, avec pour objectifs d'assurer la pérennité et l'amélioration

continue du programme de conformité anticorruption que les autorités américaines ont estimé adapté en 2016 mettant ainsi fin à la procédure de monitorat ouverte en 2013.

Ce programme est élaboré par une organisation dédiée au niveau du Groupe et des secteurs à savoir, respectivement : la direction Conformité et Gestion des Risques juridiques, dirigée par le *Chief Compliance Officer*, et les *Branch Compliance Officers*. Ceux-ci coordonnent un réseau mondial de près de 370 *Compliance Officers* chargés du déploiement et de l'animation du programme au niveau des filiales. Cette organisation structurée permet une proximité avec les activités opérationnelles tout en bénéficiant d'une ligne de *reporting* dédiée.

Le programme de conformité anticorruption de TOTAL s'articule essentiellement autour des sept piliers suivants : l'engagement des instances dirigeantes ou « tone at the top », l'évaluation des risques, l'adoption de normes internes, la sensibilisation et la formation des collaborateurs, la remontée d'informations incluant des canaux d'alerte, les mécanismes d'évaluation et de contrôle de la mise en œuvre du programme, et l'imposition de sanctions disciplinaires en cas de manquement.

5.8.1.1 Engagement des instances dirigeantes

L'engagement fort et constant de la Direction générale se matérialise par le principe de tolérance zéro en matière de corruption clairement rappelé dans le Code de conduite du Groupe. Les managers sont tenus à un devoir d'exemplarité et chargés d'encourager une culture d'intégrité et de dialogue. Cet engagement se manifeste également par des prises de parole régulières du Président-directeur général et par des actions de communication d'envergure, telles que l'organisation annuelle du *Business Ethics Day* à l'occasion des Journées internationales des Nations unies de lutte contre la corruption et des droits de l'Homme. La cinquième édition intervenue en décembre 2019 a été consacrée au *speak-up* (Osez vous exprimer) : différentes animations ont été organisées y compris dans les filiales pour encourager les collaborateurs à signaler tout manquement éventuel au Code de conduite.

L'engagement des instances dirigeantes est aussi exprimé en externe, via l'adhésion de TOTAL à des initiatives de lutte contre la corruption et son soutien à des approches collaboratives et multipartites. TOTAL a rejoint en 2016 la *Partnering Against Corruption Initiative* (PACI)⁽¹⁾ et ainsi adhéré aux Principes de lutte contre la corruption de cette initiative. Le Président-directeur général de TOTAL est devenu membre du Conseil du PACI en 2018 puis co-président de l'initiative fin 2019. TOTAL adhère également à d'autres initiatives qui participent à un effort mondial de lutte contre la corruption telles que le Pacte mondial des Nations unies depuis 2002 ou l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)⁽²⁾ dès son lancement en 2002.

5.8.1.2 Évaluation des risques

Pour adapter régulièrement le programme de conformité aux risques auxquels TOTAL est exposé, ceux-ci doivent être identifiés et évalués. Au-delà de la cartographie des risques Groupe, qui traite notamment du risque de corruption, une cartographie spécifique au risque corruption a été réalisée en 2016 et sera revisitée sur la base d'une méthodologie formalisée par une règle adoptée début 2020. Au niveau des secteurs d'activité, les principaux types de risques (achats, ventes, conflits d'intérêts, cadeaux et invitations, ressources humaines, représentants traitant avec agent public, fusions-acquisitions, joint ventures, dons et *sponsoring*, trafic d'influence) sont évalués. Une cartographie doit également être réalisée par entité sous la coordination du *Compliance Officer*. L'objectif de cette analyse effectuée à deux niveaux est d'établir des plans d'action adaptés aux risques identifiés et d'être ainsi au plus proche de la réalité du terrain. En outre, des outils sont mis à disposition des collaborateurs pour faciliter l'identification des risques de corruption, comme le Guide typologique des risques de corruption.

Pour traiter les risques identifiés, des règles spécifiques sont adoptées et intégrées au référentiel du Groupe.

5.8.1.3 Normes internes

Élément essentiel du référentiel du Groupe, le Code de conduite précise les comportements à tenir, notamment en matière d'intégrité. Il interdit la corruption, y compris le trafic d'influence, et prône la « tolérance zéro » en la matière.

Un corpus de normes internes en matière d'anticorruption régulièrement mis à jour complète le Code de conduite. La directive Conformité anticorruption, révisée en 2016, rappelle les grands principes et organise le déploiement du programme anticorruption. Elle traite notamment de l'engagement, de la formation et de la sensibilisation, de la comptabilité et des écritures comptables, du dispositif d'évaluation et des mécanismes d'alerte. Cette directive est déclinée dans des règles qui traitent de sujets plus spécifiques afin de prévenir les différents risques identifiés.

En janvier 2020, une règle unique a été adoptée afin d'harmoniser les processus de *due diligence* anticorruption à mettre en œuvre préalablement à l'entrée en relation du Groupe avec des tiers (fournisseur, représentant traitant avec des agents publics, agent ayant une activité commerciale, bénéficiaire de dons, mécénat ou *sponsoring*, contrepartie dans les opérations patrimoniales, etc.). En outre, un outil informatique de qualification des fournisseurs, qui intègre ce processus de *due diligence*, est mis en place pour être progressivement déployé au sein du Groupe. La *due diligence* repose sur le recueil d'informations, l'identification des risques éventuels de corruption et l'adoption de mesures de traitement appropriées. Elle est effectuée par l'opérationnel concerné, avec l'aide de son *Compliance Officer* qui peut faire appel à son *Branch Compliance Officer* si besoin.

Début 2020, une règle a également été adoptée pour traiter de l'enregistrement et de la comptabilisation des dépenses couvertes par des règles de conformité anticorruption.

D'autres normes traitent des domaines jugés à risques, tels que les cadeaux et invitations, qui doivent être déclarés et autorisés par la hiérarchie selon les seuils définis ; les conflits d'intérêts, qui doivent être déclarés à la hiérarchie et traités ; les mesures de prévention de la corruption adoptées par les joint ventures ; et les processus en lien avec les ressources humaines comme le recrutement.

5.8.1.4 Sensibilisation et formation

Des actions de sensibilisation sont menées à destination des collaborateurs dans leur ensemble. Une rubrique dédiée à l'anticorruption sur l'intranet du Groupe met à disposition des collaborateurs différents supports, tels que les normes ou des guides comme le livret Prévention et lutte contre la corruption. Des campagnes d'affichage relayant les messages-clés dans les domaines à risques sont régulièrement organisées ; la dernière en date a été lancée mi-2018. Un premier *e-learning* sur l'anticorruption a été déployé en 2011 en 12 langues et un *e-learning* d'approfondissement des connaissances a été lancé en 2015. Ce dernier, accessible à tous les collaborateurs, est obligatoire pour les populations cibles (environ 45 000 employés) et les nouveaux arrivants.

Des actions de formation plus ciblées destinées aux fonctions jugées plus exposées (comme les achats et les ressources humaines), sont également dispensées, que ce soit par les équipes Conformité du Groupe et des branches ou par les *Compliance Officers* en filiales. Plusieurs sessions de formations en ligne et en présentiel sont organisées chaque année pour les *Compliance Officers*.

5.8.1.5 Remontée d'informations

La remontée d'informations est principalement assurée via un processus de *reporting* annuel. Celui-ci est effectué par les *Compliance Officers*, revu par leur *Branch Compliance Officer* et transmis au *Chief Compliance Officer*. Ce *reporting* permet de suivre le déploiement et la mise en œuvre du programme anticorruption, via des données chiffrées sur les éléments importants du programme, par exemple le nombre de formations ou de *due diligences* réalisées.

Les données consolidées issues de ce *reporting*, qui reflètent les résultats des politiques mises en œuvre, sont présentées annuellement au Comité exécutif, ainsi qu'au Conseil d'administration via le Comité de gouvernance et d'éthique. Cette présentation permet de rendre compte au plus haut niveau des résultats des actions menées et de confirmer la feuille de route en lien avec les axes d'amélioration ainsi identifiés.

(1) Lancé en 2004 dans le cadre du Forum Économique Mondial, le PACI compte environ 90 grandes entreprises et constitue une plateforme d'échanges réunissant acteurs économiques et organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour partager et développer les bonnes pratiques en la matière.

(2) L'ITIE réunit les représentants des gouvernements des pays membres, de la société civile et des entreprises pour renforcer la transparence et la gouvernance en matière de revenus pétroliers, gaziers et miniers.

Par ailleurs, TOTAL met en œuvre les moyens de nature à développer une culture du *speak-up* et invite les collaborateurs à signaler toute situation qui leur semblerait contraire au Code de conduite. Cette culture est encouragée par une communication régulière sur les différents canaux d'alerte ; chaque collaborateur peut contacter, selon ce qui lui apparaît le plus approprié : tout manager, les ressources humaines, les *Compliance Officers* ou *Ethics Officers*, ou le Comité d'éthique du Groupe. Ce dernier peut être saisi via l'adresse e-mail ethics@total.com, par les collaborateurs et les tiers. Le Groupe ne tolère aucune mesure de représailles à l'encontre d'un lanceur d'alerte de bonne foi et s'engage à protéger la confidentialité.

5.8.1.6 Évaluation et contrôle

Le contrôle du dispositif anticorruption est en premier niveau assuré par la hiérarchie directe et les *Compliance Officers* chargés de veiller au quotidien à la bonne application des règles. En deuxième niveau, des contrôles sont effectués par la fonction Conformité, avec notamment des missions d'évaluation appelées « *compliance reviews* » qui sont

menées par une équipe dédiée au sein de la direction Conformité et Gestion des Risques juridiques du Groupe. En outre, la direction Audit et Contrôle interne Groupe effectue un contrôle annuel sur pièces visant à s'assurer de la qualité du *reporting* effectué par les *Compliance Officers*, ainsi que des missions en lien avec la réglementation Sarbanes-Oxley. En troisième niveau, l'Audit Groupe participe également au contrôle du dispositif anticorruption par des audits réalisés sur la base d'un référentiel intégrant la conformité.

5.8.1.7 Sanctions

En ligne avec le principe de tolérance zéro, et en application du Code de conduite et de la directive Conformité anticorruption, tout manquement aux normes anticorruption doit donner lieu à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. La fermeté du Groupe en la matière est rappelée dans les supports de communication à destination des collaborateurs et sur l'intranet. Cette fermeté, qui traduit l'engagement des instances dirigeantes, contribue, avec les autres piliers décrits ci-dessus, à la robustesse du programme de conformité anticorruption.

5.8.2 Lutte contre l'évasion fiscale



Présent dans plus de 130 pays à travers 1 134 sociétés incluses dans le périmètre de consolidation de TOTAL S.A., le Groupe déploie ses activités dans un environnement en constante évolution et est exposé à un nombre important de réglementations fiscales complexes, dont l'articulation et l'interprétation parfois incertaines, sont susceptibles de générer des risques.

Notre politique fiscale :

Les impôts versés par TOTAL représentent une part importante de la contribution économique du Groupe aux États dans lesquels il opère.

Conscient de sa responsabilité vis-à-vis de ses pays hôtes, TOTAL s'engage à y acquitter sa juste part d'impôt, dans le respect des lois et traités en vigueur et en accord avec notre Code de conduite.

Nos transactions intragroupe respectent le principe de pleine concurrence, et la structure de nos investissements répond aux objectifs opérationnels de nos projets. Le Groupe s'engage à ne pas créer de filiales dans des pays considérés comme des paradis fiscaux et à procéder au rapatriement ou à la liquidation des filiales existantes à chaque fois que c'est possible.

Le premier objectif de notre politique fiscale est d'assurer sécurité juridique et stabilité sur le long terme. Nous considérons que les montages fiscaux agressifs et artificiels génèrent essentiellement des avantages économiques de court terme mais créent à long terme des risques financiers ou réputationnels supérieurs.

Le Groupe adopte une approche responsable dans la gestion et le contrôle de sa fiscalité, fondée sur une documentation et un contrôle interne rigoureux des processus fiscaux.

Le Groupe dépose également depuis 2017 une déclaration fiscale pays par pays auprès de l'administration fiscale française.

En 2019, en cohérence avec sa politique fiscale, TOTAL s'est engagé dès sa création dans le dispositif du Partenariat Fiscal avec l'administration française pour plus de transparence, de dialogue et de confiance. TOTAL soutient par ailleurs publiquement depuis mai 2019 les Principes de Fiscalité Responsable de la B Team, organisation à but non lucratif regroupant des dirigeants d'entreprises et des membres de la société

Dans ce contexte, TOTAL a développé une approche fiscale responsable, qui s'appuie sur des principes d'action clairs et une gouvernance rigoureuse, exposés dans une déclaration de politique fiscale, publique depuis 2014 et accessible à tous sur le site sustainable-performance.total.com.

La gestion des risques fiscaux fait partie intégrante du processus global de gestion des risques au sein du Groupe. Dans ce cadre, le Directeur Fiscal informe régulièrement le Comité d'Audit et le Comité Risques Groupe sur la situation fiscale globale de TOTAL, l'état des risques et des litiges et les principaux changements anticipés.

Nous nous efforçons de construire une relation de confiance durable, transparente et professionnelle avec les autorités fiscales des différents pays dans lesquels nous intervenons, ainsi qu'avec nos nombreuses autres parties prenantes.

Engagé dans l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) depuis sa création en 2002, TOTAL soutient pleinement les initiatives pour plus de transparence et de responsabilité fiscale. Nous encourageons les gouvernements à s'assurer que les obligations qu'ils imposent dans ce domaine soient cohérentes, coordonnées et proportionnées.

TOTAL publie dans son Document de référence un rapport annuel sur les paiements de ses filiales du secteur extractif aux gouvernements⁽¹⁾, ainsi que la liste intégrale de ses filiales consolidées avec leur pays d'incorporation et d'activité.

civile, promouvant un développement économique et social durable. C'est une nouvelle étape dans les efforts réalisés par le Groupe afin de promouvoir un environnement mondial de fiscalité responsable et d'encourager de meilleures pratiques.

Au titre de l'exercice 2019, l'impôt sur les bénéfices courant consolidé s'est élevé à 5 469 millions de dollars, ce qui représente un taux moyen d'imposition de 34,1%.

(1) Se reporter au point 9.3 du chapitre 9.

5.9 Création de valeur pour les territoires



Sur la base de ses valeurs et des principes formalisés dans son Code de conduite et sa charte Sécurité Santé Environnement Qualité, et en lien avec son ambition de devenir la major de l'énergie responsable, TOTAL souhaite être un facteur de changement positif pour la société et y contribuer par ses actions sociétales.

A l'échelle nationale, les activités du Groupe sont créatrices de valeur dans les pays où il opère, et TOTAL entend participer au développement d'opportunités économiques pour les territoires et les communautés. Au niveau local, les activités du Groupe peuvent être source d'opportunités pour les populations, mais également avoir un impact sur les conditions de vie des communautés locales et des riverains. Enfin, le Groupe s'engage en faveur de l'intérêt général afin d'agir sur des enjeux de société globaux.

Dans ce contexte, le Groupe a identifié ses principaux enjeux en matière de création et de partage de valeur :

- favoriser le développement économique des territoires ;
- gérer les enjeux sociétaux en lien avec les activités du Groupe ;
- s'engager en faveur d'initiatives citoyennes.

Pour contribuer à apporter des réponses concrètes aux enjeux sociétaux, en adéquation avec les multiples réalités rencontrées sur le terrain, plusieurs directions au niveau du siège accompagnent les filiales du Groupe dans leur démarche sociétale.

5.9.1 Favoriser le développement économique des territoires



Renforcer le recours à l'emploi local et soutenir la création d'entreprise

Au-delà de sa contribution directe à la création d'emplois dans les pays dans lesquels le Groupe opère (se reporter au point 5.3 de ce chapitre), le Groupe s'engage à renforcer le recours à l'emploi et à la sous-traitance locale dans le respect de ses contraintes opérationnelles.

Chaque grand projet industriel du Groupe a fort contenu local fait l'objet d'une stratégie industrielle ayant pour objectif de maximiser l'impact pour le pays hôte mesuré notamment en termes d'emplois créés. Cette stratégie est basée sur le recensement de toutes les capacités industrielles et humaines locales et des risques associés qui conduit à des plans d'actions spécifiques. Ces plans d'actions permettent de structurer des filières techniques, notamment par le biais des parcours de formation qui renforce les compétences humaines et de soutenir le développement économique par le soutien aux PME et le recours à l'emploi local. À titre d'exemple, pour le projet Kaombo en Angola, en coopération avec la compagnie pétrolière nationale angolaise Sonangol, TOTAL a eu recours à plus de 21 millions d'heures travaillées localement, au-delà de l'objectif initial de 13,5 millions d'heures, pour réaliser et assembler des équipements complexes. L'équivalent de 2 600 emplois ont été créés (en moyenne sur 2,5 années) avec un pic à plus de 4 000 emplois (hors emplois indirects et induits).

Par ailleurs, à travers un programme de *challenge* entrepreneurial, le *Challenge Startupper* de l'année, TOTAL réaffirme sa volonté de soutenir le développement socio-économique des pays dans lesquels le Groupe est implanté. Il contribue localement au renforcement du tissu social, à travers l'appui apporté aux entrepreneurs les plus innovants, dans la réalisation de leur projet. À la suite du succès de la première édition lancée en 2015-2016 dans 34 pays d'Afrique, l'édition 2018-2019 a été étendue à 55 pays, partout dans le monde. Avec 13 100 dossiers déposés, elle a permis de récompenser 165 jeunes entrepreneurs locaux ayant un projet ou une entreprise créée depuis moins de deux ans, quel que soit le secteur d'activité et 55 femmes entrepreneurs ont reçu un prix *coup de cœur féminin*.

Pour la deuxième édition, six grands gagnants ont été conviés pour une formation d'une semaine dans les plus grands incubateurs parisiens et invités à participer à Vivatech (Paris) et One Young World (Londres), deux événements internationaux autour de l'entrepreneuriat. Une troisième édition a été annoncée et devrait se tenir en 2021-2022.

Accompagner la réindustrialisation des plateformes du Groupe

En France, le Groupe soutient les PME via sa filiale Total Développement Régional (TDR). TDR propose différents dispositifs contribuant à la création et au maintien d'emplois pérennes, tels que l'accompagnement financier à la création, au développement ou à la reprise de PME sous la forme de prêts ; le soutien à l'implantation de projets industriels aux côtés des acteurs du développement local ; l'accompagnement à l'export et au développement à l'international. De 2017 à 2019, des prêts ont été octroyés à plus de 530 projets de PME pour un montant total supérieur à 30 millions d'euros et plus de 11 000 emplois soutenus.

Par ailleurs, TOTAL met en œuvre une approche spécifique pour accompagner la conversion de ses sites industriels au travers de deux projets complémentaires menés en parallèle :

- un projet d'avenir est porté par le secteur concerné en tenant compte d'une analyse de l'évolution des marchés. L'objectif est d'adapter l'outil industriel afin de redonner, sur le long terme, de la compétitivité aux sites industriels du Groupe ;
- une Convention Volontaire de Développement Économique et Social (CVDES) est mise en œuvre pour accompagner le site et son écosystème (sous-traitants, parties prenantes, etc.) dans cette phase de mutation.

Sur la plateforme industrielle de Carling (France), à la suite de l'arrêt du second vapocraqueur en 2015, TOTAL a conduit un projet d'avenir sans aucun licenciement et dans le respect de ses engagements contractuels vis-à-vis de ses clients et entreprises partenaires. TOTAL a investi 190 millions d'euros afin de développer de nouvelles activités sur les marchés en croissance des résines d'hydrocarbures (Cray Valley) et des polymères. TDR a assuré la gestion d'un fonds de soutien aux entreprises sous-traitantes. TDR a également accompagné l'implantation de projets industriels qui bénéficient d'une offre de services mutualisés et d'une nouvelle gouvernance mise en place au sein de la plateforme.

La CVDES concernant le site de Carling a été clôturée en 2018 avec un engagement final de 12 millions d'euros de subventions. TDR s'est en outre engagé à accompagner ces projets industriels jusqu'au démarrage effectif des unités de production. TOTAL réaffirme ainsi sa responsabilité envers les bassins d'emploi dans lesquels il opère et sa volonté de maintenir un ancrage industriel fort et pérenne en Lorraine.

La reconversion de la raffinerie de La Mède (France), prévoyant un investissement initial de plus de 275 millions d'euros, s'est concrétisée avec le démarrage, en juillet 2019, de la première bioraffinerie française

et d'un atelier de production d'Adblue⁽¹⁾. Le site dispose également d'une ferme solaire de 8 MW qui a été mise en service en 2018 ainsi que d'un centre de formation OLEUM dont l'activité a démarré en 2017. Cette reconversion a été menée sans aucun licenciement.

La CVDES signée pour La Mède sur la période 2016 – 2019 a fait l'objet d'une prolongation pour 2020. TDR accompagne les entreprises sous-traitantes et met en œuvre les engagements pris par le Groupe. En 2018 et en 2019, sept projets industriels et un démonstrateur industriel pour 262 créations d'emplois programmées ont été soutenus financièrement par TDR.

Sur la plateforme de Lacq (France), une antenne de TDR, hébergée au sein du gestionnaire de plateforme Sobegi, recherche et instruit des projets industriels tiers pouvant s'y implanter. Un groupe de travail associant la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau-Béarn, le Groupement d'Intérêt Public Chemparc, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez, Sobegi et TDR mène des actions de recherche d'investisseurs, en Europe et en Asie, avec l'appui de deux cabinets experts.

5.9.2 Gérer les enjeux sociétaux en lien avec les activités du Groupe



5.9.2.1 Une démarche sociétale opérationnelle

Le Groupe intègre les enjeux sociétaux dans la conduite de ses opérations via son cadre de référence One MAESTRO (se reporter au point 5.4 de ce chapitre) et met particulièrement l'accent sur la gestion des relations avec les parties prenantes et des impacts locaux. Accessibles sur l'intranet du Groupe et mis à jour en 2019, des guides et manuels, des tutoriels vidéos et une communauté de pratiques permettent d'accompagner les filiales dans la mise en œuvre de leur démarche sociétale opérationnelle adaptée aux spécificités locales des territoires et des communautés. Le référentiel Groupe définit un processus structuré dont les principales étapes sont :

- l'analyse des enjeux et du contexte sociétal local ;
- l'élaboration d'une stratégie sociétale intégrée aux opérations ;
- la mise en œuvre et le suivi des actions et projets sociétaux.

Analyse des enjeux et du contexte sociétal

Préalablement aux décisions d'investissement, d'acquisition ou de cession, les projets présentés au Comité risques du Groupe sont évalués sous l'angle des enjeux sociétaux. Le développement d'un nouveau site industriel, nécessite des études d'état initial pour identifier, en amont, les parties prenantes potentiellement affectées, décrire et évaluer les principaux enjeux socio-économiques et culturels de la zone concernée. Elles sont complétées par des études d'impact sociétal qui évaluent et analysent les impacts réels et potentiels, positifs et négatifs, directs et indirects, à court, moyen et long termes du projet. Huit études ont été réalisées en 2019 dont sept à l'Exploration-Production et une à Integrated Gas, Renewables and Power (Bénin).

S'agissant du projet EACOP (East African Crude Oil Pipeline) en Ouganda et Tanzanie et du projet Papouasie-Nouvelle-Guinée, les études d'impact sont conduites dans le respect des standards nationaux et internationaux, en particulier ceux de l'IFC (International Finance Corporation) qui sont parmi les plus stricts en matières environnementale et sociétale. En novembre 2019, en Tanzanie, l'autorité de tutelle (Ministère de l'Environnement) a approuvé le rapport final de l'ESIA pour le projet EACOP qui avait commencé en janvier 2017.

Par ailleurs, le référentiel One MAESTRO du Groupe prévoit une évaluation du contexte sociétal local des filiales (sensibilité de l'environnement socio-économique et culturel y compris les droits humains). Cette évaluation doit être actualisée au moins tous les cinq ans. Elle repose en grande partie sur le dialogue avec les parties prenantes : autorités, communautés riveraines, acteurs business locaux ou société civile. Parmi les outils développés par TOTAL, la méthodologie interne *Stakeholder Relationship Management* (SRM+) est déployée depuis 2006, dans la plupart des filiales du Groupe et progressivement dans les filiales récemment créées ou acquises.

Élaboration d'une stratégie sociétale intégrée aux opérations

Pour être au plus près des enjeux locaux, chaque filiale définit ses objectifs sociétaux à court et long termes et ses domaines d'action prioritaires en prenant en compte :

- le respect du cadre réglementaire et contractuel ainsi que les standards internationaux applicables ;
- l'analyse des enjeux et du contexte sociétal en termes de risques, impacts et opportunités ;
- les engagements volontaires du Groupe en matière d'initiatives citoyennes.

Ces objectifs sont traduits dans un plan d'action opérationnel structuré autour de trois piliers :

- dialoguer et impliquer les parties prenantes locales ;
- éviter et réduire les impacts sociétaux liés aux activités du Groupe ;
- développer des initiatives pour générer un impact positif sur les communautés locales riveraines.

Mise en œuvre et suivi des actions et projets sociétaux

Les équipes sociétales rattachées à la direction HSE et leurs correspondants locaux apportent aux filiales opérationnelles leur expertise pour la mise en œuvre du référentiel One MAESTRO. Le volet sociétal est compris dans le périmètre des audits One MAESTRO qui donnent lieu à des recommandations pour renforcer la maîtrise des opérations. Par ailleurs, les filiales doivent réaliser annuellement une autoévaluation de leur démarche sociétale et un *reporting* interne annuel permettant de recenser les actions sociétales menées localement.

(1) Additif carburant destiné au transport routier et permettant d'abaisser les émissions de composés d'oxydes d'azote (NOx).

Outre les formations globales recouvrant l'ensemble des thèmes HSE, des formations spécifiques sont délivrées aux managers et opérationnels en charge du sociétal, telles que *Les bases de l'ingénierie sociétale* (2 sessions en 2019, avec 30 participants) ou des modules de formations approfondies et spécifiques aux opérations de l'Exploration-Production (2 sessions en 2019 au Nigéria, avec 20 participants).

5.9.2.2 Dialoguer et impliquer les parties prenantes locales

TOTAL met en place des démarches de dialogue basées sur la concertation et l'implication des parties prenantes pour développer avec elles des relations constructives et transparentes.

Le référentiel One MAESTRO prévoit que les filiales doivent engager un processus de dialogue structuré et régulier avec leurs parties prenantes pour les informer, écouter et prendre en compte leurs préoccupations et leurs attentes, rendre compte des actions de mitigation ou de compensation, mesurer leur satisfaction et identifier des axes de progrès de leur démarche sociétale. Au Raffinage-Chimie, il existe des structures de dialogue avec les parties prenantes locales comme les *Community Advisory Panels* aux États-Unis ou des commissions locales spécifiques sur certaines plateformes européennes. Le Marketing & Services a développé des outils d'engagement des parties prenantes adaptés à la diversité de ses métiers (dépôts pétroliers, sites emplisseurs, usines lubrifiants, transport routier ou station-service) qui peuvent facilement être déclinés sur des territoires étendus comme par exemple, en 2019, en Afrique du Sud ou en Chine.

Conscient des spécificités des Peuples autochtones et tribaux (convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail), TOTAL a élaboré une charte spécifique sur les principes et lignes d'actions directrices à adopter vis-à-vis de ces communautés qui peuvent être impactées par ses activités. Cette charte encourage le recours à des experts pour identifier et comprendre les attentes et les spécificités de ces peuples, les consulter et contribuer à leur développement socio-économique. Cette approche s'inscrit également dans le respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

À l'Exploration-Production, la démarche de dialogue est portée dans certaines filiales par des officiers de liaison avec les communautés locales dont ils parlent les langues et comprennent les usages. Leur rôle est déterminant pour établir une bonne relation et porter une attention particulière aux populations les plus vulnérables afin de recueillir leur parole (minorités ethniques, peuples autochtones, femmes). En Tanzanie sur le projet EACOP, ils ont mené en 2019 plus de 2 800 réunions touchant plus de 50 000 personnes dans 226 villages et 533 hameaux. Différents outils et supports de communication sont utilisés pour diffuser de l'information sur les activités opérationnelles des filiales : réunions publiques, lettres d'information ou affichage dans les villages.

5.9.2.3 Maîtriser les impacts sociétaux des activités du Groupe

Éviter, réduire et compenser

À la suite de l'analyse des enjeux et du contexte sociétal, les actions engagées par les filiales pour minimiser les impacts sont variées. A titre d'exemples en 2019 :

Impacts pour les communautés locales sur l'accès à la terre et à l'espace maritime

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, une étude d'impact environnemental et sociétal pour la partie amont du projet Papua LNG a été déposée, conformément à la réglementation, aux standards IFC et au référentiel du Groupe, auprès de la Conservation and Environment Protection Authority (CEPA) après une revue par un panel d'experts externes. Les questions liées à l'accès à la terre et à l'espace maritime ont fait l'objet d'une attention particulière.

Impacts sur les pratiques culturelles, religieuses et le patrimoine

La prise en compte du patrimoine archéologique s'opère de façon préalable à tout type de travaux en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Des études d'évaluation du patrimoine archéologique et culturel ont été réalisées préalablement aux études géotechniques et géophysiques ainsi qu'aux travaux préparatoires en 2019. Ces études sont systématiquement soumises pour approbation au National Museum and Art Gallery. En Tanzanie sur le projet EACOP, une équipe d'archéologues de l'université de Dar es Salam a accompagné les équipes pendant toute la durée des acquisitions géophysiques et géotechniques, donnant lieu à des ajustements des zones d'acquisition et des découvertes de fragments de poteries et silex inattendues et prometteuses pour les progrès des connaissances dans ces zones.

Gérer les plaintes des communautés riveraines

Conformément au référentiel One MAESTRO, les entités opérationnelles du Groupe déploient des procédures de gestion des plaintes afin d'offrir aux riverains et aux communautés locales un canal privilégié d'expression de leurs problèmes et réclamations. Le traitement local permet d'apporter des réponses aux personnes qui estiment avoir subi un dommage et d'améliorer les processus internes pour réduire les nuisances ou impacts pouvant être occasionnés par les opérations. Sur le périmètre de déploiement de One MAESTRO (se reporter au point 5.11.4 de ce chapitre), 100% des sites du Raffinage-Chimie ont un dispositif opérationnel de gestion des plaintes. Le déploiement est progressif dans les autres secteurs du Groupe.

À l'Exploration-Production, en 2019, des démarches d'amélioration continue ont été menées comme par exemple en Bolivie pour réduire le délai de règlement des plaintes à moins de 30 jours pour des dossiers simples. Au Raffinage-Chimie, les riverains sont associés à la recherche de solutions pour maîtriser les impacts liés aux activités. Au Marketing & Services, un kit a été réalisé pour aider les filiales opérationnelles à mettre en place un traitement des plaintes distinct des réclamations commerciales.

5.9.2.4 Développer des initiatives socio-économiques au service des communautés locales

Les projets locaux répondent prioritairement à des enjeux de développement et de solidarité identifiés grâce à la concertation avec les communautés locales et privilégient la coopération et le développement des compétences.

Permettre l'accès aux besoins essentiels (accès à la l'énergie, à l'eau, à la santé...)

Le secteur Integrated Gas, Renewables & Power développe une offre d'accès à l'énergie à travers des solutions propres et à un prix abordable. Grâce à l'implication de 38 filiales du Groupe avec 37 000 personnes formées aux solutions et à la vente, 14,6 millions de personnes ont pu bénéficier du programme à fin novembre 2019. En France, TOTAL poursuit ses actions de lutte contre la précarité énergétique, en accompagnement des ménages modestes dans la rénovation thermique de leurs logements aux côtés de l'État et d'autres fournisseurs d'énergie dans le programme *Habiter Mieux* (31,5 millions d'euros en 2019), ainsi que dans les dispositifs en faveur du logement social (4,6 millions d'euros en 2019).

De nombreuses contributions au développement humain sont engagées à l'Exploration-Production en 2019. En République du Congo, des cours d'alphabétisation ont été dispensés aux habitants du quartier de Djeno pour leur permettre d'obtenir un niveau élémentaire en français et faciliter l'accès à l'emploi notamment sur le terminal pétrolier voisin opéré par TOTAL. Depuis le lancement, 436 personnes (dont près de 60% de femmes) ont déjà bénéficié de ces cours. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, un programme de recensement national a été mis en place en partenariat avec les autorités (PNG Civil & Identity Registry). La première campagne a permis d'enregistrer 7 500 personnes à qui des cartes d'identités seront distribuées.

Contribuer au développement des communautés locales

A l'Exploration-Production, au Nigéria, le projet OML 58 soutient le développement de microentreprises agricoles : 625 pisciculteurs et 300 éleveurs de volailles ont reçu en 2019 une donation d'animaux et de nourritures afin d'accroître leur production et ainsi passer de façon

autonome au-dessus du seuil de pauvreté. En Bolivie, TOTAL soutient, en partenariat avec l'association des producteurs de miel Adapicruz et l'ONG de développement SNV, des actions de formation auprès de 30 producteurs, la fourniture de matériel et la promotion de cette activité économique auprès des jeunes.

5.9.3 S'engager en faveur d'initiatives citoyennes : le programme Total Foundation



Au-delà de la réponse apportée par TOTAL aux attentes directes des populations en lien avec ses opérations, le Groupe souhaite participer dans les pays où il opère à des actions locales répondant à des enjeux sociétaux globaux.

5.9.3.1 Le programme Total Foundation

Face à la croissance des inégalités et à l'ampleur des défis environnementaux, le Groupe a souhaité renforcer son action au service de l'intérêt général et du développement de ses territoires d'ancrage en privilégiant les actions en faveur de la jeunesse. Ainsi, en 2017, il a souhaité structurer ses actions dans le cadre du programme *Total Foundation* qui recouvre les actions de solidarité menées chaque jour dans le monde par les filiales du Groupe et celles conduites par sa Fondation d'entreprise.

Le programme *Total Foundation* se concentre sur quatre axes d'intervention : l'Éducation et l'Insertion des jeunes, la Sécurité routière, les Forêts et le Climat, le Dialogue des cultures et le Patrimoine.

Dans le cadre de *Total Foundation*, le Groupe et sa Fondation d'entreprise agissent en partenariat avec tous les acteurs d'un territoire (associations, pouvoirs publics, entreprises, experts, etc.) afin de proposer des réponses adaptées aux besoins. Au-delà du soutien financier, ils souhaitent élargir leur champ d'action et développer de nouveaux modèles durables d'intérêt général en expérimentant des projets d'innovation sociale. Leur contribution passe aussi par l'accompagnement des partenaires et par le mécénat de compétences. Depuis 2018, le programme *Action!* permet par exemple aux salariés de TOTAL de consacrer jusqu'à trois jours par an de leur temps de travail à des projets de solidarité. À fin 2019, *Action!* était déployé dans 25 pays.

Le programme *Total Foundation* contribue ainsi aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, en particulier à la réduction des inégalités (ODD 10), à l'autonomie des jeunes (ODD 4) et à l'action collective (ODD 17).

5.9.3.2 Quatre axes d'intervention

Le programme *Total Foundation* s'articule autour de quatre enjeux sociétaux, en cohérence avec l'histoire, les valeurs et les métiers du Groupe.

Éducation et insertion des Jeunes

L'insertion professionnelle des jeunes constitue un véritable défi sur tous les continents. Le premier axe du programme *Total Foundation* vise à développer l'accès à l'autonomie des jeunes et plus particulièrement ceux en situation de fragilité sociale au travers d'actions d'accompagnement et d'orientation ; de formation, en particulier dans le domaine de l'industrie ; et d'insertion dans le monde du travail.

Dans ce cadre, à titre d'exemple en 2019, la première pierre du campus de l'industrie du futur, L'INDUSTREET, a été posée à Stains en région parisienne. Ce centre de formation aux nouveaux métiers de l'industrie dispensera des formations gratuites et proposera une pédagogie

innovante à des jeunes qui n'ont pas trouvé leur place dans le système éducatif traditionnel. À terme, il accueillera 400 jeunes de 18 à 25 ans.

La Fondation d'entreprise Total poursuit son soutien aux Écoles de Production qui permettent aux jeunes d'apprendre un métier selon la pédagogie du « faire pour apprendre ». Cinq nouvelles écoles ainsi soutenues ont ouvert en 2019. TOTAL soutient également les quatre lycées Eiffel en Angola qui dispensent gratuitement un enseignement de qualité à des jeunes en situation de fragilité sociale.

Sécurité routière

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité des jeunes dans le monde. Le deuxième axe du programme *Total Foundation* vise à agir pour une mobilité plus sûre par l'éducation des jeunes ; la formation et la sensibilisation des chauffeurs ; le soutien des politiques de sécurité routière.

Dans ce cadre, à titre d'exemple en 2019, la Fondation d'entreprise Total a poursuivi le déploiement du programme VIA de sensibilisation des jeunes par des méthodes interactives et innovantes, au Cameroun, en France, en Inde, en Roumanie et au Myanmar.

Elle a noué un partenariat avec l'ONG YOURS pour l'organisation de l'Assemblée Mondiale de la Jeunesse pour la Sécurité Routière de février 2020 à Stockholm afin de contribuer à l'objectif 3.6 des ODD : diviser par deux le nombre de victimes d'accidents de la circulation. La Fondation d'entreprise Total a également signé un accord de partenariat avec la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour apporter sa contribution financière au Global Road Safety Facility dont l'objectif est de développer les compétences des autorités sur la collecte et l'analyse de données routières dans le cadre de la création de l'Observatoire Africain de la Sécurité Routière.

Forêts et Climat

Le réchauffement climatique est un enjeu majeur pour l'humanité, la biodiversité et les équilibres socio-économiques. Le troisième axe du programme *Total Foundation* vise à agir pour la préservation des écosystèmes sensibles au travers d'actions de stockage naturel du carbone ; d'amélioration de la biodiversité et de la qualité de vie des communautés locales ; de sensibilisation des jeunes à la préservation de l'environnement.

Dans ce cadre, à titre d'exemple, les partenariats initiés en 2018 par la Fondation d'entreprise Total se sont poursuivis en 2019 en France, avec l'Office National des Forêts ou avec le Réseau École et Nature. En 2019, de nouveaux partenariats ont été lancés pour la préservation et la conservation des écosystèmes sensibles :

- avec AGROPOLIS Fondation pour identifier les pratiques agricoles durables en France, au Sénégal, au Kenya et au Zimbabwe afin d'améliorer la fertilité des sols et d'identifier les pratiques agricoles durables (enjeux de sécurité alimentaire) mais également de favoriser le stockage de carbone dans les sols (enjeux liés au changement climatique) ;

- avec l'OHMI (Observatoire Homme Milieu International) de Tessékéré pour soutenir le programme de la Grande Muraille Verte (lutte contre la désertification en région subsaharienne) par des actions de recherche et de plantation au Sénégal et au Burkina Faso.

Dialogue des cultures et patrimoine

La diversité culturelle est un moteur de paix et de prospérité. Le dernier axe du programme *Total Foundation* vise à agir pour la valorisation des patrimoines et l'ouverture culturelle des jeunes au travers d'actions pour préserver le patrimoine ; soutenir la jeune création contemporaine ; favoriser l'accès à l'éducation culturelle et artistique.

Dans ce cadre, à titre d'exemple en 2019, TOTAL s'est engagé, dans le cadre du partenariat historique de sa Fondation d'entreprise avec la Fondation du Patrimoine, à consacrer 100 millions d'euros à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame à Paris. La Fondation d'entreprise Total soutient des initiatives destinées à lutter contre les mécanismes de reproduction sociale comme *Démos* de la Philharmonie de Paris. Elle soutient également des manifestations valorisant la création contemporaine en région telles que Gigantisme à Dunkerque, la Biennale d'Art Contemporain de Lyon ou Traversées à Poitiers.

5.10 Sous-traitance et fournisseurs



Les activités de TOTAL génèrent des centaines de milliers d'emplois directs et indirects à travers le monde. Présent dans plus de 130 pays, le Groupe travaille aujourd'hui avec un réseau de plus de 100 000 fournisseurs de biens et de services. En 2019, les achats de biens et services (hors produits pétroliers et affrètements des activités Trading-Shipping) réalisés par le Groupe ont représenté environ 26 milliards de dollars dans le monde. La répartition au niveau du Groupe des dépenses d'achats est d'environ 31% de biens (produits, matériels, etc.) et de 69% de prestations de services (notamment les prestations intellectuelles, travaux avec fournitures de matériaux, transport, etc.).

Par leurs activités, les sous-traitants et les fournisseurs du Groupe sont susceptibles d'être confrontés aux mêmes risques que ceux que le Groupe rencontre pour ses propres activités notamment en matière sociétale et environnementale. Les risques saillants portent essentiellement sur les droits humains sur le lieu de travail (travail forcé, travail des enfants, discrimination, conditions de travail justes et équitables et sécurité), la santé, la sûreté et la sécurité, la corruption, les conflits d'intérêt, la fraude et l'environnement.

La réussite de TOTAL en tant qu'entreprise responsable se joue tout au long de sa chaîne de valeur et le Groupe est convaincu de l'importance de travailler avec des fournisseurs qui respectent les droits humains et se préoccupent des collaborateurs. Le Groupe attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les principes équivalents à ceux de son Code de conduite, qui sont rappelés dans les Principes fondamentaux dans les achats. À cet effet, le Groupe a souhaité que la gestion de la relation fournisseurs soit coordonnée par une filiale transverse dédiée Total Global Procurement, qui est notamment chargée de fournir des prestations Achats et d'apporter son assistance aux entités et sites du Groupe principalement de l'Exploration-Production, du Raffinage-Pétrochimie, du Marketing & Services et de Integrated Gas, Renewables & Power. Cette approche est complétée par des programmes de formations des collaborateurs, des actions de sensibilisation des clients et fournisseurs du Groupe. Son succès repose également sur l'implication de TOTAL dans des initiatives internationales ou des approches collaboratives propres au secteur de l'énergie favorisant l'émergence de bonnes pratiques.

5.10.1 Politique du Groupe en matière d'achats responsables



Le Groupe veille à ce que les conditions contractuelles soient négociées de manière équitable avec ses fournisseurs. Le Code de conduite rappelle cette exigence et les trois principes essentiels guidant les relations de TOTAL avec ses fournisseurs : le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements.

Ces principes sont rappelés dans les Principes fondamentaux dans les achats, lancés en 2010, qui précisent les engagements que TOTAL demande à ses collaborateurs et fournisseurs de respecter dans les domaines suivants : respect des droits humains au travail, protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité, préservation de l'environnement, prévention de la corruption et des conflits d'intérêts et lutte contre la fraude, respect du droit de la concurrence, ainsi que promotion du développement économique et social. Ces principes reprennent les principes fondamentaux définis notamment par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, le Pacte mondial des Nations unies, et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, Total Global Procurement a finalisé début 2020 la mise à jour de la cartographie des risques RSE liés aux achats du Groupe par catégorie de biens et services. Cette cartographie est le résultat de travaux méthodologiques menés avec l'appui de l'Afnor au second semestre 2019 avec la mobilisation de plus de 80 personnes en interne, experts RSE et acheteurs. Une feuille de route Achats Responsables, mise à jour en 2019, définit les orientations de TOTAL pour la période 2019-2023 en matière de respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement, d'environnement et de développement économique. Des représentants du Comité de direction de Total Global Procurement et des directions Engagement Société Civile, HSE, et Juridique ainsi que du Comité d'éthique sont invités à se réunir au moins une fois par an au sein du Comité Achats Responsables qui a pour mission de suivre la mise en œuvre de la feuille de route Achats Responsables du Groupe.

Actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs

TOTAL a mis en place différents canaux de communication pour sensibiliser ses collaborateurs aux risques et enjeux liés à sa chaîne d'approvisionnement. Des modules de formation explicitant les engagements éthiques du Groupe et les Principes fondamentaux dans les achats ont été développés et mis à la disposition des acheteurs du Groupe. En 2019, plus de 300 acheteurs ont ainsi été sensibilisés et/ou formés au respect des droits humains et des conditions de travail chez les fournisseurs et 134 au respect des règles d'anticorruption.

Le Groupe met à disposition de ses acheteurs des supports, tels que les *Sustainable Purchasing Awareness Cards*, fiches pratiques traitant différents sujets relatifs aux droits humains au travail (tels que le travail forcé, le travail des enfants, etc.). Un ensemble d'outils de communication ayant pour objectif d'aider les acheteurs à engager la discussion sur les Principes fondamentaux dans les achats a également été diffusé au sein de Total Global Procurement. Le support de la revue de performance annuelle a été revu afin d'inclure une section des droits humains.

En juin 2019, le séminaire Total Global Procurement a réuni 239 participants (acheteurs et métiers support achats) avec une partie dédiée aux achats responsables. Dans le cadre de la mise à jour de la cartographie des risques RSE dans les achats, des ateliers ont été organisés afin de sensibiliser les acheteurs aux achats responsables.

Dans le cadre du développement de bonnes pratiques dans les relations d'affaires, TOTAL sensibilise régulièrement depuis 2013 ses collaborateurs à la médiation comme mode alternatif de résolution des conflits. En 2019, une journée ouverte aux collaborateurs du Groupe, juristes et opérationnels, a permis aux participants d'appréhender les avantages de la médiation. Une plaquette de sensibilisation à la médiation est à la disposition de tous les collaborateurs du Groupe. Parallèlement, une adresse de courrier électronique (mediation.fournisseurs@total.com) disponible sur le site internet de TOTAL permet aux fournisseurs du Groupe de s'adresser au médiateur interne dédié. Celui-ci a pour mission de faciliter les relations entre le Groupe et ses fournisseurs français et internationaux. La possibilité de recourir à la médiation est également mentionnée dans les conditions générales d'achats.

5.10.2 Application de la politique du Groupe dans la chaîne d'approvisionnement



TOTAL attend de ses fournisseurs :

- qu'ils adhèrent aux Principes fondamentaux dans les achats et veillent à leur respect au sein de leur activité ;
- qu'ils acceptent d'être audités sur la base de ces principes ;
- qu'ils soient attentifs aux conditions de travail de leurs salariés et de ceux de leurs fournisseurs au quotidien ;
- qu'ils veillent au respect de ces Principes fondamentaux dans les achats chez leurs propres fournisseurs et sous-traitants ;
- qu'ils saisissent le Comité d'éthique du Groupe en cas de doute ou de dysfonctionnement.

Les règles précisées dans ces Principes doivent être intégrées ou transposées dans les contrats conclus avec les fournisseurs. Ces Principes sont à ce titre accessibles à tout fournisseur en français et en anglais, sur le site internet de TOTAL (rubrique fournisseurs).

À titre d'exemple, en 2019, lors du renouvellement du parc bureautique, les experts en transition environnementale de la filiale Greenflex ont assisté les acheteurs pour formuler dans le cahier des charges les attentes du Groupe en matière de recyclabilité et de performance énergétique.

Dispositif de qualification des fournisseurs

Le processus de qualification Fournisseur a été harmonisé au niveau Groupe en 2017 par Total Global Procurement. Un nouveau référentiel interne a été publié en 2018. Un nouvel outil informatique de qualification est mis en place depuis 2019 pour être progressivement déployé dans plus d'une centaine de pays. En 2019, plus de 4 000 fournisseurs gérés par Total Global Procurement en France ont été intégrés dans cet outil.

Il permet d'automatiser et de documenter le processus de qualification des fournisseurs qui se déroule en quatre étapes :

1. validation par l'expert technique de l'intérêt à initier le processus de qualification ;
2. pré-analyse de risques pour déterminer la nécessité d'effectuer une analyse approfondie pour chaque critère (HSE, anticorruption, responsabilité sociétale, financier, technique) ;
3. détermination du statut de qualification ;
4. suivi et renouvellement de la qualification. La qualification est valable pour une durée de trois ans.

Dispositif d'évaluation des fournisseurs

En parallèle, le Groupe a mis en place un dispositif d'évaluation de ses fournisseurs pour identifier et prévenir les risques d'atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes. Ainsi, depuis 2016, le Groupe réalise des campagnes d'audits des conditions de travail chez ses fournisseurs. Un plan d'audit annuel ciblé est établi chaque année et inclut les fournisseurs proposés par les filiales des pays identifiés à risque en matière de droits humains. Le nombre d'audits réalisés en 2019 a été multiplié par 4 par rapport à 2018, depuis 2016 ces audits ont couvert une population de près de 80 000 personnes partout dans le monde.

En outre, TOTAL, BP, Equinor et Shell poursuivent leurs travaux pour mettre en place une plateforme collaborative commune permettant l'évaluation de leurs fournisseurs en ce qui concerne leur respect des droits humains. TOTAL demeure convaincu de l'importance de travailler avec des fournisseurs qui, d'une part, respectent les droits humains et qui, d'autre part, se préoccupent de leurs collaborateurs. Ensemble, les entreprises partenaires poursuivent l'objectif de favoriser l'amélioration des conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement des entreprises impliquées. Cette initiative répond aux cibles de l'ODD n° 8 des Nations unies qui consiste à "Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous".

Actions de sensibilisation des fournisseurs

Le déploiement de la politique anticorruption aux achats s'est poursuivi en 2019. En complément des nombreuses actions menées les années précédentes, environ 120 fournisseurs ont fait l'objet dans le périmètre de Total Global Procurement d'une analyse anticorruption via l'envoi de questionnaires spécifiques, complétée dans certains cas par des vérifications externes.

Des actions de sensibilisation sont également conduites lors des réunions avec les fournisseurs, en particulier lors du *Suppliers Day* réunissant tous les deux ans les fournisseurs stratégiques du Groupe. En 2019, au cours de cet évènement, les Principes fondamentaux dans les achats ainsi que le nouveau Code de conduite du Groupe ont été diffusés à l'ensemble des participants. L'accent a été mis notamment sur les achats responsables et le principe de tolérance zéro du Groupe vis-à-vis de la corruption.

Chaque année, l'International Procurement Office (IPO de TOTAL à Shanghai en Chine) organise une journée conformité. À cette occasion, l'un de ses fournisseurs qualifiés est invité à partager les actions qu'il met en œuvre en matière de conformité anticorruption, les problèmes concrets rencontrés et comment il y fait face. Une attention plus particulière a été portée sur le sujet du respect des droits humains également inscrit à l'agenda du *Suppliers Day* organisé par l'IPO à Shanghai en décembre 2019.

Enfin, en application de la règle 13p-1 du Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié, qui met en œuvre certaines dispositions du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act de 2010,

TOTAL soumet depuis 2014 à la SEC un document annuel concernant les "minerais issus de zones de conflit"⁽¹⁾ provenant de la République démocratique du Congo ou de ses pays avoisinants. Ce document indique, au cours de l'année civile précédente, si de tels minerais ont été nécessaires au fonctionnement ou à la production d'un produit fabriqué (ou qui fait l'objet d'un contrat pour sa fabrication) par TOTAL S.A. ou l'une de ses sociétés affiliées. L'objectif principal de l'obligation de publication fixée par cette règle est la prévention du financement direct ou indirect de groupes armés en Afrique centrale. Pour plus d'informations, se reporter à la publication la plus récente de TOTAL, disponible sur : sustainable-performance.total.com ou www.sec.gov.

5.10.3 Actions du Groupe en matière d'achats responsables



Depuis 2010, TOTAL est signataire de la Charte Relations Fournisseurs Responsables du ministère de l'Économie et des Finances français ayant pour objectif de faire évoluer les relations entre clients et fournisseurs afin de construire une relation durable et équilibrée.

Depuis 2018, TOTAL est membre de la plateforme d'action du Pacte mondial des Nations unies sur le Travail décent dans les chaînes d'approvisionnement et participe à ce titre à différents ateliers ayant pour objectif de faire progresser les entreprises membres du Pacte mondial dans ce domaine. En décembre 2018, le Groupe s'est engagé à poursuivre ses efforts en matière de travail décent et respect des droits humains dans sa chaîne d'approvisionnement en signant les "6 Engagements" du Pacte mondial des Nations unies. En octobre 2019, TOTAL a accueilli dans ses locaux les participants à la quatrième et dernière table ronde de cette plateforme d'action.

Les acheteurs du Groupe participent également à des groupes de travail internationaux relatifs aux achats responsables. TOTAL est présent au sein de la Supply Chain Working Group de l'APIECA. Dans le prolongement des ateliers organisés depuis 2015, TOTAL a continué à prendre part aux travaux *Operationalization of the UN Guiding Principles* organisés par l'APIECA, s'adressant tant aux compagnies pétrolières et gazières qu'aux contractants EPC (*Engineering, Procurement, Construction*).

TOTAL est également engagé en faveur du développement économique local tant en France qu'à l'international. En avril 2019, TOTAL a lancé le programme « Total Pool PME », destiné à accompagner 10 PME

fournisseurs du Groupe dans leur croissance. Pendant un an, ces 10 sociétés bénéficient, à titre gratuit, d'un programme de mise en relation auprès d'autres grands groupes, d'un accompagnement de leurs dirigeants et d'un support à leur développement à l'international via l'entité Total Développement Régional.

Enfin, le Groupe apporte une attention particulière au secteur protégé et au secteur adapté. En France, les achats du Groupe à ce secteur permettent d'atteindre un taux d'emploi indirect de près de 1% en 2019. TOTAL est membre de l'association Pas@Pas et met à la disposition de ses acheteurs un annuaire en ligne permettant d'identifier les fournisseurs et prestataires potentiels (entreprise adaptée ou établissement et services d'aide par le travail), par zone géographique et par catégorie. Différentes réunions ont été organisées en coordination avec la Mission Handicap pour sensibiliser les acheteurs concernés de Total Global Procurement tant aux engagements du Groupe qu'au nouvel outil mis à leur disposition.

En 2019, TOTAL a soutenu pour la première fois l'initiative « Trophées Femmes en EA » animée par l'association Handiréseau et a participé au jury récompensant des parcours professionnels exemplaires de femmes handicapées travaillant au sein du Secteur Adapté et Protégé (STPA). En octobre 2019, le Groupe a signé la charte de l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées) lors de l'Inclusive Tour proposé aux entreprises ; cet engagement, pris en présence de la Ministre du Travail, a pour objectif d'accélérer la création d'emplois et promouvoir les entreprises adaptées.

(1) Les minerais de conflit sont définis dans la règle 13p-1 comme étant les minerais suivants (indépendamment de leur origine géographique) : colombitantalite (coltan), cassitérite, or et wolfram ainsi que leurs minerais dérivés qui sont limités au tantalite, à l'étain et au tungstène.

5.10.4 Délais de paiement



Les délais de paiement des factures fournisseurs et clients de TOTAL S.A. au 31 décembre 2019 sont présentés ci-dessous en application des dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Au 31 décembre 2019

(en M€)

	FOURNISSEURS						CLIENTS					
	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	5 219					2 008	182					14 925
Montant total des factures concernées (TTC)	31	7	2	2	9	20	164	30	175	46	278	529
Pourcentage du montant des achats de l'exercice (TTC)	1%	0%	0%	0%	0%	0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							2,8%	0,5%	3,0%	0,8%	4,8%	9,1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues			Néant								Néant	
Montant total des factures exclues			Néant								Néant	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code du commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												
						Délais légaux						Délais légaux

5.11 Périmètres et méthodologie de reporting

5.11.1 Référentiels

Le *reporting* du Groupe s'appuie :

- pour les indicateurs sociaux, sur un guide pratique Protocole et méthodologie de *reporting* social du Groupe ;
- pour les indicateurs de sécurité, sur une règle Groupe d'élaboration du *reporting* événementiel et statistique ;
- pour les indicateurs environnementaux, sur une procédure de

reporting Groupe, complétée par des instructions spécifiques aux secteurs.

Ces documents sont mis à la disposition de toutes les sociétés du Groupe et peuvent être consultés au siège social, auprès des directions concernées.

5.11.2 Périmètres

Le *reporting* social est articulé autour de deux enquêtes : l'enquête sur les effectifs mondiaux et l'enquête complémentaire dite Panorama Social Mondial. Deux outils centralisés (Sogreat et HR4U) facilitent le déroulement desdites enquêtes.

L'enquête Effectifs est menée une fois par an, au 31 décembre, auprès de toutes les sociétés du Groupe contrôlées, consolidées (se reporter à la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés, au point 8.7 du chapitre 8) et porteuses de personnel, soit 321 sociétés dans 102 pays au 31 décembre 2019. Cette enquête porte principalement sur les effectifs globaux, les recrutements en contrats à durée déterminée ou indéterminée (et leurs équivalents hors de France) ainsi que les entrées et sorties de personnel au niveau mondial. Elle permet d'obtenir la répartition de l'effectif du Groupe par genre, par catégorie professionnelle (cadres et non-cadres et leurs équivalents hors de France), par âge et par nationalité.

Le Panorama Social Mondial (PSM) est une étude annuelle qui comporte 231 indicateurs sociaux dont les indicateurs santé présentés au point 5.4. Ils sont sélectionnés en collaboration avec les interlocuteurs concernés et portent sur des éléments importants de la politique sociale du Groupe, qu'il s'agisse de mobilité, de gestion de carrières, de formation, des conditions de travail, de dialogue social, du déploiement du Code de conduite, des droits humains, de santé, de rémunération, de retraite ou de prévoyance. L'enquête est conduite auprès d'un échantillon représentatif du périmètre consolidé. Les données publiées dans ce document sont issues de la dernière vague de l'étude, menée en décembre 2019 et janvier 2020 ; 127 sociétés dans 52 pays, représentant 88,7% de l'effectif consolidé du Groupe (95 604 salariés) y ont répondu.

Le Socle social commun regroupe les 17 filiales suivantes en France : TOTAL S.A., Elf Exploration Production, Total Marketing Services, Total Marketing France, Total Additifs et Carburants Spéciaux, Total Lubrifiants, Total Fluides, Total Raffinage Chimie, Total Petrochemicals France, Total Raffinage France, Total Global Information Technology Services, Total Global Financial Services, Total Global Procurement, Total Global Human Resources Services, Total Learning Solutions, Total Facilities Management Services et Total Consulting.

Le *reporting* des indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique porte sur les activités, les sites et les actifs industriels dont TOTAL S.A. ou l'une des sociétés qu'elle contrôle exclusivement est l'opérateur, c'est-à-dire opère ou s'est vu déléguer contractuellement la maîtrise des opérations ("domaine opéré"). Par rapport au périmètre de consolidation financière, cela correspond aux sociétés consolidées par intégration globale, avec quelques exceptions⁽¹⁾. Les filiales opérées par le Groupe qui sont non consolidées par intégration globale car non significatives d'un point de vue financier sont consolidées dans le *reporting* des indicateurs environnementaux.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) "en part patrimoniale" sont aussi publiées sur le « domaine patrimonial ». Ce périmètre, distinct du « domaine opéré », inclut tous les actifs dans lesquels les sociétés consolidées ont un intérêt patrimonial ou un droit à production. Ce périmètre comprend l'ensemble du périmètre légal de la déclaration de performance extra-financière consolidée et intègre par excès les émissions d'une trentaine de filiales mises en équivalence.

La liste des indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique sur laquelle une entité doit faire un *reporting* est établie en fonction de seuils de matérialité pour 2019 (cf. paragraphe *Méthode de consolidation*).

Le *reporting* des indicateurs sécurité couvre le personnel des filiales contrôlées exclusivement par le Groupe, le personnel des entreprises extérieures qui interviennent sur les sites, actifs ou activités qu'elles opèrent et celui des entreprises de transport dans le cadre de contrats long terme. Par rapport au périmètre de consolidation comptable, cela correspond aux sociétés consolidées par intégration globale avec quelques exceptions⁽²⁾. Les entités opérées par le Groupe qui sont non consolidées par intégration globale car non significatives d'un point de vue financier sont consolidées au *reporting* des indicateurs sécurité.

En 2019, le périmètre du *reporting* de la sécurité Groupe couvre 467 millions d'heures travaillées, soit environ l'activité de 260 000 personnes.

Le *reporting* sur les Principes volontaires sur la Sûreté et les Droits humains (VPSHR) porte sur les entités et filiales du Groupe particulièrement exposées au risque d'usage disproportionné de la force. Il repose sur une enquête interne dont les résultats sont consolidés par la direction de la Sûreté. En 2018, le *reporting* VPSHR concerne une certaine d'entités.

Méthode de consolidation

Sur les périmètres définis ci-dessus, les indicateurs sécurité et sociaux sont consolidés à 100%.

Sur le périmètre du « domaine opéré » les indicateurs environnementaux sont consolidés à 100%. Sur le périmètre du « domaine patrimonial », les émissions de gaz à effet de serre sont consolidées selon la part patrimoniale du Groupe dans l'actif ou selon sa part dans la production pour les actifs de productions de pétrole et de gaz. Pour les sites non opérés, TOTAL dépend des informations fournies par ses partenaires opérateurs. Lorsque ces informations ne sont pas disponibles, elles sont estimées sur la base de données passées, budgétaires ou par similitude avec des actifs comparables.

(1) Le périmètre du *reporting* des indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique n'intègre pas par exception la société Polyblend en contrôle exclusif, les sociétés Naphtachimie, BASF TOTAL Petrochemicals, Appryl en contrôle conjoint, et environ 80 actifs en contrôle conjoint opérés par des tiers à l'Exploration Production.

(2) Le périmètre du *reporting* des indicateurs sécurité n'intègre pas par exception la société Polyblend en contrôle exclusif, les sociétés Naphtachimie, BASF TOTAL Petrochemicals, Appryl en contrôle conjoint, et environ 80 actifs en contrôle conjoint opérés par des tiers à l'Exploration Production. Le périmètre intègre par excès les sociétés Hanwha TOTAL Petrochemicals Co. Limited et Bayport Polymers LLC dont la consolidation financière est faite par mise en équivalence.

La liste des indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique sur laquelle une entité doit faire un *reporting* est établie en fonction de seuils de matérialité (cf. paragraphe *Méthode de consolidation*). Ces seuils ont été calibrés afin de rapporter 99% des émissions de gaz à effet de serre et 95% des autres émissions du Groupe constatées ou modélisées à partir des données relatives à l'exercice 2018. Par ailleurs, aucun site représentant plus de 2% d'un indicateur ne voit cet indicateur exclu de son *reporting*.

Variations de périmètre

Les indicateurs sociaux sont calculés sur la base du périmètre consolidé du Groupe au 31 décembre 2019. Les données sociales sont présentées sur la base des secteurs opérationnels identifiés dans les comptes consolidés de l'exercice 2019.

5.11.3 Principes adoptés

Choix et pertinence des indicateurs

Les données publiées dans cette déclaration visent à rendre compte aux parties prenantes des résultats annuels du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale. Les indicateurs environnementaux regroupent les indicateurs de performance du Groupe en se référant, dans une large mesure, au guide de *reporting* de l'IPIECA, mis à jour en 2015.

Spécificités méthodologiques

Les méthodologies peuvent présenter des spécificités, notamment du fait de la diversité des activités du Groupe, de l'intégration de filiales nouvellement acquises, de l'absence de réglementation ou de définition harmonisée au niveau international, des modalités pratiques de collecte ou des changements méthodologiques opérés.

Les révisions des données publiées les années précédentes ne concernent que les changements de méthodologie.

5.11.4 Précisions sur certains indicateurs

Définitions et indicateurs sociaux

Hors de France, TOTAL désigne par cadre (*management staff*) toutes les personnes dont le niveau de poste est égal ou supérieur à 300 points Hay. Les contrats à durée indéterminée (CDI) correspondent aux *permanent contracts* et les contrats à durée déterminée (CDD) aux *fixed-term contracts* selon la terminologie employée dans le *reporting* social du Groupe.

Effectifs présents : les effectifs présents sont les effectifs inscrits du périmètre consolidé dont sont soustraits les effectifs non-présents, c'est-à-dire les personnes en contrats suspendus (congé sabbatique, congé pour création d'entreprise, etc.), en absence pour maladie de longue durée (supérieure à six mois), en détachement dans une société extérieure au Groupe, etc.

Définitions et indicateurs sécurité

TRIR (*Total Recordable Injury Rate*) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

LTIR (*Lost Time Injury Rate*) : nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures travaillées.

SIR (*Severity Injury Rate*) : nombre moyen de jours d'arrêt de travail par accident avec arrêt de travail.

Concernant les indicateurs sécurité, les acquisitions sont prises en compte dès que possible et au plus tard au 1^{er} janvier de l'année suivante. Une dizaine de filiales acquises en 2019 seront intégrées au *reporting* en 2020⁽¹⁾. Toute installation cédée est prise en compte jusqu'à la date de cession.

Concernant les indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique, les acquisitions sont prises en compte à partir du 1^{er} janvier de l'année en cours dans la mesure du possible ou à partir de l'exercice suivant. Une dizaine de filiales acquises en 2019 seront intégrées au *reporting* qui sera publié en 2021 sur l'exercice 2020⁽¹⁾. Toute installation cédée avant le 31 décembre est exclue du périmètre de *reporting* Groupe de l'année en cours.

Consolidation et contrôle interne

Les données sociales, environnementales et liées au changement climatique, et relatives à la santé et la sécurité sont consolidées et contrôlées successivement par chaque entité opérationnelle et par chaque secteur, avant de l'être au niveau du Groupe. Pour certains indicateurs, les données sont calculées directement au niveau des secteurs. Ces processus font l'objet d'audits internes réguliers.

Vérification externe

La vérification externe (article R. 225-105-2 du Code de commerce) est réalisée au niveau du Groupe, des secteurs ainsi que d'un échantillon d'entités opérationnelles en France et à l'international, défini chaque année en fonction de leur contribution relative aux totaux du Groupe, des résultats des années précédentes et d'une analyse de risques. L'indépendance des vérificateurs est définie par la réglementation, le Code de déontologie de la profession et/ou un comité d'impartialité.

Personnel d'entreprises extérieures : toute personne d'une entreprise prestataire de service intervenant sur un site du périmètre de *reporting* sécurité ou mandatée par une société de transport sous contrat long terme.

Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont).

Presque accident : événement soudain qui, dans des circonstances légèrement différentes, aurait pu provoquer un accident. Les presque accidents ont une gravité potentielle mais pas de gravité réelle.

Les accidents ou presque accidents sont évalués en gravité réelle ou potentielle sur une échelle qui comprend six niveaux. Sont considérés comme graves les événements de gravité réelle ou potentielle supérieure ou égale à quatre.

Définitions et indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique

Activités hydrocarbures Amont : les activités hydrocarbures Amont englobent les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power. Elles n'incluent pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

(1) Exemple : Synova (RC), Go electric (iGRP), Epping (MS), usine de lubrifiant Tanzanie (MS), Total Lubricant do Brasil (MS), réseau AS24 Pays-Bas (MS). Aucune filiale du secteur EP n'est concernée en 2019.

Brûlage de non-routine : brûlage de gaz associés à la production d'huile autre que le brûlage de routine et le brûlage de sécurité intervenant principalement lors des événements occasionnels et intermittents.

Brûlage de routine : brûlage de gaz associés à la production d'huile, effectué lors de la conduite normale des opérations en l'absence de dispositifs suffisants ou de conditions géologiques adéquates permettant de réinjecter le gaz produit, de l'utiliser sur place ou de le commercialiser (tel que défini par le groupe de travail du programme *Global Gas Flaring Reduction* dans le cadre de l'*Initiative Zero Routine Flaring* de la Banque mondiale). Il n'inclut pas le brûlage de sécurité.

Brûlage de sécurité : brûlage de gaz associés à la production d'huile ou de gaz effectué pour assurer la conduite sûre des opérations de l'installation (arrêt d'urgence, tests liés à la sécurité, etc.).

Déchets : tous les déchets sont comptabilisés à l'exception des déblais de forage, des stériles miniers et des terres polluées des sites inactifs qui font l'objet d'une comptabilité séparée.

Déversements d'hydrocarbures ayant atteint l'environnement : les déversements d'un volume supérieur à 1 baril (~159 litres) sont comptabilisés. Il s'agit de déversements accidentels dont au moins une fraction du volume déversé rentre en contact avec le milieu naturel (y compris les sols non étanches). Les déversements résultant d'actes de sabotage ou de malveillance sont exclus. Sont aussi exclus les déversements qui n'ont pas atteint l'environnement.

Eau douce : eau dont la salinité est inférieure à 1,5 g/l.

GEEI (Group Energy Efficiency Index) : consiste en une combinaison de ratios d'intensités énergétiques (consommation nette d'énergie primaire rapportée au niveau d'activité) par activité ramenés en base 100 en 2010 et consolidés avec une pondération par la consommation nette d'énergie primaire de chaque activité. L'indicateur porte sur le « domaine opéré » de l'activité hydrocarbures Amont et du secteur Raffinage-Chimie du Groupe à l'exception d'Hutchinson. Il n'inclut pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

GES : désigne les six gaz à effet de serre du protocole de Kyoto, à savoir le CO₂, CH₄, N₂O, les HFC, les PFC et le SF₆, avec leurs PRG (pouvoir de réchauffement global) respectifs tels que donnés par le rapport du GIEC de 2007. Les HFC, PFC et le SF₆ sont quasiment absents des émissions du Groupe ou considérés comme non matériels et ne sont donc plus comptabilisés à partir de 2018.

GES en part patrimoniale : désigne les gaz à effet de serre émis par les sites et activités faisant partie du périmètre du « domaine patrimonial » du Groupe (se reporter au point 5.11.2 Périmètres). Elles sont calculées au prorata de la part du Groupe dans l'entité ou dans la production (dans le cas des activités d'hydrocarbures Amont).

GES scope 1 : émissions directes de gaz à effet de serre émanant de sites ou d'activités faisant partie du périmètre de reporting des indicateurs liés au changement climatique. Sont exclus les sites dont les émissions et activités de GES sont inférieures à 30 kt CO₂e/an.

GES scope 2 : émissions indirectes liées aux imports d'énergie (électricité, chaleur, vapeur), sans inclure les gaz industriels achetés (H₂).

GES scope 3 : autres émissions indirectes. Le Groupe suit généralement les méthodologies sectorielles pour l'oil & gas publiées par IPIECA, et qui sont conformes aux méthodologies du GHG Protocol. Dans ce

Document d'enregistrement universel, seul le poste 11 du Scope 3 (utilisation des produits vendus), qui est le plus significatif, est rapporté. Les émissions de ce poste sont calculées à partir des ventes de produits finis dont l'étape suivante est l'usage final, c'est-à-dire leur combustion pour obtenir de l'énergie. À ces ventes est appliqué un facteur d'émission stœchiométrique (oxydation des molécules en dioxyde de carbone) pour obtenir une quantité d'émission.

Intensité carbone : cet indicateur mesure les émissions moyennes de GES des produits énergétiques utilisés par les clients du Groupe, depuis leur production dans les installations de TOTAL à leur utilisation finale par ses clients. Cet indicateur prend en compte :

- au numérateur :
 - les émissions liées à la production et à la transformation des produits énergétiques utilisés par les clients sur la base des taux moyens d'émissions du Groupe,
 - les émissions liées à l'utilisation des produits vendus. À ces ventes sont appliqués des facteurs d'émission stœchiométriques⁽¹⁾ par produit pour obtenir une quantité d'émission. Les produits à usage non combustibles (bitumes, lubrifiants, plastiques, etc.) ne sont pas pris en compte,
 - les émissions négatives stockées grâce au CCUS et aux puits naturels de carbone ;
- au dénominateur : la quantité d'énergie vendue, sachant que l'électricité est ramenée à un pied d'égalité sur une base fossile en prenant en compte des taux de charge et d'efficacité moyens.

Installations oil & gas opérées : installations opérées par le Groupe dans le cadre des activités d'hydrocarbures Amont et des activités des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services. Elles n'incluent pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

Préparation à la lutte antipollution :

- un scénario de pollution accidentelle est considéré comme "important" dès que ses conséquences sont a minima de faible étendue et avec des impacts limités sur l'environnement (ordres de grandeur de centaines de mètres de rivages impactés, de quelques tonnes d'hydrocarbures) ;
- un plan antipollution est considéré comme opérationnel s'il décrit les schémas d'alerte, s'il est basé sur les scénarios de pollution issus des études d'analyse de risque et décrit, pour chacun d'entre eux, les stratégies de lutte adaptées au scénario, s'il définit les moyens techniques et organisationnels, internes comme externes, à mettre en œuvre et enfin s'il mentionne les éléments à prendre en compte pour la mise en place du suivi des impacts environnementaux de la pollution ;
- exercice de lutte antipollution : seuls les exercices réalisés sur la base d'un des scénarios identifiés dans le plan de lutte antipollution et qui sont simulés jusqu'au déploiement de matériel sont comptabilisés pour cet indicateur.

Autre définition

One MAESTRO (Management and Expectations Standards Toward Robust Operations) : cadre de référence Hygiène, Sécurité, Environnement et Sociétal opérationnel du Groupe. Ce référentiel s'applique aux filiales contrôlées exclusivement par TOTAL avec les exceptions suivantes : les filiales acquises en 2019, Hutchinson (secteur RC), Raffinerie de Zeeland (secteur RC), Polyblend (secteur RC), Sobegi (secteur RC), Saft et les filiales acquises par le secteur iGRP depuis moins de 3 ans (ces filiales sont en cours de déploiement), TEP Barnett (secteur iGRP) et SunPower (secteur iGRP).

(1) Les facteurs d'émission utilisés proviennent d'une note technique du CDP : Guidance methodology for estimation of scope 3 category 11 emissions for oil and gas companies.

5.12 Rapport de l'organisme tiers indépendant

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre Société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration au point 5.11.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾ :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (lutte contre la corruption et lutte contre l'évasion fiscale), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Total E&P Congo, Total E&P UK Limited, V Energy S.A., Total Tunisie, Saft America Inc. (site de Valdosta), Total Raffinage France (raffinerie de Donges), Hutchinson Poland SP ZO.O. (site de Lodz 2), Hutchinson Industrial Rubber Products (Suzhou) Company, Limited ;

⁽¹⁾ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 4% et 13% des données consolidées sélectionnées pour ces tests (9% des effectifs, 13% des émissions directes opérées de GES (Scope 1), 6% des prélèvements d'eau douce, 4% des déchets) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de neuf personnes et se sont déroulés entre septembre 2019 et mars 2020 sur une durée totale d'intervention de trente semaines.

Nous avons mené des entretiens avec une vingtaine de personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions HSE, Stratégie & Climat, Juridique, Financière, Ressources Humaines, Engagement Société Civile, Support Performance Achats, Stratégie Développement Recherche sur les bio-carburants (du secteur Raffinage-Chimie).

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 18 mars 2020

L'Organisme Tiers Indépendant
EY & Associés

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

Jean-François Belorgey
Associé

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes**Informations sociales****Informations quantitatives****(incluant les indicateurs clé de performance)****Social**

- Effectifs
- Recrutements en CDI
- Sorties par catégories
- Taux d'absentéisme pour raisons médicales
- Turnover (% , total des sorties sur total des effectifs)
- Part des entités du Groupe qui intègrent des critères HSE dans la rémunération variable
- Nombre moyen de jours/an de formation en présentiel par salarié
- Nombre moyen de jours/an de formation en distanciel par salarié
- Nombre moyen de jours/an de formation par salarié par secteur et par zone géographique
- Répartition par type de formation dispensée
- Part de femmes dans les Comités de Direction
- Part des femmes dans le recrutement en CDI, dans le recrutement cadres, dans les effectifs, dans les effectifs cadres, dans les effectifs cadres dirigeants
- Part des employés d'une nationalité autre que française dans le recrutement en CDI, dans le recrutement cadres, dans les effectifs, dans les effectifs cadres, dans les effectifs cadres dirigeants
- Part des sociétés ayant mis en place un dispositif de télétravail
- Part des salariés en situation de télétravail parmi ceux en ayant la possibilité
- Part des sociétés disposant d'une représentation des salariés
- Part des effectifs couverts par une convention collective
- Nombre d'accords actifs signés avec les partenaires sociaux dans le monde et en France

Santé Sécurité

- Nombre de pertes de confinement Tier 1 et Tier 2
- TRIR (nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées)
- LTIR (nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées)
- SIR (nombre moyen de jours d'arrêt par accident avec arrêt)
- Nombre de décès accidentels
- Nombres d'accidents graves de la route
- Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année
- Part des salariés exposés à un risque professionnel bénéficiant d'un suivi médical régulier

Informations qualitatives**(actions ou résultats)****Social**

- L'emploi (attractivité, rétention)
- L'organisation du temps de travail (organisation, absentéisme)
- La rémunération (politique)
- Les relations sociales (dialogue social, accords collectifs)
- La formation (politique)
- L'égalité de traitement (promotion de la diversité, lutte contre les discriminations, insertion des personnes en situation de handicap)

Santé Sécurité

- La santé et la sécurité au travail (actions de prévention)

Informations environnementales et liées au changement climatique

Informations quantitatives

(incluant les indicateurs clé de performance)

- Nombre de sites opérés importants pour l'environnement certifiés au standard ISO14001
- Nombre et volume des déversements accidentels d'hydrocarbures ayant atteint l'environnement et dont le volume unitaire est supérieur à un baril
- Nombre de sites dont l'analyse de risques a identifié au moins un scénario de pollution accidentelle importante d'une eau de surface
- Proportion de ces sites disposant d'un plan antipollution opérationnel
- Proportion de ces sites qui ont mis en œuvre au moins un exercice de lutte antipollution dans l'année
- Emissions de SO₂
- Emissions de NO_x
- Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux offshore et part des sites conformes à l'objectif Groupe
- Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux onshore et part des sites conformes à l'objectif Groupe
- Prélèvements d'eau douce hors eaux de refroidissement en boucle ouverte
- Tonnages de déchets traités et tonnages de déchets dangereux traités
- Part des déchets éliminés par filière de traitement (recyclage et/ou valorisation, enfouissement, autres)
- Emissions directes opérées de GES
- Emissions directes en part patrimoniale de GES
- Emissions indirectes de GES liées à la consommation d'énergie des sites
- Emissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations oil & gas opérées
- Autres émissions indirectes de GES (utilisation par les clients des produits vendus pour usage final)
- Consommation nette d'énergie primaire
- Volumes globaux de gaz brûlés
- Brûlage de routine
- Indicateur Groupe d'efficacité énergétique
- Intensité carbone des produits énergétiques utilisés par les clients du Groupe

Informations qualitatives

(actions ou résultats)

- Les résultats de la politique en matière environnementale
- Le changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité, les objectifs de réduction, mesures d'adaptation)
- Les mesures prises pour ne pas porter atteinte à la biodiversité
- Les mesures de prévention des pollutions
- L'économie circulaire (matière première, énergie, gestion des déchets)
- La gestion de l'eau

Informations sociétales

Informations quantitatives

(incluant les indicateurs clé de performance)

Informations qualitatives

(actions ou résultats)

- L'impact local (emploi, développement, riverains, dialogue...)
- Sous-traitance : la sous-traitance et les fournisseurs (enjeux environnementaux et sociaux)
- Droits de l'homme : les actions en faveur des droits de l'homme, en particulier le respect des conventions fondamentales de l'OIT
- Corruption : les dispositifs mis en œuvre pour prévenir la corruption
- Evasion fiscale : les dispositifs mis en œuvre pour prévenir l'évasion fiscale

6

TOTAL et ses actionnaires

6.1	Cotation boursière	258	6.5	Informations destinées aux actionnaires étrangers	270
6.1.1	Cotation de l'action	258	6.5.1	Détenteurs américains d'ADR	270
6.1.2	Performance de l'action	259	6.5.2	Actionnaires non-résidents (autres que les actionnaires américains)	270
6.2	Dividende	261	6.6	Communication financière	271
6.2.1	Politique de retour à l'actionnaire	261	6.6.1	Documents accessibles au public	271
6.2.2	Politique de paiement du dividende	261	6.6.2	Relations avec les investisseurs institutionnels, analystes financiers et actionnaires individuels	271
6.2.3	Paiement du dividende	262	6.6.3	La détention des actions au nominatif	271
6.2.4	Coupons	263	6.6.4	Calendrier financier 2020	272
6.3	Rachats d'actions	263	6.6.5	Calendrier financier 2021	272
6.3.1	Rachats et annulations d'actions en 2019	264	6.6.6	Contacts	272
6.3.2	Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'achat et de vente d'actions	264			
6.3.3	Programme de rachat 2020-2021	265			
6.4	Actionnariat	267			
6.4.1	Principaux actionnaires	267			
6.4.2	Participation des salariés au capital	269			
6.4.3	Structure de l'actionnariat	269			

6.1 Cotation boursière

6.1.1 Cotation de l'action

Places de cotation et marchés

- Paris (Euronext Paris) ;
- Bruxelles (Euronext Brussels) ;
- Londres (London Stock Exchange) ; et
- New York (New York Stock Exchange).

Codes

ISIN	FR0000120271
Reuters	TOTF.PA
Bloomberg	FP FP
Mnémonique/Ticker	FP

Présence et poids dans les principaux indices au 31 décembre 2019

Indice	Pondération dans l'indice	Classement dans l'indice
CAC 40	9,31%	1 ^{er}
Euro Stoxx 50	4,83%	2 ^e
Stoxx Europe 50	3,19%	6 ^e
DJ Global Titans	1,06%	36 ^e

Sources : Euronext, Stoxx et Bloomberg.

Présence dans les indices ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

DJSI World, DJSI Europe et FTSE4Good.

Capitalisation boursière au 31 décembre 2019⁽¹⁾

Marché	Capitalisation boursière	Cours de clôture
Euronext	128,0 G€	49,20 €
NYSE	143,9 GUS\$	55,30 US\$

Compte tenu du contexte créé par l'épidémie du Covid-19 qui affecte les perspectives de croissance mondiale et les marchés financiers et de la décision, le 6 mars 2020, de l'OPEP et de la Russie de cesser leur coopération sur les marchés pétroliers ce qui a provoqué une chute brutale des cours du pétrole, l'action de la Société a connu une forte baisse de près de 50% entre le 1^{er} janvier 2020 et le 18 mars 2020.

Capitalisation boursière sur Euronext Paris et dans la zone euro au 31 décembre 2019

TOTAL S.A. est la troisième capitalisation boursière sur le marché réglementé d'Euronext Paris et la sixième capitalisation composant l'Euro Stoxx 50. Les principales capitalisations boursières de la zone euro sont :

Au 31 décembre 2019^(a) (en G€)

LVMH S.E.	209,3
SAP S.E.	147,8
L'Oréal S.A.	147,3
AB InBev S.A.	146,8
Unilever N.V.	134,9
TOTAL S.A.^(b)	128,0

(a) Source : Bloomberg pour les capitalisations boursières de la zone euro autres que TOTAL S.A.

(b) Sur la base d'un capital social composé de 2 601 881 075 actions au 31 décembre 2019 et du cours de clôture de l'action Total sur Euronext Paris à la même date (49,20 euros).

Part du flottant

Au 31 décembre 2019, le facteur de flottant défini par Euronext Paris pour le calcul de la pondération de TOTAL S.A. dans le CAC 40 s'élevait à 95%. Le facteur de flottant défini par Stoxx pour le calcul de la pondération de TOTAL S.A. dans l'Euro Stoxx 50 s'élevait à 100%⁽²⁾.

Nominal

2,50 euros.

Notation de la dette (long terme/perspective/court terme)

Au 31 décembre	2019	2018
Standard & Poor's	A+/Positive/A-1	A+/Stable/A-1
Moody's	Aa3/Stable/P-1	Aa3/Positive/P-1

(1) Sur la base d'un capital social composé de 2 601 881 075 actions au 31 décembre 2019.

(2) Sur la base du dernier calcul trimestriel réalisé à fin décembre 2019.

6.1.2 Performance de l'action

6.1.2.1 Évolution des cours de bourse entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019

L'évolution du cours de bourse de l'action Total en 2019, comparée à celle des cours des principales compagnies pétrolières et gazières cotées en Europe et aux États-Unis d'Amérique, est reflétée dans les tableaux suivants :

En Europe

(% calculé sur la base des cours de clôture en devise locale)

Total (euro)	6,5%
Royal Dutch Shell A (euro)	2,0%
Royal Dutch Shell B (livre sterling)	-4,3%
BP (livre sterling)	-4,9%
ENI (euro)	0,7%

Source : Bloomberg.

Aux États-Unis (cours de l'American Depositary Receipt pour les sociétés européennes)

(% calculé sur la base des cours de clôture en US\$)

Total	6,0%
ExxonMobil	2,3%
Chevron	10,8%
Royal Dutch Shell A	1,2%
Royal Dutch Shell B	0,1%
BP	-0,5%
ENI	-1,7%

Source : Bloomberg.

6.1.2.2 Taux de rendement annuel de l'actionnaire

1 000 euros investis en actions Total par une personne physique résidant en France, en supposant un réinvestissement en actions Total du montant des dividendes, auraient généré au 31 décembre 2019 les rendements suivants (hors prélèvements fiscaux et sociaux) :

Durée d'investissement	Taux de rendement annuel de l'actionnaire		Valeur au 31 décembre 2019 de 1 000 euros investis	
	Total	CAC 40 ^(b)	Total	CAC 40
1 an	10,81%	30,45%	1 108	1 305
5 ans	8,37%	10,43%	1 495	1 642
10 ans	6,55%	7,99%	1 886	2 157
15 ans	6,71% ^(a)	6,65%	2 648	2 628

(a) Les cours de l'action Total pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels tiennent compte de l'ajustement effectué en 2006 par Euronext Paris à la suite du détachement des droits à attribution d'actions Arkema.

(b) Les cours de l'indice CAC 40 pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels incluent l'ensemble des dividendes distribués par les sociétés qui font partie de l'indice.

Sources : Euronext Paris, Bloomberg.

6.1.2.3 Informations synthétiques de marché

Cours de l'action sur la période 2015 – 2019 (en €)	2015	2016	2017	2018	2019
Plus haut (en séance)	50,30	48,89	49,50	56,82	52,27
Plus bas (en séance)	36,92	35,21	42,23	43,09	42,65
Dernier de l'année (clôture)	41,27	48,72	46,05	46,18	49,20
Moyenne des 30 derniers cours (clôture)	43,57	46,22	47,00	47,96	48,32
Volume de transaction (moyenne par séance)^(a)					
Euronext Paris	7 412 179	6 508 817	5 380 909	6 199 835	5 549 490
NYSE ^(b)	1 853 669	2 109 802	1 667 928	1 855 274	1 770 853

(a) Nombre de titres échangés.

(b) Nombre d'American Depositary Receipts (« ADR »).

Sources : Euronext Paris, NYSE.

Évolution du cours de clôture de l'action Total sur Euronext Paris (2015-2019)



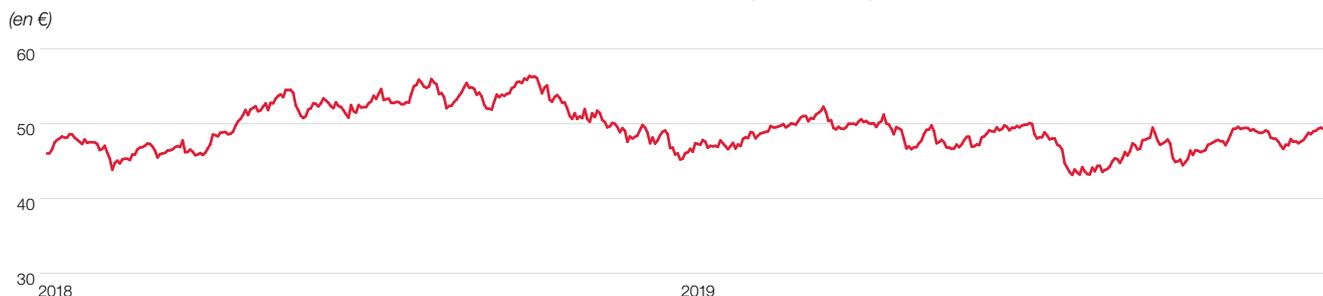
Base 100 au 01/01/2015.
Sources : Euronext Paris, Bloomberg.

Évolution du cours de clôture de l'ADR Total sur NYSE (2015-2019)



Base 100 au 01/01/2015.
Sources : NYSE, Bloomberg.

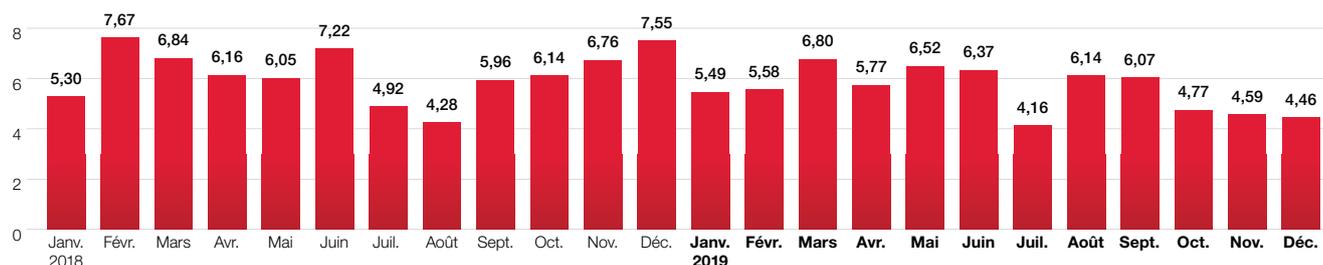
Évolution du cours de clôture de l'action Total sur Euronext Paris (2018-2019)



Source : Euronext Paris.

Nombre moyen d'actions Total échangées en séance sur Euronext Paris (2018-2019)

(en millions d'actions)



Source : Euronext Paris.

6.1.2.4 Opération Arkema

Dans le cadre de la scission entre les activités chimiques d'Arkema et les autres activités chimiques du Groupe, l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. du 12 mai 2006 a approuvé l'apport sous le régime juridique des scissions, à la société Arkema, par TOTAL S.A. de l'ensemble de ses participations dans les sociétés faisant partie du périmètre Arkema, ainsi que l'attribution pour chaque action Total (avant division du titre par quatre) d'un droit à attribution d'actions Arkema, dix droits d'attribution donnant droit à une action Arkema. Par ailleurs, les actions Arkema sont négociables sur le marché d'Euronext Paris depuis le 18 mai 2006.

Conformément aux dispositions figurant dans un « avis préalable à la mise en vente de titres non réclamés » paru le 3 août 2006 dans le journal *Les Échos*, les actions Arkema non réclamées au 3 août 2008 correspondant aux droits d'attribution formant rompus ont été mises en vente sur le marché Euronext Paris au prix moyen de 32,5721 euros. BNP Paribas Securities Services a procédé à l'indemnisation des intermédiaires financiers sur remise des droits d'attribution Arkema correspondants.

Les sommes non réclamées sont conservées par BNP Paribas Securities Services où elles sont encore susceptibles d'être réclamées par les titulaires durant une période de 30 ans à compter de l'indemnisation. Passé ce délai, les sommes seront définitivement acquises à l'État.

6.2 Dividende

6.2.1 Politique de retour à l'actionnaire

Lors de sa réunion du 23 septembre 2019, le Conseil d'administration a pris connaissance des perspectives de développement du Groupe à horizon 2025 et a constaté que TOTAL démontre sa capacité à maintenir durablement un point mort *cash* organique avant dividende inférieur à 30\$/b et une structure financière solide avec un objectif de taux d'endettement inférieur à 20%.

Le Conseil d'administration a relevé que la mise en œuvre de sa stratégie de croissance durable et rentable dans le pétrole et le gaz ainsi que sa capacité à lancer des projets d'investissements profitables dans les marchés en croissance, notamment le GNL et l'électricité bas carbone, donnent une visibilité accrue sur le futur du Groupe. Celle-ci se traduit notamment par des prévisions d'augmentation du *cash flow* de plus de 5 milliards de dollars à horizon 2025 dans un environnement à 60\$/b, soit une augmentation moyenne annuelle d'environ 1 milliard de dollars.

En conséquence, le Conseil d'administration a décidé d'accélérer la croissance du dividende pour les années à venir et s'est donné comme orientation une augmentation du dividende de 5 à 6% par an de façon à refléter la croissance anticipée des *cash flows* dans un environnement à 60\$/b.

Le Groupe continuera en 2020 de racheter ses actions avec un montant prévu en 2020 de 2 milliards de dollars dans un environnement à 60\$/b. Au 18 mars 2020, le Groupe a procédé au rachat d'actions pour un montant d'environ 550 millions de dollars. Les rachats ont été interrompus après la chute brutale du prix du baril à un niveau éloigné de l'environnement à 60\$/b.

6.2.2 Politique de paiement du dividende

Le 28 octobre 2010, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. a adopté une politique de paiement trimestriel du dividende à compter de l'exercice 2011.

La décision de versement de dividendes par les filiales de TOTAL S.A. relève de la compétence de leurs assemblées générales d'actionnaires respectives et est soumise aux dispositions légales ou réglementaires qui leur sont localement applicables. Ces dispositions n'entraînent pas, au 31 décembre 2019, de restriction limitant de manière significative le versement, à TOTAL S.A., des dividendes mis en distribution par lesdites filiales.

Dividendes au titre de l'exercice 2019

Le Conseil d'administration du 5 février 2020, après avoir arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2019, a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 29 mai 2020 la distribution d'un dividende de 2,68 euros par action au titre de l'exercice 2019. Sous réserve de la décision de l'Assemblée générale, compte tenu des trois premiers acomptes sur dividende déjà décidés par le Conseil d'administration, le solde du dividende au titre de l'exercice 2019 s'élèvera à 0,68 euro par action, soit un montant en hausse de 3% par rapport aux premier et deuxième acomptes et égal au troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2019.

Dividende 2019	Premier acompte	Deuxième acompte	Troisième acompte	Solde
Montant	0,66 €	0,66 €	0,68 €	0,68 €
Date de fixation	25 avril 2019	24 juillet 2019	29 octobre 2019	29 mai 2020
Date de détachement	27 septembre 2019	6 janvier 2020	30 mars 2020	29 juin 2020
Date de mise en paiement	1 ^{er} octobre 2019	8 janvier 2020	1 ^{er} avril 2020	1 ^{er} juillet 2020

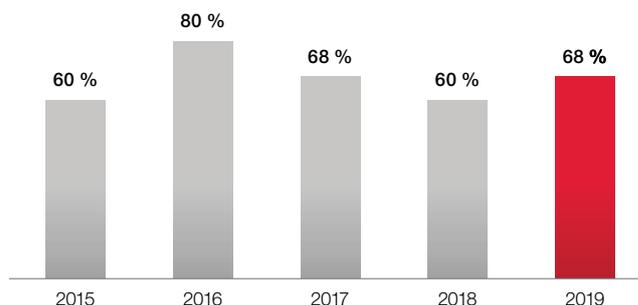
Dividendes au titre de l'exercice 2020

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que des décisions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale du 29 mai 2020, le calendrier de détachement des acomptes et du solde du dividende relatifs à l'exercice 2020 serait le suivant :

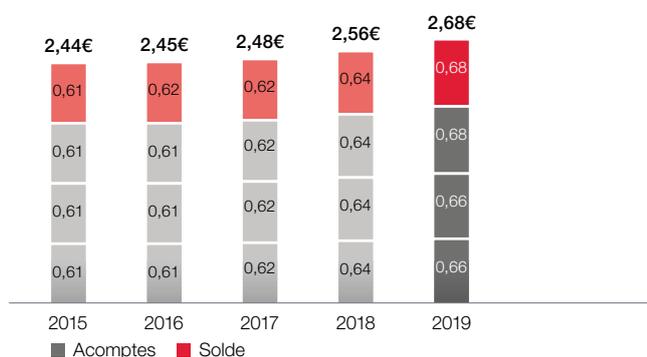
	Date de détachement
1 ^{er} acompte	25 septembre 2020
2 ^e acompte	4 janvier 2021
3 ^e acompte	25 mars 2021
Solde	24 juin 2021

Ce calendrier indicatif concerne les dates de détachement relatives aux actions admises aux négociations sur Euronext Paris.

Pour l'exercice 2019, le taux de distribution des résultats de TOTAL s'élève à 68%⁽²⁾. L'évolution du taux de distribution⁽³⁾ au cours des cinq derniers exercices est la suivante :



Dividendes au titre des cinq derniers exercices⁽¹⁾



6.2.3 Paiement du dividende

Le paiement du dividende, dont la centralisation a été confiée à Société Générale Securities Services, est effectué via les intermédiaires financiers teneurs de compte conformément à la procédure du paiement direct par Euroclear France.

JP Morgan Chase Bank N.A. (4 New York Plaza, New York, NY 10005-1401, États-Unis) assure le paiement du dividende pour les porteurs d'ADR Total.

Paiement du dividende sur les certificats représentatifs d'actions

Dans le cadre des offres publiques d'échange sur les actions Total Petrochemicals & Refining SA/NV (ex PetroFina), TOTAL a émis des certificats représentatifs d'actions (CR Actions).

Le CR Actions est un mode de représentation des actions prévu par la réglementation française, émis par Euroclear France, destiné à circuler exclusivement en dehors de France et ne pouvant être détenu par des résidents français. Le CR Actions est librement convertible de la forme matérielle à l'inscription en compte-titres. Toutefois, conformément à la loi belge du 14 décembre 2005 sur la dématérialisation des titres en Belgique, les CR Actions ne peuvent être délivrés que sous la forme dématérialisée depuis le 1^{er} janvier 2008. Par ailleurs, ING Belgique est la banque centralisatrice pour le paiement de tous les coupons détachés des CR Actions en circulation.

Le paiement des coupons détachés des CR Actions est effectué sans frais, sous réserve des retenues à la source et impôts éventuels, sur demande auprès des agences des établissements bancaires suivants :

- ING Belgique, avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique ;
- BNP Paribas Fortis, avenue des Arts 45, 1040 Bruxelles, Belgique ; et
- KBC BANK N.V., avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique.

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 29 mai 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes reçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis à un prélèvement forfaitaire de 30% sur leur montant brut (i.e. 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux). S'agissant de l'impôt sur le revenu, le contribuable peut toutefois opter pour l'imposition de ses dividendes au barème progressif avec un abattement de 40%.

(2) Sur la base d'un résultat net ajusté dilué par action de 3,92 euros et d'un dividende de 2,68 euros par action, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

(3) Sur la base du résultat net ajusté dilué par action de l'exercice considéré.

6.2.4 Coupons

Exercice	Date de détachement	Date de paiement	Date de prescription	Nature du coupon	Montant net (en €)
2013	24/09/2013	27/09/2013	27/09/2018	Acompte sur dividende	0,59
	16/12/2013	19/12/2013	19/12/2018	Acompte sur dividende	0,59
	24/03/2014	27/03/2014	27/03/2019	Acompte sur dividende	0,59
	02/06/2014	05/06/2014	05/06/2019	Solde sur dividende	0,61
2014	23/09/2014	26/09/2014	26/09/2019	Acompte sur dividende	0,61
	15/12/2014	17/12/2014	17/12/2019	Acompte sur dividende	0,61
	23/03/2015	25/03/2015	25/03/2020	Acompte sur dividende	0,61
	08/06/2015	01/07/2015	01/07/2020	Solde sur dividende	0,61
2015	28/09/2015	21/10/2015	21/10/2020	Acompte sur dividende	0,61
	21/12/2015	14/01/2016	14/01/2021	Acompte sur dividende	0,61
	21/03/2016	12/04/2016	12/04/2021	Acompte sur dividende	0,61
	06/06/2016	23/06/2016	23/06/2021	Solde sur dividende	0,61
2016	27/09/2016	14/10/2016	14/10/2021	Acompte sur dividende	0,61
	21/12/2016	12/01/2017	12/01/2022	Acompte sur dividende	0,61
	20/03/2017	06/04/2017	06/04/2022	Acompte sur dividende	0,61
	05/06/2017	22/06/2017	22/06/2022	Solde sur dividende	0,62
2017	25/09/2017	12/10/2017	12/10/2022	Acompte sur dividende	0,62
	19/12/2017	11/01/2018	11/01/2023	Acompte sur dividende	0,62
	19/03/2018	09/04/2018	09/04/2023	Acompte sur dividende	0,62
	11/06/2018	28/06/2018	28/06/2023	Solde sur dividende	0,62
2018	25/09/2018	12/10/2018	12/10/2023	Acompte sur dividende	0,64
	18/12/2018	10/01/2019	10/01/2024	Acompte sur dividende	0,64
	19/03/2019	05/04/2019	05/04/2024	Acompte sur dividende	0,64
	11/06/2019	13/06/2019	13/06/2024	Solde sur dividende	0,64
2019 ^(a)	27/09/2019	01/10/2019	01/10/2024	Acompte sur dividende	0,66
	06/01/2020	08/01/2020	08/01/2025	Acompte sur dividende	0,66
	30/03/2020	01/04/2020	01/04/2025	Acompte sur dividende	0,68
	29/06/2020	01/07/2020	01/07/2025	Solde sur dividende	0,68

(a) Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020 de verser un dividende de 2,68 euros par action au titre de l'exercice 2019, exclusivement en numéraire.

6.3 Rachats d'actions

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2019, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), à acheter ou à

vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions. Le prix maximal d'achat a été fixé à 80 euros par action sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10% du capital social. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois et s'est substituée à l'autorisation précédente de l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juin 2018.

6.3.1 Rachats et annulations d'actions en 2019

Au cours de l'année 2019, TOTAL S.A. a racheté sur le marché 52 389 336 actions Total, soit 2,01% du capital au 31 décembre 2019.

48 800 301 actions Total ont été rachetées en vue de leur annulation, dont :

- 16 076 936 actions en vue d'annuler la dilution liée aux actions émises pour le paiement des deuxième et troisième acomptes sur dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; et
- 32 723 365 actions pour un montant de 1,75 milliard de dollars⁽¹⁾, dans le cadre du programme de rachat d'actions de 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020.

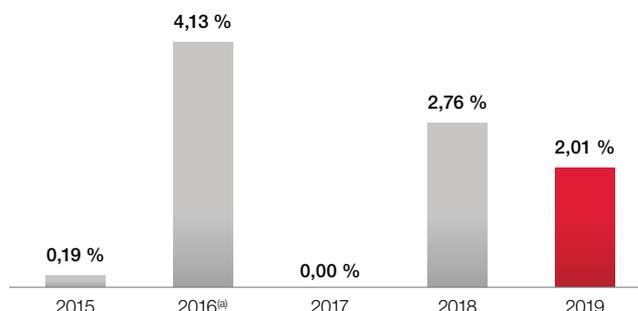
3 589 035 actions Total ont, par ailleurs, été rachetées en vue de la couverture des plans d'actions gratuites décidés par le Conseil d'administration.

Enfin, le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 11 décembre 2019, décidé, sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2017, d'annuler 65 109 435 actions autodétenues correspondant à :

- 34 860 133 actions émises, sans décote, en 2019 pour le paiement des premier, deuxième et troisième acomptes sur dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; et

- 30 249 302 actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions de 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020.

Pourcentage du capital racheté



(a) Opération de rachat des actions d'autocontrôle par cession de gré à gré et hors marché en vue de leur annulation immédiate.

6.3.2 Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'achat et de vente d'actions

6.3.2.1 Rachats d'actions réalisés au cours de l'exercice 2019

À la suite de la décision du Conseil d'administration du 7 février 2018, la Société a, en vertu des autorisations conférées par les Assemblées générales des 1^{er} juin 2018 et 29 mai 2019, racheté au cours de l'exercice 2019, en vue de leur annulation, 48 800 301 actions Total, soit 1,88% du capital au 31 décembre 2019, dont :

- 16 076 396 actions pour un montant global de 0,77 milliard d'euros, au prix moyen unitaire de 47,69 euros, en vue d'annuler la dilution liée au même nombre d'actions émises pour le paiement des deuxième et troisième acomptes sur dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; et

- 32 723 365 actions pour un montant global de 1,56 milliard d'euros, au prix moyen unitaire de 47,75 euros, soit, au taux de change moyen de l'année 2019, un montant de 1,75 milliard de dollars dans le cadre du programme de rachat de 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020.

Par ailleurs, faisant également usage des autorisations précitées, la Société a racheté, au cours de l'exercice 2019, un nombre total de 3 589 035 actions pour un montant global de 0,17 milliard d'euros, au prix moyen unitaire de 48,55 euros, en vue de la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions de performance décidés par le Conseil d'administration.

6.3.2.2 Annulation d'actions de la Société au cours des exercices 2017, 2018 et 2019

Le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par la treizième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2017 de réduire, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société, par annulation d'actions dans les limites autorisées par la loi,

conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et L. 225-213 du Code de commerce, a procédé à l'annulation d'actions Total, rachetées en vue de leur annulation, dans les conditions décrites ci-dessous :

Exercice	Date de décision du Conseil d'administration	Nombre d'actions rachetées et annulées	Rachats réalisés dans le cadre de		Pourcentage du capital annulé ^(c)
			Annulation de la dilution ^(a)	Politique de retour à l'actionnaire ^(b)	
2019	11 décembre 2019	65 109 435 actions rachetées entre le 29 octobre 2018 et le 9 septembre 2019	34 860 133 actions émises en paiement des 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} acomptes au titre de l'exercice 2018	30 249 302 actions	2,44%
2018	12 décembre 2018	44 590 699 actions rachetées entre le 9 février et le 11 octobre 2018	28 445 840 actions émises en paiement des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} acomptes sur dividende, ainsi que du solde, au titre de l'exercice 2017	16 144 859 actions	1,66%
2017			n/a ^(d)		

(a) Annulation de la dilution liée aux actions émises, sans décote, en paiement du dividende en actions.

(b) Dans la limite d'un montant de 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020.

(c) Pourcentage du capital social que les actions annulées représentaient à la date des opérations.

(d) TOTAL S.A. n'a procédé à aucune annulation d'actions au cours de l'exercice 2017.

(1) Soit 1,56 milliard d'euros au taux de change moyen de l'année 2019.

6.3.2.3 Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2019

4 278 948 actions Total ont été cédées au cours de l'exercice 2019 à la suite de l'attribution définitive d'actions Total dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions décidés par le Conseil d'administration.

6.3.2.4 Actions inscrites au nom de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2019

Le nombre d'actions Total détenues par la Société (autodétention) s'élève, au 31 décembre 2019, à 15 474 234 actions représentant 0,59% du capital de TOTAL S.A. à la même date, dont :

- 11 051 144 destinées à être annulées ; et
- 4 423 090 en couverture des plans d'attribution gratuite d'actions de performance.

Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote et n'ouvrent pas droit au dividende.

Il est également rappelé que les actions achetées en vue d'une allocation aux salariés de la Société et de sociétés du Groupe dans le cadre de l'un des objectifs visés par le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement

Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, lorsqu'elles sont détenues en couverture de plans d'options d'achat d'actions devenus caducs ou en couverture de plans d'attribution gratuite d'actions de performance n'ayant pas été attribuées à l'issue de la période d'acquisition, peuvent être conservées en respectant les conditions de détention par la Société de ses propres actions et utilisées conformément aux finalités prévues pour le rachat par la Société de ses actions.

6.3.2.5 Réallocations à d'autres finalités décidées au cours de l'exercice 2019

Les actions détenues par la Société n'ont pas, au cours de l'exercice 2019, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leur rachat.

6.3.2.6 Modalités des rachats d'actions et utilisation de produits dérivés

Il n'a pas été fait usage de produits dérivés dans le cadre des programmes de rachat d'actions successivement autorisés par les Assemblées générales des 1^{er} juin 2018 et 29 mai 2019. Il n'existe pas de position ouverte à l'achat ni à la vente au 31 décembre 2019.

Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes/Transferts
Nombre d'actions	52 389 336	4 278 948 ^(a)
Cours moyen des transactions ^(b) (en €)	47,79	-
Montant des transactions (en €)	2 503 598 152,35 ^(c)	-

(a) Correspond à l'attribution définitive d'actions Total dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions.

(b) Incluant les frais de négociation (hors taxes).

(c) Incluant 501 883,84 euros de frais de négociation (hors taxes).

Autodétention au 31 décembre 2019

Pourcentage de capital détenu par TOTAL S.A.	0,59%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	15 474 234 ^(a)
Valeur nominale du portefeuille (en M€)	38,69 ^(b)
Valeur comptable du portefeuille (en M€)	751,01
Valeur de marché du portefeuille (en M€)	761,33 ^(c)

(a) Dont 4 357 324 actions en couverture des plans d'attribution gratuite d'actions de performance et 65 766 actions destinées à être attribuées dans le cadre de nouveaux plans d'options d'achat ou de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

(b) Sur la base d'une valeur nominale de l'action Total de 2,50 euros.

(c) Sur la base du cours de clôture de l'action Total sur Euronext Paris au 31 décembre 2019 de 49,20 euros.

6.3.3 Programme de rachat 2020-2021

6.3.3.1 Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF

Les objectifs du programme de rachat d'actions sont les suivants :

- réduire le capital de la Société par voie d'annulation des actions ;
- honorer les obligations de la Société liées à des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- honorer les obligations de la Société liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou aux salariés de la Société ou des filiales du Groupe ; et
- animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Total dans le cadre d'un contrat de liquidité.

6.3.3.2 Cadre juridique

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, et dans le cadre des dispositions du règlement européen (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché, est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de TOTAL S.A. du 29 mai 2020 dans le cadre de la quatrième résolution ainsi rédigée :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et des éléments figurant dans le descriptif du programme établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du règlement européen (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur les marchés réglementés et la mise en place de stratégies optionnelles.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ou en cas de division ou de regroupement des actions de la Société, ce prix maximal sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social au jour de l'utilisation de cette autorisation. Cette limite de 10% s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations ayant affecté le capital social postérieurement à la présente Assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10% du capital social.

Au 31 décembre 2019, parmi les 2 601 881 075 actions composant son capital social, la Société détenait directement 15 474 234 actions. En conséquence, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter s'élève à 244 713 873 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 19 577 109 840 euros (hors frais d'acquisition).

Ce programme de rachat d'actions aura pour objectif de réduire le capital de la Société ou de lui permettre d'honorer des obligations liées à des :

- titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ; et/ou
- programmes d'options d'achat d'actions, plans d'attributions gratuites d'actions, plans d'actionnariat salarié ou plans d'épargne d'entreprise, ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou salariés de la Société ou d'une société du Groupe.

Les rachats pourraient aussi avoir pour objectif la mise en œuvre de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers, à savoir l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions dans le cadre de tout autre objectif autorisé par la réglementation en vigueur ou toute autre pratique de marché admise ou qui viendrait à être autorisée à la date des opérations considérées. En cas d'opérations réalisées en dehors des objectifs mentionnés ci-dessus, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises pourraient notamment être soit :

- annulées dans la limite maximale légale de 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de vingt-quatre mois ;
- attribuées gratuitement aux salariés ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe ;
- remises aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions de la Société en cas d'exercice de celles-ci ;
- cédées aux salariés, directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale ;
- remises à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ; et
- utilisées de toute autre manière compatible avec les objectifs énoncés à la présente résolution.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée. Elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation. »

6.3.3.3 Modalités

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale du 29 mai 2019 ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette Assemblée. Les acquisitions réalisées par la Société ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10% du capital social.

Avant annulation éventuelle d'actions rachetées en vertu de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale du 29 mai 2019, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2019⁽¹⁾ et compte tenu des 15 474 234 actions détenues par la Société au 31 décembre 2019, représentant 0,59% du capital, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être achetées s'élèverait à 244 713 873 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximum de 19 577 109 840 euros (hors frais d'acquisition) sur la base du cours maximum d'achat de 80 euros.

Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées par tous moyens sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles, la Société veillant toutefois à ne pas accroître la volatilité de son titre. La part du programme réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres ne se voit pas allouer de quota a priori, dans la limite fixée par cette résolution. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

Durée et calendrier du programme de rachat

Conformément à la quatrième résolution qui sera soumise à l'Assemblée générale du 29 mai 2020, le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de 18 mois suivant la date de cette Assemblée, soit jusqu'au 29 novembre 2021.

Opérations effectuées dans le cadre du programme précédent

Les opérations effectuées dans le cadre du programme précédent sont détaillées dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur les rachats d'actions (se reporter au point 6.3.2 de ce chapitre).

6.4 Actionnariat

6.4.1 Principaux actionnaires

6.4.1.1 Évolution de la participation des principaux actionnaires

Les principaux actionnaires⁽²⁾ de TOTAL S.A. au 31 décembre 2019, 2018 et 2017 sont les suivants :

Au 31 décembre	2019			2018		2017	
	% du capital	% des droits de vote	% des droits de vote théoriques ^(a)	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
BlackRock, Inc. ^(b)	6,3	5,4	5,3	6,1	5,3	6,3	5,5
Salariés du Groupe ^(c)	5,3	9,0	9,0	4,8	8,4	5,0	8,8
<i>dont FCPE Total Actionnariat France</i>	3,5	6,4	6,4	3,4	6,2	3,5	6,4
Autres actionnaires	88,4	85,6	85,7	89,1	86,3	88,7	85,7
<i>dont porteurs d'ADR^(d)</i>	8,2	7,8	7,7	8,1	7,7	7,9	7,4

(a) En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par le Groupe qui sont privées de droit de vote.

(b) Informations issues du formulaire Schedule 13G/A déposé par BlackRock, Inc. (« BlackRock ») auprès de la SEC le 6 février 2020, aux termes duquel BlackRock déclare une détention de 163 907 117 actions de la Société au 31 décembre 2019 (soit 6,3% du capital de la Société). BlackRock a précisé qu'il avait le droit exclusif de disposer de sa détention et de 147 171 194 droits de vote (soit 5,4% des droits de vote de la Société). Par ailleurs, BlackRock déclare ne pas avoir de droit conjoint de vote ou de cession sur ces actions.

(c) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce. Amundi, société Holding d'Amundi Asset Management, elle-même assurant la gestion du FCPE Total Actionnariat France (voir ci-dessous), a déposé un formulaire Schedule 13G/A auprès de la SEC le 14 février 2020 déclarant une détention de 208 434 156 actions de la Société au 31 décembre 2019 (soit 8,0 % du capital de la Société). Amundi a précisé qu'il n'avait pas de droit exclusif de vote ou de cession sur ces actions et qu'il avait un droit conjoint de vote sur 38 359 547 de ces actions (soit 1,4% des droits de vote de la Société) et un droit conjoint de cession sur la totalité de ces actions.

(d) Comprenant l'ensemble des *American Depositary Shares* représentées par des ADR cotés au NYSE.

(1) 2 601 881 075 actions.

(2) Les principaux actionnaires s'entendent des actionnaires dont la participation dépasse 5% du capital ou des droits de vote.

Le pourcentage de participation des principaux actionnaires a été établi sur la base des données suivantes :

Au 31 décembre	2019	2018	2017
Nombre d'actions composant le capital social	2 601 881 075	2 640 602 007	2 528 989 616
Nombre de droits de votes attachés	2 747 986 237	2 766 134 802	2 678 015 444
Nombre de droits de votes théoriques	2 763 460 471 ^(a)	2 798 608 083 ^(b)	2 686 392 200 ^(c)

(a) Exerçables en Assemblée générale en tenant compte de 15 474 234 droits de votes attachés aux 15 474 234 actions Total détenues par TOTAL S.A. privées de droits de vote.

(b) Exerçables en Assemblée générale au 31 décembre 2018.

(c) Exerçables en Assemblée générale au 31 décembre 2017.

6.4.1.2 Participations supérieures aux seuils légaux

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé qu'à la connaissance de TOTAL, deux actionnaires connus détiennent, à la clôture de l'exercice 2019, 5% ou plus du capital ou des droits de vote :

- le FCPE Total Actionariat France détient, au 31 décembre 2019, 3,5% du capital représentant 6,4% des droits de vote pouvant être exercés en Assemblée générale et 6,4% des droits de vote théoriques ;
- BlackRock détient, au 31 décembre 2019, 6,3% du capital représentant 5,4% des droits de vote pouvant être exercés en Assemblée générale et 5,3% des droits de vote théoriques.

6.4.1.3 Déclarations de franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2019

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été transmise à l'AMF au cours de l'exercice 2019.

6.4.1.4 Déclaration de franchissements de seuils statutaires

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'AMF de la détention d'un nombre d'actions (ou de titres assimilés à des actions ou des droits de vote en vertu de l'article L. 233-9 du Code de commerce) représentant plus du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), des trois dixièmes (30%), du tiers (1/3), de la moitié (50%), des deux tiers (2/3), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital ou des droits de vote théoriques, avant la clôture des négociations, au plus tard le quatrième jour de négociation suivant le franchissement du seuil de participation (article L. 233-7 du Code de commerce et article 223-14 du règlement général de l'AMF), toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette Assemblée.

Toute personne physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus pour le franchissement de seuil, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Les déclarations doivent être envoyées au directeur de la Communication financière à Londres (coordonnées au point 6.6.6 de ce chapitre).

6.4.1.5 Déclaration de cessions temporaires de titres

En application des dispositions légales, toute personne physique ou morale (à l'exception de celles visées au 3° du IV de l'article L. 233-7 du Code de commerce), détenant seule ou de concert, au titre d'une ou plusieurs opérations de cession temporaire ou assimilées au sens de l'article L. 225-126 du Code précité, un nombre d'actions représentant plus de deux centièmes des droits de vote de la Société, est tenue d'informer la Société et l'AMF du nombre d'actions possédées à titre temporaire, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à 00h00 (heure de Paris).

Les déclarations doivent être envoyées à la Société à l'adresse suivante : holding.df-declarationdeparticipation@total.com

À défaut d'avoir été déclarées, les actions acquises au titre de l'une des opérations de cession temporaire précitées sont privées du droit de vote pour l'Assemblée d'actionnaires concernée et pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la revente ou la restitution des actions.

6.4.1.6 Pacte d'actionnaires

TOTAL S.A. n'a pas connaissance de déclaration de pacte entre ses actionnaires.

6.4.2 Participation des salariés au capital

Les salariés du Groupe détiennent, sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, 137 993 878 actions Total, soit 5,3% du capital et 9,0% des droits de vote au 31 décembre 2019. Ces actions, détenues directement ou indirectement par les salariés du Groupe, au 31 décembre 2019 se répartissent de la façon suivante :

FCPE Total Actionnariat France	91 885 058
FCPE Total Actionnariat International Capitalisation	28 449 294
FCPE Total France Capital+	7 480 878
FCPE Total International Capital	3 249 511
Actions souscrites par les salariés aux États-Unis	1 091 161
Actions souscrites par les salariés en Italie, Allemagne et au Danemark	615 870
Actions Total issues de levées d'options et détenues au nominatif pur au sein d'un PEE (Plan d'épargne entreprise)	1 672 155
Actions Total attribuées gratuitement aux salariés au titre du plan décidé le 27 juillet 2016	3 549 951
TOTAL DES ACTIONS DÉTENUES PAR LES SALARIÉS	137 993 878

La gestion de chacun des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) mentionnés ci-dessus est contrôlée par un Conseil de surveillance attiré, composé pour deux tiers de représentants des porteurs de parts et pour un tiers de représentants de l'entreprise. Le Conseil de surveillance a notamment pour mission d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels ainsi que la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille, de décider de l'apport des titres en cas d'offre publique et des opérations de fusion, de scission ou de liquidation et de donner son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE, dans les conditions prévues par le règlement.

Ces règlements prévoient que les décisions sont prises à la majorité simple, hormis les décisions relatives à une modification du règlement du fonds, à sa transformation ou à sa liquidation, qui sont prises à la majorité qualifiée des deux tiers plus une voix.

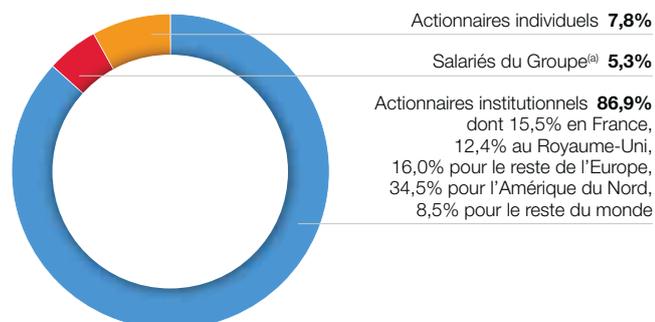
Pour les salariés détenant des actions sous les autres modalités mentionnées dans le tableau ci-dessus, le droit de vote s'exerce individuellement.

Les informations relatives à la participation au capital des membres des organes d'administration et de direction sont présentées au point 4.1.6 du chapitre 4.

6.4.3 Structure de l'actionnariat

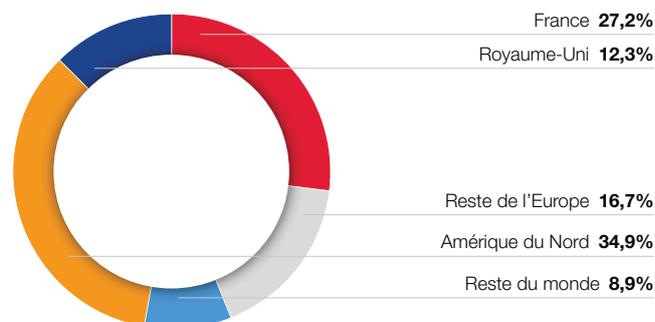
Estimation au 31 décembre 2019, hors autodétention, sur la base du TPI (Titre au porteur identifiable) réalisé à cette date.

Par catégorie d'actionnaires



(a) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, hors autodétention (5,3% de la totalité du capital social, se reporter au point 6.3.2.6 de ce chapitre).

Par zone géographique



Le nombre d'actionnaires individuels et institutionnels de TOTAL S.A. est estimé à environ 450 000.

6.5 Informations destinées aux actionnaires étrangers

6.5.1 Détenteurs américains d'ADR

Les informations destinées aux titulaires d'ADR Total, certificats représentant des *American Depositary Shares*, sont fournies dans le

rapport annuel *Form 20-F* de TOTAL déposé auprès de la SEC au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

6.5.2 Actionnaires non-résidents (autres que les actionnaires américains)

Les informations présentées ci-après sont d'ordre général. Les actionnaires sont invités à consulter leur propre conseiller en fiscalité afin de déterminer les procédures applicables, l'effet des conventions fiscales et plus généralement les impacts fiscaux liés à leur situation particulière. Par ailleurs, le résumé ci-après ne traite pas du régime fiscal applicable à compter du 1^{er} juillet 2019 aux transferts d'actions et autres opérations similaires qui pourraient, sous certaines conditions, entrer dans le champ d'application des nouvelles règles anti-abus prévues à l'article 119 bis A du Code général des impôts français.

Sauf exceptions, les dividendes en actions et les dividendes en numéraire sont soumis au même régime de taxation.

Taxation des dividendes

Les dividendes distribués par TOTAL S.A. font, en principe, l'objet d'une retenue à la source en France au taux de 30%⁽¹⁾ lorsqu'ils sont payés à des actionnaires personnes morales non résidentes et, depuis le 1^{er} janvier 2018, 12,8% lorsqu'ils sont distribués à des actionnaires personnes physiques ne résidant pas en France, sous réserve de respecter certaines formalités procédurales. Ce taux est porté à 75% pour les revenus payés hors de France dans un État ou Territoire non coopératif ("ETNC") tel que défini par le Code général des impôts (article 238-0 A).

Taxation des cessions d'actions

Les plus-values de cession d'actions réalisées par des contribuables résidents fiscaux hors de France sont généralement exonérées d'impôt sur le revenu en France. Deux exceptions sont prévues, sans condition de seuil : l'une pour les cessions de participations lorsque le cédant dispose en France d'un établissement stable ou d'une base fixe, auxquels les actions cédées sont rattachées ; l'autre pour les cessions réalisées par des personnes ou organismes domiciliés ou établis dans un ETNC.

Cependant, en application de nombreuses conventions fiscales destinées à éviter les doubles impositions, signées entre la France et d'autres États ("conventions fiscales") et sous réserve de conditions spécifiques, le taux de la retenue à la source est réduit ou la retenue à la source est non applicable dans le cas où les dividendes sont payés à un actionnaire résidant dans l'un des États signataires de ces conventions fiscales (par exemple, 15% pour les dividendes versés à un résident d'Afrique du Sud, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Canada, d'Espagne, des États-Unis, d'Indonésie, d'Irlande, d'Italie, du Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Singapour ou de Suisse ; 10% pour les dividendes versés à un résident de Chine, d'Inde ou du Japon ; pas de retenue à la source pour les dividendes versés à un résident du Qatar ou des Émirats arabes unis).

Le titulaire des actions peut être taxé dans son État de résidence sur la plus-value constatée lors de la vente des actions. Les actionnaires concernés sont invités à se rapprocher de leurs conseils fiscaux afin d'obtenir confirmation du traitement fiscal qui leur est applicable.

Une taxe sur les transactions financières ("TTF") s'applique, sauf exception, aux acquisitions à titre onéreux d'actions de sociétés cotées sur un marché réglementé français, européen ou étranger, dès lors que l'acquisition donne lieu à un transfert de propriété et que les titres sont émis par une entreprise française dont la capitalisation boursière excède 1 milliard d'euros au 1^{er} décembre de l'année précédant l'année d'imposition.

La taxation des dividendes à l'étranger varie, quant à elle, d'un pays à l'autre, en fonction de la législation fiscale locale. Dans la plupart des pays, le montant brut des dividendes est inclus dans le revenu imposable du titulaire des actions. En fonction de certaines conditions et limitations, la retenue à la source française prélevée sur les dividendes pourra donner droit à un crédit d'impôt imputable sur l'impôt étranger dû par l'actionnaire. Il existe toutefois certaines exceptions.

Le champ d'application de la TTF comprend également les titres représentant des titres de capital émis par une société. Les transactions réalisées sur les certificats représentatifs d'actions tels que les ADR ou les *European Depositary Receipts* sont par conséquent soumis à cette taxe.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la TTF est égale à 0,3% de la valeur d'acquisition des actions.

En principe, les cessions d'actions de sociétés françaises sont également soumises aux droits d'enregistrement. Toutefois, la réglementation française précise que les droits d'enregistrement ne sont pas applicables aux opérations taxées au titre de la TTF.

(1) Taux réduit à 28% à partir du 1^{er} janvier 2020, 26,5% à partir du 1^{er} janvier 2021 et 25% à partir du 1^{er} janvier 2022.

6.6 Communication financière

6.6.1 Documents accessibles au public

Les documents et renseignements relatifs à TOTAL S.A., de même que ses statuts, les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou pour les exercices antérieurs, peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur ainsi que sur le site internet de la Société.

En outre, les documents de référence (incluant les rapports financiers annuels) et les rapports financiers semestriels de TOTAL S.A. déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers pour chacun des 10 derniers exercices sociaux peuvent être consultés en ligne sur le site internet de

la Société total.com (rubrique Actionnaires/ Publications et informations réglementées). Les présentations semestrielles faites par le Groupe sur ses résultats et perspectives, ainsi que l'information financière trimestrielle, peuvent être également consultées en ligne sur le site internet de la Société.

Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations résultant de la cotation de ses actions aux États-Unis, la Société dépose un rapport annuel (Form 20-F) en langue anglaise auprès de la SEC. Ce rapport peut être également consulté en ligne sur le site internet de la Société.

6.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels, analystes financiers et actionnaires individuels

Les membres de la Direction générale et de la direction de la Communication financière du Groupe rencontrent régulièrement des investisseurs institutionnels et des analystes financiers sur les principales places financières. Sur l'année 2019, le Groupe a organisé plus de 1 000 réunions.

Deux événements principaux ont lieu chaque année à destination de la communauté financière : l'un au mois de février à l'occasion de la publication des résultats du dernier exercice écoulé et l'autre fin septembre afin de présenter les perspectives et les objectifs du Groupe. Une série de rencontres s'ouvre après chacune de ces présentations. De plus, chaque année, les résultats de chacun des trois premiers trimestres font l'objet d'une conférence téléphonique animée par le directeur Financier.

Les présentations et retransmissions correspondant à ces événements sont accessibles sur le site internet de la Société.

Avec une équipe dédiée, le Groupe assure également un dialogue permanent avec les investisseurs et analystes extra-financiers sur les thématiques *Environnement Social Gouvernance* (ESG). Plus d'une centaine de rencontres consacrées à ces sujets a été organisée en France et à l'international en 2019.

Le Groupe dispose par ailleurs d'une équipe dédiée aux relations avec les actionnaires individuels. Le service actionnaires, certifié ISO 9001, propose un dispositif de communication complet :

- numéro vert, adresse mail et adresse postale dédiés (se reporter au point 6.6.6 de ce chapitre) ;
- documents et supports à destination des actionnaires individuels (Journal des actionnaires, pages actionnaires sur le site internet de la Société, application Total Investors pour tablettes et smartphones, etc.) ;
- réunions et salons d'actionnaires en France et à l'étranger ;
- Cercle des actionnaires, qui propose à ses membres des visites d'installations industrielles, des visites de sites naturels et des manifestations culturelles soutenues par la Fondation d'entreprise TOTAL et des conférences sur le Groupe ;
- Comité consultatif des actionnaires (e-CCA), qui donne son avis sur l'ensemble de ce dispositif.

Cette équipe organise également l'Assemblée générale qui s'est tenue à Paris le 29 mai 2019 et a rassemblé près de 2 000 participants.

Les documents relatifs aux relations avec les actionnaires individuels sont accessibles sur le site internet de la Société (total.com, rubrique Actionnaires/Actionnaire individuels).

6.6.3 La détention des actions au nominatif

Les actions Total peuvent être détenues au porteur ou au nominatif. Dans le second cas, les actionnaires sont identifiés par TOTAL S.A. en tant que société émettrice ou par son mandataire chargé du registre nominatif des actionnaires : BNP Paribas Securities Services jusqu'au 17 janvier 2020 et Société Générale Securities Services depuis le 20 janvier 2020.

Inscription au nominatif

Deux modalités d'inscription au nominatif sont possibles :

- nominatif administré : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez le mandataire de la Société, mais l'intermédiaire financier choisi par l'actionnaire en conserve la gestion (vente, achat, coupons, etc.) ;
- nominatif pur : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez le mandataire de la Société, qui en assure directement la gestion (vente, achat, coupons, convocations aux assemblées d'actionnaires, etc.) sans que l'actionnaire ait à choisir un intermédiaire financier.

Principaux avantages du nominatif

Parmi les avantages du nominatif figurent notamment :

- un droit de vote double au-delà de deux ans de détention en continu (se reporter au point 7.2.4.1 du chapitre 7) ;
- un centre de relation client Nomilia disponible en 6 langues 24h/24 et 7j/7 par téléphone au +33 (0)2 51 85 67 89 (numéro non surtaxé) avec accès à un conseiller de Société Générale Securities Services, du lundi au vendredi (jours ouvrés) de 8 h 30 à 18 h 00, heure de Paris ;
- l'enregistrement comme destinataire de l'ensemble des informations publiées par TOTAL à l'intention de ses actionnaires ;
- la possibilité d'adhérer au Cercle des actionnaires de TOTAL à partir de 50 actions.

Parmi les avantages spécifiques du nominatif pur figurent notamment, en plus des avantages communs avec le nominatif administré :

- la gratuité des droits de garde ;
- une facilité accrue pour transmettre les ordres de bourse⁽¹⁾ (téléphone, courrier, télécopie, internet) ;
- des frais de courtage de 0,19% TTC du montant brut de la négociation, sans minimum forfaitaire et plafonnés à 1 000 euros par transaction ;

- la possibilité de consulter et gérer ses avoirs par internet via le site Sharinbox.

Un actionnaire souhaitant transférer ses actions Total au nominatif pur doit compléter et transmettre à son intermédiaire financier un bordereau qui lui est adressé sur simple demande auprès du service des Relations actionnaires individuels de TOTAL.

6.6.4 Calendrier financier 2020

6 février	Résultats du quatrième trimestre et de l'année 2019 et journée investisseurs – Aberdeen
30 mars	Détachement du troisième acompte sur dividende au titre de 2019
30 avril	Résultats du premier trimestre 2020
29 mai	Assemblée générale des actionnaires 2020 à Paris
29 juin	Détachement du solde du dividende au titre de 2019 ^(a)
30 juillet	Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2020
22 septembre	Journée investisseurs (perspectives et objectifs)
25 septembre	Détachement du premier acompte sur dividende au titre de 2020 ^(b)
30 octobre	Résultats du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2020

(a) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020.

(b) Sous réserve de la décision du Conseil d'administration.

Le calendrier incluant les réunions et salons d'actionnaires est disponible sur le site internet de la Société (total.com, rubrique Actionnaires).

6.6.5 Calendrier financier 2021

4 janvier	Détachement du deuxième acompte sur dividende au titre de 2020 ^(a)
25 mars	Détachement du troisième acompte sur dividende au titre de 2020 ^(a)
28 mai	Assemblée générale des actionnaires 2021 à Paris
24 juin	Détachement du solde du dividende au titre de l'exercice 2020 ^(b)

(a) Sous réserve de la décision du Conseil d'administration.

(b) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2021.

6.6.6 Contacts

M. Ladislas Paszkiewicz,
directeur de la Communication financière TOTAL S.A.

Total Finance Corporate Services
10 Upper Bank Street, Canary Wharf
London E14 5BF, Royaume-Uni
Courriel : ir@total.com
Tél. : +44 (0) 207 7197 962

M. Robert Hammond,
directeur des Relations Investisseurs Amérique du Nord

TOTAL American Services Inc.
1201 Louisiana Street, Suite 1800
Houston, TX 77002, États-Unis
Courriel : ir.tx@total.com
Tél. : +1 (713) 483-5070

M. Laurent Toutain,
responsable Relations actionnaires individuels

TOTAL S.A. Relations avec les actionnaires individuels
Tour Coupole 2, place Jean Millier
92078 Paris La Défense Cedex, France
Courriel : actionnaires@total.com

Tél. (service disponible du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, heure de Paris) :

- depuis la France : 0 800 039 039 (numéro vert – appel gratuit à partir d'un poste fixe) ;
- depuis la Belgique : 02 288 3309 ;
- depuis le Royaume-Uni : 020 7719 6084 ;
- depuis l'Allemagne : 30 2027 7700 ;
- depuis les autres pays : +33 1 47 44 24 02.

(1) Sous réserve d'avoir souscrit au contrat de prestations boursières. La souscription à ce contrat est gratuite.

7

Renseignements généraux

7.1	Capital social	274	7.3	Informations financières historiques et informations complémentaires	279
7.1.1	Montant du capital social au 31 décembre 2019	274	7.3.1	Comptes consolidés 2019, 2018 et 2017	279
7.1.2	Caractéristiques des actions	274	7.3.2	Comptes sociaux de TOTAL S.A.	279
7.1.3	Capital potentiel au 31 décembre 2019	274	7.3.3	Vérification des informations financières historiques	279
7.1.4	Historique des évolutions du capital social depuis 2017	274	7.3.4	Informations complémentaires	279
7.2	Acte constitutif et statuts ; autres informations	276			
7.2.1	Informations générales concernant la Société	276			
7.2.2	Objet social résumé	276			
7.2.3	Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction	276			
7.2.4	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	277			
7.2.5	Modification des droits des actionnaires	278			
7.2.6	Assemblées d'actionnaires	278			
7.2.7	Identification des actionnaires au porteur	278			
7.2.8	Franchissement de seuils statutaires	278			
7.2.9	Modification du capital social	278			

7.1 Capital social

7.1.1 Montant du capital social au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élevait à 6 504 702 687,50 euros, divisé en 2 601 881 075⁽¹⁾ actions ordinaires, chacune d'une valeur

nominale de 2,50 euros. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

7.1.2 Caractéristiques des actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives dans les conditions prévues au point 7.2.4.1 de ce chapitre.

Les actions sont dématérialisées et donnent lieu à une inscription en compte.

7.1.3 Capital potentiel au 31 décembre 2019

Le capital potentiel correspond au capital social existant auquel sont ajoutées les actions Total nouvelles susceptibles d'être émises en cas de (i) conversion ou remboursement en actions de la totalité des titres donnant accès au capital ou (ii) d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions.

Au 31 décembre 2019, il n'existe aucun instrument financier susceptible d'engendrer la création d'actions Total nouvelles.

7.1.4 Historique des évolutions du capital social depuis 2017

Date de constatation de l'opération	Actions créées/ (annulées) (en nombre d'actions)	Nature de l'opération (augmentation/réduction de capital)	Montant nominal de l'opération (en euros)	Prime d'émission/ d'apport par action (en euros)	Montant du capital après l'opération (en euros)	Actions composant le capital après l'opération (en nombre d'actions)
Exercice 2017						
12 janvier 2017	2 237 918	Augmentation – Exercice d'options de souscription d'actions sur l'exercice 2016	5 594 795,00	^(a)	6 075 914 655,00	2 430 365 862
12 janvier 2017	23 206 171	Augmentation – Paiement du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2016	58 015 427,50	39,37	6 133 930 082,50	2 453 572 033
6 avril 2017	19 800 590	Augmentation – Paiement du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2016	49 501 475,00	42,14	6 183 431 557,50	2 473 372 623
26 avril 2017	9 532 190	Augmentation de capital réservée aux salariés	23 830 475,00	35,60 ^(b)	6 207 262 032,50	2 482 904 813
22 juin 2017	17 801 936	Augmentation – Paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2016	44 504 840,00	42,36	6 251 766 872,50	2 500 706 749
12 octobre 2017	25 633 559	Augmentation – Paiement du premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2017	64 083 897,50	38,62	6 315 850 770,00	2 526 340 308

(a) Les actions créées résultent des levées d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2016 issues des plans d'options de souscription d'actions 2008, 2009, 2010 et 2011. Les primes d'émission correspondant à la création de ces actions dans le cadre des plans 2008, 2009, 2010 et 2011 s'élevaient respectivement à 40,40€, 37,40€, 35,70€ et 30,50€.

(b) Seule la création des 9 350 220 actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital était assortie d'une prime d'émission. La création des 181 970 actions au titre de l'abondement, prenant la forme d'actions gratuites en vertu de l'article L. 3332-21 du Code du travail, n'a pas donné lieu à une prime d'émission.

(1) Sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2019 publié par la Société conformément à l'article 223-16 du règlement général de l'AMF.

Date de constatation de l'opération	Actions créées/ (annulées) <i>(en nombre d'actions)</i>	Nature de l'opération <i>(augmentation/réduction de capital)</i>	Montant nominal de l'opération <i>(en euros)</i>	Prime d'émission/ d'apport par action <i>(en euros)</i>	Montant du capital après l'opération <i>(en euros)</i>	Actions composant le capital après l'opération <i>(en nombre d'actions)</i>
Exercice 2018						
11 janvier 2018	2 649 308	Augmentation – Exercice d'options de souscription d'actions sur l'exercice 2017	6 623 270,00	^(a)	6 322 474 040,00	2 528 989 616
11 janvier 2018	7 087 904	Augmentation – Paiement du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2017	17 719 760,00	44,05	6 340 193 800,00	2 536 077 520
8 mars 2018	97 522 593	Augmentation – Rémunération de l'apport des actions de Mærsk Olie og Gas A/S	243 806 482,50	40,70	6 584 000 282,50	2 633 600 113
9 avril 2018	15 559 601	Augmentation – Paiement du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2017	38 899 002,50	43,20	6 622 899 285,00	2 649 159 714
3 mai 2018	9 354 889	Augmentation de capital réservée aux salariés	23 387 222,50	34,70 ^(b)	6 646 286 507,50	2 658 514 603
28 juin 2018	5 798 335	Augmentation – Paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2017	14 495 837,50	49,53	6 660 782 345,00	2 664 312 938
12 octobre 2018	18 783 197	Augmentation – Paiement du premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018	46 957 992,50	50,45	6 707 740 337,50	2 683 096 135
12 décembre 2018	(44 590 699)	Réduction – Annulation d'actions autodétenues	(111 476 747,50)	n/a	6 596 263 590,00	2 638 505 436

(a) Les actions créées résultent des levées d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2017 issues des plans d'options de souscription d'actions 2009, 2010 et 2011.

(b) Seule la création des 9 174 817 actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital était assortie d'une prime d'émission. La création des 180 072 actions au titre de l'abondement, prenant la forme d'actions gratuites en vertu de l'article L. 3332-21 du Code du travail, n'a pas donné lieu à une prime d'émission.

Date de constatation de l'opération	Actions créées/ (annulées) <i>(en nombre d'actions)</i>	Nature de l'opération <i>(augmentation/réduction de capital)</i>	Montant nominal de l'opération <i>(en euros)</i>	Prime d'émission/ d'apport par action <i>(en euros)</i>	Montant du capital après l'opération <i>(en euros)</i>	Actions composant le capital après l'opération <i>(en nombre d'actions)</i>
Exercice 2019						
14 janvier 2019	2 096 571	Augmentation – Exercice d'options de souscription d'actions sur l'exercice 2018	5 241 427,50	^(a)	6 601 505 017,50	2 640 602 007
14 janvier 2019	1 212 767	Augmentation – Paiement du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018	3 031 917,50	45,77	6 604 536 935,00	2 641 814 774
8 avril 2019	14 864 169	Augmentation – Paiement du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018	37 160 422,50	46,80	6 641 697 357,50	2 656 678 943
6 juin 2019	10 047 337	Augmentation de capital réservée aux salariés	25 118 342,50	37,60 ^(b)	6 666 815 700,00	2 666 726 280
29 octobre 2019	264 230	Augmentation – Exercice d'options de souscription d'actions sur l'exercice 2019	660 575,00	30,50 ^(c)	6 667 476 275,00	2 666 990 510
11 décembre 2019	(65 109 435)	Réduction – Annulation d'actions autodétenues	(162 773 587,50)	n/a	6 504 702 687,50	2 601 881 075

(a) Les actions créées résultent des levées d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2018 issues des plans d'options de souscription d'actions 2010 et 2011.

(b) Seule la création des 9 845 111 actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital était assortie d'une prime d'émission. La création des 202 226 actions au titre de l'abondement, prenant la forme d'actions gratuites en vertu de l'article L. 3332-21 du Code du travail, n'a pas donné lieu à une prime d'émission.

(c) Les actions créées résultent des levées d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2019 issues du plan d'options de souscription d'actions 2011.

7.2 Acte constitutif et statuts ; autres informations

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020, un projet de transformation de TOTAL S.A. en société européenne (Societas Europaea ou SE). Ce statut juridique de société européenne, commun à l'ensemble des pays de l'Union européenne et utilisé par un nombre croissant de sociétés tant en France qu'en Europe, permettra de refléter davantage la réalité économique et sociale du Groupe et de faire reconnaître ainsi pleinement sa dimension européenne. Le Groupe dispose en effet d'une forte implantation européenne, avec des activités déployées dans 25 pays d'Europe rassemblant plus de 60% de ses collaborateurs et un chiffre d'affaires qui représente plus de 70% de celui du Groupe.

La transformation de TOTAL S.A. en société européenne n'aura pas d'incidence sur la gouvernance, les activités, la fiscalité, l'organisation de la Société, ses lieux de cotation, ni sur la localisation de son siège social, qui restera en France. Les statuts de la Société modifiés en conséquence de ce projet de transformation et qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 mai 2020 intégreront également diverses adaptations notamment liées à la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte, en particulier en ce qui concerne la participation des salariés au Conseil d'administration de la Société.

7.2.1 Informations générales concernant la Société

La dénomination de la Société est TOTAL S.A.

LEI (identifiant d'entité juridique) : 529900S21EQ1BO4ESM68.

TOTAL S.A. est une société anonyme régie par la législation française. Son siège social est situé 2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 051 180.

Numéro d'identification intracommunautaire : FR 59 542 051 180.

La durée de la Société a été prorogée de 99 ans à compter du 22 mars 2000, soit une expiration au 22 mars 2099 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Code APE (NAF) : 111Z jusqu'au 7 janvier 2008 ; 7010Z depuis le 8 janvier 2008.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Les statuts de la Société sont déposés chez K.L. Associés, notaires associés à Paris.

Son numéro de téléphone est le +33 (0) 1 47 44 45 46 et l'adresse de son site internet est total.com⁽¹⁾.

7.2.2 Objet social résumé

La Société a pour objet, directement et indirectement, en tous pays, toutes activités relatives à la production et la distribution de toutes formes d'énergie, la recherche et l'exploitation des gisements miniers, et notamment d'hydrocarbures sous toutes leurs formes, l'industrie, le raffinage, le transport, la transformation et le commerce de ces

matières, de leurs dérivés et sous-produits, ainsi que toutes activités relatives au domaine de la chimie sous toutes ses formes et au secteur du caoutchouc. L'abandon complète de l'objet social de la Société figure à l'article 3 des statuts.

7.2.3 Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction

7.2.3.1 Nomination des administrateurs et durée des fonctions

Dans la limite du nombre maximal autorisé par la loi (18 actuellement), les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans, sous réserve des dispositions légales permettant la prolongation de la durée du mandat jusqu'à la plus proche Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes du dernier exercice clos.

En outre, un administrateur représentant les salariés actionnaires est également nommé par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans, parmi une liste d'au moins deux candidats présélectionnés par les salariés actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur. Toutefois, ses fonctions prennent automatiquement fin en cas de perte de sa qualité de salarié ou d'actionnaire, le Conseil d'administration pouvant se réunir et délibérer valablement jusqu'à la date de nomination de son remplaçant.

Par ailleurs, un administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité Social et Économique Central (anciennement Comité

central d'entreprise) de la Société. Lorsque le nombre d'administrateurs nommés par l'Assemblée générale est supérieur à 12⁽²⁾, un deuxième administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité d'entreprise européen de la Société ("Comité européen"). La loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises a modifié l'article L. 225- 27-1 du Code de commerce pour abaisser à 8 le nombre d'administrateurs au-delà duquel un deuxième administrateur représentant les salariés doit être désigné. Les statuts de TOTAL S.A. devraient être modifiés en ce sens lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2020. Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'administrateur désigné par le Comité Social et Économique Central doit être titulaire d'un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français antérieur de deux années au moins à sa nomination. Le second administrateur désigné par le Comité européen doit être titulaire d'un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes antérieur de deux années au moins à sa nomination. Le mandat d'un administrateur représentant les salariés est de trois ans. Toutefois, le mandat de celui-ci prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

(1) Les informations figurant sur total.com ne font pas partie du Document d'enregistrement universel, sauf si ces informations y sont incorporées par référence.

(2) Ni l'administrateur représentant les salariés actionnaires, élu par l'Assemblée générale des actionnaires, ni le ou les administrateurs représentant les salariés ne sont pris en compte pour le calcul du seuil de 12 membres qui est apprécié à la date de désignation du ou des administrateurs salariés.

7.2.3.2 Limite d'âge des administrateurs

À la date de clôture de chaque exercice, le nombre des administrateurs personnes physiques âgés de plus de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Si ce seuil est dépassé, le membre du Conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Le représentant permanent d'une personne morale administrateur doit être âgé de moins de 70 ans.

7.2.3.3 Limite d'âge du Président du Conseil d'administration et du Directeur général

La fonction de Président du Conseil d'administration cesse de plein droit au plus tard à la date de son 70^{ème} anniversaire.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur général doit être âgé de moins de 67 ans. Lorsqu'il atteint cette limite d'âge en cours de fonctions, lesdites fonctions cessent de plein droit et le Conseil d'administration procède à la nomination d'un nouveau Directeur général. Ses fonctions de Directeur général se prolongent cependant jusqu'à la date de réunion du Conseil d'administration qui doit procéder à la nomination de son successeur. Sous réserve de la limite d'âge telle qu'indiquée ci-avant, le Directeur général est toujours rééligible.

Les limites d'âge indiquées ci-dessus sont fixées dans les statuts de la Société. Elles ont été approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014.

7.2.3.4 Participation minimum des administrateurs au capital social de la Société

Chaque administrateur (autre que l'administrateur représentant les salariés actionnaires ou les administrateurs représentant les salariés) doit être propriétaire d'au moins 1 000 actions pendant la durée de ses fonctions. S'il cesse d'être propriétaire du nombre d'actions requis, il peut néanmoins régulariser sa situation dans les conditions prévues par la loi. L'administrateur représentant les salariés actionnaires doit détenir pendant la durée de ses fonctions, soit individuellement, soit à travers un fonds

commun de placement d'entreprise (FCPE) régi par l'article L. 214-165 du Code monétaire et financier, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalent au moins à une action. Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus d'être actionnaire.

7.2.3.5 Règles de majorité au sein du Conseil d'administration

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

7.2.3.6 Règlement intérieur et comités du Conseil d'administration

Se reporter au point 4.1.2 du chapitre 4.

7.2.3.7 Mode d'exercice de la Direction générale

La Direction générale de la Société est assumée soit par le Président du Conseil d'administration (qui prend alors le titre de Président-directeur général), soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général. Il appartient au Conseil d'administration de choisir entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale, selon les règles de majorité précédemment décrites.

Lors de sa réunion du 16 décembre 2015, le Conseil d'administration a décidé de procéder, à compter du 19 décembre 2015, à la réunification des fonctions de Président et de Directeur général de TOTAL S.A. Depuis cette date, M. Pouyanné assume les fonctions de Président-directeur général de TOTAL S.A. Son mandat d'administrateur ayant été renouvelé lors de l'Assemblée générale des actionnaires le 1^{er} juin 2018 pour une durée de trois ans, le Conseil d'administration a reconduit M. Pouyanné dans ses fonctions de Président et de Directeur général pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur. Pour une information complémentaire sur la structure de gouvernance, se reporter au point 4.1.5.1 du chapitre 4.

7.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Outre le droit de vote, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre des actions émises, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le *boni* de liquidation, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que par les statuts.

Sous réserve du droit de vote double, aucun privilège n'est attaché à une catégorie particulière d'actions ou à une catégorie particulière d'actionnaires.

7.2.4.1 Droit de vote double

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites sans interruption au nom d'un même actionnaire depuis au moins deux ans⁽¹⁾, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

7.2.4.2 Limitation du droit de vote

L'article 18 des statuts de la Société stipule qu'en Assemblée générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose, à titre personnel et/ou comme mandataire, de

droits de vote double, cette limite pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 20% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Par ailleurs, l'article 18 des statuts prévoit également que ces limitations des droits de vote deviennent automatiquement caduques, sans nécessité d'une décision par l'Assemblée générale des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs autres personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une offre publique visant la totalité des actions de la Société. Dans ce cas, le Conseil d'administration constate la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

Cette caducité automatique, une fois constatée, est définitive et ses effets s'appliquent pour toutes les assemblées d'actionnaires postérieures à une éventuelle offre publique ayant permis l'acquisition d'au moins les deux tiers des actions de la Société, et non uniquement pour la seule première Assemblée d'actionnaires qui suivrait une telle offre publique.

Compte tenu de cette caducité automatique, cette limitation des droits de vote n'est pas susceptible d'empêcher, de différer ou de retarder une éventuelle prise de contrôle de la Société, sauf dans l'hypothèse d'une offre publique qui n'aurait pas permis à l'initiateur de recueillir un nombre d'actions représentant au moins les deux tiers du capital social de la Société.

(1) Ce délai n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé en cas de transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible (article 18 § 6 des statuts).

7.2.4.3 Droits formant rompus

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit, les titres en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires à l'égard de la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire du regroupement du nombre d'actions nécessaires.

7.2.4.4 Répartition statutaire des bénéfices

La Société peut procéder à des distributions de dividendes dans les conditions prévues par le Code de commerce et les statuts de la Société.

Les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous les amortissements de l'actif social et de toutes les provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé dans l'ordre suivant :

- 5% pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;

- la somme fixée par l'Assemblée générale des actionnaires en vue de la constitution de réserves dont elle déterminera l'affectation ou l'emploi ;
- les sommes dont l'Assemblée générale des actionnaires décide le report à nouveau.

Le surplus est versé aux actionnaires à titre de dividende.

Le Conseil d'administration peut procéder à la répartition d'acomptes sur dividende.

L'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou son paiement en actions.

L'Assemblée générale des actionnaires peut à toute époque, mais seulement sur proposition du Conseil d'administration, décider la répartition totale ou partielle des sommes figurant aux comptes de réserves soit en espèces, soit en actions de la Société.

Les dividendes non réclamés à l'issue d'une période de cinq ans sont prescrits au profit de l'État français.

7.2.5 Modification des droits des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum

et de majorité requises par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les Assemblées générales extraordinaires.

7.2.6 Assemblées d'actionnaires

Concernant les modalités de convocation et d'admission aux Assemblées d'actionnaires, se reporter au point 4.4.3 du chapitre 4.

7.2.7 Identification des actionnaires au porteur

L'article 9 des statuts de la Société prévoit que TOTAL S.A. a la faculté de faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

La loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises a modifié l'article L. 228-2 du Code de commerce pour préciser que cette faculté de recourir à la procédure est de droit, toute clause statutaire contraire étant réputée non écrite.

7.2.8 Franchissement de seuils statutaires

Toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées ainsi qu'il est dit à l'alinéa précédent, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées

du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

Toute personne, physique ou morale est également tenue d'informer la Société, dans les formes et délais prévus mentionnés ci-dessus, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au premier alinéa.

7.2.9 Modification du capital social

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

Le Code de commerce prévoit que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription des actions de numéraire émises dans le cadre d'augmentation de capital. L'Assemblée générale extraordinaire peut décider, dans les conditions prévues par la loi, de supprimer ce droit préférentiel de souscription.

7.3 Informations financières historiques et informations complémentaires

7.3.1 Comptes consolidés 2019, 2018 et 2017

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2018 et 2017 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International*

Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et telles qu'adoptées par l'Union européenne.

7.3.2 Comptes sociaux de TOTAL S.A.

Les comptes sociaux de TOTAL S.A., société mère du Groupe, pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2018 et 2017 ont été établis

en conformité avec les normes comptables françaises en vigueur.

7.3.3 Vérification des informations financières historiques

Les comptes consolidés de l'exercice 2019, figurant au chapitre 8 de ce Document d'enregistrement universel, ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés est reproduit au point 8.1 du chapitre 8.

Les comptes sociaux de TOTAL S.A. de l'exercice 2019, figurant au chapitre 10 de ce Document d'enregistrement universel, ont également fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2019 est reproduit au point 10.1 du chapitre 10.

En outre, et en application de l'article 19 du règlement UE 2017/1129 du 14 juin 2017 et du règlement délégué UE 2019/980 abrogeant le règlement CE 809/2004, sont incorporés par référence dans ce Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2018, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en pages 250 et 398 du Document de référence 2018 déposé le 20 mars 2019 auprès de l'AMF ; et
- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2017, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en pages 234 et 378 du Document de référence 2017 déposé le 16 mars 2018 auprès de l'AMF.

7.3.4 Informations complémentaires

Certaines informations de nature financière autres que celles figurant aux chapitres 8 et 10 de ce Document d'enregistrement universel, notamment les ratios, informations statistiques ou autres données chiffrées, ayant pour objet de décrire le Groupe ou les performances de ses activités, ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur. Sauf indication contraire, ces autres informations reposent sur des données internes à la Société qui en constituent la source.

En particulier, les informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures figurant au chapitre 9 de ce Document d'enregistrement universel ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur et n'ont pas fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Ces informations complémentaires ont été établies par la Société, sur la base des éléments dont elle dispose, d'après ses propres calculs ou estimations, en tenant compte des normes en vigueur aux États-Unis auxquelles la Société est assujettie pour ce type d'informations du fait de la cotation de ses actions (sous forme d'ADR) sur le NYSE.

8

Comptes consolidés

8.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	282
8.2	Compte de résultat consolidé	286
8.3	Résultat global consolidé	287
8.4	Bilan consolidé	288
8.5	Tableau de flux de trésorerie consolidé	289
8.6	Variation des capitaux propres consolidés	290
8.7	Annexe aux comptes consolidés	291

8.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société TOTAL S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société TOTAL S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Base de préparation des comptes consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable concernant la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la dépréciation des actifs non courants des activités d'exploration et de production (immobilisations corporelles et droits miniers prouvés et non prouvés) des secteurs Exploration & Production (E&P) et *integrated Gas Renewables Power* (iGRP)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme présenté dans les notes 7.1, 7.2 et 3 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2019, les actifs de production des activités d'exploration et de production des secteurs E&P et iGRP sont majoritairement composés des immobilisations sur permis prouvés et des travaux en cours (MUSD 91 424), des droits miniers prouvés (MUSD 7 225), des droits miniers non prouvés (MUSD 15 580) et d'une partie des titres et prêts des sociétés mises en équivalence (MUSD 22 902).</p> <p>Le groupe réalise des tests de dépréciation sur ces actifs dès qu'un indicateur de perte de valeur est identifié. La méthode de test est décrite dans la note 3.D de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Le groupe détermine la valeur recouvrable des actifs non courants des activités d'exploration et de production des secteurs E&P et iGRP sur la base des unités génératrices de trésorerie qui regroupent tous les champs ou groupement de champs d'hydrocarbures intégrant des actifs industriels permettant la production, le traitement et l'évacuation des hydrocarbures. La valeur recouvrable a été évaluée pour chaque unité génératrice de trésorerie, en tenant compte de l'environnement économique des activités et des conditions d'exploitation prévues par la direction générale du groupe. Les principales hypothèses prises en compte par le groupe dans l'évaluation de la valeur recouvrable comprennent le prix futur des hydrocarbures, les coûts opérationnels, les estimations des réserves d'hydrocarbures et le taux d'actualisation après impôt.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation des actifs non courants des activités d'exploration et de production des secteurs E&P et iGRP comme un point clé de l'audit dans la mesure où notre appréciation des hypothèses présentées ci-dessus comporte une part de jugement élevée. En particulier, notre appréciation prend en considération aussi bien les éléments qui corroborent les hypothèses du groupe, que les éléments qui pourraient les contredire, tels que des informations sectorielles publiques.</p>	<p>Les travaux que nous avons réalisés pour répondre à ce point clé de l'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – prendre connaissance, évaluer le design et tester l'efficacité de certains contrôles mis en place par le groupe pour répondre au risque d'anomalie significative relatif à l'évaluation de la dépréciation des actifs non courants des activités d'exploration et de production des secteurs E&P et iGRP. Ces travaux ont inclus le test de certains contrôles portant sur la détermination des principales hypothèses retenues par le management sous-tendant la valeur recouvrable de ces actifs, tels que le prix futur des hydrocarbures, les estimations des réserves d'hydrocarbures, les coûts opérationnels ou le taux d'actualisation après impôt ; – analyser l'existence d'indicateurs de perte de valeur sur ces actifs, tels qu'une baisse significative de la production, la promulgation d'une nouvelle loi fiscale ou l'impact de nouvelles hypothèses de prix ; – comparer les hypothèses principales à celles incluses dans les budgets et prévisions établis par le groupe et approuvés par le comité exécutif et le conseil d'administration ; – confronter les scénarii de prix des hydrocarbures retenus par le groupe à des informations sectorielles publiques (Agence internationale de l'énergie) ; – rapprocher les profils de production retenus des réserves prouvées et probables établies dans le cadre des processus internes du groupe ; – évaluer le caractère raisonnable des hypothèses de coûts opérationnels futurs en calculant des ratios coûts/production et en les comparant d'année en année ou à d'autres actifs similaires ; – recalculer le taux d'actualisation après impôt de façon indépendante et avec l'aide d'experts en évaluation, et confronter aux taux retenus par les principaux analystes financiers ; – apprécier la cohérence des taux d'impôt retenus par rapport aux régimes fiscaux applicables et aux contrats pétroliers en vigueur.

Incidence de l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures sur l'amortissement des actifs pétroliers et gaziers en production des secteurs Exploration & Production (E&P) et *integrated Gas Renewables Power* (iGRP)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme présenté dans la note « Principaux jugements et estimations comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées est importante pour la mise en œuvre de la méthode dite des « <i>successful efforts</i> » appliquée pour la comptabilisation des activités pétrolières et gazières du groupe. Les notes 7.1 et 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés indiquent que les actifs des activités d'exploration et de production sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées et réserves prouvées développées. Ces réserves sont estimées par les ingénieurs pétroliers du groupe au regard des pratiques sectorielles et des règles SEC (<i>Securities and Exchange Commission</i>).</p> <p>Les principales hypothèses utilisées par le groupe pour estimer les réserves prouvées et prouvées développées comprennent les données de géoscience et d'ingénierie utilisées pour la détermination des quantités des gisements, les modalités contractuelles qui déterminent la part des réserves revenant au groupe et le prix moyen des douze derniers mois tel que défini par les règles SEC.</p> <p>Nous avons considéré l'incidence de l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures sur l'amortissement des actifs pétroliers et gaziers en production des secteurs E&P et iGRP comme un point clé de l'audit dans la mesure où notre appréciation des hypothèses utilisées par le groupe comporte une part de jugement élevée en raison de leur nature incertaine.</p>	<p>Les travaux que nous avons réalisés pour répondre à ce point clé de l'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – prendre connaissance, évaluer le design et tester l'efficacité de certains contrôles mis en place par le groupe pour répondre au risque d'anomalie significative relatif à l'amortissement des actifs pétroliers et gaziers en production des secteurs E&P et iGRP, fonction des réserves prouvées et prouvées développées. Ces travaux ont inclus le test de certains contrôles mis en place par le management sur la détermination et la revue des réserves, et la prise en compte des modalités contractuelles qui permettent de déterminer la part des réserves prouvées et prouvées développées revenant au groupe ; – évaluer les qualifications des ingénieurs pétroliers du groupe en charge de l'estimation des réserves ; – analyser les principales variations des réserves prouvées et prouvées développées par rapport à la clôture de l'exercice précédent ; – rapprocher les productions réelles de 2019 des productions attendues ; – analyser les données contractuelles qui permettent de déterminer les réserves prouvées et prouvées développées jusqu'à la date d'expiration des contrats et, le cas échéant, les raisons conduisant le groupe à considérer que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain ; – apprécier l'application par le groupe des dispositions prévues par les règles SEC, notamment en ce qui concerne les prix moyens annuels de référence retenus pour la valorisation des réserves prouvées et prouvées développées des secteurs E&P et iGRP.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société TOTAL S.A. par votre assemblée générale du 13 mai 1998 pour le cabinet KPMG S.A. (en remplacement de CCAS, nommé en 1986, cabinet racheté par KPMG S.A. en 1997) et du 14 mai 2004 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la vingt-deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la seizième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 18 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Jacques-François Lethu
Associé

Eric Jacquet
Associé

Laurent Vitse
Associé

Céline Eydiou-Boutté
Associée

8.2 Compte de résultat consolidé

TOTAL

Exercice (en millions de dollars) ^(a)		2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	(notes 3, 4, 5)	200 316	209 363	171 493
Droits d'accises	(notes 3 et 5)	(24 067)	(25 257)	(22 394)
Produits des ventes	(notes 3 et 5)	176 249	184 106	149 099
Achats, nets de variation de stocks	(note 5)	(116 221)	(125 816)	(99 411)
Autres charges d'exploitation	(note 5)	(27 255)	(27 484)	(24 966)
Charges d'exploration	(note 5)	(785)	(797)	(864)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(note 5)	(15 731)	(13 992)	(16 103)
Autres produits	(note 6)	1 163	1 838	3 811
Autres charges	(note 6)	(1 192)	(1 273)	(1 034)
Coût de l'endettement financier brut		(2 333)	(1 933)	(1 396)
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		(19)	(188)	(138)
Coût de l'endettement financier net	(note 15)	(2 352)	(2 121)	(1 534)
Autres produits financiers	(note 6)	792	1 120	957
Autres charges financières	(note 6)	(764)	(685)	(642)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(note 8)	3 406	3 170	2 015
Charge d'impôt	(note 11)	(5 872)	(6 516)	(3 029)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		11 438	11 550	8 299
Part du Groupe		11 267	11 446	8 631
Intérêts ne conférant pas le contrôle		171	104	(332)
Résultat net par action (en \$)		4,20	4,27	3,36
Résultat net dilué par action (en \$)		4,17	4,24	3,34

(a) Excepté pour les résultats nets par action.

8.3 Résultat global consolidé

TOTAL

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	11 438	11 550	8 299
Autres éléments du résultat global			
Pertes et gains actuariels (note 10)	(192)	(12)	823
Variation de juste valeur des placements en instruments de capitaux propres (note 15)	142	–	–
Effet d'impôt	53	13	(390)
Écart de conversion de consolidation de la société-mère (note 9)	(1 533)	(4 022)	9 316
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	(1 530)	(4 021)	9 749
Écart de conversion de consolidation (note 9)	740	1 113	(2 578)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 8)	–	–	7
Couverture de flux futurs (notes 15 et 16)	(599)	25	324
Variation du basis spread des opérations en monnaie étrangère (note 15)	1	(80)	–
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt (note 8)	408	(540)	(677)
Autres éléments	(3)	(5)	–
Effet d'impôt	202	14	(100)
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	749	527	(3 024)
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (APRÈS IMPÔT)	(781)	(3 494)	6 725
RÉSULTAT GLOBAL	10 657	8 056	15 024
– Part du Groupe	10 418	8 021	15 312
– Intérêts ne conférant pas le contrôle (note 9)	239	35	(288)

8.4 Bilan consolidé

TOTAL

ACTIF

Au 31 décembre (en millions de dollars)		2019	2018	2017
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	(notes 4 et 7)	33 178	28 922	14 587
Immobilisations corporelles	(notes 4 et 7)	116 408	113 324	109 397
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	(note 8)	27 122	23 444	22 103
Autres titres	(note 8)	1 778	1 421	1 727
Actifs financiers non courants	(note 15)	912	680	679
Impôts différés	(note 11)	6 216	6 663	5 206
Autres actifs non courants	(note 6)	2 415	2 509	3 984
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		188 029	176 963	157 683
Actifs courants				
Stocks	(note 5)	17 132	14 880	16 520
Clients et comptes rattachés	(note 5)	18 488	17 270	14 893
Autres créances	(note 5)	17 013	14 724	14 210
Actifs financiers courants	(note 15)	3 992	3 654	3 393
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(note 15)	27 352	27 907	33 185
Actifs destinés à être cédés ou échangés	(note 2)	1 288	1 364	2 747
TOTAL ACTIFS COURANTS		85 265	79 799	84 948
TOTAL ACTIF		273 294	256 762	242 631

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre (en millions de dollars)		2019	2018	2017
Capitaux propres				
Capital		8 123	8 227	7 882
Primes et réserves consolidées		121 170	120 569	112 040
Écarts de conversion		(11 503)	(11 313)	(7 908)
Actions autodétenues		(1 012)	(1 843)	(458)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	(note 9)	116 778	115 640	111 556
Intérêts ne conférant pas le contrôle		2 527	2 474	2 481
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		119 305	118 114	114 037
Passifs non courants				
Impôts différés	(note 11)	11 858	11 490	10 828
Engagements envers le personnel	(note 10)	3 501	3 363	3 735
Provisions et autres passifs non courants	(note 12)	20 613	21 432	15 986
Dettes financières non courantes	(note 15)	47 773	40 129	41 340
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		83 745	76 414	71 889
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés		28 394	26 134	26 479
Autres créditeurs et dettes diverses	(note 5)	25 749	22 246	17 779
Dettes financières courantes	(note 15)	14 819	13 306	11 096
Autres passifs financiers courants	(note 15)	487	478	245
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés	(note 2)	795	70	1 106
TOTAL PASSIFS COURANTS		70 244	62 234	56 705
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		273 294	256 762	242 631

8.5 Tableau de flux de trésorerie consolidé

TOTAL

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 438	11 550	8 299
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles (note 5.3)	16 401	14 584	16 611
Provisions et impôts différés (note 5.5)	(58)	(887)	(384)
(Plus) Moins-value sur cessions d'actifs	(614)	(930)	(2 598)
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	(1 083)	(826)	42
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement (note 5.5)	(1 718)	769	827
Autres, nets	319	443	(478)
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	24 685	24 703	22 319
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT			
Investissements corporels et incorporels (note 7)	(11 810)	(17 080)	(13 767)
Coût d'acquisition de sociétés consolidées, net de la trésorerie acquise	(4 748)	(3 379)	(800)
Coût d'acquisition de titres	(1 618)	(1 108)	(1 368)
Augmentation des prêts non courants	(1 061)	(618)	(961)
Investissements	(19 237)	(22 185)	(16 896)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	527	3 716	1 036
Produits de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée	158	12	2 909
Produits de cession d'autres titres	349	1 444	294
Remboursement de prêts non courants	1 026	2 067	1 025
Désinvestissements	2 060	7 239	5 264
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	(17 177)	(14 946)	(11 632)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT			
Variation de capital :			
– actionnaires de la société mère	452	498	519
– actions propres	(2 810)	(4 328)	–
Dividendes payés :			
– aux actionnaires de la société mère	(6 641)	(4 913)	(2 643)
– aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(115)	(97)	(141)
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée (note 9)	–	–	–
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée (note 9)	(371)	(325)	(276)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	10	(622)	(4)
Émission nette d'emprunts non courants (note 15)	8 131	649	2 277
Variation des dettes financières courantes	(5 829)	(3 990)	(7 175)
Variation des actifs et passifs financiers courants	(536)	(797)	1 903
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	(7 709)	(13 925)	(5 540)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(201)	(4 168)	5 147
Incidence des variations de change	(354)	(1 110)	3 441
Trésorerie en début de période	27 907	33 185	24 597
TRÉSORERIE À FIN DE PÉRIODE (note 15)	27 352	27 907	33 185

8.6 Variation des capitaux propres consolidés

TOTAL

(en millions de dollars)	Actions émises		Primes et réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions autodétenues		Capitaux propres – part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
	Nombre	Montant			Nombre	Montant			
AU 1^{ER} JANVIER 2017	2 430 365 862	7 604	105 547	(13 871)	(10 587 822)	(600)	98 680	2 894	101 574
Résultat net 2017	–	–	8 631	–	–	–	8 631	(332)	8 299
Autres éléments du résultat global	–	–	718	5 963	–	–	6 681	44	6 725
Résultat global	–	–	9 349	5 963	–	–	15 312	(288)	15 024
Dividendes	–	–	(6 992)	–	–	–	(6 992)	(141)	(7 133)
Émissions d'actions	98 623 754	278	4 431	–	–	–	4 709	–	4 709
Rachats d'actions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cessions d'actions ^(a)	–	–	(142)	–	2 211 066	142	–	–	–
Paiements en actions	–	–	151	–	–	–	151	–	151
Annulation d'actions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	(302)	–	–	–	(302)	–	(302)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	–	–	(8)	–	–	–	(8)	4	(4)
Autres éléments	–	–	6	–	–	–	6	12	18
AU 31 DÉCEMBRE 2017	2 528 989 616	7 882	112 040	(7 908)	(8 376 756)	(458)	111 556	2 481	114 037
Résultat net 2018	–	–	11 446	–	–	–	11 446	104	11 550
Autres éléments du résultat global	–	–	(20)	(3 405)	–	–	(3 425)	(69)	(3 494)
Résultat global	–	–	11 426	(3 405)	–	–	8 021	35	8 056
Dividendes	–	–	(7 881)	–	–	–	(7 881)	(97)	(7 978)
Émissions d'actions	156 203 090	476	8 366	–	–	–	8 842	–	8 842
Rachats d'actions	–	–	–	–	(72 766 481)	(4 328)	(4 328)	–	(4 328)
Cessions d'actions ^(a)	–	–	(240)	–	4 079 257	240	–	–	–
Paiements en actions	–	–	294	–	–	–	294	–	294
Annulation d'actions	(44 590 699)	(131)	(2 572)	–	44 590 699	2 703	–	–	–
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	(315)	–	–	–	(315)	–	(315)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	–	–	(517)	–	–	–	(517)	(99)	(616)
Autres éléments	–	–	(32)	–	–	–	(32)	154	122
AU 31 DÉCEMBRE 2018	2 640 602 007	8 227	120 569	(11 313)	(32 473 281)	(1 843)	115 640	2 474	118 114
Résultat net 2019	–	–	11 267	–	–	–	11 267	171	11 438
Autres éléments du résultat global	–	–	(659)	(190)	–	–	(849)	68	(781)
Résultat global	–	–	10 608	(190)	–	–	10 418	239	10 657
Dividendes	–	–	(7 730)	–	–	–	(7 730)	(115)	(7 845)
Émissions d'actions	26 388 503	74	1 265	–	–	–	1 339	–	1 339
Rachats d'actions	–	–	–	–	(52 389 336)	(2 810)	(2 810)	–	(2 810)
Cessions d'actions ^(a)	–	–	(219)	–	4 278 948	219	–	–	–
Paiements en actions	–	–	207	–	–	–	207	–	207
Annulation d'actions	(65 109 435)	(178)	(3 244)	–	65 109 435	3 422	–	–	–
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	(4)	–	–	–	(4)	–	(4)
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	(353)	–	–	–	(353)	–	(353)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	–	–	55	–	–	–	55	(42)	13
Autres éléments	–	–	16	–	–	–	16	(29)	(13)
AU 31 DÉCEMBRE 2019	2 601 881 075	8 123	121 170	(11 503)	(15 474 234)	(1 012)	116 778	2 527	119 305

(a) Actions propres destinées à la couverture des plans d'actions gratuites dont bénéficient les salariés du Groupe.

Le détail de la variation des capitaux propres est présenté en note 9.

8.7 Annexe aux comptes consolidés

En date du 5 février 2020, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de TOTAL S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ils seront soumis pour approbation à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 mai 2020.

Base de préparation des comptes consolidés	292
Principaux jugements et estimations comptables	292
Jugements en cas de transactions non couvertes par des normes ou interprétations	293
NOTE 1 Principes comptables généraux	293
NOTE 2 Évolution de la composition du Groupe	295
NOTE 3 Information sectorielle par secteur d'activité	296
NOTE 4 Information sectorielle par zone géographique	308
NOTE 5 Principaux éléments de l'activité opérationnelle	308
NOTE 6 Autres éléments de l'activité opérationnelle	314
NOTE 7 Immobilisations incorporelles et corporelles	315
NOTE 8 Sociétés mises en équivalence, autres titres et parties liées	320
NOTE 9 Capitaux propres et paiements en actions	326
NOTE 10 Charges et avantages au personnel	336
NOTE 11 Impôts sur les sociétés	340
NOTE 12 Provisions et autres passifs non courants	342
NOTE 13 Engagements hors bilan et contrats de location	344
NOTE 14 Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie	349
NOTE 15 Structure financière et coûts financiers	352
NOTE 16 Instruments dérivés d'énergie et assimilés	370
NOTE 17 Événements postérieurs à la clôture	375
NOTE 18 Périmètre de consolidation	375

Base de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. et ses filiales (le Groupe) sont présentés en dollar américain (dollar) et sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2019.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2019 sont identiques à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2018, à l'exception des évolutions normatives reprises ci-dessous qui n'avaient pas été appliquées par anticipation par le Groupe.

Première application d'IFRS 16 "Contrats de location"

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS16, le Groupe a :

- appliqué la méthode de transition rétrospective simplifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, sans retraitement des périodes comparatives ;
- utilisé les mesures de simplification suivantes prévues par la norme dans ses dispositions transitoires :
 - exclusion des contrats que le Groupe n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4 ;
 - exclusion des contrats de location qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la date de première application.
- comptabilisé chaque composante locative du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives du contrat (services) ;
- appliqué les deux exemptions de la norme relatives aux contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

L'impact de l'application de cette norme au 1^{er} janvier 2019 est de 5 698 millions de dollars sur les immobilisations, (5 505) millions de dollars sur la dette nette et (193) millions de dollars sur les autres comptes d'actif et de passif. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré a été déterminé sur la base de la durée d'origine des contrats et ressort à 4,5% à la date de transition.

Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des états financiers selon les normes IFRS pour la clôture au 31 décembre 2019 requiert de la part de la Direction Générale le recours à des estimations, hypothèses et jugements, qui affectent l'information présentée dans les comptes consolidés et leurs notes annexes.

Ces estimations, hypothèses et jugements sont basés sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables à la date de préparation des états financiers. Ils sont régulièrement revus par la Direction Générale et peuvent donc être sensiblement révisés en cas de changement des circonstances ou suite à de nouvelles informations.

Des estimations, hypothèses et jugements différents pourraient avoir des impacts significatifs sur l'information présentée et les réalisations définitives pourraient également être différentes des montants inclus dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes.

Les principales estimations, hypothèses et jugements mis en œuvre dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés et de leurs notes annexes sont détaillés ci-après. Ils doivent être revus en parallèle des notes annexes associées auxquelles il est fait référence dans chacun des paragraphes.

Estimation des réserves d'hydrocarbures

L'estimation des réserves d'hydrocarbures est importante pour la mise en œuvre de la méthode dite des "successful efforts" utilisée par le Groupe pour la comptabilisation de ses activités pétrolières.

L'impact sur les immobilisations se décompose de la manière suivante :

(en millions de dollars)

Droits d'usage sur constructions	2 278
Droits d'usage sur installations techniques (y compris transport)	2 632
Autres droits d'usage	788
Total	5 698

Les autres informations relatives à l'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location" sont présentées en note 13.2 "Contrats de location".

Suite à l'analyse des contrats de location conclus dans le cadre d'activités conjointes (Joint Operation), conformément aux dispositions de l'IFRIC (*IFRS Interpretations Committee*), le Groupe a comptabilisé au 30 septembre 2019 l'intégralité des dettes relatives à ces contrats lorsqu'il a la responsabilité première d'effectuer les paiements associés. Lorsque l'actif que constitue le droit d'usage est contrôlé conjointement par le groupe et les autres partenaires, une créance financière a été comptabilisée pour la part de l'actif transféré aux partenaires.

Première application d'IFRIC 23 "Incertitude relative aux traitements fiscaux"

Le Groupe a appliqué l'interprétation d'IFRIC 23 au 1^{er} janvier 2019. L'interprétation clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 "Impôts sur le résultat" concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'impôt, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement comptable en résultat.

L'effet de la première application d'IFRIC 23 "Incertitude relative aux traitements fiscaux" sur les comptes consolidés du Groupe au 1^{er} janvier 2019, est non significatif.

Les réserves d'hydrocarbures du Groupe sont estimées par les ingénieurs pétroliers du Groupe conformément aux pratiques sectorielles et aux règles SEC (*U.S. Securities and Exchange Commission*).

Les réserves prouvées sont celles qui, par l'analyse de données de géosciences et d'ingénierie, peuvent être, avec une certitude raisonnable, estimées (à compter d'une certaine date, à partir de gisements connus et selon les conditions économiques, méthodes d'exploitation et réglementations gouvernementales existantes) récupérables avant la date d'expiration des contrats accordant le droit d'exploitation à moins que des éléments n'attestent que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain, et ce, quelle que soit la méthode, déterministe ou probabiliste, utilisée pour cette estimation.

Les réserves d'hydrocarbures prouvées sont établies sur la base d'un prix moyen annuel de référence calculé à partir de la moyenne arithmétique du prix des premiers jours de chaque mois de l'année, à l'exception des cas où les prix sont définis contractuellement, sans actualisation. Le Groupe réévalue ses réserves d'hydrocarbures au moins une fois par an pour l'ensemble de ses droits miniers.

La méthode comptable des "successful efforts" ainsi que les droits miniers et immobilisations corporelles de l'exploration-production sont présentés en note 7 "Immobilisations incorporelles et corporelles".

Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et goodwill

Dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable des actifs pour les tests de dépréciation (IAS36), les estimations, hypothèses et jugements concernent principalement les scénarios de prix des hydrocarbures, les coûts opératoires, les volumes de production et les réserves prouvées de pétrole et gaz, les marges de raffinage et les conditions de commercialisation des produits (principalement les produits pétroliers, pétrochimiques et chimiques ainsi que ceux de la filière renouvelable). Les estimations et hypothèses, utilisées par la Direction Générale, sont déterminées au sein de services internes spécialisés au vu des conditions économiques et des analyses d'experts externes. Le taux d'actualisation est revu chaque année.

Les dépréciations d'actifs immobilisés et la méthode appliquée pour les dépréciations sont présentés dans la note 3 "Information sectorielle par secteur d'activité".

Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel et les fonds investis peuvent être sujets à une volatilité importante en raison notamment des variations des valeurs de marché et des hypothèses actuarielles. Ces hypothèses varient selon les différents plans de retraite et prennent ainsi en compte les conditions locales. Elles sont déterminées selon un processus encadré faisant intervenir les expertises et les jugements internes au Groupe, en terme financier et d'actuariat, et aussi en consultation avec des actuaires et experts indépendants.

Les hypothèses retenues pour chaque plan sont revues annuellement et ajustées si nécessaire pour prendre en compte les changements provenant de l'expérience et des conseils actuariels. Le taux d'actualisation est revu chaque trimestre.

Les engagements envers le personnel et les méthodes appliquées pour la comptabilisation de ces engagements sont détaillés en note 10 "Charges et avantages au personnel".

Provisions pour restitution des sites

Les dépenses futures au titre des restitutions des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées d'après une estimation raisonnable au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

Cette estimation est fondée sur les informations disponibles en termes de coûts et de programme de travaux. Elle est régulièrement revue pour notamment tenir compte des changements intervenant dans les lois et règlements, les estimations de réserves et de productions, l'analyse des conditions du site et les technologies.

Le taux d'actualisation est revu chaque année.

Les provisions pour restitutions des sites et les méthodes appliquées pour leur comptabilisation sont présentées en note 12 "Provisions et autres passifs non courants".

Impôts sur les sociétés

Un passif d'impôt est comptabilisé dès lors qu'un paiement futur, en application d'une réglementation fiscale, est considéré comme probable et qu'il peut être raisonnablement estimé. L'exercice du jugement est nécessaire pour évaluer les conséquences d'événements nouveaux sur le montant de ce passif.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans les comptes dans la mesure où leur recouvrement est considéré comme probable. Le montant de ces actifs est déterminé à partir des profits taxables existants à la date de clôture et des profits taxables futurs dont l'estimation est par nature incertaine et susceptible d'être modifiée dans la durée. L'exercice du jugement est donc requis pour évaluer les conséquences d'événements nouveaux sur la valeur de ces actifs et notamment les changements intervenant dans les estimations de ces profits futurs taxables et des délais nécessaires à leur utilisation.

En outre, ces positions fiscales peuvent dépendre des interprétations des législations fiscales et règlements dans les pays où le Groupe est présent. Ces interprétations peuvent avoir un caractère incertain. Selon les circonstances, elles ne sont définitives qu'après des négociations ou la résolution de litiges avec les autorités concernées qui peuvent durer plusieurs années.

L'impôt sur les sociétés et les méthodes appliquées pour sa comptabilisation sont détaillés dans la note 11 "Impôts sur les sociétés".

Jugements en cas de transactions non couvertes par des normes ou interprétations

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction Générale du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre les méthodes comptables

permettant de fournir une information conforme aux principes généraux des IFRS : image fidèle, pertinence et importance relative.

NOTE 1 Principes comptables généraux

1.1 Principes comptables

A) Principes de consolidation

Les entités contrôlées directement par la société mère ou indirectement par le biais d'autres entités contrôlées sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les activités conjointes sont comptabilisées à hauteur de la quote-part détenue par le Groupe.

Les participations dans les entreprises associées, dans lesquelles l'investisseur exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée

lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entreprise. Dans le cas d'un pourcentage inférieur à 20%, la comptabilisation par mise en équivalence ne s'applique que lorsque l'influence notable peut être démontrée.

Les soldes, transactions et résultats internes sont éliminés.

B) Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode requiert la comptabilisation des actifs identifiables acquis et des passifs repris des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur.

La comptabilisation initiale de l'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition.

L'acquéreur doit comptabiliser le *goodwill* à la date d'acquisition, évalué comme étant l'excédent de :

- la contrepartie transférée, le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- par rapport à la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, le recensement et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire. A l'issue de cette analyse complémentaire, le *goodwill* négatif résiduel est comptabilisé directement en résultat.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle peuvent être évalués soit à la quote-part de l'actif net identifiable de la société acquise, soit à la juste valeur.

Lors de transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle, l'écart entre le prix payé (reçu) et la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle acquis (cédés) est enregistré directement dans les capitaux propres.

C) Méthodes de conversion

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est le dollar américain. En revanche, la monnaie fonctionnelle de la société-mère est l'euro. Les écarts de conversion en résultant sont présentés dans la rubrique "Ecart de conversion de consolidation de la société-mère" dans l'état du résultat global, au sein des autres éléments du résultat global ne pouvant pas faire l'objet d'un reclassement en résultat. Ils sont présentés dans la ligne "Ecart de conversion" au bilan.

Les comptes des filiales sont établis dans la monnaie la plus représentative de leur environnement économique, qualifiée de monnaie fonctionnelle.

Depuis le 1^{er} juillet 2018 l'Argentine est considérée comme un pays en hyperinflation. La norme IAS 29 "Information financière dans les économies hyper-inflationnistes" s'applique aux entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin. La monnaie fonctionnelle de la filiale argentine opérant dans le secteur Exploration & Production étant le dollar américain, IAS 29 est donc sans incidence sur les comptes du Groupe. L'actif net des autres secteurs est non significatif.

(i) Éléments monétaires

Les transactions réalisées en devises autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de clôture et l'écart de change qui en résulte est enregistré en résultat.

(ii) Conversion des états financiers

Les bilans des entreprises établis en monnaies autres que le dollar sont convertis en dollars sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "Écarts de conversion" pour la part du Groupe et dans le poste "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour la part des intérêts ne conférant pas le contrôle.

1.2 Principes comptables applicables et significatifs dans le futur

Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretations Committee*) non encore en vigueur au 31 décembre 2019, sont les suivantes :

Normes non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019

En septembre 2019, l'IASB a publié un amendement à IFRS9, IAS39 et IFRS7 en lien avec la réforme des taux d'intérêt de référence, applicable à compter du 1^{er} janvier 2020. Au 31 décembre 2019, les taux IBOR continuent à être utilisés comme des taux de référence dans les marchés financiers et sont utilisés pour la valorisation d'instruments financiers dont les dates de maturités excèdent la date de fin attendue de ces taux ; le groupe considère que la structure actuelle de marché justifie la continuité de la comptabilité de couverture au 31 décembre 2019.

NOTE 2 Évolution de la composition du Groupe

2.1 Principales acquisitions et cessions de la période

Au cours de l'exercice 2019, les principales variations de la composition du Groupe ont été les suivantes :

Integrated Gas, Renewables & Power

- Le 4 mars 2019, TOTAL et Novatek ont signé un accord sur une prise de participation directe par TOTAL de 10% dans Arctic LNG 2, un projet majeur de gaz naturel liquéfié porté par Novatek, situé sur la péninsule de Gydan en Russie.
- Le 15 mars 2019, TOTAL a finalisé la cession d'une participation de 4% dans le projet de gaz naturel liquéfié (GNL) Ichthys en Australie au partenaire opérateur INPEX, réduisant ainsi sa participation dans le projet de 30% à 26%.
- Le 30 août 2019, TOTAL a finalisé un accord avec Toshiba pour la reprise de son portefeuille de GNL aux Etats-Unis. Ce portefeuille inclut un accord de tolling d'une durée de 20 ans ainsi que des accords de transport de gaz. Dans le cadre de cette transaction, TOTAL a fait l'acquisition de toutes les actions Toshiba America LNG Corporation et repris tous les contrats de GNL de Toshiba Energy Systems and Solutions Corp, et a reçu à ce titre 815 millions de dollars compte tenu des risques de perte du portefeuille.
- Le 30 septembre 2019, TOTAL a finalisé l'acquisition de la participation de 26,5% que détenait Anadarko dans le projet Mozambique LNG, dans le cadre de l'accord conclu le 3 mai 2019 avec Occidental en vue d'acquiescer les actifs d'Anadarko en Afrique (Mozambique, Algérie, Ghana et Afrique du Sud).

Exploration & Production

- Le 1^{er} avril 2019, TOTAL a acquis la totalité du capital de la société Chevron Denmark Inc., qui détient une participation de 12% dans le *Danish Underground Consortium* (DUC), une participation de 12% dans la licence 8/06 et une participation de 7,5% dans le pipeline Tyra West. Suite à cette acquisition, TOTAL augmente sa participation de 31,2% à 43,2% dans le consortium.

2.2 Principaux regroupements d'entreprises

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS3 "Regroupements d'entreprises", TOTAL procède à l'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, sur la base des informations disponibles. Cette évaluation sera finalisée dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Integrated Gas, Renewables & Power

Anadarko Mozambique

Le Groupe a acquis le 30 septembre 2019 100% des titres de la filiale d'Anadarko Mozambique qui détient une participation de 26,5% dans le projet Mozambique LNG. Cette opération a été enregistrée pour un prix d'acquisition de 4 426 millions de dollars et un *goodwill* provisoire de 136 millions de dollars a été comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

La comptabilisation initiale de l'acquisition est détaillée ci-dessous :

(en millions de dollars)	A la date d'acquisition
<i>Goodwill</i>	136
Immobilisations incorporelles	3 751
Immobilisations corporelles	767
Autres actifs et passifs	(309)
Trésorerie acquise	81
Juste valeur de la contrepartie transférée	4 426

2.3 Projets de cession

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", les actifs et passifs des entités contrôlées détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. A partir de la date de classification en "actifs détenus en vue de la vente", les dotations aux amortissements cessent.

Exploration & Production

- Le 10 juillet 2019, TOTAL a annoncé la signature d'un accord en vue de céder plusieurs actifs non stratégiques situés au Royaume-Uni à Petrogas NEO UK Ltd. Le montant global de cette transaction s'élève à 635 millions de dollars. L'opération reste soumise à l'approbation des autorités. Au 31 décembre 2019, les actifs et passifs ont été respectivement classés dans la rubrique "Actifs destinés à être cédés ou échangés" pour 449 millions de dollars et dans la rubrique "Passifs destinés à être cédés ou échangés" du bilan consolidé pour 349 millions de dollars. Les actifs concernés comprennent principalement des immobilisations incorporelles et corporelles.
- Le 30 octobre 2019, TOTAL a signé un accord avec Shell en vue de lui céder sa filiale Total E&P Deep Offshore Borneo BV, détenue à 100%, et qui possède 86,95% du bloc CA1 situé à 100 km au large des côtes de Brunei. Le montant de la transaction s'élève à 300 millions de dollars. L'opération reste notamment soumise à l'approbation des autorités compétentes. Au 31 décembre 2019, les actifs et passifs ont été respectivement classés dans la rubrique "Actifs destinés à être cédés ou échangés" pour 433 millions de dollars et dans la rubrique "Passifs destinés à être cédés ou échangés" du bilan consolidé pour 180 millions de dollars. Les actifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles.

NOTE 3 Information sectorielle par secteur d'activité

Composition des secteurs

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du *reporting* interne. Elle reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TOTAL qui est revue par le principal décideur opérationnel du Groupe, le Comité Exécutif.

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant retraitements de consolidation et ajustements inter-secteurs.

Les transactions entre secteurs sont réalisées à des prix proches des prix de marché.

La croissance rentable dans les chaînes de valeur intégrées du gaz et de l'électricité bas carbone est un des axes clés de la stratégie de TOTAL. Afin de donner une meilleure visibilité à ces activités, une nouvelle structure de reporting de l'information financière par secteur d'activité a été décidée et est effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

L'organisation des activités du Groupe s'articule autour des quatre secteurs d'activités suivants :

- un secteur Exploration & Production ;
- un secteur Integrated Gas, Renewables & Power qui comprend la chaîne intégrée du gaz (y compris le GNL) et de l'électricité bas carbone. Il inclut l'ensemble des activités de GNL amont et *midstream* auparavant reportées dans l'Exploration-Production ;
- un secteur Raffinage-Chimie qui constitue un grand pôle industriel contenant les activités de raffinage, de pétrochimie et de chimie de spécialités. Ce secteur couvre également les activités d'approvisionnement et de négoce pétrolier et les Transports maritimes ;
- un secteur Marketing & Services comprenant les activités de commercialisation dans le domaine des produits pétroliers ainsi que les activités d'approvisionnement et de logistique correspondantes.

Par ailleurs le secteur Holding comprend les activités fonctionnelles et financières des holdings.

Compte tenu du changement de la structure de l'organisation interne du Groupe modifiant la composition des secteurs d'activités, les données de l'information sectorielle relatives aux exercices 2017 et 2018 ont été retraitées.

Définition des indicateurs

(i) Résultat opérationnel (critère de mesure de la performance d'exploitation)

Produits des ventes après déduction des achats consommés et variations de stocks, des autres charges d'exploitation, des charges d'exploration et des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et des droits miniers.

Le résultat opérationnel exclut les amortissements d'immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, les écarts de change et les plus ou moins-values sur cessions d'actifs.

(ii) Résultat opérationnel net (critère de mesure de la rémunération des capitaux employés)

Résultat opérationnel après prise en compte des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, des écarts de change et des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, ainsi que de tous les autres produits et charges liés aux capitaux employés (dividendes des sociétés non consolidées, résultats de sociétés mises en équivalence, frais financiers capitalisés...), et après l'impôt applicable à tous ces éléments.

Les produits et charges constituant la différence entre le résultat opérationnel net et le résultat net part du groupe sont uniquement les frais financiers relatifs aux dettes financières nettes de la trésorerie, après l'impôt qui leur est applicable (coût net de la dette nette) et les intérêts ne conférant pas le contrôle.

(iii) Résultats ajustés

Résultat opérationnel, résultat opérationnel net ou résultat net après retraitement des éléments d'ajustement décrits ci-dessous.

(iv) Capitaux employés

Actifs immobilisés et besoin en fonds de roulement, retraités de l'effet de stock, nets des impôts différés et provisions non courantes.

(v) ROACE (Return on Average Capital Employed) – Rentabilité des capitaux employés moyens

Rapport du résultat opérationnel net ajusté à la moyenne des capitaux employés de début et de fin de période.

Les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement, tels que les résultats ajustés et le ROACE sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes.

Éléments d'ajustement

Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) Les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées "d'éléments non récurrents" sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) L'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par référence à la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) L'effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par le Comité Exécutif de TOTAL et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS.

Les normes IFRS prévoient que les stocks de *trading* soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours *spot* de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de *trading* en juste valeur sur la base de cours *forward*.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de trading, TOTAL conclut des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne du Groupe, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

A) Informations par secteur d'activité

Exercice 2019 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power				Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Exploration & Production	Renewables & Power	Raffinage-Chimie	Marketing & Services				
Chiffre d'affaires hors Groupe	7 261	18 167	87 598	87 280	10	–	200 316	
Chiffre d'affaires Groupe	31 329	2 825	32 390	659	125	(67 328)	–	
Droits d'accises	–	–	(3 015)	(21 052)	–	–	(24 067)	
PRODUITS DES VENTES	38 590	20 992	116 973	66 887	135	(67 328)	176 249	
Charges d'exploitation	(16 389)	(18 316)	(112 104)	(63 855)	(925)	67 328	(144 261)	
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(11 659)	(1 492)	(1 527)	(980)	(73)	–	(15 731)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	10 542	1 184	3 342	2 052	(863)	–	16 257	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	610	2 330	322	101	42	–	3 405	
Impôts du résultat opérationnel net	(4 572)	(741)	(470)	(598)	155	–	(6 226)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET	6 580	2 773	3 194	1 555	(666)	–	13 436	
Coût net de la dette nette							(1 998)	
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(171)	
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE							11 267	

Exercice 2019 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power				Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Exploration & Production	Renewables & Power	Raffinage-Chimie	Marketing & Services				
Chiffre d'affaires hors Groupe	–	(64)	–	–	–	–	(64)	
Chiffre d'affaires Groupe	–	–	–	–	–	–	–	
Droits d'accises	–	–	–	–	–	–	–	
PRODUITS DES VENTES	–	(64)	–	–	–	–	(64)	
Charges d'exploitation	(145)	(240)	397	(40)	(112)	–	(140)	
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(721)	(156)	(41)	(2)	–	–	(920)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ^(b)	(866)	(460)	356	(42)	(112)	–	(1 124)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(112)	974	(83)	(83)	–	–	696	
Impôts du résultat opérationnel net	49	(130)	(82)	27	(73)	–	(209)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET ^(b)	(929)	384	191	(98)	(185)	–	(637)	
Coût net de la dette nette							(15)	
Intérêts ne conférant pas le contrôle							91	
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE							(561)	

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

(b) Dont effet stock

Sur le résultat opérationnel	–	–	477	(31)	–
Sur le résultat opérationnel net	–	–	371	(14)	–

Exercice 2019 (ajusté) (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power					Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Exploration & Production	Renewables & Power	Raffinage-Chimie	Marketing & Services				
Chiffre d'affaires hors Groupe	7 261	18 231	87 598	87 280	10	–	200 380	
Chiffre d'affaires Groupe	31 329	2 825	32 390	659	125	(67 328)	–	
Droits d'accises	–	–	(3 015)	(21 052)	–	–	(24 067)	
PRODUITS DES VENTES	38 590	21 056	116 973	66 887	135	(67 328)	176 313	
Charges d'exploitation	(16 244)	(18 076)	(112 501)	(63 815)	(813)	67 328	(144 121)	
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(10 938)	(1 336)	(1 486)	(978)	(73)	–	(14 811)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	11 408	1 644	2 986	2 094	(751)	–	17 381	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	722	1 356	405	184	42	–	2 709	
Impôts du résultat opérationnel net	(4 621)	(611)	(388)	(625)	228	–	(6 017)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET AJUSTÉ	7 509	2 389	3 003	1 653	(481)	–	14 073	
Coût net de la dette nette							(1 983)	
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(262)	
RÉSULTAT NET AJUSTÉ – PART DU GROUPE							11 828	

Exercice 2019 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power					Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Exploration & Production	Renewables & Power	Raffinage-Chimie	Marketing & Services				
Investissements	8 992	7 053	1 698	1 374	120		19 237	
Désinvestissements	368	1 108	322	249	13		2 060	
Flux de trésorerie d'exploitation	16 917	3 461	3 837	2 604	(2 134)		24 685	
Bilan au 31 décembre 2019								
Immobilisations corporelles et incorporelles	98 894	29 597	12 196	8 316	583		149 586	
Titres et prêts des sociétés mises en équivalence	7 631	15 271	3 787	433	–		27 122	
Autres actifs non courants	4 484	2 993	744	1 179	1 009		10 409	
Besoin en fonds de roulement	2 617	(1 192)	796	178	(3 909)		(1 510)	
Provisions et autres passifs non courants	(25 208)	(5 488)	(3 898)	(1 531)	153		(35 972)	
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés – Capitaux employés	426	368	–	–	–		794	
CAPITAUX EMPLOYÉS (BILAN)	88 844	41 549	13 625	8 575	(2 164)		150 429	
Moins effet de stock	–	–	(1 397)	(204)	–		(1 601)	
CAPITAUX EMPLOYÉS (INFORMATION PAR SECTEUR)	88 844	41 549	12 228	8 371	(2 164)		148 828	
ROACE en pourcentage	8%	6%	26%	22%			10%	

Exercice 2018 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power					Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Exploration & Production	Renewables & Power	Raffinage-Chimie	Marketing & Services				
Chiffre d'affaires hors Groupe	9 889	17 236	92 025	90 206	7	–	209 363	
Chiffre d'affaires Groupe	30 337	2 198	35 462	979	64	(69 040)	–	
Droits d'accises	–	–	(3 359)	(21 898)	–	–	(25 257)	
PRODUITS DES VENTES	40 226	19 434	124 128	69 287	71	(69 040)	184 106	
Charges d'exploitation	(17 532)	(17 679)	(120 393)	(66 737)	(796)	69 040	(154 097)	
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(10 192)	(1 827)	(1 222)	(709)	(42)	–	(13 992)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	12 502	(72)	2 513	1 841	(767)	–	16 017	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 365	1 639	782	307	77	–	4 170	
Impôts du résultat opérationnel net	(5 770)	(471)	(445)	(532)	375	–	(6 843)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET	8 097	1 096	2 850	1 616	(315)	–	13 344	
Coût net de la dette nette							(1 794)	
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(104)	
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE							11 446	

Exercice 2018 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power					Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Exploration & Production	Renewables & Power	Raffinage-Chimie	Marketing & Services				
Chiffre d'affaires hors Groupe	–	56	–	–	–	–	56	
Chiffre d'affaires Groupe	–	–	–	–	–	–	–	
Droits d'accises	–	–	–	–	–	–	–	
PRODUITS DES VENTES	–	56	–	–	–	–	56	
Charges d'exploitation	(199)	(237)	(616)	(45)	(9)	–	(1 106)	
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(707)	(1 065)	(2)	–	–	–	(1 774)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ^(b)	(906)	(1 246)	(618)	(45)	(9)	–	(2 824)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(128)	(247)	(116)	(5)	–	–	(496)	
Impôts du résultat opérationnel net	584	170	205	14	–	–	973	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET ^(b)	(450)	(1 323)	(529)	(36)	(9)	–	(2 347)	
Coût net de la dette nette							(67)	
Intérêts ne conférant pas le contrôle							301	
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE							(2 113)	

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

(b) Dont effet stock

Sur le résultat opérationnel	–	–	(589)	(6)	–	
Sur le résultat opérationnel net	–	–	(413)	(5)	–	

Exercice 2018 (ajusté) (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power					Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Exploration & Production	Renewables & Power	Raffinage-Chimie	Marketing & Services				
Chiffre d'affaires hors Groupe	9 889	17 180	92 025	90 206	7	–	209 307	
Chiffre d'affaires Groupe	30 337	2 198	35 462	979	64	(69 040)	–	
Droits d'accises	–	–	(3 359)	(21 898)	–	–	(25 257)	
PRODUITS DES VENTES	40 226	19 378	124 128	69 287	71	(69 040)	184 050	
Charges d'exploitation	(17 333)	(17 442)	(119 777)	(66 692)	(787)	69 040	(152 991)	
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(9 485)	(762)	(1 220)	(709)	(42)	–	(12 218)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	13 408	1 174	3 131	1 886	(758)	–	18 841	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 493	1 886	898	312	77	–	4 666	
Impôts du résultat opérationnel net	(6 354)	(641)	(650)	(546)	375	–	(7 816)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET AJUSTÉ	8 547	2 419	3 379	1 652	(306)	–	15 691	
Coût net de la dette nette							(1 727)	
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(405)	
RÉSULTAT NET AJUSTÉ – PART DU GROUPE							13 559	

Exercice 2018 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power					Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Exploration & Production	Renewables & Power	Raffinage-Chimie	Marketing & Services				
Investissements	13 789	5 032	1 781	1 458	125		22 185	
Désinvestissements	3 674	2 209	919	428	9		7 239	
Flux de trésorerie d'exploitation	18 537	596	4 308	2 759	(1 497)		24 703	
Bilan au 31 décembre 2018								
Immobilisations corporelles et incorporelles	100 997	24 023	10 493	6 343	390		142 246	
Titres et prêts des sociétés mises en équivalence	6 754	12 349	3 910	431	–		23 444	
Autres actifs non courants	4 780	3 114	663	1 155	881		10 593	
Besoin en fonds de roulement	1 911	420	32	194	(4 064)		(1 507)	
Provisions et autres passifs non courants	(25 042)	(6 288)	(3 615)	(1 465)	125		(36 285)	
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés – Capitaux employés	–	1 128	151	–	–		1 279	
CAPITAUX EMPLOYÉS (BILAN)	89 400	34 746	11 634	6 658	(2 668)		139 770	
Moins effet de stock	–	–	(1 035)	(216)	–		(1 251)	
CAPITAUX EMPLOYÉS (INFORMATION PAR SECTEUR)	89 400	34 746	10 599	6 442	(2 668)		138 519	
ROACE en pourcentage	10%	7%	31%	25%			12%	

Exercice 2017 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power					Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Exploration & Production	Renewables & Power	Raffinage-Chimie	Marketing & Services				
Chiffre d'affaires hors Groupe	6 527	14 804	75 505	74 634	23	–	171 493	
Chiffre d'affaires Groupe	21 956	1 679	26 844	857	374	(51 710)	–	
Droits d'accises	–	–	(3 008)	(19 386)	–	–	(22 394)	
PRODUITS DES VENTES	28 483	16 483	99 341	56 105	397	(51 710)	149 099	
Charges d'exploitation	(13 582)	(14 536)	(94 097)	(53 629)	(1 107)	51 710	(125 241)	
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(12 611)	(1 721)	(1 074)	(657)	(40)	–	(16 103)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	2 290	226	4 170	1 819	(750)	–	7 755	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	657	920	2 979	497	54	–	5 107	
Impôts du résultat opérationnel net	(1 836)	(537)	(944)	(561)	540	–	(3 338)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET	1 111	609	6 205	1 755	(156)	–	9 524	
Coût net de la dette nette							(1 225)	
Intérêts ne conférant pas le contrôle							332	
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE							8 631	

Exercice 2017 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power					Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Exploration & Production	Renewables & Power	Raffinage-Chimie	Marketing & Services				
Chiffre d'affaires hors Groupe	–	(20)	–	–	–	–	(20)	
Chiffre d'affaires Groupe	–	–	–	–	–	–	–	
Droits d'accises	–	–	–	–	–	–	–	
PRODUITS DES VENTES	–	(20)	–	–	–	–	(20)	
Charges d'exploitation	(119)	(389)	167	(11)	(64)	–	(416)	
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 799)	(800)	(53)	(10)	–	–	(4 662)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL^(b)	(3 918)	(1 209)	114	(21)	(64)	–	(5 098)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(201)	(243)	2 177	102	–	–	1 835	
Impôts du résultat opérationnel net	689	132	124	(2)	(114)	–	829	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET^(b)	(3 430)	(1 320)	2 415	79	(178)	–	(2 434)	
Coût net de la dette nette							(29)	
Intérêts ne conférant pas le contrôle							516	
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE							(1 947)	

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet de variations de juste valeur.

(b) Dont effet stock

Sur le résultat opérationnel	–	–	344	13	–	
Sur le résultat opérationnel net	–	–	298	(3)	–	

Exercice 2017 (ajusté) (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power					Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Exploration & Production	Renewables & Power	Raffinage-Chimie	Marketing & Services				
Chiffre d'affaires hors Groupe	6 527	14 824	75 505	74 634	23	–	171 513	
Chiffre d'affaires Groupe	21 956	1 679	26 844	857	374	(51 710)	–	
Droits d'accises	–	–	(3 008)	(19 386)	–	–	(22 394)	
PRODUITS DES VENTES	28 483	16 503	99 341	56 105	397	(51 710)	149 119	
Charges d'exploitation	(13 463)	(14 147)	(94 264)	(53 618)	(1 043)	51 710	(124 825)	
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(8 812)	(921)	(1 021)	(647)	(40)	–	(11 441)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	6 208	1 435	4 056	1 840	(686)	–	12 853	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	858	1 163	802	395	54	–	3 272	
Impôts du résultat opérationnel net	(2 525)	(669)	(1 068)	(559)	654	–	(4 167)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET AJUSTÉ	4 541	1 929	3 790	1 676	22	–	11 958	
Coût net de la dette nette							(1 196)	
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(184)	
RÉSULTAT NET AJUSTÉ – PART DU GROUPE							10 578	

Exercice 2017 (en millions de dollars)	Integrated Gas, Renewables & Power					Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Exploration & Production	Renewables & Power	Raffinage-Chimie	Marketing & Services				
Investissements	10 005	3 594	1 734	1 457	106		16 896	
Désinvestissements	1 793	198	2 820	413	40		5 264	
Flux de trésorerie d'exploitation ^(*)	10 719	3 157	7 411	2 221	(1 189)		22 319	
Bilan au 31 décembre 2017								
Immobilisations corporelles et incorporelles	87 225	19 287	10 820	6 253	399		123 984	
Titres et prêts des sociétés mises en équivalence	6 954	10 701	4 010	438	–		22 103	
Autres actifs non courants	5 480	3 204	677	1 060	496		10 917	
Besoin en fonds de roulement	3 749	(403)	876	792	(3 650)		1 365	
Provisions et autres passifs non courants	(22 372)	(2 687)	(3 839)	(1 544)	(106)		(30 549)	
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés – Capitaux employés	1 475	–	–	166	–		1 641	
CAPITAUX EMPLOYÉS (BILAN)	82 511	30 102	12 544	7 165	(2 861)		129 461	
Moins effet de stock	–	–	(1 499)	(236)	1		(1 734)	
CAPITAUX EMPLOYÉS (INFORMATION PAR SECTEUR)	82 511	30 102	11 045	6 929	(2 860)		127 727	
ROACE en pourcentage	5%	7%	33%	26%			9%	

(*) A compter du 1^{er} janvier 2018, afin de mieux refléter la performance opérationnelle des secteurs, les frais financiers ont été sectorisés dans le secteur Holding. Les données 2017 ont été retraitées.

B) Réconciliation des informations par secteur avec les états financiers consolidés

L'impact des éléments d'ajustement sur le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

Exercice 2019 <i>(en millions de dollars)</i>	Ajusté	Éléments d'ajustement^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	200 380	(64)	200 316
Droits d'accises	(24 067)	–	(24 067)
Produits des ventes	176 313	(64)	176 249
Achats, nets de variation de stocks	(116 464)	243	(116 221)
Autres charges d'exploitation	(26 872)	(383)	(27 255)
Charges d'exploration	(785)	–	(785)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(14 811)	(920)	(15 731)
Autres produits	876	287	1 163
Autres charges	(455)	(737)	(1 192)
Coût de l'endettement financier brut	(2 318)	(15)	(2 333)
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(19)	–	(19)
Coût de l'endettement financier net	(2 337)	(15)	(2 352)
Autres produits financiers	792	–	792
Autres charges financières	(764)	–	(764)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 260	1 146	3 406
Charge d'impôt	(5 663)	(209)	(5 872)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	12 090	(652)	11 438
Part du Groupe	11 828	(561)	11 267
Intérêts ne conférant pas le contrôle	262	(91)	171

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

Exercice 2018 <i>(en millions de dollars)</i>	Ajusté	Éléments d'ajustement^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	209 307	56	209 363
Droits d'accises	(25 257)	–	(25 257)
Produits des ventes	184 050	56	184 106
Achats, nets de variation de stocks	(125 134)	(682)	(125 816)
Autres charges d'exploitation	(27 060)	(424)	(27 484)
Charges d'exploration	(797)	–	(797)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(12 218)	(1 774)	(13 992)
Autres produits	1 518	320	1 838
Autres charges	(448)	(825)	(1 273)
Coût de l'endettement financier brut	(1 866)	(67)	(1 933)
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(188)	–	(188)
Coût de l'endettement financier net	(2 054)	(67)	(2 121)
Autres produits financiers	1 120	–	1 120
Autres charges financières	(685)	–	(685)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3 161	9	3 170
Charge d'impôt	(7 489)	973	(6 516)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	13 964	(2 414)	11 550
Part du Groupe	13 559	(2 113)	11 446
Intérêts ne conférant pas le contrôle	405	(301)	104

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

Exercice 2017 (en millions de dollars)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	171 513	(20)	171 493
Droits d'accises	(22 394)	–	(22 394)
Produits des ventes	149 119	(20)	149 099
Achats, nets de variation de stocks	(99 534)	123	(99 411)
Autres charges d'exploitation	(24 427)	(539)	(24 966)
Charges d'exploration	(864)	–	(864)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(11 441)	(4 662)	(16 103)
Autres produits	772	3 039	3 811
Autres charges	(389)	(645)	(1 034)
Coût de l'endettement financier brut	(1 367)	(29)	(1 396)
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(138)	–	(138)
Coût de l'endettement financier net	(1 505)	(29)	(1 534)
Autres produits financiers	957	–	957
Autres charges financières	(642)	–	(642)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 574	(559)	2 015
Charge d'impôt	(3 858)	829	(3 029)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	10 762	(2 463)	8 299
Part du Groupe	10 578	(1 947)	8 631
Intérêts ne conférant pas le contrôle	184	(516)	(332)

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

C) Informations sur les éléments d'ajustement

Les principaux éléments d'ajustement de l'exercice 2019 sont constitués des "Dépréciations exceptionnelles" d'actifs non courants pour un montant de (920) millions de dollars en résultat opérationnel et (465) millions de dollars en résultat net part du Groupe. Les modalités de réalisation des tests de dépréciation et les dépréciations exceptionnelles enregistrées au cours de l'exercice sont détaillées dans le paragraphe D de la note 3.

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2019 (en millions de dollars)	Exploration & Production	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	–	–	477	(31)	–	446
Effet des variations de juste valeur	–	(19)	–	–	–	(19)
Charges de restructuration	–	(4)	–	–	–	(4)
Dépréciations exceptionnelles	(721)	(156)	(41)	(2)	–	(920)
Autres éléments	(145)	(281)	(80)	(9)	(112)	(627)
TOTAL	(866)	(460)	356	(42)	(112)	(1 124)

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

Exercice 2019 (en millions de dollars)	Exploration & Production	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	–	–	369	(23)	–	346
Effet des variations de juste valeur	–	(15)	–	–	–	(15)
Charges de restructuration	(5)	(31)	(22)	–	–	(58)
Dépréciations exceptionnelles	(530)	105	(39)	(1)	–	(465)
Plus (moins) values de cession	–	–	–	–	–	–
Autres éléments	(405)	422	(119)	(82)	(185)	(369)
TOTAL	(940)	481	189	(106)	(185)	(561)

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2018 <i>(en millions de dollars)</i>	Exploration & Production	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	–	–	(589)	(6)	–	(595)
Effet des variations de juste valeur	–	48	–	–	–	48
Charges de restructuration	(67)	–	(3)	–	–	(70)
Dépréciations exceptionnelles	(707)	(1 065)	(2)	–	–	(1 774)
Autres éléments	(132)	(229)	(24)	(39)	(9)	(433)
TOTAL	(906)	(1 246)	(618)	(45)	(9)	(2 824)

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

Exercice 2018 <i>(en millions de dollars)</i>	Exploration & Production	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	–	–	(414)	(6)	–	(420)
Effet des variations de juste valeur	–	38	–	–	–	38
Charges de restructuration	(94)	(10)	(34)	–	–	(138)
Dépréciations exceptionnelles	(651)	(896)	(48)	–	–	(1 595)
Plus (moins) values de cession	(14)	(2)	–	–	–	(16)
Autres éléments	252	(112)	(34)	(47)	(41)	18
TOTAL	(507)	(982)	(530)	(53)	(41)	(2 113)

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2017 <i>(en millions de dollars)</i>	Exploration & Production	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	–	–	344	13	–	357
Effet des variations de juste valeur	–	(20)	–	–	–	(20)
Charges de restructuration	(42)	–	(4)	(3)	–	(49)
Dépréciations exceptionnelles	(3 799)	(800)	(53)	(10)	–	(4 662)
Autres éléments	(77)	(389)	(173)	(21)	(64)	(724)
TOTAL	(3 918)	(1 209)	114	(21)	(64)	(5 098)

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

Exercice 2017 <i>(en millions de dollars)</i>	Exploration & Production	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	–	–	295	(13)	–	282
Effet des variations de juste valeur	–	(16)	–	–	–	(16)
Charges de restructuration	(11)	(11)	(42)	(2)	–	(66)
Dépréciations exceptionnelles	(3 202)	(619)	(53)	(10)	–	(3 884)
Plus (moins) values de cession	188	–	2 139	125	–	2 452
Autres éléments	(218)	(362)	73	(30)	(178)	(715)
TOTAL	(3 243)	(1 008)	2 412	70	(178)	(1 947)

D) Dépréciations d'actifs

PRINCIPES COMPTABLES

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs, ce test étant réalisé au minimum annuellement pour les *goodwill*.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

Les tests sont effectués aux bornes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale du Groupe. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée. Celle-ci est affectée en priorité sur les *goodwill* en contrepartie des "Autres charges". Le complément éventuel est ensuite

affecté aux immobilisations corporelles et droits miniers en contrepartie des "Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers" et aux autres immobilisations incorporelles en contrepartie des "Autres charges".

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eue l'immobilisation à la même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes de valeur constatées sur les *goodwill* ont un caractère irréversible.

Des tests de dépréciation sur les titres et prêts mis en équivalence sont effectués dès lors qu'il existe un indice objectif de perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'investissement est comparée à leur valeur recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée en contrepartie de la "Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence".

Au titre de l'exercice 2019, des dépréciations d'actifs ont été enregistrées avec un impact de (920) millions de dollars sur le résultat opérationnel et (465) millions de dollars sur le résultat net part du Groupe. Ces dépréciations ont été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel et du résultat net part du Groupe.

Les dépréciations portent sur certaines unités génératrices de trésorerie (UGT) pour lesquelles des indicateurs de perte de valeur ont été identifiés, en raison de l'évolution des conditions d'exploitation ou de l'environnement économique des activités concernées.

Les principes appliqués sont les suivants :

- les flux de trésorerie ont été établis à partir des hypothèses retenues dans le budget 2020 et le plan stratégique du Groupe approuvés par le Comité Exécutif Groupe et le Conseil d'administration. Ces hypothèses, incluant notamment les coûts opérationnels, les estimations de réserves d'hydrocarbures, les volumes produits et commercialisés futurs, représentent la meilleure estimation par le management du Groupe de l'ensemble des conditions économiques et techniques pendant la durée de vie résiduelle des actifs ;
- le Groupe, s'appuyant notamment sur des données de demande globale d'énergie issues du "World Energy Outlook" publié par l'AIE depuis 2016 et sur ses propres évaluations de l'offre, établit des scénarios de prix du pétrole et du gaz en se fondant sur des hypothèses d'évolution d'indicateurs fondamentaux du secteur amont (la demande en hydrocarbures sur les différents marchés, les prévisions d'investissement, le déclin des champs en production, l'évolution des réserves d'hydrocarbures et de l'offre par région et par qualité d'hydrocarbures), du secteur aval (l'évolution des capacités de raffinage et de la demande en produits pétroliers) et en intégrant l'enjeu "climat".

Ces scénarios de prix élaborés dans un premier temps au sein de la Direction de la Stratégie et Climat, sont également revus par les secteurs du Groupe qui y apportent leur expertise propre. Ils prennent en compte également les études publiées par des agences internationales, des banques et des consultants indépendants. Ils sont ensuite approuvés par le Comité Exécutif et le Conseil d'administration.

Le World Energy Outlook 2019 de l'AIE prévoit trois scénarios directeurs (Stated Policies Scenario ou SPS, Current Policies Scenario ou CPS et Sustainable Development Scenario ou SDS). Parmi ces scénarios, le SPS (scénario central de l'AIE) à court/moyen terme et le SDS à moyen/long terme sont des références importantes pour le Groupe. Le Groupe inscrit ainsi sa trajectoire de prix à long terme dans le scénario SDS de l'AIE, compatible avec l'Accord de Paris, qui prévoit à horizon 2050 une convergence du prix du pétrole vers 50\$₂₀₁₈/b.

Le SPS tient compte des mesures déjà mises en œuvre par les pays dans le domaine énergétique ainsi que des effets des politiques annoncées par les Etats (y compris les Nationally Determined Contributions, ou NDCs, de l'accord de Paris). Le SDS tient compte des mesures nécessaires pour atteindre une élévation de température inférieure à 2°C par rapport au niveau pré-industriel ainsi que des objectifs énergétiques fixés dans le "2030 Agenda for Sustainable Development" adopté en 2015 par les membres de l'ONU.

Les trajectoires de prix d'hydrocarbures retenues par le Groupe reposent sur les hypothèses suivantes :

La demande de pétrole devrait continuer de croître à moyen-terme, dans un contexte de croissance soutenue de la demande mondiale d'énergie et malgré l'électrification progressive des transports et les gains d'efficacité des moteurs thermiques. Puis les prix du pétrole brut s'inscriraient dans une trajectoire baissière à compter de 2030 pour converger vers 50\$₂₀₁₈/b en 2050, en raison de l'impact sur la demande des politiques compatibles avec l'accord de Paris et du potentiel de production de certains grands pays producteurs (US, Arabie Saoudite, Brésil, Russie...).

La demande de gaz naturel serait tirée par ailleurs par sa substitution au charbon dans la génération électrique et son rôle de source alternative pour pallier l'intermittence des énergies renouvelables. L'offre abondante à l'échelle mondiale ainsi que l'essor du gaz naturel liquéfié limiteraient cependant le potentiel de hausse des prix du gaz.

Dans ce contexte, compte tenu de la nécessité pour l'industrie d'investir de façon très substantielle pour faire face au déclin naturel des champs et répondre à la demande de pétrole prévue par ces scénarios à horizon de 20 ans et du ralentissement des investissements observés depuis 2015 dans l'industrie pétrolière et gazière :

- le niveau de prix du pétrole brut retenu pour déterminer la valeur recouvrable des UGT remonte de 64\$₂₀₁₈ dollars par baril de Brent en 2019 à 70\$₂₀₁₈ en 2025, niveau auquel il se stabiliserait au cours des cinq années suivantes. Il baisse ensuite pour atteindre 50\$₂₀₁₈ en 2050, en ligne avec le scénario SDS de l'AIE,
- pour le gaz, le niveau de prix pour déterminer la valeur recouvrable des UGT concernées se stabilise à long terme autour de 6\$₂₀₁₈/Mbtu sur la cotation NBP (Europe) et 2,6\$₂₀₁₈/Mbtu sur la cotation Henry Hub (Etats-Unis).
- pour la détermination des coûts opérationnels futurs, il a été pris en compte les technologies actuelles, la fluctuation du prix des services pétroliers en fonction de l'évolution des marchés et les programmes internes de maîtrise des coûts effectivement mis en œuvre ;

- les flux de trésorerie futurs sont établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs compris dans l'UGT. Ils sont établis après impôt et intègrent les risques spécifiques aux actifs. Ils sont actualisés à un taux de 7% après impôt, ce taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe estimé à partir de données historiques de marché. Ce taux s'élevait à 7% en 2018 et en 2017. La valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie après impôt définis ci-dessus actualisés à un taux de 7% après impôt n'est pas significativement différente de la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie avant impôt actualisés à un taux avant impôt, ce dernier étant déterminé par un calcul itératif fondé sur la valeur d'utilité après impôt. Les taux d'actualisation avant impôt ainsi déterminés se situent généralement entre 7% et 14% en 2019.

Les UGT du secteur Exploration & Production sont définies comme des champs ou groupements de champs d'hydrocarbures intégrant des actifs industriels permettant la production, le traitement et l'évacuation de ces hydrocarbures. Au titre de l'exercice 2019, le Groupe a comptabilisé des dépréciations sur des UGT du secteur Exploration & Production pour (721) millions de dollars en résultat opérationnel et (530) millions de dollars en résultat net part du Groupe. Les dépréciations comptabilisées en 2019 concernent des actifs notamment situés aux Etats-Unis (Utica, Chinook).

En ce qui concerne les sensibilités :

- Une baisse de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact quasi nul sur le résultat opérationnel et le résultat net part du Groupe ;
- Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 0,9 milliard de dollars en résultat opérationnel et en résultat net part du Groupe ;
- Une variation de -10% du cours des hydrocarbures sur toute la durée du plan aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 2 milliards de dollars sur le résultat opérationnel et de l'ordre de 1,6 milliards de dollars sur le résultat net part du Groupe. Les actifs les plus sensibles concernés seraient les actifs pour lesquels une dépréciation a déjà été comptabilisée en 2019 ou précédemment (impact de l'ordre de 1,4 milliard de dollars en résultat opérationnel et 0,8 milliard de dollars en résultat net, part du Groupe), notamment des actifs au Canada et au Congo.

Les UGT du secteur Integrated Gas, Renewables & Power sont des filiales ou groupes de filiales organisés par activité ou par zone géographique pertinente, et des champs ou groupements de champs pour les activités amont de GNL. Au titre de l'exercice 2019, le Groupe a comptabilisé des dépréciations sur les UGT du secteur Integrated Gas, Renewables & Power pour (156) millions de dollars en résultat opérationnel et 105 millions de dollars en résultat net part du Groupe.

En ce qui concerne les sensibilités des activités amont de GNL et des UGT incluant un *goodwill* significatif:

- Une baisse de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact positif de l'ordre de 0,1 milliard de dollars en résultat opérationnel et en résultat net part du Groupe ;
- Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 0,9 milliard de dollars en résultat opérationnel et en résultat net part du Groupe ;
- Une variation de -10% du cours des hydrocarbures sur toute la durée du plan aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 1,1 milliards de dollars sur le résultat opérationnel et de l'ordre de 1,0 milliard de dollars sur le résultat net part du Groupe. Les actifs les plus sensibles concernés seraient les actifs pour lesquels une dépréciation a déjà été comptabilisée en 2019 ou précédemment (impact de l'ordre de 1,1 milliard de dollars en résultat opérationnel et 1,0 milliard de dollars en résultat net, part du Groupe), notamment Ichthys en Australie.

Les UGT du secteur Raffinage-Chimie sont définies aux bornes des entités juridiques ayant des activités opérationnelles pour les activités de raffinage et de pétrochimie. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir de la marge brute sur coûts variables (calculée sur la base du chiffre d'affaires déduction faite des achats de pétroles bruts et de produits raffinés, de l'effet de la valorisation des stocks et des frais variables). Les autres activités du secteur sont des divisions mondiales, chaque division regroupant un ensemble d'activités ou de produits homogènes sur les plans stratégiques, commerciaux et industriels. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des marges spécifiques de ces activités, sans lien avec le cours du pétrole. Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée sur les UGT du secteur Raffinage-Chimie au titre de l'exercice 2019.

Les UGT du secteur Marketing & Services sont des filiales ou groupes de filiales organisés par zone géographique pertinente. Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée sur les UGT du secteur Marketing & Services au titre de l'exercice 2019.

Au titre de l'exercice 2018, des dépréciations d'actifs avaient été enregistrées dans les secteurs Exploration & Production, Integrated Gas, Renewables & Power et Raffinage-Chimie avec un impact de (1 774) millions de dollars sur le résultat opérationnel et de (1 595) millions de dollars sur le résultat net part du Groupe. Ces dépréciations avaient été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel et du résultat net part du Groupe.

Au titre de l'exercice 2017, des dépréciations d'actifs avaient été enregistrées dans les secteurs Exploration & Production, Integrated Gas, Renewables & Power, Raffinage-Chimie et Marketing & Services avec un impact de (4 662) millions de dollars sur le résultat opérationnel et de (3 884) millions de dollars sur le résultat net part du Groupe. Ces dépréciations avaient été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel et du résultat net part du Groupe.

NOTE 4 Information sectorielle par zone géographique

(en millions de dollars)

	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Reste du monde	Total
Exercice 2019						
Chiffre d'affaires hors Groupe	43 877	99 176	19 946	21 303	16 014	200 316
Immobilisations corporelles et incorporelles	13 212	28 765	18 916	45 573	43 120	149 586
Investissements bruts	1 979	3 201	1 748	7 663	4 646	19 237
Exercice 2018						
Chiffre d'affaires hors Groupe	47 716	99 465	22 243	22 263	17 676	209 363
Immobilisations corporelles et incorporelles	12 561	25 262	18 903	43 359	42 161	142 246
Investissements bruts	4 502	2 609	2 014	4 838	8 222	22 185
Exercice 2017						
Chiffre d'affaires hors Groupe	39 032	83 255	16 889	17 581	14 736	171 493
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 397	18 260	18 469	42 849	38 009	123 984
Investissements bruts	1 193	2 805	2 916	5 030	4 952	16 896

NOTE 5 Principaux éléments de l'activité opérationnelle

Éléments relatifs au compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

PRINCIPES COMPTABLES

IFRS 15 requiert l'identification des obligations de prestation pour le transfert de biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que le Groupe s'attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Ainsi, les ventes de pétrole brut et de gaz naturel sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat.

Le produit de la vente de la production des champs de pétrole brut et de gaz naturel dans lesquels le Groupe détient une participation avec d'autres producteurs est comptabilisé en chiffre d'affaires sur la base des volumes réels vendus sur la période. Toute différence entre les volumes vendus et les volumes correspondants aux droits du Groupe est comptabilisée dans les comptes de "Sous-enlèvements" et "Sur-enlèvements" au bilan et sur les charges d'exploitation au compte de résultat.

Les livraisons de pétrole brut et de gaz au titre des redevances à la production et des impôts, lorsqu'elles sont effectivement payées, sont comprises dans le chiffre d'affaires, sauf pour les États-Unis et le Canada.

Certaines transactions de l'activité de trading (contrats portant sur des quantités achetées à des tiers puis revendues à des tiers) sont présentées pour leur valeur nette en chiffre d'affaires.

Les opérations d'échange de pétrole brut et de produits pétroliers conclus dans le cadre d'accords professionnels ne donnent pas lieu à résultat : les flux sont présentés pour leur valeur nette au compte de résultat comme au bilan.

Vente de prestations de services

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Le produit des ventes lié au transport de gaz est reconnu lors de la réalisation du service sur la base des quantités transportées mesurées selon les clauses contractuelles de chaque contrat.

Les produits et charges liés aux activités d'affrètement à temps sont reconnus *pro rata temporis* sur la durée du voyage qui commence au port de déchargement du précédent voyage et qui s'achève au port de déchargement suivant. Le résultat à l'avancement de chaque voyage n'est constaté qu'à partir de la date de conclusion du contrat avec le client.

Les produits relatifs à la prestation d'acheminement d'électricité et de gaz ne sont pas reconnus en chiffre d'affaires car le Groupe agit en tant qu'agent dans cette transaction, dans la mesure où le Groupe n'est pas responsable de l'exécution de cette prestation et ne fixe pas le prix de la prestation puisqu'il ne peut que répercuter au client les montants qui lui sont facturés par les distributeurs.

Droits d'accises

Les accises sont des droits ou taxes dont le montant est calculé sur la quantité de produits pétroliers mise à la consommation. Les accises sont fixées par les États. Elles sont payées directement aux autorités douanières et fiscales et sont ensuite facturées aux clients finaux en étant incluses dans le prix de vente.

L'analyse des critères de la norme IFRS 15 a conduit le Groupe à déterminer qu'il agit en tant que principal dans ces transactions. Le chiffre d'affaires inclut ainsi les droits d'accises collectés par le Groupe dans le cadre de son activité de distribution pétrolière. Ces droits d'accises sont déduits du chiffre d'affaires pour la détermination du produit des ventes.

5.2 Charges d'exploitation et de recherche et développement

PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des successful efforts.

Les dépenses de géologie et géophysique, incluant les campagnes sismiques d'exploration, sont comptabilisées directement en charges d'exploration de la période.

Le coût des forages "secs" et des forages qui n'ont pas permis de découvrir des réserves prouvées est passé en charges d'exploration.

5.2.1 Charges d'exploitation

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Achats, nets de variation de stocks ^(a) ^(b)	(116 221)	(125 816)	(99 411)
Charges d'exploration	(785)	(797)	(864)
Autres charges d'exploitation ^(c)	(27 255)	(27 484)	(24 966)
dont (dotations) reprises de provisions non courantes opérationnelles	1 152	1 068	280
dont (dotations) reprises de provisions courantes opérationnelles	(157)	(202)	66
CHARGES D'EXPLOITATION	(144 261)	(154 097)	(125 241)

(a) Inclut les taxes à la production dans les activités d'exploration et de production, notamment les royalties.

(b) Le Groupe valorise les sous/sur enlèvements à la valeur de marché.

(c) Constitué principalement des frais de production et de fonctionnement (voir en particulier les charges de personnel détaillées dans la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés "Charges et avantages au personnel").

5.2.2 Frais de recherche et développement

PRINCIPES COMPTABLES

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères de la norme IAS 38 sont remplis.

Les frais de recherche et développement encourus par le Groupe au cours de l'exercice 2019 et comptabilisés en charges d'exploitation s'élèvent à 968 millions de dollars (986 millions de dollars en 2018 et 912 millions de dollars en 2017), soit 0,48% du chiffre d'affaires.

Les effectifs 2019 consacrés à cette activité de recherche et développement sont de 4 339 personnes (4 288 personnes en 2018 et 4 132 personnes en 2017).

5.3 Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers

Les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers se ventilent comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Dotations nettes d'amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(14 640)	(13 364)	(14 782)
Dotations nettes d'amortissements et dépréciations des droits miniers	(1 091)	(628)	(1 321)
TOTAL	(15 731)	(13 992)	(16 103)

Éléments relatifs au bilan

5.4 Besoin en fonds de roulement

5.4.1 Stocks

PRINCIPES COMPTABLES

Les stocks sont valorisés dans les états financiers consolidés au plus bas du prix de revient et de la valeur nette de réalisation. Le prix de revient des stocks de produits pétroliers et pétrochimiques est déterminé selon la méthode FIFO (First In, First Out) ou PMP (prix moyen pondéré) et celui des autres stocks selon la méthode PMP (prix moyen pondéré).

Par ailleurs les stocks de trading sont valorisés à leur juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Raffinage-Chimie

Les stocks de produits pétroliers sont constitués principalement de pétrole brut et de produits raffinés. Les produits raffinés sont principalement constitués d'essences, de distillats et de fuels et sont produits par les raffineries du Groupe. Le délai de rotation des produits pétroliers n'excède pas deux mois en moyenne.

Le coût du pétrole brut inclut les coûts des matières premières et de réception. Le coût des produits raffinés inclut principalement le coût du pétrole brut, les coûts de production (énergie, main-d'œuvre, amortissement des immobilisations de production) et l'allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances, etc.).

Les coûts des stocks de produits chimiques autres que les produits raffinés incluent les coûts des matières premières, de main-d'œuvre directe, et l'allocation des coûts indirects de production. Les coûts de démarrage, les frais généraux d'administration et les charges financières sont exclus du prix de revient des produits raffinés et des produits chimiques.

Marketing & Services

Le coût des produits transformés par les entités du Groupe inclut principalement le coût de la matière première, les coûts de production (énergie, main d'œuvre, amortissement des immobilisations de production), les coûts de transport primaire et l'allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances...).

Les frais généraux d'administration et les charges financières sont exclus du prix de revient des produits.

Les produits achetés à des entités externes au Groupe sont valorisés à leur coût d'achat, auquel s'ajoutent les coûts de transport primaire.

Droits d'émission de CO₂

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de CO₂, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Les quotas sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stock :
 - Les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés en stock pour une valeur nulle ;
 - Les quotas acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
 - Les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré ;
 - Si la valeur comptable des stocks de quotas à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.
- A chaque arrêté, une provision est comptabilisée pour matérialiser les obligations de restitution de quotas liées aux émissions de la période. Cette provision est calculée sur la base des émissions estimées de la période, valorisées au coût unitaire moyen pondéré du stock à la fin de cette période. Elle est reprise lors de la restitution des quotas ;
- Dans le cas où les obligations de restitution à l'échéance sont supérieures aux quotas disponibles enregistrés en stock, une provision pour la valeur de marché est comptabilisée ;
- Les opérations réalisées sur le marché à terme sont comptabilisées en valeur de marché au bilan. Les variations de la juste valeur de ces opérations à terme sont comptabilisées en résultat.

Certificats d'économie d'énergie

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie (CEE), les dispositions suivantes sont appliquées :

- Un passif est comptabilisé pour matérialiser l'obligation liée aux ventes d'énergie, si l'obligation est supérieure aux CEE détenus. Ce passif est valorisé sur la base du prix des dernières transactions ;
- Un stock de CEE est comptabilisé lorsque les CEE détenus à la clôture excèdent l'obligation. Une provision est comptabilisée dans le cas contraire ;
- Les CEE sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré (coût d'acquisition pour les CEE acquis ou coût de revient pour les CEE générés par des actions propres).

Si la valeur comptable des stocks de certificats à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	2 381	(14)	2 367
Produits raffinés	5 326	(45)	5 281
Produits de la Chimie	1 448	(91)	1 357
Stocks de trading	5 500	–	5 500
Autres stocks	3 651	(1 024)	2 627
TOTAL	18 306	(1 174)	17 132

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	2 382	(110)	2 272
Produits raffinés	5 464	(242)	5 222
Produits de la Chimie	1 087	(54)	1 033
Stocks de trading	3 918	–	3 918
Autres stocks	3 372	(937)	2 435
TOTAL	16 223	(1 343)	14 880

Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	2 658	–	2 658
Produits raffinés	5 828	(36)	5 792
Produits de la Chimie	1 089	(58)	1 031
Stocks de trading	4 320	–	4 320
Autres stocks	3 632	(913)	2 719
TOTAL	17 527	(1 007)	16 520

Les variations des dépréciations sur les stocks sont les suivantes :

Exercice (en millions de dollars)	Dépréciations au 1^{er} janvier	Dotations nettes des reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2019	(1 343)	205	(36)	(1 174)
2018	(1 007)	(359)	23	(1 343)
2017	(971)	9	(45)	(1 007)

5.4.2 Clients et comptes rattachés, autres créances

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	19 162	(674)	18 488
Créances sur États (impôts et taxes)	4 209	(95)	4 114
Autres créances d'exploitation	11 746	(240)	11 506
Charges constatées d'avance	1 336	–	1 336
Autres débiteurs	57	–	57
Autres créances	17 348	(335)	17 013

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	17 894	(624)	17 270
Créances sur États (impôts et taxes)	4 090	–	4 090
Autres créances d'exploitation	10 306	(573)	9 733
Charges constatées d'avance	837	–	837
Autres débiteurs	64	–	64
Autres créances	15 297	(573)	14 724

Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	15 469	(576)	14 893
Créances sur États (impôts et taxes)	4 029	–	4 029
Autres créances d'exploitation	9 797	(461)	9 336
Charges constatées d'avance	786	–	786
Autres débiteurs	59	–	59
Autres créances	14 671	(461)	14 210

Les variations des dépréciations des rubriques “Clients et comptes rattachés” et “Autres créances” sont les suivantes :

Exercice (en millions de dollars)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations nettes	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
Clients et comptes rattachés				
2019	(624)	(89)	39	(674)
2018	(576)	(62)	14	(624)
2017	(596)	53	(33)	(576)
Autres créances				
2019	(573)	(46)	284	(335)
2018	(461)	(148)	36	(573)
2017	(400)	(58)	(3)	(461)

Au 31 décembre 2019, la part des créances échues comprise dans les rubriques “Clients et comptes rattachés” et “Autres Créances d'exploitation” en valeur nette s'élève à 3 760 millions de dollars dont 2 089 millions de dollars échus depuis moins de 90 jours, 357 millions de dollars échus entre 90 jours et 6 mois, 402 millions de dollars échus entre 6 mois et 12 mois et 912 millions de dollars échus depuis plus de 12 mois.

Au 31 décembre 2018, la part des créances échues comprise dans les rubriques “Clients et comptes rattachés” et “Autres Créances d'exploitation” en valeur nette s'élève à 3 767 millions de dollars dont 1 993 millions de dollars échus depuis moins de 90 jours, 273 millions

de dollars échus entre 90 jours et 6 mois, 450 millions de dollars échus entre 6 mois et 12 mois et 1 051 millions de dollars échus depuis plus de 12 mois.

Au 31 décembre 2017, la part des créances échues comprise dans les rubriques “Clients et comptes rattachés” et “Autres Créances d'exploitation” en valeur nette s'élevait à 3 156 millions de dollars dont 1 682 millions de dollars échus depuis moins de 90 jours, 235 millions de dollars échus entre 90 jours et 6 mois, 350 millions de dollars échus entre 6 mois et 12 mois et 889 millions de dollars échus depuis plus de 12 mois.

5.4.3 Autres créditeurs et dettes diverses

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Produits constatés d'avance	522	546	419
Dettes sur États (impôts et taxes divers)	7 438	6 861	5 786
Dettes sociales	1 527	1 553	1 439
Autres dettes d'exploitation	16 262	13 286	10 135
TOTAL	25 749	22 246	17 779

Au 31 décembre 2019, la rubrique “Autres dettes d'exploitation” comprend notamment le montant du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2019, soit 1 918 millions de dollars, qui a été mis en paiement en janvier 2020 et le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2019, soit 2 038 millions de dollars, qui sera mis en paiement en avril 2020.

Au 31 décembre 2018, la rubrique “Autres dettes d'exploitation” comprenait notamment le montant du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018, soit 1 911 millions de dollars, qui a été mis en paiement en janvier 2019 et le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018, soit 1 912 millions de dollars, qui a été mis en paiement en avril 2019.

Au 31 décembre 2017, la rubrique “Autres dettes d'exploitation” comprenait notamment le montant du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2017, soit 1 883 millions de dollars, qui a été mis en paiement en janvier 2018 et le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2017, soit 1 912 millions de dollars, qui a été mis en paiement en avril 2018.

Éléments relatifs au tableau de flux de trésorerie

5.5 Flux de trésorerie d'exploitation

PRINCIPES COMPTABLES

Les flux de trésorerie en devises autres que le dollar sont convertis en dollars à la date de transaction ou au cours moyen de l'exercice. Les différences de change dues à la conversion au taux de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont

reprises dans la rubrique "Incidence des variations de change" du tableau de flux de trésorerie. Par conséquent, les flux ne peuvent être reconstitués à partir des montants figurant au bilan.

Le tableau suivant donne des informations complémentaires sur des montants encaissés et décaissés du flux de trésorerie d'exploitation.

Détail des intérêts, impôts et dividendes

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Intérêts payés	(2 181)	(1 818)	(1 305)
Intérêts perçus	210	164	82
Impôts sur les bénéfices courants décaissés ^(a)	(5 293)	(5 024)	(4 013)
Dividendes reçus	1 988	2 456	2 219

(a) Ces montants incluent les impôts payés en nature dans le cadre des contrats de partage de production des activités d'exploration et de production.

Détail de la variation du besoin en fonds de roulement

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Stocks	(2 071)	1 430	(476)
Créances clients et comptes rattachés	(933)	(1 461)	(1 897)
Autres créances	(2 001)	(364)	1 274
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 998	(822)	2 339
Autres créditeurs et dettes diverses	1 289	1 986	(413)
MONTANT NET, DIMINUTION (AUGMENTATION)	(1 718)	769	827

Détail de la variation des provisions et impôts différés

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Provisions	403	(432)	3
Impôts différés	(461)	(455)	(387)
TOTAL	(58)	(887)	(384)

NOTE 6 Autres éléments de l'activité opérationnelle

6.1 Autres produits et autres charges

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Plus-values sur cessions d'actifs	670	1 041	2 784
Profits de change	238	252	785
Autres	255	545	242
AUTRES PRODUITS	1 163	1 838	3 811
Moins-values sur cessions d'actifs	(56)	(111)	(186)
Pertes de change	(463)	(444)	-
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (hors droits miniers)	(266)	(225)	(192)
Autres	(407)	(493)	(656)
AUTRES CHARGES	(1 192)	(1 273)	(1 034)

Autres produits

En 2019, les plus-values sur cession proviennent principalement de la cession d'actifs et d'intérêts en Norvège dans le secteur Exploration & Production, de la cession d'Hazira et d'actifs Sunpower dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power et de la cession d'actifs en Chine dans le secteur Raffinage-Chimie.

En 2018, les plus-values sur cession provenaient principalement de la cession d'actifs et d'intérêts en Norvège, au Canada et au Gabon dans le secteur Exploration & Production, de la cession de Dunkerque LNG SAS et d'actifs Sunpower dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power et de la cession de TotalErg et Total Haiti dans le secteur Marketing & Services.

En 2017, les plus-values sur cessions provenaient principalement de la cession d'Atotech dans le secteur Raffinage-Chimie et de la cession d'actifs au Gabon dans le secteur Exploration & Production.

Autres charges

En 2019, la rubrique "Autres" est notamment constituée de 96 millions de dollars de charges de restructuration dans les secteurs Exploration & Production, Integrated Gas, Renewables & Power et Raffinage-Chimie, de 94 millions de dollars de remise à juste valeur de titres non consolidés.

En 2018, la rubrique "Autres" était notamment constituée de 179 millions de dollars de charges de restructuration dans les secteurs Exploration & Production, Integrated Gas, Renewables & Power et Raffinage-Chimie, de 77 millions de dollars de dépréciations de titres non consolidés et de prêts à des filiales non consolidées et mises en équivalence.

En 2017, les moins-values sur cessions provenaient principalement de la cession d'une participation de 15% dans le champ pétrolier de Gina Krog en Norvège. La rubrique "Autres" était notamment constituée de 172 millions de dollars de dépréciations de titres non consolidés et de prêts accordés à des filiales non consolidées et mises en équivalence, de 64 millions de dollars de charges de restructuration dans les secteurs Exploration & Production, Integrated Gas, Renewables & Power et Raffinage-Chimie.

6.2 Autres produits financiers et autres charges financières

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Revenus des participations	178	171	167
Frais financiers immobilisés	227	519	460
Autres	387	430	330
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	792	1 120	957
Effet de l'actualisation des provisions pour restitution des sites	(639)	(530)	(544)
Autres	(125)	(155)	(98)
AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	(764)	(685)	(642)

6.3 Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances ^(a)	2 248	(266)	1 982
Autres actifs financiers non courants liés à l'activité opérationnelle	332	–	332
Autres	101	–	101
TOTAL	2 681	(266)	2 415

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances ^(a)	2 180	(303)	1 877
Autres actifs financiers non courants liés à l'activité opérationnelle	471	–	471
Autres	161	–	161
TOTAL	2 812	(303)	2 509

Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars)

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances ^(a)	3 237	(359)	2 878
Autres actifs financiers non courants liés à l'activité opérationnelle	937	–	937
Autres	169	–	169
TOTAL	4 343	(359)	3 984

(a) Hors prêts aux sociétés mises en équivalence.

Les variations des dépréciations sur les prêts et avances sont les suivantes :

Exercice (en millions de dollars)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2019	(303)	(7)	43	1	(266)
2018	(359)	(5)	35	26	(303)
2017	(286)	(50)	11	(34)	(359)

NOTE 7 Immobilisations incorporelles et corporelles

7.1 Immobilisations incorporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Goodwill

Les modalités de détermination des *goodwill* sont présentées dans la note 1.1 paragraphe B de l'annexe aux comptes consolidés. Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement.

Droits miniers

Les droits miniers non prouvés font l'objet de tests de dépréciation en fonction des résultats de l'exploration ou dans le cadre des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquels ils appartiennent.

Les droits miniers non prouvés sont transférés en droits miniers prouvés, à la valeur nette comptable, dès la reconnaissance des réserves prouvées.

Les droits miniers prouvés sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées. La charge d'amortissement correspondante est enregistrée en dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les brevets, marques, et droits au bail.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés.

Les immobilisations incorporelles (hors droits miniers) à durée de vie définie sont amorties linéairement sur des durées comprises entre trois et vingt ans en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. La charge d'amortissement correspondante est enregistrée en autres charges.

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Goodwill	9 357	(1 011)	8 346
Droits miniers prouvés	15 966	(8 741)	7 225
Droits miniers non prouvés	20 138	(4 558)	15 580
Autres immobilisations incorporelles	5 743	(3 716)	2 027
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 204	(18 026)	33 178

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Goodwill	9 188	(1 014)	8 174
Droits miniers prouvés	14 775	(7 947)	6 828
Droits miniers non prouvés	16 712	(4 491)	12 221
Autres immobilisations incorporelles	5 824	(4 125)	1 699
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 499	(17 577)	28 922

Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Goodwill	2 442	(1 015)	1 427
Droits miniers prouvés	13 081	(7 674)	5 407
Droits miniers non prouvés	11 686	(5 324)	6 362
Autres immobilisations incorporelles	4 831	(3 440)	1 391
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 040	(17 453)	14 587

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Investissements	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations incorporelles nettes au 31 décembre
2019	28 922	1 087	(118)	(1 359)	(95)	4 741	33 178
2018	14 587	3 745	(28)	(852)	(351)	11 821	28 922
2017	15 362	404	(23)	(1 512)	234	122	14 587

En 2019, la colonne "Dotations nettes d'amortissements et dépréciations" comprend l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 251 millions de dollars (voir la note 3 paragraphe D de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2019, la colonne "Autres" comprend essentiellement l'effet des entrées de périmètre (notamment les actifs d'Anadarko au Mozambique) pour 3 887 millions de dollars.

En 2018, la colonne "Dotations nettes d'amortissements et dépréciations" comprend l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 67 millions de dollars (voir la note 3 paragraphe D de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2018, la colonne "Autres" comprend essentiellement l'effet des entrées de périmètre (notamment Maersk Oil, Global LNG et Direct Energie) pour 12 044 millions de dollars.

En 2017, la colonne "Dotations nettes d'amortissements et dépréciations" comprenait l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 785 millions de dollars (voir la note 3 paragraphe D de l'annexe aux comptes consolidés).

Le tableau suivant donne les variations pour l'année 2019 des goodwill répartis par secteur :

(en millions de dollars)	Goodwill net au 1 ^{er} janvier 2019	Augmentations	Dépréciations	Autres	Goodwill net au 31 décembre 2019
Exploration & Production	2 642	–	–	–	2 642
Integrated Gas, Renewables & Power	4 707	155	–	(88)	4 774
Raffinage-Chimie	475	52	–	(4)	523
Marketing & Services	321	62	–	(4)	379
Holding	29	–	–	(1)	28
TOTAL	8 174	269	–	(97)	8 346

La colonne "Augmentations" comprend l'effet des entrées de périmètre principalement Anadarko Mozambique pour 136 millions de dollars (voir Note 2 paragraphe 2 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le *goodwill* lié aux acquisitions de Direct Energie et de Global LNG en 2018 a été affecté aux UGT du secteur Integrated Gas, Renewables & Power.

7.2 Immobilisations corporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Dépenses d'exploration

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

Les forages d'exploration sont immobilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, le coût des forages d'exploration est temporairement immobilisé quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - le puits a mis en évidence un volume suffisant d'hydrocarbures pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués ;
 - le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation d'études de développement, et en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisations d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Le coût des puits d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions est comptabilisé en charges d'exploration.

Actifs de production d'hydrocarbures des activités d'exploration et de production

Les coûts de développement des actifs de production d'hydrocarbures sont immobilisés en incluant les coûts d'emprunt pendant la période de construction, ainsi que les coûts estimés et actualisés des travaux futurs de restitution des sites.

Le taux d'amortissement des puits de développement et des capacités de production commercialisable est égal au rapport de la production d'hydrocarbures de la période sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (méthode de l'unité de production).

Dans le cadre de projets de développement phasés ou faisant l'objet d'une mise en production progressive des puits, la base amortissable des immobilisations, à l'exclusion des puits de production ou de service, est ajustée pour exclure la partie des coûts de développement attribuables aux réserves non encore développées de ces projets.

Dans le cas de contrats de partage de production, la méthode de l'unité de production s'applique à la quote-part de production et de réserves revenant au Groupe telles qu'elles peuvent être estimées en fonction des clauses contractuelles de remboursement des dépenses d'exploration, de développement et de production (*cost oil/gaz*) ainsi que de partage des droits à hydrocarbures après déduction du *cost oil (profit oil/gaz)*.

Les systèmes de transport et de transformation des hydrocarbures sont amortis sur la base des réserves devant transiter par ces installations (méthode de l'unité de transport ou de traitement) ou de façon linéaire, selon la méthode qui reflète au mieux la durée d'utilisation économique de l'actif.

Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés. Ce coût inclut les frais financiers supportés, lorsqu'ils sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif qualifié, jusqu'à leur mise en service. Les modalités de capitalisation de coûts d'emprunt sont les suivantes :

- si le projet bénéficie d'un financement spécifique, le coût d'emprunt est basé sur le taux de cet emprunt ;
- si le projet est financé par l'ensemble de la dette du Groupe, la capitalisation des coûts d'emprunt est basée sur le taux moyen pondéré d'emprunt de la période.

Les coûts d'entretien et de réparation sont pris en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts liés aux arrêts des raffineries et des grandes unités pétrochimiques sont immobilisés au moment où ils sont encourus, et amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité :

Mobilier, matériel de bureau, machine et outillage :	3 – 12 ans
Matériel de transport :	5 – 20 ans
Dépôts et équipements associés :	10 – 15 ans
Installations complexes spécialisées et <i>pipelines</i> :	10 – 30 ans
Constructions :	10 – 50 ans

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production			
Sur permis prouvés	210 071	(130 134)	79 937
Sur permis non prouvés	2 160	(288)	1 872
Travaux en cours	12 056	(569)	11 487
SOUS-TOTAL	224 287	(130 991)	93 296
Autres immobilisations			
Terrains	2 826	(792)	2 034
Installations techniques (y compris transport)	36 747	(25 548)	11 199
Constructions	10 519	(6 032)	4 487
Immobilisations en cours	2 501	(2)	2 499
Autres immobilisations	10 137	(7 244)	2 893
SOUS-TOTAL	62 730	(39 618)	23 112
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	287 017	(170 609)	116 408

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production			
Sur permis prouvés	192 272	(120 435)	71 837
Sur permis non prouvés	1 673	(152)	1 521
Travaux en cours	22 553	(1 128)	21 425
SOUS-TOTAL	216 498	(121 715)	94 783
Autres immobilisations			
Terrains	1 775	(648)	1 127
Installations techniques (y compris transport)	34 564	(25 393)	9 171
Constructions	8 864	(5 640)	3 224
Immobilisations en cours	2 540	(2)	2 538
Autres immobilisations	9 171	(6 690)	2 481
SOUS-TOTAL	56 914	(38 373)	18 541
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	273 412	(160 088)	113 324

Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production			
Sur permis prouvés	174 336	(112 113)	62 223
Sur permis non prouvés	1 980	(152)	1 828
Travaux en cours	30 286	(2 537)	27 749
SOUS-TOTAL	206 602	(114 802)	91 800
Autres immobilisations			
Terrains	1 809	(652)	1 157
Installations techniques (y compris transport)	33 554	(25 774)	7 780
Constructions	9 203	(5 859)	3 344
Immobilisations en cours	2 310	(1)	2 309
Autres immobilisations	9 463	(6 456)	3 007
SOUS-TOTAL	56 339	(38 742)	17 597
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	262 941	(153 544)	109 397

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Investissements	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations corporelles nettes au 31 décembre
2019	113 324	11 426	(1 052)	(15 097)	(270)	8 077	116 408
2018	109 397	13 336	(2 494)	(13 732)	(1 454)	8 271	113 324
2017	111 971	13 363	(1 117)	(15 099)	2 302	(2 023)	109 397

En 2019, la colonne "Cessions" comprend principalement l'impact de la cession de 4% de la participation du projet de gaz naturel liquéfié (GNL) Ichthys en Australie.

En 2019, la colonne "Dotations nettes d'amortissements et dépréciations" comprend l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 669 millions de dollars (voir la note 3 paragraphe D de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2019, la colonne "Autres" comprend essentiellement l'impact de la première application de la norme IFRS 16 pour un montant de 5 698 millions de dollars, l'effet des entrées de périmètre (notamment les actifs d'Anadarko pour 767 millions de dollars) et la reprise du reclassement au titre d'IFRS 5 au 31 décembre 2018 pour 812 millions de dollars correspondant aux cessions.

En 2018, la colonne "Cessions" comprend principalement l'impact des cessions d'actifs dans le secteur Exploration & Production (notamment Martin Linge en Norvège et Fort Hills au Canada).

En 2018, la colonne "Dotations nettes d'amortissements et dépréciations" comprend l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 1 707 millions de dollars (voir la note 3 paragraphe D de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2018, la colonne "Autres" comprend essentiellement l'effet des entrées de périmètre (notamment Maersk, Lapa et Lara au Brésil et Direct Energie) pour 6 987 millions de dollars, le reclassement d'actifs au titre de la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" (principalement lié à la cession de 4% d'Ichthys pour (812) millions de dollars) et la reprise du reclassement au titre d'IFRS 5 au 31 décembre 2017 pour 2 604 millions de dollars correspondant aux cessions.

En 2017, la colonne "Cessions" comprenait principalement l'impact des cessions d'actifs dans le secteur Exploration & Production (cession de la participation de TOTAL dans Gina Krog en Norvège, ainsi que la cession d'actifs au Gabon).

En 2017, la colonne "Dotations nettes d'amortissements et dépréciations" comprenait l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 3 901 millions de dollars (voir la note 3 paragraphe D de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2017, la colonne "Autres" comprenait essentiellement l'impact de 855 millions de dollars liée aux contrats de location financement, la baisse pour (773) millions de dollars de l'actif de restitution des sites et le reclassement d'actifs au titre de la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" pour un montant de (2 604) millions de dollars lié principalement au champ Martin Linge en Norvège.

En application d'IFRS 16 "Contrats de location", les immobilisations corporelles au 31 décembre 2019 ci-dessus incluent les droits d'usage pour les montants suivants :

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production	2 482	(517)	1 965
Autres immobilisations			
Terrains	1 031	(104)	927
Installations techniques (y compris transport)	3 527	(999)	2 528
Constructions	1 545	(201)	1 344
Autres immobilisations	483	(134)	349
SOUS-TOTAL	6 586	(1 438)	5 148
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 068	(1 955)	7 113

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 ci-dessus incluaient des installations techniques et des constructions en location financement pour les montants suivants :

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	1 778	(605)	1 173
Constructions	121	(56)	65
Autres immobilisations	543	(83)	460
TOTAL	2 442	(744)	1 698

Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	1 140	(468)	672
Constructions	124	(57)	67
Autres immobilisations	378	(58)	320
TOTAL	1 642	(583)	1 059

NOTE 8 Sociétés mises en équivalence, autres titres et parties liées

8.1 Sociétés mises en équivalence : titres et prêts

PRINCIPES COMPTABLES

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Les plus-values latentes sur les transactions entre le Groupe et ses entités mises en équivalence sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans l'entité.

Les *goodwill* des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur comptable de la participation.

Dans les cas où le groupe détient moins de 20% des droits de vote dans une autre entité, la détermination de l'exercice de l'influence notable se base également sur les autres faits et circonstances : représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent de l'entité, participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions, transactions significatives entre l'investisseur et l'entité, échange de personnel de direction, ou fourniture d'informations techniques essentielles.

La contribution des sociétés mises en équivalence au bilan, au compte de résultat et aux autres éléments du résultat global est présentée ci-dessous :

Valeur d'équivalence (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Total entreprises associées	17 026	13 330	12 177
Total coentreprises	6 097	5 359	4 791
Total	23 123	18 689	16 968
Prêts	3 999	4 755	5 135
TOTAL	27 122	23 444	22 103
Quote-part du profit (perte) (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Total entreprises associées	2 534	2 329	1 694
Total coentreprises	872	841	321
TOTAL	3 406	3 170	2 015
Autres éléments du résultat global (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Total entreprises associées	592	(461)	(801)
Total coentreprises	(184)	(79)	124
TOTAL	408	(540)	(677)

A) Données relatives aux entreprises associées

Les données en 100% relatives aux entreprises associées significatives sont les suivantes :

Activités d'exploration et de production <i>(en millions de dollars)</i>	Novatek ^(a)			Entités de liquéfaction			PetroCedeño		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Actifs non courants	24 081	14 639	14 232	30 578	28 664	29 656	3 994	4 324	5 551
Actifs courants	6 898	4 545	3 404	9 994	9 358	7 875	7 457	5 580	4 291
TOTAL ACTIF	30 979	19 184	17 636	40 572	38 022	37 531	11 451	9 904	9 842
Capitaux propres	24 884	14 163	12 842	23 640	22 615	22 804	4 548	4 581	5 178
Passifs non courants	3 727	3 086	3 187	11 445	9 826	10 291	76	20	13
Passifs courants	2 368	1 935	1 607	5 487	5 581	4 436	6 827	5 303	4 651
TOTAL PASSIF	30 979	19 184	17 636	40 572	38 022	37 531	11 451	9 904	9 842
Produits des ventes	13 227	13 415	10 022	22 684	25 644	20 401	356	1 629	1 708
RÉSULTAT NET	8 260	4 636	1 950	5 692	7 408	5 781	(33)	122	204
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	1 807	(2 545)	580	-	-	-	-	-	-
% de détention	19,40%	19,40%	18,90%				30,32%	30,32%	30,32%
Réévaluation des actifs identifiables acquis	1 641	1 556	1 804	1 714	44	6	-	-	-
Valeur d'équivalence	6 469	4 303	4 231	5 493	3 758	3 768	1 379	1 389	1 570
Quote-part du résultat net	1 508	794	263	637	874	735	(10)	37	62
Quote-part des autres éléments du résultat global	634	(540)	(491)	23	49	(194)	-	-	-
Dividendes versés au Groupe	266	151	128	752	816	672	-	218	164

(a) Données qui comprennent la meilleure estimation du Groupe des résultats à la date d'arrêté des comptes de TOTAL.

Novatek, société cotée à Moscou et à Londres, est le 2ème producteur de gaz naturel russe. La quote-part de la valeur boursière de Novatek s'élève à 11 938 millions de dollars au 31 décembre 2019. Novatek est consolidée par mise en équivalence. TOTAL exerce une influence notable au travers notamment de sa représentation au Conseil d'administration de Novatek et de sa participation dans Yamal LNG et dans le projet Arctic LNG 2.

Le Groupe n'a pas connaissance de restrictions significatives limitant la capacité de OAO Novatek à transférer des fonds à son actionnaire que ce soit sous forme de dividendes, de remboursements d'avances ou de prêts consentis.

Les participations du Groupe dans des entreprises associées opérant des entités de liquéfaction ont été regroupées. Les montants incluent les participations dans Nigeria LNG (15,00%), Angola LNG (13,60%), Yemen LNG (39,62%), Qatar Liquefied Gas Company Limited (Qatargas) (10,00%), Qatar Liquefied Gas Company Limited II (16,70%), Oman LNG (5,54%), Abu Dhabi Gas Liquefaction Company Limited (5,00%), Arctic LNG 2 (10,00%).

PetroCedeño produit et upgrade des bruts extra-lourds au Venezuela.

Raffinage-Chimie <i>(en millions de dollars)</i>	Saudi Aramco Total Refining & Petrochemicals			Qatar		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Actifs non courants	10 976	11 281	11 601	4 160	3 968	4 405
Actifs courants	1 793	2 069	2 021	1 571	1 741	1 696
TOTAL ACTIF	12 769	13 350	13 622	5 731	5 709	6 101
Capitaux propres	2 113	2 412	2 424	2 676	2 748	3 200
Passifs non courants	8 098	8 398	9 029	2 150	1 914	1 895
Passifs courants	2 558	2 540	2 169	905	1 047	1 006
TOTAL PASSIF	12 769	13 350	13 622	5 731	5 709	6 101
Produits des ventes	10 522	11 886	9 049	8 225	9 929	7 388
RÉSULTAT NET	(171)	122	222	42	409	490
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(124)	16	20	111	(21)	80
% de détention	37,50%	37,50%	37,50%			
Réévaluation des actifs identifiables acquis	-	-	-	-	-	-
Valeur d'équivalence	792	905	909	706	740	814
Quote-part du résultat net	(64)	46	83	91	198	190
Quote-part des autres éléments du résultat global	(33)	40	(82)	14	6	(12)
Dividendes versés au Groupe	-	56	45	159	271	201

Saudi Aramco Total Refining & Petrochemicals est une entité comprenant une raffinerie à Jubail d'une capacité de 440 000 barils/jour intégrée avec des unités pétrochimiques.

Les participations du Groupe dans des entreprises associées de l'activité Raffinage-Chimie opérant des vapocraqueurs et des lignes de polyéthylène au Qatar ont été regroupées : Qatar Petrochemical Company Ltd (20,00%), Qatofin (49,09%), Laffan Refinery (10,00%) et Laffan Refinery II (10,00%).

B) Données relatives aux coentreprises

Les données en 100% relatives aux coentreprises significatives sont les suivantes :

<i>(en millions de dollars)</i>	Entités de liquéfaction (Integrated Gas, Renewables & Power)			Hanwha Total Petrochemicals (Raffinage-Chimie)		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Actifs non courants	70 279	68 003	59 422	4 310	4 017	3 989
Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie	1 866	1 928	966	1 842	2 180	2 258
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 678	339	1 258	322	237	283
TOTAL ACTIF	73 823	70 270	61 646	6 474	6 434	6 530
Capitaux propres	7 151	7 059	4 037	3 319	3 534	3 612
Autres passifs non courants	6 864	3 472	504	150	157	148
Dettes financières non courantes	56 379	56 841	55 566	1 761	1 418	1 078
Autres passifs courants	3 429	2 898	1 539	756	725	1 144
Dettes financières courantes	–	–	–	488	600	548
TOTAL PASSIF	73 823	70 270	61 646	6 474	6 434	6 530
Produits des ventes	9 240	2 908	37	8 437	10 191	8 565
Dotations aux amortissements	(3 040)	(1 227)	(10)	(256)	(269)	(264)
Produits d'intérêts	5	119	16	–	9	–
Charges d'intérêts	(2 993)	(670)	(15)	(14)	(5)	(3)
Charge d'impôt	(270)	(386)	338	(124)	(310)	(369)
RÉSULTAT NET	383	2 029	(1 730)	302	754	973
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(429)	132	97	(116)	(169)	398
% de détention				50,00%	50,00%	50,00%
Réévaluation des actifs identifiables acquis	660	683	905	–	–	–
Valeur d'équivalence	2 318	2 404	2 049	1 660	1 767	1 806
Quote-part du résultat net	(19)	192	(348)	150	377	486
Quote-part des autres éléments du résultat global	(112)	40	29	(68)	(67)	170
Dividendes versés au Groupe	–	–	–	200	332	353

Les participations du Groupe dans des coentreprises opérant des entités de liquéfaction ont été regroupées. Les montants incluent les participations dans Yamal LNG en Russie (20,02% détention directe) et Ichthys LNG en Australie (26,00%).

Hanwha Total Petrochemicals est une société coréenne qui opère le site pétrochimique de Daesan (séparateur de condensats, vapocraqueur, styrène, paraxylène, polyoléfines).

Les engagements hors-bilan donnés relatifs à des coentreprises sont détaillés dans la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés.

C) Autres sociétés comptabilisées par mise en équivalence

Les principaux agrégats financiers en quote-part Groupe, des sociétés comptabilisées par mise en équivalence y compris les actifs détenus en vue de la vente, et qui n'ont pas été présentées individuellement sont les suivants :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2019		2018		2017	
	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises
Actifs non courants	5 435	4 287	4 512	2 487	2 908	2 428
Actifs courants	1 357	1 276	1 263	752	1 156	1 150
TOTAL ACTIF	6 792	5 563	5 775	3 239	4 064	3 578
Capitaux propres	1 405	1 437	1 438	1 108	885	1 102
Passifs non courants	4 412	3 091	3 254	1 585	2 171	1 281
Passifs courants	975	1 035	1 083	546	1 008	1 195
TOTAL PASSIF	6 792	5 563	5 775	3 239	4 064	3 578

Exercice (en millions de dollars)	2019		2018		2017	
	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises
Produits des ventes	2 190	3 535	2 542	11 914	2 226	4 358
RÉSULTAT NET	383	288	380	281	361	183
Quote-part des autres éléments du résultat global	(46)	(4)	(16)	(52)	(22)	(75)
Valeur d'équivalence	2 187	2 119	2 235	1 188	885	936
Quote-part du résultat net	372	741	380	272	361	183
Dividendes versés au Groupe	362	50	416	49	328	147

8.2 Autres titres

PRINCIPES COMPTABLES

Les autres titres sont des instruments de capitaux propres évalués conformément à la norme IFRS 9 à la juste valeur par résultat (par défaut). La norme permet sur option de faire le choix, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de comptabiliser la variation de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour ces titres, seuls les dividendes peuvent être comptabilisés en résultat.

Le Groupe comptabilise les variations de juste valeur dans les capitaux propres ou en résultat suivant l'option retenue titre par titre.

Pour les titres cotés sur un marché actif, cette juste valeur correspond au cours de Bourse.

Si la juste valeur d'un instrument n'est pas déterminée de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Pour les exercices antérieurs à l'application d'IFRS 9, les titres non consolidés étaient classés comme des actifs financiers disponibles à la vente (*available for sale*) et comptabilisés à leur juste valeur.

Pour les titres cotés sur un marché actif, cette juste valeur correspondait au cours de Bourse. Les variations de juste valeur étaient enregistrées directement en autres éléments du résultat global. En cas d'indication objective d'une perte de valeur (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation était comptabilisée en résultat. Cette dépréciation avait un caractère irréversible.

Dans le cas des autres titres, si la juste valeur n'était pas déterminable de façon fiable, les titres étaient comptabilisés à leur coût historique.

Exercice 2019 (en millions de dollars)	1 ^{er} janvier 2019	Augmentations – diminutions	Variation de la juste valeur	31 décembre 2019
Enphase Energy Inc	36	(5)	142	173
Tellurian Investments Inc.	207	–	–	207
Autres titres à la juste valeur par autres éléments du résultat global (individuellement < 50 M\$)	119	7	–	126
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	362	2	142	506
BBPP	62	–	–	62
BTC Limited	50	–	(22)	28
Tas Helat Marketing Company ^(a)	–	108	–	108
Total Lubrificantes do Brasil ^(b)	111	(111)	–	–
Autres titres à la juste valeur par résultat (individuellement < 50 M\$)	836	238	–	1 074
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1 059	235	(22)	1 272
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	1 421	237	120	1 778

(a) Tas Helat Marketing Company est une coentreprise avec SAUDI ARAMCO pour développer un réseau de distribution. Elle sera consolidée en mise en équivalence en 2020.

(b) Total Lubrificantes do Brasil a été consolidée en 2019.

Exercice 2018 (en millions de dollars)	1 ^{er} janvier 2018	Augmentations – diminutions	Variation de la juste valeur	31 décembre 2018
Tellurian Investments Inc.	207	–	–	207
Autres titres à la juste valeur par autres éléments du résultat global (individuellement < 50 M\$)	77	80	(2)	155
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par autres éléments du résultat global	284	80	(2)	362
BBPP	62	–	–	62
BTC Limited	55	–	(5)	50
DUNKERQUE LNG SAS	144	(217)	73	–
Total Lubrificantes do Brasil ^(a)	–	111	–	111
Autres titres à la juste valeur par résultat (individuellement < 50 M\$)	1 182	(346)	–	836
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1 443	(452)	68	1 059
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	1 727	(372)	66	1 421

(a) Total Lubrificantes do Brasil sera consolidée en 2019.

Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Valeur historique	Gain (Perte) latent	Valeur au bilan
Autres titres cotés sur un marché actif	8	42	50
Titres cotés sur un marché actif^(a)	8	42	50
BBPP	62	–	62
BTC Limited	55	–	55
DUNKERQUE LNG SAS	144	–	144
Tellurian Investments Inc.	207	–	207
Total Eren Holding SA ^(b)	285	–	285
Greenflex ^(b)	76	–	76
Autres titres (individuellement < 50 M\$)	848	–	848
AUTRES TITRES^(a)	1 677	–	1 677
TOTAL TITRES COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF ET AUTRES TITRES	1 685	42	1 727

(a) Dont dépréciations de 2 029 millions de dollars en 2017.

(b) Entités acquises au quatrième trimestre 2017 et consolidées en 2018.

8.3 Parties liées

Les principales transactions réalisées avec les parties liées (principalement les sociétés mises en équivalence et les filiales non consolidées) ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2019	2018	2017
Bilan			
Créances			
Clients et comptes rattachés	486	496	492
Prêts (sauf prêts aux sociétés mises en équivalence)	42	57	63
Dettes			
Fournisseurs et dettes diverses	968	888	1 161
Emprunts	2	2	2

Exercice (en millions de dollars)

	2019	2018	2017
Compte de résultat			
Ventes	4 127	4 192	3 407
Achats	(10 158)	(9 253)	(7 354)
Produits financiers	4	2	6
Charges financières	(4)	(5)	(9)

8.4 Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature comptabilisées par les sociétés françaises et étrangères membres du Groupe, pour l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre et pour les membres salariés du Conseil d'administration est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Les principaux dirigeants du groupe incluent au 31 décembre 2019 les membres du Comité Exécutif, les quatre directeurs des fonctions centrales Groupe membres du Comité Performance Groupe (Communication, Juridique, Hygiène Sécurité Environnement, Communication Financière), et le Trésorier du Groupe.

Exercice (en millions de dollars)

	2019	2018	2017
Nombre de personnes	15	15	15
Rémunérations directes et indirectes	15,0	17,7	15,6
Charges de retraite ^(a)	(4,9)	2,5	10,8
Charges relatives aux paiements en actions (IFRS 2) ^(b)	8,7	12,6	6,5

(a) Les avantages dont bénéficient les principaux dirigeants du Groupe et les membres du Conseil d'administration salariés du Groupe concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance, qui représentent un engagement de 113,3 millions de dollars au 31 décembre 2019 (contre 117,0 millions de dollars au 31 décembre 2018 et 119,7 millions de dollars au 31 décembre 2017).

La charge de retraite négative en 2019 est liée à l'application de l'ordonnance 2019-697 impactant le régime supplémentaire de retraite à prestations définies dont bénéficient les salariés de TOTAL S.A. dont la rémunération de référence excédait au 4 juillet 2019 un montant égal à 8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale (PASS). Cette ordonnance induit un gel de l'ancienneté des bénéficiaires au 31/12/2019, ce qui génère une reprise de provisions antérieurement constituées.

(b) Il s'agit de la charge calculée pour les principaux dirigeants et les membres salariés du Conseil d'administration au titre des paiements en actions et établis suivant les principes comptables de la norme IFRS 2 "Paiements en actions" décrits dans la note 9. Le taux d'attribution du plan 2016 a été revu à la baisse, le niveau de réalisation des conditions de performances ayant été inférieur aux estimations retenues lors de l'exercice précédent.

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence, s'élèvent à 1,4 million d'euros (1,57 million de dollars) en 2019, 1,4 million d'euros (1,65 million de dollars) en 2018 et 1,28 million d'euros (1,44 million de dollars) en 2017.

NOTE 9 Capitaux propres et paiements en actions

9.1 Capitaux propres

Nombre d'actions TOTAL

Au 31 décembre 2019, il n'existe qu'une seule catégorie d'actions de TOTAL S.A. d'une valeur nominale unitaire de 2,50 euros, les actions peuvent être nominatives ou au porteur.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins, ainsi qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

En application des statuts de la Société, aucun actionnaire ne peut exprimer en Assemblée générale, par lui-même ou par un mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la

Société. S'il dispose de droits de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Ces limitations deviennent caduques dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir directement ou indirectement au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une procédure publique visant la totalité des actions de la Société.

Le nombre d'actions composant le capital autorisé est de 3 593 399 547 au 31 décembre 2019, contre 3 669 077 772 au 31 décembre 2018 et 3 434 245 369 au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2019, le montant du capital social de TOTAL S.A. s'élève à 6 504 702 687,50 euros, divisé en 2 601 881 075 actions.

Annulation d'actions

Le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par la treizième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2017 de réduire, en une ou plusieurs fois, le capital social de la

Société, par annulation d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et L. 225-213 du Code de commerce, a procédé aux annulations d'actions TOTAL suivantes :

Exercice	Date de décision du Conseil d'administration	Nombre d'actions rachetées et annulées	Rachats réalisés dans le cadre de		Pourcentage du capital annulé ^(c)
			Annulation de la dilution ^(a)	Politique de retour à l'actionnaire ^(b)	
2019	11 décembre 2019	65 109 435 actions rachetées entre le 29 octobre 2018 et le 9 septembre 2019	34 860 133 actions émises en paiement des 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} acomptes au titre de l'exercice 2018	30 249 302 actions	2,44%
2018	12 décembre 2018	44 590 699 actions rachetées entre le 9 février et le 11 octobre 2018	28 445 840 actions émises en paiement des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} acomptes sur dividende, ainsi que du solde, au titre de l'exercice 2017	16 144 859 actions	1,66%
2017			n/a ^(d)		

(a) Annulation de la dilution liée aux actions émises, sans décote, en paiement du dividende en actions.

(b) Dans le cadre du programme de rachat d'actions de 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020.

(c) Pourcentage du capital social que les actions annulées représentaient à la date des opérations.

(d) TOTAL S.A. n'a procédé à aucune annulation d'actions au cours de l'exercice 2017.

Evolution du nombre d'actions composant le capital social

AU 31 DÉCEMBRE 2016^(a)		2 430 365 862
Actions émises en raison de :	Augmentation de capital réservée aux salariés	9 532 190
	Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions (deuxième acompte 2016, troisième acompte 2016, solde 2016 et premier acompte 2017)	86 442 256
	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	2 649 308
AU 31 DÉCEMBRE 2017^(b)		2 528 989 616
Actions émises en raison de :	Augmentation de capital réservée aux salariés	9 354 889
	Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions (deuxième acompte 2017, troisième acompte 2017, solde 2017 et premier acompte 2018)	47 229 037
	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	2 096 571
	Emission d'actions en rémunération de l'acquisition de Maersk Olie og Gas A/S	97 522 593
	Annulation d'actions autodétenues	(44 590 699)
AU 31 DÉCEMBRE 2018^(c)		2 640 602 007
Actions émises en raison de :	Augmentation de capital réservée aux salariés	10 047 337
	Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions (deuxième acompte 2018 et troisième acompte 2018)	16 076 936
	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	264 230
	Annulation d'actions autodétenues	(65 109 435)
AU 31 DÉCEMBRE 2019^(d)		2 601 881 075

(a) Dont 10 587 822 actions d'autodétention déduites des capitaux propres consolidés.

(b) Dont 8 376 756 actions d'autodétention déduites des capitaux propres consolidés.

(c) Dont 32 473 281 actions d'autodétention déduites des capitaux propres consolidés.

(d) Dont 15 474 234 actions d'autodétention déduites des capitaux propres consolidés.

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale extraordinaire ("AGE") du 1^{er} juin 2018 a, dans sa dix-huitième résolution, délégué au Conseil d'administration la compétence de décider, dans un délai maximum de vingt-six mois, une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux adhérents (salariés et anciens salariés) à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ("ACRS").

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'administration du 18 septembre 2019, agissant en vertu de la dix-huitième résolution susvisée, a décidé une ACRS, dans la limite de 18 millions d'actions portant jouissance courante. Le Conseil d'administration a délégué tous pouvoirs au Président-directeur général aux fins de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions à émettre. Cette augmentation de capital devrait être réalisée à l'issue de l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

Au cours des exercices 2017, 2018 et 2019, la Société a procédé aux ACRS dont les modalités sont décrites ci-après :

Exercices	2019	2018	2017
Date de l'ACRS	6 juin 2019	3 mai 2018	26 avril 2017
En vertu de	18 ^{ème} résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018	23 ^{ème} résolution de l'AGE du 24 mai 2016	
<i>Souscriptions</i>			
Nombre d'actions souscrites	9 845 111	9 174 817	9 350 220
Prix de souscription	40,10 euros	37,20 euros	38,10 euros
<i>Abondement immédiat</i>			
Nombre d'actions attribuées	202 226	180 072	181 970
En vertu de	19 ^{ème} résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018	24 ^{ème} résolution de l'AGE du 24 mai 2016	
<i>Abondement différé</i>			
Nombre d'actions attribuées	5 932	6 784	10 393
Nombre de bénéficiaires	1 187	1 360	2 086
Fin de la période d'acquisition	6 juin 2024	3 mai 2023	26 avril 2022

Autodétention

PRINCIPES COMPTABLES

Les actions TOTAL, détenues par les filiales ou par la société mère, sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés en capitaux propres.

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 31 décembre	2019	2018	2017
Nombre d'actions autodétenues par TOTAL S.A.	15 474 234	32 473 281	8 376 756
Pourcentage du capital social	0,59%	1,23%	0,33%
<i>Dont actions acquises et destinées à être annulées</i>	11 051 144	27 360 278	–
<i>Dont actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe</i>	4 357 324	5 044 817	8 345 847
<i>Dont actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions</i>	65 766	68 186	30 909

Primes liées au capital des sociétés françaises

En vertu de la réglementation française, les primes liées au capital correspondent aux primes d'émission d'actions, d'apport ou de fusion qui peuvent être capitalisées ou utilisées afin de compenser les pertes si la réserve légale a atteint son niveau minimal autorisé. Ces primes peuvent également être distribuées, cette distribution ayant un impact fiscal sauf dans le cas où elle présente le caractère de remboursements d'apports pour les actionnaires.

Les primes liées au capital de TOTAL S.A. s'élèvent à 35 415 millions d'euros au 31 décembre 2019 (37 276 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 32 882 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Résultat net par action

PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par TOTAL S.A. (autodétention) qui sont déduites des capitaux propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par TOTAL S.A. (autodétention) qui sont déduites des capitaux propres, et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription ou d'achat d'actions, les attributions gratuites d'actions et les augmentations de capital dont la clôture de la période de souscription est postérieure à la date de clôture de l'exercice.

Réserves

En application de la réglementation française, 5% du résultat net doit être transféré dans la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital. Cette réserve légale ne peut être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de liquidation. Elle peut en revanche être utilisée pour compenser des pertes.

Si elles étaient intégralement distribuées, les réserves distribuables de la société mère seraient soumises à une taxation d'environ 575 millions de dollars au 31 décembre 2019 (607 millions de dollars au 31 décembre 2018 et 750 millions de dollars au 31 décembre 2017) au titre du complément d'impôt sur les sociétés à acquitter sur les réserves réglementées afin qu'elles deviennent distribuables.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

Conformément à la norme IAS 33, le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action prend également en compte en déduction du résultat net de l'année les rémunérations dues au titre de la période aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée.

Le calcul du nombre moyen pondéré et du nombre moyen pondéré dilué d'actions au 31 décembre, utilisés respectivement pour la présentation du résultat net par action et du résultat net dilué par action, est détaillé comme suit :

	2019	2018	2017
NOMBRE D' ACTIONS AU 1ER JANVIER	2 640 602 007	2 528 989 616	2 430 365 862
Nombre d'actions émises durant l'année (prorata temporis)			
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	157 153	1 351 465	1 198 036
Attribution gratuite d'actions de performance TOTAL	2 140 576	2 039 729	1 105 796
Augmentation de capital réservée aux salariés	5 860 947	6 236 593	6 354 793
Emission d'actions en rémunération de l'acquisition de Maersk Olie og Gas A/S	–	81 268 828	–
Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions	12 360 894	26 352 572	53 365 971
Rachat d'actions TOTAL dont:	(27 026 481)	(30 405 112)	–
<i>Actions rachetées au cours de l'exercice en vue d'annuler la dilution liée au paiement du dividende en actions et dans le cadre de la politique de retour à l'actionnaire</i>	(24 818 443)	(30 102 242)	–
<i>Actions rachetées au cours de l'exercice en couverture des plans d'attribution gratuite d'actions de performance</i>	(2 208 038)	(302 870)	–
Actions TOTAL détenues par TOTAL S.A. ou les sociétés du Groupe et déduites des capitaux propres consolidés	(32 473 281)	(8 376 756)	(10 587 822)
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS	2 601 621 815	2 607 456 934	2 481 802 636
<i>Effet dilutif</i>			
Options de souscription ou d'achat d'actions TOTAL	33 636	296 830	727 864
Attribution gratuite d'actions de performance TOTAL	14 593 030	13 794 896	10 238 411
Augmentation de capital réservée aux salariés	1 759 407	2 167 784	1 987 502
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS DILUÉ AU 31 DÉCEMBRE	2 618 007 888	2 623 716 444	2 494 756 413

Résultat net par action en euros

Le résultat net par action en euros, obtenu à partir du résultat net par action en dollar converti en utilisant le taux de change euro/dollar moyen de la période, s'élève à 3,75 euros par action sur l'exercice 2019 (3,62 euros sur l'exercice 2018). Le résultat net dilué par action en euros calculé en utilisant la même méthode s'élève à 3,72 euros par action sur l'exercice 2019 (3,59 euros par action sur l'exercice 2018).

Dividende

Pour rappel, le Conseil d'administration a décidé de ne pas proposer à l'Assemblée générale du 29 mai 2019, la reconduction de l'option pour le paiement du dividende en actions à compter du solde du dividende de l'exercice 2018.

Dividende 2019	Premier acompte	Deuxième acompte	Troisième acompte	Solde
Montant	0,66 €	0,66 €	0,68 €	0,68 €
Date de fixation	25 avril 2019	24 juillet 2019	29 octobre 2019	29 mai 2020
Date de détachement	27 septembre 2019	6 janvier 2020	30 mars 2020	29 juin 2020
Date de paiement	1 ^{er} octobre 2019	8 janvier 2020	1 ^{er} avril 2020	1 ^{er} juillet 2020

Émission de titres subordonnés à durée indéterminée

En 2019, le Groupe a procédé à une émission de titres subordonnés à durée indéterminée en euro par l'intermédiaire de sa société mère TOTAL S.A. :

- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 1,750% à durée indéterminée avec option de remboursement après 5 ans (1 500 millions d'euros).

Parallèlement à cette émission, le Groupe a effectué une opération de rachat de titres subordonnés à durée indéterminée émis en 2015 (tranche dont le coupon est de 2,250%) pour un montant de 1 500 millions d'euros. À l'issue de l'opération, le nouveau nominal de la tranche rachetée s'établit à 1 000 millions d'euros et l'encours total de titres subordonnés à durée indéterminée du Groupe reste inchangé.

En conséquence, TOTAL S.A. a mis en paiement les premier et deuxième acomptes, et versera le troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2019 en numéraire, selon le calendrier figurant dans le tableau ci-dessous.

Enfin, le Conseil d'administration du 5 février 2020, après avoir arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2019, a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 29 mai 2020 la distribution d'un dividende de 2,68 euros par action au titre de l'exercice 2019. Sous réserve de la décision de l'Assemblée générale, compte tenu des trois premiers acomptes sur dividende déjà décidés par le Conseil d'administration, le solde du dividende au titre de l'exercice 2019 s'élèvera à 0,68 euro par action, soit un montant en hausse de 3% par rapport aux premier et deuxième acomptes et égal au troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2019.

En 2017 et 2018, le Groupe n'a procédé à aucune émission de titres subordonnés à durée indéterminée.

En 2016, le Groupe a procédé à l'émission de trois tranches de titres subordonnés à durée indéterminée en euro par l'intermédiaire de sa société mère TOTAL S.A. :

- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 3,875% à durée indéterminée avec option de remboursement après 6 ans (1 750 millions d'euros) ;
- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 2,708% à durée indéterminée avec option de remboursement après 6,6 ans (1 000 millions d'euros) ; et
- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 3,369% à durée indéterminée avec option de remboursement après 10 ans (1 500 millions d'euros).

En 2015, le Groupe a procédé à l'émission de deux tranches de titres subordonnés à durée indéterminée en euro par l'intermédiaire de sa société mère TOTAL S.A. :

- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 2,250% à durée indéterminée avec option de remboursement après 6 ans (2 500 millions d'euros) ;
- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 2,625% à durée indéterminée avec option de remboursement après 10 ans (2 500 millions d'euros).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32 – Instruments Financiers – Présentation, du fait de leurs caractéristiques (notamment l'absence de remboursement obligatoire et d'obligation de payer un coupon, sauf dans certains cas spécifiés dans la documentation des titres), ces émissions ont été comptabilisées en capitaux propres.

Au 31 décembre 2019, le montant total des titres subordonnés à durée indéterminée comptabilisés dans les capitaux propres du Groupe est de 10 333 millions de dollars. Le montant des coupons attribuables aux détenteurs de ces titres est comptabilisé en déduction des capitaux propres du Groupe et s'élève à 353 millions de dollars sur l'exercice 2019. L'économie d'impôt afférente à ces coupons est comptabilisée dans le compte de résultat.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global présentant les éléments pouvant et ne pouvant pas faire l'objet d'un reclassement en résultat sont détaillés dans le tableau suivant :

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Pertes et gains actuariels	(192)	(12)	823
Variations de juste valeur des placements en instruments de capitaux propres	142	-	-
Effet d'impôt	53	13	(390)
Écart de conversion de consolidation de la société-mère	(1 533)	(4 022)	9 316
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	(1 530)	(4 021)	9 749
Écarts de conversion de consolidation	740	1 113	(2 578)
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	800	1 238	(2 408)
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	60	125	170
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	7
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	-	-	7
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	-	-	-
Couverture de flux futurs	(599)	25	324
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(552)	(94)	584
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	47	(119)	260
Variation du basis spread des opérations en monnaie étrangère	1	(80)	-
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(57)	(80)	-
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	(58)	-	-
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	408	(540)	(677)
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	421	(495)	(655)
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	13	45	22
Autres éléments	(3)	(5)	-
Effet d'impôt	202	14	(100)
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	749	527	(3 024)
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(781)	(3 494)	6 725

Les écarts de conversions générés par devise sont détaillés dans le tableau suivant :

	Total	Euro	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)					
Ecart de conversion de la société-mère	(1 533)	(1 533)	–	–	–
Ecart de conversion de consolidation	740	636	138	7	(41)
Ecart de conversion des sociétés mises en équivalence	607	149	(7)	530	(65)
TOTAL DES ÉCARTS DE CONVERSION ENREGISTRÉS EN RÉSULTAT GLOBAL	(186)	(748)	131	537	(106)
Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)					
Ecart de conversion de la société-mère	(4 022)	(4 022)	–	–	–
Ecart de conversion de consolidation	1 113	1 883	(431)	(10)	(329)
Ecart de conversion des sociétés mises en équivalence	(564)	343	14	(805)	(116)
TOTAL DES ÉCARTS DE CONVERSION ENREGISTRÉS EN RÉSULTAT GLOBAL	(3 473)	(1 796)	(417)	(815)	(445)
Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars)					
Ecart de conversion de la société-mère	9 316	9 316	–	–	–
Ecart de conversion de consolidation	(2 578)	(3 275)	462	3	232
Ecart de conversion des sociétés mises en équivalence	(730)	(1 099)	(25)	207	187
TOTAL DES ÉCARTS DE CONVERSION ENREGISTRÉS EN RÉSULTAT GLOBAL	6 008	4 943	436	210	419

Le détail des effets d'impôt relatifs aux autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	2019			2018			2017		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Pertes et gains actuariels	(192)	55	(137)	(12)	13	1	823	(390)	433
Variations de juste valeur des placements en instruments de capitaux propres	142	(2)	140	–	–	–	–	–	–
Écart de conversion de consolidation de la société-mère	(1 533)	–	(1 533)	(4 022)	–	(4 022)	9 316	–	9 316
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	(1 583)	53	(1 530)	(4 034)	13	(4 021)	10 139	(390)	9 749
Écarts de conversion de consolidation	740	–	740	1 113	–	1 113	(2 578)	–	(2 578)
Actifs financiers disponibles à la vente	–	–	–	–	–	–	7	(3)	4
Couverture de flux futurs	(599)	202	(397)	25	(6)	19	324	(97)	227
Variation du basis spread des opérations en monnaie étrangère	1	–	1	(80)	20	(60)	–	–	–
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	408	–	408	(540)	–	(540)	(677)	–	(677)
Autres éléments	(3)	–	(3)	(5)	–	(5)	–	–	–
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	547	202	749	513	14	527	(2 924)	(100)	(3 024)
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(1 036)	255	(781)	(3 521)	27	(3 494)	7 215	(490)	6 725

Intérêts ne conférant pas le contrôle

Au 31 décembre 2019, aucune filiale ne comporte des intérêts ne conférant pas le contrôle significatif à l'échelle des états financiers du Groupe.

9.2 Paiements en actions

PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe peut mettre en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et offrir à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

La charge correspond à la juste valeur déterminée par référence aux instruments attribués. La charge ainsi calculée est répartie linéairement sur la période d'acquisition des avantages.

Pour les plans d'options, elle est déterminée selon la méthode Black & Scholes à la date d'attribution.

Pour les plans d'attribution gratuite d'actions, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution diminuée du taux de distribution attendu pendant la période d'acquisition des droits. La charge globale est diminuée du coût de l'incessibilité pendant les deux ans de la période de conservation des actions susceptibles d'être attribuées.

Le nombre d'instruments de capitaux propres attribués peut être revu au cours de la période d'acquisition en cas d'anticipation de non-respect des conditions de performance dites "hors marché" ou en fonction du taux de rotation des bénéficiaires.

Le coût des augmentations de capital réservées aux salariés est comptabilisé en charges immédiatement.

La charge liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés se décompose en une charge liée à la décote sur l'ensemble des actions souscrites au titre des formules classique et à effet de levier à laquelle s'ajoute une charge liée au gain d'opportunité sur les actions souscrites au titre de l'offre à effet de levier. Ce gain d'opportunité correspond à l'avantage dont bénéficierait un salarié en choisissant la formule à effet de levier, plutôt qu'en reproduisant le même profil économique par le biais d'achats d'options cotées sur le marché des particuliers.

La charge globale est diminuée du coût de l'incessibilité pendant une période de cinq ans des actions susceptibles d'être souscrites.

A) Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions TOTAL

	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	11/05/2007	21/05/2010	21/05/2010		
Date d'attribution ^(a)	15/09/2009	14/09/2010	14/09/2011		
Prix d'exercice	39,90 €	38,20 €	33,00 €		
Date d'échéance	15/09/2017	14/09/2018	14/09/2019		
Nombre d'options					
Existantes au 1^{er} janvier 2017	1 779 053	2 880 237	626 328	5 285 618	38,16 €
Notifiées	-	-	-	-	-
Annulées ^(b)	(195 370)	-	-	(195 370)	39,90 €
Exercées	(1 583 683)	(929 865)	(135 760)	(2 649 308)	38,95 €
Existantes au 1^{er} janvier 2018	-	1 950 372	490 568	2 440 940	37,15 €
Notifiées	-	-	-	-	-
Annulées ^(b)	-	(79 139)	-	(79 139)	38,20 €
Exercées	-	(1 871 233)	(225 338)	(2 096 571)	37,64 €
Existantes au 1^{er} janvier 2019	-	-	265 230	265 230	33,00 €
Notifiées	-	-	-	-	-
Annulées ^(b)	-	-	(1 000)	(1 000)	33,00 €
Exercées	-	-	(264 230)	(264 230)	33,00 €
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2019	-	-	-	-	n/a

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

(b) Parmi les options annulées en 2017, 2018 et 2019, (i) 195 370 options ont été annulées par anticipation ou sont devenues caduques le 15 septembre 2017 du fait de l'échéance du plan 2009, (ii) 79 139 options non exercées sont devenues caduques le 14 septembre 2018 du fait de l'échéance du plan 2010 et (iii) 1 000 options non exercées sont devenues caduques le 14 septembre 2019 du fait de l'échéance du plan 2011.

Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Pour les plans 2009 à 2011, le délai d'incessibilité de quatre ans n'est pas applicable aux bénéficiaires sous contrat avec une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels peuvent céder les actions issues d'exercice d'options à compter d'un délai de deux ans après la date d'attribution.

Depuis le Plan 2011, le Conseil d'Administration n'a procédé à aucune nouvelle attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions TOTAL et tous les plans d'options antérieurs au Plan 2011 sont désormais arrivés à échéance.

Par ailleurs, l'autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2016 d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, pour une durée de trente-huit mois, est arrivée à échéance et n'a pas été renouvelée.

B) Attribution gratuite d'actions de performance TOTAL

	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Total
Date d'Assemblée générale	16/05/2014	16/05/2014	24/05/2016	24/05/2016	24/05/2016	01/06/2018	
Date d'attribution	29/07/2014	28/07/2015	27/07/2016	26/07/2017	14/03/2018	13/03/2019	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	30/07/2017	29/07/2018	28/07/2019	27/07/2020	15/03/2021	14/03/2022	
Cession possible à compter du	30/07/2019	29/07/2020	29/07/2021	28/07/2022	16/03/2023	15/03/2024	
Juste valeur IFRS 2 à la date d'attribution	44,66 €	35,90 €	35,37 €	35,57 €	36,22 €	40,11 €	
Nombre d'actions attribuées gratuitement							
Existantes au 1^{er} janvier 2017	4 364 500	4 730 735	5 637 560	-	-	-	14 732 795
Notifiées	-	-	-	5 679 949	-	-	5 679 949
Annulées	(2 157 820)	(31 480)	(29 050)	(910)	-	-	(2 219 260)
Attribuées définitivement	(2 206 680)	(1 950)	(1 410)	-	-	-	(2 210 040)
Existantes au 1^{er} janvier 2018	-	4 697 305	5 607 100	5 679 039	-	-	15 983 444
Notifiées	-	-	-	-	6 083 145	-	6 083 145
Annulées	-	(621 568)	(61 840)	(26 640)	(12 350)	-	(722 398)
Attribuées définitivement	-	(4 075 737)	(2 040)	(1 480)	-	-	(4 079 257)
Existantes au 1^{er} janvier 2019	-	-	5 543 220	5 650 919	6 070 795	-	17 264 934
Notifiées	-	-	-	-	-	6 447 069	6 447 069
Annulées	-	-	(1 267 392)	(41 220)	(41 260)	(39 246)	(1 389 118)
Attribuées définitivement	-	-	(4 275 828)	(1 840)	(1 100)	(180)	(4 278 948)
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2019	-	-	-	5 607 859	6 028 435	6 407 643	18 043 937

Les actions préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence ainsi que d'une condition de performance pour le plan 2014, de deux conditions de performance pour les plans 2015, 2016, 2017 et 2018 et de trois conditions de performance pour le plan 2019. Par ailleurs, la cession des actions attribuées gratuitement et définitivement ne peut intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Plan 2019

Le Conseil d'administration du 13 mars 2019 a attribué des actions de performance à certains salariés et mandataires sociaux de TOTAL S.A. ou des sociétés du Groupe, sous réserve que la condition de présence et les trois conditions de performance applicables soient satisfaites.

Toutes les actions attribuées sont soumises à la condition de présence.

Les conditions de performance s'appliquent dès la première action pour les bénéficiaires dirigeants. Pour les bénéficiaires non-dirigeants, l'attribution des 150 premières actions n'est pas soumise aux conditions de performance précitées, qui s'appliquent cependant sur les actions au-delà de ce seuil.

Le nombre définitif d'actions attribuées sera fonction du taux de rendement pour l'actionnaire (Total Shareholder Return ou TSR), de la variation annuelle du *cash flow* net par action exprimé en dollar, ainsi que du point mort *cash* organique avant dividende, relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021 et appliqués de la manière suivante :

- pour 1/3 des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes ;

- pour 1/3 des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) en utilisant le critère de la variation annuelle du *cash flow* net par action exprimé en dollar.

En fonction du classement, un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année, pour ces deux premiers critères :

Classement	Taux d'attribution
1 ^{ère} place	180%
2 ^{ème} place	130%
3 ^{ème} place	80%
4 ^{ème} et 5 ^{ème} place	0%

- pour 1/3 des actions, le critère du point mort *cash* organique avant dividende sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) comme suit. Le point mort *cash* organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement⁽¹⁾ (MBA) couvre les investissements organiques⁽²⁾. Il permet de mesurer la capacité du Groupe à résister à des variations de prix du baril de Brent.
 - le taux maximum d'attribution sera atteint, si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b,
 - le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b,
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année.

(1) Marge brute d'autofinancement (MBA) : flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement.

(2) Investissements organiques : investissement nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

Pour chacun de ces trois critères, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (sur chacun des trois exercices sociaux sur lesquels sont appréciées les conditions de performance) sera arrondie au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%) et plafonnée à 100%.

Chaque critère pèsera pour 1/3 dans le taux d'attribution définitif. Le taux d'attribution définitif sera arrondi au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%). Le nombre d'actions attribuées définitivement, après constatation des conditions de performance, sera arrondi au nombre entier supérieur d'actions en cas de rompu.

C) Plans SunPower

Au cours de l'exercice 2019, SunPower avait un plan incitatif à base d'actions : le plan incitatif Omnibus 2015 ("Plan 2015"). Le plan 2015 a été approuvé par le Conseil d'administration de SunPower en février 2015 et par les actionnaires en juin 2015. Le plan 2015 permet d'attribuer des options mais également des options avec règlement en espèces ("stock appreciation rights"), des actions gratuites, des droits à actions gratuites et d'autres droits sur des actions. Le plan 2015 permet également la rétention des actions par la société pour satisfaire les obligations fiscales liées à l'exercice des options sur actions ou à l'attribution d'actions.

Le Plan 2015 comprend un mécanisme d'augmentation annuelle automatique du nombre d'actions égal au minimum entre 3% de toutes les actions ordinaires de SunPower existantes le dernier jour de l'année fiscale précédente, 6 millions d'actions et un nombre d'actions décidé par le Conseil d'administration de SunPower. Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'administration a décidé de réduire l'augmentation automatique du régime d'option des actions de 3% à 2% pour 2016.

Au 31 décembre 2019, approximativement 12,1 millions d'actions pouvaient être attribuées au titre du plan 2015.

Les options sur actions qualifiées ("incentive"), les options sur actions non-qualifiées ("non-statutory") et les options avec règlements en espèces ("stock appreciation rights") ne peuvent être attribuées avec un prix d'exercice inférieur à la juste valeur des actions ordinaires le jour de l'attribution. Le Conseil d'administration de SunPower décide des périodes d'exercice des options et des droits, cependant les options sont en général exerçables dans un délai de dix ans. SunPower n'a pas attribué d'options sur actions depuis l'exercice 2008. Toutes les actions gratuites ont été exercées ou échues et par conséquent plus aucune action n'est exigible. Pour le plan 2015, les actions gratuites et les droits à actions gratuites sont acquis pendant une période de trois ou quatre ans à raison d'un versement par année.

La majorité des actions émises sont nettes des montants minimums retenus par SunPower pour satisfaire les obligations fiscales de ses employés. Au cours des exercices 2019, 2018 et 2017, SunPower a retenu respectivement 0,8 million, 0,7 million et 0,6 million d'actions à ce titre, pour satisfaire les obligations fiscales des employés. Sunpower a réglé en espèces ces retenues aux autorités fiscales. Les actions retenues diminuent le nombre d'actions en circulation jusqu'à l'attribution définitive.

Au 31 décembre 2019, il n'y a plus d'options exerçables. La valeur intrinsèque des options exercées en 2019 était de 0 dollars, 0 dollars en 2018 et 1,7 millier de dollars en 2017. Aucune option n'a été attribuée en 2019, 2018 et 2017.

Le tableau suivant résume les mouvements sur les actions gratuites et droits à actions gratuites en attente d'attribution définitive :

	Actions gratuites et droits aux actions gratuites	
	Nombre d'actions (en milliers)	Juste valeur moyenne pondérée par action à la date d'attribution (en \$) ^(a)
EN CIRCULATION AU 1^{ER} JANVIER 2017	6 147	21,85
Attribuées	4 863	6,76
Attribuées définitivement ^(b)	(1 738)	25,87
Echues	(1 979)	18,15
EN CIRCULATION AU 1^{ER} JANVIER 2018	7 293	11,83
Attribuées	4 449	7,77
Attribuées définitivement ^(b)	(2 266)	14,45
Echues	(1 816)	10,10
EN CIRCULATION AU 1^{ER} JANVIER 2019	7 660	9,11
Attribuées	5 430	6,82
Attribuées définitivement ^(b)	(2 460)	9,65
Echues	(1 304)	8,28
EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2019	9 326	7,75

(a) La société estime la juste valeur des droits aux actions gratuites comme étant son cours de bourse à la date d'attribution.

(b) Les actions gratuites et les droits aux actions gratuites attribués définitivement incluent les actions retenues pour le compte des employés afin de satisfaire leurs obligations fiscales.

D) Charge liée aux paiements en actions

Le montant de la charge liée aux paiements en actions se décompose de la manière suivante :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL	180	264	135
Plans de SunPower	26	21	31
Augmentation du capital réservée aux salariés	27	30	16
TOTAL	233	315	182

Au titre de l'exercice 2019, les principales hypothèses retenues pour la valorisation du coût de l'augmentation de capital réservée aux salariés pour les formules classique et à effet de levier étaient les suivantes :

Exercice	2019
Date du Conseil d'administration ayant décidé l'émission	19 septembre 2018
Prix de souscription (euros) ^(a)	40,10
Cours de référence (euros) ^(b)	49,91
Nombre d'actions (en millions)	10,05
Taux d'intérêt sans risque (%) ^(c)	(0,419)
Taux de financement des salariés (%) ^(d)	4,11
Coût de l'incessibilité (en % du cours de référence)	19,21
Charges comptabilisées (en millions de dollars)	27,00

(a) Moyenne des cours de clôture de l'action TOTAL lors des vingt séances de bourse précédant la période de souscription, diminuée d'une décote de 20%.

(b) Cours de clôture de l'action le 25 avril 2019, date à laquelle le Président-directeur général a fixé la période de souscription pour l'exercice 2019.

(c) Taux de swap euro zéro coupon à 5 ans.

(d) Moyenne des taux de crédit à la consommation pour une durée de cinq ans.

NOTE 10 Charges et avantages au personnel

10.1 Engagements envers le personnel

PRINCIPES COMPTABLES

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels qu'ancienneté, salaires et versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetés. Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels. Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage ultérieur en résultat.

Le coût des services passés est reconnu en résultat, qu'ils soient acquis ou non acquis.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est comptabilisée dans la rubrique "Autres charges d'exploitation".

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées de :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Provisions pour engagements de retraite	2 651	2 545	2 877
Provisions pour autres engagements sociaux	742	669	705
Provisions pour restructurations (plans de préretraite)	108	149	153
TOTAL	3 501	3 363	3 735
Provisions nettes pour engagements sociaux relatives à des actifs destinés à la vente	-	-	-

Description des régimes et gestion des risques associés

Le Groupe opère, au profit de ses salariés et anciens salariés, des régimes pouvant être à cotisations ou à prestations définies.

Au titre des régimes à cotisations définies, le Groupe a comptabilisé une charge de 133 millions de dollars sur l'exercice 2019 (130 millions de dollars sur l'exercice 2018 et 128 millions de dollars sur l'exercice 2017).

Les principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe sont situés en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Belgique et en Allemagne. Leurs principales caractéristiques, fonction de l'environnement réglementaire propre à chaque pays, sont les suivantes :

- les prestations sont généralement exprimées en fonction du salaire final et de l'ancienneté ;
- ils font généralement l'objet d'un préfinancement (fonds de pension ou compagnies d'assurance) ;
- ils sont généralement fermés aux nouveaux embauchés, qui bénéficient de régimes de retraite à cotisations définies ;
- Ils sont versés sous forme de capital ou de rente.

Les engagements de retraite comprennent également des avantages de préretraite. Les autres engagements couvrent la participation de l'employeur aux frais médicaux de retraités.

Afin de gérer les risques propres à ces différents dispositifs, le Groupe a mis en place un cadre de gouvernance dédié permettant d'assurer la supervision des différents régimes de retraite et de prévoyance. Cette procédure prévoit notamment :

- l'implication du Groupe dans les principaux organes de gouvernance ou de suivi des régimes ;
- les principes en matière de politique de financement des plans ;
- les règles relatives à la politique d'investissement, incluant pour la plupart des plans l'établissement d'un comité de suivi des investissements en charge de la définition et du suivi de la stratégie d'investissement et de la performance, les principes à respecter en matière d'allocation des placements ;
- la procédure d'approbation en cas de mise en place ou de modification de régimes ;
- les principes de gestion administrative, de communication et de reporting.

Évolution des engagements et des actifs de couverture

La valeur actuarielle des droits accumulés au titre des régimes à prestations définies et la valeur des préfinancements incluses dans les comptes consolidés s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Variation de la valeur actuarielle des droits accumulés						
Valeur actuarielle des droits accumulés au début de la période	11 501	12 872	12 164	669	705	648
Coût des services rendus de la période	214	236	263	13	14	16
Coût financier	295	296	320	17	17	17
Coût de services passés	4	(1)	239	–	(2)	12
Liquidation d'engagements	(20)	(141)	(1)	(9)	–	–
Cotisations employés	7	8	7	–	–	–
Prestations payées	(667)	(902)	(717)	(26)	(28)	(27)
(Gains)/Pertes actuariels	847	(372)	(450)	87	(29)	(36)
Écarts de conversion et autres	104	(495)	1 047	(9)	(8)	75
Valeur actuarielle des droits accumulés à la fin de la période	12 285	11 501	12 872	742	669	705
<i>dont régimes intégralement ou partiellement financés</i>	11 584	10 864	12 140	–	–	–
<i>dont régimes non financés</i>	701	637	732	742	669	705
Variation de la valeur actuelle des placements						
Valeur actuelle des placements au début de la période	(9 145)	(10 205)	(9 123)	–	–	–
Produits financiers des placements	(255)	(261)	(256)	–	–	–
(Gains)/Pertes actuariels	(745)	424	(344)	–	–	–
Liquidation d'engagements	11	129	–	–	–	–
Cotisations employés	(7)	(8)	(7)	–	–	–
Cotisations employeurs	(172)	(417)	(171)	–	–	–
Prestations payées	573	778	591	–	–	–
Écarts de conversion et autres	(29)	415	(895)	–	–	–
Valeur actuelle des placements à la fin de la période	(9 769)	(9 145)	(10 205)	–	–	–
(EXCÉDENT) INSUFFISANCE DES PLACEMENTS SUR LES DROITS ACCUMULÉS	2 516	2 356	2 667	742	669	705
Effet du plafond d'actif	34	28	40	–	–	–
(ACTIF) PASSIF NET COMPTABILISÉ	2 550	2 384	2 707	742	669	705
Provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux	2 651	2 545	2 877	742	669	705
Autres actifs non courants	(101)	(161)	(170)	–	–	–
Provisions nettes relatives à des actifs destinés à la vente	–	–	–	–	–	–

Au 31 décembre 2019, la contribution des principales zones géographiques dans la provision pour engagements de retraite figurant au bilan est la suivante : 70% sur la zone Euro, 11% sur le Royaume Uni et 16% sur les Etats Unis.

Les montants inscrits au compte de résultat consolidé et dans l'état consolidé du résultat global au titre des plans à prestations définies sont présentés ci-dessous :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Coût des services rendus de la période	214	236	263	13	14	16
Coût des services passés	4	(1)	239	–	(2)	12
Liquidations	(10)	(12)	(1)	(9)	–	–
Charge d'intérêt nette	39	35	64	17	17	17
COMPOSANTES DU COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES EN RÉSULTAT	247	258	565	21	29	45
(Gains)/Pertes actuariels						
– Effet des changements d'hypothèses démographiques	(166)	(1)	(16)	(2)	(21)	3
– Effet des changements d'hypothèses financières	1 071	(354)	(241)	89	(3)	(5)
– Effet des ajustements issus de l'expérience	(59)	(17)	(193)	–	(5)	(34)
– Ecart actuariels sur placements	(745)	424	(344)	–	–	–
Effet du plafond d'actif	3	(11)	7	–	–	–
COMPOSANTES DU COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	104	41	(787)	87	(29)	(36)
COÛT TOTAL DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉ DANS LE RÉSULTAT GLOBAL	351	299	(222)	108	–	9

Flux de trésorerie prévisionnels

La durée moyenne des droits accumulés est de l'ordre de 13 ans pour les régimes de retraite et de 18 ans pour les autres engagements sociaux. Les cotisations qui seront versées en 2020 par le Groupe, au titre des régimes préfinancés, sont estimées à 239 millions de dollars.

Les prestations futures estimées, qu'elles soient versées par prélèvement sur la valeur des placements ou directement par l'employeur se décomposent comme suit :

Estimation des paiements futurs (en millions de dollars)	Engagements de retraite	Autres engagements sociaux
2020	741	27
2021	497	27
2022	467	27
2023	414	26
2024	399	26
2025-2029	2 142	120

Nature des placements

Composition du portefeuille des placements au 31 décembre	Engagements de retraite		
	2019	2018	2017
Actions	25%	24%	26%
Obligations	46%	47%	43%
Monétaire	1%	1%	3%
Achat d'annuités	20%	20%	20%
Immobilier	8%	8%	8%

Les placements investis sur les marchés actions et obligataires sont cotés sur des marchés actifs.

Principales hypothèses actuarielles et analyses de sensibilité

Hypothèses utilisées pour déterminer les engagements :

Au 31 décembre	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Taux d'actualisation (moyenne pondérée tous pays)	1,84%	2,68%	2,48%	1,71%	2,56%	2,52%
dont zone Euro	0,73%	1,72%	1,71%	0,94%	1,87%	1,93%
dont États-Unis	3,25%	4,00%	3,75%	3,25%	4,00%	3,75%
dont Royaume-Uni	2,25%	3,00%	2,50%	–	–	–
Taux d'inflation (moyenne pondérée tous pays)	2,20%	2,44%	2,40%	–	–	–
dont zone Euro	1,21%	1,50%	1,50%	–	–	–
dont États-Unis	2,50%	2,50%	2,50%	–	–	–
dont Royaume-Uni	3,25%	3,50%	3,50%	–	–	–

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence aux taux des obligations privées de haute qualité de notation AA et d'une durée équivalente à celle des engagements. Il dérive d'une analyse comparative pour chaque zone monétaire des différentes sources de marché à la date de clôture.

La sensibilité de l'engagement à l'inflation est non significative pour les régimes de retraite à prestations définies aux États-Unis.

Une variation de plus ou moins 0,5% des taux d'actualisation – toutes choses étant égales par ailleurs – aurait approximativement les effets suivants sur les engagements :

(en millions de dollars)	Augmentation de 0,5%	Diminution de 0,5%
Valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2019	(821)	915

Une variation de plus ou moins 0,5% des taux d'inflation – toutes choses étant égales par ailleurs – aurait approximativement les effets suivants sur les engagements :

(en millions de dollars)	Augmentation de 0,5%	Diminution de 0,5%
Valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2019	576	(516)

10.2 Effectifs du Groupe et charges de personnel

Exercice

Charges de personnel

(en millions de dollars)

	2019	2018	2017
Salaires et traitements (y compris charges sociales)	8 922	9 099	7 985
Effectifs du Groupe au 31 décembre			
France			
– Encadrement	13 745	13 377	11 880
– Autres personnels	22 531	22 629	19 372
Étranger			
– Encadrement	16 924	16 963	16 489
– Autres personnels	54 576	51 491	50 536
TOTAL	107 776	104 460	98 277

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées globalement.

NOTE 11 Impôts sur les sociétés

PRINCIPES COMPTABLES

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

La charge (ou le produit) d'impôt courant est le montant estimé de l'impôt dû au titre du résultat imposable de la période.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôts.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition votés ou quasiment votés à la date de clôture. Les taux d'impôts utilisés sont fonction de l'échéancier de retournement des différences temporelles, des déficits fiscaux et autres crédits d'impôt. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres, selon l'élément auquel il se rapporte.

Les différences temporelles entre la valeur des titres des sociétés mises en équivalence et leur valeur fiscale donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Le calcul de l'impôt différé est fondé sur les conséquences fiscales futures attendues (taux de distribution des dividendes ou taux d'imposition des plus-values de cession).

La charge d'impôts sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Impôts courants	(5 469)	(6 971)	(3 416)
Impôts différés	(403)	455	387
CHARGE D'IMPÔT	(5 872)	(6 516)	(3 029)

L'analyse par source du passif net d'impôt différé s'établit comme suit, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Déficits et crédits d'impôts reportables	3 752	3 779	3 014
Pensions, retraites et obligations similaires	970	995	1 153
Autres provisions non déductibles temporairement	8 660	8 409	6 344
Différentiels d'amortissement	(16 029)	(15 469)	(13 387)
Autres déductions fiscales temporaires	(2 995)	(2 541)	(2 746)
PASSIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(5 642)	(4 827)	(5 622)

Au 31 décembre 2019, les réserves des filiales de TOTAL, imposables en cas de distribution, dont le reversement n'est pas prévu et qui n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés passifs, s'élèvent à 11 197 millions de dollars.

Les actifs d'impôts différés non reconnus au 31 décembre 2019 s'élèvent à 3 479 millions de dollars car leur récupération est jugée non probable au regard des perspectives de résultat des entités concernées. Notamment dans l'Exploration & Production, lorsque la filiale concernée ou le champ concerné est en phase d'exploration. Les déficits générés lors de cette phase ne seront utilisables que si la décision d'investissement et de développement est prise. En conséquence, le délai d'expiration de ces déficits n'est pas connu.

Les actifs d'impôts différés non reconnus portent notamment sur la France à hauteur de 1 145 millions de dollars, sur les Etats-Unis à hauteur de 319 millions de dollars, sur le Nigéria à hauteur de 303 millions de dollars et sur le Canada à hauteur de 206 millions de dollars.

Après compensation des actifs et passifs par entité fiscale, les impôts différés se présentent de la manière suivante au bilan :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Impôts différés actifs	6 216	6 663	5 206
Impôts différés passifs	(11 858)	(11 490)	(10 828)
MONTANT NET	(5 642)	(4 827)	(5 622)

La variation au bilan de la position nette d'impôts différés est analysée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
SOLDE À L'OUVERTURE	(4 827)	(5 622)	(6 692)
Impôts différés reconnus en résultat	(403)	455	387
Impôts différés reconnus en capitaux propres ^(a)	255	27	(490)
Variations de périmètre et autres	(695)	151	1 154
Effets de change	28	162	19
SOLDE À LA CLÔTURE	(5 642)	(4 827)	(5 622)

(a) Ce montant est constitué principalement des impôts différés sur pertes et gains actuariels, des impôts courants et différés affectés aux réévaluations des titres cotés classés en actifs financiers disponibles à la vente et des impôts différés relatifs à la couverture de flux futurs (voir la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés).

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et le résultat avant impôt

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 438	11 550	8 299
Impôts sur les sociétés	5 872	6 516	3 029
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	17 310	18 066	11 328
Taux d'imposition français	34,43%	34,43%	44,43%
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE	(5 960)	(6 220)	(5 033)
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	(2 007)	(3 058)	(633)
Effet en impôt du résultat des sociétés mises en équivalence	1 173	1 080	888
Différences permanentes	1 422	1 740	1 491
Ajustements d'impôt courant sur exercices antérieurs	12	(40)	(91)
Ajustements d'impôt différé afférents aux variations des taux d'impôt	(270)	2	(309)
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs	(242)	(20)	658
CHARGE D'IMPÔT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	(5 872)	(6 516)	(3 029)

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,33%), augmenté des contributions additionnelles et exceptionnelles en vigueur en 2019 qui portent le taux global d'imposition des bénéficiaires à 34,43% (34,43% en 2018 et 44,43% en 2017).

Les différences permanentes sont principalement dues aux dépréciations de *goodwill*, aux dividendes des sociétés non consolidées ainsi qu'à l'impact des modalités de fiscalisation propres à certaines activités.

Échéancier des déficits et crédits d'impôt reportables

Le Groupe dispose d'impôts différés actifs sur déficits et crédits d'impôts reportables qui expirent selon l'échéancier suivant :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
2018			75
2019		90	64
2020	71	70	60
2021	48	38	24
2022 ^(a)	27	32	1 330
2023 ^(b)	19	1 423	
2024 et suivants	1 310		
Indéfiniment reportables	2 277	2 126	1 461
TOTAL	3 752	3 779	3 014

(a) 2022 et années suivantes pour l'exercice 2017.

(b) 2023 et années suivantes pour l'exercice 2018.

Au 31 décembre 2019, l'échéancier des impôts différés actifs sur déficits et crédits d'impôts reportables pour les principaux pays se décompose ainsi:

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Impôt				
	Australie	États-Unis	Canada	France	Royaume-Uni
2020					
2021					
2022					
2023					
2024 et suivants		595	675		
Indéfiniment reportables	1 057	120		520	313
TOTAL	1 057	715	675	520	313

NOTE 12 Provisions et autres passifs non courants

12.1 Provisions et autres passifs non courants

PRINCIPES COMPTABLES

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Les provisions et autres passifs non courants comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques.

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Provisions pour litiges	386	736	706
Provisions pour protection de l'environnement	742	862	964
Provisions pour restitution des sites	14 492	14 286	12 240
Autres provisions non courantes	2 927	3 144	1 370
<i>dont cessation d'activité</i>	135	134	160
<i>dont risques financiers sur des sociétés non consolidées et mises en équivalence</i>	130	100	59
<i>dont garanties accordées sur des panneaux solaires de SunPower</i>	140	173	177
Autres passifs non courants	2 066	2 404	706
TOTAL	20 613	21 432	15 986

En 2019, les provisions pour litiges s'élevaient à 386 millions de dollars dont 286 millions de dollars dans l'Exploration & Production.

En 2018, les provisions pour litiges s'élevaient à 736 millions de dollars dont 510 millions de dollars dans l'Exploration & Production, notamment en Angola, au Nigeria et au Brésil.

En 2017, les provisions pour litiges s'élevaient à 706 millions de dollars dont 458 millions de dollars dans l'Exploration & Production, notamment en Angola et au Nigeria.

Les autres passifs non courants comprennent notamment les dettes dont la maturité est supérieure à un an, liées à l'acquisition d'immobilisations.

Variations des provisions et autres passifs non courants

Les variations des provisions et autres passifs non courants s'analysent comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
2019	21 432	1 248	(2 414)	(33)	380	20 613
<i>dont provisions pour restitution de sites</i>		639	(460)			
<i>dont provisions pour protection de l'environnement</i>		30	(92)			
<i>dont provisions pour plans sociaux et restructurations</i>		60	(122)			
2018	15 986	2 416	(1 378)	(519)	4 927	21 432
<i>dont provisions pour restitution de sites</i>		530	(320)			
<i>dont provisions pour protection de l'environnement</i>		33	(111)			
<i>dont provisions pour plans sociaux et restructurations</i>		149	(106)			
2017	16 846	1 172	(1 612)	681	(1 101)	15 986
<i>dont provisions pour restitution de sites</i>		544	(330)			
<i>dont provisions pour protection de l'environnement</i>		37	(120)			
<i>dont provisions pour plans sociaux et restructurations</i>		48	(84)			

Provisions pour restitution des sites

PRINCIPES COMPTABLES

Les dépenses futures de restitution des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de restitution des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

L'impact du passage du temps sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. Compte tenu de la nature et des échéances de nos dépenses de restitution des sites, le taux retenu est déterminé sur la zone USD à horizon long terme. L'effet de l'actualisation de ces provisions est comptabilisé dans la rubrique "Autres charges financières".

Le taux d'actualisation retenu en 2019 dans le cadre de l'évaluation des provisions pour restitutions des sites est de 4,5%, comme en 2018 et en 2017 (les dépenses étant estimées en monnaie courante avec un taux d'inflation de 2%). Une diminution de 0,5% de ce taux conduirait à une augmentation des provisions pour restitution des sites de 1 250 millions

de dollars, avec une contrepartie en immobilisations corporelles ainsi qu'un impact négatif d'environ 74 millions de dollars sur le résultat net des années suivantes. A l'inverse, une augmentation de 0,5% aurait un impact quasi-symétrique à l'effet de la diminution de 0,5%.

Les variations des provisions pour restitution des sites s'analysent comme suit:

Exercice (en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier	Effet de l'actualisation	Révisions des estimations	Nouvelles	Reprises de provision	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
				obligations de restitution des sites				
2019	14 286	639	(601)	567	(460)	47	14	14 492
2018	12 240	530	(458)	811	(320)	(364)	1 847	14 286
2017	12 665	544	(1 107)	334	(330)	448	(314)	12 240

12.2 Autres risques et engagements

A la connaissance de TOTAL, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

NOTE 13 Engagements hors bilan et contrats de location

13.1 Engagements hors bilan et obligations contractuelles

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 15)	40 931	–	19 888	21 043
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 15)	5 331	5 331	–	–
Contrats de location (note 13.2)	7 465	1 202	2 883	3 380
Obligations de restitution des sites (note 12)	14 492	617	3 153	10 722
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU BILAN	68 219	7 150	25 924	35 145
Contrats de location de faible valeur, courte durée ou non commencés (note 13.2)	2 077	536	879	662
Engagements d'achats	147 516	10 763	38 189	98 564
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES HORS BILAN	149 593	11 299	39 068	99 226
TOTAL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	217 812	18 449	64 992	134 371
Cautions en douane données	2 012	1 876	17	119
Garanties données sur emprunts	14 510	306	7 372	6 832
Garanties de passif sur cession	331	163	16	152
Garanties de passif courant	172	79	60	33
Garanties clients fournisseurs	12 318	1 435	2 169	8 714
Lettres de crédit	2 786	2 768	18	–
Autres engagements opérationnels	22 055	3 240	1 202	17 613
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	54 184	9 867	10 854	33 463
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	85	23	37	25
Engagements de ventes	93 441	7 135	31 330	54 976
Autres engagements reçus	22 358	16 845	1 705	3 808
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	115 884	24 003	33 072	58 809
<i>Dont engagements donnés relatifs à des coentreprises</i>	<i>39 055</i>	<i>461</i>	<i>11 822</i>	<i>26 772</i>
<i>Dont engagements donnés relatifs à des entreprises associées</i>	<i>31 465</i>	<i>913</i>	<i>8 381</i>	<i>22 171</i>

Échéances et périodes des paiements

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Total	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 15)	37 784	–	19 072	18 712
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 15)	5 027	5 027	–	–
Contrats de location financement (note 13.2)	1 878	213	468	1 197
Obligations de restitution des sites (note 12)	14 286	844	3 388	10 054
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU BILAN	58 975	6 084	22 928	29 963
Contrats de location simple (note 13.2)	9 130	1 644	3 691	3 795
Engagements d'achats	121 119	9 708	30 652	80 759
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES HORS BILAN	130 249	11 352	34 343	84 554
TOTAL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	189 224	17 436	57 271	114 517
Cautions en douane données	2 043	1 904	12	127
Garanties données sur emprunts	18 680	169	68	18 443
Garanties de passif sur cession	334	165	10	159
Garanties de passif courant	222	83	74	65
Garanties clients fournisseurs	8 463	1 222	847	6 394
Lettres de crédit	3 515	3 164	160	191
Autres engagements opérationnels	29 416	2 085	1 046	26 285
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	62 673	8 792	2 217	51 664
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	84	23	33	28
Engagements de ventes	91 695	7 989	27 709	55 997
Autres engagements reçus	21 565	15 527	1 328	4 710
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	113 344	23 539	29 070	60 735
<i>Dont engagements donnés relatifs à des coentreprises</i>	42 768	162	4 425	38 181
<i>Dont engagements donnés relatifs à des entreprises associées</i>	39 437	773	8 378	30 286

	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars)				
Dettes non courantes après couverture (note 15)	39 544	–	19 540	20 004
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 15)	4 646	4 646	–	–
Contrats de location financement (note 13.2)	1 156	39	261	856
Obligations de restitution des sites (note 12)	12 240	485	2 165	9 590
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU BILAN	57 586	5 170	21 966	30 450
Contrats de location simple (note 13.2)	6 441	1 401	2 886	2 154
Engagements d'achats	86 366	8 605	23 917	53 844
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES HORS BILAN	92 807	10 006	26 803	55 998
TOTAL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	150 393	15 176	48 769	86 448
Cautions en douane données	2 073	1 938	29	106
Garanties données sur emprunts	16 080	411	10 607	5 062
Garanties de passif sur cession	341	120	61	160
Garanties de passif courant	321	91	109	121
Garanties clients fournisseurs	4 180	1 100	268	2 812
Lettres de crédit	2 965	2 680	102	183
Autres engagements opérationnels	17 431	1 165	637	15 629
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	43 391	7 505	11 813	24 073
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	89	23	26	40
Engagements de ventes	67 014	6 263	21 513	39 238
Autres engagements reçus	7 398	3 549	1 111	2 738
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	74 501	9 835	22 650	42 016
<i>Dont engagements donnés relatifs à des coentreprises</i>	<i>36 847</i>	<i>160</i>	<i>12 225</i>	<i>24 462</i>
<i>Dont engagements donnés relatifs à des entreprises associées</i>	<i>20 629</i>	<i>580</i>	<i>5 991</i>	<i>14 058</i>

A. Obligations contractuelles

Dettes

Les dettes non courantes sont incluses dans les rubriques "Dettes financières non courantes" et "Actifs financiers non courants" du bilan consolidé. Ce montant inclut la part non courante des *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe et ne comprend pas la part non courante des contrats de location pour 6 263 millions de dollars.

La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse dans les rubriques "Dettes financières courantes", "Actifs financiers courants" et "Autres passifs financiers courants" du bilan consolidé. Elle inclut la part à moins d'un an des *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe et ne comprend pas la part à moins d'un an des contrats de location pour 1 202 millions de dollars.

Les informations relatives aux obligations contractuelles liées aux dettes figurent dans la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Contrats de location

Les informations relatives aux obligations de location figurent dans la note 13.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Obligations de restitution des sites

Ces montants représentent la valeur actualisée des obligations de restitution des sites des secteurs Exploration & Production et Integrated Gas, Renewables & Power, principalement des coûts liés au démantèlement des actifs à la fin de leur utilisation. Les informations relatives aux obligations de restitution des sites figurent dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Engagements d'achats

Les obligations d'achats sont des obligations d'acheter des biens ou des services, y compris des achats d'immobilisations, régies contractuellement. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiées par contrat.

Ces obligations concernent essentiellement les contrats inconditionnels d'achats d'hydrocarbures (sauf lorsqu'il existe un marché actif et très liquide et que les volumes achetés sont destinés à être revendus rapidement après l'achat) dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power, les réservations de capacités de transport dans les oléoducs et gazoducs, les engagements inconditionnels de travaux d'exploration et de développement dans le secteur Exploration & Production, et des contrats de projets d'investissement de capital dans le secteur Raffinage-Chimie.

B. Autres engagements donnés

Cautions en douane données

Elles représentent les garanties émises par le Groupe au profit des administrations douanières pour garantir le paiement des taxes et accises liées aux importations de produits pétroliers et de gaz, principalement en France.

Garanties données sur emprunts

Le Groupe garantit la dette bancaire et les locations de certaines filiales non consolidées et de sociétés mises en équivalence. Les dates d'échéance sont diverses et les engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations. Ces garanties peuvent être appelées en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Au 31 décembre 2019, le montant total de ces garanties a pour échéance maximale 2043.

Au 31 décembre 2019, les garanties octroyées par TOTAL S.A. dans le cadre du financement du projet Ichthys LNG s'élèvent à 4 937 millions de dollars. Au 31 décembre 2018, le montant de ces garanties s'élevait à 9 425 millions de dollars.

Au 31 décembre 2019, les garanties octroyées par TOTAL S.A. dans le cadre du financement du projet Yamal LNG pour un montant de 3 688 millions de dollars. Au 31 décembre 2018, le montant de ces garanties s'élevait à 3 875 millions de dollars.

Au 31 décembre 2019, TOTAL S.A. a confirmé ses garanties au titre des avances actionnaires de Total Refining Saudi Arabia SAS pour un montant total de 1 184 millions de dollars. Au 31 décembre 2018, le montant de ces garanties s'élevait à 1 462 millions de dollars.

Au 31 décembre 2019, la garantie donnée en 2008 par TOTAL S.A. dans le cadre du financement du projet Yemen LNG est de 509 millions de dollars. Au 31 décembre 2018, le montant de cette garantie s'élevait à 551 millions de dollars.

Au 31 décembre 2019, les garanties octroyées par TOTAL SA dans le cadre du financement du projet de Bayport Polymers LLC s'élèvent à 1 820 millions de dollars comme en 2018.

Garanties de passif sur cession

Dans le cadre de ses opérations courantes, le Groupe prend part à des contrats prévoyant des clauses d'indemnités standard pour l'industrie pétrolière ou des clauses d'indemnités spécifiques à des transactions comme les garanties de passif lors des cessions d'actifs.

Ces indemnités peuvent être liées à des aspects d'environnement, de fiscalité, d'actionariat, de propriété intellectuelle, de réglementation gouvernementale, de droit du travail ou à des contrats commerciaux. Le fait générateur de telles indemnités serait soit une rupture des termes du contrat soit une plainte externe. Le Groupe évalue de manière régulière les coûts pouvant être induits par de telles indemnités.

Autres garanties données

Participations non consolidées

Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines participations non consolidées. Le Groupe serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ces participations.

Contrats opérationnels

Dans le cadre des opérations courantes du Groupe et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, le Groupe prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

C. Engagements reçus

Engagements de ventes

Ces montants représentent les engagements irrévocables de ventes, incluant notamment les contrats de ventes d'hydrocarbures (sauf lorsqu'il existe un marché actif et très liquide et que les volumes sont revendus rapidement après leur achat).

13.2 Contrats de location

PRINCIPES COMPTABLES

Un contrat de location est un contrat qui confère le droit d'utiliser un actif identifié pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie. À la date d'effet, le preneur doit comptabiliser à l'actif un droit d'utilisation, et au passif une dette. Le coût de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés à laquelle s'ajoute le cas échéant les coûts directs encourus pour la conclusion du contrat). La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes

financières. Les droits d'usage sont amortis selon les durées d'utilité appliquées par le Groupe.

Les contrats de location qui sont de courte durée ou qui portent sur des actifs de faible valeur ne sont comptabilisés ni dans les droits d'usage ni dans la dette, conformément aux exemptions de la norme. Ils sont présentés en engagements hors bilan.

Les contrats de location portent principalement sur des actifs immobiliers, des stations-service, des navires et d'autres équipements (voir la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés).

La note 1 explique les impacts de la première application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019.

Réconciliation entre les engagements hors bilan de location simple présentés en application d'IAS 17 au 31 décembre 2018 et les dettes locatives comptabilisées en application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019.

Les éléments en réconciliation sont présentés ci-dessous :

(en millions de dollars)

	1 ^{er} janvier 2019
ENGAGEMENTS HORS BILAN AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	9 130
Engagements relatifs aux exemptions d'IFRS 16 :	(417)
– Actif de faible valeur	(90)
– Contrat de moins de douze mois	(327)
Engagements relatifs aux contrats non commencés en 2019	(608)
Engagements relatifs à la part service des contrats de location	(760)
Engagements relatifs à des locations d'actifs non identifiés ou substituables	(628)
Différence relative à la part du loyer variable	(6)
Autres effets	204
Effet d'actualisation	(1360)
DETTE LOCATIVE AU TITRE DES CONTRATS PRÉCÉDEMMENT COMPTABILISÉS EN TANT QUE LOCATIONS SIMPLES	5 555
Dettes de location financement au 31 décembre 2018	1 878
DETTE LOCATIVE AU 1^{ER} JANVIER 2019	7 433

Les autres informations requises sur les dettes locatives, notamment leur maturité, sont présentées en note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les redevances minimales des contrats de location irrévocables restant à payer sont présentées selon leurs dates d'échéance dans les tableaux suivants :

Exercice 2019 (en millions de dollars)	Location en hors bilan	Location au bilan
2020	536	1 586
2021	360	1 228
2022	212	1 019
2023	162	835
2024	145	766
2025 et suivantes	662	4 757
TOTAL DES ENGAGEMENTS	2 077	10 191
Moins intérêts financiers		(2 726)
VALEUR NOMINALE DES CONTRATS		7 465
Moins dette à moins d'un an des contrats de location		(1 202)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES DES CONTRATS DE LOCATION		6 263

Exercice 2018 (en millions de dollars)	Location simple	Location financement
2019	1 644	263
2020	1 282	183
2021	967	182
2022	772	179
2023	669	179
2024 et suivantes	3 796	1 826
TOTAL DES ENGAGEMENTS	9 130	2 812
Moins intérêts financiers		(934)
VALEUR NOMINALE DES CONTRATS		1 878
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(213)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES DES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT		1 665

Exercice 2017 (en millions de dollars)	Location simple	Location financement
2018	1 401	76
2019	988	67
2020	814	67
2021	623	65
2022	462	65
2023 et suivantes	2 153	864
TOTAL DES ENGAGEMENTS	6 441	1 204
Moins intérêts financiers		(48)
VALEUR NOMINALE DES CONTRATS		1 156
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(39)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES DES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT		1 117

Les redevances constatées au compte de résultat ont été de 366 millions de dollars au titre des contrats de location de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur, et de 132 millions de dollars au titre des loyers variables pour l'exercice 2019.

Les redevances constatées au compte de résultat au titre des contrats de location simple ont été de 1 304 millions de dollars pour l'exercice 2018 (contre 1 467 millions de dollars pour l'exercice 2017).

NOTE 14 Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie

Les actifs et passifs financiers compris dans les rubriques de bilan sont les suivants :

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)			Autres	Juste valeur		
ACTIF/(PASSIF)	Coût amorti	Juste valeur par résultat	éléments du résultat global	instruments de couvertures	Total	Juste valeur
Sociétés mises en équivalence : prêts	3 999	–	–	–	3 999	3 999
Autres titres	–	1 272	506	–	1 778	1 778
Actifs financiers non courants	164	236	–	512	912	912
Autres actifs non courants	2 314	–	–	–	2 314	2 314
Clients et comptes rattachés ^(b)	18 488	–	–	–	18 488	18 488
Autres créances d'exploitation	6 713	4 791	–	2	11 506	11 506
Actifs financiers courants	3 870	122	–	–	3 992	3 992
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 352	–	–	–	27 352	27 352
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	62 900	6 421	506	514	70 341	70 341
TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS					202 953	–
TOTAL ACTIFS					273 294	–
Dettes financières non courantes ^(a)	(46 035)	(44)	–	(1 694)	(47 773)	(50 921)
Fournisseurs et comptes rattachés ^(b)	(28 394)	–	–	–	(28 394)	(28 394)
Autres dettes d'exploitation	(10 927)	(5 333)	–	(2)	(16 262)	(16 262)
Dettes financières courantes ^(a)	(14 819)	–	–	–	(14 819)	(14 819)
Autres passifs financiers courants	–	(63)	–	(424)	(487)	(487)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(100 175)	(5 440)	–	(2 120)	(107 735)	(110 883)
TOTAL PASSIFS NON FINANCIERS					(165 559)	–
TOTAL PASSIFS					(273 294)	–

(a) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) L'effet des compensations sur les clients et comptes rattachés est de (2 073) millions de dollars et de 2 073 millions de dollars sur les fournisseurs et comptes rattachés.

Au 31 décembre 2018 <i>(en millions de dollars)</i>			Juste valeur par résultat global – Instruments de capitaux propres	Juste valeur instruments de couvertures		
ACTIF/(PASSIF)	Coût amorti	Juste valeur par résultat			Total	Juste valeur
Sociétés mises en équivalence : prêts	4 755	–	–	–	4 755	4 755
Autres titres	–	1 059	362	–	1 421	1 421
Actifs financiers non courants	–	67	–	613	680	680
Autres actifs non courants	2 348	–	–	–	2 348	2 348
Clients et comptes rattachés ^(b)	17 270	–	–	–	17 270	17 270
Autres créances d'exploitation	6 994	2 731	–	8	9 733	9 733
Actifs financiers courants	3 536	73	–	45	3 654	3 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 907	–	–	–	27 907	27 907
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	62 810	3 930	362	666	67 768	67 768
TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS					188 994	
TOTAL ACTIFS					256 762	
Dettes financières non courantes ^(a)	(38 220)	(29)	–	(1 880)	(40 129)	(41 281)
Fournisseurs et comptes rattachés ^(b)	(26 134)	–	–	–	(26 134)	(26 134)
Autres dettes d'exploitation	(9 854)	(3 429)	–	(3)	(13 286)	(13 286)
Dettes financières courantes ^(a)	(13 306)	–	–	–	(13 306)	(13 306)
Autres passifs financiers courants	–	(183)	–	(295)	(478)	(478)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(87 514)	(3 641)	–	(2 178)	(93 333)	(94 485)
TOTAL PASSIFS NON FINANCIERS					(163 429)	
TOTAL PASSIFS					(256 762)	

(a) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) L'effet des compensations sur les clients et comptes rattachés est de (2 903) millions de dollars et de 2 903 millions de dollars sur les fournisseurs et comptes rattachés.

Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Instruments financiers liés aux activités de financement et opérationnelles							Autres instruments financiers	Total	Juste valeur
	Coût amorti	Juste valeur						Coût amorti		
		Disponibles à la vente ^(a)	Détenus à des fins de transaction	Dette financière ^(b)	Couverture de la dette financière	Couverture de flux futurs	Couverture d'investissement net et autres			
ACTIF/(PASSIF)										
Sociétés mises en équivalence : prêts	5 135	-	-	-	-	-	-	-	5 135	5 135
Autres titres	-	1 727	-	-	-	-	-	-	1 727	1 727
Actifs financiers non courants	-	-	73	-	337	269	-	-	679	679
Autres actifs non courants	3 765	50	-	-	-	-	-	-	3 815	3 815
Clients et comptes rattachés ^(c)	-	-	-	-	-	-	-	14 893	14 893	14 893
Autres créances d'exploitation	-	-	1 977	-	-	12	-	7 347	9 336	9 336
Actifs financiers courants	2 970	-	251	-	172	-	-	-	3 393	3 393
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	33 185	33 185	33 185
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	11 870	1 777	2 301	-	509	281	-	55 425	72 163	72 163
TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS	-	-	-	-	-	-	-	-	170 468	-
TOTAL ACTIFS	-	-	-	-	-	-	-	-	242 631	-
Dettes financières non courantes	(18 470)	-	(20)	(21 768)	(951)	(131)	-	-	(41 340)	(42 886)
Fournisseurs et comptes rattachés ^(c)	-	-	-	-	-	-	-	(26 479)	(26 479)	(26 479)
Autres dettes d'exploitation	-	-	(1 794)	-	-	-	-	(8 341)	(10 135)	(10 135)
Dettes financières courantes	(6 925)	-	-	(4 171)	-	-	-	-	(11 096)	(11 095)
Autres passifs financiers courants	-	-	(88)	-	(157)	-	-	-	(245)	(245)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(25 395)	-	(1 902)	(25 939)	(1 108)	(131)	-	(34 820)	(89 295)	(90 840)
TOTAL PASSIFS NON FINANCIERS	-	-	-	-	-	-	-	-	(153 336)	-
TOTAL PASSIFS	-	-	-	-	-	-	-	-	(242 631)	-

(a) Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à l'exception des titres non cotés et des titres cotés sur un marché non actif (voir la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).

(c) L'effet des compensations sur les clients et comptes rattachés est de (3 471) millions de dollars et de 3 471 millions de dollars sur les fournisseurs et comptes rattachés.

NOTE 15 Structure financière et coûts financiers

15.1 Dettes financières et instruments financiers dérivés

A) Dettes financières non courantes et instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)

(ACTIF)/PASSIF	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	6 438	41 335	47 773
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	–	1 694	1 694
Actifs financiers non courants	(164)	(748)	(912)
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (actif)</i>	–	(512)	(512)
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	6 274	40 587	46 861
Emprunts obligataires à taux variable après couverture de juste valeur	–	19 340	19 340
Emprunts obligataires à taux fixe après couverture de flux futurs	–	20 499	20 499
Autres emprunts à taux variable	72	618	690
Autres emprunts à taux fixe	103	322	425
Dettes des contrats de location	6 263	–	6 263
Actifs financiers non courants	(164)	(169)	(333)
Instruments non courants détenus à fin de transactions	–	(23)	(23)
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	6 274	40 587	46 861

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)

(ACTIF)/PASSIF	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	1 870	38 259	40 129
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	–	1 880	1 880
Actifs financiers non courants	–	(680)	(680)
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (actif)</i>	–	(613)	(613)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	1 870	37 579	39 449
Emprunts obligataires à taux variable après couverture de juste valeur	–	20 570	20 570
Emprunts obligataires à taux fixe après couverture de flux futurs	–	15 672	15 672
Autres emprunts à taux variable	111	621	732
Autres emprunts à taux fixe	94	754	848
Dettes financières des contrats de location financement	1 665	–	1 665
Instruments non courants détenus à fin de transactions	–	(38)	(38)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	1 870	37 579	39 449

Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars)

(ACTIF)/PASSIF	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	1 310	40 030	41 340
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	–	1 082	1 082
Actifs financiers non courants	–	(679)	(679)
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (actif)</i>	–	(606)	(606)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	1 310	39 351	40 661
Emprunts obligataires à taux variable après couverture de juste valeur	–	20 620	20 620
Emprunts obligataires à taux fixe après couverture de flux futurs	–	16 469	16 469
Autres emprunts à taux variable	70	1 692	1 762
Autres emprunts à taux fixe	123	623	746
Dettes financières des contrats de location financement	1 117	–	1 117
Instruments non courants détenus à fin de transactions	–	(53)	(53)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	1 310	39 351	40 661

Les emprunts obligataires, au 31 décembre 2019, après prise en compte de la juste valeur des swaps de change et de taux adossés, se décomposent comme suit :

Emprunts obligataires à taux variable ou après couverture de juste valeur (en millions de dollars)	Monnaie d'émission	Montant après couverture au 31 décembre 2019	Montant après couverture au 31 décembre 2018	Montant après couverture au 31 décembre 2017	Échéances en cours	Taux initiaux en cours avant couverture
Emprunt Obligataire	USD	6 276	6 276	7 266	2021 – 2028	2,218% – 3,883%
Emprunt Obligataire	USD	300	750	1 385	2020	USLIBOR 3 mois + 0,75%
Emprunt Obligataire	CHF	410	204	391	2026 – 2029	0,176% – 0,298%
Emprunt Obligataire	NZD	164	252	252	2020	4,750% – 5,000%
Emprunt Obligataire	AUD	378	699	850	2021 – 2025	4,000% – 4,250%
Emprunt Obligataire	EUR	9 675	10 212	8 266	2020 – 2044	0,250% – 3,125%
Emprunt Obligataire	EUR	1 641	1 644	1 639	2020	EURIBOR 3 mois + 0,30% – EURIBOR 3 mois + 0,31%
Emprunt Obligataire	CAD	92	93	188	2020	2,130%
Emprunt Obligataire	GBP	2 035	1 536	1 855	2020 – 2031	1,405% – 2,250%
Emprunt Obligataire	GBP	–	472	470		
Emprunt Obligataire	NOK	–	–	103		
Emprunt Obligataire	HKD	128	207	212	2025	2,920%
Part à moins d'un an		(3 661)	(3 679)	(4 156)		
Entités principales de financement^(a)		17 438	18 666	18 721		
TOTAL S.A. ^(b)		1 203	1 203	1 201	2022	0,500%
Autres filiales consolidées		699	701	698		
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES APRÈS COUVERTURE DE JUSTE VALEUR		19 340	20 570	20 620		

Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs (en millions de dollars)	Monnaie d'émission	Montant après couverture au 31 décembre 2019	Montant après couverture au 31 décembre 2018	Montant après couverture au 31 décembre 2017	Échéances en cours	Taux initiaux en cours avant couverture
Emprunt Obligataire	EUR	10 246	9 268	9 337	2024 – 2029	0,696% – 5,125%
Emprunt Obligataire	USD	8 565	5 040	5 000	2020 – 2049	2,041% – 4,450%
Emprunt Obligataire	CNY	–	–	164		
Emprunt Obligataire	HKD	202	187	188	2026	3,088%
Emprunt Obligataire	CHF	1 079	1 035	1 037	2024 – 2027	0,510% – 1,010%
Emprunt Obligataire	GBP	982	326	324	2024 – 2026	1,250% – 1,660%
Emprunt Obligataire	AUD	5	–	–	2025	4,000%
Part à moins d'un an		(1 250)	(946)	(164)		
Entités principales de financement^(a)		19 829	14 910	15 886		
Autres filiales consolidées		670	762	583		
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES À TAUX FIXE OU APRÈS COUVERTURE DE FLUX FUTURS		20 499	15 672	16 469		

(a) Toutes les dettes financières émises par les filiales suivantes sont garanties de manière totale et inconditionnelle par TOTAL S.A. (capital, prime et intérêts) :

- TOTAL CAPITAL est une filiale détenue à 100% directement par TOTAL S.A. (à l'exception d'une action détenue par chaque administrateur). Elle est utilisée comme véhicule de financement par le Groupe. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TOTAL S.A.
- TOTAL CAPITAL CANADA Ltd. est une filiale détenue à 100% directement par TOTAL S.A.. Elle est utilisée comme véhicule de financement des activités du Groupe au Canada. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TOTAL S.A.
- TOTAL CAPITAL INTERNATIONAL est une filiale détenue à 100% directement par TOTAL S.A. (à l'exception d'une action détenue par chaque administrateur). Elle est utilisée comme véhicule de financement par le Groupe. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TOTAL S.A.

(b) Financement obligataire de 1,2 milliard de dollars à travers une structure combinant l'émission d'obligations convertibles, remboursables en numéraire et l'achat d'options d'achat remboursables en numéraire en vue de couvrir l'exposition de TOTAL en cas d'exercice des droits de conversion attachés aux obligations.

Répartition par échéance des dettes financières non courantes

Au 31 décembre 2019 <i>(en millions de dollars)</i>	Dettes financières non courantes	<i>dont</i> instruments de couverture de la dette <i>(passif)</i>	Actifs financiers non courants	<i>dont</i> instruments de couverture de la dette <i>(actif)</i>	Dettes financières non courantes et instruments financiers associés	
						%
2021	5 716	204	(101)	(9)	5 615	12%
2022	6 226	433	(148)	(121)	6 078	13%
2023	5 230	106	(67)	(18)	5 163	11%
2024	5 885	139	(87)	(83)	5 798	12%
2025 et suivantes	24 716	812	(509)	(281)	24 207	52%
TOTAL	47 773	1 694	(912)	(512)	46 861	100%

Au 31 décembre 2018 <i>(en millions de dollars)</i>	Dettes financières non courantes	<i>dont</i> instruments de couverture de la dette <i>(passif)</i>	Actifs financiers non courants	<i>dont</i> instruments de couverture de la dette <i>(actif)</i>	Dettes financières non courantes et instruments financiers associés	
						%
2020	5 442	386	(10)	–	5 432	14%
2021	4 042	251	(76)	(57)	3 966	10%
2022	5 262	448	(104)	(104)	5 158	13%
2023	5 020	93	(37)	–	4 983	13%
2024 et suivantes	20 363	702	(453)	(452)	19 910	50%
TOTAL	40 129	1 880	(680)	(613)	39 449	100%

Au 31 décembre 2017 <i>(en millions de dollars)</i>	Dettes financières non courantes	<i>dont</i> instruments de couverture de la dette <i>(passif)</i>	Actifs financiers non courants	<i>dont</i> instruments de couverture de la dette <i>(actif)</i>	Dettes financières non courantes et instruments financiers associés	
						%
2019	6 005	164	(75)	(68)	5 930	15%
2020	5 119	222	(2)	–	5 117	13%
2021	3 810	96	(15)	–	3 795	9%
2022	5 026	165	(67)	(67)	4 959	12%
2023 et suivantes	21 380	435	(520)	(471)	20 860	51%
TOTAL	41 340	1 082	(679)	(606)	40 661	100%

Répartition par devise et par type de taux

Ces analyses sont présentées après prise en compte de l'effet des *swaps* de change et de taux adossés à la dette financière.

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2019	%	2018	%	2017	%
Dollar	43 276	92%	38 120	97%	38 703	95%
Euro	2 639	6%	1 103	3%	724	2%
Couronne Norvégienne	81	0%	27	0%	975	2%
Autres devises	865	2%	199	0%	259	1%
TOTAL	46 861	100%	39 449	100%	40 661	100%

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2019	%	2018	%	2017	%
Taux fixe	26 985	58%	18 139	46%	18 332	45%
Taux variable	19 876	42%	21 310	54%	22 329	55%
TOTAL	46 861	100%	39 449	100%	40 661	100%

B) Actifs et passifs financiers courants

Les dettes financières courantes consistent principalement en des tirages sur des programmes de *commercial paper* et de billets de trésorerie ou en des emprunts bancaires. Ces instruments portent intérêt à des taux voisins du marché.

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

(Actif)/Passif	2019	2018	2017
Dettes financières courantes ^(a)	8 710	8 316	6 396
Dettes de location courantes	1 202	–	–
Part à moins d'un an des dettes financières	4 907	4 990	4 700
DETTES FINANCIÈRES COURANTES (note 14)	14 819	13 306	11 096
Part à court terme des instruments financiers passifs de couverture de la dette	424	295	157
Autres instruments financiers passifs courants	63	183	88
AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS (note 14)	487	478	245
Dépôts courants supérieurs à 3 mois	(3 611)	(3 536)	(2 970)
Valeurs mobilières de placement non cotées	(114)	–	–
Créances de sous-location courantes	(145)	–	–
Part à court terme des instruments financiers actifs de couverture de la dette	–	(45)	(172)
Autres instruments financiers actifs courants	(122)	(73)	(251)
ACTIFS FINANCIERS COURANTS (note 14)	(3 992)	(3 654)	(3 393)
DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ASSOCIÉS NETS	11 314	10 130	7 948

(a) Au 31 décembre 2019, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, les dettes financières courantes incluent un programme de *commercial paper* chez Total Capital Canada Ltd. Total Capital Canada Ltd. est une filiale détenue à 100% par TOTAL S.A. Elle est utilisée comme véhicule de financement des activités du Groupe au Canada. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TOTAL S.A.

C) Flux de trésorerie de financement

Les variations des dettes financières s'analysent comme suit:

(en M\$)	Au 1 ^{er} janvier 2019	Variation monétaire	Variation non monétaire						Au 31 décembre 2019
			Variation de périmètre, yc reclassement IFRS 5	Première application IFRS 16	Effet du change	Variation de juste valeur	Déclassement Non courant/ Courant	Autres	
Instruments financiers actifs non courants ^(a) et actifs financiers non courants	(680)	21	12	(50)	4	(71)	144	(292)	(912)
Dettes financières non courantes	40 129	8 110	(731)	4 805	(48)	484	(6 661)	1 685	47 773
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	39 449	8 131	(719)	4 755	(44)	413	(6 517)	1 393	46 861
Instruments financiers actifs courants ^(a)	(118)	125	–	–	2	(32)	(144)	(101)	(268)
Dettes financières courantes	13 306	(5 954)	(35)	750	184	(26)	6 661	(67)	14 819
Instruments financiers courants passif ^(a)	478	–	–	–	(6)	15	–	–	487
DETTES NETTES FINANCIÈRES COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	13 666	(5 829)	(35)	750	180	(43)	6 517	(168)	15 038
Dettes financières et actifs financiers destinées à être cédées ou échangées	–	–	301	–	–	–	–	–	301
DETTES FINANCIÈRES	53 115	2 302	(453)	5 505	136	370	–	1 225	62 200

(en M\$)	Au 1 ^{er} janvier 2018	Variation monétaire	Variation non monétaire						Au 31 décembre 2018
			Variation de périmètre, yc reclassement IFRS 5	Effet du change	Variation de juste valeur	Déclassement Non courant/ Courant	Autres		
Instruments financiers actifs non courants ^(a)	(679)	–	(72)	12	59	–	–	–	(680)
Dettes financières non courantes	41 340	649	4 708	(59)	62	(6 260)	(311)	–	40 129
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	40 661	649	4 636	(47)	121	(6 260)	(311)	–	39 449
Instruments financiers actifs courants ^(a)	(423)	–	–	10	295	–	–	–	(118)
Dettes financières courantes	11 096	(3 990)	230	270	(514)	6 260	(46)	–	13 306
Instruments financiers courants passif ^(a)	245	–	67	(11)	177	–	–	–	478
DETTES NETTES FINANCIÈRES COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	10 918	(3 990)	297	269	(42)	6 260	(46)	–	13 666
Dettes financières destinées à être cédées ou échangées	–	–	–	–	–	–	–	–	–
DETTES FINANCIÈRES	51 579	(3 341)	4 933	222	79	–	(357)	–	53 115

(a) Instruments dérivés de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie et autres instruments dérivés de dette non adossés.

La variation monétaire des dettes financières non courantes se décompose de la façon suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Augmentation de l'endettement non courant	8 668	3 938	2 959
Remboursement de l'endettement non courant	(538)	(3 289)	(682)
MONTANT NET	8 131	649	2 277

D) Trésorerie et équivalents de trésorerie

PRINCIPES COMPTABLES

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à échéance supérieure à trois mois et inférieure à douze mois sont classés dans la rubrique "Actifs financiers courants".

Les variations des actifs et passifs financiers courants sont incluses dans les flux de trésorerie de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Trésorerie	16 456	15 186	13 427
Équivalents de trésorerie	10 896	12 721	19 758
TOTAL	27 352	27 907	33 185

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés des dépôts à moins de trois mois auprès d'institutions étatiques ou banques de dépôt déterminées avec des critères de sélection stricts.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent 1 776 millions de dollars faisant l'objet de restrictions, notamment réglementaires ou liées à leur détention par des filiales implantées dans des pays ayant mis en place un contrôle des changes.

E) Ratio d'endettement

Pour ses besoins de gestion interne et de communication externe, le Groupe évalue un ratio d'endettement rapportant sa dette financière nette à son capital.

Le ratio est calculé de la manière suivante : $\text{Dette nette} / (\text{Capitaux propres} + \text{Dette nette})$

Au 31 décembre (en millions de dollars)
(ACTIF)/PASSIF

	2019	2018	2017
Dettes financières courantes	14 819	13 306	11 096
Autres passifs financiers courants	487	478	245
Actifs financiers courants	(3 992)	(3 654)	(3 393)
Actifs et passifs financiers destinés à être cédés ou échangés	301	(15)	–
Dettes financières non courantes	47 773	40 129	41 340
Actifs financiers non courants	(912)	(680)	(679)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(27 352)	(27 907)	(33 185)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	31 124	21 657	15 424
Capitaux propres – part du Groupe	116 778	115 640	111 556
Intérêts ne conférant pas le contrôle	2 527	2 474	2 481
CAPITAUX PROPRES	119 305	118 114	114 037
RATIO DETTE NETTE SUR CAPITAL	20,7%	15,5%	11,9%

15.2 Instruments financiers hors dérivés d'énergie

PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change de devises étrangères et des prix des matières premières. Ces instruments financiers sont comptabilisés conformément à IFRS 9, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat ou en autres éléments du résultat global conformément à la politique de gestion des risques et figure au bilan dans les rubriques correspondant à leur nature. Les instruments financiers mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

Instruments financiers dérivés court terme de gestion de la trésorerie

Ces instruments, s'inscrivant dans une stratégie de gestion des risques de taux et de change de la position de trésorerie dans le cadre de limites fixées par le Groupe, sont considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de juste valeur est systématiquement enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments est incluse dans les rubriques "Actifs financiers courants" et "Autres passifs financiers courants".

Instruments financiers de gestion du financement à long terme

Lorsqu'un financement externe à long terme est élaboré avec pour objectif de couvrir spécifiquement le financement des filiales et que ce financement fait intervenir des instruments dérivés de change et de taux, ces instruments dérivés sont qualifiés de :

- 1) Couverture de juste valeur (*fair value hedge*) du risque de taux et du risque de change sur l'emprunt externe finançant les prêts accordés aux filiales. Leur variation de juste valeur est enregistrée en résultat, concomitamment avec celle des dettes financières externes sous-jacentes et des prêts aux filiales.

La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif "Actifs financiers non courants" ou dans la rubrique de passif "Dettes financières non courantes" pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques "Actifs financiers courants" et "Autres passifs financiers courants".

En cas de résiliation anticipée d'instruments dérivés préalablement qualifiés comptablement de couverture de juste valeur, le montant de la réévaluation de l'élément couvert correspondant à l'ajustement de variation de juste valeur imputable à la composante risque couvert est enregistrée en résultat, et :

- si cette résiliation est liée à une disparition anticipée des éléments couverts, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est également enregistré en résultat ;
- si les éléments couverts subsistent au bilan, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est étalé sur la durée de vie résiduelle de ces éléments.

Lors d'un changement de stratégie de la couverture (couverture de juste valeur vers une couverture de flux futurs), si les composantes de l'exposition agrégée initiale avaient déjà été désignées dans une relation de couverture (*FVH*), le Groupe désigne le nouvel instrument mis en place comme un instrument de couverture d'une

position agrégée dans une nouvelle relation de couverture (*CFH*) sans rompre la relation de couverture initiale.

- 2) Couverture de flux futurs (*cash flow hedge*) lorsque le Groupe met en place une stratégie de fixation des taux et/ou de change sur les emprunts externes. Leur variation de juste valeur est enregistrée en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la relation de couverture et en résultat pour la part inefficace de la relation de couverture. Lorsque l'élément couvert a un impact en résultat, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture comptabilisées en capitaux propres sont également recyclées de façon symétrique en résultat.

La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif "Actifs financiers non courants" ou dans la rubrique de passif "Dettes financières non courantes" pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques "Actifs financiers courants" et "Autres passifs financiers courants".

Lorsque l'instrument de couverture prend fin, est vendu ou résilié, les gains et pertes cumulés précédemment en capitaux propres sont conservés en capitaux propres et ne sont recyclés en résultat que lorsque l'élément couvert affecte le compte de résultat.

- 3) Conformément aux dispositions d'IFRS 9, le Groupe a décidé de comptabiliser de façon séparée dans une composante distincte du résultat global les variations du *basis spread* des opérations en monnaie étrangère identifiées (*Cross Currency Swaps*) dans les relations de couverture qualifiées de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie.

Instruments financiers de couverture des capitaux propres des filiales étrangères

Certains instruments s'inscrivent dans une stratégie de couverture du risque des capitaux propres des filiales étrangères en monnaie fonctionnelle autre que l'euro, principalement le dollar. Ces instruments sont qualifiés de couverture d'investissements nets en devises (*net investment hedge*) et la variation de leur juste valeur est enregistrée en autres éléments du résultat global dans la rubrique "Ecart de conversion" pour la part efficace de la relation de couverture et en résultat pour la part inefficace de la relation de couverture. Le profit ou la perte sur l'instrument de couverture qui a été comptabilisé en capitaux propres est reclassé en résultat lors de la sortie totale ou partielle de l'activité à l'étranger.

La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques "Actifs financiers courants" et "Autres passifs financiers courants".

Engagements d'achat de participations ne conférant pas le contrôle ("*puts sur intérêts minoritaires*")

Les options de vente consenties à des actionnaires minoritaires constituent un passif financier pour la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options avec pour contrepartie une réduction des capitaux propres part du groupe. Le passif financier est réévalué à la juste valeur à chaque clôture conformément aux clauses contractuelles avec une contrepartie en résultat (coût de l'endettement financier).

A) Impact en résultat par nature d'instruments financiers**Actifs et passifs liés aux activités de financement**

L'effet en résultat des actifs et passifs liés aux activités de financement comprend principalement :

- les produits financiers de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers courants (notamment dépôts à plus de trois mois) classés dans la ligne "Prêts et créances" ;
- les frais financiers du financement long terme des filiales et les instruments de couverture adossés (hors inefficacité de la couverture détaillée ci-dessous) ainsi que les frais financiers du financement court terme classés dans la ligne "Passifs de financement et instruments de couverture associés" ;

- l'inefficacité de la couverture des emprunts obligataires ;
- les charges et produits financiers sur les contrats de location pour l'année 2019 (première application d'IFRS16) ;
- les produits financiers, les charges financières et la réévaluation de juste valeur des instruments dérivés de gestion de la trésorerie classés dans la ligne "Actifs et passifs détenus à des fins de transaction".

Les instruments financiers dérivés de gestion de la trésorerie (taux et change) sont considérés comme utilisés à des fins de transaction. En effet, du fait des modalités pratiques d'identification de ces instruments, le Groupe n'a pas jugé approprié de mettre en œuvre une comptabilité de couverture. L'effet en résultat de ces instruments dérivés est compensé par celui des prêts et dettes financières courantes auxquels ils se rattachent. Ainsi, l'impact de ces transactions appréhendées globalement n'apparaît pas comme significatif sur les comptes consolidés.

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Prêts et créances	200	161	53
Passifs de financement et instruments de couverture associés	(1 897)	(1 927)	(1 395)
Couverture de juste valeur (inefficacité)	(1)	(6)	(1)
Actifs et passifs de location	(417)	–	–
Actifs et passifs détenus à des fins de transaction	(237)	(349)	(191)
IMPACT SUR LE COÛT DE LA DETTE NETTE	(2 352)	(2 121)	(1 534)

B) Impact des stratégies de couverture**Instruments qualifiés de couverture de juste valeur (fair value hedge)**

L'impact en résultat des instruments de couverture adossés aux emprunts obligataires, comptabilisé dans la rubrique du compte de résultat consolidé "Coût de l'endettement financier brut", se décompose de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Effet de la réévaluation des emprunts obligataires	(762)	1 332	(2 519)
Swaps de couverture des emprunts obligataires	761	(1 338)	2 518
INEFFICACITÉ DE LA COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	(1)	(6)	(1)

L'inefficacité n'est pas représentative de la performance du Groupe compte tenu de l'objectif de conduire les swaps à leur terme. La part court terme de la valorisation des swaps ne fait pas l'objet d'une gestion active.

Instruments qualifiés de couverture d'investissements nets en devise (net investment hedge)

Les variations de l'exercice sont détaillées dans le tableau suivant :

Exercice (en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier	Entrées	Sorties	Au 31 décembre
2019	(724)	7	–	(717)
2018	(762)	38	–	(724)
2017	(658)	(104)	–	(762)

Aux 31 décembre 2019, 2018 et 2017, le Groupe n'a pas de contrats à terme non dénoués au titre de ces couvertures.

Instruments financiers détenus dans le cadre de couverture de flux futurs (cash flow hedge)

L'impact en résultat et en autres éléments du résultat global des instruments financiers de couverture, qualifiés de couverture de flux futurs, se décompose de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Profit (Perte) comptabilisé en capitaux propres au cours de la période	(585)	24	253
Montant repris des capitaux propres et comptabilisé en résultat de la période	47	(116)	266

Aux 31 décembre 2019, 2018 et 2017, le montant de l'inefficacité de ces instruments financiers est nul.

Instruments de couverture et éléments couverts par type de stratégie

Couverture de juste valeur de la dette financière (*fair value hedge*)

Les tableaux suivants sur les couvertures de juste valeur présentent, par type d'instrument (*swaps* de taux et *cross currency swaps*) :

- Les valeurs nominales et valeurs comptables des instruments de couverture ;
- Les valeurs comptables des éléments couverts et les montants cumulés des ajustements de juste valeur inclus dans ces valeurs comptables ;
- Les éléments couverts qui ont cessé d'être ajustés au titre des profits et des pertes de couverture.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR (FVH)

Au 31 décembre 2019 <i>(en millions de dollars)</i>	Nature de l'instrument de couverture	Montant nominal des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Poste dans l'état de la situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus
			Actif	Passif	
Emprunts obligataires	Swaps de taux	8 012	270	(75)	Dettes financières/ Actifs financiers
Emprunts obligataires	Cross Currency swaps	14 357	124	(1 011)	Dettes financières/ Actifs financiers

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR (FVH)

Au 31 décembre 2019 <i>(en millions de dollars)</i>	Nature de l'instrument de couverture	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Poste dans l'état de la situation financière dans lequel l'élément couvert est inclus
		Actif	Passif	Actif	Passif	
Emprunts obligataires	Swaps de taux	–	(7 450)	–	(795)	Dettes financières
Emprunts obligataires	Cross Currency swaps	–	(14 357)	–	1 290	Dettes financières
Arrêt de la couverture (avant 2018)		–	–	–	(71)	

COUVERTURE DE FLUX FUTURS (CASH FLOW HEDGE)

Le tableau suivant sur les couvertures de flux futurs présente les valeurs nominales et valeurs comptables des instruments de couverture par type d'instrument (*swaps* de taux et *cross currency swaps*).

Selon IFRS 9 les éléments couverts ne font pas l'objet d'écriture comptable relative à la couverture de flux futurs.

COUVERTURE DE FLUX FUTURS (CFH)

Au 31 décembre 2019 <i>(en millions de dollars)</i>	Nature de l'instrument de couverture	Montant nominal des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Poste dans l'état de la situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus
			Actif	Passif	
Emprunts obligataires	Swaps de taux	12 782	25	(527)	Dettes financières/Actifs financiers
Emprunts obligataires	Cross Currency swaps	12 604	19	(431)	Dettes financières/Actifs financiers

C) Échéancier des instruments dérivés

L'échéancier des montants notionnels des instruments dérivés hors énergie est présenté dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars) ACTIF/(PASSIF)	Juste valeur	Montant notionnel 2020	Juste valeur	Échéancier montant notionnel						
				2021 et après	2021	2022	2023	2024	2025 et après	
Instruments détenus à des fins de couverture de dette financière										
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	-	-	469	10 896						
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(423)	3 346	(736)	8 127						
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE	(423)	3 346	(267)	19 023	2 695	4 298	3 858	2 337	5 835	
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs										
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	-	-	43	4 062						
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	-	-	(958)	21 324						
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE	-	-	(915)	25 386	-	-	1 000	3 659	20 727	
Change à terme lié aux activités opérationnelles (actif)	1	29	-	-						
Change à terme lié aux activités opérationnelles (passif)	-	-	-	-						
TOTAL CHANGE À TERME LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	1	29	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments détenus à des fins de transaction										
Autres swaps de taux (actif)	11	23 522	50	2 225						
Autres swaps de taux (passif)	(24)	16 007	(44)	3 475						
TOTAL AUTRES SWAPS DE TAUX	(13)	39 529	6	5 700	2 217	1 463	18	1 820	182	
Change à terme (actif)	111	6 446	17	431						
Change à terme (passif)	(39)	4 455	-	131						
TOTAL CHANGE À TERME	72	10 901	17	562	529	33	-	-	-	

Les montants notionnels fixent le niveau d'engagement de chaque instrument sans être représentatifs ni d'une perte ou d'un gain latent ni d'une dette associée.

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars) ACTIF/(PASSIF)	Juste valeur	Montant notionnel 2019	Juste valeur	2020 et après	Échéancier montant notionnel				2024 et après
					2020	2021	2022	2023	
Instruments détenus à des fins de couverture de dette financière									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	45	1 345	235	3 712					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(208)	1 874	(1 281)	16 225					
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE	(163)	3 219	(1 046)	19 937	3 346	1 945	4 309	3 858	6 479
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	–	–	378	10 043					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(87)	969	(599)	11 265					
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE	(87)	969	(221)	21 308	–	–	–	–	21 308
Change à terme lié aux activités opérationnelles (actif)	2	39	–	4					
Change à terme lié aux activités opérationnelles (passif)	–	–	–	–					
TOTAL CHANGE À TERME LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	2	39	–	4	4	–	–	–	–
Instruments détenus à des fins de transaction									
Autres swaps de taux (actif)	7	17 001	57	2 515					
Autres swaps de taux (passif)	(79)	20 816	(22)	2 686					
TOTAL AUTRES SWAPS DE TAUX	(72)	37 817	35	5 201	2 186	1 004	56	1	1 954
Change à terme (actif)	66	10 500	11	44					
Change à terme (passif)	(104)	9 107	(7)	34					
TOTAL CHANGE À TERME	(38)	19 607	4	78	65	12	1	–	–

Les montants notionnels fixent le niveau d'engagement de chaque instrument sans être représentatifs ni d'une perte ou d'un gain latent ni d'une dette associée.

Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars) ACTIF/(PASSIF)	Juste valeur	Montant notionnel 2018	Juste valeur	Échéancier montant notionnel					2023 et après
				2019 et après	2019	2020	2021	2022	
Instruments détenus à des fins de couverture de dette financière									
Swaps de couverture de la dette obligataire(actif)	172	2 391	337	5 075					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(157)	1 840	(951)	14 669					
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE	15	4 231	(614)	19 744	3 247	3 346	1 945	4 336	6 870
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	-	-	269	9 466					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	-	-	(131)	11 288					
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE	-	-	138	20 754	969	-	-	-	19 785
Change à terme lié aux activités opérationnelles (actif)	2	55	-	28					
Change à terme lié aux activités opérationnelles (passif)	-	-	-	-					
TOTAL CHANGE À TERME LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	2	55	-	28	24	4	-	-	-
Instruments détenus à des fins de transaction									
Autres swaps de taux (actif)	32	36 775	64	2 300					
Autres swaps de taux (passif)	(17)	13 905	(3)	370					
TOTAL AUTRES SWAPS DE TAUX	15	50 680	61	2 670	41	50	1 000	-	1 579
Change à terme (actif)	219	15 132	9	175					
Change à terme (passif)	(71)	6 048	(17)	229					
TOTAL CHANGE À TERME	148	21 180	(8)	404	222	128	46	7	1

Les montants notionnels fixent le niveau d'engagement de chaque instrument sans être représentatifs ni d'une perte ou d'un gain latent ni d'une dette associée.

D) Hiérarchie des justes valeurs

PRINCIPES COMPTABLES

Les justes valeurs font l'objet d'une estimation pour la majorité des instruments financiers du Groupe, à l'exception des titres et valeurs mobilières de placement cotés, pour lesquels le cours de cotation est retenu.

L'appréciation des valorisations réalisées, fondées notamment sur des principes d'actualisation des flux de trésorerie futurs, doit être pondérée par le fait que, d'une part, la valeur d'un instrument financier à un instant donné peut se trouver modifiée en fonction de l'environnement de marché (liquidité notamment) et, d'autre part, que les variations ultérieures de taux d'intérêt et des cours de change ne sont pas prises en compte.

Il convient de préciser que l'utilisation d'estimations, de méthodologies et d'hypothèses différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs de marché calculées.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

Dettes financières, swaps d'émission

La valeur de marché des swaps d'émission et des dettes financières faisant l'objet d'une couverture par ces swaps a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de marché en vigueur à la clôture des exercices.

Autres instruments financiers

La valeur de marché des swaps de taux et des FRA (*Forward Rate Agreement*) est calculée par actualisation des flux futurs sur la base des courbes de marché en vigueur à la clôture des exercices présentés retraités des intérêts courus non échus. Les opérations d'achats/ventes à terme et swaps de change sont valorisées sur la base d'une comparaison des taux à terme négociés avec ceux en vigueur sur les marchés financiers à la clôture des exercices présentés pour les mêmes échéances.

Les options de change sont réévaluées sur la base de modèles couramment utilisés par le marché.

Les justes valeurs des instruments financiers hors dérivés d'énergie sont hiérarchisées de la manière suivante :

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de dette financière	–	(690)	–	(690)
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	–	(915)	–	(915)
Instruments détenus à des fins de transaction	–	82	–	82
Instruments de capitaux propres	240	–	–	240
TOTAL	240	(1 523)	–	(1 283)

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de dette financière	–	(1 209)	–	(1 209)
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	–	(306)	–	(306)
Instruments détenus à des fins de transaction	–	(71)	–	(71)
Instruments de capitaux propres	94	–	–	94
TOTAL	94	(1 586)	–	(1 492)

Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de dette financière	–	(599)	–	(599)
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	–	140	–	140
Instruments détenus à des fins de transaction	–	216	–	216
Actifs disponibles à la vente	100	–	–	100
TOTAL	100	(243)	–	(143)

15.3 Gestion des risques financiers

Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Le Groupe peut également, plus occasionnellement, utiliser des contrats de *futures* et options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 14, 15.1 et 15.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes qui sont définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation par la direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités du Groupe qui en résultent sont essentiellement placés sous forme de dépôts, de prises en pension ou d'achats de papier auprès de banques de dépôt, d'institutions étatiques ou de sociétés de premier plan. La gestion s'organise autour d'un département Salle des Marchés spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt.

Le département Contrôle-Gestion des Flux, au sein de la direction Financement-Trésorerie, assure la surveillance quotidienne des limites des engagements par banque, des positions, et du résultat de la Salle des Marchés. Il procède à la valorisation de la valeur de marché des instruments financiers utilisés et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude du taux de *credit default swap (CDS)*, de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière générale).

Des plafonds d'encours global sont déterminés pour chaque contrepartie financière autorisée et répartis entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins des activités financières.

En outre, afin de réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, notamment liés aux instruments financiers dérivés, la Direction Financement-Trésorerie a conclu des contrats d'appels de marge conformes à la réglementation applicable avec ses contreparties. Enfin, depuis le 21 décembre 2018, conformément au règlement (UE) n°648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (EMIR), tout nouveau swap de taux (hors *cross currency swaps*) conclu par une entité du Groupe fait désormais l'objet d'une compensation centralisée.

Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euros et en dollars, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction Générale du Groupe (maintenir un bon niveau de liquidité, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de *swaps* de taux à court terme et de *swaps* de change à court terme, sans modification de la position de change.

Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique du Groupe vise, en fonction des besoins généraux du Groupe, à s'endetter à long terme, à taux variable ou à taux fixe, en fonction du niveau des taux d'intérêt lors de l'émission, principalement en dollars ou en euros. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés lors de l'émission aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure de façon ad-hoc des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce généralement de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle (principalement le dollar, l'euro, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. Le Groupe

ne couvre que rarement des flux prévisionnels et il peut notamment dans ce cas, avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme, le Groupe a une politique de les couvrir en finançant ces actifs dans leur monnaie fonctionnelle.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale du Groupe.

Les dettes financières non courantes décrites dans la note 15.1 de l'annexe aux comptes consolidés sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros soit dans des devises échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission. Le produit de cet endettement est prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars ou en euros. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des *swaps* de change court terme dont le montant notionnel figure dans la note 15.2 de l'annexe aux comptes consolidés, leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Les tableaux ci-après présentent l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 10 points de base des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises sur la valeur de marché des instruments financiers en cours au 31 décembre des exercices 2019, 2018 et 2017.

ACTIF/(PASSIF) <i>(en millions de dollars)</i>	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de :	
			+ 10 points de base	- 10 points de base
AU 31 DÉCEMBRE 2019				
Emprunts obligataires avant <i>swaps</i> (hors part à moins d'un an)	(38 657)	(41 805)	247	(247)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(1 694)	(1 694)	-	-
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	512	512	-	-
Total <i>swaps</i> de couverture de la dette obligataire à taux fixe – actif et passif	(1 182)	(1 182)	(44)	44
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après <i>swaps</i> (hors contrats de location)	(5 331)	(5 332)	1	(1)
Autres <i>swaps</i> de taux	(7)	(7)	18	(18)
<i>Swaps</i> de change et contrats à terme de devises	89	89	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2018				
Emprunts obligataires avant <i>swaps</i> (hors part à moins d'un an)	(34 975)	(36 127)	185	(185)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(1 880)	(1 880)	-	-
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	613	613	-	-
Total <i>swaps</i> de couverture de la dette obligataire à taux fixe – actif et passif	(1 267)	(1 267)	(59)	59
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après <i>swaps</i> (hors contrats de location financement)	(5 027)	(5 027)	-	-
Autres <i>swaps</i> de taux	(37)	(37)	12	(12)
<i>Swaps</i> de change et contrats à terme de devises	(34)	(34)	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2017				
Emprunts obligataires avant <i>swaps</i> (hors part à moins d'un an)	(36 613)	(38 159)	191	(191)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(1 082)	(1 082)	-	-
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	606	606	-	-
Total <i>swaps</i> de couverture de la dette obligataire à taux fixe – actif et passif	(476)	(476)	(83)	83
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après <i>swaps</i> (hors contrats de location financement)	(4 646)	(4 645)	1	(1)
Autres <i>swaps</i> de taux	76	76	12	(12)
<i>Swaps</i> de change et contrats à terme de devises	142	142	0	0

L'impact sur le coût de la dette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt est le suivant :

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Coût de la dette	(2 352)	(2 121)	(1 534)
Translation des taux d'intérêt de :			
+ 10 points de base	27	29	29
- 10 points de base	(27)	(29)	(29)

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, la sensibilité du Groupe aux risques de change liés aux actifs à long terme est principalement influencée par les capitaux propres des filiales dont les monnaies fonctionnelles sont l'euro et le rouble et, dans une moindre proportion, la livre sterling et la couronne norvégienne.

Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution de l'euro, du rouble et de la livre sterling, ont été les suivants :

	Parité dollar-euro	Parité dollar-livre sterling	Parité dollar-rouble
31 DÉCEMBRE 2019	0,89	0,76	62,27
31 décembre 2018	0,87	0,78	69,62
31 décembre 2017	0,83	0,74	57,86

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	128 281	37 687	66 005	5 635	9 900	9 054
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(11 501)	(4 443)	–	(1 830)	(3 355)	(1 873)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	(2)	(2)	–	–	–	–
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2019	116 778	33 241	66 005	3 805	6 545	7 182

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	126 953	41 518	59 125	9 077	8 248	8 985
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(11 321)	(3 706)	–	(1 960)	(3 892)	(1 763)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	8	8	–	–	–	–
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2018	115 640	37 820	59 125	7 117	4 356	7 222

Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	119 450	44 930	51 674	6 467	7 366	9 013
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(7 908)	(1 903)	–	(1 543)	(3 076)	(1 386)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	14	14	–	–	–	–
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2017	111 556	43 041	51 674	4 924	4 290	7 627

Sur la base des états financiers 2019, une conversion à des taux différents de + ou - 10% pour chacune des devises ci-dessous aurait eu l'impact suivant sur les capitaux propres et sur le résultat net part du Groupe :

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Euro	Livre sterling	Rouble
Impact d'une appréciation de 10% des taux sur :			
– les capitaux propres	3 324	381	654
– le résultat net part du Groupe	110	95	153
Impact d'une dépréciation de (10)% des taux sur :			
– les capitaux propres	(3 324)	(381)	(654)
– le résultat net part du Groupe	(110)	(95)	(153)

Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés) dont la valeur boursière totale fluctue notamment en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune de ces sociétés.

Risques de liquidité

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative.

Le montant de ces lignes de crédit au 31 décembre 2019 s'élève à 11 585 millions de dollars, dont 11 585 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A.

ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) s'élève à 12 961 millions de dollars au 31 décembre 2019, dont 12 406 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe : elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs liés aux activités de financement au 31 décembre des exercices 2019, 2018 et 2017 (voir la note 15.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2019

ACTIF/(PASSIF) <i>(en millions de dollars)</i>	A moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	–	(5 683)	(6 102)	(5 172)	(5 802)	(24 435)	(47 194)
Actifs financiers non courants	–	68	24	9	4	228	333
Dettes financières courantes	(14 819)	–	–	–	–	–	(14 819)
Autres passifs financiers courants	(487)	–	–	–	–	–	(487)
Actifs financiers courants	3 992	–	–	–	–	–	3 992
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	(301)	–	–	–	–	–	(301)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 352	–	–	–	–	–	27 352
MONTANT NET AVANT CHARGES FINANCIÈRES	15 737	(5 615)	(6 078)	(5 163)	(5 798)	(24 207)	(31 124)
Charges financières sur dettes obligataires non courantes	(807)	(724)	(650)	(594)	(482)	(2 215)	(5 472)
Différentiel d'intérêt sur swaps	(350)	(325)	(297)	(255)	(224)	(1 046)	(2 497)
MONTANT NET	14 580	(6 664)	(7 025)	(6 012)	(6 504)	(27 468)	(39 093)

Au 31 décembre 2018

ACTIF/(PASSIF) <i>(en millions de dollars)</i>	A moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	–	(5 432)	(3 966)	(5 158)	(4 983)	(19 910)	(39 449)
Dettes financières courantes	(13 306)	–	–	–	–	–	(13 306)
Autres passifs financiers courants	(478)	–	–	–	–	–	(478)
Actifs financiers courants	3 654	–	–	–	–	–	3 654
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	15	–	–	–	–	–	15
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 907	–	–	–	–	–	27 907
MONTANT NET AVANT CHARGES FINANCIÈRES	17 792	(5 432)	(3 966)	(5 158)	(4 983)	(19 910)	(21 657)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(718)	(682)	(598)	(506)	(427)	(1 037)	(3 968)
Différentiel d'intérêt sur swaps	(484)	(412)	(369)	(309)	(234)	(869)	(2 677)
MONTANT NET	16 590	(6 526)	(4 933)	(5 973)	(5 644)	(21 816)	(28 302)

Au 31 décembre 2017

ACTIF/(PASSIF) <i>(en millions de dollars)</i>	A moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	–	(5 930)	(5 117)	(3 795)	(4 959)	(20 860)	(40 661)
Dettes financières courantes	(11 096)	–	–	–	–	–	(11 096)
Autres passifs financiers courants	(245)	–	–	–	–	–	(245)
Actifs financiers courants	3 393	–	–	–	–	–	3 393
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	–	–	–	–	–	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 185	–	–	–	–	–	33 185
MONTANT NET AVANT CHARGES FINANCIÈRES	25 237	(5 930)	(5 117)	(3 795)	(4 959)	(20 860)	(15 424)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(805)	(779)	(636)	(545)	(454)	(1 093)	(4 312)
Différentiel d'intérêt sur swaps	(193)	(223)	(257)	(245)	(198)	(681)	(1 797)
MONTANT NET	24 239	(6 932)	(6 010)	(4 585)	(5 611)	(22 634)	(21 533)

Le tableau ci-après reprend les actifs et passifs financiers liés aux activités opérationnelles au 31 décembre des exercices 2019, 2018 et 2017 (voir la note 14 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre

ACTIF/(PASSIF)

(en millions de dollars)

	2019	2018	2017
Fournisseurs et comptes rattachés	(28 394)	(26 134)	(26 479)
Autres dettes d'exploitation	(16 262)	(13 286)	(10 135)
<i>dont instruments dérivés d'énergie (passif)</i>	(5 333)	(3 429)	(1 794)
Clients et comptes rattachés	18 488	17 270	14 893
Autres créances d'exploitation	11 506	9 733	9 336
<i>dont instruments dérivés d'énergie (actif)</i>	4 791	2 731	1 987
TOTAL	(14 662)	(12 417)	(12 385)

Ces actifs et passifs financiers ont principalement une échéance inférieure à un an.

Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan, y compris les instruments dérivés d'énergie qui ont une valeur de marché positive.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre

ACTIF/(PASSIF)

(en millions de dollars)

	2019	2018	2017
Prêts aux sociétés mises en équivalence (note 8)	3 999	4 755	5 135
Prêts et avances (note 6)	1 982	1 877	2 878
Autres actifs financiers non courants liés à l'activité opérationnelle (note 6)	332	471	937
Actifs financiers non courants (note 15.1)	912	680	679
Clients et comptes rattachés (note 5)	18 488	17 270	14 893
Autres créances d'exploitation (note 5)	11 506	9 733	9 336
Actifs financiers courants (note 15.1)	3 992	3 654	3 393
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 15.1)	27 352	27 907	33 185
TOTAL	68 563	66 347	70 436

Les montants des dépréciations sur les clients et comptes rattachés, les autres créances d'exploitation et sur les prêts et avances sont fournis dans les notes 5 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

La gestion du risque de crédit dans les différents secteurs est la suivante :

– Exploration & Production

Les risques nés de la signature des accords pétroliers avec les autorités étatiques et les partenaires pétroliers, ou de l'attribution de contrats de fourniture à long terme qui sont indispensables pour entreprendre des projets, sont évalués par le processus d'approbation des opérations pétrolières. Le caractère long terme des contrats et l'existence de clients de premier rang impliquent un risque de crédit faible.

Les risques liés à des opérations commerciales, autres que celles décrites ci-dessus et dans la pratique placées directement sous le contrôle des filiales, font l'objet de procédures de fixation d'encours de crédit et de revue des encours.

– Integrated Gas, Renewables & Power

- dans l'activité Gaz & Electricité

L'activité Trading Gaz et Electricité traite avec des contreparties du secteur de l'énergie, de l'industrie et de la finance partout dans le monde. Les institutions financières fournissant la couverture de risque de crédit sont des banques et des groupes d'assurance disposant d'une notation de première qualité.

Les contreparties potentielles sont soumises à une analyse de crédit et une autorisation avant que les transactions ne soient conclues, et une fois autorisées, font l'objet d'un examen régulier incluant une nouvelle évaluation et une actualisation des limites accordées.

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit lié aux activités opérationnelles et de financement, le Groupe a mis en place des contrats d'appels de marge avec certaines contreparties. Au 31 décembre 2019, le montant versé, net des montants réceptionnés, au titre de ces appels de marge s'élève à 2 486 millions de dollars (contre un montant versé, net des montants réceptionnés, de 2 581 millions de dollars au 31 décembre 2018 et un montant versé, net des montants réceptionnés, de 870 millions de dollars au 31 décembre 2017).

Le Groupe a mis en place des programmes de cession de créances d'exploitation sans recours auprès d'établissements bancaires afin de réduire son exposition à ces créances. À la suite de ces programmes, le Groupe ne conserve pas de risque de défaut de paiement après la cession des créances, mais peut continuer de gérer les comptes clients pour le compte de l'acheteur et est tenu de verser à l'acheteur les paiements qu'il reçoit des clients au titre des créances vendues. Au 31 décembre 2019, la valeur nette des créances cédées s'élève à 8 129 millions de dollars. Le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages au titre des créances. Aucun actif ou passif financier ne reste comptabilisé au bilan consolidé après la date de cession des créances.

Par ailleurs, le Groupe a procédé en 2019 à des opérations de reverse factoring pour une valeur de 177 millions de dollars.

L'analyse de la capacité des contreparties à faire face à leurs engagements repose sur des données quantitatives et qualitatives concernant l'état financier et les risques commerciaux, ainsi que sur l'étude de toute information venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de notation. Sur cette base, des limites de crédit sont définies pour chaque contrepartie potentielle et, si nécessaire, les transactions sont soumises à des autorisations spécifiques.

L'exposition au risque de crédit, qui est essentiellement une exposition économique ou une exposition physique future anticipée, est contrôlée en permanence et soumise à des mesures de sensibilité.

Le risque de crédit est limité par l'utilisation systématique de contrats standard qui autorisent la compensation et permettent d'obtenir des sûretés complémentaires en cas d'évolution défavorable de la qualité du risque. Ces contrats permettent notamment l'annulation du contrat en cas de défaut.

Concernant l'activité de Vente de Gaz et d'Electricité aux professionnels et aux particuliers, la politique de gestion du risque crédit est adaptée au type de clientèle soit via le recours à des procédures de prépaiements et de recouvrement adaptées, en particulier pour la clientèle de masse soit via des assurances crédits et l'obtention de cautions/garanties. Concernant le segment Professionnels, la séparation des responsabilités entre les équipes commerciales et financières permet un contrôle a priori des positions risquées.

- dans l'activité Renewables et Carbon Neutrality Businesses (CNB)

Les procédures internes de la Direction Renewables et de la Direction Carbon Neutrality Businesses comportent des règles de gestion du risque crédit. Des procédures visant à maîtriser le risque client sont définies localement, notamment chez SunPower, Saft, et Greenflex (règles d'approbation des limites de crédit, obtention de garanties, revue et sécurisation du portefeuille).

- **Raffinage-Chimie**
 - dans l'activité Raffinage-Chimie

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales. Les procédures internes du Raffinage- Chimie comportent des règles de la gestion de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine. Chaque business unit décline les procédures de l'activité dans la gestion et les méthodes de provisionnement en fonction de la taille des filiales et des marchés relativement différenciés sur lesquels elles opèrent. Ces procédures incluent notamment :

- la mise en place de plafond d'encours, comportant différents schémas d'autorisation ;
- le recours à des polices d'assurance ou des garanties spécifiques (lettre de crédit) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec une démarche de relance.

Les contreparties font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions. Une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des crédits autorisés. Les limites des contreparties sont appréciées en fonction de données quantitatives et qualitatives sur

leur solidité financière, et s'adosent également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de rating et les compagnies d'assurances.

- dans l'activité Trading & Shipping

Les opérations sont conduites avec des contreparties commerciales et des institutions financières partout dans le monde. Les contreparties commerciales sur les opérations physiques et de dérivés sont principalement des compagnies pétrolières ou gazières ou des sociétés de négoce de produits énergétiques et des institutions financières. Les couvertures sur les risques de crédit sont conclues avec des institutions financières, banques internationales ou compagnies d'assurance, sélectionnées selon des critères stricts.

Le Trading & Shipping met en œuvre une politique rigoureuse de gestion des délégations de pouvoir internes qui encadre la fixation des limites de crédit sur les pays et les contreparties ainsi que l'approbation des opérations spécifiques. Les risques de crédit découlant de ces limites et de ces autorisations sont suivis quotidiennement.

Les contreparties potentielles font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions ; une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des limites autorisées. Le crédit des contreparties est apprécié en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière et sur les risques commerciaux, et s'adosse également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs telles que les notations publiées par Standard & Poor's, Moody's et d'autres agences de notation.

Lorsque cela est possible, des cadres contractuels sont négociés pour permettre, par le biais de compensation entre les transactions, l'optimisation de la gestion du risque; des clauses protectrices additionnelles autorisant des appels de fonds ou des garanties à titre de sûreté en cas de détérioration financière ou permettant l'annulation des transactions en cas de défaillance sont également mises en place.

Les risques de crédit dépassant les niveaux autorisés sont couverts par des lettres de crédit et d'autres types de garanties, par des dépôts de trésorerie et des assurances. Les risques sur dérivés sont couverts par des contrats d'appel de marge lorsque cela est possible.

- **Marketing & Services**

Les procédures internes du Marketing & Services comportent des règles de gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières.

Des politiques de crédit sont définies localement et des procédures visant à maîtriser les risques clients sont mises en œuvre (organisation de comités de crédit, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, etc.). De plus, chaque entité met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par la souscription à une assurance crédit et/ou l'obtention de cautions ou garanties.

NOTE 16 Instruments dérivés d'énergie et assimilés

16.1 Instruments dérivés d'énergie et assimilés

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments qualifiés d'instruments financiers d'énergie, qui incluent, outre les dérivés d'énergie proprement dits et les *swaps* de taux de fret, l'ensemble des contrats d'achat/vente de pétrole brut, produits pétroliers, gaz, ou électricité, conclus dans le cadre des activités de négoce du Groupe, s'inscrivent dans une stratégie d'adaptation de l'exposition aux fluctuations de prix et sont réalisés dans le cadre de limites d'intervention. Ils sont donc, conformément à la pratique de la profession, considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques "Autres créances" ou "Autres créditeurs et dettes diverses" suivant qu'il s'agit d'actif ou de passif.

La méthodologie de valorisation retenue est la valeur de marché de toutes les positions ouvertes sur des transactions physiques et papier. Les valorisations sont calculées quotidiennement à partir de données de marché (marchés organisés et hors cote). Dans les cas où les données de marché ne sont pas immédiatement disponibles, les valorisations sont établies à partir de données de marché observables telles que les arbitrages, les frets ou les différentiels ou à partir de recoupements de marché. Pour les risques valorisés à partir de données calculées, telles que par exemple les options, la juste valeur est établie en utilisant des modèles d'usage courant.

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute avant compensation – actifs	Valeur brute avant compensation – passifs	Montants compensés – actifs ^(c)	Montants compensés – passifs ^(c)	Valeur nette présentée au bilan – actifs	Valeur nette présentée au bilan – passifs	Autres montants non compensés	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)
ACTIF/(PASSIF)									
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret									
Swaps de pétrole brut, de produits pétroliers et de taux de fret	152	(244)	(73)	73	79	(171)	–	(92)	(92)
Forwards ^(a)	300	(297)	(3)	3	297	(294)	–	3	3
Options	73	(106)	–	–	73	(106)	–	(33)	(33)
Futures	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Options sur futures	–	(160)	–	–	–	(160)	–	(160)	(160)
Autres/Collateral	–	–	–	–	–	–	147	147	147
TOTAL PÉTROLE BRUT, PRODUITS PÉTROLIERS ET TAUX DE FRET	525	(807)	(76)	76	449	(731)	147	(135)	(135)
Activités Integrated Gas, Renewables & Power									
Swaps	469	9	39	(39)	508	(30)	–	478	478
Forwards ^(a)	4 080	(4 831)	(296)	296	3 784	(4 535)	–	(751)	(751)
Options	76	(37)	(28)	28	48	(9)	–	39	39
Futures	17	(43)	(15)	15	2	(28)	–	(26)	(26)
Autres/Collateral	–	–	–	–	–	–	(772)	(772)	(772)
TOTAL INTEGRATED GAS, RENEWABLES & POWER	4 642	(4 902)	(300)	300	4 342	(4 602)	(772)	(1 032)	(1 032)
TOTAL	5 167	(5 709)	(376)	376	4 791	(5 333)	(625)	(1 167)	(1 167)

Montant de juste valeur non reconnue au bilan

(a) *Forwards* : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (futures, options sur futures et swaps) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.

(c) Montants compensés conformément à la norme IAS 32.

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur brute avant compensation – actifs	Valeur brute avant compensation – passifs	Montants compensés – actifs ^(c)	Montants compensés – passifs ^(c)	Valeur nette présentée au bilan – actifs	Valeur nette présentée au bilan – passifs	Autres montants non compensés	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret									
Swaps de pétrole brut, de produits pétroliers et de taux de fret	389	(272)	(140)	140	249	(132)	–	117	117
Forwards ^(a)	243	(373)	(59)	59	184	(314)	–	(130)	(130)
Options	243	(363)	(156)	156	87	(207)	–	(120)	(120)
Futures	10	–	–	–	10	–	–	10	10
Options sur futures	529	(689)	(529)	529	–	(160)	–	(160)	(160)
Autres/Collateral	–	–	–	–	–	–	(118)	(118)	(118)
TOTAL PÉTROLE BRUT, PRODUITS PÉTROLIERS ET TAUX DE FRET	1 414	(1 697)	(884)	884	530	(813)	(118)	(401)	(401)
Activités Integrated Gas, Renewables & Power									
Swaps	18	(624)	(6)	6	12	(618)	–	(606)	(606)
Forwards ^(a)	2 492	(2 285)	(316)	316	2 176	(1 969)	–	207	207
Options	3	(20)	(18)	18	(15)	(2)	–	(17)	(17)
Futures	126	(125)	(98)	98	28	(27)	–	1	1
Autres/Collateral	–	–	–	–	–	–	445	445	445
TOTAL INTEGRATED GAS, RENEWABLES & POWER	2 639	(3 054)	(438)	438	2 201	(2 616)	445	30	30
TOTAL	4 053	(4 751)	(1 322)	1 322	2 731	(3 429)	327	(371)	(371)

Montant de juste valeur non reconnue au bilan

(a) Forwards : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (futures, options sur futures et swaps) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.

(c) Montants compensés conformément à la norme IAS 32.

Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars) ACTIF/(PASSIF)	Valeur brute avant compensation – actifs	Valeur brute avant compensation – passifs	Montants compensés – actifs ^(c)	Montants compensés – passifs ^(c)	Valeur nette présentée au bilan – actifs	Valeur nette présentée au bilan – passifs	Autres montants non compensés	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret									
Swaps de pétrole brut, de produits pétroliers et de taux de fret	244	(333)	(102)	102	142	(231)	–	(89)	(89)
Forwards ^(a)	109	(113)	(12)	12	97	(101)	–	(4)	(4)
Options	82	(163)	(52)	52	30	(111)	–	(81)	(81)
Futures	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Options sur futures	202	(251)	(155)	155	47	(96)	–	(49)	(49)
Autres/Collateral	–	–	–	–	–	–	63	63	63
TOTAL PÉTROLE BRUT, PRODUITS PÉTROLIERS ET TAUX DE FRET	637	(860)	(321)	321	316	(539)	63	(160)	(160)
Activités Integrated Gas, Renewables & Power									
Swaps	76	(7)	(3)	3	73	(4)	–	69	69
Forwards ^(a)	1 717	(1 345)	(92)	92	1 625	(1 253)	–	372	372
Options	6	(30)	(33)	33	(27)	3	–	(24)	(24)
Futures	–	(1)	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)
Autres/Collateral	–	–	–	–	–	–	(86)	(86)	(86)
TOTAL INTEGRATED GAS, RENEWABLES & POWER	1 799	(1 383)	(128)	128	1 671	(1 255)	(86)	330	330
TOTAL	2 436	(2 243)	(449)	449	1 987	(1 794)	(23)	170	170

Montant de juste valeur non reconnue au bilan

(a) Forwards : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (futures, options sur futures et swaps) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.

(c) Montants compensés conformément à la norme IAS 32.

Les engagements sur pétrole brut et produits raffinés ont, pour l'essentiel, une échéance courte (inférieure à un an).

Les variations de la valorisation en juste valeur des instruments dérivés d'énergie s'analysent comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Juste valeur au 1 ^{er} janvier	Impact en résultat	Contrats dénoués	Autres	Juste valeur au 31 décembre
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret					
2019		(283)	4 189	(4 188)	–
2018	(223)	2 689	(2 749)	–	(283)
2017	130	2 693	(3 047)	–	(223)
Activités Integrated Gas, Renewables & Power					
2019		(415)	1 588	(686)	(747)
2018	416	1 220	(2 057)	6	(415)
2017	218	717	(554)	35	416

En 2019, la colonne Autres comprend essentiellement l'acquisition du portefeuille GNL de Toshiba, pour lequel des instruments financiers dérivés ont été reconnus à hauteur de la contrepartie reçue.

Les justes valeurs des instruments dérivés d'énergie sont hiérarchisées de la manière suivante :

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	(182)	(172)	72	(282)
Activités Integrated Gas, Renewables & Power	392	2 054	(2 706)	(260)
TOTAL	210	1 882	(2 634)	(542)

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	(303)	20	–	(283)
Activités Integrated Gas, Renewables & Power	424	(638)	(201)	(415)
TOTAL	121	(618)	(201)	(698)

Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	(49)	(173)	–	(223)
Activités Integrated Gas, Renewables & Power	288	128	–	416
TOTAL	239	(45)	–	193

Les instruments financiers classés en niveau 3 sont principalement composés de contrats d'achat et de vente à long terme de gaz naturel liquéfié (GNL) liés à l'activité de trading.

A des fins de valorisation et comptabilisation des contrats GNL, le Groupe se réfère à l'horizon de gestion active des positions de trading qui s'établit à 12 mois en 2019, contre 2 ans en 2018, compte tenu de l'évolution observée des marchés. En effet, le marché du GNL, en croissance et de plus en plus liquide, évolue vers un marché de commodités, dont l'horizon de gestion se réduit. La gestion des positions étant réalisée sur un net des engagements d'achat et de vente de GNL, la méthode de valorisation retenue est celle du portefeuille des contrats s'appuyant majoritairement sur des données de marché observables notamment les prix forwards des matières premières d'énergie.

Concernant la période au-delà de l'horizon de gestion, une analyse de sensibilité est réalisée permettant de vérifier l'absence d'un passif à comptabiliser. Les hypothèses retenues s'appuient sur des hypothèses internes comme les prix du plan stratégique du Groupe, les clauses de renégociation de prix des contrats long terme, les incertitudes liées à l'exécution des contrats et les flexibilités intégrées dans les contrats de GNL.

La valorisation du portefeuille de contrats de GNL est sensible aux risques de marché, et plus spécifiquement au risque de prix qui résulte de la volatilité des prix du pétrole et du gaz naturel sur les marchés nord-américain, asiatique, et européen, et à l'évaluation des flexibilités.

La description des différents niveaux de juste valeur est présentée dans la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Instruments dérivés d'énergie détenus dans le cadre de couverture de flux futurs (cash flow hedge)

L'impact en résultat et en autres éléments du résultat global des instruments dérivés d'énergie de couverture, qualifiés de couverture de flux futurs, se décompose de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2019	2018	2017
Profit (Perte) comptabilisé en capitaux propres au cours de la période	(14)	3	71
Montant repris des capitaux propres et comptabilisé en résultat de la période	–	(3)	(6)

Ces instruments concernent principalement des dérivés indexés sur le Henry Hub d'un horizon inférieur à 1 an.

Le montant de l'inefficacité enregistré en 2019 sur ces instruments est nul (nul en 2018 et 2017).

16.2 Gestion des risques relatifs aux marchés des hydrocarbures et d'électricité

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, le Groupe n'a généralement pas pour politique de vendre à terme ses productions futures. Toutefois, dans le cadre de cette activité de négoce, le Groupe utilise, comme la plupart des autres sociétés pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel, et de l'électricité. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, le Groupe utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, le Groupe utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que *futures*, *forwards*, *swaps* et options. La liste des différents dérivés détenus par TOTAL sur ces marchés est détaillée dans la note 16.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'activité Trading & Shipping mesure son exposition au risque de marché relatif aux activités de négoce de pétrole brut, de produits raffinés et de taux de fret, c'est à dire la perte potentielle en juste valeur, en mettant en œuvre une méthode d'évaluation de "valeur en risque". Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché sur une période d'une journée de cotation. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs s'appuie sur les expositions au risque à la fin de la journée et sur les mouvements de prix historiques observés sur les 400 derniers jours ouvrés pour tous les instruments et échéances traités. Les options sont systématiquement réévaluées en utilisant des modèles appropriés.

La "valeur en risque" correspond à la simulation la plus défavorable observée avec un intervalle de confiance de 97,5%. Cela signifie que le portefeuille n'enregistrerait une perte supérieure au montant de la valeur en risque qu'une seule fois sur une période de 40 jours ouvrés si l'exposition au risque du portefeuille restait inchangée.

Trading & Shipping : valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2019	28	9	17	21
2018	21	5	12	7
2017	28	4	16	7

L'activité de trading de gaz et d'électricité met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. L'exposition au risque de marché, c'est-à-dire la perte potentielle en juste valeur, est évaluée en mettant en œuvre une méthode de "valeur en risque". Cette technique est fondée sur un modèle de simulation

historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché journalières. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les deux années écoulées pour tous les instruments et échéances.

Trading des activités Integrated Gas, Renewables & Power : valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2019	83	10	20	64
2018	20	3	10	10
2017	13	3	6	4

Le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité Exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres compagnies pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi régulier des encours par contrepartie est effectué.

NOTE 17 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènement postérieur à la clôture.

NOTE 18 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation se compose de 1 134 sociétés, dont 140 font l'objet d'une mise en équivalence (E).

Le tableau ci-dessous présente la liste exhaustive des sociétés consolidées :

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration & Production					
	Abu Dhabi Gas Industries Limited	15,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Abu Dhabi Marine Areas Limited	33,33%	E	Royaume-Uni	Émirats arabes unis
	Angola Block 14 B.V.	50,01%		Pays-Bas	Angola
	Angola LNG Supply Services, LLC	13,60%	E	États-Unis	États-Unis
	Bonny Gas Transport Limited	15,00%	E	Bermudes	Nigeria
	Brass Holdings S.A.R.L.	100,00%		Luxembourg	Nigeria
	Brass LNG Limited	20,48%	E	Nigeria	Nigeria
	Deer Creek Pipelines Limited	75,00%		Canada	Canada
	Dolphin Energy Limited	24,50%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	E.F. Oil And Gas Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Elf E&P	100,00%		France	France
	Elf Exploration UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Elf Petroleum Iran	100,00%		France	Iran
	Elf Petroleum UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Gas Investment and Services Company Limited	10,00%	E	Bermudes	Oman
	Mabruk Oil Operations	49,02%		France	Libye
	Marathon Oil Libya Limited	100,00%		Îles Caïmanes	Libye
	Moattama Gas Transportation Company Limited	31,24%	E	Bermudes	Myanmar
	Norpipe Oil A/S	34,93%	E	Norvège	Norvège
	Norpipe Petroleum UK Limited	45,22%	E	Royaume-Uni	Norvège
	Norpipe Terminal Holdco Limited	45,22%	E	Royaume-Uni	Norvège
	Norsea Pipeline Limited	45,22%	E	Royaume-Uni	Norvège
	North Oil Company	30,00%	E	Qatar	Qatar
	Novatek	19,40%	E	Russie	Russie
	Pars LNG Limited	40,00%	E	Bermudes	Iran
	Petrocedeño	30,32%	E	Venezuela	Venezuela
	Private Oil Holdings Oman Limited	10,00%	E	Royaume-Uni	Oman
	Stogg Eagle Funding B.V.	100,00%		Pays-Bas	Nigeria
	Tepkri Sarsang A/S	100,00%		Danemark	Irak
	Termokarstovoye S.A.S.	100,00%		France	Russie
	Terneftegaz JSC ^(a)	58,89%	E	Russie	Russie
	Total (BTC) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Azerbaïdjan
	Total Abu Al Bu Khoosh	100,00%		France	Émirats arabes unis
	Total Austral	100,00%		France	Argentine
	Total Brazil Services B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Danmark Pipelines A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	Total Denmark ASW Pipeline ApS	100,00%		Danemark	Danemark
	Total Denmark ASW, Inc.	100,00%		États-Unis	Danemark

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration & Production (suite)					
	Total Dolphin Midstream	100,00%		France	Emirats arabes unis
	Total E&P Chissonga Limited	100,00%		Angola	Angola
	Total E&P Absheron B.V.	100,00%		Pays-Bas	Azerbaïdjan
	Total E&P Al Shaheen A/S	100,00%		Danemark	Qatar
	Total E&P Algérie	100,00%		France	Algérie
	Total E&P Algerie Berkine A/S	100,00%		Algérie	Algérie
	Total E&P Americas, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Anchor, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Angola	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 15/06 Limited	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 16 A/S	100,00%		Danemark	Angola
	Total E&P Angola Block 16 Holding A/S	100,00%		Angola	Angola
	Total E&P Angola Block 17.06	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 25	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 32	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 33	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 39	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 40	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 48 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Angola
	Total E&P Angola Chissonga Holdings Limited	100,00%		Angola	Angola
	Total E&P Aruba B.V.	100,00%		Pays-Bas	Aruba
	Total E&P Asia Pacific Pte. Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	Total E&P Azerbaijan B.V.	100,00%		Pays-Bas	Azerbaïdjan
	Total E&P Bolivie	100,00%		France	Bolivie
	Total E&P Borneo B.V.	100,00%		Pays-Bas	Brunei
	Total E&P Bulgaria B.V.	100,00%		Pays-Bas	Bulgarie
	Total E&P Cambodge	100,00%		France	Cambodge
	Total E&P Canada Limited	100,00%		Canada	Canada
	Total E&P Chine	100,00%		France	Chine
	Total E&P Colombie	100,00%		France	Colombie
	Total E&P Congo	85,00%		Congo	Congo
	Total E&P Côte d'Ivoire	100,00%		France	Côte d'Ivoire
	Total E&P Côte d'Ivoire CI – 514	100,00%		France	Côte d'Ivoire
	Total E&P Côte d'Ivoire CI – 515	100,00%		France	Côte d'Ivoire
	Total E&P Côte d'Ivoire CI – 516	100,00%		France	Côte d'Ivoire
	Total E&P Côte d'Ivoire CI – 605 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Côte d'Ivoire
	Total E&P Cyprus B.V.	100,00%		Pays-Bas	Chypre
	Total E&P Danmark A/S – CPH	100,00%		Danemark	Danemark
	Total E&P Danmark A/S – EBJ	100,00%		Danemark	Danemark
	Total E&P Deep Offshore Borneo B.V.	100,00%		Pays-Bas	Brunei
	Total E&P Do Brasil Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	Total E&P Dolphin Upstream	100,00%		France	Qatar
	Total E&P Dunga GmbH	100,00%		Allemagne	Kazakhstan
	Total E&P East El Burullus Offshore B.V.	100,00%		Pays-Bas	Égypte
	Total E&P Egypt Block 2 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Égypte
	Total E&P Egypte	100,00%		France	Égypte
	Total E&P Europe and Central Asia Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total E&P France	100,00%		France	France
	Total E&P Golfe Limited	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration & Production (suite)					
	Total E&P Gom Moh. LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Greece B.V.	100,00%		Pays-Bas	Grèce
	Total E&P Guyana B.V.	100,00%		Pays-Bas	Guyana
	Total E&P Guyane Française	100,00%		France	France
	Total E&P Holdings Russia	100,00%		France	France
	Total E&P Holdings UAE B.V.	100,00%		Pays-Bas	Émirats arabes unis
	Total E&P International K1 Limited	100,00%		Kenya	Kenya
	Total E&P International K2 Limited	100,00%		Kenya	Kenya
	Total E&P International K3 Limited	100,00%		Kenya	Kenya
	Total E&P International Limited	100,00%		Kenya	Kenya
	Total E&P Iraq	100,00%		France	Irak
	Total E&P Ireland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irlande
	Total E&P Italia	100,00%		Italie	Italie
	Total E&P Jack LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Jutland Denmark B.V.	100,00%		Pays-Bas	Danemark
	Total E&P Kazakhstan	100,00%		France	Kazakhstan
	Total E&P Kenya B.V.	100,00%		Pays-Bas	Kenya
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Harir) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Safer) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Taza) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Liban S.A.L.	100,00%		Liban	Liban
	Total E&P Libye	100,00%		France	Libye
	Total E&P Lower Zakum B.V.	100,00%		Pays-Bas	Émirats arabes unis
	Total E&P Malaysia	100,00%		France	Malaisie
	Total E&P Mauritania Block C18 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mauritanie
	Total E&P Mauritania Block C9 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mauritanie
	Total E&P Mauritania Blocks DW B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mauritanie
	Total E&P Mauritanie	100,00%		France	Mauritanie
	Total E&P Mexico S.A. de C.V.	100,00%		Mexique	Mexique
	Total E&P Mozambique B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mozambique
	Total E&P Myanmar	100,00%		France	Myanmar
	Total E&P Namibia B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total E&P Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total E&P New Ventures Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Nigeria Deepwater A Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria Deepwater B Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria Deepwater C Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria Deepwater D Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria Deepwater E Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria Deepwater F Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria Deepwater G Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria Deepwater H Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria S.A.S.	100,00%		France	France
	Total E&P Norge AS	100,00%		Norvège	Norvège
	Total E&P North Sea UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total E&P Oman	100,00%		France	Oman
	Total E&P Participations Petrolieres Congo	100,00%		Congo	Congo

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration & Production (suite)					
	Total E&P Philippines B.V.	100,00%		Pays-Bas	Philippines
	Total E&P Qatar	100,00%		France	Qatar
	Total E&P RDC	100,00%		République Démocratique du Congo	République Démocratique du Congo
	Total E&P Research & Technology USA LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Russie	100,00%		France	Russie
	Total E&P Senegal	100,00%		France	Sénégal
	Total E&P Services China Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total E&P South Africa B.V.	100,00%		Pays-Bas	Afrique du Sud
	Total E&P South Pars	100,00%		France	Iran
	Total E&P South Sudan	100,00%		France	Soudan du Sud
	Total E&P Syrie	100,00%		France	Syrie
	Total E&P Tajikistan B.V.	100,00%		Pays-Bas	Tadjikistan
	Total E&P Thailand	100,00%		France	Thaïlande
	Total E&P Three PI B.V.	100,00%		Pays-Bas	Brésil
	Total E&P Timan-Pechora LLC	100,00%		Russie	Russie
	Total E&P UAE Unconventional Gas B.V.	100,00%		Pays-Bas	Émirats arabes unis
	Total E&P Uganda B.V.	100,00%		Pays-Bas	Ouganda
	Total E&P UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total E&P Umm Shaif Nasr B.V.	100,00%		Pays-Bas	Émirats arabes unis
	Total E&P Uruguay B.V.	100,00%		Pays-Bas	Uruguay
	Total E&P Uruguay Onshore B.V.	100,00%		Pays-Bas	Uruguay
	Total E&P US Well Containment, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P USA Oil Shale, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Well Response	100,00%		France	France
	Total E&P Yemen	100,00%		France	Yémen
	Total E&P Yemen Block 3 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Yémen
	Total East Africa Midstream B.V.	100,00%		Pays-Bas	Ouganda
	Total Energy (Meuk) Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Exploration M'Bridge	100,00%		Pays-Bas	Angola
	Total Facilities Management B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Gabon	58,28%		Gabon	Gabon
	Total Gass Handel Norge AS	100,00%		Norvège	Norvège
	Total Gastransport Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Holding Dolphin Amont	100,00%		France	Qatar
	Total Holdings Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Holdings Nederland International B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Iran B.V.	100,00%		Pays-Bas	Iran
	Total LNG Supply Services USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Oil and Gas South America	100,00%		France	France
	Total Oil and Gas Venezuela B.V.	100,00%		Pays-Bas	Venezuela
	Total Oil Gb Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Oil UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total P&G do Brasil Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	Total Pars LNG	100,00%		France	Iran
	Total Petroleum Angola	100,00%		France	Angola
	Total Profils Pétroliers	100,00%		France	France
	Total Qatar	100,00%		France	Qatar

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration & Production (suite)					
	Total South Pars	100,00%		France	Iran
	Total Upstream Danmark A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	Total Upstream Nigeria Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total Upstream UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Venezuela	100,00%		France	France
	Uintah Colorado Resources, LLC	66,67%		États-Unis	États-Unis
	Unitah Colorado Resources II, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Ypergas S.A.	37,33%		France	Venezuela
Integrated Gas, Renewables & Power					
	Abu Dhabi Gas Liquefaction Company Limited	5,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Adani Total Private Limited ^(e)	50,00%	E	Inde	Inde
	Advanced Thermal Batteries Inc.	49,67%	E	États-Unis	États-Unis
	Aérospatiale Batteries (ASB)	49,67%	E	France	France
	Aerowatt Energies	65,00%	E	France	France
	Aerowatt Energies 2	51,00%	E	France	France
	Aerowatt Energies Nogara	65,00%	E	France	France
	Aerowatt Energies Nogara 2	51,00%	E	France	France
	Alcad AB	99,34%		Suède	Suède
	Altinerie	51,00%	E	France	France
	Angola LNG Limited	13,60%	E	Bermudes	Angola
	Arctic LNG 2 LLC ^(b)	21,64%	E	Russie	Russie
	ATJV Offshore	50,00%	E	Singapour	Singapour
	Bassin Du Capiscol	100,00%		France	France
	Biogaz Breuil	100,00%		France	France
	Biogaz Chatillon	100,00%		France	France
	Biogaz Corcelles	100,00%		France	France
	Biogaz Epinay	100,00%		France	France
	Biogaz Libron	100,00%		France	France
	Biogaz Milhac	100,00%		France	France
	Biogaz Soignolles	100,00%		France	France
	Biogaz Torcy	100,00%		France	France
	Biogaz Vert Le Grand	100,00%		France	France
	Biogaz Viriat	100,00%		France	France
	Borrowed Sunshine II Parent, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Borrowed Sunshine II, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	BSP Class B Member HoldCo, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	BSP Class B Member, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	BSP Holding Company, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	BSP II Parent, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Cameron LNG Holdings LLC	16,60%	E	États-Unis	États-Unis
	Centrale Eolienne De Couloumi	51,00%		France	France
	Centrale Eolienne De Coume	100,00%		France	France
	Centrale Eolienne De Dainville	100,00%		France	France
	Centrale Eolienne De Goulien	100,00%		France	France
	Centrale Eolienne De La Vallee Gentillesse	74,80%		France	France
	Centrale Eolienne De L'Olivier	51,00%		France	France
	Centrale Eolienne Des Malandaux	51,00%		France	France
	Centrale Eolienne Du Plan Du Pal	51,00%		France	France
	Centrale Eolienne La Cote Du Moulin A Vent	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Centrale Eolienne La Croix De Cuitot	51,00%		France	France
	Centrale Eolienne Les Champs Parents	51,00%		France	France
	Centrale Eolienne Varades	51,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Alas	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Ardon	90,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Arvan	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Barbaira	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Bonnart	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique La Buisserie	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Previnquieres	100,00%		France	France
	Centrale Photovoltaïque De La Croix	100,00%		France	France
	Centrale Photovoltaïque De Merle Sud	40,58%	E	France	France
	Centrale Photovoltaïque Du Seneguiet	100,00%		France	France
	Centrale Photovoltaïque Le Barou	100,00%		France	France
	Centrale Solaire 2	100,00%		France	États-Unis
	Centrale Solaire Autoprod	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Base 112	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Bethenville	51,12%	E	France	France
	Centrale Solaire Briffaut	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Centre Ouest 2	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Cet De Hesse	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Chemin De Melette	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Couloumine	100,00%		France	France
	Centrale Solaire De Cazedarnes	75,00%		France	France
	Centrale Solaire de la Med	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Dom	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Du Centre Ouest	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Du Lavoit	60,00%		France	France
	Centrale Solaire Du Pla De La Roque	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Estarac	35,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Felix	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Ficon	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Forum Laudun	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Fremy	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Gardanne	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Gigognan	51,49%	E	France	France
	Centrale Solaire Guinots	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Heliovale	59,63%	E	France	France
	Centrale Solaire La Metairie	100,00%		France	France
	Centrale Solaire La Potence	100,00%		France	France
	Centrale Solaire La Sauteirane	100,00%		France	France
	Centrale Solaire La Tastere	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Le Castellet	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Le Cres	51,49%	E	France	France
	Centrale Solaire Les Ancizes	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Les Aspres	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Les Canebieres	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Les Cordeliers	83,98%		France	France
	Centrale Solaire Les Cordeliers 2	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Centrale Solaire Les Galliennes	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Les Melettes	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Lodes	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Lyreco	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Manosque Ombriere	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Mazeran Lr	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Mazeran Paca	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Olinoca	10,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Ombrieres Cap Agathois	83,98%		France	France
	Centrale Solaire Ombrieres De Blyes	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Ombrieres De Boujan	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Ombrieres P5	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Pezenas	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Piennes	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Plateau De Poulis	51,00%		France	France
	Centrale Solaire Pont Sur Sambre	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Quadrao	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Sableyes	51,49%	E	France	France
	Centrale Solaire SPW2	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Supdevenergie	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Toiture Josse	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Valorbi	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Viguier	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Zabo	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Zabo 2	100,00%		France	France
	Co Biogaz	26,00%	E	France	France
	Cogenra Solar, Inc.	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Colón LNG Marketing S. de R. L.	50,00%	E	Panama	Panama
	Côte d'Ivoire GNL	34,00%	E	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire
	DAJA 148	100,00%		France	France
	DAJA 154	100,00%		France	France
	DAJA 160	100,00%		France	France
	Dongfang Huansheng Photovoltaic (Jiangsu) Company Limited	9,35%	E	Chine	États-Unis
	Electricite Solaire De Molleges	100,00%		France	France
	Eole Balaze 2	65,00%	E	France	France
	Eole Balaze S.A.R.L.	66,75%	E	France	France
	Eole Boin	100,00%		France	France
	Eole Broceliande	51,00%		France	France
	Eole Champagne Conlinoise	100,00%		France	France
	Eole Cote Du Moulin	100,00%		France	France
	Eole Desirade 4	66,67%	E	France	France
	Eole Du Bocage	51,00%		France	France
	Eole Fonds Caraibes	100,00%		France	France
	Eole Grand Maison	100,00%		France	France
	Eole La Montagne	87,60%		France	France
	Eole La Motelle	66,67%	E	France	France
	Eole La Perriere S.A.R.L.	100,00%		France	France
	Eole Les Buissons	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Eole Les Patoures	51,00%		France	France
	Eole Maxent	66,75%	E	France	France
	Eole Morne Carriere	100,00%		France	France
	Eole Morne Constant	100,00%		France	France
	Eole Moulin Tizon	100,00%		France	France
	Eole Petit Fougeray	51,00%		France	France
	Eole Petite Place	53,45%	E	France	France
	Eole Pierrefitte Es Bois	100,00%		France	France
	Eole Saint-Jean Lachalm	100,00%		France	France
	Eole Sorbon II	100,00%		France	France
	Eole Sorbon S.A.R.L.	100,00%		France	France
	Eole Yate	100,00%		France	France
	Eoliennes Arques 1	100,00%		France	France
	Eoliennes Arques 2	100,00%		France	France
	Eoliennes Arques 3	100,00%		France	France
	Eoliennes De La Chaussee Brunehaut	51,00%		France	France
	Eoliennes De La Chaussee Brunehaut 1	51,00%		France	France
	Eoliennes De La Chaussee Brunehaut 2	51,00%		France	France
	Eoliennes De La Chaussee Brunehaut 3	51,00%		France	France
	Eoliennes De La Chaussee Brunehaut 4	51,00%		France	France
	Eoliennes De La Chaussee Brunehaut 5	51,00%		France	France
	Eoliennes De L'Ourcq Et Du Clignon	51,00%		France	France
	Eoliennes Du Champ Chardon	100,00%		France	France
	Eoloue	17,34%	E	France	France
	Fast Jung KB	99,34%		Suède	Suède
	Finansol 1	100,00%		France	France
	Finansol 2	100,00%		France	France
	Finansol 3	100,00%		France	France
	Fosmax LNG	27,50%	E	France	France
	Frieman & Wolf Batterietechnik GmbH	99,34%		Allemagne	Allemagne
	Gas Del Litoral SRLCV	25,00%	E	Mexique	Mexique
	GFS I Class B Member, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Gfs I Holding Company, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Glaciere De Palisse	100,00%		France	France
	Global Energy Armateur SNC	100,00%		France	France
	Global LNG Armateur S.A.S.	100,00%		France	France
	Global LNG Downstream S.A.S.	100,00%		France	France
	Global LNG North America Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Global LNG S.A.S.	100,00%		France	France
	Global LNG Supply S.A.	100,00%		France	France
	Global LNG UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Go Electric	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Golden Fields Solar I, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Goodfellow Solar Construction, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Goodfellow Solar II, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Goodfellow Solar III, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Greenflex Actirent Group, S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Greenflex S.A.S.	100,00%		France	France
	Gulf Total Tractebel Power Company PSJC	20,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Helio 100 Kw	100,00%		France	France
	Helio 21	100,00%		France	France
	Helio 974 Toitures	100,00%		France	France
	Helio Bakia	100,00%		France	France
	Helio Beziers	65,53%	E	France	France
	Helio Boulouparis	100,00%		France	France
	Helio Boulouparis 2	100,00%		France	France
	Helio Florensac	65,35%	E	France	France
	Helio Fonds Caraibes	100,00%		France	France
	Helio Koumac	100,00%		France	France
	Helio La Perriere	66,67%	E	France	France
	Helio Logistique	65,09%	E	France	France
	Helio L'R	100,00%		France	France
	Helio Moindah	100,00%		France	France
	Helio Orange	65,06%	E	France	France
	Helio Piin Patch	100,00%		France	France
	Helio Popidery	100,00%		France	France
	Helio Reunion	100,00%		France	France
	Helio Tamoa	100,00%		France	France
	Helio Temala	100,00%		France	France
	Helix Project III, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Helix Project V, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	HETTY	100,00%		France	France
	Holding Eole 2018	100,00%		France	France
	Holding Otev	100,00%		France	France
	Holding Pdr	100,00%		France	France
	Huaxia CPV (Inner Mongolia) Power Corporation, Limited	11,68%	E	Chine	États-Unis
	Hydro Tinee	50,00%	E	France	France
	Hydro-M Ingenierie Des Energies Renouvelables	100,00%		France	France
	Hydromons	100,00%		France	France
	Ichthys LNG PTY Limited	26,00%	E	Australie	Australie
	Institut Photovoltaïque D'Île De France (IPVF)	43,00%		France	France
	Ise Total Nanao Power Plant G.K.	50,00%	E	Japon	Japon
	JDA Overseas Holdings, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Jingdan New Energy investment (Shanghai) Co. Ltd	50,00%	E	Chine	Chine
	Jmb Hydro S.A.R.L.	100,00%		France	France
	Jmb Solar	100,00%		France	France
	Jmb Solar Nogara	100,00%		France	France
	Jmcp	50,05%		France	France
	Kozani Energy Anonymi Energeiaki Etaireia Distinctive Title Kozani Energy S.A.	46,74%		Grèce	Grèce
	Kozani Energy Malta Limited	46,74%		Malte	Malte
	LA Basin Solar I, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	La Compagnie Electrique de Bretagne	100,00%		France	France
	La Metairie Neuve	25,00%	E	France	France
	La Seauve	95,01%		France	France
	Lampiris S.A.	100,00%		Belgique	Belgique

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Lemoore Stratford Land Holdings IV, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Les Eoliennes De Conquereuil	100,00%		France	France
	Les Moulins A Vent De Kermadeen	51,00%		France	France
	Les Vents De Nivillac	100,00%		France	France
	Les Vents De Ranès	100,00%		France	France
	Libcom	100,00%		France	France
	Libwatt	100,00%		France	France
	Lincoln Solar Star, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Margeriaz Energie	100,00%		France	France
	Marysville Unified School District Solar, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Maxeon Solar Technologies, Pte. Ltd.	46,74%		Singapour	États-Unis
	Messigaz SNC	100,00%		France	France
	Methanergy	100,00%		France	France
	Missiles & Space Batteries Limited	49,67%	E	Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Miyagi Osato Solar Park G.K.	90,00%		Japon	Japon
	Miyako Kuzakai Solarpark G.K.	50,00%	E	Japon	Japon
	Mojave Solar Investment, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Mulilo Prieska PV (RF) Proprietary Limited	27,00%	E	Afrique du Sud	Afrique du Sud
	National Gas Shipping Company Limited	5,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	NEM Solar Targetco, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Nigeria LNG Limited	15,00%	E	Nigeria	Nigeria
	NorthStar Energy Management, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Northstar Santa Clara County 2016, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Nouvelle Centrale Eolienne de Lastours	50,00%	E	France	France
	Nouvelle Entreprise D'Energie Solaire	51,00%	E	France	France
	Nyk Armateur S.A.S.	50,00%	E	France	France
	Oman LNG, LLC	5,54%	E	Oman	Oman
	Ombrieres Te Vendres	100,00%		France	France
	Parc Des Hauts Vents	66,75%	E	France	France
	Parc Eolien De Nesle La Reposte	100,00%		France	France
	Parc Eolien Nordex III	50,00%	E	France	France
	Parc Eolien Nordex XXIX	50,00%	E	France	France
	Parc Eolien Nordex XXX	50,00%	E	France	France
	Parc Solaire De Servian	100,00%		France	France
	Parc Solaire De Servian 2	100,00%		France	France
	Partrederiet Bw Gas Global LNG	49,00%	E	Norvège	Norvège
	Perpetual Sunhine Solar Program I, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Perpetual Sunshine I, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Photovoltaic Park Malta Limited	46,74%		Malte	États-Unis
	Photovoltaica Parka Veroia Anonymi Etaireia	46,74%		Grèce	Grèce
	Pos	100,00%		France	France
	Pos Production Ii	60,00%		France	France
	Pos Production Iii	70,00%		France	France
	Pos Production Iv	70,00%		France	France
	Pos Production V	70,00%		France	France
	PV Salvador SPA	20,00%	E	Chili	Chili
	Qatar Liquefied Gas Company Limited	10,00%	E	Qatar	Qatar
	Qatar Liquefied Gas Company Limited (II)	16,70%	E	Qatar	Qatar
	Quadran Caraibes	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Quadran Holding Nc	100,00%		France	France
	Quadran Nogara	100,00%		France	France
	Quadran Pacific	100,00%		France	France
	Quadrello	100,00%		France	France
	Quadrica	51,00%	E	France	France
	Roquefort Solar	51,00%	E	France	France
	Rosamond Raven Holdings, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Saft (Zhuhai FTZ) Batteries Company Limited	99,34%		Chine	Chine
	Saft (Zhuhai) Energy Storage Co	100,00%		Chine	Chine
	Saft AB	99,34%		Suède	Suède
	Saft Acquisition S.A.S.	99,34%		France	France
	Saft America Inc.	99,34%		États-Unis	États-Unis
	Saft AS	99,34%		Norvège	Norvège
	Saft Australia PTY Limited	99,34%		Australie	Australie
	Saft Batterias SL	99,34%		Espagne	Espagne
	Saft Batterie Italia S.R.L.	99,34%		Italie	Italie
	Saft Batterien GmbH	99,34%		Allemagne	Allemagne
	Saft Batteries Pte Limited	99,34%		Singapour	Singapour
	Saft Batteries PTY Limited	99,34%		Australie	Australie
	Saft Batterijen B.V.	99,34%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Saft Do Brasil Ltda	99,34%		Brésil	Brésil
	Saft Ferak AS	99,34%		République Tchèque	République Tchèque
	Saft Finance S.A.R.L.	99,34%		Luxembourg	Luxembourg
	Saft Groupe S.A.	99,34%		France	France
	Saft Hong Kong Limited	99,34%		Hong Kong	Hong Kong
	Saft India Private Limited	99,34%		Inde	Inde
	Saft Japan KK	99,34%		Japon	Japon
	Saft Limited	99,34%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Saft LLC	99,34%		Russie	Russie
	Saft Nife ME Limited	99,34%		Chypre	Chypre
	Saft S.A.S.	99,34%		France	France
	SGS Antelope Valley Development, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Sgula (East) Green Energies Limited	46,74%		Israël	États-Unis
	Shams Power Company PJSC	20,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Smalt Energie	100,00%		France	France
	Société Champenoise d'Énergie	16,00%	E	France	France
	Société d'exploitation de centrales photovoltaïques 1	27,65%		France	France
	Société Economie Mixte Production Energetique Renouvelable	35,92%	E	France	France
	Solaire Grand Sud	100,00%		France	France
	Solaire Libron	100,00%		France	France
	Solaire Villon	51,60%	E	France	France
	Solar Carport NJ, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Energies	65,00%	E	France	France
	Solar Mimizan	100,00%		France	France
	Solar Sail Commercial Holdings, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Sail Holdings, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Sail, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Solar Star Always Low Prices Ct, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Always Low Prices Hi, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Always Low Prices II, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Always Low Prices Ma, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Arizona HMR-I, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Arizona II, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Arizona VII, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Bay City 2, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California I, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California IV, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California LXXV, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California LXXVI, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXV, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXVI, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXVIII, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Co Co 1, LC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Coastal Pirate, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Colorado II, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Cougars, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star HD Connecticut, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star HD Maryland, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star HD New Jersey, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star HD New York, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Healthy 1, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Healthy Lake, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star IL – TFS, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Irwd Baker, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Kale 1, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Kale 2	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Khds, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR Culver City, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR Irvine, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR LA 1, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR LA 2, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR Split 1, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR Split 2, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star MA – Tewksbury, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Massachusetts II, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Massachusetts III, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Maxx 1, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Northwestern University, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Kern Front, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Mt. Poso, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC North Shafter, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Pier A West, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Yowlumne 1 North, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Yowlumne 2 South, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Prairie Holding, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Solar Star Prime 2, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Prime 3, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Prime 4, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Rancho CWD I, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star River, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Track, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Urbana Landfill Central, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Urbana Landfill East, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Urbana Landfill West, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Wildcats, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Woodlands St Cr, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SolarBridge Technologies Inc.	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solarstar Billerica I, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solarstar Ma I, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Solarstar Prime I, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SolarStorage Fund A, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SolarStorage Fund B, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SolarStorage Fund C, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Sophye Lacmort	50,00%	E	France	France
	South Hook LNG Terminal Company Limited	8,35%	E	Royaume-Uni	Royaume-Uni
	SPML Land Inc.	46,74%		Philippines	Philippines
	SPWR SS 1, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SPWR SunStrong Holdings, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SREC NE II Holdings, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SREC NE II, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SSCA XLI Holding Company, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower AssetCo, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Bermuda Holdings	46,74%		Bermudes	Bermudes
	SunPower Bobcat Solar, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Capital Services, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Capital, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Commercial FTB Construction, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Commercial Holding Company FTB SLB Parent, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Commercial Holding Company FTB SLB, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Sunpower Commercial St Revolver, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Corp Israel Limited	46,74%		Israël	Israël
	SunPower Corporation	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Corporation (Switzerland) S.A.R.L.	46,74%		Suisse	Suisse
	SunPower Corporation Australia PTY Limited	46,74%		Australie	Australie
	SunPower Corporation Limited	46,74%		Hong Kong	États-Unis
	SunPower Corporation Mexico, S. de R.L. de C.V.	46,74%		Mexique	Mexique
	SunPower Corporation Southern Africa (PTY) Limited	46,74%		Afrique du Sud	France
	SunPower Corporation SPA	46,74%		Chili	Chili
	SunPower Corporation UK Limited	46,74%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	SunPower Corporation, Systems	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower DevCo, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	SunPower Energía SPA	46,74%		Chili	Chili
	SunPower Energy Corporation Limited	46,74%		Hong Kong	États-Unis
	SunPower Energy Solutions France S.A.S.	46,74%		France	France
	SunPower Energy Systems Canada Corporation	46,74%		Canada	Canada
	SunPower Energy Systems Korea	46,74%		Corée du Sud	Corée du Sud
	SunPower Energy Systems Singapore PTE Limited	46,74%		Singapour	Singapour
	SunPower Energy Systems Southern Africa (PTY) Limited	46,74%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	SunPower Energy Systems Spain, SL	46,74%		Espagne	Espagne
	SunPower Equity Holdings, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Foundation	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower GmbH	46,74%		Allemagne	Allemagne
	SunPower Helix I, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower HoldCo, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Italia S.R.L.	46,74%		Italie	Italie
	SunPower Japan KK	46,74%		Japon	Japon
	SunPower Malaysia Manufacturing Sdn. Bhd.	46,74%		Malaisie	Malaisie
	SunPower Malta Limited	46,74%		Malte	Malte
	SunPower Manufacturing (PTY) Limited	46,74%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	SunPower Manufacturing Corporation Limited	46,74%		Hong Kong	États-Unis
	SunPower Manufacturing de Vernejoul	46,74%		France	France
	SunPower Manufacturing Oregon, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Muhendislik Insaat Enerji Üretim ve Ticaret A.S	46,74%		Turquie	Turquie
	SunPower Nanao Parent, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Netherlands B.V.	46,74%		Pays-Bas	Pays-Bas
	SunPower North America, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower NY CDG 1, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Osato Parent, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Philippines Limited – Regional Operating Headquarters	46,74%		Îles Caïmanes	Îles Caïmanes
	SunPower Philippines Manufacturing Limited	46,74%		Îles Caïmanes	Îles Caïmanes
	SunPower Revolver HoldCo I Parent, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Revolver HoldCo I, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Solar Energy Technology (Tianjin) Corporation, Limited	46,74%		Chine	États-Unis
	SunPower Solar India Private Limited	46,74%		Inde	Inde
	SunPower Solar Malaysia Sdn. Bhd.	46,74%		Malaisie	Malaisie
	SunPower Systems Belgium SPRL	46,74%		Belgique	Belgique
	SunPower Systems International Limited	46,74%		Hong Kong	États-Unis
	SunPower Systems Mexico S. de R.L. de C.V.	46,74%		Mexique	Mexique
	SunPower Systems S.A.R.L.	46,74%		Suisse	Suisse
	SunPower Technologies France S.A.S.	46,74%		France	France
	SunPower Technologies, Inc.	46,74%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Technology Limited	46,74%		Îles Caïmanes	Îles Caïmanes
	SunStrong Capital Acquisition 3, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Sunstrong Capital Holdings, LLC	23,84%	E	États-Unis	États-Unis
	SunStrong Partners, LLC	14,83%	E	États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Sunzil	50,00%	E	France	France
	Sunzil Caraïbes	50,00%	E	France	France
	Sunzil Mayotte S.A.S.	50,00%	E	France	France
	Sunzil Ocean Indien	50,00%	E	France	France
	Sunzil Pacific	50,00%	E	France	France
	Sunzil Polynésie	50,00%	E	France	France
	Sunzil Polynésie Services	50,00%	E	France	France
	Sunzil Services Caraïbes	50,00%	E	France	France
	Sunzil Services Ocean Indien	50,00%	E	France	France
	Swingletree Operations, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Tadiran Batteries GmbH	99,34%		Allemagne	Allemagne
	Tadiran Batteries Limited	99,34%		Israël	Israël
	Temasol	46,74%		Maroc	Maroc
	Tenesol SPV 1	100,00%		France	France
	Tenesol Venezuela	46,74%		Venezuela	Venezuela
	Thezan Solar	100,00%		France	France
	Tianneng Saft Energy Joint Stock Company	40,00%	E	Chine	Chine
	Toitures Capiscol	100,00%		France	France
	Total Carbon Neutrality Ventures Europe	100,00%		France	France
	Total Carbon Neutrality Ventures International	100,00%		France	France
	Total Direct Energie Centrale Electrique Bayet	100,00%		France	France
	Total Direct Energie Centrale Electrique Marchienne au Pont	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Direct Energie Belgium	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Direct Energie Centrale Electrique de Toul	100,00%		France	France
	Total Direct Energie Concessions	100,00%		France	France
	Total Direct Energie Génération	100,00%		France	France
	Total Direct Energie Hambrégie	100,00%		France	France
	Total Direct Energie S.A.	100,00%		France	France
	Total Direct Energie Services	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Direct Energie Yfrégie	100,00%		France	France
	Total Direct Energies Centrale Electrique de Pont Sur Sambres	100,00%		France	France
	Total E&P Australia	100,00%		France	Australie
	Total E&P Australia Exploration PTY Limited	100,00%		Australie	Australie
	Total E&P Australia II	100,00%		France	Australie
	Total E&P Australia III	100,00%		France	Australie
	Total E&P Barnett Usa (75)	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Holding Ichthys	100,00%		France	France
	Total E&P Holdings Australia PTY Limited	100,00%		Australie	Australie
	Total E&P Ichthys B.V.	100,00%		Pays-Bas	Australie
	Total E&P Indonesia Mentawai B.V.	100,00%		Pays-Bas	Indonésie
	Total E&P Indonésie	100,00%		France	Indonésie
	Total E&P Mauritius Holding Limited	100,00%		Île Maurice	Mozambique
	Total E&P Mozambique Area 1, Limitada	100,00%		Mozambique	Mozambique
	Total E&P Oman Dev. B.V.	100,00%		Pays-Bas	Oman
	Total E&P PNG 2 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Papouasie-Nouvelle- Guinée
	Total E&P PNG 5 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Papouasie-Nouvelle- Guinée

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Total E&P PNG Limited	100,00%		Papouasie-Nouvelle-Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée
	Total E&P Salmanov	100,00%		France	Russie
	Total E&P Sebuk	100,00%		France	Indonésie
	Total E&P Yamal	100,00%		France	France
	Total Energie Do Brasil	46,74%		Brésil	Brésil
	Total Energie Gas GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Energy Investments Tianjin	100,00%		Chine	Chine
	Total Energy Services	100,00%		France	France
	Total Energy Ventures Emerging Markets	100,00%		France	France
	Total Eren ^(c)	29,60%	E	France	France
	Total Eren Holding	33,86%	E	France	France
	Total Gas & Power Actifs Industriels	100,00%		France	France
	Total Gas & Power Asia Private Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	Total Gas & Power Brazil	100,00%		France	France
	Total Gas & Power Chartering Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Gas & Power Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Gas & Power North America Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Gas & Power Services Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Gas & Power Thailand	100,00%		France	France
	Total Gas and Power Limited, London, Meyrin – Geneva Branch	100,00%		Suisse	Suisse
	Total Gas Pipeline USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Gas Y Electricidad Argentina S.A.	100,00%		Argentine	Argentine
	Total Gasandes	100,00%		France	France
	Total Gaz Electricité Holdings France	100,00%		France	France
	Total GLNG Australia	100,00%		France	Australie
	Total GLNG Australia Holdings	100,00%		France	Australie
	TOTAL Investment Management Tianjin	100,00%		Chine	Chine
	Total LNG Angola	100,00%		France	France
	Total Midstream Holdings UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total New Energies Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total New Energies Ventures USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Quadran	100,00%		France	France
	Total Renewables	100,00%		France	France
	Total Solar Intl	100,00%		France	France
	Total Solar Latin America SPA	100,00%		Chili	Chili
	Total SunPower Energia S.A.	46,74%		Chili	Chili
	Total Tengah	100,00%		France	Indonésie
	Total Tractebel Emirates O & M Company	50,00%	E	France	Émirats arabes unis
	Total Tractebel Emirates Power Company	50,00%	E	France	Émirats arabes unis
	Total USA International, LLC	100,00%		États-Unis	Mozambique
	Total Yemen LNG Company Limited	100,00%		Bermudes	Yémen
	Transportadora de Gas del Mercosur S.A.	32,68%	E	Argentine	Argentine
	TSGF SpA	50,00%	E	Chili	Chili
	Tugboat Commercial Pledgor, LLC	46,74%		États-Unis	États-Unis
	Valorene	66,00%		France	France
	Vega Solar 1 S.A.P.I. de C.V.	46,74%		Mexique	États-Unis
	Vega Solar 2 S.A.P.I. de C.V.	46,74%		Mexique	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Vega Solar 3 S.A.P.I. de C.V.	46,74%		Mexique	États-Unis
	Vent De Thierache 01	51,00%		France	France
	Vent De Thierache 02	51,00%		France	France
	Vent De Thierache 03	100,00%		France	France
	Vents D'Oc Centrale D'Energie Renouvelable 18	100,00%		France	France
	Vents D'Oc Energies Renouvelables	100,00%		France	France
	Vertigo	25,00%	E	France	France
	Watt Prox	100,00%		France	France
	Winergy	100,00%		France	France
	Yamal LNG ^(d)	29,73%	E	Russie	Russie
	Yemen LNG Company Limited	39,62%	E	Bermudes	Yémen
	Zeeland Solar B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
Raffinage Chimie					
	Appryl S.N.C	50,00%		France	France
	Atlantic Trading and Marketing Financial Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Atlantic Trading and Marketing Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Balzatex S.A.S.	100,00%		France	France
	Barry Controls Aerospace S.N.C.	100,00%		France	France
	BASF Total Petrochemicals LLC	40,00%		États-Unis	États-Unis
	Bay Junction Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Bayport Polymers LLC	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Borrachas Portalegre Ltda	100,00%		Portugal	Portugal
	BOU Verwaltungs GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Buckeye Products Pipeline LP	14,66%	E	États-Unis	États-Unis
	Catelsa-Caceres S.A.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Cie Tunisienne du Caoutchouc S.A.R.L.	100,00%		Tunisie	Tunisie
	Composite Industrie Maroc S.A.R.L.	100,00%		Maroc	Maroc
	Composite Industrie S.A.	100,00%		France	France
	Cosden, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	COS-MAR Company	50,00%		États-Unis	États-Unis
	Cray Valley (Guangzhou) Chemical Company, Limited	100,00%		Chine	Chine
	Cray Valley Czech	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	Cray Valley HSC Asia Limited	100,00%		Chine	Hong Kong
	Cray Valley Italia S.R.L.	100,00%		Italie	Italie
	Cray Valley S.A.	100,00%		France	France
	CSSA – Chartering and Shipping Services S.A.	100,00%		Suisse	Pays pour Transport Maritime
	Espa S.A.R.L.	100,00%		France	France
	Ethylène Est	99,98%		France	France
	Feluy Immobilière	100,00%		Belgique	Belgique
	Fina Pipeline Co	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Fina Technology, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Gasket (Suzhou) Valve Components Company, Limited	100,00%		Chine	Chine
	Gasket International S.R.L.	100,00%		Italie	Italie
	Grande Paroisse S.A.	100,00%		France	France
	Gulf Coast Pipeline LP	14,66%	E	États-Unis	États-Unis
	Hanwha Total Petrochemical Co. Limited	50,00%	E	Corée du Sud	Corée du Sud

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Raffinage Chimie (suite)					
	HBA Hutchinson Brasil Automotive Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	Hutchinson (UK) Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Hutchinson (Wuhan) Automotive Rubber Products Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Hutchinson Aéronautique & Industrie Limited	100,00%		Canada	Canada
	Hutchinson Aeroservices S.A.S.	100,00%		France	France
	Hutchinson Aerospace & Industry Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Aerospace GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Aftermarket USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Antivibration Systems Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Automotive Systems Company, Limited	100,00%		Chine	Chine
	Hutchinson Autopartes Mexico S.A. de C.V.	100,00%		Mexique	Mexique
	Hutchinson Borrachas de Portugal Ltda	100,00%		Portugal	Portugal
	Hutchinson Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson d.o.o Ruma	100,00%		Serbie	Serbie
	Hutchinson Do Brasil S.A.	100,00%		Brésil	Brésil
	Hutchinson Fluid Management Systems Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Holding GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Holdings UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Hutchinson Iberia S.A.	100,00%		Espagne	Espagne
	Hutchinson Industrial Rubber Products (Suzhou) Company, Limited	100,00%		Chine	Chine
	Hutchinson Industrias Del Caucho SAU	100,00%		Espagne	Espagne
	Hutchinson Industries Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Japan Company Limited	100,00%		Japon	Japon
	Hutchinson Korea Limited	100,00%		Corée du Sud	Corée du Sud
	Hutchinson Maroc S.A.R.L. AU	100,00%		Maroc	Maroc
	Hutchinson Poland SP ZO.O.	100,00%		Pologne	Pologne
	Hutchinson Polymers S.N.C.	100,00%		France	France
	Hutchinson Porto	100,00%		Portugal	Portugal
	Hutchinson Precision Sealing Systems Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Research & Innovation Singapore PTE. Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	Hutchinson Rubber Products Private Limited Inde	100,00%		France	Inde
	Hutchinson S.A.	100,00%		France	France
	Hutchinson S.N.C.	100,00%		France	France
	Hutchinson S.R.L. (Italie)	100,00%		Italie	Italie
	Hutchinson S.R.L. (Roumanie)	100,00%		Roumanie	Roumanie
	Hutchinson Sales Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Seal De Mexico S.A. de CV.	100,00%		Mexique	Mexique
	Hutchinson Sealing Systems Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson SRO	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	Hutchinson Stop – Choc GmbH & CO. KG	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Suisse S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Hutchinson Transferencia de Fluidos S.A. de C.V.	100,00%		Mexique	Mexique
	Hutchinson Tunisie S.A.R.L.	100,00%		Tunisie	Tunisie

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Raffinage Chimie (suite)					
	Hutchinson Vietnam Company Limited	100,00%		Vietnam	Vietnam
	Industrias Tecnicas De La Espuma SL	100,00%		Espagne	Espagne
	Industrielle Desmarquoy S.N.C.	100,00%		France	France
	Jéhier S.A.S.	99,89%		France	France
	Joint Precision Rubber	100,00%		France	France
	KTN Kunststofftechnik Nobitz GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Laffan Refinery Company Limited	10,00%	E	Qatar	Qatar
	Laffan Refinery Company Limited 2	10,00%	E	Qatar	Qatar
	LaPorte Pipeline Company LP	20,16%	E	États-Unis	États-Unis
	LaPorte Pipeline GP LLC	19,96%	E	États-Unis	États-Unis
	Le Joint Francais S.N.C.	100,00%		France	France
	Legacy Site Services Funding Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Legacy Site Services LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Les Stratifiés S.A.S.	100,00%		France	France
	Lone Wolf Land Company	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Machen Land Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Mide Technology Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Naphtachimie	50,00%		France	France
	Novogy, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Olutex Oberlausitzer Luftfahrttextilien GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Pamargan (Malta) Products Limited	100,00%		Malte	Malte
	Pamargan Products Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Paulstra S.N.C.	100,00%		France	France
	Paulstra Silentbloc S.A.	100,00%		Belgique	Belgique
	PFW Aerospace GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	PFW Havacilik Sanayi ve Dis Ticaret Limited Sirketi	100,00%		Turquie	Turquie
	PFW Uk Machining Ltd.	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Polyblend GmbH	68,00%		Allemagne	Allemagne
	Qatar Petrochemical Company Q.S.C. (QAPCO)	20,00%	E	Qatar	Qatar
	Qatofin Company Limited	49,09%	E	Qatar	Qatar
	Résilium	100,00%		Belgique	Belgique
	Retia	100,00%		France	France
	Retia USA LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	San Jacinto Rail Limited	17,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Saudi Aramco Total Refining & Petrochemical Company	37,50%	E	Arabie Saoudite	Arabie Saoudite
	SigmaKalon Group B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Société Béarnaise De Gestion Industrielle	100,00%		France	France
	Société du Pipeline Sud-Européen	35,14%	E	France	France
	SPA Sonatrach Total Entreprise de Polymères	49,00%	E	Algérie	Algérie
	Stillman Seal Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Stop-Choc (UK) Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Techlam S.A.S.	100,00%		France	France
	Thermal Control Systems Automotive Sasu	60,00%		France	France
	Total Activités Maritimes	100,00%		France	France
	Total Atlantic Trading Mexico SA De CV	100,00%		Mexique	Mexique
	Total Corbion PLA B.V.	50,00%	E	Pays-Bas	Pays-Bas

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Raffinage Chimie (suite)					
	Total Country Services Belgium	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Deutschland GmbH ^(e)	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Downstream UK PLC	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Energy Marketing A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	Total European Trading	100,00%		France	France
	Total Laffan Refinery	100,00%		France	France
	Total Laffan Refinery II B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Lindsey Oil Refinery Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total New Energies USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Olefins Antwerp	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Opslag En Pijpleiding Nederland NV	55,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total PAR LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Petrochemicals (Hong Kong) Limited	100,00%		Hong Kong	Hong Kong
	Total Petrochemicals (Shanghai) Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total Petrochemicals Development Feluy	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Petrochemicals Ecaussinnes	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Petrochemicals Feluy	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Petrochemicals France	100,00%		France	France
	Total Petrochemicals Iberica	100,00%		Espagne	Espagne
	Total Petrochemicals Pipeline USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Petrochemicals UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Polymers Antwerp	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Raffinaderij Antwerpen N.V.	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Raffinage France	100,00%		France	France
	Total Raffinerie Mitteldeutschland GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Raffinage Chimie S.A.S.	100,00%		France	France
	Total Refining & Chemicals Saudi Arabia S.A.S.	100,00%		France	France
	Total Research & Technology Feluy	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Splitter USA Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Trading and Marketing Canada LP	100,00%		Canada	Canada
	Total Trading Asia Pte Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	Total Trading Canada Limited	100,00%		Canada	Canada
	Total Trading Products S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	TOTSA Total Oil Trading S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Totseanergy	49,00%	E	Belgique	Belgique
	Transalpes S.N.C.	67,00%		France	France
	Trans-Ethylène	99,98%		France	France
	Tssa Total Storage & Services S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Vibrachoc S.A.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Zeeland Refinery NV	55,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
Marketing & Services					
	Air Total (Suisse) S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Air Total International S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Alvea	100,00%		France	France
	Antilles Gaz	100,00%		France	France
	Argedis	100,00%		France	France
	Aristea	51,00%	E	Belgique	Belgique
	Arteco	49,99%	E	Belgique	Belgique

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Marketing & Services (suite)					
	AS 24	100,00%		France	France
	AS24 Belgie N.V.	100,00%		Belgique	Belgique
	AS24 Espanola S.A.	100,00%		Espagne	Espagne
	AS24 Fuel Cards Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	AS24 Lituanie	100,00%		Lituanie	Lituanie
	AS24 Polska SP ZO.O.	100,00%		Pologne	Pologne
	AS24 Tankservice GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Caldeo	100,00%		France	France
	Charvet La Mure Bianco	100,00%		France	France
	Clean Energy	24,85%	E	États-Unis	États-Unis
	Compagnie Pétrolière de l'Ouest – CPO	100,00%		France	France
	CPE Energies	100,00%		France	France
	Cristal Marketing Egypt	80,78%		Égypte	Égypte
	DCA-MORY-SHIPP	100,00%		France	France
	Egedis	100,00%		France	France
	Elf Oil UK Aviation Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Elf Oil UK Properties Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Fioulmarket.fr	100,00%		France	France
	Gapco Kenya Limited	100,00%		Kenya	Kenya
	Gapco Tanzania Limited	100,00%		Tanzanie	Tanzanie
	Gapco Uganda Limited	100,00%		Ouganda	Ouganda
	Guangzhou Elf Lubricants Company Limited	77,00%		Chine	Chine
	Gulf Africa Petroleum Corporation	100,00%		Île Maurice	Île Maurice
	Lubricants Vietnam Holding Limited	100,00%		Hong Kong	Hong Kong
	National Petroleum Refiners Of South Africa (PTY) Limited	18,22%	E	Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Pitpoint B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Pitpoint Cng B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Produits Pétroliers Stela	99,99%		France	France
	Quimica Vasca S.A.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Saudi Total Petroleum Products	51,00%	E	Arabie Saoudite	Arabie Saoudite
	Servauto Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Société d'exploitation de l'usine de Rouen	98,98%		France	France
	Société mahoraise de stockage de produits pétroliers	100,00%		France	France
	Société Urbaine des Pétroles	100,00%		France	France
	S-Oil Total Lubricants Company Limited	50,00%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	South Asia LPG Private Limited	50,00%	E	Inde	Inde
	Total (Africa) Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total (Fiji) Limited	100,00%		Fidji	Fidji
	Total Additifs et Carburants Spéciaux	100,00%		France	France
	Total Africa S.A.	100,00%		France	France
	Total Aviation & Export Limited	100,00%		Zambie	Zambie
	Total Belgium	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Bitumen Deutschland GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Bitumen UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Botswana (PTY) Limited	50,10%		Botswana	Botswana
	Total Brasil Diesel Comércio e Transportes Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	Total Brasil Distribuidora Ltda	100,00%		Brésil	Brésil

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Marketing & Services (suite)					
	Total Burkina	100,00%		Burkina Faso	Burkina Faso
	Total Cambodge	100,00%		Cambodge	Cambodge
	Total Cameroun	67,01%		Cameroun	Cameroun
	Total Caraïbes	100,00%		France	France
	Total Ceska Republika S.R.O.	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	Total China Investment Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total Congo	100,00%		Congo	Congo
	Total Corse	100,00%		France	France
	Total Côte D'Ivoire	72,99%		Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire
	Total Denmark A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	Total Egypt	80,78%		Égypte	Égypte
	Total España S.A.	100,00%		Espagne	Espagne
	Total Especialidades Argentina	98,78%		Argentine	Argentine
	Total Ethiopia	100,00%		Éthiopie	Éthiopie
	Total Fluides	100,00%		France	France
	Total Freeport Corporation	51,00%	E	Philippines	Philippines
	Total Fuels Wuhan Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total Glass Lubricants Europe GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Guadeloupe	100,00%		France	Guadeloupe
	Total Guinea Ecuatorial	70,00%		Guinée Équatoriale	Guinée Équatoriale
	Total Guinée	100,00%		Guinée	Guinée
	Total Holding Asie	100,00%		France	France
	Total Holding India	100,00%		France	France
	Total Italia	100,00%		Italie	Italie
	Total Jamaica Limited	100,00%		Jamaïque	Jamaïque
	Total Jordan PSC	100,00%		Jordanie	Jordanie
	Total Kenya	93,96%		Kenya	Kenya
	Total Liban	100,00%		Liban	Liban
	Total Liberia Inc.	100,00%		Liberia	Liberia
	Total Lubricants (China) Company Limited	77,00%		Chine	Chine
	Total Lubricants Taiwan Limited	63,00%		Taiwan	Taiwan
	Total Lubrifiants	99,98%		France	France
	Total Lubrifiants Algérie	78,90%		Algérie	Algérie
	Total Lubrifiants Service Automobile	99,98%		France	France
	Total Luxembourg S.A.	100,00%		Luxembourg	Luxembourg
	Total Madagasikara S.A.	79,44%		Madagascar	Madagascar
	Total Malawi Limited	100,00%		Malawi	Malawi
	Total Mali	100,00%		Mali	Mali
	Total Marine Fuels	100,00%		Singapour	Singapour
	Total Marketing Egypt	80,78%		Égypte	Égypte
	Total Marketing France	100,00%		France	France
	Total Marketing Gabon	90,00%		Gabon	Gabon
	Total Marketing Middle East Free Zone	100,00%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Total Marketing Services	100,00%		France	France
	Total Marketing Tchad	100,00%		Tchad	Tchad
	Total Marketing Uganda	100,00%		Ouganda	Ouganda
	Total Maroc	55,00%		Maroc	Maroc
	Total Mauritius	55,00%		Île Maurice	Île Maurice
	Total Mayotte	100,00%		France	Mayotte

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Marketing & Services (suite)					
	Total Mexico S.A. de C.V.	100,00%		Mexique	Mexique
	Total Mineraloel und Chemie GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Mineralol GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Mozambique	100,00%		Mozambique	Mozambique
	Total Namibia (PTY) Limited	50,10%		Namibie	Namibie
	Total Nederland NV	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Niger S.A.	100,00%		Niger	Niger
	Total Nigeria PLC	61,72%		Nigeria	Nigeria
	Total Oil Asia-Pacific Pte Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	Total Oil India Private Limited	100,00%		Inde	Inde
	Total Outre-Mer	100,00%		France	France
	Total Pacifique	100,00%		France	Nouvelle Calédonie
	Total Paiement Services	100,00%		France	France
	Total Parco Pakistan Limited	50,00%	E	Pakistan	Pakistan
	Total Petroleum (Shanghai) Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total Petroleum Ghana Limited	76,74%		Ghana	Ghana
	Total Petroleum Puerto Rico Corp.	100,00%		Porto Rico	Porto Rico
	Total Philippines Corporation	51,00%	E	Philippines	Philippines
	Total Polska	100,00%		Pologne	Pologne
	Total Polynésie	100,00%		France	Polynésie Française
	Total RDC	60,00%		République Démocratique du Congo	République Démocratique du Congo
	Total Réunion	100,00%		France	Réunion
	Total Romania S.A.	100,00%		Roumanie	Roumanie
	Total Sénégal	69,14%		Sénégal	Sénégal
	Total Singapore Shared Services Pte Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	Total Sinochem Fuels Company Limited	49,00%	E	Chine	Chine
	Total Sinochem Oil Company Limited	49,00%	E	Chine	Chine
	Total South Africa (PTY) Limited	50,10%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Total Specialties USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Supply MS S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Total Swaziland (PTY) Limited	50,10%		Swaziland	Swaziland
	Total Tanzania Limited	100,00%		Tanzanie	Tanzanie
	Total Tianjin Manufacturing Company Limited	77,00%		Chine	Chine
	Total Togo	76,72%		Togo	Togo
	Total Tunisie	100,00%		Tunisie	Tunisie
	Total Turkey Pazarlama	100,00%		Turquie	Turquie
	Total UAE LLC	49,00%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Total Uganda Limited	100,00%		Ouganda	Ouganda
	Total UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Ukraine LLC	100,00%		Ukraine	Ukraine
	Total Vietnam Limited	100,00%		Vietnam	Vietnam
	Total Vostok	100,00%		Russie	Russie
	Total Zambia	100,00%		Zambie	Zambie
	Total Zimbabwe	80,00%		Zimbabwe	Zimbabwe
	Totalgaz Vietnam LLC	100,00%		Vietnam	Vietnam
	Trapil	35,50%	E	France	France
	Upbeatprops 100 PTY Limited	50,10%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	V Energy S.A.	70,00%		République Dominicaine	République Dominicaine

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Holding					
	Albatros	100,00%		France	France
	Elf Aquitaine Fertilisants	100,00%		France	France
	Elf Aquitaine Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Elf Forest Products LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Etmofina	100,00%		Belgique	Belgique
	Omnium Reinsurance Company S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Pan Insurance Limited	100,00%		Irlande	Irlande
	Septentrion Participations	100,00%		France	France
	Socap S.A.S.	100,00%		France	France
	Société Civile Immobilière CB2	100,00%		France	France
	Sofax Banque	100,00%		France	France
	Total American Services Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Capital	100,00%		France	France
	Total Capital Canada Limited	100,00%		Canada	Canada
	Total Capital International	100,00%		France	France
	Total Consulting	100,00%		France	France
	Total Corporate Management (Beijing) Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total Delaware Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Développement Régional S.A.S.	100,00%		France	France
	Total Facilities Management Services (TFMS)	100,00%		France	France
	Total Finance	100,00%		France	France
	Total Finance Corporate Services Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Finance Global Services (TOFIG)	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Finance international B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Finance Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Finance USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Funding Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Funding Nederland International B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Gestion Filiales	100,00%		France	France
	Total Gestion USA	100,00%		France	France
	Total Global Financial Services	100,00%		France	France
	Total Global Human Ressources Services	100,00%		France	France
	Total Global Information Technology Services Belgium	99,98%		Belgique	Belgique
	Total Global IT Services (TGITS)	100,00%		France	France
	Total Global Procurement (TGP)	100,00%		France	France
	Total Global Procurement Belgium S.A. (TGPB)	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Global Services Bucharest	99,01%		Roumanie	Roumanie
	Total Global Services Philippines	100,00%		Philippines	Philippines
	Total Holding Allemagne	100,00%		France	France
	Total Holdings Europe	100,00%		France	France
	Total Holdings International B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Holdings S.A.S.	100,00%		France	France
	Total Holdings UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Holdings USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total International NV	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Investments	100,00%		France	France
	Total Learning Solutions (TLS)	100,00%		France	France
	Total Operations Canada Limited	100,00%		Canada	Canada

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Holding (suite)					
	Total Overseas Holding (PTY) Limited	100,00%		Afrique du Sud	Pays-Bas
	Total Participations	100,00%		France	France
	Total Petrochemicals & Refining S.A./NV ^(a)	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Petrochemicals & Refining USA Inc. ^(b)	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Petrochemicals Security USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Resources (Canada) Limited	100,00%		Canada	Canada
	TOTAL S.A.	–		France	France
	Total Treasury	100,00%		France	France
	Total UK Finance Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni

(a) % de contrôle différent du % d'intérêt : 49%.

(b) % de contrôle différent du % d'intérêt : 10%.

(c) % de contrôle différent du % d'intérêt : 5,80%.

(d) % de contrôle différent du % d'intérêt : 20,02%.

(e) Entités multi-sectorielles.

9

Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)

9.1 Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation FASB Accounting Standards Codification 932	402	9.2 Autres informations complémentaires	419
9.1.1 Processus d'évaluation des réserves	402	9.2.1 Production de gaz commercialisable	419
9.1.2 Réserves prouvées développées	402	9.2.2 Prix de production	419
9.1.3 Réserves prouvées non développées	403	9.2.3 Coûts de production	420
9.1.4 Estimation des réserves prouvées d'huile, bitume et gaz	403	9.3 Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 225-102-3 du Code de commerce)	421
9.1.5 Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	412	9.3.1 Rapport par pays et type de Paiements	422
9.1.6 Coûts induits	414	9.3.2 Rapport par Projet et type de Paiements, et par Gouvernement et type de Paiements	423
9.1.7 Coûts capitalisés relatifs aux activités de production d'hydrocarbures	415		
9.1.8 Calcul des <i>cash flows</i> nets futurs actualisés	416		
9.1.9 Principales origines des variations des <i>cash flows</i> nets futurs actualisés	418		

9.1 Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation FASB Accounting Standards Codification 932

Les estimations de réserves prouvées sont calculées suivant les règles de la SEC (norme 4-10 de la réglementation S-X) mises à jour dans le cadre de la "Modernization of Oil and Gas Reporting (Release n° 33-8995)" et suivant la réglementation du *Financial Accounting Standard*

Board (FASB) Accounting Standards Update regarding Extractive Activities – Oil and Gas (ASC 932) qui fournissent les définitions et les obligations de publication.

9.1.1 Processus d'évaluation des réserves

L'estimation des réserves est réalisée en filiales par des ingénieurs gisement et géosciences et des économistes expérimentés sous la supervision de la Direction générale de la filiale. Les équipes impliquées dans l'exercice sont formées aux procédures internes ainsi qu'aux règles de la SEC qui définissent les critères nécessaires pour que des réserves soient prouvées. Toutes les réserves des filiales et des sociétés mises en équivalence sont estimées au sein des filiales du Groupe à l'exception des réserves provenant de la société mise en équivalence PAO Novatek. L'évaluation des réserves prouvées nettes de liquides et de gaz naturel de certains champs détenus par PAO Novatek a été réalisée au 31 décembre 2019, conformément aux normes appliquées par le Groupe, sur la base d'un rapport d'un tiers indépendant DeGolyer & MacNaughton. Ces réserves ainsi évaluées correspondent à 44% des réserves prouvées nettes que TOTAL reporte en Russie au 31 décembre 2019.

Les modifications de réserves prouvées SEC supérieures à un certain seuil et les évaluations techniques de réserves associées à une décision d'investissement devant être validée par le Comité directeur de l'Exploration-Production sont soumises à l'approbation d'un Comité technique réserves. Le président de ce Comité est nommé par le management de l'Exploration-Production et ses membres ont l'expertise réservoir, géologie de gisement, géophysique de gisement, méthodologie réserves, forage et études de développement.

Le processus de contrôle interne relatif à l'estimation des réserves du Groupe fait l'objet d'une procédure précise qui repose sur les éléments suivants :

- une entité Réserves centrale dont le rôle est de consolider, documenter et archiver les réserves du Groupe, de veiller à l'homogénéité des méthodes d'évaluation dans les pays où le Groupe est présent, de mettre à jour les règles, définitions et procédures internes sur l'évaluation des réserves et de s'assurer de leur cohérence avec les standards de la SEC, de dispenser les formations sur les méthodes d'évaluation et de classification des réserves, de mener périodiquement des revues techniques dans chaque société contrôlée ;

- une revue des réserves de chaque société menée par un groupe d'experts choisis pour leurs compétences dans le domaine des géosciences et de l'ingénierie réservoir et leurs connaissances du Groupe. Ce groupe d'experts, dirigé par le directeur Réserves ("DR") de la direction Développement et Support aux Opérations et composé d'au moins trois membres du Comité technique réserves, a une connaissance approfondie des définitions de la SEC. Son rôle est de revoir de façon indépendante les variations significatives de réserves proposées et de vérifier que les estimations de réserves reposent sur des méthodes et des procédures adéquates.
- à l'issue de la revue annuelle des réserves réalisée par la direction Développement et Support aux Opérations, le Comité Réserves SEC, présidé par la Directrice Finances et Économie de l'Exploration-Production et composé des directeurs Développement et Support aux Opérations, Stratégie, Croissance et Recherche, Finance, Juridique de l'Exploration-Production, ainsi que du président du Comité technique réserves et du DR, valide les propositions d'enregistrement de réserves SEC pour ce qui concerne les critères ne relevant pas de l'expertise technique (réservoir, géosciences, etc.). L'état de la revue annuelle et les propositions d'enregistrement de révisions ou d'additions de réserves prouvées SEC sont soumis au Comité directeur de l'Exploration-Production pour approbation avant validation finale par la Direction générale et le directeur Financier du Groupe.

Les processus d'évaluation des réserves et de contrôle font l'objet d'un audit interne périodique.

La personne en charge de l'établissement des réserves du Groupe est le DR de la direction Développement et Support aux Opérations nommé par le directeur de l'Exploration-Production. À ce titre, il supervise l'entité Réserves, dirige la revue annuelle des réserves et est membre du Comité technique réserves et du Comité Réserves SEC. Le DR actuel a plus de 25 ans d'expérience dans l'industrie pétrolière et gazière, a des compétences reconnues dans le domaine des géosciences, de l'ingénierie réservoir et dans l'évaluation, l'audit et le contrôle des réserves. Il est ingénieur de l'*École Centrale Paris* et de l'IFP school. Il fait partie du groupe d'experts sur la classification des ressources de la Commission économique européenne des Nations unies et est un membre actif de la SPE (*Society of Petroleum Engineers*).

9.1.2 Réserves prouvées développées

Au 31 décembre 2019, les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (huile, bitume et gaz naturel) de TOTAL atteignaient 8 532 Mbep et représentaient 67% des réserves prouvées. Au 31 décembre 2018, les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (huile, bitume et gaz naturel) de TOTAL atteignaient 8 400 Mbep et représentaient 70% des réserves prouvées. Au 31 décembre 2017,

les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (huile, bitume et gaz naturel) de TOTAL étaient de 7 010 Mbep et représentaient 61% des réserves prouvées. Sur les trois dernières années, la moyenne annuelle du renouvellement des réserves prouvées développées s'est maintenue à un niveau bien supérieur à 1 300 Mbep.

9.1.3 Réserves prouvées non développées

Au 31 décembre 2019, les réserves prouvées non développées d'hydrocarbures de TOTAL s'élevaient à 4 149 Mbep tandis qu'elles s'élevaient à 3 650 Mbep au 31 décembre 2018.

La variation se décompose en -826 Mbep associés à la conversion de réserves prouvées non développées en réserves prouvées développées ; +223 Mbep associés à des révisions des estimations antérieures principalement aux Émirats arabes unis ainsi que, pour ce qui concerne la variation des réserves prouvées non développées non présentes dans le bilan d'ouverture, +675 Mbep associés à des découvertes et extensions, principalement en Russie, +441 Mbep associés à des acquisitions principalement au Mozambique et -14 Mbep convertis en réserves prouvées développées dans l'année.

En 2019, sur les 826 Mbep de réserves prouvées non développées converties en réserves prouvées développées, 571 Mbep l'ont été dans le cadre des activités de développement sur 6 champs majeurs, Yamal LNG (Russie) et Kashagan (Kazakhstan), Culzean (Royaume-Uni), Johan Sverdrup (Norvège), Kaombo Sul (Angola) et North Russkoye (Russie) et 255 Mbep sur de nombreux autres champs. Ces développements confirment à nouveau la capacité du Groupe à développer et mettre en production des projets de grande taille et complexes.

Pour l'année 2019, les coûts consacrés au développement de réserves prouvées non développées se sont élevés à 6,8 milliards de dollars, représentant 75% des coûts de développement, et ont concerné des projets situés principalement en Angola, en Norvège, au Royaume Uni, au Nigéria, aux Émirats arabes unis, aux États-Unis, en Russie et en Australie.

Les réserves prouvées non développées du Groupe, qui peuvent rester non développées pendant 5 ans ou plus après l'enregistrement des réserves prouvées, correspondent aux réserves prouvées non développées sur des projets de grande taille et dont le développement est complexe et sur des projets de développement de champs dont la mise en œuvre dépend des contraintes de capacité.

En effet, bien que le Groupe ait converti en réserves développées un volume significatif de réserves non développées de 5 ans ou plus, associées à des projets de grande taille et complexes, ces projets contiennent encore des réserves prouvées non développées de 5 ans ou plus qui devraient être développées au fil du temps dans le cadre des plans de développement initiaux ou de phases de développement additionnelles.

Par ailleurs, certains projets sont dimensionnés et optimisés pour une capacité donnée de production qui contrôle le rythme de développement et de forage des puits. Au démarrage de la production de ces projets, seule une partie des réserves prouvées est développée dans le respect des contraintes de capacités et des obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité de ces projets, le Groupe estime justifié de comptabiliser l'intégralité des réserves prouvées de ces projets, malgré des durées de mise en production de ces réserves non développées qui peuvent s'étaler sur plus de cinq ans après le lancement des projets.

9.1.4 Estimation des réserves prouvées d'huile, bitume et gaz

Les tableaux qui suivent donnent, pour les réserves d'huile, de bitume et de gaz, une estimation par zone géographique des quantités d'hydrocarbures revenant au Groupe au 31 décembre des exercices 2019, 2018 et 2017.

Les quantités affichées concernent les réserves prouvées développées et non développées, ainsi que les variations correspondantes intervenues durant les exercices 2019, 2018 et 2017.

Les définitions des réserves prouvées, des réserves prouvées développées et des réserves prouvées non développées d'hydrocarbures sont conformes à la norme 4-10 révisée de la réglementation S-X de la SEC.

Les réserves et la production mentionnées dans les tableaux correspondent à la part du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence.

Les changements significatifs dans les réserves prouvées entre 2018 et 2019 sont commentés ci-dessous.

Pour les filiales consolidées, les révisions de +494 Mbep pour l'année 2019 s'expliquent par :

- +524 Mbep du fait de l'obtention de nouvelles données liées aux forages et à l'historique de la production, principalement aux Émirats arabes unis, en Angola et en Norvège ;
- -30 Mbep pour des raisons économiques résultant de la baisse de la moyenne annuelle des prix des hydrocarbures, de l'atteinte plus précoce de la limite économique sur plusieurs champs, baisse partiellement compensée par une hausse des réserves des champs associés aux contrats de partage de production et aux contrats de services à risques.

Les extensions en Amériques correspondent principalement à l'enregistrement de réserves prouvées aux États-Unis.

Pour les sociétés mises en équivalence, les révisions de +88 Mbep pour l'année 2019 s'expliquent principalement par l'obtention de nouvelles données liées à des forages et à l'historique de la production en Russie.

Les extensions en Russie correspondent principalement à l'enregistrement de réserves sur Arctic LNG 2.

9.1.4.1 Évolution des réserves d'huile, bitume et gaz

Réserves prouvées développées et non développées	Filiales consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen- Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
	<i>(en millions de barils équivalent pétrole)</i>						
AU 31 DÉCEMBRE 2016 – BRENT À 42,82\$/b	1 726	11	1 802	1 442	1 639	982	7 602
Révisions des estimations antérieures	122	2	106	50	195	44	519
Découvertes, extensions, autres	–	–	29	62	149	6	246
Acquisitions de réserves en terre	9	–	2	–	–	–	11
Cessions de réserves en terre	(17)	–	(28)	–	(52)	–	(97)
Production de l'année	(162)	(2)	(232)	(104)	(115)	(89)	(704)
AU 31 DÉCEMBRE 2017 – BRENT À 54,36\$/b	1 678	11	1 679	1 450	1 816	943	7 577
Révisions des estimations antérieures	126	–	132	137	28	27	450
Découvertes, extensions, autres	69	–	45	444	27	13	598
Acquisitions de réserves en terre	316	–	–	85	86	–	487
Cessions de réserves en terre	(103)	–	(5)	–	(24)	(89)	(221)
Production de l'année	(190)	(1)	(238)	(154)	(134)	(51)	(768)
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	1 896	10	1 613	1 962	1 799	843	8 123
Révisions des estimations antérieures	67	2	113	211	76	25	494
Découvertes, extensions, autres	9	–	1	1	76	32	119
Acquisitions de réserves en terre	40	–	421	17	–	–	478
Cessions de réserves en terre	(3)	–	–	–	(1)	–	(4)
Production de l'année	(197)	(2)	(249)	(175)	(131)	(79)	(833)
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	1 812	10	1 899	2 016	1 819	821	8 377

Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires

Au 31 décembre 2017 – Brent à 54,36\$/b	–	–	102	–	–	–	102
Au 31 décembre 2018 – Brent à 71,43\$/b	–	–	98	–	–	–	98
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	–	–	86	–	–	–	86

Réserves prouvées développées et non développées	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen- Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
	<i>(en millions de barils équivalent pétrole)</i>						
AU 31 DÉCEMBRE 2016 – BRENT À 42,82\$/b	–	2 389	70	1 292	165	–	3 916
Révisions des estimations antérieures	–	17	–	45	(6)	–	56
Découvertes, extensions, autres	–	124	–	–	–	–	124
Acquisitions de réserves en terre	–	35	–	–	–	–	35
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(114)	(7)	(100)	(12)	–	(233)
AU 31 DÉCEMBRE 2017 – BRENT À 54,36\$/b	–	2 451	63	1 237	147	–	3 898
Révisions des estimations antérieures	–	128	(1)	61	(1)	–	187
Découvertes, extensions, autres	–	11	–	–	–	–	11
Acquisitions de réserves en terre	–	102	–	–	–	–	102
Cessions de réserves en terre	–	(26)	–	–	–	–	(26)
Production de l'année	–	(141)	(7)	(89)	(8)	–	(245)
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	–	2 525	55	1 209	138	–	3 927
Révisions des estimations antérieures	–	85	(0)	41	(38)	–	88
Découvertes, extensions, autres	–	538	–	18	–	–	556
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(175)	(8)	(82)	(2)	–	(267)
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	–	2 973	47	1 186	98	–	4 304

Réserves prouvées développées et non développées	Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
<i>(en millions de barils équivalent pétrole)</i>							
AU 31 DÉCEMBRE 2017 – BRENT À 54,36\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	1 678	2 462	1 742	2 687	1 963	943	11 475
Filiales consolidées	1 678	11	1 679	1 450	1 816	943	7 577
Sociétés mises en équivalence	–	2 451	63	1 237	147	–	3 898
Réserves prouvées développées	1 100	1 344	1 206	2 256	907	197	7 010
Filiales consolidées	1 100	8	1 192	1 177	836	197	4 510
Sociétés mises en équivalence	–	1 336	14	1 079	71	–	2 500
Réserves prouvées non développées	578	1 118	536	431	1 056	746	4 465
Filiales consolidées	578	3	487	273	979	746	3 066
Sociétés mises en équivalence	–	1 115	49	158	77	–	1 399
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	1 896	2 535	1 668	3 171	1 937	843	12 050
Filiales consolidées	1 896	10	1 613	1 962	1 799	843	8 123
Sociétés mises en équivalence	–	2 525	55	1 209	138	–	3 927
Réserves prouvées développées	1 275	1 395	1 266	2 702	1 245	517	8 400
Filiales consolidées	1 275	8	1 257	1 649	1 182	517	5 888
Sociétés mises en équivalence	–	1 387	9	1 053	63	–	2 512
Réserves prouvées non développées	621	1 140	402	469	692	326	3 650
Filiales consolidées	621	2	356	313	617	326	2 235
Sociétés mises en équivalence	–	1 138	46	156	75	–	1 415
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	1 812	2 983	1 946	3 202	1 917	821	12 681
Filiales consolidées	1 812	10	1 899	2 016	1 819	821	8 377
Sociétés mises en équivalence	–	2 973	47	1 186	98	–	4 304
Réserves prouvées développées	1 454	1 506	1 217	2 628	1 225	502	8 532
Filiales consolidées	1 454	8	1 211	1 604	1 181	502	5 960
Sociétés mises en équivalence	–	1 498	6	1 024	44	–	2 572
Réserves prouvées non développées	358	1 477	729	574	692	319	4 149
Filiales consolidées	358	2	688	412	638	319	2 417
Sociétés mises en équivalence	–	1 475	41	162	54	–	1 732

9.1.4.2 Évolution des réserves d'huile et de bitume

Les réserves d'huile incluent les réserves de pétrole brut, de condensats et de liquides de gaz naturel.

Réserves prouvées développées et non développées	Filiales consolidées							Total	Bitume Amériques
	Huile								
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen- Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique			
<i>(en millions de barils)</i>									
AU 31 DÉCEMBRE 2016 – BRENT À 42,82\$/b	936	10	1 282	1 210	85	200	3 723	813	
Révisions des estimations antérieures	42	–	94	57	7	2	202	189	
Découvertes, extensions, autres	–	–	18	38	91	–	147	–	
Acquisitions de réserves en terre	3	–	2	–	–	–	5	–	
Cessions de réserves en terre	(8)	–	(26)	–	–	–	(34)	(52)	
Production de l'année	(71)	(1)	(182)	(87)	(15)	(10)	(366)	(22)	
AU 31 DÉCEMBRE 2017 – BRENT À 54,36\$/b	902	9	1 188	1 218	168	192	3 677	928	
Révisions des estimations antérieures	34	–	122	141	51	3	351	(26)	
Découvertes, extensions, autres	34	–	7	404	2	8	455	–	
Acquisitions de réserves en terre	221	–	–	60	83	–	364	–	
Cessions de réserves en terre	(36)	–	(3)	–	–	(23)	(62)	(24)	
Production de l'année	(95)	(1)	(185)	(136)	(24)	(6)	(447)	(35)	
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	1 060	8	1 129	1 687	280	174	4 338	843	
Révisions des estimations antérieures	46	2	97	206	51	8	410	(1)	
Découvertes, extensions, autres	8	–	1	1	62	1	73	–	
Acquisitions de réserves en terre	20	–	7	16	–	–	43	–	
Cessions de réserves en terre	(2)	–	–	–	(0)	–	(2)	–	
Production de l'année	(101)	(2)	(202)	(152)	(23)	(16)	(496)	(36)	
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	1 031	8	1 032	1 758	370	167	4 366	806	
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires									
Au 31 décembre 2017 – Brent à 54,36\$/b	–	–	93	–	–	–	93	–	
Au 31 décembre 2018 – Brent à 71,43\$/b	–	–	90	–	–	–	90	–	
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	–	–	77	–	–	–	77	–	

Réserves prouvées développées et non développées	Sociétés mises en équivalence*						Total
	Huile						
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen- Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
<i>(en millions de barils)</i>							
AU 31 DÉCEMBRE 2016 – BRENT À 42,82\$/b	–	276	13	432	157	–	878
Révisions des estimations antérieures	–	16	–	44	(6)	–	54
Découvertes, extensions, autres	–	12	–	–	–	–	12
Acquisitions de réserves en terre	–	4	–	–	–	–	4
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(24)	(2)	(66)	(11)	–	(103)
AU 31 DÉCEMBRE 2017 – BRENT À 54,36\$/b	–	284	11	410	140	–	845
Révisions des estimations antérieures	–	54	–	57	(3)	–	108
Découvertes, extensions, autres	–	–	–	–	–	–	–
Acquisitions de réserves en terre	–	10	–	–	–	–	10
Cessions de réserves en terre	–	(5)	–	–	–	–	(5)
Production de l'année	–	(26)	(2)	(54)	(8)	–	(90)
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	–	317	9	413	129	–	868
Révisions des estimations antérieures	–	6	(0)	32	(35)	–	3
Découvertes, extensions, autres	–	24	–	18	–	–	42
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(27)	(2)	(48)	(2)	–	(79)
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	–	320	7	415	92	–	834

* Il n'y a pas de réserves de bitume dans les Sociétés mises en équivalence.

Réserves prouvées développées et non développées	Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence*							Bitume
	Huile							Amériques
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen- Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	Total	
<i>(en millions de barils)</i>								
AU 31 DÉCEMBRE 2017 – BRENT À 54,36\$/b								
Réserves prouvées développées et non développées^(a)	902	293	1 199	1 628	308	192	4 522	928
Filiales consolidées	902	9	1 188	1 218	168	192	3 677	928
Sociétés mises en équivalence	–	284	11	410	140	–	845	–
Réserves prouvées développées	541	176	853	1 321	145	10	3 046	142
Filiales consolidées	541	8	849	1 000	77	10	2 485	142
Sociétés mises en équivalence	–	168	4	321	68	–	561	–
Réserves prouvées non développées	361	117	346	307	163	182	1 476	786
Filiales consolidées	361	2	338	217	91	182	1 191	786
Sociétés mises en équivalence	–	115	8	90	72	–	285	–
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b								
Réserves prouvées développées et non développées^(a)	1 060	325	1 138	2 100	409	174	5 206	843
Filiales consolidées	1 060	8	1 129	1 687	280	174	4 338	843
Sociétés mises en équivalence	–	317	9	413	129	–	868	–
Réserves prouvées développées	698	196	928	1 750	164	118	3 854	512
Filiales consolidées	698	6	927	1 430	106	118	3 285	512
Sociétés mises en équivalence	–	190	1	320	58	–	569	–
Réserves prouvées non développées	362	129	210	350	245	56	1 352	331
Filiales consolidées	362	2	202	257	174	56	1 053	331
Sociétés mises en équivalence	–	127	8	93	71	–	299	–
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b								
Réserves prouvées développées et non développées^(a)	1 031	328	1 039	2 173	462	167	5 200	806
Filiales consolidées	1 031	8	1 032	1 758	370	167	4 366	806
Sociétés mises en équivalence	–	320	7	415	92	–	834	–
Réserves prouvées développées	859	199	900	1 718	155	114	3 945	497
Filiales consolidées	859	7	899	1 402	113	114	3 394	497
Sociétés mises en équivalence	–	192	1	316	42	–	551	–
Réserves prouvées non développées	172	129	139	455	307	53	1 255	309
Filiales consolidées	172	1	133	356	257	53	972	309
Sociétés mises en équivalence	–	128	6	99	50	–	283	–

(a) Les réserves de liquides de gaz naturel ne sont pas publiées séparément car elles représentent moins de 8,5% des réserves prouvées développées et non développées d'huile du Groupe pour chacune des années 2017, 2018 et 2019.

* Il n'y a pas de réserves de bitume dans les Sociétés mises en équivalence.

9.1.4.3 Évolution des réserves de gaz

Réserves prouvées développées et non développées	Filiales consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen- Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
<i>(en milliards de pieds cubes)</i>							
AU 31 DÉCEMBRE 2016 – BRENT À 42,82\$/b	4 208	5	2 584	1 297	4 204	4 265	16 563
Révisions des estimations antérieures	434	2	52	(44)	(21)	233	656
Découvertes, extensions, autres	–	–	53	131	323	35	542
Acquisitions de réserves en terre	34	–	–	–	–	–	34
Cessions de réserves en terre	(49)	–	(10)	–	–	–	(59)
Production de l'année	(495)	–	(248)	(94)	(440)	(455)	(1 732)
AU 31 DÉCEMBRE 2017 – BRENT À 54,36\$/b	4 132	7	2 431	1 290	4 066	4 078	16 004
Révisions des estimations antérieures	481	1	39	(21)	24	141	665
Découvertes, extensions, autres	176	–	191	214	141	29	751
Acquisitions de réserves en terre	516	–	–	130	14	–	660
Cessions de réserves en terre	(362)	–	(5)	–	–	(343)	(710)
Production de l'année	(515)	–	(257)	(110)	(421)	(273)	(1 576)
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	4 428	8	2 399	1 503	3 824	3 632	15 794
Révisions des estimations antérieures	115	(0)	76	40	142	114	487
Découvertes, extensions, autres	4	–	–	–	79	178	261
Acquisitions de réserves en terre	104	–	2 272	5	–	–	2 381
Cessions de réserves en terre	(10)	–	–	–	(2)	–	(12)
Production de l'année	(514)	(1)	(236)	(129)	(405)	(368)	(1 653)
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	4 127	7	4 511	1 419	3 638	3 556	17 258
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires							
Au 31 décembre 2017 – Brent à 54,36\$/b	–	–	44	–	–	–	44
Au 31 décembre 2018 – Brent à 71,43\$/b	–	–	43	–	–	–	43
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	–	–	44	–	–	–	44

Réserves prouvées développées et non développées	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen- Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
<i>(en milliards de pieds cubes)</i>							
AU 31 DÉCEMBRE 2016 – BRENT À 42,82\$/b	–	11 378	301	4 697	45	–	16 421
Révisions des estimations antérieures	–	3	4	3	(1)	–	9
Découvertes, extensions, autres	–	607	–	–	–	–	607
Acquisitions de réserves en terre	–	164	–	–	–	–	164
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(481)	(29)	(187)	(2)	–	(699)
AU 31 DÉCEMBRE 2017 – BRENT À 54,36\$/b	–	11 671	276	4 513	42	–	16 502
Révisions des estimations antérieures	–	394	(9)	28	11	–	424
Découvertes, extensions, autres	–	60	–	–	–	–	60
Acquisitions de réserves en terre	–	489	–	–	–	–	489
Cessions de réserves en terre	–	(112)	–	–	–	–	(112)
Production de l'année	–	(616)	(30)	(184)	(2)	–	(832)
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	–	11 886	237	4 357	51	–	16 531
Révisions des estimations antérieures	–	425	19	45	(14)	–	475
Découvertes, extensions, autres	–	2 786	–	–	–	–	2 786
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(798)	(53)	(184)	(0)	–	(1 035)
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	–	14 299	203	4 218	37	–	18 757

Réserves prouvées développées et non développées	Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen- Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
<i>(en milliards de pieds cubes)</i>							
AU 31 DÉCEMBRE 2017 – BRENT À 54,36\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	4 132	11 678	2 707	5 803	4 108	4 078	32 506
Filiales consolidées	4 132	7	2 431	1 289	4 066	4 078	16 004
Sociétés mises en équivalence	–	11 671	276	4 514	42	–	16 502
Réserves prouvées développées	2 964	6 262	1 749	5 151	3 493	1 127	20 746
Filiales consolidées	2 964	4	1 692	1 013	3 476	1 127	10 276
Sociétés mises en équivalence	–	6 258	57	4 138	17	–	10 470
Réserves prouvées non développées	1 168	5 416	958	652	615	2 951	11 760
Filiales consolidées	1 168	3	739	276	590	2 951	5 727
Sociétés mises en équivalence	–	5 413	219	376	25	–	6 033
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	4 428	11 894	2 636	5 860	3 875	3 632	32 325
Filiales consolidées	4 428	8	2 399	1 503	3 824	3 632	15 794
Sociétés mises en équivalence	–	11 886	237	4 357	51	–	16 531
Réserves prouvées développées	3 050	6 426	1 658	5 233	3 213	2 219	21 799
Filiales consolidées	3 050	4	1 625	1 224	3 188	2 219	11 310
Sociétés mises en équivalence	–	6 422	33	4 009	25	–	10 489
Réserves prouvées non développées	1 378	5 468	978	627	662	1 413	10 526
Filiales consolidées	1 378	4	774	279	636	1 413	4 484
Sociétés mises en équivalence	–	5 464	204	348	26	–	6 042
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	4 127	14 306	4 714	5 637	3 675	3 556	36 015
Filiales consolidées	4 127	7	4 511	1 419	3 638	3 556	17 258
Sociétés mises en équivalence	–	14 299	203	4 218	37	–	18 757
Réserves prouvées développées	3 137	7 018	1 547	5 009	3 237	2 152	22 100
Filiales consolidées	3 137	4	1 526	1 141	3 219	2 152	11 179
Sociétés mises en équivalence	–	7 014	21	3 868	18	–	10 921
Réserves prouvées non développées	990	7 288	3 167	628	438	1 404	13 915
Filiales consolidées	990	3	2 985	278	419	1 404	6 079
Sociétés mises en équivalence	–	7 285	182	350	19	–	7 836

9.1.5 Résultats des opérations de production d'hydrocarbures

Les tableaux qui suivent n'incluent pas les chiffres d'affaires et les charges relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en M\$)	Filiales consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2017							
Chiffre d'affaires hors Groupe	1 454	–	975	934	1 335	2 160	6 858
Chiffre d'affaires Groupe	3 932	41	8 486	3 706	821	453	17 439
Chiffre d'affaires total	5 386	41	9 461	4 640	2 156	2 613	24 297
Coûts de production	(1 072)	(14)	(1 350)	(434)	(601)	(318)	(3 789)
Charges d'exploration	(419)	(2)	(164)	(10)	(193)	(76)	(864)
Amortissements	(2 928)	(36)	(5 790)	(511)	(2 569)	(820)	(12 654)
Autres charges ^(a)	(352)	(7)	(775)	(2 619)	(338)	(121)	(4 212)
Résultats avant impôts^(b)	615	(18)	1 382	1 066	(1 545)	1 278	2 778
Impôts sur les bénéfices	(776)	(2)	(853)	(469)	387	(482)	(2 195)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures^(b)	(161)	(20)	529	597	(1 158)	796	583

(a) Y compris les taxes à la production et l'accrétion au titre de l'IAS 37 (525 millions d'USD pour 2017).

(b) Dont éléments d'ajustement applicables au périmètre ASC932, pour une charge nette de 3 712 millions d'USD avant impôts et 3 305 millions d'USD après impôts, constitués de dépréciations d'actifs.

2018

Chiffre d'affaires hors Groupe	2 199	–	1 899	2 331	1 109	1 384	8 922
Chiffre d'affaires Groupe	6 686	86	10 702	6 760	1 730	222	26 186
Chiffre d'affaires total	8 885	86	12 601	9 091	2 839	1 606	35 108
Coûts de production	(1 546)	(14)	(1 208)	(617)	(864)	(147)	(4 396)
Charges d'exploration	(297)	(1)	(144)	(45)	(218)	(93)	(798)
Amortissements	(2 464)	(33)	(4 400)	(1 227)	(1 356)	(1 066)	(10 546)
Autres charges ^(a)	(395)	(12)	(993)	(5 561)	(423)	(141)	(7 525)
Résultats avant impôts^(b)	4 183	26	5 856	1 641	(22)	159	11 843
Impôts sur les bénéfices	(2 356)	(16)	(2 440)	(868)	88	(25)	(5 617)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures^(b)	1 827	10	3 416	773	66	134	6 226

(a) Y compris les taxes à la production et l'accrétion au titre de l'IAS 37 (515 millions d'USD pour 2018).

(b) Dont éléments d'ajustement applicables au périmètre ASC932, pour une charge nette de 1 238 millions d'USD avant impôts et 703 millions d'USD après impôts, constitués de dépréciations d'actifs.

2019

Chiffre d'affaires hors Groupe	1 011	–	1 260	1 686	972	2 171	7 100
Chiffre d'affaires Groupe	6 383	83	11 286	7 369	2 110	390	27 621
Chiffre d'affaires total	7 394	83	12 546	9 055	3 082	2 561	34 721
Coûts de production	(1 521)	(12)	(1 249)	(639)	(873)	(239)	(4 533)
Charges d'exploration	(230)	(2)	(65)	(24)	(392)	(72)	(785)
Amortissements	(2 238)	(100)	(5 556)	(798)	(1 924)	(1 019)	(11 635)
Autres charges ^(a)	(456)	(12)	(918)	(5,560)	(392)	(173)	(7 511)
Résultats avant impôts^(b)	2 949	(43)	4 758	2 034	(499)	1 058	10 257
Impôts sur les bénéfices	(1 564)	13	(2 004)	(814)	309	(108)	(4 168)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures^(b)	1 385	(30)	2 754	1 220	(190)	950	6 089

(a) Y compris les taxes à la production et l'accrétion au titre de l'IAS 37 (615 millions d'USD pour 2019).

(b) Dont éléments d'ajustement applicables au périmètre ASC932, pour une charge nette de 899 millions d'USD avant impôts et 392 millions d'USD après impôts, constitués de dépréciations d'actifs.

(en M\$)	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2017							
Chiffre d'affaires hors Groupe	–	1 027	81	1 526	351	–	2 985
Chiffre d'affaires Groupe	–	8	–	2 247	19	–	2 274
Chiffre d'affaires total	–	1 034	81	3 774	370	–	5 259
Coûts de production	–	(106)	–	(283)	(55)	–	(444)
Charges d'exploration	–	(5)	–	–	–	–	(5)
Amortissements	–	(149)	–	(423)	(88)	–	(660)
Autres charges	–	(187)	(9)	(2 309)	(159)	–	(2 664)
Résultats avant impôts	–	587	72	759	67	–	1 485
Impôts sur les bénéfices	–	(104)	–	(212)	(5)	–	(321)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	–	483	72	547	62	–	1 164
2018							
Chiffre d'affaires hors Groupe	–	1 915	122	3 429	346	–	5 812
Chiffre d'affaires Groupe	–	45	32	941	–	–	1 018
Chiffre d'affaires total	–	1 960	154	4 370	346	–	6 830
Coûts de production	–	(139)	–	(399)	(49)	–	(587)
Charges d'exploration	–	(14)	–	–	–	–	(14)
Amortissements	–	(196)	–	(253)	(68)	–	(517)
Autres charges	–	(239)	(32)	(2 548)	(185)	–	(3 004)
Résultats avant impôts	–	1 372	122	1 170	44	–	2 708
Impôts sur les bénéfices	–	(228)	–	(424)	(3)	–	(655)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	–	1 144	122	746	41	–	2 053
2019							
Chiffre d'affaires hors Groupe	–	2 317	67	3 128	41	–	5 553
Chiffre d'affaires Groupe	–	–	–	606	–	–	606
Chiffre d'affaires total	–	2 317	67	3 734	41	–	6 159
Coûts de production	–	(182)	–	(311)	(19)	–	(512)
Charges d'exploration	–	(30)	–	–	–	–	(30)
Amortissements	–	(254)	–	(227)	(23)	–	(504)
Autres charges	–	(230)	(9)	(2 086)	(39)	–	(2 364)
Résultats avant impôts	–	1 621	58	1 110	(40)	–	2 749
Impôts sur les bénéfices	–	(222)	–	(469)	13	–	(678)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	–	1 399	58	641	(27)	–	2 071

9.1.6 Coûts induits

Les coûts induits représentent les montants dépensés pour les acquisitions de permis, les activités d'exploration et de développement d'hydrocarbures. Ils comprennent à la fois les coûts capitalisés et ceux passés en charges. Les tableaux qui suivent n'incluent pas les coûts induits relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en M\$)	Filiales consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2017							
Acquisition des permis prouvés	47	–	1	1	14	–	63
Acquisition des permis non prouvés	13	–	56	5	153	507	734
Coûts d'exploration	415	2	170	61	388	141	1 177
Coûts de développement ^(a)	1 445	20	3 544	948	1 957	1 073	8 987
TOTAL COÛTS INDUITS	1 919	22	3 771	1 014	2 512	1 721	10 959
2018^(b)							
Acquisition des permis prouvés	2 899	–	210	473	1 417	–	4 999
Acquisition des permis non prouvés	3 173	–	245	2 337	2 137	1	7 893
Coûts d'exploration	379	1	196	34	406	156	1 172
Coûts de développement ^(a)	1 642	23	3 252	1 378	1 649	1 346	9 290
TOTAL COÛTS INDUITS	8 093	24	3 903	4 222	5 609	1 503	23 354
2019^(c)							
Acquisition des permis prouvés	16	–	244	10	14	–	284
Acquisition des permis non prouvés	7	–	3 124	42	509	3	3 685
Coûts d'exploration	262	2	198	78	469	84	1 093
Coûts de développement ^(a)	2 273	28	2 724	1 074	1 547	598	8 244
TOTAL COÛTS INDUITS	2 558	30	6 290	1 204	2 539	685	13 306
(en M\$)	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2017							
Acquisition des permis prouvés	–	–	–	–	–	–	–
Acquisition des permis non prouvés	–	–	–	–	–	–	–
Coûts d'exploration	–	–	–	4	–	–	4
Coûts de développement ^(a)	–	219	–	625	88	–	932
TOTAL COÛTS INDUITS	–	219	–	629	88	–	936
2018							
Acquisition des permis prouvés	–	153	–	–	–	–	153
Acquisition des permis non prouvés	–	9	–	–	–	–	9
Coûts d'exploration	–	–	–	3	–	–	3
Coûts de développement ^(a)	–	204	–	590	67	–	861
TOTAL COÛTS INDUITS	–	366	–	593	67	–	1 026
2019							
Acquisition des permis prouvés	–	–	–	–	–	–	–
Acquisition des permis non prouvés	–	1 673	–	–	–	–	1 673
Coûts d'exploration	–	–	–	5	–	–	5
Coûts de développement ^(a)	–	390	–	400	4	–	794
TOTAL COÛTS INDUITS	–	2 063	–	405	4	–	2 472

(a) Inclut les coûts de restitution des sites capitalisés dans l'exercice et tout gain ou perte constatés lors des restitutions de sites effectuées sur l'exercice.

(b) Inclut les coûts induits relatifs aux acquisitions de Maersk Oil, des concessions de Iara et Lapa et de Marathon Oil Libya Ltd.

(c) Inclut les coûts induits relatifs à l'acquisition des actifs d'Anadarko au Mozambique.

9.1.7 Coûts capitalisés relatifs aux activités de production d'hydrocarbures

Les coûts capitalisés représentent les montants des droits miniers prouvés et non prouvés et comprennent les actifs industriels et installations ainsi que les amortissements correspondants. Les tableaux qui suivent n'incluent pas les coûts capitalisés relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en M\$)	Filiales consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
Au 31 décembre 2017							
Relatifs à des réserves prouvées	58 624	619	79 793	12 544	25 354	24 626	201 560
Relatifs à des réserves non prouvées	1 085	4	4 289	1 331	8 265	1 630	16 604
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	59 709	623	84 082	13 874	33 619	26 256	218 163
Amortissements cumulés	(34 370)	(421)	(46 725)	(8 450)	(14 345)	(15 550)	(119 861)
Coûts nets capitalisés	25 339	202	37 357	5 424	19 274	10 706	98 303
Au 31 décembre 2018							
Relatifs à des réserves prouvées	58 981	641	82 077	15 684	28 744	26 122	212 249
Relatifs à des réserves non prouvées	2 873	4	4 631	2 802	8 969	1 708	20 987
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	61 854	645	86 708	18 486	37 713	27 830	233 236
Amortissements cumulés	(35 036)	(454)	(50 029)	(10 012)	(14 398)	(16 682)	(126 611)
Coûts nets capitalisés	26 818	191	36 679	8 474	23 315	11 148	106 625
Au 31 décembre 2019							
Relatifs à des réserves prouvées	61 556	669	84 170	16 773	29 580	25 705	218 453
Relatifs à des réserves non prouvées	2 720	4	8 253	2 998	8 987	1 792	24 754
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	64 276	673	92 423	19 771	38 567	27 497	243 207
Amortissements cumulés	(36 815)	(551)	(55 686)	(10 720)	(15 414)	(17 645)	(136 831)
COÛTS NETS CAPITALISÉS	27 461	122	36 737	9 051	23 153	9 852	106 376
Sociétés mises en équivalence							
(en M\$)	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	Total
Au 31 décembre 2017							
Relatifs à des réserves prouvées	–	6 232	–	5 583	1 676	–	13 491
Relatifs à des réserves non prouvées	–	185	–	–	–	–	185
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	–	6 417	–	5 583	1 676	–	13 676
Amortissements cumulés	–	(1 344)	–	(4 340)	(592)	–	(6 276)
Coûts nets capitalisés	–	5 074	–	1 243	1 084	–	7 401
Au 31 décembre 2018							
Relatifs à des réserves prouvées	–	6 268	–	3 463	1 743	–	11 474
Relatifs à des réserves non prouvées	–	132	–	–	–	–	132
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	–	6 400	–	3 463	1 743	–	11 606
Amortissements cumulés	–	(1 461)	–	(1 856)	(660)	–	(3 977)
Coûts nets capitalisés	–	4 939	–	1 607	1 083	–	7 629
Au 31 décembre 2019							
Relatifs à des réserves prouvées	–	9 004	–	3 791	1 699	–	14 494
Relatifs à des réserves non prouvées	–	110	–	–	–	–	110
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	–	9 114	–	3 791	1 699	–	14 604
Amortissements cumulés	–	(1 995)	–	(2 036)	(681)	–	(4 712)
COÛTS NETS CAPITALISÉS	–	7 119	–	1 755	1 018	–	9 892

9.1.8 Calcul des *cash flows* nets futurs actualisés

Le calcul des *cash flows* nets futurs actualisés générés par les réserves prouvées a été effectué selon les principes suivants :

- l'estimation des réserves prouvées et des profils de production correspondants est basée sur les conditions techniques et économiques actuelles ;
- les *cash flows* futurs sont déterminés sur la base des prix utilisés pour l'estimation des réserves prouvées d'hydrocarbures du Groupe ;
- les *cash flows* futurs comprennent les coûts de production (incluant les taxes à la production), les coûts de développement et les coûts de restitution des sites. Toutes ces estimations de coûts sont basées sur les conditions techniques et économiques existant en fin d'année ;
- les impôts futurs sont calculés en appliquant le taux d'imposition légal de fin d'année aux *cash flows* nets futurs après prise en compte des différences permanentes et des crédits d'impôts futurs ;
- les *cash flows* nets futurs sont actualisés au taux standard de 10%.

Ces principes d'application sont ceux requis par la norme ASC 932 et ne reflètent pas les perspectives de revenus réels pouvant provenir de ces réserves, ni leur valeur actuelle. Ils ne constituent donc pas des critères de décision d'investissement. Une meilleure estimation de la valeur actuelle des réserves doit prendre également en considération, entre autres facteurs, la part des réserves déjà découvertes mais non encore qualifiées de réserves prouvées, l'intégration de modifications futures dans les prix et les coûts, et un taux d'actualisation plus représentatif de la valeur temps du coût de l'argent et des risques inhérents aux calculs de réserves estimées.

	Filiales consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
<i>(en M\$)</i>							
Au 31 décembre 2017							
Revenus futurs	58 133	420	63 319	67 180	37 203	20 616	246 871
Coûts de production futurs	(16 644)	(221)	(18 554)	(50 240)	(19 372)	(5 780)	(110 811)
Coûts de développement futurs	(13 302)	(115)	(15 319)	(5 648)	(6 337)	(4 044)	(44 765)
Impôts futurs	(9 385)	(36)	(11 403)	(4 450)	(921)	(1 721)	(27 916)
Cash flows nets futurs, après impôts	18 802	47	18 043	6 843	10 572	9 070	63 377
Actualisation à 10%	(8 106)	(3)	(4 977)	(3 065)	(6 562)	(3 567)	(26 280)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	10 696	44	13 066	3 778	4 010	5 503	37 097
Au 31 décembre 2018							
Revenus futurs	90 506	508	79 258	121 614	41 224	19 936	353 046
Coûts de production futurs	(21 813)	(226)	(19 236)	(95 749)	(21 282)	(4 570)	(162 876)
Coûts de développement futurs	(17 735)	(135)	(13 861)	(6 656)	(6 584)	(3 093)	(48 064)
Impôts futurs	(22 486)	(63)	(16 357)	(5 965)	(2 322)	(2 809)	(50 002)
Cash flows nets futurs, après impôts	28 472	84	29 804	13 244	11 036	9 464	92 104
Actualisation à 10%	(11 811)	(16)	(8 277)	(5 469)	(5 479)	(3 247)	(34 299)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	16 661	68	21 527	7 775	5 557	6 217	57 805
Au 31 décembre 2019							
Revenus futurs	70 868	436	70 854	110 796	50 810	19 953	323 717
Coûts de production futurs	(18 957)	(224)	(18 940)	(85 511)	(20 843)	(5 187)	(149 662)
Coûts de développement futurs	(15 668)	(107)	(14 942)	(7 865)	(9 171)	(3 014)	(50 767)
Impôts futurs	(12 932)	(46)	(12 341)	(4 887)	(1 790)	(1 867)	(33 863)
Cash flows nets futurs, après impôts	23 311	59	24 631	12 533	19 006	9 885	89 425
Actualisation à 10%	(10 029)	(11)	(10 004)	(5 143)	(10 061)	(3 588)	(38 836)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	13 282	48	14 627	7 390	8 945	6 297	50 589
Part des minoritaires dans les cash flows nets futurs							
Au 31 décembre 2017	–	–	862	–	–	–	862
Au 31 décembre 2018	–	–	1 440	–	–	–	1 440
AU 31 DÉCEMBRE 2019	–	–	968	–	–	–	968

	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
<i>(en M\$)</i>							
Au 31 décembre 2017							
Revenus futurs	-	30 769	365	39 518	6 719	-	77 371
Coûts de production futurs	-	(7 647)	(46)	(17 654)	(3 209)	-	(28 556)
Coûts de développement futurs	-	(1 267)	(1)	(3 066)	(299)	-	(4 633)
Impôts futurs	-	(2 097)	(17)	(7 459)	-	-	(9 573)
Cash flows nets futurs, après impôts	-	19 758	301	11 338	3 211	-	34 608
Actualisation à 10%	-	(12 050)	(166)	(5 901)	(1 549)	-	(19 666)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	-	7 708	135	5 437	1 662	-	14 942
Au 31 décembre 2018							
Revenus futurs	-	40 376	1 368	48 144	6 969	-	96 857
Coûts de production futurs	-	(11 136)	(47)	(21 248)	(3 372)	-	(35 803)
Coûts de développement futurs	-	(1 118)	(28)	(2 731)	(326)	-	(4 203)
Impôts futurs	-	(4 825)	-	(11 631)	(1 233)	-	(17 689)
Cash flows nets futurs, après impôts	-	23 297	1 293	12 534	2 038	-	39 162
Actualisation à 10%	-	(12 454)	(658)	(6 279)	(1 019)	-	(20 410)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	-	10 843	635	6 255	1 019	-	18 752
Au 31 décembre 2019							
Revenus futurs	-	43 959	326	39 513	3 970	-	87 768
Coûts de production futurs	-	(9 904)	(44)	(17 392)	(2 062)	-	(29 402)
Coûts de développement futurs	-	(1 894)	(44)	(3 272)	(242)	-	(5 452)
Impôts futurs	-	(4 499)	-	(9 852)	(996)	-	(15 347)
Cash flows nets futurs, après impôts	-	27 662	238	8 997	670	-	37 567
Actualisation à 10%	-	(16 507)	(156)	(4 626)	(406)	-	(21 695)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	-	11 155	82	4 371	264	-	15 872

9.1.9 Principales origines des variations des cash flows nets futurs actualisés

Filiales consolidées (en M\$)	2017	2018	2019
Cash flows nets futurs actualisés au 1^{er} janvier	19 502	37 097	57 805
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(16 822)	(23 700)	(23 292)
Variations des prix et des coûts de production et autres charges	26 699	28 420	(15 484)
Extensions, découvertes et amélioration de la récupération	3 244	8 412	558
Variations des estimations des coûts de développement futurs	(324)	(1 071)	(1 735)
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	8 952	6 636	6 755
Révisions des estimations précédentes des quantités	2 427	4 588	7 845
Accrétion de l'actualisation à 10%	1 950	3 710	5 780
Variation nette des impôts sur les bénéfices	(8 155)	(11 538)	12 146
Acquisitions des réserves en terre	98	7 876	266
Cessions des réserves en terre	(474)	(2 625)	(55)
FIN DE L'EXERCICE	37 097	57 805	50 589
Sociétés mises en équivalence (en M\$)	2017	2018	2019
Cash flows nets futurs actualisés au 1^{er} janvier	9 917	14 942	18 752
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(2 151)	(3 248)	(3 160)
Variations des prix et des coûts de production et autres charges	7 075	7 322	(8 191)
Extensions, découvertes et amélioration de la récupération	57	76	4 386
Variations des estimations des coûts de développement futurs	(1 171)	(255)	(736)
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	789	789	845
Révisions des estimations précédentes des quantités	783	1 030	(104)
Accrétion de l'actualisation à 10%	992	1 494	1 875
Variation nette des impôts sur les bénéfices	(1 420)	(3 691)	2 205
Acquisitions des réserves en terre	71	388	–
Cessions des réserves en terre	–	(95)	–
FIN DE L'EXERCICE	14 942	18 752	15 872

9.2 Autres informations complémentaires

9.2.1 Production de gaz commercialisable

	Entités consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2017							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	465	–	205	80	432	436	1 618
2018							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	480	–	215	91	413	262	1 461
2019							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	476	–	177	110	395	348	1 506

(a) Ces volumes de gaz sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2017							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	–	461	25	176	–	–	662
2018							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	–	586	26	173	–	–	785
2019							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	–	747	66	175	–	–	988

(a) Ces volumes de gaz sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

9.2.2 Prix de production

	Entités consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2017^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	47,73	40,94	50,02	52,28	31,69	48,86	49,25
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	20,77	–	20,77
Gaz naturel (\$/kpc)	4,51	–	1,45	1,29	2,68	4,99	3,60
2018^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	61,71	59,88	67,17	69,56	50,29	66,29	65,72
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	11,48	–	11,48
Gaz naturel (\$/kpc)	6,58	–	2,05	2,06	2,89	4,86	4,30
2019^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	55,83	52,11	60,97	63,42	43,09	46,61	59,25
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	30,53	–	30,53
Gaz naturel (\$/kpc)	3,76	–	1,83	2,54	2,49	5,01	3,42

(a) Les volumes utilisés pour ce calcul sont les volumes vendus issus de la production du Groupe.

(b) Le prix rapporté représente le prix moyen pondéré des prix pour le pétrole brut, les condensats et les liquides de gaz naturel. Le tableau ne présente pas de prix de production séparé pour les liquides de gaz naturel car la production de liquides de gaz naturel par le Groupe représente moins de 7,5% de la production totale d'huile pour les années 2017, 2018 et 2019.

	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2017^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	–	26,28	–	50,03	34,36	–	43,51
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	–	–	–
Gaz naturel (\$/kpc)	–	1,49	2,35	2,23	–	–	1,78
2018^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	–	38,85	–	64,41	50,80	–	56,13
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	–	–	–
Gaz naturel (\$/kpc)	–	2,38	5,11	5,92	–	–	3,26
2019^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	–	35,15	–	60,30	19,36	–	50,15
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	–	–	–
Gaz naturel (\$/kpc)	–	2,07	3,83	6,55	–	–	2,74

(a) Les volumes utilisés pour ce calcul sont les volumes vendus issus de la production du Groupe.

(b) Le prix rapporté représente le prix moyen pondéré des prix pour le pétrole brut, les condensats et les liquides de gaz naturel. Le tableau ne présente pas de prix de production séparé pour les liquides de gaz naturel car la production de liquides de gaz naturel par le Groupe représente moins de 7,5% de la production totale d'huile pour les années 2017, 2018 et 2019.

9.2.3 Coûts de production

(en \$/bep)	Entités consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2017^(a)							
Total huile et gaz naturel	6,85	9,59	6,05	4,28	5,27	3,72	5,56
Dont bitume	–	–	–	–	12,06	–	12,06
2018^(a)							
Total huile et gaz naturel	8,44	9,72	5,27	4,08	6,54	2,97	5,89
Dont bitume	–	–	–	–	13,69	–	13,69
2019^(a)							
Total huile et gaz naturel	8,04	7,81	5,19	3,73	6,75	3,13	5,60
Dont bitume	–	–	–	–	15,28	–	15,28

(a) Les volumes d'huile utilisés pour ce calcul sont ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Les volumes de gaz naturel sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

(en \$/bep)	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2017^(a)							
Total huile et gaz naturel	–	0,95	–	2,88	4,94	–	1,96
Dont bitume	–	–	–	–	–	–	–
2018^(a)							
Total huile gaz naturel	–	1,03	–	4,62	6,00	–	2,49
Dont bitume	–	–	–	–	–	–	–
2019^(a)							
Total huile et gaz naturel	–	1,10	–	3,90	8,96	–	2,01
Dont bitume	–	–	–	–	–	–	–

(a) Les volumes d'huile utilisés pour ce calcul sont ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Les volumes de gaz naturel sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

9.3 Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 225-102-3 du Code de commerce)

L'article L. 225-102-3 du Code de commerce⁽¹⁾ soumet les grandes entreprises et les entités d'intérêt public actives dans les industries extractives ou l'exploitation des forêts primaires à l'obligation de rendre public dans un rapport annuel tout paiement égal ou supérieur à 100 000 euros effectué au profit des autorités des pays ou territoires où elles exercent leurs activités.

Le rapport consolidé de TOTAL est présenté, ci-après, en application des dispositions précitées. Ce rapport rend compte des paiements visés, effectués par les Sociétés Extractives du Groupe telles que définies ci-après, au profit de chaque gouvernement des états ou territoires dans lesquels TOTAL exerce ses activités, en détaillant le montant total, le montant total par type de paiements, le montant total par projet et le montant total par type de paiements pour chaque projet. Lorsque ces paiements ont été effectués en nature, les volumes d'hydrocarbures valorisés sont précisés.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de TOTAL S.A.

Définitions

Les termes définis ci-après s'entendent de la façon suivante dans ce rapport :

Sociétés Extractives : TOTAL S.A. et toute société ou entreprise dont tout ou partie des activités consiste en l'exploration, la prospection, la découverte, l'exploitation et l'extraction de gisements de minerais, de pétrole, de gaz naturel notamment, consolidée par TOTAL S.A. par intégration globale.

Paiement : tout versement individuel, ou ensemble de versements lorsqu'ils sont liés entre eux, d'un montant égal ou supérieur à 100 000 euros (ou sa contre-valeur) effectué en espèces ou en nature pour les activités extractives. Les différents types de paiements inclus dans ce rapport sont les suivants :

- **Impôts et taxes** : impôts et taxes payés sur les revenus, la production ou les bénéfices, à l'exclusion des impôts et taxes payés sur la consommation comme la TVA, les droits de douanes, l'impôt sur le revenu des personnes et les taxes sur les ventes.
- **Redevances** : pourcentage de la production payée aux propriétaires des droits miniers.
- **Droits de licence** : droits de licence annuels, redevances superficielles ou frais de location, et toute autre forme de prélèvement relatif aux licences et/ou concessions pour obtenir le droit d'accès aux zones d'extraction.
- **Primes liées aux licences** : primes payées pour la signature, la découverte, la production, l'attribution, le transfert des droits d'extraction ; primes liées à l'atteinte ou non de certains objectifs de production ou certains objectifs techniques, ainsi qu'à la découverte de réserves supplémentaires.

- **Dividendes** : dividendes payés au gouvernement du pays hôte détenant une participation dans une Société Extractive.
- **Paiements pour amélioration des infrastructures** : paiements réalisés pour le développement local, dont les améliorations d'infrastructures, qui ne sont pas directement nécessaires pour la conduite des activités extractives mais obligatoires dans le cadre d'un contrat de production ou conformément à une loi spécifique aux activités pétrolières et gazières.
- **Droits à la production** : part de la production revenant au Gouvernement du pays hôte. Ce paiement est généralement fait en nature.

Gouvernement : toute autorité nationale, régionale ou locale d'un état ou d'un territoire, ou de toute administration, agence ou entreprise contrôlée par une telle autorité.

Projet : activités opérationnelles régies par un seul contrat, licence, bail, concession ou accords similaires et constituant le fondement des obligations de paiement envers un Gouvernement. Si plusieurs de ces accords sont liés entre eux dans leur substance, ils sont considérés comme un seul Projet. Les Paiements (comme l'impôt sur les bénéfices d'une société lorsqu'il concerne plusieurs projets qui ne peuvent être dissociés en application de la réglementation fiscale) ne pouvant être imputés à un Projet sont déclarés dans la rubrique « non – imputés ».

Principes de reporting

Ce rapport rend compte de tous les paiements tels qu'ils figurent dans les comptes des Sociétés Extractives. Ils sont présentés sur la base de la quote-part d'intérêt du Groupe dans chaque Projet, que les Paiements aient été réalisés directement par les Sociétés Extractives opératrices du Groupe ou indirectement par le biais de sociétés opératrices tiers.

Les Droits à la production et Redevances prélevés obligatoirement en nature revenant au Gouvernement des pays hôtes en application des dispositions légales ou contractuelles (non comptabilisés dans les comptes des Sociétés Extractives en application des principes comptables) sont reportés en proportion de la participation détenue par la Société Extractive dans le Projet, à la date à laquelle ces Droits à la production et Redevances sont réputés acquis.

Les Paiements en nature sont estimés à la juste valeur.

La juste valeur correspond au prix des hydrocarbures défini contractuellement pour calculer les Droits à la production, ou au prix du marché s'il est disponible, ou encore, au cours de référence approprié. Ces prix peuvent être calculés en moyenne sur une période donnée.

(1) L'article L. 225-102-3 du Code de commerce transpose certaines dispositions de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (chapitre 10).

9.3.1 Rapport par pays et type de Paiements

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
EUROPE ET ASIE CENTRALE	1 694 250	-	26 014	4 020	-	13 217	84 529	1 822 030
Bulgarie	-	-	160	-	-	-	-	160
Danemark	267 380	-	8 938	-	-	-	-	276 318
Grèce	-	-	397	1 344	-	-	-	1 741
Italie	-	-	782	-	-	-	-	782
Kazakhstan	26 466	-	31	2 676	-	13 217	41 224	83 614
Norvège	1 049 079	-	4 942	-	-	-	-	1 054 021
Pays-Bas	28 971	-	1 212	-	-	-	-	30 183
Royaume-Uni	301 923	-	9 476	-	-	-	-	311 399
Russie	20 431	-	76	-	-	-	43 305	63 812
AFRIQUE	2 402 886	-	70 226	73 929	12 375	87 398	1 765 741	4 412 555
Afrique du Sud	-	-	112	-	-	-	-	112
Angola	775 701	-	9 976	5 068	-	10 000	1 631 198	2 431 943
Côte d'Ivoire	-	-	1 729	4 500	-	-	-	6 229
Gabon	176 017	-	4 736	-	12 375	28 269	-	221 397
Kenya	-	-	378	-	-	54	-	432
Mauritanie	-	-	2 821	40 000	-	-	-	42 821
Namibie	-	-	161	-	-	-	-	161
Nigeria	819 433	-	19 302	-	-	48 725	132 045	1 019 505
Ouganda	-	-	589	-	-	-	-	589
République du Congo	631 735	-	29 303	12 743	-	-	2 498	676 279
São Tomé et Príncipe	-	-	-	1 618	-	-	-	1 618
Sénégal	-	-	1 119	10 000	-	350	-	11 469
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD	6 477 157	-	9 505	34 035	-	-	1 887 982	8 408 679
Algérie	501 972	-	1 725	11 892	-	-	-	515 589
Chypre	-	-	628	4 421	-	-	-	5 049
Émirats arabes unis	5 017 203	-	6 913	17 722	-	-	-	5 041 838
Irak	19 534	-	-	-	-	-	-	19 534
Libye	503 258	-	239	-	-	-	1 224 801	1 728 298
Oman	276 608	-	-	-	-	-	20 763	297 371
Qatar	158 582	-	-	-	-	-	642 418	801 000
AMÉRIQUES	326 194	91 732	47 617	423 081	-	293	47 868	936 785
Argentine	95 043	-	4 941	753	-	-	-	100 737
Bolivie	173 446	-	1 178	6 931	-	293	24 270	206 118
Brésil	39 800	-	904	395 446	-	-	23 598	459 748
Canada	-	37 052	30 352	-	-	-	-	67 404
Colombie	3 628	722	-	-	-	-	-	4 350
États-Unis	8 791	53 958	6 033	19 951	-	-	-	88 733
Mexique	5 486	-	4 209	-	-	-	-	9 695
ASIE PACIFIQUE	480 308	-	217	52 933	-	-	220 094	753 552
Australie	13 830	-	-	-	-	-	-	13 830
Brunei	66 257	-	5	-	-	-	4 879	71 141
Chine	14 078	-	-	-	-	-	26 878	40 956
Indonésie	8 117	-	-	-	-	-	9 747	17 864
Myanmar	51 007	-	-	-	-	-	178 590	229 597
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	212	-	-	-	-	212
Thaïlande	327 019	-	-	52 933	-	-	-	379 952
TOTAL	11 380 795	91 732	153 579	587 998	12 375	100 908	4 006 214	16 333 601

9.3.2 Rapport par Projet et type de Paiements, et par Gouvernement et type de Paiements

(en milliers de dollars)

	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
AFRIQUE DU SUD								
Paiements par Projet								
Blocs 11b et 12b	-	-	15	-	-	-	-	15
Bloc South Outeniqua	-	-	97	-	-	-	-	97
TOTAL	-	-	112	-	-	-	-	112
Paiements par Gouvernement								
Petroleum Agency South Africa (PASA)	-	-	112	-	-	-	-	112
TOTAL	-	-	112	-	-	-	-	112
ALGÉRIE								
Paiements par Projet								
Groupement Berkine	317 695 ^(a)	-	-	-	-	-	-	317 695
Organisation Orhoud	64 080 ^(b)	-	-	-	-	-	-	64 080
Timimoun	6 728	-	1 122	-	-	-	-	7 850
Tin Fouyé Tabankort II	113 469	-	446	4 227	-	-	-	118 142
Tin Fouyé Tabankort Sud	-	-	157	7 665	-	-	-	7 822
TOTAL	501 972	-	1 725	11 892	-	-	-	515 589
Paiements par Gouvernement								
Direction Générale des Impôts, Direction des Grandes Entreprises c/o Sonatrach	381 775 ^(c)	-	-	-	-	-	-	381 775
Direction Générale des Impôts, Direction des Grandes Entreprises	73 801	-	1 725	-	-	-	-	75 526
Agence Nationale pour Valorisation des Ressources en Hydrocarbures (ALNAFT)	46 396	-	-	-	-	-	-	46 396
Sonatrach	-	-	-	11 892	-	-	-	11 892
TOTAL	501 972	-	1 725	11 892	-	-	-	515 589

(a) Correspond à la valorisation de 5 249 kbep aux prix de vente fiscaux au titre d'impôts et taxes de différentes natures.

(b) Correspond à la valorisation de 988 kbep aux prix de vente fiscaux au titre d'impôts et taxes de différentes natures.

(c) Correspond à la valorisation de 6 237 kbep aux prix de vente fiscaux au titre d'impôts et taxes de différentes natures.

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
ANGOLA								
Paiements par Projet								
Bloc 17	443 883	–	6 286	–	–	–	1 497 941 ^(a)	1 948 110
Bloc 0	194 768	–	946	–	–	–	–	195 714
Bloc 14	19 005	–	442	–	–	–	70 561 ^(b)	90 008
Bloc 14k	3 268	–	100	68	–	–	2 498 ^(c)	5 934
Bloc 16	–	–	162	–	–	–	–	162
Bloc 48	–	–	116	–	–	10 000	–	10 116
Bloc 32	114 729	–	1 805	5 000	–	–	60 198 ^(d)	181 732
Bloc 17/06	10	–	80	–	–	–	–	90
Bloc 25	35	–	18	–	–	–	–	53
Bloc 40	3	–	21	–	–	–	–	24
TOTAL	775 701	–	9 976	5 068	–	10 000	1 631 198	2 431 943
Paiements par Gouvernement								
Caixa do Tesouro Nacional	775 701	–	505	–	–	–	–	776 206
Sonangol, E.P.	–	–	–	5 000	–	10 000	1 631 198 ^(e)	1 646 198
Ministério dos Recursos Minerais e Petróleos	–	–	9 471	68	–	–	–	9 539
TOTAL	775 701	–	9 976	5 068	–	10 000	1 631 198	2 431 943
ARGENTINE								
Paiements par Projet								
Neuquen	33 485	–	143	–	–	–	–	33 628
Tierra del Fuego	48 859	–	4 683	753	–	–	–	54 295
Santa Cruz	–	–	108	–	–	–	–	108
Cuenca Argentina Norte – Bloc 111	–	–	3	–	–	–	–	3
Cuenca Argentina Norte – Bloc 113	–	–	3	–	–	–	–	3
Malvinas Occidental – Bloc 123	–	–	1	–	–	–	–	1
Non imputés	12 699	–	–	–	–	–	–	12 699
TOTAL	95 043	–	4 941	753	–	–	–	100 737
Paiements par Gouvernement								
Administracion Federal de Ingresos Publicos	12 699	–	–	–	–	–	–	12 699
Secretaria de Energia, Republica Argentina	27 410	–	221	–	–	–	–	27 631
Provincia del Neuquen	33 485	–	143	–	–	–	–	33 628
Provincia de Tierra del Fuego	21 449	–	4 577	753	–	–	–	26 779
TOTAL	95 043	–	4 941	753	–	–	–	100 737
AUSTRALIE								
Paiements par Projet								
GLNG	13 830	–	–	–	–	–	–	13 830
TOTAL	13 830	–	–	–	–	–	–	13 830
Paiements par Gouvernement								
Queensland Government, Office of State Revenue	13 830	–	–	–	–	–	–	13 830
TOTAL	13 830	–	–	–	–	–	–	13 830

(a) Correspond à la valorisation de 22 833 kbep au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.

(b) Correspond à la valorisation de 1 092 kbep au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.

(c) Correspond à la valorisation de 39 kbep au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.

(d) Correspond à la valorisation de 934 kbep au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.

(e) Correspond à la valorisation de 24 898 kbep au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.

(en milliers de dollars)

	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
BOLIVIE								
Paiements par Projet								
Ipatí	81 209	–	222	–	–	115	–	81 546
Azero	–	–	601	–	–	178	–	779
Aquio	25 541	–	142	–	–	–	–	25 683
Itaú	8 625	–	121	–	–	–	–	8 746
San Alberto	12 908	–	31	2 583	–	–	3 650 ^(a)	19 172
San Antonio	45 163	–	61	4 348	–	–	20 620 ^(b)	70 192
TOTAL	173 446	–	1 178	6 931	–	293	24 270	206 118
Paiements par Gouvernement								
Yacimientos Petroliferos Fiscales Bolivianos (YPFB)	–	–	1 178	6 931	–	–	24 270 ^(c)	32 379
Servicio de Impuestos Nacionales (SIN) c/o YPFB	111 005	–	–	–	–	–	–	111 005
Departamentos c/o YPFB	62 441	–	–	–	–	–	–	62 441
Fundesoc c/o Indigeneous Communities	–	–	–	–	–	293	–	293
TOTAL	173 446	–	1 178	6 931	–	293	24 270	206 118

(a) Correspond à la valorisation de 183 kbp au titre des droits à la production à un prix fixe réglementé pour les condensats et à un prix *net-back* pour le gaz.

(b) Correspond à la valorisation de 988 kbp au titre des droits à la production à un prix fixe réglementé pour les condensats et à un prix *net-back* pour le gaz.

(c) Correspond à la valorisation de 1 171 kbp au titre des droits à la production à un prix fixe réglementé pour les condensats et à un prix *net-back* pour le gaz.

BRÉSIL

Paiements par Projet

Foz de Amazonas	–	–	33	–	–	–	–	33
Ceara (CE-M-661)	–	–	77	–	–	–	–	77
Xerelete (BC-2)	–	–	31	–	–	–	–	31
Barreirinhas	–	–	42	–	–	–	–	42
Espirito Santo	–	–	18	–	–	–	–	18
Pelotas	–	–	43	–	–	–	–	43
Lapa	17 011	–	297	–	–	–	–	17 308
Iara	791	–	–	–	–	–	–	791
Sul do Gato do Mato	–	–	52	–	–	–	–	52
Libra	21 698	–	–	–	–	–	23 598 ^(a)	45 296
C-M-541	–	–	–	395 446	–	–	–	395 446
Non imputés	300	–	311	–	–	–	–	611
TOTAL	39 800	–	904	395 446	–	–	23 598	459 748

Paiements par Gouvernement

Agencia Nacional de Petroleo, Gas Natural e Biocombustiveis	–	–	904	–	–	–	–	904
Receita Federal	39 800	–	–	–	–	–	–	39 800
Pré-sal Petroleo (PPSA)	–	–	–	–	–	–	23 598 ^(a)	23 598
Secretaria do Tesouro Nacional	–	–	–	395 446	–	–	–	395 446
TOTAL	39 800	–	904	395 446	–	–	23 598	459 748

(a) Correspond à la valorisation de 395 kbp au prix fiscal de référence de l'ANP (Agencia Nacional de Petroleo) au titre des droits à la production.

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
BRUNEI								
Paiements par Projet								
Bloc B	37 479	–	5	–	–	–	–	37 484
Bloc CA1	28 778	–	–	–	–	–	4 879	33 657
TOTAL	66 257	–	5	–	–	–	4 879	71 141
Paiements par Gouvernement								
Brunei Government	48 139	–	5	–	–	–	–	48 144
Brunei National Petroleum Company Sdn Bhd	18 118	–	–	–	–	–	4 879	22 997
TOTAL	66 257	–	5	–	–	–	4 879	71 141
BULGARIE								
Paiements par Projet								
Khan Asparuh	–	–	160	–	–	–	–	160
TOTAL	–	–	160	–	–	–	–	160
Paiements par Gouvernement								
Ministry of Energy of Bulgaria	–	–	160	–	–	–	–	160
TOTAL	–	–	160	–	–	–	–	160
CANADA								
Paiements par Projet								
Joslyn	–	–	2	–	–	–	–	2
Surmont	–	22 789	15 979	–	–	–	–	38 768
Northern Lights	–	–	21	–	–	–	–	21
Fort Hills	–	14 263	14 331	–	–	–	–	28 594
Autres projets sables bitumineux	–	–	6	–	–	–	–	6
Deer Creek	–	–	13	–	–	–	–	13
TOTAL	–	37 052	30 352	–	–	–	–	67 404
Paiements par Gouvernement								
Province de l'Alberta	–	37 052	2 830	–	–	–	–	39 882
Municipality of Wood Buffalo (Alberta)	–	–	27 180	–	–	–	–	27 180
Fort McKay First Nations (FMFN)	–	–	342	–	–	–	–	342
TOTAL	–	37 052	30 352	–	–	–	–	67 404
CHINE								
Paiements par Projet								
Sulige	14 078 ^(a)	–	–	–	–	–	26 878 ^(b)	40 956
TOTAL	14 078	–	–	–	–	–	26 878	40 956
Paiements par Gouvernement								
China National Petroleum Company	14 078 ^(a)	–	–	–	–	–	26 878 ^(b)	40 956
TOTAL	14 078	–	–	–	–	–	26 878	40 956

(a) Inclut la valorisation pour 12 880 k\$ de 444 kbep au titre d'impôts et taxes de différentes natures.

(b) Correspond à la valorisation de 926 kbep au titre des droits à la production.

(en milliers de dollars)

	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
CHYPRE								
Paiements par Projet								
Bloc 7	–	–	81	4 421	–	–	–	4 502
Bloc 11	–	–	246	–	–	–	–	246
Bloc 6	–	–	174	–	–	–	–	174
Bloc 2	–	–	26	–	–	–	–	26
Bloc 3	–	–	29	–	–	–	–	29
Bloc 8	–	–	51	–	–	–	–	51
Bloc 9	–	–	21	–	–	–	–	21
TOTAL	–	–	628	4 421	–	–	–	5 049
Paiements par Gouvernement								
Ministry of Energy, Commerce, Industry and Tourism	–	–	628	4 421	–	–	–	5 049
TOTAL	–	–	628	4 421	–	–	–	5 049
COLOMBIE								
Paiements par Projet								
Niscota	3 628	722 ^(a)	–	–	–	–	–	4 350
TOTAL	3 628	722	–	–	–	–	–	4 350
Paiements par Gouvernement								
Dirección de Impuestos y aduanas Nacionales	1 122	–	–	–	–	–	–	1 122
Agencia Nacional de Hidrocarburos	2 506	722 ^(a)	–	–	–	–	–	3 228
TOTAL	3 628	722	–	–	–	–	–	4 350

(a) Inclut la valorisation pour 696 k\$ de 13 kbp au titre de redevances sur la base du prix de vente moyen du pétrole brut.

CÔTE D'IVOIRE								
Paiements par Projet								
CI-100	–	–	233	–	–	–	–	233
CI-605	–	–	684	–	–	–	–	684
CI-705	–	–	406	3 000	–	–	–	3 406
CI-706	–	–	406	1 500	–	–	–	1 906
TOTAL	**–**	**–**	**1 729**	**4 500**	**–**	**–**	**–**	**6 229**
Paiements par Gouvernement								
République de Côte d'Ivoire, Direction Générale des Hydrocarbures	–	–	1 729	4 500	–	–	–	6 229
TOTAL	**–**	**–**	**1 729**	**4 500**	**–**	**–**	**–**	**6 229**

(en milliers de dollars)

	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
DANEMARK								
Paiements par Projet								
Sole Concession Area	267 380	-	8 938	-	-	-	-	276 318
TOTAL	267 380	-	8 938	-	-	-	-	276 318
Paiements par Gouvernement								
Arbejdstilsynet	-	-	273	-	-	-	-	273
Energistyrelsen	-	-	213	-	-	-	-	213
Dansk Teknisk Universitet	-	-	8 452	-	-	-	-	8 452
Skat	267 380	-	-	-	-	-	-	267 380
TOTAL	267 380	-	8 938	-	-	-	-	276 318
ÉMIRATS ARABES UNIS								
Paiements par Projet								
Abu Al Bukhoosh	82 734	-	-	-	-	-	-	82 734
ADNOC Gas Processing	263 105	-	2 344	-	-	-	-	265 449
ADNOC Onshore	3 386 702	-	2 251	-	-	-	-	3 388 953
Umm Shaif Nasr	896 839	-	1 854	672	-	-	-	899 365
Lower Zakum	387 823	-	464	130	-	-	-	388 417
Diyab Phase 1	-	-	-	16 920	-	-	-	16 920
TOTAL	5 017 203	-	6 913	17 722	-	-	-	5 041 838
Paiements par Gouvernement								
Supreme Petroleum Council – Government of Abu Dhabi	82 734	-	-	-	-	-	-	82 734
Abu Dhabi Fiscal Authorities	4 724 672	-	-	-	-	-	-	4 724 672
Petroleum Institute	-	-	2 344	-	-	-	-	2 344
Abu Dhabi National Oil Company	209 797	-	4 569	17 722	-	-	-	232 088
TOTAL	5 017 203	-	6 913	17 722	-	-	-	5 041 838

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
ÉTATS-UNIS								
Paiements par Projet								
Tahiti	–	39 712	–	–	–	–	–	39 712
Barnett Shale	6 814	14 246	–	–	–	–	–	21 060
Utica	1 477	–	–	–	–	–	–	1 477
Gulf of Mexico	–	–	6 033	19 951	–	–	–	25 984
Jack	500	–	–	–	–	–	–	500
TOTAL	8 791	53 958	6 033	19 951	–	–	–	88 733
Paiements par Gouvernement								
Office of Natural Resources Revenue	–	39 712	6 033	19 951	–	–	–	65 696
State of Ohio	886	–	–	–	–	–	–	886
Johnson County Tax Assessor	2 077	–	–	–	–	–	–	2 077
Tarrant County Tax Assessor	3 009	–	–	–	–	–	–	3 009
Texas State Comptroller's Office	1 589	–	–	–	–	–	–	1 589
City of Fort Worth	–	4 981	–	–	–	–	–	4 981
Dallas / Fort Worth International Airport Board	–	1 797	–	–	–	–	–	1 797
City of Arlington	–	1 684	–	–	–	–	–	1 684
Tarrant Regional Water District	–	755	–	–	–	–	–	755
State of Texas	–	382	–	–	–	–	–	382
City of North Richland Hills	–	521	–	–	–	–	–	521
Fort Worth Independent School District	–	332	–	–	–	–	–	332
Burleson Independent School District	–	691	–	–	–	–	–	691
Arlington Independent School District	–	408	–	–	–	–	–	408
Harrison County	285	–	–	–	–	–	–	285
Carroll County	306	–	–	–	–	–	–	306
Birdville Independent School District	–	691	–	–	–	–	–	691
Tarrant County College	–	442	–	–	–	–	–	442
City of Grand Prairie	–	225	–	–	–	–	–	225
Kennedale Independant School District	–	227	–	–	–	–	–	227
Tarrant County AAAA	–	164	–	–	–	–	–	164
Grapevine-Colleyville Tax Office	139	–	–	–	–	–	–	139
City of Cleburne	–	227	–	–	–	–	–	227
City of Burleson	–	186	–	–	–	–	–	186
Mansfield Independant School District	–	178	–	–	–	–	–	178
Crowley Independant School District	–	159	–	–	–	–	–	159
City of Crowley	–	117	–	–	–	–	–	117
White Settlement Independant School District	–	79	–	–	–	–	–	79
United States Treasury (Federal)	500	–	–	–	–	–	–	500
TOTAL	8 791	53 958	6 033	19 951	–	–	–	88 733

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
GABON								
Paiements par Projet								
Concessions (périmètre Convention d'Établissement)	16 303	–	3 183	–	–	26 234 ^(a)	–	45 720
Concession Anguille	39 081	–	–	–	–	–	–	39 081
Concession Grondin	31 978	–	–	–	–	–	–	31 978
Concession Torpille	42 150	–	–	–	–	–	–	42 150
CEPP Baudroie-Mérou	41 782 ^(b)	–	1 011	–	–	2 035 ^(a)	–	44 828
CEPP Hylia II	4 723 ^(c)	–	376	–	–	–	–	5 099
CEPP Diaba	–	–	166	–	–	–	–	166
Non imputés	–	–	–	–	12 375	–	–	12 375
TOTAL	176 017	–	4 736	–	12 375	28 269	–	221 397
Paiements par Gouvernement								
Trésor Public Gabonais	141 340	–	1 160	–	–	–	–	142 500
Direction Générale des Hydrocarbures	–	–	2 602	–	–	–	–	2 602
République du Gabon	34 677 ^(d)	–	–	–	12 375	17 101	–	64 153
Direction Générale des Impôts	–	–	671	–	–	–	–	671
Ville de Port-Gentil	–	–	303	–	–	5 874	–	6 177
Bénéficiaires divers de la PID	–	–	–	–	–	210	–	210
Bénéficiaires divers de la PIH	–	–	–	–	–	5 084	–	5 084
TOTAL	176 017	–	4 736	–	12 375	28 269	–	221 397
(a) Financement de projets (infrastructures, éducation, santé) sous contrôle conjoint de l'Etat et de TOTAL dans le cadre de la Provision pour Investissements Diversifiés (PID) et de la Provision pour Investissements dans les Hydrocarbures (PIH).								
(b) Inclut la valorisation pour 32 342 k\$ de 518 kbp au prix de vente officiel et en application des termes fiscaux des Contrats d'Exploitation et de Partage de Production (CEPP).								
(c) Inclut la valorisation pour 2 335 k\$ de 37 kbp au prix de vente officiel et en application des termes fiscaux des Contrats d'Exploitation et de Partage de Production (CEPP).								
(d) Correspond à la valorisation de 555 kbp au prix de vente officiel et en application des termes fiscaux des Contrats d'Exploitation et de Partage de Production (CEPP).								
GRÈCE								
Paiements par Projet								
Bloc 2	–	–	68	–	–	–	–	68
Bloc West Crete	–	–	165	672	–	–	–	837
Bloc SouthWest Crete	–	–	164	672	–	–	–	836
TOTAL	–	–	397	1 344	–	–	–	1 741
Paiements par Gouvernement								
Hellenic Hydrocarbon Resources Management	–	–	397	1 344	–	–	–	1 741
TOTAL	–	–	397	1 344	–	–	–	1 741

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
INDONÉSIE								
Paiements par Projet								
Mahakam PSC	308	-	-	-	-	-	542 ^{(a)(b)}	850
Tengah PSC	-	-	-	-	-	-	(313) ^(c)	(313)
Sebuku PSC	7 809	-	-	-	-	-	9 518 ^(d)	17 327
TOTAL	8 117	-	-	-	-	-	9 747	17 864
Paiements par Gouvernement								
Directorate General of Taxation, Ministry of Finance	8 117	-	-	-	-	-	-	8 117
Satuan Khusus Kegiatan Usaha Hulu Minyak dan Gas Bumi (SKK Migas)	-	-	-	-	-	-	9 747 ^(e)	9 747
TOTAL	8 117	-	-	-	-	-	9 747	17 864
(a) Les droits à la production présentés sont liés à des ajustements relatifs à 2017 et effectués en 2019. Le droit à la production du Gouvernement pour le GNL exporté est valorisé à un prix <i>net-back</i> (revenus moins coûts, tels que coûts de liquéfaction et de transport). Le droit à la production inclut les volumes d'huile livrés au Gouvernement pour satisfaire à l'obligation d'approvisionnement du marché local. L'indemnité reçue du Gouvernement est déduite de la valorisation de ces volumes.								
(b) Correspond à la valorisation aux prix <i>net-back</i> de 66 kkep de droits à la production, pour partie dédiés aux obligations de livraisons domestiques. L'indemnité du Gouvernement est déduite de la valorisation de ces volumes.								
(c) Correspond à la valorisation aux prix <i>net-back</i> de -1 kkep de droits à la production, pour partie dédiés aux obligations de livraisons domestiques. L'indemnité du Gouvernement est déduite de la valorisation de ces volumes.								
(d) Correspond à la valorisation aux prix <i>net-back</i> de 272 kkep de droits à la production, pour partie dédiés aux obligations de livraisons domestiques. L'indemnité du Gouvernement est déduite de la valorisation de ces volumes.								
(e) Correspond à la valorisation aux prix <i>net-back</i> de 338 kkep de droits à la production, pour partie dédiés aux obligations de livraisons domestiques. L'indemnité du Gouvernement est déduite de la valorisation de ces volumes.								
IRAK								
Paiements par Projet								
Halfaya	7 590	-	-	-	-	-	-	7 590
Sarsang	11 944 ^(a)	-	-	-	-	-	-	11 944
TOTAL	19 534	-	-	-	-	-	-	19 534
Paiements par Gouvernement								
Ministry of Natural Resources, Erbil, Kurdistan region of Iraq	11 944 ^(a)	-	-	-	-	-	-	11 944
Ministry of Finance, General Commission of Taxation	7 590	-	-	-	-	-	-	7 590
TOTAL	19 534	-	-	-	-	-	-	19 534
(a) Correspond à la valorisation de 208 kkep sur une base de prix de marché au titre de taxes à la production de différentes natures.								
ITALIE								
Paiements par Projet								
Gorgoglione Unified License	-	-	782	-	-	-	-	782
TOTAL	-	-	782	-	-	-	-	782
Paiements par Gouvernement								
Regione Basilicata	-	-	203	-	-	-	-	203
Comune Corleto Perticara	-	-	61	-	-	-	-	61
Comune Guardia Perticara	-	-	314	-	-	-	-	314
Ministero Infrastrutture e Trasporti	-	-	204	-	-	-	-	204
TOTAL	-	-	782	-	-	-	-	782

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
KAZAKHSTAN								
Paiements par Projet								
Kashagan	26 466	–	–	1 176	–	13 217	20 738 ^(a)	61 597
Dunga	–	–	31	1 500	–	–	20 486	22 017
TOTAL	26 466	–	31	2 676	–	13 217	41 224	83 614
Paiements par Gouvernement								
Atyrau and Mangistau regions c/o North Caspian Operating Company b.v.	–	–	–	–	–	310	–	310
Atyrau region c/o North Caspian Operating Company b.v.	–	–	–	–	–	6 255	–	6 255
Mangistau region c/o North Caspian Operating Company b.v.	–	–	–	–	–	6 652	–	6 652
Ministry of Finance	26 466	–	31	2 676	–	–	20 486	49 659
Ministry of Energy	–	–	–	–	–	–	20 738 ^(a)	20 738
TOTAL	26 466	–	31	2 676	–	13 217	41 224	83 614

(a) Correspond à la valorisation de 454 kbep aux prix *net-back* moyens au titre des droits à la production.

KENYA

Paiements par Projet								
10BA	–	–	115	–	–	–	–	115
10BB	–	–	148	–	–	–	–	148
13T	–	–	21	–	–	–	–	21
L11A	–	–	32	–	–	18	–	50
L11B	–	–	31	–	–	18	–	49
L12	–	–	31	–	–	18	–	49
TOTAL	–	–	378	–	–	54	–	432
Paiements par Gouvernement								
Kenya Ministry of Energy	–	–	378	–	–	–	–	378
National Oil Corporation of Kenya	–	–	–	–	–	54	–	54
TOTAL	–	–	378	–	–	54	–	432

LIBYE

Paiements par Projet								
Zones 15, 16 & 32 (Al Jurf)	182 409 ^(a)	–	–	–	–	–	210 233 ^(b)	392 642
Zones 129 & 130	239 454 ^(c)	–	–	–	–	–	711 124 ^(d)	950 578
Waha	2 098	–	239	–	–	–	–	2 337
Zones 130 & 131	79 297 ^(e)	–	–	–	–	–	303 444 ^(f)	382 741
TOTAL	503 258	–	239	–	–	–	1 224 801	1 728 298
Paiements par Gouvernement								
National Oil Corporation	–	–	–	–	–	–	1 224 801 ^(g)	1 224 801
Ministry of Finance c/o National Oil Corporation	501 160 ^(h)	–	–	–	–	–	–	501 160
Ministry of Oil and Gas	2 098	–	239	–	–	–	–	2 337
TOTAL	503 258	–	239	–	–	–	1 224 801	1 728 298

(a) Correspond à la valorisation de 2 870 kbep aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(b) Correspond à la valorisation de 3 308 kbep aux prix de vente officiels et en application des termes des contrats de partage, y compris la part de National Oil Corporation en tant que partenaire.

(c) Correspond à la valorisation de 3 690 kbep aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(d) Correspond à la valorisation de 10 958 kbep aux prix de vente officiels et en application des termes des contrats de partage, y compris la part de National Oil Corporation en tant que partenaire.

(e) Correspond à la valorisation de 1 222 kbep aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(f) Correspond à la valorisation de 4 675 kbep aux prix de vente officiels et en application des termes des contrats de partage, y compris la part de National Oil Corporation en tant que partenaire.

(g) Correspond à la valorisation de 18 941 kbep aux prix de vente officiels et en application des termes des contrats de partage, y compris la part de National Oil Corporation en tant que partenaire.

(h) Correspond à la valorisation de 7 782 kbep aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
MAURITANIE								
Paiements par Projet								
Bloc C9	-	-	173	-	-	-	-	173
Bloc C7	-	-	915	-	-	-	-	915
Bloc C18	-	-	405	-	-	-	-	405
Bloc C15	-	-	670	10 000	-	-	-	10 670
Bloc C31	-	-	658	30 000	-	-	-	30 658
TOTAL	-	-	2 821	40 000	-	-	-	42 821
Paiements par Gouvernement								
Trésor Public de Mauritanie	-	-	1 021	40 000	-	-	-	41 021
SMHPM (Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier)	-	-	950	-	-	-	-	950
Commission Environnementale	-	-	850	-	-	-	-	850
TOTAL	-	-	2 821	40 000	-	-	-	42 821
MEXIQUE								
Paiements par Projet								
Perdido Bloc 2	1 634	-	1 253	-	-	-	-	2 887
Bloc 15	640	-	491	-	-	-	-	1 131
Salina 1	875	-	681	-	-	-	-	1 556
Salina 3	1 108	-	848	-	-	-	-	1 956
G-CS-02 (B32)	566	-	434	-	-	-	-	1 000
AS-CS-06 (B33)	319	-	244	-	-	-	-	563
G-CS-03 (B34)	344	-	258	-	-	-	-	602
TOTAL	5 486	-	4 209	-	-	-	-	9 695
Paiements par Gouvernement								
Servicio de Administracion Tributaria	5 486	-	-	-	-	-	-	5 486
Fondo Mexicano del Petroleo	-	-	4 209	-	-	-	-	4 209
TOTAL	5 486	-	4 209	-	-	-	-	9 695
MYANMAR								
Paiements par Projet								
Blocs M5 and M6	35 760	-	-	-	-	-	178 590 ^(a)	214 350
Non imputés	15 247	-	-	-	-	-	-	15 247
TOTAL	51 007	-	-	-	-	-	178 590	229 597
Paiements par Gouvernement								
Myanmar Ministry of Finance	51 007	-	-	-	-	-	-	51 007
Myanmar Oil and Gas Enterprise	-	-	-	-	-	-	178 590 ^(a)	178 590
TOTAL	51 007	-	-	-	-	-	178 590	229 597
(a) Comprend la valorisation pour 108 017 k\$ de 3 077 kbp à un prix <i>net-back</i> au titre des droits à la production pour satisfaire les obligations de livraisons domestiques.								
NAMIBIE								
Paiements par Projet								
Bloc 2912	-	-	105	-	-	-	-	105
Bloc 2913B	-	-	56	-	-	-	-	56
TOTAL	-	-	161	-	-	-	-	161
Paiements par Gouvernement								
Ministry of Mines & Energy	-	-	161	-	-	-	-	161
TOTAL	-	-	161	-	-	-	-	161

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
NIGERIA								
Paiements par Projet								
Joint ventures avec NNPC, opérés – Non imputés	–	–	10 997	–	–	11 397	–	22 394
Joint ventures avec NNPC, non opérés – Non imputés	107 730	–	5 016	–	–	16 517	–	129 263
OML 58 (joint venture avec NNPC, opéré)	49 864	–	–	–	–	–	–	49 864
OML 99 Amenam-Kpono (joint venture avec NNPC, opéré)	35 054	–	–	–	–	–	–	35 054
OML 100 (joint venture avec NNPC, opéré)	25 128	–	–	–	–	–	–	25 128
OML 102 (joint venture avec NNPC, opéré)	155 831	–	–	–	–	–	–	155 831
OML 130	7 416	–	3 286	–	–	–	–	10 702
OML 130 PSA (Akpo & Egina)	5 171	–	–	–	–	15 481	–	20 652
OML 118 (Bonga)	106 814 ^(a)	–	–	–	–	4 130	89 631 ^(b)	200 575
OML 138 (Usan)	29 896 ^(c)	–	3	–	–	1 200	42 414 ^(d)	73 513
Non imputés	296 529 ^(e)	–	–	–	–	–	–	296 529
TOTAL	819 433	–	19 302	–	–	48 725	132 045	1 019 505
Paiements par Gouvernement								
Federal Inland Revenue Service	316 620	–	–	–	–	–	–	316 620
Department of Petroleum Resources, Federal Government of Nigeria	375 316	–	17 365	–	–	–	–	392 681
Niger Delta Development Commission	–	–	–	–	–	48 725	–	48 725
Nigerian Maritime Administration & Safety Agency, Federal Government of Nigeria	–	–	1 934	–	–	–	–	1 934
Nigerian National Petroleum Corporation	–	–	–	–	–	–	132 045 ^(f)	132 045
Federal Inland Revenue Service c/o Nigerian National Petroleum Corporation	87 891 ^(g)	–	–	–	–	–	–	87 891
Department of Petroleum Resources c/o Nigerian National Petroleum Corporation	39 606 ^(h)	–	3	–	–	–	–	39 609
TOTAL	819 433	–	19 302	–	–	48 725	132 045	1 019 505

(a) Comprend la valorisation pour 102 315 k\$ de 1 563 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.

(b) Correspond à la valorisation de 1 356 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

(c) Comprend la valorisation pour 25 182 k\$ de 388 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.

(d) Correspond à la valorisation de 654 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

(e) Ce montant intègre les implications fiscales issues des dispositions du *Modified Carry Agreement* (MCA). Selon le MCA, Total E&P Nigeria a le droit de récupérer 85% du coût d'investissement sous forme d'une dotation aux amortissements (capital allowance), décrite dans le MCA comme *Carry Tax Relief*. Le solde de 15% doit être récupéré sur la part de pétrole brut produit revenant à NNPC.

(f) Correspond à la valorisation de 2 009 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

(g) Correspond à la valorisation de 1 350 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.

(h) Correspond à la valorisation de 601 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
NORVÈGE								
Paiements par Projet								
Asgard area	-	-	160	-	-	-	-	160
Ekofisk area	-	-	3 073	-	-	-	-	3 073
Heimdal area	-	-	145	-	-	-	-	145
Oseberg area	-	-	935	-	-	-	-	935
Snohvit area	-	-	211	-	-	-	-	211
Troll area	-	-	237	-	-	-	-	237
Johan Sverdrup	-	-	63	-	-	-	-	63
PL018C	-	-	118	-	-	-	-	118
Non imputés	1 049 079	-	-	-	-	-	-	1 049 079
TOTAL	1 049 079	-	4 942	-	-	-	-	1 054 021
Paiements par Gouvernement								
Norwegian Tax Administration	1 049 079	-	-	-	-	-	-	1 049 079
Norwegian Petroleum Directorate	-	-	4 942	-	-	-	-	4 942
TOTAL	1 049 079	-	4 942	-	-	-	-	1 054 021
OMAN								
Paiements par Projet								
Bloc 6	273 148	-	-	-	-	-	-	273 148
Bloc 53	3 460 ^(a)	-	-	-	-	-	20 763 ^(b)	24 223
TOTAL	276 608	-	-	-	-	-	20 763	297 371
Paiements par Gouvernement								
Oman Ministry of Oil and Gas	-	-	-	-	-	-	20 763 ^(b)	20 763
Oman Ministry of Finance	276 608 ^(c)	-	-	-	-	-	-	276 608
TOTAL	276 608	-	-	-	-	-	20 763	297 371
(a) Correspond à la valorisation de 57 kbep au prix moyen pondéré de vente et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.								
(b) Correspond à la valorisation de 341 kbep au prix moyen pondéré de vente et en application des termes des contrats de partage de production.								
(c) Comprend la valorisation pour 3 460 k\$ de 57 kbep au prix moyen pondéré de vente et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.								
OUGANDA								
Paiements par Projet								
Bloc EA-1	-	-	236	-	-	-	-	236
Bloc EA-1A	-	-	33	-	-	-	-	33
Bloc EA-2	-	-	70	-	-	-	-	70
Bloc EA-3	-	-	230	-	-	-	-	230
Non imputés	-	-	20	-	-	-	-	20
TOTAL	-	-	589	-	-	-	-	589
Paiements par Gouvernement								
Ministry of Energy and Mineral Development	-	-	318	-	-	-	-	318
National Environment Management Authority	-	-	271	-	-	-	-	271
TOTAL	-	-	589	-	-	-	-	589

(en milliers de dollars)

	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE								
Paiements par Projet								
PRL-15	-	-	144	-	-	-	-	144
PPL-576	-	-	68	-	-	-	-	68
TOTAL	-	-	212	-	-	-	-	212
Paiements par Gouvernement								
Conservation & Environment Protection Authority	-	-	212	-	-	-	-	212
TOTAL	-	-	212	-	-	-	-	212
PAYS-BAS								
Paiements par Projet								
Blocs offshore	-	-	1 212	-	-	-	-	1 212
Non imputés	28 971	-	-	-	-	-	-	28 971
TOTAL	28 971	-	1 212	-	-	-	-	30 183
Paiements par Gouvernement								
Belastingdienst Nederland	28 971	-	1 212	-	-	-	-	30 183
TOTAL	28 971	-	1 212	-	-	-	-	30 183
QATAR								
Paiements par Projet								
Al Khalij	52 782	-	-	-	-	-	-	52 782
Qatargas 1	42 515 ^(a)	-	-	-	-	-	64 154 ^(b)	106 669
Dolphin	63 285 ^(c)	-	-	-	-	-	578 264 ^(d)	641 549
TOTAL	158 582	-	-	-	-	-	642 418	801 000
Paiements par Gouvernement								
Qatar Petroleum	-	-	-	-	-	-	642 418 ^(e)	642 418
Qatar Ministry of Finance	158 582 ^(f)	-	-	-	-	-	-	158 582
TOTAL	158 582	-	-	-	-	-	642 418	801 000

(a) Correspond à la valorisation de 677 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production et en application des termes fiscaux des contrats de partage à la production.

(b) Correspond à la valorisation de 1 021 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production.

(c) Correspond à la valorisation de 3 231 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.

(d) Correspond à la valorisation de 29 668 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production.

(e) Correspond à la valorisation de 30 690 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production.

(f) Inclut la valorisation pour 105 800 k\$ de 3 907 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production et en application des termes fiscaux des contrats de production.

(en milliers de dollars)

	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
RÉPUBLIQUE DU CONGO								
Paiements par Projet								
CPP Haute Mer – Zone A	51 171 ^(a)	–	1 964	–	–	–	–	53 135
CPP Haute Mer – Zone B	4 731 ^(b)	–	5 342	2 675	–	–	–	12 748
CPP Haute Mer – Zone D	378 084 ^(c)	–	19 663	–	–	–	–	397 747
CPP Pointe Noire Grands Fonds (PNGF)	54 607 ^(d)	–	1 306	–	–	–	–	55 913
Kombi, Likalala & Libondo	115 860 ^(e)	–	110	–	–	–	–	115 970
Lianzi	3 268	–	100	68	–	–	2 498 ^(f)	5 934
Madingo	24 014 ^(g)	–	818	–	–	–	–	24 832
Marine XX	–	–	–	5 000	–	–	–	5 000
Nanga	–	–	–	4 000	–	–	–	4 000
Mokelebembe	–	–	–	1 000	–	–	–	1 000
TOTAL	631 735	–	29 303	12 743	–	–	2 498	676 279
Paiements par Gouvernement								
Ministère des hydrocarbures	597 210 ^(h)	–	–	–	–	–	–	597 210
Trésor Public	31 257	–	29 303	12 743	–	–	–	73 303
Société Nationale des Pétroles Congolais	3 268	–	–	–	–	–	2 498 ^(f)	5 766
TOTAL	631 735	–	29 303	12 743	–	–	2 498	676 279

(a) Inclut la valorisation pour 21 708 k\$ de 380 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(b) Inclut la valorisation pour 2 937 k\$ de 96 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(c) Correspond à la valorisation de 5 879 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(d) Correspond à la valorisation de 862 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(e) Correspond à la valorisation de 1 830 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(f) Correspond à la valorisation de 39 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes des contrats de partage.

(g) Correspond à la valorisation de 379 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(h) Correspond à la valorisation de 9 427 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

ROYAUME-UNI

Paiements par Projet

Northern North Sea	–	–	2 030	–	–	–	–	2 030
Central Graben Area	–	–	562	–	–	–	–	562
Markham Area	–	–	99	–	–	–	–	99
Greater Laggan Area	–	–	2 572	–	–	–	–	2 572
Eastern North Sea	–	–	3 291	–	–	–	–	3 291
Culzean	–	–	10	–	–	–	–	10
Aspen	–	–	767	–	–	–	–	767
Non imputés	301 923	–	145	–	–	–	–	302 068
TOTAL	301 923	–	9 476	–	–	–	–	311 399
Paiements par Gouvernement								
HM Revenue & Customs	301 923	–	–	–	–	–	–	301 923
Crown Estate	–	–	145	–	–	–	–	145
Oil and Gas Authority	–	–	9 331	–	–	–	–	9 331
TOTAL	301 923	–	9 476	–	–	–	–	311 399

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
RUSSIE								
Paiements par Projet								
Kharyaga	20 431	–	76	–	–	–	43 305	63 812
TOTAL	20 431	–	76	–	–	–	43 305	63 812
Paiements par Gouvernement								
Nenets Tax Inspection	20 431	–	76	–	–	–	–	20 507
Ministry of Energy	–	–	–	–	–	–	43 305	43 305
TOTAL	20 431	–	76	–	–	–	43 305	63 812
SÃO TOMÉ ET PRINCIPE								
Paiements par Projet								
Bloc 1	–	–	–	1 618	–	–	–	1 618
TOTAL	–	–	–	1 618	–	–	–	1 618
Paiements par Gouvernement								
National Oil account São Tomé e Príncipe	–	–	–	1 618	–	–	–	1 618
TOTAL	–	–	–	1 618	–	–	–	1 618
SÉNÉGAL								
Paiements par Projet								
ROP	–	–	769	–	–	200	–	969
UDO	–	–	350	10 000	–	150	–	10 500
TOTAL	–	–	1 119	10 000	–	350	–	11 469
Paiements par Gouvernement								
Etat du Sénégal (Trésorier Général)	–	–	–	10 000	–	–	–	10 000
Société des Pétroles du Sénégal	–	–	1 119	–	–	–	–	1 119
Etat du Sénégal C/O Fondation Total Sénégal	–	–	–	–	–	350	–	350
TOTAL	–	–	1 119	10 000	–	350	–	11 469
THAÏLANDE								
Paiements par Projet								
Bongkot	326 540	–	–	52 933	–	–	–	379 473
G12/48	479	–	–	–	–	–	–	479
TOTAL	327 019	–	–	52 933	–	–	–	379 952
Paiements par Gouvernement								
Revenue Department	216 005	–	–	–	–	–	–	216 005
Department of Mineral Fuels, Ministry Of Energy	111 014	–	–	–	–	–	–	111 014
Ministry Of Energy	–	–	–	52 933	–	–	–	52 933
TOTAL	327 019	–	–	52 933	–	–	–	379 952

10

Comptes sociaux de TOTAL S.A.

10.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	440
<hr/>	
10.2 Comptes sociaux société mère	444
10.2.1 Compte de résultat	444
10.2.2 Bilan	445
10.2.3 Tableau des flux de trésorerie	446
10.2.4 Variation des capitaux propres	447
<hr/>	
10.3 Annexe aux comptes sociaux	448
<hr/>	
10.4 Autres informations financières société mère	464
10.4.1 Filiales et participations	464
10.4.2 Autres informations sur cinq ans	465
10.4.3 Proposition d'affectation du résultat 2019	465
10.4.4 Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices	466

10.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société TOTAL S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TOTAL S.A. (ci-après votre Société) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Risque identifié

Les titres de participation et les créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 106 milliards d'euros, représentent 97 % de l'actif. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et les créances rattachées à des participations à leur valeur nominale. Comme indiqué dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note « Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, ces titres et ces créances sont dépréciés selon les méthodes suivantes :

- concernant les participations du secteur Exploration-Production :
 - en l'absence d'une décision de mise en production, les titres de participation et les créances rattachées font l'objet d'une dépréciation à hauteur des dépenses d'exploration engagées par ces participations ;
 - dans l'hypothèse où il a été mis en évidence l'existence de réserves prouvées, la valeur de ces titres et de ces créances est limitée au montant des revenus futurs actualisés ;
- concernant les participations des autres secteurs, les provisions pour dépréciation des titres de participation et des créances rattachées sont déterminées en tenant compte de la performance financière des filiales, de l'évolution des résultats ou de leur valeur probable de négociation. Votre Société se fonde notamment sur les prévisions de flux futurs issus du plan stratégique produit par ses filiales.

Compte tenu de l'importance significative des titres de participation et des créances rattachées dans les comptes de votre Société, et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'utilité et à la détermination de certaines hypothèses, notamment la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation et des créances rattachées, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- tester le fonctionnement des contrôles clés de votre Société quant au processus de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées ;
- apprécier la conformité de la méthode de détermination des valeurs d'utilité appliquée par votre Société aux normes comptables en vigueur et sa cohérence par rapport à l'exercice précédent selon les titres de participation et les créances rattachées concernés ;
- sur un échantillon de titres et de créances rattachées, effectuer un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthode, en menant les travaux suivants, selon le cas :
 - apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
 - comparer les prévisions de revenus futurs actualisés au budget et au plan stratégique approuvés par la direction ;
 - comparer les capitaux propres retenus à ceux issus des comptes des entités concernées, ayant, le cas échéant, fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et examiner les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note « Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre Société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société TOTAL S.A. par votre assemblée générale du 13 mai 1998 pour le cabinet KPMG S.A. (en remplacement de CCAS, nommé en 1986, cabinet racheté par KPMG S.A. en 1997) et du 14 mai 2004 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la vingt-deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la seizième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 18 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Jacques-François Lethu
Associé

Eric Jacquet
Associé

Laurent Vitse
Associé

Céline Eydieu-Boutté
Associée

10.2 Comptes sociaux société mère

10.2.1 Compte de résultat

Exercice (en millions d'euros)		2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	(note 13)	6 337	7 377	7 085
Charges nettes d'exploitation	(note 14)	(6 931)	(8 089)	(6 955)
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	(note 15)	(198)	(23)	(111)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(792)	(735)	19
Charges et produits financiers	(note 16)	(259)	(489)	(790)
Dividendes	(note 17)	8 263	7 709	6 374
(Dotations) Reprises aux provisions financières	(note 18)	(472)	(1 448)	385
Autres charges et produits financiers	(note 19)	42	105	155
RÉSULTAT FINANCIER		7 574	5 877	6 124
RÉSULTAT COURANT		6 782	5 142	6 143
Résultat sur cessions de titres et prêts		8	118	46
Résultat sur cessions d'immobilisations		-	-	(37)
Éléments exceptionnels		(53)	(17)	206
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(note 20)	(45)	101	215
Participation et intéressement des salariés		(65)	(56)	(30)
Impôts	(note 21)	367	298	306
RÉSULTAT NET		7 039	5 485	6 634

10.2.2 Bilan

ACTIF

Au 31 décembre (en millions d'euros)

	2019	2018	2017
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	831	817	789
Amortissements et provisions	(516)	(475)	(426)
Immobilisations incorporelles, valeur nette (note 2)	315	342	363
Immobilisations corporelles	569	531	504
Amortissements et provisions	(418)	(385)	(359)
Immobilisations corporelles, valeur nette (note 2)	151	146	145
Titres de participation et créances rattachées	111 810	130 966	127 838
Provisions sur titres et créances rattachées	(5 395)	(5 404)	(4 814)
Autres immobilisations financières	565	1 378	26
Immobilisations financières, valeur nette	106 980	126 940	123 050
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	107 446	127 428	123 558
Actif circulant			
Stocks	2	2	6
Créances d'exploitation	1 750	1 812	2 350
Valeurs mobilières de placement	213	236	379
Disponibilités et dépôts à court terme	37	1	131
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 002	2 051	2 866
Charges constatées d'avance	1	5	9
Ecarts de conversion actif	141	192	276
TOTAL DE L'ACTIF	109 590	129 676	126 709

PASSIF

Au 31 décembre (en millions d'euros)

	2019	2018	2017
Capitaux propres (note 7)			
Capital	6 505	6 602	6 322
Primes	35 415	37 276	32 882
Réserves	3 934	3 934	3 934
Report à nouveau	13 222	14 424	14 156
Résultat net	7 039	5 485	6 634
Acompte sur dividendes	(5 235)	(5 018)	(4 710)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	60 880	62 703	59 218
Provisions pour risques et charges	9 245	8 611	7 762
Dettes			
Dettes financières long terme	31 601	37 804	37 828
Dettes financières court terme	2 495	14 733	15 590
Dettes d'exploitation	4 790	5 130	5 411
TOTAL DES DETTES	38 886	57 667	58 829
Produits constatés d'avance	70	94	118
Ecarts de conversion passif	510	601	782
TOTAL DU PASSIF	109 590	129 676	126 709

10.2.3 Tableau des flux de trésorerie

Exercice (en millions d'euros)	2019	2018	2017
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	7 039	5 485	6 634
Dotations (Reprises) aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	76	74	38
Dotations (Reprises) aux provisions des immobilisations financières	(9)	590	464
Dotations (Reprises) aux autres provisions	634	853	(795)
Marge brute d'autofinancement	7 740	7 002	6 341
(Profits) Pertes sur cessions	189	66	62
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	19 070	3 951	467
Autres, nets	(3)	55	399
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	26 996	11 074	7 269
Flux de trésorerie d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(42)	(30)	(19)
Acquisition de titres de participation et augmentations de prêts long terme	(1 691)	(3 523)	(2 124)
Investissements	(1 733)	(3 553)	(2 143)
Produits de cession sur titres et remboursements de prêts long terme	1 405	1 031	1 559
Désinvestissements	1 405	1 031	1 559
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	(328)	(2 522)	(584)
Flux de trésorerie de financement			
Augmentation de capital	403	412	459
Rachat d'actions propres	(2 510)	(3 684)	–
Dividende payé en numéraire relatif à l'exercice précédent	(4 216)	(3 476)	(1 845)
Acompte sur dividende payé en numéraire au titre de l'année en cours	(1 715)	(683)	(493)
Remboursement d'emprunts à long terme	–	–	–
Augmentation (Diminution) des dettes financières et concours bancaires courants	(18 594)	(1 251)	(4 838)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	(26 632)	(8 682)	(6 717)
Augmentation (diminution) des disponibilités et dépôts à court terme	36	(130)	(32)
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan d'ouverture	1	131	163
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan de clôture	37	1	131

10.2.4 Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Actions émises			Réserves et report à nouveau	Réserve de réévaluation	Total
	Nombre	Montant	Primes			
AU 1^{ER} JANVIER 2017	2 430 365 862	6 076	28 961	19 567	3	54 607
Solde du dividende payé en numéraire ^(a)	–	–	–	(734)	–	(734)
Solde du dividende payé en actions ^(a)	17 801 936	44	754	(746)	–	52
Résultat net 2017	–	–	–	6 634	–	6 634
Acompte sur dividende 2017 ^{(b)(c)}	–	–	–	(4 710)	–	(4 710)
Emission d'actions	2 649 308	6	97	–	–	103
Augmentation de capital réservée aux salariés	9 532 190	24	333	–	–	357
Variation des écarts de réévaluation	–	–	–	–	–	–
Frais liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés	–	–	(1)	–	–	(1)
Augmentation de capital par dividende payé en actions	68 640 320	172	2 738	–	–	2 910
AU 31 DÉCEMBRE 2017	2 528 989 616	6 322	32 882	20 011	3	59 218
Solde du dividende payé en numéraire ^(c)	–	–	–	(1 331)	–	(1 331)
Solde du dividende payé en actions ^(c)	5 798 335	15	287	(325)	–	(23)
Résultat net 2018	–	–	–	5 485	–	5 485
Acompte sur dividende 2018 ^{(c)(d)}	–	–	–	(5 018)	–	(5 018)
Emission d'actions ^(e)	99 619 164	249	4 036	–	–	4 285
Augmentation de capital réservée aux salariés	9 354 889	23	318	–	–	341
Variation des écarts de réévaluation	–	–	–	–	–	–
Frais liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés	–	–	(1)	–	–	(1)
Augmentation de capital par dividende payé en actions	41 430 702	104	1 932	–	–	2 036
Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention ^(f)	(44 590 699)	(111)	(2 178)	–	–	(2 289)
AU 31 DÉCEMBRE 2018	2 640 602 007	6 602	37 276	18 822	3	62 703
Solde du dividende payé en numéraire ^(g)	–	–	–	(1 668)	–	(1 668)
Résultat net 2019	–	–	–	7 039	–	7 039
Acompte sur dividende 2019 ^{(h)(i)}	–	–	–	(5 235)	–	(5 235)
Emission d'actions ^(j)	264 230	1	8	–	–	9
Augmentation de capital réservée aux salariés	10 047 337	25	370	(1)	–	394
Variation des écarts de réévaluation	–	–	–	–	–	–
Frais liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés	–	–	(1)	–	–	(1)
Augmentation de capital par dividende payé en actions	16 076 936	40	751	–	–	791
Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention ^(f)	(65 109 435)	(163)	(2 989)	–	–	(3 152)
AU 31 DÉCEMBRE 2019	2 601 881 075	6 505	35 415	18 957	3	60 880

(a) Solde du dividende 2016 payé en numéraire (0,62 euro par action).

(a) Solde du dividende 2016 : 799 millions d'euros payés en actions minoré de 53 millions d'euros d'ajustement comptable, conformément à l'Assemblée générale du 26 mai 2017.

(b) Acompte sur dividende versé en 2017 au titre du 1^{er} trimestre 2017 : dont 492 millions d'euros (0,62 euro par action) payés en numéraire et 1 054 millions d'euros payés en actions.

(b) Acompte sur dividende non versé en 2017 au titre des 2^e et 3^e trimestres 2017 : 3 164 millions d'euros (0,62 euro par action) avec l'option de paiement en actions.

(c) Solde du dividende 2017 payé en numéraire (0,62 euro par action).

(c) Solde du dividende 2017 : 302 millions d'euros payés en actions majoré de 23 millions d'euros d'ajustement comptable, conformément à l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2018.

(d) Acompte sur dividende versé en 2018 au titre du 1^{er} trimestre 2018 : dont 683 millions d'euros (0,64 euro par action) payés en numéraire et 995 millions d'euros payés en actions.

(d) Acompte sur dividende non versé en 2018 au titre des 2^e et 3^e trimestres 2018 : 3 339 millions d'euros (0,64 euro par action) avec l'option de paiement en actions.

(e) Dont 97 522 593 en rémunération de l'acquisition de Maersk Olie og Gas A/S et 2 096 571 actions par souscription de stocks options.

(f) cf. Note 7.

(g) Solde du dividende 2018 : 1 673 millions d'euros (0,64 euro par action) payés en numéraire minoré de 5 millions d'euros d'ajustement comptable, conformément à l'Assemblée générale du 29 mai 2019.

(h) Acompte sur dividende versé en 2019 au titre du 1^{er} trimestre 2019 pour 1 715 millions d'euros (0,66 euro par action), entièrement payés en numéraire.

(h) Acompte sur dividende non versé en 2019 au titre des 2^e et 3^e trimestres 2019 : 1 707 millions d'euros (0,66 euro par action) au titre du 2^{ème} trimestre et 1 813 millions d'euros (0,68 euro par action) au titre du 3^{ème} trimestre.

(i) 264 230 actions par souscription de stocks options.

10.3 Annexe aux comptes sociaux

NOTE 1	Principes comptables	449
NOTE 2	Immobilisations incorporelles et corporelles	450
NOTE 3	Titres de participation et créances rattachées	450
NOTE 4	Autres immobilisations financières	452
NOTE 5	Créances d'exploitation	452
NOTE 6	Valeurs mobilières de placement	452
NOTE 7	Capitaux propres	453
NOTE 8	Provisions pour risques et charges	455
NOTE 9	Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires	455
NOTE 10	Dettes financières	456
NOTE 11	Dettes d'exploitation	457
NOTE 12	Ecart de conversion	457
NOTE 13	Chiffre d'affaires	457
NOTE 14	Charges nettes d'exploitation	457
NOTE 15	Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	458
NOTE 16	Charges et produits financiers	458
NOTE 17	Dividendes	458
NOTE 18	(Dotations) reprises aux provisions financières	459
NOTE 19	Autres charges et produits financiers	459
NOTE 20	Résultat exceptionnel	459
NOTE 21	Régime fiscal	459
NOTE 22	Risque de change et de contrepartie	460
NOTE 23	Engagements hors bilan	460
NOTE 24	Ventilation de l'effectif moyen	461
NOTE 25	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions	461
NOTE 26	Autres	463

NOTE 1 Principes comptables

Les comptes de l'exercice 2019 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur (règlement ANC 2018-01).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2019 sont identiques à ceux de 2018.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'origine corrigée des incidences de la réévaluation légale de 1976. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

Constructions	20-30 ans
Mobilier, agencements	5-10 ans
Matériel de transport	2-5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5-10 ans
Matériel informatique	3-5 ans

Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend essentiellement :

- Les valeurs d'achat ou de production des logiciels, amorties sur leur durée d'utilité qui est généralement comprise entre 1 an et 3 ans.
- Les permis prouvés correspondant aux coûts des puits d'exploration ayant permis de reconnaître des réserves prouvées. Les coûts d'activités correspondent essentiellement aux droits d'entrée et bonus donnant accès à des réserves prouvées. À la mise en production des réserves, les puits d'exploration capitalisés sont amortis à l'Unité de Production sur la base des réserves prouvées développées.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition éventuellement corrigé de la réévaluation légale de 1976.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Pour le secteur Exploration-Production, les titres de participation et créances rattachées font l'objet d'une provision à hauteur des dépenses d'exploration en l'absence d'une décision de mise en production. Dans l'hypothèse où il a été mis en évidence l'existence de réserves prouvées, la valeur des titres et créances est limitée au montant des revenus futurs actualisés au moment de la clôture.

Pour les autres secteurs, les provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées sont déterminées en tenant compte

de la performance financière des participations, de l'évolution des résultats ou de leur valeur probable de négociation. La société se fonde notamment sur les prévisions de flux futurs issus du plan stratégique produit par les filiales.

Les autres immobilisations financières sont inscrites pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Elles sont dépréciées si la valeur vénale de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Stocks

Les stocks d'hydrocarbures bruts et de produits pétroliers sont évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour TOTAL S.A., une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation valorisée à la date d'arrêt des comptes.

Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les écarts de change latents sont comptabilisés en écart de conversion actif ou passif. Seules les pertes de change latentes générées par des positions isolées donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

Instruments financiers

TOTAL S.A. utilise des instruments financiers dans un but exclusif de couverture économique afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères.

Dans le cadre de cette politique, TOTAL S.A. peut avoir recours à des *swaps* de taux d'intérêt et des opérations à terme. Les différentiels d'intérêts attachés aux *swaps* ou les reports et déports attachés à ces opérations à terme sont constatés, *prorata temporis*, au compte de résultat en charges ou produits financiers, sur la durée de vie des instruments.

NOTE 2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2019			2018
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Siège	268	(206)	62	65
– Logiciel	134	(130)	4	3
– Droits miniers prouvés	99	(58)	41	45
– Autres immobilisations incorporelles	35	(18)	17	17
– Immobilisations en cours	–	–	–	–
Succursale (A.D.G.I.L.)^(a)	563	(310)	253	277
– Droits miniers prouvés	518	(310)	208	226
– Droits miniers non prouvés	45	–	45	51
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	831	(516)	315	342
Terrains	36	–	36	36
Constructions	95	(85)	10	15
Autres	438	(333)	105	95
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	569	(418)	151	146
TOTAL^(b)	1 400	(934)	466	488

(a) Les amortissements des succursales liés à l'activité commerciale sont comptabilisés en coût d'achat des marchandises vendues.

(b) Au 31 décembre 2018, les valeurs brutes et les amortissements et provisions s'élevaient respectivement à 1 348 millions d'euros et 860 millions d'euros.

NOTE 3 Titres de participation et créances rattachées

3.1 Variation des titres et créances rattachées

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Brut début de période	2019				Ecart de Conversion	Brut fin de période
		Augmentations		Diminutions			
		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires		
Titres de participation ^(a)	101 509	969	–	(59)	(2)	–	102 417
Créances rattachées ^(b)	29 457	706	34	(20 883)	(8)	87	9 393
TOTAL	130 966	1 675	34	(20 942)	(10)	87	111 810
Ventilation par secteur							
Exploration-Production ^(c)	9 563	82	–	(9)	–	3	9 639
Integrated Gas, Renewables & Power ^(c)	3 901	209	–	(8)	–	–	4 102
Marketing & Services	6 354	–	–	–	(10)	–	6 344
Raffinage-Chimie	27 205	–	–	(52)	–	–	27 153
Holding	83 943	1 384	34	(20 873)	–	84	64 572
TOTAL	130 966	1 675	34	(20 942)	(10)	87	111 810

(a) La variation des titres de participation au 31 décembre 2019 s'explique essentiellement par :
– La recapitalisation intra-groupe de sociétés de l'activité Integrated Gas, Renewables & Power,
– La cession de la participation dans la société WEPEC.

(b) Les mouvements des créances rattachées résultent essentiellement des flux de financement de Total Finance et Total Treasury.

(c) Reclassement de 104 millions d'euros en 2018 du secteur Exploration-Production vers le secteur Integrated Gas, Renewables & Power suite à la réorganisation des secteurs opérée en 2019.

3.2 Variation des provisions sur titres et créances rattachées

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2019				Fin de période
	Début de période	Dotations	Reprise	Ecart de conversion	
Titres de participation ^(a)	4 923	4	(76)	-	4 851
Créances rattachées ^(b)	481	71	(8)	-	544
TOTAL	5 404	75	(84)	-	5 395
Ventilation par secteur					
Exploration-Production ^(c)	2 108	66	-	-	2 174
Integrated Gas, Renewables & Power ^(c)	394	9	(20)	-	383
Marketing & Services	9	-	(9)	-	-
Raffinage-Chimie	2 887	-	(55)	-	2 832
Holding	6	-	-	-	6
TOTAL	5 404	75	(84)	-	5 395

(a) La variation des provisions sur titres de participation au 31 décembre 2019 s'explique essentiellement par la reprise liée à la cession de WEPEC.

(b) La variation des provisions sur créances au 31 décembre 2019 concerne essentiellement les prêts de l'activité Exploration.

(c) Reclassement de 84 millions d'euros en 2018 du secteur Exploration-Production vers le secteur Integrated Gas, Renewables & Power suite à la réorganisation des secteurs opérée en 2019.

3.3 Après provisions sur titres et créances rattachées

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2019			2018
	Brut	Provision pour dépréciation	Net	Net
Titres de participation	102 417	(4 851)	97 566	96 586
Créances rattachées ^{(a)(b)}	9 393	(544)	8 849	28 976
TOTAL^(c)	111 810	(5 395)	106 415	125 562
Ventilation par secteur				
Exploration-Production	9 639	(2 174)	7 465	7 461
Integrated Gas, Renewables & Power	4 102	(383)	3 719	3 501
Marketing & Services	6 344	-	6 344	6 345
Raffinage-Chimie	27 153	(2 832)	24 321	24 318
Holding	64 572	(6)	64 566	83 937
TOTAL	111 810	(5 395)	106 415	125 562

(a) Le montant brut au 31 décembre 2019 comprend 9 196 millions d'euros se rapportant aux entreprises liées.

(b) Le montant brut au 31 décembre 2019 se répartit entre échéances à moins d'un an et échéances à plus d'un an, soit respectivement 3 108 millions d'euros et 6 285 millions d'euros.

(c) Au 31 décembre 2018, les valeurs brutes et les provisions s'élevaient respectivement à 130 966 millions d'euros et 5 404 millions d'euros.

NOTE 4 Autres immobilisations financières

4.1 Variation des autres immobilisations financières

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2019						Ecart de conversion	Brut fin de période
	Brut début de période	Augmentations		Diminutions				
		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires			
Titres de l'activité portefeuille ^(a)	1 358	2 336	–	–	(3 152)	–	542	
Autres créances	19	14	–	(13)	–	–	20	
Dépôts et cautionnements	2	2	–	(1)	–	–	3	
TOTAL	1 379	2 352	–	(14)	(3 152)	–	565	

(a) Les variations des titres de l'activité de portefeuille correspondent à l'achat et à l'annulation des actions d'autodétention.

4.2 Après provisions sur les autres immobilisations financières

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2019			2018
	Brut	Provisions pour		
		dépréciation	Net	
Titres de l'activité portefeuille	542	–	542	1 358
Autres créances ^(a)	20	–	20	18
Dépôts et cautionnements	3	–	3	2
TOTAL	565	–	565	1 378

(a) Le montant net au 31 décembre 2019 est à moins d'un an à hauteur de 5 millions d'euros.

NOTE 5 Créances d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2019			2018
	Brut	Provisions pour		
		dépréciation	Net	
Créances clients et comptes rattachés	934	–	934	938
Autres créances d'exploitation	822	(6)	816	874
TOTAL^{(a)(b)}	1 756	(6)	1 750	1 812

(a) Dont 943 millions d'euros concernant les entreprises liées au 31 décembre 2019.

(b) Dont 1 751 millions d'euros à moins d'un an et 5 millions à plus d'un an au 31 décembre 2019.

NOTE 6 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2019, TOTAL S.A. détient 4 423 090 actions TOTAL pour un montant brut de 213 millions d'euros.

NOTE 7 Capitaux propres

7.1 Évolution du capital

Les variations du nombre d'actions composant le capital social s'analysent comme suit :

Evolution du nombre d'actions composant le capital social	
AU 31 DÉCEMBRE 2016^(a)	2 430 365 862
Actions émises en raison de :	
Augmentation de capital réservée aux salariés	9 532 190
Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions (deuxième acompte 2016, troisième acompte 2016, solde 2016 et premier acompte 2017)	86 442 256
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	2 649 308
AU 31 DÉCEMBRE 2017^(b)	2 528 989 616
Actions émises en raison de :	
Augmentation de capital réservée aux salariés	9 354 889
Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions (deuxième acompte 2017, troisième acompte 2017, solde 2017 et premier acompte 2018)	47 229 037
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	2 096 571
Emission d'actions en rémunération de l'acquisition de Maersk Olie og Gas A/S	97 522 593
Annulation d'actions d'autodétention	(44 590 699)
AU 31 DÉCEMBRE 2018^(c)	2 640 602 007
Actions émises en raison de :	
Augmentation de capital réservée aux salariés	10 047 337
Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions (deuxième acompte 2018 et troisième acompte 2018)	16 076 936
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	264 230
Annulation d'actions d'autodétention	(65 109 435)
AU 31 DÉCEMBRE 2019^(d)	2 601 881 075

(a) Dont 10 587 822 actions d'autodétention.

(b) Dont 8 376 756 actions d'autodétention.

(c) Dont 32 473 281 actions d'autodétention.

(d) Dont 15 474 234 actions d'autodétention.

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale extraordinaire (« AGE ») du 1^{er} juin 2018 a, dans sa dix-huitième résolution, délégué au Conseil d'administration la compétence de décider, dans un délai maximum de vingt-six mois, une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux adhérents (salariés et anciens salariés) à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (« ACRS »).

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'administration du 18 septembre 2019, agissant en vertu de la dix-huitième résolution susvisée, a décidé une ACRS, dans la limite de 18 millions d'actions portant jouissance courante. Le Conseil d'administration a délégué tous pouvoirs au Président-directeur général aux fins de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions à émettre. Cette augmentation de capital devrait être réalisée à l'issue de l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

Au cours des exercices 2017, 2018 et 2019, la Société a procédé aux ACRS dont les modalités sont décrites ci-après :

Exercices	2019	2018	2017
Date de l'ACRS	6 juin 2019	3 mai 2018	26 avril 2017
En vertu de	18 ^{ème} résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018	23 ^{ème} résolution de l'AGE du 24 mai 2016	
<i>Souscriptions</i>			
Nombre d'actions souscrites	9 845 111	9 174 817	9 350 220
Prix de souscription	40,10 euros	37,20 euros	38,10 euros
<i>Abonnement immédiat</i>			
Nombre d'actions attribuées	202 226	180 072	181 970
En vertu de	19 ^{ème} résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018	24 ^{ème} résolution de l'AGE du 24 mai 2016	
<i>Abonnement différé</i>			
Nombre d'actions attribuées	5 932	6 784	10 393
Nombre de bénéficiaires	1 187	1 360	2 086
Fin de la période d'acquisition	6 juin 2024	3 mai 2023	26 avril 2022

Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas proposer à l'Assemblée générale du 29 mai 2019 la reconduction de l'option pour le paiement du dividende en actions à compter du solde du dividende de l'exercice 2018.

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 31 décembre	2019	2018	2017
Nombre d'actions autodétenues par TOTAL S.A.	15 474 234	32 473 281	8 376 756
Pourcentage du capital social	0,59%	1,23%	0,33%
<i>Dont actions acquises et destinées à être annulées</i>	11 051 144	27 360 278	–
<i>Dont actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe</i>	4 357 324	5 044 817	8 345 847
<i>Dont actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions</i>	65 766	68 186	30 909

Annulation d'actions

Le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation conférée par la treizième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2017 de réduire, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société, par annulation d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et L. 225-213 du Code de commerce, a procédé aux annulations d'actions TOTAL suivantes :

Exercice	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions rachetées et annulées	Objectifs des rachats		Politique de retour à l'actionnaire ^(b)	Pourcentage du capital social à la date de l'opération ^(c)
			Annulation de la dilution ^(a)			
2019	11 décembre 2019	65 109 435 actions rachetées entre le 29 octobre 2018 et le 9 septembre 2019	34 860 133 actions émises en paiement des 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} acomptes au titre de l'exercice 2018		30 249 302 actions	2,44%
2018	12 décembre 2018	44 590 699 actions rachetées entre le 9 février et le 11 octobre 2018	28 445 840 actions émises en paiement des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} acomptes sur dividende, ainsi que du solde, au titre de l'exercice 2017		16 144 859 actions	1,66%
2017			n/a ^(d)			

(a) Annulation de la dilution au titre des actions émises, sans décote, en paiement du dividende en actions.

(b) Dans le cadre du programme de rachat d'actions de 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020.

(c) Pourcentage du capital social que les actions annulées représentaient à la date des opérations.

(d) TOTAL S.A. n'a procédé à aucune annulation d'actions au cours de l'exercice 2017.

7.2 Réserves

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2019	2018	2017
Réserve spéciale de réévaluation	3	3	3
Réserve légale	740	740	740
Réserves réglementées	2 808	2 808	2 808
Autres réserves	383	383	383
TOTAL	3 934	3 934	3 934

NOTE 8 Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Brut début de période	Dotations	2019 Reprises		Ecart de Conversion	Brut fin de période
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions pour risques financiers	8 029	483	-	-	-	8 512
Garantie des filiales de l'activité Exploration-Production	7 982	483	-	-	-	8 465
Provision pour risques liée aux créances et participations	47	-	-	-	-	47
Provisions pour risques d'exploitation et charges de rémunération	572	385	(224)	-	-	733
Provision pour retraites, pensions et obligations similaires ^(a)	171	53	(30)	-	-	194
Provision pour médailles du travail	10	2	-	-	-	12
Provision pour charge de rémunération	366	229	(192)	-	-	403
Autres provisions d'exploitation ^(c)	25	101	(2)	-	-	124
Provisions pour risques exceptionnels^(b)	10	-	(10)	-	-	-
TOTAL	8 611	868	(234)	-	-	9 245

(a) Cf. Note 9.

(b) Provision relative aux impôts à payer au titre des années antérieures.

(c) Dont 100 millions d'euros de dotations liés à l'engagement auprès de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de Notre-Dame de Paris.

NOTE 9 Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires

TOTAL S.A. participe à des régimes de prévoyance, retraite, préretraite et indemnités de départ. Pour les régimes à cotisations définies et les régimes mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

Les provisions pour retraites, pensions et obligations similaires au 31 décembre 2019 s'élèvent à 194 millions d'euros. Elles s'élevaient à 171 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués à l'aide de la méthode prospective dite des « unités de crédits projetées ». L'estimation actuarielle dépend de différents paramètres tels que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel de l'entreprise ainsi que les hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles utilisées au 31 décembre sont les suivantes :

	2019	2018
Taux d'actualisation	0,75%	1,60%
Taux moyen de revalorisation des salaires	2,80%	2,90%
Espérance de durée résiduelle moyenne d'activité	10-20 ans	10-20 ans

TOTAL S.A. enregistre dans ses comptes une provision correspondant à la dette actuarielle nette des actifs de retraite et des éléments différés à amortir lorsque cette somme constitue un passif de retraite.

Les gains et pertes actuariels résultant notamment des changements dans les hypothèses sont amortis linéairement sur la durée de vie active restante du personnel concerné.

L'engagement de la société pour les régimes non confiés à des organismes d'assurance extérieurs se rapproche de la provision constatée de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018
Dette actuarielle au 31 décembre	201	199
Eléments différés à amortir	(39)	(28)
PROVISIONS RETRAITES ET AUTRES AU 31 DÉCEMBRE	162	171

L'engagement de la société pour les régimes externalisés auprès de fonds d'assurance s'élève à :

(en millions d'euros)	2019	2018
Dette actuarielle au 31 décembre	579	560
Actifs de retraite	(492)	(510)
ENGAGEMENT NET AU 31 DÉCEMBRE	87	50
Provisions pour retraite et autres au 31 décembre	32	0

NOTE 10 Dettes financières

Echéances au 31 décembre (en millions d'euros)	2019	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans	2018
Emprunts obligataires					
EUR 2 500 2,25%					
Emprunt perpétuel remboursable à partir de 02/2021	1 000	–	1 000	–	2 500
EUR 2 500 2,625%					
Emprunt perpétuel remboursable à partir de 02/2025	2 500	–	–	2 500	2 500
EUR 1 500 1,750%					
Emprunt perpétuel remboursable à partir de 04/2024	1 500	–	–	1 500	
USD 1 200 0,5%					
Emprunt convertible non dilutif, 12/2015-12/2022 ^(a)	1 068	–	1 068	–	1 048
EUR 1 750 3,875%					
Emprunt perpétuel remboursable à partir de 05/2022	1 750	–	1 750	–	1 750
EUR 1 000 2,708%					
Emprunt perpétuel remboursable à partir de 05/2023	1 000	–	1 000	–	1 000
EUR 1 500 3,369%					
Emprunt perpétuel remboursable à partir de 10/2026	1 500	–	–	1 500	1 500
Intérêts courus	168	168	–	–	179
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	10 486	168	4 818	5 500	10 477
Emprunts divers ^(b)	21 477	194	21 283	–	27 905
Comptes courants financiers ^(c)	2 133	2 133	–	–	14 155
TOTAL	34 096	2 495	26 101	5 500	52 537

(a) Cet emprunt a été transformé en emprunt à taux variable par swaps d'émission adossés individuellement.

(b) Dont 21 430 millions d'euros en 2019 et 27 887 millions d'euros en 2018 concernant les entreprises liées.

(c) Dont 2 127 millions d'euros en 2019 et 14 155 millions d'euros en 2018 concernant les entreprises liées.

NOTE 11 Dettes d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2019	2018
Fournisseurs	631 ^(a)	1 088 ^(b)
Autres dettes d'exploitation	4 159	4 042
TOTAL^{(c)(d)}	4 790	5 130

- (a) A l'exclusion des factures non parvenues (403 millions d'euros), il reste un encours de 228 millions d'euros, dont :
- 177 millions d'euros liés aux succursales implantées à l'étranger vis-à-vis de fournisseurs étrangers et pour lesquels l'échéancier est le suivant :
 - à échoir à un mois 170 millions d'euros et à six mois au plus tard 7 millions d'euros ;
 - 37 millions d'euros hors Groupe dont l'échéancier est le suivant :
 - échu au 31 décembre 2019 pour 7 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2020 pour 30 millions d'euros ;
 - 14 millions d'euros vis-à-vis du Groupe dont l'échéancier est le suivant : échu au 31 décembre 2019 pour 13 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2020 pour 1 million d'euros.
- (b) A l'exclusion des factures non parvenues (475 millions d'euros), il reste un encours de 613 millions d'euros, dont :
- 413 millions d'euros liés aux succursales implantées à l'étranger vis-à-vis de fournisseurs étrangers et pour lesquels l'échéancier est le suivant :
 - à échoir à un mois 189 millions d'euros et à six mois au plus tard 224 millions d'euros ;
 - 193 millions d'euros hors Groupe dont l'échéancier est le suivant :
 - échu au 31 décembre 2018 pour 1 million d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2019 pour 192 millions d'euros ;
 - 7 millions d'euros vis-à-vis du Groupe dont l'échéancier est le suivant : échu au 31 décembre 2018 pour 6 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2019 pour 1 million d'euros.
- (c) Dont 345 millions d'euros en 2019 et 424 millions d'euros en 2018 concernant les entreprises liées.
- (d) Concerne en totalité des échéances à moins d'un an.

NOTE 12 Ecart de conversion

Compte tenu des méthodes de conversion décrites en note 1, les écarts de conversion actif et passif au 31 décembre 2019 correspondent à un écart de conversion net passif de 369 millions d'euros provenant essentiellement de la revalorisation des prêts en dollars.

NOTE 13 Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Moyen-Orient et reste du monde	Total
EXERCICE 2019	303	4 654	48	753	579	6 337
Hydrocarbures et produits pétroliers	-	4 305	-	-	2	4 307
Assistance technique	303	349	48	753	577	2 030
EXERCICE 2018	278	5 684	42	743	630	7 377
Hydrocarbures et produits pétroliers	-	5 359	-	-	134	5 493
Assistance technique	278	325	42	743	496	1 884

NOTE 14 Charges nettes d'exploitation

(en millions d'euros)	2019	2018
Coût d'achat des marchandises vendues	(3 938)	(5 031)
Autres achats et charges externes	(1 692)	(1 756)
Impôts, taxes et versements assimilés	(50)	(66)
Charges de personnel	(1 250)	(1 236)
TOTAL	(6 931)	(8 089)

NOTE 15 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en millions d'euros)

	2019	2018
Dotations aux amortissements et provisions		
– sur immobilisations corporelles et incorporelles	(37)	(31)
– pour retraites, pensions, obligations similaires et charges de rémunération	(284)	(292)
– pour autres charges d'exploitation	(101)	–
– sur actif circulant	–	(4)
SOUS TOTAL 1	(422)	(327)
Reprises sur provisions		
– sur immobilisations corporelles et incorporelles	–	–
– pour retraites, pensions, obligations similaires et charges de rémunération	222	304
– pour autres charges d'exploitation	2	–
SOUS TOTAL 2	224	304
TOTAL (1+2)	(198)	(23)

NOTE 16 Charges et produits financiers

(en millions d'euros)

	2019	2018
Charges financières		
Intérêts sur emprunts et charges assimilées	(615)	(629)
Pertes sur créances rattachées à des participations	(8)	(72)
SOUS TOTAL 1^(a)	(623)	(701)
Produits financiers		
Produits des créances de l'actif immobilisé	36	32
Intérêts sur dépôts court terme et produits assimilés	328	180
SOUS TOTAL 2^(b)	364	212
TOTAL (1+2)	(259)	(489)

(a) Dont (294) millions d'euros en 2019 et (337) millions d'euros en 2018 concernant les entreprises liées.

(b) Dont 161 millions d'euros en 2019 et 37 millions d'euros en 2018 concernant les entreprises liées.

NOTE 17 Dividendes

(en millions d'euros)

	2019	2018
Exploration-Production ^(a)	258	2 768
Integrated Gas, Renewables & Power ^(a)	75	99
Marketing & Services	719	386
Raffinage-Chimie	605	235
Holding	6 606	4 221
TOTAL	8 263	7 709

(a) Reclassement de 23 millions d'euros en 2018 du secteur Exploration-Production vers le secteur Integrated Gas, Renewables & Power suite à la réorganisation des secteurs opérée en 2019.

NOTE 18 (Dotations) reprises aux provisions financières

(en millions d'euros)

	2019	2018
Exploration-Production ^(a)	(442)	(1 104)
Integrated Gas, Renewables & Power ^(a)	(76)	(337)
Marketing & Services	9	-
Raffinage-Chimie	55	(7)
Holding	(18)	-
TOTAL	(472)	(1 448)

(a) Reclassement de (314) millions d'euros en 2018 du secteur Exploration-Production vers le secteur Integrated Gas, Renewables & Power suite à la réorganisation des secteurs opérée en 2019.

NOTE 19 Autres charges et produits financiers

Le profit net de 42 millions d'euros est entièrement constitué du résultat de change.

NOTE 20 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel dégagé est une perte de 45 millions d'euros, il est principalement constitué :

- D'un résultat de cession des titres de participation représentant un gain net de 8 millions d'euros.
- Des versements au titre de bourses et subventions accordées à hauteur de 13 millions d'euros.
- D'un mali lié au remboursement anticipé d'une partie de la dette obligataire pour 54 millions d'euros.
- D'une reprise de provisions de 9 millions d'euros relative aux impôts à payer au titre des années antérieures.

NOTE 21 Régime fiscal

TOTAL S.A. est assujettie à l'impôt français sur les sociétés selon les règles de droit commun, c'est-à-dire selon les règles de la territorialité de l'impôt prévues par l'article 209-I du Code général des impôts. D'autre part, TOTAL S.A. est imposée à l'étranger sur les résultats de ses exploitations directes situées à l'étranger.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 1992, TOTAL S.A. opte pour le régime de la fiscalité des groupes prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. En application de la convention d'intégration signée entre TOTAL S.A. et ses filiales intégrées, les déficits réalisés par celles-ci pendant la période d'intégration sont définitivement acquis à TOTAL S.A..

Le périmètre d'intégration fiscale se compose de la société mère et de 221 filiales détenues à plus de 95%, dont les principales contributrices au résultat fiscal intégré au 31 décembre 2019 sont :

- Total S.A. ;
- Total Raffinage France ;
- Total Petrochemicals France ;
- Total Marketing France ;
- Total Treasury ;
- Total Marketing Services.

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,33% pour les sociétés dont le chiffre d'affaires excède 250 M€), augmenté de la contribution sociale sur les bénéfices en vigueur en 2019 qui porte le taux global d'imposition des bénéfices à 34,43%.

Au titre de l'exercice 2019, TOTAL S.A. a enregistré en compte de résultat un produit net d'impôt de 367 millions d'euros qui se ventile en un produit net de 669 millions d'euros issu du versement des filiales françaises au titre de l'intégration fiscale et d'une charge d'impôt supportée par les succursales à l'étranger de 302 millions d'euros.

TOTAL S.A. n'enregistre pas d'impôts différés dans ses comptes sociaux. Toutefois les principales différences temporaires en base se détaillent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2019	2018
Provisions sur pensions, retraites et obligations similaires	195	171
Ecart de conversion (actif net) passif net	369	409
Autres, nets	166	156
TOTAL (ACTIF) PASSIF NET	730	736

NOTE 22 Risque de change et de contrepartie

La position de change générée, le cas échéant, par l'activité commerciale est systématiquement couverte par achat/vente de devises, essentiellement au comptant et parfois à terme. Quant aux actifs long terme en devises étrangères, TOTAL S.A. s'efforce de réduire le risque de change associé en adossant, si cela est possible, un financement dans la même devise.

L'encours d'instruments financiers est contrôlé par un service indépendant de la salle des marchés qui procède à des évaluations à la valeur de marché et à des estimations de sensibilité. Le risque de contrepartie est suivi régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale du Groupe.

NOTE 23 Engagements hors bilan

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2019	2018
Engagements donnés		
Garanties sur droits de douanes	1 136	1 136
Garanties sur emprunts bancaires	12 143	15 348
Garanties sur autres engagements ^(a)	28 816	29 898
Garanties sur lignes de crédit confirmées	55	47
Programme de financements court terme ^(b)	18 803	18 974
Programme d'émission d'emprunts obligataires ^(b)	45 130	46 277
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	106 083	111 680
Engagements reçus		
Garanties sur lignes de crédit confirmées	10 312	10 057
Garanties sur découverts autorisés confirmés	–	–
Autres engagements reçus	253	277
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	10 565	10 334

(a) Cette rubrique regroupe principalement les engagements suivants : accords actionnaires, garanties des financements, garanties de paiements, garanties de réservation de capacité de transport et stockage des hydrocarbures.

(b) Garanties des emprunts obligataires et des programmes de financements court terme émis par Total Capital, Total Capital International et Total Capital Canada. Sur un programme de 63 933 millions d'euros, 51 930 millions d'euros ont été émis au 31 décembre 2019 contre 47 905 millions au 31 décembre 2018.

Portefeuille d'instruments financiers dérivés

Les engagements hors bilan liés aux activités du Groupe sur les instruments financiers dérivés sont présentés ci-dessous.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2019	2018
Swaps d'émission		
Montant notionnel ^(a)	1 068	1 048
Valeur de marché, pied de coupon ^(b)	(66)	(121)
Options d'achats d'actions^(c)		
Montant notionnel ^(a)	1 068	1 048
Valeur de marché	66	91

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

(b) Cette valeur a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de marché en vigueur à la clôture des exercices.

(c) Achat d'options d'achat d'actions en vue de couvrir l'exposition économique de Total SA en cas d'exercice des droits de conversion attachés aux obligations convertibles émises remboursables en numéraire.

NOTE 24 Ventilation de l'effectif moyen

	2019	2018
Cadres	4 805	4 715
Agents de maîtrise	1 355	1 335
Techniciens, employés et ouvriers	170	175
TOTAL	6 330	6 225

NOTE 25 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions**25.1 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions TOTAL**

	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	11/05/2007	21/05/2010	21/05/2010		
Date d'attribution^(a)	15/09/2009	14/09/2010	14/09/2011		
Prix d'exercice	39,90 €	38,20 €	33,00 €		
Date d'échéance	15/09/2017	14/09/2018	14/09/2019		
Nombre d'options					
Existantes au 1^{er} janvier 2017	1 779 053	2 880 237	626 328	5 285 618	38,16 €
Notifiées	-	-	-	-	-
Annulées ^(b)	(195 370)	-	-	(195 370)	39,90 €
Exercées	(1 583 683)	(929 865)	(135 760)	(2 649 308)	38,95 €
Existantes au 1^{er} janvier 2018	-	1 950 372	490 568	2 440 940	37,15 €
Notifiées	-	-	-	-	-
Annulées ^(b)	-	(79 139)	-	(79 139)	38,20 €
Exercées	-	(1 871 233)	(225 338)	(2 096 571)	37,64 €
Existantes au 1^{er} janvier 2019	-	-	265 230	265 230	33,00 €
Notifiées	-	-	-	-	-
Annulées ^(b)	-	-	(1 000)	(1 000)	33,00€
Exercées	-	-	(264 230)	(264 230)	33,00€
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2019	-	-	-	-	N/A

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

(b) Parmi les options annulées en 2017, 2018 et 2019, (i) 195 370 options ont été annulées par anticipation ou sont devenues caduques le 15 septembre 2017 du fait de l'échéance du plan 2009, (ii) 79 139 options non exercées sont devenues caduques le 14 septembre 2018 du fait de l'échéance du plan 2010 et (iii) 1 000 options non exercées sont devenues caduques le 14 septembre 2019 du fait de l'échéance du plan 2011.

Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Pour les plans 2009 à 2011, le délai d'incessibilité de quatre ans n'est pas applicable aux bénéficiaires sous contrat avec une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels peuvent céder les actions issues d'exercice d'options à compter d'un délai de deux ans après la date d'attribution.

Depuis le Plan 2011, le Conseil d'Administration n'a procédé à aucune nouvelle attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions TOTAL et tous les plans d'options antérieurs au Plan 2011 sont désormais arrivés à échéance.

Par ailleurs, l'autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2016 d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, pour une durée de trente-huit mois, est arrivée à échéance et n'a pas été renouvelée.

25.2 Attribution gratuite d'actions de performance TOTAL

	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Total
Date d'Assemblée générale	16/05/2014	16/05/2014	24/05/2016	24/05/2016	24/05/2016	01/06/2018	
Date d'attribution	29/07/2014	28/07/2015	27/07/2016	26/07/2017	14/03/2018	13/03/2019	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	30/07/2017	29/07/2018	28/07/2019	27/07/2020	15/03/2021	14/03/2022	
Cession possible à compter du	30/07/2019	29/07/2020	29/07/2021	28/07/2022	16/03/2023	15/03/2024	
Nombre d'actions attribuées gratuitement							
Existantes au 1^{er} janvier 2017	4 364 500	4 730 735	5 637 560	-	-	-	14 732 795
Notifiées	-	-	-	5 679 949	-	-	5 679 949
Annulées	(2 157 820)	(31 480)	(29 050)	(910)	-	-	(2 219 260)
Attribuées définitivement	(2 206 680)	(1 950)	(1 410)	-	-	-	(2 210 040)
Existantes au 1^{er} janvier 2018	-	4 697 305	5 607 100	5 679 039	-	-	15 983 444
Notifiées	-	-	-	-	6 083 145	-	6 083 145
Annulées	-	(621 568)	(61 840)	(26 640)	(12 350)	-	(722 398)
Attribuées définitivement	-	(4 075 737)	(2 040)	(1 480)	-	-	(4 079 257)
Existantes au 1^{er} janvier 2019	-	-	5 543 220	5 650 919	6 070 795	-	17 264 934
Notifiées	-	-	-	-	-	6 447 069	6 447 069
Annulées	-	-	(1 267 392)	(41 220)	(41 260)	(39 246)	(1 389 118)
Attribuées définitivement	-	-	(4 275 828)	(1 840)	(1 100)	(180)	(4 278 948)
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2019	-	-	-	5 607 859	6 028 435	6 407 643	18 043 937

Les actions préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution pour les plans 2014 et suivants. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence ainsi que d'une condition de performance pour le plan 2014, de deux conditions de performance pour les plans 2015, 2016, 2017 et 2018 et de trois conditions de performance pour le plan 2019. Par ailleurs, la cession des actions attribuées gratuitement et définitivement ne peut intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Plan 2019

Le Conseil d'administration du 13 mars 2019 a attribué des actions de performance à certains salariés et mandataires sociaux de TOTAL S.A. ou des sociétés du Groupe, sous réserve que la condition de présence et les trois conditions de performance applicables soient satisfaites.

Toutes les actions attribuées sont soumises à la condition de présence.

Les conditions de performance s'appliquent dès la première action pour les bénéficiaires dirigeants. Pour les bénéficiaires non-dirigeants, l'attribution des 150 premières actions n'est pas soumise aux conditions de performance précitées, qui s'appliquent cependant sur les actions au-delà de ce seuil.

Le nombre définitif d'actions attribuées sera fonction du taux de rendement pour l'actionnaire (*Total Shareholder Return* ou TSR), de la variation annuelle du cash-flow net par action exprimé en dollar, ainsi que du point mort cash organique avant dividende, relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021 et appliqués de la manière suivante :

- pour 1/3 des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes ;
- pour 1/3 des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) en utilisant le critère de la variation annuelle du *cash flow* net par action exprimé en dollar.

En fonction du classement, un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année, pour ces deux premiers critères :

Classement	Taux d'attribution
1 ^{ère} place	180%
2 ^{ème} place	130%
3 ^{ème} place	80%
4 ^{ème} et 5 ^{ème} place	0%

- pour 1/3 des actions, le critère du point mort cash organique avant dividende sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) comme suit. Le point mort cash organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement⁽¹⁾ (MBA) couvre les investissements organiques.⁽²⁾ Il permet de mesurer la capacité du Groupe à résister à des variations de prix du baril de Brent.

(1) Marge brute d'autofinancement (MBA) : flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement.

(2) Investissements organiques : investissement nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

- le taux maximum d'attribution sera atteint, si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b,
- le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b,
- les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année.

Pour chacun de ces trois critères, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (sur chacun des trois exercices sociaux sur lesquels sont appréciées les conditions de performance) sera arrondie au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%) et plafonnée à 100%.

Chaque critère pèsera pour 1/3 dans le taux d'attribution définitif. Le taux d'attribution définitif sera arrondi au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%). Le nombre d'actions attribuées définitivement, après constatation des conditions de performance, sera arrondi au nombre entier supérieur d'actions en cas de rompu.

NOTE 26 Autres

Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues en 2019 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe en

fonction au 31 décembre 2019 (13 personnes, inchangé par rapport au 31 décembre 2018) s'est élevé à 13,27 millions d'euros en 2019 (contre 14,86 millions d'euros en 2018), dont 10,62 millions d'euros pour les membres du Comité exécutif (8 personnes). La part variable a représenté 45,41% de ce montant global de 13,27 millions d'euros.

Les principaux dirigeants du Groupe incluent au 31 décembre 2019 les membres du Comité exécutif et les quatre directeurs des fonctions centrales Groupe membres du Comité Performance Groupe (Communication, Juridique, Hygiène Sécurité Environnement, Communication Financière) et le Trésorier du Groupe.

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence, s'élèvent à 1,40 million d'euros en 2019, comme en 2018.

Les engagements de retraite au profit des principaux dirigeants du Groupe et de certains membres du Conseil d'administration, salariés et anciens salariés du Groupe s'élèvent à 100,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 102,2 millions d'euros au 31 décembre 2018). Ils concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance.

Litiges

Les litiges concernant TOTAL S.A. sont inclus dans la note 12.2 – Autres risques et engagements – de l'annexe aux comptes consolidés jointe dans le document d'enregistrement universel.

10.4 Autres informations financières société mère

10.4.1 Filiales et participations

31 décembre 2019 (en millions d'euros)	Quote-part du capital détenu en %	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes attribués	Avals et cautions
				brute	nette					
Filiales										
Chartering and Shipping Services S.A.	100,0	12	126	92	92	-	1 819	23	-	-
Omnium Reinsurance Company S.A.	100,0	36	1 428	114	114	-	-	141	45	-
Saft Groupe S.A.	100,0	27	896	969	969	-	796	34	25	-
Total China Investment Co Ltd	100,0	165	167	140	140	-	431	44	48	-
Total DE – Centrale él. Pont-sur-Sambre	100,0	30	82	126	126	-	124	7	-	-
Total DE – Centrale él. Toul Power	100,0	35	70	98	98	-	111	5	-	-
Total Direct Energie S.A.	100,0	5	506	2 002	2 002	-	2 219	(44)	-	-
Total E&P Angola Block 25	100,0	251	262	228	-	-	-	15	-	-
Total E&P Angola Block 39	100,0	138	137	148	-	-	-	-	-	-
Total E&P Angola Block 40	100,0	251	281	228	-	-	-	16	-	-
Total E&P Côte d'Ivoire CI-514	100,0	96	-	96	-	-	-	-	-	-
Total E&P Danmark A/S	100,0	27	7 711	4 339	4 339	57	-	307	-	-
Total E&P Holding Ichthys	100,0	97	(401)	84	-	-	-	(19)	-	-
Total E&P Iraq	100,0	15	24	67	67	-	363	21	-	-
Total E&P Madagascar	100,0	161	-	161	-	-	-	-	-	-
Total E&P Maroc	100,0	75	-	75	-	-	-	-	-	-
Total E&P Nigeria Deepwater G Ltd.	100,0	-	5	147	-	-	-	(1)	-	-
Total E&P Nurmunai	100,0	120	(118)	120	-	-	-	-	-	-
Total E&P South East Mahakam	100,0	101	(83)	101	-	-	-	-	-	-
Total Eren Holding	33,9	526	96	268	268	-	-	19	-	-
Total Gasandes	100,0	-	8	148	1	-	-	-	-	-
Total Gestion USA	100,0	4 759	1 310	4 759	4 759	-	-	35	-	-
Total Holdings Europe	53,2	65	10 169	4 446	4 446	-	-	2 224	796	-
Total Holdings S.A.S. (ex Elf Aquitaine)	100,0	2 889	40 809	46 905	46 905	-	-	5 398	5 746	-
Total Marketing Services	100,0	324	3 113	6 204	6 204	-	37	651	671	-
Total Qatar	100,0	-	178	2 855	2 855	-	-	(1)	-	-
Total Raffinage Chimie	100,0	934	12 253	13 171	13 171	-	-	88	601	-
Total Raffinage France	60,2	190	664	3 188	473	-	18 896	(255)	-	212
Total Refining & Chemicals Saudi Arabia S.A.S.	100,0	80	53	80	80	505	1	(3)	-	-
Total Renewables (ex Total Solar)	100,0	16	6	125	41	-	4	8	-	-
Total Oil Trading S.A.	100,0	5	7 362	9 900	9 900	-	89 305	1 251	-	-
Autres ^{(a)(c)}	-	-	-	1 575	1 058	8 831	-	-	331	77 055 ^(b)
TOTAL GÉNÉRAL				102 959	98 108	9 393			8 263	77 267

(a) Dont Total Finance pour 5 021 millions d'euros et Total Treasury pour 3 094 millions d'euros.

(b) Dont 63 933 millions d'euros concernant Total Capital, Total Capital International et Total Capital Canada pour les programmes d'émission d'emprunts obligataires et de financements court terme.

(c) Cette rubrique concerne les filiales et participations dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital.

10.4.2 Autres informations sur cinq ans

Capital en fin d'exercice (en millions d'euros)	2019	2018	2017	2016	2015
Capital social	6 505	6 602	6 322	6 076	6 100
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 601 881 075	2 640 602 007	2 528 989 616	2 430 365 862	2 440 057 883
Nombre d'actions futures à créer :					
– options de souscription d'actions	–	265 320	2 440 940	5 285 618	9 317 840
Opérations et résultats de l'exercice (en millions d'euros)	2019	2018	2017	2016	2015
Chiffre d'affaires commercial hors taxes	4 307	5 493	5 146	4 942	6 876
Provisions pour participation et intéressement des salariés au titre de l'exercice	54	52	38	51	43
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	7 039	5 485	6 634	4 142	11 067
Report à nouveau antérieur	13 222	14 424	14 156	16 035	10 906
Résultat à affecter	20 261	19 909	20 790	20 177	21 973
Résultat distribué y compris acompte sur dividendes	7 016	6 898	6 665	6 104	6 081
Report à nouveau	13 245	13 011	14 125	14 073	15 892
Résultats par action (en euros)	2019	2018	2017	2016	2015
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions ^(a)	2,96	2,61	2,54	1,73	6,41
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions ^(a)	2,71	2,06	2,66	1,73	4,80
Dividende net attribué à chaque action	2,68	2,56	2,48	2,45	2,44
Personnel (en millions d'euros)	2019	2018	2017	2016	2015
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice ^(b)	6 330	6 225	6 304	6 902	7 076
Montant de la masse salariale de l'exercice	924	921	896	963	863
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	340	327	335	363	394

(a) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre moyen d'actions pondéré dilué sur l'année, en excluant les actions d'autocontrôle et d'autodétention.

(b) Y compris les collaborateurs en congé de fin de carrière ou en préretraite (Dispenses d'activité : 106 personnes en 2015, 130 personnes en 2016, 168 personnes en 2017, 183 personnes en 2018 et 185 personnes en 2019).

10.4.3 Proposition d'affectation du résultat 2019

(Dividende net proposé : 2,68 euros par action) (en euros)

Résultat de l'exercice	7 039 462 288
Report à nouveau antérieur	13 221 944 114
MONTANT À RÉPARTIR	20 261 406 402
Dividende au titre de 2019 : 2,68 euros par action	7 016 069 318
Report à nouveau	13 245 337 084
MONTANT RÉPARTI	20 261 406 402

10.4.4 Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices

Exercices (en millions d'euros)		Apports en numéraire		Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société
		Nominal	Primes		
2015	VARIATION DE CAPITAL				
	Exercice d'options de souscription d'actions	4	55	5 967	2 386 737 131
	Augmentation de capital réservée aux salariés	26	354	5 993	2 397 216 541
	Augmentation de capital par dividende payé en actions	107	1 538	6 100	2 440 057 883
2016	VARIATION DE CAPITAL				
	Exercice d'options de souscription d'actions	6	85	6 106	2 442 295 801
	Augmentation de capital par dividende payé en actions	221	3 126	6 327	2 530 697 130
	Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention	(251)	(4 514)	6 076	2 430 365 862
2017	VARIATION DE CAPITAL				
	Exercice d'options de souscription d'actions	7	97	6 083	2 433 015 170
	Augmentation de capital réservée aux salariés	24	332	6 106	2 442 547 360
	Augmentation de capital par dividende payé en actions	216	3 492	6 322	2 528 989 616
2018	VARIATION DE CAPITAL				
	Exercice d'options de souscription d'actions	5	74	6 328	2 531 086 187
	Emission d'actions en rémunération de l'acquisition de Maersk Olie og Gas A/S	244	3 962	6 572	2 628 608 780
	Augmentation de capital réservée aux salariés	23	317	6 595	2 637 963 669
	Augmentation de capital par dividende payé en actions	118	2 219	6 713	2 685 192 706
	Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention	(111)	(2 178)	6 602	2 640 602 007
2019	VARIATION DE CAPITAL				
	Exercice d'options de souscription d'actions	1	8	6 603	2 640 866 237
	Augmentation de capital réservée aux salariés	25	369	6 628	2 650 913 574
	Augmentation de capital par dividende payé en actions	40	751	6 668	2 666 990 510
	Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention	(163)	(2 989)	6 505	2 601 881 075

Glossaire

Les termes « TOTAL » et « Groupe » utilisés dans le présent document se réfèrent, de façon collective, à TOTAL S.A. et l'ensemble de ses sociétés consolidées, détenues directement ou indirectement, situées en France ou à l'étranger. Le terme « Société » utilisé dans ce document se réfère exclusivement à TOTAL S.A., société mère du Groupe.

Abréviations

€ :	euro
\$USD :	dollar américain
ADR :	<i>American depositary receipt</i> (attestant un ADS)
ADS :	<i>American depositary share</i> (représentant une action d'une société)
AMF :	Autorité des marchés financiers
API :	American Petroleum Institute
CO₂ :	dioxyde de carbone
DACF :	<i>debt adjusted cash flow</i> (se reporter à la définition ci-après de la marge brute d'autofinancement hors frais financiers)
FLNG :	<i>floating liquefied natural gas</i>
FPSO :	<i>floating production, storage and offloading</i>
FSRU :	<i>floating storage and regasification unit</i>
GES :	gaz à effet de serre
GNC :	gaz naturel compressé
GNL :	gaz naturel liquéfié
GNV :	gaz naturel véhicule
GPL :	gaz de pétrole liquéfié
HSE :	hygiène, sécurité, environnement
IFRS :	<i>International Financial Reporting Standards</i>
IPIECA :	International Petroleum Industry Environmental Conservation Association
LGN :	liquides de gaz naturel
MCV :	marge sur coûts variables – Raffinage Europe
OML :	<i>oil mining lease</i>
ROACE :	rentabilité des capitaux moyens employés (<i>Return On Average Capital Employed</i>)
ROE :	Rentabilité des capitaux propres moyens (<i>Return On Equity</i>)
SEC :	<i>United States Securities and Exchange Commission</i>

Unités de mesures

/an	= par an
b	= baril ⁽¹⁾
bep	= baril équivalent pétrole
BTU	= <i>British thermal unit</i>
CO₂e	= équivalent CO ₂
G	= milliard
GW	= gigawatt
GWh	= gigawatt-heure
/j	= par jour
k	= mille
km	= kilomètre
m	= mètre
m³	= mètre cube ⁽¹⁾
M	= million
MW	= mégawatt
pc	= pied cube
t	= tonne (métrique)
TWh	= térawatt heure
W	= watt

Table de conversion

1 acre	≈ 0,405 hectare
1 b	= 42 gallons US ≈ 159 litres
1 b/j de pétrole brut	≈ 50 t/an de pétrole brut
1 Gm³/an	≈ 0,1 Gpc/j
1 km	≈ 0,62 mile
1 m³	≈ 35,3 pc
1 Mt de GNL	≈ 48 Gpc de gaz
1 Mt/an de GNL	≈ 131 Mpc/j de gaz
1 t d'huile	≈ 7,5 b d'huile (pour une densité de 37° API)
1 bep = 1 b de pétrole brut	≈ 5 395 pc de gaz en 2019 ⁽²⁾ (5 387 pc en 2018 et 5 396 pc en 2017)

(1) Volumes de liquide et de gaz rapportés aux conditions standards internationales (15°C et 1 atm).

(2) Le gaz naturel est converti en barils équivalents pétrole en utilisant un ratio pied cube de gaz naturel par baril équivalent. Ce taux est calculé sur la base du contenu énergétique équivalent moyen des réserves de gaz naturel pendant les périodes concernées, et est sujet à changements. Le taux de la table de conversion est applicable aux réserves de gaz naturel de TOTAL au niveau du Groupe.

A**acquisition de ressources**

Acquisition d'un intérêt dans un titre minier pétrolier et/ou gazier par le transfert des droits et obligations dans le permis ou la licence correspondante et dans les contrats y afférents, en vue d'y exploiter les hydrocarbures récupérables.

activités hydrocarbures Amont

Les activités hydrocarbures Amont englobent les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power. Elles n'incluent pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

appréciation (délinéation)

Ensemble des opérations, réalisées après une découverte, ayant pour but de déterminer les limites ou l'extension d'un gisement d'hydrocarbures, d'évaluer ses réserves et son potentiel productif.

association/consortium/joint venture

Termes communément utilisés pour décrire un projet dans lequel deux entités ou plus participent. Pour les principes et méthodes de consolidation applicables aux différents types de partenariat selon les normes IFRS, se reporter à la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

arrêt

Mise à l'arrêt provisoire d'une installation pour entretien, révision complète ou modernisation.

B**baril**

Unité de mesure de volume de pétrole brut, correspondant à 42 gallons US ou 159 litres.

baril équivalent pétrole (bep)

Unité conventionnelle de mesure permettant de ramener l'énergie libérée par une quantité de combustible à celle dégagée par la combustion d'un baril de pétrole.

biocarburant

Combustible liquide ou gazeux utilisable pour le transport produit à partir de biomasse et répondant à des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la référence fossile.

biogaz (génération électrique à partir de)

Combustion du gaz produit par fermentation de matières organiques non fossiles (biomasse).

biomasse

Ensemble de la matière organique d'origine végétale ou animale.

bitume

Terme faisant référence au bitume naturel, pétrole dans un état solide ou semi-solide dans un dépôt naturel. Dans son état naturel, il contient habituellement du soufre, des métaux, et autres composés non-hydrocarbures. Le bitume a une viscosité supérieure à 10 000 centipoises à la température du gisement et à la pression atmosphérique.

Brent

Qualité de pétrole brut (38°API) produite en mer du Nord, issue du gisement de Brent et des champs voisins.

Brent Daté

Terme de marché qui représente le minimum de la valeur des cargaisons de pétrole brut physique Brent, Forties, Oseberg ou Ekofisk, dont la période de chargement est comprise entre le 10^e et le 25^e jour à venir. Les cotations du Brent daté sont utilisées, directement ou indirectement, comme cotations de référence sur le marché international du brut.

C**capacité brute**

Capacité exprimée sur une base 100% quelle que soit la participation détenue dans l'actif.

capacité de traitement

Capacité de traitement annuel de pétrole brut des unités de distillation atmosphérique d'une raffinerie.

captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone (CCUS)

Technologies destinées à réduire les GES dans l'atmosphère consistant à capter (C) le CO₂ puis le comprimer et le transporter afin, soit de l'utiliser (U) dans divers procédés industriels (comme la récupération améliorée de la production d'huiles ou de gaz ou la production de produits chimiques), soit de l'injecter dans des formations géologiques profondes pour stockage (S) permanent.

cash flow net

Marge brute d'autofinancement – investissements nets (y compris les autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle).

catalyseurs

Substances qui augmentent la vitesse d'une réaction chimique. Dans les processus de raffinage, ils sont utilisés dans les unités de conversion (réformeur, hydrocraqueur, craqueur catalytique) et de désulfuration. Les principaux catalyseurs sont les métaux précieux (platine) ou des métaux moins nobles tels que le nickel et le cobalt.

cogénération

Production simultanée d'énergie électrique et thermique à partir d'un combustible (gaz, fioul ou charbon).

coker (unité de conversion profonde)

Installation qui permet, par craquage de résidus de distillation, d'obtenir des produits légers (gaz, essence, diesel) et du coke.

condensats

Hydrocarbures légers produits avec le gaz naturel qui existent dans le pétrole et le gaz – soit en solution, soit en phase gazeuse – aux conditions initiales de pression et de température du réservoir et qui sont récupérés à l'état liquide dans des séparateurs, des installations sur les sites ou des unités.

consortium

Se reporter à la définition d'« association/consortium/joint venture » ci-dessus.

contrat de concession

Contrat de recherche et d'exploitation par lequel un État-hôte concède à une compagnie pétrolière et gazière (ou un consortium) le droit d'explorer une zone géographique et de développer et produire les réserves éventuelles. La compagnie pétrolière et gazière (ou le consortium) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations. En contrepartie, elle dispose de la totalité de la production.

contrat de partage de production (PSA, PSC)

Contrat de recherche et d'exploitation par lequel l'État-hôte ou, plus fréquemment, sa société nationale, délègue à une compagnie pétrolière ou gazière (l'entrepreneur) ou un consortium (le groupe entrepreneur) le droit d'explorer une zone géographique et de développer les gisements découverts. L'entrepreneur (ou groupe entrepreneur) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil/gas* destinée au remboursement de ses dépenses et investissements. Le solde de la production, ou *profit oil/gas*, est ensuite partagé entre l'entrepreneur (groupe entrepreneur) d'une part et la société nationale et/ou l'État-hôte d'autre part.

contrat de service à risque

Contrat de service à risque où les investissements et les risques sont à la charge de l'entrepreneur. Celui-ci reçoit généralement une quote-part de la production au titre du remboursement des investissements majorés des intérêts et une rémunération monétaire liée à la performance du champ.

conversion

Opération de raffinage visant à transformer les produits lourds (fioul lourd) en produits plus légers ou moins visqueux (essences, carburateurs, etc.).

conversion biochimique

Conversion de ressources carbonées par des transformations biologiques (réactions faisant intervenir des organismes vivants). La fermentation de sucre en éthanol en est un exemple.

conversion thermochimique

Conversion de ressources carbonées (gaz, charbon, biomasse, déchets, CO₂) par des transformations dites thermiques (réactions chimiques contrôlées par l'action combinée de la température, de la pression et souvent d'un catalyseur). La gazéification en est un exemple.

cost oil/gas

Dans le cadre d'un contrat de partage de production, part de la production d'hydrocarbures mise à la libre disposition de l'entrepreneur (groupe entrepreneur) et déterminée contractuellement pour le remboursement des dépenses d'exploration, de développement, d'exploitation et de restitution des sites (dépenses dites « récupérables »). Ce remboursement peut être plafonné à un *cost stop*, fixé par contrat, correspondant à la part maximum de la production qui peut être affectée au remboursement des dépenses.

coûts de production

Coûts liés à la production d'hydrocarbures selon la réglementation FASB ASC 932-360-25-15.

coûts techniques

Ratio (Coûts de production* + charges d'exploration + amortissements*)/production de l'année. *hors éléments non-récurrents.

craquage

Processus de raffinage qui consiste à transformer les molécules d'hydrocarbures de grandes dimensions, complexes et lourdes, en molécules plus simples et plus légères, en recourant à la chaleur, à la pression et parfois à un catalyseur. On distingue le craquage catalytique du vapocraquage réalisé sans catalyseur à l'aide de la chaleur. Le craquage permet alors d'obtenir notamment de l'éthylène et du propylène.

D**dégoullottage**

Modification d'une installation permettant d'en augmenter la capacité de production.

degré API

Échelle établie par l'American Petroleum Institute pour mesurer la densité des pétroles. Un degré API élevé signifie un pétrole léger dont le raffinage conduit à un rendement élevé en essence.

dettes financières nettes

Dettes financières non courantes, y compris part à moins d'un an, dettes financières et autres passifs financiers courants, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants.

développement

Ensemble des opérations entreprises pour pouvoir accéder à des réserves prouvées et mettre en place des installations techniques pour l'extraction, le traitement, l'acheminement et l'entreposage du pétrole et du gaz : forages de puits de développement ou d'injection, plateformes, *pipelines*, etc.

distillats

Produits obtenus par distillation atmosphérique de pétrole brut ou par distillation sous vide. Cela inclut les distillats moyens tels que les produits pour l'aviation, le carburant diesel et le fioul domestique.

domaine minier

Zones sur lesquelles s'exercent les droits miniers.

droits miniers

Droits d'explorer et/ou d'exploiter les hydrocarbures sur une zone spécifique pour une durée déterminée. Ils recouvrent les notions de « permis », « licence », « titre », etc.

durée de vie des réserves

Indicateur synthétique, calculé à partir des données publiées dans le cadre de l'ASC 932, qui correspond au rapport des réserves prouvées en fin de période, sur la production de l'année écoulée.

E**effet de prix**

Impact d'une variation du prix des hydrocarbures sur les volumes dus au titre des contrats de partage de production et sur les limites de production économique.

effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe. Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par référence à la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par le Comité exécutif de TOTAL et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS. Les normes IFRS prévoient que les stocks de Trading soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours *spot* de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de Trading en juste valeur sur la base de cours *forward*. Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de Trading, TOTAL conclut des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne du Groupe, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

énergies fossiles

Énergies produites à partir de pétrole, gaz naturel et charbon.

énergies renouvelables

Source d'énergie dont les stocks se reconstituent ou sont inépuisables, comme le solaire, l'éolien, l'hydraulique, la biomasse et la géothermie.

éthane

Gaz combustible de la famille des alcanes composé de deux atomes de carbone, incolore et inodore, que l'on peut trouver dans le gaz naturel et le gaz de pétrole.

éthanol

Également appelé alcool éthylique ou communément alcool, l'éthanol s'obtient par fermentation de sucre (betterave, canne à sucre) ou d'amidon (céréales). L'éthanol a de nombreuses applications d'ordre alimentaire, chimique ou énergétique (biocarburant).

éthylène/propylène

Produits pétrochimiques issus du craquage de naphta ou d'hydrocarbures légers et intervenant dans la fabrication du polyéthylène et du polypropylène notamment, deux matières plastiques fréquemment utilisées dans les emballages, l'industrie automobile, l'électroménager, le sanitaire et le textile.

études de FEED (*front-end engineering design*)

Ensemble des études de définition du projet et de préparation de son exécution. Dans le processus de TOTAL, elles couvrent les phases d'avant-projet et de mise en œuvre préparatoire (*basic engineering*).

F***farm-in* (ou *farm-out*)**

Acquisition (ou cession) de la totalité ou d'une partie d'un intérêt dans un titre minier pétrolier et/ou gazier par le transfert des droits et obligations dans le permis ou la licence correspondante et dans les contrats y afférents.

farnésène

Molécule hydrocarbonée comportant 15 atomes de carbone, qui peut être utilisée pour la fabrication de carburant ou de composés chimiques.

FLNG (*floating liquefied natural gas*)

Unité flottante permettant la liquéfaction du gaz naturel et le stockage du GNL.

FPSO (floating production, storage and offloading)

Unité flottante intégrée regroupant les équipements permettant de produire, traiter et stocker les hydrocarbures et de les transférer directement en mer à un pétrolier.

fracturation hydraulique

Technique permettant de fracturer la roche pour en améliorer la perméabilité.

FSRU (floating storage and regasification unit)

Unité flottante permettant de regazéifier et stocker le GNL.

G**gaz associé**

Gaz libéré lors de la production de pétrole.

gaz commercial

Gaz issu des installations amont destiné au marché du gaz de manière directe ou indirecte.

gaz de schiste

Gaz naturel contenu dans une roche mère et n'ayant pas migré dans un réservoir.

gaz naturel

Mélange d'hydrocarbures légers gazeux extraits depuis des réservoirs souterrains. Il est composé principalement de méthane, mais peut aussi contenir de l'éthane jusqu'à 10 %, molécules à 1 ou 2 atomes de carbone, et d'autres composés en petite quantité.

GNL (gaz naturel liquéfié)

Gaz naturel qui a été liquéfié par refroidissement à une température de l'ordre de - 160°C pour le transporter, ce qui permet de réduire son volume d'un facteur de près de 600.

GPL (gaz de pétrole liquéfié)

Hydrocarbures légers (dont les composants sont le propane et le butane, faisant partie de la famille des alcanes composés respectivement de 3 et 4 atomes de carbone), gazeux dans les conditions normales de température et de pression et maintenus dans un état liquide en augmentant la pression ou en diminuant la température. Le GPL fait partie des LGN.

H**huile**

Terme générique qui désigne le pétrole brut, les condensats et les liquides de gaz naturel.

huile de schiste

Huile contenue dans une roche mère et n'ayant pas migré dans un réservoir.

hydrocarbures

Mélange de molécules composé principalement d'atomes de carbone et d'hydrogène. Ils peuvent être solides comme l'asphalte, liquides comme le pétrole brut ou gazeux comme le gaz naturel. Ils peuvent inclure des composants avec du soufre, de l'azote, des métaux, etc.

hydrocarbures non conventionnels

Pétrole et gaz qui ne peuvent être produits ou extraits en utilisant des techniques classiques. Ces hydrocarbures comprennent généralement l'huile et le gaz de schiste, les gaz de charbon, le gaz situé dans des réservoirs très peu perméables, les hydrates de méthane, les bruts extra lourds, les bitumes, et les hydrocarbures liquides ou gazeux générés lors de la pyrolyse des schistes bitumineux.

hydrocraqueur

Unité de la raffinerie qui utilise des catalyseurs et une pression extrêmement élevée, en présence de surplus d'hydrogène, pour convertir les huiles lourdes en fractions plus légères.

I**installations oil & gas opérées**

Installations opérées par le Groupe dans le cadre des activités d'hydrocarbures Amont et des activités des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services. Elles n'incluent pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

investissements bruts

Investissements y compris acquisitions et augmentation des prêts non courants.

investissements nets

Investissements organiques + acquisitions nettes.

investissements organiques

Investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

J**joint venture**

Se reporter à la définition d'« association/consortium/joint venture » ci-dessus.

juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

L**LGN (liquides de gaz naturel)**

Un mélange d'hydrocarbures légers que l'on trouve dans la phase gazeuse à température et pression ambiantes et qui sont récupérés sous forme liquide dans des unités de traitement du gaz. Les LGN incluent l'éthane, le propane et le butane.

lignocellulose

Le constituant principal de la paroi cellulaire des plantes. Elle peut provenir aussi bien des résidus agricoles et forestiers ou des sous-produits de transformation du bois que de cultures dédiées et représente la source de carbone renouvelable la plus abondante de la planète. Cette abondance et sa composition (très riche en sucres polymérisés) en font un substrat de choix pour produire des biocarburants. À ce titre, sa conversion qu'elle soit par voies thermochimiques (par exemple, gazéification) ou par des procédés biochimiques est très étudiée.

liquides

De manière générique, le pétrole brut, les bitumes, les condensats et le LGN.

M**marge brute d'autofinancement**

Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement.

marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF)

Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement, hors frais financiers.

marge sur coûts variables raffinage Europe

Indicateur représentant la marge moyenne sur coûts variables réalisée par le raffinage de TOTAL en Europe. Elle est égale à la différence entre les ventes de produits raffinés réalisées par le raffinage européen de TOTAL et les achats de pétrole brut avec les coûts variables associés divisée par les quantités raffinées en tonnes.

L'indicateur précédemment utilisé, l'ERMI, était destiné à représenter la marge après coûts variables d'une raffinerie complexe hypothétique située autour de Rotterdam en Europe du Nord traitant un mélange de pétrole brut et d'autres intrants couramment fournis dans cette région afin de produire et commercialiser les principaux produits raffinés aux prix en vigueur dans cette région.

méthanier

Navire spécialement conçu pour le transport de GNL et disposant de réservoirs minimisant les pertes thermiques afin de maintenir le GNL à l'état liquide.

mix énergétique

Ensemble des sources d'énergies utilisées pour répondre à la demande en énergie.

N**naphta**

Essence lourde utilisée comme base en pétrochimie.

O**oléfines**

Ensemble de produits (gaz) obtenus après craquage de charges pétrolières. Les oléfines sont : l'éthylène, le propylène et le butadiène. Ces produits trouvent des applications dans la fabrication des matières plastiques (polyéthylène, polypropylène, PVC, etc.), dans la production d'élastomères (polybutadiène, etc.), ou dans la fabrication de grands intermédiaires chimiques.

opérateur

Se dit d'une société chargée de la conduite des activités pétrolières ou gazières sur un permis déterminé au nom et pour le compte de l'ensemble des associés, au sein d'une association. On parle également de raffinerie opérée par un partenaire donné lorsque la conduite des activités est confiée à ce dernier pour le compte de l'ensemble des partenaires de l'association propriétaire de ladite raffinerie.

Opep

Organisation des pays exportateurs de pétrole.

P**permis**

Superficie cédée contractuellement à une compagnie pétrolière (ou un consortium) par l'État-hôte pour une durée déterminée afin d'effectuer des travaux d'exploration ou d'exploiter un gisement.

permis prouvé

Permis sur lequel il existe des réserves prouvées.

permis non prouvé

Permis sur lequel il n'existe pas de réserves prouvées.

petcoke (ou coke de pétrole)

Produit résiduel du procédé d'amélioration des coupes très lourdes du pétrole. Ce produit solide et noir se compose majoritairement de carbone et peut être utilisé comme combustible.

pétrole brut

Mélange de composés (principalement des pentanes et des hydrocarbures plus lourds) qui existe à l'état liquide aux conditions initiales de température et de pression du réservoir et qui reste liquide dans des conditions de pression atmosphérique et de température ambiante.

pétrole et gaz

Terme générique qui désigne tous les hydrocarbures (pétrole brut, condensats, LGN, bitumes, gaz).

plateau de production

Niveau moyen stabilisé de production d'hydrocarbures d'un champ attendu après montée en puissance.

point mort *cash* organique avant dividende

Prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement couvre les investissements organiques.

polymères

Molécule constituée de monomères unis les uns aux autres par des liaisons dites covalentes, tels que les polyoléfines produites à partir d'oléfines, ou l'amidon et les protéines produites naturellement.

production opérée

Quantité totale d'hydrocarbures produite sur les champs opérés par le Groupe.

projet

Le terme « projet », tel qu'il est utilisé dans ce document, est susceptible de recouvrir différentes significations telles qu'actifs, accords, investissements, développements, phases, activités ou composantes. Chacun de ces termes pris individuellement peut également être décrit de manière informelle comme un « projet ». L'utilisation de ce terme est donnée uniquement à titre indicatif et n'a pas vocation à fournir une description précise du terme « projet », dont l'acception dépend de lois ou réglementations particulières.

projet brownfield

Projet concernant des champs existants déjà développés.

projet greenfield

Projet concernant des champs vierges de tout développement.

R**raffinage**

Ensemble des procédés de fabrication des différents produits dérivés du pétrole à partir de pétrole brut (distillation, reformage, désulfuration, craquage, etc.).

ratio d'endettement

$(\text{Dette nette}) / (\text{dette nette} + \text{capitaux propres part du Groupe} + \text{intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle})$

rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE)

Rapport du résultat opérationnel net ajusté à la moyenne des capitaux employés au coût de remplacement de début et de fin de période.

rentabilité des capitaux propres moyens (ROE)

Rapport du résultat net ajusté de l'ensemble consolidé à la moyenne des capitaux propres retraités (après distribution) de début et de fin de période. Les capitaux propres retraités pour l'exercice concerné sont calculés après distribution de dividende (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale).

réserves

Quantités restantes d'hydrocarbures présumés récupérables à partir de champs reconnus (forés) par application de projets de développement et dans des conditions économiques définies.

réserves prouvées (réserves 1P)

Les réserves prouvées de pétrole et de gaz correspondent aux quantités de pétrole et de gaz estimées avec une certitude raisonnable, qui, d'après l'analyse des données géologiques et techniques, peuvent être économiquement exploitables dans les années à venir, à partir des réservoirs connus, dans les conditions économiques existantes, selon les méthodes d'exploitation en place et en fonction de la réglementation en vigueur, avant l'expiration du contrat accordant les droits d'exploitation (sauf s'il apparaît que le renouvellement des droits est raisonnablement certain), et ce quelle que soit la méthode utilisée (déterministe ou probabiliste) pour réaliser cette estimation.

réserves prouvées développées

Les réserves prouvées développées de pétrole et de gaz sont les réserves prouvées récupérables (i) soit à partir des puits existants grâce aux équipements et aux méthodes d'exploitation en place, ou pour lesquelles le coût de l'équipement nécessaire reste relativement inférieur au coût de forage d'un nouveau puits ; (ii) soit grâce à des équipements d'extraction et des infrastructures d'exploitation qui sont opérationnels au moment de l'estimation des réserves dans le cas où l'extraction peut se faire sans le forage d'un puits.

réserves prouvées et probables (réserves 2P)

Somme des réserves prouvées et des réserves probables. Les réserves 2P sont les quantités médianes d'hydrocarbures récupérables sur des champs ayant déjà été forés, couverts par des contrats Exploration & Production et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de prix long terme. Elles incluent les projets développés par techniques minières.

réserves prouvées non développées

Les réserves de pétrole et de gaz prouvées non développées sont des réserves prouvées qu'il est prévu de récupérer à partir de nouveaux puits sur des zones n'ayant pas encore fait l'objet de forages ou en utilisant des puits existants dont la remise en production nécessite des dépenses relativement importantes.

réservoirs

Formation rocheuse souterraine poreuse et perméable qui contient du pétrole ou du gaz naturel.

restitution des sites

Les sociétés peuvent avoir des obligations en matière d'abandon des puits, démantèlement des installations, déconstruction des ouvrages ou réhabilitation de l'environnement. Ces obligations ont en général leur origine dans les accords internationaux, les réglementations locales ou des engagements contractuels.

résultats ajustés

Résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, et hors l'effet des variations de juste valeur.

S**sables bitumineux**

Sable contenant du bitume naturel.

shipping

Transport par voie maritime. Le transport de GNL se fait à bord de méthaniers (voir définition).

side track

Puits dérivé foré à partir d'une portion de puits existante (et non pas en partant de la surface). Il est utilisé pour contourner une obstruction dans le puits d'origine ou reprendre le forage dans une nouvelle direction ou encore explorer une zone géologique proche.

silicium

Élément le plus abondant dans la croûte terrestre après l'oxygène. Il n'existe pas à l'état libre mais sous forme de composés comme la silice, utilisée depuis très longtemps comme composé essentiel du verre. Le polysilicium (ou silicium cristallin), obtenu par purification du silicium et constitué de cristaux d'aspect métallique, est employé pour la construction des panneaux solaires photovoltaïques. D'autres minéraux ou alliages peuvent néanmoins être utilisés.

sismique

Méthode d'exploration consistant à envoyer méthodiquement des ondes dans le sous-sol et à enregistrer leur réflexion pour déterminer le type, la taille, la forme et la profondeur des couches du sous-sol.

soutage de GNL

Type particulier d'opération où le GNL est transféré d'une source de distribution déterminée (navire de soutage, terminal méthanier par exemple) vers un navire alimenté au GNL.

splitter de condensats

Unité où se fait la distillation de condensats en amont d'unités de raffinage ou de pétrochimie.

T

taux effectif d'imposition

(Impôt sur le résultat opérationnel net ajusté)/(résultat opérationnel net ajusté – quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence – dividendes reçus des participations – dépréciations des écarts d'acquisition + impôt sur le résultat opérationnel net ajusté).

tight gas

Gaz naturel piégé dans une roche réservoir très peu perméable.

train de GNL

Installation faisant partie d'une usine de liquéfaction et permettant de séparer le gaz naturel des autres gaz comme les gaz acides et les GPL, pour ensuite le liquéfier, et enfin le stocker, avant le chargement sur les méthaniers.

U

unité de désulfuration

Installation dans laquelle est effectué le processus d'élimination du soufre ou des composés sulfurés des mélanges d'hydrocarbures gazeux ou liquides.

unitisation

Création d'une association nouvelle et désignation d'un seul opérateur pour le développement et la production en un actif unique d'un gisement d'hydrocarbures chevauchant plusieurs permis/licences ou pays.

V

vapocraqueur

Usine pétrochimique qui transforme le naphta et les hydrocarbures légers en éthylène, propylène et autres matières premières chimiques.

Tables de concordance

Table de concordance du Document d'enregistrement universel, permettant d'identifier les informations prévues par l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme, le contenu, l'examen et l'approbation du prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant le règlement (CE) no 809/2004 de la Commission

Informations prévues à l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980		Document d'enregistrement universel 2019	
		Chapitres concernés	Paragraphes concernés
1.	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1	Personnes responsables	p 1	p 1
1.2	Déclaration des personnes responsables	p 1	p 1
1.3	Déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n/a	n/a
1.4	Informations provenant de tiers	n/a	n/a
1.5	Approbation de l'autorité compétente	n/a	n/a
2.	Contrôleurs légaux des comptes	4	4.4.5
3.	Facteurs de risque	3	3.1
4.	Informations concernant l'émetteur		
4.1	Raison sociale et nom commercial	1 7	1.5.2 7.2.1
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement, identifiant d'entité juridique (LEI)	1 7	1.5.2 7.2.1
4.3	Date de constitution et durée de vie	1 7	1.5.2 7.2.1
4.4	Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social, site web	1 7	1.5.2 7.2.1
5.	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités	1 2	1.1.2 2.1 à 2.5
5.2	Principaux marchés	1 2	1.1.2 2.1 à 2.5
5.3	Événements importants dans le développement des activités	1	1.6
5.4	Stratégie et objectifs	1	1.6
5.5	Dépendance à l'égard de certains brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	2 3	2.1 à 2.5 3.1.2 et 3.1.5
5.6	Position concurrentielle	1 2 3	1.1.1 2.1 à 2.5 3.1.6
5.7	Investissements	1 2	1.4.3 et 1.5.2 2.6
5.7.1	Investissements importants réalisés au cours des trois derniers exercices	1 2	1.6.2 2.6.1
5.7.2	Investissements importants en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	1 2	1.6.2 2.6.1 et 2.6.2
5.7.3	Informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	2	2.1 à 2.5
5.7.4	Description des questions environnementales pouvant influencer l'utilisation par l'émetteur de ses immobilisations corporelles	3 5	3.1.2 et 3.4 5.5 et 5.6

Informations prévues à l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980		Document d'enregistrement universel 2019	
		Chapitres concernés	Paragraphes concernés
6.	Structure organisationnelle	1	1.5.2 et 1.5.3
6.1	Place de l'émetteur dans le Groupe	1	1.5.2 et 1.5.3
6.2	Liste des filiales importantes	1	1.5.2
		8	8.7 (Note 18)
7.	Examen de la situation financière et du résultat		
7.1	Situation financière		
7.1.1	Situation financière	1	1.6.1
7.1.2	Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et de développement	1	1.4.2
		2	2.7
7.2	Résultats d'exploitation	1	1.6.1
		8	8.2
		10	10.2.1
7.2.1	Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	1	1.6.1 et 1.6.4
		8	8.7 (Notes 3, 4 et 5)
7.2.2	Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets au cours des trois derniers exercices	1	1.6.1
		8	8.7 (Notes 3, 4 et 5)
8.	Trésorerie et capitaux		
8.1	Informations sur les capitaux (à court terme et à long terme)	1	1.6.2.1
8.2	Source, montant et description des flux de trésorerie	1	1.6.2.2
		8	8.5
8.3	Besoins de financement et structure de financement	1	1.6.2.3
8.4	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	1	1.6.2.4
8.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements importants ou pour lesquels des investissements fermes ont déjà été pris	1	1.6.2.5
		2	2.6.3
		8	8.7 (Note 7)
9.	Environnement réglementaire	1	1.6.1 et 1.6.4
10.	Informations sur les tendances		
10.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé	1	1.6.1.1 et 1.6.4
10.2	Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	1	1.6.3 et 1.6.4
		2	2.6.2
		3	3.1, 3.4 et 3.5
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	n/a	n/a
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale		
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	4	4.1
12.2	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	4	4.1.1.2
13.	Rémunération et avantages		
13.1	Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	4	4.3
13.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, retraites ou autres avantages	4	4.3.2
		8	8.7 (Notes 8.4, 9 et 10)
		10	10.3 (Note 26)
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels et date d'entrée en fonction	4	4.1.1
14.2	Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats	4	4.3.2
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	4	4.1.2.3

Informations prévues à l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980		Document d'enregistrement universel 2019	
		Chapitres concernés	Paragraphes concernés
14.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise applicable	4	4.2
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	4	4.1
15.	Salariés		
15.1	Effectif à la clôture des trois derniers exercices, si cette information est importante, répartition par grande catégorie d'activité et par site	1 5 8	1.1.2 5.3 8.7 (Note 10)
15.2	Participations au capital et stock options	4 6	4.3.4 6.4.2
15.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4 5	4.3.4 5.3
16.	Principaux actionnaires		
16.1	Participations détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues) à la date de l'URD ou déclaration appropriée attestant de leur absence	6	6.4.1
16.2	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	7	7.2.4
16.3	Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	n/a	n/a
16.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner ultérieurement un changement de son contrôle	n/a	n/a
		4	4.4.1
17.	Opérations avec des parties liées	8	8.7 (Note 8)
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1	Informations financières historiques		
18.1.1	Informations financières historiques auditées	7	7.3
18.1.2	Changement de date de référence comptable	n/a	n/a
18.1.3	Normes comptables	8	8.7 (Note 1)
18.1.4	Changement de référentiel comptable	8	8.7
18.1.5	Informations financières auditées conformément aux normes comptables nationales	7	7.3
		8	8.1
18.1.6	États financiers annuels consolidés	8	8.2 à 8.7
18.1.7	Date des dernières informations financières		31 décembre 2019
18.2	Informations financières intermédiaires et autres		
18.2.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n/a	n/a
18.2.2	Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	n/a	n/a
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques		
18.3.1	Vérifications des informations financières annuelles historiques	7	7.3.3
		8	8.1
		10	10.1
18.3.2	Autres informations figurant dans le Document d'enregistrement universel et vérifiées par les contrôleurs légaux	4	4.5
		10	10.1
18.3.3	Sources des informations financières figurant dans le Document d'enregistrement universel et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	7	7.3.4
		9	9.1 à 9.3
18.4	Informations financières pro forma	n/a	n/a
18.5	Politique en matière de dividendes	1 6	1.6.1.9 6.2
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	3	3.5
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	1	1.6.4

Informations prévues à l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980		Document d'enregistrement universel 2019	
		Chapitres concernés	Paragraphes concernés
19.	Informations supplémentaires		
19.1	Capital social		
19.1.1	Capital souscrit et capital autorisé	7 8 10	7.1 8.7 (Note 9) 10.3 (Note 7) et 10.4.2
19.1.2	Actions non représentatives du capital	n/a	n/a
19.1.3	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	6 8 10	6.3.2.4 8.7 (Note 9) 10.3 (Note 7) et 10.4.1
19.1.4	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	4 7	4.4.2 7.1.3
19.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non émis, ou à toute augmentation de capital	n/a	n/a
19.1.6	Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option	n/a	n/a
19.1.7	Historique du capital social de l'émetteur au cours des trois derniers exercices	7 8 10	7.1.4 8.7 (Note 9) 10.3 (Note 7)
19.2	Acte constitutif et statuts		
19.2.1	Objet social de l'émetteur, numéro d'immatriculation	7	7.2.1 et 7.2.2
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	7	7.2.4
19.2.3	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	4 7	4.4.4 7.2.4
20.	Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	n/a	n/a
21.	Documents disponibles	6	6.6.1

Table de concordance du Document d'enregistrement universel, permettant d'identifier les informations qui constituent le rapport financier annuel

La table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Rapport financier annuel	Document d'enregistrement universel 2019	
	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
Comptes annuels	10	10.2 et 10.3
Comptes consolidés	8	8.2 à 8.7
Rapport de gestion (au sens du Code monétaire et financier)		table de concordance ci-après
Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	p. 1	
Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	8 10	8.1 10.1
Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce)	4	4.1 à 4.4
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-235 du Code de commerce)	10	10.1

Table de concordance du Document d'enregistrement universel, permettant d'identifier les informations qui constituent le rapport de gestion du Conseil d'administration mentionné à l'article L. 225-100 du Code de commerce

		Document d'enregistrement universel 2019	
		Chapitres concernés	Paragraphes concernés
Rapport consolidé de gestion du Conseil d'administration mentionné à l'article L. 225-100 du Code de commerce			
1 Informations relatives à l'activité de la Société et du Groupe			
Informations visées par l'article L. 225-100-1 du Code de commerce			
1	Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment la situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	1	1.4.1 et 1.4.2
2	Indicateurs clés de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et du Groupe, notamment informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	1 2 5	1.1.2.2 et 1.4.1 2.5.1 5.3 à 5.11
3	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et les sociétés du Groupe sont confrontées	1 3	1.4.3 et 1.4.4 3.1
4	Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures que l'entreprise prend pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité	3 5	3.1 et 3.3 5.6
5	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	3	3.3
6	Indications sur les objectifs et la politique de la Société concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture		
	Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	3	3.3
	Indication de l'utilisation par l'entreprise des instruments financiers	1	1.4.2
Informations visées par l'article L. 232-1 du Code de commerce			
	Situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé	1 8	1.4.1 8.7 (Note 2)
	Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe	1 8	1.4.3 8.7 (Note 2)
	Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	1 8	1.4.4 8.7 (Note 17)
	Activités en matière de recherche et de développement	1 2	1.5.1 2.6
	Succursales existantes de la Société	1	1.6.1
Déclaration de performance extra-financière visée par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce (déclaration consolidée)			
	Modèle d'affaires de la Société et du Groupe	1 2 5	1.2 à 1.3 2.1 à 2.4 5.2
	Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	3 5	3.3.3 5.3, 5.4, 5.7, 5.8 et 5.11
	Informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	3 5	3.3.3 5.6 et 5.11
	Engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable	5	Introduction et 5.5.5
	Informations relatives aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées	5	5.3

Rapport consolidé de gestion du Conseil d'administration mentionné à l'article L. 225-100 du Code de commerce	Document d'enregistrement universel 2019	
	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
Informations visées par l'article L. 225-102-2 du Code de commerce (activités polluantes ou à risque – Seveso seuil haut)		
Informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la Société, sur la capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations et sur les moyens prévus par la Société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité	3 5	3.3 5.5
Informations visées par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce		
Plan de vigilance relatif à l'activité de la Société et de l'ensemble des filiales ou sociétés qu'elle contrôle et compte rendu de sa mise en œuvre effective	3	3.6
Informations visées par les articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce		
Information sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients	5 10	5.10.4 10.3 (Note 11)
Informations visées à l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier		
Montants des prêts à moins de 3 ans consentis par la Société à titre accessoire à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles la Société entretient des liens économiques le justifiant	n/a	n/a
Attestation des commissaires aux comptes jointe au rapport de gestion	n/a	n/a
2 Informations portant sur les mandataires sociaux		
Informations visées par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et l'article 223-26 du règlement général de l'AMF		
État récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours du dernier exercice	4	4.1.6
Informations visées par les articles L. 225-197-1 II et L. 225-185 du Code de commerce		
Mention des obligations de conservation d'actions imposées aux dirigeants mandataires sociaux jusqu'à la cessation de leurs fonctions par le Conseil d'administration lors de la décision d'attribution gratuite d'actions ou de <i>stock options</i>	4	4.3.4
3 Informations juridiques, financières et fiscales		
Informations visées par l'article L. 225-102 du Code de commerce		
État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	1 6	1.1 6.4
Informations visées par l'article L. 233-6 du Code de commerce (prises de participations significatives dans sociétés ayant leur siège social sur le territoire français)		
Prises de participations représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital ou de contrôle de sociétés ayant leur siège social sur le territoire français, durant l'exercice	1	1.6
Informations visées par l'article L. 233-13 du Code de commerce (répartition du capital, évolution de l'actionnariat et autocontrôle)		
Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales de la Société	6	6.4
Indication des modifications intervenues au cours de l'exercice	6	6.4.1
Indication du nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle et la part du capital de la Société qu'elles détiennent	n/a	n/a
Informations visées par les articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce (participations croisées)		
Aliénation d'actions effectuée par une société en application des articles L. 233-29 et L. 233-30 du Code de commerce intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	n/a	n/a

Rapport consolidé de gestion du Conseil d'administration mentionné à l'article L. 225-100 du Code de commerce	Document d'enregistrement universel 2019	
	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
Informations visées par l'article L. 225-211 du Code de commerce relatives aux opérations d'acquisition et de cession par la Société de ses propres actions		
Nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L. 225-208, L. 225-209, L. 225-209-2, L. 228-12 et L. 228-12-1 du Code de commerce, cours moyens des achats et des ventes, montant des frais de négociation, nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que valeur nominale pour chacune des finalités, nombre des actions utilisées, éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent	6	6.3
Informations visées par les articles R. 228-90, R. 225-138 et R. 228-91 du Code de commerce relatives aux opérations d'ajustements		
Mention des ajustements des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions	n/a	n/a
Informations visées par l'article L. 464-2 du Code de commerce (injonctions ou sanctions pour pratiques anticoncurrentielles)		
Mention des injonctions ou sanctions pour pratiques anticoncurrentielles ordonnées par l'Autorité de la concurrence	n/a	n/a
Informations visées par l'article 243 bis du Code général des impôts relatives aux montants des dividendes mis en distribution et au montant des revenus distribués		
Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices	6	6.2
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	8 10	8.7 10.3 (Note 1)
Observations faites par l'AMF sur les propositions de nomination ou de renouvellement des commissaires aux comptes	n/a	n/a
Tableau des résultats au cours de chacun des cinq derniers exercices, joint au rapport de gestion mentionné à l'article L. 225-100 du Code de commerce		
Informations visées par l'article R. 225-102 du Code de commerce	10	10.4.2
Rapport sur les paiements effectués au profit des Gouvernements		
Informations visées par l'article L. 225-102-3 du Code de commerce	9	9.3

Table de concordance du Document d'enregistrement universel, permettant d'identifier les informations qui constituent le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce, joint au rapport de gestion mentionné à l'article L. 225-100 du Code de commerce

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce	Document d'enregistrement universel 2019	
	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
I. Informations relatives à la rémunération des organes de direction, d'administration et de surveillance		
Informations visées par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce		
Description de la politique de rémunération des mandataires sociaux dans toutes les composantes de la rémunération fixe et variable, du processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre	4	4.3.1.1 et 4.3.2.2
Informations visées par l'article L. 225-37-3 du Code de commerce		
Rémunération totale et avantages de toute nature versés par la Société durant l'exercice 2019 ou attribués à raison du mandat au titre de 2019 à chaque mandataire social de TOTAL S.A., proportion relative de la rémunération fixe et variable, utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	4	4.3.1.2 et 4.3.2.1
Mention des engagements de toute nature pris par TOTAL S.A. au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers	4	4.3.1 et 4.3.2

		Document d'enregistrement universel 2019	
		Chapitres concernés	Paragraphes concernés
Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce			
	Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios, au cours des cinq exercices les plus récents au moins	4	4.3.2.1
	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	4	4.3.1.2 et 4.3.2.1
	Manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au II de l'article L. 225-100 a été pris en compte	4	4.3.2.1
	Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 225-37-2, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	4	4.3.2.1
	Mention, s'il y a lieu, de l'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du Code de commerce	4	4.3.1.2
II. Informations relatives à la composition et au fonctionnement des organes de direction, d'administration et de surveillance			
Informations visées par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce			
1	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice 2019	4	4.1.1.1
2	Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de TOTAL S.A., d'autre part, une autre société contrôlée par TOTAL S.A. au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales	4	4.4.1
3	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2019	4	4.4.2
4	Indication du choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce	4	4.1.5.1
5	Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	4	4.1.1 et 4.1.2
6	Description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé.	4 5	4.1.1.5 et 4.1.5 5.3.3.1
	Informations sur la manière dont la Société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du COMEX et sur les résultats en matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité		
7	Éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général	4	4.1
8	Déclaration sur le Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère volontairement et raisons pour lesquelles des dispositions ont été écartées le cas échéant	4	4.2
9	Dispositions statutaires concernant la participation des actionnaires aux Assemblées générales (Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou les dispositions des statuts qui prévoient ces modalités)	4 7	4.4.3 7.2.6
10	Description de la procédure mise en place par la Société en application du second alinéa de l'article L. 225-39 et de sa mise en œuvre	4	4.4.1
III. Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange			
Informations visées par l'article L. 225-37-5 du Code de commerce		4	4.4.4



Designed and produced by **emperor** 

Photo en couverture : Nicolas Job © TOTAL

rendez-vous sur
total.com



TOTAL S.A.
Siège social :
2, place Jean Millier – La Défense 6
92400 Courbevoie – France
Capital social : 6 504 702 687,50 euros
542 051 180 RCS Nanterre

Standard : +33 (0)1 47 44 45 46
Communication financière : +44 (0)207 719 7962
Relations actionnaires individuels : N° Vert 0 800 039 039